BnF Gallica

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 21.2 SOM-TEU. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME VINGT-UNIÈME.

Deuxième Partie.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES D'E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME.

MM.	
Artaud (l'insp. général).	A-d.
Avenel	M. A.
Avezac (d').	*A...
Borghers	A. B.
Boulatignier.	J. B-r.
Cabanis	C-b-s.
Chasles (Philarète) . . .	Ph. Ch.
Chevallet (de)	A. de Ch.
Déaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Delsart.	Aug. D.
Depping	D-g.
Du Mersan	D. M.
Dupin (aîné).	D.
Golbéry (de).	P. G-y.
Guigniaut.	G-n-t.
Haag (Émile)	Em. H-g.
Haag (Eugène)	E. H-g.
Haillot (le commandant), à Lyon	C. A. H.
Hase	H.
Huot (à Versailles) . . .	J. H-t.

MM.	
La Fage (Adrien de) . .	J. A. de L.
Legrand.	A. L-d.
Lemonnier.	C. L-r.
Louvet.	L. L.
Monglave (Eugène de) .	E. de M.
Morozewicz.	C. M-cz.
Naudet.	N-t.
Péligot.	E. P.
Prévost (Constant). . .	C. P.
Rathery.	R-y.
Ratier (le docteur). . .	F. R.
Regnard (Émile).	E. R.
Reinaud.	R.
Rinn.	J. R.
Royer-Collard (Paul) .	P. R. C.
Saucerotte (à Lunéville).	C. S-te.
Saunois	V. S.
Schnitzler	J. H. S. et S.
Schoenefeld (de). . . .	S-f-d.
Simon (Max.), à Montmirail	M. S-n.
Soyer	L. C. S.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
Spach (Édouard)	Éd. Sp.	Verny (le pasteur) . . .	E. V-y.
Taillandier	A. T-r.	Vieillard.	P. A. V.
Travers (à Caen)	J. T-v-s.	Vogel.	Ch. V.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon* ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana*. Enfin la signature *Enc. autr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne*.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

S (*suite de la lettre*).

SOMNAMBULISME, du latin *somnus*, sommeil, et *ambulare*, marcher, se promener. En effet, il arrive souvent qu'une personne endormie non-seulement se lève et se promène, mais exécute différentes actions qui n'ont lieu ordinairement que dans l'état de veille. C'est là le somnambulisme *naturel*, produit soit par un dérangement, soit par une surexcitation des sens. Tout le monde sait avec quelle sûreté les *somnambules* marchent quelquefois sur les toits des maisons et franchissent les pas les plus périlleux; on sait aussi combien il y a de danger à les réveiller subitement dans une telle situation. Mais il importe de surveiller ces personnes, de chercher à calmer leurs sens et de les guérir, par un traitement judicieux, de cette maladie, qui souvent est la suite d'autres affections plus graves qu'on avait négligées. S.

Après le somnambulisme naturel vient le somnambulisme *magnétique*, désigné aussi sous le nom de *magnétisme animal* (par opposition au magnétisme *terrestre*).

Suivant un médecin qui s'est occupé sérieusement du magnétisme animal, on doit entendre par là « un état particulier du système nerveux, état insolite, anormal, présentant une série de phénomènes physiologiques jusqu'ici mal appréciés, phénomènes ordinairement déterminés chez quelques individus par l'influence d'un autre individu exerçant certains actes, dans le but de provoquer cet état. » Nous avons préféré cette définition à d'autres définitions beaucoup plus explicites, parce que le vague même qu'elle présente fait mieux ressortir l'incertitude des phénomènes réels que l'on peut provoquer dans l'organisme par le moyen des pratiques magnétiques.

C'est un Allemand, Mesmer (*voy.*), qui, le premier, observant les phénomènes d'innervation anormale dont il s'agit ici, essaya d'en faire une théorie régulière. Il supposa que l'univers entier est plongé dans une sorte d'éther, de fluide éminemment subtil; que ce fluide pénètre tous les corps, les corps vivants comme les corps inorganiques, et qu'en se rendant maître, à l'aide de certaines pratiques, de cet agent mystérieux, on pouvait produire dans l'économie animale des effets merveilleux, et principalement amener la solution de certains états morbides réfractaires aux moyens ordinaires de la médecine. Personne n'ignore les divers artifices auxquels Mesmer avait recours pour produire les phénomènes magnétiques, son fameux baquet, autour duquel se réunissaient les sujets sur lesquels devait se faire l'expérimentation, la chaîne mystérieuse qui les liait les uns aux autres pour renforcer l'action du fluide magnétique, et les tiges métalliques mobiles qui sortaient du baquet merveilleux et que chacun pouvait appliquer sur l'organe souffrant. Si nous ajoutons que l'harmonica, le forte-piano, ou la musique vocale, venaient ajouter encore à l'impression que cet appareil devait produire sur des imaginations presque toujours exaltées, on comprendra que le thaumaturge allemand de la fin du XVIII^e^ siècle ait pu

développer des phénomènes qui aient tout d'abord fixé fortement l'attention. En effet, un certain nombre de personnes éprouvèrent des symptômes nerveux insolites, dont on se préoccupa beaucoup et auxquels on prêta un caractère merveilleux qu'ils n'avaient pas; d'autres, atteintes de maladies hypocondriaques, vaporeuses, furent soulagées ou guéries. Il n'en fallut pas d'avantage pour que le *mesmérisme* obtînt un succès de vogue; mais l'enthousiasme baissa vite, et Mesmer ne tarda pas à abandonner son baquet devenu solitaire.

Toutefois quelques hommes, poursuivant les expériences dont les résultats avaient d'abord si vivement frappé l'attention, agitèrent de nouveau la question du magnétisme; et le marquis de Puységur (*voy.*) ajouta à la doctrine mesmérienne ce qu'il appela le somnambulisme magnétique. Depuis cet observateur jusqu'aux magnétiseurs contemporains, un grand nombre de médecins se sont occupés spécialement du somnambulisme, et en ont fait des applications plus ou moins éclairées, plus ou moins consciencieuses au traitement des maladies. Parmi les phénomènes d'un ordre moins élevé, on observe le sommeil, une certaine exaltation des facultés morales, divers accidents nerveux, des sueurs partielles, etc. Mais il en est de bien plus extraordinaires, si l'on doit s'en rapporter aux magnétiseurs, au nombre desquels, il faut le reconnaître, on compte quelques hommes dont la probité au moins ne peut être mise en doute. Dans le *somnambulisme lucide*, assure-t-on, l'individu, placé dans ces conditions physiologiques et morales tout-à-fait insolites, est sous la dépendance exclusive et absolue de son magnétiseur; il peut lire sans le secours des yeux; il lit même dans la pensée des personnes qui sont mises en rapport avec lui; il a l'instinct des remèdes; il prévoit l'avenir. Et ce qui n'est pas moins admirable que ces résultats eux-mêmes, c'est qu'il n'est pas besoin, pour les produire, de l'appareil dont Mesmer croyait devoir s'entourer: quelques attouchements faits au front, le long des bras, du sujet qu'il s'agit de magnétiser, attouchements que l'on appelle *passes*, de simples gestes, la volonté même, sans aucune manifestation extérieure, suffisent pour développer ces phénomènes, dans leur ensemble ou en partie, chez les individus que leur constitution nerveuse rend aptes à recevoir l'action magnétique.

Après cet exposé succinct de l'histoire et des phénomènes du magnétisme animal, il nous reste une tâche plus difficile à remplir, c'est celle de soumettre à une critique sévère les faits sur lesquels le magnétisme repose, ainsi que la pratique à laquelle il aboutit. Et d'abord, tous les phénomènes qu'on dit se développer sous l'influence du magnétisme doivent-ils être indistinctement rejetés comme entachés de mensonge ou d'illusion? Les hommes compétents, qui ont sérieusement étudié le somnambulisme, n'hésitent plus aujourd'hui à résoudre négativement cette question. Oui, parmi ces phénomènes il en est un certain nombre qui sont réels, incontestables; mais il en est d'autres qui ne peuvent supporter le contrôle d'une critique rigoureuse. Parmi les faits du premier ordre, nous placerons le sommeil provoqué par les pratiques magnétiques, l'exaltation des facultés morales dans certaines limites; dans quelques cas, l'abolition de la sensibilité qui ne répond plus aux excitants du monde extérieur, divers phénomènes nerveux, le développement de sueurs locales, l'apparition de flux supprimés depuis un temps plus ou moins long, et, comme bénéfice de ces diverses perturbations du système nerveux ou de quelques fonctions de la vie organique, la guérison possible de certaines maladies. Une observation sévère a démontré la réalité des phénomènes variés que nous venons de signaler. Maintenant, ces faits sont-ils tellement spéciaux, qu'il faille en faire une théorie particulière? nous ne le pensons pas. Tous ces phénomènes doivent être rattachés directement ou indirectement au système nerveux, dont l'action normale se trouve modifiée par les diverses circonstances qui constituent la pratique magnétique. Les médecins, dans tous les temps, ont observé des faits dont l'analogie avec ceux que nous venons de rappeler est évidente pour tout esprit non

prévenu. Dans le somnambulisme naturel, dans l'extase pathologique, l'hystérie, la catalepsie, l'épilepsie même (*voy.* tous ces mots), n'observe-t-on pas des phénomènes qui rappellent parfaitement les phénomènes magnétiques? Ainsi, dans l'épilepsie, dans la catalepsie, n'y a-t-il pas suspension complète de la sensibilité? L'hystérie n'offre-t-elle pas dans sa physionomie mobile les symptômes nerveux les plus bizarres? Dans l'extase, le somnambulisme naturel, n'observe-t-on pas l'exaltation la plus remarquable de quelques-unes de nos facultés, par le fait seul de la concentration de l'activité intérieure sur une série déterminée d'idées? Renfermés dans ces limites, les phénomènes magnétiques sont donc des phénomènes possibles, puisque, sous l'influence de conditions différentes de l'excitation magnétique, ils apparaissent comme un résultat du jeu anormal de l'innervation; ils sont de plus très réels, puisqu'une observation authentique les a rigoureusement constatés.

Mais il y a loin de ces faits, qui rentrent, comme on le voit, dans la catégorie des faits connus, aux faits merveilleux que nous avons précédemment indiqués, et dont les fauteurs du magnétisme affirment l'existence de la manière la plus positive. S'il était vrai, que sous l'influence des pratiques magnétiques, on pût opérer le transport des sens, qu'on pût douer l'homme de la faculté de lire dans l'avenir, de pénétrer la pensée de ses semblables, de saisir la nature des maladies, et en même temps de trouver les remèdes efficaces qui leur sont applicables, etc., il est évident que le magnétisme serait la science des sciences, et que le somnambulisme lucide deviendrait un organum nouveau qu'il faudrait appliquer, comme l'appareil logique le plus sûr, à toutes les recherches dont s'occupe l'esprit humain. Malheureusement ce sont là des prétentions qui s'évanouissent devant l'observation impartiale des faits. Parmi les phénomènes de cet ordre, il n'en est pas un seul de réel : c'est la conclusion à peu près unanime à laquelle sont arrivés les hommes vraiment compétents qui se sont occupés de cette question. Que si quelques esprits, judicieux d'ailleurs, poursuivent avec un zèle digne d'une étude plus importante l'observation des phénomènes magnétiques, c'est que, d'une part, une certaine crédulité, l'amour du merveilleux, ne sont pas rigoureusement incompatibles avec de hautes facultés de l'intelligence, et que, d'un autre côté, ils ont pu rencontrer quelques somnambules, dupes eux-mêmes de leurs propres hallucinations, et par là d'autant plus explicites dans leurs affirmations. C'est sur ces illusions sensoriales, dont ces observateurs ne se rendent pas compte, qu'est fondée, nous en sommes sûrs, leur inébranlable conviction; ce sont des fous, en un mot, qui en imposent à des hommes sensés. Quant aux charlatans qui ont trafiqué ou qui trafiquent encore du magnétisme, ils ne méritent point de nous occuper ici.

Il ne nous reste plus qu'un mot à dire sur les prétendues intuitions diagnostiques du somnambulisme et sur les applications du magnétisme au traitement des maladies. Il n'est point douteux que, par le moyen des pratiques magnétiques, on ne puisse modifier l'organisme vivant, et que ces modifications, déterminées dans des conditions opportunes, ne puissent amener la solution de quelques états morbides. C'est ainsi qu'on peut, par ce moyen, calmer des douleurs névralgiques, diminuer l'irritation fébrile, réveiller certaines fonctions suspendues. Sous la direction d'une personne prudente et éclairée, le magnétisme peut donc être employé à titre d'agent thérapeutique. Mais il n'en saurait être de même du somnambulisme : les somnambules les plus lucides et les mieux dressés ne font que débiter les plus grossières erreurs lorsqu'il s'agit de décrire les parties malades, de diagnostiquer une affection morbide, et d'indiquer les remèdes qui lui sont applicables. Que l'on s'amuse, dans les salons, des jongleries du somnambulisme, c'est la mode aujourd'hui, on ne peut l'empêcher; mais qu'on se garde bien de se laisser guider dans les maladies par les inspirations de ces pythonisses, car on pourrait par là se préparer de tardifs repentirs. — On pourra consulter l'*Histoire académique du Magnétisme*

animal, accompagnée de notes et de remarques critiques sur toutes les observations et expériences faites jusqu'à ce jour, par C. Burdin jeune et Fréd. Dubois (d'Amiens), Paris, 1841, gr. in-8°. M. S-N.

SOMPTUAIRES (Lois). Ce sont celles qui, dans l'intérêt des mœurs, et pour mettre des bornes aux progrès du luxe (*voy.*), renferment dans de certaines limites la dépense (en latin *sumptus*) que l'on fait, au delà des besoins réels, dans ses vêtements, pour sa table, pour des fêtes, des équipages, des chevaux, des chiens, etc. On sait la sévérité de Caton à l'égard de ces objets de luxe; mais les lois somptuaires romaines furent impuissantes, comme toutes les autres, à arrêter le mal. Un frein meilleur est celui des usages et des mœurs. Z.

SON. Il ne faut pas confondre le *son* avec le *bruit* (*voy.* ce mot); l'oreille la plus inattentive, la moins exercée, saura distinguer la sensation confuse causée par le bruit, ce mélange d'une foule de sons de nature diverse, qui viennent la frapper en même temps, de celle que lui font éprouver les *vibrations* régulières, isochrones et successives d'un corps disposé par sa nature et par sa forme pour ce genre de mouvement moléculaire. Le son est produit par tous les corps dont les molécules sont susceptibles d'entrer en vibration, et principalement par ceux qu'on désigne par le nom de corps élastiques. Les molécules de ces corps, momentanément écartées de leur position naturelle, produisent dans l'air des condensations et des dilatations alternatives, par les vibrations successives qu'elles exécutent pour revenir à leur état primitif. Pour que l'organe de l'ouïe perçoive ce phénomène, il faut que ces vibrations aient un certain degré de rapidité, et cette rapidité plus ou moins grande amène dans les sons des différences qui ont permis de les diviser en une échelle, de les distinguer par des noms, de les représenter par des signes (*voy.* Notation, Gamme, etc.). Les sons les plus bas de l'échelle sont ceux qui sont produits par le moins de rapidité : ils ont été nommés *sons graves ;* les *sons aigus*, qui occupent le haut de l'échelle, résultent de vibrations dont la rapidité augmente avec l'acuité du son.

On prouve expérimentalement et avec la plus grande facilité que c'est ainsi que le son se produit. Qui ignore, du reste, que pour obtenir un son d'une corde de harpe (ou de tout autre instrument du même genre), on l'écarte, en la pinçant, de la ligne verticale qu'elle décrit? Et si l'expérience a été faite sur une des cordes les plus longues et les plus grosses, on la voit agitée d'un mouvement oscillatoire dont l'amplitude va sans cesse en diminuant et qu'elle conserve cependant, sans altération dans l'isochronisme, jusqu'à ce qu'elle ait repris sa position de repos. Pendant tout ce temps, le son préalablement produit persiste, mais va sans cesse en s'affaiblissant. Si l'on examine une grosse cloche, au moment où elle vient d'être fortement percutée par un lourd marteau, on verra toute sa masse, mais surtout son bord circulaire, agités d'un mouvement rapide, sensible à la vue et au toucher.

Si on prend une corde volumineuse et qu'on la tende faiblement entre deux points fixes, on pourra la faire vibrer sans produire aucun son : il est aisé d'en conclure que notre oreille n'est affectée par un son qu'autant qu'on excite un certain nombre de vibrations dans un temps donné. Il est généralement admis que le son le plus grave que l'on puisse entendre est produit par 30 à 32 vibrations opérées dans une seconde. Il a été plus difficile de déterminer la limite possible des sons aigus; il résulte cependant des recherches de F. Savart que notre oreille perçoit encore un son quand un corps fait 48,000 vibrations dans une seconde.

Dans les conditions les plus ordinaires, c'est l'air atmosphérique qui est le véhicule du son : la preuve en est facile à donner. On place sous le récipient de la machine pneumatique une sonnerie à ressort, avec la précaution de la poser sur un petit coussin dont la mollesse mette obstacle à la transmission du son par le plateau de la machine. Le son produit par les vibrations du timbre est perçu pendant tout le temps que la cloche contient de l'air; mais à mesure qu'on

l'en retire, le son devient de plus en plus faible et finit par ne plus être entendu. Il est de nouveau perçu si on laisse pénétrer dans la cloche de l'air atmosphérique ou tout autre fluide élastique, soit gaz permanent, soit vapeur. On prouve par cette expérience que le son croît avec la densité du fluide. Cette propriété de l'air nous fait comprendre pourquoi la nature, dans son admirable prévoyance, a placé de l'air dans la caisse du tympan (*voy.* Ouie), air qui, en se renouvelant sans cesse par la trompe d'Eustache, conserve toujours la même densité que l'air ambiant. Cependant le son se propage aussi, et parfaitement bien, par l'intermédiaire des corps liquides et des corps solides. Ainsi une personne complétement immergée entend, et à de grandes distances, le son d'une clochette qui serait agitée par un autre plongeur; en appliquant son oreille à l'extrémité d'une très longue pièce de bois, on entendra le bruit qui serait produit à l'autre bout par une pointe d'épingle promené sur le bois, quoique ce bruit restât trop faible pour être perçu par l'intermédiaire de l'air.

De toutes ces expériences il est facile de conclure que le son croît avec la densité des milieux, soit qu'ils le produisent, soit qu'ils servent à sa propagation. Ainsi de Saussure nous apprend qu'une petite pièce d'artillerie tirée sur le sommet du Mont-Blanc fait une explosion à peine comparable à celle d'un pistolet qu'on ferait partir à sa base. M. Gay-Lussac, dans son mémorable voyage aérostatique, a reconnu l'affaiblissement de la voix humaine quand on atteint ces hautes régions de l'atmosphère.

Au moment où le son est produit, il ébranle circulairement toute la masse d'air environnante, et c'est par suite d'ondulations successives et excentriques que le son se propage également dans toutes les directions. Mais Euler a découvert une propriété remarquable: c'est qu'une fois le premier ébranlement produit, les ondulations qui suivent ne se transmettent que dans un seul sens et ne rétrogradent jamais, à moins cependant qu'elles ne rencontrent un obstacle qui les réfléchisse et les force à revenir sur elles-mêmes (*voy.* Écho). Aussi le son ne revient-il plus une fois qu'il a cessé de frapper l'oreille.

La vitesse du son varie selon le corps qui le transmet. Des expériences faites en 1738, et répétées en 1822 par plusieurs membres de l'Académie des Sciences, ont établi que, par un temps calme, la température étant de 16° centigr. et la pression atmosphérique de $0^{m}.756$, la vitesse du son était de $340^{m}.88$ par seconde. Cependant il existe des différences dans les évaluations données par l'expérience et par le calcul, et la science ne nous paraît point avoir donné son dernier mot pour la solution de cette question. Ce qui est bien établi, c'est que les sons graves et les sons aigus se propagent avec une égale vitesse. Ce fait se trouve péremptoirement prouvé par cette circonstance que de la musique bien exécutée est aussi agréable à l'oreille, qu'elle soit entendue de près ou de loin, ce qui n'aurait pas lieu si les sons graves ne se transmettaient point aussi vite que les sons aigus, car les sons qui, entendus de près, formeraient des consonnances, donneraient au contraire d'horribles dissonances à une certaine distance, puisqu'ils n'arriveraient plus dans le même ordre à l'auditeur éloigné.

Dans les expériences entreprises pour déterminer la vitesse du son dans l'air on s'est servi du canon: il fallait en effet une grande masse de son, vu la manière dont s'étendent les ondulations sonores au milieu de l'atmosphère; elles s'affaiblissent alors en raison de l'étendue qu'elles acquièrent. Il n'en est plus ainsi quand le mouvement se propage le long d'une masse d'air cylindrique. M. Biot a reconnu que la voix la plus basse, se communiquant par une masse d'air de 951^{m} de longueur, renfermée dans les tuyaux des aqueducs de Paris, était parfaitement entendue à cette distance. On a fait des applications ingénieuses de cette expérience pour mettre en communication des parties fort éloignées les unes des autres d'un vaste établissement. En effet, à l'aide de longs tuyaux d'un pouce de diamètre, on peut ainsi propager des ordres à d'assez grandes distances, et même au besoin avoir une conversation suivie et tenue à voix basse. Le *porte-voix*

(*voy.*) est encore une application du même principe : c'est dans le sens de la direction du pavillon que la voix se propage, tandis qu'elle est peu distincte dans toutes les autres. En effet, les vibrations sonores ne peuvent s'opérer pendant un certain temps que suivant la longueur du canal de l'instrument; elles acquièrent donc dans ce sens seul la somme des intensités de toutes les autres directions, et la dernière masse d'air contenue dans le pavillon du porte-voix représente une onde sonore, déjà d'une grande étendue et suivant la ligne représentée par son axe.

La vitesse de transmission du son par les liquides est très grande : Laplace l'a déterminée théoriquement. Appelant 1 la vitesse de transmission par l'air, il a reconnu qu'elle était 4 $\frac{1}{2}$ par l'eau de pluie, et 4 $\frac{7}{10}$ par l'eau de mer. MM. Colladon et Sturm ont déterminé directement la vitesse du son dans l'eau, et l'ont trouvée de 1435^{m} par seconde, résultat expérimental qui est en rapport avec celui donné par la théorie. D'après une série d'expériences entreprises à Turin, par M. Perolle, la vitesse de transmission du son par les liquides serait en raison directe de leur poids spécifique.

La transmission des sons se fait encore avec beaucoup plus d'énergie et de rapidité à travers les corps solides, surtout ceux à fibres longitudinales, que par l'intermède des liquides et conséquemment de l'air. Chladni a calculé que nommant toujours 1 la vitesse de transmission par l'air, elle était 7 $\frac{1}{2}$ par l'étain, 9 par l'argent, 12 par le cuivre, 17 par le fer, de 11 à 17 par les différentes espèces de bois. Aussi, dans les expériences de M. Biot, le son produit simultanément sur l'extrémité de l'assemblage des tuyaux et sur la colonne d'air, était-il transmis 10 fois plus vite par le métal que par l'air.

Les fluides élastiques, les liquides et les solides étant susceptibles, ainsi que nous venons de l'exposer, de transmettre le son, on conçoit sans peine comment il se fait que nous entendions dans l'intérieur de nos appartements les bruits extérieurs, et nous pouvons en percevoir plusieurs simultanément, car, dans un grand nombre de cas, les ondes sonores se croisent sans se nuire absolument. Cependant les sons les plus forts absorbent nécessairement les plus faibles, et, comme nous l'exposerons bientôt, les ondes sonores sont susceptibles d'offrir le phénomène de l'*interférence*. Cette transmission du son à travers les solides s'opère avec d'autant plus d'énergie que ces solides se trouvent dans des conditions qui leur permettent de mieux vibrer. Les vitres, par exemple, vibrent au moindre bruit : aussi transmettent-elles le son avec beaucoup d'énergie. Les substances molles, au contraire, les matelas dont certaines personnes font garnir leurs contrevents, les draperies absorbent le son et s'opposent énergiquement à sa transmission. Tout le monde sait que, dans un salon vide, la voix a infiniment plus d'éclat que dans un salon meublé et garni de draperies.

S'il se rencontre quelque obstacle sur le trajet d'un rayon sonore, le son sera *réfléchi*. Les lois et les phénomènes de la réflexion du son ont été exposés avec assez de détails au mot Écho, pour qu'il nous suffise d'y renvoyer le lecteur. Nous ajouterons cependant que les corps sonores nous paraissent toujours situés dans la direction des rayons qui parviennent à notre oreille, et à une distance égale à la longueur de l'onde sonore directe et de l'onde réfléchie ; la réflexion éprouvée par les sons qu'ils émettent, nous induisant en erreur sur leur véritable position.

Si deux ondes sonores se rencontrent de telle manière que les parties condensées des unes correspondent aux parties raréfiées des autres, elles se détruisent complétement, si elles ont la même longueur et la même intensité ; l'oreille alors ne perçoit aucun son. Elle percevrait au contraire un son renforcé si les deux ondes de même longueur se rencontraient dans un même mouvement de condensation : c'est ce phénomène, assez récemment découvert, qu'il faut désigner par le nom d'*interférence des ondes sonores*. M. Kane est parvenu a produire ce phénomène si curieux, et qui établit entre les phénomènes lumineux et les phénomènes d'acoustique une parfaite analogie, en faisant parcourir à un son des tubes de différente longueur et

aboutissant, de chaque côté, à une extrémité commune. En le faisant résonner séparément avec une anche, chaque tube rend une suite de sons dépendant de sa longueur. Si ensuite on joint les tubes ensemble, on trouve que les sons qui leur sont communs sont fortement renforcés, tandis que d'autres cessent d'être produits. Pour que le son soit complétement éteint, M. Kane, qui a réalisé ce phénomène, a composé des systèmes de tubes tels que, l'un d'eux rendant un son donné, l'autre soit plus court ou plus long d'un nombre entier de demi-ondulations.

Le son a des sources fort nombreuses. Chez l'homme et chez les animaux, c'est un organe particulier qui est chargé de produire les sons : nous en donnerons la description au mot Voix. Presque tous les corps solides peuvent aussi produire des sons, si on les place dans les conditions requises pour la production de ce phénomène. Tels sont les cordes tendues (*instruments à cordes*), les verges solides et fixées par une extrémité (*boîtes à musique*, *montres à répétition*), les surfaces planes, certains mélanges métalliques auxquels on fait prendre des formes appropriées (*timbres*, *cloches*); le verre, soit qu'on lui donne la forme de cloches, soit qu'on le dispose en lames étroites et de différentes longueurs (*harmonica*); les membranes tendues (*tambour*), l'air agité dans une capacité longue et étroite (*instruments à vent*). *Voy.* ces mots.

La nature ne nous a pas seulement pourvu d'un organe producteur des sons, elle nous a aussi donné celui qui nous permet de les percevoir, et surtout d'apprécier, avec une grande perfection pour certains hommes, leurs différences et leurs qualités (*voy.* Oreille). L'expérience et un long usage ont bientôt démontré qu'il fallait rapporter tous les sons possibles à sept sons, auxquels on a donné des noms qu'on a représentés par des chiffres pour créer le système musical généralement employé. Hâtons-nous de dire ce qu'expriment ces dénominations, afin qu'on n'aille pas croire que chacun de ces noms appartienne absolument à un son plutôt qu'à un autre, car il n'en est rien, et, pour être exact, il faut dire que ces noms expriment les rapports qui existent entre les sons. Ainsi, un son quelconque étant donné par un certain nombre de vibrations d'un corps sonore, le son qui vient immédiatement après, soit en montant, soit en descendant l'échelle musicale, est produit par un autre chiffre de vibration plus grand ou moindre, selon qu'on a marché vers un son plus aigu ou qu'on est descendu vers un son plus grave, de sorte que chaque nom donné à chacun de ces sons n'exprime réellement que l'intervalle qui existe entre l'un et l'autre, et la différence entre deux chiffres de vibrations.

Il a suffi de sept dénominations principales, à chacune desquelles on fait subir des modifications, pour représenter tous les sons dont l'ensemble constitue le système musical européen. Ces noms sont : *ut* ou *do*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*; le huitième son est la répétition du premier, c'est son *octave* (*voy.* Solfége); c'est évidemment le même son, mais plus *aigu* et représentant un nombre de vibrations double. Si, au lieu de monter la gamme, ainsi que nous l'avons fait, on la descend (*ut*, *si*, *la*, *sol*, *fa*, *mi*, *re*, *ut*), on retrouve encore ce même son d'*ut*, mais c'est alors l'*octave grave*, exprimant un nombre de vibrations moitié moindre. La série de ces *huit rapports* constitue ce qu'on nomme la *gamme;* au-dessus et au-dessous, on retrouve ces mêmes rapports, mais pour des chiffres doubles ou moitié moindres de vibrations.

L'expérience a appris et le calcul a démontré qu'une seule corde peut produire les sons de la gamme et même au delà. Ainsi, une corde, en vibrant de toute sa longueur, produira un son que nous nommerons *ut* et que nous représenterons par 1. Si on la raccourcit de moitié, elle donnera dans le même temps le double de vibrations et produira un son qui sera encore *ut*, mais l'octave du précédent et que nous représenterons par 2. Les sons intermédiaires seront obtenus par des longueurs différentes de la corde et par des chiffres de vibrations correspondant à ces longueurs.

$$1, \frac{8}{9}, \frac{4}{5}, \frac{3}{4}, \frac{2}{3}, \frac{8}{15}, \frac{1}{2}, 2$$

sont les longueurs de cordes nécessaires pour produire les huit chiffres de vibrations de chaque degré de la gamme;

$$1, \frac{9}{8}, \frac{5}{4}, \frac{3}{4}, \frac{2}{3}, \frac{8}{15}, 2$$

nous donnent l'expression du chiffre de vibrations que fait chaque longueur de corde pour chacun des sept sons de la gamme. Ces chiffres seront compris entre 32 et 64, si nous supposons avoir pris une corde dont la longueur et le degré de tension soient tels qu'elle ne fasse que 32 vibrations dans une seconde.

On obtiendrait des *ut* de plus en plus élevés en prenant la moitié, le quart, le huitième, le seizième de la corde qui a donné le premier *ut;* et on établirait la *gamme diatonique* de cet *ut*, en multipliant les rapports indiqués dans la seconde ligne par 2, 4, 8, 16, etc. Mais, s'il était possible d'obtenir des *ut* plus graves, il faudrait doubler, quadrupler la corde du premier *ut*, et alors, au lieu de multiplier, diviser par 2, 4, 8, etc. On conçoit qu'il est toujours nécessaire de connaître le nombre de vibrations que donne en une seconde la corde qui fournit le premier *ut*.

On a nommé *intervalle* (*voy.*) la distance d'un son à un autre et chaque distance d'un son à la note fondamentale *ut*. Quoique, parmi ces intervalles, plusieurs portent le même nom, on les a distingués, appelant *majeurs* les plus grands, *mineurs* les plus petits, selon que leurs rapports de vitesse varient. On trouve que le rapport de vitesse d'*ut* à *ré* est comme 8 est à 9; celui de *ré* à *mi* : : 9 : 10; de *mi* à *fa* : : 15 : 16; de *fa* à *sol* : : 8 : 9; de *sol* à *la* : : 9 : 10; de *la* à *si* : : 8 : 9; de *si* à *ut* : : 15 : 16. On voit de suite que le rapport 8 à 9, qui est le plus grand, correspond aux intervalles *ut-ré, fa-sol, la-si*. Ce sont des tons ou intervalles majeurs; c'est la *seconde majeure*. Le rapport 9 à 10 correspond aux intervalles *ré-mi* et *sol-la*. Comme il est un peu plus petit que le précédent, l'intervalle qu'il constitue est un intervalle mineur, un ton mineur, une *seconde mineure*. Enfin, le rapport 15 à 16, moitié du premier, correspond aux intervalles *mi-fa* et *si-ut* : vu leur petitesse, ils ont été nommés *demi-tons*. Il y a donc dans la gamme diatonique trois tons majeurs, deux tons mineurs et deux demi-tons. Tous les autres intervalles sont majeurs ou mineurs, selon qu'il entre dans leur composition plus de secondes majeures que de mineures.

L'intervalle d'un son à un autre est assez grand pour qu'un son produit se trouve intercalé dans cet intervalle. Chacun des intervalles peut en recevoir un. On n'a pas créé d'autres noms ni d'autres signes, mais on a ajouté une épithète au son principal, qu'on a considéré comme altéré, on l'a aussi affecté d'un signe surnuméraire : c'est le *dièse* (♯) et le *bémol* (♭). Un caractère particulier distingue parfaitement ces deux altérations : c'est que le dièse, qui est plus haut que le bémol, tend toujours à monter sur la note suivante, tandis que le bémol tend toujours à descendre. Toutes les notes de la gamme diatonique sont susceptibles d'être affectées de ces deux signes : le ♯ quand on la monte, le ♭ quand on la descend. Cette nouvelle gamme s'appelle *gamme chromatique*.

Tous ces nouveaux sons résultent de nouveaux nombres de vibrations qui sont dans les rapports avec le chiffre de vibrations de la note fondamentale; on les obtient en faisant vibrer des longueurs de corde intermédiaires aux longueurs que nous avons données pour chacun des sons de la gamme diatonique. *Voy.* nos art. INTERVALLE, et TON, TONALITÉ.

La science des sons est l'*acoustique* à laquelle un art. spécial a été consacré, ainsi qu'à Chladni qui, avec Félix Savart, enlevé aux sciences vers 1840 *, a le plus fait pour le développement de cette science.

A. L-D.

(*) On peut consulter les ouvrages ou mémoires suivants de Savart : *Sur la construction des instruments à cordes et à archet*, Paris, 1819, in-8° ; *Sur la communication des mouvements vibratoires entre les corps solides*, 1820; *Recherches sur les vibrations de l'air*, 1823; *Mémoire sur les vibrations des corps solides considérés en général*, 1823; *Recherches sur les usages de la membrane du tympan et de l'oreille externe*, 1824; *Note sur la communication des mouvements vibratoires par les liquides*, 1826; *Nouvelles recherches sur les vibrations de l'air*, 1825; *Mémoire sur la voix humaine*, 1825; *Sur la voix des oiseaux*, 1826; *Recherches sur les vibrations normales*, 1827; etc., etc.

SON (techn.). On nomme ainsi, dans le commerce, les enveloppes du grain des céréales, après qu'elles en ont été séparées par la mouture. On distingue quatre espèces de son, qui se reconnaissent à leur grosseur : le *gros son*, le *petit son*, les *recoupes* ou *recoupettes*, et enfin les *remoulages*. Les deux premières espèces se donnent aux chevaux, moutons, lapins, etc., tandis que les deux dernières constituent une nourriture fort estimée pour les vaches. Le blé moulu fournit à peu près 20 pour 100 de son poids de son. X.

SONATE, mot qui sert à désigner, dans la langue musicale, une pièce instrumentale composée de deux ou trois morceaux d'étude : l'*allegro*, l'*adagio* et le *presto* ou *rondo*. Quelques compositeurs y joignent un *menuet*, comme dans les symphonies (*voy.*). Une sonate est ordinairement écrite avec un accompagnement de basse. Elle a sur le *concerto* (*voy.*) cet avantage de ne pas entraîner à sa suite une armée d'accompagnateurs. Les plus grands maîtres se sont exercés dans ce genre : l'on citera toujours avec éloge les sonates de Beethoven, de Tartini, de Viotti, etc. Le culte de ces célèbres compositeurs pour la sonate l'avait mise si fort à la mode pendant le cours du siècle dernier, que tout le monde aurait pu s'écrier avec Fontenelle : *Sonate, que me veux-tu?* Les temps sont bien changés! La sonate a presque disparu pour faire place à la *fantaisie* et à l'*air varié*, et c'est à peine si elle a trouvé asile au milieu des saines doctrines du Conservatoire, qui n'ont pu se défendre de l'envahissement de l'école de Paganini et de Herz. Il n'en est pas moins juste de mentionner parmi les meilleures sonates pour le violon celles de Corelli, Tartini, Viotti, Baillot, Kreutzer; pour le piano, celles de Em. Bach, Haydn, Mozart, Beethoven, Clementi, Dussek, Hummel, Moscheles, Kalkbrenner, Field, etc.; pour piano et violon, celles de J.-Séb. Bach; pour le violoncelle, les sonates de Franciscello et de Duport; et enfin pour les instruments à vent, celles de Cramer et de Reicha. D. A. D.

SONDE (ILES DE LA), ou mieux *de Sounda*, nom qui rappelle celui de Sund et paraît signifier grande eau, groupe insulaire de l'archipel indien, au sud-est de la presqu'île de Malacca, *voy.* SUMATRA, JAVA, TIMOR. Quelques géographes comprennent aussi l'île de Bornéo (*voy.*) sous cette dénomination générale que M. Balbi, dans ses *Éléments*, n'a point reproduite. X.

SONGE ou RÊVE, *voy.* SOMMEIL.

SONNENBERG (FRANÇOIS-ANTOINE-JOSEPH-IGNACE-MARIE, baron de), non moins célèbre par sa triste fin que par son génie poétique, naquit en 1779 à Munster, dans la Westphalie. Son imagination hardie, indomptée, paraît dès son enfance l'avoir emporté sur toutes les autres facultés de son âme, et, l'éducation qu'il reçut n'ayant point rétabli l'équilibre, le mal ne fit qu'augmenter. La *Messiade* de Klopstock, qui lui tomba sous les yeux pendant qu'il était au gymnase, lui donna l'idée d'une épopée gigantesque, *la Fin du Monde* (t. I^er^, Vienne, 1801), où se trouvent réunis tous les défauts d'un plan irrégulier, d'une diction boursouflée, d'une imagination en délire. Ce fut peut-être plutôt par obéissance que par goût qu'il étudia le droit. A l'âge de 19 ans, il fit un voyage en Allemagne, en Suisse et en France, et, à son retour, il s'établit à Drakendorf près d'Iéna, où il mena la vie la plus retirée, tout occupé qu'il était de la composition d'un second poëme épique, *Donatoa*, auquel il travaillait avec tant d'ardeur qu'il en oubliait de prendre de la nourriture et du repos. La tension continuelle de son esprit réagit sur lui d'une manière funeste; il se donna la mort à Iéna, le 22 nov. 1805, en se précipitant d'une fenêtre. Sonnenberg était véritablement poëte; malheureusement ses précieuses facultés ne reçurent pas un développement harmonique. Malgré ses défauts, son poëme de *Donatoa* montre en quelques parties de la profondeur, de la force, de l'élévation dans les sentiments. Il a été publié, accompagné d'une biographie de l'auteur, par Gruber (Halle, 1806, 4 vol. en 2 t. in-12). *C.L.*

SONNET. Ménage dérive ce mot de *sonettus*, diminutif de *sonus*, qui a signifié une chanson. C'est un petit poëme

de quatorze vers, ordinairement de même mesure, partagés en deux quatrains sur deux rimes que chaque quatrain doit offrir dans le même ordre, et en deux tercets divisés par le sens comme les deux quatrains. Les deux premiers vers du premier tercet riment ensemble; dans les vers suivants, les rimes ont, en général, un ordre autre que dans les deux quatrains. Aucune licence poétique n'est admise dans le sonnet; aucun mot saillant ne peut s'y présenter deux fois; ce poëme n'occupe qu'une faible étendue, mais tout doit y être clair, nettement exprimé; la perfection qu'on lui demande a fait dire au législateur de notre Parnasse :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme.

Le sonnet eut ses phases de vogue et ses phases d'oubli. Nous croyons, avec Ginguené, qu'il est d'origine sicilienne et qu'il remonte au XIII^e^ siècle. Il est vrai que son nom est antérieur, et qu'on le trouve dans nos poésies romanes; mais *son* ou *sonnet* s'y prend pour toute poésie lyrique, et notre vieux La Fresnaye a dit justement dans son *Art poétique* :

Du *son* se fit *sonnet*, du *chant* se fit *chanson*.

Quant à la forme spéciale du sonnet, consacrée par les Italiens, elle fut importée chez nous par Mellin de Saint-Gelais, Joachim du Bellay et Pontus de Thiart. Le XVII^e^ siècle lui fut trop favorable, puisqu'on vit, en 1651, la cour et la ville partagées en deux camps à l'occasion du sonnet de Benserade sur *Job*, et de celui de Voiture sur *Uranie*. La faveur du public entraîna Boileau à donner à ce petit poëme trop d'importance, pendant qu'il oubliait l'épître, le conte, la fable, le poëme didactique, le poëme musical, etc. Il y eut réaction, et le XVIII^e^ siècle dédaigna le sonnet. Beaucoup de poëtes, au XIX^e^, sont revenus à cette forme; mais ce n'est pas dans un temps où tout se fait en hâte qu'on peut attendre ce travail de la lime, *limæ labor*, indispensable à la perfection. Aussi doit-on répéter, comme au temps de Boileau :

....En vain mille auteurs y pensent arriver,
Et cet heureux phénix est encore à trouver.

J. T-v-s.

SOPHIE ALEXÉIEVNA, tsarevne et grande-princesse de Russie, naquit à Moscou le $\frac{7}{17}$ sept. 1657. Son père, Alexis Mikhaïlovitch (*voy.*), avait une nombreuse famille; mais, à l'exception de son plus jeune fils, Pierre-le-Grand, aucun de ces princes et princesses n'égalait Sophie en intelligence et en énergie. Elle était née de la même mère que Fœdor et Ioann Alexéïevitch, et les Miloslavskii, ses oncles, la gouvernaient. Ceux-ci avaient vu de mauvais œil le second mariage du tsar avec Natalie Naryschkine (*voy.*), et surtout la naissance de son fils Pierre; cependant ils étaient en possession du pouvoir sous le règne de Fœdor et avaient l'espérance de le conserver sous Ioann, prince presque imbécille. Mais lorsque cette espérance fut trompée, lorsqu'après la mort de Fœdor (1682), les Naryschkine réussirent à faire proclamer tsar le fils de Natalie, alors une lutte sanglante éclata entre les deux familles, et les Naryschkine, ainsi que deux princes Dolgorouki et le vertueux Matvéïef, en devinrent les premières victimes. Miloslavskii n'eut pas de peine à y entraîner la tsarevne, alors âgée de 24 ans : furieuse de la préférence qu'on donnait sur son frère utérin au fils de l'odieuse Naryschkine, elle jura de défendre ses droits, et appela les strélitz à la révolte. Pendant trois jours (mois de mai) le Kremlin fut livré à une barbare soldatesque, et 67 personnes perdirent la vie dans le massacre. Enfin, le 3 juillet, les deux frères furent couronnés ensemble, et Sophie prit la régence, qu'elle garda jusqu'en 1689, c'est-à-dire sept ans, non sans gloire, car elle alliait à une grande énergie beaucoup de perspicacité, ainsi que l'amour des arts et des lettres. Elle-même poëte, ce fut elle qui fit donner aux Russes les premières représentations théâtrales. Mais un nouveau soulèvement des strélitz, mécontents du peu de déférence qu'on leur témoignait, et qui avaient à venger la mort de leur chef, le prince Khovanskii, la força bientôt de quitter Moscou et de chercher un refuge dans le couvent de Troïtza. Ce ne fut qu'après avoir triomphé de cette rébellion qu'elle put se livrer aux soins de l'état. Tous les principaux faits de sa régence ont été racontés à l'art. GALITSYNE (T. XII, p. 47), un de ses nombreux favoris et

son principal ministre. La fin de cette période se confond avec l'histoire de Pierre-le-Grand : aussi a-t-il déjà été dit, dans la notice concernant ce dernier (T. XIX, p. 630), que, las de sa tutelle et choqué de ses prétentions excessives, le jeune tsar y mit fin lorsqu'il eut accompli sa 17^{e} année. Il ne craignit pas d'entrer en lutte ouverte avec cette sœur impérieuse, et, à l'occasion d'une solennité qui devait avoir lieu en juillet 1689, il lui signifia qu'elle eût à y paraître simplement comme sœur et tsarevne, mais nullement en qualité de régente ou même d'autocratrice, titre qu'elle prenait publiquement depuis deux ans. La résistance de Sophie à cet ordre amena la rupture. Pierre eut le dessus. La tsarevne fut enfermée dans le couvent dit Novo-Dévitcheï-Monastyr, qu'elle avait fondé elle-même non loin de Moscou, et le 18 sept. elle y prit le voile sous le nom de sœur Susanne. On sait que néanmoins elle fut soupçonnée d'avoir eu une grande part à la révolte des strélitz qui eut lieu bientôt après, pendant que Pierre voyageait à l'étranger, et que 230 de ces miliciens furent pendus à 30 gibets élevés sous les fenêtres de la royale récluse. Elle resta sous une surveillance sévère jusqu'à sa mort, arrivée le 14 juillet 1704. J. H. S.

SOPHIS ou Sofys, *voy.* Perse, T. XIX, p. 444 et suiv.

SOPHISME, Sophiste (σόφισμα, σόφιστης, de σόφος, sage, instruit). En remontant aux racines des mots, on constate souvent des révolutions dans les choses. Ainsi les sophistes furent d'abord les savants, les sages par excellence, et les sophismes les habiles déductions de ces grands esprits. Quand les sophismes dégénérèrent en raisonnements subtils; quand les propositions les plus opposées furent soutenues publiquement, au choix de l'auditoire, dans des discours vides de raison et pleins de mots; quand la solide éloquence fit place à une vaine rhétorique, les sophistes purent avoir encore des succès de vogue; mais les vrais amis de la sagesse n'eurent pour eux que du mépris. Et comme, à la longue, c'est le jugement des hommes éclairés qui l'emporte, quel qu'ait été le mérite de quelques sophistes postérieurs aux luttes fécondes de Socrate contre le charlatanisme de ceux de son temps (*voy.* son art.), ce nom de sophistes est devenu l'épithète injurieuse des discoureurs superficiels, pleins d'audace et d'ostentation, qui prétendent tout savoir, tout prouver, et qui éblouissent le vulgaire, incapables qu'ils sont de l'éclairer. Ainsi que nous l'avons fait dans l'art. Rhéteur, nous renvoyons à Belin de Ballu ceux qui voudraient connaître l'histoire des sophistes, et nous allons dire quelque chose des sophismes.

Les sophismes diffèrent des paralogismes (*voy.* ce mot) : ceux-ci sont des erreurs de bonne foi; les autres, l'arme de la perfidie. L'auteur d'un paralogisme est dupe de sa propre illusion; celui qui emploie un sophisme fait ou cherche à faire illusion, dans une intention coupable. Quant aux faux raisonnements, paralogismes ou sophismes, que l'on se trompe ou que l'on veuille tromper, ce sont des illusions dont voici les principales : 1° illusion de *cause non cause* (*non causa pro causâ*), lorsqu'on assigne pour cause à un effet un concomitant qui n'a pu le produire; 2° illusion d'*équivoque*, quand on prend un terme en plus d'un sens dans le même syllogisme; 3° illusion d'*extension*, quand on conclut de la partie au tout, du particulier au général, de l'accidentel à l'absolu; 4° illusion de *composition*, en unissant des choses qui ne sont vraies que divisées; 5° illusion de *division*, en prenant séparément des choses qui ne sont vraies que prises collectivement; 6° illusion de *question*, en prouvant ce qu'il ne faut pas prouver, et réciproquement; 7° illusion de *pétition de principe* et de *cercle vicieux* (*voy.* ces mots), en prenant pour moyen de démonstration la chose à démontrer, en prouvant l'une par l'autre des choses douteuses et contestées; 8° illusion de *dénombrement imparfait*, d'*induction défectueuse*, de *passage du naturel au surnaturel*, etc. La double cause de nos erreurs, c'est la faiblesse de l'esprit et la force des passions : malheureusement il est plus facile de le reconnaître que d'y remédier. Aristote avait signalé les formes que les idées ou les combinaisons d'idées peuvent revêtir comme instruments de déception. On

n'avait guère fait que le suivre, lorsque, de nos jours, J. Bentham a eu des aperçus neufs dans ses *Sophismes parlementaires*, estimable ouvrage déjà deux fois traduit en français. J. T-v-s.

SOPHISTICATION, *voy.* FALSIFICATION.

SOPHOCLE, un des trois grands poëtes tragiques de la Grèce, et le plus parfait, au jugement de la plupart des critiques, naquit environ 5 siècles av. J.-C. L'année précise de sa naissance est sujette à quelques difficultés. L'indication qui se concilie le mieux avec les circonstances de sa vie est celle du scoliaste grec, qui le fait naître dans la 2e année de la LXXIe olympiade (495 av. J.-C.). Les marbres de Paros avancent de trois ans l'époque de sa naissance, en la fixant à la 3e année de la LXXe olymp. Quant à l'allégation de Suidas, qui la porterait à la 3e année de la LXXIIIe olymp., elle s'accorde mal avec les époques les mieux connues de ses ouvrages. Plus jeune qu'Eschyle de 25 ou 30 ans, Sophocle était plus âgé qu'Euripide d'environ 15 ans. La tradition a attaché le nom de ces trois poëtes au souvenir de la journée de Salamine (480 av. J.-C.) : elle rapporte qu'Eschyle combattit avec valeur dans les rangs des défenseurs d'Athènes; Sophocle fut choisi, à cause de sa beauté, pour être coryphée des adolescents qui, la lyre en main, le corps nu et parfumé, chantèrent l'hymne de victoire et dansèrent autour des trophées; et Euripide naquit pendant le combat, dans l'île même de Salamine.

Sophocle était de Colone, bourg situé aux portes d'Athènes, qu'il a chanté dans son *OEdipe à Colone*. D'après des auteurs cités par le scoliaste qui a écrit sa vie, son père, Sophile, aurait été forgeron; mais le scoliaste révoque en doute cette assertion, parce que, dit-il, « il n'est pas vraisemblable qu'un homme d'une telle extraction eût été nommé général conjointement avec les premiers citoyens d'Athènes, tels que Périclès et Thucydide. » Cette réflexion pourra paraître bien aristocratique, appliquée à un gouvernement tel que celui d'Athènes. « En outre, continue le biographe, les poëtes comiques, auxquels la naissance d'Euripide, fils d'une fruitière, a fourni de si grossières plaisanteries, n'eussent pas ménagé à Sophocle les traits mordants qu'ils n'épargnèrent pas même à Thémistocle. Peut-être, ajoute-t-il, son père avait-il des esclaves forgerons et ouvriers en airain. » Si l'on goûte ces raisons, il faudra en revenir au témoignage de Pline le naturaliste, qui, d'après d'autres autorités, assure que Sophocle était issu d'une grande famille, *principe loco genitum*.

Les anciens n'ont pas oublié de nous apprendre que Sophocle reçut une éducation brillante : il s'exerça, dans son enfance, à la palestre et à la musique, et il fut couronné dans l'un et l'autre exercice. Son biographe et Athénée (I, 20) lui donnent pour maître le musicien Lampros; peut-être est-ce le même que le célèbre poëte lyrique cité par Plutarque (*De musicâ*).

Des avis divers ont été émis sur la question de savoir quand Sophocle fit représenter sa première pièce. Selon les marbres de Paros, il vainquit pour la première fois sous l'archonte Apsephion, la 4e année de la LXXVIIe olympiade, à l'âge de 28 ans. (Nous avons vu que cette chronique lapidaire le fait naître, ol. LXX, 4.) Cette date nous paraît la plus conforme au récit détaillé de Plutarque dans la *Vie de Cimon*, ch. 8 : « Cet acte, dit-il (Cimon avait rapporté de Scyros les ossements de Thésée), lui valut la faveur du peuple, et c'est à cette occasion que s'établit le jugement des tragédies par des juges désignés. En effet, Sophocle, encore jeune, faisant représenter sa première pièce, comme il y avait du tumulte et de la cabale parmi les spectateurs, l'archonte Aphepsion (Plutarque écrit ce nom autrement que les marbres de Paros) ne tira pas au sort les juges du concours; mais Cimon s'étant avancé sur le théâtre avec les généraux, ses collègues, pour faire aux dieux les libations voulues, il ne les laissa pas se retirer; mais, leur ayant fait prêter serment, il les força de s'asseoir et de juger, étant au nombre de dix, un de chaque tribu. »

Le biographe d'Eschyle dit qu'il fut vaincu par Sophocle encore jeune, et qu'à cette occasion il quitta Athènes, pour se retirer en Sicile. Sophocle fit en effet

jouer sa première tragédie avant l'âge fixé par la loi, qui défendait aux poëtes et aux acteurs, qu'on ne distinguait pas alors des poëtes, de paraître sur la scène avant 40 ans; d'autres disent 30.

Malheureusement, Plutarque ne nomme pas la pièce qui valut à Sophocle cette première victoire sur Eschyle. On conjecture seulement que c'était une tétralogie, dont *Triptolème* était le drame satirique, etc. C'est Pline le naturaliste qui a mis sur la voie de cette conjecture.

Depuis ce premier succès jusqu'à sa mort, Sophocle ne cessa de travailler pour le théâtre; il n'est donc pas étonnant qu'il ait composé un grand nombre d'ouvrages : Suidas dit 123; le grammairien Aristophane de Byzance dit 130, dont 17 supposés. Sept tragédies seulement nous sont parvenues en entier, mais dans ce nombre se trouvent plusieurs chefs-d'œuvre. En voici les titres : 1° *Ajax armé du fouet* ou *Ajax furieux*, 2° *Électre*, 3° *OEdipe roi*, 4° *Antigone*, 5° les *Trachiniennes* ou *la Mort d'Hercule*, 6° *Philoctète*, 7° *OEdipe à Colone*.

Sophocle, à cause de la faiblesse de son organe, ne se conforma pas à l'usage qui voulait que le poëte jouât lui-même le principal rôle dans ses ouvrages. Il ne parut sur la scène que dans des rôles qui exigeaient un talent particulier. Ainsi, il remplit le rôle de Thamyris jouant de la lyre, et celui de Nausicaa jouant à la paume. Il introduisit d'ailleurs plusieurs innovations dans les représentations dramatiques, il ajouta à la pompe des décorations, et porta à 15 le nombre des personnages du chœur, qui n'était que de 12. Malgré les heureux changements qu'Eschyle (*voy.*) avait faits à la tragédie, l'enfance de l'art se fait encore sentir dans ses pièces : Sophocle, à son tour, en modifia la forme, et la porta à sa perfection. Il fit paraître sur la scène un troisième interlocuteur, et, tout en rattachant toujours le chœur à l'action, il le réduisit à un rôle secondaire, celui d'un simple spectateur qui témoigne par ses paroles l'intérêt qu'il prend à l'événement. Cette place que le chœur conserve encore dans la tragédie grecque, cette espèce d'intervention populaire, suffirait seule pour marquer un des caractères distinctifs qui la séparent profondément de la tragédie française.

Sophocle remporta vingt fois le premier prix de la tragédie; souvent il obtint la seconde nomination, jamais la troisième. Telle était la douceur de son caractère, dit son biographe, qu'il était chéri de tout le monde. Il était si attaché à son pays, que les offres de plusieurs rois qui l'engageaient à venir auprès d'eux ne purent jamais le décider à quitter sa patrie. Les Athéniens, pour lui donner un témoignage de leur admiration, l'élurent général, à l'âge de 57 ans, sept années avant la guerre du Péloponnèse, lors de leur expédition contre Samos. Aristophane de Byzance rapporte que cet honneur lui fut déféré après le grand succès de sa tragédie d'*Antigone*. Au premier abord, on ne peut se défendre d'une certaine surprise, en voyant un mérite purement littéraire récompensé par les charges les plus importantes de l'état; on est tenté de sourire devant les bizarres caprices de cette démocratie qui payait le talent dramatique par un commandement militaire; on a beau jeu alors à plaisanter sur le caractère frivole des Athéniens, assez riches d'ailleurs sous ce rapport pour qu'il ne soit pas besoin de charger le portrait.

Quant au fait que Sophocle fut général une fois en sa vie, il est attesté non-seulement par son biographe, mais aussi par un grand nombre d'écrivains. Plutarque, dans la Vie de Périclès, dit que Sophocle fut son collègue comme stratége; d'autres précisent l'époque au temps de la guerre de Samos. Pour ce qui est du motif qui fit élever notre auteur tragique à ce poste important, il est assez probable que la poésie si riche, si élevée, si touchante de la pièce n'était pas le seul mérite que les Athéniens applaudissaient dans l'*Antigone*. On oublie trop le côté politique de la tragédie grecque, et il est à propos de remarquer avec quel soin particulier et de quel ton grave l'auteur de cette tragédie expose (v. 175-190) des règles de gouvernement, des maximes sur les devoirs du citoyen et sur l'obligation imposée au chef de l'état de sacrifier ses amitiés particulières à l'intérêt public. Démosthène dans son discours *sur les prévarications*

de l'ambassade, a cité tout ce passage, et il ajoute que ce sont non-seulement de beaux vers, mais qu'ils sont pleins de conseils utiles aux Athéniens. Plus bas (v. 659-676), le poëte attaque l'anarchie, il recommande l'obéissance aux lois, la soumission aux magistrats; de la stricte observation de ce devoir dépend le salut de l'état, comme l'insubordination de quelques-uns peut amener la perte de tous. De plus, tout en prenant dans cette pièce la défense des lois divines et du culte dû aux dieux infernaux, ce qui fait du dévouement d'Antigone non-seulement un acte de piété fraternelle, mais aussi un acte essentiellement religieux, Sophocle a su néanmoins traiter ce sujet avec tant de mesure, qu'il se garde bien de porter la moindre atteinte à l'autorité des lois civiles. Enfin, une autre cause qui a pu valoir à l'auteur la faveur populaire, c'est la haine de la tyrannie qui respire dans cette pièce, et qui, bien que formellement exprimée dans tel passage particulier, par exemple v. 729-735, se révèle encore plus par l'impression générale de tout l'ouvrage, comme un sentiment qui s'exhale de l'âme même du poëte. On conçoit très bien que cette aversion pour la tyrannie ait été de nature à agir vivement sur l'esprit de la multitude, à provoquer ses acclamations et son enthousiasme, et à inspirer le désir de récompenser l'auteur en l'élevant à de hautes fonctions politiques.

Selon Aristophane de Byzance, l'*Antigone* était la 32e pièce de Sophocle. Si l'on admet l'opinion la plus accréditée, qui place sa naissance à l'an 495, il aurait eu cinquante et quelques années lorsqu'il fit jouer cette tragédie. Il était alors dans la force de son génie, qui d'ailleurs se maintint longtemps dans tout son éclat, puisque la plupart des chefs-d'œuvre qui nous restent de lui sont postérieurs à l'*Antigone**. Ainsi l'*OEdipe roi*, et l'*OEdipe à Colone*, qui sont généralement reconnus comme ses deux plus beaux ouvrages, l'un sous le rapport de l'art dramatique, l'autre pour l'élévation de la poésie et pour la pureté des idées morales, ont été composés par Sophocle, le premier à l'âge de 64 ans au moins, et le second à 76. A la composition de l'*OEdipe à Colone* se rattache une anecdote rapportée par un assez grand nombre d'écrivains, entre autres par Cicéron, Plutarque, Apulée, Lucien, etc. Voici en quoi s'accordent leurs diverses relations : Sophocle, paraissant négliger son patrimoine pour se livrer à la poésie tragique, fut cité en justice par ses fils, ou bien par son fils Iophon, dans l'intention de lui faire enlever l'administration de ses biens, comme n'ayant pas l'esprit sain et ne possédant plus l'usage de toutes ses facultés. Alors Sophocle lut devant ses juges des passages de son *OEdipe à Colone* auquel il travaillait, notamment le beau chœur qui contient l'éloge de l'Attique; puis il leur demanda si un tel poëme était l'ouvrage d'un homme qui radote. Il fut renvoyé absous, et les juges blâmèrent son fils.

La mort de Sophocle arriva sous l'archontat de Callias, dans la 3e année de la XCIIIe olympiade, l'an 406 av. J.-C., peu de temps après la mort d'Euripide, et un peu avant la prise d'Athènes par Lysandre. Il était âgé de 89 ans, si l'on adopte, comme nous l'avons fait, la date indiquée par le biographe pour sa naissance. Cette mort est racontée de plusieurs manières : selon les uns, il mourut de joie en apprenant le succès d'une de ses pièces; selon d'autres, il expira à la fin d'une lecture de son *Antigone*, pendant laquelle il aurait fait effort pour soutenir sa voix. Ce dernier fait est évidemment supposé. Une épigramme de l'Anthologie prétend qu'il mourut étouffé par un grain de raisin vert.

Selon le biographe, les sépultures de la famille de Sophocle étaient à Décélie, à 11 stades d'Athènes. Les Lacédémoniens occupaient alors Décélie, et ravageaient le territoire athénien. Bac-

(*) Cette pièce vient d'être remise sur la scène, d'abord à Berlin, sous les auspices d'un roi protecteur des lettres et des arts, par les soins du célèbre Tieck et avec la musique de M. Mendelssohn-Bartholdy; puis à Paris, au théâtre de l'Odéon, où elle est depuis un mois en possession d'attirer la foule et de satisfaire les juges les plus difficiles. Rien ne semblait manquer à la gloire de Sophocle; mais quel triomphe pour lui que cette éclatante résurrection après 22 siècles et dans un temps de lassitude et de désenchantement!

J. H. S.

chus apparut en songe à Lysandre, chef des Spartiates, et lui ordonna de laisser inhumer le poëte, que ce dieu chérissait. Lorsque ce général eut appris par des transfuges quel était celui qui venait de mourir, il envoya un héraut porter à la ville assiégée la permission d'ensevelir Sophocle. Ce récit du biographe présente plus d'une difficulté. D'abord Décélie n'était pas, comme il le dit, à 11 stades d'Athènes, mais à 120; de plus, le général lacédémonien qui commandait à cette époque n'était pas Lysandre, mais le roi de Lacédémone, Agis, fils d'Archidamus (Thucyd., VII, 9). Lysandre n'assiégea Athènes que par mer, la 1re année de la XCIVe olympiade : or Aristophane, dans ses *Grenouilles*, qui furent représentées la 3e année de la XCIIIe olympiade, parle de Sophocle comme déjà mort.

L'espace nous manque ici pour marquer avec des développements suffisants le progrès des idées morales tel qu'on peut le suivre dans les tragédies de Sophocle, en partant d'*Ajax*, qui paraît être un de ses premiers ouvrages, pour arriver à l'*OEdipe à Colone*, où l'idée de la justice divine se montre si épurée. On est frappé de l'intervalle immense qui sépare ces deux pièces. Il y a, il est vrai, dans le caractère d'Ajax une idée exagérée de la puissance humaine : c'est l'homme des temps héroïques, c'est le guerrier qui doit tout à la force de son bras. Le délire qui égare son esprit est une punition de son irrévérence envers les dieux; mais, dans la réalité, Ajax est victime de la colère de Minerve : au fond du délit qui lui attire un châtiment si funeste, on ne voit guère qu'une rancune de la déesse qui veut venger un grief personnel. L'intervention divine n'apparaît donc ici que dans un intérêt privé, et non dans l'intérêt de la loi morale. Que si nous passons à l'*OEdipe à Colone*, nous voyons encore en lui la victime de la fatalité; mais il n'en conserve pas moins un caractère hautement moral. Un enchaînement de circonstances extérieures, tout-à-fait indépendantes de son libre arbitre, l'a rendu criminel, mais sans qu'il l'ait voulu, et cette absence de participation de sa volonté rassure sa conscience. Il parle de ses crimes involontaires sans embarras : ils sont l'œuvre des dieux. Il établit nettement, et à plusieurs reprises, que c'est l'intention qui fait la faute; la culpabilité n'est reconnue que dans l'intention de faire le mal : le crime involontaire n'est plus un crime; l'homme a pu servir d'instrument dans la main des dieux; mais, si sa conscience est pure, il n'est pas vraiment coupable. Voilà donc le dogme de la fatalité épuré ou plutôt dégagé de la moralité qui ne lui appartient pas; voilà la ligne de démarcation profondément tracée entre le domaine moral de la conscience, où règne la liberté humaine, et le domaine de la fatalité, qui n'est plus que l'enchaînement des faits extérieurs, placés en dehors de notre action, et derrière lesquels la liberté de l'homme reste entière. Ainsi, du triste dogme de la prédestination, le poëte n'a pris, en quelque sorte, que la partie étrangère à l'homme; il en retranche toute la partie odieuse, celle qui répugne le plus à la nature humaine, c'est-à dire l'imputabilité.

Certes une pareille transformation de l'idée du destin dans la tragédie grecque marque un progrès assez important dans l'histoire des idées morales, pour autoriser à dire que Sophocle avait pressenti quelques-unes des vérités que le christianisme devait mettre en lumière quelques siècles plus tard. Il suffit de citer toute la réponse d'OEdipe à Créon (v. 950-1003), trop longue pour être rapportée ici : on y verra toutes ces notions parfaitement éclaircies et en accord avec la conscience la plus pure et le bon sens le plus élevé.* A-D.

(*) La plus ancienne édition de Sophocle est celle des Aldes, Ven., 1502, in-8°, édition rare, correcte et très bien imprimée; elle fut suivie des scholies de Lascaris, Rome, 1518, et des éditions des Juntes, Flor., 1522, in-4°; de Victorius, *ib.*, 1547, in-4°; de Turnèbe, Paris, 1552, in-4°; de H. Estienne, avec notes, Paris, 1568, in-4°, etc. Parmi les modernes, on cite celles de Brunck, Strasb., 1786-89, 2 vol. in-4° et 2 vol. in-8°; de Musgrave, Oxford, 1800-1, 2 vol. in-8°; d'Erfurdt, Leipz., 1802-11, 6 vol. in-8° avec un 7e vol. en 1825, etc. Une édition accompagnée de notes allemandes par M. Schneider (Weimar, 1823-30, in-12) est suivie d'un glossaire détaillé. Il existe en outre un grand nombre d'éditions de pièces détachées. Sophocle a été partiellement traduit en français par de

SOPHONIE, dont le nom est écrit *Zéphanyah* dans les Bibles hébraïques, l'un des 12 petits prophètes, était fils de Cusi, et appartenait à une famille illustre. On ne sait rien de sa mort; mais c'est sous le règne de Josias que Sophonie remplit son ministère. Son livre, en 3 chap., s'élève contre les désordres de Juda, l'oppression des grands, les vices du peuple et son idolâtrie. Z.

SOPHONISBE, fille d'Asdrubal et femme de Syphax, née à Carthage, vers l'an 235 av. J.-C. Étant tombée au pouvoir de Masinissa, à qui elle avait d'abord été destinée, sa beauté frappa vivement le roi des Numides, et, loin de songer à la livrer aux Romains, il résolut de l'épouser. Mais elle avait déjà détourné Syphax de l'alliance des Romains, et Scipion craignit qu'elle n'ébranlât aussi la fidélité de Masinissa. Il lui ordonna donc de renoncer à ce mariage, et réclama la princesse. Ne pouvant résister aux instances de l'illustre Romain, Masinissa en donna avis à Sophonisbe par un message secret. Alors la jeune femme héroïque, qui craignait par-dessus tout l'humiliation d'être traînée à Rome, demanda à son nouvel époux, pour son présent nuptial, une coupe empoisonnée. Le roi eut la lâcheté de la lui envoyer, et elle la vida courageusement.

L'histoire de Sophonisbe a souvent été traitée pour le théâtre. Sans parler du Trissin et d'autres vieux poëtes, Corneille en fit le sujet d'une de ses tragédies, puis après lui Lagrange-Chancel et Voltaire. Mais la plupart de ces pièces sont tombées dans l'oubli. Z.

SOPRANO, dessus, *voy.* Voix.

SORBES, *voy.* Slaves et Lusace.

SORBIER, genre d'arbre de la famille des rosacées, sous-ordre des pomacées. Les sorbiers ne diffèrent guère, par les caractères de leurs fleurs et fruits, des autres genres du groupe des pomacées (pommiers, poiriers, alisiers, etc.), mais on les en distingue facilement à leurs feuilles pennées. Leurs fleurs, petites, blanches et légèrement odorantes, se montrent, à la fin du printemps, au sommet des jeunes pousses : elles sont disposées par bouquets serrés, étalés en forme de parasol.

Le *sorbier commun* ou *sorbier des oiseleurs* (*sorbus aucuparia*, L.), qu'on désigne aussi par le nom vulgaire de *cochêne*, est très recherché pour l'ornement des parcs et des bosquets; il produit un effet des plus pittoresques, non-seulement à l'époque de la floraison, mais surtout en automne, étant couvert d'innombrables bouquets de baies d'un écarlate vif; d'ailleurs ces fruits persistent jusqu'au fort de l'hiver, et ils offrent l'avantage d'attirer les grives, les merles et autres oiseaux frugivores qui tous en font leurs délices. Le sorbier croît spontanément dans toute l'Europe, ainsi qu'en Sibérie, et même dans les régions arctiques; un climat froid lui convient mieux que de fortes chaleurs : aussi vient-il de préférence, en Europe, dans les stations élevées des montagnes. Le bois de sorbier est dur et compacte; on l'emploie aux ouvrages de tour, de menuiserie et de charronnage. Les fruits ont une saveur fortement âpre et astringente : l'acide malique y abonde; néanmoins les habitants du Nord mangent ces fruits lorsqu'ils ont été adoucis par les gelées; ils en préparent aussi une sorte de cidre et une boisson alcoolique.

Le *sorbier cultivé* (*sorbus domestica*, L.), plus généralement connu sous le nom de *cormier*, croît dans les forêts de l'Europe australe; on le retrouve, mais peu abondamment, dans plusieurs contrées de France et d'Allemagne. C'est cette espèce que les anciens ont désignée sous le nom de *sorbus*. On le cultive comme arbre fruitier, notamment dans nos départements de l'Est, et en Allemagne. Le cormier n'acquiert tout son développement qu'à un âge très avancé. M. Loiseleur-Deslongchamps en a observé un tronc de 12 pieds de tour, et dont il estime l'âge à 5 ou 600 ans. On peut greffer cet ar-

Longepierre, J.-B. Gail, etc. Nous avons les *Tragédies grecques* par A. Dacier (Amst., 1693, in-12; Altenb., 1763, in-8°); le P. Brumoy a compris Sophocle dans son *Théâtre des Grecs*; G. Rochefort en a aussi donné une traduction estimée; enfin, on doit à notre savant collaborateur, auteur de cette notice, une traduction des *Tragédies* de Sophocle (Paris, 1827, 3 vol. in-32), dont une 2e éd. a constaté le mérite et le succès. Parmi les traductions étrangères, on cite surtout celle de Solger, en vers allemands (2e éd., Berlin, 1824, 2 vol. in-8°). S.

bre sur poirier et sur aubépine ; mais il ne se multiplie bien que de graines. Le bois de cormier est roux, dur et très compacte ; son grain est fin et susceptible d'un beau poli ; c'est un des bois les plus recherchés pour l'ébénisterie, les ouvrages de tour, de mécanique et d'armurerie. Les fruits, appelés *sorbes* ou *cormes*, ne deviennent mangeables qu'en hiver, quelque temps après avoir été cueillis ; alors leur saveur, d'astringente qu'elle était, finit par devenir douceâtre et analogue à celle des nèfles ; en Allemagne, on utilise ce fruit pour faire de l'eau-de-vie et des boissons semblables au cidre. Éd. Sp.

SORBONNE, *voy.* Université.

SORCIER, Sortilége, *voy.* Magie.

SOREL, *voy.* Agnès Sorel.

SORGHO ou Doura (*sorghum vulgare*, Pers. ; *holcus sorghum*, L.), graminée céréale, fréquemment cultivée en Égypte, en Syrie, en Perse, en Arabie, et dans l'Inde. Très productive dans ces contrées, elle n'est que d'un rapport faible ou mal assuré dans les climats moins chauds. Du reste, la farine de grain de sorgho est fort inférieure à celle du froment pour la confection du pain ; on l'emploie surtout à faire des galettes et des bouillies. Les tiges, qui atteignent jusqu'à 12 pouces de haut et plusieurs pouces de circonférence, ont assez de consistance pour servir de combustible. Éd. Sp.

SORITE (*sorites*, de σωρὸς, tas, monceau), genre de syllogisme (*voy.*) qui consiste en plusieurs propositions entassées les unes sur les autres, et si bien liées entre elles que l'attribut de l'une devient le sujet de la suivante, en sorte que la dernière proposition doit être implicitement comprise dans la première si le raisonnement est juste. En voici un exemple : A=B, B=C, C=D, donc D=A. *Voy.* Gradation.

SORLINGUES (îles), ou Scilly, vis-à-vis la pointe de la presqu'île de Cornouailles, groupe d'îlots dont l'ensemble offre une population d'environ 1,500 âmes. *Voy.* Cassitérides.

SORT, Sorts, Sortilége, *voy.* Magie, Divination, etc.

SOSTENUTO, *voy.* Mouvement.

SOT, *voy.* Sottise.

SOTER, surnom grec signifiant *sauveur*, *voy.* Ptolémée, Antiochus et Séleucus.

SOTHIAQUE (période), ainsi nommée de *Sothis*, qui est le nom de l'étoile *Sirius* chez les Égyptiens, *voy.* Lever des astres, Cycle caniculaire, Aménophis IV, Année et Héliopolis.

SOTIE, Sottise, espèce de farce qui appartient au premier âge de la comédie française, et qui se distinguait des autres par de grossières personnalités. Les sotties étaient l'œuvre des joyeux compagnons qui formaient ces confréries de plaisir connues sous le nom de *Bazochiens* (*voy.*), d'*Enfants-sans-Souci* ou *Principauté de la Sottise*, de *Mère-Folle*, de *Mère-Sotte*, etc. C'était une émancipation grotesque de l'esprit frondeur. Pierre Gringoire, qui vivait dans les premières années du XVI^e^ siècle, est l'auteur de la sotie la plus connue. Elle fut jouée aux halles de Paris, le mardi-gras 1511. Tout, dans cette pièce à 18 personnages, est allégorique et dirigé contre le pape Jules II, à l'occasion de ses démêlés avec Louis XII. Les sotties imprimées ou manuscrites sont d'une grande rareté. J. T-v-s.

SOTTISE, défaut d'esprit et de jugement, dit l'Académie. Il faut, ce nous semble, quelque chose de plus pour caractériser la sottise, à savoir la manifestation de ce défaut. L'ignorant qui écoute et se tait a le mérite d'un silence à propos ; l'homme incapable et qui ne fait rien n'est pas répréhensible pour rester dans l'inaction ; mais parler, mais agir à tort et à travers est le cachet de la sottise. Voltaire l'a personnifiée dans le III^e^ chant de la *Pucelle* ; après avoir peint les lieux qu'elle habite, il ajoute :

De ce pays la reine est la Sottise.
Ce vieil enfant porte une barbe grise ;
Sa lourde main tient pour sceptre un hochet.
De l'Ignorance elle est, dit-on, la fille.
Près de son trône est sa sotte famille,
Le fol Orgueil, l'Opiniâtreté,
Et la Paresse et la Crédulité.

Les *Enfants-sans-souci* personnifièrent aussi la sottise, et proclamèrent sa souveraineté sur le genre humain ; leur chef s'appela le *Prince des Sots*, et ses sujets furent dignes de leur roi. C'était un bon cadre satirique ; mais on ne sa-

vait alors que barbouiller une toile : les grands peintres sont nés plus tard.

La sottise n'est pas l'apanage seulement des sots : les gens d'esprit, les hommes de génie eux-mêmes sont sujets à dire et à faire des sottises, non en vertu de leur génie ou de leur esprit, mais par suite d'affections qui les aveuglent et les poussent à l'étourdie. A côté des progrès de la civilisation, des merveilleux travaux de la science, des beaux-arts et de l'industrie, à côté des chefs-d'œuvre de la raison humaine, l'histoire montre avec douleur les aberrations de cette raison trop fière, les sottises qu'elle a faites chez tous les peuples, à toutes les époques, sous l'influence des passions, sottises de grands et sottises de petits, sottises de lâches et sottises de héros, sottises de théologiens et sottises de philosophes. Notre orgueil est légitime, quand nous contemplons les conquêtes de l'homme; notre humilité l'est davantage encore, quand nous parcourons l'effrayant catalogue de nos sottises. Que d'erreurs chaleureusement soutenues ! que de querelles sans objet ! *Sottise des deux parts* est une locution proverbiale qui s'applique dans presque tous les cas. Et c'est ce qui doit nous rendre moins hardis dans nos assertions et plus circonspects dans nos jugements; car Montaigne a raison : « Combien de sottises dis ie et responds ie touts les iours, selon moy; et volontiers doncques combien plus frequentes selon aultruy? si ie m'en mords les levres, qu'en doibvent faire les aultres? Somme, il faut vivre entre les vivants, et laisser la riviere courre soubs le pont, sans nostre soing, ou, à tout le moins, sans nostre alteration. » J. T-v-s.

SOU. Ce mot, que l'on écrivait anciennement *sol*, vient du latin *solidus*. L'uniformité de poids de nos anciennes monnaies d'or avec celles des empereurs romains prouve que les Français se servirent d'abord de la livre romaine pour peser et tailler leurs monnaies. Les Romains taillaient 72 sols dans une livre d'or; il y en avait 6 à l'once, et chaque sol pesait 96 grains; mais les 12 onces de la livre romaine n'en pesaient que 10 $\frac{2}{3}$ des nôtres, et les sols d'or des derniers empereurs romains ne pèsent qu'à peu près 86 grains du poids de marc. Les monnaies d'or de nos rois mérovingiens sont des sols et des tiers de sol d'or. On pense que les Français imitèrent les Romains dans la fabrication de leurs monnaies après qu'ils se furent emparés de la ville de Trèves, où ces derniers avaient des ateliers monétaires, ainsi qu'à Lyon et à Arles. Marculphe, moine français, qui vivait vers 670, et qui a fait un *Traité des formules ecclésiastiques*, parle des *solidi franci*. Il en est aussi fait mention dans le testament de Leodebodus, abbé de Saint-Aignan, daté de la 2e année du règne de Clovis II. La valeur du sol d'or était de 40 deniers d'argent; il était égal à celui des Romains; celui qui était particulier aux Français n'en valait que douze : il est mentionné dans le 2e canon d'un concile assemblé en 743, par l'ordre de Carloman, fils de Charles-Martel. Ce prince ordonna que les gens de guerre paieraient tous les ans, pour chaque ferme, à l'église ou au monastère à qui appartenaient les biens dont ils jouissaient, *un sol valant douze deniers*.

Selon Le Blanc (*Traité des monnaies*), il y eut, sur la fin de la première race, un sol d'argent qui valait douze deniers d'argent : on a pensé que ce n'était pas une monnaie réelle, mais de compte, comme elle l'était avant qu'on n'eût mis à 12 deniers nos sols marqués. D'autres ont cru que les sols d'argent étaient effectifs, cependant on n'en trouve aujourd'hui aucun, au lieu qu'on possède beaucoup de deniers d'argent, et même d'oboles des rois de la seconde race *.

Avant la réforme générale des sols de France, on les distinguait par les rois sous lesquels ils avaient été frappés, comme les *douzains de Henri II*, les *sols de Charles IX* et *de Henri IV*; ou par les noms des provinces : *sols de Dauphiné*, etc.

Le sol a été, dans divers états, une monnaie de compte et une monnaie réelle. Le sol de France, de douze deniers tournois, était appelé *douzain* : il

(*) Ce sujet a été discuté par M. Guérard, dans son traité *Du système monétaire des Francs sous les deux premières races* (*Revue numismatique*, 1837).

a subi divers changements à diverses époques. Peu après sa fabrication, il fut augmenté de trois deniers, en sorte qu'il eut cours pour 15, et fut marqué d'une fleur de lys : il fut nommé *sou marqué*, et par le peuple *sou tapé*.

Sous le règne de Charles-le-Chauve, le sol devait peser 384 grains : les deniers qui nous restent de ce temps pèsent 32 grains; il ne devait donc y en avoir que 18 à la livre de poids.

Les historiens du commencement de la 3^e^ race font mention des sols et des deniers de ce temps. Dans un titre du roi Robert et de la reine Constance, daté de l'an 1029, il est fait mention de *duas libras denariorum*, et *octo solidos* (*Diplomat.*, p. 582); mais on ne connaît point le poids de ces monnaies. Sous Philippe I^er^, les monnaies d'or, qui depuis le commencement de la monarchie avaient été appelées *sols*, furent nommées *francs* ou *florins* (*voy.* ces noms). Il y avait aussi alors des *sols parisis*. Le sol du temps de S. Louis fut affaibli d'un quart dans son titre, et ne revint plus à son ancienne valeur. Sous Louis XII, le sol tenait encore 18 grains d'argent. Nous n'indiquerons pas les nombreuses variations que l'on a fait subir à cette monnaie. En 1656, Louis XIV fit fabriquer des sols et des doubles sols de 15 et de 20 deniers; ils furent ensuite remis à 12, et augmentés, en 1709, jusqu'à 18 deniers. Enfin, en 1738, Louis XV ordonna une nouvelle refonte des sols, et les nouveaux furent au titre de 2 deniers 12 grains. On fit aussi des demi-sols, communément appelés *pièce de deux liards* (*voy.* LIARD).

Plus tard, les sous portèrent la tête du roi, et au revers l'écu de France. Cela fut ainsi jusqu'à la révolution. En 1791, les sous portèrent, au lieu de l'écu de France, un faisceau surmonté du bonnet de la liberté, au milieu d'une couronne de chêne. Légende : *La nation, la loi, le roi.* Exergue : *L'an III de la liberté.* Dans le champ 12 D. (douze deniers), et pour les pièces de deux sous, 2 S. On fit aussi des pièces semblables de six et de trois deniers. Ces nouveaux sous furent fabriqués en cuivre et en métal de cloche.

Quelques particuliers s'autorisèrent de l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme, pour faire frapper des pièces de confiance. Les frères Monneron, négociants, mirent en circulation des pièces de 2 et de 5 sous, qui prirent leur nom; mais l'Assemblée nationale défendit cette émission par un décret du 3 sept. 1792.

Jusqu'au commencement de 1793, il ne fut pris aucune disposition législative relativement aux monnaies, et l'on continua de frapper des pièces à l'effigie de Louis XVI; mais après l'exécution de ce prince, la Convention rendit, le 5 févr. 1793, un décret pour faire cesser le cours des monnaies à effigie royale. Ce décret porta que la livre numéraire serait divisée en dix parties appelées *décimes*, et le décime en dix parties appelées *centimes* (*voy.* ces mots). La pièce de cinq centimes remplaça le sou, et en garda communément le nom; elle fut fabriquée d'un mélange de cuivre et de métal de cloche, à la taille de 5 grammes. Après plusieurs essais, le sou de 5 centimes fut adopté en sept. 1796. Il porta au droit : *République française;* le buste de la Liberté coiffée du bonnet phrygien. Au revers : *Cinq centimes, l'an* 4. La pièce de 2 sous porta au revers les mots : *Un décime, l'an* 4. Depuis ce moment, il n'a plus été fabriqué en France de monnaies de cuivre; les sous frappés dans nos colonies portent seuls l'effigie des souverains. Les anciens sous continuent à rester en circulation, un projet de loi sur la refonte des monnaies de cuivre et de billon ayant été récemment rejeté par la Chambre des députés. D. M.

SOUABE, ancien duché et cercle de l'empire germanique (*voy.* CERCLES D'ALLEMAGNE), et une de ses contrées les plus fertiles. Dominée par la Forêt-Noire à l'ouest, par l'Alp au centre, et par quelques rameaux des grandes Alpes au sud, parcourue par le Danube du sud-ouest au nord-est, et séparée de la Suisse et de l'Alsace par le Rhin, la Souabe était comprise, des autres côtés, entre le Palatinat et la Franconie au nord, la Bavière à l'est, et les états héréditaires d'Autriche au sud, où elle s'étendait même un peu au-delà du lac de Constance. Sur une étendue d'environ

620 milles carr. géogr., elle renfermait tout le territoire formant aujourd'hui le grand-duché de Bade, moins les parties du Palatinat et de la Franconie, et le Brisgau, ci-devant dépendance de l'Autriche; puis, en outre, le royaume de Wurtemberg à peu près tout entier; les principautés de Hohenzollern et celle de Lichtenstein; enfin le cercle bavarois auquel l'ancien nom de Souabe a été rendu, et quelques enclaves peu considérables, appartenant au grand-duc de Hesse et à l'empereur d'Autriche.

De tous les cercles allemands, la Souabe était le plus morcelé. Outre le duché de Wurtemberg et le margraviat de Bade, on y comptait, depuis le XIII^e^ siècle, une multitude de principautés, comtés, seigneuries, abbayes, etc., et 31 villes libres impériales, dont Augsbourg, Ulm, Reutlingen et Heilbronn étaient les plus importantes. Les anciennes petites souverainetés du pays ont été presque toutes supprimées ou médiatisées en 1806.

La Souabe a emprunté son nom des peuples suèves qui s'y établirent de bonne heure et y formèrent successivement plusieurs confédérations, dont la dernière et une des plus célèbres fut celle des Alemanni (*voy.* ces noms). Ceux-ci, non-seulement occupaient tout le pays compris entre le Bas-Mein et le Rhin supérieur, parallèlement au cours moyen de ce fleuve, mais s'étaient encore répandus au-delà de ce dernier en Alsace et sur toute la Suisse allemande. Toutes ces contrées réunies reçurent, au V^e^ siècle, le nom d'Alémannie, qui a donné lieu chez nous, par une extension abusive, à celui beaucoup plus général d'Allemagne. L'Alémannie (*voy.*), après la soumission de ses habitants par les Francs, forma un duché d'abord relevant de ces derniers, puis incorporé à l'Allemagne par le traité de Verdun, en 843. Déjà vers 600, des missionnaires irlandais, entre autres S. Colomban (*voy.*), y avaient prêché le christianisme. Après que la France rhénane, l'Alsace et la Rhétie eurent été distraites de l'Alémannie, celle-ci prit le nom de Souabe et fut administrée par des délégués royaux (*nuncii camerœ*). Erchanger, l'un de ces derniers, ayant usurpé, en 915, le titre de duc d'Alémannie, fut condamné par la diète impériale, et décapité en 917. L'année suivante, le peuple proclama duc un seigneur indigène, le comte Burkhard, qui dut cependant reconnaître pour suzerain le roi des Allemands, Henri I^er^ l'Oiseleur. Depuis lors, les chefs de l'Empire disposèrent de l'investiture de ce duché comme d'un grand fief.

En 1057, Agnès, mère et tutrice de Henri IV, le conféra à son gendre Rodolphe de Rheinfelden, sans tenir compte des prétentions d'une autre dynastie souabe, celle des ducs de Zæhringen. Rodolphe de Souabe s'étant laissé opposer, en 1076, à l'empereur Henri IV, fut mis au ban de l'Empire. Dans cette lutte, les villes souabes, auxquelles Henri donna des armes pour s'en faire un appui contre son puissant antagoniste, acquirent leur indépendance. Vainqueur de ce dernier, en 1080, il donna le duché de Souabe au comte Frédéric de Hohenstaufen (*voy.* l'art., T. XIV, p. 126), souche des rois et empereurs de l'illustre maison de ce nom, dite aussi maison *de Souabe*. Sous les successeurs de ce prince, qui ne put toutefois se mettre en tranquille possession de son fief qu'en 1096, les Souabes devinrent le peuple le plus riche, le plus civilisé et le plus considérable de l'Allemagne. C'était l'époque des troubadours allemands ou *Minnesinger*, dont les plus célèbres florissaient à la cour des Hohenstaufen. Mais, pendant que les guerres d'Italie et la lutte avec le parti guelfe tenaient en haleine toutes les forces de cette maison, qui s'éteignit à la mort de l'infortuné Conradin, en 1268, tous ses anciens vassaux en Souabe se rendirent à peu près indépendants; villes, prélats, comtes et chevaliers, finirent par ne plus reconnaître d'autre suzerain que l'Empereur, le plus souvent trop faible ou trop occupé ailleurs pour exercer sur eux une autorité réelle. Il s'ensuivit une anarchie terrible, qui ruina en partie la prospérité matérielle du pays. Les mesures de pacification adoptées par Rodolphe de Habsbourg, après la soumission du comte Eberhard de Wurtemberg, le plus remuant et le plus ambitieux de ses vassaux de Souabe, en 1286, n'apportèrent qu'une courte trêve au dés-

ordre. Cependant, dans cette longue suite de démêlés entre le chef de l'Empire et ses feudataires, les villes se montrèrent en général attachées à la cause du premier.

Elles obtinrent même de Charles IV, en 1347, à prix d'argent et moyennant différents services, une extension considérable de leurs droits et priviléges. Mues par le besoin de pourvoir à leur sûreté et de défendre leurs intérêts communs contre l'ambition des seigneurs féodaux, on les vit également se rapprocher par des ligues. Parmi celles-ci, une des principales à mentionner est la première *ligue de Souabe*, conclue en 1376, et qu'il importe de ne pas confondre avec la seconde ou grande ligue de Souabe, dont nous aurons à parler plus loin ; une autre ligue célèbre fut celle *de Marbach*, formée, en 1405, entre le Wurtemberg, Bade et 17 villes souabes. Dans les guerres de la maison d'Autriche avec les Suisses, la noblesse souabe se déclara constamment pour la première, tandis que les villes prenaient presque toujours le parti des cantons. Afin d'imprimer plus de vigueur à leur action pour le rétablissement de l'ordre et de la paix, ces villes décidèrent, en 1449, à Ulm, la formation d'une armée et d'une commission militaire permanente, et en 1488, elles s'unirent encore plus étroitement à Esslingen. Ainsi fut créée la *grande ligue de Souabe*, qui eut sa constitution administrative et judiciaire, soumise à l'action d'un pouvoir central régulièrement organisé.

Cette confédération fut d'une très grande utilité pour la répression des querelles féodales, auxquelles Maximilien I^er^ parvint enfin à mettre le frein d'une justice sévère, en 1495. En 1512, lors de la nouvelle division de l'Empire en cercles, la délimitation de celui de Souabe fut également fixée, et l'organisation que ce dernier reçut, en 1563, par les ordonnances d'Ulm, est demeurée la même, à quelques changements près, jusqu'à l'abolition définitive de l'ancienne constitution germanique en 1806. Mais la Souabe n'en eut pas moins cruellement à souffrir, durant toute cette période, du fléau sans cesse renaissant de la guerre intérieure et des invasions étrangères. La guerre des villes contre le duc Ulric de Wurtemberg (*voy.* ce mot), celles des Paysans (*voy*), dont la Souabe fut un des principaux foyers, la guerre de Trente-Ans et les longues luttes qui suivirent, entre la France, la maison d'Autriche et l'Empire, ont toutes été funestes à cette contrée. Pendant les guerres de religion, les villes libres impériales perdirent leur constitution démocratique, et, avec elle, leur force et peu à peu aussi leur prospérité. Il ne leur restait plus rien de leur importance politique quand elles furent incorporées, au commencement de ce siècle, aux divers états dont il a déjà été question plus haut.

MIROIR DE SOUABE (*Schwaben-Spiegel*), titre que l'on a donné à un code du moyen-âge, collection de traités de droit publiée, à la fin du XIII^e^ siècle, à l'imitation du *Sachsenspiegel* (*voy.* SAXE, p. 69). Ce code se divise en effet, comme ce dernier, en deux livres, qui traitent, l'un du droit féodal, et l'autre du droit des provinces. Le peu de liaison de ses différentes parties fait supposer que plusieurs auteurs y ont travaillé, et que chacun a eu égard aux contrées qu'il habitait. Il existe un code semblable, avec beaucoup de variantes, qui porte le titre de *Droit impérial* (*Kaiserrecht*), quoiqu'il ne soit qu'un mélange du droit de l'Empire, du droit romain, et même du *Schwaben-Spiegel*. L'usage légal de ces codes n'a jamais été général ; certains pays seulement les adoptèrent, comme l'Autriche, la Bavière, l'Alsace, la Hesse, les provinces rhénanes, etc. La meilleure édition du *Schwaben-Spiegel* est celle de Senkenberg, *Corpus juris germani medii ævi* (t. I, Francf., 1760). *C. L.*

SOUBAH, SOUBAHDAR, *voy.* INDE et MOGOL (*Grand-*).

SOUBISE (PRINCE DE), maréchal de France, *voy.* ROHAN.

SOUBRETTE. Ce nom, qu'on donnait autrefois à une femme attachée au service d'une autre, sert à désigner au théâtre le rôle des suivantes de comédie. On les représente en général rusées, bavardes, caustiques, au propos leste, à l'œil mutin, mettant leurs bons offices auprès de leurs maîtresses aux gages du plus généreux de ses soupirants, dont elle finit

souvent par épouser le valet. Cet emploi a presque disparu de la haute comédie moderne; mais on en retrouve des traces dans beaucoup de comédies-vaudevilles. Z.

SOUDAN. Ce mot est employé par les historiens et par les géographes dans deux acceptions bien distinctes, ayant toutes deux, comme le mot lui-même, leur origine dans la langue arabe. Dans le premier cas, *soudan* est une dérivation française, à travers le bas-latin *soldanus*, ou l'italien *soldano*, du titre arabe de *solthân*, qui s'est en même-temps nationalisé chez nous sous la forme aujourd'hui plus vulgaire de *sulthan* (*voy.*), empruntée aux Turcs. Ce sont les croisades et les romans de chevalerie qui ont mis d'abord en circulation dans l'Europe méridionale le titre de soudan, pour désigner les souverains musulmans, de race turque, entre les mains desquels étaient tombées l'Asie-Mineure, la Syrie, l'Égypte : *Mais puis que les Turcz en conquirent la seigneurie*, dit un écrivain du XIV^e^ siècle, *ilz ordonnèrent sur eulx ung seigneur que ilz appellent le souldan de Turcquie*. Ce titre appartenait à la fois aux princes d'Iconium, d'Alep et du Caire; la puissance de ces derniers ayant survécu à celle des autres, il ne fut plus question que *du souldan de Babilonne d'Egypte*, *chief des Sarrazins*, et c'est ainsi que le titre de soudan acquit chez nos historiens et nos romanciers une signification absolue, et qui a longtemps persisté, pour désigner le souverain de l'Égypte.

Au point de vue de la géographie, le nom de Soudan est une introduction récente dans les langues européennes, non plus par simple dérivation, mais par emprunt direct, du mot arabe *soudân*, forme plurielle de l'adjectif *asouad* au masculin, *soudâ* au féminin, signifiant *noir*, de couleur noire. Les Arabes appellent en commun *soudân*, les nègres; *Béled el-soudân*, ou pays des noirs, la Nigritie; *Bahhr el-soudân*, ou fleuve des Noirs, le grand fleuve nommé vulgairement Niger. Les Européens n'ont point adopté le mot *Soudan* avec sa signification exacte de nègres, mais bien avec celle de pays des nègres ou Nigritie, tout en en restreignant l'application à la Nigritie centrale exclusivement. Avant que l'Europe civilisée eût vu ses propres voyageurs pénétrer dans cette région si longtemps fermée à nos explorations, il y avait une propension naturelle et excusable à adopter, même en les mutilant, les dénominations ayant cours chez les Arabes, dont les descriptions constituaient nos seules autorités; mais aujourd'hui que nous avons recueilli des notions plus directes, que nous possédons une description et une histoire de cette région même, écrite par le monarque puissant qui s'en attribue la souveraineté, c'est par le nom de *Takrour* (*voy.*) qu'il lui donne, que nous devons la désigner, préférablement à toute autre dénomination étrangère. *A...

SOUDE, combinaison d'un métal particulier, le *sodium*, avec l'oxygène. Ce métal entre dans les composés les plus utiles à l'homme; la nature nous le présente principalement à l'état de sel marin (chlorure de sodium), qui se trouve en immense quantité dans les eaux de la mer, et qui forme, dans certaines localités, des amas solides d'une grande étendue.

Si les composés du sodium sont très communs, il n'en est pas de même du métal libre. Ce corps, en effet, est d'une préparation difficile et d'un prix très élevé; son existence a été méconnue jusqu'en 1807, époque à laquelle Davy (*voy.*) parvint à décomposer, par l'électricité, plusieurs oxydes qu'on considérait comme des corps simples, notamment la potasse et la soude. On prépare aujourd'hui le sodium en décomposant le carbonate de soude par le charbon, à une très haute température, dans un vase de fer; on le condense dans un récipient contenant de l'huile de naphte qui le préserve du contact oxydant de l'air.

Le sodium est mou et ductile comme la cire, son éclat métallique est comparable à celui de l'argent; sa densité, de même que celle du potassium auquel il ressemble beaucoup, est très faible, car elle est de 0.972. Il fond à 90°, et il se volatilise au rouge naissant. Il est tellement avide d'oxygène, qu'il décompose l'eau à la température ordinaire, avec

dégagement d'hydrogène; la température qui résulte de cette décomposition, quoique très élevée, n'est pas suffisante pour enflammer l'hydrogène, ainsi que cela arrive pour le potassium; néanmoins l'inflammation de ce gaz a lieu quand le globule métallique en contact avec l'eau est maintenu pendant quelque temps à la même place, de manière à accumuler sur un seul point beaucoup de chaleur.

La *soude* (*oxyde de sodium hydraté*) a la plus grande analogie avec la potasse; ses propriétés physiques sont les mêmes, ses caractères chimiques sont peu différents. La soude caustique, exposée à l'air, se liquéfie d'abord par suite de l'eau qu'elle emprunte à l'atmosphère, puis redevient solide en passant à l'état de carbonate de soude; ce sel est beaucoup moins soluble que le carbonate de potasse, qui reste liquide dans les mêmes circonstances; on peut, par conséquent, au moyen de cette expérience bien simple, distinguer la potasse caustique de la soude prise au même état.

L'incinération des plantes qui végètent sur les bords de la mer fournit un résidu salin très riche en carbonate de soude. On obtient ainsi les *soudes du commerce* dites *naturelles*. Depuis cinquante ans environ, le sel marin (chlorure de sodium) est devenu l'origine de la majeure partie de la soude que les arts chimiques consomment en immense quantité; car cette base a remplacé la potasse dans un grand nombre d'industries, étant produite à un prix moins élevé, et ayant le plus souvent des propriétés analogues. On emploie la soude dans la fabrication du verre à vitres et à glaces, dans celle des savons durs, dans l'art du blanchiment, pour le blanchissage du linge; elle entre dans la composition du borax, etc.

La *soude artificielle* se prépare en décomposant le sel marin que l'eau de la mer, les mines de sel gemme et les sources salées nous donnent à un prix si bas et en si grande quantité, par l'acide sulfurique, et en chauffant le sulfate de soude ainsi produit avec de la craie (carbonate de chaux) et du charbon. On obtient ainsi une matière brune, fondue, qui consiste essentiellement en carbonate de soude et oxysulfure de calcium : ce dernier composé n'étant pas soluble dans l'eau froide, on le sépare, par la lévigation de la *soude brute*, du carbonate de soude qui se dissout. En évaporant jusqu'à siccité cette dissolution, on obtient le *sel de soude* du commerce : si l'évaporation de l'eau n'est poussée que jusqu'à un certain point, et si on laisse refroidir lentement la liqueur convenablement concentrée, on donne naissance aux *cristaux de soude* du commerce, qui consistent en carbonate de soude uni à une forte proportion d'eau (62.7 d'eau dans 100 de sel). Ces cristaux, dissous dans l'eau et traités par la chaux éteinte, fournissent la soude caustique, dont la préparation ne diffère pas de celle de la potasse.

La fabrication de la soude artificielle est une industrie toute nationale; au moment où les guerres de la révolution de 1793 supprimèrent l'importation des soudes espagnoles, le comité de salut public fit un appel aux chimistes français pour les engager à remplacer les soudes étrangères par des produits indigènes. Parmi les nombreux procédés qui furent proposés pour la solution de ce difficile et important problème, celui que nous venons de décrire est seul resté; il est dû à Leblanc, et il fait époque dans l'histoire des arts; il a enlevé sans retour à l'Espagne un commerce d'exportation de plus de 20 millions par an, et il a créé pour la France une nouvelle richesse minérale et industrielle. E. P.

SOUFFLEURS (POISSONS), *voy.* ÉVENTS.

SOUFFLOT (JACQUES-GERMAIN), né en 1714, à Irancy (Yonne), fut destiné de bonne heure à la magistrature par son père, qui était lui-même lieutenant de bailliage. Mais le jeune Soufflot, sentant en lui le feu sacré des arts, manifesta sa vocation d'une manière si absolue que son père cessa de s'y opposer et lui donna de très bons maîtres; puis il lui fournit les moyens d'accomplir un voyage d'études en Italie et dans l'Asie-Mineure. A son retour, il fut, par le crédit de l'ambassadeur de France à Rome, compris au nombre des pensionnaires du roi. Bientôt il adressa aux chartreux de Lyon, qui avaient dessein de faire reconstruire leur

église, un plan de dôme que ces religieux adoptèrent, et pour l'exécution duquel Soufflot repassa en France. Il s'occupa ensuite dans la même ville de la construction de l'Hôtel-du-Change, puis de la salle de spectacle, et enfin de l'Hôtel-Dieu, qui est encore considéré aujourd'hui comme un modèle de noblesse, d'élégance et de simplicité. Ces divers travaux avaient attiré sur lui l'attention générale, et le firent admettre aux Académies d'architecture et de peinture. A Paris, il reçut le cordon de Saint-Michel, et fut nommé contrôleur, puis intendant des bâtiments de la couronne. La construction de la basilique de Sainte-Geneviève ayant été mise au concours, en 1757, les plans de Soufflot furent adoptés, et les travaux commencèrent aussitôt sous sa direction. Il en posa la première pierre le 6 sept. 1764; mais il ne lui fut pas donné d'en voir la fin. Lorsqu'il eut terminé son magnifique portail, qu'on a comparé au portique du Panthéon de Rome, la nef et les bas-côtés de l'église, il éprouva, au sujet du dôme, des critiques si amères et si violentes qu'il ne put les supporter. En vain, ses amis, l'ingénieur Gauthey et l'abbé Bossut, de l'Académie des Sciences, prirent-ils sa défense contre les attaques de son rival Patte: le coup était porté, et il mourut de dépérissement, le 29 août 1781, entre les bras de l'abbé de l'Épée. Le dôme n'en fut pas moins achevé sur ses dessins, et l'admiration publique le vengea de ses envieux (*voy.* PANTHÉON). Cependant, comme pour donner raison à leurs critiques, il fallut plus tard avoir recours à de nouveaux moyens pour soutenir le dôme qui avait fléchi, sans doute à cause du peu de solidité des terrains sur lesquels il est construit, et qui recouvrent des carrières.

Outre la basilique du Panthéon, Soufflot a encore construit l'hôtel de Lauzun, dans le faubourg du Roule, le château d'eau de la rue de l'Arbre-Sec (au coin de la rue Saint-Honoré), l'orangerie du château de Ménars et la grande sacristie de Notre-Dame de Paris, ainsi que la grande chaire de cette basilique. Soufflot ne se borna pas à être un excellent architecte, il cultiva aussi la peinture, la statuaire et même la littérature. En fait d'ouvrages spéciaux, il a laissé : 1° une *Suite de plans, coupes, profils, élévations géométrales et perspectives de trois temples antiques, tels qu'ils existaient, en* 1750, *dans la bourgade de Pæstum*, etc., 1764; 2° *OEuvres* ou *Recueil de plusieurs parties d'architecture*, Paris, 1767, 2 vol. gr. in-fol, ornés de 230 pl. Il a laissé en outre une traduction inédite de plusieurs morceaux de Métastase. D. A. D.

SOUFIS ou SOUPHIS, mystiques mahométans qui prétendent arriver, par les exercices ascétiques et le renoncement au monde, à l'illumination de l'esprit, à la quiétude de l'âme et à l'union intime avec Dieu. Ce nom leur vient des vêtements de laine (de l'arabe *souf*, laine) qu'ils portent comme d'autres derviches (*voy.* ce mot). Dès les premiers siècles de l'islamisme, il y eut des sectes ascétiques et des anachorètes chez les mahométans aussi bien que chez les chrétiens; et dans la suite, il s'établit également différents ordres religieux, au sein desquels se développèrent les idées mystiques du soufisme. Elles trouvèrent surtout de nombreux partisans dans l'Asie-Mineure et dans la Perse, vraisemblablement sous l'influence d'opinions analogues répandues dans ces pays depuis longtemps. Le soufi s'absorbe dans la contemplation et l'admiration de la Divinité, devant la magnificence de laquelle toute autre personnalité, toute autre individualité, s'anéantit. Pour lui, la personnalité n'est que l'imitation; la relativité des individus n'est qu'apparence; le mal n'est que relativement différent du bien, ou, en d'autres termes, ce n'est que le plus bas degré de son développement; en un mot, tout pour lui est identique dans le monde, bien et mal, homme et bête, nuit et jour, mort et vie.

Dès le II^e^ siècle de l'hégyre, les écrivains mahométans attribuent ces opinions panthéistiques à plusieurs personnes, entre autres à une femme pieuse, nommée Râbia (vers l'an 738 de J.-C.); ce ne fut cependant qu'au commencement du III^e^ siècle de l'hégyre que le soufisme se dessina plus nettement. On regarde comme le fondateur de cette secte un certain Saïd-Aboul-Chaïr, qui vivait vers l'an

820 de notre ère; peut-être fut-il seulement le premier qui réunit dans une association religieuse quelques-uns de ces spiritualistes mystiques dont on vient de parler. Plusieurs des poëtes les plus distingués de la Perse ont été soufis, comme Senàji, qui, dans son *Hadîka* ou Jardin, a peint les contemplations de ces sectaires; et Férid-Eddin-Attâr, qui, dans ses grands poëmes de *Mentek ettaïr* (Dialogue des oiseaux) et de *Djévâhir essât* (Propriétés de l'Être), a développé les divers degrés de l'intuition auxquels le soufi peut s'élever, en même temps qu'il a publié les vies des soufis les plus célèbres, sous le titre de *Teskeret el evlîja* (Peinture des amis). A cette secte appartinrent encore Djélal-Eddin-Roumi, fameux par son poëme de *Mesnevi*; Hafiz, qui, dans ses odes anacréontiques et bachiques, peint symboliquement l'ivresse au sein de l'amour divin; et Djâmi (*voy.* ces noms), qui florissait vers la fin du xv^e^ siècle de notre ère. L'ordre religieux des Nakchbendi, fondé en Perse l'an 1300 de J.-C., passe pour partager les idées des soufis, dont la doctrine rappelle tout-à-fait celle des mystiques et des quiétistes chrétiens. — *Voir*, sur les doctrines et l'histoire des soufis, les articles de Graham et d'Erskine, insérés dans les *Transactions* de la Société asiatique de Bombay, l'*Histoire de l'éloquence en Perse*, par M. de Hammer; l'édition du *Pend-nâmé*, par Silvestre de Sacy, et surtout les deux traités de M. Tholuck, *Ssufismus sive theosophia Persarum pantheistica* (Berl., 1821), et *Fleurs du mysticisme oriental* (*ibid.*, 1825). *C. L.*

SOUFRE, un des corps simples les plus importants, en raison des nombreux services qu'il rend à l'industrie. A l'état brut et à l'état raffiné, il est l'objet d'un commerce très considérable; combiné en différentes proportions avec l'oxygène, il donne naissance à six acides, dont deux jouent un grand rôle dans les préparations chimiques: l'acide sulfureux, qui sert au blanchiment des matières d'origine animale, et l'acide sulfurique, sans lequel la plupart des opérations manufacturières seraient impraticables. En France, la consommation du soufre dépasse actuellement 20 millions de kilogr. par année. La progression toujours croissante de ce chiffre (en 1820, il n'atteignait pas 7 millions) témoigne du développement incessant de notre industrie. L'Angleterre consomme également une énorme quantité de soufre; une hausse de prix survenue sur cette matière première a failli dernièrement amener la guerre entre ce pays et le royaume de Naples, qui est en possession d'alimenter de soufre presque tous les marchés du monde (*voy.* SICILE).

Le soufre existe en abondance dans la nature: à l'état natif, il se rencontre particulièrement dans les terrains volcaniques. Le Vésuve, l'Etna, les volcans de l'Islande, de Java, de la Guadeloupe, de l'Amérique méridionale, en vomissent constamment. Le sol de plusieurs volcans éteints est tellement imprégné de soufre, qu'on rencontre ce corps à une profondeur qui dépasse 10 mètres; ces *terres de soufre* ou *solfatares* constituent des mines qui semblent inépuisables. Combiné avec les métaux, le soufre est également fort répandu; les sulfures de fer, de cuivre, de plomb, d'antimoine, de zinc, d'argent, de mercure existent dans des localités assez nombreuses; ils sont, dans quelques-unes, le minerai dont on extrait ces métaux, à l'exception du fer qui ne peut être obtenu du sulfure de fer, le plus abondant cependant des sulfures naturels. Quelques sulfates natifs sont également assez communs: le sulfate de chaux (gypse, plâtre) est, parmi eux, le plus abondant et le plus utile. Enfin, le soufre existe aussi dans le règne organique: certaines plantes, telles que le chou, le raifort, le cochléaria, les semences de moutarde, etc., en renferment une notable proportion; les œufs, la laine, les cheveux, les poils, les os, en contiennent aussi. Vauquelin a signalé son existence dans la matière cérébrale.

Dans son état de pureté, ce corps offre des caractères physiques très simples et très tranchés: aussi est-il connu de toute antiquité. Il se présente avec une belle couleur jaune citron, qui est caractéristique; il n'a ni saveur ni odeur; frotté, il devient électrique, et il prend la faculté d'attirer les corps légers. Il est ordinairement opaque, très fragile; il conduit mal la chaleur. Sa densité est représentée

par le nombre 1.99. A la température de 110°, il entre en fusion et il forme un liquide très fluide, transparent et de couleur citrine, qui, par un refroidissement lent, fournit des aiguilles transparentes et flexibles, mais qui deviennent, au bout de quelques heures, opaques et très friables. Ces aiguilles ne peuvent être obtenues qu'autant qu'on les sépare par décantation du soufre encore liquide, au sein duquel elles se sont produites : autrement, ce liquide venant lui-même à se solidifier, on obtient une masse amorphe et compacte; c'est sous cette dernière forme que se trouve le soufre du commerce.

La chaleur fait éprouver au soufre fondu des modifications très curieuses. On sait qu'il existe des corps dont l'état de liquidité ne change pas sensiblement avec la température qu'ils subissent. Ainsi l'eau, l'alcool, etc., offrent un degré de fluidité qui ne varie pas entre la température nécessaire à leur congélation (température qui n'a pas encore été atteinte pour l'alcool) et celle de leur passage à l'état de gaz. D'autres corps sont d'autant plus fluides qu'ils sont plus chauffés : tels sont le verre, le fer, le platine; le travail de ces derniers corps repose sur leur plasticité variable avec la température. Le soufre offre une inexplicable exception : à 110°, il est fluide comme de l'eau; si on continue à le chauffer, on le voit s'épaissir vers 160°; à 200°, il est tellement visqueux, qu'on peut retourner, sans faire tomber la masse fondue, le vase qui la contient; en même temps la belle couleur citrine du soufre a fait place à une couleur brune foncée. Vers 250°, il redevient un peu fluide, et enfin à 420°, il entre en ébullition et il fournit une vapeur très dense et très brune. En laissant refroidir le soufre brun et visqueux, il offre en sens inverse les modifications qui viennent d'être indiquées; vers 120°, il a repris sa fluidité et sa couleur primitives. Une autre particularité appartenant à ce corps est la suivante : le soufre visqueux, refroidi subitement par son immersion dans l'eau, reste mou, transparent et brun; il peut alors se tirer, à froid, en fils élastiques et très fins; il peut servir à prendre des empreintes, comme la cire molle. Ce n'est qu'au bout de quelques jours qu'il reprend sa fragilité et sa couleur citrine.

L'extraction du soufre est une opération fort simple : la presque totalité de ce corps provient des terrains volcaniques; la distillation du sulfure de fer (pyrite martiale) en fournit néanmoins une petite quantité au commerce, et deviendrait une ressource très précieuse en cas de guerre, si les soufres de la Sicile venaient à manquer. Le soufre des terrains volcaniques est seulement mélangé avec d'autres substances fixes ou volatiles; il suffit, pour l'extraire, de le séparer de ces matières. Pour atteindre ce but, plusieurs modes d'extraction sont mis en usage dans le royaume de Naples, suivant que le minerai est plus ou moins riche en soufre. Lorsque le soufre est accompagné de peu de substances étrangères, on se contente de le fondre à l'air libre, dans une chaudière en fonte hémisphérique, très épaisse, placée au-dessus d'un foyer. Quand le soufre est bien liquide, les parties terreuses ou sableuses se précipitent; les substances plus légères viennent surnager : on écume ces dernières, puis on décante le soufre, au moyen d'une cuillère en fer, dans des baquets ou auges en bois mouillés. Le refroidissement étant opéré, on retourne ces sortes de moules, et on obtient des pains de soufre moins impurs que celui du minerai, mais contenant encore beaucoup de matières étrangères. Lorsque le minerai est moins riche, on fait usage d'une espèce de haut-fourneau en briques, dans l'intérieur duquel le minerai, entassé par couches successives, se liquéfie par la combustion même d'une partie du soufre. La portion de soufre liquéfié s'écoule par un orifice ménagé à la partie inférieure, à quelque distance du fond du creuset, et les matières solides s'entassent dans le fourneau, qu'on nettoie de temps à autre.

Enfin on emploie un troisième procédé lorsque le minerai est tellement pauvre que la grande quantité des matières étrangères retiendrait dans ses pores, ou interposée dans ses fragments, une partie notable du soufre même liquéfié : on procède alors par la distillation; celle-ci

s'exécute dans des espèces de pots en terre qu'on range sur les deux côtés d'un fourneau en briques, plus long que large, qu'on appelle *fourneau de galère*. Le produit de ces opérations, qui se font dans des appareils très grossiers et à peu de distance des soufrières, est le *soufre brut*, qu'on trouve, dans le commerce, en morceaux irréguliers, d'une couleur grise, jaune foncé ou brune. Il renferme encore de 4 à 15 p. 100 de matières terreuses, dont on sépare le soufre pur par une seconde distillation, faite avec soin sur les lieux de la consommation. Ce raffinage se pratique sur une grande échelle à Marseille, à Rouen et aux environs de Paris. Le soufre en vapeur est condensé dans une chambre faisant l'office de récipient; si, dans un temps donné, on distille beaucoup de soufre, et si l'opération est continue, la chaleur produite échauffe l'intérieur de la chambre assez fortement pour que le soufre qui y arrive se condense à l'état liquide; il coule alors sur le sol et on le retire à mesure, au moyen d'un robinet placé à la partie la plus déclive de la chambre; on le coule dans des moules de buis, légèrement coniques et mouillés; c'est ainsi qu'on obtient le *soufre en canons* qu'on trouve dans le commerce. Lorsque la distillation est intermittente, ou bien lorsque la capacité de la chambre est très grande, les vapeurs de soufre se condensent sous la forme d'une poudre jaune qui est la *fleur de soufre*. Celle-ci se produit dans les mêmes conditions que la neige.

Tout le monde connaît la plupart des usages du soufre. Son principal emploi est pour la fabrication de l'acide sulfurique (*voy.* T. I^er^, p. 153). Pour cet usage, il n'est pas utile de le raffiner : on l'emploie tel qu'il arrive de la Sicile. Sa grande combustibilité et son bas prix le font employer, depuis bien longtemps, à la confection des allumettes. On l'emploie quelquefois pour sceller le fer dans la pierre; il sert aussi à prendre des empreintes de médailles dont le creux a été obtenu au moyen du plâtre. La médecine tire un parti avantageux de ses propriétés médicamenteuses, surtout dans les maladies de la peau. Le produit de sa combustion par l'air, l'acide sulfureux, est employé pour le blanchiment de la soie, de la laine, des éponges, de la paille, etc. On sait enfin que le soufre est l'un des principes constituants de la poudre à canon et de la plupart des poudres employées par les artificiers. E. P.

SOULE (LA), *voy.* GUIENNE et BÉARN.

SOULI, SOULIOTES. Souli est une ville de la Turquie d'Europe, dans la vallée de l'Achéron, du sandjak de Delvino, célèbre par la lutte héroïque que ses habitants, petite peuplade hellénо-albanaise professant le culte de l'Église orientale, soutinrent pendant douze ans contre Ali-Pâcha (*voy.*), mais dans laquelle ils finirent par succomber en 1803. Pour échapper à l'esclavage, un grand nombre de Souliotes se précipitèrent du haut des rochers, d'autres s'enfuirent dans les îles Ioniennes. Ali-Pacha les appela à son secours contre les Turcs, et ils firent des prodiges de valeur sous les ordres de Marc Botzaris. A la chute du tyran de Janina, les Souliotes, serrés de près par les Turcs, durent abandonner encore une fois leur patrie. Ils prirent plus tard une part active à la guerre de l'indépendance de la Grèce. *Voy.* l'art. BOTZARIS et l'ouvrage en grec moderne de Perrhæbo, *Histoire de Souli et de Parga* (2^e^ éd., Venise, 1815, 2 vol.), ainsi que celui, en allemand, de Lüdemann, *Des guerres des Souliotes et des chants populaires qui s'y rapportent*, Leipz., 1825, in-8°. E. H-G.

SOULOU (ARCHIPEL DE), dans la Malaisie, composé de trois groupes d'îles dont l'ensemble forme le royaume de Holo ou Soulou, gouverné par un sulthan qui réside à Bévan, dans l'île de Holo, dont les habitants sont adonnés à la piraterie et au commerce. *Voy.* OCÉANIE, T. XVIII, p. 624.

SOULT (NICOLAS-JEAN-DE-DIEU), duc DE DALMATIE, maréchal et pair de France, grand'croix de la Légion-d'Honneur, actuellement président du conseil des ministres, et secrétaire d'état au département de la guerre, est né à Saint-Amans-la-Bastide (Tarn), le 29 mars 1769. Le 16 avril 1785, le jeune Soult entra au service comme enrôlé volontaire, dans le régiment de Royal-in-

fanterie (23e). Il avait passé successivement par tous les grades de sous-officier, lorsque, en 1791, on forma les bataillons de garde nationale destinés à entrer dans les cadres de l'armée. Sur la demande du 1er du Haut-Rhin, il fut nommé, le 17 janvier 1792, instructeur de ce bataillon. Cette nomination lui donnait le grade de sous-lieutenant, et elle était ainsi contraire aux dispositions de la loi qui laissait aux compagnies de volontaires le choix de leurs officiers; mais les suffrages des grenadiers la ratifièrent aussitôt, et peu après, le 16 juillet, Soult fut nommé adjudant-major. C'est en cette qualité qu'il assista au combat d'Oberfelsheim, le 29 mars 1793, où il se fit remarquer du général Custine, qui lui confia le commandement de deux bataillons pour reprendre le camp de Budenthal. Il s'acquitta avec succès de cette mission, où se révélèrent déjà ses grandes qualités militaires. Au mois d'août suivant, il fut nommé capitaine. En novembre, le général Hoche l'attacha à l'état-major de l'armée de la Moselle, et il assista, le 29 de ce mois, à la bataille de Kaiserslautern. Malgré l'infériorité de son grade, il reçut le commandement d'une troupe détachée, avec ordre d'enlever le camp de Marsthal, ce qu'il exécuta, en rapportant deux drapeaux de l'ennemi. Le 26 décembre, prenant part au combat de Wissembourg, il délogea les Autrichiens des hauteurs qu'ils occupaient. Le lendemain de cette brillante affaire, le général Hoche lui confia le commandement du camp de Roth. Le 7 févr. 1794, il est nommé chef de bataillon par les représentants du peuple près l'armée de la Moselle, commandée alors par le général Lefebvre, qui le fit son chef d'état-major. De là, il passa comme chef de brigade (14 mai) sous les ordres du général Jourdan, qui commandait l'armée du Nord. C'est en cette qualité, qui lui donnait le rang de colonel, qu'il assista, le 16 juin 1794, à la bataille de Fleurus (*voy.*). Les divisions des Ardennes, sous les ordres de Marceau, avaient plié sous le choc des Autrichiens, et s'étaient retirées près du moulin de Fleurus, en découvrant la droite de l'armée. Soult, voyant le jeune général en proie au désespoir, s'approche et lui dit : « Tu veux mourir, Marceau, et tes soldats se déshonorent : ramène-les au combat, il te sera plus glorieux de vaincre avec eux ! » A sa voix, Marceau reprend courage, il rallie ses troupes, et contribue au succès de cette mémorable journée. Le colonel Soult assista à tous les combats qui se livrèrent jusqu'au moment où les Français eurent conquis la Belgique, et il concourut au succès de l'action meurtrière qui eut lieu à Linnich. Ses services furent récompensés par le grade de général de brigade, le 11 oct. 1794. Il passa alors dans la division du général Hatry, chargé du blocus de Luxembourg, jusqu'à la reddition de cette place. Quand l'armée de Sambre-et-Meuse revint sur le Rhin, il fut de nouveau attaché à la division du général Lefebvre, qui lui confia ses troupes légères. Par ses habiles manœuvres, il assura le succès de la journée d'Altenkirchen. Plus tard, ayant reçu l'ordre de couvrir la gauche de l'armée, il repoussa avec trois bataillons sept attaques générales d'un ennemi nombreux qui l'avait enveloppé et sommé de se rendre, prouvant ainsi qu'un corps d'infanterie en ordre et bien pénétré du sentiment de sa force, est inexpugnable contre les attaques de la cavalerie. Il coopéra efficacement à la mémorable victoire de Friedberg; il prit une part active à celle de Liebtingen, où 5,000 Français soutinrent avec avantage le choc de 30,000 Autrichiens, et restèrent maîtres du champ de bataille. Tant d'actions éclatantes lui valurent le grade de général de division le 21 avril 1799.

Masséna ayant remplacé Jourdan comme général en chef des troupes qui étaient sur le Rhin et dans l'Helvétie, Soult reçut le commandement de l'avant-garde qui se réunissait dans le Frickthal. La Suisse va devenir le théâtre de ses nouveaux succès. Diverses causes avaient, depuis quelque temps, fomenté l'insurrection contre l'autorité française, dans les petits cantons de Schwytz, Uri et Unterwalden. Masséna chargea le général Soult de les soumettre. Celui-ci voulut user d'abord de modération avant de recourir à la force : dans une proclamation

énergique, il offrit le pardon à tous ceux qui rendraient leurs armes et retourneraient dans leurs foyers. En deux jours, le canton de Schwytz fut soumis et désarmé; 300 Français captifs dans les cachots de la ville furent rendus à la liberté. Mais les cantons d'Unterwalden et d'Uri persistaient dans leur révolte. En quinze jours, le général Soult soumit les rebelles et pacifia la contrée; puis il vint rejoindre Masséna à Zurich (juin 1799). Trois mois après, pendant que le général en chef défait Souvorof et l'armée russe (24 sept.), Soult comble en une nuit 150 toises de marais qui protégeaient les Autrichiens, et y fait passer son artillerie, en même temps qu'un bataillon de nageurs vient porter le désordre dans le camp des ennemis, qui perdent leur général, 30 pièces de canon, 50 caissons, 600 chevaux, et des magasins considérables; puis il poursuit les débris de l'armée de Souvorof, qui se dispersent au milieu des Alpes, mourant de faim et de fatigue, et jonchent de leurs cadavres les sentiers et les précipices.

Sur ces entrefaites, arrive le 18 brumaire (*voy.*). Bonaparte, premier consul, donne le commandement de l'armée d'Italie à Masséna, qui demande le général Soult pour son lieutenant (déc. 1799), et lui confie l'aile droite de son armée (mars 1800). Cette campagne du général Soult autour de Gênes est un de ses plus beaux titres militaires, et mériterait d'être racontée dans tous ses détails : nous ne pouvons en exposer ici que les résultats. Il fallut d'abord rétablir la confiance et la discipline dans une armée découragée par les revers, affaiblie par des privations sans nombre, décimée par l'épidémie et la désertion. C'est ce qu'opérèrent bientôt le caractère énergique et l'ascendant du général Soult. Les Autrichiens manœuvraient pour cerner Gênes. L'armée française, sans cavalerie ni canons, et entourée d'ennemis quatre ou cinq fois plus nombreux, ne pouvait entreprendre une campagne offensive; tout ce qu'elle pouvait faire était de conserver la ville; et, d'un autre côté, elle manquait d'approvisionnements et de subsistances. Dans cet état de choses, Soult livre une suite de combats contre des forces toujours supérieures; il lutte à Ponte-Ivrea contre 25,000 hommes, et se retire en bon ordre, lorsqu'il ne reste que deux cartouches à chaque soldat, intimidant l'ennemi par sa contenance, et culbutant une colonne qui veut lui enlever ses 5,000 prisonniers. Il multiplie ensuite ses audacieuses entreprises autour de Gênes, emportant à l'arme blanche la forte position des Deux-Frères, enlevant avec 2,500 hommes la division autrichienne campée sur le Monte-Fascio, où il arrive en franchissant les précipices sur des échelles. Enfin, il dirige une opération sur le Monte-Creto, dont les Autrichiens s'étaient emparés et qui était la clef de toute la circonvallation; deux fois les efforts du général sont au moment d'être couronnés de succès, deux fois un orage terrible enveloppe la montagne, et lui arrache la victoire en séparant les combattants. Les Autrichiens, ayant reçu du renfort, reprennent l'offensive; cependant les Français revenaient encore à la charge, lorsque le général Soult eut la jambe fracassée par un biscaïen. Ses soldats, le voyant tomber, le croient mort; ils se découragent et se retirent, en le laissant au pouvoir de l'ennemi. Vingt jours après, le 5 juin, Gênes était forcée de capituler. Neuf jours plus tard, le premier consul remportait la victoire de Marengo, et un aide-de-camp de Napoléon venait à Alexandrie annoncer au général Soult sa délivrance et le triomphe de l'armée française. Deux mois après, quoique sa blessure ne fût pas encore cicatrisée, le général en chef Brune lui confia le commandement du Piémont. Il rendit là de nouveaux services en rétablissant la sûreté des routes, qui étaient infestées de brigands, et en comprimant l'insurrection dans les vallées d'Aoste et d'Ivrée. Le 21 février 1801, il fut appelé au commandement de l'armée du midi, qui, aux termes d'un traité conclu avec le vice-roi de Naples, devait occuper la presqu'île de Tarente jusqu'à la paix générale. Lorsque le traité d'Amiens fut signé, Soult ramena ses troupes en France, où il fut nommé un des quatre généraux qui commandaient la garde des consuls (5 mars 1802).

Après la rupture du traité, trois camps furent établis sur les côtes septentrionales de la France, et le général Soult fut nommé commandant en chef du camp de Saint-Omer (août 1803). Pendant près de deux ans et demi, il exerça les troupes à des travaux de campement, d'évolutions et de grandes manœuvres, qui les aguerrirent, et d'où sortit cette grande armée qui a laissé des traces de sa valeur dans toute l'Europe. Le premier consul, assistant un jour à ces manœuvres, témoigna la crainte que les soldats ne succombassent à la fatigue. Le général Soult lui répondit : « Je ne leur donne que le temps nécessaire pour se reposer ; ensuite les travaux et les exercices recommencent ; ce qui n'est pas propre aux fatigues que je supporte moi-même sera dirigé sur les dépôts ; mais ce que je conserverai sera à toute épreuve et capable d'entreprendre la conquête du monde. »

Lors de l'organisation de l'empire, il fut compris dans la première promotion de maréchaux (19 mai 1804). L'année suivante, il fut fait grand-aigle de la Légion-d'Honneur. La guerre se rallume sur le continent : le maréchal Soult est appelé au commandement du 4^{e} corps de la grande armée (1er sept. 1805). Il investit et fait capituler Memmingen ; il prend part au blocus et à la reddition d'Ulm ; il passe le Danube à Vienne, et livre aux Russes plusieurs combats meurtriers. Enfin, à la mémorable bataille d'Austerlitz (*voy.*), où il commandait le centre, il franchit du premier choc trois lignes de l'armée russe, et en jette une partie sur le lac Menitz, dont il brise la glace à coups de canon. « Adressez-vous au maréchal Soult, c'est lui qui mène la bataille, répondit Napoléon aux officiers qui demandaient des instructions. » Et lorsqu'il le rejoignit après l'action : « M. le maréchal, lui dit-il, vous vous êtes couvert de gloire aujourd'hui ; vous avez surpassé tout ce que j'attendais de vous ; vous êtes le premier manœuvrier de l'Europe. »

Le maréchal Soult fut chargé du gouvernement de Vienne et de la remise des états autrichiens envahis lors de la retraite de l'armée. Pendant la campagne de Prusse, il donna de nouvelles preuves de sa valeur et de son habileté. Il prit une part glorieuse à la victoire d'Iéna ; poursuivit Kalkreuth, emporta Lubeck d'assaut, et fit capituler Blücher avec 22,000 Prussiens. A la sanglante journée d'Eylau, il est engagé seul avec toutes les forces ennemies, et, après l'action, c'est lui qui dissuade l'empereur d'abandonner le champ de bataille. Il enlève Kœnisberg pendant que Napoléon est vainqueur à Friedland (*voy.* tous ces noms). Tant de succès lui valurent le titre de duc de Dalmatie.

Le théâtre de la guerre est transporté en Espagne. Napoléon y appelle le maréchal Soult, et lui donne le commandement du 2^{e} corps de l'armée concentrée aux environs de Briviesca. Pendant cinq ans, ce grand capitaine signala par de glorieux exploits sa présence dans les diverses provinces de la péninsule. A cet égard, nous ne saurions trouver de témoignage moins suspect que celui d'un des officiers qui l'ont combattu. Le colonel Napier, dans son *Histoire de la guerre de la péninsule*, dit, en parlant du maréchal Soult : « Je saisis avec empressement cette occasion de reconnaître ici le respect que professent pour les talents militaires de ce général tous les officiers anglais qui ont eu l'honneur de servir contre lui. Son génie seul a soutenu longtemps la cause française en Espagne ; et si ses conseils avaient été suivis après la bataille de Salamanque, les chances de la guerre auraient pu tourner différemment. » Son arrivée en Espagne fut signalée, en effet, par la victoire de Burgos et par la déroute de l'armée espagnole de l'Estremadure. Bientôt après, il marche contre le général anglais Moore, le poursuit vers la Corogne, et force les débris de son armée de s'embarquer après une sanglante défaite où le général avait trouvé la mort ; il fait capituler la Corogne et le Ferrol, et marche aussitôt sur le Portugal. Il disperse, en avant de Braga, 25,000 Portugais qui avaient repoussé ses propositions de paix ; enlève le camp d'Oporto, défendu par 200 canons ; pacifie le pays, y rétablit la confiance, et les habitants le prient de faire parvenir à l'empereur une adresse

dans laquelle ils lui demandent un prince de sa famille pour régner sur eux. Mais le corps d'armée commandé par le duc de Bellune, qui devait seconder la marche du maréchal Soult sur Lisbonne, ne parut point. Les Anglais et les Portugais s'étaient ralliés; l'insurrection de la province de Tras-os-Montès était imminente : le maréchal Soult prend la résolution énergique de brûler ses bagages et d'opérer sa retraite à travers les montagnes, toujours harcelé, mais jamais entamé C'est ainsi qu'en douze jours il traverse, sans perte, 80 lieues d'un pays en insurrection : admirable retraite, opérée devant trois armées, et qui fait un éternel honneur à l'énergie et à la présence d'esprit du maréchal !

Le roi Joseph se fait battre par lord Wellington, qui s'avançait sur Madrid. Soult accourt à marches forcées : il arrive trop tard pour lui épargner cette défaite, mais il met le vainqueur en fuite, et rassure le roi, qui songeait à quitter sa capitale. L'ennemi est vaincu à Ocaña (18 oct. 1809), où il perd 28,000 prisonniers, et Soult force (20 janv. 1810) les formidables passages par où il débouche dans l'Andalousie. Il s'empare de Séville, et là il organise les services publics, paie aux troupes onze mois de solde arriérée, construit une flotte pour presser le siége de Cadix, qui serait inévitablement tombé au pouvoir des Français si tous les généraux eussent déployé la même activité. Dans les premiers jours de 1811, il va prendre Badajoz et quelques autres places, pour faire une diversion en faveur de Masséna, qui, pendant les succès de Soult, se retire du Portugal sur l'Espagne, où les Anglais débouchent à sa suite. Wellington vient en personne mettre le siége devant Badajoz, qui est reprise, malgré l'héroïque résistance du général Philipon. Dans le cours de l'année 1812, les Anglais s'étant emparés de Salamanque, et la bataille des Arapiles ayant été perdue par le duc de Raguse contre Wellington, le roi Joseph fut dans la nécessité d'évacuer encore une fois Madrid, et de se retirer précipitamment sur Valence. Le maréchal Soult reçut l'ordre de concentrer ses forces sur cette province. Séville fut donc évacuée le 23 août, et le siége de Cadix levé le 27. C'est alors qu'eut lieu cette brillante retraite, que l'on admire comme une des plus belles opérations de la stratégie moderne. Dans sa marche, le maréchal enlève le fort Chinchilla, vient manœuvrer sur le Tage, bat les Anglais et les refoule en Portugal.

En mars 1813, il reçut la permission de rentrer en France, pour y passer trois mois; mais à peine arrivé à Paris, avec 4,000 vieux soldats destinés à remplacer une partie de cette vieille garde, ensevelie sous les glaces de la Russie, l'empereur lui ordonne de le suivre en Saxe. Le maréchal Bessières ayant été tué à Lutzen, Soult le remplaça dans le commandement en chef de la garde impériale. Il contribua au succès de la bataille de Bautzen (*voy.* ces noms), où il commandait le centre de l'armée française.

Lorsque Napoléon apprit à Dresde la défaite de Vittoria, il chercha quelqu'un pour réparer tant de désastres, et jeta les yeux sur le maréchal Soult. En huit jours, celui-ci arriva à Saint-Jean-de-Luz, et fut bientôt en état de reprendre l'offensive. Il essaie en vain de rentrer en Espagne par Roncevaux, pour dégager Pampelune et tourner Wellington. Affaibli par l'envoi de ses meilleures troupes rappelées sur Paris, il est forcé de se replier. Le combat de Saint-Martial fut le dernier que les Français livrèrent sur le territoire espagnol. Enfin, l'armée anglo-espagnole, forte de 120,000 hommes, s'ébranla : le maréchal Soult n'en avait que 60,000, ce qui ne l'empêcha pas d'entamer Wellington lors de son entrée sur le territoire français. Obligé de se retirer devant un ennemi dont les forces s'accroissaient sans cesse, le maréchal Soult disputa le terrain pied à pied; il livra des combats partout où il trouva une position avantageuse. Peyrehorade, Saint-Palais, Sauveterre, Orthez, Aire, furent témoins des efforts qu'il fit pour arrêter la marche des Anglais. Dans toutes les rencontres, il leur fit éprouver de grandes pertes; mais il dut toujours céder le champ de bataille et continuer sa belle retraite jusqu'au delà de la Garonne. Arrivé sous les murs de Toulouse, il s'y fortifia d'une manière formidable; toutefois il ne lui restait plus que 22,000

hommes, lorsque Wellington vint l'attaquer avec plus de 80,000 Anglais et Portugais. La bataille de Toulouse, livrée le 10 avril 1814, fut un dernier triomphe pour l'armée française : les Anglais y perdirent près de 10,000 hommes, et, sans une imprudence du général Turpin, qu'il paya lui-même de sa vie, Wellington eût été probablement forcé de repasser la Garonne. Demeuré jusqu'à la nuit dans ses positions, le maréchal Soult opéra sa retraite sur Castelnaudary, sans avoir perdu un seul canon. Ce fut dans cette ville qu'il apprit les événements de Paris et le rétablissement des Bourbons. Le duc d'Angoulême vint recevoir sa soumission, et lui retira le commandement.

Quelque temps après, il commanda la 13e division militaire; puis, nommé commandeur de Saint-Louis, il fut appelé au ministère de la guerre (3 déc.), pour réparer les fautes du général Dupont. A l'approche du 20 mars, il fut remplacé par le duc de Feltre. Pendant les Cent-Jours, Napoléon le nomma pair et lui donna les fonctions de major-général de l'armée. Après la funeste bataille de Waterloo, il rallia les débris de l'armée, qu'il dirigea sur Soissons, et se retira en Languedoc, dans sa terre de Saint-Amans. Par suite de la loi d'amnistie, il dut s'exiler, et il ne rentra en France qu'en mai 1819. Le 5 janvier 1820, Louis XVIII lui rendit le bâton de maréchal, et le 5 nov. 1827, Charles X le nomma pair de France. Cette ordonnance, qui portait 76 nominations, ayant été annulée en 1830, le nouveau gouvernement, par une ordonnance exceptionnelle, en date du 13 août, se hâta de faire rentrer le maréchal Soult à la Chambre des Pairs. Lors de la formation du ministère Laffitte (nov. 1830), il remplaça le maréchal Gérard au ministère de la guerre. On sait quelle prodigieuse activité il déploya alors pour réorganiser notre armée, et quelle impulsion puissante il imprima à toutes les parties du service. Lors de la formation du ministère du 11 oct. 1832, il eut la présidence du conseil, avec le portefeuille de la guerre. Ce fut sous sa direction que fut entreprise et achevée la glorieuse expédition d'Anvers. Le 18 juillet 1834, sa santé altérée par les fatigues et les travaux de l'administration le força de rentrer quelque temps dans le repos de la vie privée.

Sous le ministère du 15 avril (*voy.* Molé), le maréchal Soult représenta la France au couronnement de la reine d'Angleterre (juin 1838). Cette ambassade extraordinaire fut un perpétuel triomphe pour l'illustre maréchal, en qui le peuple anglais personnifiait la gloire des armes françaises. Les plus vives acclamations s'élevèrent sur son passage, partout où il paraissait. « Le maréchal Soult, disaient les journaux anglais, a été accueilli avec tant d'enthousiasme, que cette réception a dû exciter non-seulement l'étonnement du maréchal lui-même et de ses compatriotes, mais encore de tout le corps diplomatique rassemblé à Londres. Loin de diminuer, cet enthousiasme ne fait que s'accroître, etc... » Dans le ministère du 12 mai 1839, il eut la présidence du conseil et le ministère des affaires étrangères. Enfin, depuis la formation du cabinet du 29 oct. 1840, il a repris la présidence du conseil, avec le portefeuille de la guerre.

Son fils, Hector Soult, marquis de Dalmatie, ancien officier d'état-major employé dans la garde royale, entra depuis 1830 dans la carrière diplomatique. Il a successivement rempli les fonctions de ministre plénipotentiaire dans les Pays-Bas, d'ambassadeur à Turin, et de ministre plénipotentiaire près la cour de Berlin (depuis 1844). Il est membre de la Chambre des députés, élu par la ville de Castres (Tarn).

Le lieutenant-général baron Soult (Pierre-Benoit), frère du maréchal, né à Saint-Amans, le 20 juillet 1770, entra au service en 1788, comme volontaire, et gagna ses grades sur le champ de bataille. Nommé grand'croix de la Légion-d'Honneur, le 21 mars 1831, il est mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 7 mai 1843. A-D.

SOUMAROKOF (Alexandre Pétrovitch), le créateur de l'art dramatique en Russie, né en 1718, mort à Moscou, en 1777, se distingua surtout dans la tragédie. Ses pièces, la plupart composées à l'imitation de la scène française et

en vers, sont : *Sinaf et Truwor*, *Zémire*, *Iaropolk et Demise*, *Khoref* et *Aristome*, qui ont été trad. en franç. (par M. L. Papadopoulo, Paris, 1801, 2 vol. in-8°). Aucune n'est comparable au *Faux Démétrius*, qui passe pour son chef-d'œuvre, et qui a été trad. en franç. (1800) et en angl. On doit en outre à Soumarokof des comédies, des fables et des épigrammes. *Voy.* Russie (littérature), T. XX, p. 719.

Il ne faut pas confondre avec lui M. Pankratief Soumarokof, littérateur russe contemporain. X.

SOUMISSION, *voy.* Enchère.

SOUNNA et Sounnites. Le mot *sounna* est arabe et signifie coutume, usage ou règle. Les mahométans l'appliquent, sous le rapport religieux, à la règle de Mahomet, qui, ayant été observée par ce fondateur de leur culte, doit l'être également par tous les musulmans. Cette règle consiste en quelques sentences et en quelques actions de Mahomet, racontées par ses disciples immédiats, et transmises par la tradition orale. De là le nom de *Hadîth* ou *Hadîs*, tradition, sous lequel elle est connue. Plus tard, elle fut transcrite dans des livres particuliers. Les mahométans y distinguent trois parties : 1° Le *Kaul* (sentences), ou les sentiments et les prescriptions du prophète sur divers objets; 2° le *Fiel* (actions), ou la manière dont il s'est conduit en certaines circonstances : c'est la sounna dans le sens le plus restreint; 3° le *T'akrîr* (approbation), ou certaines manières d'agir des compagnons de Mahomet, approuvées au moins par le silence du prophète. Avec le Koran (*voy.*), la Sounna ou Hadîs est la source principale de la religion musulmane. La Hadîs, divisée en chapitres, renferme plus de 1,000 articles, rangés en ordre de matières et traitant de l'aumône, de l'hospitalité, de la prière, des ablutions, des châtiments, etc. Le recueil le plus célèbre de la tradition mahométane est celui qu'a fait, l'an 840 de J.-C., El-Bochâri, sous le titre de *El-djâmi essachich*, ou le Compilateur véridique. Il renferme environ 8,000 articles. Il en existe beaucoup d'autres; mais aucun n'a été imprimé, non plus que les commentaires qui s'y rattachent.

On appelle sounnites les musulmans qui se montrent fidèles observateurs de la règle de Mahomet, les musulmans orthodoxes. C'est le parti le plus nombreux, puisqu'il compte dans ses rangs les habitants de l'Afrique, de l'Égypte, de la Syrie, de la Turquie, de l'Arabie et de la Tatarie. Les sounnites se divisent en quatre rites orthodoxes, appelés : hanifites (*voy.*), châféites, malékites et hanbalites, du nom de leurs fondateurs, et ennemis les uns des autres, quoiqu'ils ne se distinguent que par quelques usages. Ils reconnaissent tous quatre les khalifes Aboubekr, Omar et Othman pour les légitimes successeurs de Mahomet. Le parti contraire, appelé par opposition *chiites* (*voy.*), ou schismatiques, est formé, depuis le XVI^e^ siècle, par les habitants de la Perse principalement. *C. L.*

SOUPAPE. On donne ce nom, en général, à tout appareil qui, dans une machine, permet le passage d'un fluide quelconque et lui ferme le retour, suivant des circonstances déterminées. Ainsi, l'effet des pompes (*voy.*) de toute espèce provient du jeu alternatif de soupapes qui se lèvent sous l'action du piston (*voy.*) pour laisser passer le fluide, puis se referment sous un mouvement contraire, et empêchent le fluide de retourner au lieu d'où il est sorti. On fait des soupapes en cuir, en métal, en bois, etc. Dans les machines à vapeur (*voy.*), on appelle *soupape de sûreté* un de ces appareils destiné à prévenir la rupture de la chaudière en se soulevant de lui-même et en enlevant le contre-poids qui y est adapté, lorsque le degré de dilatation est devenu tel dans la chaudière qu'elle éclaterait si la vapeur ne trouvait une issue. — On nomme encore soupape ce qui sert dans l'orgue et autres instruments semblables pour donner passage au vent et pour empêcher qu'il ne rentre. Ce nom s'applique enfin à un tampon de forme conique qui sert dans un réservoir pour boucher le trou par lequel l'eau peut s'écouler dans les canaux. Z.

SOUPIR, silence musical de la valeur d'une noire, *voy.* Notation, T. XVIII, p. 564.

SOURCE (du mot *sourdre*, sortir de terre), origine d'un cours d'eau, qui

parfois se perd à peu de distance de son point de départ, et le plus souvent forme ou concourt au moins à former les ruisseaux, les rivières et les fleuves. Les vapeurs qui s'élèvent du sein de la terre et se résolvent en pluie sur les montagnes, les neiges éternelles qui couvrent les pics les plus élevés, et fondent partiellement, telles sont les causes qui, par l'infiltration des eaux, produisent les sources que l'on rencontre aux flancs de presque toutes les hauteurs du globe, et principalement de celles qui sont formées de granites et de schistes. Les montagnes volcaniques ou calcaires, ayant la propriété d'absorber l'eau, ne laissent échapper que des sources de peu d'importance, qui la plupart du temps disparaissent sous terre à une petite distance de leur origine, comme dans le Jura. Il existe aussi dans les montagnes des sources intermittentes qui n'ont d'écoulement qu'à certaines époques du jour, du mois et même de l'année. D'autres enfin sont intermittentes et jaillissantes à la fois. En Islande, où elles sont communes et où elles s'élèvent à une grande hauteur, on leur donne le nom de *geyser* (*voy.*). Parfois les eaux, après avoir filtré, ne rencontrent point de couches perméables, et vont former, à de grandes profondeurs, des courants souterrains, qui se trouvent sous les pas des travailleurs dans les puits et dans les mines. Les sources salées, dont plusieurs existent dans les diverses parties de la France, se rencontrent ordinairement sur les sommets des terrains salifères. Les sources minérales sont dues au passage des couches d'eau qui les forment à travers des terrains dont elles prennent certaines particules en dissolution. On sait qu'elles sont employées par la médecine à des usages de salubrité, et qu'elles ne peuvent servir aux usages domestiques: telles sont les sources d'eaux ferrugineuses, sulfureuses, gazeuses et salines, froides ou chaudes. La France, à elle seule, en possède 250 dont les deux tiers sont journellement visitées par des malades. *Voy.* EAUX MINÉRALES.

Il a été parlé des sources, en ce qui concerne le droit, à l'art. EAUX, T. IX, p. 6.

Le mot *source* est passé dans le langage figuré, où il s'emploie comme synonyme de principe, cause, origine. Les documents originaux relatifs à un événement et les ouvrages d'auteurs contemporains sont appelés les *sources de l'histoire* : il n'y a d'étude sérieuse de cette science qu'à la condition de remonter aux sources. Dans cette Encyclopédie, on les a presque toujours signalées à l'occasion de chaque matière, et, par exemple, le lecteur trouvera T. XI, p. 546 et suiv., l'indication des principales sources de l'histoire de France. D. A. D.

SOURCILS, *voy.* OEIL.

SOURD-MUET, *voy.* SURDITÉ.

SOURIS, *voy.* RAT.

SOUS (PAYS DE), *voy.* MAROC.

SOUS-MARINES (FORÊTS), *voy.* FORÊTS.

SOUS-PRÉFET, SOUS-PRÉFECTURE, *voy.* PRÉFET.

SOUS-SEL, *voy.* SEL.

SOUSTRACTION. C'est le nom qu'on donne en mathématiques à l'une des opérations fondamentales ou règles primitives de la science des nombres, laquelle consiste à retrancher une somme d'une autre somme, ou, en d'autres termes, à rechercher ce qui manque à l'une pour égaler l'autre, ou trouver un nombre qui soit égal à la différence de deux nombres donnés. Pour indiquer cette opération, on sépare la somme la plus forte de la somme la plus faible par le signe négatif —, qui veut dire *moins*, et qui marque un retranchement. Le résultat de la soustraction se nomme *reste*.

La soustraction est l'inverse de l'addition; car ôter c'est le contraire d'ajouter. Il en résulte que le procédé opératoire doit être, pour la soustraction, tout l'opposé de celui qu'on emploie dans l'addition. En effet, pour obtenir la différence de deux nombres, on doit considérer le plus grand comme formé par l'addition du plus petit avec celui qu'on cherche, c'est-à-dire de la combinaison de leurs différentes parties, unités, dizaines, centaines, etc.; d'où il suit que, si l'on retranche successivement les unités, les dizaines, etc., du plus petit nombre, de celles du plus grand, il devra naturellement rester celles du nombre cherché. Ainsi, en règle générale, on peut dire que, pour soustraire un nom-

bre d'un autre, il faut retrancher les unités du premier de celles du second, puis les dizaines du premier de celles du second, et ainsi de suite, bien entendu que les sommes données sont de même nature. Pour opérer la soustraction, on place généralement la plus petite somme sous la plus grande, de manière que les unités de l'une correspondent aux unités de l'autre, les dizaines aux dizaines, etc. On commence ensuite par soustraire les unités, puis on passe aux dizaines, etc., en remarquant qu'on n'ôte jamais à la fois qu'un nombre simple d'un autre nombre simple, ou tout au plus d'un nombre composé qui ne s'élève pas jusqu'à 20. Une difficulté se rencontre en effet quelquefois dans la soustraction, c'est lorsque quelqu'un des chiffres du nombre à soustraire se trouve plus fort que celui qui lui correspond dans le nombre dont on doit l'ôter. Dans ce cas, on est forcé d'*emprunter* une unité au chiffre immédiatement supérieur, qui par suite vaut 1 de moins; cette unité s'ajoute à l'unité trop faible en l'augmentant de 10, ce qui permet toujours d'effectuer le retranchement du chiffre de la somme inférieure. C'est là une opération inverse de celle qui se fait dans l'addition lorsqu'on reporte les dizaines d'une colonne à la colonne suivante. Il faut encore remarquer que, lorsque le chiffre qui figure à la colonne où l'on doit emprunter est un 0, il faut passer outre et continuer jusqu'à ce que l'on rencontre un chiffre ayant une valeur propre, par la raison qu'un 0 n'est rien par lui-même, et que rien ne saurait prêter. Seulement, au retour, le 0 ou les 0 qu'on a passés se changent en 9, parce qu'ayant emprunté, par exemple, une centaine à la colonne des centaines, et n'ayant besoin que d'une dizaine, on se débarrasse des 9 dizaines de trop en les laissant à leur colonne respective. Il va sans dire que les centaines ont toujours diminué d'une unité. Afin de rendre cette opération sensible, supposons que nous ayons à payer 25 cent. avec 2 fr. et 20 cent. de monnaie; les 20 c. ne suffisant pas, et n'ayant pas de décimes, il faut bien recourir aux 2 fr. que nous possédons; nous en retirons donc 1 fr. Il ne nous en reste plus qu'un; mais celui que nous retirons vaut 10 décimes, et un seul nous suffirait : il nous en restera donc 9. Le décime emprunté vaut 10 cent., 5 seulement sont nécessaires pour faire l'appoint de notre dette, et du franc emprunté il nous reste enfin 95 cent. : telle est l'opération qu'exécute la soustraction lorsqu'elle emprunte à une unité supérieure.

On distingue la soustraction, comme l'addition, en *simple* ou *complexe*, suivant qu'elle s'opère sur des nombres entiers ou sur des nombres composés d'une suite de nombres fractionnaires de dénominations diverses; c'est un des plus beaux résultats du calcul fractionnaire décimal, que l'on puisse regarder comme simples toutes les règles qui se rapportent à ces sortes de fractions. Dans les soustractions de nombres complexes, on a seulement soin, lorsqu'on emprunte à une fraction supérieure, de la convertir en celles dont on a besoin : ainsi, si on emprunte 1 sur des minutes, on ajoute 60 aux secondes, et l'on retranche les minutes données de celles qui existent plus 60. Pour les fractions absolues, si elles ont le même dénominateur, on opère la soustraction sur les numérateurs, et on donne au reste le dénominateur commun; autrement on commence par les réduire au même dénominateur (*voy.* FRACTIONS).

En algèbre, la soustraction est une opération qui consiste à séparer des quantités représentées par des lettres d'autres quantités exprimées de la même manière. Mais si retrancher c'est ôter, ce n'est pas toujours diminuer. Ainsi, retrancher d'une dette, c'est ajouter à l'avoir; soustraire des *moins*, c'est donc donner des *plus*. D'où il suit qu'en général, pour faire une soustraction algébrique, il suffit de changer les signes de tous les termes de la quantité que l'on veut soustraire. Si, par exemple, vous devez une somme qu'en algèbre on désignerait par $-a$, et que vous en empruntiez encore une nouvelle qui serait $-b$, naturellement cette dernière s'ajoutera à la première; le résultat sera donc $-a+b$, c'est-à-dire que vous devrez la somme a + la somme b. Au contraire si, devant $-a$, vous payez

une somme représentée par $+b$, il est bien clair que votre dette se réduira de cette somme, et ce que vous resterez devoir sera la somme a — la somme b. Ainsi l'opération se réduit, dans tous les cas, au changement du signe qui précède la quantité à retrancher. Il serait facile de montrer que ce changement doit avoir lieu pour les signes de chacun des termes d'un polynôme à retrancher. C'est donc à cela que se borne la soustraction algébrique; on réduit ensuite le tout à sa plus simple expression, c'est-à-dire que l'on réunit les sommes qui s'ajoutent, et que l'on retranche les quantités qui se détruisent; ce qui reste est le résultat de l'opération : ainsi lorsqu'on a $a-b+c$ à soustraire de $2a+b-c$, on écrit $2a+b-c-a+b-c$, ce qui se réduit, par l'addition et la soustraction des termes de même désignation, à $a+2b-2c$. L. L.

Dans le langage du droit criminel, le mot *soustraction* signifie l'acte de prendre furtivement, par fraude ou par adresse. La loi prononce certaines peines contre les soustractions commises par les fonctionnaires, par les dépositaires, les comptables ou par les particuliers dans les dépôts publics. Les soustractions commises au préjudice de conjoints, parents, ascendants ou descendants, ne donnent lieu en général qu'à des réparations civiles; mais le Code pénal prononce des peines, dans ce cas, contre les recéleurs des objets soustraits. Z.

SOUTERRAIN, *voy.* Caverne, Grotte, Cave, Carrière, Mines, etc.

SOUTHEY (Robert), surnommé le *poëte lauréat*, à cause de sa charge, naquit à Bristol le 12 août 1774. Il fit ses études aux écoles de Carston et de Westminster, puis à l'université d'Oxford, dans le but de prendre les ordres ecclésiastiques; mais son attachement pour les doctrines unitaires et pour les idées d'indépendance que la révolution française venait de proclamer avec une si grande énergie, l'empêchèrent de donner suite à ce projet. Il songea même un moment, de concert avec ses amis Lovell et Coleridge (*voy.*), à aller fonder une nouvelle république sur les rives du Susquehannah. En 1795, il se maria, et peu après suivit en Portugal son oncle, le docteur Hill, qui venait d'être nommé chapelain de la factorerie anglaise à Lisbonne. Un séjour de plusieurs années dans la Péninsule lui permit d'acquérir une connaissance parfaite de la littérature et de l'histoire de ce pays. En 1801, de retour en Angleterre, il fut nommé secrétaire du chancelier de l'échiquier d'Irlande, sir Isaac Corry. Lors de la retraite de son patron, Southey fixa sa résidence à Keswick, près de la veuve de son ami Lovell et de mistriss Coleridge, l'une et l'autre sœurs de sa femme. Ce fut là qu'il vécut au sein de l'étude et de l'amitié, jouissant des ressources que lui offrait sa riche bibliothèque, et non loin des lacs qui donnèrent leur nom à l'école de poésie dont il fut un des sectateurs (*voy.* Lakistes). Un torysme des plus fervents, qui avait succédé chez lui aux opinions démocratiques de sa jeunesse, le désignèrent, en 1813, au choix du monarque pour la place de poëte lauréat, lucrative sinécure dont les fonctions se bornent à fournir un contingent annuel d'enthousiasme lyrique pour célébrer l'anniversaire de la naissance du souverain. Southey n'échappa pas au ridicule de cette position, bien qu'il y ait porté plus de mérite et de dignité réels que tous ceux qui l'avaient précédé, et ses ennemis prétendirent que les livrées du poëte de cour avaient étouffé chez lui l'indépendance et le talent. Il mourut dans sa maison de Keswick, le 21 mars 1843.

L'auteur s'est caractérisé lui-même dans la préface de ses *OEuvres poétiques*, en disant : « J'ai passé plus de la moitié de ma vie dans la retraite, en commerce avec les livres plutôt qu'avec les hommes, constamment occupé de travaux littéraires, n'écoutant que mes propres inspirations et ne suivant d'autre ligne que celle qui, après de mûres considérations, me paraissait la meilleure. » C'est donc surtout par ses ouvrages que nous le ferons connaître. Ils sont nombreux et variés : poésie, histoire, biographie, controverse religieuse et sociale, critique littéraire, Southey aborda tous ces genres et réussit presque dans tous. Très jeune encore, il débuta par le drame révolutionnaire de *Wat-Tyler*, si souvent reproché depuis au poëte lauréat,

et imprimé sans son consentement en 1817. Il n'a pas composé moins de cinq poëmes épiques, ou romans en vers : *Jeanne d'Arc*, 1796, in-4°, où il eut le mérite de revêtir le premier avec succès des formes de l'épopée l'épisode le plus poétique de notre histoire, mais dans lequel la fiction pâlira toujours devant le simple récit des faits; *Madoc*, 1805, in-4°, fondé sur une tradition qui attribue à un prince gallois la découverte de l'Amérique au XII^e^ siècle; *Thalaba-le-Destructeur*, 1803, 2 vol. in-8°, et *la Malédiction de Kehama*, 1811, in-4°, imitations quelquefois heureuses, et plus souvent bizarres, des épopées arabes et hindoues; enfin, *Roderic*, *le dernier des Goths*, 1814, in-4°, où les légendes espagnoles et mauresques, si familières à l'auteur, sont heureusement mises en scène. Malgré le luxe de couleur locale qu'il a prodigué dans ces grandes compositions poétiques, Southey a peut-être montré plus d'originalité véritable dans les petites pièces que renferme son *Recueil de poésies*, 1797, in-8°; ses *Contes en vers*, 1804, in-8°, etc. Telles sont les ballades sentimentales, fantastiques ou chevaleresques, intitulées : *la Jeune fille de l'auberge*, *la Sorcière de Berkeley*, *Saint Gualbert*, *la Reine Urraque*, *Don Ramire*, comparables à ce que MM. Uhland et Victor Hugo ont fait de mieux dans ce genre. L'auteur a rassemblé lui-même, non sans quelques changements et suppressions, ses *OEuvres poétiques*, 1838, 10 vol. in-12.— Les ouvrages en prose de Southey, fruits d'une érudition très solide et très variée, sont écrits avec plus d'aisance et de naturel que la plupart de ses compositions en vers. Son *Histoire du Brésil*, 1812, 2 vol. in-4°; *de la guerre de la Péninsule*, 1823, 3 vol. in-4°; *des Indes-Occidentales*, 1827, 3 vol. in-8°; son *Histoire navale de la Grande-Bretagne*, écrite pour la *Cabinet Cyclopædia* de Lardner, offrent des recherches étendues, présentées sous une forme pleine d'intérêt. Il n'a pas moins bien réussi dans ses *Biographies de Nelson*, *de Wesley*, *de Bunyan*, *de Kirke-White*, *des poëtes sans éducation*, et *des amiraux anglais*. On a encore de ce fécond écrivain : des *Lettres écrites d'Espagne et de Portugal*, 1797, in-8°; *d'Angleterre*, 1807, 3 vol. in-12, sous le pseudonyme de don Espriella; des traductions de l'espagnol et du portugais : *Palmerin d'Angleterre*, 1807, 4 vol. in-8°; *Amadis de Gaule*, 1803, 4 vol. in-12; *les Chroniques du Cid*, 1808, in-4°; des mélanges religieux, philosophiques et littéraires : *Omniana*, 1812, 2 vol. in-12; *le Livre de l'Église*, 1824, 2 vol. in-8°; *Vindiciæ Ecclesiæ anglicanæ*, 1826, in-8°; *Thomas More, ou Entretiens sur la marche et l'avenir de la société*, 1829, 2 vol. in-8°, espèce de programme des théories sociales et politiques du torysme; *Essais moraux et politiques*, 1832, in-8°; *Spécimens des anciens poëtes anglais*, avec des notes savantes et substantielles, 1807, 3 vol. in-8°; *OEuvres choisies des poëtes anglais depuis Chaucer jusqu'à Johnson*, avec biographies, 1831, in-8°; enfin de nombreux articles dans le *Quarterly Review*. On a traduit en français quelques-uns des ouvrages de Southey, tels que *Jeanne d'Arc*, *Roderic*, *la Vie de Nelson*, *l'Histoire de la guerre de la Péninsule*, etc. R-Y.

SOUTMAN ou ZOUTMAN (PIERRE), *voy.* GRAVURE, T. XII, p. 795.

SOUWAROW, *voy.* SOUVOROF.

SOUVENIR, *voy.* MÉMOIRE.

SOUVERAIN (monn.), *voy.* LIVRE et GUINÉE.

SOUVERAINETÉ, SOUVERAIN. *Souveraineté* (mot dérivé de *superus*, *supremus*) se dit tout à la fois de la source et de l'exercice de l'autorité suprême; c'est, à proprement parler, le principe sur lequel repose toute société humaine. La recherche de l'origine et de la nature de la souveraineté a donc occupé, dans tous les temps, les publicistes qui ont écrit sur les gouvernements (*voy.* ce mot).

Deux grandes écoles se sont formées sur l'essence même de la souveraineté. L'une la fait remonter à la Divinité (*voy.* DEI GRATIA et LÉGITIMITÉ). D'après elle, les rois sont institués de droit divin, et en aucun cas leurs sujets ne peuvent se soustraire à leur autorité. Les écrivains les plus modernes qui appartiennent à cette école sont MM. de Maistre, de Bonald, de Chateaubriand, etc. L'autre école

est celle qui fait descendre l'origine de la souveraineté du consentement du peuple et qui n'admet d'autre autorité que celle qui a été librement consentie par les citoyens. Locke, Montesquieu, J.-J. Rousseau ont surtout servi à propager cette dernière doctrine, qui a été adoptée par presque tous les écrivains modernes, et sanctionnée en France par les deux grandes révolutions de 1789 et de 1830. La Chambre des députés a cru opportun de rappeler, dans son adresse au roi, à l'ouverture de la session de 1844, que *les droits de la dynastie* d'Orléans *sont fondés sur l'impérissable principe de la souveraineté nationale.*

Pufendorf avait aussi reconnu que le principe de la souveraineté réside dans la nation. Les droits de la souveraineté, dit-il, et les fondements de l'obéissance, résultent partout des conventions qui ont eu lieu entre le peuple et ses gouvernants, et toute autorité légitime des rois est fondée sur le consentement du peuple. » (*Droit de la nature et des gens*, liv. VII, ch. VI, § 6.) Vatel a émis une opinion analogue, et s'élève avec beaucoup de force contre ceux qui pensent qu'un royaume est l'héritage du prince, *comme son champ et ses troupeaux*, maxime qu'il considère comme injurieuse à l'humanité. Il termine en disant : « Si la nation voit certainement que l'héritier de son prince ne serait pour elle qu'un souverain pernicieux, elle peut l'exclure. » (*Droit des gens*, liv. I, ch. v.)

Il est incontestable, en effet, que les premiers rois ne régnèrent que soit par l'élection de leurs sujets, soit du moins par leur consentement. Massillon ne craignit pas de proclamer cette vérité devant Louis XV enfant, lorsqu'il lui disait : « Oui, sire, c'est le choix de la nation qui mit d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres; c'est elle qui les éleva sur le bouclier militaire et les proclama souverains. » (*Petit-Carême*, sermon pour le jour de l'Incarnation.)

Il est vrai que les peuples semblèrent laisser, pendant plusieurs siècles, prescrire ce droit primordial. Les rois devinrent absolus et s'accoutumèrent à considérer leur pouvoir comme d'origine divine. Mais plus tard les nations ressaisirent leurs droits et firent respecter les bases du contrat social.

La souveraineté du peuple donna lieu sans doute à de graves excès, comme la légitimité et le droit divin en avaient occasionné aussi. La funeste application d'un principe ne saurait en détruire la vérité. Dans le langage parlementaire actuel, on a substitué les mots *souveraineté nationale* à ceux de *souveraineté du peuple*, quoique, dans la réalité, la signification soit la même.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la source d'où découle la souveraineté : nous devons dire quelques mots de la manière dont elle s'exerce.

Il est bien évident que la nation en masse ne peut exercer sa souveraineté, même dans les plus petites républiques, à moins que le peuple ou souverain ne se borne à nommer des délégués ou représentants, et quelquefois encore à sanctionner de son approbation ou à rejeter un acte qui lui est soumis, comme une constitution. De cette impossibilité matérielle et morale de l'exercice de la souveraineté par la nation, est né le système de gouvernement connu sous le nom de *représentatif* (*voy.* ce mot). Si ce système s'applique à une république, la souveraineté est déléguée par le peuple à ses représentants et aux magistrats chargés du pouvoir exécutif. S'il consiste dans une monarchie constitutionnelle, les Chambres, le roi et ses ministres concentrent dans leurs mains la plénitude de l'autorité souveraine. *Voy.* l'article GOUVERNEMENT.

Sous l'une ou sous l'autre des ces formes, la souveraineté ne doit agir que dans l'intérêt général et sans jamais perdre de vue la source d'où elle émane. Elle est l'emblème de la plus grande puissance sur la terre : elle doit faire respecter tous les droits, assurer toutes les garanties. Par là, elle évite des secousses qui troublent l'état, amènent des révolutions, et ébranlent les bases de l'ordre social. Elle étend sa main protectrice sur les minorités elles-mêmes, qui protestent contre elle ou ne l'acceptent que comme un fait, par nécessité.

Le droit de souveraineté est limité au territoire d'un état. Les lois, les ordon-

nances, les jugements ne peuvent avoir d'exécution que dans la circonscription soumise au pouvoir souverain qui les a rendus. Il arrive cependant quelquefois qu'en vertu de traités diplomatiques, des jugements émanés de tribunaux étrangers sont exécutoires dans un autre état, au moyen toutefois de certaines formalités préalables (*voy.* EXEQUATUR).

On nomme *souverain* celui en qui réside et qui exerce l'autorité souveraine. Dans les monarchies absolues, l'empereur ou le roi est le véritable souverain, sinon de droit, du moins de fait. Il réunit dans sa main le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, et ses actes ne sont soumis à aucun contrôle. Dans les gouvernements représentatifs ou purement démocratiques, le peuple en corps, comme nous l'avons dit, forme le souverain; mais il n'exerce pas directement la souveraineté: il remet l'autorité à ses magistrats et à ses représentants.

Les *arrêts* et *jugements souverains* sont ceux qui ont été rendus par des cours ou tribunaux ayant la plénitude de la juridiction, et lorsqu'ils ont acquis la force de la chose jugée. A. T-R.

SOUVOROF-RYMNIKSKII (ALEXANDRE VASSILIÉVITCH, comte), prince ITALIISKI, feldmaréchal et généralissime des armées russes, un des plus célèbres généraux du XVIII^e^ siècle, naquit à Moscou, le 13 (24) nov. 1729, et descendait d'un Suédois nommé Souvor, qui avait émigré en Russie en 1622. Son père, qui était officier, s'éleva sous Catherine I^re^ jusqu'au grade de général en chef et à la dignité de sénateur. Entré, à l'âge de 13 ans, dans le régiment de Séménof, le jeune Alexandre en sortit, en 1754, pour passer dans un régiment de campagne avec le brevet de lieutenant. Trois ans après, il était déjà lieutenant-colonel, et, lorsque la guerre avec la Prusse éclata, il fut nommé commandant de Memel. Transféré, sur ses instances, en 1759, à l'armée active, il assista à la bataille de Kunersdorf, et se fit remarquer dans cette campagne par sa pénétration, son activité et son courage. A la mort de l'impératrice Élisabeth, en 1763, il fut envoyé à Saint-Pétersbourg pour porter la nouvelle que les troupes russes avaient commencé à opérer leur retraite. Catherine II le nomma colonel du régiment d'infanterie d'Astrakhan, et signa sa nomination de sa propre main. En 1768, placé à la tête d'une division de l'armée russe dans la guerre que la Russie faisait à la Pologne au sujet des dissidents, il dispersa les armées des deux Pulawski, emporta d'assaut Cracovie, et obtint divers autres succès qui lui valurent le grade de major-général. En 1773, il servit contre les Turcs sous les ordres du feldmaréchal Roumantsof (*voy.*), battit les troupes othomanes en trois différentes rencontres, et, après sa jonction avec le général Kamenskoï (*voy.*), il remporta sur le reis-effendi une victoire décisive à Kasladgi. Le grade de général de division ne tarda pas à récompenser ses services.

Après la conclusion de la paix (*voy.* KOUTCHOUK-KAÏNARDJI), Souvorof fut employé à apaiser les troubles qui avaient éclaté dans l'intérieur de la Russie, à la suite de la révolte de Pougatchef (*voy.*). En 1783, il soumit au sceptre moscovite les Tatars du Kouban et du Boudjak, et les força de rendre hommage à l'impératrice, qui le récompensa en l'élevant au grade de général en chef. A la bataille de Kinburn, où il exerçait le commandement supérieur, il ordonna à l'infanterie de déposer ses gibernes, et la lança à la baïonnette sur les retranchements de l'ennemi. Toutes les attaques furent repoussées, et Souvorof lui-même blessé d'un coup de feu dans le ventre. Il se fit mettre à cheval, courut après ses cosaques qui fuyaient, mit pied à terre au milieu d'eux: « Fuyez, fuyez, leur criait-il, et abandonnez votre général aux Turcs! » Au siége d'Otchakof, où il servait sous les ordres de Potemkine (*voy.*), il se laissa emporter trop loin par son courage, et il aurait été perdu avec 600 hommes qui le suivaient, si le prince Repnine (*voy.*) ne l'eût délivré. Le 1^er^ août 1789, il remporta avec le prince de Saxe-Cobourg, à Fokchani, une victoire sur le séraskier Mehemed-Pacha. Sa réputation grandit encore lorsque, sur la nouvelle que le prince de Cobourg était enveloppé par l'ennemi, il courut à son secours et battit complétement la grande armée turque sur les bords du Rymnik,

le 22 septembre de la même année. Cette action d'éclat lui valut le titre de comte de l'Empire, que lui conféra l'empereur Joseph, en même temps que Catherine le nommait comte de l'empire russe, et l'honorait du surnom de Rymnikskii. Chargé par Potemkine de prendre Izmaïl, qui depuis longtemps bravait tous les efforts des Russes, Souvorof, ne pouvant amener le commandant de cette importante place à capituler, se décida à livrer l'assaut. Pour encourager ses soldats, il leur promit le pillage de la ville et leur ordonna de ne faire aucun quartier. Deux fois les Russes furent repoussés avec une perte énorme; mais ils revinrent à la charge et emportèrent les retranchements: 30,000 Turcs furent tués ou gravement blessés, et 10,000 faits prisonniers. Voici son laconique rapport adressé au prince: «Gloire à Dieu et à Votre Excellence! La ville est prise, je suis dedans.» Il fallut huit jours pour enterrer les morts. De tout le butin, Souvorof ne prit pour lui qu'un cheval. A la paix de 1791, Catherine II le nomma chef du gouvernement d'Iékathérinoslaf, de la Crimée, et des provinces conquises à l'embouchure du Dniester. Il choisit Kherson pour sa résidence, et y passa deux ans. Mais la guerre ne tarda pas à le réclamer de nouveau. Lors du soulèvement de la Pologne, en 1794 (*voy.* T. XX, p. 13), Souvorof fut chargé de la ramener à l'obéissance. Après plusieurs victoires sur les patriotes, il prit d'assaut Praga, et entra, le 9 nov., dans Varsovie. Un horrible carnage signala son triomphe. L'impératrice l'éleva au grade de feldmaréchal-général, et lui fit don d'un bâton de commandement en or, ainsi que d'une couronne de chêne enrichie de diamants d'une valeur de 60,000 roubles.

Sous Paul I^er^, Souvorof tomba en disgrâce, et fut destitué de son rang (sept. 1798); le séjour de Moscou lui fut défendu. Il se rendit donc à Pétersbourg, où l'intervention de l'Angleterre lui fit bientôt rendre ses honneurs. A la demande de l'empereur d'Allemagne, Paul lui confia le commandement des troupes destinées à agir, de concert avec les Autrichiens, contre l'armée de la république française en Italie; l'empereur d'Allemagne mit ses forces sous les ordres du général russe, en le nommant feldmaréchal général. En avril 1799, Souvorof arrive à Vérone; le 22, il rejoint l'armée sur l'Oglio; le 27, il passe l'Adda et remporte avec Melas (*voy.*) de grands avantages sur Moreau; le 28 du même mois enfin, il entre dans Milan et met à néant la république Cisalpine. Dans les mois suivants, il enleva aux Français, par des victoires plus signalées sur la Trébia (17 juin) et à Novi (15 août), toutes leurs conquêtes dans la Haute-Italie. En récompense de tant de services, il reçut le titre de prince Italiiski (c'est-à-dire *d'Italie*). Par suite de changements apportés dans le plan d'opération, il traversa les Alpes et pénétra en Suisse; mais il arriva trop tard. Masséna avait battu Korsakof près de Zurich, et l'avait forcé à repasser le Rhin. Ce revers et le retard des secours qu'il attendait de l'Autriche, mais qui n'arrivèrent point, forcèrent Souvorof à opérer sa retraite, poursuivi par les généraux Lecourbe, Molitor et Gudin jusque sur les bords du lac de Constance. Cerné dans la vallée de la Reuss, il se jeta dans le Schackenthal, et, prenant un étroit sentier qui n'était connu que des chasseurs de chamois, il arriva enfin au village de Mutten, où il opéra sa jonction avec Korsakof. Cependant Paul, mécontent de la cour d'Autriche, résolut de rappeler son armée. En vain Souvorof, qui avait pris ses quartiers d'hiver en Bohême, lui représenta-t-il la nécessité de continuer la guerre: il lui fallut obéir. L'empereur décida qu'il ferait une entrée triomphale à Saint-Pétersbourg et qu'il serait logé dans le palais impérial; un monument devait aussi être élevé en son honneur. Mais, à peine arrivé en Russie, Souvorof fut atteint d'une maladie qui le força de s'arrêter dans ses terres en Lithuanie. Paul lui envoya son propre médecin, en ordonnant de ne rien négliger pour conserver une vie aussi précieuse. Cependant, au milieu des préparatifs de son entrée triomphale, Souvorof tomba une seconde fois en disgrâce. Depuis longtemps la volonté de l'empereur était que tous les généraux de l'armée fussent nommés à tour de rôle général *du jour*, et

Souvorof avait commis la faute de ne pas vouloir d'autre général du jour que le prince Bagrathion (*voy.*), le seul de ses lieutenants qu'il crût digne de sa confiance. Paul, en ayant été informé, fit lire en présence de tous les régiments un ordre du jour portant que Souvorof avait encouru un blâme pour n'avoir pas observé une loi militaire rendue par l'empereur. Tous les préparatifs de l'entrée triomphale furent suspendus à l'instant, et la chambre du palais impérial destinée à Souvorof, donnée au prince de Mecklenbourg. Souvorof apprit sa disgrâce à Riga ; mais, comme il ne lui avait pas été défendu de paraître à Saint-Pétersbourg, il continua sa route et alla descendre chez sa nièce, qui habitait dans un quartier retiré. Personne n'osa l'approcher. Le chagrin empira son mal, et, s'étant fait administrer, il attendit tranquillement la mort, qui l'enleva à l'âge de 70 ans, 16 jours après son arrivée dans la capitale de l'empire, le 17 mai 1800. On lui fit des funérailles magnifiques, et, en 1801, Alexandre lui fit élever une statue sur le Champ-de-Mars de Saint-Pétersbourg.

Souvorof fut un homme extraordinaire. Maigre, languissant, maladif dès sa jeunesse, il avait tellement endurci son corps, principalement par l'usage des bains froids, qu'il jouit toute sa vie d'une excellente santé. Il couchait sur une paillasse avec une légère couverture, et se nourrissait des mets les plus simples. Rien ne fut changé dans son genre de vie lorsqu'il arriva au sommet des grandeurs. Sa garderobe se composait d'un uniforme et d'une robe de chambre en fourrure. Sa tempérance et son activité lui conservèrent jusqu'à un âge avancé toute l'ardeur de la jeunesse. Sévère observateur des prescriptions de sa religion, il voulait que ses subordonnés s'y conformassent tout aussi ponctuellement, et il les forçait à assister à des lectures édifiantes, les dimanches et les jours de fête. Jamais il ne lui arriva de donner le signal du combat sans faire le signe de la croix et baiser l'image de S. Nicolas. Inébranlable dans ses résolutions, il était fidèle à sa parole et incorruptible. Dans ses discours et dans ses écrits, il affectait un style laconique, et souvent il rédigeait ses ordres et ses rapports en méchants vers. Quoiqu'il connût plusieurs langues modernes, il refusa constamment d'entrer dans une correspondance politique ou diplomatique : il avait coutume de dire que la plume ne convenait pas à la main d'un soldat. La rudesse de ses manières, son mépris pour toute espèce de luxe et son intrépidité l'avaient rendu l'idole de ses soldats, tandis que, au contraire, les officiers le détestaient à cause de la sévérité de la discipline à laquelle il les assujettissait. Toute sa tactique, disait-il, consistait en trois mots : *Stoupaï i bi*, En avant et frappe ! Mais il ne faut pas se laisser prendre à cette apparente simplicité : Souvorof avait toutes les connaissances militaires requises ; seulement il détestait les vaines pratiques et les subtilités. Lorsque Paul adopta pour ses troupes les queues et les boucles, Souvorof s'écria : « Les queues ne sont pas des piques, ni les boucles de cheveux des canons ! » Ses adjudants, si par hasard il lui arrivait de s'oublier, étaient chargés de lui rappeler les ordres du feldmaréchal Souvorof. Un jour qu'il réprimandait un soldat pour une faute dans le service, un adjudant lui dit : « Le feldmaréchal Souvorof a ordonné de ne pas se laisser emporter par la colère. — S'il a donné un tel ordre, répondit-il, il faut y obéir », et il s'éloigna. Peu de généraux pouvaient se comparer à Souvorof pour le courage, l'esprit entreprenant, la promptitude des résolutions et la rapidité de l'exécution. On lui a même reproché de ne pas assez mûrir ses projets, comme aussi d'avoir manqué d'habileté dans ses évolutions. D'un autre côté, on l'a accusé d'une extrême cruauté ; et quoique ses panégyristes aient cherché à le laver de ce dernier reproche, il est impossible d'en absoudre tout-à-fait sa mémoire. — *Voir Histoire des campagnes du maréchal Souwarow*, 2e éd., Paris, 1799-1802, 3 vol. in-8°, et 3 vol. in-12 ; de Laverne, *Histoire du feldmaréchal Souwarow liée à celle de son temps*, Paris, 1809, in-8° ; Anthing (un de ses aides-de-camp), *Versuch einer Kriegsgeschichte des Grafen Suwarow*, Gotha, 1807, 3 vol. in-8° ; G. de Fuchs, *Histoire de la campagne austro-russe de l'année* 1799, en russe, Pétersb., 1826, 3 vol. in-8° ; du

même, *Correspondance sur la campagne austro-russe*, Glogau, 1835, 2 vol. in-8°, et *Anecdotes sur le comte Souvorof*, Leipz., 1829, l'un et l'autre en allemand; F. de Schmitt, *Suworow's Leben und Heerzüge*, Vilna, 1833-34, 2 vol. in-8°. Dans ce moment, M. Boulgarine (*voy.*) publie une *Histoire* populaire et pittoresque *de Souvorof*, en russe.

Le feldmaréchal a laissé un fils qui, devenu général lui-même, périt, en 1820, dans les eaux gonflées du Rymnik, témoin de la victoire de son père. Son fils, le prince Italiiski actuel, quoique légèrement impliqué, en 1825, dans la conspiration contre le trône, devint aide-de-camp de l'empereur Nicolas, qui lui avait pardonné, et est aujourd'hui général-major à la suite. *C. L.*

SOUZA (Adèle Filleul, marquise de), plus connue dans la littérature sous le nom de comtesse de Flahaut, était née en 1760, au château de Longpré en Normandie. Elle fut mariée fort jeune au dernier fils de Charles-César de Flahaut (*voy.*), marquis de la Billarderie. Les charmes de sa figure et les grâces de son esprit lui avaient déjà valu les succès de société les plus flatteurs, lorsqu'après la chute du trône, la révolution ouvrit devant elle une carrière de malheurs où elle honora son caractère par autant de résignation que de courage. Son mari ayant péri, en 1793, sur les échafauds de la Terreur dressés à Arras par Joseph Lebon, M^me^ de Flahaut, ruinée par la loi de confiscation, trouva le moyen de se réfugier en Angleterre avec son fils unique, à peine âgé de 8 ans. La tendresse maternelle développa en elle le principe d'un talent qui fut alors son seul moyen de subsistance, et à qui elle dut bientôt la réputation littéraire la plus honorable. Son premier ouvrage, *Adèle de Sénanges, ou Lettres de lord Sydenham*, parut à Londres en 1794, in-8° (avec une préface du marquis de Montesquiou), et cette suave composition, où la simplicité du fond est si bien en harmonie avec la pureté de style et la grâce des détails, obtint un succès que le temps n'a fait que confirmer. Ce succès s'accrut encore par le contraste que formaient les événements de cette sanglante époque avec les scènes touchantes, les tableaux pleins de calme et de fraîcheur que traçait la plume facile de M^me^ de Flahaut, avec cet art qui est la vérité même. L'auteur se vit dès lors à portée de se livrer, sur une terre étrangère, aux soins que demandait l'éducation de son fils orphelin, et elle en obtint les plus heureux résultats. En 1796, elle passa de Londres à Hambourg, où fut publiée la 2^e^ édit. de son roman, souvent réimprimé depuis. Le jeune duc de Chartres se trouvait alors en Allemagne, et la comtesse émigrée fit preuve du plus entier dévouement à l'égard du prince proscrit. Ce fut en 1798 qu'elle revint en France avec son fils. L'année suivante, elle fit paraître son second ouvrage, *Emilie et Alphonse, ou Le danger de se livrer à ses premières impressions* (Paris, 1799, 3 vol. in-12), que suivit, en 1802, *Charles et Marie* (Paris, in-12). Elle épousa à la même époque le marquis don Jose-Maria de Souza (né à Oporto le 9 mars 1758, mort à Paris le 1^er^ juin 1825), ancien ministre de Portugal en France, et célèbre éditeur du poëme de Camoëns (*voy.* ce nom).

M^me^ de Souza publia encore : en 1808, *Eugène de Rathelin* (2 vol. in-12); en 1811, *Eugénie et Mathilde, ou Mémoires de la famille du comte de Revel* (3 vol. in-12); en 1820, *Mademoiselle de Tournon* (2 vol. in-12); en 1823, *La Comtesse de Fargy* (4 vol. in-12); en 1831, *La Duchesse de Guise, ou Intérieur d'une famille illustre du temps de la Ligue*, drame en 3 actes (in-8°); enfin, de 1821 à 1822, les *OEuvres complètes de M^me^ de Souza*, revues, corr. et augm., ont paru à Paris, en 12 vol. in-12 ou 6 vol. in-8°, avec grav. M^me^ de Souza est morte à Paris, le 16 avril 1836.

Legouvé et Chénier ont fait un grand éloge du talent de la marquise de Souza, et cet éloge est mérité. Jamais cet écrivain ne perd de vue les bienséances de son sexe, et nul autre n'a su mieux présenter une leçon de morale sous la forme d'une composition romanesque. La place de M^me^ de Souza, en littérature, nous paraît marquée à côté de MM^mes^ de

Lambert et de La Fayette. Dans ses écrits, comme dans ceux de ces deux femmes célèbres, c'est la même simplicité de moyens et le même charme d'exécution. Son roman d'*Adèle de Sénanges* sera toujours compté parmi les chefs-d'œuvre du genre, et devra être nommé après *La princesse de Clèves*. P. A. V.

SOZOMÈNE (Hermias) est du nombre des écrivains qui ont consacré le langage élégant des Grecs au service de la religion. Né aux environs de Gaza en Palestine, vers la fin du IV^e^ siècle de notre ère, il étudia la jurisprudence à la célèbre école de Béryte en Phénicie, et, sous le règne de Théodose-le-Jeune (408-450), il vint se fixer à Constantinople, où il exerça la profession d'avocat. Issu d'une famille zélée pour la foi, plein de piété lui-même, il profita des loisirs que lui laissaient les travaux du barreau pour composer une *Histoire ecclésiastique* qui nous est parvenue. Il y fait connaître le triomphe complet du christianisme sur l'idolâtrie, les luttes soutenues par l'Église contre les ariens, les novatiens, les montanistes, les sectateurs de Nestorius, sans négliger entièrement les événements politiques qui eurent lieu dans l'empire Romain depuis l'an 323, où commença la seconde guerre entre Licinius et Constantin-le-Grand, jusqu'en 439, ou au dix-septième consulat de Théodose II, prince auquel l'ouvrage est dédié. D'après le plan de l'auteur, cette histoire, divisée en IX livres, devait être la continuation de celle d'Eusèbe de Césarée. Sozomène paraît donc s'être trouvé en concurrence avec son contemporain Socrate le scholastique, lequel, avocat comme lui, travaillait dans la même ville à une histoire ecclésiastique qui existe encore, et qui, commençant à l'avénement de Constantin, finit à la même année 439. D'après la comparaison attentive des deux ouvrages, il semble même évident que l'un des deux auteurs a profité du travail de l'autre, et plusieurs raisons font soupçonner que ce fut Sozomène qui eut connaissance des recherches et peut-être même de la rédaction de Socrate, bien qu'il ne le cite pas. Quoi qu'il en soit, ces deux histoires, qui se complètent mutuellement, doivent être comptées parmi les plus précieux monuments de l'antiquité ecclésiastique du IV^e^ et d'une partie du V^e^ siècle. En général, Socrate fournit un peu plus de faits, mais Sozomène l'emporte de beaucoup par la pureté du langage, où l'on reconnaît souvent une imitation heureuse de la diction attique de Xénophon. Rapproché, à ce qu'il paraît, des personnages puissants de son époque, fort circonspect dans tout ce qui touche à la politique, il remplit les trois premiers chapitres du IX^e^ livre de son histoire du plus magnifique panégyrique en l'honneur de la princesse Pulchérie, héritière, selon lui, du courage et des talents du grand Théodose. Mais le livre précédent offre des matériaux curieux et authentiques pour la vie de S. Jean-Chrysostome; et si, cédant aux idées de son temps, il rapporte dans d'autres endroits des faits qui décèlent une crédulité extrême; si, lui-même laïc, il manifeste néanmoins une prédilection marquée pour la vertu austère et quelquefois intolérante des cénobites de l'Égypte et de la Palestine, il s'exprime toujours dans un style qui n'est pas indigne des temps classiques. Les hellénistes et les théologiens doivent donc éprouver quelques regrets de la perte d'un autre ouvrage de Sozomène cité par lui-même, et qui servait d'introduction à celui que nous possédons : c'était un *Abrégé d'histoire ecclésiastique*, depuis l'ascension du Christ jusqu'à la mort de Licinius (324), lequel, pendant neuf années, disputa l'empire à Constantin-le-Grand.

L'histoire ecclésiastique de Socrate et celle de Sozomène ont été presque toujours publiées ensemble. La meilleure édition de l'une et de l'autre est celle de Cambridge, 1720, in-fol.; l'éditeur, Guillaume Reading, y a reproduit le texte grec à peu près tel qu'il avait été donné par Henri de Valois, Paris, 1668, in-fol., avec la version latine et les notes rédigées par ce même savant. Il existe une traduction française de Socrate et de Sozomène faite par le président Cousin, et publiée à Paris, 1676, in-4°. H.

SPA (*Spadanus vicus*), petite ville de la Belgique, célèbre par ses eaux minérales, est située, à 11 lieues sud-est de

Liége, au pied d'une montagne escarpée, dans un vallon arrosé dans toute sa longueur par une jolie rivière. Ses environs sont montueux et offrent les sites les plus pittoresques. Elle comptait 3,645 hab. en 1831. Suivant l'auteur d'une dissertation moderne, le mot *spa* ou *espa* appartient au dialecte roman que l'on parlait dans le pays de Liége, et signifie *fontaine*. Quelques écrivains, s'appuyant sur un passage de Pline l'ancien (*Hist. Nat.*, XXXI, 2), ont pensé que les eaux de Spa avaient été connues des Romains; mais la description du père de l'histoire naturelle concerne la fontaine de Tongres, et non l'une de celles de la ville dont nous nous occupons. C'est ce qui nous paraît établi d'une manière péremptoire dans l'*Abrégé de l'Histoire de Spa, ou Mémoire historique et critique sur les eaux minérales et thermales de la province de Liége*, etc., par J.-B. L. (J.-B. Leclerc), Liége, 1818, in-18.

Les principales sources de Spa sont : le *Pouhon*, la plus célèbre de toutes et la seule dont on exporte les eaux; la *Géronstère*, la *Sauvenière*, le *Groesbeck*, ainsi appelée d'un baron de ce nom, qui, en 1651, dut sa guérison à l'emploi de ses eaux; les fontaines du *Tonnelet*, au nombre de deux; enfin le *Watroz*. Les eaux de Spa, à la fois gazeuses et acidulo-ferrugineuses, sont considérées comme fortifiantes, toniques, apéritives, et par conséquent indiquées dans les cas de faiblesse générale ou de relâchement des tissus. Elles sont employées avec succès contre l'anorexie, les engorgements des viscères abdominaux, les suites des fièvres intermittentes rebelles, les leucorrhées, l'hypocondrie, l'hystérie, la jaunisse, l'épuisement dû à l'abus des plaisirs, l'hydropisie, certaines affections chroniques des voies urinaires, même la gravelle et la pierre, la chlorose, la stérilité (des femmes), le scorbut, les dartres hépatiques, etc. Elles s'administrent en boisson, et quelquefois en bains, en leur communiquant une chaleur convenable. La saison commence le 15 mai et finit le 15 oct. Le traitement dure de six semaines à deux mois. En 1816, un médecin anglais, sir Edwin Godden Jones, a fait des principales sources une analyse dont le résultat est consigné dans le *Manuel des Eaux minérales naturelles* de MM. Pâtissier et Boutron-Charlard, 2e éd., Paris, 1837.

En 1327, Adolphe de La Marck, prince-évêque de Liége, ayant vendu 12 boniers de terre qui entouraient la fontaine du Pouhon à Colin de Bréda, maître de forges, celui-ci défricha ce terrain et y construisit quelques maisons. Telle paraît avoir été l'origine de Spa, qui ne fut érigé en paroisse qu'en 1573. Toutefois cette ville était alors, depuis un temps immémorial, l'un des cinq bans du marquisat de Franchimont, qui, dès le commencement du XIe siècle, était passé sous la domination de l'évêque de Liége. Les eaux de Spa avaient acquis, à la fin du XVIe siècle, une réputation européenne. Louis Guichardin, le savant Ortelius, Bernard Palissy et Ambroise Paré en parlent dans leurs écrits. Pierre-le-Grand but, en 1717, les eaux de la Géronstère et du Pouhon, et, de retour dans ses états, voulut qu'une inscription latine, qu'on lit au-dessus de la porte d'entrée de la salle du Pouhon, conservât la mémoire du rétablissement de sa santé. Vers 1750, on construisit des hôtels, des salles de bal, de jeu et de spectacle, et ces établissements, vastes et magnifiques, attirèrent bientôt une grande affluence d'étrangers, surtout du Nord et de l'Angleterre, qui vinrent y chercher la santé ou des plaisirs. L'industrie des habitants s'exerce sur des ouvrages de bois blanc peint, renommés sous le nom de *boîtes de Spa*.

Outre l'intéressant ouvrage, déjà cité, de Leclerc, on peut consulter les deux suivants : *Traité des Eaux minérales de Spa*, par J. Ph. de Limbourg, Liége, 1756, in-8°; *Histoire de Spa*, etc., par H. de Villenfagne d'Ingihoul, Liége, 1803, 2 vol. in-8°. E. R.

SPAHIS ou SIPAHIS, corps de cavalerie turque, dont on attribue l'organisation à Mourad Ier, de même que celle des janissaires. Autrefois on en entretenait jusqu'à 20,000 hommes. Leur paye, montant à 12 aspres, ou environ 8 sous par jour, leur était soldée tous les trois mois. Lorsque le sulthan commandait en personne, ils recevaient, en outre, ainsi

que les janissaires, une gratification en argent. Les armes des spahis étaient le sabre, la lance ou le javelot de deux pieds de long, appelé *gérit*, qu'ils savaient lancer avec autant de force que d'adresse ; une large épée était, en outre, suspendue à la selle du cheval. Quelques-uns portaient un arc et des flèches, ainsi que des pistolets et des carabines; mais ils faisaient rarement usage des armes à feu. Ce corps était divisé en deux classes, dont l'une avait, en campagne, un étendard rouge ; et l'autre, un étendard jaune. Les derniers, qui faisaient remonter leur organisation jusqu'à Ali, disciple chéri de Mahomet, formèrent d'abord la première classe ; mais ils perdirent plus tard la prééminence. Les spahis n'étaient soumis à aucune discipline pendant la guerre; ils n'étaient divisés ni en régiments ni en escadrons ; ils marchaient en troupe. Leur première attaque était impétueuse ; mais s'ils ne réussissaient pas à enfoncer l'ennemi, ils se retiraient en désordre, et il était impossible de les rallier. Depuis 1826, les spahis sont organisés à l'européenne : ils forment un corps d'environ 11,000 hommes.

La France entretient, depuis quelques années, dans l'Algérie, deux corps de cavalerie indigène qu'on appelle également spahis. L'organisation de ces corps offrit de nombreuses difficultés. Après plusieurs essais sans résultat satisfaisant, l'ordonnance du 10 sept. 1834 vint en poser les bases, en prescrivant de séparer les spahis auxiliaires des chasseurs d'Afrique, et d'en former un corps spécial, divisé en spahis *réguliers* et spahis *irréguliers*. L'effectif des spahis réguliers fut d'abord fixé à 4 escadrons, avec 29 officiers et 566 sous-officiers et cavaliers; mais leur nombre fut ensuite augmenté. Des corps semblables furent formés à Bone et à Oran, et l'on comptait, en 1839, 14 escadrons de spahis, dont 6 à Alger, 4 à Bone et 4 à Oran. Les dépenses considérables que ce corps exigeait, dépenses hors de proportion avec les services qu'il rendait et les avantages que l'on pouvait en attendre sous le rapport de la fusion des deux races, l'ont fait supprimer en partie et incorporer de nouveau dans les chasseurs d'Afrique. L'uniforme des spahis consiste en un gilet bleu, un pantalon également bleu, très ample et serré par une ceinture qui descend jusqu'au-dessous du genou, une veste garance ouverte par devant, et un burnous garance : cette dernière partie de leur vêtement est un manteau fermé sur la poitrine par de fortes agrafes, et muni d'un capuchon. Une longue ceinture de laine rouge enveloppe le ventre et les reins ; la tête est garantie par un turban rouge. Le sabre est placé sur la selle horizontalement, sous la cuisse gauche du cavalier, selon l'usage du pays, ce qui empêche cette arme de battre dans la jambe du cheval et de faire du bruit en frappant contre les étriers. Le fusil se porte en bandoulière; les pistolets au côté gauche, dans un étui ; la giberne, de forme arabe, tombe sur la hanche ; derrière la selle est un bissac qui renferme les vivres et l'orge ; le fourrage se place par dessus. Les distinctions de grades sont les mêmes que dans les corps de hussards, et les broderies sont proportionnées à la solde, qui varie depuis 6 fr. jusqu'à 60 c. par jour, selon le grade. Le recrutement se fait par engagements volontaires de trois ans. Le commandant et la moitié des officiers et sous-officiers doivent être français. Les spahis irréguliers ne forment pas un corps permanent : ils ne sont requis que dans certains cas. Ce corps se compose des colons européens, des indigènes établis dans les districts soumis, et des contingents des tribus alliées. On n'évalue pas à plus de 600 le nombre des spahis irréguliers qui peuvent être appelés sous les armes dans la province d'Alger ; ce nombre est moindre encore à Oran et à Bone, et jusqu'à présent on n'a point organisé de corps semblable à Constantine. X.

SPALDING (Jean-Joachim), un des théologiens les plus distingués du XVIII^e^ siècle. Né à Triebsees, dans la Poméranie suédoise, le 1^er^ nov. 1714, il fit ses études à Rostock et à Greifswald. Il avait déjà publié plusieurs ouvrages sur l'histoire ecclésiastique, la philosophie et la morale, lorsqu'il fut nommé secrétaire de l'ambassadeur suédois à Berlin, en 1745. Il remplit cette place pendant deux ans, mais sans renoncer à la carrière pas-

torale; et en 1750 il obtint la cure de Lassahn; en 1757, il fut appelé à remplir les fonctions de premier prédicateur à Barth. Ce fut vers cette époque qu'il se mit à composer ces ouvrages de théologie populaire qui lui ont valu une si grande réputation. En 1764, il fut choisi pour premier pasteur de l'église de Saint-Nicolas, à Berlin. La dignité, mêlée de politesse et de bienveillance, avec laquelle il s'acquitta de ses fonctions, ainsi que toute sa conduite, lui méritèrent le respect général. Ses sermons faisaient une impression profonde; il savait donner à la religion une puissance irrésistible, en unissant le sentiment à la raison, et en mettant les idées les plus sublimes à la portée des intelligences les plus vulgaires. Son organe n'était pas étendu, mais flexible, sonore, pur, et l'onction de sa parole avait en soi quelque chose d'attendrissant. En 1788, à la publication de l'édit de religion de Frédéric-Guillaume II, Spalding eut le courage de donner sa démission, démarche qui augmenta encore l'estime qu'à Berlin on avait pour lui. Il mourut le 28 mars 1804, à l'âge de près de 90 ans. Un vrai talent oratoire, une érudition peu commune, un esprit lucide, des mœurs irréprochables, un zèle ardent pour la vérité, une application soutenue à remplir consciencieusement ses devoirs, telles étaient les qualités qui le distinguaient. La plupart de ses écrits se font remarquer autant par la clarté des idées que par la pureté du style. Outre ses sermons, on cite son traité *De la destination de l'homme*, qui commença sa réputation comme écrivain (il y en a 3 trad. franç., par la reine de Prusse Élisabeth-Christine, Berl., 1776, in-8°; Desdal, 1752, in-8°, et par un anonyme, 1765, in-8°; Formey en publia une imitation, Berl., 1750, in-8°), ses *Pensées sur la valeur des sentiments dans le christianisme*, son ouvrage *Sur l'utilité de la prédication*, le traité intitulé : *La religion considérée comme le premier des intérêts pour l'homme*, etc., qui tous ont eu plusieurs éditions — Son fils, Georges-Louis Spalding, né en 1762, mort à Berlin, en 1811, professeur au collége de Berlin et membre de l'Académie des sciences, s'est fait un nom comme philologue. On lui doit, entre autres, une édition de Quintilien. *C. L.*

SPALLANZANI (Lazare), savant naturaliste, né le 12 janv. 1729, à Scandiano, dans le duché de Modène, fit ses premières études à Reggio, et alla se perfectionner à Bologne. Cédant aux vœux de sa famille, il reçut les ordres, mais il n'en continua pas moins ses études littéraires et scientifiques, qui lui firent donner en 1754 la chaire de logique, de métaphysique et de littérature grecque à l'université de Reggio. Cependant il se sentait spécialement attiré vers l'étude des sciences naturelles, et, après avoir achevé un grand travail sur Homère, où il releva plusieurs erreurs commises par les traducteurs, il alla faire une excursion dans les Apennins, d'où il rapporta d'excellentes observations. A compter de ce moment, Spallanzani ne cessa de publier ses recherches sur les phénomènes terrestres et sur ceux de la physique animale. Il s'attacha à l'étude de la reproduction des animaux à sang froid, sur lesquels il fit de curieuses expériences. Il porta ensuite ses investigations sur la circulation du sang et sur l'histoire de la génération. Ces divers travaux lui valurent la chaire de professeur d'histoire naturelle à Pavie, et lui en firent offrir d'autres, qu'il refusa, à Paris et à Saint-Pétersbourg. En 1779, il entreprit un voyage en Suisse, destiné à compléter les collections du musée dont il avait la direction. A son retour, il s'occupa de nouvelles expériences sur la digestion et sur les fécondations artificielles. En 1785, il partit pour Constantinople, pénétra dans l'Asie-Mineure, visita ensuite la Valachie et la Hongrie, puis, après un court séjour à Vienne, où l'empereur lui fit un honorable accueil, il revint en Italie, chargé de précieuses conquêtes pour le musée de Pavie. En 1788, il voulut étudier l'éruption du Vésuve, et, à la suite de cette dernière excursion, il vint reprendre ses travaux, au milieu desquels il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 3 févr. 1799. Ses nombreux ouvrages, tous écrits en italien, et publiés à Modène ou à Pavie, ont été recueillis en 16 vol. in-8°, et ont obtenu les honneurs de la traduction en France, en Angleterre et en Allemagne. M. Ali-

bert a composé l'éloge de Spallanzani, et l'on doit à Sennebier, son ami et son traducteur, une notice historique sur la vie et les écrits de ce savant. D. A. D.

SPANHEIM (Ézéchiel), né à Genève, le 7 déc. 1629, suivit en 1642 son père, Frédéric Spanheim (théologien fort instruit, mais fort intolérant, né en 1590, mort en 1649), à Leyde, où Saumaise et Heinsius le prirent en amitié. Sa ville natale l'ayant nommé professeur de belles-lettres en 1651, il se fit estimer à tel point, que dès l'année suivante il fut élu membre du grand conseil. Sa renommée décida l'électeur palatin à lui confier l'éducation de son fils. Spanheim profita de cette occasion pour étudier à fond le droit public d'Allemagne. Après avoir visité l'Italie, et y avoir continué avec ardeur ses études archéologiques, particulièrement en ce qui concerne la numismatique, il retourna, en 1665, à Heidelberg. Bientôt après, du consentement de l'électeur palatin, il entra au service de celui de Brandebourg, qui le nomma son envoyé extraordinaire à Paris, où il passa neuf années. A son retour, il fut élevé au poste de ministre d'état, et il prit part aux négociations qui amenèrent la paix de Ryswick. Le roi de Prusse, Frédéric I^er^, lui conféra le titre de baron et l'envoya auprès de la reine Anne, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il mourut en Angleterre, le 7 nov. 1710. Spanheim, qui s'est fait une réputation, surtout comme antiquaire et critique, avait une instruction profonde. Son principal ouvrage est intitulé : *De usu et præstantiâ numismatum antiquorum* (Rome, 1664 et suiv., in-4°; la meilleure édit. est celle de Londres et Amsterdam, 1706-17, 2 vol. in-fol.). Ses remarques sur Callimaque, Julien et d'autres écrivains, ainsi que ses Dissertations sur divers points d'antiquité, insérées dans le *Thesaurus* de Grævius, sont d'excellents morceaux de critique. — Son frère Frédéric, né à Genève, le 1^er^ mai 1632, s'est fait un nom par ses écrits théologiques. On lui doit, entre autres, une dissertation sur la papesse Jeanne (*voy.*), dont il soutient l'existence. Après avoir terminé ses études à Leyde, il professa successivement à Heidelberg et à Leyde, et mourut le 18 mai 1701. Ses œuvres ont été publiées à Leyde (1701-1703, 3 vol. in-fol.). *C. L.*

SPARADRAP, nom emprunté de l'arabe, et qui s'applique à tout emplâtre agglutinatif (*voy.*) étendu sur du linge ou sur du papier : le taffetas d'Angleterre, par exemple, est un sparadrap. Z.

SPART ou Sparte (*stipa tenacissima*, L.), graminée commune en Espagne et dans le nord de l'Afrique. Ses feuilles, longues d'environ 2 pieds, mais très menues, sont cylindriques, coriaces, flexibles, et extrêmement tenaces; c'est avec elles qu'on confectionne les nattes, tapis, cordons, corbeilles, sandales et autres ouvrages connus dans le commerce sous le nom de *sparterie*. Ed. Sp.

SPARTACUS, *voy.* Esclaves (*guerre des*), Crassus, et Foyatier.

SPARTE ou Lacédémone, aujourd'hui le chef-lieu du gouvernement de ce dernier nom en Grèce (*voy.* T. XIII, p. 12), était jadis la capitale de la Laconie (*voy.*) ou de l'état des Spartiates. Située sur la rive occidentale de l'Eurotas, elle avait 48 stades ou 1 $\frac{1}{4}$ mille de circuit. On aperçoit encore les ruines de la ville ancienne auprès de la ville de Mezithra ou Mistra, entièrement peuplée de Juifs. Sparte ne formait pas un tout régulier et continu : elle consistait en cinq bourgs qui ne furent enfermés dans une enceinte commune que 300 ans av. J.-C. Parmi ses curiosités, Pausanias cite le marché, où se trouvaient réunies les maisons d'assemblée de toutes les autorités de la république, et qui était orné du célèbre péristyle (Persikè) construit avec le butin fait sur les Perses : au lieu de colonnes, le comble était supporté par les statues en marbre blanc des généraux perses; le chœur, avec les statues d'Apollon, de Diane et de Latone, où les éphèbes exécutaient leurs danses aux gymnopédies; la *baroneta*, palais des rois de la famille d'Eurysthène, dans la rue Apheta, ainsi nommée parce que le peuple l'avait achetée de la veuve de Polydore pour un troupeau de bœufs; les leschés (*voy.*) ou maisons d'assemblées publiques, où les citoyens se réunissaient pour délibérer sur les affaires de l'état (il y en avait deux : la lesché des Crotanes, près des

tombeaux des Agides, et la lesché Pœcile); le temple de Minerve Polioucos (Calciœcas) sur l'acropole, partie la plus élevée de la ville, etc.

Nous avons déjà fait connaître, à l'art. Lycurgue, sur quelles bases constitutives ce grand législateur fonda l'état de Sparte. Il ne nous reste que peu de chose à dire pour compléter ces données.

Les Spartiates se distinguaient de tous les autres Grecs par leurs mœurs, leurs coutumes et leur constitution politique. Les rois ne régnaient que par la volonté du peuple; ils ne jouissaient pas d'autre prérogative que de donner les premiers leur avis dans les assemblées publiques, de juger, comme arbitres, les différends qui s'élevaient, et de commander les armées à la guerre. Le peuple ne leur payait aucun impôt; mais ils possédaient des terres considérables, et avaient une part importante dans le butin fait sur l'ennemi, ainsi que la première place dans les repas publics. Les Spartiates, c'est-à-dire les descendants des Doriens qui s'étaient emparés de la Laconie sous la conduite des Héraclides, ne s'occupaient que de guerre et de chasse; ils laissaient aux ilotes (*voy.*) le soin de cultiver la terre. Quant aux Lacédémoniens ou Périœques, qui descendaient des anciens habitants du pays, ils se livraient au commerce, à la préparation de la pourpre, à la navigation, à la fabrication des armes et des ustensiles de fer. Si les Spartiates l'emportaient sur les Lacédémoniens en moralité et en civilisation, ces derniers leur étaient supérieurs en industrie, et il n'est question que d'eux lorsqu'on parle des fabriques de la Laconie. Avec le temps les deux races se mêlèrent et se confondirent; mais jusque-là les Spartiates et les Lacédémoniens (ces derniers étaient de beaucoup les plus nombreux) formèrent entre eux une espèce de confédération républicaine ayant ses assemblées nationales, auxquelles les villes envoyaient leurs députés. Leurs contributions pour les guerres, tant en argent qu'en hommes, étaient le seul impôt que les Lacédémoniens eussent à payer à leurs vainqueurs, les Spartiates, contre qui ils nourrissaient une jalousie pleine de périls. Cette jalousie éclata nommément pendant la guerre de Thèbes. Plusieurs villes de la Laconie rappelèrent leurs troupes et les envoyèrent combattre sous les drapeaux d'Épaminondas.

Le caractère des Spartiates se faisait remarquer par sa rigidité, sa dureté; leur opiniâtreté a beaucoup contribué à élever la république au haut degré de puissance où elle parvint. Aucun malheur, aucune défaite n'étaient capables de les faire fléchir; ils n'en montraient que plus de constance à atteindre le but qu'ils se proposaient; malheureusement ils ne reculaient, pour y arriver, ni devant le manque de foi, ni devant la trahison, comme cela eut lieu, entre autres, dans les guerres de Messénie. Ils corrompirent le roi Aristocratès et le poussèrent à trahir les Messéniens, en même temps qu'ils gagnèrent l'oracle de Delphes et s'en servirent comme d'un instrument docile pour la réussite de leurs projets. L'âge auquel les Spartiates pouvaient se marier avait été fixé par les lois de Lycurgue à 30 ans pour les hommes, et à 20 pour les femmes. Une Spartiate devenait-elle enceinte, on devait suspendre dans sa chambre les portraits des plus beaux jeunes gens, afin que cette vue exerçât une heureuse influence sur l'enfant qu'elle portait dans son sein. Il est probable que les femmes accouchaient sans le secours d'une sage-femme. Si c'était d'un garçon, on se gardait de l'emmaillotter, mais on lui laissait le libre mouvement de ses membres, et on le couchait sur un bouclier. Tandis que les autres Grecs lavaient les nouveau-nés dans de l'eau et les oignaient d'huile, longtemps les Spartiates les plongeaient dans du vin, étant d'avis qu'un bain de vin occasionne aux enfants débiles des convulsions suivies de mort, et qu'il affermit au contraire la santé des enfants robustes. L'épreuve était-elle favorable, l'état recevait le nouveau-né au nombre des citoyens; dans le cas contraire, on le jetait dans un gouffre du mont Taygète. L'exposition des enfants, permise dans toutes les autres républiques grecques, était défendue à Sparte. Là ils étaient élevés très durement; ils ne portaient jamais ni maillots ni brassières; mais on les berçait en imprimant un

mouvement au bouclier qui leur servait de berceau. Pour les habituer à supporter la faim, on ne leur donnait que des aliments légers et en petite quantité. La corpulence était en grande défaveur : tous les dix jours, chacun se présentait devant les éphores, et celui qui était jugé trop gras était soumis à une punition. Dans toute la Grèce, le vin n'était défendu qu'aux filles; on en donnait aux garçons dès leur plus tendre enfance. A Sparte, on coupait à ces derniers les cheveux, qu'il ne leur était permis de laisser croître que quand ils étaient dans l'âge viril. Ordinairement ils allaient tout nus, et ils offraient ainsi le plus souvent le spectacle repoussant d'une grande saleté. Il fallait qu'il fît bien mauvais temps pour qu'ils portassent des sandales, et très froid pour qu'ils se couvrissent d'une robe. Ils devaient se préparer eux-mêmes leurs couches avec des roseaux de l'Eurotas. Jusqu'à l'âge de 7 ans, les enfants spartiates restaient dans le gynécée sous la surveillance des femmes. De 7 à 18 ans, ils étaient considérés comme adolescents (*πρωτῆρες*); jusqu'à 30, ils s'appelaient jeunes gens (*ἐφηβοι*); ils entraient alors dans la catégorie des hommes faits et jouissaient de tous les droits civils. Dès qu'un enfant arrivait à l'âge de 7 ans, la république l'enlevait à son père pour se charger seule de son éducation. De quelque rang, de quelque classe qu'ils fussent, tous les jeunes Spartiates étaient élevés d'après un plan uniforme. Le père qui ne voulait pas laisser à l'état le soin de diriger l'éducation de son fils était privé de ses droits de citoyen. Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit à l'art. LYCURGUE, touchant la manière dont on cherchait à développer le corps des enfants par les exercices gymnastiques et par l'orchestrique ou danse qui faisait partie de l'éducation physique. On y a parlé aussi de la fête annuelle de Diane Orthia (*diamastigosis*), à laquelle les enfants étaient conduits devant l'autel de la déesse; en présence d'une foule de spectateurs, ils étaient fustigés avec tant de violence que plusieurs mouraient sous les coups. La prêtresse de Diane tenait en main une petite statue de la déesse en bois, très légère. Si elle s'apercevait qu'un enfant était ménagé, elle s'écriait que la déesse devenait si lourde qu'elle ne pouvait plus la porter, et à l'instant les coups redoublaient. Les parents, qui assistaient à cet affreux spectacle, encourageaient leurs enfants, et les enfants à leur tour se disputaient l'honneur de subir l'épreuve avec le plus de fermeté. L'enfant qui mourait sous les coups était honoré d'une statue. Pour habituer les jeunes gens à l'adresse, à la vigilance et à l'agilité, on leur permettait jusqu'à un certain point le vol, c'est-à-dire qu'on autorisait ceux qui avaient faim à voler des aliments de peu de valeur. Se laissaient-ils surprendre, ils étaient fustigés ou condamnés à un jeûne absolu, ou bien on les forçait à danser autour d'un autel en chantant des chansons satiriques contre eux-mêmes. La crainte de la honte qu'ils encourraient en se laissant ainsi surprendre inspira souvent les actions les plus extraordinaires. La natation était aussi une partie essentielle de l'éducation. On s'attachait à donner aux enfants des sentiments de retenue et de modestie. Ils devaient s'exprimer en aussi peu de mots que possible : aussi la brièveté des discours et des réponses des Lacédémoniens était-elle célèbre sous le nom de *laconisme* (*voy.*). Seuls de tous les Grecs, les Spartiates méprisaient les sciences, qui étaient entièrement exclues de l'éducation de la jeunesse. Tout leur savoir consistait à obéir aux ordres de leurs supérieurs, à supporter toutes les calamités possibles, à vaincre ou à mourir dans les combats. Quant à l'éducation politique, les Spartiates cherchaient à donner aux jeunes gens une connaissance approfondie des lois de leur patrie; et comme ces lois n'étaient pas écrites, on les leur expliquait verbalement. Ils ne cherchaient pas avec moins de soin à les rendre aussi sensibles que possible à l'honneur et à la honte. L'éducation des enfants du sexe féminin à Sparte était toute différente de ce qu'elle était à Athènes. Au lieu de rester au logis, de filer la laine, de s'abstenir de vin et d'une nourriture trop succulente, on apprenait aux jeunes filles spartiates à danser, à lutter, à courir dans la lice, à lancer le

disque, etc., à demi nues et en public; et dans tous ces exercices elles faisaient presque autant de progrès que les jeunes gens. *Voir* Manso, *Sparta* (Leipz., 1800-1805, 3 vol. in-8°); Lachmann, *Constitution de Sparte*, etc. (Berlin, 1836).

Histoire. Lacédémon, fils de Jupiter et de la nymphe Taygète, ayant épousé Sparta, fille d'Eurotas, roi des Lélèges, succéda à son beau-père et donna à cette contrée le nom de Lacédémone, et celui de Sparte à la ville qu'il bâtit. Mais, d'après la chronologie ordinaire, Lacédémon vécut au moins 150 ans après Eurotas. De ce que la mythologie le fait naître de Jupiter et de Taygète, on a conclu qu'il fut, comme tous les Hellènes, un descendant de Deucalion et un des chefs de la colonie achéenne qu'Archandre et Architelès, petit-fils de Xuthus, conduisirent dans la Laconie après leur expulsion de la Phthiotide. Ce fut lui probablement qui décida les aborigènes à recevoir les Achéens et à se confondre avec eux sous le nom commun de Lacédémoniens. Parmi ses successeurs, on cite Tyndare, moins célèbre toutefois que ses fils Castor et Pollux, en qui s'éteignit la ligne masculine des descendants de Lacédémon. Leur sœur Hélène, en épousant Ménélas, le plaça sur le trône de Sparte qui avait déjà été occupé par cinq rois. Ménélas laissa deux fils, Nicostrate et Mégapenthès, qui moururent sans avoir été mariés. Les Lacédémoniens donnèrent la couronne au fils d'Agamemnon, Oreste, époux d'Hermione, fille de Ménélas, qui réunit à ses nouveaux états Argos et Mycène. Sous son fils, Tisamène, environ l'an 1080 av. J.-C., Sparte fut conquise par les Héraclides (*voy.*), qui y établirent une dyarchie ou gouvernement de deux rois. Ni leur mère, ni l'oracle de Delphes n'ayant en effet voulu décider la question de primogéniture entre les deux fils jumeaux d'Aristodème, Eurysthène et Proclès, ils régnèrent conjointement sur la Laconie, qui n'était alors qu'une province de Lacédémone, quoiqu'on les ait confondues plus tard, et leurs successeurs continuèrent à partager le trône sous la tutelle de leur oncle maternel Théras. Cependant les Lacédémoniens n'eurent pas sujet de se féliciter de l'arrivée de ces farouches étrangers, qui, en deux siècles environ, sous sept rois des deux branches, réduisirent le pays en un désert et finirent par se déchirer entre eux. Les sept rois *Eurysthénides* furent Eurysthène, Agis (dont les successeurs prirent le nom d'*Agides*), Échestrate, Labotas, Dorysse; Agésilas et Archélaüs; les sept de la branche des *Proclides*, Proclès, Sous, Eurypon (dont les successeurs furent appelés *Eurypontides*), Prytanis, Eunome, Polydecte et Charilaüs. Ces rois n'étaient pas seulement en guerre continuelle avec leurs voisins, surtout avec les Argiens, ils se traitaient aussi en ennemis entre eux. Eurysthène et Proclès déjà ne furent jamais d'accord, et leur inimitié se transmit à leurs descendants. Il en résulta que le pouvoir royal s'affaiblit de plus en plus, et le peuple gagna en puissance tout ce que ses chefs perdirent. La monarchie ou plutôt la dyarchie dégénéra en ochlocratie.

Le restaurateur de sa patrie fut Lycurgue (*voy.*) qui, 880 ans av. J.-C., lui donna une nouvelle constitution. L'état reprit une vigueur qui ne tarda pas à se manifester dans les deux longues guerres de Messénie (*voy.*), guerres qui se terminèrent, en 668, par la soumission complète des Messéniens. Ce fut sous le roi Léonidas (*voy.*) que Sparte atteignit au faîte de la gloire. Le combat des Thermopyles, 480 ans av. J.-C., fit rejaillir sur elle un tel éclat, qu'Athènes elle-même n'osa pas lui disputer le commandement en chef de l'armée grecque. Les Spartiates, d'ailleurs, se montrèrent dignes de cet honneur en mettant sur pied une force considérable et en remportant, avec le secours des alliés, sous la conduite de Pausanias (*voy.*), tuteur du jeune Plistarque, fils de Léonidas, la célèbre victoire de Platée, l'an 479 av. J.-C. Le même jour, la flotte grecque, commandée par le roi Léotychidès et le général athénien Xantippe, battit les Perses à Mycale (*voy.* ces noms) et détruisit leur flotte. A mesure que la puissance politique de Sparte se développa, la civilisation fit des progrès. Le pouvoir royal fut renfermé dans des bornes plus étroites, et l'autorité des magistrats populaires appelés éphores (*voy.*), proba-

blement institués pendant les guerres messéniennes, prit plus d'extension.

Après avoir vaincu les Perses, les Grecs tournèrent leurs armes les uns contre les autres. La jalousie de Sparte contre Athènes alla si loin, qu'elle prétendit s'opposer à la construction des murailles du Pirée, sous prétexte qu'en cas d'une guerre nouvelle, les Perses pourraient y trouver un point d'appui. Thémistocle, qui avait pénétré les véritables motifs des Spartiates, eut recours à une ruse qui redoubla la haine de ces derniers. A ces motifs d'irritation s'en joignirent d'autres encore. Pausanias mécontenta les alliés par sa conduite tyrannique, et la ligue grecque mit à sa tête Athènes. Dans cette circonstance, Sparte montra une modération qui lui fut plus utile que la vengeance. Les Athéniens indisposèrent à leur tour les alliés par leur hauteur, et l'hégémonie (*voy.*) passa une seconde fois aux Spartiates. Prévoyant une rupture, ces derniers se hâtèrent de faire en secret leurs préparatifs, en sorte que, quand Athènes rompit formellement l'alliance, ils se trouvèrent prêts à commencer les hostilités. Telle fut l'origine, 431 ans av. J.-C., de la fameuse guerre du Péloponnèse (*voy.*), qui porta Sparte au plus haut point de puissance et ruina pour longtemps l'influence politique d'Athènes. Cependant la jalousie qui éclata entre le général Lysandre et le roi Pausanias amena une révolution dont les Athéniens profitèrent pour s'affranchir de la suprématie de Sparte. L'appui prêté par cette dernière ville au jeune Cyrus l'engagea dans une nouvelle guerre avec le roi de Perse Artaxerxès, dont le trône fut ébranlé jusque dans ses fondements par les exploits d'Agésilas (*voy.*) en Asie. Mais le héros fut rappelé au milieu de ses succès pour tenir tête à la ligue formée par l'or du grand-roi entre Athènes, Thèbes, Corinthe et quelques villes du Péloponnèse. Les Thébains furent battus à Coronée. D'un autre côté, l'Athénien Conon (*voy.*) défit Pisandre et lui enleva 50 galères. Cette guerre, appelée guerre de Corinthe et de Béotie, dura 8 ans. Les armes des Spartiates furent rarement heureuses, tandis que les Athéniens, au contraire, par les victoires de Conon et ses brillantes expéditions sur les côtes de la Laconie, ainsi que contre quelques îles de la mer Égée, reconquirent en partie leur ancienne puissance. Sparte se décida alors à envoyer au roi des Perses le sage Antalcidas (*voy.*) pour lui demander la paix et le détacher de l'alliance d'Athènes. Comme les Athéniens avaient irrité les Perses par leur orgueil et leur arrogance, Antalcidas réussit dans sa négociation, et la paix, fort avantageuse pour les Perses, à laquelle il attacha son nom, délivra Sparte de ses ennemis, l'an 388 av. J.-C.

Les vues intéressées et ambitieuses qu'avaient eues les Spartiates en signant cette paix ne tardèrent pas à se manifester clairement. Ils continuèrent à opprimer les alliés et à semer partout la désunion pour avoir le droit d'intervenir comme arbitres. Sans parler de beaucoup d'autres actes de violence, ils s'emparèrent, sans motif, de la ville et de la citadelle de Thèbes, et y établirent un gouvernement aristocratique. Pélopidas (*voy.*) délivra sa patrie : ce fut le signal de la célèbre guerre de Thèbes, à laquelle Athènes prit part d'abord contre Sparte, puis pour elle, et qui affaiblit tellement les Lacédémoniens, qu'ils ne jouèrent plus dès lors de rôle important en Grèce. Aucun état ne possédant assez de puissance pour imposer sa suprématie à la Grèce, Philippe, roi de Macédoine, réussit à se faire nommer généralissime des Grecs. Agis (*voy.*), un des plus braves et des plus nobles princes qui eussent jamais régné à Sparte, combattit vainement pour l'indépendance de la Grèce : il perdit la vie à la bataille de Mégalopolis contre Antipater. Le roi Archidamus IV eut à soutenir contre Démétrius Poliorcète une guerre qui mit Sparte à deux doigts de sa perte. De nouveaux troubles s'élevèrent bientôt. Cléonyme, neveu du roi Aréus, conçut les projets les plus sinistres contre sa patrie, et appela Pyrrhus à son aide; mais son entreprise échoua en partie par les lenteurs de ce prince, en partie par la bravoure des Spartiates. La corruption des mœurs et le luxe se répandaient cependant de plus en plus. Plusieurs rois essayèrent de restaurer la constitution de Lycurgue et d'abaisser le pouvoir excessif des éphores : Agis III

succomba à la tâche, mais Cléomène (*voy.* ces noms) y réussit. Malheureusement ni les circonstances, ni le caractère et les mœurs des Spartiates, ne permettaient d'espérer une réforme durable. Après une lutte opiniâtre et malheureuse contre les Achéens et Antigone de Macédoine, il dut quitter ses états et se sauver en Égypte, où il trouva la mort. Sparte resta trois ans sans roi, après quoi Machanidas règna seul (210 av. J.-C.), et Nabis (207), si fameux par ses horribles cruautés, s'empara de la tyrannie. Nabis mit fin à la constitution établie par Lycurgue, et lorsqu'il eut un peu relevé la puissance de Sparte, les Romains et la ligue Achéenne (*voy.*) vinrent l'anéantir. Les Spartiates durent entrer dans la ligue Achéenne, et à sa dissolution, en 146 av. J.-C., ils passèrent sous la domination des Romains. *C. L.*

SPARTERIE, *voy.* Spart.

SPARTIEN (Ælius Spartianus), qui a fleuri depuis le règne de Dioclétien, dont on croit qu'il était l'affranchi, jusqu'à celui de Constantin-le-Grand, est le premier des six écrivains de l'*Histoire Auguste* (*voy.* ce mot).

SPARTIUM, *voy.* Genêt.

SPASME (mot grec formé de σπάω, tirer), sensation pénible de tiraillement dans une ou plusieurs parties du corps, faisant croire que des cordes y sont tirées dans la direction de la circonférence au centre. C'est un phénomène nerveux, indépendant de toute lésion organique évidente, et différant de la convulsion dans laquelle les muscles se contractent avec violence, et souvent avec douleur. Le spasme d'ailleurs précède souvent les mouvements convulsifs.

Le cerveau et ses dépendances paraissent être le point de départ du spasme, qui peut être plus ou moins étendu, continu ou intermittent, et aussi plus ou moins rebelle. Quant aux causes qui agissent sur le système nerveux pour déterminer l'état spasmodique, elles sont variables : l'âge, le sexe, le tempérament, la pléthore accidentelle, la grossesse, l'accouchement, les affections morales de tout genre déterminent les spasmes, dont les formes sont infiniment multipliées, puisque tous les organes sont susceptibles d'en être affectés.

Néanmoins les spasmes n'ont jamais été considérés comme constituant par eux-mêmes une maladie, mais bien comme un symptôme accessoire à un grand nombre d'affections. Aucun traitement spécial n'est même dirigé contre eux; et si l'on entend encore parler d'une classe de médicaments appelés *antispasmodiques*, c'est que cette dénomination a survécu à l'époque où toutes les affections nerveuses étaient confondues sous le nom de spasme.

En général, dans les cas ainsi désignés, les bains tièdes et les narcotiques à faible dose sont ce qui réussit le plus sûrement. L'éther offre aussi quelques avantages. Il y a enfin des circonstances où la saignée peut être utile. Mais l'exercice actif, le régime modéré et la distraction doivent être comptés au nombre des moyens les plus efficaces, comme dans les affections nerveuses en général. F. R.

SPATH. Ce nom d'origine allemande était donné autrefois par les minéralogistes aux substances dont les principaux caractères extérieurs étaient un tissu laminaire et un éclat chatoyant, comme dans les feldspaths (*voy.*), la chaux carbonatée que l'on appelait *spath calcaire* et la barytine que l'on nommait *spath pesant*. Le calcaire laminaire limpide, que l'on trouve principalement en Islande, et qui jouit à un si haut degré de la double réfraction, est encore appelé *spath d'Islande*. Mais à force de donner le nom de *spath*, accompagné toutefois d'une épithète, à des espèces différentes, on eut bientôt 60 à 80 substances ainsi appelées. On a donc été forcé de proscrire ce nom des nomenclatures minéralogiques; seulement on a conservé l'adjectif *spathique* que l'on emploie pour désigner une certaine texture laminaire. J. H-t.

SPÉCIFIQUE, médicament qu'on administre dans une maladie déterminée et qui a le pouvoir de la combattre, tandis qu'il est sans action contre la plupart des autres affections. C'est ainsi que le quinquina est un spécifique éprouvé contre les fièvres intermittentes. Malheureusement ces médicaments sont peu nombreux, ou au moins l'expérience et l'observation n'en ont fait connaître que de rares exemples.

SPECTACLES (de *spectare*, voir, regarder). La nature offre à l'homme le plus magnifique et le plus varié des spectacles. L'homme cependant ne peut s'en contenter : accoutumé à l'éclat du jour, à la majesté de la nuit, aux vicissitudes des saisons, aux phénomènes qui se reproduisent sur le théâtre dont lui-même est un des acteurs, il reste généralement assez insensible à tant de merveilles. Mais la loi de son être l'entraîne vers tout ce qui peut lui donner du plaisir; sans cesse il recherche des jouissances du corps, de l'intelligence et du cœur. Non content de chanter des hymnes d'actions de grâces, il crée le culte, il ordonne avec pompe les cérémonies religieuses, et ses fêtes (*voy.*) sont des spectacles. Au milieu même de ses travaux de chaque jour, il applaudit à ce qui l'étonne, le charme ou l'émeut. Ces applaudissements encouragent les amours-propres, et, dès les temps les plus reculés, nous voyons des chanteurs et des mimes briguer les suffrages de ceux qui les entourent. Des danses (*voy.*) se joignent aux chants, des gestes accompagnent les paroles, et des rudiments d'opéras grossiers font pressentir les récits cadencés d'entreprises héroïques, les imitations plus ou moins fidèles d'actions humaines : on y reconnaît le berceau du drame (*voy.* ce mot). Tout peuple éprouvera le besoin d'émotions, tout peuple aura des spectacles. L'un, composé de familles livrées au soin de leurs troupeaux, aimera les contes sous la tente et le chant des bergers. L'autre, nombreux et guerrier, réclamera des impressions vives, des représentations en harmonie avec ses goûts belliqueux, des combats simulés ou réels, des exercices où le corps déploie souplesse et force. Les nations civilisées se plairont à voir la nature morale de l'homme aux prises avec elle-même dans des imitations de nos luttes intérieures qui se traduisent par la parole et par les actions; elles seront d'autant plus scrupuleuses sur l'invention de ces drames, sur la vraisemblance des ressorts, sur la justesse des pensées, sur la noblesse, le naturel et la convenance des sentiments, sur la perfection de la conduite et du style, qu'elles seront plus éclairées, plus sensibles, plus avancées en civilisation (*voy.* Théatre). Dans leurs fêtes, leurs jeux et leurs spectacles, on reconnaîtra sans peine leurs caractères et leurs progrès.

La théocratie juive avait un culte si pompeux, qu'on ne dut guère éprouver le besoin des fictions théâtrales. Cependant l'épithalame du *Cantique des cantiques* renferme un drame que Salomon, dit le P. Ménestrier, fit représenter pour la solennité de ses noces avec la fille de Pharaon. Origène et S. Jérôme considèrent cet ouvrage comme une pièce dramatique, et le commentateur Cornelius à Lapide l'a positivement divisé en 5 actes.

Chez les Grecs, qui attachaient une juste importance au développement de l'homme tout entier, les exercices du corps et de l'esprit furent également portés à un degré de perfection extraordinaire dans leurs jeux olympiques, pythiens, néméens et isthmiques (*voy.* Jeux), et dans leurs représentations théâtrales. Le peuple romain, qui plia sa fière énergie à imiter les Grecs, eut comme eux des comédies, des tragédies, des satires; mais son génie propre se révéla dans des jeux plus sauvages, les jeux du cirque; dans le spectacle barbare des gladiateurs, des bêtes féroces; dans les luttes effrayantes des courses de chars, et dans les scènes grandioses des naumachies (*voy.* ces noms).

Les ancêtres grossiers des nations modernes eurent des fêtes nationales qui décèlent leurs mœurs. Aux siècles reculés de l'histoire de France, sous les premiers rois chrétiens, quand la religion eut un peu adouci les farouches Sicambres, les réjouissances publiques se composèrent d'une messe solennelle, d'un festin où les ducs et les évêques étaient invités par le roi, de distributions d'argent au peuple, et de chasses, de pêches, de spectacles d'animaux dressés et de bateleurs. Ces amusements simples ne convinrent point à la belliqueuse noblesse du moyen-âge : elle eut ses joûtes, ses tournois (*voy.* ces mots) dans toute la chrétienté. Le clergé et le tiers-état cédèrent également au penchant naturel qui engage l'amour-propre à procurer des plaisirs dont on lui sache gré; l'Église ajouta aux pompes de ses cérémonies : des essais de drames sor-

tirent du sanctuaire; les troubadours, les trouvères, les jongleurs et les ménestriers eurent des chants plus variés, des bouffonneries plus piquantes. Enfin des confréries se formèrent pour de pieuses représentations théâtrales, et ce genre informe, en se développant, est devenu l'arbre le plus fécond de la littérature française (*voy.* MYSTÈRES, SOTTIES, etc.). Un peu plus tôt, un peu plus tard, des germes semblables ont enrichi l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne. Partout le drame, sous des formes variées, est devenu le plus noble des plaisirs, sans qu'il ait pu cependant se substituer à tous les spectacles : la Péninsule, par exemple, ne renoncera pas de longtemps encore à ses sanglants combats de taureaux (*voy.*), et nous aurons bientôt pour les courses hippiques le même engoûment que l'Angleterre. Cependant nos théâtres se sont constamment multipliés, et, quoi que l'on puisse penser de leur phase actuelle en France, et même de leur crise en Europe, ils ne cesseront pas d'avoir une large part de nos heures de loisir ; les spectacles variés qu'ils nous offrent seront toujours le charme des âges, des sexes, des états différents. Que l'autorité les soumette à une censure sévère ou qu'elle leur laisse une entière liberté, ils seront toujours un enseignement public d'où l'on remportera des leçons de vice ou de vertu; car tel est le pouvoir de l'imitation, que ce qu'on entend dire et répéter aux personnages ne sera jamais sans influence sur les spectateurs. J. T-v-s.

SPECTRE, *voy.* REVENANT.

SPECTRE SOLAIRE, *voy.* LUMIÈRE.

SPÉCULATION (de *speculari*, observer), action d'observer attentivement, de se livrer à une méditation profonde. C'est donc, en d'autres termes, la réflexion philosophique, la pensée abstraite s'exerçant avec suite et profondeur. Dans le langage des affaires, le mot spéculation s'entend particulièrement des projets, des raisonnements, des calculs et des entreprises que l'on fait en matière de banque, de finance, de commerce. Un projet qu'on a formé réussit-il ; un établissement qu'on a ouvert rapporte-t-il de bons bénéfices; les marchandises qu'on a achetées se placent-elles avantageusement, on a fait une bonne spéculation. Mais ce mot entraîne le plus souvent avec lui l'idée d'une opération hasardée, chanceuse. Suivant J.-B. Say, le commerce de spéculation consiste plutôt à acheter une marchandise lorsqu'elle est à bon marché pour la revendre lorsqu'elle est chère, qu'à l'acheter au lieu où elle vaut moins pour la revendre au lieu où elle vaut plus, ce qui, pour le savant économiste que nous citons, constitue le véritable commerce. Z.

SPENCER (lord JOHN - CHARLES), comte et pair d'Angleterre, né le 30 mai 1782, investi de ce titre à la mort de son père, le 10 nov. 1834. Nous lui avons consacré un article sous le titre qu'il avait porté jusqu'alors, de *vicomte* ALTHORP. Le père, qui fut premier lord de l'amirauté, de 1794 à 1800, et qui, sous le ministère Fox et Grenville, remplit pendant quelque temps les fonctions de secrétaire d'état de l'intérieur, est surtout célèbre par sa précieuse bibliothèque, la plus grande peut-être qui ait été fondée par un particulier. Il en a été question à l'art. DIBDIN. La majeure partie de cette riche collection se trouve au château d'Althorp, dans le Northamptonshire; le reste est à Londres. La famille Spencer est investie du titre de comte depuis 1765; mais en 1761 elle avait déjà reçu ceux de vicomte et de baron.

GEORGE Spencer, frère du comte actuel, est connu pour avoir abandonné la foi de ses pères. Ordonné prêtre à Rome, le 25 mai 1832, il dessert la congrégation de West-Bromwich, comté de Stafford. Z.

SPENER (PHILIPPE-JACQUES), le fondateur du piétisme (*voy.*) en Allemagne, naquit à Ribeauvillé (Haut-Rhin), le 28 janv. 1635. Après avoir terminé ses études théologiques à Strasbourg, il fit des voyages, fut autorisé à ouvrir des cours publics, et reçut, en 1664, le bonnet de docteur. En 1666, il fut appelé à Francfort-sur-le-Mein en qualité de *senior* ou doyen du clergé luthérien de cette ville. Plus tard (1686), il échangea ce séjour contre celui de Dresde, où il fut nommé premier prédicateur de la cour; enfin, en 1691, il

se fixa à Berlin, où il remplit les fonctions de préposé ecclésiastique, inspecteur et assesseur consistorial. Spener mourut dans cette ville en 1705.

Dès l'année 1670, Spener avait organisé chez lui des conférences (*collegia pietatis*) qui furent très suivies, et où se traitaient des questions religieuses. Plusieurs théologiens orthodoxes ayant blâmé ces réunions privées, Spener les transféra plus tard dans l'église. Il continua ces pieux exercices à Dresde, où il encourut la disgrâce de l'électeur, à cause des accusations qui s'élevèrent contre lui de la part de l'université de Leipzig et d'autres côtés. Spener, quoique profondément pieux, était trop homme d'esprit et trop éclairé pour déclarer une guerre aveugle à la philosophie; il n'était pas non plus étranger au monde et à ses habitudes; mais ses efforts furent méconnus et calomniés par des hommes qui ne le comprenaient pas, et souvent dénaturés par ses partisans, qui le comprenaient mal: chez ceux-ci, malgré lui, la dévotion dégénéra en vaines pratiques. Cependant on ne peut nier que Spener n'ait beaucoup contribué à ranimer en Allemagne le zèle religieux et la vie chrétienne. Il marqua profondément, et eut une école nombreuse. Ses écrits sont: *De la nécessité et de la possibilité d'un christianisme actif*, Francf.-sur-Mein, 1687, in-4°; *Devoirs évangéliques de l'homme*, recueil de sermons, 1688; *Dogmatique évangélique*, 1688, in-4°; *Pia desideria*, 1675-78, in-12; *Theologische Bedenken*, c'est-à-dire Considérations ou Scrupules théologiques, 4 part., Halle, 1700-9, in-4°; *Dernières considérations théologiques*, publ. par C.-G. de Canstein, 3 part., Halle, 1711, in-4°; quelques brochures publ. par Steinmetz sous le titre de *Consilia theologica*, 3 part., Halle, 1709, in-4°. — Deutchmann, dans une espèce d'acte d'accusation, s'est efforcé de trouver dans les ouvrages de Spener 264 contradictions avec la Bible et les Livres symboliques. On peut consulter sur ce théologien: W. Holsbach, *Spener et son époque*, 2 part., Berlin, 1828; *Vie de Spener*, par Canstein, publ. par J. Lange, Halle, 1740; *Biographie de Spener*, par Suabedissen, dans les Communications de Bœttiger et de Rochlitz. X.

SPENSER (Edmond), célèbre poëte anglais, naquit à Londres vers 1553. On ignore où il commença son éducation, mais il la termina à Cambridge, à Pembroke-Hall, où il obtint le grade de maître ès arts en 1576. Après avoir quitté l'université, il se fixa pour quelque temps dans le nord de l'Angleterre, probablement comme précepteur, et là il s'éprit d'une jeune personne qui finit par lui préférer un rival: cette passion malheureuse lui inspira son *Calendrier du Berger* (*Shepherd's Calendar*), où sa belle est désignée sous le nom de Rosalinde. Ce poëme, plein de mélancolie, parut en 1579. Protégé par sir Philippe Sidney, lord Grey de Wilton, sir W. Ralegh, qu'il célébra sous le nom de *Shepherd of the Ocean* (Berger de la Mer), Spenser fut établi en Irlande, sur des terres confisquées au comte de Desmond; il y composa trois livres de sa *Fairy Queen* (*Reine des Fées*), poëme chevaleresque, qu'il dédia à Élisabeth (1590), dont il reçut une pension annuelle de 50 liv. st. (1,250 fr.). Les troubles de l'Irlande lui firent quitter ce pays et écrire un *Aperçu de l'état de l'Irlande*, dont sir James Ware fait un grand éloge. En 1596, il fit paraître une nouvelle édition de sa *Fairy Queen*, avec trois livres de plus. Des six autres qui devaient compléter le poëme, on n'a que deux chants (*cantos of Mutabilitie*), introduits dans l'édition in-fol. de 1609, comme faisant partie d'un livre perdu, dont le titre était *The legend of Constancy*. Il est probable que les six livres en question ne furent jamais terminés, et que des fragments en ont été perdus lorsque le poëte se sauva d'Irlande. Les circonstances de sa fuite, causée par un soulèvement populaire, furent des plus douloureuses, car un de ses enfants au berceau fut brûlé avec sa maison. Le malheureux poëte arriva en Angleterre le cœur navré, et y mourut trois mois après, le 16 janv. 1599. Il fut enterré dans l'abbaye de Westminster, où la comtesse Anne de Dorset lui fit élever un monument. L'amitié de plusieurs personnages distingués dépose en faveur du caractère personnel de

Spenser, sur lequel on a peu de données. Quoique ses autres pièces contiennent des beautés nombreuses, c'est particulièrement sur la *Fairy Queen* que Spenser doit être jugé. Le principal mérite de ce poëme, formé d'une suite de stances, consiste dans la richesse des images, la délicatesse du sentiment, la mélodie de la versification. Malgré ses défauts, qui sont la longueur de l'ouvrage, le manque d'intérêt de la fiction, l'emploi quelquefois même affecté de mots et de tours vieillis, la *Fairy Queen* peut être considérée comme une mine féconde sous le rapport de l'invention. Les meilleures éditions des œuvres de Spenser sont celles de Hughes (Lond., 1715, 6 vol. in-8°, et 1778, 8 vol in-12) et de Todd (Lond., 1805, 8 vol. in-8°). X.

SPÉRANSKI (Michel*, comte), conseiller privé *actuel*, chevalier de l'ordre de Saint-André et de la plupart des autres ordres de Russie, fils d'un prêtre, naquit, en 1771, dans le gouvernement de Vladimir, reçut sa première instruction dans un séminaire, et acheva ses études à l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. Il s'appliqua avec tant de succès aux sciences exactes qu'à l'âge de 21 ans il fut nommé professeur de mathématiques et de physique dans cette académie. En 1797, il quitta sa chaire, et bientôt après il fut attaché au conseil de l'empire ; en 1801, il obtint le titre de secrétaire d'état. Les écrits politiques les plus importants de cette période, rédigés en russe, sont sortis de sa plume. L'année suivante, il fut chargé, sous la direction du comte Kotchoubeï (*voy.*), de l'organisation du ministère de l'intérieur, organisation qui servit plus tard de modèle aux autres ministères. En 1808, il fut appelé à la présidence de la commission des lois instituée par Catherine II, laissée en inactivité depuis plusieurs années, et à laquelle il donna une organisation plus solide. Dans la même année, il fut nommé collègue du ministre de la justice; puis l'administration de la Finlande récemment conquise, ainsi que la direction supérieure de l'université de ce pays, lui fut confiée. Sur sa proposition, les méthodes d'enseignement usitées en Russie furent améliorées, et le fonds des écoles considérablement augmenté. Il fit accepter également, après une discussion approfondie, son plan de réorganisation du conseil de l'empire (*voy.* T. XX, p. 693) et un nouveau système de finances. Toutes les branches de l'administration supérieure vinrent aboutir à ce conseil comme à un centre commun, et Spéranski en fut nommé secrétaire. On a peine à comprendre comment en si peu de temps il a pu opérer tant de réformes dans le gouvernement. En moins de deux ans, le système des impôts fut régularisé, le budget contrôlé, un fonds d'amortissement institué, une partie du papier-monnaie retirée de la circulation, un nouveau système monétaire introduit, un tarif mieux calculé établi, un plan de réorganisation du sénat proposé et examiné. En même temps, des mesures furent prises pour améliorer la législation civile et pour hâter la publication du code de commerce et du code pénal. Des services aussi importants valurent successivement à Spéranski le rang de conseiller d'état actuel (excellence) et celui de conseiller privé, auquel il fut élevé en 1809. Jamais il n'y eut en Russie de secrétaire de l'empire qui eût possédé au même degré que Spéranski la confiance du souverain ; mais plus son influence grandit, plus l'orage se forma menaçant au-dessus de sa tête. On cria contre ses réformes et l'on en méconnut l'utilité. Sans appui, sans fortune, plus versé dans la connaissance des affaires que des hommes, Spéranski était seul pour soutenir la lutte : il ne pouvait manquer de succomber. L'ennemi s'approchait alors des frontières de la Russie, et le danger rendait plus pressant le besoin de rassurer les intérêts alarmés, de gagner l'opinion publique. Il fallait aussi de l'argent, et la première condition mise à tout emprunt contracté à l'intérieur était l'éloignement de Spéranski. Au mois de mars 1812, ce digne ministre, calomnié près de l'empereur et soupçonné de correspondances secrètes avec la France, se vit arrêter au sortir du conseil : une kibitka l'attendait à la porte ; on le déporta comme un condamné, malgré son innocence. De Nijni-Novgorod, son premier lieu d'exil, on le transféra,

(*) En russe *Mikhaïl Mikhaïlovitch*.

six mois après, à Perm, sous prétexte que le voisinage des Français compromettait sa sûreté. Il y vécut dans un grand dénûment, mais le gouvernement finit cependant par lui accorder une pension. Deux ans plus tard, il obtint la permission de se retirer dans une petite terre à 180 verstes de la capitale. Il y passait des jours heureux, partagés entre l'agriculture, l'étude et l'éducation de ses filles, lorsqu'il fut tout à coup rappelé. Nommé d'abord gouverneur de Penza, il fut chargé, en juin 1819, des fonctions de gouverneur général de la Sibérie. Alors il consacra deux années à parcourir, au milieu de difficultés inouïes, l'immense pays dont le sort lui était confié, et il rédigea un plan d'administration où rien n'était oublié, depuis le marchand souvent riche à millions jusqu'au sauvage qui n'a pour vivre que le produit de sa chasse. La renommée avait fait connaître à Pétersbourg toute l'étendue des nouveaux services de Spéranski, lorsqu'il y reparut, au mois de mars 1821, après une absence de neuf ans, afin de soumettre à l'empereur son plan d'organisation projeté pour une contrée plus grande que l'Europe entière. Alexandre l'accueillit avec une extrême bienveillance et le nomma membre du conseil de l'empire. Son plan fut mis à exécution (*voy.* Sibérie, p. 276). Sous le règne de Nicolas, Spéranski jouit jusqu'à sa mort de la confiance du monarque. Il fut placé à la tête de la 2e section de la chancellerie particulière, instituée pour l'achèvement d'un digeste ou corps de lois russes, sous la direction spéciale de l'empereur. A ce dernier revient l'honneur de l'œuvre colossale que nous avons déjà fait connaître à l'art. Codification (*voy.* aussi Nicolas, T. XVIII, p. 493); mais Spéranski s'y dévoua avec le plus grand zèle et y apporta les plus hautes lumières. C'est aussi à lui qu'on attribue l'original russe du *Précis des notions historiques sur la formation du corps des lois russes*, etc. (Pétersbourg, 1833, in-8°). Il fut récompensé de ces services, plus signalés encore que les anciens, par le rang de conseiller privé actuel, par le titre de comte qui lui fut conféré peu de mois avant sa mort, en janvier 1839, et par les ordres les plus élevés de l'empire, dont il reçut le cordon. Spéranski était un de ces hommes qu'on n'oublie plus une fois qu'on les a vus. On croyait lire sur sa physionomie expressive toute sa destinée et toute l'histoire de ses travaux politiques. *Voir* les *Zeitgenossen*, N° XVII, et nouv. série, N° XIV. *C. L. m.*

SPERMA CETI, *voy.* Blanc de Baleine et Cachalot.

SPESSART, une des chaînes de montagnes les mieux boisées de l'Allemagne, s'étendant depuis le confluent de la Sinn et de la Saale jusque sur le territoire de Hanau, dans une étendue de 32 milles carr. géogr., avec une population de 75,000 âmes. La plus grande partie du Spessart appartient à la Bavière; un petit district seulement, le bailliage de Biber, fait partie du comté de Hanau. On le divise en deux parties, le *Hochspessart* (Haut-Spessart) et le *Vorspessart* (Spessart antérieur), aussi différentes par la nature de la culture et le climat que par les qualités du sol. Le Haut-Spessart comprend la région montagneuse et boisée; le Spessart antérieur, la plaine cultivée qui s'étend depuis les montagnes jusqu'au Mein. Dans le premier, le climat est si rude que les fruits ont de la peine à y mûrir; dans le second, il est assez doux, au contraire, pour permettre de cultiver la vigne, qui y donne des produits de bonne qualité. Le sol est sablonneux dans le Haut-Spessart, sans être tout-à-fait stérile, à moins qu'on ne le dépouille de la couche de feuillage qui forme l'humus. Les montagnes elles-mêmes offrent tous les caractères de terrains primitifs: elles se composent de granit, de gneiss, de schiste, de siénite, de calcaire, de quartz, etc. On ne trouve des dépôts de traps secondaire qu'au-dessous d'Aschaffenbourg; mais on rencontre des traces de formation de sel près d'Orb et de Soden. Le Geiersberg, la cime la plus élevée du Spessart, n'a que 1,900 pieds au-dessus du niveau de la mer; on a établi sur son sommet une tour de signaux pour la triangulation de cette contrée. A l'exception du Mein, qui lui sert de limite, ce pays n'a aucune rivière, mais il est arrosé par de nombreux ruisseaux assez

profonds pour servir au flottage. Les plus vastes et les plus riches forêts sont la propriété de la couronne de Bavière; le reste est partagé entre quelques familles nobles et les communes. La majeure partie du bois à brûler s'exporte; une grande quantité est consommée cependant sur les lieux mêmes par les fabriques et les manufactures, parmi lesquelles on doit citer spécialement différentes verreries, la saline d'Orb, les mines de Biber, les usines de Laufach et de Hœllhammer. Les mines fournissent du cobalt, du cuivre et du fer. Le chef-lieu du Spessart est Aschaffenbourg (*voy.*); les autres villes remarquables sont Lohr, Orb et Klingenberg. L'abbaye de Neustadt, qui n'existe plus aujourd'hui, était la plus ancienne de la Franconie. *Voir* les ouvrages allemands suivants : Behlen, *le Spessart* (Leipz., 1823-27, 3 vol.); Klauprecht, *Statistique forestière du Spessart* (Aschaff., 1826). *C. L.*

SPHACTÉRIA (ILE), appelée aujourd'hui *Sphagia*, *voy.* MESSÉNIE et NAVARIN.

SPHAKIOTES, *voy.* CRÈTE.

SPHÈRE (du grec σφαῖρα). C'est en géométrie un solide terminé par une seule surface uniforme, dont tous les points sont également éloignés d'un même point intérieur nommé *centre*, de sorte que toutes les lignes droites ou *rayons* qui partiraient de ce point pour aboutir à la surface de la sphère seraient égales. On peut concevoir ce solide comme engendré par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre : ce diamètre prend alors le nom d'*axe*, et ses deux extrémités sont les *pôles* (*voy.* ces mots) de la sphère. En quelque endroit que l'on suppose une sphère coupée par un plan, la section qui en résulte est toujours un cercle : on l'appelle *grand cercle* lorsque le plan coupant passe par le centre de la sphère; autrement c'est un *petit cercle*, et d'autant plus petit que la section a lieu loin du centre. Tous les grands cercles d'une même sphère sont nécessairement égaux entre eux. La sphère pouvant être coupée par des plans de toute sorte de manières, il en résulte des solides de diverses espèces. Une portion de sphère séparée par un plan quelconque prend le nom de *segment sphérique* ou *calotte;* celle qui se trouve comprise entre deux cercles ou plans parallèles se nomme *zone sphérique;* le *fuseau* ou *onglet sphérique* est un quartier de la sphère ou la partie de ce solide comprise entre deux demi-cercles se terminant à un diamètre commun; enfin le *secteur sphérique* est une portion de la sphère semblable à une espèce de cône ayant son sommet au centre, et dont la base serait une calotte sphérique.

La surface totale d'une sphère s'obtient en multipliant la circonférence d'un de ses grands cercles par le diamètre : elle équivaut ainsi à quatre fois celle de son grand cercle. D'après cela, on voit que la surface de la sphère est égale à la surface latérale convexe d'un cylindre (*voy.*) dont la hauteur et le diamètre seraient égaux à l'axe de cette sphère. On démontre encore que, pour avoir la surface convexe d'un segment sphérique, il faut multiplier la circonférence du grand cercle de la sphère à laquelle il appartient par la partie du diamètre qui le traverse perpendiculairement. De même, l'aire d'une zone quelconque résulte de la multiplication de la circonférence du grand cercle par la hauteur de la zone ou la distance perpendiculaire des deux plans coupants. La sphère pouvant être considérée comme l'assemblage d'une infinité de petites pyramides dont les bases dans leur ensemble forment sa surface externe, et dont tous les sommets sont réunis au centre, c'est-à-dire qui ont le rayon sphérique pour hauteur, il en résulte qu'on peut obtenir le volume de la sphère comme celui d'un cône ou d'une pyramide qui aurait pour base la surface entière de la sphère, et pour hauteur la moitié de son axe, ou son rayon : ce qui revient à multiplier sa surface par le tiers du rayon *. Le volume d'une sphère est ainsi équivalent aux deux tiers de celui du cylindre circonscrit dont nous avons déjà parlé, c'est-à-dire ayant l'axe de la sphère à la

(*) On a trouvé que le cube du diamètre de la sphère est au volume qu'elle contient à peu près comme 300 est à 157 : ce rapport donne une méthode plus expéditive de calculer la solidité d'une sphère en posant cette simple proportion : 300 : 157 :: le cube du diamètre de la sphère demandée est à son volume.

fois pour le diamètre de sa base et pour hauteur. Nous avons déjà donné, aux mots SECTEUR et SEGMENT, le moyen de trouver la solidité de ces parties de sphère.

Toutes les sphères pouvant être regardées comme des polyèdres réguliers d'un nombre infini de faces, il s'ensuit qu'elles forment toutes entre elles des solides semblables. Leurs surfaces sont entre elles comme les carrés de leurs rayons ou de leurs diamètres. Leurs volumes sont entre eux comme les cubes des rayons ou des diamètres. Les rapports qui existent entre la sphère, le cône et le cylindre circonscrit ont été trouvés par Archimède.

On appelle *sphéroïde* un solide engendré par la révolution d'une courbe ovale autour d'un axe. C'est donc une espèce de sphère dont les lignes de circonférence ont la forme d'un cercle plus ou moins dévié. Si cette courbe est celle d'une ellipse parfaite, le solide prend le nom d'*ellipsoïde*. On nomme sphéroïde *allongé* celui dont le plus grand diamètre est celui des pôles, et sphéroïde *aplati* celui dont l'axe est le plus petit des diamètres : telle est la forme que la science a reconnue être celle du globe terrestre.

Dans l'astronomie, on donne le nom de *sphère* à cet orbe infini ou étendue concave qui entoure notre globe de toutes parts, et auquel les étoiles fixes semblent attachées. Pour se reconnaître dans l'immensité des mouvements célestes, on a supposé cette sphère traversée par des cercles imaginaires (*voy.* HORIZON, MÉRIDIEN, ÉQUATEUR, ZODIAQUE, ÉCLIPTIQUE, COLURES, TROPIQUES, CERCLES POLAIRES, etc.). La reproduction de ces cercles dans un petit mécanisme pour l'étude des phénomènes astronomiques a reçu le nom de *sphère armillaire* (*voy.*) ou *artificielle* (*voy.* GLOBE). On distingue trois sortes de positions de la sphère céleste, suivant la disposition des cercles entre eux. Ainsi la sphère *droite* est celle dans laquelle l'équateur coupe l'horizon à angles droits : tous les peuples qui sont sous la ligne équinoxiale, ou dont le zénith est sur l'équateur céleste, ont donc la sphère droite. La sphère *oblique* est celle dans laquelle l'équateur coupe obliquement l'horizon : c'est la position de la sphère pour tous les peuples de la terre, à l'exception de ceux qui se trouvent sous l'équateur ou sous les pôles. Ceux-ci ont la sphère *parallèle*, c'est-à-dire que leur zénith étant l'un des pôles du monde, l'horizon se confond avec l'équateur. On conçoit facilement que les apparences des mouvements célestes doivent différer suivant ces positions diverses de la sphère. L. L.

SPHÉRISTIQUE, *voy.* PAUME (*jeu de*).

SPHINX. C'est une figure d'origine égyptienne, représentant une lionne accroupie, avec une tête et des seins de femme, et qu'on croit l'emblème de Neith, déesse de la sagesse. On voit encore dans la Thébaïde des rangées de sphinx servant comme d'avenues aux temples et exprimant, sous une forme symbolique, cette vérité que la sagesse conduit à la religion. Le grand sphinx, colosse qui s'élevait de 62 pieds romains du temps de Pline (*H. N.*, XXXVI, 12), qui est aujourd'hui enseveli dans le sable, moins la tête et le cou qui ont encore 27^m de hauteur, a été taillé dans la montagne en face de la seconde pyramide (*voy.*). Entre ses pattes de devant se trouve un édicule qui, dit-on, servait d'entrée à la pyramide même. Les sphinx grecs, imités de ceux d'Égypte, ont de plus des ailes. Celui dont OEdipe (*voy.*) devina l'énigme était un monstre vivant, suscité par la colère des dieux, qui avait, avec les ailes d'un aigle, la forme d'un sphinx d'Égypte *. De là son nom, tout-à-fait étranger à l'idée d'énigme, qui depuis en est devenu presque inséparable, à ce point que Plutarque, préoccupé de cette idée toute grecque, a dit que les Égyptiens plaçaient des sphinx devant leurs temples pour montrer que leur religion était énigmatique. F. D.

SPHINX (hist. nat.), insectes appelés aujourd'hui CRÉPUSCULAIRES, une des trois grandes familles qui forment les

(*) Né parmi les rochers au pied du Cithéron,
Ce monstre à voix humaine, aigle, femme et lion,
De la nature entière exécrable assemblage,
Unissait contre nous l'artifice à la rage.
Il n'était qu'un moyen d'en préserver ces lieux :
D'un sens embarrassé dans des mots captieux
Le monstre chaque jour, dans Thèbe épouvantée,
Proposait une énigme avec art concertée;
Et si quelque mortel voulait nous secourir,
Il devait voir le monstre et l'entendre ou périr.
(Voltaire, *OEdipe*).

lépidoptères. *Voy.* ce mot et PAPILLON.

SPHRAGISTIQUE, science des sceaux, de σφραγις, cachet, *sigillum*. On peut consulter sur cette science : Ficoroni, *I piombi antichi*, Rome, 1740, in-4°; Manni, *Osservazioni istoriche sopra i sigilli antichi de' secoli bassi*, Flor., 1739-86, 30 vol. in-4°; enfin, *De veterum Germanorum aliarumque nationum sigillis*, Francf.-sur-le-M., 1709, in-fol.; 2e éd., 1719, par Heineccius, qu'on peut regarder à juste titre comme le fondateur de cette science. X.

SPIELBERG, château fort près de Brünn, capitale de la Moravie, ville d'environ 30,000 habitants, située dans une vallée riante.

« Près de ses murs, à l'occident, s'élève, dit Silvio Pellico (*voy.*), une hauteur sur laquelle est cette fatale forteresse du Spielberg, autrefois le palais des seigneurs de la Moravie, et aujourd'hui la plus rigoureuse maison de force de la monarchie autrichienne. C'était une citadelle très forte; mais les Français la bombardèrent et la prirent à l'époque de la fameuse bataille d'Austerlitz (le village d'Austerlitz est à peu de distance); depuis elle ne fut pas restaurée de manière à pouvoir encore servir de citadelle; on se borna seulement à relever une partie de l'enceinte qui était démantelée. Environ 300 malheureux, voleurs ou assassins pour la plupart, y sont détenus, condamnés les uns au *carcere duro*, les autres au *carcere durissimo*.

« Subir le *carcere duro*, c'est être obligé au travail, porter une chaîne aux pieds, dormir sur des planches nues et vivre de la plus pauvre nourriture qui se puisse imaginer. Subir le *carcere durissimo*, c'est être enchaîné d'une façon plus horrible encore, avec un cercle de fer autour des reins et la chaîne fixée à la muraille, de telle sorte qu'on peut à grand'peine se traîner autour de la planche qui sert de lit; la nourriture est la même, quoique la loi dise : *du pain et de l'eau*. » X.

SPINOLA (AMBROISE, marquis DE), d'une illustre famille génoise, qui avait joué un certain rôle dans les guerres civiles d'Italie, mais qui, depuis le XVIe siècle, avait renoncé aux affaires publiques pour se livrer à des spéculations commerciales, naquit à Gènes, en 1569 selon les uns, en 1571 selon d'autres. Jusqu'en 1599 il ne songea qu'à augmenter sa fortune; mais la gloire dont son frère Frédéric se couvrit au service de l'Espagne, en éveillant son ambition, vint le tirer de sa retraite et le jeter dans la carrière des armes, où il acquit la réputation d'un des plus grands capitaines de son siècle. Il employa une partie de ses immenses richesses à lever un corps de troupes de 9,000 hommes, à la tête duquel il se présenta, au mois de mai 1602, à l'archiduc Albert, vice-roi des Pays-Bas. Son arrivée releva le parti espagnol. La première campagne de Spinola fut cependant un revers : il vit le prince Maurice de Nassau enlever, sous ses yeux, Gavre, sans pouvoir secourir cette place; mais il fit d'ailleurs oublier cet échec par tant d'habileté dans ses marches et contre-marches, que le roi d'Espagne, désirant l'attacher définitivement à son service, le chargea de conduire le siége d'Ostende. Spinola leva, à ses frais, deux nouveaux régiments, et prit le commandement de l'armée d'opération, que ses largesses et sa fermeté réussirent en peu de temps à soumettre à une discipline aussi sévère que ses propres soldats. Ostende succomba après un siége de plus de trois ans. Cette conquête valut à Spinola l'ordre de la Toison-d'Or et le commandement en chef des troupes espagnoles dans les Pays-Bas. Jusqu'en 1608, il réussit à tenir en échec le prince Maurice; mais il ne fit pas lui-même des progrès importants, et l'amiral Heimskerk ayant, sur ces entrefaites, battu complétement la flotte espagnole près de Gibraltar, Philippe III, abattu par ce désastre, offrit aux Provinces-Unies un armistice dont Spinola négocia les conditions, et qui fut en effet signé pour douze ans, le 9 avril 1609. Lorsque la trève expira, en 1621, le grand capitaine, qui avait passé ce temps à parcourir l'Europe, retourna dans les Pays-Bas pour reprendre le commandement en chef des troupes espagnoles. Dès l'année suivante, il conquit Clèves et Juliers, tandis que son lieutenant, Velasco, assiégeait Berg-op-Zoom sans succès. Sur l'ordre formel de Philippe IV, il entre-

prit ensuite le siége de Breda, la plus forte place des Hollandais, et la força de capituler, le 2 juin 1625, quelques mois après la mort de Maurice de Nassau. Des services aussi éclatants ne purent désarmer la haine des ennemis de Spinola. Une intrigue de cour le fit rappeler, en 1627, par Philippe IV, qui l'envoya, l'année suivante, combattre les Français dans le Piémont. Il prit Casal, après avoir été obligé une première fois d'en lever le siége; mais, ne recevant pas les secours qu'il attendait de Madrid, et se persuadant que ses envieux l'emportaient contre lui dans l'esprit du monarque, il mourut de chagrin, le 25 septembre 1630. E. H-G.

SPINOZA (BARUCH, ou comme il traduisit lui-même ce nom, BÉNÉDICT), un des plus profonds penseurs du XVII^e^ siècle, et le principal organe du panthéisme (*voy.*) moderne, naquit le 24 nov. 1632, à Amsterdam, d'une famille de juifs portugais. On a regardé trop souvent Spinoza comme un philosophe solitaire, isolé dans le XVII^e^ siècle, et dont la doctrine n'avait de racines ni dans l'époque ni dans le pays où il a vécu. Nous nous proposons de montrer ici que Spinoza n'a pas plus échappé que tout autre penseur aux influences qui l'ont entouré; que ses doctrines philosophiques, politiques et religieuses sont bien le produit naturel de son temps, du pays qu'il a habité, du gouvernement sous lequel il a vécu, et que la race même à laquelle il appartenait et la secte dans laquelle il fut élevé n'y sont pas restées étrangères.

Sa première éducation fut dirigée par Moïse Morteira, un des rabbins les plus distingués de ce temps-là, qui lui enseigna l'hébreu, et le guida dans l'étude de la Bible et du Talmud. Mais déjà son esprit indépendant s'affranchissait secrètement des liens de l'orthodoxie rabbinique; malgré sa circonspection, il fut dénoncé à la synagogue et excommunié comme hérétique. Alors il se mit à apprendre les langues anciennes de Van den Ende, médecin et maître d'école à Amsterdam. Ce Van den Ende, suspect d'athéisme, fut forcé de quitter sa patrie, et se retira en France, où il fut impliqué plus tard dans la conspiration du chevalier de Rohan, et pendu. Les œuvres de Descartes étant tombées entre les mains de Spinoza, il les lut avec une avide curiosité, et il a souvent déclaré par la suite qu'il y avait puisé ce qu'il avait de connaissances en philosophie. Rien ne le charmait plus que cette maxime de Descartes, de ne rien recevoir pour vrai qui n'ait été prouvé par de bonnes et solides raisons. Cette affinité qu'il rencontra entre la doctrine cartésienne et celle à laquelle ses propres réflexions l'avaient conduit ne fit que le confirmer dans sa résolution déjà prise de soumettre à un examen sévère toutes les opinions qu'il avait adoptées dans son enfance, et il brisa dès lors les derniers liens par lesquels il tenait au judaïsme. Les persécutions des juifs contre Spinoza en devinrent plus violentes, sa vie même fut menacée, et un soir, dans une rue d'Amsterdam, il n'échappa que par miracle à un coup de poignard qui lui fut porté par un de ses anciens coréligionnaires. C'est alors, en 1660, qu'il se décida à quitter Amsterdam. Il se retira d'abord dans la maison de campagne d'un ami, sur la route d'Anwerkerke; puis il alla passer l'hiver de 1664 à Rynsburg, près de Leyde; l'été suivant, il se rendit à Voorburg, près de La Haye, où il vécut un peu plus de 4 années, et enfin il s'établit, en 1669, à La Haye même, où il demeura jusqu'à sa mort. Forcé d'apprendre un métier pour pourvoir à sa subsistance, il se mit à tailler le verre ,et se rendit habile à polir des verres pour les lunettes d'approche : ce fut ainsi qu'il gagna sa vie.

La faiblesse de sa constitution (car il fut de bonne heure atteint de phthisie) et sa santé délicate, altérée encore par les veilles et par l'étude, l'obligeaient à vivre de régime, et son extrême sobriété est attestée par les comptes de dépense que nous ont conservés ses biographes : on voit qu'il dépensait au plus quelques sous par jour pour sa nourriture. Jamais la vie d'aucun sage n'offrit l'exemple d'un désintéressement plus complet et d'un dévouement plus entier à la science. Son ami Simon de Vries lui offrit une fois 2,000 florins pour le mettre en état de vivre plus à son aise: Spinoza refusa cet

argent, alléguant qu'il n'avait besoin de rien, et pour ne pas se distraire de ses études. Le même Simon de Vries voulut l'instituer son héritier; mais Spinoza lui représenta qu'il devait laisser son héritage à son frère. Après la mort de son père, ses sœurs refusaient de lui donner sa part de la succession. Indigné de leur conduite, il fit reconnaître ses droits en justice, et ensuite il se contenta de prendre un lit. La publication des premiers écrits de Spinoza ayant étendu sa réputation, le prince de Condé, lorsqu'il prit possession du gouvernement d'Utrecht, en 1673, désira le voir, et s'offrit à lui faire obtenir une pension de Louis XIV, s'il voulait lui dédier quelqu'un de ses ouvrages. Il lui fit donc écrire par le colonel Stoup, en lui envoyant un passeport pour se rendre auprès de lui. Mais il paraît que Spinoza ne rencontra pas le prince de Condé, qui était déjà parti d'Utrecht tout en lui faisant renouveler ses offres, que Spinoza refusa, n'étant pas dans l'intention de rien dédier au roi de France. A son retour, peu s'en fallut qu'il ne fût victime d'une émeute populaire, sous le prétexte de relations suspectes entretenues avec l'ennemi. Son hôte en fut alarmé, s'imaginant déjà voir la populace forcer sa maison et la saccager pour en arracher Spinoza. Celui-ci le rassura de son mieux : « Ne craignez rien pour moi, lui dit-il; il m'est aisé de me justifier; assez de gens savent ce qui m'a engagé à faire ce voyage. Mais, quoi qu'il en soit, aussitôt que la populace fera le moindre bruit à votre porte, je sortirai et j'irai droit à eux, quand ils devraient me faire le même traitement qu'ils ont fait aux pauvres MM. de Witt.»

Ce fut en cette même année 1673 que l'électeur palatin, Charles-Louis, voulut attirer Spinoza à Heidelberg, pour y enseigner la philosophie. Le docteur Fabricius, en lui offrant cette chaire au nom de l'électeur, lui promettait la liberté de penser la plus étendue (*cum amplissimâ philosophandi libertate*), pourvu toutefois qu'il n'usât pas de cette liberté au préjudice de la religion établie par les lois (*voir*, dans la correspondance de Spinoza, la lettre 53^{e}, 16 février 1673). Spinoza répondit le 30 mars suivant, et refusa poliment, sous prétexte que l'enseignement serait un obstacle à ses propres études : « De plus, ajoute-t-il, je fais réflexion que vous ne me marquez pas dans quelles bornes doit être renfermée cette liberté d'expliquer mes sentiments pour ne pas choquer la religion. »

Spinoza continua jusqu'à sa mort à vivre solitaire, uniquement voué à l'étude, au sein de la plus grande pauvreté, et subsistant seulement de son travail d'opticien. Il mourut le 23 février 1677, dans sa 45^{e} année. Il succomba à la maladie de poitrine dont il était atteint depuis l'enfance. L'hôte chez lequel il demeurait fut obligé de faire vendre ses meubles pour subvenir aux frais de son enterrement.

Tels sont les événements bien simples qui remplirent la vie de Spinoza; mais son histoire est tout entière dans la suite de ses pensées et dans la composition de ses ouvrages. Les écrits qu'il publia de son vivant sont : 1° *Principia philosophiæ cartesianæ more geometrico demonstrata*, Amst., 1663, in-4°, avec un appendice intitulé *Cogitata metaphysica;* 2° *Tractatus theologico-politicus*, Hamb., 1670. Ses ouvrages posthumes, publiés immédiatement après sa mort, sont : *Ethica ordine geometrico demonstrata :* c'est son travail le plus original; il est composé de cinq parties, où il traite successivement de Dieu, de la nature et de l'origine de l'âme, de l'origine et de la nature des passions, de la servitude humaine, de la liberté humaine ou de la puissance de l'intelligence. Il a laissé en outre deux traités inachevés, l'un *De intellectûs emendatione*, l'autre intitulé *Tractatus politicus;* et de plus une correspondance philosophique pleine d'intérêt. Elle se compose de 74 lettres, dans lesquelles ses amis, et souvent aussi des inconnus, lui demandent des explications sur divers points de sa doctrine et sur quelques passages de ses ouvrages.

Il nous reste à montrer que la doctrine de Spinoza et ses opinions philosophiques et religieuses sont bien réellement le produit du temps et du pays où il a vécu, et des circonstances dont son esprit a subi l'influence.

D'abord, sa première éducation, tout

hébraïque, laissa une empreinte profonde sur son esprit. C'est moins dans l'Ancien Testament que dans les traditions rabbiniques qu'il faut chercher le germe du panthéisme de Spinoza. Le travail récemment publié par M. Franck sur la kabbale juive (*voy.*) établit très clairement que les doctrines qui en faisaient le fond reposaient sur un panthéisme mystique. Akiba (*voy.*) et les autres kabbalistes, pour échapper à l'idée de création, avaient adopté le système des émanations. Ils regardaient toutes les choses et toutes les idées comme autant d'émanations directes de la substance divine. C'est là précisément le fondement du système de Spinoza, qui seulement a substitué au mot d'*émanation* celui d'*expression*, employé toutefois par lui dans un sens identique. En effet, son principe fondamental est qu'il n'existe qu'une seule substance, qui est Dieu. Cette substance a deux attributs essentiels, l'étendue et la pensée. En tant que sortant de la nécessité de la nature divine, ces deux attributs ne sont pas distincts en eux-mêmes, mais seulement par rapport à l'entendement humain, qui peut considérer la divinité sous deux points de vue différents. C'est de là que Spinoza conclut ce grand principe, renouvelé de nos jours par la philosophie allemande, par Schelling et Hegel, savoir, l'identité du subjectif et de l'objectif, de l'idéal et du réel. Il y a identité entre les idées de la divinité et les choses créées par elle. Après avoir exposé et developpé ce principe, Spinoza en rapporte la découverte aux théologiens juifs (*voir* son *Éthique*, part. II, prop. 7) : « Ce principe a été entrevu assez confusément par les anciens juifs qui ont établi l'identité de Dieu, des idées divines et des choses créées par Dieu. »

Ancillon a dit quelque part : « Quel lecteur de Spinoza se rappelle, en lisant ses écrits, qu'il était Hollandais, et qu'il a passé sa vie en Hollande? » C'est, nous le croyons, faute d'y avoir regardé d'assez près qu'Ancillon n'a vu dans Spinoza qu'un génie isolé et sans rapports avec la nation à laquelle il appartenait. Et d'abord, qui ne reconnaîtrait le caractère hollandais dans le calme et la persévérance avec lesquels Spinoza a poursuivi ses méditations solitaires, et dans ce phlegme inaltérable que n'émeuvent ni les périls, ni les tentatives ambitieuses? Mais le Hollandais du XVII^e^ siècle se révèle encore avec plus d'évidence dans Spinoza, si l'on se rappelle les discussions philosophiques et religieuses qui agitaient la Hollande à cette époque. Qui ne sait que Descartes (*voy.*) avait fixé son séjour en Hollande, où il passa les années les plus laborieuses de sa vie? Déjà même, avant sa mort, sa doctrine avait encouru la censure des théologiens hollandais : Gisbert Voët l'avait poursuivie avec acharnement, et, depuis sa mort, la controverse n'avait fait que continuer avec plus de vivacité. L'esprit du jeune Spinoza s'éveilla au milieu de ce mouvement, et en subit la puissante influence. Tandis que les orthodoxes, catholiques et protestants, persécutaient le cartésianisme, le jeune juif qui, par la secte dans laquelle il était né, se trouvait indépendant de leurs anathèmes religieux, trouva dans cette doctrine l'aliment qui convenait à sa pensée, et il s'en pénétra si bien que son premier ouvrage, publié en 1663, fut l'exposition des principes de Descartes. A vrai dire, le spinozisme n'est qu'un développement de la philosophie cartésienne. Le disciple n'a fait que déduire avec rigueur les conséquences des principes posés par le maître ; et Malebranche, cet autre fils intellectuel de Descartes, a pu être légitimement appelé le Spinoza chrétien.

Les controverses religieuses dont la Hollande était alors le théâtre ne restèrent pas non plus sans action sur l'esprit de Spinoza. Les querelles de l'arminianisme avaient renouvelé la grande question de la grâce et du libre arbitre, et le livre de Jansénius peut être considéré comme un écho de cette querelle, transporté dans l'Église catholique. Le synode de Dordrecht, convoqué pour juger le débat, avait sanctionné le dogme de la prédestination absolue, soutenu par les gomaristes (*voy.* tous ces noms), et d'après lequel les mauvaises actions des hommes, aussi bien que les bonnes, doivent être considérées comme résultant fatalement d'un décret divin. Il est facile

de reconnaître le lien qui unit le dogme théologique de la prédestination avec la doctrine philosophique du panthéisme, et de voir que Gomar et Spinoza, avec un point de départ tout-à-fait différent, arrivent à des conséquences semblables.

Il n'est pas jusqu'à la forme des écrits de Spinoza qui ne soit comme un témoignage du naturel hollandais. Cette prétention de tout démontrer géométriquement, cette exposition sèche et purement didactique, n'atteste-t-elle pas l'influence du climat froid et brumeux de la Hollande? Dans ce parti pris contre l'imagination, ne voit-on pas un effet de l'esprit positif de ses compatriotes?

Enfin les opinions politiques de Spinoza peuvent être envisagées elles-mêmes comme le produit des révolutions dont il fut témoin. Il avait vu le gouvernement démocratique élever la nation hollandaise au plus haut degré de gloire et de prospérité. Il était l'ami et l'admirateur du célèbre républicain Jean de Witt, sous le gouvernement duquel la Hollande prit une place si importante dans l'équilibre de l'Europe. Aussi Spinoza regarde-t-il le régime monarchique comme étant moins favorable que la démocratie au maintien de la paix et de la liberté. Il compare de même entre elles l'aristocratie et la démocratie; mais, à cet égard, ses opinions ne paraissent pas avoir été constantes, et c'est peut-être encore dans les révolutions survenues en Hollande qu'il faut chercher la cause de cette variation. On sait qu'en 1672 Jean de Witt fut assassiné par la populace de La Haye. C'est probablement le souvenir de cet événement qui fait que, dans son *Traité politique*, écrit dans les dernières années de sa vie, Spinoza paraît donner la préférence à la forme aristocratique, tandis que, dans le *Traité théologico-politique*, publié en 1670, avant l'assassinat de Jean de Witt, Spinoza établit au contraire que la démocratie est la forme de gouvernement la plus naturelle et la plus favorable au maintien de la liberté générale.

Tel fut Spinoza, génie original sans doute, mais soumis autant qu'aucun autre homme de génie à l'influence de l'éducation qu'il reçut de son siècle et de son pays. Sa gloire, d'abord contestée, a été toujours en croissant, et notre époque a presque fini par faire son apothéose. Toutefois une distinction importante est à faire à cet égard. C'est en Allemagne que l'influence de Spinoza est devenue si profonde et presque universelle; en France, il n'y aura jamais de sympathie générale pour le panthéisme. Non-seulement l'esprit français répugne aux formes géométriques dont les écrits de Spinoza sont hérissés; mais le fond même de son système trouvera toujours chez nous une vive répulsion: la personnalité, l'activité individuelle et le sentiment de la réalité étant développés à l'excès en France, une telle nation ne peut admettre volontiers un système où toutes les individualités vont se perdre et s'absorber au sein du tout infini*.

A-D.

SPIRITUALISME (de *spiritus*, esprit). C'est l'opinion qu'il existe dans le monde autre chose que la matière, autre

(*) Les OEuvres de Spinoza ont été réunies par le docteur Paulus : *Sp. Opera quæ supersunt omnia, iterum edenda curavit*, etc., Iéna, 1802-3, 2 vol. in-8°; M. Gfrœrer en a donné une nouv. éd., Stuttg., 1830, in-8°. Elles ont été trad. en allemand par M. Auerbach, Stuttg., 1841, 5 vol. in-16, et en français (pour la première fois) par M. Saisset, Paris, 1843, 2 vol. form. angl., précédées d'une introduction étendue contenant, a dit M. Cousin, une exposition régulière et méthodique de la doctrine du philosophe. L'Éthique, qui a dû opposer de grandes difficultés au traducteur, a été publiée avec différents autres écrits de Spinoza dans ses *Opera posthuma*, Amst., 1677, in-4°; le *Tractatus theologico-politicus*, dont il existe plusieurs trad. fr., a été donné pour ainsi dire furtivement par F. Henriquez de Villacorta, *Sp. Opera* CHIRURGICA *omnia*, Amst., 1673, in-8°. On a faussement attribué à Spinoza l'écrit intitulé *Philosophia sacræ Scripturæ interpres*, Éleuthéropolis, 1666, in-4°: il paraît avoir eu pour auteur l'ami du philosophe, Louis Meyer. On sait que Jacobi (*voy.*) a exposé la doctrine de Spinoza dans ses lettres à Mendelssohn; il faut consulter en outre les dialogues de Herder (*voy.*) sur Dieu; l'ouvrage allemand de Heydenriech, *La nature et Dieu selon Spinoza* (Leipz., 1789, in-8°); Franke, *Sur le sort, dans ces derniers temps, du spinozisme, et sur son influence dans la philosophie en général*, Slesw., 1812; Rosenkranz, *De Spinozæ philosophiâ*, Halle et Leipz., 1828. Enfin, une multitude d'auteurs cherchèrent à réfuter Spinoza. Bayle lui a consacré un article; sa Vie a été écrite par le médecin hollandais Lucas (sous le nom de *Colerus*; trad. fr., La Haye, 1706, in-8°), et, d'après lui, par Richer La Selve, Amst., 1719, in-8°.

J. H. S.

chose que les corps qui nous entourent; c'est la croyance que notre propre corps, ou cette portion de matière qui nous est propre, est animé et mis en mouvement par un principe distinct de ce corps, principe spirituel, insaisissable par les sens, étranger et supérieur à la matière, qu'il meut et gouverne : *mens agitat molem.*

L'opinion contraire a été jusqu'à un certain point naturelle. En effet, au début de la vie, ce qui nous frappe d'abord, ce qui attire avant tout notre attention, ce sont les phénomènes physiques, ce sont les objets extérieurs, vers lesquels nos besoins nous entraînent, et dans lesquels nous reconnaissons bientôt des forces qui limitent notre force personnelle. Ainsi s'est formée l'opinion des matérialistes (*voy.*); ils ont concentré toute la réalité dans ces phénomènes sensibles, dans ces objets extérieurs, qui agissent sur nous avec une puissance irrésistible, à laquelle il nous est impossible de nous soustraire. Pour ce qui concerne l'homme en particulier, ils ne voient en lui qu'un être corporel : selon eux, les manières d'être que les spiritualistes attribuent à l'âme ne sont autre chose que les attributs de la matière. La raison qu'ils en allèguent est que la production des phénomènes intellectuels et moraux est soumise à des conditions matérielles; c'est que ces phénomènes sont perpétuellement influencés et modifiés par les changements qui ont lieu dans le corps.

Cependant, à mesure que l'homme a reporté sur lui-même son attention d'abord occupée au dehors, à mesure que la réflexion s'est développée en lui, c'est-à-dire qu'il est devenu plus capable de constater les faits intimes de sa conscience, il a remarqué un ordre de phénomènes qui ne peuvent se confondre avec les faits physiques : les phénomènes intellectuels et moraux, produits de l'intelligence et de l'activité humaines, lui apparaissent comme marqués de caractères spéciaux qui les distinguent de tout ce qui se passe dans la nature. Il reconnaît que les phénomènes eux-mêmes sont essentiellement distincts des conditions qui les accompagnent, et il finit par conclure que les faits de l'intelligence et de l'activité sont les modifications d'un être à part, différent du corps, en un mot de l'âme.

Il y a donc dans l'homme un dualisme (*voy.*) fondamental. Si le corps agit sur l'âme, l'âme agit également sur le corps. C'est la volonté qui détermine l'acte corporel du mouvement. La joie, la tristesse, les mouvements des passions exercent une influence incontestable sur les organes de la vie, sur les phénomènes de la nutrition, en un mot sur toutes les fonctions organiques. L'âme et le corps peuvent donc être alternativement considérés comme causes dans l'homme; mais, à y regarder de près, on trouvera que ce sont des causes de natures très diverses. La première différence essentielle, c'est que la cause corporelle, si l'on peut parler ainsi, n'a pas conscience d'elle-même. Tous les mouvements de l'organisme s'accomplissent en nous d'une manière purement instinctive, mécanique et fatale. Nos membres et nos organes sont de pures machines qui obéissent aveuglément aux lois qui président à leurs fonctions, ou à l'intervention directe de la volonté. Et, à vrai dire, la cause ne réside réellement que dans un être doué de conscience, qui sait ce qu'il fait, ce qu'il veut, qui n'agit qu'avec intention, et qui proportionne ses moyens au but qu'il veut atteindre. La cause ne peut donc se manifester que dans le *moi*, doué d'intelligence et de volonté, cause imparfaite et finie, ou en Dieu, véritable cause première, infinie, absolue.

Nous nous reconnaissons donc nous-mêmes comme tour à tour actifs et passifs; et notre passivité nous apparaît surtout dans notre dépendance des liens du corps, tandis que notre activité émane du principe immatériel, invisible, auquel nous rapportons nos pensées, nos désirs, nos volitions : elle appartient à l'être un et identique, au *moi*, sujet de tous ces phénomènes intérieurs. Aussi, lorsqu'une fois nous nous sommes habitués à rentrer en nous-mêmes, et que nous avons plié notre esprit aux procédés intimes de la réflexion, pouvons-nous dire que nous connaissons l'âme d'une manière bien plus directe que le corps lui-même. Pour nous, la preuve de la spiritualité de l'âme repose sur la simplicité, et la preuve de la simplicité de l'âme repose

sur l'unité et l'identité du *moi*. On a démontré avec toute la clarté désirable qu'aucune de nos opérations intellectuelles, la comparaison par exemple, ne pourrait s'accomplir dans un sujet composé; car si l'un des termes de la comparaison était perçu par un des points du moi, et que le second terme fût perçu par un autre point du moi, jamais le rapport ne pourrait se manifester, et par conséquent la comparaison serait impossible; il faut donc que le sujet qui perçoit les rapports soit simple, indécomposable, immatériel.

Telles sont les vérités que la philosophie, ou l'étude de l'homme intérieur, a poursuivies pendant des siècles, et qu'elle a laborieusement dégagées, dans ce chaos d'intérêts, de préjugés, de passions et d'activité confuse où s'agite la pensée humaine. Socrate (*voy.*) a été dans les temps antiques l'apôtre du spiritualisme, et l'on sait contre quelles erreurs il eut à lutter pour faire prévaloir ce dogme, véritable sauvegarde de la dignité humaine. La religion grecque, fondée sur un sensualisme grossier, devait périr lorsque les doctrines spiritualistes auraient fait reconnaître leurs droits par la raison. En vain la philosophie épicurienne opposa-t-elle aux opinions nouvelles l'apparente clarté de son enseignement, et sa morale facile, toujours assurée de réussir auprès du vulgaire; en vain la licence monstrueuse de l'aristocratie romaine et des empereurs mit-elle en pratique ce que l'épicuréisme renfermait de plus abject : le christianisme, en proclamant avec certitude le dogme d'une autre vie, fonda dans la conscience du genre humain la foi au spiritualisme; et depuis lors la tâche de la philosophie a été de développer et de mettre chaque jour dans une lumière vive les vérités qui découlent de ce principe généralement admis, sinon tout-à-fait incontesté. *Voy.* les art. PHILOSOPHIE, SENSUALISME, ÉCLECTISME, etc. A-D.

SPITTLER (LOUIS-TIMOTHÉE, baron DE), historien et publiciste célèbre en Allemagne, naquit à Stuttgart le 10 nov. 1752. Après avoir terminé ses études à Gœttingue, il fut nommé, en 1777, répétiteur au collége théologique de Tubingue. La publication de ses *Recherches critiques sur le* 60^e^ *canon de Laodicée* (Brême, 1777, in-8°) et de son *Histoire du droit canonique jusqu'au temps du faux Isidore* (Halle, 1778) ayant mis en évidence la profondeur de ses connaissances et l'indépendance de ses opinions, l'université de Gœttingue l'appela, en 1779, à remplir la chaire de professeur ordinaire de philosophie. L'année suivante, il fit paraître son *Histoire du calice dans la Cène* (Lemgo, 1780), et en 1788, il obtint le titre de conseiller de cour. Malgré les obstacles contre lesquels il eut d'abord à lutter, il se fit bientôt remarquer par ses leçons sur l'histoire politique et l'histoire moderne, en sorte que, en 1797, le duc Frédéric-Eugène le rappela dans sa patrie et le fit entrer dans son conseil privé. Mais les devoirs qui lui furent imposés comme ministre directeur des hautes études et curateur de l'université de Tubingue, l'éloignèrent, depuis 1806, de la carrière politique, vers laquelle l'entraînait un goût décidé. Souvent méconnu, il dévora son chagrin, et la violence qu'il dut se faire mina sa santé. Il mourut le 14 mars 1810.

Les principaux ouvrages de cet homme instruit dans toutes les branches de la science et d'un esprit pratique rare en Allemagne, ouvrages tous rédigés dans sa langue maternelle, sont : *Précis* (*Grundriss*) *de l'histoire de l'Église chrétienne* (Gœtt., 1806; 5^e^ éd., publiée par Planck, 1813); *Histoire du Wurtemberg sous ses comtes et ses ducs* (*ibid.*, 1782); *Histoire du Wurtemberg* (1783); *Histoire de la principauté de Hanovre* (1786); enfin *Ébauche* (*Entwurf*) *de l'histoire des états européens* (Berlin, 1793, 2 vol.; 3^e^ éd., publiée par Sartorius, 1823). Dans ce dernier, le plus remarquable des ouvrages de Spittler, l'auteur s'attache surtout à faire ressortir ce qui caractérise le développement de la constitution et l'esprit de l'administration; mais il perd trop de vue l'état de la civilisation, les mœurs populaires et leur action sur le gouvernement. Son style, trop coupé, manque quelquefois de clarté, et plus souvent il est d'une sécheresse désagréable; cependant, comme travail de critique, ce livre passe pour

un chef-d'œuvre. On a encore de Spittler une *Histoire de la révolution danoise en* 1660 (Berlin, 1796; trad. franç., par Artaud-Soulange, Metz, 1804, in-12) et un grand nombre de dissertations insérées dans le *Magasin historique de Gœttingue*, qu'il publia avec Meiners. On voit, dans tous ses écrits, qu'il s'est constamment attaché à resserrer la matière dans le moindre espace possible, à élaguer tout ce qui n'était pas essentiel à l'intelligence complète d'un fait : aussi ne peint-il jamais; il raconte brièvement et avec tant d'art, que d'une tournure, d'un mot, jaillit quelquefois un éclair qui illumine une période de l'histoire et l'offre sous un jour nouveau. *Voir* Planck, *Spittler considéré comme historien* (Gœtt., 1811). Gurlitt a publié ses *Leçons sur l'histoire de la papauté*, en y ajoutant des notes (Hamb., 1824-28, in-4°); le docteur Paulus en a donné une édition plus complète (Heid., 1826), et Ch. Müller a fait paraître, d'après ses papiers, l'*Histoire des Croisades* et l'*Histoire de la hiérarchie depuis Grégoire VII jusqu'à la réformation* (Hamb., 1827-28, in-4°). Nous devons à son gendre, M. Wæchter, une édition complète des *OEuvres* de Spittler (Stuttg., 1827-37, 15 vol. in-8°). *C. L.*

SPITZBERG. Situé au nord-est du Grœnland, au nord de l'île d'Islande, entre le 26° 34′ et le 39° 35′ de long. occ., et le 76° 30′ et le 80° 40′ de lat. N., le Spitzberg est le pays le plus septentrional de la terre. Il a été découvert en 1553 par l'Anglais Willoughby. D'une superficie totale de près de 1,400 milles carrés géogr., il consiste en trois grandes îles : celle de *Spitzberg*, l'île *du Nord-Est*, l'île *du Sud-Est*, et une foule de petites. La première a reçu son nom des montagnes à pic et des rochers dont elle est couverte. En hiver, ce pays est inhabitable; il n'offre à l'œil qu'une immense étendue de neige et de glace. On n'y trouve que des ours blancs, des renards, des rennes, des perdrix blanches, des alcyons, des phoques, des veaux marins, des baleines, des narvals, des requins et d'autres poissons de mer. Cette triste contrée ne voit jamais d'autres hommes que quelques pêcheurs qui y abordent chaque année. Le principal ancrage, nommé Smeerenberg, est situé presque sous le 80° de lat. Tous les ans, un navire d'Archangel y débarque quelques matelots russes et ramène ceux qui y ont passé l'année précédente. La première description exacte du Spitzberg est due au Hollandais Barentz, qui y hiverna en 1596. De nos jours, W. Scoresby, pêcheur de baleine et naturaliste, a donné de nouveaux renseignements sur cette île dans sa *Description des terres polaires;* plus récemment une expédition française, sous le commandement de M. Gaimard, qui en publie la relation, attira derechef l'attention sur le Spitzberg. On y voit des pics dont quelques-uns atteignent à la hauteur de 4,400 pieds. La plupart des plantes qui y croissent fleurissent et meurent en un mois ou six semaines; aucune ne s'élève à plus de trois ou quatre pouces au-dessus du sol. La chaleur en été est aussi insupportable que le froid en hiver. Le plus long jour et la plus longue nuit durent près de cinq mois. Au sud du Spitzberg est située l'île de *Jan-Meyen*, (par 70° 49′ à 71° 8′ de lat.), avec une montagne, le Mont des Ours, haute de 6,870 pieds anglais, et un volcan. *C. L.*

SPLEEN, mot anglais, dérivé du grec σπλήν, *rate*, qui a été nationalisé parmi nous, pour désigner ce qu'auparavant nous nommions la *maladie noire*. L'opinion commune reconnaissant la rate comme le siége de la joie, on en a été induit à donner son nom à cette affection, qui passait pour provenir d'une altération de ce viscère. Le spleen, maladie propre à la brumeuse Angleterre, est caractérisé par un dégoût profond de la vie, une tristesse continuelle et une apathie incurable qui, peu à peu, conduisent au désespoir et se terminent souvent par le suicide. Ce résultat évident d'une perturbation morale provient-il, comme on l'a prétendu, des incessants progrès de la civilisation et des jouissances du luxe, qui, tout en accroissant la somme de nos désirs et de nos besoins, ne peuvent suffire à les satisfaire? C'est une grave question dont la solution mérite d'occuper nos moralistes et nos psychologues ou physiologistes. Le spleen,

dans ses rapports avec l'hypocondrie (*voy.*), peut du moins être l'objet d'une appréciation médicale : on sait quelles sont les causes de cette affection que l'on remarque de préférence chez les gens nerveux et bilieux; mais là où ces principes morbifiques sont compliqués de certaines conditions morales, telles que l'insatiabilité des désirs et la perte des illusions; là enfin où la folie commence, la médecine s'arrête, et les moyens curatifs ne peuvent être prescrits d'une manière absolue. D. A. D.

SPOLÈTE (DUCHÉ DE) démembré du royaume des Lombards, *voy.* ITALIE (T. XV, p. 141), LOMBARDS et *État* ROMAIN.

SPONDÉE, *voy.* PIED et VERSIFICATION.

SPONTANÉITÉ (du latin *sponte*, volontairement). C'est un des modes de l'activité humaine, celui qui précède le mode réfléchi, auquel on l'oppose d'ordinaire. L'homme débute par l'instinct; mais il ne s'y arrête pas, autrement il resterait semblable aux bêtes. Le but de la vie est de créer et de développer en nous la personnalité humaine, et la personnalité humaine n'acquiert tout son développement que par l'exercice de la liberté. L'instinct et la liberté (*voy.* ces mots) sont donc les deux points extrêmes entre lesquels s'agite la force active dont nous avons été pourvus. La spontanéité est un des degrés intermédiaires par lesquels nous nous élevons de l'instinct à la dignité d'êtres libres. Elle diffère de l'instinct, en ce que celui-ci est limité; l'instinct des animaux est infaillible dans sa sphère étroite, mais il s'arrête devant des bornes qu'il ne peut franchir : nous voyons chaque espèce se mouvoir éternellement dans le même cercle, et obéir d'une manière invariable à l'impulsion qu'elle a reçue une fois du Créateur, à l'origine des choses. La spontanéité n'appartient qu'à l'homme : aussi est-elle susceptible de développement; c'est le point de départ d'une activité qui ne s'arrêtera plus; c'est le premier terme d'une série de manifestations et de mouvements qui s'enchaînent, et qui sont soumis à la loi du progrès. Et quand la réflexion vient à naître, elle ne fait que développer les germes contenus dans la spontanéité. En effet, cette propriété qu'a l'esprit de l'homme de refaire avec intention ce qu'il a fait d'abord d'une manière irréfléchie, est le principe de tous les arts et de toutes les sciences.

La spontanéité de l'homme peut être considérée soit dans l'activité proprement dite, soit dans l'intelligence. Dans son mode actif, c'est l'éveil d'une force qui tend à se déployer; elle est sollicitée ordinairement par quelque besoin de notre nature qui cherche à se satisfaire; elle se porte directement vers son objet, et ses opérations sont presque toujours infaillibles. C'est pour cela qu'à ce premier degré il est si facile de la confondre avec l'instinct. Dans son mode intellectuel, c'est la première vue que nous prenons des choses; c'est cette aperception soudaine de l'ensemble, qui nous saisit dès qu'une masse d'objets ou d'idées vient frapper nos sens ou notre esprit, aperception soudaine et complexe, et par là même confuse et obscure. Mais bientôt la réflexion intervient, et décompose ce tout dans ses parties, afin de le mieux comprendre; elle démêle ainsi ce qui était confus, et éclaircit ce qui était obscur. Ce sont là les deux moments, les deux procédés alternatifs de la pensée : on pourrait presque dire que ce sont là les caractères fondamentaux par lesquels les hommes de génie se partagent en deux grandes familles, les poëtes et les philosophes. La poésie, en effet, a un caractère essentiellement spontané : c'est pour cela que ses aperceptions conservent toujours quelque chose d'obscur; elle entrevoit la vérité, elle la pressent; mais du moment où elle la découvrirait dans toute sa clarté, du moment où elle la possèderait pure et sans mélange, elle cesserait d'être poésie pour devenir philosophie.

Enfin, dans les actions humaines, il y a encore une espèce de spontanéité, que nous serions tenté d'appeler spontanéité *ultérieure*, pour la distinguer de ce début presque instinctif de l'activité que nous avons tâché de décrire d'abord : c'est celle qui naît de l'habitude des grandes pensées, des sentiments généreux; c'est celle qui puise ses forces dans l'atmosphère du sublime, et qui fait les héros,

Le *qu'il mourût!* du vieil Horace est assurément un cri spontané, parti d'une grande âme; mais il suppose la contemplation habituelle des devoirs du patriotisme; il suppose un cœur nourri dans la passion du dévouement, et la résolution dès longtemps affermie d'y sacrifier même les affections les plus chères. Ici, la spontanéité humaine se confond avec la liberté la plus pure et la plus élevée, car elle a conscience de son sacrifice. Ainsi éclatent les vues de la sagesse divine dans la noble spontanéité qu'elle a laissée à l'homme: elle a voulu qu'il fût libre, c'est-à-dire capable de mal faire, pour qu'il fût aussi capable d'héroïsme. A-D.

SPONTINI (Gaspard), membre de l'Institut de France (Académie des Beaux-Arts), né le 14 nov. 1778, à Miolatti, dans l'état Romain, étudia de bonne heure la musique sous la direction de Martini à Bologne, et de Borroni à Rome. Entré ensuite au Conservatoire de *la Pietà*, à Naples, il y fut nommé professeur en 1795. Depuis cette époque jusqu'en 1803, il enrichit les théâtres de Rome, de Venise, de Parme, de Naples, de Palerme et de Florence de quatorze opéras qui eurent tous une grande vogue, et qui lui attirèrent l'amitié de Cimarosa (*voy.*), dont il devint le disciple. Appelé à Paris vers la fin de 1803, M. Spontini y débuta par sa *Finta Filosofa*, déjà représentée à Naples, et qui eut un succès de 30 représentations au Théâtre-Italien. Tout en continuant de travailler pour ce théâtre, il fit pour l'Opéra-Comique *Julie ou le Pot de fleurs*, *La petite-maison*, qui eurent peu de succès, et enfin, en 1805, *Milton*, qui est longtemps resté au répertoire. En 1807, le *maestro* donna à l'Académie royale de musique *la Vestale*, son œuvre capitale, que l'on peut placer au rang des meilleurs opéras. Le public tint compte à M. Spontini de l'heureuse alliance qu'il venait de tenter entre la forme expressive et dramatique de l'école française et les modulations gracieuses de la mélodie italienne. *La Vestale* obtint, en 1810, l'honneur d'être préférée aux *Bardes* de Lesueur pour le prix décennal institué par Napoléon. L'année précédente, M. Spontini avait eu, avec son second opéra, *Fernand Cortez*, un succès que le temps a consacré. Nommé déjà compositeur particulier de la chambre de l'impératrice Joséphine, M. Spontini devint, en 1810, directeur de l'Opéra italien, alors à l'Odéon. Il y marqua son passage par la reprise des meilleurs ouvrages des maîtres italiens, et par le choix habile des chanteurs chargés de les interpréter. C'est de cette époque que date la renommée de Pellegrini, de Porto, de M^mes^ Sessi, Barilli, etc. En 1811, l'empereur lui confia la direction de sa chapelle; la même année, il fut élu membre de l'Académie de musique à Stockholm, et en 1813, il fit partie du jury de lecture de l'Opéra. En 1814, il donna, avec M. E. de Jouy, son collaborateur habituel, une pièce de circonstance, *Pélage, ou le Roi et la paix*, et en 1816, *les Dieux rivaux*, destinés à fêter le mariage du duc de Berry; mais le public ne fit qu'un accueil assez froid à ces deux compositions. La même année, la direction du théâtre italien ayant été confiée à M^me^ Catalani, le roi, pour dédommager M. Spontini, le nomma son compositeur dramatique ordinaire, lui assigna une pension de 2,000 fr., lui donna, en 1817, des lettres de naturalisation, et le créa, en 1818, chevalier de la Légion-d'Honneur. Son dernier ouvrage composé pour l'Académie royale de musique, *Olympie* (1819), suivit de près cette distinction, mais n'obtint pas le même succès que *la Vestale* et que *Fernand Cortez*. Cet échec, non moins que certains dégoûts qui lui furent suscités à propos des opéras qu'il avait dans les cartons, le déterminèrent, en 1820, à accepter les offres qui lui étaient faites depuis longtemps par le roi de Prusse. Il quitta alors la France, avec le titre de directeur général de l'Opéra de Berlin et de la musique royale. Les brillants avantages qui lui furent faits le fixèrent pendant longtemps dans la capitale de la Prusse, qu'il ne quitta qu'en 1842, à la suite d'une démonstration peu bienveillante pour lui, que se permit le public de l'Opéra de Berlin, et d'un mécontentement momentané auquel donna lieu une lettre écrite à ce sujet par le *maestro* et insérée dans les feuilles publiques. L'affaire fut arrangée, et M. Spon-

tini conserva en Prusse ses honneurs et ses traitements; mais la faveur publique, de sa nature changeante, s'était portée sur des compositeurs indigènes et plus jeunes, M. Meyerbeer (*voy.*) d'abord, et en seconde ligne sur M. Mendelssohn-Bartholdy, pour lesquels le nouveau roi de Prusse avait le même attachement. M. Spontini profita donc de la liberté qui lui était laissée de passer une partie de son temps au-dehors, et il a depuis prolongé son séjour à Paris. Outre *Nurmahal*, écrit déjà en 1822, il a fait représenter pendant son long séjour à l'étranger les partitions nouvelles d'*Alcindor* (1825), et d'*Agnès de Hohenstaufen*, représentée en 1837 avec un éclatant succès. Un voyage qu'il fit à Paris en 1839 lui donna occasion de se mettre sur les rangs pour entrer à l'Institut, où il obtint la place qu'il avait depuis longtemps méritée. M. Spontini, une des gloires artistiques de notre époque, est d'ailleurs membre de presque toutes les Académies de l'Europe; sa ville natale l'a nommé au nombre de ses patriciens; l'université de Halle lui a offert le diplome de docteur, et il est de plus décoré de l'ordre de l'Aigle-Rouge de Prusse et de celui de Hesse-Darmstadt. Outre ses grands opéras et un grand nombre d'autres écrits en Italie et que nous n'avons pas cités dans cette notice, M. Spontini a composé une musique nouvelle pour l'*Isola disabitata* de Métastase; il a refait *la Semiramide* de Bianchi, et retouché *les Danaïdes* de Salieri. D. A. D.

SPORADES, mot grec, σποράδες, dérivé de σπείρω, je sème, et servant à désigner ce qui est disséminé çà et là, sans continuité. C'est ainsi qu'on dit d'une épidémie qu'elle est de nature *sporadique*. En géographie, les Sporades sont un groupe d'îles assez dispersées dans la mer Égée, à l'est des Cyclades. Elles dépendent naturellement de l'Asie-Mineure, à l'exception de quelques-unes qui devraient être plutôt attribuées à l'Europe. Les plus connues des Sporades asiatiques étaient Icaria, Cos, etc.; on peut aussi compter parmi elles Patmos, Samos, Chios, Lesbos, Lemnos, Imbros, Samothrace, Thasos; plusieurs de celles d'Europe, comme Skiathos, Skyros, Skopélos, etc., dépendent aujourd'hui du gouvernement d'Eubée et en forment un sous-gouvernement dont Skiathos est le chef-lieu (*voy.* Grèce, T. XIII, p. 12). Quelquefois aussi on range parmi les Sporades Hydra, Spezzia, Poros, Égine, Colouri, etc. La première de ces îles est le siége d'un gouvernement portant le même nom. Souvent aussi les Cyclades orientales ont été confondues avec les Sporades. X.

SPRENGEL (Kurt) naquit à Boldekow près d'Anklam (Poméranie), le 3 août 1766. Il reçut la première instruction de son père, alors pasteur à Anklam, et, sous sa direction, il fit de si rapides progrès non-seulement dans la connaissance des langues anciennes et modernes, mais dans la botanique et les autres sciences naturelles, qu'à l'âge de 14 ans, il fut en état de publier une *Introduction à la botanique pour les jeunes personnes*. A 17, il entra comme précepteur dans une famille qui habitait aux environs de Greifswald, et, deux ans après, il partit pour Halle avec l'intention d'y étudier la théologie et la médecine; cependant il ne tarda pas à renoncer à la première pour se consacrer tout entier à l'étude de l'art de guérir. Le goût qui s'était manifesté de si bonne heure en lui pour les travaux intellectuels, s'accrut encore avec les moyens de le satisfaire. Il prit une part active aux *Nouvelles annonces littéraires pour les médecins, les chirurgiens et les naturalistes*, publication dont il resta chargé seul de 1787 à 1789, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où il reçut le titre de professeur extraordinaire à l'université de Halle. Ses cours sur la sémiotique et la pathologie eurent beaucoup de succès. En 1795, il fut nommé professeur ordinaire, et, deux ans plus tard, il obtint la chaire de botanique. Sa réputation devint bientôt universelle : Marbourg, Dorpat, Berlin lui firent les propositions les plus avantageuses qu'il refusa; l'université de Halle lui accorda le diplôme de docteur en philosophie honoraire, et plus de 70 sociétés savantes et Académies, au nombre desquelles figure l'Institut de France, l'admirent dans leur sein. Il mourut le 15 mars 1833.

Les nombreux ouvrages de Kurt

Sprengel peuvent se diviser en deux classes : 1° les ouvrages de médecine, parmi lesquels nous citerons l'*Essai d'une histoire pragmatique de la médecine* (Halle, 1792-1803, 5 vol.; 3e édition, 1821-28, 5 vol.); le *Manuel de pathologie* (Leipz, 1795-97, 3 vol.; 4e édit., 1815); le *Manuel de sémiotique* (Halle, 1801); les *Institutiones medicæ* (Leipz., 1809-16, 6 vol.); 2° les ouvrages de botanique dans la catégorie desquels rentrent la *Historia rei herbariæ* (Amst., 1807-8, 2 vol.); l'*Histoire de la botanique* (Altenb. et Leipz., 1817-18, 2vol.); les *Nouvelles découvertes dans le domaine de la botanique* (Leipz., 1819-22, 3 vol.); une traduction de l'*Histoire des plantes* de Théophraste (Leipz., 1822, 2 vol.); de savantes éditions du *Systema vegetabilium* (16e éd., Gœtt., 1824-28, 5 vol.), et des *Genera plantarum* de Linné (9e éd., t. Ier., Gœtt., 1830), ainsi qu'une édition de *Dioscorides* (Leipz., 1829 et suiv., 2 vol.).

Le fils aîné de ce savant botaniste et médecin, Guillaume Sprengel, né à Halle, le 14 janvier 1792, professeur de médecine à Greifswald depuis 1821, mort le 18 novembre 1828, a publié une foule de traductions, la seconde partie de l'*Histoire de la chirurgie*, commencée par son père (Halle, 1805-19, 2 vol.), et le premier volume d'un *Manuel de chirurgie* (Halle, 1828). *C. L.*

SPURZHEIM (Gaspard), né le 31 déc. 1776, à Longwich, près de Trèves, se destina d'abord à la carrière ecclésiastique; mais le collége de Trèves où il faisait ses études ayant été fermé, il partit en 1795 pour Vienne, et devint, depuis 1800, un des auditeurs les plus assidus du docteur Gall (*voy.*). Lorsque le gouvernement autrichien défendit les cours particuliers ouverts sans autorisation spéciale, il quitta Vienne avec son maître et parcourut avec lui une partie de l'Allemagne. En 1807, ils arrivèrent tous deux à Paris, et y professèrent les doctrines craniologiques nouvelles; ils publièrent ensemble l'*Anatomie et physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier*. Cuvier fit sur cet ouvrage, en 1808, un rapport peu favorable à l'Institut national, ce qui n'empêcha pas les deux médecins viennois de continuer leurs leçons jusqu'en 1813, où Spurzheim partit pour l'Angleterre, dans le but d'y répandre ses opinions, un peu différentes de celles de Gall, sur les fonctions du cerveau. Il y rencontra d'ardents adversaires, mais aussi beaucoup de partisans, surtout à Édimbourg où il fonda, en 1820, la première société phrénologique (*voy.* ce mot). Dès 1815, il avait publié à Londres *The physiognomical system of D. Gall and Spurzheim*. En 1817, il fut nommé membre du collége des médecins de cette ville. L'année même, il revint à Paris, pour y ouvrir un nouveau cours. En 1821, il soutint une thèse sous ce titre : *Du cerveau sous le rapport anatomique*, pour obtenir le grade de docteur en médecine de l'Académie de Paris. Quatre ans plus tard, il retourna en Angleterre, et après un nouveau séjour à Paris, depuis 1828 jusqu'en 1832, intervalle dans lequel les idées phrénologiques se répandirent et s'accréditèrent, il s'embarqua pour les États-Unis dans l'intention d'y répandre les mêmes idées et de visiter les tribus indiennes. Il venait d'ouvrir à Boston des cours publics sur l'anatomie du cerveau, et tout lui présageait un beau succès, lorsqu'il mourut le 10 nov. 1832.

Outre le grand ouvrage déjà cité, *Anatomie et physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier* (Paris, 1810-20, 4 vol. in-4°, avec atlas in-fol.; 2e édit., 1822-25, 6 vol. in-8°), qu'il a publié avec le docteur Gall, et l'exposé de leurs doctrines communes dont il a également été question, on a de lui : *On insanity* (Lond., 1817; trad. franç., Paris et Londres, 1818, in-8°); *Essai philosophique sur la nature morale et intellectuelle de l'homme* (Paris, 1820, in-8°); *A view of the elementary principles of education* (Édimb., 1821; nouv. éd., Boston, 1832; trad. en franç., Paris, 1822, in-8°); *Manuel de phrénologie* (Paris, 1832, in-12), etc.

Le docteur Spurzheim avait promis à feu M. Würtz, avec qui il était lié d'amitié, sa collaboration active pour cette Encyclopédie : elle se borna à l'art. Anthropologie, le célèbre auteur de la

phrénologie ayant été enlevé à la science avant la publication du premier volume de notre ouvrage. *C. L.* et S.

SQUALE (*squalus*), genre nombreux de poissons chondroptérygiens à branchies fixes, de la famille des sélaciens, et que l'on distingue à leur corps allongé, revêtu d'une peau rugueuse ou tuberculeuse, et terminé par une grosse queue charnue, ordinairement divisée en deux lobes inégaux; à leurs yeux placés sur les parties latérales de la tête; à leur museau proéminent, sous lequel s'étend transversalement une bouche armée de dents fortes et tranchantes. La plupart sont de grande taille. Leurs nombreuses tribus, répandues dans toutes les mers, s'y font remarquer par leur extrême voracité. On les confond généralement sous le nom de *chiens de mer*. Leur peau rugueuse sert à polir différents ouvrages, à recouvrir des étuis, etc. Quant à leur chair, dure et coriace, elle n'est point en usage comme aliment. L'étendue de ce genre a forcé les naturalistes de le subdiviser en plusieurs groupes secondaires, dont les principaux sont : les *requins*, les *pèlerins*, les *marteaux*, les *anges* et les *scies*.

Les *requins* (*carcharias*) se reconnaissent à la saillie de leur mâchoire supérieure armée de dents pointues et dentelées en scie sur leurs bords, au défaut d'évents et à la présence d'une nageoire anale. On en connaît une quinzaine d'espèces. Le *requin commun*, la plus grande de toutes, atteint quelquefois 6 à 7^m de long et pèse jusqu'à 500 kilogr. Sa teinte générale est d'un brun cendré. On compte jusqu'à six rangées de dents triangulaires et mobiles dans sa vaste gueule. La rapidité de ses mouvements, sa force prodigieuse, son audace lui ont fait donner le nom de *tyran des mers*. A l'abri des morsures et des balles même, grâce à la dureté de sa peau, il attaque tous les animaux et suit les vaisseaux à la piste, pendant les tempêtes surtout, pour dévorer les corps qui tombent à la mer. On a trouvé parfois jusqu'à 8 ou 10 thons dans son ventre. Les phoques, les morues, les thons composent sa nourriture ordinaire; il trouve cependant dans une espèce de cachalot, nommé *mular*, un ennemi redoutable. La pêche de ce requin se fait à l'aide d'un hameçon garni d'un appât, et attaché à une longue et forte chaîne; les nègres mangent sa chair. Nous prenons encore sur nos côtes la *faux* (*sq. vulpes*), ainsi nommée de la forme du lobe supérieur de sa queue, aussi longue que tout son corps.

Les *pèlerins* se distinguent des groupes voisins par la grandeur de leurs ouïes, qui entourent presqu'entièrement leur cou; les *lamies* (*voy.*), par leur museau pyramidal; les *marteaux*, par la forme singulière de leur tête tronquée en avant, et dont les côtés, prolongés transversalement de manière à figurer la tête d'un marteau, portent les yeux à leur extrémité; les *anges* (*voy.*) doivent leur nom à la forme de leurs nageoires pectorales qui, par leur étendue, ressemblent à des ailes; les *scies* ont reçu le leur de l'appendice osseux qui termine leur museau en forme de lame d'épée, mais dont les côtés, au lieu d'être unis, sont garnis de fortes épines, arme redoutable à l'aide de laquelle ce vigoureux animal perce ses adversaires, et ne craint pas de s'attaquer aux plus forts cétacés : l'espèce commune atteint une longueur de 4 à 5^m; le prolongement du museau en forme à peu près le tiers. C. S-te.

SQUIRRHE, *voy.* Cancer et Hépatite.

STAAL (Marguerite-Jeanne-Cordier de Launay, comtesse de) naquit à Paris, vers 1693. Son père, qui était peintre, ayant été obligé de s'expatrier, elle se retira avec sa mère dans un couvent de Normandie, où elle profita de la liberté qu'on lui laissait, pour étudier la philosophie et les mathématiques, étude vers laquelle la portait une intelligence peu commune. Revenue à Paris après la mort de M^{me} de Grieu, sa protectrice, elle inspira une vive amitié à la duchesse de la Ferté, qui la conduisit à Sceaux, où elle accepta une place de femme de chambre chez la duchesse du Maine. En cette qualité, elle joua un rôle actif, tant dans les fêtes de la cour de Sceaux que dans la conspiration de Cellamare (*voy.*). Mise à la Bastille, elle en sortit au bout de deux ans, sans avoir rien révélé qui pût compromettre sa

maîtresse. Peu de temps après, Dacier (*voy.*) la demanda en mariage. La crainte de la perdre, plus que la reconnaissance qu'elle aurait dû éprouver pour sa noble conduite, décida enfin la duchesse du Maine à faire quelque chose pour elle. Elle lui fit épouser un M. de Staal, vieil officier des gardes suisses, et lui accorda toutes les prérogatives des dames attachées à sa personne. Mme de Staal, mourut à Genevilliers, non loin de Paris, le 15 juin 1750. Elle a laissé des *Mémoires* (depuis 1715 jusqu'en 1720, Londres [Paris]; 1755, 4 vol. in-12), deux pièces de théâtre et un grand nombre de lettres écrites d'un style spirituel et attachant. Ses œuvres complètes ont été publiées plusieurs fois, entre autres en 1821 (Paris, 2 vol. in-8°). X.

STABIES, *voy.* Pompéi.

STACE. P. Papinius Statius naquit à Naples, vers l'an 61 de J.-C. Son père, d'une famille noble, mais pauvre, établie à Sellé ou Vélie, chez les Lucaniens, annonça de bonne heure du talent pour la poésie. Successivement couronné dans les jeux Actiaques, Néméens, Isthmiques, après l'avoir été fort jeune dans les jeux quinquennaux de Naples, il vint ouvrir une école dans cette dernière ville. Les prix qu'il remportait à chaque célébration des jeux, et le succès de ses leçons, lui attirèrent de nombreux élèves. Vers l'an 69, il vint s'établir à Rome, où il joignit à l'enseignement des lettres celui des rits religieux. Domitien paraît avoir été un de ses élèves. A l'époque de la guerre civile où périt Vitellius, il avait fait un poëme sur l'incendie du Capitole, avec cette rapidité de travail qu'il transmit depuis à son fils. Il se préparait à chanter la fameuse éruption du Vésuve qui ensevelit Herculanum et Pompéi, lorsqu'il fut pris d'un sommeil léthargique et mourut l'an 85 de J.-C.

Stace, élevé par les soins de son père, acquit de bonne heure une grande érudition poétique et une facilité remarquable pour la versification. Malheureusement son éducation fut trop exclusivement littéraire; l'imagination et la sensibilité se développèrent chez lui aux dépens de facultés plus solides; son caractère, plié dès l'enfance à l'humble rôle de protégé, perdit cette assurance qui est nécessaire à la dignité du talent, et il se trouva mal placé dans le monde pour apercevoir à leur véritable point de vue les hommes et les choses. Jeune encore, il épousa la veuve d'un musicien, qui ne lui donna pas d'enfants, mais fit entrer dans sa maison une fille née de son premier mariage. Ce fut au milieu de cette vie de famille, entre son père et sa chère Claudia, que Stace, à l'âge de 20 ans, dit-on, commença son poëme de *la Thébaïde*. Il en faisait de nombreuses lectures, où la beauté de sa voix et l'éclat de sa poésie attiraient et charmaient jusqu'à l'enthousiasme l'élite de la société romaine. Il ne put cependant obtenir le prix de poésie aux jeux Capitolins, après avoir réussi plus jeune aux jeux quinquennaux de Naples. Peu de temps après, il perdit son père et demeura quelque temps sans reprendre ses travaux poétiques. Après trois mois de silence, il composa un éloge funèbre, où l'on aimerait à louer l'expression de sa piété filiale, s'il n'avait plus tard chanté d'une voix tout-à-fait plaintive les chagrins beaucoup moins respectables de quelques-uns de ses puissants amis. Sa *Thébaïde* achevée après 10 années de travail, il publia successivement les quatre premiers livres de ses *Silves* ou poésies diverses (le Ve paraît n'avoir été publié qu'après sa mort). En même temps il commença son *Achilléide*, dont il ne put achever que les deux premiers chants. Sa réputation et ses succès dans les jeux Albains, où il fut couronné par Domitien, il faut ajouter aussi ses flatteries, lui valurent quelques faveurs insignifiantes. Il fut admis un jour à la table impériale, honneur qu'il célèbre avec emphase dans le IIIe livre des *Silves*. On a dit, peut-être à tort, qu'il reçut de Domitien une petite villa dans les environs d'Albe. Stace n'était encore connu que par quelques lectures de sa *Thébaïde*, lorsque son père fut enterré dans cette petite propriété. Stace n'était pas riche; mais il ne faut pas prendre à la lettre les vers de Juvénal et le regarder comme un poëte affamé. Nulle part, du moins, il ne se présente, comme Martial, en poëte mendiant. Vers la fin de sa vie, il voulut se

retirer à Naples, où l'appelait l'amitié de Pollius Felix, et la 5e pièce du IIIe livre des *Silves* a pour but de décider sa femme à le suivre. Plusieurs pièces du IVe livre semblent indiquer qu'il ne réalisa pas ce projet. Il mourut l'an 96 après J.-C. Une tradition rejetée par Lilio Gyraldi, mais qui ne paraît pas invraisemblable à Fabricius, prétend qu'il mourut de la main de Domitien, frappé d'un coup de poinçon à écrire. Dante, contre toute vraisemblance, en a fait un chrétien.

Il nous reste de Stace ses trois principaux ouvrages. Nous n'avons pas sa tragédie d'*Agavé*, citée par Juvénal. Jugé avec une excessive sévérité par La Harpe, qui n'a vu que ses défauts, il est peut-être placé trop haut non-seulement par les savants du XVIe siècle, mais encore par quelques critiques modernes. Stace a l'imagination brillante et vive, l'âme douce et affectueuse, beaucoup d'instruction littéraire, un véritable talent de versification et de style, un peu gâté par le besoin d'arriver à l'effet. Ses descriptions sont richement colorées; ses comparaisons, trop prodiguées, mais précises et pittoresques, sont souvent admirables, mais il n'a pas le sentiment de la véritable grandeur. Ses caractères les mieux tracés sont des caractères de femmes, et les scènes douces lui réussissent mieux que les scènes terribles. C'est ce qui explique peut-être autant que la maturité de son talent la supériorité généralement admise de son *Achilléide*, qui ne va que jusqu'au départ de Syros. Le Tasse, qui l'a souvent imité, doit à l'*Achilléide* une de ses plus belles scènes, celle où Ubalde et le Danois viennent arracher Renaud à l'oisiveté. Dante a pris dans la *Thébaïde* l'idée de la vengeance atroce d'Ugolin, qui n'était là, il est vrai, qu'une abominable frénésie de cannibale. Une critique superficielle a quelquefois confondu dans un jugement général Lucain, Stace, Silius et Valerius Flaccus, et n'a vu entre eux que des différences de degrés. Cependant Lucain est un déclamateur philosophe, quelquefois plein de grandeur; Stace est un poëte dont l'imagination est vive et gracieuse, mais la pensée souvent vide ou fausse. Flaccus n'est qu'un traducteur assez habile et un versificateur exercé. Silius n'est rien.

Les *Silves*, qu'on a quelquefois regardées comme le meilleur ouvrage de Stace, offrent, comme ses poëmes épiques, une poésie riche et brillante, mais creuse, où la douleur et la joie s'exhalent toujours en souvenirs mythologiques, et où l'auteur pleure son père ou son fils adoptif sur le même ton qu'un lion apprivoisé ou un perroquet. Ausone les a souvent imitées. Elles se recommandent toutefois par un certain talent de description; et la rapidité avec laquelle elles ont été écrites peut les faire juger avec indulgence.

La 1re édition de Stace fut publiée vers 1470, sans date et sans nom de lieu. Les principales sont celles de Domitius, Rome, 1475, in-fol.; de Bernart, Anvers, 1595, in-8°; de Lindenbrog (Tiliobroga), Paris, 1600, in-4°; de Cruceus, Paris, 1618, 2 vol. in-4° (n'a de valeur que par les notes des éditeurs précédents); de Gronove, Amst., 1653, in-12; de Barth, 1664, 4 vol. in-8°, avec tous les commentaires précédents; de Hand, Leipz., 1817, t. Ier, in-8°; de Lemaire et Amar, Paris, 1825-1830, 4 vol. in-8°. Éditions particulières des *Silves* : Marckland, Londres, 1728, in-8°; Sillig, Dresde, 1827, in-8°. Les traductions à consulter sont le Stace complet de la collection Panckoucke et les *Silves* de l'abbé Delatour (Paris, 1805, in-8°); celles de Cormilliole et de l'abbé de Marolles sont très défectueuses. J. R.

STADE OLYMPIQUE, etc. On appelait stade la lice où les athlètes grecs s'exerçaient à la course et à la lutte (*voy.* JEUX). C'était une chaussée de 600 pieds, qu'à la course simple on parcourait une fois, à la course double (δίαυλος) 2 fois, et jusqu'à 7, 12 ou 24 fois à la longue course (δολιχός). Ces 600 pieds grecs équivalant à 125 pas romains ou 625 pieds, à 566 pieds de France ou 183 mètres environ, 8 stades représentent le mille romain, et 22 stades une lieue de 4 kilom. L'institution du stade était attribuée à Hercule; il mesura lui-même la lieue d'Olympie (Pindare, *Olymp.*, X, 53), et lui donna la longueur de 600 pieds. Les autres stades de la Grèce comprenaient 600 pieds également; cependant ils étaient un peu moins longs que

celui d'Olympie, à cause de la différence de grandeur entre le pied d'Hercule et celui des autres hommes (Aulu-Gelle, *Nuits att.*, I, 1). Le stade *italique* ne différait pas du stade ordinaire ou olympique, bien qu'il eût 625 pieds, parce que le pied grec avait 6 lignes ou 13 millimètres de plus que le pied romain. Selon Censorinus (*De die natali*, 13), il y avait un 5e stade de 1,000 pieds, le stade *pythique*. F. D.

STADE, place forte du royaume de Hanovre, dans la *drostie* ou préfecture de Brême, sur la rivière de Schwinge, laquelle se jette au-dessous de la ville dans l'embouchure de l'Elbe. Un fort, appelé *Schwinger-Schanze*, protége l'entrée de cette rivière du côté de la mer. Stade est le siége des autorités de la drostie; elle a des brasseries, des distilleries, des chantiers de construction; elle fabrique des dentelles et arme des navires pour la pêche des harengs. La population se monte à 5,300 âmes. Depuis longtemps Stade, ou le gouvernement au pouvoir duquel est la ville, s'arroge le droit de percevoir un octroi sur les navires qui, pour remonter l'Elbe, ou en passant de ce fleuve dans la mer, s'arrêtent à l'embouchure de la Schwinge: c'était un des 35 péages qui grevaient autrefois la navigation de l'Elbe. Lorsqu'en 1821, des conférences furent ouvertes entre les états riverains, conformément à une décision du congrès de Vienne, pour affranchir l'Allemagne de ces droits intolérables et pour rendre la navigation de l'Elbe aussi libre que possible, le Hanovre refusa de supprimer le péage de Stade, prétendant que cet octroi ne regardait pas l'Elbe, et que c'était un droit perçu dans un port de mer. Tout ce que les autres états purent obtenir, ce fut la promesse que ces droits de péage ne seraient pas haussés arbitrairement, et que, si une augmentation était jugée nécessaire, elle serait décidée d'un commun accord avec les états riverains de l'Elbe, et notamment avec Hambourg, qui est le plus intéressé dans cette affaire. Cependant le Danemark et Hambourg firent la réserve de leurs droits et priviléges, fondés sur d'anciennes stipulations. Comme la Confédération allemande n'a pas la faculté d'imposer des lois à un de ses princes, le Hanovre a maintenu jusqu'à présent son octroi, et le gardera probablement longtemps encore. D-G.

STADHOUDER, *voy.* Stathouder.

STADION (Jean-Philippe, comte de), né à Mayence, le 18 juin 1763, d'une ancienne famille de la Haute-Rhétie, qui avait déjà rendu d'importants services à l'Autriche, fit ses études à Gœttingue, et gagna l'amitié du prince de Kaunitz (*voy.*), qui le nomma, en 1787, ministre plénipotentiaire en Suède. Cinq ans plus tard, le baron Thugut l'envoya, avec le même titre, à Londres, mais en lui adjoignant le comte de Mercy-d'Argenteau, qui fut chargé des affaires les plus importantes. Blessé de la méfiance qu'on semblait avoir concernant ses talents, Stadion donna sa démission et se retira dans ses terres de Souabe. En 1798, l'électeur de Mayence le chargea de la défense de ses intérêts au congrès de Rastadt. En 1801, il rentra au service de l'Autriche, sous le ministère du comte de Trauttmansdorff, et obtint l'ambassade de Berlin, d'où il fut envoyé, en 1805, à Saint-Pétersbourg, pour négocier une nouvelle coalition contre la France. Nommé ministre des affaires étrangères après la paix de Presbourg, il excita l'Autriche à attaquer Napoléon, occupé alors en Espagne, et à commencer la campagne qui se termina par la bataille de Wagram. Destitué sur la demande du vainqueur, il reparut comme plénipotentiaire au traité de Tœplitz, en 1813; aux conférences de Francfort et de Châtillon, en 1813 et 1814; et au congrès de Vienne, en 1814 et 1815. Chargé ensuite du ministère des finances, il releva le crédit de l'Autriche, rétablit l'ordre dans cette branche d'administration, et mourut à Baden, près de Vienne, le 15 mai 1824. E. H-G.

STAËL-HOLSTEIN (la baronne de), et le baron Auguste de Staël, *voy.* plus loin dans le présent Tome, à la fin de la lettre S.

STAFFA, *voy.* Fingal, Hébrides, et Grotte, Basalte.

STAFFARDE (bataille de), 18 août 1690, *voy.* Catinat et Louis XIV.

STAFFORD, famille illustre d'An-

gleterre qu'il ne faut pas confondre avec celle de Strafford (*voy.* ce nom).

Robert de Stafford, compagnon et allié de Guillaume-le-Conquérant, donna son nom à une province centrale de l'Angleterre et un titre de noblesse à diverses familles parmi lesquelles on remarque celle de Buckingham. Sous Charles II, Guillaume Howard, 2e fils de Thomas, duc de Norfolk (*voy.*), fut nommé vicomte et baron de Stafford, à la suite de son mariage avec l'héritière de ce nom. Il est connu par son attachement à la cause des Stuarts et à la religion catholique. Emprisonné à la Tour avec quatre autres pairs, comme complice de la conspiration papiste, il fut désigné par le parti protestant comme première victime, à cause de son âge et de sa faiblesse. Le roi Charles II, qui connaissait son innocence, le sacrifia à un fanatisme qu'il ne partageait point. Stafford monta sur l'échafaud avec résignation, le 29 décembre 1680. Deux ans après sa mort, on imprima les *Mémoires de Stafford, ou Détails sur sa naissance, son procès et sa fin*, Londres, 1682, in-18.

Depuis, le titre de marquis de Stafford fut porté d'abord par le comte Granville, père de l'ancien ambassadeur en France, puis, en 1803, par son fils aîné, lord Gower, depuis duc de Sutherland. Ce nom de Stafford est resté attaché à une célèbre galerie de tableaux, commencé par le duc de Bridgewater, et continuée par le marquis dont il vient d'être question. C'est à une autre famille qu'appartient George-William Stafford-Jerningham, baron Stafford, né le 27 avril 1771, et membre actuel de la Chambre des pairs. R-Y.

STAHL (Georges-Ernest), célèbre chimiste allemand, naquit à Anspach, le 21 oct. 1660. Après avoir étudié la médecine à Iéna, il se fit recevoir docteur, et ouvrit un cours particulier pour les élèves de l'université. Le duc de Saxe-Weimar, sur le bruit de ses succès, l'attacha à sa personne en 1687, et la place de second professeur de médecine à l'université de Halle lui fut confiée en 1694. Il venait, pour ainsi dire, de se poser en chef d'école, et sa théorie, qui consistait à faire jouer à l'âme un grand rôle dans la guérison des maladies, fut reçue avec beaucoup de faveur en Allemagne. En vain le grand Leibnitz prit-il parti contre lui, en cherchant à démontrer, à l'opposé de son opinion, que les lois de l'âme étant morales, le corps seul est soumis aux lois du mouvement; en vain les détracteurs de Stahl cherchèrent-ils à entacher sa doctrine du soupçon d'athéisme, il n'en persista pas moins à soutenir que « le corps, comme tel, n'ayant pas la force de se mouvoir, doit être mis en mouvement par un principe immatériel; et que par conséquent tout mouvement du corps est un acte d'un ordre spirituel. » En 1700, il fut admis à l'Académie des Curieux de la nature, sous le nom d'*Olympiodore*. Quelques années après, il publia sa *Theoria medica vera* (Halle, 1707; éd. nouv. par Choulant, Leipz., 1831-33, 3 vol. in-8°), celui de ses ouvrages qui a fait le plus de sensation, et où il développa avec le plus d'étendue sa doctrine psychique ou de l'*animisme*. En 1716, il fut appelé à Berlin, où le roi de Prusse le nomma son médecin, et son existence s'écoula dans cette ville, au milieu des travaux et des disputes, jusqu'au 14 mai 1734, date de sa mort. Stahl a exposé ses idées dans une foule d'écrits, dont le nombre peut être estimé à environ 4 ou 500. Ce célèbre professeur, dont les *Experimenta et observationes clynicæ* (Berlin, 1731) méritent encore une mention particulière, affectait pourtant un grand dédain pour l'érudition, et il proposait sérieusement de bannir de l'étude de la médecine la chimie, l'anatomie, et même la physique. Un point capital de sa doctrine reposant sur cette idée, que la nutrition de l'homme engendre presque toujours plus de sang qu'il ne lui en faut, il était grand partisan de la saignée; il prescrivait de fréquents purgatifs, et avait une certaine aversion pour les eaux minérales, qui, selon lui, exercent de trop grandes contractions. Après Stahl, ses élèves, Alberti et Juncker, donnèrent une grande extension à son école, qui eut pour antagonistes Fréd. Hoffmann (*voy.*), chef de l'école des *solidistes*, et Boerhaave, chef de celle des *mécaniciens*. Les nombreux ouvrages de Stahl, publiés de 1683 à 1734, n'ont pas

été réunis en collection; mais aujourd'hui encore la plupart d'entre eux sont consultés avec fruit dans presque toutes les universités d'Allemagne. D. A. D.

STAIR (LORD), titre appartenant encore aujourd'hui à la pairie écossaise et porté dans ce moment par JOHN-WILLIAM-HENRI Dalrymple, comte, vicomte et baron de Stair, né le 16 nov. 1784. Sa création remonte à l'année 1690, avec titre de vicomte, et à 1703 pour le titre de comte.

A l'art. DALRYMPLE, nous avons déjà eu à nous occuper de plusieurs membres de cette famille; mais il nous reste à dire un mot sur lord JOHN Stair, feldmaréchal et commandant en chef de l'armée britannique. Né à Édimbourg, en 1673, d'un père qui avait beaucoup contribué à la chute des Stuarts, il fut naturellement l'objet d'un prompt avancement. Il servit sous Marlborough avec le grade de colonel, et fut ensuite envoyé en Pologne, où il représenta son pays de 1709 à 1713. Puis il remplit les mêmes fonctions à Paris, au temps de la régence. Sous George II, il fut revêtu des dignités de grand-amiral d'Écosse, de feldmaréchal et de commandant en chef de l'armée, et, comme tel, il dirigea, en 1743, les opérations de la bataille de Dettingen (*voy.*), dont il ne tira pas cependant tout le parti possible: aussi tomba-t-il dans une espèce de disgrâce. Cependant il concourut à faire échouer l'entreprise du prétendant Charles-Édouard contre l'Angleterre, et mourut le 9 mai 1747 en Écosse. X.

STALACTITES et STALAGMITES. Les eaux qui suintent à travers les pores et les fentes des roches calcaires, se chargent d'une certaine quantité de carbonate de chaux; lorsqu'elles arrivent à une cavité, elles y déposent les molécules calcaires qu'elles tiennent en dissolution: ce sont ces dépôts que l'on nomme stalactites (de σταλάζειν, tomber goutte à goutte, dont les Grecs ont fait les deux substantifs à peu près synonymes, σταλακτὶς, ce qui dégoutte, et σταλαγμὸς, une goutte et l'action de tomber goutte à goutte). Si la cavité à laquelle arrivent les eaux qui ont traversé le sol est grande; si c'est une grotte ou une caverne (*voy.* ces mots), les stalactites qui s'y forment finissent par tapisser entièrement les parois de cette cavité. Les eaux qui tombent des stalactites n'ont point abandonné tout le carbonate de chaux qu'elles contenaient: aussi le déposent-elles sur le sol de la caverne sous forme de concrétions plus ou moins mamelonnées. Ce sont ces concrétions qui ont reçu le nom de *stalagmites*. Les stalactites descendent constamment; les stalagmites tendent toujours à s'élever: il en résulte que les unes et les autres finissent par se joindre, et qu'à la longue une caverne doit se remplir entièrement de ces concrétions calcaires.

Les stalactites commencent par avoir la forme et la grosseur d'un tuyau de plume; un canal les traverse dans leur longueur; ce canal finit par se boucher, et alors l'accroissement de la stalactique se fait en dehors par les dépôts successifs des sédiments qui continuent à se former. Les stalagmites ne sont jamais canaliculées.

Il est peu de personnes qui n'aient remarqué, admiré même les formes variées, souvent pittoresques ou bizarres, suivant les accidents de lumière et quelquefois aussi suivant l'imagination du spectateur, que prennent les stalactites et les stalagmites qui tapissent les grottes et les cavernes des montagnes calcaires. Plusieurs de ces grottes ont acquis dans certains pays une sorte de célébrité: telles sont les grottes d'Arcy et d'Auxelles en France; telle est la grotte d'Antiparos dans l'Archipel. On sait que le célèbre botaniste Tournefort, ayant visité plusieurs fois celle-ci et ayant remarqué de l'accroissement dans les stalactites qui la tapissent, ne se rendant pas compte de la cause très simple à laquelle elles sont dues, crut y trouver la preuve que les pierres végétaient à la manière des plantes. J. H-T.

STANHOPE (JACQUES, 1^er^ comte DE), d'une ancienne famille du comté de Nottingham, naquit en 1673. Il suivit en Espagne Alexandre Stanhope, son père, nommé par Guillaume III envoyé extraordinaire près de cette cour. Il voyagea ensuite en France et en Italie, perfectionnant par l'étude des langues et

par la pratique des hommes une éducation à la fois brillante et solide. De retour en Angleterre, il prit le parti des armes, et se distingua au siége de Namur, sous les yeux du roi, qui lui donna une compagnie d'infanterie. Bientôt il s'éleva de grade en grade jusqu'à celui de lieutenant général, et commanda les forces anglaises en Espagne, de 1708 à 1710, d'abord sous lord Peterborough, puis en chef. Fait prisonnier à Brihuega, il ne recouvra la liberté qu'en 1712. Il se livra alors avec succès aux fonctions parlementaires et diplomatiques. Sous la reine Anne, il devint un des députés influents du parti whig. George I^er^, à son arrivée en Angleterre, l'admit à son conseil privé et le nomma un des principaux secrétaires d'état. Parmi les négociations importantes auxquelles il prit part, figurent en première ligne les traités de la Triple et de la Quadruple alliance, où l'habileté consommée du ministre anglais se trouva en présence de la rouerie de l'abbé Dubois *. En 1718, Stanhope fut nommé premier lord de la trésorerie, chancelier de l'échiquier et pair de la Grande-Bretagne, avec les titres de baron Stanhope d'Evaston, et vicomte Stanhope de Mahon, puis enfin principal secrétaire d'état, à la place du comte de Sunderland. Il mourut presque subitement le 4 févr. 1721, et fut enterré à Westminster. Militaire distingué, homme d'état éminent, le comte de Stanhope cultivait l'histoire avec succès, et l'on a de lui un *Mémoire sur le sénat romain*, qui a été imprimé à la suite des dernières éditions des *Révolutions romaines* de l'abbé de Vertot. Lord Chesterfield, auquel nous avons consacré une notice, était frère du premier comte de Stanhope.

Charles, comte de Stanhope, petit-fils du précédent, joignit aux talents parlementaires qui avaient déjà illustré sa famille un goût décidé et une aptitude spéciale pour les sciences. La chimie, la physique, la mécanique, lui doivent des découvertes et des applications ingénieuses. La plus connue est celle de la presse qui porte son nom. Il a aussi perfectionné la fonte des caractères, la stéréotypie et le clichage. Ces travaux ne l'empêchèrent point de prendre part à toutes les discussions importantes qui agitèrent le parlement et le pays, de 1785 à 1816. D'abord membre de l'opposition à la Chambre des communes, avec Burke et Pitt, il n'imita pas leur défection à l'époque de la révolution française, dont il se montra le partisan déclaré. En 1786, il succéda aux titres de son père, et prit place à la Chambre des lords. Devenu beau-frère du premier ministre par son mariage avec lady Esther Chatham, il n'en combattit pas moins avec vigueur la plupart des actes de sa longue administration. La réforme parlementaire, la liberté de la presse, le jury trouvèrent dans lord Stanhope un chaleureux défenseur, toujours prêt à les soutenir de son éloquence ou de sa plume. Ses connaissances spéciales se déployèrent avec avantage dans certaines questions, telles que celle de la dette nationale en 1786, de la circulation des billets de banque en 1811, et du nouveau système des poids et mesures, fondé sur la vibration du pendule, en 1816. Il mourut le 15 déc. de cette année. Un de ses derniers actes politiques fut une proposition pour la codification des lois anglaises, vœu exprimé depuis avec une nouvelle force par sir Samuel Romilly, et qui néanmoins ne paraît pas près de se réaliser.

Philippe-Henri, 4^e^ comte de Stanhope et membre actuel de la Chambre des lords, est né le 7 déc. 1781. Fils du précédent et neveu de Pitt, il suivit les opinions de son oncle de préférence à celles de son père. Dans sa jeunesse, il intenta à ce dernier un procès qu'il perdit, pour se faire rendre compte des biens de sa mère. Il se fit remarquer en toute occasion par son animosité contre la France, dont il demanda le démembrement dans un discours du 27 janv. 1818. Depuis longtemps, il a cessé de prendre une part active aux discussions parlementaires, et il est permis de croire que la fougue de ses premières opinions s'est calmée.

Sa sœur, lady Esther Stanhope, née

(*) On trouve dans Lémontey, *Hist. de la Régence*, t. I, p. 104, de curieux détails sur les entrevues des deux plénipotentiaires.

en 1780, est connue par la part qu'elle eut à l'intimité de son oncle William Pitt, et par la vie aventureuse qu'elle a menée depuis la mort de son frère. Elle habita quelque temps sur les bords du Bosphore, fit naufrage près de l'île de Rhodes, puis, recueillie par un vaisseau anglais qui la transporta en Syrie, se fixa dans ce pays en jurant « qu'elle ne quitterait jamais la terre du soleil pour aller respirer l'air humide de l'Angleterre. » Elle a tenu parole. En possession d'une grande fortune depuis la mort de son père, elle établit successivement sa résidence près de Damas, puis dans le pays des Druses et dans le voisinage du mont Liban. Sa vie indépendante, ses manières excentriques, objet de scandale en Europe, et surtout aux yeux de ses compatriotes, lui attirèrent les respects des indigènes dont elle avait adopté les mœurs. Son influence sur les pachas des provinces voisines s'est parfois exercée heureusement au profit des populations chrétiennes de la Syrie. Plusieurs voyageurs qui la visitèrent dans sa retraite, entre autres M. de Lamartine, ont donné des détails curieux sur son genre de vie et sur les conversations qu'ils avaient eues avec elle. Tous rendent hommage à la vigueur de son caractère et à l'originalité de son esprit. Lady Stanhope est morte à Djoun, en Syrie, le 23 juin 1839. R-Y.

STANISLAS Ier (*Leszczynski**), roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie, un des meilleurs princes du XVIIIe siècle, naquit à Léopol (Lemberg), le 20 oct. 1677, selon les uns, 1682 selon les autres. Doué des plus heureuses dispositions, brave, instruit, éloquent, modeste, économe, adoré de ses serfs, aimé de ses amis, il fit un chemin rapide. En 1699, il fut nommé ambassadeur extraordinaire de la République à Constantinople, et en 1704, lorsque Charles XII eut chassé du trône l'électeur de Saxe (*voy.* AUGUSTE II), il fut chargé par la confédération de Varsovie d'aller complimenter le conquérant, dont il gagna l'amitié, dès la première entrevue, à tel point que ce prince résolut de le placer sur le trône de Pologne, déclaré vacant par la diète. L'élection eut lieu le 12 juillet 1704, mais l'approche de son rival força bientôt le nouveau roi à fuir précipitamment de la capitale. Il y rentra cependant, avec le secours du roi de Suède, et s'y fit couronner solennellement au mois d'octobre 1705. Le traité d'Altranstadt semblait devoir lui assurer la paisible possession du trône, lorsque le tsar Pierre-le-Grand, faisant sienne une cause que semblait abandonner Auguste lui-même, entra en Pologne à la tête d'une armée et prononça la déchéance des deux compétiteurs. Charles XII obligea, il est vrai, les Moscovites à se retirer en 1708, mais il perdit l'année suivante la bataille de Poltava, et Stanislas, hors d'état de se soutenir, se vit forcé de suivre les Suédois en Poméranie, d'où il passa en Suède pour attendre le résultat des négociations qui s'étaient ouvertes sur la conclusion de la paix. La condition préliminaire de tout accommodement étant son abdication, il partit pour la Turquie afin d'essayer de déterminer Charles XII à y donner son consentement; mais, reconnu par l'hospodar de la Moldavie, il fut arrêté et envoyé prisonnier à Bender, où il resta jusqu'en 1714. Rendu à la liberté, il se retira dans la principauté de Deux-Ponts, dont le roi de Suède lui avait donné la jouissance, et, après la mort de Charles, il obtint du gouvernement français la permission d'habiter Wissembourg, où il vécut d'une modique pension jusqu'au mariage de sa fille Marie avec Louis XV, en 1723.

Auguste étant mort dix ans après, Stanislas crut le moment favorable pour faire valoir ses droits à la couronne de Pologne. Il se mit donc en route pour ses anciens états, traversa l'Allemagne sous un déguisement, et arriva en Pologne le 9 septembre. Tout sembla d'abord lui sourire; mais, menacé bientôt dans Varsovie par les Russes, il alla s'enfermer à Dantzig, où il ne tarda pas à être assiégé par une armée russe. Abandonné par le parti qui l'avait rappelé, serré de près par le feldmaréchal Munnich (*voy.*), qui avait mis sa tête à prix, trompé dans son attente d'un puissant secours

(*) Ce nom de famille, si hérissé de consonnes et qu'on simplifie le plus souvent en français, se prononce en polonais Lesch-tchynski. S.

de la France, Stanislas dut songer à sa sûreté. Il sortit de Dantzig, déguisé en paysan, le 27 juin, et atteignit, au milieu des plus grands périls, Marienwerder, où il fut reçu avec honneur. Par le traité de Vienne, conclu le 3 oct. 1735, entre la France et l'Empire, il fut arrêté que Stanislas abdiquerait, mais qu'il conserverait sa vie durant le titre de roi de Pologne et qu'il serait mis en possession des duchés de Lorraine et de Bar, lesquels, après sa mort, seraient cédés en toute souveraineté à la France. Stanislas en prit possession le 3 avril 1737 (*voy.* T. XVI, p. 718), et se fit chérir de ses nouveaux sujets par sa sagesse et par la douceur de son gouvernement. Nancy et Lunéville prirent, grâce à lui, un aspect nouveau. Un triste accident termina sa vie. Un jour qu'il était assis près d'une cheminée, le feu prit à ses vêtements, et il mourut le 23 février 1766, après trois semaines des plus cruelles douleurs.

Souverain d'un peuple paisible, Stanislas eût été le meilleur des princes; mais il n'avait pas l'énergie de caractère, la force de volonté nécessaires pour régner sur une nation turbulente et toujours prête à se soulever, comme les Polonais. S'il ne posséda pas les talents qui font un grand roi, il eut au moins toutes les vertus de l'homme privé, toutes les qualités d'un bon prince. Parmi ses écrits, on a distingué la *Relation d'un voyage de Dantzig à Marienwerder, en* 1734, réimprimée à Paris, en 1823, à l'époque où parut la *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz* (1791); les *Observations sur la Pologne* et le *Coup-d'œil sur la Russie*, où se rencontrent des prédictions qui n'ont pas tardé à se réaliser. En Italie, on a publié des *Maximes et réflexions politiques, morales et religieuses d'un administrateur couronné*, extraites de ses Mémoires, Parme, 1822, Bodoni. Marin avait publié un recueil des écrits de Stanislas, sous le titre : *OEuvres du philosophe bienfaisant* (Paris, 1763, 4 vol. in-8°); un service réel a été rendu au roi-auteur par Mme de Saint-Ouen, qui, en élaguant beaucoup de choses inutiles, a donné en 1825 une édition de ses *OEuvres choisies*, en 1 vol. in-8°, à la tête de laquelle elle a placé une notice biographique sur ce prince. • *C. L. m.*

STANITZA, mot francisé en *stanitze*, et qui signifie proprement troupe, troupeau, mais qui sert communément à désigner un village de Kosaques, *voy.* ce nom.

STANLEY (Édouard-Geoffroi, lord), secrétaire des colonies dans le ministère de sir Robert Peel, est né le 29 mars 1799. Fils du comte de Derby, arrière-petit-fils du duc d'Hamilton, il appartient à une famille dont l'illustration est ancienne et historique. Ce fut un Stanley qui, à la bataille de Bosworth, plaça la couronne sur la tête de Henri VII. Celui qui fait l'objet de cette notice, après avoir étudié à Eton et à Oxford, entra, en 1820, dans la vie publique, et représenta successivement à la Chambre des communes Stockbridge, Preston, Windsor et le comté de Lancastre. Le premier de ses discours qui attira l'attention fut celui qu'il prononça, le 6 mars 1824, pour combattre une motion de M. Hume, tendant à réduire le personnel et les revenus de l'Église d'Irlande. Il montra dès lors cette ardeur à défendre l'établissement protestant, dont il ne s'est jamais départi depuis, à travers les variations de sa politique. A la fin de la session, il fit un voyage aux États-Unis; puis il se maria (mai 1825), et peu de temps après il accepta au bureau des colonies un emploi où il étudia consciencieusement cette branche d'administration, à la tête de laquelle il devait être placé un jour. L'Irlande était pour lui une autre spécialité, et, afin de mieux connaître l'état de ce pays, il alla y résider quelque temps avec sa famille. En avril 1826, nous le retrouvons à la Chambre parlant contre le projet du chemin de fer de Liverpool à Manchester, et se constituant le champion des canaux et des voies ordinaires à l'encontre du grand progrès dont l'Angleterre prenait alors l'initiative.

Cependant, en 1830, sa capacité déjà éprouvée, ses connaissances spéciales, son opposition récente au duc de Wellington faisaient entrer M. Stanley dans le cabinet de lord Grey (*voy.*), d'abord comme premier secrétaire pour l'Irlande, puis, à partir de mars 1833, comme ministre

des colonies. Dans la première de ces positions, il déploya l'énergie et la décision qui lui étaient propres et que le malheureux état du pays rendait souvent nécessaires. Depuis Castlereagh, on n'avait pas vu d'autorité plus redoutée que la sienne; aujourd'hui encore, O'Connell et ses adhérents ne prononcent jamais le nom de Stanley sans y accoler les qualifications de *tyran*, de *scorpion*, etc. Mais il ne serait pas juste de juger une administration aussi difficile d'après les injures que devait lui attirer sa résolution de tenir la balance entre les partis extrêmes; et si l'énergie du premier secrétaire fut trop souvent appliquée à des actes de répression violente, il faut reconnaître qu'elle servit aussi à assurer l'exécution de mesures salutaires, telles que l'introduction en Irlande du bill de réforme, la destruction de l'orangisme, la liberté du jury, l'éducation nationale, le développement des ressources industrielles. Il eut même le mérite d'attaquer quelques-uns des abus de cette Église dont il se montra toujours le partisan si timoré. Du reste, cette administration, qu'il ne sut pas rendre populaire en Irlande, il la défendit au parlement avec un talent incontestable contre des adversaires tels que sir Robert Peel et O'Connell. Son talent grandit dans ces luttes passionnées, et il y acquit la réputation du premier *debater* de la Chambre des communes. Comme secrétaire des colonies, c'est à lui que revient l'honneur d'avoir présenté le bill sur l'abolition de l'esclavage.

Cependant il vint un moment où lord Stanley (il portait ce titre depuis octobre 1834) ne crut pas pouvoir suivre plus longtemps dans la voie des réformes le ministère whig dont il représentait la nuance la plus modérée. Il s'en sépara en juin 1834, ainsi que le duc de Richmond, le comte de Ripon (*voy.*) et sir James Graham, et forma avec eux cette petite fraction semi-libérale, semi-conservatrice, qui, sans appuyer encore l'essai de sir Robert Peel au mois de décembre de la même année, combattit le mouvement trop précipité, suivant elle, du ministère Melbourne (*voy.* ces noms), et se trouva toute prête, en décembre 1841, à entrer dans une combinaison où se rencontraient ceux des whigs qui avaient ralenti le pas et ceux des tories qui avaient marché en avant. Dans l'intervalle, lord Stanley était resté fidèle à son système de transaction entre les abus trop criants et les réformes trop brusques. C'est ainsi que, dans la question des corporations municipales d'Irlande, dans celle de la commutation des dîmes (1836-38), il ne défendit point l'état de choses existant, reconnut qu'il y avait « quelque chose à faire, » (car cette formule caractérise bien son rôle de réformateur circonspect); mais il ne voulut ni de l'application du système électoral de la Grande-Bretagne, ni de la fameuse clause d'appropriation. De même, quand le parti radical réclama le vote au scrutin secret, il s'abstint de se prononcer sur la motion, mais demanda à en présenter une autre ayant pour objet de protéger la liberté des votes. Après avoir, par son bill sur les listes électorales d'Irlande, hâté la chute du ministère Melbourne, lord Stanley, ainsi que nous l'avons dit, entra, en 1841, dans le ministère de sir Robert Peel comme secrétaire d'état au département des colonies. Depuis ce temps, il s'est associé aux principales mesures de ce cabinet, auquel il a prêté l'appui de son talent. C'est ainsi qu'il a soutenu les droits sur les céréales, et tout récemment (juin 1844) ceux sur les sucres. Dans cette dernière circonstance, il a puissamment secondé la manœuvre hardie par laquelle le premier ministre, mécontent du taux voté d'abord, a imposé à la Chambre une rétractation immédiate, en la menaçant de la démission collective du ministère. R-y.

STAROSTES, nom dérivé de *starii*, qui, dans les langues slavonnes, signifie vieux, et par lequel on désigne les anciens, ou certains dignitaires déterminés. En Pologne, on donnait autrefois ce nom aux gentilshommes terriens qui tenaient en fief, soit par donation, acquisition ou hypothèque, soit par cession viagère, un domaine de la couronne, c'est-à-dire une des terres qui avaient été accordées jadis aux rois pour leur entretien (*mensa regia*). A ces domaines appartenaient

aussi les *starosties*, que le roi, à la mort du titulaire, ne pouvait reprendre, mais dont il devait donner l'investiture à un autre noble. A quelques-unes des starosties était attachée la juridiction sur une certaine étendue de territoire (*grod*), et les starostes pouvaient juger les causes criminelles et les plaintes personnelles des gentilshommes. D'autres jouissaient seulement des revenus de leurs starosties (*tentuarii*). *C. L.*

STATHOUDER, ou, suivant l'orthographe hollandaise *Stadhouder*, en allemand *Statthalter*, qui tient lieu, lieutenant, gouverneur, vice-roi. Guillaume de Nassau porta le premier ce titre dans les Provinces-Unies, en 1574. Mais bientôt après, chacune des provinces eut son stathouder particulier. En 1651, ce titre fut aboli dans quelques-unes, et le chef prit celui de *grand-pensionnaire*. Cependant Guillaume III, depuis roi d'Angleterre, fut nommé stathouder dans plusieurs provinces. Le premier qui exerça cette autorité dans toutes les sept fut Guillaume IV, et en sa faveur le stathoudérat fut même déclaré héréditaire dans sa famille, à condition que les membres qui y prétendraient en vertu du droit d'hérédité ne fussent ni rois, ni électeurs, et n'appartinssent pas à un autre culte que celui de l'Église réformée. Le stathoudérat subsista ainsi dans les Provinces-Unies jusqu'à l'invasion du pays par les Français, en 1792. Au rétablissement de cette souveraineté par les alliés, le prince héritier du stathoudérat prit le titre de roi des Pays-Bas (*voy.* cet art.). X.

STATIQUE (ἡ στατικὴ, sous-entendu θεωρία, la science des poids, du pesage, féminin de l'adjectif στατικὸς, ce qui pèse, dérivé de ἵστημι, je pose, et, au moyen, je repose, je pèse). La statique est cette branche de la mécanique (*voy.*) qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps ou des puissances qui agissent les unes sur les autres. Son but est donc de rechercher les rapports qu'ont entre elles plusieurs forces (*voy.*) qui se combattent et qui anéantissent leurs effets réciproques et opposés, tandis que l'autre branche de la mécanique, qu'on nomme *dynamique* (*voy.*), a pour objet les propriétés du mouvement considéré en lui-même ou produit par l'action et la réaction que plusieurs corps exercent les uns sur les autres. On divise la statique en différentes parties, suivant qu'elle s'occupe de l'équilibre dans les corps solides, et alors elle conserve spécialement le nom de *statique*, ou dans les corps liquides et fluides, cas où elle prend le nom d'*hydrostatique*, dont l'*aérostatique* (*voy.* ces mots) peut encore former une section particulière.

Lorsque plusieurs forces appliquées à un corps ou à un système de corps se détruisent, de manière qu'il n'en résulte aucun mouvement, on dit qu'elles sont en *équilibre* (*voy.*), « manière d'être, dit un savant géomètre, qui diffère du simple repos, en ce que le repos est un état purement oisif, qui existe en l'absence de toutes forces, au lieu que l'équilibre suppose l'exercice virtuel de plusieurs forces qui se combattent et qui s'anéantissent réciproquement. » Quelques auteurs nomment la statique la science *des forces de pression*. Elle considère surtout l'équilibre dans les machines (*voy.*), instruments destinés à varier les deux éléments d'une puissance proposée, le poids ou la vitesse, et à procurer la combinaison la plus avantageuse relativement à un certain but. C'est donc dans cette branche de la mécanique qu'on traite du centre de gravité, du frottement et des résistances que les corps éprouvent pour se mouvoir; des diverses machines simples, la machine funiculaire, le levier, les poulies, le tour, le plan incliné, la vis et le coin, et des machines composées qui s'y rapportent. Presque tous ces mots ayant des art. séparés dans cet ouvrage, il serait inutile de s'y arrêter ici.

Quelques écrits d'Aristote montrent qu'au temps où il vivait, les philosophes n'avaient encore que des notions confuses et même fausses sur la nature de l'équilibre. Archimède (*voy.*) doit donc être regardé comme le véritable créateur de la statique. Ce savant trouva la propriété générale du centre de gravité, et détermina ce point dans plusieurs figures. Il découvrit toute la théorie du levier et l'étendit à plusieurs autres machines qu'il imagina. On lui doit, entre autres, le plan incliné, la vis ordinaire, une sorte de vis

qui porte son nom et qui sert à élever l'eau par un mouvement continu, etc. Mais si les modernes tiennent du savant géomètre de Syracuse les principes de la statique, il est juste de reconnaître cependant qu'ils les ont considérablement généralisés et perfectionnés, en même temps qu'ils formèrent une science nouvelle de la théorie des mouvements variés, qui paraît avoir été inconnue aux anciens. L. L.

STATISTIQUE, science de l'ensemble des faits sociaux relatifs à un état dans un moment donné*, lequel moment est ordinairement le présent, que souvent on compare au passé envisagé dans différentes périodes. Telle est, suivant nous, la vraie définition de ce mot si diversement expliqué de nos jours, et dont on a fait un si étrange abus par suite de l'oubli ou de l'ignorance de son étymologie. En effet, on suppose généralement le mot dérivé de *status*, état ou situation, et, dès lors, on appelle statistique tout tableau offrant le relevé d'une situation quelconque, une série de quantités numériques **. Mais c'est évidemment une erreur. La science dont nous avons à traiter a reçu son nom des Allemands, lesquels l'ont forgé un peu maladroitement au moyen du mot *Staat*, état, ou du latin *status*, dans le sens de *status rei publicæ*, emprunté sans doute aux Républiques des Elzevirs, qui donnaient le *status regni* de tel ou tel pays. Alors on a fait de *status* statistique, sur le modèle du mot *sphragistique* (*voy.*), déjà usité dans l'ancien monde, ou des mots *diplomatique* et *heuristique* (*voy.*), moins bien formés au moyen-âge. De plus, on a inventé la dénomination de *statista* pour désigner un homme d'état. Ainsi, dans un livre publié à Genève en 1675, on parle déjà de *rationes statisticæ*, et le célèbre homme d'état Louis de Seckendorf y est qualifié de *statista christianus*.

Il est clair, par conséquent, que, dès l'origine, la statistique a été une science politique et sociale; en faire simplement un amas de quantités numériques, c'est la dénaturer. A quel titre, ainsi comprise, la statistique serait-elle une science? Bien plutôt faudrait-il la considérer comme le rebut de toutes les sciences réelles, comme le magasin général de toutes les notions imaginables pour lesquelles il n'y a point de place dans ces dernières. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Dufau, auteur d'un remarquable *Traité de statistique ou théorie de l'étude des lois d'après lesquelles se développent les faits sociaux* (Paris, 1840, in-8°). Le titre de son livre atteste qu'il n'a point méconnu que ce sont les faits sociaux qui forment le domaine de la statistique; mais partant de cette idée que « on a trop exclusivement considéré la statistique dans ses rapports avec la politique et l'administration d'un état,» il s'est attaché de préférence à d'autres questions toutes exprimées en des termes numériques. Désirant constituer une science avec ces termes numériques, il a voulu y porter l'ordre, la méthode, la vie. « Il est bien évident, dit-il, que, puisque les données sur lesquelles opère le statisticien sont essentiellement représentées par des quantités, il a de toute rigueur recours au calcul pour obtenir des résultats. La science repose sur la même vue fondamentale qui sert de base à la théorie du calcul des probabilités... Tous

(*) La définition donnée par Achenwall nous paraît encore la meilleure : « *Statistik eines Landes und Volkes ist der Inbegriff seiner Staatsmerkwürdigkeiten.* »

(**) C'est en la prenant dans cette acception qu'on a pu parler de la *statistique des coulisses*, de la *statistique des cafés de Paris*, et qu'on a dit, à propos des prix Montyon, que l'Académie-Française s'est chargée de faire tous les ans la *statistique de la vertu*. Dans tous ces cas, le mot *état* (énumération) serait le mot propre : donner l'état de la vertu en France, l'état des acteurs, des actrices et de leur répartition entre les différents théâtres, l'état des cafés de Paris. Si toute énumération était une statistique, l'énumération des plantes, des minéraux, des animaux, serait donc la statistique des plantes, des minéraux, des animaux? Dès 1829 (dans notre *Essai d'une statistique générale de l'empire de Russie*, p. III de la préface) nous avons dit : « N'a-t-on pas vu éclore dans ces derniers temps une foule de productions obscures, qui, offrant de calomnieuses biographies contemporaines, des détails propres à intéresser la malice des rieurs ou les passions des hommes de parti, voire même des scandales de coulisses, se paraient toutes du titre pompeux de Statistique? » Cet abus, qui n'a pas cessé depuis, tend à jeter de la déconsidération sur une science très sérieuse pourtant, très utile, et qui exige la réunion de plus de qualités solides qu'on ne le croit généralement.

les faits de l'ordre politique et moral viennent se soumettre sans peine à l'analyse et au calcul quand ils peuvent être ramenés à des séries établies avec intelligence; et s'il est vrai qu'on ne peut pas toujours arriver ainsi à des résultats d'une rigueur parfaitement égale à celle que permet d'atteindre l'observation des faits naturels, du moins doit-on dire qu'on en approche parfois beaucoup. » M. Dufau fait ainsi de la statistique une science mathématique, et il a été suivi sur ce terrain par un homme dont ces sciences sont le domaine habituel. Dans son *Exposition de la théorie des chances et des probabilités* (Paris, 1843), M. Cournot dit : « L'on entend principalement par statistique (comme l'indique l'étymologie) le recueil des faits auxquels donne lieu l'agglomération des hommes en sociétés politiques; mais, pour nous, le mot prendra une acception plus étendue. Nous entendrons par statistique la science qui a pour objet de recueillir et de coordonner des faits nombreux dans chaque espèce, de manière à obtenir des rapports numériques sensiblement indépendants des anomalies du hasard, et qui dénotent l'existence des causes régulières dont l'action s'est combinée avec celle des causes fortuites. » Telle était exactement l'idée de l'auteur du *Traité de statistique;* mais telle n'est pas cette science même. Nos deux savants collaborateurs l'ont confondue avec l'*arithmétique politique*, chargée précisément de rechercher ces rapports numériques et d'en étudier les lois, ou, en d'autres termes, l'existence régulière. Seulement M. Dufau, pour faire une place à part à la statistique comme il la comprend, établit la distinction suivante à laquelle, pour notre compte, nous n'attachons aucune importance : « Dans le domaine de l'arithmétique politique, dit-il, rentrent une foule de problèmes difficiles, où il s'agit de dégager une inconnue parmi une somme variable d'éventualités, problèmes qu'on ne saurait résoudre sans le secours de l'algèbre, tandis que les données les plus élémentaires du calcul suffisent pour traiter les questions qui se rattachent à la statistique... Voulût-on, au surplus, annexer à cette science la plus grande partie des solutions obtenues par le calcul des probabilités, on ne devrait toujours pas la désigner par cette appellation d'*arithmétique politique* qui ne pourrait en donner qu'une idée incomplète et restreinte. » Nous venons de voir que M. Cournot trouve, au contraire, à cette dénomination un sens plus large, plus étendu.

Quoi qu'il en soit, selon nous, la statistique n'a pas pour objet seulement les quantités ou les rapports numériques : tous les éléments de la vie sociale, sous quelque aspect qu'ils se présentent, chiffres ou expression quelconque d'un fait expérimental, sont également de son domaine. D'un fait expérimental, disons-nous; car la statistique constate, expose; elle ne dogmatise point, elle n'établit ni lois ni théories. Elle devient une science par son ensemble, par l'ordre qui y règne et par la critique avec laquelle les faits sociaux ont besoin d'être constatés, aussi bien que ceux de l'histoire. S'il n'est pas vrai, comme l'a pensé Schlœzer, que celle-ci soit une statistique continue (car elle enregistre en outre des faits personnels et développe des caractères), on peut au moins dire avec ce grand érudit que la statistique est l'histoire à son point d'arrêt, c'est-à-dire le tableau d'une situation sociale qui est la conséquence de tous les événements racontés par l'histoire, et l'exposé de tous les éléments divers qui font d'un état ce qu'il est virtuellement dans le moment actuel. Envisagées comme science, l'une et l'autre n'ont rien de rigoureux : elles n'existent comme telles que par la méthode, l'enchaînement et la critique. La statistique d'ailleurs se distingue encore de l'histoire par cela qu'elle est essentiellement mobile : ayant pour domaine le présent, quand celle-ci s'occupe de préférence du passé, elle n'est jamais complète, jamais vraie dans toutes ses parties; car la minute actuelle a déjà modifié l'état des choses tel qu'il existait dans la minute précédente. Mais toutes les sciences d'observation, de constatation, ont le même inconvénient : le géographe, le géologiste et tant d'autres ne feront pas difficulté de l'avouer.

Comme la plupart de ses sœurs, la statistique a de nombreux rapports avec

beaucoup d'autres sciences : tour à tour elle leur prête et leur emprunte. Nous venons de parler de ses rapports avec l'histoire; mais elle est trop actuelle, trop curieuse de mille détails pour pouvoir être confondue avec elle; quant à la jurisprudence, à la politique, à l'économie politique, si elle empiète quelquefois sur leur domaine, elle s'en distingue nettement comme science des faits sociaux de toute nature, tandis que la première n'étudie que les faits de législation qu'il lui appartient en outre de discuter; que la seconde apprend, non à connaître, mais à agir; et que la troisième s'attache surtout à poser des principes, et spécialement cette sorte de principes sur lesquels se fonde la richesse des nations que la statistique se borne à constater. Avec la géographie, ses points de contact sont encore plus multiples; mais la géographie a moins en vue l'état, la société, que le pays, la terre. Quand elle parle de recensements et de faits commerciaux, elle se grossit aux dépens de la statistique; en revanche, celle-ci viole le domaine de sa voisine lorsqu'elle revendique pour elle-même les descriptions de territoires qui ne la concernent pas directement. A la géographie, la terre, séjour de l'homme, avec tous les mille objets qui en animent, en diversifient le spectacle, et qui réagissent sur le développement physique et intellectuel des habitants de chaque pays; à la statistique, l'état, l'homme réuni avec ses semblables en une association politique qui centuple les forces, satisfait les besoins et garantit les intérêts !

Le territoire national, en lui-même, indépendamment du travail de l'homme, ne concerne la statistique que comme base; elle en traite tout au plus, comme hors-d'œuvre, dans une introduction. Sa tâche à elle, c'est de faire connaître la constitution d'un état, son gouvernement et son administration; sa richesse publique, ses forces de terre et de mer; les ressources morales que l'homme y trouve, soit pour son instruction, soit pour son édification et la poursuite de son salut éternel; puis de présenter l'état numérique de la population, d'en constater l'accroissement, en tenant compte aussi du mouvement annuel, naissances, décès et mariages; d'étudier les éléments constitutifs de cette population; d'établir les besoins de la consommation et les moyens existants pour y fournir; enfin, de porter l'attention sur tous les agents de la richesse particulière, sources de la richesse publique, sur les intérêts matériels, qui se fondent soit sur la production (agriculture, exploitation des mines, industrie en général), soit sur la circulation (commerce intérieur, extérieur, maritime ou de terre, etc.).

La statistique embrasse tout cela, et nécessairement; seulement, l'ordre dans lequel ces matières sont exposées peut varier suivant le point de vue de chacun. Quelques auteurs ont adopté l'ordre suivant : 1° le territoire; 2° la population; 3° l'état. Nous avons déjà dit que, selon nous, le territoire ne peut être pour la statistique qu'un hors-d'œuvre, nécessaire pourtant à faire comprendre les différentes situations dont on va traiter; en ce qui concerne les deux autres divisions, il est permis de commencer par l'état, comme étant l'objet direct de la statistique; ou par la population, si l'on considère que sans elle il n'y a pas d'état, et qu'après tout l'état n'est autre chose qu'une agglomération d'hommes réunis sous une certaine loi. Pour nous, dans nos travaux de statistique, nous suivrons désormais cette dernière marche, par des motifs que nous développons en tête du premier volume, actuellement sous presse, de notre *Statistique générale de la France, raisonnée et comparée**.

La statistique *générale* se rapporte à un état considéré dans son ensemble; la statistique *spéciale*, au contraire, se renferme dans le tableau d'une province, d'un département, d'une ville, d'une localité quelconque. On peut appeler *universelle* la statistique qui embrasserait à la fois tous les états, ou au moins ceux qui composent le système européen. Elle peut être de deux espèces, suivant qu'elle traiterait successivement et isolément des différents états, ou qu'elle les mettrait en présence les uns des autres, d'une ma-

(*) 4 vol. in-8°, dont les deux derniers ont paru sous ce titre provisoire : *De la Création de la richesse, ou des intérêts matériels en France*, Paris, 1842, chez H. Lebrun.

nière synoptique, pour établir des comparaisons. On verra plus loin des exemples des deux méthodes.

Que si, en outre, on nous parle de statistiques de la presse, des journaux, des voitures publiques, des chemins de fer, etc., c'est là un abus de mots qui expose au ridicule une science parfaitement sérieuse. Considérer ces choses-là dans leur rapport avec l'état, c'est sans doute *faire de la statistique*, comme on fait de la philologie en s'arrêtant à l'étude d'une simple particule; mais de même qu'on ne dit pas *la philologie* des particules grecques ou latines, ni la physique de la boussole, de même on devrait s'abstenir des expressions ci-dessus mentionnées.

Après avoir ainsi défini la science, fait connaître sa portée et tracé ses limites, reportons-nous à son berceau et notons rapidement quel a été jusqu'à ce moment le cours de ses destinées.

A tout prendre, la statistique est une science ancienne. De tout temps, les matières essentielles qui la composent ont plus ou moins fixé l'attention des hommes habitués à se rendre compte de ce qui se passe autour d'eux. Sans doute le nom a été consacré, en 1749 seulement, par un ouvrage d'Achenwall où il figurait sur le titre; mais longtemps avant lui on avait cherché à réunir systématiquement tous les faits curieux, notables et influents, relatifs à la vie politique d'un peuple. L'Italie, où la politique s'est d'abord développée, a pris l'initiative à cet égard; car le premier ouvrage important à noter est celui du Vénitien Francesco Sansovino, intitulé *Del governo et amministrazione di diversi regni e republiche* (Venise, 1567, in-4°, plusieurs fois réimprimé et traduit en différentes langues). Parmi les autres Italiens, Ventura, Paruta et surtout Jean Botero méritent une mention. Les *Relazioni universali* de ce dernier (Rome, 1592, in-4°) eurent un grand nombre d'éditions, furent traduits en latin, commentés et amplifiés. La France ne tarda pas à s'intéresser aux mêmes études : elle y prit une part signalée par l'ouvrage de Pierre Davity, dont nous donnerons le titre en entier, malgré sa longueur, parce qu'il fait voir que c'est bien réellement de statistique qu'il s'agissait dans ces publications, prémices de la science. L'original français (traduit ensuite en latin et en d'autres langues) était intitulé : *Les états, empires et principautés du monde, représentés par la description des pays, mœurs des habitans, richesses des provinces, les forces, le gouvernement, la religion et les princes qui ont gouverné chacun état*, Saint-Omer, 1621-22, 2 vol. in-4°. A la même époque (1624), Jean de Laet commença à faire paraître en Hollande, alors centre d'un commerce actif, avide de renseignements, et où des institutions libres donnaient de la dignité à la science, les fameuses Républiques des Elzevirs, précieux petits livres qui, s'ils étaient loin d'embrasser tout le vaste champ de la statistique, y traçaient cependant de beaux sillons et y déposaient une bonne semence. Un peu plus tard, l'Allemagne vint aussi s'associer à ce mouvement qu'il lui était réservé, plus qu'à aucun autre pays, d'entretenir et de régler. Nous ne parlerons qu'en passant du savant jurisconsulte et publiciste Herrmann Conring (*voy.*), de Bose, de Beckmann, de Gastel, d'Éverard Otto; mais une mention plus particulière est due à un élève de Conring, Ph.-André Oldenburger, mort à Genève en 1678, et qui y publia, trois ans auparavant, le *Thesaurus rerum publicarum*, en 4 vol. in-8°, ce même ouvrage dont nous avons dit en commençant qu'on y trouve déjà les termes de *rationes statisticæ* et de *statista*. M. Schubert remarque que même sept ans plus tôt (1668) on les rencontre dans un petit livre rare, intitulé : *Constantini Germanici ad Justum Sincerum epistola politica de Germanorum peregrinationibus*. Vint enfin Achenwall (*voy.*), professeur à Gœttingue, dont nous avons déjà parlé et qu'on regarde comme le père de la statistique. Marchant sur les traces de Conring, il fit entrer cette science dans l'enseignement universitaire. Le *Compendium* qu'il en redigea en langue allemande, lequel, à partir de la 2e édition, parut sous ce titre : *Staatsverfassung der Europæischen Reiche im Grundrisse* (*Ébauche de la constitution politique des états européens*), a eu de 1749 à 1798 7 éditions successives. Vers le même temps

qu'Achenwall, Walch et Reinhard publièrent également des abrégés de statistique à l'usage des universités. L'impulsion était donnée, et bientôt l'on vit paraître une suite d'excellents ouvrages qui envisagèrent cette science sous toutes ses faces, afin d'en fixer les principes, la doter d'une théorie. Il nous suffira de citer entre autres le livre de Smollett, *The present state of all nations* (Londres, 1768, 8 vol. in-8°); l'*Idéal d'une statistique générale du monde* de Gatterer (Gœtt., 1773); la *Théorie de la statistique* de Schlœzer (*voy.*), le meilleur disciple d'Achenwall et son successeur à l'université de Gœttingue, livre qui resta malheureusement inachevé (Gœtt., 1804); l'*Abrégé de statistique* de Niemann (Altona, 1807); les *Idées sur la statistique considérée dans ses rapports avec l'économie politique* de Léop. Krug (Berlin, 1807), etc.

Mais à mesure que cette nouvelle branche du savoir humain gagnait de la consistance, elle devint, comme de nos jours, où peut-être elle a couru risque de dépasser le but, l'objet d'attaques multipliées. Un de ses premiers et de ses plus véhéments adversaires fut Lüder, qui, dans sa *Critique de la statistique et de la politique* (Gœtt., 1812) et dans son *Histoire critique de la statistique* (Gœtt., 1817), fit de vains efforts pour discréditer cette science. Tout au contraire, ce genre de polémique lui devint salutaire, en signalant les erreurs dans lesquelles on était tombé déjà, ou les écueils qu'il importait d'éviter, et en la poussant ainsi dans la bonne voie.

Les attaques injustes auxquelles on l'avait vue en butte n'empêchèrent pas une foule de savants, en partie fort distingués, de mettre leur patience et leur sagacité au service de la statistique, d'après des plans diversement combinés, et selon les méthodes variées imaginées par chacun. De ce nombre furent l'estimable Büsching (*voy.*), Foze, Remer, Meusel, Mannert, Hassel (*voy.*). Ce dernier, dans son grand *Manuel de géographie et de statistique actuelles*, a présenté les deux sciences réunies dans un seul et même cadre. Son exemple a été imité par Stein dans un autre *Manuel de géographie et de statistique* (6e éd., Leipz., 1833-34, 3 vol. in-8°). Un savant professeur de Kœnigsberg, M. Schubert, auteur d'une *Statistique des états de l'Europe* (*Staatenkunde von Europa*, Kœnigsberg, 1835 et années suiv.), s'est au contraire renfermé dans ses limites naturelles. Cinq volumes ont déjà paru de cet ouvrage capital, qui, bien que basé sur des matériaux qui ont vieilli presque aussitôt, surtout ceux qui concernent la France, est néanmoins la statistique universelle, non synoptique, la plus satisfaisante qui ait paru en tous pays.

On s'est pareillement occupé avec succès à établir des rapprochements entre les situations analogues des différents états, afin de faire jaillir de ces comparaisons d'utiles leçons. L'Autrichien Martin Bisinger (1823) et le baron de Malchus (1824) en ont donné l'exemple. Après eux, M. Schnabel, dans sa *Statistique générale des états européens* (Prague, 1829, 2 vol. in-8°), a pris pour point de départ l'Autriche, en regard de laquelle il a fait comparaître les autres états, grands et petits. M. Frænzl, également Autrichien, l'a suivi dans la même voie, où se sont particulièrement distingués, en Italie, le savant Melchior Gioja, et chez nous, outre M. Adrien Balbi (que la France peut réclamer pour sien, quoiqu'il ait reçu le jour à Venise), le baron Charles Dupin, statisticien célèbre, qui, dans la plupart de ses travaux, s'est attaché à établir un parallèle entre la France et l'Angleterre. N'oublions pas, enfin, de noter qu'on doit à l'Allemand Meusel une *Bibliographie de la statistique* (Leipzig, 1790; 2e éd., 1806-7, 2 vol. in-8°), et que l'histoire de cette science, indépendamment de Lüder, dont il a déjà été question, a été présentée par M. Mone (en latin, Louvain, 1828, in-4°).

Ce qui précède se rapporte principalement à la statistique universelle; car s'il fallait énumérer ici tous les bons ouvrages de statistique générale ou spéciale publiés en tous pays, et particulièrement en France, en Allemagne, en Angleterre et en Italie, la place dont nous disposons n'y suffirait pas, et nous hérisserions nos colonnes d'une aride nomenclature. Bornons-nous à en indiquer les

plus marquants. Dans ce nombre, il faut compter un ouvrage qui a vieilli aujourd'hui et qui atteste encore sur toutes ses pages l'enfance de la science, mais qui n'en était pas moins un grand pas fait dans une carrière qui s'étend maintenant de jour en jour, dans l'intérêt de la bonne administration publique et du progrès général de l'humanité. Nous voulons parler de la *Statistique générale et particulière de la France et de ses colonies*, publiée par Herbin, de concert avec différents collaborateurs (Paris, 1803, 7 vol. in-8°, atlas in-4°). Avec la petite Statistique de Peuchet, également relative à une époque qui est déjà loin de nous, ce travail a été jusqu'à ce jour le seul de cette espèce sur la France*; car nous ne ferons pas à la Statistique, à la fois informe et trop abrégée, de M. Lewis Goldsmith, l'honneur de la placer sur la même ligne. Après la publication d'Herbin, qui n'a plus guère aujourd'hui qu'un intérêt historique et de comparaison, nous citerons le *Treatise on the wealth, power and ressources of the British empire* de Colquhoun (Londres, 1814); puis la *Description statistique de l'empire Britannique* de M. J.-R. Mac-Culloch, et l'ouvrage capital pour la statistique de l'Angleterre, depuis le commencement du XIX^e^ siècle, le *Progress of the nation* de M. Porter, chef du bureau de statistique commerciale à Londres, et qui, avec le précédent, fait autorité dans toutes les questions de statistique relatives au Royaume-Uni. Dès 1837, M. Chemin-Dupontès nous a donné une traduction française du livre de M. Porter; mais depuis il a été continué, et un 3^e^ volume en a paru il y a peu de mois. Enfin, nous rappellerons aussi les ouvrages du comte de Chabrol (*voy.*) sur Paris, et de M. Moreau de Jonnès sur l'Angleterre et l'Espagne; ceux de MM. Springer, Becher et Dieterici sur l'Autriche et sur l'Allemagne, etc.

Sous un autre point de vue, il est impossible de passer sous silence les recherches de Malthus (*voy.*), de MM. Quetelet, Villermé, Caspar, Bernoulli, etc., sur la population; de M. A. Balbi sur les langues et sur la puissance politique; le beau travail du comte Chaptal (*voy.*) sur l'industrie de la France; ceux de MM. Mac-Culloch, de Gülich, le baron de Reden, etc., sur l'industrie et le commerce en général; ceux de M. Michel Chevalier sur les travaux publics et les voies de communication, etc.

Tout cela, il est vrai, sont des travaux de seconde main. A force de labeur et de combinaisons, ces auteurs ont pu réunir et rapprocher entre elles une quantité prodigieuse de données, et mettre dans tout leur jour des situations restées obscures jusqu'à eux; mais pour marcher sur un terrain solide, pour avoir une base sur laquelle il puisse s'appuyer avec confiance, il faut au statisticien des opérations préliminaires qui ne sont plus de son ressort, pour l'accomplissement desquelles ses forces et ses lumières même ne suffiraient pas. Il faut des centres de renseignements où viennent s'amasser et se classer des rapports authentiques sur toutes les situations possibles : recensement de la population, état des naissances, des décès et des mariages; état du nombre d'élèves dans les écoles, du nombre de malades dans les hôpitaux et hospices, des détenus dans les prisons et les bagnes; état des crimes, des mises en prévention et des condamnations ou acquittements; état des propriétés de toute nature, des richesses agricoles, industrielles et commerciales; état des ports et de la navigation, des importations et exportations; état des contributions publiques et autres branches du revenu national, etc., etc. Pour se procurer tant de données diverses, portant en elles ces caractères d'authenticité sans lesquels toute la science statistique ne serait plus qu'une chimère, il faut des moyens d'observation multiples, des investigateurs nombreux, intelligents et scrupuleux, et il n'y a guère qu'un gouvernement, avec sa hiérarchie administrative bien réglée et convenablement échelonnée du haut en bas, qui puisse se charger d'une pareille tâche. Aussi, très anciennement déjà, certains gouvernements ont-ils compris par moment qu'il y avait pour eux intérêt et devoir d'ordonner de semblables recherches. Sans emprunter à M. Mone sa statistique de David, sans

(*) *Voy.* T. XI, p. 522, la note. Au lieu de 1807, il y faut lire 1803.

même remonter au *Doomsdaybook* (*voy.*) de Guillaume-le-Conquérant, rappelons que, dès le XII^e^ siècle, Venise, au faîte de sa grandeur commerciale, transmettait aux gouverneurs des provinces soumises à sa domination, aussi bien qu'à ses agents diplomatiques dans les pays étrangers, des instructions formelles à l'effet d'obtenir de chacun d'eux des communications régulières sur le mouvement et l'état de la population, sur celui de la prospérité morale et matérielle au lieu de sa résidence ou dans toute l'étendue du ressort qu'il administrait. C'est dans les rapports de ces fonctionnaires, sans nul doute, qu'en 1421 le doge Thomas Mocenigo puisa les matériaux pour son mémoire sur la situation des différents empires, le système monétaire, les finances, la dette publique, etc.; œuvre qui peut être regardée comme la plus ancienne ébauche d'une statistique rédigée dans des vues d'intérêt politique, au moyen-âge. En France, l'idée de la création d'un établissement où seraient consignés tous les faits intéressant la puissance et le bien-être matériel du royaume, remonte à Sully. Perdue de vue pendant quelque temps, Louvois s'efforça de la réaliser, au moins en ce qui concernait son département, par la formation du dépôt de la guerre. Enfin, sous le consulat et l'empire, Chaptal, ministre de l'intérieur, érigea pour la statistique un bureau qui livra les résultats de ses recherches à la publicité dans les *Annales de statistique*, rédigées par Ballois (Paris, 1802-3, 6 vol.) *. Aujourd'hui, le bureau de la statistique générale de la France est annexé au ministère de l'agriculture et du commerce, et habilement dirigé par M. Moreau de Jonnès. C'est grâce à lui et à l'impulsion donnée, en 1835, par M. le comte Duchâtel (*voy.*), que la France possèdera bientôt une statistique officielle dont il existe déjà plusieurs volumes gr. in-4°, offrant l'état du territoire, de la population, de l'agriculture, du commerce extérieur, des établissements de bienfaisance, de détention, etc. La plupart des ministères et les administrations spéciales n'en ont pas moins conservé leurs bureaux particuliers, et continuent de publier séparément les documents qui les concernent. Parmi ces derniers, ceux de la direction des douanes, réunis et classés avec beaucoup de soin, méritent peut-être le plus de confiance. En Angleterre, où depuis longtemps rien ne peut se soustraire à la publicité, l'amas prodigieux de documents qui sont tous les ans distribués aux deux Chambres met la statistique en possession des matériaux les plus abondants et les plus variés; mais cette mine inépuisable de connaissances n'a été réellement exploitée avec fruit par l'état que depuis la création d'une section de statistique, instituée en 1832, pour les concentrer, en tirer des résultats sommaires et en fournir des aperçus, auprès du bureau de commerce, que présidait alors lord Auckland. Le chef de cette section, M. J.-R. Porter, déjà cité plus haut, en dirige les travaux avec autant de zèle que d'habileté, et il a fait publier annuellement, depuis 1833, une série de volumes in-fol. qui présentent, sous une grande variété de rubriques, une foule de tableaux du plus haut intérêt pour la statistique du royaume-uni, pour celle des colonies anglaises, et de plus pour le commerce des pays étrangers, d'après les rapports des consuls britanniques. En Belgique, le gouvernement publie de même, et avec beaucoup de méthode, une statistique officielle dont les volumes se multiplient et permettent déjà de tracer avec confiance un tableau complet de ce petit royaume, si jeune et si actif. Aux États-Unis, les matériaux officiels abondent également. Ce sont là des ressources précieuses que rien ne peut suppléer. Aussi, dans les pays libres, la statistique paraît-elle destinée à un développement dont on ne peut méconnaître l'immense utilité pratique. Les gouvernements absolus, il est vrai, ont aussi, pour la plupart, et ont même eu en partie avant l'Angleterre, des bureaux semblables. L'Autriche (depuis 1819), la Prusse, la Toscane et même le royaume de Naples en possèdent *; mais, à l'exception de la Prusse,

(*) Une publication analogue était celle de M. Graberg (*voy.*) de Hemsoe, intitulée : *Annali di geografia e statistica*, Gènes, 1802, in-8°, et, plus récemment, la section de statistique du *Bulletin* de Férussac, la *Hertha* et les *Annales* du savant M. Berghaus à Berlin, etc., etc.

(*) *Voir* Liechtenstern, *Ueber statistische Bu-*

où tout ce qui tient à l'administration ou en dérive, porte un cachet de perfection remarquable et ne s'enveloppe pas habituellement de mystère; à l'exception encore de quelques petits états constitutionnels de l'Allemagne, qui ont imité son exemple, ces gouvernements n'ont, en général, rendu au public qu'un compte partiel et très sommaire des faits et des résultats statistiques recueillis et constatés par leurs soins. La direction du bureau de statistique de Berlin est confiée aux soins éclairés de M. Hoffmann. En Russie, M. Arsénief préside à celui de Saint-Pétersbourg : deux forts volumes de *Matériaux pour la statistique* en sont déjà sortis, et l'on publie en outre des documents nombreux dans les recueils périodiques des différents ministères, ainsi que l'état officiel des établissements d'instruction, celui des importations et des exportations, etc.

D'un autre côté, la statistique doit beaucoup à l'activité des sociétés qui se sont formées pour son avancement dans presque tous les pays. La *Statistique de l'Écosse* de sir John Sinclair, Édimb., 1790-99, 21 vol. in-8°, mérite d'être citée comme une œuvre remarquable, uniquement due à des efforts de ce genre. La Société de statistique de Londres publie un journal rempli de documents importants. Il en est de même de la Société française de statistique universelle, fondée à Paris par M. César Moreau, en 1829, et dont le roi est protecteur. D'autres recueils sont publiés par les Sociétés de statistique de Marseille, de Bruxelles, par celles qui existent en Allemagne, ou en d'autres pays. Dans ce dernier, Hassel, un des statisticiens les plus laborieux, publiait autrefois l'*Almanach statistique*, qui continue de paraître à Weimar, en même temps que l'Almanach de Gotha, rédigé en langue française, répand une foule de notions statistiques puisées aux meilleures sources. *The American Almanach* mérite également d'être cité sous ce rapport.

Ainsi, la somme des renseignements positifs sur tous les états s'accroît chaque jour, et la comparaison, de plus en plus praticable, pourra bientôt s'étendre à toutes les situations. Cependant le temps marche, et, avec lui, tout se renouvelle perpétuellement; la tâche du statisticien ne serait donc jamais finie quand même il réussirait jusqu'à un certain point à fonder sur les plus solides bases et à rendre complet le tableau d'un présent qui sera le passé avant que son coup d'œil ait pu l'embrasser dans toute sa vaste étendue. J. H. S.

STATUE, Statuaire, *voy.* Sculpture.

STATU QUO (in), mots pris du latin, qui signifient dans l'état où sont les choses. Ils s'emploient surtout dans le langage de la diplomatie. Les deux mots *statu quo* se prennent quelquefois substantivement : c'est ainsi qu'on dit *le statu quo ; maintenir le statu quo*.

STÉARINE (de στέαρ, suif), *voy.* Graisse.

STÉATOPYGIE, *voy.* Hottentots.

STEDINGHS (les), colonie de Frisons établis sur le Bas-Weser et qu'on fit passer pour des hérétiques, parce que, contraires aux prétentions de la hiérarchie sacerdotale et à l'oppression féodale, ils refusaient de payer tribut à l'évêque de Brême et au comte d'Oldenbourg. Une croisade fut prêchée contre eux, et la colonie fut détruite en 1234. *Voy.* Croisades, T. VII, p. 284.

STEFFENS (Henri), philosophe, naturaliste et poëte distingué, naquit à Stavanger, en Norvége, le 2 mai 1773. En 1779, il suivit son père, qui était chirurgien de district, à Elseneur, puis à Roskilde et à Copenhague, en 1787. Destiné à la carrière théologique, à laquelle ses sentiments religieux et une certaine éloquence naturelle l'avaient fait juger propre, il entra à l'université en 1790; mais la lecture de Buffon vint bientôt donner une autre direction à ses études. En 1794, la Société des naturalistes le chargea de faire à ses frais un voyage en Norvége. A son retour, le navire qui le portait ayant échoué à l'embouchure de l'Elbe, il passa l'hiver à Hambourg, d'où il retourna à Copenhague. En 1796, il s'établit à Kiel, où il ouvrit un cours d'histoire naturelle. Sen-

reaus, ihre Geschichte, Einrichtungen und nœthige Formen, Dresde, 1820, in-8°.

tant le besoin de donner une base spéculative à la science de la nature, il se rendit à Iéna, où professait à cette époque M. de Schelling (*voy.*), et il ne tarda pas à devenir, sous l'influence des écrits et des leçons de cet homme illustre, un des plus zélés partisans de la philosophie de la nature. Après avoir pris à cette université le grade de docteur, et reçu le titre de professeur-adjoint de la faculté de philosophie, il partit pour Freiberg, où il publia ses *Éclaircissements sur l'histoire naturelle de l'intérieur de la terre* (1801), qu'il inséra plus tard, avec de nouveaux développements, dans son *Manuel d'oryctognosie* (1811-19, 3 vol. in-8°). En 1802, il retourna en Danemark, où ses leçons, en lui faisant une grande réputation, lui attirèrent aussi des ennemis, dont les persécutions le forcèrent à quitter Copenhague pour accepter une chaire à l'université de Halle (1804). Ce fut dans cette ville que Henri Steffens publia, en 1806, ses *Esquisses des sciences naturelles philosophiques*, où il développa sa théorie de la quadruplicité, et auxquelles se rattachent ses traités géognostico-géologiques. Après la bataille d'Iéna, il se retira dans le Holstein, et ne reparut à Halle, en 1809, que pour prendre une part active et périlleuse aux conspirations des patriotes de la Hesse et de la Prusse. En 1811, il se rendit à Breslau, où il travailla avec une ardeur infatigable à soulever les étudiants; lui-même s'enrôla dans le corps des volontaires et combattit les Français jusqu'après la prise de Paris. Ses services lui valurent la croix de fer. Il remonta ensuite dans sa chaire de physique à Breslau, qu'il occupa jusqu'en 1831, où il fut appelé à Berlin. — Parmi les ouvrages philosophiques de Steffens nous citerons encore son *Anthropologie* (Berlin, 1822, 2 vol.), où il cherche à présenter l'existence de l'homme dans sa dépendance de l'univers, but qu'il poursuit également dans ses *Feuilles polémiques pour l'avancement de la physique spéculative* (livr. I et II, Breslau, 1829 et 1835). Ses écrits qu'on peut appeler de circonstance sont moins importants, mais ils sont remarquables par la hardiesse des pensées; tels sont ceux-ci : *Sur l'idée des universités* (1809), l'*Époque actuelle* (Berlin, 1817, 2 vol.), et surtout les *Caricatures des choses saintes* (Leipz., 1819-21, 2 vol.). La question de la réunion des deux Églises réformée et luthérienne, qu'il n'approuvait pas, l'engagea dans une vive polémique, au sujet de laquelle on peut consulter la brochure : *Sur la fausse théologie et la vraie foi* (Bresl., 1824; nouv. éd., 1831), ainsi que l'écrit intitulé : *Comment je suis redevenu luthérien*, confession personnelle qui a eu beaucoup de retentissement. A ces écrits religieux se rattachent ses productions poétiques : *La famille Walseth et Leith* (Bresl., 1827, 3 vol.; 2e édit. rev., 1830, 5 vol.); *Les quatre Norvégiens* (Bresl., 1828, 6 vol.), et *Malcolm* (*ib.*, 1831, 2 vol.), à qui leurs beautés, toutes ternies qu'elles sont par d'assez grands défauts, assignent le premier rang parmi les compositions de ce genre. Le dernier écrit sorti de la plume de Steffens, après sa brochure *Sur les sociétés secrètes des universités* (Berlin, 1835), est une espèce de compte-rendu fort intéressant de sa vie (*Was ich erlebte, aus der Erinnerung niedergeschrieben*, Breslau, 1840, 2 vol. in-8°). *C. L.*

STÉGANOGRAPHIE. On a appelé ainsi (de στεγανὸς, couvert, secret, et γράφω, j'écris) une sorte d'écriture chiffrée employée pour déguiser un nom, et qui consiste à écrire successivement les vingt-quatre lettres de l'alphabet sur deux lignes, l'une au-dessus de l'autre, de cette manière :

a b c d e f g h i k l m
n o p q r s t u v x y z

et à mettre, au lieu de chaque lettre du mot que l'on veut déguiser, celle qui lui correspond dans l'autre ligne. Si l'on voulait donc écrire le mot *livre* par le procédé stéganographique, on trouverait *yoier*. X.

STEIN (Henri-Frédéric-Charles, baron de), ministre d'état prussien, honoré en Allemagne comme patriote sincère et libéral persévérant, naquit le 25 oct. 1757, à Nassau sur la Lahn. Après avoir terminé ses études à Gœttingue, il visita les principales cours de l'Allema-

gne, et obtint, en 1780, la place de conseiller des mines à Wetter (comté de la Mark). Sa naissance, sa fortune, son mariage avec la comtesse Walmoden-Gimbour, et plus que tout cela ses services lui frayèrent la route à un avancement rapide. Il fut nommé successivement directeur de chambre à Hamm, président et bientôt après premier président de toutes les chambres westphaliennes. Dans ce poste, il rendit au cercle de Westphalie le service de changer en superbes chaussées ses chemins impraticables; il partagea entre les paysans ce qui restait des fermes domaniales; il protégea l'industrie et le commerce, et mit un peu d'ordre dans l'administration forestière. A la mort du ministre prussien Struensee, le baron de Stein fut appelé à le remplacer au département de l'accise, des douanes et des fabriques, et à peine se fut-il mis au courant des affaires, qu'il travailla à extirper les abus. Cependant il ne tarda pas à se trouver en opposition ouverte avec le conseiller de cabinet Beyme, dont il repoussa la prétention de s'immiscer dans les affaires de l'état. De nouvelles querelles avec le cabinet le firent destituer en 1807; mais lorsque, après la paix de Tilsitt, on sentit la nécessité de confier le gouvernail à une main ferme, le roi le rappela avec honneur (1808), et le nomma premier ministre. Les conférences que Stein eut à Berlin avec le gouvernement français n'ayant abouti à rien, il retourna à Kœnigsberg et commença dès lors à tout préparer en secret pour la délivrance de l'Allemagne. Ses projets furent découverts, et, sur l'ordre de Napoléon, il fut éloigné une seconde fois des affaires, peu de mois après y être rentré. Retiré en Autriche jusqu'en 1812, il partit vers la fin de cette année pour aller trouver l'empereur Alexandre, et il est plus que vraisemblable qu'il ne resta pas inactif dans le grand drame qui commença à l'entrée des Français en Russie. Après l'occupation de la Saxe par les alliés, il fut mis à la tête de l'administration centrale et travailla alors de toutes ses forces à soutenir l'élan patriotique qui se manifestait de toutes parts. Mais les principes proclamés à la première paix de Paris étaient en opposition trop directe avec les opinions de Stein et avec les assurances données au peuple allemand, pour qu'il lui fût possible de rester aux affaires et de consacrer par l'autorité de son nom un manque de foi qui contrariait ses plus chères espérances. Peu habitué aux transactions de conscience, il aima mieux donner sa démission, et se retira dans ses terres. En 1819, il contribua beaucoup à fonder à Francfort-sur-le-Mein la société allemande pour la publication des monuments de l'histoire nationale, société dont plusieurs volumes in-fol., mis au jour depuis 1826, sous la direction d'un critique savant, M. Perz, attestent l'activité éclairée. En 1827, Stein fut nommé membre du conseil d'état; cette même année, ainsi qu'en 1828 et en 1830, il fut maréchal de la diète provinciale de Westphalie, et en cette qualité il travailla à affermir les nouvelles institutions provinciales octroyées par la Prusse. Il mourut le 29 juillet 1831. Administrateur habile et zélé, Stein montra toujours une force de caractère voisine de la dureté et de la violence. Sa loyauté n'a jamais été révoquée en doute, bien que ses ennemis lui reprochent toutes sortes d'injustices. Il s'aperçut un des premiers que l'alliance russe, sur laquelle la Prusse s'est toujours appuyée jusqu'ici, pouvait devenir préjudiciable à la liberté allemande, et de ce moment il en resta l'inflexible adversaire. Ses *Lettres au baron de Gagern* (*voy.*) ont été publiées par cet homme d'état (Stuttg., 1833). *Voir* Wiesmann : *Dernières années de Stein* (Munster, 1831), et *Souvenirs sur Stein* (Altenb., 1832). *C. L.*

STEINKERKE ou plutôt STEENKERKE, ville du district de Mons (Hainaut), dont le nom signifie *église des pierres*, et qui est célèbre par une bataille livrée, le 3 août 1692, entre les Français sous les ordres du maréchal de Luxembourg et les alliés commandés par Guillaume III (*voy.* ces noms).

STELLA (JACQUES), fils aîné du peintre François Stella, naquit à Lyon en 1596, et mourut à Paris en 1647. A 20 ans, il alla en Italie, et bientôt sa réputation surpassa celle de son père. De Florence, où il travailla pour le grand-duc Côme II, il se rendit à Rome, et pro-

fita des leçons du Poussin. Jeté en prison sur une fausse accusation de ses ennemis, il s'amusa, pendant sa captivité, à dessiner au charbon, sur le mur de son cachot, une Vierge avec l'enfant Jésus, que tout Rome voulut voir. Son innocence fut reconnue ; mais, peu désireux de prolonger son séjour en Italie, il se hâta de partir pour la France, où le cardinal de Richelieu lui fit donner le titre de peintre du roi. Florence, Rome, Madrid, Saint-Pétersbourg possèdent plusieurs ouvrages de Jacques Stella; cependant ce sont les tableaux qu'il a exécutés pour Paris qui ont principalement assuré sa gloire. Il excellait dans la représentation des jeux d'enfants, dans la perspective et l'architecture. Il cherchait à imiter la manière du Poussin, et on doit convenir qu'il en a approché de très près; son plus grand défaut consiste dans la froideur qui règne dans toutes ses têtes. X.

STELLIONAT (du latin *stellio*, petit lézard à forme changeante, dont on a fait un symbole de la fraude) est le nom que l'on donnait, en droit romain, à certaines tromperies. Le *Corpus juris* reconnait six formes de stellionat : 1° la vente faite à deux personnes en même temps; 2° le paiement fait par un débiteur avec des choses qu'il sait ne pas lui appartenir; 3° l'enlèvement par le débiteur d'une chose affectée à un paiement; 4° la collusion entre deux personnes au bénéfice d'un tiers; 5° la substitution faite, par un marchand, d'une marchandise pour une autre; 6° enfin, une fausse déclaration faite sciemment dans un acte. Sous l'empire de notre ancienne législation, le stellionat n'était pas considéré comme un crime public; mais, outre la restitution à laquelle le stellionataire était condamné, il était passible de la contrainte par corps, même après l'âge de 70 ans. De plus, il cessait d'être admis au bénéfice de la cession de biens. Le Code civil dit aujourd'hui qu'il y a stellionat : lorsqu'on vend ou qu'on hypothèque un immeuble dont on sait n'être pas propriétaire; lorsqu'on présente comme libres des biens hypothéqués, ou que l'on déclare des hypothèques moindres que celles dont ces biens sont chargés. Au fait de stellionat la seule peine appliquée est celle de la contrainte par corps, de telle sorte que le ministère public ne peut de son chef exercer les poursuites nécessaires pour atteindre le stellionataire. La femme qui s'est rendue coupable de stellionat ne peut être frappée par la loi que lorsqu'elle n'est pas en communauté de biens avec son mari, qui, dans le cas contraire, est seul responsable. D. A. D.

STEMMATES, *voy.* INSECTES, T. XIV, p. 723.

STENKO RASINE, *voy.* RASINE.

STÉNOGRAPHIE (de στεινὸς γραφὴ, écriture étroite, serrée, abrégée). Toute écriture abréviative est une espèce de sténographie; mais ordinairement on entend par ce nom l'art d'écrire aussi vite qu'on parle, avec d'autres caractères que ceux de l'écriture usuelle.

L'invention de caractères spéciaux, formant une écriture aussi prompte que la parole, n'est pas aussi ancienne qu'on le croit : elle suppose un état de civilisation déjà avancée. Diogène-Laërce nous apprend que Xénophon écrivait par signes, qu'il se servait de la *séméiographie* pour recueillir la parole de Socrate et des philosophes qui se réunissaient dans les jardins d'Académus. Cette manière d'écrire a passé d'Athènes à Rome. Cicéron eut un affranchi, nommé Tiron, qui recueillait ses discours avec des *notes* que nous connaissons sous le nom de *notes tironiennes* (*voy.* BRACHYGRAPHIE). Plutarque, dans la Vie de Caton d'Utique, rapporte comment fut conservée la harangue que Caton prononça dans le sénat, à l'époque de la conjuration de Catilina : « Ce jour-là Cicéron avait disposé, dans la salle du sénat, des clercs qui, d'une main légère, traçaient certaines *notes* et abréviations qui, en peu de traits, valaient et représentaient beaucoup de lettres. » Les notaires, ainsi que leur nom (*notarii*) l'indique, se servaient de *notes* pour écrire plus vite les conventions des parties et les dispositions testamentaires. Sénèque composa, à ce qu'on dit, une espèce de dictionnaire des mots les plus usités de la langue latine, représentés par des figures arbitraires, n'ayant aucun lien commun entre eux. Le nombre s'en élevait à plus de 4,000. Ce dictionnaire ne nous

est pas parvenu ; le fait ne peut donc être vérifié, mais il nous paraît peu vraisemblable. Quelle mémoire eût pu retenir tous ces signes, s'ils n'eussent été formés des mêmes éléments, combinés diversement?

Les notes tironiennes nous ont été transmises par Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin. Plus tard, en 1747, un bénédictin, dom Carpentier, publia l'*Alphabet tironien*, suivi du texte latin des *Capitulaires* de Louis-le-Débonnaire, écrit à l'aide de ces notes. On peut juger, en voyant cette écriture, de ce qu'était l'art tironien, et en général l'art abréviatif chez les anciens. Il n'est pas présumable qu'avec des figures aussi compliquées on ait pu suivre une parole bien rapide. Mais la langue latine étant plus articulée, plus cadencée que la langue française, le débit de l'orateur romain devait être plus lent, et laisser plus de temps au sténographe.

Dans les républiques de l'antiquité, et particulièrement dans la république romaine, on n'attachait qu'un médiocre intérêt à la reproduction des discours prononcés devant le peuple assemblé. La parole de l'orateur n'avait guère d'action au delà de la place publique, où se décidaient les affaires les plus importantes. D'ailleurs les moyens de publicité manquaient. L'usage de la sténographie fut donc restreint dans ces républiques. Ce n'est que depuis la découverte de l'imprimerie que l'utilité de l'écriture sténographique a pu être mieux appréciée. L'art de reproduire les discours improvisés, répétant au loin les accents de la tribune, fut merveilleusement secondé par ce puissant moyen de publicité. Le besoin d'une écriture rapide se fit surtout sentir dans les pays où l'établissement du gouvernement représentatif ouvrait une nouvelle arène à la lutte des partis, à l'éloquence parlementaire. Aussi est-il à remarquer que la sténographie était pratiquée en Angleterre longtemps avant qu'elle fût connue en France.

Un des premiers ouvrages de ce genre qui parut en France fut la *Tachéographie* de Charles Ramsay, écossais, imitée du procédé graphique de Shelton, et publiée, en 1681, avec une dédicace à Louis XIV. D'après ce procédé, les voyelles sont indiquées par la place que les consonnes occupent, ce qui empêche leur liaison et ne permet d'écrire que par syllabes détachées.

Un siècle après, en 1786, Taylor, convaincu par des tentatives infructueuses que, pour parvenir à suivre la parole improvisée, il fallait écrire, non par syllabes détachées, mais par mots, publia son système de *sténographie*, qui réduisit l'art abréviatif à sa plus simple expression et lui fit faire des progrès rapides. La sténographie de Taylor, adaptée à la langue française par Théodore Bertin, parut dans un moment favorable, lorsque la tribune nationale retentissait de la parole si animée des orateurs sortis du sein de la révolution de 1789. Il est à regretter que cette traduction n'ait pas été faite avec une connaissance plus approfondie du mécanisme des deux langues. Comme il entre moins de consonnes dans la composition des mots français, il eût fallu exprimer un plus grand nombre de voyelles pour que l'écriture sténographique fût plus lisible. L'omission des voyelles initiales et médiales en rendit la lecture tellement difficile, que les premiers praticiens furent arrêtés par un obstacle insurmontable. La *tachygraphie* de Coulon-Thévenot, pratiquée à la même époque, moins rapide, mais plus facile à lire que la sténographie, eut longtemps la préférence.

La sténographie était alors si peu connue en France, que le *Moniteur universel* (*voy.*) ne put se procurer aucun sténographe pour rendre compte des séances de l'Assemblée constituante : elles furent rédigées par Maret, depuis duc de Bassano, qui, à défaut de l'écriture sténographique, était aidé par une heureuse mémoire et une intelligence supérieure.

On eut recours, sous l'Assemblée législative, à un singulier moyen, employé par le journal *le Logographe*. Cinq à six rédacteurs, placés autour d'une table ronde, se servant de l'écriture ordinaire, écrivaient des phrases ou partie de phrases, qui étaient ensuite réunies pour former un tout. *Le Logographe*, véritable écho de la tribune, répétait tout ce qui se disait, sans prendre soin de la rédac-

tion. On se rappelle que c'est dans la loge du *Logographe* que, le 10 août, furent placés Louis XVI et sa famille, pendant que l'Assemblée délibérait sur leur sort. *Le Logographe* avait cessé de paraître sous la Convention : on pense bien que les journaux de ce temps rendirent compte des séances de la Convention avec beaucoup de circonspection.

L'écriture sténographique commença à être plus pratiquée sous le Directoire; il se forma alors des tachygraphes et des sténographes assez habiles; mais ils étaient plus particulièrement occupés à recueillir les plaidoiries des avocats ou les leçons des professeurs. La pratique de la sténographie, circonscrite dans un cercle étroit, ne put s'étendre sous l'empire, avec un Corps législatif muet. Il est peut-être à regretter qu'elle n'ait pas contribué à reproduire les discussions du Conseil d'état, où la parole de l'empereur a brillé d'un si vif éclat. Locré s'est acquitté de cette tâche avec beaucoup de talent; mais n'a-t-il rien omis qui méritât d'être recueilli? Quoi qu'il en soit, sous le régime consulaire et impérial, l'art sténographique, très borné dans son application, ne fit aucun progrès. Il faut convenir que les ouvrages qui parurent alors n'étaient guère propres à lui en faire faire. L'*Okygraphie* de M. Blanc, publiée en 1802, espèce d'annotation de la parole par signes syllabiques, qui se placent sur des lignes parallèles, comme des notes de musique, fondée sur la même idée que la tachéographie, ne pouvait avoir plus de succès. La *sténographie méthodique* de M. Montigny n'était autre chose que la sténographie de Taylor, avec l'addition de quelques points pour indiquer des voyelles omises, comme s'il était possible de suivre la parole en ajoutant ces points.

Après la chute de l'empire, le gouvernement représentatif, s'établissant sur une base plus large, ouvrit à la sténographie une carrière plus vaste. Les séances de la Chambre des députés excitèrent un vif intérêt; les journaux, pour en rendre compte, commencèrent à employer des sténographes. En 1817, les discours improvisés étant plus fréquents, le concours de la sténographie devint nécessaire à la rédaction du *Moniteur universel*. C'est à cette époque seulement qu'un sténographe fut attaché à sa rédaction *. Le *Moniteur* n'eut pendant longtemps qu'un ou deux sténographes à la Chambre des députés. Mais, depuis 1830, le service de la sténographie y est organisé sur une grande échelle. Huit sténographes, formant une espèce de roulement, se succèdent sans cesse au pied de la tribune, revenant tour à tour reprendre leur place, après avoir transcrit ce qu'ils ont sténographié. Ce travail, contrôlé par des sténographes réviseurs, qui ont suivi l'orateur de l'autre côté de la tribune, est immédiatement envoyé à l'imprimerie du *Moniteur*, qui peut, dans la soirée même, fournir aux orateurs et aux autres journaux des épreuves des discours improvisés. Si les Anglais nous ont devancés dans la carrière sténographique, il faut avouer qu'aujourd'hui nous les laissons bien en arrière : le *Times* ne peut être comparé au *Moniteur* pour la reproduction des débats parlementaires.

Parmi les ouvrages publiés depuis 30 ans sur l'art sténographique, on doit distinguer la *Sténographie exacte* de M. Conen-Prépéan, fondée sur de nouvelles combinaisons dont les praticiens on su tirer parti pour atteindre leur but, en écartant les obstacles que la théorie n'avait point prévus. L'auteur, persuadé qu'on pouvait suivre la parole en exprimant exactement tous les sons de la voix, s'était engagé dans une fausse route; mais plus tard, éclairé par sa propre expérience, il s'attacha à simplifier la forme des signes dans six éditions successives, si l'on peut donner le nom d'édition à des combinaisons de signes entièrement différentes. On ne parvient à écrire aussi vite qu'on parle qu'en omettant certaines lettres vocales. C'est d'après cette règle que l'auteur de cet article, guidé par une longue pratique, a modifié pour son usage la sténographie de Prépéan.

MM. Breton, Fossé, Grosselin, Marmet et Hipp. Prévost ont pris pour base de leur écriture l'alphabet de Taylor,

(*) Ce fut M. Delsart, actuellement sténographe du roi et chef du service sténographique à la Chambre des députés, auteur de cet article,

cherchant à la rendre plus lisible, tout en lui conservant sa rapidité. MM. Astier, Chauvin, Célestin Lagache, Midy, Aimé Paris, ont publié des traités de sténographie qui sont plus ou moins suivis. Frappés de l'inconvénient que présente l'écriture sténographique, formée de figures tracées dans diverses directions, MM. Fayet et Sénocq n'ont employé que des signes inclinés vers la droite, ayant tous une pente uniforme, qui facilite les mouvements de la main. Cette manière d'écrire, très régulière, serait la meilleure de toutes si la forme des signes n'était pas trop compliquée. M. Vidal, marchant sur les traces de l'auteur de l'*Okygraphie*, a composé, sous le nom de *Notographie*, une écriture syllabique ; seulement, les signes représentant des syllabes détachées, au lieu de se placer sur des lignes parallèles et horizontales, se placent verticalement, rapprochés plus ou moins d'une ligne perpendiculaire.

Toutes les écritures abréviatives sont formées de figures simples, combinées de diverses manières. La ligne droite, l'oblique à gauche ou à droite, la perpendiculaire, l'horizontale, l'arc de cercle tourné dans des sens différents, le cercle entier ou la boucle et le point, tels sont les éléments de toute sténographie. On distingue trois combinaisons principales de signes : la combinaison des signes qui ont tous une pente uniforme vers la droite, comme l'écriture anglaise, d'une forme élégante et compliquée, plus propre à exercer l'habileté du calligraphe que celle du sténographe; la combinaison des signes détachés, exprimant des syllabes séparées, et ayant une signification de position, comme l'okygraphie et la notographie; enfin, la combinaison de tous les signes simples, liés entre eux, et représentant, dans leur liaison, des mots et non des syllabes. Cette dernière combinaison, la plus féconde de toutes en heureux résultats, est celle qui exige peut-être la plus longue pratique, puisqu'il faut du temps pour accoutumer la main à tracer les lignes dans tous les sens. Mais le sténographe exercé, qui écrit par mots, peut seul atteindre à un haut degré de célérité et prouver que l'art difficile d'écrire aussi vite qu'on parle n'est point une vaine théorie. AUG. D.

STENTOR est un héros grec dont Homère (*Il.*, V, 785) a dit que la voix était éclatante comme une trompette d'airain et plus forte que celle de 50 hommes des plus robustes. De là l'expression proverbiale *une voix de Stentor*. F. D.

STEPHENS (MISS), célèbre cantatrice, aujourd'hui veuve d'un pair d'Angleterre, *voy.* ESSEX.

STEPPES. Ce mot francisé est emprunté à la langue allemande : *steppe* en allemand signifie *lande*, *désert*. On comprend sous ce nom des plaines immenses, presque dépourvues de culture et peu habitées, qui constituent la plus grande partie de l'Europe orientale, et qui se continuent jusqu'au sein de l'Asie. On commence à les remarquer dans la Valachie et la Moldavie; mais c'est en Russie, depuis l'extrémité occidentale de la Bessarabie jusqu'aux collines qui bordent le Volga, et depuis les bords de la mer Noire jusqu'au 56^{e} et au 60^{e} degré de latitude, qu'elles se présentent avec leur uniformité fatigante, sans collines, n'offrant pour en rompre la monotonie que des monticules factices de forme conique, hauts ordinairement de 6 à 10 mètres et quelquefois de 15 à 20, et qui sont évidemment des *tumuli*. Les Russes nomment ces monticules *kourgans** ; parmi eux, plusieurs savants militaires regardent ces monuments comme des jalons stratégiques élevés par quelque nation envahissante. Ils forment çà et là des groupes composés de six à huit, disposés sur une double ligne.

Outre ces aspérités artificielles, on ne remarque plus dans ces steppes que quelques enfoncements irréguliers, que de petits ravins humectés par des sources, ou par les eaux pluviales qui y séjournent, grâce au sol argileux de ces plaines,

(*) Mot dérivé, selon M. de Kœppen, du tatar *gur* ou *kur*, colline, tombeau, et *khané*, maison, signifiant par conséquent maison sépulcrale. Ces petites collines, qui proviennent en grande partie des Komans, s'étendent depuis la Crimée jusque dans le gouv. de Koursk; des fouilles faites de nos jours y ont fait découvrir de nombreux objets de curiosité en or et autres métaux. *Voir* le mémoire *sur les Tumuli* de l'érudit nommé plus haut. S.

et qui y font croître les seuls arbustes que l'on y trouve. Mais si ces arbustes ne croissent que dans les ravins, il ne faut pas croire que les steppes soient en général dépourvues de végétation : elles sont au contraire remarquables, dans la plus grande partie de leur étendue, par la quantité et la taille des végétaux qui y viennent spontanément et qui offrent une nourriture abondante aux nombreux troupeaux de moutons qui paissent dans la partie méridionale de ces plaines et dans celles du vaste gouvernement de Tauride, aux chevaux des Tatars et aux chameaux des Nogaïs. Parmi les plantes des steppes figurent des malvacées de 2 mètres de hauteur et quelques centaurées que recherchent les brebis.

Bien que peu élevées au-dessus du niveau de la mer, puisque leur hauteur moyenne varie de 30 à 50 mètres, les steppes sont exposées pendant l'hiver à des *froids assez rigoureux*, *c'est-à-dire* à 17 et à 22 degrés du thermomètre centigrade; mais généralement cette température ne dure que 8 ou 10 jours, surtout dans les régions voisines de la mer Noire. En avril et en mai, les ouragans sont quelquefois si violents dans ces steppes qu'ils dispersent les bestiaux et les moutons, en les poussant avec une rapidité effrayante à 20, 30 et même 50 lieues à travers les ravins où ils tombent par milliers, épuisés de fatigue.

On y éprouve pendant l'été des chaleurs très fortes : au mois d'août, nous avons souvent constaté, entre 2 et 3 heures après midi, une température de 30 à 31 degrés. Dans cette saison, les pluies y sont plus rares que dans la chaîne taurique et dans celle du Caucase, probablement parce que les vents, n'y éprouvant aucun obstacle, y dispersent au loin ou refoulent vers les montagnes les nuages pluvieux.

Sur une grande partie des steppes de la Valachie, de la Moldavie et de la Russie, il s'est formé depuis les temps les plus reculés, par suite de la décomposition des végétaux qui s'y sont succédé et des animaux qui y sont morts, un dépôt d'humus d'une extrême fertilité. Sur le territoire russe, ce dépôt occupe une superficie de plus 65,000 lieues géographiques carrées, c'est-à-dire plus grande que la France, l'Espagne et toute la Prusse réunies en une seule masse. La richesse qu'elle fait naître se manifeste dans deux genres de produits, les céréales et les bestiaux; elle fournit en grains à la presque totalité de la consommation de toute la partie du territoire russe qui s'étend au nord du 61e degré de latitude; elle rétablit l'équilibre entre la production et la consommation de la région située entre le 54e et le 60e degré, région où les récoltes ne suffisent pas toujours à la nourriture des habitants; enfin c'est elle qui déverse sur le reste de l'Europe, par la mer Noire et la Baltique, des céréales pour une valeur de 100 millions de fr. dès que le besoin s'en fait sentir.

Dans beaucoup de localités, le fertile humus qui couvre ces steppes, et qui est généralement épais de 30 centimètres à 1 mètre, offre quelque ressemblance avec la *tourbe*; *mais il ne s'est évidemment* pas formé comme celle-ci dans des lacs ou des mares, puisqu'on n'y trouve aucun débris de coquilles d'eau douce.

A l'aspect de ces plaines, en général couvertes d'herbages, on se demande comment un sol si riche se trouve dépourvu d'arbres. *Il ne faut point aller* jusque dans les steppes de la Tauride pour que cette question vienne naturellement à l'esprit. La vue de celles du gouvernement de Kherson la fait naître. Beaucoup d'hommes instruits parmi les Russes paraissent persuadés que c'est à l'influence de certaines causes physiques qu'il faut attribuer le défaut d'arbres dont nous parlons; mais lorsque l'on considère que dans les parties centrale et septentrionale de la Russie, exposées à un climat plus rigoureux que celui des steppes de la région méridionale, les plaines ne manquent pas de forêts; lorsqu'on se rappelle surtout que dans cette même région on plante tous les jours des jardins où les arbres prospèrent, on ne peut attribuer à aucune cause physique la nudité des steppes, sous le rapport des arbres forestiers.

Cependant il faut chercher une cause à cette nudité; mais comme elle ne peut être physique, elle est très probablement politique : c'est-à-dire qu'elle est due à

la nature des peuples qui, depuis les temps les plus reculés, ont habité les steppes de la Russie méridionale. Ces peuples ont toujours été nomades, depuis les Scythes, dont les anciens nous ont décrit les mœurs, jusqu'aux Nogaïs qui les habitent aujourd'hui. Or on sait que les peuples nomades et pasteurs détruisent les forêts, parce que celles-ci servent de retraite aux animaux carnassiers qui attaquent les troupeaux, et parce que les pâturages sont plus utiles à ces peuples que les arbres, qu'ils regardent peut-être comme pouvant nuire à l'abondance des pâturages. En Afrique, les Arabes ont les mêmes idées : aussi ont-ils détruit la plupart des grands arbres dans les plaines. Il est donc tout naturel de croire que les steppes de la Tauride ayant de tout temps été habitées par des peuples nomades, les grands arbres n'ont pu y croître et s'y multiplier, parce que ces peuples les détruisirent, comme ils les détruiraient encore aujourd'hui. Mais lorsque le gouvernement russe voudra planter les steppes ou y encourager la plantation et la propagation des arbres, le succès de cette entreprise sera assuré s'il parvient seulement à empêcher la destruction de ces plantations par les habitants. Le seul moyen de contribuer à l'accroissement de la population dans la Russie méridionale, c'est d'y semer des arbres forestiers, parce que l'une des principales causes qui s'opposent à l'augmentation du nombre des habitants, c'est la rareté, et souvent même le manque absolu de combustible. Ils n'ont d'autres ressources pour y suppléer que de faire sécher la fiente de leurs bestiaux, qu'ils brûlent ensuite comme on brûle ailleurs de la tourbe. J. H-T.

STÈRE (de στερεὸς, solide). C'est le nom qu'on a donné, dans le nouveau système métrique (*voy.*) français, au mètre cube en usage surtout pour la mesure des bois de chauffage. Il équivaut à 0.135064 toise cube ou 29 pieds 300 pouces 862 lignes cubes *. Autrefois le bois se vendait à la *voie* ou à la *corde*, dénominations vagues qui variaient non-seulement dans chaque pays, mais pour ainsi dire d'une vente à l'autre, autant par suite de la différence de longueur des bûches que par les hauteurs diverses que l'on donnait aux *membrures* ou montants des instruments qui servent à contenir le bois à mesurer. Les quatre mesures le plus usitées étaient la *voie de Paris*, la *corde des eaux et forêts* ou *d'ordonnance*, la *corde de grand bois* et la *corde* dite *de port*. La voie de Paris avait 4 pieds *de couche* ou *de base*, c'est-à-dire d'éloignement des deux montants de la membrure, ces montants avaient également 4 pieds d'élévation, la bûche avait 3 pieds 6 pouces de longueur ; elle valait donc 56 pieds cubes ou 1.920 stère : le stère au contraire égale 0.521 de la voie, ou un peu plus de la moitié. La corde des eaux et forêts contenait 8 pieds de couche et 4 de hauteur, la bûche ayant la même longueur (édit d'août 1669) : cette corde, de 112 pieds cubes, était ainsi le double de la voie et valait 3.840 stères ; le stère en est à peu près un quart (0.260). La

(*) On sait que la toise cube se divisait en 216 pieds cubes, le pied cube en 1,728 pouces cubes, et celui-ci en 1,728 lignes cubes, comme le mètre cube se divise en 1,000 décimètres cubes, le décimètre cube en 1,000 centimètres cubes, etc. (*voy.* T. XVII, p. 616). Il n'en est pas de même du stère et de ses sous-multiples, qui ont bien réellement la valeur qu'indique leur dénomination : ainsi, le *décastère* vaut 10 stères; le *décistère* est bien le 10e du stère, etc.; ce n'est que le *millistère* qui répond au décimètre cube. C'est là ce qui a fait renoncer au nom de stère et à ses sous-multiples pour les mesures de grande capacité, en leur faisant préférer les expressions de mètre cube et de ses sous-multiples, malgré les difficultés qu'ils offrent d'abord à mettre leur valeur d'accord avec leur dénomination. Pour cela, il ne faut jamais oublier qu'un décimètre cube n'est pas le dixième d'un mètre cube, mais bien un petit cube ayant un décimètre de côté ; qu'ainsi le mètre cube en aura 10 sur chacun des côtés de sa base, 100 sur sa base entière, et que, pour en remplir la capacité d'un mètre cube, il en faudra 10 couches superposées (*voy.* l'art. SOLIDE) ou en tout 1,000; chaque couche représentera donc un dixième de mètre cube ou 100 décimètres cubes ; le dixième de chaque couche, ou les dix décimètres qui se trouveraient le long d'un côté, seront le 10e de ce dixième ou le 100e d'un mètre cube, c'est-à-dire 10 décimètres cubes. Lorsqu'on écrit de pareilles sommes, le premier chiffre à droite après le point figure donc les dixièmes de mètre cube dont nous venons de parler ou des décistères; celui qui vient à la suite, des centièmes de mètre cube ou des centistères ; celui qui vient encore après, toujours à droite, des millièmes de mètre cube ou millistères, qui sont des décimètres cubes. On en peut dire autant des centimètres cubes, etc.

corde de grand bois contenait la même longueur de couche et la même hauteur de membrure que la précédente ; mais la bûche avait 4 pieds de longueur : elle valait ainsi 128 pieds cubes ou 4.387 stères ; le stère équivaut à 0.228 de cette corde. Enfin, la corde dite de port avait 8 pieds de couche, 5 de hauteur, la bûche ayant 3 pieds 6 pouces de longueur : elle valait donc 140 pieds cubes ou 4.799 stères ; le stère égale 0.208 de la corde de port. Ce sont toutes ces mesures que le stère doit remplacer. Si les bûches avaient 1 mètre de longueur, on comprend facilement que la mesure devrait avoir 1 mètre de couche et 1 mètre de hauteur de membrure pour donner exactement le stère; mais lorsque les bûches sont plus courtes ou plus longues, il faut en tenir compte dans la hauteur, et augmenter ou diminuer la pile suivant le cas : c'est là un inconvénient très grave du cordage du bois de chauffage en mesure cubique. Il aurait peut-être été plus sage de ne prescrire une mesure métrique uniforme que pour la couche et la hauteur de la membrure, sauf à laisser l'acheteur débattre son prix avec le marchand suivant la longueur de la bûche, à peu près comme on fait pour les étoffes, qui se mesurent à la longueur, quelle que soit leur largeur. Pour plus de célérité et de justesse, les marchands de bois sont tenus d'avoir des membrures de double stère ; on emploie aussi le décastère sur les ports et dans les chantiers : le double stère a 2 mètres de couche ; le décastère en a 10.

Le bois de charpente se mesurait autrefois au cent de *pièces* ou *solives*, dit communément le *grand cent*. Cette *pièce* ou *solive* était censée être une solive de 12 pieds de long, ayant 6 pouces sur 6 pouces d'écarrissage, en tout 3 pieds cubes. Le grand cent représentait donc 300 pieds cubes. La solive se divisait en 6 *pieds de solive*, le pied en 12 *pouces de solive*, et ainsi du reste. Maintenant le bois de charpente se cube au décistère, 10e partie du stère, qui approche assez de l'ancienne solive : la solive vaut en effet 1.03 décistère, le décistère 0.972 de solive. L. L.

STÉRÉOGRAPHIE, *v.* PROJECTION.

STÉRÉOMÉTRIE (mot formé par les Grecs de στερεὸς, solide, et μέτρον, mesure), *voy.* GÉOMÉTRIE et SOLIDE.

STÉRÉOTYPIE (de στερεὸς, solide, et τύπος, type, caractère), art de convertir en une forme solide et unique un certain assemblage de caractères mobiles. Pour cela, on emploie divers procédés. Le plus simple et le plus usité est celui qui consiste à prendre en creux, avec une sorte de plâtre gâché, l'empreinte en relief des caractères mobiles composés comme à l'ordinaire, puis à couler, par des moyens qui varient, sur cette espèce de matrice séchée au four, de la composition métallique qu'emploient les fondeurs en caractères, ce qui donne en une seule planche toute une page composée. D'autres prennent cette empreinte dans une composition métallique particulière dont ils forment la matrice, et font tomber prestement celle-ci sur du métal en fusion prêt à se figer : c'est là proprement ce qu'on appelle *clicher* ou l'opération du *clichage* (mots que Camus croit dérivés de l'allemand *klatschen*, claquer, donner une claque); mais à présent ces mots sont devenus synonymes de *stéréotyper* par quelque moyen que ce soit, et l'on entend par *cliché* la forme, la plaque qui résulte de la stéréotypie. D'autres enfin se sont servis pour stéréotyper de caractères spéciaux en cuivre, dont l'œil est frappé en creux, et qui, après la composition, servent immédiatement de matrice sans opération intermédiaire. Peut-être la galvanoplastie donnera-t-elle bientôt un nouveau moyen de reproduction solide des types mobiles. Quel que soit le procédé employé, le but de la stéréotypie est toujours le même, savoir, d'obtenir, avec un nombre restreint de caractères mobiles, des plaques minces et assez légères de métal, où toute une page se trouve représentée, et dont on puisse imprimer des exemplaires à volonté et seulement à mesure du débit, sans avoir besoin de refaire les frais de composition, les planches subsistant toujours entières et n'exigeant qu'un assez petit emplacement de magasinage. Comme on le voit, ce procédé n'a d'avantages réels que pour les ouvrages dont le débit assez lent est néanmoins assuré dans un plus ou moins

grand nombre d'années; en outre, il offre un moyen certain d'épurer chaque édition, puisqu'on peut corriger des pages solides sans commettre de fautes nouvelles. Pour cette dernière opération, on fait une entaille dans le cliché, à la place à corriger, on y introduit la correction en caractères ordinaires, et l'on y soude ceux-ci.

Depuis l'invention des caractères mobiles (*voy.* TYPOGRAPHIE), on avait dû plus d'une fois rechercher les moyens d'en conserver certains assemblages unis d'une manière indissoluble. L'idée vint d'abord en Allemagne de les souder ensemble par le pied pour éviter leur déformation ; mais ce procédé dispendieux exigeait une grande quantité de caractères et les rendait désormais impropre à tout autre usage. Pour parer à cet inconvénient, on imagina un nouveau moyen : les caractères mobiles composés furent empreints sur une composition argileuse, et un bloc de cuivre fut fondu dans ce moule. Telle est la forme des pages d'un calendrier perpétuel que l'on a retrouvé, et dont se servait l'imprimeur français Valleyre, au XVIII^e^ siècle ; la date de ces monuments n'a pas encore été déterminée d'une manière certaine; mais la forme de leurs types et leur genre de composition se rapprochent de l'impression de la fin du XVII^e^ siècle, date que leur donne Lottin. Un compositeur assurait encore, au commencement de notre siècle, avoir vu ces planches chez Valleyre avant 1735. Quoi qu'il en soit, de 1725 à 1739, un orfévre écossais, nommé William Ged, fit d'autres tentatives ; il imprima des livres entiers avec des planches moulées d'une seule pièce pour chaque page. D'Édimbourg, il vint à Londres, et s'associa aux frères Feuner, dont l'un était fondeur en caractères, et l'autre libraire ; bientôt, ils obtinrent de l'université de Cambridge le privilége d'imprimer une Bible et d'autres livres de piété. Le procédé de Ged était le moulage en plâtre des caractères mobiles, et la fonte dans ce moule d'une planche en métal d'imprimerie. Traversé dans ses projets par la jalousie des imprimeurs et des libraires, Ged retourna ruiné à Édimbourg. Il ne se laissa pourtant pas abattre ; il mit son fils James en apprentissage chez un imprimeur, et, conjointement avec lui, il donna une édition de Salluste, en 1739. Six ans après, Ged fut impliqué dans une rébellion ; mais on lui fit grâce en considération du secret dont il etait possesseur. Il mourut peu de temps après, en 1749. James, son fils, publia, deux ans plus tard, un mémoire où il exaltait le procédé de son père et proposait une souscription, qui ne fut sans doute pas remplie, car on ne trouve plus rien d'imprimé par lui de cette façon. D'un autre côté, dès 1740, Funckter, imprimeur d'Erfurt, publiait un livre où il indiquait le moyen de mouler et de couler lettres, vignettes, médailles, etc. ; puis, il décrivait le procédé qu'emploient les graveurs pour tirer ce qu'on nomme une épreuve par le moyen *du plomb à la main*, et qui n'est autre que le *clichage* proprement dit. Ces procédés continuèrent d'être suivis en petit en Allemagne ; mais aucun livre ne paraît plus avoir été stéréotypé avant la fin du XVIII^e^ siècle.

Depuis les expériences qu'avait entreprises Darcet, en 1773, sur les compositions métalliques, pour en trouver une qui fût fusible à l'eau bouillante, Rochon et Franklin s'étaient occupés de graver par simple pression ou à l'eau-forte des planches métalliques dont on pût tirer immédiatement quelques épreuves. L'Alsacien Hoffmann poursuivit ce but sans grands résultats ; mais, alliant les découvertes de ses prédécesseurs, il sut fondre des blocs stéréotypes en alliage métallique dans des moules d'argile. Depuis 1786, il publiait, avec son fils, un *Journal polytype*. L'année suivante, il fit paraître, ainsi *polytypé*, l'ouvrage de Chénier père, intitulé : *Recherches historiques sur les Maures*, 3 vol. in-8°. Déjà, en 1784, l'*Encyclopédie méthodique* (*Arts et métiers*, art. *Imprimerie*) avait parlé des recherches des Hoffmann, qui les faisaient remonter jusqu'en 1783. Bulliard, auteur de la *Flore française ;* L'Héritier, depuis membre de l'Institut; Pierres, imprimeur de Versailles; Pingeron, mécanicien habile; Rochon, de l'Académie des Sciences, découvrirent les procédés de Hoffmann, et quelques-uns surent même les

mettre en pratique; mais on n'était encore arrivé à aucun résultat remarquable avant Carrez, imprimeur de Toul, qui imagina une machine pour le clichage à l'aide d'un moule en métal ordinaire en fusion frappé par les types mobiles au moment du refroidissement. En 1786, Carrez exécuta par ce procédé un livre d'église noté, en 2 vol. gr. in-8° de plus de 1,000 pages chacun, et successivement il imprima de la même manière 20 vol. de liturgie ou d'instructions à l'usage du diocèse. Après la première législature française, dont il fit partie, Carrez s'occupa d'un Dictionnaire de la fable, ainsi que d'une Bible latine en caractères très fins qui réussit parfaitement. Pendant ce temps, Hoffmann imaginait un procédé pour éviter les frais de composition dans la stéréotypie : à cet effet, il construisait un moule argileux, et y imprimait successivement l'empreinte des lettres de son texte, ayant eu soin de faire fondre d'un seul morceau les syllabes qui reviennent le plus souvent dans le discours. Hoffmann obtint, en 1792, un brevet pour exercer l'art *polytype et logotype*, et le céda la même année à Salzmann. Mais déjà des émissions d'assignats avaient été votées. Les premiers furent imprimés d'une manière déplorable qui encourageait la contrefaçon. Des savants et des artistes furent réunis pour arriver à la formation d'une planche-type qui pût facilement se reproduire dans des clichés exactement pareils pour être ensuite livrés à l'impression. C'est ce à quoi l'on parvint en réunissant des poinçons gravés séparément en un seul coin avec lequel on frappait, dans le métal en fusion, autant de moules ou matrices que l'on voulait, chacun pouvant donner ensuite des clichés propres à l'impression, et tous identiquement semblables à la réunion des poinçons. La machine à polytyper ou à clicher fut alors inventée par Grassal.

Herhan, mécanicien, Henri et Firmin Didot, imprimeurs, Gatteaux, graveur, etc., avaient été appelés dans le sein de la commission chargée de l'exécution des assignats, et leurs connaissances spéciales avaient servi à la bonne confection de ces effets publics. Gatteaux, chargé plus tard de la fabrication des billets de la seconde loterie de maisons nationales, imagina de se servir de caractères mobiles ordinaires comme de poinçons : il réussit; mais il avait rencontré des difficultés d'exécution dont il s'ouvrit à son beau-frère Anfry et à Firmin Didot, qui pensèrent que le seul moyen de les éviter était de frapper la matrice dans un métal à froid. Anfry prépara une composition trop chère; bientôt, Herhan en trouva une aussi bonne et moins dispendieuse. Herhan, F. Didot et Gatteaux, prirent des brevets d'invention en l'an VI; mais Herhan avait déjà découvert un autre procédé : son brevet s'appliquait à l'usage de caractères où l'œil de la lettre est représenté en creux, et qui, après la composition, donnent de suite le moule où se fond la planche stéréotype. Dès lors, on annonça des éditions stéréotypes; et à la première exposition des produits de l'industrie, au Champ-de-Mars, dans les jours complémentaires de l'an VI, Herhan, Pierre et F. Didot, associés, exposèrent leurs planches solides propres à l'impression. La même année, ils avaient mis en vente un *Virgile* in-18 de 400 pages au prix de 75 c. A la même époque, un nommé Bouvier, filigraniste aussi employé autrefois aux assignats, revint aux moules en argile et à la fonte en cuivre : il réussit assez bien; mais il était loin de la perfection qu'avaient atteinte les Didot. Cependant, F. Didot, imprimant les *Tables de logarithmes* de Callet, et craignant les déplacements de chiffres mobiles qui pouvaient se produire pendant le moulage, souda tout simplement les pages en dessous, revenant ainsi au procédé primitif de la stéréotypie. Plus tard, MM. Treuttel et Würtz, ayant acquis le procédé de Herhan, le mirent en usage pour leurs belles éditions des *OEuvres de M^me^ de Staël*, leur *Nouvelle bibliothèque classique* (80 vol. in-8°)., etc. Les étrangers ne restèrent point indifférents aux succès de cet art : en 1800, on stéréotypait une Bible à Londres; et un Hongrois, Samuel Falka, graveur de caractères à Bude en 1801, trouva l'occasion de faire usage de ses découvertes et de ses procédés. Mais la stéréotypie est principalement une invention

française, très probablement par son origine et incontestablement par son usage et ses perfectionnements. Parmi ceux qui ont su tirer un nouveau parti des procédés stéréotypiques, nous devons citer M. E. Duverger, l'imprimeur de cette Encyclopédie, qui a ingénieusement adapté cet art à la reproduction de la musique et des cartes géographiques exposées par lui en 1844, en composant, comme à l'ordinaire, la notation musicale ou les noms de lieux géographiques, puis les moulant en plâtre, et traçant dans cette matrice les lignes de portée ou les lignes qu'on emploie dans la géographie. — *Voir* Camus, *Histoire et procédés du polytypage et de la stéréotypie*, Paris, an X, in-8°. L. L.

STERLET (*acipenser ruthenus*). C'est le petit *esturgeon* (*voy.* ce mot); le *caviar* (*voy.*) qu'il fournit est le plus recherché. Sa chair grasse, extrêmement délicate, est très estimée des gourmets en Russie. Les soupes au sterlet sont particulièrement vantées. C. S-TE.

STERLING, *voy.* LIVRE.

STERNE (LAURENT) était fils d'un officier irlandais, pauvre, mais issu d'une famille considérée. Né le 24 nov. 1713, à Clonmel, il se trouva orphelin à 17 ans. Recueilli par un de ses oncles, membre du chapitre de la cathédrale d'York, il fut placé à l'université, où il étudia pour suivre la carrière ecclésiastique. A peine eut-il terminé sa théologie, que son oncle se démit en sa faveur de la cure de Sutton; plus tard, il lui céda aussi sa prébende d'York. Mais cet oncle était un whig passionné, engagé dans toutes les querelles politiques de son temps. Sterne ne partageait pas l'exaltation de son bienfaiteur, et il en résulta entre eux un refroidissement qui se termina par une brouille. Dans une de ses visites à York, Sterne s'était épris d'une jeune personne, qu'il épousa. Il consacrait alors ses loisirs à la musique, à la chasse, à la lecture; il avait trouvé une ressource précieuse dans la riche et curieuse bibliothèque de son parent, sir John Hall Stevenson. Après avoir publié deux sermons, qui n'offrent rien de remarquable, Sterne fit paraître les deux premiers volumes du roman *The life and opinions of Tristram Shandy* (Lond., 1759-66). Les idées les plus singulières sur l'éducation sont présentées dans ce livre, et la philosophie des écoles y est tournée en ridicule de la manière la plus spirituelle et la plus inattendue. Le comique se mêle à des scènes sentimentales, et ce pêle-mêle de toutes les impressions imaginables renferme une foule d'observations fines et vraies sur le cœur humain et la vie de tous les jours. Il forme 9 vol. Lorsque les premiers parurent, ils produisirent une sensation extraordinaire et causèrent un grand scandale. On affecta de ne pas prendre ce livre au sérieux; on alla jusqu'à prétendre que l'auteur était fou. Sterne accepta le rôle que lui faisaient ses ennemis, et donna sous le nom d'Yorick, le bouffon de l'*Hamlet*, 2 vol. de sermons (1760). Après ces sermons parurent la suite de *Tristram*, de nouveaux sermons, une nouvelle suite de *Tristram*, et enfin le fameux *Voyage sentimental* (*Sentimental journey through France and Italy*, Lond., 1767, 2 vol. in-8°). Lord Falconbridge avait donné à Sterne la cure de Coxwould; mais son humeur inquiète et sa santé l'entraînaient presque tous les ans sur le continent, où sa femme et sa fille l'accompagnaient. C'est dans un de ces voyages qu'il devint très amoureux d'une dame indienne, nommée Eliza Draper. Il était venu à Londres pour faire imprimer son *Voyage sentimental*, lorsqu'une courte maladie l'enleva, en févr. 1768. Sterne avait toutes les inégalités et tous les caprices d'un tempérament maladif; du reste, il fut honnête homme et bon père de famille. Comme auteur, il est d'une bizarrerie affectée et d'une naïveté factice; mais il a du charme, une expression vive et originale, et il attache son lecteur même dans ses digressions. Ses ouvrages ont été souvent traduits en français; nous citerons seulement la trad. de ses œuvres complètes par Frénais (Paris, 1787, 6 vol. in-12), et celle de M. Francisque Michel (Paris, 1838, gr. in-8°). A. B.

STÉSICHORE, poëte lyrique d'Himère, en Sicile, inventeur des épodes, vécut dans le VI^e^ siècle av. J.-C., et mourut à Catane, à l'âge de 85 ans. Pour

donner une idée de son génie, la fable raconte qu'un rossignol ou une alouette se posa sur sa bouche lorsqu'il était enfant, et gazouilla un chant magnifique. Sa patrie lui éleva une statue. Ses *Fragments* ont été recueillis et publiés par M. Kleine, qui y a joint une dissertation sur sa vie et sa poésie (Berlin, 1828). On trouve aussi des fragments de ses œuvres dans les recueils de Henri Estienne, d'Ursinus, etc., plus complets dans le *Musée critique* de Blomfield (1815) et dans les *Poetæ græci minores* de Gaisford (t. III). *C. L.*

STÉTHOSCOPE, *voy.* AUSCULTATION.

STETTIN, *voy.* POMÉRANIE et ODER.

STEWARD, mot anglais qui signifie maître d'hôtel, intendant, régisseur. Nous avons parlé, T. XII, p. 738, du lord *high steward*, ou grand-sénéchal, un des grands dignitaires de la couronne d'Angleterre.

STEWART (DUGALD), l'écrivain le plus distingué parmi les philosophes de l'école écossaise (*voy.*), fils de Mathieu Stewart, professeur de mathématiques, qui s'est lui-même rendu célèbre par ses travaux sur la géométrie, naquit à Édimbourg le 22 nov. 1753. Il fit ses études à l'université de cette ville et montra dès lors d'heureuses dispositions pour les lettres et les sciences, mais plus particulièrement pour les mathématiques; ses progrès, favorisés par les leçons de son père, furent rapides. Cependant son goût l'entraînait vers les sciences philosophiques, dans lesquelles ses premiers maîtres furent Stevenson et Adam Ferguson. En 1771, il alla suivre à Glasgow les leçons de Reid (*voy.* ces noms), et fut admis dans l'intimité de cet illustre professeur, qui lui dédia ses *Essais sur les facultés intellectuelles de l'homme*. Stewart revint l'année suivante à Édimbourg, où il suppléa dans la chaire de mathématiques, son père, que l'état de sa santé forçait au repos. Il fut nommé, en 1774, professeur adjoint, et en 1778 chargé du cours de philosophie pendant l'absence de Ferguson. En 1785, il devint professeur titulaire de mathématiques; mais, obéissant à ses prédilections philosophiques, il permuta avec Ferguson, dont il reprit le cours de philosophie morale; en 1800, il en entreprit un autre sur l'économie politique. Stewart publia, en 1792, le premier volume de ses *Elements of the philosophy of the human mind*. Cet ouvrage, dont la suite ne parut que longtemps après (1814 et 1827, 3 vol. in-8°), a été le principal fondement de sa réputation. En 1793, il donna ses *Esquisses de philosophie morale* (*Outlines of moral philosophy*), qui présentent en abrégé l'ensemble de son système, et successivement plusieurs morceaux qui se rattachaient plus ou moins à l'objet de ses études, tels qu'une *Vie d'Adam Smith*, une *Notice sur Robertson*, une *Notice sur le docteur Reid* (*voy.* ces noms). La maison de Dugald Stewart devint le rendez-vous de la société la plus distinguée d'Édimbourg. Il recevait comme élèves des jeunes gens de famille, avec lesquels il fit plusieurs excursions sur le continent, notamment dans les années 1783 et 1787. En 1806, il accompagna à Paris lord Lauderdale, qui, à son retour, le pourvut d'une sinécure; plus tard, le ministère lui confia la rédaction de la *Gazette d'Écosse*. Stewart se fit, en 1810, suppléer dans sa chaire par Thomas Brown; mais il ne résigna son titre qu'en 1820, pour se retirer dans une campagne voisine d'Édimbourg, où il passa le reste de ses jours, continuant de consacrer ses loisirs aux travaux qui avaient occupé toute sa vie. Il avait éprouvé, en 1822, une attaque d'apoplexie qui altéra sa santé; il mourut à Édimbourg, le 11 juin 1828. Stewart était aussi aimable dans la vie privée qu'habile et éloquent comme professeur. Il n'a pas fondé de système ni ramené les choses à un principe unique; mais il a rassemblé beaucoup de matériaux et s'est attaché surtout à combler les lacunes qu'avait laissées Reid dans son système. Il est une des lumières de cette école écossaise, dont le mérite principal est d'avoir appliqué à l'esprit humain la méthode de Bacon, et les procédés des sciences à la philosophie morale.

Outre les principaux ouvrages de Stewart, dont il a déjà été question, on lui doit les *Philosophical essays*, Édimb., 1810-18; une *Dissertation préliminaire sur les progrès des scien-*

ces métaphysiques, morales et politiques depuis la renaissance des lettres, destinée à servir de préface au supplément de l'*Encyclopædia Britannica* (1816 et 1821); la *Philosophie des facultés actives et morales de l'homme* (*Philosophy of the active and moral powers*, 1828), etc. La plupart de ces ouvrages ont été traduits en français: les *Éléments de la philosophie de l'esprit humain*, par P. Prévost et Farcy (1808-26, 3 vol. in-8°); l'*Histoire abrégée des sciences métaphysiques, morales et politiques, depuis la renaissance des lettres*, par M. Buchon (1820-23, 3 vol. in-8°); les *Esquisses de philosophie morale* (Paris, 1826, in-8°; 2e éd., 1833), par notre tant regrettable collaborateur Th. Jouffroy, qui a aussi trad. la *Notice de D. Stewart sur la vie et les écrits de Th. Reid*, imprimée dans les œuvres complètes du professeur de philosophie de Glasgow, qu'il a publiées à Paris, en 1828 et ann. suiv. A. B.

STEWART (lord CHARLES), *voy.* LONDONDERRY.

STHÉNIE, l'opposé de l'asthénie (*voy.*), force, vigueur, du grec σθένος.

STIBIUM (de στείβω, je foule, je presse), nom latin de l'antimoine (*voy.*), duquel on a formé l'adjectif *stibié* qui se dit des remèdes où il entre de cette substance.

STICH-CRELINGER (Mme), une des meilleures actrices de la scène allemande. Son premier nom était AUGUSTE DURING. Née à Berlin, vers 1798, ses débuts eurent lieu sous la direction d'Iffland; elle ne s'y distingua pendant quelques années que par sa belle taille et par une voix sonore, d'une étendue extraordinaire. Des revers développèrent en elle l'artiste accomplie. Elle jouissait déjà d'une certaine réputation, lorsque l'acteur Stich, son premier mari, fut frappé d'un coup de poignard par le jeune comte de Blücher, avec lequel on supposait à sa femme des relations intimes. C'est dans les luttes terribles que la jeune artiste eut à soutenir, près du lit de douleur de son mari, contre la famille de son meurtrier, héritier d'un nom illustre et populaire, et le public irrité de cette espèce de profanation d'une gloire nationale, que se forma son talent tragique. Ce qu'elle a promis lors de son retour sur la scène, de vivre exclusivement pour son art, elle l'a consciencieusement accompli. Elle entreprit, pour le développement de son talent, un voyage à Paris; dans plusieurs autres excursions, en Allemagne, à Saint-Pétersbourg, puis à Vienne, elle recueillit partout les témoignages de l'admiration du public. Après la mort de Stich, elle épousa le banquier Crelinger, et reparut sur la scène de Berlin, où le public l'avait traitée avec une grande sévérité. Depuis, elle devint le principal soutien du théâtre de la cour de Vienne, et elle vit en cette ville dans un heureux cercle de famille. Ses rôles sont surtout ceux du genre héroïque. Les meilleures tragédies de Schiller ont fait la gloire de Mme Stich-Crelinger. Elle réunit à la noblesse et la dignité une finesse et une délicatesse dans le jeu qui montrent autant de connaissance de la vie humaine que de sentiment et de réflexion. Elle a moins de succès dans les rôles de galanterie amoureuse. Les caractères tendres et naïfs ne lui réussissent pas absolument. O.

STICHOMANCIE, *voy.* DIVINATION, T. VIII, p. 337.

STIGMATES. Pour l'explication de ce mot en botanique, *voy.* FLEUR; en entomologie, *voy.* INSECTES, T. XIV, p. 723-24.

STILICON. FLAVIUS STILICO, Vandale d'origine et fils d'un général de Valens, naquit vers le milieu du IVe siècle, et fut sans doute chrétien. Il s'éleva rapidement par sa bravoure, ses talents, et peut-être aussi par ses intrigues, jusqu'au commandement général de l'armée romaine (*magister utriusque exercitûs*, cavalerie et infanterie). En possession de la faveur de Théodose, il reçut de lui sa nièce Serena en mariage; puis ce prince ayant, en 395, partagé l'empire entre ses deux fils, Honorius et Arcadius (*voy.* ces noms), il donna à Stilicon une nouvelle preuve de sa confiance, en le désignant comme tuteur du jeune Honorius, et en l'investissant, à ce titre, du gouvernement de tout l'empire d'Occident (*voy.*). Mais les deux empires furent bientôt déchirés par la rivalité

profonde de Stilicon et de Rufin (*voy.*), qui gouvernait l'Orient comme ministre d'Arcadius. Les Goths, appelés par Rufin, envahirent la Grèce : Stilicon marcha contre eux, mais fut arrêté par Arcadius, qui acheta la paix de ces barbares et le déclara ennemi public. Les Goths, sous la conduite d'Alaric, s'étant alors jetés sur l'Italie, Stilicon se porta à leur rencontre et les défit complétement, en 403 ; il reconquit aussi une partie de la Gaule envahie par les Suèves et les Alains. Honorius récompensa ses services en lui conférant le titre d'Auguste. Cependant, de coupables intrigues paraissent avoir déshonoré les dernières années de Stilicon. De graves accusations furent portées contre lui. On ne le croyait point étranger au massacre de Rufin par ses soldats, et l'on inspira des craintes à Honorius sur ses projets ambitieux. Ce prince ayant soulevé l'armée contre lui, Stilicon s'enfuit à Ravenne, où l'empereur lui fit trancher la tête le 23 août 408. Son fils et sa femme furent étranglés, ses biens confisqués, son nom effacé de tous les actes et monuments publics. Honorius répudia sa fille Thermancia, qu'il avait épousée après la mort de Marie, sa sœur aînée. A. B.

STILITES, *voy.* Stylites.

STILL DE GRAIN, *voy.* Nerprun et Laque.

STILLING, *voy.* Jung.

STIMULANTS, *voy.* Excitants.— En agriculture, *voy.* Amendement et Culture.

STIPITE, *voy.* Houille.

STIPULE, nom que l'on donne, en botanique, à certains appendices membraneux ou foliacés qui, dans plusieurs plantes, accompagnent la base du pétiole ou de la feuille.

STOBÉE ou **Jean de Stobi**, petite ville de la Macédoine, vécut vraisemblablement dans le v^e^ ou le vi^e^ siècle de notre ère. On ne sait rien de sa vie. Il a laissé des extraits des anciens écrivains, de leurs opinions et de leurs doctrines, dans une compilation en IV livres, intitulée *Anthologie ;* mais les copistes ayant divisé et mutilé son travail dans les siècles postérieurs, son ouvrage comprend aujourd'hui deux parties, dont l'une porte le titre d'*Eclogæ physicæ et ethicæ*, et l'autre celui de *Sermones*. Si toutes deux sont importantes pour la critique des auteurs dont elles citent des morceaux, elles ne sont pas moins précieuses à raison du grand nombre de fragments qu'elles nous ont conservés de poëtes et de prosateurs dont les œuvres sont aujourd'hui perdues. W. Canter a publié le premier une édition fort défectueuse des *Eclogæ* (Anvers, 1575, in-fol.). Une autre édition qui contient aussi les *Sermones* a paru à Genève en 1609, in-fol. La meilleure est celle de Heeren (Gœtt., 1792-1801, 2 vol. in-8°), revue et augmentée d'après plusieurs manuscrits. Les *Sermones* ont été édités par Trincavelli (Ven., 1536) et par Gesner (Zur., 1543; Bâle, 1549; Zur., 1559), qui l'un et l'autre se sont permis de faire des changements fort arbitraires. L'édition préparée avec beaucoup de soin par Nicolas Schow, ayant été dévorée dans un incendie, il n'en a été publié qu'une partie (Leipz., 1797). La meilleure, jusqu'à présent, est celle de Gaisford (*Florilegium*, etc., Oxf., 1822, 4 vol.; réimpr. à Leipz., 1823). Les *Lectiones Stobenses* de M. Jacobs (Iéna, 1827) sont importantes; d'autres ont été publiées plus récemment par M. Halm, Heidelb., 1842, in-4°. *C. L.*

STOCKFISCH, *voy.* Morue.

STOCKHOLM, capitale de la Suède (*voy.*), est une des plus belles villes de l'Europe, et ne le cède peut-être qu'à Constantinople pour sa situation pittoresque. Bâtie sur plusieurs îles, elle offre les plus admirables points de vue à celui qui, du haut du Mosesbacke, rocher qui forme le principal ornement d'un magnifique jardin, contemple le vaste panorama qui s'étale sous ses yeux. La ville, il est vrai, construite à la fin du xii^e^ siècle sur les ruines d'un ancien repaire de pirates, appelé *Sigtouna*, ne manque pas de rues sales et tortueuses ; mais les beautés de l'ensemble font passer sur ces défauts. Les nombreuses îles et presqu'îles sur lesquelles elle s'élève, et qui sont formées par les anses du lac Melarn et de la mer, sont réunies par plusieurs ponts dont l'un, conduisant au Norrmalm, a près de 1,000 pieds de longueur ; en sorte que Stockholm offre une

image de Venise, avec cette différence que sa rivale ne doit qu'à l'industrie de l'homme les canaux que forment ici naturellement les bras de la mer. Les navires débarquent leurs chargements au milieu même de la ville. Stockholm se divise en trois parties : la ville proprement dite et les deux faubourgs de Sœdermalm et de Norrmalm, sans compter une foule d'îles qui sont comme autant de faubourgs particuliers. Les plus importantes de ces dernières sont Kungsholm, Kastelholm et Riddarholm. Parmi les édifices publics, on doit nommer le palais, bâti en 1751, auquel peu de bâtiments peuvent se comparer en Europe; la cathédrale, dans la ville proprement dite, qui est remarquable par son antiquité, et où l'on admire une des plus belles orgues du monde, ainsi que plusieurs tableaux d'artistes suédois; l'église allemande, l'église française, la banque, la monnaie, la maison de la noblesse avec les écussons des armes des familles suédoises, qui peuvent rivaliser avec les bâtiments les plus renommés destinés aux mêmes usages à l'étranger. Le Norrmalm, la plus belle partie de la ville, offre également plusieurs édifices dignes d'être mentionnés : le palais de Torstenson, agrandi par la princesse Albertine, l'Opéra, bâtiment magnifique construit par Gustave III, les églises de Sainte-Claire, de Jacques et de Frédéric, l'observatoire de l'Académie des sciences, établi sur une haute colline de sable, et les nombreux hôtels des ambassadeurs. Dans l'île de Riddarholm, on voit une église qui contient les tombeaux des héros de la Suède, décorés de plus de 5,000 drapeaux, et l'hôtel des francs-maçons, le plus beau de l'Europe. Le Kungsholm est important par sa vaste fonderie de canons. Stockholm possède plus de vingt places publiques, mais petites et peu remarquables : nous ne citerons que celle de la maison de la noblesse, ornée, depuis 1773, de la statue de Gustave Wasa en marbre vert indigène, celle d'Adolphe-Frédéric avec la grande église de la Madeleine, bâtie en 1489, et la nouvelle place de la parade, dans le Norrmalm, sur laquelle s'élève la statue de Charles XIII.

En 1798, le nombre des habitants de Stockholm était de 80,000; mais à la fin de 1827, il était tombé à 73,000, la situation de la ville et le climat déterminant, au moins dans quelques îles, une mortalité telle que le nombre des décès surpasse considérablement celui des naissances. Aujourd'hui, on donne à Stockholm 84,000 âmes. Il n'y a que 160 juifs; les catholiques et les grecs sont aussi peu nombreux; ils ont la liberté de célébrer leur culte dans des oratoires. Une communauté de réformés français a son église particulière, et 200 herrnhutes sont autorisés à prier Dieu à leur manière dans une salle qui leur appartient.

Le voisinage de la mer et la facilité des communications font de Stockholm le centre d'un commerce actif. Les importations consistent en blé, sel, lin, coton, riz, denrées coloniales, articles manufacturés et de luxe; les exportations, en produits des mines de la Suède, surtout en fer. On y entretient des fabriques de laine, de métaux, de sucre, de tabac, de toile, de coton et de soie.

Outre un grand nombre d'écoles pour la jeunesse des deux sexes, il y a à Stockholm un gymnase, une école des cadets et une école médico-chirurgicale destinée à former des officiers de santé pour l'armée de terre et la flotte. La bibliothèque du palais du roi contient environ 40,000 volumes et de précieux manuscrits (*voy.* T. III, p. 497, avec la note); celle du comte Engestrœm n'en a pas moins de 18,000. Une Académie des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités existe depuis 1753. En 1786, Gustave III fonda une Académie pour la langue suédoise. Dès 1739, Linné en avait établi une pour les sciences, et c'est une des plus importantes institutions de ce genre en Europe. Le musée royal, ou galerie de tableaux, dans le palais, offre aussi une collection de 3,000 dessins originaux des premiers maîtres italiens; il s'est enrichi depuis peu d'une magnifique collection de médailles et d'antiques, composée d'environ 20,000 pièces. Dans la bibliothèque d'Engestrœm une salle particulière est consacrée à une collection remarquable de gravures de tous les maîtres, de vases de terre, de médailles, de cartes, etc. Les établissements de bienfaisance, hôpitaux, maisons d'or-

phelins, hospices, sont nombreux ; ils sont entretenus soit aux frais du public, soit par des associations. Une maison de travail fournit annuellement des outils et des matériaux à 8 ou 900 ouvriers. Une maison de détention reçoit les vagabonds et les condamnés. Tous les enfants abandonnés ou orphelins sont admis jusqu'à l'âge de 14 ans dans la maison des orphelins, qui, il y a quelques années, comptait jusqu'à 3,000 pensionnaires; les francs-maçons ont fondé une maison pareille. L'institut des sourds-muets et des aveugles est un des établissements les plus importants. Les lieux de réunion les plus fréquentés dans les environs de Stockholm sont le Parc, le Humlegarten, la source qui jaillit dans le voisinage, le château et le parc de Nouveau-Haga. Le château de Drottningholm est une imitation de celui de Versailles. *C. L.*

STOCKS, mot anglais qui revient à notre terme de fonds consolidés, *voy.* Fonds, Rente.

STOFFLET (Nicolas), célèbre chef vendéen et auparavant garde-chasse du comte de Colbert Maulevrier, né à Lunéville en 1751, fusillé le 23 févr. 1796. *Voy.* Vendée.

STOICISME, école philosophique grecque, ainsi nommée du Pœcile d'Athènes, espèce de *stoa* ou colonnade qui servit d'auditoire à son fondateur. *Voy.* Zénon, Cléanthe et Chrysippe.

Dans le langage ordinaire, un *stoïcien* est un homme insensible à la douleur et à l'adversité, ou au moins maître de lui à ce point qu'il sait réprimer toute manifestation d'une forte émotion.

STOLBERG, comté de la Thuringe, sous la suzeraineté de la Prusse, entre les comtés de Mansfeld, de Schwarzbourg, de Hohenstein et le pays d'Anhalt, d'une superficie d'environ 7 milles carrés avec une population de 20,000 âmes. Au nord-ouest, où il touche au Harz, le pays est couvert de montagnes âpres, boisées, riches en mines d'argent et d'autres métaux; mais au sud-est il est extrêmement fertile. Ce comté appartient à la ligne cadette de Stolberg, et en majeure partie à la branche de Stolberg-Stolberg. Son chef-lieu, *Stolberg*, petite ville de 2,400 habitants située dans le Harz, est le siége de la chancellerie comtale, d'un sous-consistoire et d'un gymnase. On doit mentionner encore Rottleberode avec le palais d'été du comte de Stolberg-Stolberg. Dans les environs, se voient les débris de l'ancien château de Stolberg et un effrayant défilé appelé la *Voie des morts*.

La famille de Stolberg est une des plus anciennes de l'Allemagne. Elle figure dans des documents du moyen-âge sous le nom de *Stalberg*. Elle formait anciennement deux branches : celle du Harz et celle du Rhin. Cette dernière s'étant éteinte, ses possessions passèrent à la première. La souche de toutes les branches aujourd'hui existantes fut Christophe de Stolberg, né en 1567, mort en 1638. Son fils aîné, Henri-Ernest, né en 1593, mort en 1672, fonda la ligne aînée qui se divisa en deux branches : celle d'*Ilsenbourg*, éteinte depuis 1710, et celle de *Wernigerode*. Cette dernière se subdivisa en trois rameaux : *Stolberg-Wernigerode ; Stolberg-Gedern*, qui fut élevé, en 1742, à la dignité princière, mais qui s'est éteint, en 1804, dans la ligne masculine; et *Stolberg-Schwarza*, qui s'éteignit en 1748. La ligne cadette, fondée par Jean-Martin, second fils de Christophe, est divisée aujourd'hui en deux branches : *Stolberg-Stolberg*, et *Stolberg-Rossla*. La branche de Stolberg-Wernigerode a pour chef le comte Henri, membre du conseil d'état de la Prusse, né le 25 déc. 1772. Ses possessions comprennent, outre le comté de Wernigerode et celui de Gedern, les trois seigneuries de Peterswaldau, de Kreppelholz et de Ianowitz en Silésie, ainsi que le bourg de Schwarza et quelques autres domaines, d'un revenu annuel de 300,000 florins. Les deux branches de la ligne cadette, représentées, celle de Stolberg-Stolberg par le comte Alfred, né le 23 nov. 1820, et celle de Stolberg-Rossla par le comte Auguste, né le 25 sept. 1768, se partagent le comté de Stolberg.

C'est à la branche de Stolberg-Stolberg qu'appartiennent les deux écrivains illustres Christian et Frédéric-Léopold qui occupent un haut rang dans la littérature allemande.

Christian, comte de Stolberg, naquit

à Hambourg, le 15 oct. 1748. De 1769 à 1774, il fit ses études à Gœttingue, où il se lia, ainsi que son frère, avec Boje, Bürger, Miller, Voss, Hœlty, Leisewitz. Nommé, en 1777, bailli de Tremsbüttel dans le Holstein, il remplit ces fonctions jusqu'en 1800, époque à laquelle il donna sa démission pour aller vivre dans sa terre de Windebye, où il mourut le 18 janvier 1821. Quoiqu'il ne puisse être comparé à son frère pour la vigueur et la richesse des idées, ses poésies ne manquent ni d'imagination ni de sentiment. Il a réussi surtout dans la peinture de la vie domestique. On lui doit aussi plusieurs traductions du grec. Ses poésies ont été publiées avec celles de son frère à Leipzig, en 1779, ainsi que ses pièces de théâtre avec chœurs, en 1787. Ces dernières rentrent plutôt dans le genre épique que dans le genre dramatique; elles ne pourraient supporter la représentation. Ses *Poésies tirées du grec* (Hamb., 1782) contiennent des hymnes homériques, les idylles de Théocrite, plusieurs poëmes de Moschus, de Bion, d'Anacréon, et *Héro et Léandre* de Musée. Sa traduction de Sophocle (Leipz., 1787, 2 vol.) en iambes pentamètres est un travail estimable, quoique inférieur à celui de Solger et d'autres. Toutes ses œuvres poétiques ont été réimprimées dans l'édition des *OEuvres des frères Stolberg* (Hamb., 1821, 20 vol.).

Frédéric-Léopold, comte de Stolberg, né le 7 nov. 1750 dans un bourg du Holstein nommé Bramstedt, remplit depuis 1777 les fonctions de ministre plénipotentiaire du prince-évêque de Lubeck à la cour du Danemark. Agnès de Witzleben, qu'il épousa en 1782, lui laissa en mourant, six ans après, un fils et trois filles. En 1789, le roi de Danemark nomma le comte son représentant à Berlin. L'année suivante, il épousa Sophie de Redern, avec laquelle il fit, en Suisse et en Italie, un voyage au retour duquel il se démit de tous ses emplois, et s'établit à Münster, où il embrassa le catholicisme avec toute sa famille, à l'exception de sa fille aînée qui a épousé le comte Ferdinand de Stolberg-Wernigerode. Cette conversion inattendue fit d'autant plus de sensation que, dans un écrit tout récent, Stolberg venait de se poser en ardent défenseur du luthéranisme orthodoxe. Ses amis, surtout Voss (*voy.*), le blâmèrent vivement; mais ni leurs reproches ni la perte d'avantages considérables, ne purent le décider à revenir sur ses pas. Il publia, peu de temps après sa conversion, une *Histoire de la religion de Jésus-Christ* (Hamb., 1807-18, 15 vol. in-8°), qui fut si bien accueillie par le pape, qu'il ordonna d'en faire une traduction italienne. Stolberg a rendu son nom illustre, comme poëte, par des odes et des chansons, des élégies, des romances, des satires, des tableaux poétiques et des drames; comme prosateur, par son roman de *l'Ile* (1788), et par la description quelque peu diffuse d'un *Voyage en Allemagne, en Suisse, en Italie et en Sicile* (1794); comme traducteur, par ses traductions de l'*Iliade*, d'un choix des *Dialogues* de Platon, de quelques tragédies d'Eschyle, et des poésies d'Ossian. Ses poésies originales se distinguent de celles de son frère par une plus grande hardiesse de pensées et d'images, par un élan plus passionné. Il y peint sous les couleurs les plus vraies les beautés de la nature, les charmes de l'amitié, tout ce qui est cher à un homme bien-né. De la chanson la plus simple, sa muse s'élève sans effort jusqu'au dithyrambe. Ses *Iambes* (Leipz., 1784; réimpr. à Paris, 1838, in-12) sont une satire sanglante de la corruption des mœurs et des préjugés de son siècle. Il s'est placé enfin parmi les meilleurs biographes allemands par sa *Vie d'Alfred-le-Grand* (Münster, 1815; trad. fr. par M. Duckett, Paris, 1831, in-18), précédée d'une introduction qui offre un tableau plein d'intérêt de l'histoire des Anglo Saxons. Le comte de Stolberg mourut dans sa terre de Sondermühlen près d'Osnabrück, le 5 déc. 1819. Ses œuvres forment la majeure partie de l'édition des *OEuvres des frères Stolberg*. *C. L.*

STOMACHIQUE, ce qui est favorable à l'estomac (*voy.*), ce qui lui donne du ton, de la force, etc. *Voy.* Elixir, Liqueur, Toniques, etc.

STORAX, résine molle qui nous vient

du Levant, et qui parait être fournie par l'*alibouſier des boutiques*; on croyait autrefois qu'il provenait du *liquidambar d'Orient*. Le *storax liquide* est une autre résine qui se tire, dans l'Inde, d'un arbre de la famille des conifères qu'on croit appartenir au genre *dammare* ou *rosamale*. Le storax ou styrax s'emploie surtout en pharmacie. Ce nom s'étend d'ailleurs à diverses substances balsamiques.

STORCH (Henri-Frédéric de), né à Riga, le 15 février 1766, étudia la jurisprudence à l'université d'Iéna jusqu'à l'année 1786, époque où il quitta cette ville pour faire dans le midi de l'Allemagne et en France un voyage dont il a publié en allemand une intéressante description sous le titre d'*Esquisses, scènes et observations recueillies pendant un voyage en France* (2e édit., Heidelb., 1790), et au retour duquel il se rendit à Heidelberg, dans l'intention d'y continuer les études d'économie politique qu'il avait déjà commencées à Iéna. Cependant les conseils du comte Roumantsof (*voy.*) le déterminèrent bientôt à partir pour Saint-Pétersbourg, où il ne tarda pas à obtenir une place d'instituteur au Corps des cadets, à l'usage duquel il rédigea des *Principes généraux des belles-lettres*, imprimés à Pétersbourg en 1789. Henri Storch semblait ainsi avoir renoncé à la carrière vers laquelle son inclination le portait principalement, lorsqu'en 1790, il fut attaché à la chancellerie du comte Bezborodko (*voy.*), et dès cet instant il s'occupa exclusivement de recherches sur l'histoire de la Russie, et sur la production et la consommation des richesses de ce vaste empire. En 1796, l'Académie des sciences de Pétersbourg l'admit comme membre correspondant. Cette même année, il publia à Riga la première partie de son excellent *Tableau historique et statistique de l'empire de Russie à la fin du* XVIIIe *siècle* (Riga et Leipz., 1797-1803, 8 parties; trad. en franç., Paris, 1801, 2 vol. in-8°, cette trad. est restée inachevée). Il est à supposer que le succès de cet ouvrage contribua puissamment à son rapide avancement dans les honneurs. En 1799, il fut appelé à remplir auprès des grandes-duchesses, filles de Paul Ier, les fonctions de précepteur. En 1800, il obtint le rang de conseiller de cour, qui confère, comme on sait, la noblesse héréditaire. Puis l'impératrice-mère le nomma son lecteur, et, en 1804, il fut reçu dans la section de statistique de l'Académie des sciences, et promu au rang de conseiller d'état. Quelques années après, il fut chargé d'enseigner aux grands-ducs Nicolas et Michel les principes de l'économie politique. Les leçons qu'il leur donna furent imprimées, et devinrent la base d'un ouvrage qui a placé Henri Storch au rang des économistes distingués. Il dut à cette position d'être décoré de divers ordres russes et prussiens. En 1828, il fut nommé conseiller privé, et en 1830, vice-président de l'Académie des sciences. Il est mort à Saint-Pétersbourg le 1er (13) nov. 1835. — Outre les ouvrages déjà cités, et un grand nombre de travaux sur diverses questions d'économie politique insérés dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Pétersbourg, on doit à Storch de nombreux écrits périodiques ou autres, spécialement relatifs à la Russie, et que consultent encore avec fruit ceux qui font une étude spéciale de ce vaste empire. La plupart, bien que d'un caractère scientifique, sont rédigés avec plus de clarté et d'agrément de style que le commun des ouvrages allemands. On a même reproché à l'auteur d'être parfois trop fleuri. Son *Cours d'économie politique*, publié en 1815 à Pétersbourg, aux frais de l'empereur Alexandre (6 vol. in-8°), fut réimprimé à Paris (1823, 4 vol. in-8°) avec des notes explicatives et critiques de J.-B. Say, auxquelles Storch se crut obligé de répondre par ses *Considérations sur la nature du revenu national* (Paris, 1824), et qui donnèrent lieu à une courte polémique. S.

STORTHING, mot norvégien qui signifie *grand conseil*; assemblée législative du royaume de Norvége (*voy.* ce nom, T. XVIII, p. 556).

STRABISME (de στραβὸς, louche), difformité qui résulte du défaut de parallélisme entre les axes visuels des yeux, et qu'on a désigné aussi sous le nom de *loucherie*. Ce n'est point une maladie, car il n'y a ni souffrance ni même altération de la fonction. En effet, les lou-

ches n'ont point mal aux yeux; ils ont souvent la vue excellente, et, lorsqu'ils sont myopes ou presbytes, ils demeurent tels quand même ils guérissent du strabisme. Quoique identique dans son principe, le strabisme peut présenter autant de variétés qu'il y a de points dans le cercle où se meut le globe oculaire. Ainsi, chez l'un, l'œil se dirige en dedans ou vers le nez; chez l'autre, en dehors; chez un troisième, en haut, etc. Quelquefois un œil seulement s'écarte de sa direction normale; d'autres fois, on voit les deux yeux s'écarter (strabisme *divergent*), ou se rapprocher (strabisme *convergent*. De plus, le strabisme peut être simple ou double; il peut varier dans son intensité, comme aussi on l'observe à l'état intermittent, quoique dans le plus grand nombre de cas il soit continu. Enfin, chez certains malades il est accidentel, et chez les autres il date de la naissance.

La cause de cette incommodité, qui est exempte de souffrance et même de gêne dans la vision, est une contraction irrégulière et un raccourcissement d'un ou de deux des muscles qui meuvent l'œil. Ils sont, comme on sait, au nombre de six, quatre droits et deux obliques, qui embrassent le globe oculaire à angle droit (pour les muscles droits), les deux obliques s'insérant dans l'intervalle. Quant aux causes primitives, elles sont peu connues; cependant on considère comme telles les convulsions et les affections cérébrales, l'usage de coucher les enfants de telle sorte que le jour ne leur arrive que d'une manière oblique. On signale les vers comme produisant un strabisme accidentel et passager; enfin plusieurs auteurs pensent que l'inégale sensibilité des deux nerfs optiques est la cause réelle de la déviation oculaire.

Livré à lui-même, le strabisme guérit quelquefois spontanément vers l'époque de la puberté, mais le plus ordinairement il persiste. Souvent même on le voit résister à tous les moyens employés pour le guérir, et même récidiver après une guérison plus ou moins durable.

L'analogie du strabisme avec le bégaiement n'a point échappé aux observateurs : aussi, jusqu'à ces derniers temps, le traitement a-t-il consisté soit dans une gymnastique plus ou moins intelligente, ayant pour objet de fortifier les muscles les plus faibles en même temps que l'on condamnait à l'inaction ceux qui possédaient primitivement ou qui avaient acquis une prédominance vicieuse, soit dans des appareils variés ayant le même but. Mais, outre qu'il est rare que la volonté soit assez énergique, surtout chez les jeunes sujets, pour rompre une habitude ancienne et pour assouplir des organes en quelque sorte endormis dans une mauvaise direction, il arrivait souvent encore que les louches trouvaient le moyen de se soustraire à l'action des appareils, tels que les bandeaux, lunettes, etc., que d'ailleurs souvent ils ne conservaient pas assez longtemps pour obtenir une guérison solide et durable. C'est dans cet état de choses qu'en 1835, M. Dieffenbach, chirurgien allemand, imagina de couper le muscle ou les muscles dont la rétraction entraînait l'axe visuel hors de sa direction normale. Ses expériences furent suivies de succès, et bientôt répétées partout et modifiées au goût de chacun. Malgré l'abus qu'on a fait de cette opération, elle n'en demeure pas moins une des belles conquêtes de la chirurgie moderne. F. R.

STRABON, dont l'ouvrage heureusement parvenu jusqu'à nous est, à tout prendre, le plus grand monument géographique que l'antiquité ait produit, se place entre Ératosthène et Ptolémée (*voy.* ces noms), entre le fondateur et le réformateur de la géographie scientifique et mathématique, comme le maître par excellence de la géographie historique et descriptive. Il naquit à Amasée, ville du Pont Galatique, en Asie-Mineure, d'une famille grecque ou devenue grecque, dont quelques membres, qu'il nous fait connaître, avaient joué un rôle important à la cour des rois Mithridate Évergète et Mithridate Eupator. On conjecture, non sans vraisemblance, que cette famille, après la défaite du grand roi de Pont, tomba, avec le pays même, sous l'influence de Pompée, son vainqueur, et par là l'on explique soit le nom plus romain que grec donné au jeune Strabon, soit la circonstance de son éducation faite

en partie sous le grammairien Aristodème, qui fut l'instituteur des enfants de Pompée. L'époque précise de sa naissance est inconnue, mais l'on est fondé à conclure de divers rapprochements, et surtout des indices fournis par son ouvrage, qu'il a dû voir le jour au moins 60 ans avant notre ère, que la meilleure part de sa vie s'écoula sous le règne d'Auguste, et que sa vieillesse se prolongea jusque dans les premières années de l'empire de Tibère. Il suivit d'abord à Amisus, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, les leçons de grammaire ou, comme nous dirions, de belles-lettres, du célèbre péripatéticien Tyrannion, celui qui s'occupa des livres d'Aristote et de Théophraste apportés à Rome par Sylla. Envoyé de là à Nysa, en Carie, pour s'y perfectionner dans les mêmes études sous Aristodème, il se tourna bientôt vers la philosophie, et il alla entendre un autre et un plus grand péripatéticien, Xénarque, soit à Séleucie de Cilicie, patrie de ce philosophe, soit à Alexandrie. Ce fut peut-être dans cette dernière ville, et en tout cas tandis qu'il étudiait les doctrines d'Aristote, qu'il se lia avec Boëthus de Sidon, qui, comme lui, passa plus tard du Lycée au Portique. Un autre de ses amis, Athénodore de Tarse, l'illustre stoïcien qui fut maître d'Octave, put exercer quelque influence sur cette conversion, dont les écrits de Strabon offrent une foule de preuves. Partout il y professe les principes du plus pur stoïcisme, les opposant même quelquefois à ceux du péripatétisme. Cette direction un peu étroite de ses idées fit que, sans négliger les mathématiques et l'astronomie, ces deux grandes bases de toute géographie digne de ce nom, il ne leur accorda pourtant pas toute l'importance qui leur est due. La nature de son esprit, comme celle de ses études, le porta de préférence vers les sciences morales, et c'est de ce point de vue principalement qu'il considéra la géographie elle-même. Il la prit en littérateur, en critique, en philosophe, beaucoup plus qu'en physicien ou en géomètre. C'est là sans doute un de ses défauts, mais c'est aussi une de ses qualités, au point de vue du développement complet de la science; et c'est, comme nous le verrons bientôt, pour nous autres modernes, au point de vue de l'érudition géographique et de la connaissance historique du monde ancien, un inappréciable avantage.

En effet, frappé de ce qu'avaient d'incomplet à cet égard les travaux de ses prédécesseurs, Strabon paraît avoir conçu de bonne heure le plan d'un ouvrage qui, en résumant tout ce qu'on avait fait avant lui pour la géographie théorique et systématique, y joindrait ces descriptions de pays et de peuples, ces détails de faits et de mœurs, ces recherches d'antiquités, ces traits et ces rapprochements de toute sorte, qui donnent la vie et l'intérêt à la géographie positive. Pour cela il ne se contenta point des matériaux que pouvaient lui fournir les livres, dont il paraît avoir possédé une ample collection et une rare connaissance; il voulut voir les lieux et les hommes, il voulut recueillir sur place les documents, les traditions, les informations orales ou écrites. Il entreprit un grand voyage qui le conduisit de l'Asie-Mineure, à travers la Grèce, en Italie et à Rome; il se rendit de là en Égypte, et revint dans sa patrie par mer, en suivant la côte de Syrie. « J'ai visité, » dit-il, exagérant quelque peu l'importance de ses pérégrinations, lui qui connaît pourtant et qui blâme le faible des voyageurs; « j'ai visité toutes les contrées qui s'étendent de l'Arménie à la Tyrrhénie vis-à-vis de Sardo, vers l'O., et du Pont-Euxin aux frontières de l'Éthiopie vers le S. Parmi les anciens géographes il n'en est peut-être pas qui aient embrassé une plus grande étendue de pays dans toutes les directions, quoique les uns en aient vu davantage à l'O., les autres à l'E., et ainsi pour le N. et le S. » Il oublie Hérodote, Démocrite, et avant eux, selon toute apparence, le vieil Hécatée de Milet (*voy.* ces noms), ces antiques, mais admirables explorateurs de presque tout le monde connu de leur temps.

Il s'en faut, d'ailleurs, que Strabon ait réellement visité, qu'il décrive d'après ses propres observations tous les pays situés entre les termes extrêmes qu'il désigne. On entrevoit que Rome, la nouvelle capitale du monde, était le but

principal de son voyage. Il y séjourna plusieurs années pour puiser dans les mémoires, dans les conversations des hommes d'état et des hommes de guerre les renseignements que les Romains seuls pouvaient lui fournir, soit sur les derniers temps de leur histoire, soit sur ces régions de l'Ouest et du Nord, éclairées de si vives lumières par leurs récentes conquêtes. Un autre séjour de prédilection, un autre foyer d'informations historiques et géographiques, fut pour lui Alexandrie, lien de l'Orient et de l'Occident, métropole du commerce aussi bien que de la science, d'où il suivit jusqu'à Syène et Philes, extrême frontière de l'Égypte, son ami Ælius Gallus, qui en était gouverneur, l'an de R. 730. De retour à Amasée, dont il paraît avoir fait sa résidence ordinaire, quoiqu'il soit demeuré jusqu'à sa mort en relation suivie avec Rome, et qu'il se soit tenu au courant de tout ce qui se passait dans l'empire, il distribua en deux parts les fruits de ses voyages et de ses recherches; il élabora les matériaux de deux grands ouvrages qui virent successivement le jour. Le premier, qui est perdu, mais dont il nous apprend l'existence, et que citent Plutarque, Josèphe, d'autres encore, était intitulé *Mémoires historiques* (Ἱστορικὰ ὑπομνήματα), et se composait de XLIII livres. C'était une continuation de l'histoire générale de Polybe, commençant où avait fini celui-ci, c'est-à-dire à la triple chute du royaume de Macédoine, de la ligue achéenne et de la république de Carthage, et s'étendant vraisemblablement jusqu'à la bataille d'Actium. Une introduction, qui comprenait à elle seule quatre livres, formait le début de cette vaste composition. En traitant l'histoire dans un esprit tout à la fois philosophique et pratique, Strabon suivit l'exemple de Polybe et de Posidonius, ses deux illustres prédécesseurs. Mais il ne mêla pas, comme eux, et comme auparavant Hérodote, Éphore, Théopompe, la géographie à l'histoire. Il sépara le récit des faits de la description des lieux, et réserva celle-ci pour un second ouvrage qu'il conçut d'ailleurs dans le même esprit, qu'il destina au même public : il nous le dit lui-même.

C'est ce second ouvrage, lentement préparé, exécuté, ou du moins terminé tard, selon toute apparence, qui a immortalisé Strabon. Certains faits, certaines dates qui y sont relatés, semblent en placer la rédaction entre les années 15 et 25 de J.-C., alors que l'auteur aurait eu 80 ans et davantage ; mais rien n'empêche d'interpréter ces données plus ou moins positives au sens d'une rédaction dernière ou d'une révision ultérieure, qu'aurait précédée une composition successive et prolongée. On pourrait même croire, avec Malte-Brun, que l'auteur, surpris par la mort, ne mit pas la dernière main à son œuvre, dont les disparates et les imperfections s'expliqueraient ainsi, et que cette œuvre, longtemps conservée comme un héritage de famille, se répandit tardivement hors de l'Asie, ce qui ferait comprendre d'autre part qu'elle soit restée inconnue, surtout dans l'Occident, pendant plus de 200 années. Quoi qu'il en soit, et quelle qu'ait pu être la valeur de l'histoire de Strabon citée beaucoup plus tôt, il est permis de penser que sa *Géographie* en XVII livres (Γεωγραφικῶν βιβλοι ιζ') méritait mieux la fortune qu'elle a eue de passer à la postérité. Nous avons déjà indiqué ce qui, dans l'intention première de l'écrivain, devait en faire à la fois l'originalité et l'intérêt. Venu à l'époque où les conquêtes des Parthes et celles des Romains semblaient agrandir à l'envi l'Orient et l'Occident, où la majeure partie du monde connu s'organisait tout ensemble et s'illuminait dans la puissante unité de l'empire des Césars, il s'était proposé de présenter à ses contemporains un tableau complet de cet état nouveau de la terre, ordonné sur les bases de la science, épuré par la rigueur de la critique, en même temps qu'animé par les souvenirs de l'histoire et coloré par les charmes du style. Ce tableau, il le voulait à la fois solide et instructif par le fond, attrayant par la forme, capable de plaire aux gens du monde, aux hommes d'affaires, sans cesser d'intéresser les savants de profession. L'exécution répondit à ce plan, qui tendait à populariser la géographie tout en lui maintenant son caractère propre et systématique ; à

concilier, dans cette science si complexe et tour à tour envisagée sous des points de vue divers, mais exclusifs, l'exactitude des notions théoriques avec l'étendue et la variété des applications positives. Prenant pour guide Eratosthène, qui, le premier, s'était élevé aux principes, avait embrassé les rapports fondamentaux de l'étude de la terre, en avait dressé une carte régulière et l'avait expliquée d'après les connaissances de son temps, Strabon suivit ce grand maître; mais il le suivit sans superstition ni servilité. Il débuta, comme lui, par un jugement de ses devanciers, qui témoigne de son indépendance aussi bien que de son savoir, et qui contient le germe d'une histoire critique de la géographie. Comme lui, il exposa ensuite les points principaux de la géographie mathématique et physique, mais sous une forme polémique et par cela même un peu décousue, tour à tour combattant et défendant Ératosthène, dont il rapproche les opinions de celles d'Hipparque, de Polybe et de Posidonius.

Tel est l'objet de ses deux premiers livres. Le II^e^ se termine par une vue générale de la terre habitée, qui ne paraît être encore que le cadre ou le canevas de la géographie descriptive d'Ératosthène, mais dont les quinze autres livres offrent un développement étendu, large, détaillé, qu'on doit regarder comme le travail personnel de Strabon et son titre de gloire. Ces quinze livres répondent à ce qui ne faisait qu'un seul livre, le troisième et dernier de l'ouvrage de son prédécesseur; et cette disposition montre assez que la chorographie et la topographie, ou la description des pays et celle des lieux, élevées par Strabon à la hauteur de la géographie historique, sont le véritable sujet du sien. Elle prouve que, dans son plan, la géographie générale, fondée avec tant de labeur par le bibliothécaire d'Alexandrie, n'occupe plus qu'un rang secondaire, n'est plus qu'une introduction, que le vestibule obligé du vaste monument qu'il érigea sur les mêmes bases. Sa géographie positive commence donc au III^e^ livre, par la description de la Péninsule ibérique avec les îles voisines ou supposées telles, les Baléares, Gadès et les Cassitérides (Sorlingues), rapprochées, ainsi que la côte S.-O. d'Angleterre, de la côte N. d'Espagne. Le IV^e^ livre comprend la Gaule, la Bretagne (Grande-Bretagne), avec Ierné ou l'Irlande, placée aussi bien que Thulé, que Strabon regardait à tort comme fabuleuse, au N. de la Bretagne et à l'extrémité boréale de la terre habitée. Ce même livre renferme encore la description des Alpes, par laquelle l'auteur prélude à celle de l'Italie, qui, avec ses îles, avec la Sicile, la Sardaigne et la Corse, avec un magnifique tableau de la puissance romaine, occupe les deux livres suivants. Le VII^e^ est consacré aux peuples du N. et N.-E. de l'Europe : Germains, Gètes, Daces, Scythes, à l'Illyrie, à la Pannonie, à la Dalmatie, à la côte orientale de la Thrace et à l'Épire. La Macédoine et le reste, c'est-à-dire la plus grande partie de la Thrace manquent, et l'on s'en console en songeant que c'est la seule lacune grave d'un ouvrage si considérable; encore cette lacune est-elle suppléée, jusqu'à un certain point, par les nombreux extraits de l'abréviateur de Strabon. Les trois livres qui viennent ensuite contiennent une description étendue de la Grèce et de ses îles, précédée d'une introduction fort érudite sur les peuples et la division générale de cette contrée, et de plus enrichie, quelquefois surchargée, d'une multitude de notions sur les antiquités historiques et mythologiques. Avec le XI^e^ livre commence l'Asie, qui en occupe six en total, tandis que l'Europe en a embrassé huit. Strabon, comme Ératosthène et comme les Grecs, depuis Alexandre, conçoit l'Asie partagée en deux au moyen de la grande chaîne du Taurus, courant depuis la côte S.-O. de l'Asie-Mineure jusqu'à la mer Orientale et au pays de Thinæ, sous le parallèle de Rhodes, dans toute la longueur du continent. Du XI^e^ au XIV^e^ livre inclusivement, sont décrits les contrées et les peuples situés en deçà du Taurus, c'est-à-dire dans l'Asie septentrionale et dans l'épaisseur même de la chaîne : d'abord du Tanaïs et du Pont-Euxin à la mer Caspienne et au Caucase; puis de la Caspienne, golfe prétendu de l'Océan du N., aux extrémités de la Scythie, sur les bords de l'O-

céan de l'E.; ensuite du Caucase au S., par la Médie et l'Arménie, jusqu'à l'Halys vers l'O. et à la Cappadoce; enfin, à partir de l'Halys, et dans le pourtour des côtes du Pont-Euxin à celles de la Méditerranée, l'Asie-Mineure et les îles qui lui appartiennent. Cette dernière contrée, à elle seule, occupe trois livres entiers, formant ainsi un frappant contraste avec les précédentes, qui n'en ont qu'un pour elles toutes. Il est vrai que c'est la patrie de Strabon, que c'est une terre classique comme la Grèce, que sa géographie et son histoire offraient à l'auteur, qui les avait étudiées à fond par lui-même ou dans les livres, des matériaux aussi abondants que divers, et qu'il se complaît dans ses antiquités, sans toutefois négliger l'état présent, ce qu'on peut lui reprocher pour la Grèce. Aussi sa description de l'Asie-Mineure, prise dans son ensemble, et à part quelques inégalités, quelques lacunes, est-elle justement considérée comme la partie la plus précieuse de sa Géographie. Les XV^e^ et XVI^e^ livres de cet ouvrage lui suffisent, par une compensation fâcheuse, à décrire ou à raconter, d'après les historiens d'Alexandre, auxquels il accorde peu de confiance en général, d'après Ératosthène, Artémidore, Posidonius, Nicolas de Damas et d'autres encore, toute l'Asie au delà ou au S. du Taurus, c'est-à-dire ce qu'il en connaît : l'Inde, avec le Gange dirigé à l'E. jusqu'à son embouchure dans l'Océan oriental, avec Taprobane, située à l'extrémité S.-E. de la terre; puis la Perse avec l'Ariane d'une part, d'autre part l'Assyrie, la Babylonie, la Mésopotamie, la Syrie avec la Phénicie et la Palestine, les golfes Persique et Arabique avec les côtes de celui-ci, tant en Asie qu'en Afrique. Le XVII^e^ et dernier livre renferme tout ce que Strabon rapporte en outre à cette partie du monde : savoir l'Égypte, qu'il avait vue de ses propres yeux et qu'il expose en détail; l'Éthiopie, qui se termine pour lui, avec l'Afrique elle-même, à l'Abyssinie actuelle; et la Libye, sur l'intérieur de laquelle il n'a que des notions extrêmement vagues, dont il ne connaît réellement que la côte septentrionale, et encore d'une manière bien imparfaite, à en juger par son excessive brièveté.

Telle est la suite, telle est l'économie de la géographie de Strabon, dont les développements, si divers entre eux, représentent assez bien la proportion des connaissances des anciens sur les différentes régions de la terre, et l'état général de ces connaissances dans les premières années après la naissance de J.-C. Du reste, ce livre n'est point, comme nous l'avons déjà fait entendre, une aride nomenclature, une liste interminable de noms, de positions, de mesures, telles que celles qu'avaient données plusieurs des géographes antérieurs, telles qu'on les retrouve plus tard chez Pline et Ptolémée. Ce n'est point non plus un abrégé calculé surtout pour l'effet pittoresque, comme celui de Pomponius Méla (*voy.* ce dernier mot). Ce n'est ni un squelette, ni une esquisse de la géographie; c'est un corps plein de séve et de vie, un tableau grandiose, animé, largement conçu, savamment exécuté, de la terre habitée, des pays et des hommes; où les particularités remarquables de la nature et des lieux, où l'histoire, les mœurs, les institutions des peuples trouvent place; où leur origine et leurs traditions, leurs migrations et leurs établissements sont recherchés et rapportés; où de temps en temps de judicieuses réflexions, des digressions curieuses, des anecdotes piquantes, viennent interrompre la monotonie des descriptions et sauver la fatigue des détails. Les plus techniques, les plus minutieux de ces détails, l'auteur les omet, visant aux grands traits, aux faits caractéristiques, mais parfois sacrifiant l'exactitude de la science au besoin d'attacher ses lecteurs. Encore demande-t-il lui-même à être apprécié, non pas d'après telle ou telle partie de son œuvre, mais d'après l'ensemble et les résultats, la comparant, sous ce point de vue, à un grand monument d'architecture ou de sculpture, dont il faut juger par l'effet général. Nous ajouterons, dans le même sens, qu'il tend à élever sa composition géographique jusqu'à la forme de l'art, afin de lui concilier plus sûrement l'intérêt. Les trois éléments de la description, de la narration, de la discussion critique, se fondent

entre eux, dans son exposition, d'une manière presque toujours heureuse. Quant à son style, il est habituellement simple et clair, digne et soutenu, selon les sujets; quelquefois il s'élève au ton de l'histoire dans les récits et les tableaux; dans les controverses scientifiques et philosophiques, qui remplissent en partie les deux premiers livres, il devient concis, haché, difficile, obscur; dans certaines digressions, où le géographe, littérateur autant que philosophe, se complaît, comme quand il parle d'Homère, il monte jusqu'à l'éloquence.

Voilà les principaux mérites de Strabon; mais, si on veut l'apprécier complétement, il ne faut pas non plus laisser dans l'ombre ses défauts. Ce besoin constant qu'il éprouve, non pas seulement d'instruire, mais de plaire et d'intéresser, fait qu'en multipliant les hors-d'œuvre, il a trop restreint le choix des noms et des détails essentiels dans ses descriptions. Par cela même il ne s'est pas assez inquiété de fixer d'une manière précise les positions, les distances des lieux. Quoiqu'il exige du géographe les notions fondamentales de la géométrie, de l'astronomie, de la physique, dans l'application il n'en a pas suffisamment senti l'importance. Il préfère les approximations vulgaires, pour les latitudes et les longitudes, aux mesures, fondées sur l'observation, d'un Hipparque ou d'un Posidonius. Il ne met pas non plus assez de prix aux renseignements sur les productions naturelles des pays, qu'Agatharchides et d'autres avaient admis avant lui, que les écrits d'Aristote et de Théophraste avaient recommandés à l'attention des géographes. On ne saurait le blâmer autant de n'avoir pas reçu dans son cadre les faits relatifs à l'industrie, au commerce, à la navigation, ainsi qu'à la population, aux forces et à la richesse des états, ces éléments de la statistique et ceux de l'ethnographie, pour la plupart, n'étant point alors regardés comme du ressort de la géographie. Mais des idées plus spéculatives et plus hautes y avaient déjà trouvé place, comme on le voit par les extraits, que renferme son premier livre, des vues de quelques physiciens sur les changements naturels arrivés à la surface de la terre. On y découvre avec admiration le germe de l'une des plus belles théories géologiques de nos jours, de celle qui cherche la cause du déplacement des eaux de la mer et de toutes les révolutions qu'a subies la face de notre globe, dans les mouvements souterrains, dans les soulèvements ou les affaissements de son écorce. Tant il est vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, si ce n'est la démonstration par la science des vérités devinées par l'intuition !

D'autres reproches que l'on peut adresser à Strabon, d'un point de vue différent, et de son point de vue même, qui est surtout historique et critique, c'est d'avoir trop incliné pour certains auteurs, pour certaines sources, et d'en avoir dédaigné d'autres infiniment plus importantes. Par exemple, on ne saurait trop s'étonner de son idolâtrie pour le vieil Homère, si l'on ne savait ce que peuvent sur les meilleurs esprits les traditions de secte et les préjugés d'éducation. Rien de plus curieux que la polémique qu'il engage à cet égard contre Ératosthène, beaucoup moins enthousiaste de la géographie, en grande partie mythique, du prince des poëtes. Strabon le suit de fait, comme la meilleure des autorités, sur tous les pays dont il est question dans ses chants, notamment sur la Grèce, sur ses îles, et sur la région nord-ouest de l'Asie-Mineure, substituant un commentaire archéologique, souvent forcé et subtil, à la description actuelle des lieux, et s'enivrant tellement du passé qu'il en oublie presque le présent. En revanche, il est d'une sévérité tout-à-fait injuste envers Hérodote, le père de la vraie géographie aussi bien que de l'histoire digne de ce nom; il l'assimile à Ctésias, à Pythéas, méconnus eux-mêmes par lui sous plus d'un rapport, et dont il ne tire pas non plus tout le parti qu'il en aurait pu tirer. Ce qui n'est pas moins grave, c'est qu'il néglige presque entièrement les écrivains romains, qui avaient tant à lui apprendre sur l'occident de l'Europe comme sur le nord de l'Afrique, et qu'il les néglige soit par infatuation de la science des Grecs, soit pour n'avoir pas suffisamment possédé la langue latine. Avec tout cela, et quelque

réels que soient ces torts, ils ne doivent pas nous empêcher de reconnaître les grandes qualités de Strabon, dont l'ouvrage, qui nous tient lieu d'une multitude d'autres que nous avons perdus, est pour nous, indépendamment du caractère d'originalité que nous avons tâché d'y faire ressortir, une véritable encyclopédie géographique de l'antiquité.

Il semble, en effet, que la Providence, en permettant qu'il nous fût transmis à peu près entier, l'eût destiné à notre usage beaucoup plus qu'à celui des anciens eux-mêmes. Peu d'écrivains le citent, et seulement à partir du III^e^ siècle. Les Romains le passent sous silence, comme s'ils avaient voulu lui rendre la pareille : ni Sénèque, ni Pline, ni Tacite, ni Pausanias lui-même ne paraissent l'avoir connu. Les premiers qui en fassent mention sont Athénée et Marcien d'Héraclée. A l'époque byzantine, il devient tout d'un coup populaire; il est compilé à l'envi par Étienne de Byzance, par Suidas, par Eustathe. Nous avons déjà indiqué l'une des causes les plus probables de cette tardive publicité d'un si grand livre, surtout dans l'Occident. Les copies semblent en avoir toujours été excessivement rares, peut-être à raison de son étendue même, et par cette rareté s'expliquent deux phénomènes que présentent les manuscrits actuels, d'abord l'extraordinaire altération du texte qu'ils donnent, et puis l'accord entre tous dans cette altération. Il faut qu'à une époque quelconque du moyen-âge, et postérieurement au X^e^ siècle, il ne soit plus resté qu'un manuscrit, source de tous les nôtres, qui, malgré leurs variantes nombreuses, mais secondaires, paraissent ne former tous qu'une seule et même famille. Aussi les incorrections capitales, les transpositions, les lacunes, notamment la grande lacune du VII^e^ livre, se reproduisent-elles dans tous. Cette lacune n'existait point dans la copie appartenant à une autre famille éteinte sans postérité, sur laquelle fut dressé, vers la fin du X^e^ siècle, l'*Epitome* ou *Abrégé* qui nous est parvenu et dont cette circonstance fait le principal mérite. Des extraits moins importants, et qui n'ont pas encore été publiés, sont dus au moine Maxime Planude et à George Gémistus Pléthon (*voy.* ces noms), le maître du fameux cardinal Bessarion. Quant aux éditions de la Géographie, dont on compte neuf jusqu'à présent, les plus recommandables sont celles de G. Xylander (Holzmann), Bâle, 1571, la première édition lisible, grâce aux conjectures souvent heureuses de son auteur, quoiqu'elle soit sans autorité critique et très incorrecte encore; d'Isaac Casaubon, Genève, 1587, reproduite avec des améliorations, Paris, 1620, in-fol., et qui fit faire au texte comme à l'interprétation de Strabon un pas immense; d'Almeloveen, Amsterdam, 1707, 2 vol. pet. in-fol., qui n'est qu'une réimpression du texte de Casaubon, mais belle et correcte, avec l'addition à ses remarques des observations de divers érudits, et de plus l'*Epitome*, que Gelenius et Hudson avaient déjà publié dans leurs recueils; celle de Th. Falconer, Oxford, 1807, 2 vol. gr. in-fol., à son tour reproduction plus somptueuse qu'intelligente de la précédente, quoiqu'elle renferme quelques bons matériaux employés par les éditeurs subséquents. Avant et après, dans une période qui s'étend de 1796 à 1818, parut à Leipzig, en 7 vol. in-8°, la grande édition critique et exégétique commencée par Siebenkees, continuée avec plus de ressources et de savoir par Tzschucke, et terminée par Friedemann. Elle laissait beaucoup à faire pour le texte, déjà fort amélioré dans l'intervalle, aussi bien que l'explication, soit des mots, soit des choses, par les auteurs de la célèbre traduction française (La Porte du Theil, suppléé par M. Letronne en 1815, Coray, et pour les commentaires géographiques, Gossellin), entreprise par ordre de Napoléon et publiée de 1805 à 1819, 5 vol. in-4°. Le docteur Coray (*voy.* Koraï), un des collaborateurs de ce grand travail, se chargea de lui donner un complément nécessaire, qui ne sera pas, nous l'espérons bien, le dernier, en revoyant à fond ce texte encore si défectueux, et en le corrigeant avec une liberté de critique et une régularité de goût un peu arbitraires. Cette édition, la plus récente de celles qui méritent d'être mentionnées ici, mais que perfec-

tionnera sans doute beaucoup celle que prépare depuis longtemps M. Cramer de Berlin, a paru dans la *Bibliothèque hellénique* du savant et généreux Grec, chez Firmin Didot, à Paris, de 1815 à 1819, en 4 vol. in-8°. Plus récemment encore, l'Allemagne a commencé à donner un digne pendant aux travaux de la France, qui a tant fait pour Strabon et pour sa Géographie, depuis Casaubon, en suscitant une traduction allemande, celle de M. Groskurd (Berlin et Stettin, 1831-34, 4 vol. in-8°), qui équivaut, comme la traduction française, à une nouvelle récension du texte, et qui, à tous égards, peut passer pour un chef-d'œuvre. Elle est précédée, ce qui manque jusqu'ici à notre monument national, d'une Introduction étendue dont nous avons beaucoup profité pour cet article, quoique nous en ayons cherché avant tout les matériaux dans l'ouvrage même de Strabon et dans l'étude attentive que nous en avons faite. G-N-T.

STRADIVARIUS (Antoine), célèbre luthier de Crémone, le dernier et le plus habile élève d'Amati (*voy.*), était né vers 1670, et mourut vers 1728. *Voy.* Violon.

STRAFFORD (Thomas Wentworth, comte de), illustre victime de l'ingratitude d'un roi faible, était fils d'un des plus grands propriétaires du comté d'York, et naquit à Londres, le 13 avril 1593. Envoyé au parlement par ce même comté vers 1621, Wentworth vota la mise en accusation du duc de Buckingham (*voy.*), le coupable ministre de Jacques I^er^, et de son fils, et il combattit vigoureusement dans les rangs de l'Opposition ; mais il finit par se laisser gagner par la cour. Charles I^er^ l'éleva à la dignité de baronnet, et le nomma bientôt après son ministre, dans l'intention soit de faire oublier Buckingham et d'apaiser le mécontentement de la nation, soit de donner à son trône le puissant appui de cet homme éminent. Wentworth se dévoua dès lors tout entier à la cause royale, et ses services lui valurent la pairie avec le titre de comte de Strafford et la vice-royauté d'Irlande (1632). Mais le parti qu'il avait abandonné ne lui pardonna point ce qu'il appelait son apostasie, et les mesures énergiques du comte redoublèrent encore sa haine : aussi les communes saisirent-elles avec empressement chaque occasion qui se présenta de l'attaquer. Pour échapper à l'orage qu'il voyait se former, Strafford voulut se retirer des affaires ; mais le roi le retint, en lui promettant de le soutenir contre le parlement. Cependant les communes, se sentant assez fortes pour ne plus le ménager, dressèrent contre lui, dans une séance secrète, un acte d'accusation qui fut envoyé, au mois de novembre 1640, à la Chambre haute, au milieu de laquelle le vice-roi fut arrêté. En même temps une commission fut nommée pour préparer les éléments du procès qui devait se décider devant le parlement. Après quatre mois d'inquisition, Strafford fut mis en jugement comme coupable d'avoir voulu détruire les lois fondamentales du royaume. Sans doute il avait violé les droits du peuple à plusieurs égards ; mais non pas de manière cependant à justifier une accusation de haute trahison. Il est impossible de le croire tout à fait innocent, puisque Clarendon l'accusait d'avoir exercé en Irlande une autorité tyrannique et oppressive, d'avoir méprisé les décisions des tribunaux, d'avoir défendu de sortir du pays sans sa permission, d'avoir établi des monopoles dans son propre intérêt, et levé des impôts arbitraires au nom du roi. Toutefois Strafford repoussa la plupart de ces accusations avec dignité, et il déploya tant d'habileté dans sa défense que, pour pouvoir le condamner, les communes durent accueillir contre lui un bill d'*attainder* que les chefs du parti populaire firent passer avec le secours d'une émeute. Ce fut encore une émeute qui arracha au faible roi la sanction de la condamnation à mort de son ministre. En apprenant cette sanction, Strafford, qui avait lui-même conseillé à Charles de céder dans l'espoir qu'il n'en résulterait rien, fit entendre ces paroles bibliques : « Ne mettez pas votre confiance dans les princes ni dans les enfants des hommes, car le salut n'est point en eux ! » Il mourut avec courage, le 12 mai 1641. En posant sa tête sur le billot : « Je pose, dit-il, ma tête sur ce bois, aussi volontiers que je la posais sur mon oreiller ; je crains seule-

ment que ce ne soit un triste prélude à la réforme politique qu'on a en vue, que de répandre le sang innocent.» On prétend que le roi Charles Ier se reprocha sur l'échafaud la mort de Strafford. Guillaume III réhabilita sa mémoire. *C. L.*

STRALSUND, capitale de l'ancienne Poméranie suédoise, aujourd'hui chef-lieu d'une régence prussienne de la province de Poméranie (*voy.*), ville industrieuse de 16,500 hab., port de commerce et place-forte, célèbre par plusieurs siéges qu'elle a soutenus (*voy.* Charles XII, Frédéric-Guillaume, grand-électeur, etc.).

STRANGE (Ingram et Robert), graveurs anglais, *voy.* Gravure.

STRANGULATION, *voy.* Étranglement et Pendaison.

STRASBOURG, ville très importante et forteresse de premier ordre, dans la Basse-Alsace, aujourd'hui chef-lieu du département du Bas-Rhin (*voy.*), est située sur la rivière d'Ill, dans une plaine fertile, à une demi-lieue du Rhin. Dans ces derniers temps, des travaux nombreux d'embellissement et d'utilité publique ont été exécutés dans l'intérieur de cette ville ancienne, où néanmoins il reste toujours beaucoup de rues étroites et tortueuses, garnies de maisons délabrées et d'un pauvre aspect, à côté de plusieurs quartiers bien construits et d'une belle apparence. Un monument surtout fait la gloire et l'orgueil de Strasbourg : c'est son admirable cathédrale, qui, sans contredit, est, avec celle de Cologne, restée jusqu'ici dans un déplorable état d'inachèvement, le chef-d'œuvre de l'art gothique au moyen-âge. Le chœur, aussi inachevé, mais qu'on va reconstruire, est la partie la plus ancienne de l'église ; les deux branches de la croix, sont seules en style byzantin. Le clocher merveilleux qu'elle supporte s'élève à une hauteur de 142 mètres, à laquelle n'atteint aucun autre édifice en Europe. C'est une espèce d'obélisque percé à jour et à huit pans, surmonté d'une flèche pyramidale, accessible (au moyen de quatre tourelles où montent en spirale des escaliers assez commodes) jusqu'à la couronne qui en supporte le bouton et la croix, et d'un travail si élégant et si hardi, qu'elle se dessine dans les airs comme un frêle et léger ouvrage de dentelle. Du haut de la vaste plate-forme sur laquelle pose le clocher, on jouit, sur la vallée du Rhin, d'une vue ravissante par la richesse autant que par la variété du panorama. Une multitude de clochetons, de statues, de colonnettes en fuseaux et d'ornements divers en haut et en bas-relief, décorent l'extérieur de cette magnifique basilique, à l'intérieur de laquelle on remarque les belles orgues de Silbermann et une horloge très ancienne et très curieuse, dont la restauration, effectuée avec beaucoup d'art par un habile mécanicien de la ville, M. Schwilgué père, est terminée depuis deux ans. Les fondements de cet édifice, élevé à la gloire de Dieu avec les offrandes pieuses et la coopération gratuite des fidèles appelés de près et de loin à contribuer à une œuvre si sainte, ont été posés en 1015 par l'évêque Werner de Habsbourg (*voy.* T. XIII, p. 362) ; mais la construction du clocher ne fut conçue et entreprise qu'en 1277 par l'architecte Erwin (*voy.*) de Steinbach, puis, après sa mort, en 1318, continuée par son fils Jean, assisté de sa sœur Sabine, et enfin terminée, en 1365, par l'architecte Jean Hültz, de Cologne. Parmi les autres églises de Strasbourg, au nombre de douze, on ne peut se dispenser de mentionner le temple protestant de Saint-Thomas, qui, outre un grand nombre de monuments élevés à des hommes notables (Schœpflin, Koch, Oberlin, Schweighæuser, de Türckheim, etc.), renferme l'imposant mausolée du maréchal de Saxe, par Pigalle (*voy.*). Le château, maintenant propriété communale, l'hôtel-de-ville, sur le Breuil ou Broglie, place plantée d'arbres, le théâtre, l'hôtel du commerce, d'une vieille architecture fort curieuse, et la halle aux blés, sont des édifices considérables et dignes de remarque. La statue en bronze du général Kleber, né à Strasbourg, s'élève sur la place d'armes*, celle de l'immortel inventeur de l'imprimerie (*voy.* Guttenberg et David), d'abord établi dans cette ville, où il fit, en 1436, ses premières expériences typographiques avec des caractères mo-

(*) Elle est l'ouvrage de M. Grass, artiste alsacien.

biles, décore le principal marché. A une faible demi-lieue de la ville, sur l'île du Rhin, à côté de la grande route qui conduit au pont de bateaux de Kehl, un autre monument, érigé par la grande armée, rappelle la gloire du général Desaix. Deux promenades publiques, le Contades et la Robertsau avec son agréable orangerie, offrent à la population des lieux de divertissement à la proximité des portes de la ville. Le chemin de fer d'Alsace, aujourd'hui terminé, met Strasbourg en communication avec Mulhouse et Bâle ; tandis que les bateaux à vapeur du Rhin, auxquels une entrée dans la ville a été ménagée au moyen d'un canal entre l'Ill et ce fleuve, emportent les voyageurs avec non moins de célérité dans la direction contraire. Il est inutile de dire que dans une forteresse de cette importance, on trouve un vaste arsenal avec un matériel d'armes, de munitions et d'artillerie suffisant pour la mise en campagne d'une armée entière, une fonderie de canons, un hôpital militaire distinct du grand hôpital civil, etc. La manufacture royale de tabac, la douane, la monnaie, etc., méritent également une mention, ainsi que les nombreux et excellents établissements de bienfaisance, parmi lesquels nous ne pouvons passer sous silence la colonie agricole d'Ostwald, récemment fondée à peu de distance de la ville. Strasbourg est le siége de la préfecture départementale, du général commandant la 5e division militaire, d'un tribunal de première instance, d'une chambre et d'un tribunal de commerce, d'un évêché suffragant de l'archevêché de Besançon, du consistoire général de la confession d'Augsbourg, etc. Une forte citadelle, bâtie par Vauban, couronne, du côté du Petit-Rhin (bras du grand fleuve plus rapproché de la ville), le vaste et imposant système de défense de cette place, dont jamais ennemi n'a forcé les remparts. Situé au milieu d'une des plus riches contrées agricoles de la France, Strasbourg n'offre que peu de manufactures ; c'est plutôt une ville marchande et de petite industrie, entrepôt naturel des produits les plus recherchés du pays environnant, où le commerce d'expédition, favorisé par la position de la ville à l'extrémité des deux routes principales aboutissant de Paris et de Lyon à l'Allemagne du sud, déploie surtout beaucoup d'activité.

Cependant Strasbourg n'est pas seulement une ville de guerre et de commerce, mais encore un foyer d'instruction et de lumières, et sous ce rapport nulle autre métropole de province, en France, n'offre des ressources aussi variées. Une académie composée de cinq facultés (droit, médecine, sciences, lettres et théologie protestante) a remplacé l'ancienne et célèbre université protestante, fondée en 1621, puis fermée pendant les orages de la révolution, et convertie en 1803 en séminaire protestant. Le gymnase, école mixte de la même communion, date de 1538, et a dû sa création à la réforme religieuse ; il rivalise avec un collége royal de 1re classe. Mentionnons en outre le grand séminaire catholique, l'école de pharmacie, l'école normale, etc. Les établissements d'instruction primaire pour les deux sexes, pour les riches et les pauvres, abondent dans cette ville. Nous avons déjà parlé, T. III, p. 492, de son importante bibliothèque. Le musée d'anatomie et le cabinet d'histoire naturelle sont également très curieux.

Le recensement de 1841 porte à 61,150 âmes la population actuelle de Strasbourg. Mi-partie protestante et catholique, elle comprend aussi quelques milliers de juifs. Il faut y joindre une garnison, ordinairement très nombreuse. L'idiome populaire de Strasbourg est un vieil allemand corrompu ; mais le français, qui est le langage des affaires comme celui de la société dans les classes supérieures, a fait, depuis la révolution, des progrès constants.

Histoire. Strasbourg, dont on rapporte le nom et l'origine à un fort qui, construit à la même place que la ville, au commencement du VIe siècle, se serait élevé sur les débris de l'ancien *Argentoratum* des Romains, municipe où stationnait la 8e légion, et que les Huns et les Alémans réduisirent en cendres et dévastèrent lors de leur passage. Après la défaite de ces derniers à Tolbiac, en 496, les Francs,

vainqueurs, incorporèrent à leur domination ce point militaire important, qui ne tarda pas à se repeupler. Vers le milieu du IXe siècle, à la suite du traité de Verdun, la nouvelle ville fut réunie au royaume de Lorraine d'abord, puis à l'empire germanique, dont elle continua de faire partie jusqu'en 1681. Les évêques s'y étaient arrogé de bonne heure une autorité temporelle très grande; mais bientôt la commune se sentit assez forte pour se mettre elle-même en possession du droit de pourvoir à son administration. Les priviléges que lui accordèrent les Empereurs accrurent sa prospérité. La prétention des évêques de ressaisir leurs anciennes prérogatives alluma entre eux et la bourgeoisie, surtout dans le XIIIe siècle, des luttes vives et sanglantes. A ces querelles en succédèrent d'autres non moins violentes entre les familles patriciennes, qui exerçaient alors tout le pouvoir. Les plébéiens mécontents profitèrent de ces divisions pour faire passer l'autorité entre leurs propres mains, en 1332. Une horrible exécution de 900 juifs livrés au bûcher en 1348 a marqué d'une teinte lugubre l'histoire de cette époque de discordes civiles et de calamités, dont une des plus grandes fut l'invasion du fléau de la *peste noire*. Plus tard, quand le parti démocratique eut assuré sa victoire, on vit les Strasbourgeois s'unir avec les Suisses contre Charles-le-Téméraire, et combattre à leurs côtés dans les champs de Granson, de Morat et de Nancy*. Pendant toutes ces guerres, la constitution de la république acheva son développement : elle était entièrement fixée à la fin de 1482. Les citoyens se divisaient en nobles ou patriciens, bourgeois ou notables et artisans. Les premiers formaient une curie à part; les autres étaient répartis en 20 tribus de corporations, dont chacune, présidée par un syndic (*Zunftmeister*) avait à nommer dans son corps 15 échevins. Les échevins représentaient la commune; la puissance législative, mais non l'initiative dans l'exercice de ce pouvoir, leur appartenait, et leurs décisions étaient souveraines. Ils choisissaient dans leurs rangs à peu près les deux tiers des sénateurs et des magistrats. Le sénat, composé de 30 membres, dont 10 nobles, avait le gouvernement et la haute juridiction, autrefois délégués aux évêques. Les appels de ses arrêts étaient portés devant la Chambre impériale ou le conseil aulique, et plus tard, sous la domination française, devant le conseil souverain d'Alsace. Ce sénat était présidé par 4 *stettmeister* patriciens, à tour de rôle; un *ammeister*, fonctionnaire plébéien, présentait les affaires à la discussion. Le sénat se renouvelait tous les ans par moitié. Le collége des Treize, élus à vie parmi les hommes qu'une longue expérience recommandait particulièrement au choix dans les différents ordres, avait la haute direction politique et réunissait les attributions de la guerre au département des affaires diplomatiques; son influence, après la capitulation de 1681, devait naturellement se réduire à celle d'une chambre purement consultative. Le collége des Quinze formait le second corps de la magistrature. Institué pour veiller à la stricte et fidèle observance de la constitution, des lois et des réglements d'administration publique, et formé de 5 nobles et de 10 plébéiens, il suppléait lui-même aux vacances qui survenaient dans son sein. Ces deux colléges réunis composaient le gouvernement permanent de la république; renforcés en outre de quelques assesseurs, ils entraient en corps dans l'assemblée plénière du magistrat, improprement dite des Vingt-et-Un, d'après le nombre primitif de ses nombres.

A l'époque du grand mouvement religieux dont Luther donna le signal, et qui trouva dans Strasbourg aussi de doctes et fervents promoteurs (*voy.* GEILER de Kaisersberg, BUCER, CAPITON, etc.), la population de la cité tout entière embrassa la réforme. L'élément catholique n'y reparut que plus tard, lorsqu'en 1681 la ville, investie de tous côtés par les armes françaises et en quelque sorte abandonnée de l'Empire, fut obligée de se rendre par capitulation (30 sept.) à Louis XIV, après avoir obtenu toutefois qu'elle conservcrait son immédiateté, sa

(*) L'artillerie de Strasbourg était alors renommée dans toute l'Allemagne; *Nürnberger Witz, Strassburger Geschütz*, disait le proverbe.

constitution, ses seigneuries et ses domaines. En 1697, à la paix de Ryswick, Strasbourg fut cédé définitivement et pour jamais à la France. Mais le roi se contenta d'entretenir garnison dans la ville et d'y établir un préteur comme agent de son pouvoir. Strasbourg continuait ainsi d'offrir, sous l'ancienne monarchie, l'exemple unique et curieux d'une cité soumise à l'autorité royale, mais intérieurement régie par des institutions toutes républicaines. Cet ordre de choses se maintint jusqu'au moment où la révolution, proclamant la liberté comme le droit imprescriptible de tous, supprima les libertés d'exception en même temps qu'elle abattait tous les priviléges. La population de Strasbourg fut elle-même une des premières à se déclarer avec enthousiasme pour les nouvelles idées qui l'unirent plus étroitement avec la France et développèrent en elle des sympathies fortifiées encore et profondément enracinées dans les cœurs par la participation aux gloires et aux triomphes de l'empire, sous Napoléon. — On peut consulter le *Code historique et diplomatique de la ville de Strasbourg*, t. I^er^, Strasb., 1843, in-4°; Hermann, *Notices historiques statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg*, ib., 1817, 2 vol. in-8°; Kentzinger, *Documents historiques relatifs à l'Histoire de France, tirés des archives de Strasbourg*, Strasb., 1818-19, 2 vol. in-8°; Coste, *Réunion de Strasbourg à la France*, documents pour la plupart inédits, *ib.*, 1841, etc. *Voir* aussi les ouvrages indiqués aux art. ALSACE. KOENIGSHOVEN, SCHOEPFLIN, GOLBÉRY, SCHWEIGHÆUSER, etc. CH. V.

STRASS (PIERRE DE), appelée en allemand *caillou du Rhin*, quoique ce soit une substance préparée avec différentes matières, telles que le cristal de roche, le minium, la potasse pure, le borax et l'arsenic. On s'en sert pour fabriquer de faux diamants, et, bien que l'imitation ne soit jamais complète, on est cependant étonné de voir à quel point de perfection elle est poussée. On a dit à l'art. FRANCHE-COMTÉ (T. XI, p. 555), qu'à Septmoncel (Jura), plus de 1,200 personnes sont employées à la fabrication et à la taille de cette pierre artificielle. Z.

STRATAGÈME (de στρατὸς, armée) n'était originairement qu'un terme de stratégie, signifiant une ruse de guerre. Deux historiens, l'un grec, Polyen, l'autre latin, Frontin (*voy.* ces noms), ont laissé deux intéressants recueils de stratagèmes. Outre ce sens propre, ce mot en a un figuré et désigne un tour d'adresse, une surprise, tels qu'en imaginent les Frontins de comédie, qu'il ne faut pas confondre avec le Frontin de l'histoire. F. D.

STRATÉGE, στρατηγὸς, général d'armée (στρατὸς) et l'un des archontes (*voy.*) d'Athènes, chargé des fonctions d'un ministre de la guerre.

STRATÉGIE, *voy.* TACTIQUE.

STRATIFICATION, *voy.* GÉOLOGIE et TERRAIN.

STRATONICE, fille de Démétrius Nicator, roi de Macédoine, qui, vers l'an 300 av. J.-C., inspira une si vive passion à son beau-fils Antiochus Soter (*voy.* ce nom et SÉLEUCUS).

STRAUSS (DAVID-FRÉDÉRIC), l'auteur de la *Vie de Jésus*, ouvrage qui a marqué une phase nouvelle dans la critique du Nouveau-Testament, est né à Ludwigsbourg, royaume de Wurtemberg, le 27 janv. 1808. Après avoir fait ses premières études dans sa ville natale, il fut envoyé, en 1821, au séminaire de Blaubeuern, et reçu, en 1825, à l'institut théologique de Tubingue. Il y acheva ses cours de théologie et devint, en 1830, vicaire d'un pasteur de campagne. En 1831, il fut chargé, au séminaire de Maulbronn, d'une suppléance, à l'expiration de laquelle, pendant l'hiver de la même année, il se rendit à Berlin, principalement dans le but d'y entendre Hegel. Il n'assista qu'à une seule leçon de ce grand maître, qui, précisément à cette époque, fut attaqué du choléra et mourut. M. Strauss s'attacha alors à Schleiermacher, dont il suivit les cours de préférence, et qui eut une grande influence sur son développement scientifique. De retour dans sa patrie, en 1822, il fut nommé maître de conférences (*Repetent*) à l'institut théologique de Tubingue, et il donna à l'université des cours de philosophie, où il exposait les principes de Hegel, et qui eurent beaucoup de succès.

Sa charge lui imposait aussi le devoir de prêcher quelquefois, et ses sermons étaient, dit-on, fort édifiants et goûtés des personnes pieuses. Il s'occupait en même temps de son grand ouvrage et il y préludait par plusieurs articles insérés dans des recueils scientifiques, et où se trouvent exprimées déjà les vues critiques qui bientôt devaient faire un si grand éclat. La *Vie de Jésus* parut en 1835 (*Das Leben Jesu, kritisch bearbeitet*, 2 vol. in-8°; 2^e^ éd., 1837; 3^e^, 1839; 4^e^, 1840).

L'idée et la marche de ce livre sont très simples. L'auteur range les événements de la vie de Jésus sous plusieurs chefs principaux : annonciation et naissance de Jean-Baptiste; généalogie de Jésus; annonciation de la conception de Jésus; naissance de Jésus; présentation au temple, et ainsi de suite jusqu'à l'ascension. Sur chacun de ces points, il expose les contradictions que présentent, soit les éléments d'un même récit entre eux, soit le récit d'un évangéliste avec celui des autres ou avec les données incontestables de l'histoire profane, toutes les difficultés, en un mot, qui empêchent de prendre la narration évangélique à la lettre, de lui attribuer une valeur rigoureusement historique, et de s'en tenir au point de vue sous lequel l'ancienne orthodoxie la présentait. Puis l'auteur examine l'explication tentée par le rationalisme, d'après laquelle les écrivains sacrés n'auraient entendu raconter que des faits parfaitement conformes à l'ordre général de la nature. Il montre la fausseté de cette explication, que l'on ne peut soutenir qu'en faisant continuellement violence à la simple et évidente signification du texte évangélique. Enfin, après avoir ainsi déblayé le terrain devant lui, l'auteur présente sa propre hypothèse. Lorsque, dans le cours de son développement, l'esprit humain s'élève à une idée religieuse nouvelle, il ne conçoit pas cette idée dans sa pureté; mais il la revêt nécessairement, et d'après des lois qui lui sont inhérentes, de formes mythiques. L'Église primitive n'a point pu se soustraire à cette nécessité. Par un travail successif, et dont elle-même n'avait pas conscience, elle est arrivée à se représenter, sous la forme d'une histoire et d'un homme, l'idée religieuse dont Jésus avait été le premier ou le principal représentant; elle a appliqué à Jésus non-seulement les formes mythiques qui se retrouvent dans toutes les religions, telles que l'incarnation, la naissance du sein d'une vierge, etc., mais particulièrement aussi celles sous lesquelles, depuis l'exil, l'imagination judaïque s'était accoutumée à se figurer le Messie. Les évangélistes sont, non point des témoins oculaires, ni même, il s'en faut de beaucoup, des contemporains de l'histoire de Jésus, mais les rédacteurs croyants et sincères de cette tradition mythique. M. Strauss termine son ouvrage par une dissertation dogmatique dans laquelle il cherche à montrer que, son hypothèse admise, l'idée, l'essence du christianisme subsiste tout entière.

La *Vie de Jésus* produisit dans le monde théologique et au-delà une commotion profonde, moins à cause du système proprement dit de l'auteur, dont il ne fut pas difficile de montrer les défauts, et qui laissait bien des questions sans réponse, qu'à cause de l'érudition, de la pénétration et de la clarté avec lesquelles étaient réunies comme en faisceau toutes les difficultés qu'il est possible d'élever contre le caractère historique des évangiles. Les plus savants théologiens de l'Allemagne protestante et catholique prirent la plume pour répondre à M. Strauss (MM. Steudl, Sack, Harless, Hug, Ullmann, Tholuck, etc.). Plusieurs autres *Vies de Jésus* parurent avec le but avoué de réfuter ou de rectifier le livre du théologien de Tubingue (*voy.* T. XV, p. 390). M. Strauss, sous le titre d'*Écrits polémiques* (*Streitschriften*, Tubingue, 1839, 3 cahiers in-8°), adressa aux principaux de ces adversaires des réponses dans lesquelles il développa des qualités de discussion et de style qui souvent rappellent Lessing. Le mouvement imprimé par la *Vie de Jésus* à la critique du Nouveau Testament dure encore et a même dépassé de beaucoup les limites que M. Strauss avait observées. Son livre, selon l'expression d'un des théologiens les plus distingués de l'Allemagne (M. Lücke), a eu pour la théologie l'avantage qu'offre toujours une ques-

tion plus nettement posée; mais il faut dire que cette question, qui n'en est pas une pour la foi, est bien loin d'être résolue sur le terrain de la science.

En 1839, le conseil d'éducation du canton de Zurich appela M. Strauss à la chaire de dogmatique de l'université de cette ville. Le conseil exécutif ayant, malgré les protestations du conseil ecclésiastique et de la faculté de théologie, confirmé cette vocation, une agitation extraordinaire se déclara dans le canton. Une immense association s'organisa dans le dessein de faire révoquer la nomination du critique incrédule, et le comité central de cette association, désigné depuis sous le nom de *comité de la foi*, présenta au conseil exécutif une pétition revêtue de 39,225 signatures. Le conseil exécutif, en présence du mouvement presque unanime de la population, convoqua extraordinairement le grand conseil, qui, saisissant le seul moyen que la loi lui offrit de résoudre cette difficulté, décida que le professeur serait admis à la retraite avec une pension de 1,000 fr. de Suisse. On sait que cette décision ne trancha la question que quant à M. Strauss lui-même, mais que l'émotion excitée par sa nomination ne s'apaisa pas aussitôt, et qu'elle amena la révolution zurichoise du 6 sept. 1839 et la chute du parti radical. Cependant M. Strauss, à qui le gouvernement wurtembergeois avait retiré sa place de *Repetent*, et qui avait préféré la vie privée à la position inférieure dans laquelle on voulait le reléguer, s'occupait d'un traité de dogmatique. Cet ouvrage parut en 1840 et 1841 (*La dogmatique chrétienne considérée dans son développement historique et dans sa lutte avec la science moderne*, 2 vol. in-8°). M. Strauss y prend un à un tous les dogmes du christianisme; il commence par en indiquer le germe et l'expression primitive dans l'Écriture-Sainte, puis il montre comment, à travers les siècles et sous l'influence de l'histoire, ils sont arrivés par degrés à la forme sous laquelle nous les trouvons aujourd'hui dans le système orthodoxe; enfin il fait la critique de cette forme et prouve qu'elle est inconciliable avec les résultats de la science moderne. La science moderne, c'est pour l'auteur, d'une part la critique historique telle qu'il l'a exercée dans la *Vie de Jésus*, et de l'autre le panthéisme logique de Hegel. La *Dogmatique*, distinguée par les mêmes qualités que la *Vie de Jésus*, excita une contradiction moins vive; mais l'effet réel en fut peut-être plus profond et plus désastreux pour le christianisme positif. M. Strauss depuis lors n'a rien publié; il en a fini, dit-on, avec la théologie, ce qui se conçoit du reste, et s'occupe de travaux esthétiques. — Les articles publiés par lui dans différents journaux ont été recueillis, en 1 vol. in-8°, sous le titre de *Caractéristiques et critiques*, 1839; 2e édit., 1844. Deux autres articles très importants, l'un sur le poëte Justin Kerner, le second sur l'élément passager et l'élément permanent du christianisme (*Ueber Vergængliches und Bleibendes im Christenthum*), ont été réunis en un petit vol. in-12, sous le titre de *Deux feuilles pacifiques* (*Zwei friedliche Blætter*), par opposition aux *Streitschriften*. La *Vie de Jésus* a été traduite en français par M. Littré (Paris, 1839 et ann. suiv., 4 vol. in-8°). Celle que lui a opposée le professeur Kuhn, de la faculté de théologie catholique à l'université de Tubingue, a aussi été traduite par M. l'abbé Jager. Enfin, la réfutation du livre a été tentée par notre vénérable collaborateur, M. l'abbé Guillon, évêque de Maroc (*Examen critique des doctrines de Gibbon, du docteur Strauss et de M. Salvador*, Paris, 1841, 2 vol. in-8°); par M. le pasteur Athanase Coquerel dans une suite d'articles réimprimés séparément, et dans une thèse de M. Eugène Mussard : *Examen critique du système de Strauss*, Genève, 1839, in-8°. E. V-y.

STRÉLITZ (en russe *stréletz*, tireur, au plur. *streltsi*), nom de cette fameuse milice qui, pendant 150 ans, forma le noyau de l'infanterie moscovite. L'histoire en fait d'abord mention à l'occasion du siége de Kasan, en 1554.

Cette milice, qui s'élevait quelquefois à 40,000 hommes, jouissait de grands priviléges; elle se composait d'hommes braves, mais indisciplinés, et, depuis les Faux-Démétrius surtout, les strélitz se rendirent, par leurs fréquen-

tes révoltes, aussi redoutables à leurs maîtres que les janissaires aux sulthans de Turquie. S'étant soulevés contre Pierre I^er^ (*voy.* ce nom, SOPHIE, ORLOF, etc.), ils furent supprimés, en 1698, par ce prince, qui en fit exécuter un grand nombre et exila les autres à Astrakhan. Mais comme ils se révoltèrent de nouveau dans cette ville, le tsar les détruisit définitivement en 1705. X.

STRÉLITZ (MECKLENBOURG-), *voy.* MECKLENBOURG.

STRÉSIPTÈRES, *voy.* RHIPIPTÈRES.

STRIES, *voy.* CANNELURES.

STROGONOF* (COMTES), famille historique russe, issue de ces riches marchands dont nous avons parlé à l'art. SIBÉRIE, et auxquels Ioann IV Vassiliévitch dut la conquête d'une immense portion de l'Asie. « Grands-vassaux plutôt que sujets des tsars, dit le comte d'Almagro, ils étaient grands-seigneurs avant d'être gentilshommes : exemple unique dans les fastes de la Russie. » Aux temps des Faux-Démétrius et de l'invasion polonaise, ils firent de grands sacrifices à la patrie : aussi, à l'avénement des Romanof, « le tsar Michel *et les deux chambres*, continue le même auteur, leur accordèrent le titre (qui ne fut jamais conféré qu'à eux seuls) d'hommes distingués** (*iménityié loudi*), et le droit d'avoir leurs propres troupes, leurs propres forteresses, leur propre juridiction, de ne point relever des autorités locales, et de ne pouvoir être jugés que par le tsar *et les deux chambres.* » D'un trait de plume, Pierre-le-Grand leur enleva ces priviléges, leur donnant en échange le titre de barons russes (6 mai 1722). La famille Strogonof conserva néanmoins ses riches domaines situés surtout dans l'Oural, où ils renferment des salines, des lavages d'or, etc. Le titre de comte fut d'abord donné à la branche cadette : ALEXANDRE SERGHÉÏEVITCH, grand-chambellan et membre du conseil de l'empire, fut créé comte du Saint-Empire le 30 mai 1761, et comte russe le 21 avril 1798. « Son fils unique, le général comte Paul, mort en 1817, dit encore l'auteur pseudonyme cité plus haut, fut l'ami de l'empereur Alexandre; et sa veuve, M^me^ la comtesse Sophie Strogonof, née princesse Galitsyne, qui fut l'amie intime de l'empereur Alexandre et de la vertueuse et spirituelle impératrice Élisabeth, offre aujourd'hui à Saint-Pétersbourg le type le plus parfait de la femme d'esprit, de la femme aimable et de la grande dame dans l'acception la plus large de ce mot. » Son fils unique étant mort sans enfant, en 1814, l'empereur permit que ses droits fussent transmis au mari de sa sœur, le général baron Serge Strogonof, aujourd'hui curateur de l'université de Moscou, et qui appartient à la branche aînée de la même famille.

Celle-ci descend de NICOLAS GRIGORIÉVITCH, aïeul de ce baron Strogonof (GRÉGOIRE ALEXANDROVITCH) dont il a tant été question dans l'histoire du soulèvement de la Grèce (*voy.* T. XIII, p. 37) et qui, après être intervenu en faveur de ses coreligionnaires de l'empire Othoman, fut désavoué par son souverain. Il avait été auparavant ministre de Russie à Madrid, et en 1842 l'empereur Nicolas, qui lui avait conféré le titre de comte le 22 août 1826, le nomma son ambassadeur extraordinaire pour assister au couronnement de la reine Victoria. Il est d'ailleurs grand-échanson et membre du conseil de l'empire. C'est son fils aîné, SERGE GRIGORIÉVITCH qui, par son mariage avec l'héritière de la branche cadette, en est aujourd'hui le représentant. Il est lieutenant-général et curateur de l'université de Moscou. Les autres fils du comte Grégoire sont ALEXANDRE, qui fut, de 1839 à 1842, ministre de l'intérieur et qui est resté aide-de-camp général de l'empereur, et ALEXIS, chambellan de la cour impériale, chargé d'affaires à Lisbonne. S.

STROPHADES, deux écueils à quelque distance des côtes de la Messénie, *voy.* HARPYES.

STROZZI (BERNARD) dit *le Genovèse*, c'est-à-dire le Génois. Ce peintre naquit à Gênes, en 1581, de parents sans fortune. Pour exercer plus à son aise la peinture, il se fit capucin. De là le surnom de *il Cappuccino* sous lequel on le désigne souvent; celui de *il Prete Genovese*, sous lequel il est plus généralement connu, lui vient de ce qu'étant déjà

(*) On prononce *Stroganof.*
(**) Mieux d'*hommes notables.*

profès il fut sécularisé pour lui faciliter les moyens de pourvoir à l'existence de sa mère, avancée en âge, et de sa sœur, adolescente. Après la mort de l'une et le mariage de l'autre, Strozzi, dont la réputation faisait envie à ses confrères de l'ordre, dut rentrer dans le cloître; s'y étant refusé, on l'y contraignit par la force, et pour expier sa résistance, on lui infligea un emprisonnement de trois ans. Assez heureux pour échapper par la fuite à cet indigne traitement, Strozzi alla se réfugier à Venise où il trouva protection et gloire et vécut sous l'habit de prêtre séculier jusqu'à sa mort arrivée en 1644.

Le Génovèse fut un grand coloriste. On le considère comme le plus habile de ceux de son école et comme ayant peu de rivaux en Italie. « Sa hardiesse va jusqu'à la témérité, a dit Cochin; il emploie les couleurs les plus tranchantes, les rouges les plus vifs à côté des bleus les plus entiers et des jaunes les plus décidés, et cependant ses tableaux sont d'accord. En les considérant avec attention, on aperçoit que cet accord ne provient que de la magie des ombres. Ses tons de chairs sont d'une hardiesse et d'une fraîcheur singulières : on voit cependant que ce ne sont point des tons factices et hors de la nature comme dans le Barroche; mais des tons vraiment pris chez elle, et seulement portés un peu plus haut qu'elle ne les présente... » Les ouvrages de Strozzi ont une grande ressemblance avec ceux de Feti et parfois avec ceux de Murillo. La composition en est riche et abondante; l'expression vraie; les lumières larges et bien distribuées; le faire hardi et fier; mais le dessin en est souvent peu exact, de mauvais choix, et quelquefois tout-à-fait trivial. Néanmoins ses têtes d'hommes sont énergiques et belles, et lorsqu'elles représentent de saints personnages, il leur a donné une expression de piété religieuse on ne peut mieux sentie. Dans ses têtes de femmes, d'adolescents, d'anges, il a été moins heureux. Habitué à faire des portraits, il prit constamment la nature pour guide; mais la nature comme elle se présentait à lui. Ses plus beaux ouvrages se voient à Gênes, à Novi, à Voltri, à Naples et à Venise. On cite entre autres, à Gênes, sa fresque de l'église Saint-Dominique où l'on voit *la Vierge, S. François, S. Dominique arrêtant la main du Sauveur qui va lancer ses traits contre les trois vices,* et à Venise, dans la bibliothèque Saint-Marc, un médaillon de *la Sculpture;* dans l'église des Tolentini, un *S. Laurent Giustiniani distribuant aux pauvres les trésors de l'église.* Les galeries des souverains contiennent peu d'ouvrages du Strozzi, cet artiste ayant plus travaillé à fresque qu'à l'huile. Néanmoins le palais Brignole possède un *S. Thomas cherchant les plaies du Seigneur;* la galerie de Florence un *Christ*, demi-figure, dit de la Monnaie; le musée du Louvre *S. Antoine de Padoue tenant l'enfant Jésus qui le caresse*, et une *Vierge et l'enfant Jésus portés sur des nuages avec un ange montrant les attributs de la puissance souveraine;* la galerie de l'Ermitage, *Tobie recouvrant la vue;* celle de Vienne, *un Joueur de luth; le Prophète Élie* à qui la veuve de Sarepta et son fils montrent le reste de leur provision de farine et d'huile; *S. Jean-Baptiste* répondant aux questions des prêtres et des lévites; celle de Dusseldorf transportée à Munich, le *Denier de César*, qui passent pour des chefs-d'œuvre de premier ordre. L. C. S.

STRUENSEE (JEAN - FRÉDÉRIC comte DE), fils d'un vénérable pasteur luthérien, naquit, le 5 août 1737, à Halle, où il reçut une éducation scientifique. Ayant obtenu, en 1757, le grade de docteur en médecine, il alla exercer sa profession à Altona, où avait été transféré son père qui devint, quelque temps après, surintendant général ecclésiastique du Sleswig et du Holstein. Bientôt la réputation de Struensee, jointe à de hautes protections, lui valut la place de médecin du roi de Danemark Christian VII (1768) pendant son voyage en Allemagne, en Angleterre et en France. Au retour, il fut nommé médecin ordinaire du roi, faveur qui fut suivie de beaucoup d'autres, et enfin Struensee ne quitta plus le souverain auquel ses services étaient devenus indispensables. Lorsqu'il eut inoculé la petite vérole au prince royal, il fut chargé de son éducation physique; puis il fut nommé conseiller de conférence, lecteur du roi et anobli. Dévoré

d'ambition, il s'efforça de détourner le monarque des affaires de l'état en l'entourant sans cesse de nouveaux plaisirs, et il parvint ainsi à une grande puissance, dont il se servit d'abord pour faire disgracier les comtes de Bernstorf (*voy.*) et de Holk, ses anciens protecteurs, auxquels il substitua son ami Enewold de Brandt; ensuite il sut mettre heureusement fin à la mésintelligence que les intrigues de la reine douairière, Julienne-Marie, avaient amenée entre Christian VII et son épouse, la princesse d'Angleterre Caroline-Mathilde (*voy.*). En 1770, il fit adopter des changements essentiels dans la constitution danoise: le conseil d'état fut remplacé par une commission de conférence tellement dépendante, que son autorité était presque nulle; la composition du ministère fut successivement renouvelée, et les places vacantes furent données à des créatures de Struensee ou de la jeune reine; aucune occasion d'humilier la noblesse ne fut négligée, la liberté de la presse devint à peu près complète. Struensee fit aussi introduire d'utiles réformes dans l'administration des finances et dans celle de la justice; il fit des efforts pour améliorer le sort des paysans et pour favoriser l'agriculture. En 1771, deux bourguemestres furent institués en remplacement du magistrat de Copenhague, dont la charge fut abolie. Enfin Struensee reçut, avec le titre de comte, une place au ministère, où son pouvoir fut presque absolu. Il se fit même donner le titre personnel de ministre du cabinet.

Il avait atteint le but de ses désirs; mais, également détesté par le peuple et par la noblesse, il sentit bientôt que sa chute était imminente, et, sans son attachement pour la reine Caroline-Mathilde, il aurait probablement abandonné le Danemark. D'étranges bruits se répandirent sur leurs liaisons, bruits auxquels la naissance d'une princesse, en juillet 1771, donna un nouvel aliment. Struensee manqua d'énergie pour réprimer diverses manifestations partielles d'un mécontentement qui gagnait de proche en proche toutes les classes. Enfin une conspiration se trama: la reine douairière, Julienne-Marie, en était l'âme. A son instigation, le comte de Rantzau-Aschberg arracha, le 17 janvier 1772, au faible Christian VII un ordre d'arrestation contre la reine, Struensee et Brandt. Caroline-Mathilde fut conduite à Kronenbourg, et une commission extraordinaire, dont les membres étaient en partie les ennemis personnels de Struensee, fut nommée pour le juger. Le 22 avril, le fiscal général, articula contre lui 9 chefs d'accusation, dont les principaux étaient une liaison coupable avec la reine et le détournement des deniers de l'état. Le 25 avril, son jugement fut rendu: il portait que, comme châtiment bien mérité de son crime et pour l'exemple et l'effroi de ceux qui seraient tentés de l'imiter, il serait dégradé du titre de comte et de ses autres dignités, aurait la main droite et la tête tranchées, pour être clouées à un poteau, et que le corps serait ensuite écartelé et rompu. Le lendemain, le docteur Münter, qui était parvenu dans sa prison à le ramener à des sentiments religieux (car Struensee était matérialiste), lui apprit que sa sentence était confirmée, et que l'exécution aurait lieu le 28 avril. Struensee reçut cette nouvelle avec fermeté, et périt de la main du bourreau après avoir été témoin de l'exécution de son ami Brandt, qu'il avait entraîné dans sa chute. — On peut consulter les *Mémoires de M. de Falkenskiold*, officier général au service du roi de Danemark, à l'époque du ministère du comte de Struensee, contenant l'exposé fidèle et impartial des causes et des circonstances de sa chute, publiés par M. Ph. Secrétan, Paris, 1826, in-8°; puis en outre Münter, *Histoire de la conversion du comte de Struensee*, Copenh., 1773.

Charles-Auguste Struensee, frère aîné du précédent, naquit à Halle, le 18 août 1735. Il se livra spécialement à l'étude des mathématiques et de la philosophie, et fut, dès 1757, nommé professeur à l'Académie noble de Liegnitz. Il publia alors, en langue allemande, plusieurs ouvrages estimés, sur l'artillerie et sur l'art des fortifications, qui lui valurent l'attention de Frédéric II. Successivement intendant de la justice et des cultes à Copenhague (1769), directeur de la banque à Elbing, surintendant des finances et di-

recteur du commerce maritime à Berlin (1782), ministre d'état et chef du département des accises et des douanes à Berlin (1791), il mourut le 17 oct. 1804, laissant après lui une réputation de haute intégrité. Sa conduite à Copenhague avait été si pure, que la calomnie n'eut aucune prise sur lui, et qu'après la mort de son frère il put retourner librement dans sa patrie, où le roi de Danemark lui envoya (1789) des titres de noblesse sous le nom de *Karlsbach*. Outre les ouvrages déjà cités, il a laissé un *Précis du commerce des principaux états de l'Europe*. On a aussi de lui une traduction des écrits de Pinto sur l'économie politique, augmentée de l'exposé de ses vues personnelles. X.

STRYMON, fleuve de la Thrace qui porte encore aujourd'hui ce nom ou celui de Stromtza, *voy.* MACÉDOINE et THRACE.

STUART (MAISON DES), une des plus anciennes familles d'Écosse, qui a donné à ce royaume et à l'Angleterre une longue suite de souverains. Elle descendait d'une branche anglo-normande des Fitz-Alan, qui s'était établie en Écosse et y avait obtenu la dignité héréditaire de *steward** ou grand sénéchal. Le roi Robert I^er^, de la race de Bruce, maria sa fille Marjoria à WALTER Stuart, en ordonnant qu'en cas d'extinction de sa postérité mâle, leurs descendants lui succéderaient Son fils David II étant mort, en 1371, sans héritier, la couronne échut ainsi au fils de Walter, qui prit le nom de Robert II et devint la souche de la famille royale des Stuarts. C'est dans l'état du pays qu'ils étaient appelés à gouverner et dans le caractère personnel des membres de cette famille, qu'il faut chercher la cause des malheurs qui ont poursuivi sans relâche les Stuarts. Les guerres continuelles, et le plus souvent malheureuses, qu'ils eurent à soutenir contre l'Angleterre, découragèrent profondément les Écossais, et arrêtèrent le développement des forces du pays et sa civilisation. D'un autre côté, l'alliance que les rois d'Écosse avaient conclue avec la France, autre ennemi de l'Angleterre, finit aussi par leur devenir funeste. Tandis qu'en Angleterre la liberté des communes se fondait sur des bases de plus en plus solides, et qu'une bourgeoisie active et pleine d'énergie faisait fleurir l'industrie et le commerce, l'Écosse était en proie à une sauvage anarchie; une aristocratie puissante et oppressive arrêtait l'essor de la nation en même temps qu'elle faisait la loi aux rois. Désirant briser ce joug insupportable, ces derniers cherchèrent à étendre leur pouvoir; mais, en l'absence d'une loi fondamentale protectrice de la liberté, ils se laissèrent entraîner à des actes de violence, et, s'habituant ainsi à l'arbitraire, ils ne pouvaient manquer d'adopter des mesures qui devaient un jour les précipiter du trône constitutionnel de l'Angleterre. Robert II ne dut qu'aux guerres intestines de l'Angleterre un règne paisible et même quelques victoires que ses armes remportèrent sur les frontières. Son successeur Robert III mourut en 1406, avec la douleur de voir son fils prisonnier des Anglais. Après 18 ans de captivité, Jacques I^er^ (*voy.* ce nom et les suiv.), le prince le plus habile de sa race, monta sur le trône. Tous ses soins tendirent à répandre la civilisation parmi ses sujets, et il périt sous le poignard des grands qu'il avait essayé d'abaisser. La lutte entre la royauté et l'aristocratie continua sous son fils JACQUES II, qui avait réussi à rendre son pouvoir presque illimité, lorsqu'il fut tué, en 1460, par l'explosion d'une pièce de canon devant une place qu'il assiégeait. JACQUES III, faible et pusillanime, mais ami des arts, qu'il cultivait avec succès, périt, en 1488, ainsi qu'il a été raconté T. XV, p. 226, à la suite d'un combat contre les nobles révoltés, à la tête desquels était son propre fils. Celui-ci lui succéda sous le nom de JACQUES IV. Époux de la fille de Henri VII, roi d'Angleterre, et possédant des connaissances militaires, il s'efforça, non sans quelques résultats, d'améliorer l'état de son royaume; mais il fut tué en 1513 par les Anglais, à la bataille de Flowdon ou Floddenfield : dès-lors l'Écosse subit l'influence de sa puissante voisine. Le fils de ce prince, JACQUES V, mourut de douleur en voyant les Anglais menacer ses frontières

(*) Mot qui se prononce en anglais à peu près comme *Stuart* : cette dernière orthographe l'emporta quant au nom de famille.

et sa turbulente noblesse refuser de les combattre. Quelques jours avant sa mort, en 1542, il lui était née une fille, Marie Stuart, princesse infortunée qui, après avoir été reine de France, et avoir porté en Écosse la couronne de ses pères, termina sa vie agitée dans une prison d'Angleterre, sous la hache du bourreau. Jacques VI, fils de cette malheureuse reine, monta sur le trône d'Angleterre sous le nom de Jacques I^er^, en sa qualité d'héritier le plus proche de Henri VII. Les deux couronnes d'Écosse et d'Angleterre se trouvèrent ainsi réunies sur une même tête. Ses faiblesses et ses fautes provoquèrent la catastrophe terrible qui coûta la vie à son fils Charles I^er^. Tant d'infortunes ne semblaient pouvoir être perdues pour leurs descendants: malheureusement elles ne rendirent plus sages ni Charles II, ni Jacques II, son frère. Chassé du trône, ce dernier se réfugia en France, et l'époux de sa fille Marie, Guillaume III d'Orange, qui descendait par les femmes de Charles I^er^, fut choisi pour roi par les Anglais. Sa fille cadette, Anne, qui succéda à Guillaume, mourut en 1714. Avec elle cessa de régner la maison des Stuarts, après avoir gouverné l'Écosse pendant 334 ans, et les deux royaumes pendant 111.

La couronne du royaume-uni passa, comme on sait, sur la tête de George I^er^, de Hanovre, qui descendait d'Élisabeth, fille de Jacques I^er^. Après la mort de Jacques II, en 1701, son fils aîné, Jacques-Édouard-François, né en 1688, plus connu sous le nom du *Chevalier de Saint-Georges* ou du *Prétendant*, prit le titre de Jacques III, que la France, l'Espagne, le pape, Modène et Parme lui reconnurent. Éloigné de la France après le traité d'Utrecht, il trouva un asile d'abord à la cour de Lorraine, qu'il quitta en 1716 pour tenter une descente en Angleterre; puis en Italie, le pays de sa mère, où le pape lui fit un accueil brillant, et où il mourut (à Albano) en 1766, laissant deux fils de son mariage avec Marie-Clémentine Sobieski, petite-fille du roi de Pologne. L'aîné Charles-Édouard, né à Rome, en 1720, fut un prince brave et entreprenant, qui, encouragé par le souverain pontife, bien accueilli par Louis XIV, tenta la fortune et échoua. Du vivant de son père, et avec les moyens les plus bornés, il débarqua, le 27 juin 1745, sur la côte nord-ouest de l'Écosse, fit des progrès inattendus, prit Perth, et fut proclamé régent à Édimbourg, le 19 sept. suivant. Après avoir battu encore les Anglais à Preston, et s'être emparé de Carlisle, il fit reconnaître son père Jacques III roi du royaume-uni. Mais la victoire de Falkirk (23 janv. 1746) fut le dernier terme de sa fortune. Étonné des progrès d'un ennemi qu'il avait d'abord méprisé, le gouvernement britannique fit de grands efforts et opposa au prétendant une armée commandée par le prince duc de Cumberland. Il fut battu à Culloden (*voy.*), le 27 avril, et sa tête mise à prix. Longtemps il erra de comté en comté, à travers toutes sortes de périls et de soulfrances, et arriva à grand'peine sur le bord de la mer, où il fut recueilli par une frégate française qui le débarqua près de Morlaix, en Bretagne. Une pension lui fut allouée par le roi Louis XV. Mais le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, le priva de l'asile qu'il avait trouvé en France. Il fut obligé de retourner en Italie, où le pape lui assura une existence convenable, sous le nom de comte d'Albany. Après la mort de Jacques III, en 1772, il épousa une comtesse de Stolberg-Gedern; cette union ne fut pas heureuse: ses violences forcèrent, en 1780, la comtesse d'Albany (*voy.*) de se réfugier dans un couvent. Elle survécut de beaucoup au prince, qui mourut à Rome le 31 janv. 1788. La couronne et le sceptre ornèrent son cercueil, et le cardinal d'York, son frère, célébra l'office*. Celui-ci, Henri-Benoît, duc d'York, né en 1725, était entré dans les ordres et avait reçu la pourpre romaine dès l'âge de 22 ans. Après la mort de son frère, il se regarda comme roi légitime de la Grande-Bretagne, et fit frapper une médaille avec cette inscription: *Henricus IX, Angliæ rex, gratiâ Dei, non voluntate hominum.* Lorsque les Français conquirent l'Italie, il se sauva à Venise; la détresse l'obligea d'accepter, en 1799, de Geor-

(*) Améd. Pichot, *Histoire de Charles-Édouard, dernier prince de la maison de Stuart*, Paris, 1830, in-8°.

ge III, une pension dont il jouit jusqu'à sa mort, laquelle eut lieu à Frascati, le 13 juillet 1807. Ce dernier des Stuarts céda en mourant ses prétentions au trône d'Angleterre à Charles-Emmanuel IV de Sardaigne, que Napoléon venait de dépouiller du Piémont. De précieux manuscrits de son grand-père et de son père, qui étaient restés en sa possession, furent livrés au gouvernement britannique. George IV lui a fait élever par Canova un monument dans l'église de Saint-Pierre de Rome. — Voir *L'esprit des Whigs, ou causes de l'expulsion des Stuarts du trône d'Angleterre* (Paris, 1819), et Rob. Vaughan : *Memorials of the Stuart dynasty* (Lond., 1831, 2 vol.). *C. L.*

STUC, composition formée d'un mélange de chaux éteinte, de craie et de marbre blanc pulvérisé, gâché dans l'eau, avec laquelle on fait, dans l'architecture, des revêtements, des ornements et même des figures à l'imitation du marbre. Le stuc ne séchant pas vite, on peut en effet lui faire prendre dans des moules la forme que l'on veut. Quand il a perdu sa ductilité, sans être encore sec, il peut être lustré et prendre le poli du marbre; enfin, il devient d'une dureté égale à celle de la pierre. On emploie principalement le stuc blanc; mais on en forme aussi de toutes sortes de couleur. Les Romains connaissaient déjà cette composition, et en faisaient usage; on s'en sert encore avec beaucoup d'avantage dans nos constructions modernes. On est parvenu à faire avec le plâtre un stuc moins durable que celui de chaux, mais aussi remarquable par son poli et son brillant : il est formé d'un plâtre cuit exprès, bien pilé et tamisé, gâché dans de l'eau contenant de la colle de Flandre en dissolution; les couleurs du marbre sont imitées à l'aide de pâtes colorées. On le polit, quand il est sec, avec de la pierre ponce, du tripoli, et on finit par lui donner le lustre avec de l'eau de savon, puis de l'huile. Z.

STURLUSON, *voy.* SNORRO.

STUTTGART. Cette ville, capitale du royaume de Wurtemberg (*voy.*), et résidence du roi, est située à 759 pieds au-dessus du niveau de la mer, sur les bords du Nesenbach, au fond d'une charmante vallée qui s'étend jusqu'à Kannstadt, à une demi-lieue du Neckar et à six lieues de Tubingue, entre des coteaux couverts de vignes et d'arbres fruitiers. La plus belle partie de la ville se compose des deux faubourgs dont les rues se coupent à angles droits. On y compte aujourd'hui environ 40,000 âmes, y compris la garnison. Stuttgart est le siége de toutes les administrations du royaume et de tous les tribunaux, à l'exception de la cour suprême d'appel qui réside à Tubingue, et du premier sénat du collége suprême de justice, qui est établi à Essling. Le nouveau château, édifice vraiment royal, entouré d'un beau parc, la chancellerie, le gymnase avec son observatoire, les trois églises évangéliques, la chapelle catholique, l'église protestante française, l'église des casernes et celle de la maison des orphelins, l'église réformée, des places publiques magnifiques, le *Lusthaus*, près de l'ancien château, avec sa salle d'opéra, le cabinet d'histoire naturelle, celui d'objets d'art et celui des médailles, l'hôtel de ville, les casernes et le *Graben*, la plus belle rue de cette capitale, attirent également l'attention des voyageurs. On y trouve des fabriques de bas, de soieries et de rubans; on cultive la vigne dans les environs, et le commerce n'est pas sans importance. Cependant ce qui donne surtout du mouvement à la ville, c'est le séjour de la cour. Chaque année, il s'y tient une grande foire, établie en 1776. Son université, autrefois célèbre, devait son origine à l'institut de la Solitude, qui comptait, en 1772, 400 élèves nationaux et étrangers, et qui, après avoir pendant deux ans (1773-75) porté le nom d'académie militaire, à cause de la discipline qui y avait été introduite, fut transporté à Stuttgart et installé dans un magnifique bâtiment. La bibliothèque royale est une des plus riches de l'Allemagne, surtout en ouvrages historiques. On y compte 200,000 volumes dont 12,000 Bibles provenant des belles collections de Lorch et de Panzer. La bibliothèque particulière du roi est remarquable aussi par les manuscrits et les ouvrages précieux qu'elle renferme. Stuttgart possède en outre une académie et une école des beaux-arts, une

école forestière, une école vétérinaire, un gymnase, un jardin botanique, un théâtre, un institut topographique et statistique, etc. Résidence des comtes de Wurtemberg depuis 1320, Stuttgart devint, en 1482, la capitale de leurs possessions.

A quelque distance de Stuttgart s'élève sur une colline le joli château de la Solitude, où l'on remarque surtout la salle à manger, la belle salle des lauriers et des concerts, les nouvelles écuries, les bâtiments de l'ancienne académie militaire, l'opéra, le jardin, la ménagerie, les bâtiments chinois, l'orangerie et la chapelle consacrée, sur le Rothenbourg, à la mémoire de la reine défunte, née grande-duchesse de Russie. *Voir* Memminger, *Stuttgart et Ludwigsbourg* (Tubing., 1817). *C. L.*

STYLE, manière d'écrire. Les Grecs appelèrent une colonne στῦλος : comme ils eurent ou du moins connurent des colonnes avant l'écriture, ils donnèrent métaphoriquement le nom de στῦλος à l'espèce de petite colonne ou de forte aiguille avec laquelle ils traçaient les lettres sur des tablettes enduites de cire, puis ce même nom de *style*, par métonymie de l'instrument, à la manière dont les pensées étaient exprimées au moyen des caractères. C'est de ce sens figuré que l'on traite dans la 3e partie de la rhétorique, l'*élocution* (*voy.* ce mot).

Il n'y a qu'une opinion chez les gens de goût sur l'importance du style. Le style prête aux choses un lustre, un agrément, une valeur qu'elles ne sauraient emprunter d'elles-mêmes; il donne à tout et la vie et la force et cette fleur de jeunesse que le temps ne peut flétrir. « Les ouvrages bien écrits, dit Buffon, seront les seuls qui passeront à la postérité. La quantité des connaissances, la singularité des faits, la nouveauté même des découvertes, ne sont pas de sûrs garants de l'immortalité : si les ouvrages qui les contiennent ne roulent que sur de petits objets, s'ils sont écrits sans goût, sans noblesse et sans génie, ils périront, parce que les connaissances, les faits et les découvertes s'enlèvent aisément, se transportent, et gagnent même à être mis en œuvre par des mains plus habiles. Ces choses sont hors de l'homme, le style est l'homme même. » Oui, le style est l'homme même dans tous les écrivains supérieurs, et ce sont les seuls qui comptent : leur style est le plus sûr indice de ce qu'ont fait pour eux l'art et la nature; leur âme se reflète et s'épanche et s'exprime dans le discours, qui révèle, si l'on peut parler ainsi, la constitution intellectuelle et morale. Nous ne croyons pas avec l'éloquent naturaliste que le style ne soit « que l'ordre et le mouvement qu'on met dans ses pensées. » Pour nous, il est la forme de la pensée et du sentiment. De là cette variété de caractères qu'il revêt dans les littératures des différents peuples, dans les diverses phases de ces littératures, dans les œuvres si fortement nuancées, si originales des vrais génies.

De l'observation de ces caractères spéciaux, qui donnent à chaque nation et à chacun de ses grands hommes une physionomie propre, un style à part, on passe aisément à des remarques sur certains caractères généraux que le style doit avoir selon les sujets et selon les genres. Les anciens avaient groupé tous les styles dans les trois cases de cette division : style *simple*, style *sublime*, style *tempéré*, c'est-à-dire *mixte*. Mais l'âme humaine est si mobile, elle a dans un si court espace des sentiments si opposés, que le style, en les reflétant, change incessamment de caractère, et que ses nuances, aussi rapides qu'infinies, rendent la division des rhéteurs tout-à-fait inutile dans la pratique. Quoi qu'il en soit, toutefois, du nombre des caractères et de l'infinité des nuances, on en a saisi quelques-uns des plus remarquables, et les observations qu'on a faites pour en démontrer l'importance serviront toujours aux études sur le style.

Ainsi l'on a senti la différence qui doit exister entre l'expression de la passion et celle de la raison, entre la langue du poëte et celle du prosateur. On n'a pas cru que les inspirations lyriques, que les récits épiques, que l'action du drame, que les plaintes de l'élégie, que les invectives de la satire, etc., ne dussent avoir qu'un mode poétique, qu'un même ton, qu'un même style. On n'a pas cru qu'une seule manière convint à l'éloquence, à

l'histoire, à la philosophie (*voy.* tous ces noms). La grande loi de la convenance eût été violée, et les sublimes instincts du génie l'entraînèrent tout d'abord dans les véritables voies.

Ces voies explorées ont montré la source du style dans les pensées et les sentiments, dont il emprunte toutes ses qualités : par eux il a simplicité, naturel, naïveté, délicatesse, grâce, finesse, élégance, facilité, richesse, éclat, magnificence, force, énergie, véhémence, sublimité, variété, etc.; par eux aussi le style a tous les défauts opposés : il est enflé, recherché, forcé, bas, trivial, rampant, pénible, sec, lâche, diffus, etc. Le but à atteindre étant toujours la raison des moyens qu'il faut employer, on a jugé que la première règle pour l'écrivain, c'est d'être clair : *prima virtus perspicuitas* (Quint.); que pour être clair il faut être correct; que la correction seule ferait éviter des fautes, sans créer des beautés; qu'il faut donc, pour rendre le mieux possible le résultat de ses méditations, une connaissance approfondie de sa langue, du génie qui lui est propre, de ses hardiesses naturelles, de ses répugnances instinctives, du genre d'harmonie qu'elle aime, du degré de concision qu'elle admet, des effets de sons et de formes qu'elle repousse. Les remarques que l'on a faites également sur le style *périodique* et sur le style *coupé* ont indiqué les cas où l'un est préférable à l'autre, et appris à les mélanger savamment, en suivant l'impulsion que donnent et la succession des pensées de l'intelligence et la variété des émotions du cœur. A toutes les observations faites en vue du succès, il faut ajouter la recommandation de Quintilien, répétée par tous les maîtres, sur la nécessité des scrupules et de la lenteur dans le travail quand on commence à se former le style; car ce qu'il faut obtenir, c'est d'écrire le mieux possible : *obtinendum est ut quàm optime scribamus*. En écrivant vite, on n'apprend point à bien écrire; mais en écrivant bien, on apprend à écrire vite : *citò scribendo non fit ut benè scribatur; benè scribendo, fit ut citò* (Quint., X, 3). *Voy.* Prose.

Dans les beaux-arts, *style* s'emploie par extension pour la manière de composer et d'exécuter particulière à chaque artiste, et même pour le caractère de sa composition (*voy.* Goût, *peinture* d'Histoire, etc.). En chronologie, *vieux style* signifie la manière de supputer le temps avant la réforme du calendrier par Grégoire XIII; *nouveau style*, la manière dont on a compté depuis (*voy.* Année, T. I^er^, p. 789). En jurisprudence, *style* se prend pour les formules des actes judiciaires, et pour la manière de procéder devant les divers tribunaux. *Style* se dit encore figurément et familièrement de la manière d'agir et de parler. C'est ainsi que G. Dandin s'écrie dès son entrée en scène : « Je connois le *style* des nobles lorsqu'ils nous font, nous autres, entrer dans leur famille. » J. T-v-s.

STYLE (bot.), *voy.* Fleur.

STYLITES, du grec στῦλος, *colonne*, espèce de solitaires qui s'imaginaient se rapprocher du ciel en passant leur vie sur le haut de colonnes, uniquement occupés d'exercices de piété; genre de macération qui leur a valu une grande réputation de sainteté. Le premier stylite fut Siméon, de Syrie; son exemple trouva bientôt de nombreux imitateurs en Orient, surtout dans les déserts de la Thébaïde. En Occident aussi, on essaya d'introduire cette singulière dévotion; mais l'évêque de Treves fut assez sage pour faire descendre de sa colonne le moine Vulsilaïk, qui le premier le tenta. Dans l'Église grecque, au contraire, il y avait encore des stylites au XII^e^ siècle. Z.

STYLOBATE, *voy.* Piédestal.

STYPTIQUE, astringent, ce qui resserre et arrête le sang, du grec στύφω, je resserre, contracte, épaissis.

STYRIE, province de l'empire d'Autriche, qui tire son nom (en allem. *Steiermark*) du margraviat de Styre ou Steier, dans le pays *au-dessus de l'Enns*.

1° *Géographie et statistique*. Comprise entre le 50° 54′ et le 47° 50′ de lat. N., et entre le 31° 11′ et le 34° 4′ de long. or., bornée au nord par l'archiduché d'Autriche, à l'ouest par le Salzbourg et la Carinthie, au sud par la Carniole et la Croatie, à l'est par la Hongrie, la Styrie offre une surface d'environ 400 milles carr. géogr., dont la population,

en 1834, était de 950,612 hab., d'origine allemande et slavonne, répartis dans 20 villes, 90 bourgs, 3,589 villages, et professant en grande majorité la religion catholique. Le pays se divise en haute et en basse Styrie : la première comprend les cercles de Judenbourg et de Bruck; la seconde ceux de Grætz, de Marbourg et de Cilly. La basse Styrie est assez plate; la température y est douce, et le territoire fertile. La haute Styrie a un climat plus rigoureux et un sol peu productif, étant couverte de hautes montagnes dont les points culminants, l'Eisenhut et le Griming, s'élèvent l'un à 7,676, et l'autre à 7,400 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ces montagnes, prolongement de la chaîne principale des Alpes, renferment une grande quantité de lacs, dont les plus considérables sont ceux d'Aus, de Grundel et de Turrach. Les rivières principales de la Styrie sont la Mur, qui la traverse dans toute son étendue, la Drave, la Save et l'Enns; toutes quatre portent au Danube le tribut de leurs eaux et de celles de leurs innombrables affluents. Les sources minérales sont nombreuses : nous ne citerons que celle de Neuhaus, de Tüffer, de Sauerbrunnen, de Sulzleiten, d'Einœd, de Rohitsch, et le Tobelbad près de Grætz. Les montagnes sont habitées par un grand nombre de chamois et d'oiseaux de proie. Les chapons de la Styrie, surtout ceux du cercle de Grætz, sont renommés et s'expédient au loin pendant l'hiver. Les lacs et les rivières nourrissent des poissons excellents, entre autres des truites et des aloses. La végétation est riche et vigoureuse dans le midi; les vallées de la Raab, de la Sulm, de la Kainach, de la Lasmitz et de la San sont très fertiles. On évalue à 3,206,506 *jochs* (de 57 ares) au moins l'étendue du domaine agricole; 1,507,214 *jochs* sont en forêts, 588,369 en pâturages, 436,984 en champs ensemencés, à peu près autant en prairies, 50,758 en vignes. En 1834, on récolta, d'après les rapports officiels, 3,862,687 *metzen* (le metzen vaut 61 litres) de froment, de blé et de maïs, 2,002,213 d'avoine, 127,604 d'orge, 830,488 *eimer* (l'eimer vaut 56 litres) de vin, 8,560,840 quintaux de foin, et 1,820,234 toises de bois. La valeur de tous ces produits a été évaluée à 36,023,427 fl. de convention. Les vins les plus estimés sont ceux de Luttenberg, de Radkersbourg, de Gonowitz, de Sauritsch et de Rann. Outre la vigne, les Styriens cultivent le lin, le chanvre, le trèfle, le houblon, et surtout une grande quantité de fruits dont ils tirent d'excellent cidre. Cependant leur principale richesse, ce sont leurs mines de cuivre, de plomb argentifère, de fer, de soufre, de zinc, de cobalt, de sel, de charbon de terre. On évalue à 286,000 quintaux le produit annuel des mines de fer, et à 160,000 quintaux celui des mines de sel. La Styrie possède de nombreuses forges, ainsi que des fabriques de salpêtre, de vitriol, de poudre, de grès, de verre, et quelques manufactures de coton, de drap, de soie. Le mouvement commercial d'importation et d'exportation s'élève annuellement à 3 millions de florins; encore le commerce extérieur est-il peu considérable en raison du commerce de transit entre Vienne, Trieste, la Hongrie et l'Autriche. A la tête de l'administration civile est un conseil appelé *gubernium impérial*, et présidé par un gouverneur. Un commandant général dirige toutes les affaires militaires. La justice est organisée comme en Autriche, si ce n'est que la cour d'appel siége à Klagenfurt. Sous le rapport ecclésiastique, la Styrie est divisée en trois diocèses, ceux de Seckau, de Léoben et de Lavant, avec un chapitre et un séminaire. Les protestants n'ont que trois pasteurs. L'instruction publique compte une université, deux écoles de théologie, quatre gymnases, l'institut de Joanneum, 631 écoles élémentaires et 573 écoles de répétition.

2° *Histoire.* Du temps des Romains, la partie orientale de la Styrie appartenait à la Pannonie, et l'occidentale au Norique. Ce pays était déjà célèbre par son fer et son acier, ainsi que par ses troupeaux. Plus tard, l'industrie fit des progrès dans les villes de la haute Styrie, surtout à Celeja (Cilly) et à Pettovio (Pettau). Le christianisme y trouva de bonne heure des prosélytes, et se répandit si rapidement qu'on jugea bientôt nécessaire d'établir des évêchés dans ces

deux villes. Pendant la grande migration, les Visigoths, les Huns, les Ostrogoths, les Rugiens, les Hérules, les Lombards, les Francs et les Avares occupèrent successivement le pays. Dans le VI^e^ siècle, quelques tribus slavonnes, à qui les Avares avaient permis de s'y établir comme tributaires, se soulevèrent contre leurs oppresseurs, sous la conduite de Samo, et les chassèrent de la Styrie; mais ils ne purent longtemps résister à leurs attaques, et ils se virent obligés d'appeler à leur secours les Bavarois. Après la défaite du duc Tassilon, Charlemagne, devenu maître de la Styrie, la partagea entre plusieurs comtes. Sous ses successeurs, ce pays eut beaucoup à souffrir des divisions intestines de ses gouverneurs et des invasions des Boulgares et des Magyares, dont le délivra enfin la victoire remportée par l'empereur Othon I^er^, dans la plaine du Lech, en 955. La Styrie fut de nouveau divisée en comtés sous la souveraineté des ducs de Bavière et de Carinthie. Parmi ses comtes se firent remarquer, par l'étendue de leurs possessions, les comtes de Traungau. L'un d'eux, Ottokar I^er^, bâtit au confluent de la Steier et de l'Enns, le château de Styre, dont sa famille et le pays même prirent le nom. La maison de Styre s'éteignit en 1192, dans la ligne masculine, en la personne d'Ottokar II, qui avait été élevé, en 1180, à la dignité ducale, et qui, par son testament, institua pour son héritier Léopold VI d'Autriche. Ce dernier s'était engagé solennellement à respecter les libertés des Styriens; mais Frédéric-le-Belliqueux n'eut aucun égard à cette promesse de son aïeul, et son despotisme força les habitants à recourir à l'empereur Frédéric II, qui leur rendit toutes leurs franchises et leur en accorda même de nouvelles. L'extinction de la maison de Babenberg (*voy.*) et l'interrègne qui suivit la mort de Frédéric II plongèrent la Styrie dans une anarchie à laquelle Rodolphe de Habsbourg mit enfin un terme en donnant, à la diète d'Augsbourg (1282), le duché de Styrie à son fils Albert, comme fief héréditaire de l'Empire. Lors du partage qui se fit, en 1379, entre les deux fils d'Albert II, la Styrie échut à Léopold III, dit le Pieux. Un nouveau partage eut lieu, en 1411, entre les fils de ce dernier, Ernest et Frédéric. Ernest obtint la Styrie, qui fut divisée encore une fois, en 1438, entre ses fils Frédéric V et Albert VI : le premier garda la Styrie, à laquelle, pendant son long règne de 69 ans, il réunit successivement toutes les autres possessions de la maison de Habsbourg, à l'exception du Tyrol. Son successeur, Maximilien, délivra le pays des ravages des Turcs, et se montra protecteur éclairé des arts et des sciences. Il parvint à apaiser, non sans verser des torrents de sang, une insurrection de paysans windes, qui, sous prétexte de recouvrer leurs anciens priviléges, s'étaient avancés, au nombre de 80,000, jusqu'à Leibnitz, et avaient exercé des cruautés inouïes sur leurs seigneurs. Son petit-fils Charles-Quint lui succéda; mais il abandonna bientôt à son frère Ferdinand I^er^ la Styrie, qui, sous son gouvernement, se vit presque en même temps menacée au nord par les paysans révoltés (1525), et au sud par les Turcs (1528-32). L'intolérance religieuse et les persécutions vinrent ajouter encore à ces calamités, sous Charles II qui succéda à Ferdinand en Styrie, et achever la ruine de ce malheureux pays. Les doctrines des réformateurs allemands avaient été adoptées en effet avec empressement par la plus grande partie des habitants de la Styrie; elles étaient prêchées et enseignées publiquement dès 1530, et, à la diète de 1547, le baron Jean Hunyade, à la tête des populations, avait énergiquement réclamé la liberté de conscience. Mais cette liberté dut être achetée par de longues souffrances, et si Charles II se décida enfin à l'accorder, en 1575 et 1578, aux assemblées des États de Bruck, ce ne fut que contraint par la nécessité. L'Église protestante comptait alors 73 communautés. Favorisée par l'absence de Charles et par l'établissement de l'université de Grætz, elle continua à faire de si rapides progrès, que le duc crut devoir recourir aux jésuites, et autoriser sa femme, Marie de Bavière, à prendre toutes les mesures nécessaires pour opposer une digue au torrent. Ferdinand II, digne fils de cette princesse par son fanatisme, suivit si bien son exemple, que

cent ans après l'apparition du protestantisme en Styrie, il n'en restait presque plus de traces. Soutenu par l'armée, il abolit l'édit de son père sur la liberté de conscience, et ordonna aux États de chasser, dans l'espace de quatorze jours, tous les ministres. Les protestants qui ne voulurent point renoncer à leur croyance furent contraints d'abandonner leurs foyers. Plus de 30,000 émigrèrent; d'autres abjurèrent; quelques-uns feignirent de renoncer à leur foi, mais ils la conservèrent précieusement au fond de leur cœur, et se la transmirent de père en fils, jusqu'à ce que l'édit de tolérance de Joseph II leur permit de la manifester au grand jour. La violence de ces mesures brisa la force des États, détruisit la prospérité du pays et sacrifia sa culture intellectuelle aux intérêts des jésuites. E.-H-G.

STYX. C'était, dans l'ancienne cosmogonie d'Hésiode, le nom d'une nymphe, fille de l'Océan et de Téthys. Il fut donné plus tard à un fleuve des enfers. Une fontaine d'Arcadie, appelée Styx, épanchait une eau tellement froide et imprégnée d'un poison si subtil, que non-seulement elle donnait la mort aux hommes et aux animaux, mais qu'elle brisait tous les vases, à l'exception de ceux faits avec de la corne de cheval. Quelques auteurs placent cette fontaine en Égypte, d'autres en Italie, près du lac Averne. Quoi qu'il en soit, ces propriétés malfaisantes firent considérer le Styx comme une émanation des enfers, et les poëtes l'entourèrent d'attributs sombres et terribles. Le nom du Styx, ce fleuve infernal qui, selon eux, faisait neuf fois le tour du ténébreux empire, s'associait dans l'esprit des païens à l'idée des châtiments réservés aux méchants et aux parjures. C'est dans ses eaux infectes que les Grecs plaçaient les traîtres et les calomniateurs. Jurer par le Styx était le plus solennel des serments. Les dieux mêmes n'osaient l'enfreindre sous peine d'être condamnés à boire l'eau léthargique du fleuve, et privés pendant neuf années de la céleste ambroisie. On représentait le Styx sous la figure d'une femme vêtue de noir, s'appuyant sur une urne dont l'eau s'échappe à peine. A. B.

SUARD (Jean-Baptiste-Antoine), écrivain français estimable et critique judicieux, membre de l'Académie-Française dès 1772, secrétaire perpétuel de la 2e classe de l'Institut en 1803, et maintenu dans cette fonction lors de la réorganisation de l'Académie en 1816, était né à Besançon le 15 janv. 1734, et mourut à Paris le 20 juillet 1817. Après avoir expié, à l'âge de 19 ans, par 18 mois de détention aux îles Sainte-Marguerite, son refus de faire connaître les acteurs d'un duel dans lequel il avait servi de témoin, il vint à Paris pour y suivre la carrière des lettres. Parmi ses premiers essais, nous citerons sa *Lettre écrite de l'autre monde par l'A. D. F.* [l'abbé Desfontaines] *à M. F.* [Fréron], 1754, in-8°, et ses *Lettres critiques sur les divers ouvrages périodiques de France*, publiées avec Deleyre (Amst., 1758, in-12). Lié d'amitié avec l'abbé Arnaud, ils fondèrent ensemble le *Journal étranger*, dont le succès ne répondit pas à leurs efforts, mais auquel ils durent vraisemblablement la protection du duc de Choiseul, alors ministre, qui leur fit avoir la rédaction du journal officiel la *Gazette de France* avec 10,000 liv. de traitement, et qu'il conservèrent jusqu'à la chute de leur protecteur. Ils reprirent alors leur premier journal, qui, sous le titre nouveau de *Gazette littéraire de l'Europe* (1764-66, 8 vol. in-8°), compta encore deux années d'existence. Les débuts de Suard dans la carrière des lettres avaient été pénibles, mais dès lors il prit rang parmi les critiques les plus estimés de l'époque, en même temps que ses qualités personnelles lui gagnèrent une foule d'amis; Buffon même s'intéressa pour lui auprès de Panckoucke qui lui accorda sa sœur en mariage. Un voyage qu'il fit en Angleterre l'ayant mis en relation avec le célèbre Robertson, il entreprit la trad. de son *Histoire de Charles-Quint* (1771 et ann. suiv., 6 vol. in-12 ou 2 vol in-4°; réimpr. avec corrections en 1816 et 1822, 4 vol. in-8°), dont le succès mérité l'engagea à publier différents travaux du même genre, tels que la trad. de l'*Histoire de l'Amérique* du même auteur (avec Morellet, 1778, 2 vol. in-4°; et en 1818,

3 vol. in-8°, avec deux livres nouveaux trad. par Morellet) et celle de la *Vie de David Hume* écrite par lui-même (1777, in-12). De 1774 à 1790, Suard fut aussi chargé de la censure des pièces de théâtre, et il s'acquitta, dit-on, de cette tâche délicate avec autant de modération que d'impartialité. « Suard, dit M. Roger, son successeur à l'Académie-Française, n'avait nul penchant pour le gouvernement absolu. Il aimait la liberté, mais cette liberté décente, bien ordonnée, qui a ses limites ainsi que le pouvoir. » Aussi ne dévia-t-il de ces principes, ni sous la république, ni sous l'empire. Publiciste indépendant, il brava souvent les plus grands dangers. Poursuivi au 13 vendémiaire (1795), proscrit au 18 fructidor (1797), il ne rentra en France que sous le gouvernement consulaire, et reprit la publication de ses *Nouvelles politiques, nationales et étrangères* (janv. 1793 au 3 sept. 1797) sous le titre du *Publiciste*. La suppression de ce journal fut ordonnée par l'empereur en 1810. Mais, à son retour, Louis XVIII récompensa Suard de son opposition au gouvernement impérial par le cordon de Saint-Michel. Outre les ouvrages que nous avons cités, Suard est encore auteur d'une foule de notices biographiques ou de morceaux de littérature que l'on trouve réunis en partie, avec des écrits dus à d'autres plumes, dans ses *Variétés littéraires* (1769, 4 vol. in-12; 1804, 4 vol. in-8°) et ses *Mélanges de littérature* (1803-5, 5 vol. in-8°). « Son esprit, dit M. Roger, qui ne semblait que fin et délié, avait de l'étendue et de la profondeur. Cette raison droite et ferme, qui réglait toutes ses actions et sa plume, et qui leur donnait une apparence de roideur, n'excluait point en lui les illusions et les plaisirs de l'imagination... Bienveillant pour tous, il l'était surtout pour les jeunes gens qui avaient besoin de conseils et d'appui... L'amitié reçut de lui une espece de culte. » Pour plus de détails sur la vie et les écrits de cet écrivain estimable, on peut consulter l'*Essai de mémoires sur M. Suard* (1820, in-12) par sa veuve, et les *Mémoires historiques sur Suard* (même année) de Garat. Em. H-G.

SUBHASTATION, *voy.* Encan.

SUBJECTIF, Objectif, qui a rapport au sujet, qui a rapport à l'objet; adjectifs employés par les philosophes modernes pour désigner ce qui est intime, interne, et ce qui est extérieur, externe. Ainsi le subjectif est tout ce qui est identique au sujet connaissant, ou le moi; l'objectif, tout ce qui ne lui est pas identique, ou le non-moi; en d'autres termes, le subjectif ou la réalité subjective n'est que le sujet, le principe intelligent, sensible et volontaire, l'âme humaine; l'objectif ou la réalité objective, que l'objet, le non-moi matériel ou immatériel. Ces termes nouveaux ont été préférés à intérieur, extérieur, interne, externe, parce qu'ils ne présentent pas aussi clairement une image matérielle, et l'on a forgé les mots de *subjectivité* et d'*objectivité* pour désigner l'ensemble des propriétés ou qualités subjectives et des propriétés ou qualités objectives. Le subjectif est le fondement de la psychologie.

En théologie, on dit que Dieu est notre *béatitude objective*, pour signifier que Dieu est le seul objet qui puisse faire notre bonheur.

L'æsthétique emploie les termes de subjectivité et d'objectivité dans un sens analogue à celui que leur donne la philosophie. L'œuvre de l'artiste est due tout entière à ses facultés subjectives; c'est à leur foyer que l'idée en a été conçue, c'est là qu'elle s'est fécondée, c'est de là qu'elle a jailli, marquée du sceau de sa personnalité la plus intime : cette œuvre est objective pour qui la contemple, même pour son auteur, soit qu'elle imite fidèlement la nature, et reproduise les formes qui nous sont connues, soit que, par les voies sublimes de l'idéal, elle s'élève à la plus haute originalité. Hegel insiste avec raison pour faire reconnaître comme la principale objectivité dans l'art cette dernière espèce, celle de l'idéal. Nous renvoyons à son Cours, traduit récemment par M. Bénard. J.T-v-s.

SUBJONCTIF, *voy.* Verbe.

SUBLEYRAS (Pierre), peintre, né à Uzès (Gard), en 1699, reçut de son père les premiers éléments du dessin, et fit des progrès rapides dans cet art. Après

avoir passé quelques années dans l'atelier d'Antoine Rivals, à Toulouse, il peignit pour une église de cette ville un plafond très remarquable. Il vint ensuite à Paris, où il acheva son éducation artistique sous les meilleurs maîtres de l'époque. En 1728, il remporta le premier prix de peinture et fut envoyé à Rome comme pensionnaire du roi. Subleyras fit dans cette capitale des arts une brillante fortune, et exécuta entre autres, pour l'église de Saint-Pierre, un grand tableau qui représente *S. Bazile célébrant les saints mystères*. Mais l'excès du travail finit par altérer sa santé, et il mourut à Rome, le 28 mai 1749, dans toute la force de son talent. Il avait épousé, dix ans auparavant, Marie-Félicie Tibaldi, habile peintre en miniature. Subleyras fut fort estimé de ses contemporains; mais la postérité ne lui a peut-être pas rendu toute la justice à laquelle ses grandes qualités artistiques, et notamment la science de sa composition et la vigueur de son coloris, lui donnent droit. Un de ses meilleurs ouvrages, *la Pécheresse essuyant les pieds de Jésus-Christ*, appartient à la galerie de Dresde. Le musée du Louvre possède huit tableaux de Subleyras. A. B.

SUBLIMATION, opération chimique par laquelle les parties volatiles d'un corps, élevées par la chaleur du feu, s'attachent au haut du vaisseau qui les contient. Le produit de cette opération s'appelle *sublimé;* on se sert surtout de ce mot pour désigner certaines préparations du mercure (*voy.*) comme le *sublimé doux*, le *sublimé corrosif*. Les produits chimiques, qu'on nomme vulgairement *fleurs*, résultent aussi généralement de la sublimation. Z.

SUBLIME (*sublimis*, de *sub limine*, sous-entendu *Olympi*, ce qui est le plus près de l'entrée du ciel, le plus loin de la terre, le plus élevé) ne se prend en français qu'au figuré; il se dit des choses morales et intellectuelles : *génie sublime*, *vertu sublime*, etc. Employé substantivement, il désigne tout ce qui nous cause le plus haut degré possible de surprise, d'admiration, de ravissement. Le sublime, quoi qu'on en ait dit, n'est pas le superlatif du beau. Voyez la plus belle fleur : pouvez-vous la qualifier de sublime? Non, car elle ne cause pas le genre d'émotion que ce mot désigne. Le sentiment du beau et celui du sublime, dont l'un porte à l'amour, l'autre à une sorte de terreur, n'ont pas une différence de degrés, mais de nature; ils sont simples et de leur espèce. S'ils nous mettent dans des dispositions particulières à l'égard de leurs objets, nous nous sentons encore, au moment où nous les éprouvons, dans certaines dispositions générales que Jouffroy ne fait, dit-il, qu'indiquer dans ce passage : « Il me semble que le sentiment du sublime réveille en nous tout ce qu'il y a de grand, de noble, de sérieux dans notre nature; il nous élève au-dessus de nous-mêmes, et nous dispose au mépris de ce qui est vil, aux généreux sacrifices et aux vertus sévères : le sentiment du beau excite au contraire toutes les affections bienveillantes de notre cœur; il nous dispose à l'amour, à l'amitié, aux sentiments aimables, aux passions douces. Le premier amène avec lui les idées graves, tristes, religieuses; le second, les idées agréables, vives, gaies. Le sentiment du sublime nous fait rentrer en nous-mêmes; il nous jette dans la méditation et la rêverie; le sentiment du beau nous distrait de nous-mêmes, et nous porte à l'action et à la vie extérieure; il tend à se répandre au dehors; il est abondant en paroles, tandis que le sentiment du sublime est recueilli, silencieux et muet: aussi peut-on dire avec quelque vérité, que celui-ci est solitaire, et l'autre social. J'ajouterais volontiers, si l'on voulait me passer l'expression, que le plaisir du beau est plus sensuel, et le plaisir du sublime plus pur; je ne sais même si le mot de plaisir convient bien à ce sentiment sévère que nous éprouvons à la vue du sublime; sentiment qui nous attache fortement, il est vrai, et plus fortement que celui du beau, mais qui, du reste, n'a rien de commun avec lui. » Si ce n'est là qu'une indication, elle est féconde, et s'accorde avec les théories de Burke, de Kant et des plus habiles auteurs d'æsthétique. Les objets sublimes, dit Burke, sont grands dans leurs dimensions, les objets beaux sont comparativement petits; la beauté est unie et polie, le sublime

rude et négligé; la beauté fuit la ligne droite, mais s'en éloigne par des déviations insensibles, le sublime en plusieurs cas s'attache à la ligne droite ou s'en écarte par des saillies fortes et prononcées; l'obscurité est ennemie du beau, le sublime se couvre d'ombres et de ténèbres; enfin la légèreté et la délicatesse s'unissent à la beauté, tandis que le sublime demande la solidité et les masses. Il faut, selon Kant, que le sublime soit toujours grand, le beau peut s'étendre à de très petites choses; le sublime doit être simple, le beau souffre la parure et les ornements; les limites sont inséparables du beau, le sublime peut être illimité, et le plaisir qu'il procure est accru par l'absence même des limites. Quand nous disputerions sur les détails, force est de convenir que les traits distinctifs du sublime et du beau sont bien saisis dans les citations précédentes.

Le sublime ne jaillit que des natures privilégiées, toutes-puissantes, souveraines, presque divines; sa source s'alimente de grandes pensées, de grands sentiments, et, pour parler comme Longin, le sublime est le son que rend une grande âme.

Après ce qui précède, nous n'exposerons aucun des systèmes que l'on a imaginés sur le sublime; nous ne relèverons pas la confusion qu'ont faite du sublime et du beau la plupart des critiques français. Nous dirons seulement que, par suite de la division du style (*voy.*) en trois genres, on a regardé comme *sublime* celui qui n'était ni *simple*, ni *tempéré*, et qu'en conséquence on a déclaré écrites en style sublime des choses qui n'étaient pas sublimes. Par contre, le vrai sublime s'est exprimé souvent avec une simplicité qui rendait plus transparente sa vertu native. Il est facile de reconnaître que tout artifice de langage est impuissant à donner le caractère de sublimité; et ce caractère, quand il existe, soit dans certains aspects de la nature physique, soit dans les pensées et les sentiments tirés des situations humaines ou des rapports qui se révèlent à l'âme en commerce mystérieux avec l'infini, ce caractère, dis-je, peut être dignement exprimé dans un style qui réponde à sa grandeur, mais il en est indépendant. Ajoutons, en finissant, que s'il n'y a pas de plaisir plus intense que celui que fait éprouver le sublime, il n'en est pas de plus propre à nous donner des habitudes morales. Dans les ravissantes émotions qu'il cause à l'âme, elle s'élève au-dessus de la terre, elle s'épure en montant, elle ne vit que dans un air échauffé de passions généreuses et, pour ainsi dire, tout chargé de vertu. — On peut consulter, entre autres écrivains qui se sont occupés du sublime, et qui figurent dans cette Encyclopédie, Longin, Blair, Beattie, Burke, Ancillon, Kant, Schiller, Jouffroy, etc. J. T-v-s.

SUBORDINATION et INSUBORDINATION, *voy.* DISCIPLINE.

SUBSTANCE (*substantia*, de *subsistere*, exister), être qui subsiste par lui-même, à la différence de l'accident qui ne subsiste qu'étant adhérent à un sujet. Ce *dessous*, ce *substratum*, ce *soutien* des modes, des qualités, des phénomènes, est révélé par la raison. Vous avez conscience qu'en vous les forces de connaître, de sentir et de vouloir, qui s'exercent ensemble ou tour à tour, sont les attributs d'un être invariable, identique; « Or, dit M. Cousin, l'être un et identique, opposé aux accidents variables, aux phénomènes transitoires, c'est la substance. » Vos sens témoignent que les corps ont des qualités variables, des formes changeantes; mais ces qualités, ces formes sont des modifications de quelque chose de réel, d'invariable. « Vous n'auriez pas, dit encore M. Cousin, l'idée de ce quelque chose, si les sens ne vous donnaient l'idée de ces qualités; mais vous ne pouvez avoir l'idée de ces qualités sans l'idée de ce quelque chose d'existant; c'est là la croyance universelle, laquelle implique la distinction des qualités et du sujet de ces qualités, la distinction des accidents et de la substance. » (*Cours de* 1829, 18e leçon.)

La différence des substances spirituelle et matérielle qui se trouvent en nous, leur lien mystérieux, l'évidence de leur action et de leur réaction réciproques, l'impuissance de l'esprit humain à saisir l'élément substantiel de quoi que ce soit, ont fait inventer de nombreux systèmes pour expliquer l'inexplicable. Pas un d'eux n'est satisfaisant, et

moins qu'aucun autre la monstrueuse hypothèse d'une substance unique (*voy.* Spinoza). Reconnaissons enfin que les phénomènes nous sont livrés par la conscience et par les sens, et que le ciment de cohésion qui unit ces phénomènes nous échappe et nous échappera toujours : c'est le secret du créateur. *Voy.* Essence, Être, etc. J. T-v-s.

SUBSTANTIF, *voy.* Mot et Nom.

SUBSTITUTION, de *substituere*, placer dessous, mettre à la place d'un autre. Dans le langage de la loi, ce mot désigne la disposition en vertu de laquelle un légataire ou un donataire est obligé de transmettre à une personne désignée des biens qu'il n'a reçus qu'à cette condition, après en avoir joui pendant sa vie.

Chez les Romains, le droit d'instituer un héritier n'emportait pas d'abord le droit de donner un successeur à celui-ci ; mais l'introduction des fidéicommis (*voy.*) dans la législation fournit bientôt le moyen de faire indirectement ce qu'on ne pouvait faire d'une manière directe.

Les substitutions fidéicommissaires, admises en France par l'ancienne législation, retiraient du commerce une grande masse d'immeubles qu'elles frappaient d'inaliénabilité ; elles introduisaient en outre dans les familles des ferments éternels de discorde et de haine. Aussi l'ordonnance d'Orléans de 1560 et celle du mois d'août 1747 avaient-elles interdit de *substituer* au-delà du deuxième degré. L'Assemblée constituante, frappée des inconvénients des substitutions, les proscrivit par la loi du 14 nov. 1792, et déclara même abolies et sans effet celles qui n'étaient pas encore ouvertes. Mais le Code civil fit plus tard quelques exceptions à cette prohibition, qui fut ensuite en grande partie levée par la loi du 17 mai 1826.

Le Code civil permettait à tout chef de famille d'assurer, au moyen d'une substitution, à ses petits-enfants ou neveux, la transmission des biens par lui donnés à l'enfant, au frère ou à la sœur qui leur ont donné le jour. Cette disposition, qui ne pouvait porter que sur la quotité disponible, n'était permise qu'aux aïeux ou aïeules, et aux oncles ou tantes des appelés ; elle ne l'était aux oncles ou tantes qu'autant qu'ils mouraient sans enfants. Le grevé ne pouvait être qu'un enfant, un frère ou une sœur du donataire. On ne pouvait appeler à recueillir l'effet de la substitution que les enfants nés ou à naître, au premier degré seulement, du donataire. De plus, la charge de restitution devait être au profit de tous les enfants nés ou à naître du grevé, sans exception ni préférence d'âge ou de sexe (art. 1048 à 1050). La loi du 17 mai 1826, dans le but d'arrêter la division toujours croissante des propriétés, a étendu à toute personne, en faveur des enfants de tout donataire ou légataire, jusqu'au deuxième degré inclusivement, le droit précédemment réservé à l'aïeul ou à l'oncle. La prohibition de substituer n'existe donc plus aujourd'hui qu'en ce qu'il n'est pas permis de charger le donataire de rendre à un étranger. Ce n'est qu'au profit de ses enfants que la substitution peut être faite.

La loi n'assimile pas à la substitution le don ou le legs de l'usufruit à l'un, et de la propriété à l'autre ; car il n'y a pas alors deux dispositions successives de la même chose. Il en est de même de la disposition par laquelle un tiers est appelé à recueillir la libéralité, dans le cas où le premier institué n'en profite pas. C'est ce que l'on nomme en droit une *substitution vulgaire*.

L'obligation de restituer les biens donnés n'empêche pas le donataire d'être propriétaire. Seulement, sa propriété est résoluble par l'événement qui donne ouverture à la substitution ; quant à l'appelé, son droit conditionnel consiste en une simple espérance. L'époque de l'ouverture de la substitution est, en général, celle de la mort naturelle ou civile du grevé. Les substitutions donnent lieu à diverses mesures dont les unes tendent à conserver le droit des appelés, et les autres à garantir de toutes surprises les tiers qui traitent avec le grevé (Cod. civ., art. 1055 à 1072). E. R.

SUCCESSION. Ce mot signifie la manière dont une personne vient après une autre, dont elle prend la place. Il désigne aussi l'hérédité d'une personne, les biens qu'elle laisse en mourant.

On distingue deux principales sortes

de successions à la couronne : la succession linéale agnatique, et la succession linéale cognatique. La première est celle dans laquelle les mâles issus des mâles recueillent seuls la couronne, de sorte que les femmes et les enfants qui sont nés d'elles en sont exclus. Elle a été de tous temps admise en France (*voy.* Roi, Hérédité, *loi* Salique, etc.). La seconde est celle qui, sans exclure les femmes, les appelle seulement après les mâles plus proches, ou même d'un degré égal dans la même ligne, de manière que, s'il ne reste que des femmes, on ne passe pas à une autre ligne. Dans ce système, la fille du fils du dernier roi est préférée au fils de la fille du même prince, et la fille d'un de ses frères au fils d'une de ses sœurs. En Angleterre, la succession à la couronne est linéale cognatique. *Voy.* Agnat, Cognat.

En France, la succession, considérée comme une manière spéciale d'acquérir, est la transmission des droits et des obligations d'un défunt à la personne survivante que la loi désigne, et qu'on appelle ordinairement *héritier* (*voy.*). Il importe de fixer le moment précis de l'*ouverture de la succession*, car c'est à cette époque que naît le droit de l'héritier, et c'est elle qu'il faut considérer pour connaître si l'héritier est capable de succéder. « La place du défunt ne peut rester vacante, ni le sort de ses propriétés incertains, » a dit l'orateur du Conseil d'état. Aussi l'héritier, n'eût-il survécu au défunt que pendant un instant, a recueilli, même à son insu, sa succession et l'a transmise avec la sienne à ses propres héritiers. Tel est l'effet de la maxime : *Le mort saisit le vif.*

Deux causes font ouvrir les successions, la mort naturelle et la mort civile. Le Code fixe les présomptions d'après lesquelles, lorsque des personnes respectivement successibles périssent dans un même évènement, comme un naufrage, on doit, à défaut de preuves certaines, déterminer l'ordre des décès. Les successions s'ouvrent au profit des héritiers légitimes, c'est-à-dire des parents du défunt. A leur défaut, les biens passent aux successeurs irréguliers, qui sont les enfants naturels, l'époux survivant, et l'état. Les héritiers légitimes, du moment de la mort de leur auteur, sont saisis de tous ses droits, sauf ceux qui sont de nature à s'éteindre avec lui. Quant aux successeurs irréguliers, leur droit s'ouvre aussi du moment de la mort, et nous pensons qu'à cet instant ils acquièrent la propriété des biens, et par suite la faculté de les transmettre; mais ils sont tenus de se faire envoyer en possession par justice (Cod. civ., art. 724).

Le néant ne pouvant avoir aucun droit, il faut, pour succéder, exister au moment de l'ouverture de la succession; mais l'existence de l'homme, qui n'est parfaite qu'au moment de la naissance, commence à la conception. Aussi l'enfant qui naît après l'ouverture de la succession est-il capable de succéder, si sa conception est antérieure à cette ouverture, et s'il naît vivant et conformé de manière à pouvoir conserver la vie. Trois causes rendent *indigne* de succéder : l'attentat à la vie du défunt, l'accusation capitale portée contre lui, lorsqu'elle est jugée calomnieuse, et enfin le défaut de dénonciation du meurtre du défunt, pourvu que l'héritier soit majeur et instruit de ce crime.

La loi défère la succession aux parents du défunt, qui sont appelés suivant qu'ils sont descendants, ascendants ou collatéraux, et selon la place qu'ils occupent dans l'une de ces trois classes de parents. Le système du Code civil est emprunté tant à notre ancien droit coutumier qu'à la novelle 118. Les coutumes distinguaient les biens héréditaires en meubles et immeubles, et les immeubles en *propres* et *acquêts*. Les meubles et les acquêts étaient en général recueillis par les parents les plus proches. Mais les propres étaient dévolus aux parents de la ligne dont le défunt les tenait. C'est ce qu'exprimait la règle *paterna paternis*, *materna maternis*. Au contraire, la novelle 118, sans avoir égard à l'origine des biens ni à la ligne de parenté, accordait le tout aux plus proches parents de l'ordre auquel la succession était attribuée. D'après le Code, dans toute succession ascendante ou collatérale, il se fait un partage égal de tous les biens entre les deux lignes, paternelle et ma-

ternelle. La moitié afférente à chacune de ces lignes est en général recueillie par le plus proche parent. Les descendants sont appelés à succéder, à l'exclusion des ascendants et des collatéraux, même d'un degré plus proche. La préférence entre eux se règle uniquement par la proximité du degré que chacun occupe, soit de son chef, soit par représentation, sans distinction de sexe ou de primogéniture, et bien qu'ils soient issus de différents mariages. A défaut de postérité, de frère et sœur, et de descendants d'eux, l'ascendant le plus proche dans chaque ligne recueille la moitié affectée à sa ligne. Observons que les ascendants succèdent, à l'exclusion de tous autres, aux choses par eux données à leurs descendants morts sans postérité, lorsque ces choses se retrouvent en nature dans la succession. Si le père ou la mère du défunt lui a survécu, et si celui-ci a laissé des frères, sœurs, ou descendants d'eux, chacun des père et mère a droit au quart de la succession, sans que la part du survivant soit augmentée par le prédécès de l'autre. Les frères, sœurs, ou descendants d'eux, recueillent le surplus. Seulement, dans ce cas, la loi accorde au survivant des père et mère l'usufruit du tiers des biens attribués à l'autre ligne. La règle de la division en deux lignes s'applique au cas du partage entre les frères et sœurs ou descendants d'eux, de la succession ou de la portion de succession qui leur est attribuée. Ainsi les germains prennent part dans les deux lignes, les consanguins et les utérins dans celle seulement à laquelle ils appartiennent. Les parents au delà du 12e degré ne succèdent pas. A défaut de parents au degré successible dans une ligne, les parents de l'autre ligne succèdent pour le tout. L'enfant naturel n'est pas héritier, mais il a, sur les biens de ses père et mère, suivant qu'ils ont laissé des descendants légitimes, des ascendants ou des frères ou sœurs, enfin d'autres parents au degré successible, le tiers, la moitié ou les trois quarts de la portion héréditaire à laquelle il aurait droit s'il était légitime. A défaut d'héritiers, l'enfant naturel recueille la totalité des biens.

L'héritier qui craint que la succession ne lui soit onéreuse a deux moyens de se soustraire aux effets de la saisine (*voy.* HÉRÉDITÉ) : l'un est de renoncer à la succession ; l'autre, de l'accepter sous bénéfice (*voy.*) d'inventaire. S'il renonce, il est censé n'avoir jamais été héritier. S'il accepte sous bénéfice d'inventaire, il n'est tenu des dettes que jusqu'à concurrence de la valeur des biens.

Chaque cohéritier a le droit de provoquer le partage (*voy.*) de la succession. L'égalité qui doit présider à cette opération a fait soumettre chaque copartageant à l'obligation de rapporter à la masse tout ce qu'il a reçu gratuitement du défunt, à moins que ce dernier ne l'en ait formellement dispensé.

Lorsqu'il n'y a pas d'héritier connu, ou que tous les héritiers connus ont renoncé à la succession, elle est réputée *vacante*, et la gestion en est confiée à un curateur (art. 812).

Outre les successions irrégulières établies par le Code civil, il y en a une, celle des hospices, qui est réglée par la loi du 15 pluviose an XIII, et l'avis du Conseil d'état du 3 nov. 1809. E. R.

SUCCESSION D'AUTRICHE (GUERRE DE LA). Elle commença en 1740 par la première guerre de Silésie, qui fut suivie de la seconde en 1744; puis elle s'étendit à l'Italie, aux Pays-Bas; elle agita les mers, et elle se termina, le 18 oct. 1748, par la paix d'Aix-la-Chapelle. *Voy.* CHARLES VI, MARIE-THÉRÈSE, FRÉDÉRIC II, roi de Prusse, CHARLES VII, électeur de Bavière, GUILLAUME IV, stadhouder, AUTRICHE (T. II, p. 587) ; de plus SAXE (*comte de*), FONTENOY, LAWFELD, etc.

SUCCESSION DE BAVIÈRE (GUERRE DE LA), 1777-79, *voy.* BAVIÈRE, T. III, p. 186, et TESCHEN (*paix de*).

SUCCESSION D'ESPAGNE (GUERRE DE LA), 1701-13, *voy.* CHARLES II (d'Espagne), LOUIS XIV, EUGÈNE (*prince*), MARLBOROUGH, VILLEROI, VILLARS, et UTRECHT (*paix d'*).

SUCCESSION DE POLOGNE (GUERRE DE LA), 1733-38, *voy.* STANISLAS et VILLARS. La paix qui fut conclue à Vienne, le 18 nov. 1738, assura le trône à Auguste III.

SUCCIN, *voy.* AMBRE JAUNE.

SUCCUBES, *voy.* INCUBES.

SUCEURS. Cuvier a désigné sous ce nom sa deuxième famille de chondroptérygiens. Ce sont les *cyclostomes* de Duméril. Ce groupe renferme les poissons les plus imparfaits. Leur nom vient de l'habitude où ils sont de se fixer par la succion de leur lèvre charnue et circulaire. Telles sont les lamproies (*voy.*).

Les insectes *suceurs* formaient le 4e ordre de la méthode de Latreille; il a pris depuis le nom de *syphonaptères*. C. S-TE.

SUCHET (LOUIS-GABRIEL), duc D'ALBUFÉRA, maréchal de France, naquit à Lyon le 2 mars 1772. Vingt ans après, il débuta comme volontaire dans la cavalerie nationale de cette ville. Sorti de ce corps, pour entrer, en qualité de capitaine, dans une compagnie franche créée par le département de l'Ardèche, il fut bientôt nommé chef du 4e bataillon de ce même département, et assista au siége de Toulon. Pendant la première campagne d'Italie, il fit tour à tour partie des brigades La Harpe et Augereau, et assista aux combats de Vado, de Saint-Jacques, de Loano, de Cossaria, de Lodi, Dego et Borghetto. Sous les ordres de Masséna, il combattit ensuite à Rivoli, Castiglione, Lonata, Peschiera, Saint-Marc, Trente, Bassano et Arcole. Blessé dans cette dernière affaire, il n'en fit pas moins la campagne suivante contre l'archiduc. Après une nouvelle blessure, il fut nommé chef de brigade sur le champ de bataille de Neumark. L'année suivante, il fut envoyé en Suisse, et lors de la reprise des hostilités conduites par le général Brune, il coopéra puissamment, sous les murs de Berne, à la jonction de l'armée avec les corps venus des bords du Rhin. Lorsque Brune fut placé à la tête de l'armée d'Italie (1798), il retint Suchet auprès de lui avec le grade de major-général. Son excellente administration rétablit l'ordre compromis, et lui valut l'amitié de Joubert, qui succéda à Brune. Le nouveau commandant l'envoya dans le Piémont, où un violent démêlé qu'il eut avec les commissaires du Directoire, à propos de la caisse de l'armée qu'on voulait lui enlever, lui attira la disgrâce du gouvernement. Il lui fallut quitter l'armée et venir se justifier à Paris; puis il fut envoyé à l'armée du Danube. Détaché dans le pays des Grisons, sous les ordres de Masséna, qui le choisit pour son chef d'état-major, il rendit de grands services et facilita au général Lecourbe les moyens de rejoindre l'armée. Joubert, appelé pour la seconde fois au commandement de l'armée d'Italie, que Schérer venait de perdre, emmena avec lui Suchet, également comme chef d'état-major. Après la mort de Joubert, à Novi, il servit tour à tour sous Moreau, puis sous Championnet, et enfin sous son ancien chef Masséna, qui le fit nommer général de division par le premier consul. A la tête d'un faible corps de 8,000 hommes, il tint en échec le général Mélas, qui en comptait plus de 40,000, et opéra une utile diversion en faveur de Masséna enfermé dans Gênes. Une savante manœuvre qu'il exécuta avec beaucoup de bonheur et d'audace, le rendit maître de l'armée autrichienne qui se portait au devant d'un nouveau corps français, en suivant le bord de la mer: la prise de 33 pièces de canon, de 6 drapeaux et de 15,000 hommes en fut le résultat. Après la capitulation de Gênes, Suchet fit sa jonction avec Masséna, et tous deux contribuèrent par leur présence à la victoire de Marengo. La reddition de Gênes lui fit donner le commandement de cette place, et, au mois de déc. 1800, lors de l'entrée en campagne, le premier consul lui confia le centre de l'armée d'Italie. Il passa le Mincio, dégagea le général Dupont, défit le général autrichien Bellegarde à Pozzolo, et prit part aux combats de Borghetto, de Vérone, et de Montebello. En 1803, il fut chargé de l'inspection des troupes du midi et de l'ouest, reçut un commandement à Boulogne, présida aux travaux du port de Wimereux, et fut enfin nommé gouverneur du château de Laeken, près Bruxelles.

En 1805, le général Suchet commanda, sous les ordres de Lannes, la 1re division du 3e corps, et se distingua à Ulm, à Hollabrünn et surtout à Austerlitz, où il enfonça la droite de l'armée russe. L'année suivante, il contribua encore à la victoire d'Iéna. A Pultusk, en Pologne, il résista avec sa division aux efforts des Russes, et eut part au succès d'Ostro-

lenka. Après la paix de Tilsitt, il fut chargé, de concert avec les généraux Tolstoï et Wittgenstein, de tracer la démarcation du duché de Varsovie. En 1808, il partit pour l'Espagne, où il devait commander le 5e corps. Débarrassé du siége de Saragosse, il prit le commandement en chef de l'armée d'Aragon, qui était alors dans un triste état de délabrement. Le général Suchet commença par relever les courages abattus, et marcha avec résolution au-devant des troupes commandées par le général Blake, qu'il battit complétement à Maria et à Balchite. Après quelques instants de repos employés à rétablir l'ordre et la confiance dans les rangs de sa petite armée, il reprit l'offensive, défit le général O'Donnel dans la plaine de Margalef, s'empara successivement de Lerida, de Mequinenza et du fort San-Felipo, entra dans Saragosse, et fit tomber le Mont-Serrat, malgré la protection d'une flotte anglaise. Ce dernier fait d'armes lui valut le titre de maréchal d'empire. Maître du fort d'Oropesa, il battit encore une fois le général Blake sous les murs de Sagonte, où lui-même fut blessé à l'épaule. La place se rendit bientôt après, puis celle de Valence, où le maréchal reçut la soumission de 17,500 hommes d'infanterie, et de 1,800 de cavalerie (9 janv. 1812). Toute la province se soumit alors sans résistance, et Suchet reçut pour sa récompense le titre et le domaine d'Albuféra (*voy.*), situé dans les lieux mêmes qu'il venait d'illustrer par ses armes. Lors de la reprise des hostilités, et au milieu des désastres de l'armée, le duc d'Albuféra força le général Murray à lever le siége de Tarragone; mais, accablé par le nombre, il se retira peu à peu vers les Pyrénées, et se maintint six mois en Catalogne, avant de rentrer en France. Forcé, au mois de janv. 1814, de protéger le retour du roi Ferdinand VII en Espagne, il se hâta de revenir à Paris pour prendre le commandement de la garde impériale, dont il avait été nommé colonel général; mais il était trop tard, et Napoléon avait déjà fait place à la maison des Bourbons.

Suchet se rallia sur-le-champ, et reçut pour prix de sa soumission la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Louis et le commandement de la 10e division militaire. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon lui fit accepter une armée de 10,000 hommes, qu'il employa à atténuer les maux de l'invasion. En effet, après avoir battu un corps de Piémontais, puis un corps d'Autrichiens, il se retira sur Lyon, et y conclut un traité qui, en sauvant le matériel de guerre renfermé dans cette ville, lui valut les remercîments du commerce et du conseil municipal. Le roi Louis XVIII, auquel il rallia aisément son armée, le nomma, le 16 août 1816, grand'-croix de la Légion-d'Honneur, mais ne lui rendit que le 5 mars 1819 le titre de pair de France, qu'il avait reçu dans les Cent-Jours. Depuis cette époque, le duc d'Albuféra disparut de la scène politique pour ne plus s'occuper que du soin de sa santé. Enfin, après une douloureuse maladie de deux ans, il expira au château de la baronnie de Saint-Joseph, près de Marseille, le 3 janv. 1826, laissant un fils qui lui succéda dans son titre de pair. Le 23 janvier, son corps transporté à Paris reçut les honneurs funèbres, et fut accompagné à sa dernière demeure par ses anciens camarades. Le maréchal Suchet avait laissé des notes, d'après lesquelles ont été rédigés ses *Mémoires* sur ses campagnes en Espagne depuis 1808 jusqu'en 1814, par le lieutenant général baron Saint-Cyr-Nugues, son chef d'état-major (Paris, 1829, 2 vol. in-8° av. portr. et atl.; 2e édit., 1834). Le maréchal Mortier a prononcé son éloge à la Chambre des pairs, le 15 juin 1826. D. A. D.

SUCRE (*saccharum*). On donne généralement le nom de sucre à des produits organiques d'une saveur douce et agréable; mais, ce nom pouvant s'appliquer à des substances fort différentes entre elles, les chimistes ont restreint cette dénomination aux produits organiques qui, sous l'influence de l'eau et du ferment, possèdent la propriété de se transformer en alcool et en acide carbonique.

On reconnaît deux grandes variétés de sucre : le sucre ordinaire ou sucre cristallisable, et le sucre à cristallisation confuse ou mamelonnée. La première de ces

variétés, fournie surtout par la canne à sucre, la betterave, existe aussi dans l'érable, les carottes, les citrouilles, les châtaignes, les tiges de maïs, etc. L'autre variété se trouve dans les raisins, les pommes, les groseilles, et dans un grand nombre d'autres fruits qui présentent toujours en même temps une réaction acide. Beaucoup de substances végétales, particulièrement l'amidon, la cellulose, la gomme, sont susceptibles de se transformer, sous plusieurs influences, en cette espèce de sucre; tel est encore le sucre qui résulte de l'action des acides sur le sucre ordinaire, le sucre du miel, le sucre que l'on retire de l'urine des diabétiques. M. Dumas a donné le nom de *glucose* à cette variété de sucre.

Le sucre, objet d'un commerce immense, dont l'usage est si fréquent comme aliment et comme médicament, est blanc dans son état de pureté; sa saveur est douce; il cristallise en prismes rhomboïdaux à sommets dièdres; sa densité est de 1.6.

La composition chimique du sucre de canne a été déterminée par MM. Gay-Lussac et Thénard. Ils ont vu que sur 100 parties il était formé de :

Carbone	42.15
Hydrogène	6.43
Oxygène	51.42
	100.00

Brisé dans l'obscurité, le sucre devient lumineux. On a cherché à expliquer par ce phénomène de phosphorescence la différence de saveur observée entre le sucre en poudre et le sucre en masse; mais cette différence est elle-même contestable.

L'eau dissout le sucre avec facilité. L'acool faible le dissout aussi; mais l'alcool absolu n'en dissout point à froid, et, à une température élevée, il en dissout peu. A la température ordinaire, l'eau en prend le double de son poids et forme alors un sirop épais et visqueux qui se conserve parfaitement, si on a soin de le renfermer dans des vases bien bouchés. A chaud, l'eau dissout le sucre en toutes proportions. La dissolution saturée de sucre à froid a une densité de 1.321; elle marque 35° à l'aréomètre de Baumé. Lorsqu'elle est bouillante, sa densité est de 1.267; elle marque 31°.5 à l'aréomètre. Ces nombres sont à peu près ceux fixés pour la cuite des sirops.

L'eau étant saturée de sucre à chaud, si on verse le sirop dans des cristallisoirs en cuivre, pour le faire refroidir très lentement dans une étuve chauffée à 45° environ, on obtient des cristaux de *sucre candi* (*voy.*). On distingue trois espèces principales de sucre candi : une incolore (blanc d'alun), une couleur paille, et une rousse. Si, au lieu de faire cristalliser le sucre par refroidissement, on soumet la dissolution à une évaporation rapide, on obtient une masse huileuse, épaisse. Coulée sur un marbre huilé, on la laisse refroidir en partie, puis on la divise en petits cylindres qui sont roulés jusqu'à ce qu'ils soient tout à fait refroidis : c'est le *sucre d'orge*, le *sucre de pommes*, etc.

Le sucre dissous n'est précipité ni par l'acétate ni par le sous-acétate de plomb.

Chauffé, le sucre entre en fusion vers 180°. A 211 ou 220, selon M. Péligot, il se convertit en *caramel* en perdant de l'eau. A une température plus élevée, il produit des gaz inflammables mêlés d'acide carbonique, des huiles pyrogénées, de l'acide acétique, et il laisse un résidu de charbon égal au quart de son poids. Traité dans une cornue, à une douce température, par l'acide azotique, le sucre s'oxyde et dégage des vapeurs rutilantes. Lorsque l'effervescence a cessé, si on abandonne le liquide au refroidissement, il s'y fait des cristaux d'acide oxalique. Les acides qui ne lui cèdent pas d'oxygène transforment le sucre de canne en sucre de raisin, phénomène que l'on remarque très souvent dans les confitures et les sirops acides. Par une ébullition prolongée, les acides même très affaiblis détruisent le sucre après l'avoir converti en glucose. Plusieurs substances organiques, telles que l'albumine, les membranes animales, la matière caséeuse, font éprouver au sucre une altération remarquable. Ajoutées dans une dissolution, elles le transforment en une matière mucilagineuse, en vertu d'une fermentation toute particulière qu'on a nommée fermentation visqueuse.

Le sucre de canne forme des combinaisons salines avec les alcalis, l'oxyde de

plomb : ces combinaisons ont reçu le nom de *sucrates*. Dans un travail qui a pour titre : *Recherches sur la nature et les propriétés chimiques des sucres*, M. Péligot dit avoir obtenu le sucrate de sel marin en dissolvant ensemble une partie de chlorure de sodium et quatre parties de sucre, puis en abandonnant à l'évaporation spontanée, dans un air sec, le mélange amené à consistance de sirop. Cette combinaison du sucre et du sel marin, assez difficile à obtenir, offre une saveur à la fois douce et salée. M. Dumas pense que ce composé et d'autres analogues, formés par le chlorure de potassium ou le sel ammoniac, jouent un grand rôle dans la formation des mélasses.

Le sucre, en présence de la levure de bière, prend la propriété de cristalliser. Si le contact se prolonge, la dissolution de sucre se décompose rapidement, en donnant les produits ordinaires de la fermentation alcoolique : de l'acide carbonique et de l'alcool.

Le sucre de canne se distingue du sucre de raisin par la propriété que possède ce dernier de s'emparer plus facilement de l'oxygène de certains oxydes : ainsi, quand on dissout du tartrate de cuivre dans une dissolution de potasse et qu'on chauffe à 100°, si l'on ajoute à cette dissolution du sucre de canne, elle ne subit aucune modification, mais la plus légère trace de sucre de raisin y fait naître un précipité jaune de protoxyde de cuivre hydraté qui se convertit bientôt en une poudre rouge de protoxyde anhydre. La Société d'encouragement vient d'accorder un prix et une médaille d'argent à M. Barreswill, qui a donné à ce procédé une forme pratique en exécutant l'essai des sucres avec des liqueurs titrées.

Le sucre parait avoir été connu de toute antiquité dans l'Inde et dans la Chine. On croit qu'il fut introduit en Europe par les conquêtes d'Alexandre. Il resta fort rare pendant plusieurs siècles, et son usage était restreint à la médecine, lorsque les Vénitiens le répandirent dans les parties septentrionales de l'Europe, à la suite des Croisades. Après la découverte de l'Amérique, son usage devint plus général. La canne fut transportée à Saint-Domingue (Haïti), et elle s'y multiplia avec une si prodigieuse vitesse, que dix ans après il y avait déjà 28 sucreries établies. On peut voir ce qui en a déjà été dit à l'art. spécial consacré à la canne à sucre (T. IV, p. 634). Nous reviendrons d'ailleurs tout à l'heure sur cette substance.

Sucre de betterave. Il a été découvert par Margraff en 1747; mais Achard, chimiste de Berlin, est le premier qui ait obtenu (1796) ce sucre en quantité assez considérable pour éveiller l'attention du gouvernement. L'imperfection des procédés avait à peu près arrêté la marche de l'exploitation de ce sucre, lorsque le blocus continental fut établi. La France, privée de ses relations avec les colonies, voyait le sucre arriver au prix énorme de 6 fr. le kilogr. Napoléon songea à lui créer une industrie nouvelle. Comme on n'espérait pas alors obtenir de la betterave un produit suffisant, les tentatives se portèrent d'un autre côté. Le gouvernement rendit des décrets, donna des récompenses, et, le 18 juin 1810, Proust recevait de l'empereur, pour sa découverte du sucre de raisin, 100,000 fr. et la croix de la Légion-d'Honneur. Mais le sucre de raisin ne pouvait remplacer le sucre de canne. Le 15 janvier 1812, parait un décret qui ordonne l'établissement de cinq écoles de chimie pour la fabrication du sucre de betterave. Cent élèves sont attachés à ces écoles; cent mille arpents métriques doivent produire des betteraves; les fabricants seront exemptés de tous droits pendant quatre ans; quatre fabriques impériales s'organisent, et dès la première année elles rendront deux millions de sucre brut : ainsi le veut l'empereur. Comment, avec de tels éléments, l'industrie dont Napoléon voulait doter la France n'aurait-elle pas fait de rapides progrès? Mais quand le blocus continental vient à cesser, quand la paix a rétabli la liberté des mers, les fabriques de sucre indigène, n'étant plus protégées, succombent. Quelques fabricants, hommes de courage, restèrent seuls debout. Le prix du sucre raffiné tomba et fut fixé à 70 cent. le demi-kilogr. A la vue de la prospérité des sucreries qui avaient résisté, de nouvelles fabriques furent éta-

blies; mais il fallait, pour réussir, qu'elles fussent dirigées par des hommes à la fois agriculteurs et manufacturiers. Cette condition n'étant pas remplie, la ruine de ces établissements était certaine, et déjà en 1829 la moitié n'existait plus. A cette époque, d'importantes modifications furent apportées dans les modes divers de fabrication; la vapeur fut appliquée à l'évaporation et à la cuite dans un grand nombre de fabriques, et depuis, l'exploitation du sucre indigène a fait encore d'immenses progrès.

C'est de la betterave blanche de Silésie que l'on extrait le sucre dans nos fabriques. Pour se rendre un compte fidèle des opérations auxquelles la betterave est soumise, il était nécessaire de l'étudier dans ses éléments chimiques, dans sa constitution anatomique, dans ses conditions physiologiques. En regard de l'analyse qu'on en a déjà donnée dans notre art. Betterave, nous placerons ici celle de M. Braconnot, d'après laquelle cette racine renferme les éléments suivants : 1° eau; 2° sucre cristallisable; 3° sucre incristallisable; 4° albumine; 5° pectine; 6° matière mucilagineuse; 7° ligneux; 8° phosphate de magnésie; 9° oxalate de potasse; 10° malate de potasse; 11° phosphate de chaux; 12° oxalate de chaux; 13° acide gras, à consistance de suif; 14° chlorure de potassium; 15° sulfate de potasse; 16° nitrate de potasse; 17° oxyde de fer; 18° matière animalisée soluble dans l'eau; 19° matière odorante et âcre inconnue; 20° sel ammoniacal indéterminé en petite quantité; 21° acide pectique. M. Braconnot admet ainsi du sucre incristallisable préexistant dans la betterave, tandis que M. Pelouze et, après lui, M. Péligot ont constaté qu'elle ne contenait que du sucre cristallisable. M. Péligot s'est livré en particulier à de nombreuses analyses pour déterminer la proportion des différentes matières qui existent ou se forment dans la betterave durant sa croissance et sa maturité; cherchant surtout si, dès l'origine, le sucre existe dans la jeune plante, ou s'il provient d'une autre substance qui précède ou occasionne sa formation. Des analyses de ce chimiste, on peut tirer cette conclusion, comme le fait M. Dumas : identité de composition générale de la racine de betterave aux diverses périodes de la croissance de la plante. Comme faisant suite aux recherches analytiques de M. Péligot, M. Decaisne, dans un travail entrepris pour rechercher dans la betterave la place qu'occupent les différents produits que l'on en extrait, donne de précieux détails sur la structure anatomique de cette racine.

A l'art. Betterave déjà cité, M. Payen, habile agronome et chimiste distingué, a traité de la fabrication du sucre indigène; nous ne nous occuperons donc ici de cette fabrication que pour compléter la matière.

Dans les opérations de l'arrachage et du nettoyage des betteraves, on évite qu'elles soient meurtries, soit par le choc, soit de toute autre manière; car il arrive qu'il se développe une matière molle et visqueuse dans la partie affectée : cette altération est due à la rupture des utricules, qui a fait communiquer le sucre avec l'albumine, et qui a donné lieu à ce que nous avons appelé la fermentation visqueuse. De pareils accidents sont à redouter : il ne faudrait qu'un petit nombre de betteraves de cette nature pour altérer le suc produit par les autres. Les betteraves étant réduites en pulpe, comme on l'a dit à l'art. auquel nous renvoyons, on cherche à en extraire la plus grande quantité de jus possible. Les presses hydrauliques ont été abandonnées dans un grand nombre de fabriques et remplacées par la presse Pecqueur, qui rend le travail plus continu, et par cela même laisse le suc moins exposé à l'altération. Une presse Pecqueur d'un grand modèle peut extraire 200 à 250 hectol. de jus en 24 heures. Pour la même quantité, il faudrait deux presses hydrauliques. Mais les meilleures presses laissent toujours une portion considérable de sucre dans la pulpe. La betterave renferme au plus 3 à 4 p. % de ligneux et de parties insolubles. On ne retirait pas au-delà de 90 p. % de jus. On a créé alors des procédés pour extraire les dernières particules de sucre, et le procédé auquel on s'est arrêté a reçu le nom de *macération*. Il consiste à soumettre la betterave, coupée en tran-

ches minces, à l'action méthodique d'un lavage semblable à celui employé pour épuiser les matériaux salpêtrés, et à déterminer la rupture des cellules en élevant brusquement la température de l'eau par une injection de vapeur. Le jus étant obtenu, on lui fait subir les opérations indiquées dans l'article cité, et que voici : 1° défécation ; 2° première filtration ; 3° première évaporation ; 4° deuxième filtration ; 5° deuxième évaporation ou cuite ; 6° cristallisation ; 7° égouttage. Il est une opération mise en pratique dans quelques sucreries pour obtenir directement des produits plus beaux que le sucre brut ordinaire : cette opération est le *clairçage*. Il consiste dans la filtration d'un sirop saturé de sucre, à la température à laquelle on agit, à travers le sucre brut. La clairce, ne pouvant dissoudre le sucre, chasse, au contraire, en se déplaçant, le sirop plus coloré qui salit les cristaux à leur superficie ; elle se substitue à celui-ci dans les interstices, s'égoutte à son tour, et laisse le sucre bien moins coloré. Le procédé de macération, modifié par Mathieu de Dombasle, a permis d'extraire 10 $\frac{1}{2}$ de sucre pour 100 de betterave.

Sucre de canne. La canne à sucre (*voy.*), si l'on donnait à l'extraction du sucre qu'elle contient autant de soins qu'à celle de la betterave, pourrait fournir du premier coup du sucre raffiné ; car les matières étrangères qui accompagnent le sucre dans le suc de la canne sont en bien plus petite proportion et bien moins nombreuses que celles qui se trouvent dans celui de la betterave. Ainsi, d'après M. Péligot, le *vesou* des colonies n'est pas autre chose qu'une dissolution de sucre dans l'eau, renfermant à peine quelques traces de matières étrangères. Dans un rapport adressé, en 1842, à M. l'amiral Duperré, alors ministre de la marine et des colonies, M. Péligot établit, d'après des analyses comparatives faites par lui et par M. Dupuy, pharmacien de la marine, que la substance insoluble ou ligneux qui forme la charpente solide de la canne en âge d'exploitation y existe dans la proportion moyenne de 9 à 11 p. %. La canne peut donc être considérée comme renfermant 90 p. % de jus et 10 p. % de ligneux. M. Péligot, en combinant l'analyse du vesou et celle des cannes sèches qu'il avait reçues de la Martinique, en avait déduit, dans un travail antérieur, la composition suivante pour la canne fraîche :

Eau.....	72.1
Sucre.....	18.0
Ligneux	9.9
	100.0

Les analyses de M. Dupuy, exécutées à la Guadeloupe, ont donné les mêmes résultats. Il a trouvé, en effet, pour la composition de la canne fraîche :

Eau.....	72.0
Sucre	17.8
Ligneux.....	9.8
Sels.....	0.4
	100.0

Mais les procédés d'extraction employés jusqu'à ce jour aux colonies sont tellement imparfaits que, loin d'obtenir 18 p. % de sucre que les cannes renferment, on ne retire pas moyennement le tiers de cette quantité, ce qui revient à dire qu'à poids égal les cannes ne fournissent guère plus de sucre marchand que les betteraves, quand celles-ci sont traitées avec habileté.

Immédiatement après leur récolte, les cannes sont formées en bottes et portées au moulin pour être écrasées. Ce moulin est une sorte de laminoir à trois cylindres, dont les axes sont dans un même plan horizontal ou vertical ; ces cylindres se meuvent dans un sens déterminé, de telle manière qu'une botte de cannes, après avoir passé entre deux cylindres, soit un cylindre extrême et le cylindre moyen, peut être repassée de l'autre côté, entre ce même cylindre moyen et l'autre cylindre extrême. La canne ainsi exprimée se nomme *bagasse ;* on la fait sécher et on l'emploie comme combustible. Le suc qui provient de ce premier travail se nomme *vesou ;* il est conduit dans de grands réservoirs, où il se dépure un peu ; mais comme il s'altère avec une grande rapidité, on le fait bientôt passer du réservoir aux chaudières de concentration. On appelle *équipage* l'appareil, généralement composé de cinq chaudières en fonte, demi-sphériques, qui sert à amener le vesou à l'état de sirop clair et

cristallisable. Pour la cuite du sirop, on se reportera à notre art. CANNE. Le sucre solide qui résulte de la cristallisation du sirop cuit convenablement est envoyé en Europe sous le nom de *sucre brut*, *cassonade* ou *moscouade*. M. Pelletan a proposé de couper la canne par morceaux, de la dessécher à une température assez élevée, de la transporter en France et de l'y traiter par macération. Par ce procédé, on devrait obtenir du premier coup une dissolution fortement chargée de sucre presque pur; mais il faudrait éviter complétement l'altération des cannes sèches pendant le voyage, obstacle qu'on n'a pu surmonter jusqu'à ce jour.

Outre les méthodes de travail qui viennent d'être indiquées, on commence à faire usage, dans les colonies françaises et anglaises, des excellents appareils à cuire dans le vide, de MM. Degrand et Derosne; on y emploie aussi le noir animal, qui donne des résultats si avantageux dans le travail du sucre de betteraves. L'emploi des appareils à cuire dans le vide est d'autant plus précieux qu'il permet, qu'il oblige même de séparer la culture de la canne de la fabrication du sucre; la création des *usines centrales* à la Guadeloupe et à la Martinique est appelée à changer entièrement le sort, jusqu'à présent si précaire, de ces deux colonies.

Raffinage du sucre. Le sucre de premier jet, extrait de la canne ou de la betterave, égoutté et même clairce, n'est encore considéré que comme un produit brut qui exige une purification. Le raffinage a pour but de transformer le sucre brut en sucre assez pur pour servir à nos besoins. Pour cela, on en fait du sucre en pains ou du sucre candi. Nous avons déjà parlé du raffinage du sucre dans un article particulier, mais trop brièvement pour qu'il ne soit pas utile d'y revenir ici.

Les diverses opérations du raffinage comprennent : 1° la fonte du sucre brut; 2° la clarification au sang de bœuf, à la chaux et au noir animal fin; 3° la première filtration pour dépôt sur les filtres Taylor, etc.; 4° la deuxième filtration sur les filtres Dumont, à noir animal en grains; 5° la cuite du sirop; 6° la cristallisation dans les rafraîchissoirs, grainage; 7° l'empli des formes, le mouvage du sucre dans les formes; 8° le travail des greniers, qui comprend : l'égouttage, le lochage, le terrage, le plamotage, l'étuvage. Le sucre résultant de cette série de travaux est couvert de papier, ficelé, et se trouve propre à être livré au commerce.

La fonte du sucre brut s'opère dans des chaudières en cuivre chauffées à la vapeur. Dans une chaudière de $1^{m}.80$ de diamètre sur $0^{m}.75$ de hauteur moyenne, on peut dissoudre à la fois 350 kilogr. de sucre, et répéter la fonte 40 fois par jour. Cette chaudière suffit à une raffinerie qui traite 14 à 15,000 kilogr. de sucre brut par jour. La dissolution du sucre étant bien opérée, on fait passer le sirop dans une seconde chaudière en cuivre chauffée par un double fond. Pour une bonne clarification, on ajoute au sucre 3 à 4 p. % de noir animal fin, et $\frac{1}{2}$ p. % de sang de bœuf délayé dans de l'eau. Aussitôt que le noir et le sang ont été projetés dans la chaudière, on remue toute la masse et on porte à l'ébullition. Au premier bouillon, le sucre est clarifié; alors, on soutire le liquide dans les filtres Taylor. Le filtre Taylor a pour but de séparer, dans le plus court délai, toutes les matières tenues en suspension dans le sirop; filtré grossièrement, mais encore coloré, il se réunit dans un réservoir qui le distribue aux filtres Dumont, placés à un étage inférieur. Le sirop filtré se réunit dans le réservoir à clairce qui doit le fournir à la chaudière de cuite. Le sirop décoloré étant reçu dans le réservoir à clairce, on l'en tire pour le concentrer vivement dans un appareil à cuire dans le vide. La cuite faible a lieu vers 111 ou 112°; la cuite forte vers 113 ou 115°. A l'aréomètre de Baumé, le sirop cuit marque 42 ou 43°. On coule ensuite dans le même *rafraîchissoir* plusieurs cuites qui, réunies et mélangées, donnent des produits plus uniformes. Dès que la cristallisation commence à la superficie et sur les parois, on agite lentement, à l'aide d'un grand *mouveron* en bois, de manière à détacher les cristaux et à les ré-

partir également dans la masse. On fait de la même manière un second et un troisième mouvage, et on procède au remplissage des formes. L'*empli* est une pièce assez vaste, constamment entretenue à une température de 25 à 30°, à proximité de la chaudière de cuite, et contenant ordinairement les cristallisoirs : c'est dans cette pièce qu'on dispose les formes prêtes à recevoir le sucre. Le sucre est *mouvé* dans les formes à plusieurs reprises, afin de bien répartir tous les cristaux dans la masse. On laisse, après trois mouvages, la cristallisation s'achever pendant 15, 16 à 18 heures; au bout de ce temps, on monte les formes à l'égout. Dès que les formes arrivent dans la pièce où doit se faire l'égouttage, on en débouche l'extrémité au moyen d'une alène, on les implante dans un faux plancher percé de trous, et le sirop qui s'écoule est reçu dans de larges rigoles qui le conduisent dans des réservoirs.

Mais l'opération la plus importante de l'art du raffineur est celle du *terrage*. Elle a pour objet de laver les cristaux de sucre avec la plus petite quantité d'eau possible, afin de ne pas diminuer sensiblement leur volume. Pour cette opération, on se sert d'argile plastique convenablement choisie; on la délaye dans l'eau jusqu'à ce qu'elle ait acquis la consistance d'une bouillie épaisse. Cette bouillie est versée sur la base des pains que l'on a bien égalisée préalablement, et peu à peu elle abandonne de l'eau qui s'infiltre dans le pain et lave les cristaux qui le forment. En même temps, la bouillie devient de plus en plus épaisse, jusqu'à ce qu'elle ait pris du retrait et assez de consistance pour être enlevée. Cette première opération dure une dixaine de jours. Alors, on ajoute de nouvelle terre que l'on enlève comme la première. Après ce second terrage, le sucre est ordinairement assez purifié. On retourne les formes sur leur base, afin que le sirop adhérent aux parois et vers la pointe puisse entrer dans les pains. Au bout d'une demi-heure, on *loche* les pains, c'est-à-dire que par quelques chocs on détruit leur adhérence avec les formes, puis on refoule le pain dans sa position première, opération qui constitue le *plamotage*. On met à l'égout pendant trois jours; après ce temps, on fait un second plamotage, et on laisse de nouveau égoutter pendant trois jours. Enfin, on retourne tous les pains sur leur base, et on les laisse quelques heures dans cette position. On finit par les découvrir; on les laisse un jour à l'air, et on les porte à l'étuve. Après la dessiccation des pains, la dernière opération qu'on leur fait subir est l'enveloppage : ils sont prêts alors à être livrés au commerce.

Les sirops qui se sont écoulés pendant toute l'opération du raffinage, traités successivement, donnent les produits connus sous les noms de *bâtardes*, *lumps* et *vergeoises*, et enfin la *mélasse*, sirop d'égout des vergeoises, qui ne donne plus de produits cristallisables, et n'est employée que pour faire de l'alcool ou du pain d'épice.

Sous le point de vue commercial, on distingue trois espèces principales de sucre : le sucre indigène, le sucre des colonies et le sucre étranger. Chacun de ces sucres peut être distingué en sucre brut, sucre terré et sucre raffiné.

Les *sucres bruts* nous viennent de Cayenne, de la Guadeloupe, de la Martinique, du Brésil, ou bien sont indigènes. Les *sucres terrés* nous arrivent de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Havane, du Brésil, de Bourbon, de l'Inde, etc.

Les *sucres raffinés* sont en pains coniques, avec ou sans sommets ou têtes. Ils sont variables de nuances et de poids. Le *sucre royal* ou *double raffinade* est le plus pur et le plus beau de tous. Le sucre dit *quatre cassons* est en pains du poids de 5 à 6 kilogr. Les *trois cassons*, plus rares, sont du poids de 3 à 4 kilogr. On distingue encore les *grands deux*, les *petits deux*, les pains de *sept*, etc. Les divers sucres en pains, et surtout les *quatre cassons*, se vendent enveloppés de papier violet ou jaune, et ficelés.

On estime la consommation annuelle de la France, en sucre, à 120 millions de kilogr., et la consommation totale, en Europe, à plus de 560 millions suivant les uns, ou même à 650 millions suivant les autres. *Voir* ce qui est dit à ce

sujet dans l'ouvrage de M. Schnitzler, *De la création de la richesse, ou des intérêts matériels en France*, t. I^er^, p. 294.

D'autres végétaux produisent encore du sucre. Pour extraire celui de l'érable (*acer saccharinum*, L.), on emploie un procédé très simple : on fait au tronc de chaque arbre un trou avec une tarière; le suc qui en découle est réuni, clarifié, évaporé et soumis à la cristallisation d'une manière analogue à celle employée pour le sucre de canne.

M. L. Hofmann a essayé, il y a quelques années, en Hongrie, la culture de la citrouille comme plante capable de fournir du sucre de canne. Elle a rendu 4 p. % de sucre. *Voy.* aussi FÉCULE, DEXTRINE, *etc.* V. S.

SUD, *voy.* MIDI et POINTS CARDINAUX.

SUD (MER DU), *voy.* PACIFIQUE (*océan*).

SUDERMANLAND ou SUDERMANIE (*duc de*), *voy.* CHARLES XIII et SUÈDE.

SUDÈTES et RIESENGEBIRG. Le Riesengebirg, en bohême *Krkonossy*, est une petite partie des Sudètes, qui courent depuis la Haute-Lusace entre la Silésie et la Bohême, puis entre la Silésie et la Moravie jusqu'à Jablunka, où ils se réunissent aux Karpathes, après avoir reçu différents noms. C'est la plus haute chaine de montagnes de l'Allemagne septentrionale, quoiqu'elle n'atteigne pas à la hauteur des neiges éternelles. Son point culminant, la Schneekoppe (sommet neigeux), se trouve entre la ville de Schmiedeberg et Hohenelbe, en Bohême : il s'élève à 4,950 pieds au-dessus du niveau de la mer. Parmi 20 à 30 autres cimes qui ont de 4,000 à 4,500 pieds, nous citerons la Grande-Roue (*das grosse Rad*), la Sturmhaube et le Reiftræger. Du côté de la Silésie, la pente est raide et escarpée, tandis que, vers la Bohême, elle va en s'abaissant graduellement. Le squelette est du granit recouvert d'une couche plus ou moins épaisse d'humus. Plus on s'élève, plus cette couche diminue d'épaisseur, et on finit par ne plus rencontrer que de la tourbe. Les forêts qui garnissent le pied des montagnes consistent principalement en hêtres, bouleaux, aulnes, ormes, etc.; les flancs sont couverts de pins et de sapins; mais en approchant du sommet on ne trouve plus que des pins des Alpes, qui disparaissent à leur tour pour faire place à de vastes plaines marécageuses et à des lacs où l'Elbe, l'Iser, l'Aupe, le Bober, le Queis et d'autres rivières prennent leurs sources. Les voyageurs qui veulent faire l'ascension de la Schneekoppe partent ordinairement de Schmiedeberg et passent la nuit au Hampelsband, élevé de 4,140 pieds au-dessus de la mer, afin d'arriver au sommet au moment où le soleil se lève. Ils escaladent ensuite la crête de la montagne, qui forme la frontière de la Bohême et de la Silésie, et atteignent enfin la Koppe proprement dite, haut rocher escarpé, le plus souvent caché dans les nuages, où l'on arrive par un étroit sentier, et sur lequel on aperçoit encore les ruines d'une chapelle dédiée à S. Laurent. C'est là qu'on trouve l'hyalite, espèce de pierre qui, quand on la frappe, répand une douce odeur de violette produite par le byssus rouge qui la couvre. On jouit du haut de la Schneekoppe d'une vue ravissante : à l'orient, le regard se perd dans les plaines de la Silésie jusqu'aux frontières du grand-duché de Posen; et à l'occident, on voit s'ouvrir à ses pieds, à 1,500 pieds de profondeur, le Thalgrund, le Riesengrund et le Teufelsgrund. *Voir* Martiny, *Manuel du voyageur dans le Riesengebirg* (3^e^ éd., Berlin, 1827). *C.L.*

SUDORIFIQUES, *voy.* SUEUR.

SUE (EUGÈNE), le célèbre auteur des *Mystères de Paris*, est né à Paris le 10 janvier 1804, d'une famille originaire de La Colle, près de Cannes en Provence. Son père, son grand-père et son arrière-grand-père furent des chirurgiens distingués et ont laissé des travaux estimables. Le dernier, médecin en chef de la garde impériale, devint à la Restauration médecin en chef de la maison militaire du roi; il était décoré des ordres de la Légion-d'Honneur et de Saint-Michel et conservait encore le titre de médecin honoraire du roi lorsqu'il mourut en 1830. L'impératrice Joséphine et le prince Eugène ont été les parrain et marraine de son fils. Celui-ci fut d'abord destiné à la profession à laquelle sa famille devait

une certaine illustration. Attaché comme chirurgien à la maison militaire du roi, puis successivement à l'état-major de l'armée d'Espagne, et au 7e régiment d'artillerie, il fit dans ce pays la campagne de 1823, et se trouva au siége de Cadix, à la prise du Trocadéro et à celle de Tarifa. Il passa ensuite au service de mer, fit plusieurs navigations aux Antilles, en Grèce, et se trouva enfin au combat de Navarin, en 1828, sur le vaisseau *le Breslaw*. Revenu à Paris, son esprit vif et plein de ressources le poussa bientôt dans une voie nouvelle : il se mit d'abord à étudier la peinture chez M. Gudin; mais en 1830, un de ses anciens camarades, rédacteur d'un petit journal intitulé *la Nouveauté*, charmé de la manière de raconter du jeune officier de santé, lui donna l'idée d'écrire quelques souvenirs maritimes. M. Eugène Sũe débuta par *Kénok le pirate*. Le succès répondit à son attente, et l'encouragea à tenter de nouveaux efforts. « Une fois l'âne bâté, a-t-il dit plaisamment lui-même dans une lettre confidentielle, il a trouvé la chose amusante, et il est allé tout droit son petit bonhomme de chemin. » Ainsi parurent *Plik et Plok, scènes maritimes* (Paris, 1831, in-8°); *Atar-Gull* (id.); *la Salamandre* (1832, 2 vol.); *la Coucaratcha* (1832-34, 4 vol.); *la Vigie de Koatven* (1833, 4 vol.), etc. Dans ses romans maritimes, M. Eugène Sũe créa, on peut le dire, un genre nouveau et qui n'appartient qu'à lui. Ceux de l'Américain Fen. Cooper (*voy.*) peignent, il est vrai, avec d'admirables couleurs, une nature à part, fertile en tableaux et en sensations; mais ce n'était point la vie du matelot tout entière, avec ses joies et ses tourmentes, ses alternatives et ses péripéties. C'est au romancier français qu'appartient le mérite de nous avoir introduits sans effort au milieu de ce monde nouveau, de nous avoir intéressés aux scènes souvent grotesques du gaillard d'avant, et d'avoir décidé même les lectrices, les femmes du monde du goût le plus délicat, à ne pas craindre le contact des *loups de mer*, à s'habituer à l'aspect de leurs mains calleuses, de leurs vêtements goudronnés et au rude langage qui leur est propre.

La carrière maritime de M. Eugène Sũe fut longue et fructueuse; mais en homme de tact il comprit que tout doit avoir des bornes, principalement dans la littérature; qu'il ne faut pas abuser du meilleur instrument, et que c'est à cette condition seule qu'il y a dans chaque carrière des succès solides et durables. Il n'attendit donc pas que la vogue dit adieu au genre dans lequel il excellait pour le quitter, et s'éloigna sagement de son public quand son talent était encore dans toute sa force et sa fraîcheur. Sa grande *Histoire de la marine française*, 2e série, XVIIe siècle, règne de Louis XIV (1835-37, 5 vol. in-8° avec cartes et pl.), fut comme la récapitulation et le couronnement de l'œuvre qu'il avait poursuivie plusieurs années avec un rare bonheur. Son délicieux *Morne au diable* (1842, 2 vol.), dont on fit une pièce de théâtre si amusante sous le titre de *Madame Barbe-Bleue*, fut comme la transition de son ancienne matière à celle qu'il se proposait de lui substituer. Il y a encore dans ce livre comme un parfum lointain de goudron qui va s'affaiblissant pour céder l'air à des odeurs plus suaves et plus mondaines.

M. Eugène Sũe aborda alors le roman de mœurs intimes. Il avait vu de près le monde de tous les étages. Il se mit à peindre la société qu'il avait sous les yeux sans négliger ses études historiques. Aux romans de *Latréaumont* (2 vol.); *Arthur, journal d'un inconnu* (4 vol.); *Deleytar* (2 vol.); *le Marquis de Létoriéres* (1 vol.); *Jean Cavalier* (4 vol.); *Hercule Hardi et le colonel Surville* ou *Deux Histoires* (2 vol.); *le Commandeur de Malte* (2 vol.); *Paula Monti* (2 vol.), qui furent publiés de 1837 à 1840, succédèrent bientôt *Mathilde* (1841, 6 vol.), et *Thérèse Dunoyer* (1842, 2 vol.). *Mathilde*, qui parut d'abord dans les feuilletons d'un journal, fut un des romans qui firent la fortune de ce nouveau mode de publication, source inépuisable de revenus pour quelques écrivains privilégiés, mais dont le mérite et la convenance ont été et sont encore vivement controversés. Réimprimé aussitôt, ce livre d'une lecture attachante a vu croître son succès constaté par plusieurs éditions.

Cependant M. Eugène Sũe était loin

d'avoir dit son dernier mot. Son talent devait subir une nouvelle métamorphose et lui faire enfanter une production tout-à-fait extraordinaire, un drame plein de péripéties aux situations les plus variées, où les plaies de la société sont mises à nu avec une effroyable vérité, où les vices s'étalent dans la fange comme sous la soie, où les vues philanthropiques souvent outrées dénotent pourtant un noble cœur épris de l'amour du bien public, où enfin le romancier s'élève à la hauteur du moraliste et de l'homme d'état (*voy.* T. XIX, p. 511, et T. XX, p. 599). Depuis quelques mois ses excursions étaient devenues plus fréquentes; il travaillait moins assidûment; on le voyait parfois porter ses pas au faubourg Saint-Germain, d'autres fois à la Cité et aux barrières. Au faubourg Saint-Germain, il allait visiter les chefs de l'école socialiste, hommes dont l'infatigable activité rêve une organisation meilleure pour ce monde. Il assistait à leurs réunions, il dévorait leurs écrits, il encourageait *la Phalange*, il devenait actionnaire de *la Démocratie pacifique*. Puis, prenant lui-même les vêtements fangeux du peuple abruti, comptant sur une fermeté que recouvre une bonhomie apparente, comptant beaucoup aussi sur la force musculaire que la nature lui a départie, il descendait courageusement dans les profondeurs de cet abîme *mystérieux*, où le pied dédaigneux de l'égoïsme a précipité tant de victimes; ou bien, les lundis et les jeudis, se faisant descendre de cabriolet à peu de distance des guinguettes des boulevards extérieurs, vêtu d'une blouse propre, coiffé d'une casquette presque élégante, il allait retrouver là une jeune et candide grisette pour qui il ne fut jamais qu'un humble peintre sur éventails, riche d'amour, il est vrai, mais ne vivant du reste qu'au jour le jour du fruit de son travail, content de lui-même, heureux du présent et ne rêvant pas beaucoup à l'avenir.

De ce triple rapport avec les socialistes du faubourg Saint-Germain, les malheureux de la Cité et les grisettes des barrières, est résulté le livre le plus remarquable de M. Eugène Süe, *les Mystères de Paris* (1842-43, 8 vol. in-8°, en 10 parties). De tous ceux de notre époque, c'est incontestablement celui qui a fait le plus de sensation lorsque le *Journal des Débats* lui prêta son immense publicité; livre contre lequel les moralistes ont fulminé, et dont ils ne peuvent méconnaître néanmoins les tendances bienfaisantes; qui nous révèle un monde nouveau, qui séduit, subjugue, renouvelle notre âme; qui n'a pas eu de modèle et n'en servira à personne; un livre unique enfin sous l'enveloppe duquel l'auteur s'est individualisé dans Rodolphe et dans Germain, comme il a individualisé son Égérie, sa grisette, pauvre et franche fille, moitié dans Rigolette, moitié dans Fleur-de-Marie, ces délicieuses figures que la peinture et la statuaire ont tant de fois, mais vainement, cherché à reproduire.

M. Eugène Süe s'est aussi essayé sur la scène dramatique, avec MM. Arthur Dinaux, Félix Pyat et autres, ou seul; dans ses ouvrages déjà publiés ou dans des compositions nouvelles. *Mathilde* surtout et *les Mystères de Paris* ont obtenu là encore un immense succès. Cependant l'auteur est plus à l'aise dans ses romans, où il peut s'ébattre au gré de sa fantaisie, que dans ses compositions scéniques, où le besoin de mouvement exige trop souvent la suppression de ces gracieux détails dans la description desquels il excelle, force à renoncer à d'intéressants personnages qu'on regrette, et rapetisse ceux qui restent à des proportions qui les rendent méconnaissables.

C'est au *Juif errant*, roman en 10 vol., dont le *Constitutionnel* (qui l'a acheté, dit-on, 100,000 fr.) a récemment commencé la publication, que s'attache dans ce moment (juillet 1844) l'intérêt du public, non-seulement en France, mais aussi dans les pays étrangers. Cinq éditions allemandes, indépendamment des contrefaçons, en sont déjà annoncées, et la *Gazette d'Augsbourg* se récrie tous les jours sur cette manie du public d'outre-Rhin, qu'elle flatte cependant elle-même en revenant le plus souvent qu'elle peut sur cette publication, objet de tous les entretiens.

Ce qui fait surtout le mérite de M. Eugène Süe comme romancier, c'est l'art

avec lequel il met en scène ses personnages. Les caractères sont souvent outrés, et, parmi ces nombreux acteurs, on en rencontre quelquefois de monstrueux et d'impossibles; mais à chaque pas on est arrêté par des tableaux admirables de vérité. La peinture des passions est pleine de force et de chaleur; le dialogue a généralement des allures vives et piquantes; des observations du plus haut intérêt se présentent à chaque page. Nonobstant des défauts qu'il serait inutile de nier, l'auteur attache son lecteur par la vérité du langage, et l'entraîne malgré lui dans le tourbillon du monde, l'agite d'une manière fiévreuse, et le livre à ces émotions puissantes que le goût émoussé des générations actuelles recherche dans les lectures comme sur le théâtre, et sans lesquelles on dirait qu'il n'y a plus pour elles de véritable jouissance. E. DE M.

SUÈDE. Réunies sous le même sceptre depuis 1814, la Suède et la Norvége (*voy.*) ne forment plus, dans le système politique de l'Europe, qu'un seul corps de monarchie d'une superficie de 13,578 milles carr. géogr.*, avec une population de 4,300,000 âmes, chiffre faible, comme on voit, pour un aussi vaste territoire. Mais chacune de ces deux régions, constituant un royaume indépendant, régi par des institutions entièrement distinctes, doit former l'objet d'un article à part. Nous avons déjà traité de la Norvége : nous nous occuperons donc ici exclusivement de la Suède, le plus grand et le plus important des trois royaumes du Nord.

1° *Géographie et statistique.* Cette contrée, dont on évalue la superficie à 8,007 milles carr. géogr.**, s'étend en une large bande sur toute la partie orientale et méridionale de la grande péninsule scandinave, entre la Norvége à l'ouest et au nord; la principauté de Finlande, le golfe de Botnie et la Baltique proprement dite à l'ouest; cette même mer au sud; le détroit de Sund, le Cattégat et le Skager-Rak (*voy.* tous ces noms) au sud-ouest. Presque partout le développement territorial de la Suède présente, vers la Baltique, une pente inclinée dont l'élévation moyenne au-dessus du niveau de la mer est en général beaucoup moindre que celle du versant opposé de la Norvége. Les Alpes scandinaves, qui parcourent la péninsule dans presque toute sa longueur, et prennent au nord, depuis le 63e parallèle, le nom de chaîne de Kioelen, et au sud celui de monts de Sévé, forment en grande partie la séparation entre les deux royaumes. Cette chaîne où, même dans les provinces du sud, la région des neiges éternelles commence déjà à 5,800 pieds, plus inaccessible et dans quelques-unes de ses parties non moins pittoresque que les Alpes helvétiques, sans pourtant les égaler en hauteur, a tous ses points culminants en Norvége. Elle est aussi plus sauvage et plus abrupte dans ce dernier pays qu'en Suède, où elle décline vers la mer en chaînons graduels. Les côtes sont bordées d'une multitude d'îlots et d'écueils nommés *holms* et *skæres*, qui rendent l'approche de la terre très difficile et même dangereuse. Les rivières, très nombreuses, sont d'un cours borné et entrecoupées d'une foule de rochers et de cataractes qui en contrarient la navigation. La plupart empruntent leur nom à la ville ou au district principal qu'elles arrosent, en y ajoutant le mot *elf* qui signifie rivière. La plus importante de la Suède, et même de toute la Scandinavie, le Gotha-Elf, qui a sa source en Norvége, s'appelle primitivement Clara-Elf, jusqu'à son entrée dans le grand lac de Wener, et court de là se jeter dans le Cattégat. Il faut en outre nommer la Matala, tributaire de la Baltique, qui sort du lac de Wetter; le Dal-Elf, qui se décharge dans le golfe de Botnie, et les quatre principales rivières de la Laponie suédoise, l'Uméa, la Pitéa, la Luléa et la Tornéa, limitrophe de la monarchie Russe, qui vont se perdre dans le même golfe. La Suède offre une multitude de lacs, en partie fort étendus. Outre les deux plus grands, déjà men-

(*) Même un peu plus, c'est-à-dire 757,000 kilom. carr. On sait que la mesure de la France est de 527,686 kilom. carr. La population relative est seulement de 5 $\frac{3}{4}$ hab. par kilom. carr., tandis qu'elle est France de près de 65. S.

(**) Plus rigoureusement, à 441,211 kilom. carr., dont seulement 9 à 10,000 en terres labourables; plus de 350,000 en landes, forêts et montagnes; près de 60,000 en lacs et marais. S.

tionnés, dans la Gothie ou Suède méridionale, et qui ont, le premier plus de 100, le second 34 milles carr. géogr. de surface, on remarque encore, dans la Suède centrale ou proprement dite, ceux de Mælar et d'Hielmar, joints entre eux par le canal d'Arboga. Le nouveau canal de Trollhætta, tout récemment inauguré, et creusé, de même que l'ancien canal de ce nom, dans le but d'éviter les cataractes du Gotha-Elf, est une des belles créations du règne de Charles XIV Jean, ainsi que le canal de Gœtha, achevé en 1828. Ce dernier sert à établir une communication entre la mer Baltique et la mer du Nord, à travers la grande plaine de la Scandinavie, par l'intermédiaire des lacs et des courants dont cette région est entrecoupée.

Le climat, moins rigoureux que dans beaucoup d'autres contrées situées sous la même latitude, à cause du peu d'élévation du pays, est cependant très froid, mais salubre. Remarquons aussi qu'il faut ranger à part la Suède septentrionale ou le Norrland, région glaciale et presque inhabitable. Un été très chaud, quoique court, console de la longueur de l'hiver, qui dure environ neuf mois. La rapidité avec laquelle on voit les neiges se fondre, et les campagnes se couvrir d'une abondante et fraîche végétation, tient du merveilleux, et forme un beau spectacle.

Le sol de la Suède, pierreux et en majeure partie ingrat, est hérissé d'immenses forêts ou rempli d'amas d'eau et de marécages. Il n'offre des vallées et des plaines fertiles que dans les régions où le climat est plus doux. Tout au sud, la Scanie et les parties voisines ont même une constitution physique et une végétation semblables en tout point à celles de l'Allemagne septentrionale. Mais plus on avance vers le nord, plus on rencontre de solitudes et de terres rebelles à la culture. La Suède produit du blé, principalement du seigle, de l'avoine et de l'orge, divers légumes, du chanvre, du lin, du tabac, et, dans les provinces du sud, aussi quelques fruits. Les districts les plus fertiles en céréales sont les grandes plaines qui s'étendent autour des lacs de Mælar et d'Hielmar. L'orge ne mûrit plus dans le Norrland. Grâce aux soins persévérants donnés à l'agriculture, la production de grains, dans les années ordinaires, est aujourd'hui plus que suffisante pour les besoins du royaume, qui autrefois nécessitaient des importations considérables*. Dans le Nord cependant, la disette fait souvent pratiquer, pour le pain que mange le peuple, ce mélange de racines et d'écorce d'arbre broyées, déjà mentionné à l'article Norvége. Le chêne cesse de croître au nord du Dal-Elf. Les immenses forêts répandues au pied des rochers et des glaciers du Norrland sont composées exclusivement de pins, de sapins et de bouleaux; mais à l'extrême nord, ces arbres mêmes sont chétifs et rabougris.

Le bois de construction est une ressource très importante pour la Suède; cependant l'économie forestière, mal réglée, laisse encore beaucoup à désirer dans ce pays. Les pâturages ont une étendue considérable et pourraient nourrir une plus grande quantité de bétail. Les troupeaux qu'on y élève sont d'une petite espèce et suffisent à peine aux besoins de la consommation. En revanche, le gibier est très abondant. Le renne est, comme on sait, l'unique fortune du Lapon. Parmi les animaux de proie ou à fourrure, les plus fréquents sont l'ours, le loup, le renard, le loup cervier, la martre, la loutre et le castor. Les lacs, autour desquels nichent d'innombrables oiseaux aquatiques, sont très poissonneux, ainsi que les rivières, et sur les côtes la pêche maritime est encore plus lucrative que la chasse à l'intérieur.

Au granite, qui généralement constitue la base du sol en Suède, se trouvent alliés une très grande variété d'autres minéraux. De toutes les industries nationales, la plus florissante et la plus avancée est celle des mines, l'exploitation de celles de fer surtout, dont la plus fameuse est à Dannemora. En 1839, la valeur de l'exportation de ce métal s'est élevée au chiffre de 10,456,000 écus de banque (monnaie de compte valant

(*) En 1832, les semailles ont été de 2,405,470 hectol., et ont produit 10,826,320 hectol. Le rendement est habituellement de 5 p. 1. S.

2 fr. 16 c.). Le produit des mines de cuivre est aussi très considérable, notamment celui des mines de Falun. Les mines d'argent, au contraire, ont perdu toute leur importance, et les rares filons d'or sont même complétement abandonnés. En revanche, on commence à pratiquer l'extraction de la houille à Hoeganæs en Scanie. La Suède possède en outre des sources minérales.

La population, extrêmement clairsemée dans le Norrland, mais plus dense dans les provinces du centre et du midi, est fortement en progrès, quoiqu'elle ne s'élève encore pour tout le royaume qu'à 3,100,000 âmes. Excepté les Lapons et les Finnois, au nombre de quelques milliers seulement, elle est tout entière dérivée d'une même souche. Les Suédois ont été de tous temps une race belle et robuste, laborieuse et endurcie par une lutte opiniâtre contre les éléments rebelles, sous un climat rude et au milieu d'une nature peu prodigue de ses dons; une nation brave, hospitalière, très attachée au sol de la patrie, mais surtout jalouse et fière d'y maintenir son indépendance et sa liberté. Une certaine agglomération d'habitants n'existe que dans la capitale, *Stockholm* (*voy.* son art.). Parmi les autres villes, 3 seulement offrent une population de 10 à 20,000 âmes.

L'industrie manufacturière est encore très peu développée en Suède, et, bien qu'elle ait beaucoup gagné depuis 20 ans, elle n'est en état de fournir jusqu'ici qu'à une faible partie de la consommation du pays *. Les habitants des campagnes filent et tissent eux-mêmes les étoffes grossières dont ils font leurs vêtements.

Sauf quelques échanges de produits peu considérables avec la Norvége, le commerce extérieur de la Suède se fait en entier par la voie maritime. L'exportation consiste presque exclusivement en fer et en bois de construction. Elle s'est élevée, en 1840, à une valeur totale de 20,437,000 écus de banque; le chiffre de l'importation, pour la même année, a été de 18,308,000 écus de banque **. La navigation très active, tant sur mer que sur les grands lacs et canaux de l'intérieur, disposait à la même époque d'un matériel nautique de la capacité totale de 55,987 *lasts* en navires employés au commerce extérieur, et de 31,550 lasts en bateaux destinés aux transports de l'intérieur, non compris 50 bateaux à vapeur de la force de 1,954 chevaux. Stockholm, Norkœping et Carlscrona, sur la Baltique, Malmoe, sur le Sund, et Gothenbourg, sont les ports les plus commerçants de la Suède.

La nation suédoise est partagée en 4 ordres, la noblesse, le clergé, la bourgeoisie et les paysans, ayant chacun leur représentation distincte et certains droits particuliers. La noblesse, qui compte encore à peu près 1,200 familles formant $\frac{1}{300}$ environ de la population totale, a conservé jusqu'à nos jours différents priviléges. Elle s'est maintenue de fait en possession d'une grande partie des emplois civils et militaires les plus importants, et les biens nobles, outre qu'ils jouissent du bénéfice d'une taxation plus légère, relativement à l'impôt foncier, sont encore exemptés de plusieurs charges qui grèvent les autres propriétés. Chaque chef de famille noble est aussi de plein droit membre de la diète, et peut, quand il lui plaît, prendre siége en personne à l'assemblée des États-Généraux. Il n'y a pas encore très longtemps que la noblesse possédait à elle seule un tiers du sol; mais sa puissance réelle a beaucoup diminué depuis qu'il a été permis à tous les particuliers indistinctement de se porter acquéreurs de terres nobles. Le clergé forme une classe influente et instruite, et se montre animé d'un excellent esprit de corps, qui lui donne un grand poids dans le pays. La bourgeoisie proprement dite n'est pas très considérable, car elle ne renferme pas en tout 70,000 membres. Le véritable noyau, la masse prépondérante de la nation, par le nombre des individus qui la composent non moins que par la puissance des intérêts qu'elle représente, ce sont les paysans. Ils ont de tout temps

(*) On estimait, en 1834, les produits fabriqués à la valeur de 23,558,700 fr. On comptait 2,021 fabriques, dont 214 pour la préparation du cuir, et 280 teintureries. S.

(**) Dans les deux années précédentes, le mouvement commercial a eu un peu plus d'activité. Le revenu brut des douanes a été, en 1840, de 3,600,203 thalers de banque. S.

été libres de leur personne, et la stabilité de leur état de possession trouve de fortes garanties dans les lois, qui n'autorisent le morcellement de la propriété foncière que dans de certaines limites.

La religion protestante domine en Suède; mais ce royaume, à l'exemple de l'Angleterre et du Danemark, a conservé la hiérarchie épiscopale. Il est divisé en 12 diocèses, dont l'un, celui d'Upsal, est administré par un archevêque, qui a rang de primat; 11 évêques président les autres diocèses. Ces prélats sont nommés par le roi, sur la proposition des chapitres métropolitains.

L'instruction populaire est dans un état satisfaisant en Suède. Il est rare de trouver un homme du peuple qui ne sache lire, et la connaissance de la Bible est généralement répandue. Le système et la condition des écoles primaires ont subi des améliorations par les soins du gouvernement, malgré les empêchements nombreux qui résultent, pour toute organisation de ce genre, de la grandeur des distances et des difficultés de communication entre une foule d'habitations tout-à-fait isolées. Les sciences et les arts sont en grande estime chez le peuple suédois; nous aurons à parler de sa littérature dans un art. particulier. Les deux universités d'Upsal et de Lund, les foyers du haut enseignement, sont l'une et l'autre très fréquentées. Concurremment avec plusieurs académies et autres établissements d'instruction spéciaux dans la capitale et ailleurs, elles participent de la manière la plus active à la propagation des lumières et à la direction du mouvement intellectuel dans le pays.

Bien que Stockholm, résidence permanente du roi, doive être considéré comme la capitale de toute la monarchie suédo-norvégienne, aucune prééminence dans l'union ne s'est établie, en faveur de la Suède, sur le royaume voisin. Il y a même entre les deux pays une différence essentielle dans le caractère de la constitution qui régit chacun d'eux : tandis que le principe démocratique a prévalu sans mélange dans les institutions norvégiennes, l'esprit aristocratique domine toujours dans les formes traditionnelles du gouvernement représentatif en Suède. Ces formes, les droits de la dynastie régnante et ceux de la nation sont actuellement réglés par 4 actes fondamentaux, qui datent des années 1809, 1810 et 1812. Le royaume de Suède y est défini comme une monarchie héréditaire dans la maison de Bernadotte (*voy.*). En cas d'extinction des mâles dans la dynastie régnante, la diète se réserve le droit d'élire le souverain. Le pouvoir royal est limité par les attributions législatives et, à certains égards, aussi par le contrôle des États convoqués en diète. La diète se compose de 4 chambres représentant chacune un ordre. Dans la première, les chefs des familles nobles (*riksherrar*) prennent siége en nombre indéfini. La seconde est occupée par les 12 évêques et par une cinquantaine de délégués du clergé et des grands corps enseignants. La troisième se compose d'une cinquantaine de députés de la bourgeoisie; la quatrième, de 100 à 150 représentants de l'ordre des paysans. Les députés élus des trois derniers ordres reçoivent des indemnités. Chaque chambre délibère et vote séparément. L'initiative de la proposition des lois appartient indistinctement au roi et aux Etats; mais aucune loi ne peut être rendue sans le consentement du roi et de la diète. Le suffrage de celle-ci se détermine à la majorité de trois ordres contre un, excepté lorsqu'il s'agit de modifications aux lois fondamentales, pour lesquelles il faut l'unanimité entre les 4 chambres. Six comités généraux, formés de membres choisis parmi les représentants de tous les ordres, sont chargés de la discussion préalable des projets et servent d'intermédiaires entre la diète et le souverain. Le roi, en son conseil d'état, composé de ministres responsables, décide, dans les limites que nous venons d'indiquer, sur toutes les propositions et mesures législatives et administratives. Depuis 1834, les séances des 4 chambres sont publiques. En 1840, il a été décrété que les Etats-Généraux se réuniront, non plus comme auparavant tous les 5 ans seulement, mais de 3 en 3 ans, sauf le droit du roi de les convoquer en tout temps à une session extraordinaire. Les inconvénients qu'on peut signaler dans

cet ordre de choses sont le mécanisme compliqué et les formes un peu surannées de la représentation nationale, le mode vicieux, sous plusieurs rapports, du système électoral, les délibérations et le vote séparés des 4 ordres, qui entretiennent l'esprit de caste et rendent l'accord difficile entre eux, les longueurs qui en résultent, etc. Douze conseillers de justice composent le suprême tribunal du roi. Au-dessous de cette cour fonctionnent des tribunaux ordinaires de 3 degrés, sans compter une foule de juridictions spéciales. La liberté de la presse, ainsi que l'inamovibilité de la plupart des magistrats et fonctionnaires, est garantie par la constitution. Le droit suédois est fondé sur les anciennes lois et coutumes scandinaves, et n'a point été modelé sur le droit romain. Une réforme de la législation civile et criminelle est arrêtée et se poursuit depuis 1834.

La situation financière de la Suède est aujourd'hui parfaitement réglée. L'état officiel du budget, pour 1838, publié en 1840, indique une recette ordinaire de 12,006,259 écus de banque par an, et une contribution subsidiaire de 2,721,805 écus de banque, votée par les États pour divers travaux publics et pour l'amortissement de la dette, maintenant à peu près éteinte. Les dépenses générales pour la même année n'étaient portées qu'à 13,327,233 écus de banque. Le domaine de la couronne est très considérable. La plus large part dans la charge de l'impôt est supportée par les paysans; mais l'excédant continuel du revenu sur les dépenses permet de l'alléger de plus en plus.

L'organisation militaire de la Suède est un peu compliquée, mais excellente, et conçue d'après un plan qui réalise la plus parfaite économie. Une ordonnance de 1832 a divisé tout le royaume en six districts militaires. L'armée active est fixée à 33,114 hommes. Elle se compose de 25,409 hommes d'infanterie, de 4,705 hommes de cavalerie et de 3,000 artilleurs et pionniers. Il est pourvu de trois manières différentes au recrutement et à l'entretien de l'armée : 6,200 hommes consistent en troupes enrôlées qui restent pendant toute l'année sous les drapeaux; tout le reste se compose de troupes *de répartition*, c'est-à-dire dont l'entretien est à la charge des terres, suivant les prescriptions d'un système de répartition imaginé par Charles XI depuis 1680, et imposant à chaque corps de biens (*hemmân*) l'obligation de fournir un ou plusieurs hommes, fantassins ou cavaliers. Ces troupes reçoivent de fréquents congés en temps de paix, ou sont employées au travail des routes et des canaux. En temps de guerre, ces forces sont complétées par une première levée de 3,387 hommes fournis par la conscription, dont l'usage s'est également introduit en Suède en 1812. Enfin, en cas de danger imminent, tout est organisé pour l'armement d'un nouveau renfort de milice nationale susceptible d'être porté jusqu'à 102,916 combattants. De grands travaux de fortification ont été exécutés par les ordres de Charles-Jean pour mettre le pays en état de défense contre toute invasion étrangère. La nouvelle et superbe forteresse de Carlsborg (Vanaës), érigée sur les plans du célèbre Carnot, à l'endroit où le canal de Gœtha s'embouche dans le lac de Wetter, est aujourd'hui la place d'armes la plus importante de la monarchie, dont elle couvre le principal point stratégique.

La marine militaire de la Suède est très respectable. Elle comprend 10 vaisseaux, 13 frégates, 15 cutters, 28 galères et 373 chaloupes canonnières et autres petits bâtiments armés. Ces derniers forment la flotte des *skœres*, particulièrement destinée à défendre l'abord des côtes. On compte en outre 107 bâtiments de charge, avisos, ou affectés à d'autres services. Le mode de recrutement pour les équipages est le même que pour l'armée de terre. Leur nombre, limité en total à 8,121 hommes en temps de paix, peut être augmenté de 11,500 hommes en temps de guerre. Carlscrona, sur la Baltique, avec de grands chantiers et de vastes magasins, est la plus forte place maritime de la Scandinavie et le principal port militaire de la Suède.

Les ordres honorifiques de la Suède, sont : 1° l'ordre *des Séraphins*, insti-

tué probablement par le roi Magnus Ier (de 1275 à 1290), supprimé sous Charles IX, et rétabli le 28 avril 1748 par le roi Frédéric Ier. Il n'y a qu'une classe de chevaliers, qui doivent être au nombre de 23 régnicoles et 8 étrangers, sans compter les souverains et certains membres de leurs familles. Nul Suédois ne peut être reçu membre de cet ordre s'il ne l'est déjà de ceux de l'Épée ou de l'Étoile polaire, et sa nomination l'élève, s'il ne l'était auparavant, au grade de commandeur dans celui qu'il possédait. La décoration porte sur la face, ainsi que la plaque, les lettres J H S (*Jesus hominum salvator*); et sur le revers : F R S (*Fredericus rex Sueciæ*), en mémoire du restaurateur de l'ordre; le ruban est bleu; 2° l'ordre *de l'Épée;* 3° l'ordre *de l'Étoile polaire*, auxquels nous avons consacré des articles; 4° l'ordre *de Wasa*, composé de 3 classes, fondé, en 1772, par Gustave III, dans le but d'offrir un encouragement au commerce et à l'industrie. L'insigne de cet ordre est un ovale sur lequel est figurée une gerbe (*wasa*) entourée d'une légende, et qu'on porte suspendue à un ruban vert; 5° l'ordre *de Charles XII*, fondé en 1811, et consistant en une croix d'or émaillée en rouge de rubis, qui se porte en sautoir, suspendue à un ruban rouge. C'est un ordre de franc-maçonnerie, d'une seule classe.

Nous avons déjà mentionné l'ancienne division du royaume en trois grandes régions. En voici les subdivisions géographiques, également intéressantes à connaître pour l'histoire du pays.

I. Suède proprement dite ou Suède centrale, partagée en 5 provinces, savoir : *Upland* (Stockholm, capitale, 84,000 h.); *Sudermanie* ou *Sudermanland* (Nykœping), *Néricie* (OErebro); *Westmanie* ou *Westermanland* (Westeræs); *Dalécarlie* (Falun).

II. Gothie, Goethaland ou Suède méridionale, partagée en 7 provinces, savoir : *Gothie orientale* (Norkœping, 13,000 h.); *Smaland* (Kalmar), avec les îles voisines d'OEland et de Gothland; *Gothie occidentale* (Gothenbourg, 20,000 h.); *Wermeland* (Carlstadt); *Scanie* ou *Schonen* (Lund); *Halland* (Halmstadt); et *Blekingen* (Carlscrona, 12,000 h.).

III. Norrland ou Suède septentrionale, région glaciale, aride et très pauvre d'habitants, partagée en 7 provinces, savoir : *Gestrikland* (Gefle), *Helsingland*, *Herjedalie*, *Médelpad*, *Jœmteland*, *Angermanland* et *Botnie occidentale* ou Laponie suédoise.

Quant à la division administrative de la Suède, elle n'a rien de commun avec la précédente. Sous ce rapport, le royaume est partagé en 25 *læn* ou arrondissements, présidés chacun par un *landhœfding* ou préfet, et formant ensemble 115 bailliages (*voigteien*).

La Suède ne possède qu'un seul établissement hors d'Europe, la petite île de Saint-Barthélemy (chef-lieu Gustavia), dans les Antilles. Cette colonie, dont la population entière ne s'élève qu'à 16,000 habitants sur une étendue de 154 kilom. carr., lui a été cédée par la France en 1784. Le lecteur peut consulter sur la Suède les ouvrages suivants : Palmblad, *Géographie de la Suède* (en suédois, Upsal, 1829); Forsell, *Statistique de la Suède* (trad. allem., sur la 2e éd. suéd., Lubeck, 1835, in-8°); Fréd. Schmidt, *La Suède sous Charles XIV Jean* (trad. franç., Strasb. et Paris, 1843); W. de Schubert, *Voyage à travers la Suède, la Norvége*, etc. (en allem., Leipz., 1823-24, 3 vol. in-8°); Capell Brooke, *Travels through Sweden, Norway and Finmark* (Lond., 1823, in-4°).

2° *Histoire.* Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine du nom de la Suède (*Svea Rike* ou *Sverige;* en lat. *Suecia*). Des peuplades finnoises paraissent avoir habité primitivement cette contrée, puis cédé le terrain à des tribus germaniques de même origine que les Goths (*voy.* ce nom), qui les refoulèrent au nord, où les Lapons nous offrent encore de nos jours les débris de la race vaincue. Suivant les traditions les plus anciennes, les conquérants de la Suède et de la Norvége avaient auparavant leur siége sur la mer Noire, vers l'embouchure du Don, d'où leur migration vers le nord daterait d'il y a 18 siècles environ. Odin (*voy.*), nommé comme le chef des émigrés dans cette lointaine

expédition, et fondateur d'une religion nouvelle, fut ensuite révéré comme un dieu par son peuple, connu plus tard sous le nom générique de Normands (*voy.*), et passe même pour avoir été l'auteur de l'antique dynastie des Ynglingar. Jusqu'à l'époque de l'introduction du christianisme, l'histoire de la Suède, entièrement fabuleuse, est couverte d'un voile impénétrable. On peut affirmer néanmoins que les guerriers de la Suède participèrent avec les autres Normands à ces courses aventureuses, à ces exploits pleins d'audace, qui ont rendu si fameux le nom de leur race, au moyen-âge; on les voyait dès lors animés de cet esprit de liberté et d'indépendance qui a formé de tout temps un de leurs caractères distinctifs. S. Anschaire (*voy.*), l'apôtre du Nord, tenta le premier, l'an 829, de prêcher l'évangile en Suède. Les persécutions contre les chrétiens cessèrent entièrement sous Éric VI; et Olaf III, qui monta sur le trône en 993, ayant également reçu le baptême en 1001, sa conversion entraîna celle du reste de ses sujets idolâtres.

Toute la période écoulée depuis ce grand événement jusqu'à l'union de Kalmar qui, en 1397, fit passer les trois royaumes scandinaves sous une même couronne, nous offre en Suède le spectacle d'une lutte opiniâtre et continue entre le pouvoir toujours croissant de la hiérarchie et l'ambition rivale d'une aristocratie militaire aussi rude qu'oppressive. Dans la bataille de Fotevig, où les deux partis se trouvèrent en présence, en 1134, 5 évêques et 60 prêtres restèrent sur le terrain. Une fusion plus complète des deux principaux éléments de la nation, les Goths et les Suédois proprement dits (Suéons), dont les discordes avaient fréquemment aussi ensanglanté le pays jusque là, n'eut lieu qu'en 1250, lors de l'avénement de la dynastie des Folkungar dans la personne du jeune Waldemar I^er^, fils du iarl Birger. Déjà, environ un siècle auparavant, sous Éric IX dit le Saint, les Suédois avaient commencé la conquête de la Finlande. Ils l'achevèrent en 1293 par la soumission de la Carélie, et portèrent ainsi jusque dans le voisinage de Novgorod les limites de leur domination. Plus tard, le roi Magnus Smeek ayant cherché à rendre son pouvoir absolu, les seigneurs le déposèrent (1363), et, sans tenir compte des droits de Hakon, fils de ce prince, ni consulter le peuple dans leur choix, élurent à sa place Albert, second fils du duc de Mecklenbourg. Mais celui-ci ne répondit guère plus que son prédécesseur aux vœux des États du royaume. Ses sujets se révoltèrent contre lui, en appelant à leur secours Marguerite (*voy.*), veuve de Hakon, reine de Danemark et de Norvége. La fortune eut bientôt décidé entre elle et Albert, qui fut vaincu et fait prisonnier à la bataille de Falkœping, en 1388. Par l'union de Kalmar (*voy.*), conclue le 12 juillet 1397, la *Sémiramis du Nord* joignit la Suède aux deux autres couronnes qu'elle possédait déjà. Mais le régime dur et inflexible de la reine qui, oubliant le respect qu'elle devait aux libertés de ses nouveaux sujets, croyait pouvoir traiter ces derniers en peuple conquis, ne tarda pas à rendre odieux aux Suédois le joug du Danemark.

Éric XIII de Poméranie, qui, en 1412, recueillit tout l'héritage de sa tante Marguerite, poussa la tyrannie encore plus loin: il écrasa la Suède d'impôts, et tenta de désarmer les paysans pour éloigner toute possibilité de résistance à l'accomplissement de ses vues despotiques. Une insurrection éclata en 1435, à l'instigation d'un gentilhomme dalécarlien, Engelbrecht; mais elle ne fit qu'ajouter aux maux qui affligeaient la Suède. Charles Knutson, de la maison de Bonde, grand-maréchal de Suède et gouverneur de Finlande, profita du mouvement et de son influence personnelle pour se faire nommer administrateur du royaume, en 1436; mais, lorsqu'en 1442 les Danois eurent eux-mêmes déposé Éric et porté au trône Christophe de Bavière, les Etats de Suède adhérèrent aussi à ce choix l'année suivante. Cependant, le nouveau souverain, également peu soucieux de l'affection et du bonheur de ses sujets, resta insensible aux misères de la Suède. Aussi, Christophe mort, les Suédois se détachèrent-ils entièrement de l'union de Kalmar pour replacer à leur tête, en 1448, l'ancien administrateur, l'am-

bitieux Charles Knutson, qui prit, comme roi, le nom de Charles VIII. Malheureusement, les évêques, mécontents de se voir exclus du gouvernement par ce prince, fomentèrent la guerre civile et s'allièrent contre lui avec Christiern ou Christian I^er^ d'Oldenbourg, roi de Danemark (*voy.* T. VII, p. 503). Après avoir longtemps résisté avec avantage, Charles, battu à la fin, fut obligé de laisser le trône à son rival danois, et de chercher lui-même un asile à l'étranger, en 1456. Mais Christian se fit bientôt détester des Suédois par son insatiable avidité. Une révolte lui coûta, en 1464, le trône de Suède, dont Charles VIII ne reprit aussitôt possession que pour le perdre une seconde fois, l'année suivante, avec sa liberté. Sous le règne titulaire de Christian, qui fut alors nominalement rétabli dans ses droits, une désolante anarchie s'empara de la Suède. Les maux devinrent si grands et les désordres si graves, que le peuple finit par désirer le retour de Charles VIII. Le captif recouvra donc la couronne de Suède avec la faible autorité qui s'y attachait; mais il n'en put jouir longtemps, car il mourut en l'année 1470. Ce prince avait désigné pour lui succéder son neveu Sténon Sture, mais en l'engageant à se contenter du titre d'administrateur, de peur d'exciter trop de jalousie parmi les grands du royaume. En temps de guerre, la charge d'administrateur donnait le commandement de toutes les forces de la monarchie. Sténon, et après lui le brave et habile Suante Nielson Sture (1504-12), ainsi que le fils de ce dernier, Sténon II Sture (1512-20), parvinrent en effet tour à tour à se faire reconnaître en cette qualité; mais leur administration fut continuellement troublée par les prétentions que les rois de Danemark ne cessaient d'élever à la couronne de Suède, et firent même plusieurs fois valoir avec succès. Enfin, en 1520, Christiern ou Christian II (*voy.*), par la force des armes, et surtout grâce aux intrigues de l'archevêque d'Upsal, réussit à faire proclamer de nouveau l'union des trois royaumes du nord, dont il se déclara le chef, Sténon II ayant été frappé à mort dans la dernière bataille. Le 8 nov. de la même année, dans le fameux massacre de Stockholm, Christiern fit tomber les têtes de tous les personnages marquants du clergé et de la haute noblesse qui avaient manifesté quelque opposition à son avénement; mais cet acte de vengeance, loin de raffermir le pouvoir du monarque contre l'esprit séditieux d'une aristocratie puissante, ne servit qu'à exciter contre lui une indignation qui bientôt lui devint fatale.

Le premier qui, au nom de l'indépendance de la patrie, leva l'étendard de la révolte contre le monarque danois fut un jeune seigneur de la maison des Sture, Gustave Wasa. Réfugié dans les montagnes, ce chef habile, intrépide et déjà célèbre par des exploits antérieurs, fit courir aux armes les braves Dalécarliens, et remporta de tels succès contre les Danois encore mal affermis dans leur domination, qu'il parvint, dès l'année suivante, à se faire proclamer régent, et fut solennellement élu roi de Suède, en 1523 (*voy.* GUSTAVE I^er^ et WASA).

Son règne, qui dura près de 40 ans, fut une lutte infatigable, et à la fin victorieuse, de la royauté contre l'esprit mutin d'un clergé riche et corrompu, toujours prêt à s'armer de l'autorité du pape pour se soustraire à celle du souverain, et contre l'orgueil d'une noblesse arrogante et oppressive, qui n'hésitait point à sacrifier à des intérêts de caste l'intérêt commun de la patrie. Gustave mit un frein aux prétentions exorbitantes de la hiérarchie, en embrassant avec chaleur les nouvelles doctrines religieuses de Luther; il introduisit dans ses états la réforme qui soumit l'Église à l'état. Aux qualités les plus éminentes du souverain, ce prince remarquable unissait un profond respect pour les droits de son peuple; à ses yeux, la suprême gloire consistait à travailler sans relâche au bonheur de ses sujets. Gustave I^er^, fondateur de l'illustre dynastie de Wasa, mourut en 1560, laissant le trône à son fils Éric XIV, dont le règne ne justifia pas dans la suite les belles espérances qu'il avait fait naître au commencement. Sous ce prince, l'aristocratie releva la tête; ses propres frères concoururent à sa dé-

position, et Jean III, l'un d'eux, ceignit la couronne à sa place, en 1568. Ce dernier s'étant fait catholique en 1580, après avoir eu déjà la faiblesse de céder au Danemark à la paix de Stettin (1570), la Scanie, Halland, Blekingen, Gothland et la Herjédalie, était près de faire retomber la Suède sous l'influence du Saint-Siége. Cette conduite excita le mécontentement général de la nation, et il n'échappa que par la mort aux ressentiments soulevés contre lui. Son fils Sigismond, déjà roi électif de Pologne depuis 1587 (*voy.* T. XX, p. 8), lui succéda en 1592. Ce prince, catholique comme son père, ne se soumit qu'avec regret à la condition de protéger la religion protestante en Suède, exigée de lui par les États. L'ambition de l'oncle du roi, Charles, très zélé protestant, profita de l'aversion que les préférences de Sigismond pour les adhérents de Rome avaient soulevée contre lui dans le peuple : aussi, n'eut-il point de peine à détrôner son neveu pour se faire couronner lui-même sous le nom de Charles IX, en 1604. Ce souverain repoussa vigoureusement toutes les attaques des papistes et de l'aristocratie. Les graves conflits dans lesquels il se trouva enveloppé avec la Russie, la Pologne et le Danemark, ne furent cependant menés à bonne fin qu'après sa mort (1611), par son fils le grand Gustave II Adolphe, dont le règne glorieux et les hauts faits personnels forment la plus belle page dans l'histoire de Suède.

Grâce aux puissantes ressources du génie qui l'animait et à la juste confiance qu'il avait dans la mâle énergie de la nation suédoise, ce héros ne resta pas au-dessous du rôle périlleux qu'il accepta de premier champion de la cause protestante en Allemagne. Et pourtant, il ne compromit en rien la sûreté de son royaume, beaucoup plus vulnérable alors qu'aujourd'hui; car la lacune d'un territoire considérable, à la pointe méridionale de la Suède, encore en possession des Danois, n'était pas suffisamment compensée par la conquête précaire des provinces d'Ingrie, d'Esthonie, de Livonie et de Courlande, toutes séparées par la mer du corps de la monarchie. La paix avec la Russie, même après la conclusion du traité de Stolbova, en 1617, fut d'ailleurs toujours vacillante; celle avec la Pologne ne reposait que sur des trèves, et dans le Danemark régnait un prince brave, habile, entreprenant et capable de tirer parti des moindres fautes de la Suède. Quoique bien pénétré des dangers de sa position, Gustave-Adolphe eut néanmoins le courage d'entrer en lutte avec la puissante maison d'Autriche. En 1630, le grand roi prit pied en Allemagne, où il devait rapidement parcourir une série mémorable de brillants exploits. On en trouvera le récit aux articles qui concernent d'une manière spéciale sa biographie et la guerre de Trente-Ans, dont l'intervention suédoise marqua la 3e période. Mais déjà, le 6 nov. 1632, Gustave-Adolphe perdit la vie sur le champ de bataille de Lutzen. Une grande gloire rejaillit sur la Suède de ces immortelles campagnes; mais le renom que ses guerriers acquirent sur la terre étrangère se paya dans leur patrie même par de rudes sacrifices que le peuple eut à supporter tout entiers. On fut obligé de grever le sol, à titre de contribution de guerre, d'impôts, qui devinrent ensuite permanents. L'aristocratie, fière de sa gloire militaire et riche du butin amassé en pays ennemi, reprit à l'intérieur une excessive prépondérance qui se consolida pendant la minorité de la fille de Gustave-Adolphe, sous la régence du chancelier Oxenstierna (*voy.*), homme d'état d'un rare talent, mais profondément dévoué aux intérêts de sa caste; elle parvint à son comble quand Christine (*voy.*), après avoir elle-même pris possession du trône en 1644, s'entoura d'une cour splendide et ajouta aux faveurs considérables, déjà répandues sur la noblesse, la distribution gratuite d'une grande partie des domaines de l'État. Des charges exorbitantes continuaient d'être imposées aux paysans, nonobstant leurs plaintes amères à la diète, pour subvenir aux frais de la guerre que le brave Bernard de Saxe-Weimar avait poursuivie, avec diverses alternatives de succès, comme général en chef des troupes suédoises dans l'Allemagne méridionale et sur le Rhin, jusqu'à

sa mort subite (1639). En Poméranie, le général Baner (*voy.*) avait de même obtenu quelques avantages en 1636. Les victoires de Torstenson déterminèrent, en 1645, à Brœmsebro, la conclusion de la paix entre la Suède et le Danemark, qui fut obligé de céder les provinces de Jœmteland et de Herjédalie, l'ile de Gothland et celle d'OEsel, pour toujours, ainsi que la province de Halland, mais pour 25 ans seulement, et d'accorder, en outre, aux navires suédois le passage libre du Sund. Enfin, en 1648, à la paix générale de Westphalie, la Suède acquit encore les duchés de Brème et de Verden, Wismar, Rugen, la Poméranie citérieure et une partie de la Poméranie ultérieure, avec siége et voix parmi les États de l'empire germanique.

Le mécontentement général conduisit la reine Christine, en 1654, à se démettre du pouvoir en faveur de son cousin Charles-Gustave, comte palatin de Deux-Ponts, qui porta la couronne sous le nom de Charles X. En abdiquant, la fille de Gustave-Adolphe embrassa la religion catholique : c'était rendre sa renonciation irrévocable. Les entreprises hardies de son successeur contre la Pologne, la Russie et le Danemark, émurent l'Europe, mais ne procurèrent pas une paix durable à la Suède. Elles poussèrent, en 1658, la France, l'Angleterre et la Hollande à conclure le traité de La Haye pour le maintien de l'équilibre dans le Nord. L'année suivante, un engagement eut lieu dans le Sund, entre la flotte hollandaise et la flotte suédoise. En 1658, la Suède avait forcé le Danemark à lui abandonner, par le traité de Roskild, Blekingen, Halland, la Scanie, Drontheim (Trontjem) et Bornholm. Le traité de Copenhague, en 1660, modifia ces conditions de manière à faire recouvrer au Danemark les deux dernières de ces possessions. Charles-Gustave était mort dans l'intervalle. La guerre avec les Polonais, qu'il avait défaits à Varsovie, en 1656, ne se termina aussi qu'en 1660, à la paix d'Oliva (*voy.*), par la cession définitive de la Livonie à la Suède, jusqu'à la Duna. Le traité de Kardis avec la Russie suivit en 1661. Au défunt roi avait succédé son fils Charles XI, sous la régence de sa mère Hedvige-Éléonore. L'arrogance de la noblesse ne connaissait plus de bornes vis-à-vis du peuple écrasé sous le poids des impôts. Quand, en 1672, Charles XI fut sorti de minorité, il commit d'abord la faute de se laisser entraîner dans une alliance, très préjudiciable à la Suède, avec la France contre le Danemark et le Brandebourg. La défaite de Fehrbellin (*voy.*), où ses troupes furent taillées en pièces par le grand électeur, en 1675, lui donna sujet de s'en repentir. Il en fut quitte cependant, à la paix conclue à Saint-Germain et à Lund, en 1679, pour la renonciation à ce qui lui appartenait en Poméranie, au-delà de l'Oder. Mais à l'intérieur, l'État, fatigué par plus d'un siècle de guerres continuelles, pliait sous le fardeau d'une dette énorme, et les revenus ne suffisaient plus pour couvrir les dépenses. Il fallut enfin (1680) recourir au moyen depuis longtemps réclamé avec instance par les paysans, c'est-à-dire, à l'exemple de ce qu'avait déjà fait Gustave Wasa pour les biens usurpés du clergé, opérer le retrait des domaines que la noblesse s'était injustement appropriés, au détriment de la couronne; mais la façon tyrannique dont on procéda dans la mise à exécution de cette mesure, équitable au fond, fit paraître celle-ci sous un jour odieux. Malgré la dureté que Charles XI déploya, dans cette occasion, contre une caste qu'il n'aimait pas, on est obligé de lui rendre cette justice qu'il fut un roi sage et clairvoyant. Personnellement brave, il ne craignait point la guerre, mais il sut toujours prudemment l'éviter dans la suite. Économe, compatissant aux misères du peuple, infatigable et plein d'ardeur pour tout ce qu'il jugeait utile à la défense et à la sûreté du royaume ou profitable au développement de la prospérité nationale, il fut pour la Suède ce que Frédéric-Guillaume I^er^ devint pour la Prusse.

Malheureusement celui qu'il laissa après lui n'était point un Frédéric II. Charles XII, son fils, qui occupa le trône de 1697 à 1718, fut bien, comme ce roi, un des plus grands capitaines des temps modernes; mais dans cette âme de fer, une fougue démesurée, une inflexibilité de

caractère extrême, avec un esprit tourmenté d'un besoin d'agitation continuelle et sans cesse poussé de l'audace à la témérité, rendirent à peu près stérile en lui la réunion d'une foule de qualités héroïques (*voy.* T. V, p. 507). Dans la notice particulière à laquelle nous renvoyons, nous avons suivi ce monarque dans sa carrière aventureuse et funeste pour la Suède, entraînée par lui dans une suite de luttes et d'expéditions sans fin, en partie fort éclatantes, mais ruineuses pour un État aussi pauvre d'hommes et d'argent, et en définitive sans résultat. La grande guerre du Nord, riche pour la Suède en glorieux faits d'armes, mais plus tard aussi en cruelles vicissitudes, remplit tout le règne de Charles XII, à partir de 1700. Ce royaume qui, seul et sans alliés, eut à combattre tour à tour le Danemark, la Russie, la Pologne, la Saxe et la Prusse, ne recula pas, pour faire face à tant d'ennemis, devant de gigantesques efforts, dont sa puissance minée n'a jamais pu se relever entièrement depuis. Un dévouement à toute épreuve pour la personne de son roi, dont le caractère héroïque fascinait et électrisait la nation, soutint seul le courage de celle-ci dans l'abîme de malheurs où tant de fautes et tant de revers l'avaient plongée; et le coup mortel qui frappa Charles XII au siège de Frédérikshall, en Norvège, l'atteignit précisément au moment où, corrigé par de tristes expériences, il songeait enfin à réparer le mal que sa longue témérité avait causé à sa patrie.

Ici commence la décadence de la Suède. La ruine du pays était déjà par elle-même une cause de faiblesse pour le gouvernement, et cette faiblesse entraîna l'abaissement continu de l'autorité royale. Les diètes devinrent le théâtre des débats les plus orageux et d'interminables conflits entre diverses fractions de la noblesse, travaillées les unes par la France, les autres par l'Angleterre et par la Russie. Cette période d'anarchie oligarchique que l'on a, comme par dérision, surnommée *période de liberté*, dura jusqu'à la révolution que Gustave III opéra dans le gouvernement, en 1772.

Charles XII étant mort sans postérité, sa sœur cadette, Ulrique-Éléonore, à défaut de rejeton mâle de la maison de Wasa, lui succéda, non en vertu de l'hérédité, mais par le suffrage des États qui revendiquèrent leur droit d'élire le souverain. La constitution redevint ce qu'elle avait été avant les Wasa, sauf la limitation plus étroite encore que subit le pouvoir royal. L'époux de la reine, Frédéric de Hesse, qui prit, en 1720, les rênes du gouvernement, avec le consentement de sa femme et de la diète, fut un prince faible, entièrement dominé par l'aristocratie. Sous son règne, le sénat parvint à une indépendance absolue.

Un des premiers actes d'Ulrique, lors de son avénement, en 1719, avait été de sacrifier aux ressentiments de la noblesse suédoise l'entreprenant ministre de son frère, le baron de Gœrz (*voy.*), qui avait formé le plan d'un rapprochement entre Charles XII et Pierre-le-Grand. La reine s'était aussi empressée de conclure avec l'Angleterre la paix de Stockholm, par suite de laquelle elle céda les duchés de Brème et de Verden à la maison électorale de Brunswic, abandonna l'année suivante (1720) au roi de Prusse Stettin et toute la Poméranie citérieure jusqu'à la Peene, et renonça en faveur du Danemark à la franchise des droits du Sund, stipulée pour les navires suédois dans les traités précédents. Enfin la paix de Nystadt (*voy.*), en 1721, mit le sceau à la prépondérance décisive que la Russie venait d'acquérir dans le Nord. La Suède fut obligée de renoncer à tous ses droits sur l'Ingrie, le district de Wiborg (Vybourg), une partie de la Carélie, l'Esthonie et la Livonie entières. Excité par la France et séduit par l'espoir de reconquérir ces provinces, Frédéric fut un moment assez hardi pour déclarer, en 1741, de nouveau la guerre à l'empire des tsars; mais, vaincu bientôt, il perdit, en 1743, par le traité humiliant d'Abo, une autre partie de la Finlande jusqu'à la rivière de Kymène. Ulrique étant morte sans laisser d'enfants, il fut convenu en même temps qu'au décès du roi son époux, les droits héréditaires au trône de Suède, dévolus au jeune duc de Holstein-Gottorp (*voy.* T. XIV, p. 164) Pierre-Ulric, seraient transférés de ce prince à son on-

cle Adolphe-Frédéric, prince évêque de Lubeck, issu comme lui de l'aînée des sœurs de Charles XII. En effet, l'impératrice Élisabeth de Russie ayant déclaré son successeur le jeune prince son neveu, Pierre-Ulric (*voy.* Pierre III) avait dû embrasser la religion grecque et renoncer par cela même à son titre de successeur au trône de Suède.

Sous Adolphe-Frédéric, qui parvint à la couronne en 1751, et la posséda 20 ans, la Suède, constamment en proie au tumulte des factions, ne fut mêlée aux affaires du dehors qu'une seule fois, en 1757, où elle prit une part stérile à la guerre de Sept-Ans. Au-dedans, les partis connus sous les noms des *Chapeaux* (*voy.*) et des *Bonnets*, gagnés, ceux-ci par la Russie, ceux-là par la France, déchiraient l'État et ne s'entendaient par moments que pour mieux fouler aux pieds l'autorité royale. La honte d'une pareille situation fut vivement sentie par le fils et successeur d'Adolphe-Frédéric, Gustave III (*voy.*). Aussi le premier mouvement d'énergie de ce prince fut-il de briser, à peine monté sur le trône (1771), les chaînes indignes dans lesquelles l'aristocratie retenait le royauté. La révolution qu'il opéra dans le gouvernement s'accomplit sans effusion de sang, en 1772. Gustave III, roi actif, entreprenant, esprit guerrier, chevaleresque, mais trop ardent peut-être, brûlait d'impatience de relever l'honneur des armes suédoises. Grâce à l'attitude qu'il sut prendre, sa couronne était déjà beaucoup remontée dans la considération des cabinets, quand il périt en 1792, victime d'une conjuration. Un ex-enseigne, Ankarstrœm (*voy.*), lui tira un coup de pistolet dans un bal masqué. Son fils, Gustave IV (*voy.*) Adolphe, lui succéda sous la régence de son oncle, le duc de Sudermanie; mais les extravagances que commit le nouveau roi, devenu majeur en 1796, amenèrent, en 1809, sans collision violente, une nouvelle révolution qui entraîna sa déchéance. Le duc de Sudermanie, à la sollicitation des États, prit alors possession du trône sous le nom de Charles XIII (*voy.*). Le pacte arrêté dans ces circonstances, entre le souverain et la diète, servit à fixer définitivement en Suède la garantie mutuelle des droits de la couronne et des libertés de la nation, et à cimenter le triomphe de la monarchie sur la polyarchie aristocratique, déjà vaincue par Gustave III. Charles XIII n'ayant point d'enfants, les États-Généraux lui firent adopter comme héritier le prince Christian-Auguste de Holstein-Augustenbourg. Afin de rendre à la Suède le repos dont elle avait grandement besoin, Charles XIII s'empressa de terminer les guerres que l'imprudence de son prédécesseur avait de tous côtés suscitées contre ce royaume. Les hostilités avaient recommencé avec la Russie en 1808. Charles arrêta les progrès de cette puissance en lui abandonnant, à la paix de Frédériksham (17 sept. 1809), toute la Finlande envahie par les troupes moscovites; puis il conclut avec le Danemark le traité de Jœnkœping (10 déc. 1809), et avec la France celui de Paris, du 6 janvier 1810, qui détermina l'adhésion de la Suède au système continental. Le prince royal étant mort subitement la même année, la diète, assemblée à OErebro pour lui donner un successeur, porta son choix, d'un accord unanime, sur le maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, qui fut adopté pour fils par le roi régnant et monta sur le trône à la mort de ce prince, en 1818, sous le nom de Charles XIV Jean (*voy.* ce nom et Bernadotte). Cédant à l'ascendant de Napoléon, le cabinet de Stockholm, contrairement à l'intérêt du pays, déclara d'abord la guerre à l'Angleterre; mais les embarras cruels où la plongèrent, d'une part l'hostilité ruineuse pour elle d'une puissance maritime aussi formidable, de l'autre les exigences croissantes de l'empereur des Français qui, en 1812, fit brusquement occuper par ses troupes la Poméranie suédoise, obligèrent le gouvernement à changer de système, et à s'allier avec la Russie par le traité de Saint-Pétersbourg*. Après le triomphe de la coalition, la Suède obtint, par le traité conclu le 14 janvier 1814, à Kiel, avec le Danemark, la cession vivement désirée par elle du royaume de

(*) *Voy.* les explications qu'un collaborateur bien informé a données sur les motifs de cette détermination T. V, p. 510-12. S.

Norvège. Cette acquisition lui fut confirmée, tant pour la dédommager de la perte de la Finlande qu'en échange de l'île de Rugen et de tout ce qui lui appartenait encore en Poméranie, province qui, de la domination du Danemark, ne tarda pas à passer tout entière sous le sceptre de la Prusse. Nous avons déjà dit, T. XVIII, p. 557, comment et à quelles conditions s'effectua la réunion des deux royaumes scandinaves, par les soins du prince royal.

Le règne de Charles XIV Jean forme une des belles pages de l'histoire contemporaine. A dater de l'avénement de ce prince, enfant du peuple, parvenu à la dignité de maréchal par les plus hautes vertus militaires, puis appelé par la fortune et par le choix d'une nation libre à s'asseoir sur un trône étranger, où il sut se faire chérir, les plaies de la Suède se ferment peu à peu ; les deux royaumes scandinaves, unis paisiblement sous un sceptre paternel, oublient leurs vieilles rancunes et marchent par degrés vers un développement de prospérité intérieure dont le bienfait leur avait presque toujours manqué jusqu'alors. Armée, flotte, finances, administration, agriculture, industrie, commerce, rien n'échappa à la sollicitude active et éclairée du souverain, tout reçut une impulsion vigoureuse et intelligente, dont 30 années de paix ont fait mûrir les heureux fruits. Aucun nuage, si nous exceptons quelques mécontentements individuels et passagers, n'a troublé la sérénité de ce beau règne jusqu'au moment où le deuil des deux nations attesta, devant une tombe ouverte, quelle perte irréparable elles venaient de faire. Charles-Jean mourut le 8 mars 1844, âgé de 80 ans. Son fils, le prince Oscar, que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs sous ce nom, succéda sans contestation à son père, comme roi de Suède et de Norvège. Dans l'état florissant où se trouvent aujourd'hui ces deux royaumes, il ne reste plus, pour faciliter encore et régulariser tout-à-fait le mouvement progressif dans le premier, qu'à réformer le système de la représentation nationale à la satisfaction du plus grand nombre. — *Voir* la *Svenska Folkets Historia* de M. E.-G. Geiier (*voy.* litt. Suédoise), dont on a récemment annoncé le 4e vol. et dont il paraît une trad. fr. (t. Ier Paris, 1840 et ann. suiv.); Le Moine (ancien précepteur du nouveau roi), *Abrégé de l'Histoire de Suède*, Paris, 1843, 2 vol. in-8°. Ch. V.

SUÉDOISES (langue et littérature). On a vu, à l'art. consacré à la langue Islandaise, que les idiomes des trois royaumes scandinaves et de l'Islande sont tous issus d'une même souche, le gothique (*voy.* ce nom); ils offrent entre eux la plus grande affinité, et se rapprochent également des idiomes germaniques, dont s'est formé l'allemand moderne. Dans la famillescandinave, le suédois principalement se distingue par sa vigueur et par quelque chose de sonore; il est au danois à peu près ce que le haut allemand est au bas allemand. Cependant quelques notables variétés se font remarquer dans ses divers dialectes, et l'idiome populaire du Norrland suédois, par exemple, ressemble singulièrement à celui des provinces de la Norvège situées sous la même latitude *.

En Suède, ainsi que dans tout le reste de la Scandinavie, les inscriptions runiques (*voy.*) furent, avant l'introduction du christianisme, le seul genre d'écriture en usage. Elles servaient à transmettre à la postérité les mystères de la doctrine religieuse, les lois de ces temps païens, les chants composés par les scaldes (*voy.*) à la louange des dieux et des héros, les légendes sacrées et les antiques traditions de l'histoire nationale. Lors de la propagation des lumières de l'Évangile, l'alphabet latin, plus facile et plus commode, fit peu à peu abandonner les caractères runiques. Les prêtres traitèrent en latin la théologie, les matières du culte et de la liturgie, le droit canon, tout ce qui concernait leur ministère. L'élite de la jeunesse studieuse du Nord fréquentait les universités de Paris, de Prague et les autres écoles les plus renommées de l'Europe, afin de se former aux préceptes de la philosophie scolastique, et quelquefois aussi à ceux du

(*) On possède en français un *Abrégé de la grammaire suédoise*, Gothenb, 1811, in-12, et un *Dictionnaire portatif*, par C. de la Jonchère, 5e éd., OErebro, 1836, in-16.

droit romain. Quand, ce qui était rare encore, il arrivait aux savants d'aborder le champ de la littérature, c'était toujours le latin qu'ils adoptaient de préférence dans leurs essais. Les lois du pays, les martyrologes, les légendes qui s'adressaient à la masse du peuple, étaient seuls rédigés dans la langue vulgaire, mère du suédois actuel, dans lequel l'usage de l'alphabet gothique a prévalu, de même que dans l'allemand. Quand les chants des scaldes eurent cessé, des siècles s'écoulèrent avant que la poésie refleurît. On compta bien, au moyen-âge, beaucoup de rimeurs qui se servirent soit du latin, soit du suédois, mais aucun d'eux ne mérite le nom de poëte. Les monuments les plus intéressants de cet âge, en langue vulgaire, sont deux chroniques rimées d'auteurs inconnus, embrassant toute la période écoulée de 1319 à 1520, et un écrit du XIV^e^ siècle intitulé *Konunga och Hœfdinga Styrelse*, c'est-à-dire Recueil d'avis aux rois et aux princes sur l'art de régner. Quant à deux autres livres non moins importants, la chronique d'Éric, fils d'Olaüs (Olofson), publiée en 1480, et l'Histoire de Suède de Jean Magnus (1540), qui prit pour modèle le Danois Saxo Grammaticus, ils sont, comme on le voit, plus récents et d'ailleurs l'un et l'autre écrits en latin.

En Suède, comme en Allemagne, la réforme religieuse contribua beaucoup à fixer et à perfectionner la langue vulgaire. La Bible, le catéchisme et des cantiques d'église, en partie fort remarquables, furent, les uns traduits, les autres composés en suédois, et, depuis l'avénement des Wasa, les débats des États aux diètes favorisèrent également l'essor de la langue nationale. Les illustres successeurs du premier chef de cette maison rendirent de grands services à l'instruction publique et accordèrent, pour la plupart, une protection aussi large qu'éclairée aux sciences et aux lettres, mais sans témoigner encore de prédilection marquée pour la littérature nationale. L'université d'Upsal (*voy.*) acquit une grande importance par les soins de Charles IX et par la munificence de Gustave-Adolphe. La reine Christine, sa fille, ne montra pas moins de sollicitude pour la prospérité de cet établissement ; et, pour rehausser l'éclat de sa cour, elle y appela des savants étrangers d'une réputation européenne (*voy.* DESCARTES et GROTIUS). On comprend que la présence de ces derniers n'était pas de nature à exercer beaucoup d'influence sur le mouvement intellectuel d'une nation dont ils ignoraient les mœurs et la langue. L'usage du latin, qui régnait encore à peu près sans partage dans le domaine des sciences et de l'érudition, continuait de former obstacle au développement d'une bonne littérature indigène. Christine contribua à préparer le terrain où elle devait germer plus tard, en encourageant l'étude des modèles de l'antiquité classique. Dans cette branche de travaux, c'est encore des étrangers, et surtout des Allemands, entre autres de Freinsheim, que vint la principale impulsion. Vers le même temps, Jean Messenius, par son grand ouvrage *Scandia illustrata*, très important pour les règnes des plus proches successeurs de Gustave I^er^, fraya la route à l'historiographie nationale, qui ne tarda pas à prendre une forme plus convenable dans l'histoire, toujours latine, de Loccenius, chez lequel le talent de l'historien s'unissait au savoir profond de l'humaniste et du jurisconsulte. Mais, en langue suédoise, on n'eut encore que des abrégés ou des chroniques en petit nombre et de peu d'étendue, bien que l'on s'occupât déjà activement de recherches sur les antiquités nationales. Si la littérature suédoise ne fit pas alors plus de progrès, cela vint en partie des longues guerres que les Suédois soutinrent en Allemagne. Leur langue, par suite de l'introduction d'une foule de locutions, de tournures et de mots allemands, était devenue diffuse et traînante. Les essais en vers rimés de Messenius, d'André Prytz et d'autres, s'en ressentent : ils sont absolument sans goût et n'ont aucune valeur poétique. Il était réservé à George Stjernhielm de rehausser la poésie en Suède par des inspirations plus dignes d'elle. Ce poëte, d'un véritable talent, non-seulement remit en usage un grand nombre de mots abandonnés, mais expressifs, appartenant à l'ancienne langue, et dont

la réintégration a beaucoup servi à conserver au suédois son cachet d'originalité ; il fut, de plus, le premier de tous les modernes qui osa appliquer à sa versification la métrique sans rimes des anciens. Son poëme didactique, *Hercule*, se distingue par la noblesse et par la pureté de la diction. Il trouva des imitateurs, mais nul d'entre eux n'approcha de la hardiesse et de l'originalité qui caractérisent le modèle. Sous les successeurs de Christine, la littérature nationale resta même entièrement stationnaire, quoique les branches les plus importantes des sciences naturelles et politiques, mais le droit des gens surtout, continuassent d'être en grand honneur en Suède. Ce fut dans ce royaume, à l'université de Lund, que professa l'Allemand Pufendorf (*voy.*), le plus célèbre publiciste de son temps. On ne saurait guère non plus se dispenser de rappeler ici Emmanuel Swedenborg (*voy.*), dont les singulières idées mystiques ont plus fait pour son nom que l'étendue remarquable de ses connaissances dans toutes les branches du savoir, et surtout en minéralogie.

C'est après la mort de l'aventureux Charles XII, lorsqu'il fut enfin permis à la Suède de respirer, que la littérature dépouilla ses langes. Les discussions, désormais plus libres, de la diète formèrent des orateurs qui prêtèrent non-seulement plus de clarté et de concision, mais encore plus d'harmonie à la langue. Pendant que, dans la vaste sphère de l'histoire naturelle, le grand Linné (*voy.*) s'immortalisait par des travaux et par des conceptions admirables, Ihre, dans son *Glossarium suio-gothicum*, fruit de savantes et laborieuses investigations, encore aujourd'hui très estimé, expliquait les étymologies et fixait la signification des mots. Le premier qui se remit à la tête du mouvement, celui qu'on regarde comme le père de la littérature suédoise, c'est Olaüs Dalin (*voy.*), à la fois poëte et historien.

Le patronage éclairé de la reine Louise-Ulrique, sœur de Frédéric-le-Grand, et femme du roi Adolphe-Frédéric, fut surtout favorable au progrès des sciences et des lettres, pour l'encouragement desquelles cette princesse fonda l'Académie des belles-lettres, en 1753. En Suède, pourtant, celles-ci n'atteignirent jamais tout-à-fait à la même hauteur que dans le Danemark, où elles embrassèrent, avec un égal succès, une plus grande variété de genres. Bien que Dalin se fût déjà, comme poëte, élevé fort au-dessus de tous ses devanciers, et unît, comme historien, à l'agrément du style une force de critique rare de son temps, il fut bientôt éclipsé lui-même par les comtes de Creutz et de Gyllenborg. Ces deux amis inséparables publièrent leurs œuvres en commun. Les compositions de Gyllenborg les plus dignes d'être transmises à la postérité sont un poëme épique, où il célèbre le passage du Belt par Charles X, et un essai sur la poésie. L'*Atis och Camilla* de Creutz offre également de grandes beautés. Mais le poëte le plus original du temps, l'Anacréon de la Suède, fut Charles-Michel Bellmann (*voy.*), le meilleur lyrique suédois. Botin, Berch et Lagerbring marquèrent comme historiens. La langue, sous des plumes habiles, avait déjà considérablement gagné en perfection, lorsqu'en 1786 Gustave III fonda, sur le modèle de notre Académie-Française, l'Académie suédoise. Son règne vit fleurir de nouveaux poëtes, dont Kellgren (*voy.*) et Léopold furent les plus éminents. A la fois poëte lyrique et satyrique, le premier se distingue par une diction pleine de pureté, d'élévation et de noblesse, par la profondeur du sentiment et par la verve poétique. Comme presque tous les poëtes de son temps, il s'était formé à l'école française; mais plus tard on le vit s'attacher de préférence aux modèles allemands et danois. Cette dernière voie fut également celle que suivit Lidner, dont *La mort de la comtesse Spastara* mérite les mêmes éloges que les poésies de Kellgren. Sans nier les services rendus par Léopold à la littérature de sa nation, on est obligé de convenir que ses vers sont d'un rhéteur plus que d'un poëte. Oxenstierna, dans son poëme des saisons (*Arstiderna*), est le peintre de la nature et des mœurs populaires en Suède. Le sensible et spirituel Thomas Thorild, génie original qui voulut se frayer une

route à part, s'est acquis une renommée durable par l'élévation de ses tendances, non-seulement comme poëte, mais encore comme philosophe. La traduction suédoise de *l'Énéide*, en vers hexamètres, d'Adlerbeth, est également une œuvre digne d'estime. Déjà, sous le règne de Christine, on avait commencé à écrire pour le théâtre national; depuis, des poëtes de renom se sont pareillement essayés dans la composition dramatique; néanmoins ce genre est resté la partie la plus faible de la littérature suédoise, et n'a rien produit qui soutienne la comparaison avec le théâtre danois. En revanche, cette littérature peut se glorifier du rang qu'elle occupe dans le genre lyrique, auquel l'éclat sonore de la langue prête un charme tout particulier; on peut dire qu'elle n'a rien à envier, sous ce rapport, aux meilleures productions poétiques du reste de l'Europe. L'éloquence de la chaire, de son côté, ne resta pas en arrière; elle dut à Lehnberg une vigoureuse impulsion et d'excellents modèles.

Pendant tout le siècle dernier, on pouvait dire sans injustice, de la littérature suédoise, que sa marche était empêchée par les entraves d'une imitation servile de la littérature française. L'Académie suédoise, fidèle à l'esprit qui dominait à l'époque de son institution, avait surtout imprimé aux lettres cette direction, que le peu de rapports entre le génie des deux peuples pouvait faire considérer comme un écart. Les premiers qui s'élevèrent contre cette tendance furent G. Silfverstolpe et B. Hoiier. Ce dernier, par l'organe de deux recueils périodiques, appela surtout l'attention sur les monuments littéraires de l'Allemagne, auxquels il reconnaissait plus d'affinité avec le génie scandinave. La lutte, ainsi engagée, se poursuivit entre Wallmark, le défenseur opiniâtre du genre classique français en poésie, tel que l'Académie le professait, et Askloef, rédacteur du *Polyphème*, qui s'appliquait à déterminer le triomphe du romantisme allemand, en travaillant avec ardeur et talent à la propagation des principes de la philosophie naturelle. D'accord avec lui, le spirituel poëte Atterbom (*voy.*) se plaça, dans *le Phosphore*, à la tête de l'école romantique. La société littéraire du *Gothenbund* (Ligue gothique), par l'organe de sa feuille *Iduna*, et les rédacteurs distingués de la *Gazette littéraire suédoise*, qui parut de 1813 à 1822, et fut en quelque sorte continuée dans *la Svea*, publiée par Palmblad à Upsal, concoururent au même but. Tant d'efforts réunis ne purent manquer d'assurer la victoire à l'école romantique, appelée aussi *phosphoristique*, du nom du journal.

Le plus célèbre des poètes suédois contemporains est Ésaïe Tegner, sur lequel on reviendra bientôt dans un article spécial. Une foule de noms d'autres poëtes également distingués, qui tous appartiennent à l'école nouvelle, méritent encore d'être cités. Ling, un des coryphées du *Gothenbund*, s'est essayé avec succès dans le genre épique. Cependant son poème de *Gylfe*, *Tirsing et Asarne*, médiocre dans l'ensemble, ne brille que par le charme des descriptions de la nature qui y sont répandues. Quant aux poésies lyriques du même auteur, elles sont pour la plupart très remarquables; mais on n'en saurait dire autant de ses tragédies, généralement faibles et languissantes. Stagnelius, que la mort a enlevé prématurément en 1823, et qui a cultivé les mêmes genres, excellait plus encore dans la poésie lyrique. Ses œuvres complètes ont été publiées en 3 vol. par Hammarskiold. Ni l'invention, ni la fécondité ne manquaient à son talent; son style a de la pompe et de l'éclat, et sa versification est sonore et harmonieuse: mais sa pensée est souvent par trop mystique. Un autre poète, fort gracieux, Nicander, et l'humoristique Vitalis (Sjoeberg), tous deux morts, ont droit aux mêmes regrets, ainsi que l'archevêque Wallin (*m. en 1839*), prédicateur très remarquable, mais plus estimé encore pour ses poésies sacrées. La muse naïve et ouverte de l'évêque Franzen (*voy.*), dont l'activité littéraire se soutient encore dans un âge avancé, s'est appliquée à des poésies très variées; mais c'est particulièrement dans le genre idyllique et dans l'ode qu'il a obtenu un grand succès. Parmi ses dernières productions, il faut citer les *Chants du Cygne*, poésies pleines d'un charme qui

s'annonçait en quelque sorte déjà par leur titre. Le pasteur Dalgren excelle dans le genre badin ; il est comme le Béranger de la Suède. Ses chansons, remarquables par la fraîcheur, la vivacité, la gaîté, ont un tour très spirituel ; mais nous ne voudrions pas assurer que ces fugitives créations survivront longtemps au moment qui leur a donné l'existence. Disons encore qu'on doit au comte Skioldebrand une excellente traduction de la *Jérusalem délivrée* du Tasse. Il ne nous restera plus ensuite qu'à indiquer rapidement les travaux de quelques poëtes qui appartiennent plus particulièrement à l'époque actuelle. Le sentiment humoristique domine dans l'*Arche de Noé* du professeur Fahlcrantz, et son épopée religieuse, *Anschaire*, a quelque chose de vraiment grandiose dans son plan. Une certaine conformité d'esprit et de talent règne entre Grafstrœm et Bœttiger, dont les productions en vers sont également estimées. Beskow, maréchal de la cour, est l'auteur de plusieurs pièces dramatiques qui, à certains égards, méritent d'être louées. A ce dernier nom se rattachent, parmi les contemporains les plus jeunes, ceux du comte Adlersparre, de Hagberg, d'Ingelman, de Malmstrœm, etc. En général, c'est toujours la poésie lyrique qui est cultivée en Suède avec le plus de succès. Le goût moderne a fait également un retour vers la poésie primitive des anciens temps. Une nouvelle collection de vieilles pièces populaires et de vieux chants nationaux, en 2 vol., a été ajoutée par le bibliothécaire Arwidsson aux recueils du même genre antérieurement publiés par les soins de MM. Geier et Afzelius.

Longtemps le roman resta inexploité, à moins qu'on ne veuille tenir compte de la publication de quelques nouvelles de Palmblad dans l'*Almanach des muses* d'Atterbom ; mais quand les œuvres de Walter Scott se furent répandues en Suède, elles firent surgir dans cette contrée, comme partout ailleurs, des imitateurs empressés. Gumælius, dans *T'hord Bonde*, fut le premier qui aborda ce genre. Bientôt le roman élargit son horizon. L'auteur auquel il valut le plus de succès fut M^lle de Bermer. Dans ses *Croquis de la vie de tous les jours*, on se plaît à trouver des accents échappés du fond de l'âme, une grande finesse d'observation, de la fraîcheur, une expression naïve, beaucoup de délicatesse et de sensibilité. Cette femme intéressante a pour émule M^me de Knorring, qui excelle dans l'art de saisir et de peindre la vie élégante et les futilités du grand monde. C'est un talent léger, souple et gracieux. Parmi les hommes qui ont excité le plus de sensation dans l'état actuel de la littérature en Suède, il faut se hâter de nommer aussi le recteur Almquist, romancier, poëte dans tous les genres, journaliste, auteur de plusieurs écrits populaires, grammairien, géomètre et compositeur de musique. Une imagination brillante, un talent créateur et prompt à s'identifier avec toutes les situations, éclate dans certaines de ses productions, et pourrait en faire un grand poëte, sans l'excentricité de ses tendances philosophiques, qui le conduit à s'égarer dans la recherche d'un moyen terme entre l'idéalisme et le réalisme, et quelquefois l'entraîne vers le fatalisme ; il se complaît d'ailleurs dans le trivial et dans un bizarre dévergondage d'idées. Son plus nouveau roman, *Amelia Hillner*, paraît néanmoins annoncer qu'il est prêt à revenir à des vues plus saines et plus justes.

Le domaine de l'histoire nationale est également exploité avec bonheur. Parmi les nombreux travaux entrepris et exécutés sur ce fonds, en partie par les soins du gouvernement lui-même, bornons-nous à mentionner la grande collection commencée des *Scriptores rerum suecicarum*, et celle, déjà bien plus volumineuse, des *Actes de la Société scandinave*. L'homme sans contredit le plus remarquable par le talent et par l'activité qu'il déploie dans ses publications historiques sur la Suède est le savant Geiier*, distingué en outre comme poète et à plusieurs autres titres. Il a commencé à publier une grande *Histoire de la monarchie sué-*

(*) M. Éric-Gustave Geiier, né en 1783 dans le Wærmeland, est professeur d'histoire à l'université d'Upsal, historiographe des ordres de Suède, et, depuis 1824, membre de l'Académie de Stockholm. Il a siégé à l'assemblée des États en qualité de représentant de l'université d'Upsal.

doise, à laquelle a succédé l'*Histoire du peuple suédois* (*Svenska Folkets Historia*), ouvrage plus abrégé dont on a récemment annoncé le 4e vol. Elle parut presque simultanément en une traduction allemande, et nous en possédons aussi une traduction française par M. de Lundblad (Paris, 1840, in-8°). M. Geiier a de plus écrit un *Tableau des personnages historiques depuis la mort de Charles XII jusqu'à l'avénement de Gustave III* (1719-72), livre honoré d'un prix académique. M. Strinnholm, l'historien de Gustave Wasa, a pareillement entrepris de composer une *Histoire de la monarchie;* mais cette œuvre, conçue sur une très vaste échelle, quoiqu'elle atteste un travail consciencieux, ne brille pas par ces vues politiques profondes qu'on remarque dans l'ouvrage du professeur Geiier. Les récits de l'*Histoire de la Suède* de M. Fryxell se distinguent par une narration vive et animée, et par le mérite des recherches au moins dans certaines parties. Celle qui est relative à l'histoire de Gustave-Adolphe a été surtout accueillie avec faveur. On peut considérer comme une œuvre unique dans son genre la publication d'une histoire nationale entreprise par le prédicateur de la cour Afzelius, d'après des légendes, des traditions et des chants populaires. L'ancien consul général Lundblad, auquel on attribue aussi une histoire de Charles XII, récemment publiée sous le nom de son frère, en suédois et en allemand, s'est fait une réputation méritée comme biographe, notamment par son Plutarque suédois. M. Cronholm a écrit une histoire des pirates du nord et une histoire des Huguenots; Hammarskiold (m. 1832), une histoire de la littérature de son pays; tandis que le savant et consciencieux Reuterdahl travaille à une histoire de l'église en Suède.

Il est presque superflu d'ajouter que dans les sciences, non plus que sur le domaine des lettres et de l'érudition, la Suède n'est restée en arrière du reste de l'Europe. Il lui revient même une des plus belles gloires dans les progrès de la chimie moderne; car ce pays qui, déjà au siècle passé, s'honorait d'avoir produit Scheele, compte aujourd'hui parmi ses enfants l'une des plus éclatantes lumières de cette science dans la personne de l'illustre Berzelius (*voy.* ce nom). *C. L. m.*

SUÉTONE. C. SUETONIUS TRANQUILLUS, naquit vers les premières années du règne de Vespasien. Son père, Suetonius Lenis, était tribun de la 13e légion, et portait l'angusticlave, costume distinctif des chevaliers, accordé quelquefois aux tribuns militaires. Suétone, le fils, suivit la carrière des lettres. Sous Domitien, il exerça à Rome la profession de grammairien. Nous voyons aussi qu'il plaida quelques causes. Ami ou plutôt protégé de Pline le Jeune, qui l'avait attaché à sa personne, il le suivit en Bithynie et obtint, par son entremise, les priviléges accordés aux citoyens pères de trois enfants, quoique son mariage ne lui en eût donné aucun. Pline avait obtenu pour lui le grade de tribun; mais Suétone le pria de faire nommer à sa place un de ses parents. Plus tard, il devint secrétaire d'Adrien (*magister epistolarum*), et fut disgracié avec quelques autres fonctionnaires pour n'avoir pas montré assez de respect pour l'impératrice Sabine. L'époque de sa mort nous est inconnue.

Suidas nous a donné une liste des ouvrages de Suétone qui ne paraît pas complète, à moins que ces ouvrages n'aient été, comme il arrive souvent chez les anciens, cités sous plusieurs titres, et quelquefois par parties détachées. Presque tous contenaient des travaux d'érudition sur les usages et les mœurs de Rome. Quelques titres ont été dénaturés par les copistes ou les traducteurs. Ainsi, le prétendu livre *Des préteurs* (*Prætorum*), cité trois fois par Priscien, n'est probablement que l'ouvrage cité sous le nom de *Prairies* (*Pratorum liber*) dans un fragment anonyme publié par Gronove, et sous celui de *Mélanges* (*De rebus variis*) par Servius et Charisius. La *Galerie de portraits* (*stemma*) *des illustres Romains*, qui comprenait les livres des *rhéteurs*, *des grammairiens* et *des poëtes*, s'est transformée, par une erreur de traduction, en un *recueil de généalogies*.

Ce qui nous reste de Suétone comprend le livre des *grammairiens célèbres*, la moitié de celui *des rhéteurs*, et parmi les notices sur les poëtes, celles sur *Térence*,

Horace, *Lucain*, *Perse* et *Juvénal*, la dernière quelquefois attribuée au grammairien Probus (celle de Pline l'Ancien n'est pas de Suétone), et enfin, son principal ouvrage, les *Vies* des douze premiers *Césars*, en VIII livres selon Suidas, en XII suivant la plupart des manuscrits.

Ces biographies, qui placent Suétone en première ligne après les quatre grands historiens latins, se distinguent par un caractère particulier. Ce n'est point un récit où les faits soient présentés dans tout le cours de leur développement historique. Ce sont des signalements détaillés plutôt que des portraits, où l'auteur relève tout ce qui caractérise les princes dont il écrit la vie. L'ordre chronologique, sans être tout à fait négligé comme on l'a dit, ne fait qu'amener successivement toutes les positions différentes dans lesquelles l'auteur trouve à étudier certains côtés du caractère de l'esprit de ses personnages, certaines habitudes ou certaines particularités de leur vie. Tout cela se fait avec une rare impartialité, sans prévention d'aucune espèce, sans reculer jamais devant la vérité, même pour ménager la pudeur, et, comme dit S. Jérôme, avec une liberté qui répond à celle de leur conduite. Sa sévère franchise le rendit odieux à ceux qui trouvaient leur censure écrite d'avance dans son livre, et Commode fit jeter aux bêtes un homme dont tout le crime était d'avoir lu, sans doute dans quelque leçon publique, la vie de Caligula. Quelques critiques sévères ont réclamé dans l'intérêt de la décence et des mœurs, contre la crudité de quelques passages; mais on ne peut l'accuser d'avoir donné rien de séduisant à la peinture de toutes ces infamies, et les invectives des satiriques sont souvent moins chastes que la froideur de ses récits. D'autres lui ont amèrement reproché les mots de *superstition nouvelle et malfaisante* appliqués au christianisme. Ces injustes préjugés n'ont rien d'étonnant chez un païen dévot qui raconte avec crédulité tous les présages, et qui fait solliciter par Pline la remise d'un procès, parce qu'un mauvais rêve l'effraie sur le succès de sa plaidoirie. Mais ses préventions ne l'empêchent pas de reconnaître que ces hommes odieux, selon lui, étaient faussement accusés par Néron, et son injustice même fait ressortir ici son impartialité. Dans ce qui nous reste de Tacite, Suétone est presque toujours d'accord avec lui. Il s'écarte plus souvent de Plutarque, dont la critique n'est pas toujours sévère ni l'exactitude parfaite, surtout dans les biographies des Romains, et de Velleius, qui n'est pas, à coup sûr, un modèle de véracité.

Cette franchise impassible de Suétone, la justesse d'esprit avec laquelle il sait choisir les faits caractéristiques, la curiosité d'érudit avec laquelle il recueille beaucoup de détails négligés par la plupart des historiens, la position qu'il occupait et qui dut lui permettre de fouiller dans les archives du palais impérial, donnent un grand prix à son ouvrage. Aussi fut-il en grande réputation à Rome, même avant que la perte de tant d'historiens n'augmentât l'intérêt de son livre. Dans les siècles suivants, où il devenait de plus en plus difficile de connaître exactement tous les faits qui s'accomplissaient dans l'immense étendue de l'empire, où d'ailleurs les progrès du despotisme et la nullité du sénat réduisaient l'histoire à n'être plus que la vie du prince, Suétone devint le modèle que se proposèrent ordinairement les historiens. Mais le recueil connu sous le nom d'*Histoire-Auguste* (*voy.* T. II, p. 540) nous permet de mesurer toute la distance que son talent a mise entre lui et ses imitateurs. Plus tard, Éginhard a emprunté sa manière et quelquefois reproduit ses expressions les plus saillantes dans la Vie de Charlemagne.

Considéré comme écrivain, Suétone n'a pas de mouvement, de chaleur et d'éclat; mais il est serré, précis et substantiel. Malgré quelques négligences de détail, qui tiennent surtout à son extrême concision, sa diction est, pour son temps, généralement correcte et pure. Sa phrase, qui s'allonge quelquefois un peu trop sous sa plume, suit naturellement et fidèlement le cours de sa pensée.

Les deux premières éditions de Suétone, publiées sur des manuscrits différents, parurent à Rome, en 1470. On distingue, dans le XV^e^ siècle, celles de

Venise, 1471, et de Bologne, 1492, in-fol. Les plus importantes sont ensuite celles d'Alde, Venise, 1516, in-8°; de Pulmann, Anvers, 1574, in-8°; de Torrentius (la 2e), Anvers, Plantin, 1590, in-4°; de Casaubon, Genève, 1595, in-4°, et Paris, 1610, in-fol.; de Schild (*Variorum*), Leyde, 1652, in-8°; de Grævius, 1672, 1691 et surtout 1703, Utrecht, in-4°; de Pitiscus, Utrecht, 1690, et Leuwarden, 1714 et 1715, 2 vol. in-8°; de P. Burmann, Amsterd., 1736, 2 vol. in-4°; d'Ernesti, Leipz., 1748, 1775, reproduite par Wolf, en 1802, 4 vol. in-8°; d'Oudendorp, Leyde, 1751, in-8°; de Baumgarten-Crusius, Leipz., 1816, 3 vol. in-8°, et de Hase (*collection Lemaire*), Paris, 1828, 2 vol. in-8°.

La traduction de Suétone fait partie des collections Panckoucke et Nisard. De 1481 à 1771, on ne comptait pas moins de huit traducteurs différents; les deux derniers étaient Ophelot de la Pause (Delisle de Sales) et Laharpe. J. R.

SUETTE, *voy.* l'art. suivant.

SUEUR, SUDORIFIQUES. La sueur (*sudor*), c'est la transpiration (*voy.*) surabondante, exagérée, devenue visible. Sous l'influence de la chaleur extérieure, d'un exercice violent, de boissons abondantes et chaudes, dans certains états morbides et par l'action de certains médicaments, on voit s'échapper de la peau des gouttelettes d'eau plus ou moins grosses et nombreuses. Quelquefois le sang s'est présenté sous la forme de sueur, mais c'est une hémorrhagie de la peau dont il n'y a pas lieu de s'occuper ici, non plus que de la *suette* miliaire, affection épidémique de nature variable, qui a sévi à diverses époques.

Dans l'état sain, la sueur est une liqueur salée, qui, à l'analyse, donne des sels alcalins et calcaires et présente, dans la plupart des cas, une réaction acide. On s'explique très bien le phénomène de la sueur en observant que, dans l'état ordinaire, la matière de la transpiration se volatilise, pour la partie aqueuse, à mesure qu'elle se produit, tandis que la portion saline et grasse s'attache aux vêtements qui touchent la peau. Trop abondante dans un temps donné pour être dissoute par l'atmosphère, la sueur séjourne à la surface cutanée. On provoque la sueur, ou plutôt on rend visible la transpiration, en appliquant sur une partie quelconque de la peau un morceau de taffetas ciré.

Beaucoup de maladies se terminent par des sueurs plus ou moins abondantes: les fièvres intermittentes présentent un exemple remarquable de ce phénomène. A la fin de chaque accès, une sueur chaude baigne tout le corps, et cette évacuation est suivie d'un soulagement complet. Dans le cours et à la fin des maladies aiguës, on observe également des sueurs qui sont généralement le signe d'une détente et d'un changement favorable. C'est de là que partent l'indication et l'emploi des sudorifiques.

Il y a aussi des sueurs morbides qui sont de mauvais augure. Telles sont les sueurs froides, visqueuses et fétides, qui se montrent dans les fièvres de mauvais caractère, et surtout lorsqu'elles tendent à une fâcheuse terminaison; telles sont encore les sueurs des phthisiques, qui viennent accélérer la consomption et qu'on appelle *colliquatives*, comme si les malades se fondaient pour ainsi dire en eau.

On observe souvent des sueurs habituelles bornées à certaines parties du corps, et pourvues d'une odeur plus ou moins désagréable, ce qui fait désirer aux personnes qui en sont affectées d'en être débarrassées. L'expérience a prouvé que, dans presque tous les cas où l'on est parvenu à en obtenir la suppression, il s'en est suivi des accidents graves qu'on a pu lui attribuer légitimement, et qu'on a dissipés en rappelant l'exhalation à laquelle l'économie s'était accoutumée.

Parmi les moyens de provoquer la sueur, il en est d'immédiatement et incontestablement efficaces: tels sont la chaleur sèche ou humide qu'on produit dans les étuves et les appareils fumigatoires, ou même seulement en se couvrant de vêtements de laine, et en se plaçant dans une atmosphère chaude. La sueur qu'on provoque ainsi est réelle, tandis que celle qui suit l'ingestion des boissons aqueuses abondantes et chaudes, n'est pour ainsi dire que l'eau expulsée par la voie de la

transpiration cutanée. Elle n'est pas cependant sans effets salutaires, en délayant dans un véhicule plus abondant les matières salines qui doivent être expulsées au dehors.

Toutes les substances excitantes (*voy.* Excitants) ont été rangées parmi les *sudorifiques :* le vin, l'alcool et les huiles volatiles sont regardés comme tels, et agissent quelquefois en effet dans ce sens. L'opium et les émétiques à doses fractionnées donnent aussi des résultats semblables, suivant les circonstances; mais il n'y a pas de médicament capable de produire la sueur aussi certainement que l'émétique, par exemple, détermine les contractions de l'estomac. Ce qu'il y a même de plus singulier, c'est que les substances plus particulièrement désignées sous le nom de sudorifiques, ou ne font pas suer, ou ne provoquent la sueur qu'à la condition d'être administrées dans un liquide aqueux abondant et chaud, qui est lui-même propre à augmenter la transpiration cutanée.

Dans les maladies surtout, il y a plusieurs méthodes pour provoquer la sueur. S'il y a de la fièvre et des symptômes inflammatoires, la saignée, en produisant la détente, prépare souvent les voies à des sueurs qui soulagent au moins quand elles ne guérissent pas. Les bains tièdes, les boissons adoucissantes aident l'action de la saignée. Lorsqu'au contraire il existe un état atonique, on a recours, avec succès, pour faire couler la sueur, aux excitants divers qu'il faut administrer avec intelligence. F. R.

SUÈVES, nom donné avant l'ère chrétienne à la confédération des peuples qui habitaient la plus grande partie de l'Allemagne. Les plus importants ou au moins les plus connus de ce groupe ethnographique, désigné quelquefois sous le nom de *Hermions* (*voy.* Germains), étaient les Hermondures, les Semnons, qu'il ne faut pas confondre avec les Sénones ou Sénonnois (*voy.* T. XII, p. 392, la note), les Lombards, les Angles, les Vandales, les Bourguignons, les Rugiens et les Hérules. Établis d'abord entre la Vistule et l'Oder, les Suèves se répandirent sur les rives de l'Elbe et s'étendirent, du temps de César, jusqu'au Neckar et au Rhin. Tacite prétend qu'ils tiraient leur nom de leur longue chevelure qu'ils portaient tressée. Ils paraissent avoir eu quelques cérémonies religieuses particulières; mais du reste ils ne se distinguaient des autres peuples germains ni par leurs mœurs, ni par leur constitution. Lors de l'émigration des peuples, les Suèves, unis aux Alains et aux Vandales, pénétrèrent dans les Gaules, franchirent, en 409, les Pyrénées, et se partagèrent la Galicie et la Vieille-Castille; les Vandales étant passés en Afrique, ils s'étendirent jusque dans le Portugal actuel. Leur esprit de conquêtes les entraîna dans des guerres contre les Romains et les Visigoths. Ces derniers les vainquirent en 586 et détruisirent leur royaume. Leur nom même ne figure plus depuis cette époque dans l'histoire d'Espagne. Ceux qui étaient restés en Germanie s'allièrent aux Alemanni (*voy.* Souabe). Dans le v^e^ siècle, ils habitaient entre le Haut-Rhin et le Mein, sur les bords du Neckar, du Danube et du Lech. *C. L.*

SUEZ ou **Souèys** (isthme de). On appelle ainsi la distance qui, en réunissant l'Afrique à l'Asie, sépare la mer Rouge de la Méditerranée. Cette étendue de terre, formée en grande partie de sables et offrant l'aspect d'un désert, tire son nom de la petite ville de Suez ou Souèys, située tout au fond du golfe du même nom, qui est le prolongement de la mer Rouge vers le nord. Cette ville, bien peu considérable, a de l'importance comme station du commerce du monde. Elle est à environ 24 heures de marche du Caire, et Ptolémée l'avait mise en communication avec le Nil par un canal. Son petit port reçoit un grand nombre de bateaux à vapeur destinés à entretenir une correspondance régulière entre l'Angleterre et ses possessions des Indes-Orientales. Des voitures de formes variées parcourent rapidement le désert qui sépare Suez du Delta : dans ces sables arides, on a établi, au profit de la circulation, des hôtelleries et des relais de poste.

Anciennement déjà Suez servait d'entrepôt au commerce de l'Europe avec les Indes, et elle était alors riche et florissante; aujourd'hui elle ne compte guère que 600 hab. Elle entretient encore quel-

ques relations commerciales avec la Mecque et Moka, d'où elle reçoit du café. Depuis 1538, c'était à Suez que se construisaient la plupart des navires servant à la navigation de la mer Rouge, quoique le bois dût y être apporté à dos de chameaux. En 1798, Bonaparte traversa l'isthme de Suez pour entrer en Syrie, et en 1799, le général Baird y débarqua 10,000 Cipayes destinés à appuyer l'expédition anglaise en Égypte. Quatre jours de navigation suffisent pour se rendre de Suez à Bombay. Z.

SUFFÈTES, *voy.* Carthage, T. V, p. 21.

SUFFRAGANT, *voy.* Évêque, T. X, p. 312.

SUFFREN (Pierre-André) de Saint-Tropez, généralement connu sous le nom de *bailli de Suffren*, naquit au château de Saint-Cannat, (Bouches-du-Rhône), le 13 juillet 1726. Comme cadet de famille, ses parents, qui le destinaient à la marine, le firent recevoir dans l'ordre de Malte. A l'âge de 17 ans, il entra dans les gardes marines et fit une première campagne contre les Anglais : son courage et son sang-froid furent remarqués dès ce début. Fait enseigne en 1747, Suffren prit part au combat de Belle-Ile : le vaisseau *le Monarque*, qu'il montait, ayant été pris, il fut emmené en Angleterre; cependant la paix d'Aix-la-Chapelle lui rendit, l'année suivante, la liberté. La guerre ayant éclaté de nouveau, Suffren, qui était passé à bord de *l'Océan*, fut surpris dans un port de Portugal par une escadre anglaise. Il fut nommé, en 1767, capitaine de frégate; mais, la France étant alors en paix, il alla à Malte et fit plusieurs courses contre les Barbaresques. Promu, en 1772, au grade de capitaine de vaisseau, il commanda plus tard *le Fantasque*, dans l'escadre du comte d'Estaing (*voy.*). Suffren avait déjà 55 ans, lorsque s'ouvrit pour lui une carrière plus brillante. Envoyé, en 1781, avec une escadre de cinq vaisseaux pour défendre le cap de Bonne-Espérance, il attaqua, dans le port de Praya de San Iago, l'une des îles du Cap-Vert, le commodore Johnson, qui commandait des forces supérieures, et soutint glorieusement l'honneur de son pavillon. Après avoir ravitaillé le Cap, il fit voile, à la tête de 11 vaisseaux, pour les mers de l'Inde, où l'amiral anglais Hughes l'attendait avec des forces égales. Les deux flottes se rencontrèrent, le 19 janv. 1782, à la hauteur de Sadras, sur la côte de Coromandel : les Français eurent l'avantage et restèrent maîtres du champ de bataille. Un second engagement devant Bentacolo (Ceylan) n'eut pas de résultat décisif. Il en fut de même d'une troisième action à la hauteur de Negapatam. Suffren rentra alors à Goudelour : ce fut dans cette ville qu'Hyder-Ali vint à sa rencontre, à la tête de son armée, disant qu'il voulait embrasser un grand homme. Cependant Suffren, ayant reçu des renforts de l'Ile-de-France, appareilla pour Trinquemale (Tricomalay), capitale de Ceylan. Arrivé devant cette ville le 26 août, il débarqua dans la nuit même 2,550 hommes qui ouvrirent la tranchée le 27. La place et la citadelle se rendirent le 30 au matin, et livrèrent aux Français un port magnifique, 80 pièces de canon et des vivres en abondance. Il y avait à peine deux heures que la capitulation était conclue, lorsque l'escadre anglaise fut signalée. Suffren se porta à sa rencontre; mais, mal secondé, il eut seul à soutenir le choc de toute une flotte, et vit son vaisseau démâté et criblé de boulets. Épuisé lui-même de munitions, après avoir tiré 1,800 coups de canon, il continua de tirer à poudre jusqu'au moment où la nuit et l'approche de son arrière-garde forcèrent les Anglais à se retirer. Suffren alla hiverner à Achem : là, ayant appris que Goudelour était assiégé par les Anglais, il fit voile pour cette ville avec 15 vaisseaux; l'ennemi en avait 18. Les deux flottes restèrent trois jours en présence : Suffren donna enfin le signal de l'attaque, et la nuit seule sépara les combattants; les Anglais en profitèrent pour se mettre en retraite, et le blocus fut levé. Sur ces entrefaites, la paix avait été signée à Versailles. Suffren, rappelé en France, rentra à Toulon le 29 mars 1784, après une absence de trois années, et fut récompensé par le titre de vice-amiral et par une glorieuse popularité. Désigné, en 1787, pour commander une flotte qui se réunissait à Brest,

il se disposait à se rendre à son poste, lorsqu'il fut atteint d'une maladie grave. Il mourut à Paris le 8 déc. 1788. Le titre de *bailli* lui avait été conféré par le grand-maître de l'Ordre de Malte pendant sa campagne de l'Inde. A. B.

SUGER, abbé de Saint-Denis, naquit vers 1080, dans une condition obscure. Placé, dès son enfance, par ses parents dans l'abbaye qu'il illustra, il y fut élevé en même temps que le jeune prince devenu plus tard Louis VI, qui se lia avec lui. A cette époque, l'abbaye de Saint-Denis avait encore des représentants au conseil royal, et, à la mort d'Adam (1132), Suger fut nommé pour lui succéder. Quelque temps après, il obtint les prévôtés de Berneval et de Toury; en cette qualité, il possédait les droits de justice, et un simple hommage était dû à l'abbaye dont il relevait. Suger ne tarda pas à montrer le plus grand luxe; mais, à la voix de S. Bernard (*voy.*) prêchant la réforme du clergé, il mit plus de simplicité dans ses mœurs. Le baron du Puiset dévastait les terres voisines de ses domaines, et les prévôtés de Berneval et de Toury servaient souvent de but à ses courses dévastatrices. Suger engagea les seigneurs à demander aide et protection au roi de France, et ils le firent sans prendre garde que c'était le reconnaître pour leur chef, pendant qu'ils dataient leurs chartes *Christo regnante, rege autem deficiente.* A quelque temps de là, l'oriflamme (*voy.*) sortait radieuse de l'abbaye de Saint-Denis : c'était le premier drapeau de la nationalité française. Suger, vainqueur de la féodalité, si nous pouvons nous exprimer ainsi, lutta contre l'Église. Au concile de Reims, il résista au pape Calixte, et triompha de ses prétentions au sujet des investitures. A son retour, il fut nommé abbé de Saint-Denis. Sans le suivre dans cette nouvelle charge, nous dirons avec Garat qu'il eut tort de vouloir gouverner son monastère comme il gouvernait la France, d'agrandir la puissance de l'abbaye comme il agrandit le pouvoir royal.

Grand était alors le dédain des rois pour leurs vassaux, et, plutôt que de contracter une alliance avec une châtelaine de France, on avait vu un des premiers Capétiens aller chercher au fond de la Russie une princesse digne de partager sa couche. Et cependant les grands vassaux en avaient un vif désir, quoique de semblables unions n'eussent pu que les affaiblir. Le mariage du fils aîné de France avec Éléonore (*voy.*) de Guienne rendit à la couronne d'immenses domaines et l'éleva en richesse bien au-dessus des autres seigneurs. Au milieu des fêtes, Louis VI mourut et Suger resta ministre. C'est dans le commencement du nouveau règne que se montre dans tout son éclat son grand et noble caractère. Éléonore prétendait avoir des droits sur le comté de Toulouse; le pape revendiquait la nomination des évêchés : Suger arrête Louis VII lorsqu'il veut s'emparer d'un domaine qui ne lui appartient pas, et l'excite à maintenir sa puissance, à laquelle il laissait porter atteinte. Mais ce n'est pas du pape seul que venaient les difficultés : le clergé de France réclamait des libertés absolues. Suger, ne pouvant résister à tout, céda, mais en réservant pour l'avenir les droits du roi. Il avait déjà jeté la base de cette justice qui devait grandir sous Louis IX. Les tribunaux furent renfermés dans Saint-Denis, car Suger était persuadé que dans ce temps de désordre la justice ne pouvait être rendue qu'à l'abri des autels. Une loi écrite défendit à un juge d'Orléans de descendre dans l'arène pour soutenir ses arrêts par le glaive, tandis que la défense du duel était observée par deux princes prêts à vider leurs querelles en champ clos. Et malgré ces rigides ordonnances, lorsque Louis VII, alarmé du sang répandu à Vitry, se met à la tête de la croisade, malgré l'avis de Suger, celui-ci est nommé régent du royaume. Après le départ des croisés, la noblesse se révolte, le frère du roi à leur tête; Suger tire le glaive et triomphe. Calme et prudent au milieu des conciles ou des synodes, il en devient l'arbitre, ainsi que celui des princes et des seigneurs. Henri, roi d'Angleterre, le prend pour juge dans son démêlé avec la France, et se conforme à son arrêt. L'envie s'attache à ses pas; chargés de rendre la justice et d'empêcher les déprédations, les magistrats qu'il a répandus dans toutes les provinces ont irrité les seigneurs, et, lors-

que le roi revient dans son royaume, des plaintes nombreuses accablent le régent. Louis VII les écoute un instant; mais le bon ordre qu'il voit régner partout sur son passage a bientôt arraché de son cœur tout soupçon, et, à son arrivée à Paris, il décerne à Suger le titre de *Père de la patrie*. Enfin, il est une gloire que l'on n'ôtera point à Suger : c'est celle d'avoir arrêté dans ses désordres une femme telle qu'Éléonore de Guienne, qui, disait-elle, ne voulait pas un moine pour mari. Son divorce n'eut lieu qu'après la mort du ministre. Désolé des désastres de la Palestine, Suger travaillait à organiser une nouvelle croisade, lorsqu'il mourut en 1152. On doit à ce grand homme d'état une Vie de Louis VI, un compte-rendu de son administration, et des lettres nombreuses. On a une *Vie de Suger* de dom Gervaise, 1732, 3 vol. in-12. Garat a remporté le prix proposé par l'Académie-Française, en 1779, pour son éloge. V^te^ D'H.

SUGGESTION, *voy.* CAPTATION.

SUICIDE (du latin *suicidium*, dérivé de *cædere*, tuer, et *se*, *sui*, pron. de la 3^e^ pers.), homicide sur soi-même. De tout temps, et bien avant Rousseau (*Nouvelle Héloïse*, III^e^ partie, lettre 21^e^), on a beaucoup discuté sur le suicide; cependant peu de questions ont reçu des solutions plus différentes. Quelques moralistes le justifient ou au moins l'excusent; d'autres, en plus grand nombre, le condamnent absolument, tandis que d'autres encore s'élèvent contre lui avec plus ou moins de sévérité, selon les motifs qui y ont présidé. Avant tout, il s'agit de bien s'entendre sur l'étendue de la signification du mot. Le suicide, considéré comme attentat et moralement imputable, suppose toujours une entière liberté de volonté, une conscience parfaite de l'acte qu'on commet. En conséquence, il faut ranger à part ces cas, plus nombreux peut-être qu'on ne pense, où une affection mentale trouble la raison du malheureux qui se donne la mort, et le prive de tout empire sur lui-même. Le meurtre alors n'est plus volontaire, et il doit exciter la pitié plutôt que le mépris et la réprobation.

Il n'en est pas de même de ces suicides qui ont pour cause la fougue des passions, la crainte de la douleur, le désespoir ou le remords; relativement à ceux-ci, on a beau accumuler les sophismes, on ne parviendra jamais à les justifier. La conservation de la vie n'est pas seulement un instinct naturel, c'est un devoir; car en plaçant l'homme sur la terre, Dieu lui a assigné un but auquel il doit tendre sans cesse de tous ses efforts. Abréger son existence terrestre, c'est briser l'instrument de son perfectionnement moral, c'est trahir ses obligations envers l'humanité, c'est se révolter contre la volonté de Dieu, et préférer des vues personnelles aux lois générales. Il peut se présenter cependant des circonstances où

La vie est un opprobre et la mort un devoir.

Qui oserait flétrir du nom de suicide le noble sacrifice de sa vie fait par Régulus à l'inviolabilité du serment? Qui n'applaudirait à Socrate, à Jésus, aux martyrs du christianisme se soumettant volontairement à une mort à laquelle ils auraient pu se soustraire s'ils n'avaient voulu rester fidèles jusqu'au bout à leur mission sainte? Mais les cas où le devoir commande ainsi à l'homme de s'immoler pour le bien de ses semblables sont fort rares, et surtout fort difficiles à déterminer. Ce serait assumer une grave responsabilité que de prétendre décider jusqu'à quel point la vie est compatible avec la vertu, avec la dignité morale de l'homme, et on hésite à condamner ou à approuver Caton d'Utique se perçant de son épée pour ne pas survivre à la liberté de Rome.

Au reste, plus ces morts sublimes inspirent d'admiration, plus on doit frapper d'une réprobation sévère ces êtres lâches qui se réfugient dans la tombe pour échapper à l'infortune où à des embarras peut-être momentanés, plutôt que de résister courageusement. Et malheureusement, ils forment toujours la grande majorité. Ainsi, sur les 2,000 suicides commis en France annuellement, une large part appartient sans doute à l'aliénation mentale; mais les chagrins domestiques, les souffrances physiques, les revers de fortune et la misère, ne figurent guère pour un chiffre moins élevé dans les tableaux statistiques publiés par le minis-

tère de la justice. Le suicide est devenu commun de nos jours, et des hommes de talent, à l'exemple d'un jeune poëte anglais (*voy.* CHATTERTON), se sont crus en droit de disposer de leur vie dans un moment de découragement ou d'ennui, triste conséquence de la perte des illusions du jeune âge, au lieu de lutter contre le sort, de se montrer plus grands que leur fortune et de rehausser leur existence à leurs propres yeux par de nobles et courageuses tentatives.

Nous avons parlé des tableaux compris dans le Compte-rendu annuel adressé au roi par le ministre de la justice. Ces tableaux nous offrent de curieux renseignements qui méritent d'être étudiés soigneusement et auxquels nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter. Disons cependant qu'en 1842 on a constaté, en France, 2,866 suicides, dont 2,129 d'hommes et 737 de femmes. Les départements où les suicides sont le plus fréquents sont : la Seine, la Seine-Inférieure, le Nord, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, l'Oise, l'Aisne; la Haute-Loire, la Lozère, la Corse, l'Aveyron et le Cantal sont ceux où ils sont heureusement le plus rares. L'influence des saisons se fait sentir d'une manière très marquée : le plus grand nombre de ces attentats se commettent en été et au printemps. Les moyens les plus usités sont la submersion et la strangulation ; mais l'asphyxie et les armes à feu jouent aussi un grand rôle dans ces fatales déterminations. Toutes les classes de la société fournissent leur contingent à ce triste catalogue ; les individus attachés à l'exploitation du sol, les militaires et les rentiers forment les catégories les plus nombreuses : les gens sans aveu ne sont nullement les plus enclins à se débarrasser violemment du fardeau de leur précaire existence. Chez les jeunes gens aussi, le suicide est assez rare : la vie se présente à eux si longue et si pleine de charmes qu'on comprend qu'ils redoutent de la quitter. C'est dans l'âge des déceptions, lorsque la vie n'offre plus de mystères, c'est-à-dire entre 40 et 50 ans, qu'on hésite le moins à attenter à ses jours. Nous nous bornons ici à ces rapides indications, sans prétendre en tirer les conclusions qu'on pourrait en faire découler. Ajoutons seulement qu'en Angleterre (avec la principauté de Galles) le nombre des suicides a été, en 1839, de 1,058. — Parmi les ouvrages consacrés à cette triste aberration, nous citerons ceux d'Osiander (Hanovre, 1813); de Mme de Staël (Stockh., 1812); de Falret, et enfin Stæudlin, *Histoire des opinions sur le suicide* (Gœtt., 1824, in-8°). E. H-G.

SUIDAS, grammairien grec du XIe siècle selon les uns, du Xe selon les autres. Les faits de sa vie ne sont pas connus. Nous avons de lui un *Lexique* historique et géographique, qui, quoique inexact dans maints endroits, fournit une foule de renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs. La première édition qu'on en ait imprimée est celle de Milan (1499, in-fol.); il a été publié depuis par Küster (Cambridge, 1705, 3 vol. in-fol.), et plus récemment par Gaisford (Lond., 1834) et Bernhardi (Halle, 1834, 2 vol. in-8°). *C. L.*

SUIE, matière qui se dépose dans les cheminées, et qui est le produit de la décomposition, par le feu, des matières organiques. Elle sert dans la teinturerie et dans la peinture (on en fait le bistre), ainsi qu'à divers emplois dans l'industrie, et peut aussi être utilisée comme engrais.

SUIF, terme général sous lequel on désigne les graisses fondues des bœufs, vaches, veaux, moutons, boucs, etc., seules ou mêlées ensemble; mais ces animaux produisent des quantités de suif bien différentes et de qualités diverses. Le bœuf fournit en moyenne 26 kilogr. d'un suif moins sec et moins blanc que celui du mouton; ce dernier donne environ 2 kilogr. de suif sec et très blanc; le veau ne fournit que 1 kilogr. de suif blanc et mou ; enfin le porc donne le plus mou et le plus mauvais de tous les suifs, connu sous le nom de *flambart*. Les suifs de bœuf et de mouton sont les meilleurs et les plus généralement employés; ils donnent à la fonte environ 80 kilogr. par quintal métrique.

Pour extraire la matière grasse contenue dans le système adipeux, on altère cette membrane par l'action de la cha-

leur; cette opération se fait dans des fonderies *à feu nu*, où l'on jette les matières, et d'où l'on retire le suif à mesure qu'il se forme; quand il ne vient plus de liquide, il reste ce qu'on appelle la *boulée*, que l'on expose de nouveau à la chaleur pour obtenir le *creton*, qui sert de nourriture aux chiens, et qui, chauffé lui-même à un degré très élevé, donne enfin le suif brun. Mais l'odeur infecte et le danger d'incendie, deux inconvénients graves attachés à ce mode d'opération, devraient enfin décider les fondeurs à adopter le procédé de fonte par le contact de l'acide sulfurique étendu d'eau. Ce procédé prévient l'infection par la saturation de l'ammoniaque, et annulle les chances d'incendie par le volume d'eau employé à cette opération.

La plus grande partie du suif est employée à la fabrication des *chandelles* (*voy.*) et des *bougies* dites *stéariques;* le reste est converti en savon (*voy.*). Les *acides stéarique* et *margarique* ont été appliqués, il y a quelques années, à la fabrication des *bougies stéariques* à cause de la flamme inodore et brillante qu'ils produisent; mais ces acides sont d'une cristallisation trop facile pour être employés purs, et la quantité de cire qu'il faudrait y mêler élèverait cette denrée à un prix trop haut pour le commerce; de savants chimistes ont surmonté cette double difficulté en chauffant à environ 55° les moules dans lesquels on coule les acides gras liquéfiés, et en les agitant jusqu'à ce que ces derniers se prennent en une masse où tous les cristaux se trouvent brisés; la bougie ainsi traitée devient mate et solide, et il ne reste plus, pour la livrer à la consommation, qu'à la polir avec un morceau de flanelle imbibé d'alcool.

Il se fond annuellement en France environ 28 millions de kilogr. de suif, et sur ce chiffre le dép. de la Seine en fournit à lui seul $\frac{1}{5}$. La fonte des abattoirs de Paris présente pour 9 ans (de 1830 à 1838 inclusivement) un chiffre moyen de 5,818,302 kilogr. La France ne suffit pas à sa consommation de suif; elle en tire de Russie, d'Angleterre, d'Italie, etc.; en 1837, elle en a importé 7,749,198 kilogr. C-B-S.

SUIF (ARBRE A), *voy.* GLUTTIER.

SUINT, *voy.* LAINE.

SUISSE (en allem. *Schweitz;* vulg. *Schwytz*). Ce pays, qui un des premiers a vu luire sur ses montagnes l'aurore de la liberté au moyen-âge, offre un égal intérêt à l'historien, à l'artiste, au géologue et au voyageur. Sur un petit espace, il réunit plus de charmes pittoresques et plus de beautés naturelles que nulle autre contrée de l'Europe. Son étendue, d'après les calculs les plus exacts, n'est pourtant que de 718 milles carr. géogr., ou de 39,490 kilom. carr. La Suisse est renfermée entre le grand-duché de Bade au nord, le lac de Constance au nord-est, le Tyrol à l'est, le royaume Lombardo-Vénitien et la monarchie Sarde au sud, et la France à l'ouest : c'est, avec le Tyrol et la Savoie, la contrée la plus élevée de l'Europe. De hautes montagnes couvrent la majeure partie de son territoire. Les Alpes (*voy.*), aux sommets couverts de neiges éternelles, mais tapissées à leur pied de la plus riche verdure, y déploient leurs masses imposantes et leurs coupes hardies, à mille formes diverses, du sud-ouest au nord-est. Cette chaîne majestueuse, sillonnée en tous sens de profondes vallées, se divise, en Suisse, dans les trois grandes branches suivantes : 1° les Alpes pennines, qui partent du Mont-Blanc, en Savoie, et s'étendent entre l'Italie et le Valais, où elles forment le grand Saint-Bernard et le mont Rosa, jusqu'au Saint-Gothard (*voy.* tous ces noms); 2° les Alpes bernoises, au nord du Valais et dans la partie méridionale du canton de Berne, dominées par le Finsteraarhorn, le Schreckhorn, le Wetterhorn, le pic de la Vierge (*Jungfrau*), le glacier de la Fourche, le Moine, etc.; 3° le Saint-Gothard, nœud principal des Alpes helvétiques, au sud du canton d'Uri, à l'entour duquel les dérivations multiples de ce groupe sont projetées sur les autres petits cantons du centre de la Confédération, ainsi que, dans la direction contraire, sur ceux des Grisons et du Tessin. La hauteur des sommets les plus élevés dans les Alpes helvétiques varie entre 10,000 et 13,500 pieds. Même dans la majeure partie des vallées et des plaines les plus éloignées de ces colosses, l'élévation moyenne au-dessus du niveau

de la mer des terrains habités est encore de 1,200 à 2,000 pieds; elle n'est moindre que dans la région riveraine du Rhin, entre le lac de Constance et Bâle, où elle s'abaisse à 780 pieds, et aux environs du lac Majeur, où elle diminue même jusqu'à 636 pieds. Le Jura (*voy.*), chaîne dont la hauteur, de beaucoup inférieure à celle des Alpes, ne dépasse nulle part 5,300 pieds, se détache de celles-ci aux environs de Genève. Marquant de là en grande partie la limite entre la France et la Suisse, il décrit dans cette dernière un grand arc dont une extrémité est poussée vers le Rhin entre Bâle et Schaffhouse.

Les montagnes de la Suisse, surtout les glaciers, donnent issue à une foule de rivières et de ruisseaux, dont quelques-uns se précipitent du haut des rochers en magnifiques cascades. Plusieurs de ces cours d'eau deviennent de grands fleuves, après avoir franchi les limites de la Suisse. Le plus fameux de tous est le Rhin (*voy.*), formé de 3 branches qui ont leurs sources voisines du Saint-Gothard et se réunissent dans le canton des Grisons. Au sud, dans le Valais, le Rhône (*voy.*), qui sort du glacier de la Fourche et traverse le lac de Genève, est emporté dans une direction contraire vers le midi de la France. Le principal affluent du Rhin est l'Aar (*voy.*), le plus grand des cours d'eau appartenant en entier au territoire suisse. Cette rivière a sa source dans l'Oberland (Haut Pays) bernois, y traverse les lacs de Brienz et de Thun, et baigne, en décrivant de grands détours, Berne, Soleure et Aarau. Dans le canton d'Argovie, elle reçoit, à très peu d'intervalle, sur sa rive droite, deux autres rivières considérables : la Reuss, qui découle du mont Saint-Gothard, franchit le lac des Quatre-Cantons et reparaît à Lucerne; la Limmat, qui vient du canton de Glaris et porte le nom de Linth avant de se jeter dans le lac de Zurich, dont elle s'échappe de nouveau à l'endroit même où est située cette ville. Le Tessin (*Ticino*), qui naît sur le versant opposé, au pied du Saint-Gothard, et arrose le canton auquel il donne son nom, court de là, à travers le lac Majeur, rejoindre le Pô, dans le royaume Lombardo-Vénitien. Enfin l'Inn, la principale rivière du Tyrol, tributaire du Danube, en Bavière, prend naissance en Suisse, dans le canton des Grisons. La plupart de ces cours d'eau offrent des parties navigables. La Suisse possède une multitude de lacs, dont les nappes argentées contribuent merveilleusement à diversifier et à rehausser la magnificence des sites. Ces réservoirs naturels sont pour la plupart très profonds. Les deux plus étendus, le lac de Constance (*voy.*) ou *Bodensee*, au nord-est, et le lac de Genève (*voy.*) ou lac Léman, au sud-ouest, sont limitrophes, le premier de l'Allemagne méridionale, le second de la Savoie. Parmi les lacs de l'intérieur, on remarque ceux de Neufchâtel, de Bienne (*Biel*) et de Morat (*Murten*), dans la région occidentale; ceux de Thun et de Brienz, dans l'Oberland bernois; le lac de Lucerne ou des Quatre-Cantons (*Vierwaldstædter-See*) et celui de Zug, le lac de Zurich et celui de Wallenstædt, dans la région du centre et du nord-est. Quant au lac Majeur et au lac de Lugano, dans le canton du Tessin, sur la frontière d'Italie, ils n'appartiennent à la Suisse qu'en partie, le premier même seulement par son extrémité septentrionale. Nous renvoyons aux différents articles de canton pour les particularités les plus remarquables de la topographie si grandiose et si pittoresque de la Suisse; là se trouveront décrits quelques-uns de ces tableaux magiques qui attirent depuis longtemps vers ce petit coin de la terre des flots de visiteurs de toutes les parties de l'Europe.

Le climat varie beaucoup en Suisse, selon le degré d'élévation des sites. Il est naturellement très vif sur les Alpes; en revanche, il est tempéré dans les vallées et dans les plaines, et même chaud, au sud, dans celles qui avoisinent l'Italie. Les hivers sont rigoureux et assez longs; mais l'air est en général serein, pur et salubre, excepté dans ces vallées basses et humides, où se développe la triste affection du crétinisme (*voy.*).

La fertilité du sol propre à la culture, quoique fort inégale, est néanmoins très grande dans certains districts particulièrement favorisés par la nature. Environ les trois huitièmes de la superficie totale

sont occupés par les lacs, les eaux courantes ou stagnantes, les glaciers, par des masses de roches nues et arides, ou du moins par des hauteurs où l'herbe forme à peu près l'unique végétation. Beaucoup de campagnes offrent les plus riches moissons de blé, mais la quantité n'en est pas suffisante pour tous les besoins des habitants, obligés de recourir à l'étranger pour un tiers environ de leur consommation de grains. Le pays produit aussi des vins, des fruits, du chanvre et du lin, des plantes officinales et du bois. Les vastes et excellents pâturages, dans les vallées et sur les pentes moyennes des Alpes, nourrissent de superbes et nombreux troupeaux, de bêtes à cornes surtout. Il a été calculé qu'on entretient annuellement environ 900,000 têtes de gros bétail en été, et 600,000 en hiver; l'excédant du premier chiffre sur le second passe dans la consommation ou est exporté entre les deux saisons. Le beurre et les fromages (*voy.*) préparés dans les chalets des Alpes sont très recherchés. Cette branche de l'économie rurale est pour ce pays de la plus haute importance, et les riches produits de l'éducation du bétail dédommagent amplement les districts privés d'autres ressources agrestes. Le règne animal offre d'ailleurs dans les Alpes quelques espèces particulières. La marmotte y est très commune, mais le bouquetin ne s'y montre plus que de loin en loin, et la passion du montagnard pour la chasse au chamois rend ce dernier également de plus en plus rare. Le poisson abonde dans les lacs. Le règne minéral fournit du granit, du marbre, de l'albâtre, du cristal et du fer. On trouve aussi du cuivre, du plomb, de la houille et du sel, mais l'activité industrielle de la population, engagée dans trop d'autres branches, est faiblement dirigée vers les exploitations de cette nature. Les sources minérales et thermales, très nombreuses dans le pays, sont pour la plupart avantageusement connues à l'étranger.

De même que la Suisse ne forme pas un état simple et uniformément organisé, mais une confédération de petites républiques, de même la population de cette contrée, bien qu'étroitement unie par la similitude des traditions et des destinées politiques, et par la communauté du lien fédéral, ne forme pas une nation dans le sens propre de ce mot. Cette population, répartie dans 62 villes, 101 bourgs et 7,400 villages et hameaux, doit être évaluée à environ 2,200,000 âmes : c'est un composé des mêmes éléments que représentent, chacune en masse isolée, les trois grandes nations qui entourent la Suisse, les Allemands, les Français et les Italiens, dont les idiomes respectifs se partagent également le territoire de la Confédération. L'allemand, la langue dominante, se parle, dans un patois assez rude et caractérisé par un fort accent guttural, dans toute la région du centre, du nord et de l'est. Le français règne dans la Suisse occidentale, c'est-à-dire dans les cantons de Genève, de Vaud et de Neufchâtel, d'une manière exclusive, dans une grande partie des cantons de Fribourg et du Valais, et dans quelques dépendances de celui de Berne. L'italien est parlé dans tout le canton du Tessin et dans plusieurs parcelles de celui des Grisons; mais, dans ce dernier, il se rencontre avec un autre idiome plus vieux de la même souche, le roman (*voy. langue* ROMANE), dont l'usage est encore plus répandu dans ce canton. On estime approximativement le chiffre de la population allemande à 1 $\frac{1}{2}$ million, et celui de la population française à plus de 500,000 individus; le petit reste seulement est italien ou roman. Quelquefois, les langues se touchent de si près qu'on les voit dominer l'une à côté de l'autre, sans se mêler, dans des quartiers différents d'une même ville, comme par exemple à Fribourg. Malgré cette diversité de races et d'idiomes, une longue solidarité de rapports et d'intérêts politiques a pourtant imprimé à tout le peuple suisse un cachet particulier qui lui prête une physionomie distincte, à plusieurs égards, de celle des nations circonvoisines. En général, les Suisses nous offrent, au physique, le type d'une race vigoureuse et fortement constituée, et au moral celui d'un peuple vivement animé de l'esprit de liberté et d'indépendance, aussi franc et loyal que brave, patient et infatigable dans le travail, et qui, malgré un

religieux attachement gardé en tous lieux pour le sol natal, aime pourtant à répandre son activité au dehors, où il se sent poussé par l'appât de la fortune. Cette disposition du caractère concourt, avec la haute réputation de valeur qui s'était attachée au nom suisse depuis le moyen-âge, à expliquer le goût, longtemps si vif et si prononcé, de la jeunesse du pays pour le service militaire aux gages des gouvernements étrangers, auxquels on l'a vue fournir autrefois de nombreux régiments (*voy.* CAPITULATIONS, T. IV, p. 702). De nos jours cependant, les patriotes les plus éclairés se sont élevés avec force contre ce trafic de sang, et ont fait adopter dans plusieurs cantons des mesures sérieuses pour défendre ces enrôlements mercenaires. Actuellement, le roi de Naples et le pape sont les seuls souverains qui aient conservé des troupes suisses, librement engagées pour la plupart, en vertu de capitulations formelles, dans les petits cantons catholiques, pour lesquels cette carrière forme une ressource que leur pauvreté ne saurait dédaigner. Les effets de ces expatriations, bien plus communes jadis, et dans le siècle présent la fréquence toujours croissante de voyageurs de tous pays, ont sans contredit beaucoup fait perdre aux mœurs suisses de leur simplicité primitive et de leur ancien caractère patriarcal.

L'industrie manufacturière est extrêmement développée et très florissante dans certaines parties de la Suisse. Elle a son principal siége dans les cantons du nord et dans ceux de l'ouest, et porte surtout sur la fabrication des étoffes de soie (Zurich), des rubans de soie (Bâle), des mousselines, indiennes et autres cotonnades (Saint-Gall et Schaffhouse), des tissus de chanvre et de lin, de l'horlogerie (Genève, Neufchâtel et environs), de la quincaillerie, des chapeaux de paille, etc. Néanmoins, la population, même dans les districts de fabrique, n'est pas très concentrée; car aucune des 6 villes de la Suisse ayant au-delà de 10,000 âmes n'atteint au chiffre de 30,000.

Le défaut d'unité dans l'administration des douanes permet difficilement d'établir pour ce pays la valeur exacte de l'importation et de l'exportation. Cette dernière consiste particulièrement en produits des manufactures et des troupeaux. Dans aucun autre pays, le principe de la liberté du commerce n'est aussi largement appliqué, en ce qui touche l'importation. Ce régime est surtout fondé sur l'intérêt puissant qu'a la Suisse de s'assurer les bénéfices d'un transit considérable, auquel, par sa position entre les confins opposés des trois plus riches contrées du continent européen, elle offre naturellement les voies les plus courtes. Bâle, Genève, Berne, Zurich et Coire, comme places de transit, sont les villes de commerce les plus importantes.

On sait que la Suisse a été jadis un des foyers les plus ardents de la réforme religieuse et qu'une communion très répandue du protestantisme, celle qui s'appuie sur la confession dite helvétique (*voy.*) a pris naissance dans ce pays. Les partisans de cette Église, unis à ceux de la doctrine de Calvin, y dominent et forment environ $\frac{3}{5}$ de la population. Le reste des habitants (environ 880,000) est resté fidèle à la foi catholique, qui règne toujours sans partage dans les petits cantons des Alpes, berceau de la Confédération, tandis que les réformés ont pour eux la plupart des cantons industrieux et riches, ou vivent dans les autres au milieu des catholiques. L'esprit de secte, malheureusement fort enraciné dans l'Église réformée en Suisse, y sème des germes de mésintelligence en partie non moins vive que l'animosité trop fréquente entre catholiques et protestants. On rencontre aussi des anabaptistes et des frères Moraves en petit nombre, et près de 2,000 Juifs; mais ces derniers ne peuvent acquérir le droit de bourgeoisie dans aucun canton, et ne sont même pas tolérés dans tous. Les catholiques possédaient, en 1837, dans toute la Suisse, 127 couvents, renfermant 2,850 religieux et religieuses, mais ce nombre a encore diminué depuis, par suite des sécularisations de biens monastiques, ordonnées par plusieurs gouvernements cantonaux. Les évêchés suisses, autrefois suffragants de plusieurs archevêchés voi-

sins d'Allemagne, de France et d'Italie, relèvent aujourd'hui directement du pape. Les siéges maintenus sont établis à Soleure, sous l'ancien titre d'évêché de Bâle, à Coire, à Sion, et à Fribourg, résidence de l'évêque de Genève et Lausanne. Ces dignitaires, élus par les chapitres, doivent être confirmés par les cantons compris dans leurs diocèses respectifs. L'instruction publique, extrêmement développée dans plusieurs cantons réformés, et notamment dans la Suisse française, qui est depuis longtemps une pépinière d'instituteurs et d'institutrices pour plusieurs pays du nord de l'Europe, languit beaucoup, par contre, dans les petits cantons catholiques, où l'influence cléricale n'a rien d'hostile à l'ignorance et à la superstition. Mais, à part ces exemples fournis par une minorité d'états pauvres de lumières et de ressources, la Suisse peut se vanter d'avoir fait plus que tout autre pays pour le perfectionnement moral de l'éducation primaire et secondaire (*voy.* PESTALOZZI et FELLENBERG). Les pensionnats surtout y sont nombreux, et l'excellente réputation dont ils jouissent leur procure une multitude d'élèves de l'étranger. En revanche, le haut enseignement se ressent un peu de l'isolement des cantons et d'un certain esprit de rivalité qui les empêche de centraliser davantage les moyens qu'ils auraient pour fonder des établissements universitaires sur une échelle plus large et plus féconde. Bâle, Zurich et Berne, possèdent néanmoins des universités organisées en petit sur le même pied que celles d'Allemagne, tandis que Genève et Lausanne ont des académies qui se rapprochent davantage du système français. Toutes ces villes peuvent d'ailleurs se glorifier d'avoir produit une foule d'hommes éminents dans les sciences, dans la littérature et même dans les arts.

Depuis 1798, il n'existe plus en Suisse de classe privilégiée proprement dite. L'origine des titres du petit nombre de familles nobles qu'on y rencontre se rapporte, pour la plupart, à des distinctions conférées à leurs auteurs par les puissances étrangères au service desquelles ils se trouvaient. Dans le pays même, le patriciat, qui d'ailleurs n'existe plus en droit aujourd'hui, n'a jamais eu que des rapports accidentels avec ce genre de noblesse. Mais on se montre très difficile sur la concession du droit de bourgeoisie dans beaucoup de cantons, même à l'égard des postulants suisses, à cause de certains avantages matériels, comme la participation au revenu de domaines publics, souvent très considérables, qui s'attachent à cette qualité. Il en résulte que, dans certains cantons, les citoyens proprement dits ne forment que la minorité, tandis que la majorité de la population se trouve, à beaucoup d'égards, dans la condition d'étrangers domiciliés. Cette circonstance, compliquée d'une foule d'autres éléments de division et de jalousie, de rivalités d'intérêt locales, etc., inséparables d'un état social où domine l'esprit démocratique dans sa plus vulgaire expression, contribue à entretenir dans beaucoup de cantons une agitation très vive et une très grande ardeur révolutionnaire ou réactionnaire, qui souvent, depuis 1830, et tout récemment encore dans le Valais, a fait naître des collisions sanglantes ou produit de violents bouleversements intérieurs. Le mot par lequel Voltaire caractérisait de son temps les discordes civiles de Genève, « c'est une tempête dans un verre d'eau, » pourrait également s'appliquer à plus d'un autre canton. Dans aucun pays, le journalisme ne montre autant de rudesse et d'emportement, et ne se livre aux personnalités avec autant de fiel qu'en Suisse.

La Suisse, comme on sait, forme une confédération républicaine, aujourd'hui composée de 22 cantons souverains, et parfaitement indépendants les uns des autres pour tout ce qui concerne leur gouvernement intérieur. Quelques-uns de ces cantons sont eux-mêmes, comme le Valais, de petites confédérations, ou bien sont partagés, comme Unterwalden, Appenzell et Bâle, en deux, ou, comme les Grisons, en trois petites républiques distinctes, mais ne figurant ensemble que comme un seul état dans la diète générale; en sorte qu'il faut porter à 27 le nombre total des États qu'embrasse le lien fédératif. Des variétés infinies se rencontrent dans la constitution républicaine de chacun d'eux. Dans les uns rè-

gne la démocratie pure, où chaque citoyen concourt directement à l'exercice des droits politiques; dans d'autres plus populeux, la démocratie est organisée en système représentatif; dans d'autres encore, le gouvernement est diversement mélangé d'éléments et de formes aristocratiques, en partie en ce sens que les bourgeois des chefs-lieux ont une certaine prépondérance et jouissent de prérogatives marquées sur les citoyens des autres villes et des campagnes. Enfin, il est un canton, celui de Neufchâtel, qui, reconnaissant pour souverain le roi de Prusse, se trouve dans une condition toute particulière : il forme moins une république qu'une principauté constitutionnelle, rattachée au corps helvétique par le lien fédéral. Tout en renvoyant le lecteur, pour ce qui concerne la statistique particulière et le gouvernement des divers cantons, aux articles spécialement consacrés à chacun d'eux, nous donnerons ici le tableau général de la confédération, indiquant pour chacune de ses parties le chiffre de la superficie, celui de la population et le nom du chef-lieu, lorque ce nom diffère de celui du canton. *

CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE.

I. *Cantons septentrionaux.*

	Superficie en m. carr. géogr.	Population.	Chefs-lieux.	hab.
1. Bâle..... ville..... campagne.....	8.71	65,000	.....	22,000
2. Soleure.....	12.01	63,000	.....	5,000
3. Argovie.....	23.70	183,000	Aarau.....	4,100
4. Zurich.....	32.33	232,000	.....	14,000
5. Schaffhouse.....	5.46	32,000	.....	6,000
6. Thurgovie.....	12.66	84,000	Frauenfeld .	2,900

II. *Cantons orientaux.*

7. Saint-Gall.....	35.27	160,000	.....	10,000
8. Appenzell.. Rhodes intérieures / Rhodes extérieures	7.21	52,000	Hérisau....	7,300
9. Grisons..... Ligue grise..... / Ligue de la maison de Dieu / Ligue des dix droitures...	140.00	90,000	Coire.....	5,500

III. *Cantons méridionaux.*

10. Tessin.....	48.81	113,000	Lugano	3,800
11. Valais (confédération de 13 dizains).....	78.38	75,000	Sion.....	2,600

IV. *Cantons occidentaux.*

12. Genève.....	4.31	60,000	.....	28,000
13. Vaud.....	55.75	184,000	Lausanne...	15,000
14. Neufchâtel.....	13.22	62,000	....	6,400

V. *Cantons intérieurs.*

15. Fribourg.....	26.60	90,000	.....	9,000
16. Berne.....	120.83	408,000	.....	22,400
17. Lucerne.....	27.71	125,000	.....	8,300
18. Zug.....	4.03	15,000	.....	3,100
19. Schwytz.....	15.96	40,000	.....	5,200
20. Uri.....	19.85	14,000	Altorf.....	1,900
21. Unterwalden Obwalden / Nidwalden	12.40	23,000	Stanz.....	1,700
22. Glaris.....	13.20	30,000	.....	4,100
TOTAUX...	718.40	2,200,000		

Des corps électifs, dits *conseils*, sont à la tête du gouvernement et de l'administration de chaque canton. La plupart des emplois publics sont de même conférés par l'élection et sont gratuits ou très faiblement rétribués. Le cens, là où il est exigé pour l'exercice du droit électoral, est généralement très modique. Les premiers

(*) Ce tableau étant dressé d'après les données les plus récentes, il peut servir a rectifier des données plus anciennes utilisées pour la rédaction des notices cantonales. S.

magistrats des cantons portent, suivant la coutume de chacun, les titres de bourguemestre, d'avoyer (*Schultheiss*), de landamman, de président, de capitaine de canton (*Landeshauptmann*, dans le Valais) et de syndics (à Genève). *Voy.* la plupart de ces noms.

La constitution qui régit actuellement la Confédération suisse repose sur le pacte du 7 août 1815. La direction suprême des affaires fédérales appartient à la diète (*Tagsatzung*), composée des envoyés de tous les cantons, députés par les gouvernements de ceux-ci, dont ils reçoivent des traitements et sont tenus de suivre les instructions. Chaque canton n'a qu'une voix à donner à la diète, et pour trois elle est partagée; mais les demi-voix ne comptent que lorsque les deux portions du même canton sont d'accord. La diète, dont on a présenté l'historique dans un art. spécial (T. VIII, p. 184), s'assemble régulièrement tous les ans au commencement de juillet, et transporte de deux en deux années, alternativement, son siége dans une des trois villes de Zurich, Berne et Lucerne *. Celui des trois cantons du même nom dans le chef-lieu duquel la session a lieu, porte pendant la durée biennale de sa période de présidence le nom de *canton directeur* ou *Vorort*, et le premier magistrat du Vorort est en même temps de droit président de la diète. Cette assemblée a seule le pouvoir de décider les questions de paix et de guerre, et de traiter avec les puissances du dehors. Elle doit en outre veiller au maintien du repos intérieur et de la concorde entre les divers cantons. Chargée de pourvoir aux intérêts généraux de la Confédération, elle a la direction suprême de toutes les forces militaires de celle-ci, ainsi que la haute surveillance du régime des douanes et du transit. Sous bien des rapports néanmoins, le cercle de ses attributions est assez restreint, car toutes ses résolutions qui touchent à des sujets graves ne deviennent réellement obligatoires qu'après avoir obtenu la ratification des cantons, et la majorité de deux tiers des voix; mais cette règle n'est pas d'une pratique très rigoureuse; dans les cas ordinaires, c'est presque toujours l'avis des cantons les plus riches et les plus populeux qui emporte la décision. Les séances de la diète sont publiques.

Chaque canton a son administration financière distincte, plus ou moins satisfaisante ou prospère. Toute la somme dont peut annuellement disposer le gouvernement fédéral, pour faire face aux dépenses de direction et d'intérêt commun, ne s'élève qu'à 707,740 fr. de Suisse (ce franc vaut 1 fr. 50 cent. de notre monnaie). Tous les cantons contribuent au budget fédéral à raison de leur population et de leur richesse, sous le rapport de laquelle ils sont partagés en 8 classes cotées différemment. Ainsi, tandis que Bâle-Ville est taxé à 60 fr. par 100 habitants, il est des cantons, tels qu'Uri, Schwytz, Unterwalden, etc., qui ne paient que 10 fr. par 100 hab. La Suisse n'a point de dette fédérale, mais la plupart des cantons ont à supporter une dette particulière, et plusieurs d'entre eux sont même fortement obérés.

En principe, tout citoyen suisse, de l'âge de 20 à 45 ans, doit s'exercer au maniement des armes et peut être appelé sous les drapeaux pour la défense de la patrie. Mais l'entretien de chaque contingent est à la charge du canton qui le fournit, tant qu'il n'est pas mis en réquisition par la diète elle-même, ce qui n'arrive que dans les cas de pressant besoin, ou quelquefois aussi pour l'exécution des grandes manœuvres générales. La diète nomme à tous les commandements supérieurs et compose l'état-major général. Conformément à une résolution fédérale du 20 août 1838, le contingent actif, que chaque canton est obligé de tenir prêt à marcher sur l'appel du Vorort, est fixé à 3 pour 100 du nombre de citoyens suisses qu'il renferme. Cette organisation produit au total un effectif de 64,019 hommes, qui se décompose ainsi qu'il suit : 51,846 hommes d'infanterie de ligne, 4,200 carabiniers ou arquebusiers, 1,504 de cavalerie, 5,769 d'artillerie, et 700 du génie. Une école militaire a été formée à Thun pour

(*) Le tour ayant commencé le 1er janvier 1815, c'est Lucerne qui a dans ce *moment* la présidence; Zurich l'aura en 1845-46, et Berne en 1847-48. S.

fournir à l'armée fédérale les instructeurs dont elle a besoin. Un fonds distinct, dont le chiffre normal est 4,277,000 fr. de Suisse, en partie alimenté par le produit des droits perçus à la frontière, est affecté au service des dépenses fédérales qui concernent le département de la guerre. Quoique l'esprit militaire ne fasse pas plus aujourd'hui qu'autrefois défaut aux Suisses, cette armée, à raison de la nature de son organisation même, laisse en partie à désirer, sous le rapport de l'uniformité d'équipement, de la tenue et de la discipline. Cependant les carabiniers et les arquebusiers, l'arme favorite du peuple suisse, forment des corps renommés pour l'excellence de leur tir, et l'artillerie aussi est l'objet des plus grands soins. Indépendamment du contingent fédéral, quelques cantons plus riches, comme Bâle et Genève, entretiennent de petits corps de troupes soldées pour les besoins de la police et du service de garde dans ces villes.

Bien que dans les cantons riches et éclairés l'organisation des différents services publics soit montée en général au niveau des pays les plus civilisés de l'Europe, le défaut de centralisation ne laisse pas que de former, pour beaucoup d'autres cantons, un obstacle très grave aux progrès de l'administration. L'état des routes et des postes dans certaines localités, celui des écoles, la police intérieure, le système des poids et mesures et le système monétaire s'en ressentent sous plus d'un rapport. L'organisation judiciaire, l'état du droit et même le régime pénitentiaire en souffrent également. La plupart des cantons sont régis par des lois ou coutumes particulières, dont quelques-unes sentent encore la barbarie du moyen-âge; les formes de la procédure présentent une extrême variété; un petit nombre de cantons seulement ont des codes imprimés, et se sont en partie approprié les législations de France ou d'Allemagne. Le droit romain n'a jamais eu qu'une autorité médiocre en Suisse. Le jury proprement dit n'existe pas dans cette contrée; cependant les institutions judiciaires y sont toutes démocratiques dans leur principe et dans leurs formes. — On peut consulter les ouvrages suivants : *Tableaux de la Suisse, ou Voyage pittoresque fait dans les treize cantons du corps helvétique*, 1780 à 1786, par de Laborde et Zurlauben, Paris, 4 vol. gr. in-fol.; *Manuel du voyageur en Suisse*, par Ebel (*voy.*); trad. fr., 3e éd., Zurich, 1818, 4 vol. in-12, pl. (il en existe de nombreuses éditions améliorées), et son abrégé, Paris, 1826, 1 vol. in-12, etc.; *Statistique de la Suisse*, par Picot, Genève, 1819, in-12; Raoul Rochette, *Lettres sur la Suisse*, Paris, 1822, in-8°, auxquelles font suite celles de M. de Golbéry; Depping, *La Suisse, ou Tableau historique, pittoresque et moral des cantons helvétiques*, 1822, 3 vol. in-8°, avec grav.; *Voyage en Suisse* fait dans les années 1817, 1818 et 1819, etc., par L. Simon, 1822; 2e édition, 1824, 2 vol. in-8°; *Dictionnaire géographique de la Suisse*, par Marc Lutz, trad. par Leresche, 2 gros vol. in-8°; *Description des 22 cantons*, par Sommerlatt, trad. par Hebler, in-8° avec atl. in-fol.

2° *Histoire*. Les plus anciens habitants de la Suisse, les Helvétiens, furent un peuple gaulois dont l'origine se perd dans la nuit des siècles. De leurs rangs étaient sortis ces Tiguriens qui combattirent à côté des Cimbres (*voy.*), lors de l'irruption de ces barbares dans la Gaule Cisalpine. Au temps de Jules César (*voy.*), les Helvétiens, partagés en 4 tribus, occupaient, avec les Rauraques, les Tulingiens et quelques autres peuplades, tout le territoire compris entre le Rhin, le Jura et les Alpes. Ce grand capitaine les défit complètement sur les bords de l'Arar (Saône), l'an 58 av. J.-C., pendant qu'ils tentaient une nouvelle émigration dans la direction du pays des Santons (la Saintonge), et les força de rentrer dans leurs foyers. L'Helvétie fut ensuite subjuguée par les Romains, qui y firent pénétrer leur langue et leurs mœurs, et l'administrèrent comme une dépendance de la Grande-Sequanaise. Au commencement du Ve siècle après J.-C., les Alemanni (*voy.*) se répandirent sur la majeure partie du pays, et y firent régner leur idiome, tandis que les Bourguignons se rendirent maîtres de celle qui a formé depuis la Suisse française, et qu'une population

de race gothique s'établit dans les vallées septentrionales des Alpes, auparavant inhabitées. Plus tard, les Lombards rangèrent aussi sous leur domination quelques districts du revers méridional des Alpes; puis l'Helvétie fut réunie tout entière à la grande monarchie des Francs. Après le démembrement de celle-ci, elle passa sous la suprématie des empereurs d'Allemagne, qui y déléguèrent leur pouvoir aux ducs de Zæhringen. La fondation de plusieurs des villes les plus importantes, comme Berne et Fribourg, date de la période d'administration de ces puissants seigneurs, qui firent respecter et bénir leur autorité dans le pays; mais leur maison étant venue à s'éteindre en 1218, celui-ci, en subissant le morcellement entre une foule de petites dominations tant séculières qu'ecclésiastiques, retomba dans la confusion. Parmi les dynasties féodales qui y arrondirent le plus leurs domaines, on remarquait néanmoins les comtes de Habsbourg et de Kybourg et ceux de Savoie (*voy.* ces noms). Les bourgeois des principales villes, telles que Bâle, Berne et Zurich, dotées par les empereurs de nombreux priviléges, et les pâtres des vallées septentrionales des Alpes, qui avaient toujours été libres, mais s'étaient rangés de leur propre gré sous la tutelle de l'Empire, échappèrent seuls au despotisme féodal, les uns grâce à l'accord qui régnait entre leurs cités, les autres à la faveur de l'abri naturel que leur procuraient leurs montagnes. Ces cantons retirés, dits cantons forestiers (*Waldstædte*), dont les trois principaux étaient Uri, Schwytz et Unterwalden, s'administraient eux-mêmes et avaient le droit de justice sur leur territoire. Leur obéissance à l'égard des comtes de Habsbourg, que les empereurs avaient investis de leur autorité sur tout le pays avec le titre d'avoyers (*voy.*), était plus apparente que réelle et ne tenait pas à des liens de sujétion proprement dite.

La Suisse était dans cette position, lorsque la maison de Habsbourg, dans la personne du célèbre comte Rodolphe, fut élevée sur le trône impérial d'Allemagne, en 1273, et fit en particulier l'acquisition de l'Autriche, grand fief de l'Empire dont elle forma son patrimoine. Ce prodigieux accroissement de fortune ne pouvait manquer d'ajouter aussi considérablement à sa prépondérance en Suisse, où il semblait qu'il n'y eût plus aucun autre pouvoir capable de lui résister. Rodolphe cependant n'y usa jamais du sien qu'avec sagesse et modération : il respecta scrupuleusement les droits et les immunités des villes et des cantons forestiers, à l'appui desquels il devait en partie son élévation; mais l'orgueilleux Albert, son fils, se fut à peine assuré de la couronne impériale en 1298, qu'il oublia tout-à-fait les égards et la reconnaissance que méritaient ces anciens services rendus à sa dynastie et ne songea plus qu'à réduire la Suisse à la même condition d'obéissance et d'humilité que ses États héréditaires d'Autriche. Comme les populations se montraient en général peu disposées à accepter les charges du nouveau régime, il tenta de les leur imposer par la force. Mais Zurich et Berne lui résistèrent courageusement. Albert ne se rebuta point; seulement, il dirigea plus particulièrement ses vues sur les trois petits cantons forestiers, où il espérait atteindre plus sûrement son but en procédant par des usurpations successives. A cet effet, il mit de fortes garnisons dans les châteaux qui lui appartenaient sur leur territoire et aux environs, et y installa des avoyers étrangers au pays qui s'arrogèrent, au nom de la maison d'Autriche, le droit de lever des contributions, firent valoir une foule d'autres prétentions injustes, et se comportèrent non plus comme des protecteurs, mais comme de véritables maîtres. Ce fut en vain que les opprimés réclamèrent avec instance contre ces empiétements; las enfin de souffrir une tyrannie contre laquelle un des leurs, le fameux Guillaume Tell (*voy.*), venait d'enflammer leur courage par l'exemple d'une héroïque protestation personnelle, ils résolurent de secouer le joug. Le 7 nov. 1307, les notables des trois cantons, et à leur tête Walther Fürst, Werner Stauffacher et Arnold de Melchthal s'unirent par serment contre le despotisme étranger dans le Rutli, pré solitaire situé près du lac des Quatre-Cantons dans l'Unterwalden; et au jour fixé, le 1^er^ janvier de l'année sui-

vante, les conjurés s'emparèrent par surprise des châteaux qui dominaient le pays, les *démolirent*, expulsèrent les avoyers et replacèrent toutes choses dans l'état où elles s'étaient trouvées à la mort de Rodolphe. Albert (*voy.*) périt en route, assassiné par son neveu, pendant qu'il s'apprêtait à venger l'affront subi par ses officiers. Henri VII de Luxembourg et les autres princes qui lui succédèrent sur le trône impérial ne firent aucune difficulté pour confirmer les cantons forestiers dans la jouissance de leurs libertés traditionnelles; mais la maison de Habsbourg-Autriche ne put se résoudre si vite à renoncer à ses vues ambitieuses. La lutte entre elle et le peuple de pâtres que, dans son arrogance, elle avait cru pouvoir fouler aux pieds, dura deux siècles, et tous les avantages en furent pour le dernier. La Confédération suisse, qui n'était originairement composée que de trois cantons, s'accrut tellement qu'elle finit par en embrasser treize; elle enleva successivement à ses antagonistes tous leurs domaines héréditaires entre le Rhin et les Alpes, et leur ravit même les châteaux de Habsbourg et de Kybourg, ces antiques berceaux de leur illustre race. La ligue dont les libérateurs des trois cantons déterminèrent la conclusion en 1308 ne fut que le renouvellement d'une union antérieure, concertée entre ceux-ci depuis 1291. Au mois de nov. 1315, ces intrépides montagnards, après avoir remporté à Morgarten leur première victoire sur la noblesse pesamment armée de Souabe et d'Autriche, érigèrent leur ligue en une confédération perpétuelle (*voy.* Brunnen), à laquelle accédèrent en outre successivement, jusqu'en 1353, Lucerne, Zurich, Glaris, Zug et Berne. Ces huit États, dits les vieux cantons, conservèrent jusqu'en 1798 l'avantage de certains priviléges sur les cantons postérieurement reçus dans l'union. Les confédérés, durant toute la première période de leur glorieuse lutte contre l'Autriche, firent preuve d'une extrême réserve et du respect le plus parfait pour les droits d'autrui; et quand les progrès de leurs armes ou des transactions leur procuraient des agrandissements, ils attiraient dans leur alliance et traitaient sur le pied de l'égalité les populations des territoires nouvellement réunis; mais cette modération disparut de leurs principes quand la brillante victoire de Sempach (9 juillet 1386) et celle de Næfels (9 avril 1389) les eurent délivrés de toute crainte sérieuse : depuis ce moment, ces hommes, qui jusqu'alors n'avaient fait que repousser d'injustes agressions, devinrent à leur tour agresseurs. A la première de ces deux batailles, que le sublime dévouement d'Arnold de Winkelried (*voy.*) a rendue à jamais célèbre, le duc Léopold III d'Autriche avait péri lui-même avec l'élite de ses vassaux. Fiers de leur supériorité, les Suisses convoitèrent les vastes domaines de la maison d'Autriche dans l'Argovie et dans la Thurgovie, ceux des comtes de Toggenbourg, et les districts fertiles qui s'étendent du pied méridional des Alpes vers le lac Majeur. Dans cette lutte, leurs armes, généralement heureuses, n'eurent à subir que quelques échecs; mais les habitants des provinces conquises soit par tel ou tel canton en particulier, soit par toute la Confédération, loin d'être admis au bienfait de l'indépendance et de l'autonomie, reçurent pour administrateurs des baillis nommés par les cantons souverains. A cette époque d'agrandissements territoriaux se rapportent aussi les premières divisions graves qui compromirent l'unité de la Confédération. Ainsi, pendant une des interminables guerres de celle-ci avec l'Autriche, Zurich se trouva pendant 10 ans (1440-50) en hostilités ouvertes avec Schwytz, dont tous les autres cantons prirent le parti et adoptèrent les couleurs dans cette querelle. C'est même de là qu'est venu le nom de Suisses (*Schwytzer*), que l'usage a rendu commun depuis à tous les confédérés helvétiques (*Schweizerische Eidgenossen*). Le 26 août 1444, une poignée de ces montagnards, retranchés derrière les murs de l'hospice de Saint-Jacques, étonnèrent Louis XI, encore dauphin, par l'héroïsme de leur résistance à une nombreuse armée avec laquelle ce prince menaçait leur frontière.

Mais bientôt un orage d'une nature bien plus formidable menaça d'éclater sur les confédérés. Charles-le-Téméraire

(*voy.* T. V, p. 492), le plus puissant prince de l'Europe occidentale à cette époque, s'était mis en tête de les soumettre. Le grand coup qu'il préparait, également dirigé contre le duc de Lorraine et les villes libres d'Alsace, poussa ces alliés des Suisses à s'unir encore plus étroitement avec eux contre l'ennemi commun. Avec 34,000 hommes seulement, les confédérés marchèrent à la rencontre de la superbe armée des Bourguignons, forte de 60,000 hommes. Complétement défait dans les batailles meurtrières de Granson et de Morat, en 1476, Charles-le-Téméraire, échappé presque seul à ces terribles désastres, trouva la mort l'année suivante sous les murs de Nancy. Les vainqueurs rapportèrent de ces campagnes un immense butin, mais la pureté de leur patriotisme et de leurs mœurs souffrit en même temps de l'attrait que les richesses commencèrent dès lors à exercer sur eux. Sortis de cette lutte mémorable, les Suisses se décidèrent, non sans de vifs débats, à s'adjoindre deux nouveaux cantons, Fribourg et Soleure, en 1481, et resserrèrent les liens de leur alliance avec d'autres villes et États voisins.

La Confédération était ainsi parvenue à son apogée de fortune et de gloire. Toutes les puissances recherchaient à l'envi l'amitié des cantons, et se montraient jalouses d'obtenir d'eux, pour leurs guerres, des corps d'infanterie recrutés parmi ces hommes invincibles dont la renommée avait parcouru toute l'Europe. Séduits par l'appât d'un gain facile et par le goût des aventures puisé dans les habitudes d'un état de guerre perpétuel, les Suisses, ne se contentant plus de combattre pour les intérêts du foyer, se mirent à la solde des puissances, prêts à servir d'instruments dans toutes les querelles. Les rois de France, Venise, les papes, et souvent aussi les empereurs, n'épargnèrent ni l'or ni la flatterie pour attirer dans leurs intérêts ces petites républiques. D'honorables citoyens et même quelques communes élevèrent en vain la voix contre l'établissement d'une coutume dont ils redoutaient les funestes effets sur l'esprit de leurs compatriotes. Cet usage l'emporta, et la valeur militaire des Suisses, sans baisser néanmoins, perdit l'auréole qui l'avait si longtemps entourée, leur énergie patriotique s'affaiblit, leur rôle politique se rapetissa. Les influences diverses de l'étranger, en se répandant et se croisant dans les cantons où ils créaient des intérêts opposés, contribuaient par cela même à diviser les esprits et à leur faire méconnaître l'intérêt fédéral le plus important pour eux à consulter. L'action de ces ferments de discorde devint surtout manifeste après une nouvelle crise, où les Suisses s'étaient vu attaquer pour la dernière fois dans leur indépendance politique par la maison d'Autriche, et avaient retrouvé encore un moment cette union qui devenait de plus en plus rare dans leurs conseils. L'empereur Maximilien Ier d'Autriche, poussé par le désir de rétablir l'ordre et l'unité dans l'empire germanique, essaya de faire rentrer les Suisses sous la dépendance de l'autorité impériale que depuis longtemps ils ne reconnaissaient plus que de nom, et comprit leur confédération dans la division en cercles qu'il s'occupait d'organiser. Sur le refus des confédérés de se prêter à ces vues, il leur déclara la guerre, arma contre eux la grande ligue de Souabe, en 1498, et les attaqua simultanément sur tous les points de leur frontière du nord et de l'est. La lutte fut vive; mais les Suisses en sortirent vainqueurs et l'Empire, à la paix de Bâle (22 sept. 1499), fut obligé de se désister de toutes ses prétentions à leur égard. La paix de Westphalie qui, dans la suite, consacra formellement l'indépendance absolue de la Suisse, ne fit que sanctionner diplomatiquement un fait accompli depuis un siècle et demi. La réunion de Bâle et de Schaffhouse à la Confédération, en 1501, et celle d'Appenzell, qui suivit en 1513, portèrent définitivement le nombres de cantons à 13. Saint-Gall, les Grisons, le Valais, Genève, Neufchâtel, Bienne, l'évêché de Bâle et Mulhouse ne figuraient dans la ligue générale des Suisses qu'avec le titre d'alliés. Quant aux pays sujets, comme la Thurgovie, Sargans, l'Argovie et les bailliages italiens, ils avaient quelques libertés, mais ne jouissaient d'aucun droit politique.

A dater du commencement du XVIe

siècle, on vit les Suisses se lancer dans une foule d'expéditions au-dehors avec une fougue souvent imprudente et téméraire. C'est ainsi qu'ils louèrent alternativement leurs services aux différentes puissances qui se disputaient alors la domination de l'Italie, et il leur arriva souvent de se trouver compatriotes contre compatriotes dans des camps opposés. Toujours prompts à se ranger sous les drapeaux du plus offrant, ils justifiaient pleinement le fameux dicton : *Sans argent, point de Suisses*, auquel avait donné lieu leur vénalité. En 1512, ils firent la conquête de la Lombardie pour le compte du faible Maximilien Sforce, et, l'année suivante, ils remportèrent à Novare une victoire éclatante sur les Français. Ils restèrent les maîtres du Milanez jusqu'à ce qu'ils perdirent, en 1551, contre François Ier, la fameuse bataille de Marignan, qui dura trois jours, et fut si chaude qu'on la surnomma le combat des géants. Obligés à la fin de céder le terrain, les Suisses opérèrent néanmoins leur retraite en bon ordre, emportant avec eux toute leur artillerie, leurs bagages, et même, comme s'ils avaient été vainqueurs, des drapeaux pris sur l'ennemi. François Ier lui-même, témoin d'une si grande vaillance, ne dissimula pas l'admiration qu'elle lui inspirait, et ne négligea rien pour s'attacher désormais ces vigoureux champions; il leur garantit, à la paix, la possession des bailliages du Tessin, abandonna la Valteline aux Grisons, promit à chaque canton des subsides annuels, et accorda d'importants priviléges aux marchands suisses dans les villes de France. Ces rapports d'alliance et d'amitié se maintinrent sans interruption jusqu'à la révolution française.

Cependant la Suisse était devenue un des théâtres principaux d'une révolution qui attisait vivement le feu des discordes dont elle couvait les éléments dans son sein. Luther avait à peine donné le signal de la réforme religieuse en Allemagne, que d'autres théologiens, tels que Zwingle à Zurich, OEcolampade à Bâle, Farel et Calvin à Genève (*voy.* ces noms), entreprirent la même tâche en Suisse. Comme ils ne tardèrent pas à gagner aux nouvelles doctrines plus de la moitié de la population, il en résulta des persécutions réciproques, des collisions sanglantes et des scissions durables. Zwingle lui-même perdit la vie dans la première guerre civile, triste conséquence de ces dissentiments; il fut tué, en 1531, à la bataille de Cappel, où les Zurichois furent défaits par leurs adversaires catholiques des petits cantons intérieurs. Mais, vaincus à leur tour l'année suivante, ces derniers furent obligés de céder définitivement aux réformés plusieurs des bailliages qui jusqu'alors avaient été le bien commun de tous les membres de la Confédération. Toutefois les querelles de religion ne parurent entièrement assoupies qu'au milieu du XVIIIe siècle. En absorbant pendant si longtemps les forces de la Confédération, elles achevèrent de priver la Suisse de toute influence politique à l'extérieur. Aussi, lors de la guerre de Trente-Ans, le canton allié des Grisons et la Valteline, pays sujet, servirent-ils longtemps comme de champ-clos aux armées de l'Autriche, de l'Espagne et de la France, et, sans l'extrême jalousie des puissances belligérantes, il est probable qu'à la conclusion de la paix c'en eût été fait de l'intégrité de ces territoires. Par suite de la conquête du pays de Vaud sur les ducs de Savoie, en 1535, Berne était devenu l'État le plus riche et le plus puissant de la Confédération, et c'est à la conduite prudente et mesurée du gouvernement de cette ville et de celui de Zurich, alors seul en possession du titre de *vorort*, que la Suisse fut surtout redevable du maintien d'une neutralité favorable au développement de sa prospérité matérielle, au milieu des orages qui agitaient continuellement tous les pays limitrophes. Ces deux cantons firent en effet prévaloir un système purement défensif comme principe dirigeant de la politique fédérale; mais leur influence prépondérante sur les affaires extérieures de la Confédération excita contre eux la jalousie de tous les autres cantons, et, bien que le territoire fédéral ne fût violé par aucun ennemi du dehors, avant 1798, la tranquillité intérieure du pays n'en fut pas moins gravement compromise en plusieurs occasions. Plus d'une fois les mécontente-

ments excités par les tendances oppressives des cantons souverains, de la bourgeoisie des villes privilégiées ou de leurs corporations patriciennes à l'égard des autres populations, sujettes ou lésées dans leurs droits, poussèrent ces dernières à la révolte : notamment en 1653, où l'insurrection des paysans se propagea sur toute l'étendue de la Confédération.

Les vices sociaux accusés par les troubles fréquents de cette nature firent contribuer la paix elle-même à l'affaissement politique de la Suisse. L'esprit patriotique qui avait longtemps vivifié la Confédération fit place à une espèce d'engourdissement qui devint plus tard funeste à son indépendance. Endormie dans une trop longue sécurité, elle négligea d'entretenir son armement défensif sur un pied assez respectable pour ne jamais être prise au dépourvu par aucun événement, ne fit rien pour se reconstituer sur des bases plus solides et ne songea guère plus à se procurer les avantages d'une direction plus prompte et plus vigoureuse, au moyen d'une centralisation de pouvoirs plus efficace. Les vices d'organisation n'étaient d'ailleurs pas seulement inhérents aux formes du pacte fédéral, mais encore à celles des constitutions particulières de toutes ces petites républiques, également malades et rongées d'abus séculaires. Les petits cantons intérieurs étaient seuls restés attachés à la démocratie pure, telle qu'elle avait existé chez eux dès les temps les plus anciens ; partout ailleurs le privilége avait eu pour conséquence l'oppression. Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne surtout étaient devenus de véritables oligarchies où un nombre assez restreint de familles, disposant de tout le pouvoir et de tous les emplois, se refusaient obstinément à faire droit aux réclamations les plus justes et les plus légitimes d'un peuple travaillé du désir de l'émancipation.

Telle était la situation de la Suisse quand éclata la révolution française qui ne pouvait manquer de trouver dans ce pays plus de retentissement que dans aucun autre État voisin. Avec cette irritation des esprits d'une part, et l'humeur conquérante de la France républicaine de l'autre, il devenait extrêmement difficile, pour la Confédération, de faire respecter longtemps sa neutralité. Les gouvernements cantonaux, qui ne se dissimulaient pas ce que leur position avait de critique, redoublèrent de précaution afin d'ôter tout prétexte à l'intervention étrangère. Malheureusement pour eux, il importait trop au Directoire de se rendre maître des grands passages des Alpes, et d'établir son influence dans un pays si propre à couvrir une partie de nos frontières, et en outre voisin des deux principaux théâtres d'opérations de nos armées, la Haute-Italie et la Souabe. Il profita donc, au mois de janvier 1798, de l'état du pays de Vaud, insurgé contre les autorités bernoises, et les habitants reçurent nos soldats comme des libérateurs. Dès les premiers moments de cette intervention, les populations sujettes des treize cantons, comme à un signal donné, se déclarèrent toutes libres, à l'exemple des Vaudois, et ce soulèvement empêcha les autres cantons de porter secours aux Bernois, qui se trouvèrent ainsi abandonnés à eux-mêmes dans la lutte inégale où la force des événements les avait engagés. La résistance qu'ils opposèrent à nos troupes, bien que vive et désespérée, fut inutile. Le 5 mars 1798, Berne tomba au pouvoir des Français avec son riche trésor, et la chute de cette ville entraîna celle de l'oligarchie qui y régnait. Une nouvelle constitution, dont les bases avaient été d'avance arrêtées à Paris, fut alors imposée à la Suisse par les vainqueurs. Elle substituait le régime unitaire au système fédératif, tout le pays ne devant plus former, sous l'ancien nom gaulois d'Helvétie, qu'une seule république partagée en 18 cantons égaux. Deux chambres législatives, le sénat et le grand-conseil, composés de députés élus en nombre égal dans tous les cantons, étaient, comme en France, appelés à partager le pouvoir avec un directoire exécutif de cinq membres. Tandis que l'état de Berne était fractionné en quatre cantons, les petits cantons démocratiques n'en devaient former qu'un seul ensemble. Genève, Bienne, l'évêché de Bâle et Mulhouse furent distraits de la Suisse pour être incorporés à la France, et peu s'en

fallut que les bailliages du Tessin ne fussent, comme la Valteline, réunis au territoire de la république Cisalpine.

Intimidés par le malheur de Berne, les autres cantons se hâtèrent d'accepter la nouvelle constitution. Les petits cantons démocratiques seuls refusèrent de s'y soumettre ; mais toute l'opiniâtreté de leur résistance, digne de figurer, par l'héroïsme qu'ils y déployèrent, à côté des plus beaux exploits de l'ancien temps, échoua contre la tactique moderne et le nombre supérieur de nos troupes, commandées par le général Schauenbourg. Écrasés dans deux soulèvements, les montagnards virent leur pays horriblement saccagé par les vainqueurs (mai et sept. 1798). Les commissaires français, tout-puissants par la force des baïonnettes, traitèrent toute la Suisse en pays conquis, la frappèrent de contributions exorbitantes et de réquisitions sans cesse renouvelées. Dans les élections destinées à pourvoir aux hautes magistratures, créées par la nouvelle constitution, le gouvernement français ne souffrit aussi que le choix d'hommes dévoués à ses principes, et c'est à ce titre que le Bâlois Ochs et le Vaudois de Laharpe (*voy.*) entrèrent dans le directoire helvétique, qui fut ainsi réduit à une dépendance absolue de Paris. La victoire de Masséna sur les Austro-Russes, à Zurich, en 1799, anéantit promptement l'espoir que l'apparition de ces derniers en Suisse avait un moment donné aux partisans de l'ancien ordre de choses.

Cependant le nouveau gouvernement, peu au fait des véritables besoins du pays, et ne trouvant pas dans ses membres les conditions nécessaires d'autorité et de dignité, ne sut ni gagner la confiance des cantons, ni justifier celle du gouvernement français. L'entreprenant Aloys Reding, d'une ancienne famille très renommée de Schwytz, et qui s'était lui-même distingué, comme chef des montagnards, contre les Français, profita de toutes ces haines et de tous ces mécontentements pour former un vaste complot dans le but de renverser le gouvernement central. Dès que l'armée d'occupation eut été rappelée en France (1802), les fédéralistes en armes attaquèrent le directoire helvétique dans son siége, à Berne, et le rejetèrent jusque derrière Lausanne. Une diète générale, convoquée à Schwytz par Aloys Reding, se rassembla le 27 sept. On se disposait à y traiter des bases de la nouvelle constitution à introduire, lorsque Bonaparte, premier consul, jugeant ce moment décisif pour régler l'état politique de la Suisse d'une manière tout à la fois conforme à ses propres vues et aux besoins du pays, intervint à titre de médiateur avec autant d'énergie que d'à-propos, détacha subitement en Suisse, afin d'y maintenir la paix, des forces respectables, sous les ordres de Rapp et de Ney, et manda à Paris les députés des cantons. Là, il leur fit accepter, le 19 févr. 1803, l'acte de médiation (*voy.*) dicté par sa volonté suprême. Cet acte, empreint du cachet de son génie, rétablit l'ancienne organisation cantonale, mais en garantissant à toutes les populations indistinctement l'égalité de droits récemment acquise. Aux treize cantons de l'ancienne Suisse, le médiateur en ajouta six nouveaux : Saint-Gall, les Grisons, Argovie, Thurgovie, Vaud et Tessin. Le Valais, érigé en république distincte, fut plus tard réuni à l'empire Français. Neufchâtel qui, depuis 1707, reconnaissait la suprématie des rois de Prusse, resta séparé de la Confédération, et devint en 1807 l'apanage du prince Berthier (*voy.*). La diète fut réorganisée sur des bases qui se rapprochaient de l'ancien système fédéral; mais les six cantons les plus importants y obtinrent chacun deux voix, et six aussi (Zurich, Berne, Lucerne, Bâle, Fribourg et Soleure) furent désignés pour alterner dans le rôle de cantons directeurs. Afin de suppléer jusqu'à un certain point dans le nouveau système à l'unité de direction qui avait manqué à l'ancien, Napoléon créa la charge de *landamman général*, président de la diète helvétique, muni de pouvoirs suffisamment étendus. L'ancien régime communal, dans les petits cantons démocratiques, fut remis en vigueur, de même que le partage des pouvoirs entre les grands et les petits conseils dans les autres cantons ; mais en même temps la nature de toutes ces institutions fut plus exactement définie.

Cette seconde constitution helvétique, sans être exempte de défauts, réunissait des avantages si évidents qu'elle fut acceptée sans murmure. Il en résulta pour la Suisse un repos de 10 ans, dont elle profita pour se relever de la misère où l'avaient jetée les dernières commotions, guérir ses plaies et rétablir sa prospérité matérielle. Les seules charges extraordinaires que le pays eut à supporter durant cette période, furent celles relatives à l'obligation de maintenir sur pied un corps auxiliaire permanent de 12,000 hommes, que l'empereur prit à sa solde. Rien ne paraissait plus devoir s'opposer à l'affermissement progressif de cet état de choses, quand le changement subit de la fortune de Napoléon et les grands revers de nos armées déterminèrent une nouvelle violation de la neutralité helvétique. Le 21 déc. 1813, les troupes de la coalition entrèrent sur le territoire suisse. Cette invasion, qui répondait aux vœux et avait été appelée par les démarches des membres destitués de l'ancienne oligarchie, fit revivre les prétentions démesurées de ce parti, qui s'empressa de poursuivre auprès des monarques alliés la réalisation de ses vues ambitieuses. Il réussit par ses manœuvres à amener la chute des gouvernements établis par l'acte de médiation à Berne et dans d'autres villes, où le régime aristocratique fut remis en vigueur. Cependant les États de formation nouvelle tinrent ferme à la conservation de leur liberté cantonale, protestèrent hautement contre tout ce qui serait de nature à y porter atteinte, et se montrèrent décidés à repousser énergiquement les tentatives de réaction du parti qui aurait voulu les faire rentrer dans leur ancienne condition de sujets. La vivacité de cette opposition détermina le congrès de Vienne à prendre pour base, dans la médiation qu'il entreprit afin d'aider à la reconstitution du pacte fédéral, l'intégrité politique de tous les cantons. Il fut arrêté qu'en dédommagement des droits de souveraineté perdus, Berne obtiendrait l'ancien évêché de Bâle repris sur la France, tandis qu'on indemniserait, moyennant une somme d'argent, les autres cantons qui avaient des réclamations à faire valoir. Le Valais, Neufchâtel et Genève furent réincorporés à la Confédération, et le 20 nov. 1815 les grandes puissances garantirent collectivement à la Suisse la neutralité perpétuelle de son territoire.

La diète, extraordinairement assemblée depuis le mois d'avril 1814, avait adopté le nouveau pacte fédéral, le 7 août 1815. Nonobstant une foule d'améliorations partielles, il offrait la reproduction de l'ancien système fédéral. Dans la plupart des constitutions cantonales, restaurées de même, on n'avait pas tenu compte non plus des désirs de la grande majorité de la population. Il était à prévoir que ces désirs se produiraient avec énergie à la première occasion. La marche générale des événements, toute pacifique en Europe jusqu'en 1830, retint longtemps la politique intérieure de la Suisse sous l'influence des principes aristocratiques que la Sainte-Alliance s'appliquait partout à raffermir et à propager. La censure s'introduisit même pour quelque temps dans le pays, et dans beaucoup de cantons les gouvernements reprirent leurs tendances à l'oligarchie. Mais d'un autre côté, à Lucerne, dans le Tessin et dans le pays de Vaud, l'opposition contre les abus existants devint si forte que, même avant 1830, elle emporta des réformes plus ou moins complètes dans les constitutions de ces cantons. Dans la plupart des autres, les populations étaient mécontentes et travaillées par l'esprit démocratique, auquel l'exemple de la révolution de juillet ne tarda pas à communiquer son élan. Les habitants des campagnes surtout traduisirent leur ardeur révolutionnaire en manifestations bruyantes, que les gouvernements n'eurent pas la force d'arrêter. Dès la fin de 1830, le mouvement populaire avait triomphé dans la plupart des cantons, et au mois de janvier 1831, il remporta pareillement la victoire dans le gouvernement de Berne. Ce dernier, encore une fois soustrait à l'aristocratie qui pendant des siècles l'avait dirigé, non sans gloire, se plaça dès lors à la tête du parti radical, auquel il assura par là une influence prépondérante dans la Confédération. Toutefois on vit dans certains cantons les majorités résis-

ter à l'esprit d'innovation : tels furent les trois petits cantons forestiers, immuablement attachés à une seule et même forme d'institutions démocratiques, consacrée chez eux par un usage immémorial, Bâle, Neufchâtel, le Valais et Genève, qui repoussèrent, en partie avec un plein succès, les tentatives dirigées contre leurs gouvernements. Le Bas-Schwytz, qui s'était détaché du haut pays et cherchait à se constituer en canton séparé, fut bientôt obligé de rentrer dans l'ancienne union (sept. 1833); mais dans le canton de Bâle, où le conflit entre la ville et la campagne prit le caractère d'une véritable guerre civile et fixa pendant deux ans l'attention du pouvoir fédéral, qu'on fit intervenir dans la querelle en faveur des paysans, ceux-ci finirent par obtenir une séparation complète de la ville, au mois d'août 1833. Parmi ses chefs et ses instigateurs les plus actifs et les plus avancés, le mouvement démocratique avait compté beaucoup de centralistes qui auraient désiré l'établissement d'une unité plus grande dans le gouvernement général, au moyen d'une centralisation plus forte, et provoquèrent à cet effet, en 1832, une révision de l'acte fédéral. Mais cette grande réforme ne touchait pas assez directement à la situation matérielle des cantons, préoccupés de leurs débats particuliers, pour avoir dès lors des chances de succès ; elle n'aurait d'ailleurs jamais pu se concilier avec l'intérêt des petits cantons démocratiques, dont le régime unitaire eût à peu près effacé toute l'importance politique ; de plus, elle était en opposition avec les intérêts du clergé, dont les exigences financières du système proposé menaçaient les biens et les revenus ; enfin elle devait échouer contre les répugnances de tout ce qui restait encore d'éléments aristocratiques dans les gouvernements et dans le pays. Aussi le projet de constitution élaboré par le comité de révision fut-il très froidement accueilli et complétement rejeté par les cantons, au mois de juillet 1833 ; et depuis, cette grave question est à peu près tombée dans l'oubli. Mais une grande effervescence démocratique n'en continua pas moins de régner en Suisse où (comme nous l'avons dit à l'art. SOCIÉTÉS SECRÈTES, p. 355), des réfugiés politiques, des ouvriers et des mécontents de tous pays, allemands, italiens, polonais et même français, du parti républicain vaincu à Lyon et à Paris, profitèrent de la tolérance des cantons qui leur avaient donné asile, pour y établir un foyer de propagande et de tentatives révolutionnaires.

Ces agitations, en inspirant des craintes aux gouvernements voisins pour la tranquillité de leurs États, donnèrent lieu successivement à des représentations très vives auprès de la diète, suivies bientôt de mesures plus rigoureuses, telles que la formation de cordons militaires sur les frontières et des entraves gênantes pour le commerce et l'industrie suisse. Cédant à l'effet de ces démonstrations, auxquelles la France, qui avait ses griefs particuliers, finit elle-même par s'associer, la diète prit enfin les résolutions qui amenèrent, vers la fin de 1836, l'expulsion d'un grand nombre de réfugiés. La bonne intelligence au dehors était à peine rétablie, que le séjour du prince Louis-Napoléon (*voy.*) dans le canton de Thurgovie, où il jouissait des droits de citoyen, devint un nouveau sujet d'embarras entre le gouvernement français et la Confédération. L'insistance du ministère Molé à demander son éloignement du territoire fédéral et les refus de la diète aigrirent les relations entre les deux pays au point de provoquer des déploiements de forces d'une part et des préparatifs de défense de l'autre, jusqu'à ce que le prince, par son départ volontaire, au mois d'octobre 1838, leva la cause du différend. Depuis, l'esprit de modération a prévalu dans les actes de la diète, bien que l'irritation et la haine des partis soient demeurées très vives dans beaucoup de cantons où on les a vues plusieurs fois encore enfanter de graves désordres et même des révolutions. Dans le canton de Schwytz, une nouvelle scission entre les habitants du haut et du bas pays, divisés en deux camps hostiles, (*Hornmænner* et *Klauenmænner*), au sujet de l'exercice du droit de commune pâture, n'a pu être assoupie qu'imparfaitement, et non sans peine, en 1838. Dans le district de Porentruy, dépendant

de Berne, la bigoterie de la population a également produit divers mouvements jusqu'en 1840. De son côté, le clergé catholique, se croyant menacé dans son indépendance et dans ses biens par les gouvernements, a tenté de réorganiser un parti ultramontain, dont la principale force est jusqu'à présent dans son alliance intime avec les petits cantons montagnards. La sécularisation des couvents, dans l'Argovie surtout, a beaucoup alimenté ces débats dans lesquels l'Autriche s'est aussi trouvée incidemment intéressée. A Zurich, les dissentiments religieux entre réformés de la même communion provoquèrent, au mois de septembre 1839, un soulèvement qui entraîna l'installation d'un nouveau gouvernement, à la suite du triomphe de l'orthodoxie. Le mois de décembre de la même année fut signalé par une victoire des libéraux dans le gouvernement du Tessin. Les avantages remportés par le Bas-Valais sur le Haut-Valais, en avril 1840, se sont récemment changés en défaite pour les vainqueurs. Enfin la révision des constitutions cantonales a soulevé en maint endroit des dissidences plus ou moins chaudes. Tant de faits de turbulence et de discorde, par leur succession rapide, prouvent que toutes les passions et toutes les divergences de principes et d'intérêts ne sont pas encore à la veille de s'éteindre et de s'effacer en Suisse.

Ce pays, privilégié par son site et autrefois célèbre par l'énergique simplicité des mœurs de ses habitants, a eu le bonheur de trouver parmi ses enfants un historien digne de lui. Tout le monde connaît l'*Histoire de la Confédération suisse*, par Jean de Müller, et nous avons consacré à son auteur une notice étendue. Indépendamment des éditions de ce livre classique, qui malheureusement s'arrête à l'année 1489, on y a parlé des continuations qui en ont été entreprises, et de la trad. franç. que nous en possédons. Une autre histoire de cette Confédération qui mérite d'être recommandée est celle de M. Zschokke, sur laquelle, ainsi que sur son *Histoire de la révolution suisse*, nous aurons à revenir dans l'article relatif à l'auteur, un des écrivains les plus remarquables de la littérature allemande contemporaine. *C. L.* et Ch. V.

SULFATES, Sulfures, Sulfites. On donne le nom de *sulfates* aux combinaisons de l'acide sulfurique (*voy.* T. Ier, p. 153) avec les bases salifiables. On peut les diviser en sulfates avec excès d'acide : *bi-sulfate de potasse;* sulfates avec excès de base : *sous-sulfate de cuivre;* sulfates neutres : *sulfate de soude;* sulfates doubles, c'est-à-dire sulfates dans lesquels l'acide est combiné à la fois avec plusieurs bases : *sulfate d'alumine et de potasse* ou *alun*.

Les sulfates existent en grand nombre dans la nature : les sulfates d'alumine, de magnésie (sel d'Epsom, d'Égra, de Sedlitz), de chaux (gypse, plâtre, sélénite), de strontiane, de baryte, de potasse (sel de Duobus), de soude (sel de Glauber, *voy.*), d'ammoniaque, de zinc (couperose blanche, vitriol blanc), de fer (couperose verte, vitriol vert, vitriol martial), de cobalt, de cuivre (couperose bleue, vitriol bleu), de nickel, de plomb, etc.

Les sulfates s'obtiennent dans les laboratoires à l'aide de plusieurs procédés : 1° on traite les oxydes ou les carbonates par l'acide sulfurique étendu : carbonate de potasse et acide sulfurique; 2° par doubles décompositions : sulfate de soude et nitrate de baryte; 3° on traite les métaux par l'acide sulfurique : fer et acide étendu; 4° on grille les sulfures naturels ou on les expose à l'air humide, à la température ordinaire : sulfate de fer, sulfate de zinc, etc.

Les sulfates le plus généralement employés sont : le sulfate de soude, qui sert à la préparation de la soude artificielle du commerce; le sulfate de chaux, avec lequel on fait le plâtre (*voy.*); le sulfate d'alumine et de potasse ou alun (*voy.*), employé principalement pour fixer les couleurs sur les étoffes; le sulfate de fer, qui est la base de toutes les couleurs noires, etc.

Les corps résultant de l'union du soufre (*voy.*) avec les métaux sont nommés *sulfures*. Ces combinaisons sont très nombreuses; on en trouve une grande quantité dans la nature, et les réactions chimiques peuvent toujours leur donner naissance. La combinaison du soufre

avec les métaux a lieu souvent en plusieurs proportions : on dit généralement qu'un métal tend à former autant de sulfures que d'oxydes.

Les sulfures s'obtiennent de plusieurs manières : 1° en combinant directement le soufre avec les métaux, combinaison qui s'opère, dans certains cas, avec dégagement de lumière; 2° en traitant les oxydes par le soufre ou le sulfure de carbone à l'aide de la chaleur; 3° en décomposant les sulfates par le charbon; 4° en décomposant les oxydes par le gaz sulfhydrique, etc.

Les sulfures que l'on rencontre dans la nature sont les suivants : sulfures d'antimoine, d'argent, d'arsenic, de bismuth, de cobalt, de cuivre, d'étain, de fer, de manganèse, de mercure, de molybdène, de plomb, de zinc. Quelques-uns de ces sulfures sont très répandus, tel est le sulfure de fer. Ils constituent la plupart des amas et filons que recèlent les terrains primitifs et intermédiaires, ou la partie inférieure des terrains secondaires.

Les sulfures sont d'un usage considérable dans les arts et dans la médecine : les sulfures de plomb, d'antimoine, de mercure, sont employés à l'extraction des métaux; les sulfures d'arsenic, de mercure sont précieusement utilisés en peinture; les sulfures alcalins présentent une série de médicaments employés à l'intérieur, principalement dans le catarrhe pulmonaire chronique, le catarrhe de la vessie, etc.; mais c'est surtout à l'extérieur que l'on emploie le sulfure de potassium : il sert à préparer les bains sulfureux journellement prescrits pour combattre les maladies de la peau.

On appelle *sulfites* les sels qui résultent de l'union de l'acide sulfureux (*voy.* T. I^er^, p. 153) avec les bases salifiables. Ils sont solubles ou insolubles : les sulfites solubles s'obtiennent directement en faisant passer un excès de gaz acide sulfureux à travers leurs bases pures ou carbonatées. Les sulfites insolubles se préparent par voie de double décomposition. Les sulfites n'existent pas dans la nature, si ce n'est peut-être aux environs des volcans, et même alors leur existence n'est que passagère : ils sont peu à peu transformés en sulfates par l'action de l'air.

Il est des sulfites qui contiennent, pour la même quantité de base, deux fois autant d'acide que les premiers : on les nomme *bi-sulfites*.

Les *hypo-sulfites* sont des composés résultant de l'union de l'acide hypo-sulfureux avec les bases salifiables. Les hypo-sulfites sont à deux degrés de saturation différents : les uns peuvent être considérés comme des hypo-sulfites neutres, les autres comme des bi-hypo-sulfites. V. S.

SULLY (Maximilien de Béthune, duc de) qu'on nommait aussi M. *de Rosny*, du lieu où il était né, doit à l'amitié de Henri IV (*voy.*) la popularité d'un nom auquel ses grands talents ont donné d'ailleurs une juste célébrité. Il semblait, en effet, que la Providence eût formé ce ministre tout exprès pour ce roi : l'un sévère, l'autre facile; celui-ci durement économe, celui-là parfois follement libéral; le prince cédant à tous les entraînements de l'amour, le ministre inébranlablement affermi dans la règle de la raison; tous deux pleins de franchise, mais de diverse façon, le roi avec abandon et bonhomie, le sujet avec réserve et autorité; héroïquement braves l'un et l'autre, et ayant contracté aux mêmes assauts, sur les mêmes champs de bataille, dans les mêmes périls, une amitié de frères d'armes, de celles dont on peut dire dans le sens le plus rigoureux du mot : « à la vie et à la mort. »

Né le 13 déc. 1560 (sept ans jour pour jour après Henri IV), de François de Béthune et de Charlotte d'Auvet, qui l'élevèrent dans la religion protestante, Sully n'avait pas encore 12 ans lorsque sa présence d'esprit le sauva du massacre de la Saint-Barthélemy (*voy.*), où périrent plusieurs personnes de sa maison, et le gouverneur auquel il était confié. Réveillé au bruit du carnage nocturne, le jeune Rosny se couvrit à la hâte de ses vêtements d'écolier, et se rendit au collége, ayant eu soin de se munir d'un livre de prières. Les meurtriers laissèrent passer ce pieux étudiant, et le collége où on l'aimait lui servit de refuge jusqu'à ce que le péril fût passé. Ses études finies, il accompagna le roi de Navarre lorsqu'il s'évada de la cour, où il était à peu près prisonnier depuis la Saint-

Barthélemy. Cette évasion eut lieu le 1er fév. 1576. Rosny avait 15 ans à peine, et déjà il montrait des qualités solides, qui, jointes aux agréments de son esprit, le firent bien venir tout d'abord du prince, dont il devait être bientôt le plus intime et le plus utile ami. De ce moment, Henri et Sully furent inséparables, hormis un instant de boutade et quelques mois durant lesquels Sully s'attacha au duc d'Anjou, 4e fils de Henri II. Le duc d'Anjou, qui avait été appelé par les Flamands révoltés contre Philippe II, et qui fut élu duc de Brabant (1582), titre que ne tardèrent pas à lui faire perdre ses tentatives d'usurpation, avait emmené avec lui une suite nombreuse. Rosny, qui avait aux Pays-Bas de riches parents et des intérêts considérables à défendre, profita de cette occasion; mais il revint sans fortune comme le duc d'Anjou sans couronne. Il fut plus heureux en France, où l'attendaient l'amitié de Henri de Navarre et l'amour d'Anne de Courtenay, qui lui apporta en mariage un nom et des richesses. Sully que le soin de sa fortune occupa toute sa vie, et qui de bonne heure mit dans ses propres affaires cette rigoureuse exactitude, cette intelligence active qu'il employa plus tard au service de l'État, s'enrichissait encore par des spéculations de négoce, par une espèce de maquignonnage en grand, et même par la guerre. La guerre, qui depuis a pris un caractère de générosité, était alors avare autant que cruelle. Il y avait de l'argent à gagner dans le pillage des villes et le massacre des habitants; il était d'usage de racheter sa liberté et même sa vie par de riches rançons. Et puis le prince, pour récompenser la valeur et le dévouement de ses généraux ou de ses favoris, leur abandonnait, après une bataille, un certain nombre de prisonniers, quelque captif de marque, dont ils faisaient marché : on en a vu plus d'un exemple même sous le règne de Louis XIII. Sully usa largement de ces moyens d'augmenter ses richesses: moyens si licites alors que Sully, loin de les taire, s'en fait presque un mérite, et c'est de lui-même que nous apprenons qu'une expédition, celle de Savoie, lui rapporta plus de 200,000 livres. Les profits de son administration ne furent pas moins féconds que ceux de la guerre, et il ne tarda pas à amasser cette immense fortune qui le mit en état de faire les dépenses considérables qu'exigeaient les mœurs de ce temps-là, où une grande maison se distinguait par le faste des habitations, le luxe des ameublements et des chevaux, la multitude des domestiques et même des gentilshommes qui s'attachaient à son service.

Sully était un de ces hommes dont la vaste capacité et les facultés diverses devaient être utiles surtout à un prince chef de parti, à un roi qui n'eut d'abord d'autre cour que son camp, d'autre ministère qu'un ami. La guerre et les négociations, les finances et l'artillerie, tout était de la compétence de Sully, et son dévouement autant que ses talents le rendaient propre à tout. Celui qui devait un jour gouverner le trésor de l'État, commença par vendre ses bois pour en offrir l'argent au prince, dont la bourse était vide; le futur grand-maître de l'artillerie avait d'abord dirigé, sur le champ de bataille de Coutras, trois canons qui ne contribuèrent pas peu au succès de la journée (1587). Sully n'épargnait pas son sang plus que son argent au service de Henri IV : il le versa à Ivry (1590) et dans d'autres combats, car il fut souvent blessé et quelquefois grièvement. Il se remettait de ses fatigues et de ses blessures en servant le roi dans des négociations, où son habileté ne fut pas moins utile que son courage à la guerre. Après avoir combattu la Ligue par les armes, il lui enlevait des villes par la persuasion, et il gagnait ainsi la Normandie lorsque le roi entrait dans la capitale (1594). En un tel moment, Henri sentait le besoin d'avoir autour de lui ses plus intimes amis, et l'on se souvient de cette lettre où il pressait Sully de revenir, « afin d'aider à crier *vive le roi* dans Paris. »

Mais après tous les malheurs qui avaient assailli la France depuis le règne de Henri II, c'était peu pour le Béarnais de reconquérir un royaume délabré : l'œuvre difficile, et qui tentait le génie comme le cœur du bon roi, c'était de rendre à ce royaume sa puissance et sa prospérité. Henri IV, qui avait conquis

des villes à la pointe de son épée, en avait aussi acheté plus d'une; il avait fallu payer à beaux deniers comptants la soumission de plus d'un grand seigneur; et, réunis à mille autres causes, ces achats de fidélité avaient contribué à jeter le désordre dans les finances de l'État. Il serait long d'en faire le tableau, il suffira de dire que ce désordre était extrême; que non-seulement on succombait sous le poids des misères présentes, mais encore sous la menace des misères futures; car, outre que l'état était chargé d'une dette de 300 millions, dette énorme au taux où était alors l'argent, les ressources de l'impôt avaient été épuisées à l'avance, et engagées pour plusieurs années aux traitants. Le roi, qui se connaissait en hommes, jugea que Sully était le ministre le plus capable de porter remède à ce profond désordre. En le priant de se charger de cette tâche difficile, il lui faisait, dans ce style naïf et énergique qui caractérise ses lettres, une peinture aussi triste que plaisante de sa propre misère. Sully examina lui-même les opérations des comptables, il réprima sévèrement la rapacité des traitants, et, malgré les résistances qu'il rencontrait de toutes parts, son infatigable activité, son zèle persévérant parvinrent à remplir les coffres de l'État, vides depuis si longtemps. Cette première expérience ayant confirmé les prévisions de Henri, il confia définitivement à Sully la direction suprême des finances, et ne tarda pas à lui donner le titre de surintendant (1599).

A défaut de très hautes capacités financières, Sully avait du moins l'ordre et la probité, deux qualités sans lesquelles la capacité sert de peu en finances. Des formes régulières de comptabilité furent établies, une rigoureuse perspicacité dans l'examen des dettes et une exactitude non moins rigoureuse à tenir les engagements aidèrent singulièrement la réforme dont Sully obtint de si excellents résultats (*voy.* T. XI, p. 42). Les tailles ne furent pas seulement diminuées pour l'avenir; on remit au peuple un arriéré de 20 millions sur cette espèce de contribution. Les droits de province à province, dont l'entière suppression était réservée à une autre époque, furent considérablement diminués; diverses mesures financières réduisirent d'un tiers la dette de l'État; enfin, au lieu du déficit constant qui affligeait depuis si longtemps la fortune publique, on obtint chaque année un excédant de recettes dont l'accumulation, dans la forteresse de la Bastille, avait produit une réserve de 42 millions à l'époque de la mort de Henri IV. Sans doute un bon système de crédit aurait fait d'autres merveilles, et une forteresse où l'on entasse des capitaux qui n'en sortent plus est une espèce de banque fort arriérée; mais il faut juger les résultats obtenus par Sully, en tenant fidèlement compte des institutions, des idées du temps, et aussi par ce qui se passait avant son administration : c'est ainsi seulement qu'en constatant le progrès on peut rendre au ministre toute la justice qu'il mérite.

Sully professait un principe d'économie renouvelé et étendu par Quesnay et les économistes français du XVIII^e^ siècle (*voy.* QUESNAY et T. IX, p. 120) : c'est que la terre est la source unique de toute richesse. A une époque où le pays avait été ravagé en tout sens par la guerre civile, un tel système avait sa valeur et on en comprend l'exagération; ce qui n'empêcha pas Henri IV de reconnaître ce qu'il a de trop exclusif : il savait, lui, combien l'industrie accroît la valeur des productions naturelles, et il fonda des manufactures, il encouragea les échanges et les colonisations, sans parvenir à convaincre Sully que là aussi il y avait des sources fécondes de prospérité.

Mais si Sully répugnait à voir son roi créer des manufactures dont il comprenait peu l'utilité, il encourageait de tout son pouvoir la construction des places-fortes dont les malheurs de son temps lui démontraient le besoin. Sully croyait bien employer l'argent qu'il économisait à élever ces boulevards qui devaient défendre la patrie contre l'étranger, et le roi contre les révoltes intérieures. Il était grand-maître de l'artillerie en même temps que surintendant des finances, et s'il n'était pas un économiste de génie, il était sans doute un des premiers artilleurs de son siècle : il en donna plus d'une preuve dans sa carrière militaire,

et notamment par la prise de Charbonnière et de Montmélian, forteresses déclarées imprenables par les plus habiles gens de guerre de l'époque. C'est à l'occasion des périls qu'il bravait dans ces siéges que Henri IV lui rappelait le besoin qu'il avait de lui pour la conduite de ses finances, le conjurait de ne point prodiguer sa vie, et lui écrivait : « Mon ami, que j'aime bien, continuez à me bien servir, mais non pas à faire le fol et le simple soldat. »

Dans ce temps où les attributions des ministres se réglaient sur les faveurs du prince, les fonctions d'un ministre ami de son roi pouvaient embrasser le gouvernement tout entier. A la guerre, aux finances, aux négociations diplomatiques, Sully joignait l'administration intérieure; et les titres de grand-voyer et de capitaine héréditaire des canaux et rivières ne furent pas pour lui des titres de parade : grâce à l'ordre et à l'activité qu'il portait dans les affaires de la paix aussi bien que dans celles de la guerre, des routes s'ouvrirent, des canaux furent construits, et les communications intérieures prirent sous lui un utile accroissement. Enfin sortie de l'état misérable où les guerres civiles, les haines religieuses, une succession de rois indignes de la gouverner l'avaient réduite, la France paisible au dedans, respectée au dehors, guérissait ses plaies profondes, restaurait ses finances, fécondait ses campagnes, et se préparait à la grande entreprise que méditait Henri IV, et sur laquelle il voulait fonder le système politique de l'Europe, lorsqu'un coup de poignard vint tout détruire, et, en frappant un homme, changea les destinées de plusieurs royaumes.

La mort tragique de Henri IV pénétra Sully d'une profonde douleur, et, en même temps, d'une inquiétude qu'il ne prit pas la peine de dissimuler. Plus l'amitié du roi l'avait comblé de faveurs, plus était acharnée contre lui l'inimitié des courtisans. Parmi les éternels démêlés de Henri IV et de Marie de Médicis, Sully avait été plus d'une fois médiateur, et médiateur peu agréable à la reine, qui, tout en estimant son caractère, lui reprochait la partialité d'un ami pour le roi, et pour elle l'austérité de sa franchise. Il avait blessé surtout les favoris italiens qui gouvernaient Marie de Médicis et que la mort inopinée du roi allait rendre maîtres du royaume. Son premier mouvement avait été de courir au Louvre après la fatale nouvelle; la réflexion et des avis secrets l'arrêtèrent en chemin : il eut peur; il crut que sa liberté, sa vie peut-être étaient menacées, et il acheva d'en être convaincu quand un message de la reine l'appela près d'elle, en l'invitant à venir peu accompagné. Alors l'arsenal* ne lui sembla pas un asile assez sûr, et il se retira à la Bastille, dont il était gouverneur. La crainte de Sully fut certainement exagérée, et lui fit commettre une faute qui surprit tout le monde. Le lendemain pourtant, remis de son premier trouble, et rassuré par des avis plus favorables, il se décida à paraître à la cour. Mais il vit bientôt à travers des semblants de bienveillance, et aux premiers actes de franchise qu'il essaya, que le seul parti qu'il eût à prendre était la retraite. Dans une cour où commençaient à régner Concini (*voy.*) et sa femme, on n'aurait su que faire d'un tel ministre, et lui n'aurait pas voulu de tels maîtres. Il quitta Paris, et se retira en Poitou, non sans un vif regret d'être obligé de résigner ses emplois, et avec un dépit assez mal déguisé que constatent plusieurs lettres de sa main. La reine, qui lui donna une pension de 48,000 livres, paya sa retraite en personne, plus heureuse de récompenser son éloignement que ses services. Sully s'occupa d'abord de tirer le meilleur parti possible des charges qu'il avait exercées, et des bénéfices ecclésiastiques dont la générosité du roi l'avait doté. Le capital d'un million qu'il en retira, joint à sa pension et aux vastes domaines dont il était possesseur, lui permit de continuer, dans la retraite, à soutenir cet état de prince qu'il avait du vivant du feu roi; la foule de ses pages, de ses écuyers, de ses gentilshommes formaient autour de lui comme une espèce de cour dans ses châteaux de Rosny et de Villebon qu'il habitait alternativement. Il tenait pourtant encore

(*) On y montre encore aujourd'hui le cabinet de Sully.

par quelque côté à la vie publique, la reine lui ayant laissé le gouvernement du Poitou et la direction de l'artillerie. Mais ces titres, aussi bien que celui de maréchal de France, qui lui fut donné à l'âge de 74 ans (1634), furent, pour Sully, des marques d'honneur plutôt que des emplois actifs. Il quittait peu sa retraite, et ne paraissait plus à la cour que dans les rares circonstances où il y était appelé, quand on croyait avoir besoin de ses conseils. Alors il rapportait, parmi des courtisans brillants et frivoles, l'austérité de ses manières et la sévérité d'un costume dont les airs surannés provoquaient les propos moqueurs des raffinés et des damerets à la mode. La raillerie, un peu honteuse d'elle-même, n'osait pourtant éclater en face; mais elle n'échappait pas à l'œil perçant du noble vieillard, qui donna un jour aux railleurs une rude leçon, en disant tout haut à Louis XIII ces mots restés célèbres: « Sire, quand le roi votre père, de glorieuse mémoire, me faisait l'honneur de m'appeler pour me parler d'affaires, au préalable il faisait sortir les bouffons. »

Sully était un de ces esprits solides et nourris de sérieuses études, qui conservent dans la retraite toute l'activité des affaires. Les travaux historiques, la culture de ses jardins qui de tous temps avaient été ses distractions favorites, devinrent pour lui des occupations plus suivies, et la composition d'une espèce d'histoire de son temps qu'on nomme ses *Mémoires* lui rappelait encore cette vie si laborieuse à laquelle devaient succéder trente années de repos, Ce repos fut troublé par les chagrins que lui causèrent la conduite et la mort de son fils aîné, et ensuite les tracasseries d'un procès que lui suscita son petit-fils, et qu'il perdit peu de jours avant sa mort, arrivée le 22 décembre 1641. Il avait atteint 82 ans.

Parmi les titres de Sully au souvenir de la postérité, il faut mettre au premier rang cette amitié si fidèle et si dévouée qui l'unissait à Henri, et qui ne profita pas moins au pays qu'au monarque. Cette intimité sans doute fit la fortune de Sully ; mais d'autres auraient pu solliciter et payer cette fortune par de serviles complaisances, par des flatteries funestes, par une souplesse de valet. Sully s'acquitta des bienfaits du roi par une rudesse utile, une franchise d'honnête homme et une sévérité d'ami. Sully s'établissant entre Henri IV et ses maîtresses le défenseur obstiné des intérêts de l'État et de la gloire du prince, offre un des rares et beaux exemples que l'histoire ne saurait recueillir avec trop d'honneur. Voyez-le refusant de payer les dépenses du royal baptême qu'on voulait faire à un fils de Gabrielle d'Estrées en disant en face du roi : « Il n'y a pas ici d'enfant de France. » Voyez-le déchirant la promesse de mariage faite par Henri IV à M^lle^ d'Entraigue; écoutez-le répondant aux cajoleries de la duchesse de Verneuil qui voulait puiser à pleines mains au trésor public pour ses parents et pour elle-même : « Tout cela serait bon, madame, si S. M. prenait l'argent en sa bourse; mais de lever cela sur les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs, il n'y a nulle raison, étant ceux qui nourrissent le roi, et nous tous; et se contentent bien d'un seul maître, sans avoir tant de cousins, de parents, et de maîtresses à entretenir. » Écoutez-le enfin, disant vertement à Henri IV que de folles amours n'étaient pas plus le fait d'un grand roi que d'un homme à barbe grise; et dites si, dans Sully, l'ami n'était pas plus rare encore que le ministre. Avec tout autre roi, une telle franchise eût été impossible; avec Henri elle était seulement difficile. Mais un roi assez sage pour répondre à une femme chérie et blessée : « Je me passerais mieux de dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme lui; » assez grand pour dire au ministre qui fléchit le genou dans l'attendrissement d'une réconciliation : « Relevez-vous, Rosny, ils croiraient que je vous pardonne;» ce roi-là méritait le bonheur d'avoir un tel ami.

Sully se montra toujours sincèrement attaché à son culte : on a dit que c'était chez lui de l'obstination; nous croyons, nous, à la conviction de Sully ; nous y croyons et parce qu'il était honnête homme, et aussi parce que sa croyance s'étant trouvée opposée à son intérêt, elle a triomphé dans le conflit ; il a résisté sur ce

point, non-seulement aux pressantes instances du pape, mais aux offres du roi qui aurait donné l'épée de connétable à Sully catholique. Et pourtant ce calviniste obstiné conseilla à son royal ami d'abjurer, tant était sincère son dévouement à tout ce qu'il croyait utile aux intérêts du prince et du pays.

Mais si Sully résista du vivant de Henri IV à tous les efforts que firent les catholiques pour le convertir, il résista également aux efforts des protestants pour l'entraîner, après la mort de ce prince, dans les rébellions d'un parti aux yeux duquel Sully était un personnage si considérable, et où figuraient au premier rang ses amis, ses parents, et le duc de Rohan, son gendre. Rien ne balança dans son esprit la fidélité qu'il devait au roi. Les soupçons que cherche à élever contre lui à cet égard Vittorio Siri ne doivent être considérés que comme l'écho d'une calomnie.

Sully n'était pas exempt de quelques défauts voisins des qualités qui le distinguent; il n'avait pas moins d'entêtement que de fermeté; il aimait à se vanter en toute occasion, et brave il avait la jactance de la bravoure; il soignait admirablement la fortune de l'État, et fut en même temps excessivement occupé de sa propre fortune. Ses ennemis disaient que de 6,000 livres de rentes, le seul bien qu'il eût quand il était entré aux affaires, il était parvenu, à l'époque de la mort de Henri IV, à une fortune de 150,000 livres. En faisant la part de l'exagération de l'inimitié, il faut bien reconnaître qu'il ne perdit pas son temps au service de l'État. Mais si Sully fut âpre au gain, s'il se fit beaucoup donner, il ne prit jamais rien. Quoi qu'en dise Richelieu, dans l'*Histoire de la mère et du fils*, son intégrité est restée intacte. Au reste, Richelieu, qui fit lui-même aux affaires une fortune bien plus considérable encore que celle de Sully, ne doit pas être cru légèrement quand il parle des hommes qu'il n'aimait pas; il faut donc se tenir en garde contre tout ce qu'il raconte au sujet du ministre de Henri IV. Ce qui est certain, c'est que le désintéressement ne fut pas la vertu de Sully, tous les moyens licites d'acquérir et d'amasser de l'argent lui semblaient bons; dès les premiers temps de sa liaison avec Henri IV, il le quitta un instant et faillit se brouiller avec lui pour le refus d'un gouvernement que la politique interdisait au roi de confier à un protestant aussi décidé que Rosny. Mais quelques taches dans ce caractère disparaissent couvertes de l'éclat de tant de belles actions, de nobles vertus et de grands services rendus au pays.

Nous avons dit que les Mémoires de Sully étaient à peu près l'histoire de son temps. Ce livre, écrit en assez mauvais style et dans une forme de discours qui nuit à la clarté (l'auteur, au lieu de parler en son nom, faisant raconter par un secrétaire à Sully ce que Sully a fait), est rempli néanmoins de cet intérêt qui s'attache au récit d'un témoin oculaire et de l'un des premiers acteurs dans les événements qu'on raconte. Sans doute il faut bien s'attendre que les faits seront présentés par l'historien sous le jour où l'homme d'État les a vus et désire qu'on les voie; il y a toujours quelque précaution à prendre en lisant un livre ainsi composé; mais par combien d'avantages ce petit inconvénient n'est-il pas racheté? La pensée politique du gouvernement, la direction des événements, les résultats intérieurs et extérieurs, les intrigues et les révolutions de cour, les particularités de la vie privée du roi et les tracasseries de son ménage, la physionomie des personnages considérables du temps, tout cela est ici plein d'une vérité qui saisit et qui attache. Sully donna le titre d'*Économies royales* à ce livre dont il fit imprimer les deux premiers volumes in-fol. dans son château de Sully, avec la fausse date d'Amsterdam, et cette édition publiée en 1634, connue encore aujourd'hui sous le nom d'*édition aux vvv verds*, n'a été terminée qu'en 1662, par la publication de deux nouveaux volumes donnés par Jean le Laboureur. L'inconvénient de la forme de rédaction que nous avons indiquée tout à l'heure donna l'idée à l'abbé de l'Écluse des Loges de refondre ce livre, et il le fit imprimer en 1745, sous le titre de *Mémoires de Sully*, après lui avoir fait subir une métamorphose complète. Non-seulement le récit est mis à la troisième per-

sonne, et des notes ont été ajoutées, ce qui offre de véritables améliorations; mais l'éditeur s'est permis de prendre avec les faits la même liberté qu'avec le style, et pour diminuer la confusion du récit primitif, il en a complétement changé l'ordre, de sorte que bien souvent l'on ne sait plus si on lit l'abbé de l'Écluse ou Sully; c'est là un immense inconvénient que rien ne saurait compenser. Cette édition pourtant a prévalu sur l'édition originale qu'on ne réimprime plus aujourd'hui.

On cite encore parmi les fruits des loisirs de Sully, un roman allégorique, *Gélastide*, dont le manuscrit existe, dit-on, dans les archives de sa famille; et d'autres ouvrages tout-à-fait perdus : un *Traité de la guerre*, *Le maréchal-de-camp* et les *Instructions de milice et police*. M. A.

SULPICE-SÉVÈRE, *voy.* Sévère.

SULPICIUS, tribun du peuple, *voy.* Marius, et Romains, T. XX, p. 586.

SULTHAN (*solthán*), mot arabe qui signifie homme puissant. Nous en avons déjà parlé au mot Soudan. Ordinairement on donne à l'empereur des Turcs le nom de sulthan, quoique celui de padichah (*voy.*) réponde plutôt à grand-sulthan. Les princes de la famille des khans de la Crimée portaient également ce titre. Le pacha d'Égypte est aussi appelé sulthan par les habitants du pays, mais non pas par la cour de Constantinople. Dans le langage ordinaire enfin, les Orientaux qualifient de sulthan, par courtoisie, toute espèce de personne. Les Européens donnent aux épouses du sulthan le nom de *sulthanes*, mais les Turcs les désignent seulement sous le nom de première, de seconde ou de troisième femme, etc. La première en rang est celle qui avant toutes les autres a donné un fils au sulthan (*voy.* Aseki). Elle est appelée par les Européens sulthane favorite, et elle a le pas sur toutes les autres femmes du sérail (*voy.*), à moins que son fils ne vienne à mourir avant le sulthan régnant, et qu'une autre femme n'accouche d'un autre enfant mâle avant elle. Le titre de sulthane ne se donne proprement qu'à l'épouse légitime et reconnue pour telle par le sulthan; mais, afin d'éviter les dépenses d'une seconde cour, le sulthan ne se marie plus aujourd'hui. A Constantinople, le nom de sulthanes ne se donne qu'aux filles du grand-seigneur, qui le conservent même après leur mariage. Les filles qui naissent d'elles reçoivent le titre de *kanum sulthanes* ou princesses du sang. La mère du sulthan, si elle vit encore à l'avénement au trône de son fils, prend celui de *sulthane validé*. Elle jouit d'une considération particulière; son fils n'ose prendre ni femmes ni concubines sans son consentement, et elle exerce une grande influence sur la marche du gouvernement.

On appelle aussi *sulthane* une espèce de vaisseau de guerre turc portant environ 66 canons, 800 soldats de marine et 60 matelots; et *sultani* une monnaie qui se frappe au Caire et vaut de 5 à 6 fr. Les sultanis de Tunis sont plus lourds, d'or plus fin, et valent un tiers de plus; de même dans l'Algérie ils valent 8 fr. 40 cent. *C. L.*

SULZBACH (maison de), *voy.* Palatinat et Bavière.

SULZER (Jean-George), un des philosophes et critiques les plus célèbres de son siècle, naquit à Winterthur, dans le canton de Zurich, le 5 oct. 1720. A l'âge de 16 ans, il fut envoyé au gymnase de Zurich, où il eut pour professeur de littérature Jean Gessner; Breitinger et Bodmer lui enseignèrent les principes de l'æsthétique. Ses études de théologie terminées, il entra d'abord (1740) comme précepteur dans une maison particulière, et obtint ensuite la place de vicaire du pasteur de Maschwanden. Ce fut à cette époque qu'il débuta dans la carrière littéraire par ses *Considérations morales sur les œuvres de la nature* (Berl., 1741). En 1742, il fit un voyage en Suisse, et, l'année suivante, il entra de nouveau comme instituteur dans une famille de Magdebourg; mais, au bout de peu de temps, il partit pour Berlin, où il obtint, en 1747, une chaire de mathématiques au gymnase de Joachimsthal. En 1750, il publia avec Ramler les *Nouvelles critiques de la république des lettres*, et bientôt après il fut nommé membre de la classe de philosophie de l'Académie royale des scienees. On a de lui deux vo-

lumes de dissertations philosophiques (Berl., 1773) qu'il composa en cette qualité. La mort de sa femme l'ayant rappelé dans sa patrie (1760), il prit la résolution de s'y fixer avec ses enfants; mais pour le retenir à Berlin, le roi le nomma professeur de la nouvelle académie noble, et lui fit don d'une terre sur les bords de la Spree. En 1765, Sulzer siégea dans la commission chargée de réviser le règlement de l'académie. En 1771, le duc de Courlande l'appela à Mitau pour le placer à la tête du gymnase qu'il voulait fonder dans cette ville; mais les atteintes de la maladie dont il mourut ne lui permirent pas de se rendre à cette honorable invitation : il dut se borner à rédiger le plan des études. En 1773, le mal fit tant de progrès que Haller lui conseilla un voyage en Italie. Pendant son absence, il fut nommé directeur de la classe de philosophie de l'Académie royale des sciences. Le climat de l'Italie parut d'abord lui faire du bien; cependant, en 1776, son état empira, et il mourut le 27 février 1779. Le principal ouvrage de Sulzer est la *Théorie générale des beaux-arts*, publié en 1786 (dern. éd., Leipz., 1792-94, 4 vol. in-8°, à laquelle les suppléments de Blankenburg, Leipz., 1796-98, 3 vol., et de Dyk et Schatz, Leipz., 1792-1808, 8 vol., ont encore donné une valeur plus haute). Dans cette espèce de dictionnaire, qui fonda la réputation de Sulzer d'une manière durable, il chercha à combiner les doctrines de l'école de Wolf avec les opinions des philosophes anglais et français, à les exposer d'une manière à la fois claire et populaire, et à rattacher la théorie des beaux-arts au perfectionnement moral de l'homme. Ses *Exercices préliminaires pour éveiller l'attention et la réflexion* (3e éd., Nuremb., 1780-82, 4 vol.), et sa *Somme* (*Kurzer Begriff*) de toute la science (1745; 6e éd., Francf. et Leipz., 1786) méritent également d'être mentionnés. Son *Autobiographie* a été publiée à Berlin, en 1808. *C. L.*

SUMAC, nom que l'on a donné à un genre de plantes de la famille des térébenthacées (*voy.*), qui renferme un grand nombre d'espèces. Le sumac employé en teinture est la feuille de cette plante, séchée et réduite en poudre. On en connaît de cinq sortes, qui sont le sumac *de Sicile*, récolté à Casini, près de Palerme, et qui est particulièrement employé par les maroquiniers; le sumac *de Malaga*, celui *de Porto*, celui *de Donzère*, récolté dans le Comtat et préparé à Donzère et à Montélimart; enfin le sumac *de Redon*, peu estimé, et qui est connu dans le midi de la France, sur les bords de la Garonne, du Lot et du Tarn, sous le nom d'*herbe au noir*, *herbe aux teinturiers*.

Le fruit du sumac, assez semblable à une grappe de raisin, sert, dans nos contrées méridionales, à faire du vinaigre. On l'emploie aussi en médecine comme remède contre la dyssenterie. L'écorce de sumac sert à la tannerie. D. A. D.

SUMAROCOW, *voy.* SOUMAROKOF.

SUMATRA, une des îles de la Sonde (*voy.*), appelée par les indigènes *Pourichou* et *Jodales*. Elle est située sous l'équateur et séparée au nord-ouest de la presqu'île de Malacca par le détroit du même nom; au sud-est, de Java par celui de la Sonde. Elle a environ 200 milles géogr. de long sur 20 à 40 de large, et une superficie de 6,046 milles carr. Une chaîne de montagnes double, et même triple en quelques endroits, dont le point culminant, le mont Ophir, sous l'équateur même, s'élève à 13,424 pieds au-dessus du niveau de la mer, la coupe dans toute sa longueur. Entre ces hauteurs s'étendent de vastes plaines avec de grands et beaux lacs. La côte occidentale est fort bien arrosée; mais ses fleuves et ses rivières sont trop resserrés et trop rapides pour être navigables. Ceux de la côte orientale sont plus larges et plus profonds. La température est moins ardente à Sumatra que dans d'autres pays sous la ligne; cependant on n'y voit jamais de neige, on n'y éprouve jamais le froid, quoique en revanche il y ait fréquemment d'épais brouillards. Les volcans y sont nombreux; les tremblements de terre et les orages rares, mais violents. Sumatra produit en quantité de l'or, du cuivre, du fer, de l'étain, du soufre, du salpêtre, du pétrole et du charbon de terre d'une qualité inférieure. On y trouve aussi des eaux minérales chaudes et froides.

Le riz est la plante qu'on y cultive principalement. Les cocos, le bétel et le bambou sont l'objet d'une exportation considérable. Les plantations de sucre ont moins d'importance, et l'on ne récolte le maïs, le poivre, le gingembre, la coriandre et le cumin que dans les jardins. On prépare avec le chanvre une substance enivrante qui se fume mêlée au tabac. Le ricin y croît en abondance sans aucune culture, surtout au bord de la mer. L'indigo, le bois de Brésil et la gomme élastique sont également la matière d'un commerce actif. Les végétaux esculents sont aussi variés que délicieux. Le camphrier croît dans la partie septentrionale. Le toxicodendron (arbre à poison) de Sumatra est moins dangereux qu'on ne s'est plu à le dire ; on peut sans péril se reposer sous son ombrage, et les oiseaux font leurs nids dans ses branches. C'est dans cette île que se rencontre la plus grande fleur connue, la rafflesia. Parmi les quadrupèdes, nous citerons le buffle, le seul animal domestique qu'on emploie aux travaux des champs, et qui fournit aux habitants du lait, du beurre et de la viande; une espèce de vache sauvage; de petits chevaux parfaitement proportionnés, que l'on tue pour se nourrir de leur chair dans le pays des Battas, de même qu'à Célèbes; on y trouve aussi des cochons et des sangliers, des chèvres, des éléphants, des rhinocéros, des tigres, des chats-tigres, des caméléons, des alligators, plusieurs espèces de serpents et de tortues. Les lacs, les rivières et la mer abondent en poissons et en crustacés; les bois en oiseaux de tous genres. Depuis 1803, on cultive avec le plus grand succès à Sumatra, dans les environs de Marlborough, le muscadier et le giroflier. Enfin, l'Europe tire encore de cette île du benjoin, de l'ivoire, de la cire, des nids d'oiseaux, de l'ébène, etc.

Sumatra, dont la population est évaluée à 8 millions d'habitants, est divisée en 16 royaumes, dont les plus considérables sont ceux de Menangcabo, d'Atschin et d'Indrapoura. Le premier, fondé par des Malais, est le plus puissant de tous. Sa constitution est un mélange de féodalité et de gouvernement patriarcal. Le royaume de Palembang, placé sous l'autorité du roi des Pays-Bas, ne compte qu'environ 150,000 habitants, dont 25,000 pour la capitale du même nom. Sur les côtes, les mœurs de l'Europe et ses lois se sont introduites parmi les naturels. Tous les membres d'une famille sont responsables des dettes de leur parent ; les héritages se partagent entre tous les enfants par portions égales ; le meurtre est puni d'une amende; les châtiments corporels sont rares. Les serments se prêtent sur les tombes des ancêtres, avec une grande solennité. Les indigènes sont généralement d'une taille moyenne et bien prise. Les femmes aplatissent le nez à leurs enfants nouveau-nés, leur compriment le front et leur allongent les oreilles, ce qui passe chez ce peuple pour une beauté. Pour le même motif, les hommes s'épilent et les deux sexes se liment les dents. Un grand nombre de ces insulaires ont été convertis, au moins extérieurement, au christianisme par les efforts des missionnaires espagnols et hollandais. Les autres n'ont que des croyances religieuses fort imparfaites. Ils admettent l'existence d'un être suprême et une espèce de métempsycose, et ils ont un respect profond pour les tombeaux de leurs aïeux et de leurs parents. Dans l'intérieur de l'île vivent encore les *Battas* ou *Battaks*, premiers habitants de Sumatra *. Les montagnes et quelques îles voisines sont peuplées d'une race d'hommes absolument sauvages, qui se rapproche de la race nègre.

Dès le commencement du XVI^e^ siècle, les Portugais s'établirent sur la côte septentrionale de Sumatra, dans le royaume

(*) Ils offrent peut-être le mélange le plus extraordinaire, dit M. Balbi, que l'on ait encore observé des mœurs d'un peuple doux et assez civilisé, possédant depuis un temps immémorial un alphabet particulier, une littérature originale, ayant une instruction élémentaire très répandue, et présentant, malgré cela, l'horrible usage de l'anthropophagie, exercée légalement avec des circonstances extraordinaires.—Achem, chef-lieu du royaume indépendant du même nom, est située à la pointe N.-O. de l'île. On lui accorde 8,000 maisons, la plupart bâties en bambous et élevées sur pilotis. Dans la partie néerlandaise, divisée en pays immédiats et en pays vassaux, on remarque les *résidences* de Padang (10,000 hab.), Palembang (25,000) et le fort Marlborough, qui a été, jusqu'en 1824, le chef-lieu de toutes les colonies anglaises dans l'île de Sumatra.

S.

d'Achem ou Atjieh. Ils en furent chassés, dans les premières années du siècle suivant, par les Hollandais, qui fondèrent à Atjieh une factorerie, transportée plus tard à Padang, au centre de la côte occidentale. En 1669, le sulthan abandonna à la Compagnie des Indes orientales la souveraineté sur cette dernière ville et son territoire. En 1685, les Anglais créèrent à leur tour un établissement à Bencoulen, et, en 1714, ils construisirent le fort Marlborough, que les Français détruisirent en 1760, mais qui, bientôt rétabli, leur fut assuré par la paix de Paris de 1763. La Compagnie anglaise des Indes orientales possédait en outre, sur la côte occidentale, un territoire de 350 milles carrés, la présidence de Bencoulen avec le chef-lieu de même nom, qu'en 1824 le gouvernement anglais céda à la Hollande en échange de Malacca. Les Hollandais possèdent encore un comptoir à Palembang, sur la côte orientale. Les Lampongs ont sur la côte méridionale quelques établissements peu importants, placés sous les ordres du résident de Bantam. Le premier Européen qui ait visité l'intérieur de l'île est l'Anglais sir Thomas Stamford Raffles : c'est de lui que la rafflesia tire son nom. Près de la côte occidentale, est située l'île de Poulo-Nyas, parfaitement cultivée et peuplée de 200,000 âmes; au sud, sont les îles Keeling (des Cocos), où le capitaine Ross a découvert, en 1827, l'excellent port de Fort-Albion et fondé l'établissement de New-Selina; sur la côte orientale, Billiton, Banka et autres îles. — *Voir* Anderson, *Mission in the east-coast of Sumatra*, 1823 (Édimb., 1826, 2 vol. in-4°). *C. L.*

SUMBAVA-TIMOR (ILES DE), *voy.* OCÉANIE, T. XVIII, p. 624.

SUMMERS (ILES DE), *voy.* BERMUDES.

SUND, ou plutôt OERESUND, détroit qui sépare l'île de Seelande (*voy.*), appartenant au Danemark, de la Scanie, province suédoise. C'est la route ordinaire des navires qui se rendent de la mer du Nord dans la Baltique. Il a 9 milles géogr. de longueur ; sa largeur, près de Helsingborg (Suède), ne dépasse pas un demi-mille; il est dominé en cet endroit par la citadelle de Kronborg, sur l'île de Seelande. De temps immémorial, et en vertu de traités conclus avec les puissances maritimes, le roi de Danemark prélève des droits sur les vaisseaux qui traversent non-seulement le Sund, mais aussi le grand et le petit Belt (*voy.*). Ces droits, qui se paient à la douane d'Elseneur (*voy.*), étaient fixés à 1 p. % de la valeur de la cargaison pour les bâtiments français, anglais, hollandais et suédois. Les Suédois, en effet, qui avaient obtenu par la paix de Brömsebro, en 1645, l'exemption de tout péage pour leurs vaisseaux, ont perdu cet avantage depuis 1720. Les autres nations, et même les Danois, paient 1 $\frac{1}{4}$ p. %. Les capitaines hollandais jouissent du privilége de n'avoir qu'à exhiber leurs papiers ; ceux des autres peuples sont soumis à la visite. En 1835, ces droits ne rapportèrent pas moins de 1,803,000 rixdales.

En 1833, 10,985 navires passèrent le Sund ; en 1843, 14,940. Le mouvement s'est donc accru de plus du tiers. La Hollande et la Prusse sont, après le Danemark et la Suède, les puissances qui figurent pour la plus forte part dans l'accroissement. En 1842, le gouvernement danois a consenti, sur les instantes réclamations des puissances commerciales, à réduire ce droit de passage. *C. L. m.*

SUNDERLAND (COMTES DE), *voy.* SPENCER.

SUNDGAU, c'est-à-dire région du sud, majeure partie de la Haute-Alsace, *voy.* ALSACE et RHIN (*dép. du Haut-*).

SUNNA, SUNNITES, *voy.* SOUNNA.

SUPÉRIEUR (LAC), le plus grand qui existe parmi ceux formés d'eau douce. Avec le Michigan, les lacs Huron, Saint-Clair, Érié et Ontario, il forme ce que quelques géographes appellent *la Mer d'eau douce* ou *la Mer du Canada*. *Voy.* ÉTATS-UNIS.

SUPERLATIF, *voy.* COMPARAISON (*degrés de*).

SUPERSTITION. La superstition est une corruption du sentiment religieux altéré par l'ignorance; c'est la foi sans raison, c'est la croyance aveugle qui ne se fonde sur aucun examen. La superstition honore Dieu d'une manière indigne de lui; elle défigure l'objet de son

culte et le dégrade : elle met la forme morte à la place de l'esprit vivant ; au sentiment intérieur elle substitue de minutieuses pratiques de dévotion extérieure, qui font perdre de vue le fond de la religion (*voy.* T. XX, p. 415). Ainsi un Russe remercie saint Nicolas de lui avoir fourni l'occasion de voler sans être aperçu. En Espagne, un bandit force un prêtre, le pistolet sur la gorge, à lui donner l'absolution des assassinats qu'il vient de commettre. La perfection en ce genre a été atteinte par l'invention de ces moulins à prière, qui fonctionnent pour le compte de certains dévots indiens, pendant que ceux-ci vaquent à leurs occupations ou à leurs plaisirs. Lequel était le plus véritablement religieux, ou de la bonne femme qui ajoutait pieusement un fagot au bûcher de Jean Huss, ou du noble martyr qui, à cette vue, se bornait à dire : *Sancta simplicitas!*

Le sentiment religieux peut donc être plus ou moins pur, plus ou moins mêlé d'alliage : quelquefois la superstition va jusqu'à le dénaturer profondément. Il est donc d'une extrême importance de distinguer avec soin la religion de la superstition, et de tracer nettement la ligne de démarcation qui les sépare.

Ce sont les lumières qui distinguent la religion de la superstition. « La principale différence entre la religion et la superstition, dit Spinoza (*Lettre* 29e), c'est que celle-ci a pour base l'ignorance, et la religion la sagesse. » Il faut donc travailler à dissiper les ténèbres de l'ignorance : plus l'esprit de l'homme s'éclaire, plus il devient capable de concevoir de Dieu des idées saines et épurées. Pour déraciner un culte superstitieux et le transformer en culte raisonnable, le moyen le plus sûr et le plus efficace est de répandre les lumières, et de fonder autant que possible les croyances sur la raison.

Sans doute, croire est un besoin profondément enraciné dans notre nature, et la croyance a son domaine, qui n'est pas toujours celui de la raison. Cependant, si l'on peut dire que la croyance devance quelquefois la raison, du moins elle ne doit jamais la contredire ; elle devient illégitime dès qu'elle tombe dans l'absurde. La foi (*voy.*) est donc elle-même soumise à un certain contrôle, et il importe de ne pas confondre les croyances superstitieuses avec les croyances raisonnables. D'un côté, toute religion constituée incline à la superstition, par cela seul que les pratiques tendent par leur nature à se convertir en habitudes machinales ; d'un autre côté, les pratiques d'une religion établie vont très bien aux esprits que la pensée fatigue et qui n'ont pas la force de se faire eux-mêmes leur opinion sur les grands problèmes que la religion doit résoudre. Pour ces âmes, la foi est un support ; la liberté leur pèse, elles l'abandonnent à un directeur auquel elles s'en remettent du soin de penser pour elles. L'enfant se trouve vis-à-vis de ses parents dans cette position subordonnée que légitiment sa faiblesse et son ignorance ; il est forcé de les en croire sur toutes choses, et il ne s'avise pas de révoquer en doute ce qu'ils lui enseignent ; mais il s'émancipe à mesure qu'il s'éclaire et qu'il devient capable de se conduire lui-même. L'immense majorité du genre humain reste toujours dans un état d'enfance vis-à-vis des hommes éclairés, elle a toujours besoin de tutelle. Les protestants reprochent aux catholiques que la plupart de leurs pratiques sont entachées de superstitions. Les catholiques éclairés reconnaissent volontiers que ces pratiques ne sont pas l'essence de la religion ; mais ces concessions faites par l'Église à la multitude sont autant de moyens de la gouverner. Et dans les communions protestantes elles-mêmes, ne voyons-nous pas bien des croyants auxquels des confessions de foi formulées et explicites sont indispensables? On en vient ainsi à comprendre les ménagements extrêmes des gouvernements pour les superstitions, ménagements qu'une raison sévère est quelquefois tentée de leur reprocher.

Enfin, il est des âmes qui vivent surtout de mysticisme. Il y a des superstitions du cœur, telles que les pressentiments, à l'égard des personnes qui nous sont chères. L'amour, qui est, comme la dévotion, le culte de l'idéal, de la perfection, de la beauté suprême, est enclin comme elle aux superstitions : innocentes faiblesses dont l'âme humaine a peine à

se dépouiller! La crainte et l'espérance nous disposent à la crédulité (*voy.*); il est dans notre nature de croire facilement ce que nous espérons, et quelquefois aussi ce que nous craignons.

Toute superstition a sa racine dans le principe de l'association des idées, en vertu duquel des objets naturellement indifférents deviennent chers et vénérables par leur liaison avec des objets qui nous intéressent. De là les pèlerinages, le culte des reliques (*voy.* ces mots), et toutes ces pratiques qui sont autant de liens par lesquels le prêtre nous tient dans sa dépendance. La moitié des plaisirs des esprits cultivés dérivent de la source de la superstition. D'où vient cette espèce de culte que l'on rend aux anniversaires? Ne visite-t-on pas avec un respect curieux le berceau des hommes célèbres et les lieux consacrés par leur séjour?

Les superstitions mêlées aux religions antiques ont pris le caractère des dogmes auxquels elles étaient incorporées: tantôt gaies et riantes avec la mythologie grecque, qui animait la nature, personnifiait tous les phénomènes, et peuplait l'univers de dieux, de nymphes et de génies; tantôt sombres et tristes avec les dogmes qui regardent les afflictions comme un bien, et tout ce qui produit la joie comme un mal.

Quelle que soit l'action des lumières, cependant la superstition ne disparaît jamais entièrement, même dans les siècles éclairés. Ainsi, aux époques de la civilisation la plus avancée, combien est-il d'hommes capables de s'en tenir à la religion dans toute sa pureté, dégagée de tout alliage, de tout mélange superstitieux? On a toujours vu la magie (*voy.*) devenir la dernière religion des siècles dépravés. Nul siècle n'a été plus incrédule que le XVIII^e^, et nul n'a montré plus de foi aux charlatans, nul n'a compté plus de sorciers célèbres, tels que les Cagliostro, Casanova, le comte de Saint-Germain, Mesmer, etc. Que devons-nous en conclure? sinon qu'il faut combattre la superstition, sous quelque forme qu'elle se produise; car le progrès véritable de l'esprit est de passer de la superstition à la religion. A-D.

SUPIN, *voy.* VERBE.

SUPPLICE, *voy.* PEINES, EXÉCUTION, GUILLOTINE, PENDAISON, PAL, GARROTTE, etc., etc.

SUPPURATION, formation, écoulement du pus, *voy.* ce mot.

SUPRANATURALISME, et non pas *supernaturalisme*, *quod supra naturam est*, ce qui est en-dehors et au-dessus du cours ordinaire des choses, *voy.* RATIONALISME.

Il n'y a là de moderne que le nom. Toutes les religions anciennes étaient empreintes de supranaturalisme, et cette tendance plus ou moins mystique (*voy.*) dominait encore dans le polythéisme (*voy.*) au moment de sa chute, que le néoplatonisme ne réussit pas à empêcher. *Voy.* ce nom, PLOTIN, PORPHYRE, etc.

SUPRÉMATIE (SERMENT DE), *voy.* ALLÉGEANCE.

SURDITÉ, SOURDS-MUETS. La surdité est la privation de l'ouïe (*voy.*), infirmité rarement curable, parce que l'on en connaît à peine les causes. Après avoir épuisé tous les remèdes que fournit l'art médical, on a le plus souvent recours aux drogues empiriques, qui, loin de guérir, ne font qu'enflammer le siége du mal. Ce n'est pas à dire pour cela qu'aucun moyen de guérison ne doive être tenté. Mais c'est surtout au moment de l'invasion de la maladie, laquelle s'annonce par la confusion des mots qui arrivent à l'oreille, et par la difficulté d'entendre de loin, qu'il faut sans délai employer les dérivatifs. Si ces moyens ne réussissent pas alors, à combien plus forte raison la surdité déjà invétérée a-t-elle peu de chances de guérison! La surdité est bien plus incurable encore lorsqu'elle est de naissance ou qu'elle est survenue dans la première enfance de l'individu affecté: cette maladie entraîne infailliblement le mutisme, et il ne faut pas en chercher d'autres causes que l'impossibilité où se trouve l'enfant d'imiter des sons qui n'arrivent pas à son oreille; il est donc muet par cela seul qu'il est sourd. Cette conséquence est si réelle, qu'une personne frappée de surdité après avoir appris à s'exprimer s'isole peu à peu, laisse sa voix s'altérer, et finit par parler bas et confusément, comme pour

donner un éclatant démenti au proverbe populaire : *crier comme un sourd.* La plupart des sourds-muets contractent cette infirmité pendant les deux premières années de leur existence, et presque toujours à la suite d'éruptions, de convulsions ou de coups à la tête. Les individus affectés ne le sont d'ailleurs pas tous au même degré. Quelques-uns d'entre eux expriment, à l'aide d'exclamations, les principales sensations qu'ils éprouvent, telles que l'étonnement, la douleur, la pitié, le plaisir. Les uns entendent et expriment les mots à consonnes, les autres au contraire les mots composés de voyelles. D'autres ne sont frappés que de bruits très violents, comme celui du tonnerre, des décharges d'artillerie, de portes poussées avec force, etc. Le petit nombre enfin n'entend même pas le bruit du canon, dont il n'est averti que par l'ébranlement de l'atmosphère et du sol. A un degré plus ou moins prononcé, cette double infirmité ne permet qu'un développement très incomplet de l'intelligence. Plusieurs d'entre eux sont même condamnés à un éternel idiotisme.

Nous avons dit ailleurs (*voy.* les notices sur les abbés *de* L'Épée et Sicard) par quel enchaînement d'efforts philanthropiques certains bienfaiteurs de l'humanité sont parvenus à modifier, à l'aide de l'instruction, ce vice de la nature; mais leur zèle étant de beaucoup supérieur à leur pouvoir, il en résulte que l'éducation des sourds-muets ne réussit pas toujours à faire comprendre à ces infortunés toute la portée de certaines idées morales. Aussi nos tribunaux ont-ils très souvent à connaître de vols commis par des sourds-muets, l'idée de la propriété étant si peu naturelle à cette classe d'hommes que l'éducation ne peut leur en donner qu'une notion imparfaite. La confusion produite dans leur esprit par l'insuffisance de leurs sensations les rend à la fois susceptibles de méfiance et de crédulité. Chez eux encore, toutes les affections inhérentes à l'humanité ne se manifestent qu'à un faible degré : rarement ils s'attachent à quelqu'un par le lien de l'amitié : les délicatesses de l'amour sont pour eux lettres mortes; dans certains moments même leur cœur semble fermé à la pitié. Ils ignorent l'ambition ; mais en revanche le chagrin et la tristesse glissent sur eux avec légèreté, et ils n'ont pas, comme la plupart des hommes, des préjugés ou de vaines terreurs. Il existe d'ailleurs des différences marquées dans les dispositions des deux sexes soumis à une égale instruction. La nature sensitive se développe plus aisément chez la femme; chez l'homme, c'est l'intelligence. Les maladies des sourds-muets ne se signalent pas non plus par les mêmes phénomènes que chez le reste des hommes. Leur sensibilité émoussée les préserve presque toujours de la fièvre qui accompagne ordinairement nos autres maux; mais aussi elle les prive de ces heureuses réactions qui nous sauvent et nous guérissent. Nous l'avons dit en commençant, il reste malheureusement peu d'espoir de parvenir à la découverte de moyens curatifs pour cette infirmité. La médecine a déjà fait bien des essais, qui n'ont presque jamais produit que de grandes perturbations chez le malade. Les remèdes les plus vantés par la science moderne ont été les injections d'air et d'eau dans l'appareil auditif; mais les résultats n'ont pas répondu aux espérances. Il est donc plus raisonnable de s'appliquer principalement aux moyens de perfectionner l'éducation que l'on donne aux sourds-muets. Là encore il y a des améliorations à tenter, et la première de toutes est de mettre d'accord les partisans outrés du langage articulé et du langage par signes. Il ne paraît pas cependant bien difficile de faire concourir ces deux méthodes au même but, et il semble que l'expérience ait déjà démontré l'avantage universel du langage par signes, qui doit, même chez les sourds-muets susceptibles de se faire entendre, nécessairement précéder et accompagner le langage oral.

La surdité est une infirmité trop fréquente pour qu'on n'ait pas cherché de bonne heure à parer à ses tristes conséquences. Aussi existe-t-il un très grand nombre d'institutions de sourds-muets, non-seulement en Europe, mais encore en Amérique et en Asie. Dans notre partie du monde, on en compte plus de 120; le nombre total peut s'élever jus-

qu'à 140, où environ 4,000 infortunés reçoivent l'instruction. La plus célèbre est l'Institut des Sourds-Muets de Paris (au haut de la rue Saint-Jacques); mais outre celle-ci la France possède environ 30 établissements créés à son exemple, particulièrement à Bordeaux et à Lyon. A l'étranger, on cite ceux de Leipzig, de Vienne, de Berlin, de Milan, de Grœningue, de Copenhague, de Bermondsey, près de Londres, d'Édimbourg, de Claremont, de Hartfort (Connecticut Asylum), etc. Le premier bienfaiteur connu des sourds-muets fut le moine espagnol Pedro de Ponce, qui s'efforça (1570) de donner l'instruction à quatre de ces pauvres déshérités de la nature. Ramirez de Carion, John Wallis, Guillaume Holder, et beaucoup d'autres marchèrent sur ses traces; mais ce furent les abbés de l'Épée et Sicard, en France, qui obtinrent les plus grands résultats : ils formèrent aussi des élèves capables et dignes de les remplacer. Partout la bienfaisance publique s'intéressa à cette œuvre sainte, et cependant on a calculé que les $\frac{19}{20}$ des sourds-muets existant en tous pays restent encore abandonnés à leur isolement. On assure que la proportion la plus favorable à cet égard se rencontre dans le Danemark, où tous les sourds-muets reçoivent l'instruction. Beaucoup d'autres pays plus importants sont encore loin d'atteindre à cette situation désirable. Que le zèle des amis de l'humanité ne se refroidisse donc pas, et qu'il y ait toujours honneur et encouragement parmi nous pour ces hommes rares qui se dévouent à la noble mission d'alléger la misère d'un si grand nombre de leurs semblables! D. A. D.

SURETÉ, *voy.* Police.

SURETÉ GÉNÉRALE (comité de), *voy.* Comité.

SURFACE, espace compris entre des lignes qui se rencontrent, étendue en longueur et largeur seulement, abstraction faite de la profondeur ou épaisseur. Les surfaces sont ainsi les limites des corps ou solides (*voy.*). Sur le terrain, les surfaces prennent de préférence le nom de *superficies*.

Le mot *aire* est également synonyme de surface; mais il serait peut-être plus convenable de l'affecter spécialement à l'étendue superficielle envisagée par rapport à sa grandeur, le mot *surface* s'employant le plus souvent pour désigner la forme de la figure, quelle que soit la limite.

Les surfaces sont *planes* ou *courbes*, suivant qu'on peut ou qu'on ne peut pas y appliquer une ligne droite en tous sens. Les figures tracées sur le papier, sur un tableau plan, sont en général des surfaces planes; différents solides, comme la sphère, le cylindre, le cône, etc., offrent sur leur contour des surfaces courbes. Des surfaces planes, les unes sont *rectilignes* quand elles sont limitées par des lignes droites; les autres sont *curvilignes* ou *mixtilignes* lorsqu'elles sont limitées par des lignes courbes ou par une combinaison de lignes droites et de lignes courbes.

Nous avons déjà donné, au mot Figure, les noms des diverses surfaces dont s'occupe la géométrie. Nous avons fait voir que si une seule ligne courbe peut quelquefois enfermer un espace, le moindre nombre de lignes droites nécessaires pour former une surface est trois, et que par conséquent le triangle est la surface rectiligne limitée par le moins de lignes possible. Chacune des figures superficielles de la géométrie a d'ailleurs son art. spécial dans cet ouvrage, nous n'avons donc point à nous en occuper ici. *Voy.* Polygone, Triangle, Carré, Parallélogramme, Quadrilatère, Trapèze, Lozange, Cercle, Sphère, Cylindre, Cône, etc.

Mesurer une surface, c'est déterminer combien de fois cette surface en contient une autre donnée. Les mesures qu'on emploie pour comparaison des surfaces sont ordinairement des carrés. A ce mot, à ceux de Mesure, Mètre, etc., on peut voir ce que nous avons dit de la mesure des surfaces; c'est encore aux art. particuliers qu'on trouvera le moyen d'évaluer les surfaces des différentes figures. Quant aux surfaces courbes, nous en parlons de même aux art. des solides qu'elles enferment. L. L.

SURGE, *voy.* Laine.

SURINAM (colonie et rivière), *voy.* Guyane hollandaise.

SURLET DE CHOKIER (Érasme-Louis, baron), régent de Belgique en 1831, naquit à Liége, le 27 nov. 1769, d'une famille de magistrats. Maire de Gingelom, près de Saint-Tron, pendant la domination française, il fit de fréquents voyages à Paris, où il se lia avec quelques Hollandais de distinction. De 1800 à 1812, il fut membre du grand conseil, et de 1812 à 1814, du Corps législatif. A l'époque de la réunion de la Belgique à la Hollande, le roi, en vertu du droit que lui conférait la nouvelle constitution, l'appela à siéger dans la seconde Chambre dont il fit partie jusqu'en 1818. Plus tard, il fut élu membre des États provinciaux du Limbourg. Membre de l'Opposition, il ne cessa de réclamer la liberté de la presse et d'appuyer vivement les pétitions dirigées contre certains actes du gouvernement. Ses discours se faisaient remarquer par un ton satirique, facétieux, plein d'originalité, sans jamais dégénérer en personnalités. Lorsque Bruxelles s'insurgea, il fut un des députés envoyés à La Haye pour demander la séparation administrative de la Belgique et de la Hollande ; mais les négociations tendant à amener un arrangement à l'amiable entre le roi et les insurgés ayant échoué, il retourna dans sa patrie et fut élu membre du congrès national par le canton de Hasselt. Nommé président de l'assemblée, le 11 nov., il s'acquitta de ses fonctions avec tant de dignité que chaque mois le congrès confirma son choix à la présidence par une élection nouvelle. Lorsqu'il fut question d'élire un roi, il vota pour M. le duc de Nemours, et fut chargé de venir à Paris offrir la couronne à ce prince. On sait que le roi Louis-Philippe, comme tuteur de son fils, la refusa. Cependant la nécessité de consolider le gouvernement se faisant de plus en plus sentir, on résolut de nommer un régent, et la majorité des voix s'étant prononcée en faveur du baron Surlet, qui avait pour concurrent le comte de Mérode (*voy.*), chef du parti catholique et issu d'une des plus nobles familles du pays, il fut solennellement revêtu de ce titre le 26 février 1831, après avoir prêté serment d'observer fidèlement la constitution et de maintenir l'exclusion du trône de la maison d'Orange. Quoique l'horizon politique commençât à s'éclaircir, le régent ne put jamais se relever de l'espèce d'abattement qu'il avait rapporté de Paris, et il semblait sans cesse agité des plus sombres pressentiments : aussi embrassa-t-il avec ardeur l'idée de placer le prince Léopold (*voy.*) sur le trône de Belgique. L'entrée solennelle du nouveau roi à Bruxelles eut lieu le 21 juillet 1831 ; le régent se démit à l'instant de son pouvoir entre les mains du président du congrès, et se retira à Gingelom, où il exerça les fonctions de président du conseil municipal jusqu'à sa mort arrivée en août 1839. Pendant sa régence, au milieu des circonstances les plus difficiles, il avait montré toutes les vertus d'un noble caractère et d'un bon citoyen. Dans sa session de 1831, le 20 juillet, le congrès lui vota une médaille et une pension annuelle de 10,000 florins. Ce témoignage de la reconnaissance nationale n'a pas empêché ses adversaires de l'attaquer avec violence ; mais au moins faut-il reconnaître qu'il s'est strictement renfermé dans les limites tracées par la constitution, et qu'il s'est conformé aux vœux de l'opinion publique, sans tenir compte de ses préférences personnelles, dans tous les actes de son administration. *C. L.*

SURMULOT, *voy.* Rat.

SURREY, *voy.* Norfolk.

SURSEL, *voy.* Sel.

SURVILLE (Clotilde), pseudonyme sous lequel parurent, en 1803, par les soins de Ch. Vanderbourg, un recueil de *Poésies* (Paris, sous divers formats ; nouv. éd., 1825), attribué généralement aujourd'hui au marquis J.-E. de Surville, émigré en 1791, qui servit dans les armées des princes, rentra en France en 1798 avec une mission secrète, fut arrêté, condamné à mort et fusillé à l'âge de 43 ans (oct. 1798). D'après l'éditeur, Marguerite-Éléonore-Clotilde de Vallon-Chalis, dame de Surville, serait née vers l'an 1405. Qu'une dame de ce nom ait réellement existé à l'époque indiquée, et qu'elle ait écrit des poésies, c'est ce qui est incertain ; mais ce qui demeure incontestable, c'est que le recueil donné

sous son nom n'est qu'une production moderne maladroitement déguisée sous une orthographe bizarre. L'auteur ne paraît pas même s'être douté des modifications essentielles introduites dans notre poétique française à la fin du XVI^e^ siècle, car il suit dans sa versification les règles observées seulement depuis Malherbe. Nous ne nous arrêterons pas au grand nombre d'anachronismes qu'on y a relevés, nous renverrons à l'article critique que Raynouard a inséré dans le *Journal des Savants* de juillet 1824. Nous ajouterons seulement que, malgré leur défauts, les poésies de Clotilde de Surville décèlent souvent, de la part de leur auteur, une naïveté et une délicatesse de sentiments qui ont pu faire croire à l'œuvre d'une femme : c'est le plus bel éloge qu'on puisse leur donner. EM. H-G.

SURVILLIERS (COMTE DE), *voy.* JOSEPH NAPOLÉON. Il est mort à Florence, le 28 juillet 1844.

SUSE, sur la rive orientale du Choaspes, aujourd'hui Kerrah, capitale de la Susiane et résidence ordinaire des rois de Perse, qui paraissent l'avoir choisie pour se rapprocher de la puissante Babylone. Selon Strabon, cette ville avait 120 stades de circuit, et selon Polyclète, 200; mais, à l'exception du palais royal qui servait en même temps de citadelle, elle n'était pas fortifiée. Les palais, les parcs, tous les établissements exigés par le luxe des despotes orientaux y étaient nombreux et d'une immense étendue. C'etait dans leur palais de Suse que les monarques de la Perse gardaient la majeure partie de leurs trésors. Alexandre y trouva 50,000 talents qu'il distribua à ses soldats, et, après lui, Antigone y trouva encore la moitié de cette somme. Il ne reste de toute cette magnificence que des ruines et des monceaux de décombres qui couvrent six lieues de terrain à deux milles à l'ouest de Desphul. Ces ruines consistent en fragments de briques séchées au soleil, comme celles de Babylone, en quelques pans de murs couverts d'hiéroglyphes, et en deux terrasses de forme pyramidale dont l'une n'a pas moins d'un quart de mille de hauteur, et dont l'autre, moins élevée, a le double de circonférence : les habitants les appellent le château et le palais. Au pied de la plus haute s'élève un petit édifice surmonté d'une coupole que l'on indique aux voyageurs comme le tombeau de Daniel. Le *Livre de Daniel* nous apprend en effet que ce prophète a vécu à Suse, et quoique la Bible se taise sur le lieu où il est mort, rien n'empêche d'admettre comme vraie la tradition, conservée par les Juifs et les Arabes, qu'il a terminé ses jours dans cette ville. Z.

SUSPENSE (dr. canon), *voy.* CENSURES ECCLÉSIASTIQUES et INTERDIT.

SUSPENSION, *voy.* PENDAISON.

SUSSEX, *voy.* HEPTARCHIE.

SUSSEX (AUGUSTE-FRÉDÉRIC, duc DE), né le 27 janv. 1773, était le neuvième enfant et le cinquième fils du roi d'Angleterre George III (*voy.* ce nom). N'étant pas destiné, comme ses frères aînés, à une carrière active dans l'armée ou dans la marine, son éducation littéraire et scientifique fut plus soignée. Il étudia à Gœttingue sous le célèbre philologue Heyne, et son séjour prolongé sur le continent ajouta à ses connaissances acquises l'usage du monde et l'aisance des manières. Il résida tour à tour à Rome, en Suisse et en Portugal. Créé pair d'Angleterre, le 7 nov. 1801, avec les titres de comte d'Inverness et baron Arklow, il se rangea dès lors du côté des whigs; bientôt ses opinions libérales, hautement avouées, en firent le chef de ce parti à la Chambre des lords, et, au dehors, le plus populaire des membres de la famille royale. Sans déployer jamais un talent de premier ordre, il prêta souvent aux grands principes de la liberté politique et religieuse l'appui d'une éloquence simple et naturelle, et l'autorité qu'ils ne peuvent manquer d'acquérir en passant par la bouche d'un personnage placé sur les premiers degrés du trône. C'est ainsi qu'en 1812 et en 1829, il se montra l'avocat chaleureux et intelligent de l'émancipation catholique, et qu'en 1832 il gagna par son exemple à la cause de la réforme parlementaire une partie de l'aristocratie. On remarqua aussi les discours qu'il prononça, le 27 déc. 1810 et le 25 janv. 1811, sur la question de la régence. A l'avénement de sa nièce Vic-

toria, dont il avait contribué à diriger l'éducation politique, et qui conserva toujours pour lui beaucoup de respect et d'attachement, il prit l'initiative du projet d'adresse à la Chambre des lords, et adjura les partis de suspendre leurs inimitiés pour inaugurer et affermir le règne de la jeune reine. Bien que sa fortune particulière ne fût pas à la mesure de sa libéralité, on le vit toujours prêt à protéger de son auguste patronage tous les établissements créés dans un but libéral ou charitable. Ami éclairé des sciences et des lettres, il était président de la Société royale de Londres, de celle pour l'encouragement des arts et des manufactures, grand-maître de l'ordre des francs-maçons, etc. Sa riche bibliothèque renfermait la plus belle collection de Bibles connue *. Il est mort le 21 avril 1843, et a voulu rendre un dernier hommage à l'égalité, en demandant à être enterré, contre l'usage des princes, dans un cimetière public.

Le duc de Sussex avait été marié deux fois, mais aucun de ces mariages n'avait reçu la sanction du bill de George III, qui règle les unions royales. Il avait épousé sa première femme, lady Augusta Murray, fille du comte de Dunmore, d'abord à Rome, le 4 avril 1793, puis à Londres, le 5 déc. de la même année. Ce mariage fut déclaré nul par la cour des prérogatives au mois d'août suivant. De ce premier mariage sont issus sir Auguste Frédéric d'Este, né le 13 janv. 1794, colonel dans l'armée anglaise**, et Ellen-Augusta d'Este, née le 11 août 1801. Lady Augusta Murray, qui avait pris en 1806, avec l'autorisation royale, le titre de comtesse d'Ameland, est morte au mois de mars 1830. La deuxième femme du duc, lady Cecilia Underwood, fille du comte d'Arran, a été créée duchesse d'Inverness, en 1840, par la reine Victoria. R-Y

(*) On en doit le catalogue descriptif à Th.-Jos. Pettigrew (Lond., 1827, 2 vol. in-4°). Cette bibliothèque, riche surtout en éditions et en traductions de la Bible, va être mise en vente et probablement dispersée. S.

(**) Soutenant la légitimité du mariage de ses parents, il a récemment essayé de faire valoir ses droits au parlement britannique, devant lequel toutefois il a échoué. Cependant il invoque encore les lois allemandes en faveur de la future succession au royaume de Hanovre. Ses prétentions appuyées par Klüber, il y a quelques années, ont été combattues par un jurisconsulte non moins célèbre, M. Zachariæ. S.

SUTTIES ou SUTTIEHS, nom indien de l'usage aujourd'hui défendu dans les possessions anglaises qui commandait aux femmes hindoues de se faire brûler vives sur le cadavre de leur mari. *Voy.* BUCHER.

SUWAROW, *voy.* SOUVOROF.

SUZE (MARQUISAT DE), *voy.* PIÉMONT.

SUZE (comtesse DE LA), femme poëte et bel esprit, contemporaine de Mme de Sévigné, moins connue qu'elle par ses *Lettres*, était une descendante de Coligny et resta fidèle à sa religion en se mariant à un protestant; mais cette union ne fit pas son bonheur. Née en 1618, elle mourut en 1673.

SUZERAIN, *voy.* FIEF et VASSALITÉ.

SVÉABORG, port excellent et forteresse de premier ordre, est le siége de la flotte côtière dite des *skœres*, dans la Finlande (*voy.*), non loin d'Helsingfors, sur le golfe de Finlande. Naturellement très forte, cette position fut encore fortifiée depuis 1749, sous la direction du feldmaréchal comte Ehrenswærd. La ville a environ 3,500 habitants.

SWEDENBORG (EMMANUEL DE), le plus célèbre des théosophes du XVIIIe siècle, naquit à Stockholm le 29 janv. 1688. Il étudia la philologie, la philosophie, les mathématiques et les sciences naturelles que les conseils de son père, l'évêque Jesper Swedberg, l'habituèrent de bonne heure à considérer principalement sous le point de vue religieux; et après avoir visité, de 1710 à 1714, les principales universités de l'Angleterre, de la Hollande, de la France et de l'Allemagne, il revint se fixer à Upsal où il publia en latin le recueil intitulé *Dédale hyperboréen* et consacré aux sciences mathématiques et physiques. Admis en présence de Charles XII, il eut plusieurs entretiens avec ce prince qui le nomma assesseur au collége des mines. L'invention d'une machine roulante au moyen de laquelle il parvint à transporter de Striemstadt à Idefjal, en dépit de tous les obstacles qu'offraient les accidents du

terrain, une chaloupe, deux galères et quatre grandes péniches nécessaires au siége de Frederikshall, lui acquit de plus en plus, de même que ses traités sur l'algèbre, sur la valeur de l'argent, le cours des planètes, le flux et le reflux de la mer, etc., la faveur du gouvernement suédois : aussi, en récompense de ses services, la reine Ulrique l'ennoblit-elle, en 1719, sous le nom de Swedenborg. L'année suivante, il fit un voyage minéralogique en Suède et en Allemagne afin d'étudier les méthodes d'exploitation des mines de la Saxe et du Harz.

Ce fut pendant son séjour en Allemagne qu'il publia les *Miscellanea observata circa res naturales* (Leipz., 1722), où il posa les bases du système qu'il développa plus tard dans ses *Principia rerum naturalium* et dans son *Prodromus philosophiæ ratiocinantis de infinito et causâ finali creationis* (Dresde et Leipz., 1734). Selon Swedenborg, le fini ne peut avoir son origine que dans l'infini; le fini composé ramène à l'unité simple, et cette unité est le point physique qui, comme le point mathématique, n'a point d'étendue, mais est le principe de tout mouvement. La forme de ce mouvement doit être la plus parfaite possible, et il n'y en a point de plus parfaite que la spirale. De pareils points renferment en eux le principe actif et passif du mouvement, d'où naît le premier fini dont le mouvement doit être également spiral, du centre à la circonférence et de la circonférence au centre; de là les pôles opposés. Ces substances simples sont-elles si nombreuses qu'elles se touchent et se compriment, elles forment des substances composées dont la dernière est l'eau. Le sont-elles moins, le principe actif des substances simples se manifeste d'une manière prédominante dans les substances composées sur l'échelle desquelles le feu occupe le dernier rang. Mais comme les deux principes actif et passif finissent par s'équilibrer et par s'unir, le mouvement spiral ne discontinuant jamais, il en naît le premier élément, substance du soleil et des étoiles fixes, qui ont également un mouvement intérieur en spirale et dont émanent successivement les autres substances, toutes placées relativement les unes aux autres dans un état de gradation et de dépendance. Ainsi la substance du soleil produit la matière magnétique, celle-ci donne naissance à l'éther, lequel à son tour engendre l'air, etc.; en sorte que tout se tient, tout s'enchaîne, dans une *harmonie stable*.

Swedenborg ne tarda pas à appliquer ses idées à la création animée, et particulièrement à l'homme. Il publia à ce sujet plusieurs ouvrages dont voici les titres : *OEconomia regni animalis* (Lond. 1740-41, in-4°), *Regnum animale* (t. I et II, La Haye, 1744; t. III, Lond., 1745, in-4°); *De cultu et amore Dei* (Lond., 1740, 2 vol. in-4°). Puis s'engageant de plus en plus dans la route où il venait d'entrer, il se crut appelé à fonder la Nouvelle Jérusalem dont il est question dans l'Apocalypse, et pour se mettre en état de remplir dignement une si haute vocation, il renonça (1747) aux fonctions qu'il remplissait dans le collége des mines, et se consacra tout entier à l'étude de la philologie et des sciences théologiques.

Les écrits qu'il rédigea, s'il faut l'en croire, sous l'inspiration immédiate de l'Esprit Saint, sont très nombreux; nous ne citerons que le principal, les *Arcania cœlestia, quæ in scriptura sacra verbo domini sunt detecta* (Lond., 1749-56, 8 vol. in-4°). Ils trouvèrent beaucoup de lecteurs dans toutes les classes de la société, et étonnèrent d'autant plus que la malveillance même était forcée de reconnaître en l'auteur un homme d'une piété sincère et de mœurs pures, un savant plein d'érudition, un penseur profond. Sa modestie et sa position indépendante éloignaient également tout soupçon de vues ambitieuses ou égoïstes. Dans la société, Swedenborg montrait toute la politesse d'un homme bien né; sa conversation était instructive et agréable; ses manières nobles et dignes. Quoique célibataire, il aimait à s'entretenir avec des femmes spirituelles ou de distinction, et il évitait en toute circonstance de se singulariser. S'il venait à parler de ses prétendues visions, il le faisait avec assurance, mais aussi sans forfanterie. Lorsqu'il se vit en butte aux

attaques du clergé, il mit beaucoup de retenue dans ses discours. Ces attaques d'ailleurs ne lui attirèrent pas d'autres désagréments, grâce à la protection d'Adolphe-Frédéric et des principaux évêques. Il mourut à Londres, d'une attaque d'apoplexie, le 29 mars 1772.

Sa conviction sur la réalité de ses visions et de ses rapports immédiats avec la Divinité était entière; rapports tout-à-fait intérieurs, s'établissant par une illumination de l'esprit pendant qu'il lisait la parole de Dieu. Aussi l'Écriture sainte était-elle à ses yeux l'unique source de la connaissance; mais il y cherchait, sous le sens littéral, un sens mystérieux et caché qu'il croyait lui être révélé dans ses extases. Il rejetait la trinité hypostatique qu'admettent les orthodoxes dans toutes les communions de l'Église chrétienne, et il ne voulait voir dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit que trois manifestations diverses d'une seule Personne. Selon lui, la divinité et l'humanité n'étaient point distinctes dans le Christ, mais unies comme l'âme l'est au corps, en sorte que l'incarnation n'a nullement modifié l'essence divine en Jésus, de même que l'humanité en lui ne différait en rien de ce qu'elle est dans les autres hommes. Les protoplastes ou premiers hommes ont été créés libres et capables de s'élever graduellement au bien moral. Mais cette liberté ne pouvait être en eux qu'un effet continu de la vie divine qu'ils avaient reçue et qu'ils devaient s'approprier en quelque sorte. Ce ne sont pas eux qui ont péché, c'est une génération postérieure, car par le mot d'Adam, il ne faut pas entendre seulement notre premier père, mais toutes les générations des hommes jusqu'à Noé. La chute de l'humanité n'a pas eu lieu instantanément; celle-ci s'est corrompue peu à peu jusqu'à Noé, symbole d'une nouvelle Église. Il n'y a point de péché originel, mais seulement un penchant héréditaire au mal qui, à moins d'une régénération, acquiert de plus en plus de force, de sorte que l'équilibre finit par se rompre, et que l'homme n'est pas susceptible de recevoir l'action médiate de Dieu. Tel était l'état de l'humanité, lorsque Dieu choisit l'homme Jésus, glorifié par sa victoire sur les tentations et les souffrances, pour devenir l'organe d'une action immédiate sur tout ce qui peut restaurer et conserver la liberté de la volonté ou le principe du bien en l'homme, afin de sauver les hommes et de les réconcilier avec lui. L'effet de la grâce n'est pas borné à l'Église chrétienne; ceux-là mêmes qui n'en font point partie peuvent être sauvés pourvu qu'ils se conduisent conformément aux prescriptions de leur conscience et de leur religion, auquel cas ils finissent toujours, ne fût-ce que dans l'autre monde, par adopter la croyance à un seul Seigneur et Dieu. Cette croyance purifie et spiritualise l'amour de Dieu et du prochain que la nature elle-même a mis en nos cœurs, et à son tour elle devient sanctifiante en s'unissant à cet amour et en devenant ainsi active. Mais cet amour ne peut acquérir un empire durable sur l'homme, ni devenir le principe dirigeant de toutes ses actions, qu'à condition que celui-ci fuie le mal, en tant que mal, et non pour quelque autre motif. S'il l'évite librement, il est gratifié de cet amour sanctifiant, et la régénération peut s'accomplir en lui dans l'autre vie; car chacun emporte en mourant ses penchants et ses sentiments, et continue sa vie dans un monde intermédiaire jusqu'à ce que tout en lui soit préparé, soit pour le ciel, soit pour l'enfer. L'enfer n'est point un feu matériel, car spirituel et matériel sont deux termes contradictoires, de même que matériel et éternel. Par la même raison, on ne peut admettre la résurrection des corps; mais après la mort, l'âme est revêtue d'un corps spirituel. Le jugement dernier ne sera qu'une translation dans le ciel ou dans l'enfer du reste des habitants du monde intermédiaire, et cet acte de la rédemption, nécessaire à la conservation du tout, n'aura pas lieu à fin du monde, mais, comme le dit l'Écriture, à la fin d'un siècle ou d'un *æon*, c'est-à-dire à la fin d'une Église. Le jugement dernier a donc pu s'opérer sans que les hommes s'en doutassent, et il s'est opéré en effet au milieu du XVIII^e^ siècle : l'esprit humain a été délivré des entraves que lui avait imposées une foi

aveugle, et toutes les sciences, particulièrement la théologie, ont subi une métamorphose complète.

Parmi les ouvrages de Swedenborg, nous mentionnerons encore les suivants: *De cœlo et ejus mirabilibus et de inferno ex auditis et visis* (Lond., 1758; trad. fr., par Pernety, 1782); *De ultimo judicio et Babyloniæ destructione* (id.); *De novâ Hierosolymâ* (id.; trad. franç. par Chastanier, 1784); *Sapientia angelica de divino amore* (1763, trad. fr. par M. Leboys des Guays, et publié par une société des membres de la nouvelle Église du Seigneur J.-C., signifiée par la Nouvelle-Jérusalem, Paris, 1843, in-8°); *De divinâ Providentiâ* (1764); *Apocalypsis revelata* (1766); *Vera christiana religio, seu universalis theologia novæ ecclesiæ* (Amsterd., 1771, in-4°), ouvrage qui contient toute la doctrine théologique de Swedenborg. Il a été publié en français un *Abrégé des ouvrages de Swedenborg*, par Dallant de la Touche (Stockholm, 1788).

Les doctrines de Swedenborg trouvèrent un assez grand nombre de partisans jusque dans le clergé suédois. Il se forma à Stockholm, en 1786, une société exégétique philanthropique, qui comptait parmi ses membres de très haut personnages, pour la traduction et la publication des œuvres de ce théosophe célèbre; mais elle ne subsista pas longtemps. Elle fut remplacée, en 1796, par une autre qui prit le nom de Société de la foi et de la charité, et qui s'est répandue dans toute la Suède, sans former toutefois des congrégations dissidentes. C'est l'Angleterre qui doit être regardée comme le véritable centre du *swedenborgisme*. Les efforts de Thomas Hartley, recteur de Winwick, et surtout de John Clowes, recteur de l'église de Saint-Jean de Manchester, le traducteur de la plupart des écrits de Swedenborg et le plus zélé défenseur de ses opinions, l'y propagèrent rapidement, malgré l'opposition qu'ils rencontrèrent dans l'Église. Dès l'année 1782, une société se fonda à Manchester pour la publication des œuvres de Swedenborg; en 1818, elle en avait déjà distribué plus de 260,000 volumes. En 1783, une société philanthropique s'organisa à Londres dans le même but, et elle ne s'est pas montrée moins active. Cinq ans après, les swedenborgistes fondèrent leurs premières chapelles pour l'exercice de leur culte: on en compte aujourd'hui près de 50 dans le Royaume-Uni. La constitution de leur Église repose entièrement sur le principe représentatif. Chaque communauté élit son représentant au synode qui s'assemble une fois par an et confirme, après leur avoir fait subir un examen, les pasteurs proposés. La consécration appartient à une classe de fonctionnaires supérieurs de l'Église, appelés *ordinants*. Le synode est en même temps chargé de l'administration des biens de l'Église, sous la surveillance du gouvernement. La même constitution régit les communautés de la Nouvelle-Église aux États-Unis. Les synodes des deux pays sont en correspondance suivie, et s'adressent chaque année des rapports, appelés *minutes*, qui, avec les *Journals of proceedings* et *The intellectual Repository and New Jerusalem magazine*, fondé à Londres en 1830, sont les seuls organes officiels de l'Église swedenborgiste. En 1813, il s'est constitué à Manchester et à Salford une société des missions de la Nouvelle Église qui a établi une succursale à Londres, en 1820. Cette dernière ville a aussi, depuis 1821, sa société particulière des missions et des traités. Une société pareille existe à Édimbourg depuis 1822. Une école gratuite pour les garçons a été fondée à Londres en 1813, et une autre pour les filles en 1827. On peut consulter sur Swedenborg et sa doctrine, outre les nombreuses traductions qui ont été publiées en français de la plupart de ses ouvrages, la *Nouvelle Jérusalem* (Paris, 1832-35, 8 vol. in-8°) de M. E. Richer. *C. L.*

SWIFT (JONATHAN), né à Cashel (comté de Tipperary), en Irlande, le 30 nov. 1667, manifesta de bonne heure cette humeur excentrique qui se révèle d'une manière si originale dans ses ouvrages. Après avoir fait des études peu brillantes au collége de la Trinité à Dublin, il fut mis à l'université de cette ville, où il fit un meilleur usage de son temps. Lorsque son éducation fut terminée, sa mère l'envoya en Angleterre

près de sir William Temple, dont elle était parente éloignée. Présenté par lui au roi Guillaume III, Swift eut l'art de plaire à ce monarque, qui lui donna une prébende à Kilroot, en Irlande. Mais il résigna bientôt ses fonctions pour revenir auprès de Temple, devenu son ami. Il fut, après la mort de ce dernier, nommé au riche doyenné de Saint-Patrick, près de Dublin : la reine Anne lui avait même fait espérer un évêché; mais la tiédeur de ses principes religieux servit de prétexte à l'inexécution de cette promesse. Swift, mécontent, retourna en Irlande et écrivit ses *Lettres du drapier*, pamphlet politique remarquable qui lui rendit la popularité que sa conduite lui avait fait perdre. Il ne songea plus qu'à jouir des plaisirs de la société. Pendant son séjour chez Temple, il avait conçu une passion pour la fille de l'intendant de ce seigneur, qu'il a célébrée sous le nom de Stella : il l'avait fait venir auprès de lui en Irlande, et vivait avec elle dans une sorte d'union platonique. Cette intimité durait depuis seize ans, lorsqu'il l'épousa; mais le mariage n'apporta aucun changement dans leurs relations. La mort prématurée de cette femme aimable, victime de la négligence dans laquelle Swift la laissa languir, indisposa l'opinion contre lui, et il chercha à échapper à l'animadversion dont il était l'objet, en faisant de fréquents voyages en Angleterre, où il était lié avec Pope. Mais délaissé par la plupart de ses amis, il traîna le reste de ses jours dans des infirmités qui ne firent qu'accroître son humeur misanthropique. Plusieurs attaques d'apoplexie ébranlèrent profondément ses facultés et précédèrent sa mort, qui eut lieu le 29 oct. 1745. Swift a beaucoup écrit ; ses ouvrages les plus connus sont : le *Conte du Tonneau* (plus proprement *Conte de ma mère l'oie*), satire allégorique dirigée contre le pape, Luther et Calvin, qui parut sans nom d'auteur en 1704; *The battle of the books* le suivit de près; mais le chef-d'œuvre du satirique anglais est *Sm. Gulliver's travels into several remote nations* (Lond., 1726, 2 vol. in-8°), ouvrage qui a servi de modèle au *Micromégas* de Voltaire et qui fait ressortir avec esprit et finesse toute l'infirmité de la nature humaine. Le *Voyage de Gulliver* dans le pays des Lilliputiens a été trad. en franç. par l'abbé Guyot-Desfontaines, La Haye (Paris), 1727, et souv. réimpr. depuis. Il faut encore mentionner l'*History of the four last years of the Queen* (Anna). Les œuvres de Swift, avec ses *Lettres*, ont été réunies en 14 vol. in-4°, Lond., 1755; d'autres éditions en ont été faites depuis, entre autres par W. Scott, Édimb., 1815, 19 vol. in-8°. Sa prose est supérieure à ses vers. A. B.

SYAGRIUS, général romain, maître des Gaules au moment de l'arrivée des Francs qui le vainquirent à la bataille de Soissons, en 476, *voy.* Francs et Clovis.

SYBARITES, habitants de Sybaris, ville de la Lucanie, auparavant de la Grande-Grèce (*voy.* T. XII, p. 755), sur le golfe de Tarente. Les Sybarites qui, dans un climat délicieux, jouissaient d'une grande prospérité, étaient renommés pour leur sensualité : aussi leur nom se donne-t-il encore aujourd'hui à des hommes adonnés à la mollesse et aux jouissances de la table.

SYCOMORE, *voy.* Érable et Figuier.

SYCOPHANTE (de σῦκον, figue, et φαίνω, dénoncer) est un mot emprunté du grec qui signifie fourbe, fripon, délateur. C'était primitivement à Athènes un inspecteur chargé d'empêcher l'exportation des figues hors de l'Attique dans les temps de disette, et de dénoncer les personnes qui en vendaient à des étrangers. L'abus que ces inspecteurs firent de leur autorité les fit prendre en haine, et le nom de sycophante est passé de la langue grecque dans les langues modernes comme une injure dont on flétrit l'hypocrisie et la délation. F. D.

SYDENHAM (Thomas), un des plus célèbres médecins de l'Angleterre, né en 1624 à Windford-Eagle (Dorsetshire), commença ses études à l'université d'Oxford; mais la guerre ayant éclaté entre Charles I^er^ et le parlement, Sydenham, tout dévoué au parti républicain, ne voulut pas combattre pour le roi, qui tenait garnison à Oxford, et quitta cette ville pour se rendre à Londres. Il y fit la con-

naissance de Th. Coxe qui l'engagea à se livrer à l'étude de la médecine. La garnison d'Oxford s'étant soumise au parlement, Sydenham retourna dans cette ville, où il prit, en 1648, le grade de bachelier; quelque temps après, il reçut à Cambridge le bonnet de docteur. Depuis 1651, il pratiqua avec le plus grand succès à Londres, où il mourut le 29 déc. 1689. Infatigable observateur de la nature, il se bornait à étudier sa marche, sans essayer de la plier à des règles systématiques, et il se plaisait à attendre qu'elle agît toutes les fois que le mal n'exigeait pas un prompt remède. Sa méthode lui acquit bien vite la réputation d'un habile médecin. Plusieurs de ses ouvrages jouissent encore aujourd'hui d'une grande autorité, nommément son traité *De la podagre* (1683), maladie qu'il put étudier sur lui-même. Ses *Observationes medicæ circa morborum auctorum historiam et curationem* (1675) ont rendu son nom immortel dans l'histoire des maladies épidémiques. Il avait si peu d'estime pour les ouvrages de médecine de son temps, qu'il recommandait de lire plutôt *Don Quichotte*. La dernière édition de ses œuvres est celle de Kühn (Leipz., 1827, in-12). On en doit une trad. franç. à A.-F. Jault (Paris, 1774, 2 vol. in-8° plus. fois réimpr.). *C. L.*

SYDNEY, *voy.* SIDNEY.

SYÈNE, aujourd'hui *Assouan* ou *El-Souan*, *voy.* ÉGYPTE, T. IX, p. 263.

SYÉNITE, *voy.* GRANIT.

SYLLA ou SULLA (LUCIUS CORNELIUS), né à Rome, l'an 146 av. J.-C., descendait d'une branche de la famille Cornelia, illustre dans les annales de Rome (*voy.* T. VII, p. 16, la note), mais alors déchue de son ancienne gloire. Malgré la bonne éducation qu'il avait reçue, et qui permettait à un jeune homme d'aussi haute naissance d'aspirer aux honneurs, il passa sa jeunesse dans des excès de tous genres, avec des histrions et des prostituées. Le legs que lui fit la courtisane Nicopolis et l'héritage qu'il recueillit de sa belle-mère l'ayant placé au premier rang parmi les chevaliers romains les plus opulents, il sentit enfin la nécessité de renoncer à la vie oisive qu'il avait menée jusque-là, et il alla servir en Afrique avec le grade de questeur. Marius, qui n'avait vu d'abord en lui qu'un débauché sans talent militaire, changea bientôt d'opinion sur son compte, et apprit à l'estimer comme un de ses meilleurs lieutenants. Lorsque Bochus lui demanda la paix, ce fut Sylla qu'il choisit pour en régler les conditions, et le jeune questeur, par son adresse plus encore que par son éloquence, réussit à se faire livrer Jugurtha, enlevant ainsi à son général la gloire de terminer la guerre de Numidie. Sylla suivit plus tard Marius dans les Gaules; celui-ci le chargea de combattre les Tectosages et ensuite le peuple belliqueux des Marses. Il vainquit les premiers et fit prisonnier leur roi Capillus; mais contre les seconds, il n'employa d'autres armes que la persuasion, et il les amena à s'allier aux Romains. Tant de succès excitèrent la jalousie de Marius, et Sylla, n'ayant rien à en espérer, le quitta pour s'attacher au second consul Catulus. Nommé préteur quelque temps après, Sylla, à l'expiration de sa préture, obtint le gouvernement de la province d'Asie, avec mission de placer sur le trône de la Cappadoce Ariobarzane que la nation avait élu roi du consentement du peuple romain, après qu'il aurait chassé le fils de Mithridate, qui y régnait sous la tutelle de Gordius. Une seule victoire lui suffit pour renverser ce fantôme de roi. Il conclut ensuite une alliance avec le roi des Parthes, et retourna à Rome couvert de gloire. Dans la guerre sociale (*voy.* ALLIÉS), il reçut, comme Marius, le commandement d'une armée (l'an 91 av. J.-C.), et il effaça son rival par son infatigable activité et sa bravoure. Au reste, il convenait lui-même qu'il était redevable de ses succès à sa fortune plus qu'à sa prudence et à ses talents militaires : aussi aimait-il à s'entendre surnommer l'*heureux* (*felix*).

En récompense de ses éclatants services, il fut élevé au consulat, l'an 88 av. notre ère, et, dans le partage des provinces, le sénat lui assigna l'Asie, en lui confiant la conduite de la guerre contre Mithridate (*voy.*), qui avait réduit sous son obéissance une grande partie de la Grèce. Cependant Marius, dont l'in-

fluence était encore puissante, se fit donner le même commandement par la faction populaire : aussitôt Sylla, sûr de son armée, marcha contre Rome. Il en résulta une guerre civile qui se termina par la proscription de Marius (*voy.*) et de quelques-uns de ses partisans. Après avoir raffermi dans la ville l'autorité des lois violées par ses adversaires, rétabli le pouvoir du sénat, dans lequel il fit recevoir 300 chevaliers, Sylla partit pour la Grèce, où la fortune ne se lassa pas de le favoriser. Il chassa Mithridate de l'Europe, le poursuivit jusque dans le cœur de ses États, et le contraignit à lui demander une paix que Sylla désirait lui-même avec d'autant plus d'ardeur que sa présence était nécessaire en Italie.

En effet, pendant son absence, le parti de Marius avait repris le dessus à Rome ; Marius lui-même avait été rappelé ; Sylla déclaré ennemi public, ses biens confisqués et ses partisans proscrits. La nouvelle de son retour suffit pour tuer son rival, affaibli par l'âge et la maladie (86 av. J.-C.). Sylla débarqua à Brindes, à la tête de 40,000 hommes, et pénétra sans obstacle dans la Campanie, où son armée se grossit d'une foule de ses amis bannis de Rome. Ses ennemis lui étaient néanmoins de beaucoup supérieurs en nombre, en sorte qu'il lui fallut d'abord recourir à la ruse. Après avoir remporté en personne quatre grandes victoires sur les consuls Carbon et Scipion, il marcha sur Rome que menaçait le Samnite Télésinus, le défit, et entra dans cette ville altéré de vengeance. Son premier acte fut de faire égorger dans le cirque 6 à 7,000 prisonniers, à qui il avait promis la vie sauve. Bientôt, Rome et toute l'Italie furent inondées de sang. Des milliers de proscrits furent massacrés ; toutes les villes du Samnium furent rasées, à l'exception de trois ; la population entière de Préneste, où Marius le jeune avait trouvé un dernier asile, fut passée au fil de l'épée ; et tout couvert du sang de tant de victimes, Sylla entra en triomphe dans Rome, se fit nommer dictateur, l'an 81 av. J.-C. Dès lors, il gouverna l'État avec un pouvoir sans borne ; toutes les lois se turent devant sa volonté. Il réforma le mode d'élection des consuls, abolit le tribunat, purifia et compléta le sénat, accorda les droits de citoyen à 1,060 esclaves de proscrits, qu'il appela de son nom Cornéliens ; puis, au bout de quelques années, l'an 79 av. J.-C., à l'étonnement général, il abdiqua la dictature, en se déclarant audacieusement prêt à rendre compte du sang de 100,000 hommes qu'il avait versé. Il se retira ensuite dans une maison de campagne qu'il possédait près de Puteoli, et y passa le reste de ses jours dans le sein des plus immondes voluptés. Il mourut l'an 78 av. notre ère.

Naturellement insinuant et persuasif, Sylla, dans sa jeunesse, avait cherché à plaire à tout le monde. Modeste quand il parlait de lui-même, il élevait jusqu'aux nues les mérites des autres. Affable avec les soldats, il adoptait leurs mœurs, buvait avec eux, s'égayait à leurs dépens, et souffrait qu'ils le traitassent en égal. Hors de table, il était sérieux, actif, vigilant, et savait en imposer même aux compagnons de ses débauches. Il ajoutait foi aux devins, aux astrologues et aux songes. Selon Cicéron, il fut un maître consommé dans la débauche, l'avidité et la cruauté ; cependant, maître de lui-même, il savait s'arracher des bras de la volupté quand sa gloire l'exigeait. Personne ne le surpassa comme capitaine, et aux talents d'un grand général, il joignit ceux d'un grand homme d'État. Terrible dans ses menaces, mais fidèle à ses promesses, inexorable, impassible, impitoyable, tenant rigoureusement la main à l'exécution des lois qu'il faisait et qu'il était le premier à violer, il força ses concitoyens à être meilleurs que lui. Il ordonna, en mourant, de graver cette épitaphe sur sa tombe : « Jamais ami ne lui a fait du bien, ni ennemi du mal, qu'il ne l'eût rendu avec usure. » *C. L.*

SYLLABE, Syllabaire, *voy.* Mot, Épellation.

SYLLEPSE ou Synthèse, *voy.* ce dernier mot et Collectif.

SYLLES, *voy.* Silles.

SYLLOGISME (*συλλογισμός*, de *συλλογίζομαι*, j'argumente), raisonnement composé de trois propositions, dont la troisième se déduit nécessairement des

deux autres. C'est la forme réelle de la démonstration logique. Son but est de dégager une proposition douteuse ou controversée d'une proposition plus générale tenue pour certaine. Milon mérite la mort, disaient les amis de Clodius. Il était en droit de tuer Clodius, répondaient les partisans de Milon. Au fond des deux plaidoyers se trouvaient développés les deux syllogismes suivants : Un assassin mérite la mort: — Or, Milon est un assassin ; — Donc Milon mérite la mort. — — Il est permis de tuer à son corps défendant: — Or, Milon a tué Clodius à son corps défendant; — Donc il a été permis à Milon de tuer Clodius.

La proposition à prouver dans le premier cas était celle-ci : *Milon mérite la mort.* La liaison de ces deux idées *Milon* et *mérite la mort* n'étant pas évidente pour tous, l'avocat avait à chercher le rapport de ces deux idées ou *termes* (nommés *extrêmes* dans l'école) par leur comparaison avec une troisième idée, par exemple *assassin*. Cette troisième idée s'appelle *moyen terme*. Le moins étendu des deux extrêmes est nommé le *petit terme* (Milon); le plus étendu, le *grand terme* (mérite la mort). La proposition qui réunit le grand terme et le moyen est appelée *majeure;* celle qui réunit le petit terme et le moyen, *mineure;* on donne aux deux ensemble la dénomination de *prémisses* (*præmissæ*, mises en avant), et à la dernière celle de *conséquence* ou *conclusion*. *Voy.* tous ces mots.

Le syllogisme est la forme nécessaire de tout argument : on le retrouve plus ou moins altéré dans l'*enthymème*, qui sous-entend la majeure ou la mineure; dans le *dilemme*, sorte de double enthymème; dans le *prosyllogisme*, union de deux syllogismes dont la conclusion du premier sert de majeure au second ; dans l'*épichérème*, syllogisme dont chacune des prémisses est accompagnée de sa preuve ; dans le *sorite* (*voy.* ces mots), réunion de syllogismes abrégés, où les propositions s'enchaînent de façon que l'attribut de la première devient le sujet de la deuxième, l'attribut de la deuxième le sujet de la troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive à une conclusion qui réunit le sujet de la première à l'attribut de l'avant-dernière.

Aristote a découvert avec une sagacité rare et formulé avec une grande précision les règles du syllogisme ; mais on s'est fort exagéré la valeur de ces règles, et, tout en les exposant, Port-Royal avoue que ceux qui ne seraient pas capables de reconnaître la fausseté d'un raisonnement par la seule lumière de la raison, ne le seraient pas d'entendre les règles que l'on en donne et encore moins de les appliquer (*Log.*, 3° p.). Un seul principe résume tous les autres, à savoir : que *les prémisses doivent contenir la conclusion*. L'étude des syllogismes *conditionnels*, *conjonctifs*, *disjonctifs*, etc. ; celle des *figures syllogistiques*, ou des divers arrangements du terme moyen dans les prémisses; celle enfin de toutes les subtilités dont l'école avait obstrué les abords de la logique, sont généralement abandonnées de nos jours pour les investigations sérieuses du bon sens. J. T-v-s.

SYLPHE et **Sylphide**, mots qui, sans doute dérivés de *sylvani*, sylvains, dieux des bois, désignaient, dans la théosophie du moyen-âge, des esprits élémentaires des deux sexes peuplant l'air (leur élément particulier) et se mettant fréquemment au service de l'homme. Dans le Nord, on les appelait *alf* ou *elfes* (*voy.*), nom que le roi des elfes, Oberon, a rendu célèbre. *Le mari sylphe*, conte de Marmontel, et *la Boucle de cheveux enlevée* de Pope, ont rendu le même service à cette classe de génies.

SYLVAIN, divinité particulière du Latium, était le dieu des bois (*sylvæ*), et, par extension, des champs, des troupeaux et des pasteurs. Comme Pan et les panisques, propres à la Grèce, comme le faune étrusque, comme les satyres (*voy.* tous ces mots), avec lesquels on le confond quelquefois, il protége les travaux de l'agriculture, il aime et poursuit les nymphes; comme eux, il a des pieds de boucs, symbole de force et de fécondité. On le représente aussi un cyprès à la main (Virg., *Georg.*, I, 20), en souvenir de son amour pour Cyparinus changé en cyprès. Enfin, il n'est pas sans affinité avec le dieu Terme (*voy.*), et voilà

pourquoi Horace (*Épod.*, II, 20) l'appelle *tutor finium*. F. D.

SYLVESTRE I-II. Le premier de ces deux papes, que l'Église canonisa après sa mort, monta sur le siége pontifical en 314, après avoir souffert beaucoup de persécutions. Il convertit au christianisme l'empereur Constantin (*voy.*) pendant une maladie, et obtint de lui un grand nombre de temples dont il fit des églises. C'est au pape Sylvestre I^er^ que Constantin doit avoir fait la fameuse donation connue sous le nom de patrimoine de Saint-Pierre (*voy.* Papauté, T. XIX, p. 168). Il mourut le dernier jour de l'année 335, jour où l'Église célèbre sa fête.

Sylvestre II, qui, avant de ceindre la tiare pontificale, était connu sous le nom du moine *Gerbert*, fut un homme célèbre par sa science. Né en Auvergne de parents pauvres, il embrassa la carrière ecclésiastique et entra dans un couvent d'Aurillac. Plus tard, il visita l'Espagne, étudia à Barcelone, et même à Séville et à Cordoue, sous des professeurs arabes; parcourut l'Italie, l'Allemagne et la France, enseigna à Reims les mathématiques, la philosophie et la littérature classique, fut nommé, en 968, abbé de Bobbio, puis archevêque de Reims, de Ravenne, et monta enfin, en 999, sur le siége pontifical; mais il ne l'occupa que 4 ans, étant mort en 1003 avec la réputation d'un des plus grands savants de son temps. La philosophie et les mathématiques étaient ses études favorites, et il mit tous ses soins à en répandre le goût. On lui attribue l'introduction des chiffres arabes en Europe, la construction d'une horloge, etc. Ses connaissances en physique et en chimie le firent passer pour un magicien. De concert avec l'empereur Othon III, à l'amitié duquel il dut d'être placé sur le Saint-Siége, il contribua puissamment à la restauration des études en Occident. Nous avons de lui des lettres, quelques opuscules de mathématiques, etc. *C. L.*

SYLVESTRE, *voy.* Silvestre.

SYLVICULTURE, mot mal formé du latin pour désigner la culture et l'entretien des bois (*sylvæ*), *voy.* Agriculture et Forêts.

SYLVIE. On a donné ce nom à une foule d'oiseaux chanteurs du genre des becs-fins, comme la fauvette, le rossignol, le rouge-gorge, le roitelet, etc. Les sylvies sont voyageuses et appartiennent souvent à des climats lointains; elles viennent égayer nos contrées par leur chant pendant la belle saison.

SYMBOLE et SYMBOLIQUE. Le mot symbole, qui vient du grec σύμβολον, et qui, dans son sens le plus élevé, celui d'une certaine forme d'expression des idées ou des vérités religieuses, a passé des langues anciennes dans nos idiomes modernes, et du paganisme au christianisme, veut dire originairement une *chose composée de deux*. Il signifie ensuite une chose qui en implique une autre avec laquelle elle est dans un rapport nécessaire, comme quand il s'applique à la tessère ou tablette dont les deux moitiés brisées, puis réunies, marquaient le lien sacré de l'hospitalité. Il exprime par cela même toute espèce de convention ou de traité scellé par un signe visible qui en devient le gage, ce signe lui-même et tout signe de reconnaissance en général, tout mot d'ordre, toute parole convenue, tout signal, le drapeau pour les soldats, l'anneau nuptial pour les époux, un anneau, un sceau quelconque qui se fait reconnaître à l'instant, etc. Enfin, *symbole* est synonyme de *signe* en un sens tout-à-fait général, par le rapport du signe à la chose signifiée, de l'image à l'objet qu'elle représente, de la parole à l'idée.

Mais comme l'image ou la figure (*voy.*), quel qu'en soit le mode d'expression, passe du monde matériel dans le monde intellectuel quand elle se rapporte à un objet qui ne tombe pas sous les sens, de même le symbole, sans perdre son acception primitive, devient le signe naturel ou artificiel, mais toujours nécessaire, le gage sensible et irrécusable d'une idée ou d'un fait de l'ordre surnaturel. C'est ainsi que Platon, avec simplicité et profondeur tout ensemble, appelle l'homme un symbole, parce qu'il est composé du corps et de l'âme, et qu'en lui le visible révèle nécessairement l'invisible. Le symbole, en ce sens, semble donné par la nature humaine; il est analogue à l'u-

nion de l'esprit et du corps, lequel manifeste l'esprit par des signes de toute espèce, par les mouvements, les gestes, le jeu de la physionomie. D'un autre côté, les hommes primitifs, suivis en cela par les hommes simples et par les enfants de tous les temps, ayant animé la nature entière, l'ayant faite vivante et à leur image, en vertu de cette disposition psychologique que nous avons décrite ailleurs (*voy.* MYTHOLOGIE, T. XVIII, p. 328), il en résulte que le monde extérieur fut pour eux significatif et symbolique dans toutes ses parties, dans tous les éléments et dans tous les corps qui le composent. Même pour les philosophes, et depuis qu'a prévalu la distinction de la matière et de l'esprit, le monde, dans son ensemble, n'a pas cessé d'être un grand symbole et de révéler la Divinité.

De là les symboles *naturels*, entre lesquels figurent au premier rang, chez les anciens, les *signes* et les présages ou augures qui frappent les yeux, qui ont quelque chose de soudain, d'accidentel, d'obscur, mais par cela même de divin. Ils annoncent à l'homme, dans un langage certain, quoique plein de mystère, la volonté de ces dieux dont il peuple le monde en même temps qu'il l'anime et le personnifie. Ce sont les dieux qui donnent les signes, ce sont eux qui créent les premiers symboles; leur culte, tout symbolique lui-même, exprime par des images, par des rites, par des cérémonies significatives, aussi bien que par des mythes et des légendes, empreints du même caractère, les sentiments et les croyances de cette religion de la nature. Les prêtres, ministres des dieux, interprètent les symboles consacrés, ou ils en instituent de nouveaux et d'*artificiels*, puisés à la même source et qui ont la même autorité, reposant sur la connexité intime et nécessaire de l'idée et de l'image, du signe et de la chose signifiée.

C'est ainsi que le symbole entre dans la sphère de la religion, qu'il habite de préférence et qu'il partage avec le mythe, forme plus déterminée, plus développée et déjà plus claire du même mode général d'expression. Nous avons établi dans l'article cité (T. XVIII, p. 327) les rapports et les différences du symbole et du mythe, et de l'un et l'autre avec l'allégorie. Ce qui caractérise par excellence le symbole, qu'il soit un signe sensible ou bien une parole significative, c'est cette intuition spontanée, irrésistible, et, pour ainsi dire, cette révélation instantanée d'une grande idée, dont il illumine notre âme, comme l'éclair qui perce les ténèbres. Synthétique au plus haut degré, il est, par cela même, éminemment propre à l'enseignement des dogmes religieux, qui doivent pénétrer tout d'un coup dans l'esprit et s'emparer de la conviction par la foi. Mais il y a loin de l'idée pure, invisible, infinie, à cette forme finie, palpable et grossière qui est chargée de la rendre. De là vient tout ce que le symbole, en raison même de sa sublimité, garde souvent d'obscur, de mystérieux, d'incompréhensible. C'est le cas des symboles dits *mystiques* ou propres aux mystères (*voy.*), dans lesquels la grandeur de l'idée dépasse tellement la portée de la forme, malgré les efforts de celle-ci pour l'égaler, que, le lien originel une fois rompu, il ne reste plus rien qu'une figure bizarre ou une lettre morte. C'est le cas, à plus forte raison, des figures symboliques, souvent si compliquées et si monstrueuses, de l'Inde, de l'Égypte et des nations barbares en général. Au contraire, les symboles *plastiques* où excellèrent les Grecs, ces images vraiment divines où leurs grands artistes cherchèrent et trouvèrent l'harmonie de la forme et de l'idée dans la figure humaine élevée jusqu'au beau nommé pour cela idéal, produisent encore une impression profonde, même après qu'elles ont cessé d'être adorées. Lorsqu'enfin l'idée, au lieu de dominer la forme, ou de s'incorporer en elle par le miracle de l'art, lui est subordonnée, et que celle-ci est traitée à plaisir, d'une manière plus ou moins arbitraire, au symbole succède l'*emblème*, qui rentre dans l'allégorie (*voy.* ces mots).

La plupart des acceptions du mot *symbole* passèrent, dès les premiers temps, avec ce mot lui-même, dans le christianisme. Et d'abord la primitive Église qualifia de *symboles* ses dogmes principaux, ses articles de foi réduits en formules (*voy.* l'art. suiv.), aussi bien que

certains signes sensibles, tels que le signe de la croix, certaines paroles d'une concision énergique, qui servaient aux chrétiens à se distinguer des païens et à se reconnaître entre eux. La même dénomination fut appliquée à des actes d'un sens profond, gages visibles de l'invisible salut, comme les sacrements, surtout le baptême et l'eucharistie. Le Christ lui-même, fondateur des sacrements de son église, est appelé en ce sens le *Créateur des symboles*. Enfin, des rites, des cérémonies significatives, des figures, des emblèmes divers, souvent empruntés au paganisme, mais exprimant les idées et les sentiments du culte nouveau, et, pour couronner l'œuvre, les types divins du Christ, de la vierge Marie, des premiers apôtres, des évangélistes, etc., achevèrent de donner au christianisme une symbolique, moins riche sans doute que celle de l'antiquité, mais plus épurée et plus sainte.

Ce nom de *symbolique*, introduit, comme substantif, depuis quelques années seulement, et popularisé surtout par la célèbre *Symbolique et mythologie* du docteur Creuzer (*voy.*), veut dire ou l'ensemble des symboles propres à une religion, à un peuple, à une époque, ou la science, beaucoup plus ancienne que le mot, qui expose ces symboles et qui cherche à en pénétrer le sens, soit par l'histoire et par la critique, soit par une faculté supérieure, par une sorte d'inspiration, analogue à celle qui les créa. Il y a, dans la première acception, la symbolique païenne et la symbolique chrétienne, celle de l'antiquité et du moyen âge, celle des Orientaux, Hindous, Perses, Assyriens, Égyptiens, celle des Grecs, des Étrusques et des Romains; bien d'autres encore, marquées de caractères distincts, selon le génie des temps et des nations. Dans l'autre sens, nous ne saurions trop recommander l'étude du grand ouvrage que nous venons de citer et qui a été traduit en français sous le titre de *Religions de l'antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques*, etc. Paris, 1825-42, 8 vol. in-8°, avec 300 planches. Depuis, M. Mone nous a donné une *Symbolique et Mythologie du Nord*, pour faire suite à l'ouvrage de Creuzer; M. Baur une *Symbolique et mythologie, ou Religion naturelle de l'antiquité*, Stuttgart, 1824-25, 2 tomes ou 3 vol. in-8°. M. Bæhr une *Symbolique du culte mosaïque*, aussi en allemand, Heidelb., 1837-39, 2 vol. in-8°. Nous ne parlons pas d'une foule d'ouvrages partiels qui, depuis trente ans surtout, ont éclairé et éclairent chaque jour tel ou tel point de ce vaste et difficile sujet, dont nous avons voulu seulement donner ici une idée générale. G-N-T.

SYMBOLIQUES (LIVRES). Dès les premiers siècles l'Église chrétienne a eu ses symboles (*voy.* l'art. préc.). Telle était la profession de foi que récitaient les néophytes à leur baptême, et par laquelle ils déclaraient croire en Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Avec le temps, et à mesure que les hérésies se multiplièrent, les symboles prirent plus d'extension et leur importance s'accrut: ils devinrent bientôt la pierre de touche de l'orthodoxie (*voy.*), le guide unique de l'exégèse biblique. Mais plus le nombre s'en augmenta, plus aussi ils rencontrèrent d'adversaires, en sorte que les docteurs de l'Église se virent contraints d'y ajouter sans cesse de nouveaux développements. Ils prirent ainsi les dimensions de véritables traités théologiques, et comme ils cessèrent dès lors de répondre à l'idée qu'on se faisait d'un symbole dans le sens propre du mot, on leur donna le nom plus convenable de livres symboliques. On appelle ainsi, de nos jours, les confessions (*voy.*) ou professions de foi officielles qui proclament les croyances d'une communauté religieuse, ainsi que les points sur lesquels elle s'éloigne des autres partis de l'Église chrétienne, soit qu'elles aient été rédigées en synode, soit qu'elles aient été composées par quelque docteur chargé par la communauté de réfuter une hérésie ou mis en demeure de se justifier d'un soupçon d'hétérodoxie. Dans ce dernier cas, la profession de foi n'acquiert une autorité symbolique qu'autant qu'elle a été acceptée et confirmée par un concile, et adoptée par l'Église comme l'expression de sa conviction.

Trois des anciens symboles sont ad-

mis par la plupart des communions chrétiennes, et ont été incorporés par chacune d'elles dans ses livres symboliques. Ce sont les suivants :

1° Le *symbole des Apôtres* qui jouit d'une autorité égale dans l'Église romaine, dans l'Église protestante et dans l'Église grecque; seulement cette dernière rejette le mot *filioque* qui y a été ajouté par l'Église latine.

2° Le *symbole de Nicée*, adopté l'an 325, par le concile général assemblé dans cette ville au sujet de l'hérésie arienne (*voy.*), et confirmé, en 381, par le concile de Constantinople. Il est déjà beaucoup plus long que celui des Apôtres, les Pères de ces conciles ayant eu à condamner des hérésies fort répandues.

3° Le *symbole d'Athanase* ou *quicunque*, attribué, sans preuve suffisante, à ce célèbre évêque d'Alexandrie, mais appelé de son nom dès le v^e^ siècle, et confirmé à plusieurs reprises par les conciles. Il est aussi dirigé contre l'arianisme.

Outre ces trois symboles généraux, l'Église latine et l'Église grecque en ont un grand nombre d'autres, si toutefois on peut appliquer ce nom aux décisions des conciles œcuméniques, aux écrits des plus anciens docteurs (*voy. pères* APOSTOLIQUES), aux décrétales dogmatiques des papes, auxquelles elles accordent une autorité symbolique plus ou moins contestée. Quoique les décisions du concile de Trente (*voy.*), qui ont fixé définitivement la doctrine de l'Église romaine, aient été d'abord rejetées en plusieurs pays, le pape Pie IV en a fait extraire, sous le titre de *Forma professionis fidei catholicæ*, un véritable symbole de la foi catholique qui a été imprimé pour la première fois en 1564. Le dernier symbole de l'Église grecque est celui que rédigea Pierre Moghilas, métropolitain de Kief, et qui fut approuvé, en 1643, par le synode de Constantinople.

L'Église évangélique n'eut pas dans le principe de symbole particulier; elle s'en tint aux plus anciens symboles catholiques pour montrer son accord parfait avec l'Église primitive, et rejeta tous les ivres symboliques postérieurs qui les modifiaient ou les expliquaient, comme n'étant pas fondés sur l'Écriture sainte, ou comme reposant sur une exégèse erronée. Cependant elle ne tarda pas à se voir forcée de se séparer complétement de Rome, à repousser l'autorité purement humaine en matière de foi, et à proclamer la Bible unique source de la doctrine chrétienne. Il lui fallut donc exposer ses sentiments sur les différents points de controverse qu'elle agitait avec l'Église romaine, moins pour donner une base positive à sa croyance qui n'était pas nouvelle, mais qui était déjà contenue dans les symboles admis par elles, que pour défendre ce qu'elle appelait les principes du vrai christianisme, et expliquer les raisons pour lesquelles elle rejetait certaines doctrines de ses adversaires. Telle fut l'intention de Mélanchthon (*voy.*), lorsqu'il composa la profession de foi évangélique appelée *Confession d'Augsbourg* (*voy.* ces deux mots), que les protestants adoptèrent plus tard comme leur premier livre symbolique. Les catholiques ayant réfuté cet écrit, Mélanchthon en prit la défense dans l'*Apologie* qui a été également admise parmi les livres symboliques de l'Église évangélique, comme le complément nécessaire de la *Confession d'Augsbourg*, et non pas comme un ouvrage particulier. L'auteur a fait différentes modifications dans les éditions qui se sont rapidement succédé de 1531 à 1540, nommément dans l'article relatif à la Cène, en vue d'une fusion des luthériens et des réformés; mais ces changements n'ont jamais été sanctionnés par les Églises protestantes, en sorte que la rédaction primitive jouit seule d'une autorité symbolique. Quelques années après, en 1536, Luther lui-même présenta à l'approbation de l'assemblée de Smalkalde (*voy.*) un résumé de la doctrine évangélique qu'il avait composé, et qui, après avoir été approuvé par les princes et les théologiens protestants, en 1537, a pris place parmi les livres symboliques sous le nom d'*Articles de Smalkalde*, ainsi que son *Grand* et son *Petit Catéchisme* qui n'avaient point été destinés dans l'origine à un pareil honneur.

Les disputes entre les théologiens n'en continuant pas moins avec violence, et menaçant l'Église protestante des divi-

sions les plus funestes, les princes et les théologiens bien intentionnés voulurent essayer de ramener la paix et la concorde, et ils s'imaginèrent y parvenir au moyen d'un nouveau livre symbolique qui confirmât l'ancienne doctrine et condamnât les opinions hétérodoxes. Déjà les querelles du crypto-calvinisme (*voy.*) avaient donné naissance en Saxe à plusieurs professions de foi particulières qu'on crut utile de renouveler en y ajoutant quelques articles nécessités par les circonstances. Cela eut lieu, en 1574, à la diète de Torgau, et la confession nouvelle, connue sous le nom d'*Articles de Torgau*, prit le quatrième rang parmi les livres symboliques de l'Église luthérienne. La même année, Jacques Andreæ, qui, depuis 1569, travaillait avec une ardeur sans égale à opérer un rapprochement entre les différents partis, composa dans le couvent de Maulbronn, en Souabe, une profession de foi analogue, qu'il communiqua aux théologiens de la Saxe, et qui fut adoptée avec les modifications de Martin Chemnitz (*voy.*) : c'est la *Concorde souabo-saxonne*, qui ne rétablit pas plus la paix que les articles de Torgau. Il fallut songer à une nouvelle formule. Douze théologiens distingués se réunirent, en 1576, dans le château de Lichtenbourg, près de Torgau, et chargèrent cinq d'entre eux de la rédiger; mais le *Livre de Torgau*, résultat de leurs travaux, souleva une si vive opposition que, dès l'année suivante, on dut s'occuper de sa révision. Andreæ, Chemnitz et Selnecker, à qui se joignirent bientôt Chytræus, Musculus et Kœrner, se réunirent de nouveau dans le couvent de Berg près de Magdebourg, et dès le mois de mai parut le *Livre de Berg* ou la *Formule de Concorde*, qui fut admise comme livre symbolique en Saxe et dans quelques petits États d'Allemagne, mais qui fut rejetée par tous les autres États évangéliques.

Tandis que les théologiens d'Allemagne cherchaient ainsi une formule qui réunit les opinions divergentes, le même soin occupait les réformateurs de la Suisse. On sait que Zwingle avait sur la Cène des sentiments différents de ceux de Luther. Calvin rendit la séparation plus tranchée encore par sa doctrine de la prédestination. Dès l'année 1530, Zwingle avait fait présenter à la diète d'Augsbourg sa profession de foi, et quatre villes impériales (Strasbourg, Constance, Memmingen et Lindau) avaient en même temps envoyé à cette célèbre assemblée la *Confession tétrapolitaine* qui proclamait les mêmes principes. La désunion qui régnait au sein du parti évangélique s'était ainsi manifestée ouvertement. Elle ne fit qu'augmenter dans la suite, non-seulement entre les luthériens et les réformés, mais parmi ces derniers eux-mêmes : aussi les Églises réformées n'ont-elles jamais été liées, ne fût-ce qu'extérieurement, par un symbole commun. Une partie de celles de l'Allemagne et de la Suisse acceptèrent la confession d'Augsbourg avec quelques modifications; les autres la rejetèrent, mais elles ne parvinrent pas à trouver une formule qui obtint une adhésion générale. Peu de temps après la mort de Zwingle, plusieurs théologiens célèbres, Bullinger, Leo Judæ, Myconius, Grynæus et Grossmann, dans l'espoir de mettre un terme aux dissensions de l'Église réformée, rédigèrent la *Confessio helvetica seu basileensis* (*voy.* T. XIII, p. 623), qui n'eut d'autre résultat que de fournir un nouvel aliment à la controverse. Trente ans après, en 1566, il en parut une autre à Zurich sous le nom des théologiens réformés de la Suisse, de la Pologne, de la Hongrie et de l'Écosse (*voy. ibid*, p. 624); mais elle eut encore moins de succès. Quant au *Consensus Tigurinus*, publié dès 1545, et qui sanctionnait la doctrine de Calvin sur la prédestination, il fut classé, il est vrai, parmi les livres symboliques des réformés; mais il fut tout aussi impuissant à rétablir la paix. Des années s'étaient écoulées, de nouvelles querelles théologiques s'étaient élevées, lorsque Heidegger de Zurich et François Turretin de Genève tentèrent de terminer au moins les discussions soulevées récemment par Amyrauld, de la Place et Louis Cappel, en proposant la célèbre *Formula consensûs helvetici* (*voy. ibid.*, 625, note), que signèrent la plupart des théologiens de la Suisse, grâce à l'intervention des gouvernements, mais que reje-

tèrent les réformés des pays étrangers.

Ces derniers, surtout en Allemagne, préférèrent le *Catéchisme de Heidelberg* ou du Palatinat, composé en 1563 par Ursinus et Olerianus : il forme un des livres symboliques les plus respectés de l'Église réformée. La confession de foi de Jean Sigismond de Brandebourg, publiée en 1613, jouit d'une autorité presque égale parmi les réformés allemands; cependant ceux du Palatinat ont un symbole spécial dans le *Corpus doctrinæ Melanchthonis seu Philippicum*.

Les Provinces-Unies, où les doctrines de Luther et des autres réformateurs avaient trouvé de bonne heure de nombreux partisans, proclamèrent, dès 1561, une profession de foi que ne put supplanter le symbole purement calviniste sanctionné, en 1618, par le synode de Dordrecht (*voy.* ce nom).

Au milieu des désastres de la guerre civile et des persécutions, l'Église réformée de France adopta plusieurs confessions de foi dont aucune cependant n'a obtenu une autorité symbolique prépondérante. La plupart des communautés évangéliques de ce royaume s'en tinrent aux livres symboliques de l'Église de Genève avec laquelle elles ont entretenu de tout temps d'intimes relations.

L'Église d'Angleterre publia, en 1551, ses 42 articles qui furent réduits à 39 en 1562, et qui, après avoir subi quelques modifications, sont encore aujourd'hui le symbole de l'Église épiscopale (*voy.* ce mot, T. IX, p. 223) du royaume-uni.

La confession de l'Église d'Écosse est plus favorable aux opinions de Calvin, bien qu'elle ne les accepte pas dans toute leur rigueur. Une grande partie des réformés de ce pays se sont prononcés d'ailleurs pour le presbytérianisme, (*voy.*) qui, depuis 1646, a son symbole particulier, calqué sur celui du synode de Dordrecht.

L'Église réformée n'a donc point de symbole généralement admis. Les petites sectes religieuses, telles que les frères moraves, les vaudois, les wicléfites, les mennonites, les méthodistes, les quakers, les remontrants, les unitaires et les sociniens (*voy.* ces mots), ont aussi chacune le sien, mais rédigé le plus souvent dans un but apologétique. *C. L.*

Au reste, comme nous l'avons dit à l'art. PROTESTANTISME (T. XX, p. 204), l'autorité des livres symboliques a beaucoup baissé de nos jours dans la plupart des communions évangéliques : les orthodoxes, piétistes ou méthodistes (*voy.* ces noms) y tiennent encore rigoureusement, mais ils sont si peu obligatoires aux yeux de certaines Églises qu'on n'exige des pasteurs aucun engagement à leur sujet. En effet, le protestantisme est basé sur le progrès, et c'était revenir au principe catholique que de placer une autre autorité au-dessus ou même à côté de celle de la Bible. Nous avons dit, au même article, quels sont les principes généraux qu'on peut regarder comme vraiment constitutifs du protestantisme. *Voy.* aussi notre art. RELIGION; et pour les collections des livres symboliques, outre l'ouvrage cité T. VI, p. 552, Tittmann, *Libri symbolici ecclesiæ evangelicæ*, Meissen, 1817, in-8°. S.

SYMÉTRIE (σύν, avec, μέτρον, mesure *) exprime le rapport de grandeur et de figure, les proportions et l'arrangement qu'ont entre elles les parties correspondantes d'un tout. Dans une œuvre d'architecture, s'il y a 4 colonnes d'un côté, il faut, pour la symétrie, qu'il y en ait 4 de l'autre. Un discours, un ouvrage d'esprit doivent avoir aussi leur *symétrie, mais moins rigoureuse* : l'ordre et la disposition des parties y auront plus de jeu et de liberté. Il faut même de la symétrie dans les membres de phrases et jusque dans les mots, pourvu qu'on se garde bien de l'affectation des sophistes de l'école de Gorgias et d'Isocrate. La symétrie, comme ordre et proportion, existe partout dans la nature; c'est celle-là qu'il faut imiter de préférence dans la littérature et les arts. Quant à celle qui résulte de la correspondance des parties et dont le corps humain offre le principal modèle, elle est moins générale, et conséquemment elle doit être d'une imitation plus restreinte. *Voy.* EURYTHMIE, RHYTHME, etc. F. D.

(*) Il serait mieux d'écrire *symmétrie* par deux *m*, comme en grec. S.

SYMMAQUE (Quintus Aurelius), écrivain latin et un des derniers défenseurs du paganisme, fut un homme probe et plein de talents. Vivant sous les empereurs Gratien, Valentinien II et Théodose, et s'étant fait un nom par son éloquence, il fut *pontifex maximus*, questeur, préteur et consul; l'an 370, il remplit les fonctions de proconsul en Afrique, et en 384 celles de préfet de Rome. L'année de sa mort n'est point connue. Grand partisan du polythéisme, il releva quelques temples, il se donna beaucoup de peine pour prouver aux chefs de l'État que la religion nouvelle était une cause de décadence pour l'État. Ses Panégyriques se sont perdus en grande partie : on n'a plus de lui qu'une collection de 965 Lettres (*Epistolæ familiares*), divisées en X livres, et où il se montre imitateur de Pline-le-Jeune(Venise, vers 1500; éd. de Juret, Paris, 1580 et 1601; de Lectius, Genève, 1587; de Scioppius, Mayence, 1608, et de Paré, 1616, etc), ainsi que des fragments de huit discours retrouvés et publiés par le cardinal A. Mai (Milan, 1815).

Pour le pape Symmaque, 498-514, *voy.* Papauté, T. XIX, p. 177. X.

SYMPATHIE (σύν, avec, πάθος, affection). Les anciens attribuaient à certains corps une aptitude de correspondance et d'union; ils croyaient que c'est par sympathie que le mercure s'unit à l'or, que le fer s'attache à l'aimant. De là le penchant instinctif qui attire deux personnes l'une vers l'autre s'est appelé sympathie : c'est un rapport d'humeurs et d'inclination, un prélude de l'amitié (*voy.* ce mot). Cette expression, bien qu'on en ait beaucoup abusé, est pleine d'émotion et de grâce; elle n'est pas moins belle et moins touchante dans le langage philosophique, où elle exprime la faculté que nous avons de participer aux peines et aux plaisirs les uns des autres, faculté admirable qui sert en nous de contrepoids à l'intérêt personnel. *Voy.* Passion. F. D.

SYMPATHIQUE (encre), *voy.* Encre.

SYMPHONIE. Le mot συμφωνία (φωνὴ, voix, σύν, avec) désignait chez les Grecs ce que nous appelons consonnance et plus spécialement la consonnance d'octave. Depuis, on a donné ce nom à un instrument monté d'un petit nombre de cordes appartenant à la famille des harpes; l'épinette ou clavecin primitif l'a aussi porté. Dans un sens plus moderne, on a nommé symphonie toute pièce musicale composée pour une réunion d'instruments quelconques et plus particulièrement d'instruments à cordes. Enfin aujourd'hui ce terme désigne une grande composition destinée à être exécutée par une réunion nombreuse d'instruments, composée de ce qu'on appelle les instruments d'*orchestre*. Par abus de langage, on l'emploie aussi quelquefois pour désigner l'orchestre lui-même, par opposition aux parties vocales; ou bien seulement les instruments à cordes, par opposition aux instruments à vent qu'un autre abus de langage a fait appeler *harmonie*.

La symphonie est ordinairement composée de la succession de quatre morceaux différents de caractère, et absolument distincts les uns des autres. Seulement il est d'usage de traiter le premier, le dernier et même le troisième de ces morceaux, sur une même tonique. Le premier s'appelle l'*allegro* de la symphonie, le second l'*andante*, le troisième le *menuet* ou le *scherzo*, le quatrième le *final* ou *rondeau* (*voy.* ces mots.).

L'allegro d'une symphonie se compose de deux grandes périodes, susceptibles d'être répétées à la volonté du compositeur ou des exécutants; cependant cette reprise n'a presque jamais lieu que pour la première grande période, dans laquelle les idées mélodiques qui dominent tout le morceau sont présentées dans leur position naturelle, avec un petit nombre de digressions ou démembrements qui en augmentent l'intérêt. Elles doivent, du reste, être tellement dépendantes l'une de l'autre que l'on ne remarque aucune interruption dans leur enchaînement, en sorte qu'il ne se rencontre guère de repos formel avant que le morceau ait été conduit dans le mode de la dominante, ou, si le thème est en mode mineur, dans le mode majeur relatif où se termine la première période. Dans la seconde période, le compositeur reprend une partie

des motifs qu'il a traités et s'attache plus particulièrement à l'un d'entre eux qu'il élabore de quantité de manières et avec toutes les ressources de l'harmonie, tous les artifices du contrepoint; quand il en a suffisamment tiré parti, il revient au thème, puis il termine à peu près comme il avait fait pour la première période, mais en ajoutant toujours de nouveaux ornements, et en multipliant les effets de telle sorte que l'auditeur ait marché sans cesse de surprise en surprise. Fort souvent l'allegro est précédé d'une *introduction* (*voy.*), espèce d'annonce aux auditeurs, pour appeler leur attention sur le morceau qui va suivre et les engager à l'écouter sans distraction. Elle a en outre l'avantage de rendre le début plus solennel, plus clair et plus facile à retenir. Ce qui doit surtout caractériser l'ensemble de ce premier morceau, c'est la richesse des formes, la pompe des effets, la magnificence des idées.

L'*andante* de la symphonie peut être d'un genre tendre, agréable ou mélancolique. La coupe en est arbitraire, mais ne comporte jamais le même développement que l'allegro, car la lenteur du mouvement, augmentant considérablement la longueur du morceau, un andante qui suivrait les règles de modulation de l'allegro paraîtrait interminable, et les amateurs les plus décidés en seraient fatigués en peu de temps.

Le *menuet* (*voy.*) est un reste de l'ancienne danse de ce nom, mais il en a peu à peu perdu le caractère; on le joue maintenant dans un mouvement si rapide que le rhythme de la mesure à trois temps, qui est ici d'obligation, devient tout-à-fait nul; on n'entend en réalité que la mesure à un seul temps. Ce que doit surtout chercher le compositeur dans la construction des pièces de ce genre, c'est l'originalité; il n'écarte même pas des formes bizarres en apparence ou qui le sont en effet. Avec un peu d'art les matériaux de ce genre peuvent être mis en œuvre sans inconvénient. Le menuet marche toujours suivi d'un *trio* qui est véritablement un autre menuet dont en général la seconde partie est moins développée que dans le menuet proprement dit. Il est avantageux de donner au trio autant de simplicité, de naturel, de bonhomie même que l'on a donné de singularité au menuet. Telle a toujours été la marche des grands maîtres, et particulièrement de Haydn qui a réussi merveilleusement en ce genre.

En ces derniers temps on a quelquefois substitué au menuet un *scherzo*; il semble que l'on n'ait pris ce parti que pour se débarrasser de l'obligation de la mesure à trois temps et de la coupe à reprises obligées. Mais au fond, le caractère n'a pas changé, c'est toujours un élégant *badinage* dans lequel la science se joue avec les grelots de la folie.

Le *final* se traite ordinairement dans la coupe du rondeau (*voy.*), mais en lui appliquant des développements mélodiques et harmoniques analogues à ceux du premier morceau de la symphonie, sur lequel il doit encore l'emporter en vivacité, en gaîté et en chaleur. Comme tout y est plus resserré, comme les idées doivent être aussi légères qu'elles étaient majestueuses dans l'allegro, comme le motif principal doit frapper vivement l'auditeur, les compositeurs se sont souvent amusés à tirer ce motif d'un air populaire, et à choisir même un passage trivial afin de le relever par toutes les ressources de la science et de l'expérience. On sent d'ailleurs que le final arrivant le dernier, le compositeur est intéressé à recueillir toutes ses forces, afin que l'attention de l'auditoire se soutienne jusqu'à la fin.

On trouve la première forme des symphonies dans les pièces instrumentales, généralement en trio, qui furent composées originairement pour le violon ou pour instruments de cette famille, et avant lesquelles les instruments ne faisaient autre chose qu'exécuter des morceaux destinés aux voix, en y ajoutant quelquefois des broderies plus ou moins importantes. Lully a été l'un des premiers à donner aux symphonies qui précédaient ses opéras de l'ensemble et de la couleur. Elles ont joui d'une longue réputation. Des morceaux d'un genre plus léger leur ont succédé; et puis, les instruments ayant fait des progrès remarquables, les compositeurs en profitèrent pour augmenter la puissance des effets et les rendre plus fré-

quents. Sanmartini paraît avoir été le premier qui ait écrit des symphonies véritablement intéressantes. Haydn, Gossec et une infinité d'autres le suivirent et le dépassèrent. Le premier de ces compositeurs porta ce genre à son point de perfection. Mozart, et surtout Beethoven (*voy.* ces noms), en ajoutant au développement des pensées et en étendant les formes de l'orchestration, se placèrent au niveau de leur illustre devancier, mais ne l'effacèrent pas et ne le feront jamais oublier. On a cherché depuis à renchérir encore sur Beethoven; l'emploi des instruments et de leurs combinaisons a été multiplié, et l'on a beaucoup couru après de nouveaux effets; mais les plans récemment conçus ont prouvé combien il est difficile de réunir la grâce à l'originalité, la régularité à l'imagination. *Voy.* INSTRUMENTAL, INSTRUMENTATION, ORCHESTRE. J. A. DE L.

SYMPTÔMES (σύμπτωμα, accident, surtout morbifique, de πίπτειν, tomber, σὺν, avec), phénomènes qui se présentent dans les maladies (*voy.*), et que Broussais appelait avec raison les cris de douleur des organes souffrants. Ce sont les désordres qui se font apercevoir soit dans l'état matériel des tissus, soit dans la manière dont les fonctions s'exécutent, et qui signalent à l'observateur la nature et le degré du dérangement qu'a subi la santé. On conçoit, d'après cela, que l'étude des symptômes doit occuper une grande place en médecine et former la base du diagnostic, du pronostic, et par suite du traitement (*voy.* ces mots).

Les symptômes ne sont pas tous également saillants: les uns sont d'une telle évidence qu'ils frappent les yeux de tout le monde; les autres, plus obscurs et souvent fugaces, exigent une investigation plus attentive et ne se révèlent qu'au médecin. Les modernes ont poussé la science des symptômes fort loin par les moyens d'investigation qu'ils ont inventés ou perfectionnés. Constater l'état de tous les organes est assurément la voie certaine pour arriver à la parfaite connaissance des maladies. Cependant tous les symptômes n'ont pas la même importance: il y en a d'essentiels et d'accessoires ou accidentels. Les uns sont favorables et les autres funestes. On en voit qui sont exclusivement caractéristiques d'une maladie, tandis que d'autres sont communs à toute une série d'affections. De là naît la nécessité de réunir et de grouper les symptômes, afin de les faire servir de base à un jugement.

Il faut bien savoir que le symptôme n'est pas la maladie, et que souvent il se manifeste dans un lieu très éloigné du siége qu'occupe le mal réel; que des symptômes très graves peuvent coïncider avec une affection légère, et réciproquement; enfin, que des lésions anatomiques semblables peuvent donner naissance à des symptômes très variés, et *vice versâ*. Mais ces anomalies ne sont pas extrêmement communes et ne sauraient détruire la solidarité des organes et de leurs fonctions. De même aussi que la médecine ne doit pas se borner à combattre le symptôme là où il se montre; mais aller chercher la cause du mal et l'attaquer au point où elle siége réellement.

On a vu à l'art. HOMOEOPATHIE quelle importance les partisans de cette doctrine attachent à l'étude des symptômes dont ils font toute la base de leur médecine.

L'art d'observer, d'analyser et de grouper les symptômes, afin de les faire servir à la connaissance exacte des maux qui affectent l'économie, constitue la *séméiotique* (*voy.*), une des branches les plus importantes de la médecine. F. R.

SYNAGOGUE (d'un mot grec qui signifie assemblée ou communauté, de σὺν-ἄγω, réunir), nom donné aux oratoires des Juifs, comme celui d'église l'a été aux temples des chrétiens. Cependant les synagogues juives, dont l'origine remonte au III^e^ siècle avant notre ère, n'étaient pas seulement des lieux de prière; on s'y assemblait aussi pour discuter les affaires publiques ou pour entendre les leçons des rabbins: de là le nom d'*écoles* (*) qu'on leur donnait quelquefois. Dans le Nouveau-Testament, il est souvent fait mention des synagogues, et quelques passages attestent qu'elles étaient le lieu où certaines peines, comme la flagellation, étaient infligées. Depuis le V^e^ siècle, où les chrétiens commencèrent à abattre et

(*) En allemand *Schule*, *Judenschule*.

à brûler les synagogues, on trouve dans la législation de l'empire Romain plusieurs lois qui en limitent le nombre et règlent les conditions de leur existence. Dans le moyen-âge, pendant les persécutions exercées contre les Juifs, beaucoup de leurs synagogues leur furent enlevées pour être converties en églises. De toutes celles de l'antiquité aucune ne fut plus célèbre que la synagogue d'Alexandrie par sa beauté et son étendue. Dans le XII^e^ siècle, celle de Bagdad, et depuis le XIV^e^, la grande synagogue de Tolède, ne furent pas moins renommées. Dans le XVI^e^, on citait la belle synagogue de Prague, et dans le XVII^e^, celle des Juifs portugais à Amsterdam. Les synagogues de Seesen, de Livourne, de Vienne et d'Altona, méritent également d'être mentionnées. A Paris, les Juifs ont leur synagogue rue N.-D. de Nazareth. Dans chacun de ces édifices consacrés au culte se trouvent l'armoire sainte qui contient les livres de la loi, et une estrade appelée *almamon* ou *bima* sur laquelle se font les lectures et les autres actes du service religieux. Les femmes occupent des places séparées dans des galeries latérales. Les prières se récitent chaque jour, matin et soir; elles sont écrites en hébreu, et se disent en partie à voix basse, en partie à haute voix, quelquefois alternativement par la communauté et le rabbin. Des espèces de sermons sont faits les jours de sabbat et de fête. Outre le rabbin, chef de la synagogue, il y a différents fonctionnaires chargés parfois des lectures bibliques et même de la prédication, qui n'est pas non plus interdite aux laïcs; mais aucun d'eux ne reçoit de traitement, tandis qu'il en est alloué un aux rabbins, chez nous et dans d'autres pays. Nous renvoyons à l'article spécial qui a été consacré à ces chefs des communautés juives, ainsi qu'au mot JUIF (*droit*) où il est question de quelques-uns de leurs usages particuliers. C'est au mot MOSAÏSME qu'on a exposé l'ensemble de leurs doctrines religieuses, différentes de la discipline au sujet de laquelle des modifications ont été réclamées de nos jours, non-seulement par le consistoire israélite de Paris, mais aussi en Allemagne où les rabbins viennent de se réunir en synode.

La *grande synagogue* était l'assemblée des docteurs de la loi qui subsista depuis Esdras jusqu'au grand-prêtre Siméon, et à qui le judaïsme dut beaucoup d'institutions religieuses. *C. L.*

SYNALÈPHE, *voy.* CRASE.

SYNALLAGMATIQUE (de συναλλάσσω, j'échange avec quelqu'un) ou bilatéral, *voy.* CONTRAT.

SYNANTHÉRÉES, *voy.* FAMILLES NATURELLES et COMPOSÉES.

SYNAULIE, *voy.* HARMONIE (mus.).

SYNCELLE (GEORGE LE), ainsi nommé parce qu'il remplissait auprès du patriarche Tarasius la fonction de σύγκελλος, *assesseur* ou *conclaviste*, était un moine grec qui jouissait d'une grande autorité à Constantinople au VIII^e^ siècle, et qui n'est plus connu que par sa Chronographie (ἐκλογὴ χρονογραφίας). Ce sont des annales chronologiques universelles qui commencent à la création du monde et s'arrêtent à l'avénement de Dioclétien, l'an 284; Théophanes les a continuées jusqu'en 813. La chronique d'Eusèbe (*voy.*) est une des principales sources où le Syncelle a puisé ses matériaux, et c'est à la perte de cette chronique que sa compilation doit une grande partie de son intérêt et de sa valeur. Malgré beaucoup d'erreurs et bien que dépourvue de critique, cette chronographie est d'une grande utilité pour l'étude de la chronologie ancienne, que les historiens grecs et latins ont trop négligée, et elle est à ce titre un des précieux monuments de la Byzantine (*voy.*). Imprimée pour la 1^re^ fois à Paris en 1652, in-fol., réimprimée, en 1729, à Venise, elle a été de nouveau éditée par Dindorf, Rome, 1829, 2 vol. in-8°. F. D.

SYNCHRONISME, coïncidence des dates, des époques: de χρόνος, temps, σὺν, avec. On dit de l'histoire, de la chronologie qu'elles sont *synchronistiques* ou *synchroniques* quand elles mettent en regard les uns des autres les événements contemporains arrivés dans différents pays. En France, Lamp, professeur d'histoire à Strasbourg; en Allemagne, Bredow, Kruse, Vater et d'autres, ont publié des tableaux synchronistiques utiles à consulter.

SYNCOPE (συγκοπὴ, de σὺν-κόπτω,

concido, je coupe, j'abrège). C'est, en grammaire, le raccourcissement d'un mot au moyen du retranchement de quelques lettres ou de quelques syllabes. En grec, la syncope était fréquemment usitée : on la pratiquait par l'élision (*voy.*) d'une consonne soit au milieu, soit à la fin d'un mot qu'on voulait rapprocher du mot suivant, et le plus souvent elle s'accompagnait d'une contraction (*voy.* ce mot).

En médecine, une *syncope* est l'état de l'homme subitement privé du mouvement et du sentiment. Les Grecs appelaient σύγκοπος un homme qui tombait ainsi anéanti et comme frappé (κόπτω) d'un coup de foudre. *Voy.* DÉFAILLANCE.

SYNCRÉTISME. C'est une certaine manière de philosopher, qui prend naissance après les époques de création originale, et qui prétend réunir en un seul tout les systèmes les plus divers enfantés par les philosophes des temps antérieurs, et concilier même jusqu'à leurs contradictions. On pressent tout de suite qu'une pareille prétention doit aboutir à la confusion la plus déplorable. Ce résultat est d'autant plus inévitable, que cette entreprise n'est jamais tentée par les hommes d'un génie supérieur ; mais elle échoit à des esprits dont le principal mérite est l'érudition, et qui portent au sein de cette érudition une absence à peu près complète de critique. Le premier essai de ce genre se montre à l'époque de décadence de la philosophie grecque. Lorsque les grands génies originaux, tels que Platon, Aristote et Zénon, eurent enseigné leurs systèmes et laissé après eux des écoles célèbres, qui se combattaient sur presque tous les points, il se trouva des hommes ingénieux, à l'esprit subtil, qui voulurent montrer l'accord caché de ces écoles, sous leurs contradictions apparentes, et Antiochus d'Ascalon, espèce de rhéteur philosophe, annonça qu'il avait découvert l'harmonie des écoles académique, péripatéticiennne et stoïcienne. Mais la tentative la plus vaste et la plus célèbre de syncrétisme eut Alexandrie pour théâtre. Et ce ne fut pas seulement les diversités de la philosophie grecque que l'on prétendit concilier : on s'avisa d'unir en un seul tout les doctrines orientales et celles de l'Occident, l'Asie et la Grèce ; on fit violence à Zoroastre pour l'unir à Orphée, à Pythagore, Platon et Aristote. C'est au sein du néoplatonisme alexandrin que cette ambition se produisit avec le plus de suite et de persévérance. Potamon et Ammonius Saccas annoncèrent les premiers cette tendance. Plotin, qui fut l'homme de génie de cette école, eut plus d'originalité que ses devanciers et que ses successeurs : il développa avec talent son système mystique, qui fut rédigé par son disciple Porphyre. Ce fut après lui que l'érudition se mit au service de la philosophie, et conçut le projet de compléter le système en y faisant entrer, de gré ou de force, toutes les doctrines enseignées par les sages des temps antérieurs. Porphyre, Iamblique, et après eux Proclus (*voy.* ces noms), travaillèrent dans ce sens, et poursuivirent la tâche du syncrétisme. En vain de savants et spirituels apologistes de cette école ont prétendu que les philosophes alexandrins, loin de tomber dans le vague et le désordre qu'engendre souvent une impartialité impuissante, avaient donné à leur école le caractère décidé et brillant de toute secte exclusive ; sans doute, on a pu dire avec quelque raison qu'un des caractères de l'école d'Alexandrie (*voy.*) était la domination d'un point de vue particulier des choses et de la pensée : en effet son but est le mysticisme, c'est-à-dire l'intuition immédiate de Dieu, et son procédé est l'extase ; mais tout en partant de ce point de vue particulier, l'école ne s'en est pas moins consumée dans la vaine tentative de réunir en un seul tout les doctrines grecques, orientales et même judaïques, les dogmes de Zoroastre à ceux d'Orphée, de Pythagore, de Platon et de l'antique Égypte ; et, tout en accordant qu'il devait y avoir là bien peu de véritable éclectisme (*voy.*), on ne peut méconnaître, dans cet entassement confus d'opinions empruntées à toutes les sectes et à tous les pays, l'espèce de chaos philosophique désigné dans l'histoire sous le nom de syncrétisme. A-D.

SYNDESMOLOGIE (σύνδεσμος, lien, ligature, jointure, et λόγος, discours), ou DESMOLOGIE, partie de l'anatomie qui traite des ligaments, tissus auxquels

un article spécial est consacré dans notre ouvrage.

SYNDIC, du grec σύνδικος, celui qui nous assiste en justice (δίκη). Aujourd'hui on entend par ce mot un mandataire quelconque, chargé de veiller aux intérêts d'une association, d'une compagnie. Jadis c'était en France le titre d'une magistrature : la plupart des villes du Languedoc et de la Provence avaient à leur tête un syndic, comme il y en a aujourd'hui quatre à la tête de la république de Genève (*voy.* T. XII, p. 272). Chaque corporation (*voy.*) d'arts et métiers avait aussi son syndic, et la chambre syndicale était une espèce de tribunal disciplinaire pour juger les infractions aux règlements de la corporation et aux devoirs imposés à ses membres. La liberté absolue qui règne dans l'industrie, et qui a donné lieu à la concurrence la plus effrénée, a fait penser aux bons esprits de nos jours qu'une autorité syndicale pourrait encore exercer dans cette sphère une action salutaire. En attendant, il n'y a plus guère en France d'autres syndics que ceux qui, dans les faillites (*voy.*), sont chargés de représenter la masse des créanciers dans les opérations auxquelles la situation du failli peut donner lieu. Z.

SYNECDOCHE ou SYNECDOQUE (συνεκδοχή, de σὺν, avec, ἐκδέχομαι, je reçois, reprends), trope par lequel un mot prend un nouveau sens en augmentant ou en diminuant sa compréhension. Si la métaphore est fondée sur la ressemblance, et la métonymie (*voy.* ces mots) sur une simple corrélation, la synecdoche s'en distingue par un caractère de connexion facile à reconnaître. Dans cette dernière figure, l'objet que désigne le mot pris au propre, et celui qu'il désigne pris au figuré, sont connexes quant à leur existence ou à leur manière d'être : ainsi ce trope dit le plus pour le moins ou le moins pour le plus. On distingue parmi les synecdoches celles 1° du *tout pour la partie* : *castor*, pour chapeau fait avec le poil de cet animal ; 2° de *la partie pour le tout* : *âme* pour hommes, *voiles* pour vaisseaux; des *printemps*, des *hivers*, etc., pour des années; 3° du *nombre* : *l'homme*, le *Français*, le *riche*, le *pauvre*, pour les hommes, les Français, les riches, les pauvres; 4° du *genre pour l'espèce* : l'*animal*, pour tel ou tel animal; le *quadrupède* écume, dit La Fontaine, pour le lion; 5° de *l'espèce pour le genre* : les *roses*, pour les fleurs, etc.; 6° de *la matière* : *fer*, pour arme; *airain*, pour trompette, cloche, cuirasse; 7° d'*abstraction* : *jeunesse*, pour jeunes gens; *vieillesse*, pour vieillards. On a justement regardé comme des *synecdoches d'individu* les noms propres employés pour des noms communs et les noms communs employés pour des noms propres, c'est-à-dire les *antonomases*. J. T-v-s.

SYNÉDRIUM, *voy.* SANHÉDRIN.

SYNÉSIUS est un des littérateurs et des philosophes les plus remarquables du v^e^ siècle. Né à Cyrène en 378, il étudia dans les célèbres écoles d'Alexandrie l'éloquence, la poésie, les mathématiques, la philosophie; et tel fut le succès de ses études que, à 19 ans, les Cyrénéens le choisirent pour présenter à l'empereur Arcadius une couronne d'or qu'ils lui avaient votée. Le discours qu'à cette occasion il prononça devant le fils de Théodose (περὶ βασιλείας) existe encore, et l'on y admire une courageuse exposition des devoirs de la royauté. Sa mission à la cour de Constantinople eut tout le succès qu'en attendaient ses compatriotes. Quelque temps après, en revenant par Alexandrie, il s'y maria (403), et vers la même époque il se convertit à la foi chrétienne; mais il ne put jamais abjurer les dogmes de la philosophie de Platon, et, toute sa vie, il s'étudia à les concilier avec ceux du christianisme. Ses services, la réputation qu'il s'était acquise par ses talents, par ses vertus, le courage qu'il déploya contre les Barbares qui avaient envahi la province, lui méritèrent la reconnaissance publique; les habitants de Ptolémaïs voulurent même l'avoir pour évêque. Synésius résista longtemps à leurs vœux : ses opinions philosophiques, ses goûts pour les occupations littéraires, sa pieuse modestie, et aussi sa répugnance à se séparer d'une épouse qu'il chérissait, étaient autant d'obstacles qu'il ne pouvait vaincre, et ce ne fut qu'après avoir obtenu l'autorisation de conserver sa femme et de rester platonicien, qu'il se laissa consacrer évêque (410). Pendant son épis

copat, il ne cessa de se montrer le courageux protecteur de son troupeau contre les exactions des gouverneurs, et le soutien de l'autorité contre les passions populaires, donnant à tous l'exemple des vertus chrétiennes. Il mourut vers l'an 430. Ses ouvrages, écrits avec esprit, avec élégance, et dont le P. Pétau a donné une éd. gr.-lat., 1612, in-fol., méritent d'être étudiés. Ses *Lettres* surtout, au nombre de 154, publiées séparément en 1605 et en 1782, offrent une lecture intéressante et instructive. Plusieurs sont adressées à Hypatia (*voy.*), et témoignent du respect et de l'affection que cette noble païennne avait inspirés à son ancien élève. Ses *Hymnes*, qui offrent un curieux mélange des vérités chrétiennes et des rêveries platoniques, se trouvent dans le *Sylloge* de M. Boissonade, t. XV; MM. Grégoire et Collombet en ont donné une estimable trad. franç., Lyon, 1836, in-8°. F. D.

SYNGLOSSE, aperçu général et collectif ou synoptique des langues (γλῶσσα, joint à σύν, avec), *voy.* Polyglotte.

SYNGRAPHE (γράφη, écriture), *voy.* Charte.

SYNODE. Le mot grec σύνοδος, formé de ὁδὸς, voie, chemin, et σύν, avec, signifie une rencontre, une réunion ou assemblée. Dans l'Église primitive, on appelait ainsi une assemblée d'évêques qui délibéraient ensemble sur les affaires ecclésiastiques et de foi. Depuis, le nom de concile (*voy.*) a prévalu dans cette acception, mais avec cette différence qu'on disait un concile général, œcuménique, et un synode national, provincial, diocésain ou métropolitain. Les synodes étaient donc des conciles du second ordre.

Dans l'Église réformée, et particulièrement en Écosse et dans la Hollande, où subsiste l'organisation presbytériale, le synode est une assemblée que préside le prédicateur, et que forment les anciens de la commune: elle a les mêmes attributions que les consistoires (*voy.*) parmi les luthériens et les réformés actuels de France. Une assemblée composée de tous les ecclésiastiques et des anciens de toutes les communes, assemblée qui s'appelle *presbyterium* (*voy.* Presbytériens) en Écosse, et en Hollande la *classe*, est préposée à tout un arrondissement communal. Des députés tirés de toutes ces assemblées d'arrondissement se réunissent en synodes provinciaux, auxquels assiste un commissaire du roi. Cette sorte de synode se tient, en Hollande, à La Haye, depuis 1825, et en Écosse à Édimbourg, depuis 200 ans. Les protestants dissidents d'Angleterre et d'Irlande, et les sectes protestantes de l'Amérique du Nord, ont une organisation ecclésiastique semblable.

On sait que les synodes de Dortrecht et de La Rochelle (*voy.* ces noms) ont longtemps fait autorité parmi les protestants. Aujourd'hui, chez les réformés de France, un synode embrasse la circonscription de cinq consistoires (*voy.* T. XX, p. 206). La tenue et les résolutions de ces assemblées fort rares sont soumises à l'approbation du gouvernement. Un synode national fut convoqué en 1811, mais il ne produisit point de résultat satisfaisant.

En Suisse, les assemblées d'ecclésiastiques, qui se tiennent plusieurs fois dans le cours de chaque année et qui ne peuvent pas prendre de résolutions, mais présenter seulement à l'autorité des projets d'arrêtés, ces assemblées, disons-nous, ressemblent aux synodes provinciaux ci-dessus mentionnés. Cette organisation n'existe, en Allemagne, que pour les communautés isolées de réfugiés français, et dans le comté de la Mark en Westphalie; ailleurs, le pouvoir ecclésiastique et supérieur est dévolu aux consistoires et *éphories*. Les synodes généraux du duché de Nassau, du grand-duché de Bade, des royaumes de Wurtemberg et de Bavière, qui sont composés de députés ecclésiastiques et laïques, ont voix consultative à l'égard des projets de lois concernant le spirituel, mais ils ont rarement été convoqués. On n'a distingué, en Prusse, parmi les synodes provinciaux que ceux de Juliers, Clèves, Berg, Ham, et quelques synodes tenus en Silésie et dans la Westphalie. Les synodes des diocèses de Brunswic et Mecklenbourg, ainsi que ceux des évêques du Danemark, ne s'occupent que de matières scientifiques.

L'Église anglicane avait autrefois une

organisation synodale qui était très active, mais qui, présentement, n'est plus qu'une affaire de forme : les évêques tiennent en Angleterre une assemblée avant l'ouverture du parlement, assemblée qui porte le nom de *convocation*. En Hongrie, il y eut un synode en 1822, à l'effet de faire exécuter les lois disciplinaires de l'Église. L'Église grecque ne tient plus de synodes.

En Russie, on nomme *saint-synode* le conseil ecclésiastique supérieur qui fut institué par Pierre-le-Grand pour remplacer le patriarcat qu'il ne voulut point conserver. On sait qu'il siége à Saint-Pétersbourg. Nous en avons fait connaître la composition à l'art. RUSSIE (T. XX, p. 693). Le royaume de Grèce a également son saint-synode siégeant à Athènes : d'abord indépendant et purement national, il a été soumis au patriarcat de Constantinople par la constitution de 1844. X.

SYNONYME (de σύν, avec, ensemble, et ὄνυμα, forme éolique de ὄνομα, nom), adjectif grec usité aussi comme substantif en français pour exprimer des mots, non pas *de même nom*, mais ayant une idée, une signification commune. Dans son acception rigoureuse, cette qualification ne s'applique qu'aux termes d'une langue qui ont une même signification ; mais on le donne, par extension, à tous ceux qui, sans être parfaitement identiques, présentent dans leur sens de grands rapports de ressemblance. Toute langue étant le produit de divers idiomes qui se fondent successivement en un seul, il en résulte qu'une même idée peut y être exprimée par des termes différents : tels sont, par exemple, en français, les mots *hypothèse* et *supposition*, *soliloque* et *monologue*, empruntés les uns au grec les autres au latin. Ces termes sont des *synonymes parfaits*. Mais à mesure que les langues se perfectionnent, elles tendent à se débarrasser de ces superfluités; car ce n'est pas le nombre des mots, mais la quantité et la valeur des idées que ces mots représentent, qui constituent leur richesse. Il arrive donc naturellement, ou que de deux mots synonymes l'un se perd par le non usage : tels sont, par exemple, les vieux mots français *blandir*, *gaudir*, *ire*, etc., qui ont disparu pour ne laisser subsister que leurs synonymes *caresser*, *réjouir*, *colère*, etc.; ou bien que l'usage les différencie par des nuances, plus ou moins délicates, qu'il y attache : tels sont les mots *épithète* (du grec), et *adjectif* (du latin), *nef* et *navire*, *neuf* et *nouveau*, etc., qui, comme le prouve leur étymologie, sont au fond des synonymes parfaits, mais que l'usage a peu à peu détournés de leur signification première en y attachant des différences réelles. Ces dégradations successives d'une même idée se remarquent encore dans une foule d'autres cas, soit qu'une terminaison ou une préfixe, jointe au mot, indique les idées accessoires qui viennent s'ajouter à l'idée-mère : tels sont *terre*, *terreau*, *terroir*, *terrain ; atténuer*, *exténuer ; indisposé*, *mal disposé*, etc.; soit que le mot reste invariable, tel que *mémoire*, faculté de l'âme, et *mémoire*, écrit destiné à réveiller cette faculté; *poids*, synonyme de pesanteur, gravité, et *poids* synonyme de charge, fardeau, etc. Il suit de cette dernière considération qu'un même mot peut se rattacher à différentes familles de synonymes.

Les *synonymes parfaits* étant en très petit nombre dans la langue française, et leur étude ne présentant aucune difficulté, c'est surtout à saisir les nuances qui existent entre les *synonymes imparfaits* que le grammairien doit s'appliquer.

On peut diviser ces derniers en deux grandes catégories : les synonymes à radicaux différents, ou *synonymes étymologiques*, et les synonymes à mêmes radicaux, ou *synonymes grammaticaux*.

Les caractères distinctifs des synonymes étymologiques s'obtiennent de diverses manières et, entre autres, par l'analyse du radical de chacun d'eux : ainsi *peuple* venant de *populus*, dérivé lui-même de πολύς, plusieurs, et *nation* de *natio*, dérivé de *nasci*, *natus*, naître, il en résulte qu'un des caractères distinctifs de ces deux mots consiste, d'une part, dans l'idée de multitude, et de l'autre dans celle d'origine. Mais cette règle n'est pas sans de nombreuses exceptions; et le meilleur moyen pour arriver à la signi-

fication propre d'un mot d'une langue sera toujours l'étude des bons écrivains dans cette langue.

Au contraire, dans les synonymes grammaticaux, le rapport étant donné par le radical auquel est attachée l'idée générique, commune aux différents synonymes, il s'agit de déterminer la valeur de la terminaison, ou de la préfixe, ou de tout autre circonstance grammaticale accompagnant ce radical, pour constater la différence qui s'oppose à leur synonymie parfaite. On comprend que, dans cette classe de synonymes, il y a possibilité de poser des règles plus ou moins générales, plus ou moins sûres. Soit les terminaisons adjectives *al, eux, ier*. D'après Roubaud, qui, le premier en France, a cherché à établir des familles de synonymes en se fondant sur la terminaison des mots, *al* désignerait les appartenances, les dépendances, les circonstances de la chose : *local, amical, conjectural ; eux* indiquerait l'abondance, la propriété, la plénitude, la force : *radieux, vertueux*, etc.; *ier* signifierait très communément l'habitude, l'attachement, le métier même : *ouvrier, jardinier, cordier*, etc. De nos jours, notre collaborateur, M. Benj. Lafaye, s'est emparé de cette idée judicieuse de l'abbé Roubaud et l'on peut dire que son excellent ouvrage (*Synonymes français*, Paris, 1841, in-8°; ce premier volume ne traite que des synonymes grammaticaux) fera faire de grands progrès à la science de la synonymie.

L'étude de cette science, si négligée dans nos colléges et si étrangère à la plupart de nos écrivains contemporains, est cependant d'une importance majeure pour quiconque désire parler et écrire correctement sa langue. « Elle fait acquérir au style, dit M. Guizot, cette propriété d'expression, cette précision, pierre de touche des grands écrivains. » Aussi, dès l'antiquité, a-t-on senti la nécessité de cette étude. Les Latins avaient écrit sur cette matière des traités spéciaux qui ne nous sont point parvenus. Le plus ancien ouvrage de ce genre qui nous reste, est celui du grammairien Ammonius, en grec. Mais on possède un grand nombre de traités sur la synonymie latine. Nous ne citerons que celui de Laurent Valla : *Elegantiarum latinæ linguæ libri VI;* et celui d'Ausone Popma, *De differentiis verborum, lib. IV*, et *De usu antiquæ locutionis lib. II*, augm. par A.-D. Richter, ouvrage devenu classique, selon M. Guizot.

Parmi les modernes, ce sont les grammairiens français qui se sont occupés les premiers de ce genre de travaux. Nous indiquerons les principaux d'entre eux, et les noms de leurs ouvrages, dans l'ordre où ils se sont succédé : Ménage, *Remarques sur la langue française ;* Bouhours, ses *Remarques* et ses *Doutes sur la langue française;* Girard, *Synonymes français*, 1736; nouv. éd., augm. par Beauzée, 1769; Roubaud, *Nouveaux synonymes français ;* Diderot, dans son *Encyclopédie*, et finalement M. Guizot qui a reproduit les travaux de ses devanciers en cherchant à les compléter dans son *Nouv. Dict. univ. des Synonymes de la langue française* (1809; 3e éd., Paris, 1833, 2 vol. in-8°). Ce que M. Guizot avait fait, nous l'avons tenté à notre tour dans notre *Dict. complet des synonymes français* (Leipz., 1835, in-8°), en ajoutant le fruit de nos recherches particulières à la substance des travaux faits antérieurement. Mais dans tous ces différents ouvrages, les synonymes grammaticaux sont traités d'une manière incomplète, isolément, sans méthode, et sous ce rapport, la publication de M. Lafaye mérite d'être distinguée de toutes celles qui l'ont précédée. Em. H-g.

SYNOVIE (mot formé de ὠὸν, œuf, et σύν, avec). On appelle ainsi une humeur blanchâtre, visqueuse et transparente, destinée à lubréfier les articulations pour en faciliter le mouvement. Il a été question, au mot Membranes, des membranes ou capsules synoviales.

SYNTAXE (σύνταξις, disposition, composition, σύν-τάσσειν, arranger avec ou ensemble). La syntaxe est la partie de l'art grammatical qui a pour objet les rapports à établir entre les mots, afin de pouvoir reproduire l'ensemble de nos pensées (*voy.* Grammaire, T. XII, p. 723). Les mots d'une langue, pris isolément, ne peuvent en effet exprimer que les idées élémentaires dont se composent

nos pensées. Ils sont comme les personnages d'un drame qui resteraient séparés, muets et immobiles; le costume pourrait bien indiquer le rôle dont ils sont chargés, mais ils ne sauraient représenter une action, exécuter une scène que du moment où ils se répondent les uns aux autres par la réciprocité de leur jeu. De même, pour traduire au dehors les actes divers de notre entendement, il faut disposer les mots et les faire fonctionner entre eux dans les relations qui existent entre les idées élémentaires dont se compose la pensée totale. Les mots : *un*, *enfant*, *jeune*, *eau*, *laisser*, *se*, *choir*, *badiner*, *bord*, *Seine*, sont bien les signes représentatifs de certains objets et de certains modes d'être; mais ils ne les offrent à notre esprit que d'une manière individuelle; pour former un ensemble, il faut établir entre eux certains rapports: du choix de ces rapports pourront résulter différents tableaux, et entre autres celui-ci par lequel La Fontaine commence l'une de ses fables :

Un jeune enfant *dans* l'eau se laissa choir,
En badinant *sur* les bords *de* la Seine.

Les rapports dont s'occupe la syntaxe sont de deux sortes : les uns établis entre des *idées coexistantes*, les autres entre des *idées distinctes*.

1° Nous appelons *idées coexistantes* celles que l'on réunit pour former le signe d'un objet unique et indivisible. Ces deux mots *rose blanche* n'offrent point à notre esprit l'idée de deux objets dont l'un serait représenté par *rose* et l'autre par *blanche*, mais bien un seul et même objet que nous avons vu, que nous savons exister dans nos jardins. Dans l'exemple déjà cité, les mots *jeune enfant* se trouvent dans le même cas : c'est un seul et même individu que l'on désigne, il est à la fois *enfant* et *jeune;* il n'y a pas plus diversité de sujet que dans *rose blanche*. Toutes les fois que deux mots se trouvent ainsi réunis pour représenter un être individuel, l'un des deux (*rose*, *enfant*) est un substantif ou l'équivalent d'un substantif, et il renferme dans sa signification l'existence de l'objet; l'autre mot (*blanche*, *jeune*) est un modatif (*voy.* ADJECTIF) ou l'équivalent d'un modatif, et représente une des manières d'être de l'objet. Le substantif, dans ce cas, est presque toujours le signe d'une idée trop générale et a besoin du modatif pour le réduire à ne signifier qu'une partie de cette idée, et cette partie doit alors représenter précisément et uniquement l'objet que l'on veut désigner. Si, parmi les nombreuses espèces de roses, nous voulons en indiquer une seule, celle qui se distingue par la blancheur de ses feuilles, le substantif *rose* a un sens beaucoup trop étendu, et nous avons besoin de l'adjectif *blanche* pour le ramener à signifier exactement la seule espèce que nous avons en vue. Quels que soient ces modatifs, destinés à exprimer les manières d'être que notre esprit envisage dans les objets, il est naturel qu'ils aient une certaine ressemblance avec les substantifs qu'ils caractérisent, et qu'ils en revêtent pour ainsi dire les couleurs, afin de faire sentir, même par leur forme matérielle, qu'ils expriment les modes inhérents à ces substantifs. La partie de la syntaxe qui établit cette uniformité matérielle entre le substantif et le modatif se nomme *concordance :* elle renferme toutes les règles des accords.

2° Les rapports de la seconde classe sont ceux qui unissent entre elles des *idées distinctes ;* c'est-à-dire des notions d'objets que notre esprit considère comme différents entre eux. Dans ce cas encore, l'une des deux idées sert à déterminer l'autre en restreignant l'étendue de sa signification. Ainsi, dans les vers de La Fontaine que nous avons pris pour exemple, le mot *bord* est signe d'un objet tout-à-fait distinct de celui exprimé par le mot *Seine*, et celui-ci réduit l'autre à ne pouvoir désigner les *bords* d'un ruisseau, d'un torrent, de la mer, mais seulement les bords du fleuve qui traverse Paris. De même, le mot *eau*, par le moyen de la préposition *dans*, détermine l'idée trop générale de *se laissa choir;* qu'on supprime le substantif et la préposition, et l'on ne saura plus où se laissa choir l'enfant, si ce fut sur la terre, sur le gravier ou sur le gazon du rivage. La partie de la syntaxe qui donne des lois pour l'énonciation des rapports établis entre des idées distinctes se nomme la *dépendance ;* c'est à elle qu'appartiennent toutes

les règles relatives au régime (*voy.* ce mot).

La dépendance emploie trois moyens pour marquer les relations des *idées distinctes* : 1° la modification de la forme matérielle des mots, 2° leur disposition, 3° l'emploi des prépositions. Le premier de ces moyens est exclusivement réservé aux langues dites *transpositives*, c'est-à-dire à celles qui ont des cas (*voy.*); le second moyen est particulier aux langues nommées *analytiques*, c'est-à-dire à celles qui n'ont pas de cas; le troisième est commun à ces deux espèces de langues.

De la diversité des procédés de la syntaxe proviennent les avantages et les désavantages respectifs des langues transpositives et des langues analytiques : celles-ci nous offrent généralement la pensée d'une manière plus claire, plus exacte, plus rationnelle peut-être; mais elles sont moins libres dans leurs tournures et moins concises dans l'expression. C'est ainsi que le français, l'italien, l'espagnol et l'anglais, langues analytiques, sont obligés d'employer quatre mots pour exprimer la pensée : *Pierre dit à Paul*, *Pietro disse a Paolo*, *Petro dice a Pablo*, *Peter said to Paul ;* de plus, ces langues ne pourront, du moins dans l'usage ordinaire, combiner ces quatre mots dans un ordre différent de celui que nous venons de leur donner, tandis que le latin, langue transpositive, rendra la même pensée avec trois mots seulement, et pourra la présenter dans six constructions différentes : *Petrus dixit Paulo*, *dixit Petrus Paulo*, *Paulo dixit Petrus*, etc.

Remarquons à ce propos qu'il est important de ne point confondre la *construction* avec la *syntaxe*, bien que leurs significations premières et étymologiques ne soient pas très différentes. La *syntaxe*, ainsi que nous l'avons dit, a pour objet la manière de rendre les divers rapports qui existent entre les idées, tandis que la *construction* s'occupe de l'arrangement des mots entre eux, et de la coordination des phrases et des périodes. Dans tous les cas, la syntaxe reste la même pour représenter les mêmes rapports; la construction au contraire peut varier selon les circonstances, soit pour satisfaire les besoins de l'harmonie ou de la passion, soit pour présenter les diverses parties de la pensée dans l'ordre qui doit faire le plus d'impression sur l'auditeur. Bien que les langues analytiques n'aient point, comme nous venons de le remarquer, toute la liberté qu'ont les langues transpositives, cependant, dans quelques cas, et surtout en poésie, elles peuvent se permettre un certain nombre de constructions différentes sans manquer à l'usage.

Pour la syntaxe particulière à chaque langue, il faut voir nos articles sur chacune d'elles, et surtout les grammaires et autres ouvrages spéciaux qu'on y a indiqués. A. DE CH.

SYNTHÈSE (*σύνθεσις*, de *σὺν-τίθημι*, je com-pose, j'assemble) signifie composition, comme analyse (*voy.*) signifie décomposition. La synthèse va donc du simple au composé, comme l'analyse va du composé au simple. Ce sont là les deux procédés au moyen desquels l'esprit de l'homme développe et perfectionne ses connaissances. *Voy.* MÉTHODE.

Un des caractères de la connaissance humaine à son origine est de ne saisir d'abord que des notions très complexes, et par là même très vagues et confuses; en d'autres termes, la réalité, qui est multiple, nous apparaît d'abord comme un tout, c'est-à-dire sous la forme de l'unité. Ainsi, dans nos premières aperceptions, nous commençons par confondre toutes les parties, que nous distinguerons par la suite : l'histoire de toutes les langues, dont les modifications essentielles sont l'expression des modifications mêmes de la pensée, fait foi de cette vérité. Observez l'enfant qui commence à parler : bien du temps se passera avant qu'il ne formule une véritable proposition; mais il désigne par un seul signe tout un ensemble d'objets, toute une suite d'opérations; pour lui un seul et même mot comprend à la fois le sujet de sa pensée, les attributs qu'il y attache, et l'affirmation qu'il veut exprimer : quand il prononce les mots *nanan*, *dada*, *bobo*, il y a à la fois, sous chacun de ces mots, le besoin ou le sentiment qu'il éprouve, l'objet extérieur auquel il le rapporte, et l'acte qu'il veut produire. Tout est enveloppé dans un seul signe.

Les progrès qu'il fera par la suite consisteront à démêler les parties de ce tout primitif, à le décomposer dans ses éléments, en un mot, à analyser. Il y a donc une synthèse naturelle, qui précède l'analyse, et qu'on peut appeler primitive.

A la suite de ce premier fait que nous avons d'abord reconnu, savoir, que nos premières connaissances sont complexes et confuses, se produit un autre fait : par le moyen du langage, ces pensées qui d'abord n'étaient aperçues que dans une confuse unité, et qui n'étaient exprimées que par un seul mot, se décomposent en parties multiples; nous distinguons peu à peu ce que nous avions d'abord confondu. Telle est l'œuvre principale des langues (*voy.*), qui sont de véritables instruments d'analyse : elles décomposent la pensée dans ses principaux éléments. Les grandes modifications qu'elles subissent consistent surtout en ce que les mots qu'elles renferment tendent à exprimer des idées de plus en plus simples. Les objets ne s'offrent à nous, d'abord que par masses : le premier progrès de l'intelligence est de distinguer les masses principales les unes des autres. A mesure que nous nous familiarisons avec les êtres, nous en démêlons mieux les différentes parties, et lorsque l'attention est portée sur un objet particulier, elle y découvre des détails qui avaient échappé à un regard plus superficiel. Le terme de cette analyse se rencontre lorsque nous sommes arrivés aux éléments, ou aux idées simples et indécomposables.

Toutes les langues ne sont pas analytiques au même degré. Les langues anciennes sont généralement plus synthétiques, en ce qu'au moyen de la composition des mots, des préfixes, et des désinences si riches et si variées, elles forment pour ainsi dire des tableaux compliqués et frappants par leur ensemble. Si l'on compare le latin et le français, on trouvera une grande différence à cet égard. L'analyse plus profonde et plus détaillée de tous les éléments de la pensée, qui s'opère dans la langue française, est le produit d'un travail fait par les âges antérieurs, c'est le résultat des progrès mêmes de l'esprit humain; c'est un héritage que nous a légué le passé. Ceux qui parlent aujourd'hui la langue française profitent de toutes les opérations intellectuelles qui ont été essayées avant eux. C'est là ce qui peut donner aux modernes une aptitude supérieure pour la décomposition de la pensée.

Quand nous avons séparé, pour les distinguer, les éléments multiples de la notion primitive, nous les recomposons par la pensée. Dans la vue analytique, nous avions considéré ces éléments chacun en particulier, sans tenir compte de leurs rapports; plus tard, ces rapports viennent à nous frapper, nous rattachons les parties l'une à l'autre, et nous reconstruisons l'ensemble. Cette reconstruction s'appelle encore synthèse. Outre la synthèse naturelle qui précède l'analyse, il y en a donc une autre qui la suit, et qu'on appelle *synthèse ultérieure*. La première était confuse, indistincte; la seconde, grâce à l'analyse, est accompagnée d'une notion distincte de tous les éléments que nous avons analysés. Dans ce passage de l'analyse à la synthèse ultérieure, il y a un écueil à craindre, c'est que l'analyse ne soit incomplète, car alors la recomposition serait également incomplète. Pour éviter ce danger, il faut faire une revue approfondie de l'objet qu'on veut connaître, afin d'arriver à ce que Descartes appelle des dénombrements complets.

La nécessité de cette double opération de l'analyse et de la synthèse pour bien connaître un objet quelconque, et cette double face de l'opération synthétique, apparaîtront avec évidence à tous ceux qui voudront se procurer une notion suffisante de quoi que ce soit, paysage, statue, tableau, arbre, etc. Ce sont là les deux procédés sans lesquels la méthode serait imparfaite.

Quoique tous les esprits emploient alternativement l'un et l'autre procédé, il y a cependant des intelligences qui se montrent disposées à appliquer plus ou moins facilement l'un ou l'autre. Les uns sont les esprits *synthétiques*, les autres les esprits *analytiques*. Les premiers possèdent à un degré supérieur la puissance de généraliser, ils saisissent plus volontiers dans les choses leurs rapports de ressemblance; les seconds ont plus de

penchant à poursuivre une même idée dans tous ses détails; ils sont plus frappés des rapports de différence. C'est plutôt parmi les premiers que se rencontre le génie; les seconds sont doués éminemment de ce qu'on nomme en France l'esprit.

Enfin, dans l'histoire même, il est facile de distinguer des époques où domine plus spécialement la tendance synthétique, et d'autres où prévaut la tendance analytique. Sans remonter plus haut dans le passé, arrêtons-nous au XVIII^e^ siècle, nous y verrons prédominer avec puissance le travail de l'analyse : le XIX^e^ siècle au contraire, s'il est déjà possible de lui reconnaître un caractère décidé, éprouve un besoin marqué de synthèse dans toutes les voies où s'agite l'esprit humain. Ainsi dans la vie de l'humanité, comme dans la vie de l'individu, se manifeste le double procédé de la méthode, analyse et syuthèse. A-D.

SYOUAH, *voy.* SIWAH.

SYPHILIS. Ce mot, dont l'origine est très douteuse, sert à désigner une maladie virulente et contagieuse, connue aussi dans le monde sous le nom de *maladie vénérienne* ou de *vérole*. Les dénominations de *mal de Naples* et de *mal français* se rapportent au XV^e^ siècle, où les guerres avaient donné lieu à une grande diffusion de cette maladie, qui d'ailleurs a été aussi regardée comme un funeste présent fait par le nouveau monde à l'ancien. Malgré des volumes écrits sur cette question, les opinions sont encore partagées, les uns prétendant voir dans les auteurs anciens, et même dans les livres saints, la description des divers symptômes vénériens; les autres soutenant qu'on n'en trouve aucune trace avant la découverte de l'Amérique, époque où elle fit irruption d'une manière subite, et par une terrible épidémie. Lorsqu'on étudie attentivement ce sujet qui ne peut être ici qu'indiqué, on est porté à penser que la frayeur, produite par l'épidémie, au milieu des troubles et des malheurs inséparables de la guerre, empêcha de distinguer suffisamment la syphilis des autres maladies qui vinrent alors s'y joindre.

La syphilis, ayant le plus ordinairement une origine qu'on ne peut avouer, a été dès le début frappée de réprobation, et ceux qui en devenaient victimes, d'une manière quelconque, furent même traqués comme des bêtes fauves, et forcés de sortir des villes sous peine de *la hart*. Leur traitement, par suite de cette proscription, devint bientôt la proie d'hommes qui faisaient payer chèrement leurs services et le secret qui devait les envelopper; la nature de la maladie resta longtemps inconnue. Ces préjugés ont régné longtemps et fait de nombreuses victimes; aujourd'hui même, malgré les progrès des sciences, ils subsistent encore par suite de l'isolement des vénériens dans des hôpitaux spéciaux. La plupart des médecins ont sur la syphilis les idées les plus fausses, et le traitement de cette maladie est presqu'exclusivement livré aux charlatans titrés ou non, parce que les malades craignent de dévoiler leur position à l'homme qui a d'ordinaire leur confiance. Dans le monde, on regarde la maladie syphilitique comme grave et impossible à guérir radicalement : on croit qu'elle exige un traitement ayant des conséquences très dangereuses pour la santé et qui influe sur les générations suivantes, en y favorisant le développement du rachitis, des scrofules et même celui de la folie. A ces opinions nous essaierons de substituer des idées plus en rapport avec l'observation exacte, plus consolantes, et contre lesquelles cependant la morale n'aura pas d'objection à élever.

C'est un fait avéré que le pus sécrété par certains ulcères détermine des ulcérations semblables, lorsqu'il est déposé à la superficie des membranes muqueuses saines, ou sur la peau dépouillée de son épiderme. Au point d'insertion paraît une pustule qui s'ouvre promptement et laisse un ulcère, vulgairement appelé *chancre primitif*, lequel dure environ quarante jours, après lesquels il se cicatrise. Pendant la moitié à peu près de son existence, il fournit un pus virulent et capable de transmettre une affection toute semblable; dans la seconde période, la propriété contagieuse a cessé d'exister ou s'est beaucoup atténuée. La marche et la durée du chancre, ainsi que son aspect, sont caractéristiques.

Dans les cas les plus favorables et qui seraient plus nombreux si le traitement était mieux compris, le chancre syphilitique, unique ou multiple, peut demeurer une affection locale, nonobstant même quelques accidents inflammatoires, développés autour des ulcères et dans les ganglions lymphatiques les plus voisins. Mais souvent aussi les produits de sécrétion morbide, résorbés et portés dans le torrent de la circulation, vont produire par tout le corps une éruption de plaques rouges dures et saillantes (*papule syphilitique, syphilide papuleuse*) qui donne lieu à des accidents variés. On dit alors qu'il y a infection générale ou syphilis constitutionnelle. On peut contracter indéfiniment la syphilis primitive, sans que le nombre des inoculations rende les chances plus défavorables. Tous les sexes et tous les âges sont également susceptibles de recevoir la contagion (*voy.* ce mot).

Tel est en peu de mots le tableau de la syphilis, qui se distingue, comme on le voit, en *syphilis primitive* ou *locale*, caractérisée par le chancre, et en *syphilis secondaire* ou *constitutionnelle*, c'est la syphilide *papuleuse*. Nous écartons tout d'abord plusieurs symptômes ordinairement confondus avec la syphilis ou des phénomènes complétement étrangers, qui ne sont que des accessoires non caractéristiques.

On sait que les chancres primitifs ont le plus souvent leur siége aux parties sexuelles, au mamelon chez les nourrices. Ils se présentent sous l'apparence de petits ulcères ronds, creux, ayant une base indurée et dont le fond est jaunâtre et comme réticulé. Le pus séreux qui s'en écoule est éminemment contagieux. Au bout de quinze jours environ le fond se nettoie, se couvre de bourgeons charnus, et l'ulcère, ramené à l'état simple, ne tarde pas à se cicatriser, dans les cas où un traitement vicieux n'est pas venu contrarier la marche naturelle de la maladie. Quand les ulcères sont nombreux, ils se réunissent souvent; et sous l'influence de la malpropreté, du frottement, et du mauvais régime, ils déterminent des accidents plus ou moins graves, inflammations destructives, perforations, etc. Mais le plus important de tous, c'est l'absorption du pus contagieux et l'infection générale, dont l'engorgement des ganglions voisins des ulcères est le précurseur et le signe. Aussi le soin principal du traitement doit-il être de prévenir cette absorption.

La syphilis constitutionnelle, qui est constamment consécutive au chancre, consiste dans des élevures rouges, lenticulaires et dures, qui surviennent sur toutes les parties de la peau et à l'orifice des cavités tapissées par les membranes muqueuses. L'épiderme qui les recouvre, soulevé par le gonflement de la peau, se détache en plaques circulaires, et se renouvelle à plusieurs reprises. Lorsque la papule syphilitique siége sur des parties humides ou sur les membranes muqueuses, on les voit souvent donner lieu à des ulcérations qui sont difficiles à guérir, et qui des parties molles qu'elles semblent dévorer, s'étendent jusqu'aux os qu'elles altèrent souvent très profondément. Comme ces papules se présentent avec un aspect différent suivant les parties qu'elles occupent, elles ont été décrites sous des noms très variés, et c'est la cause de la confusion qui règne encore à ce sujet, et des opinions diverses qui partagent les praticiens.

Quoi qu'il en soit, la marche de la syphilide papuleuse est essentiellement chronique. Elle se développe pendant ou peu après l'existence des ulcères primitifs, et se prolonge indéfiniment sans occasionner de grandes douleurs et sans agir notablement sur la santé générale. Seulement les ulcères qui siégent au nez ou au voile du palais peuvent occasionner des désordres et des difformités irréparables.

La syphilide papuleuse est le mal que présentent les enfants conçus par une mère ou engendrés par un père actuellement affectés de syphilis primitive ou secondaire, ou nourris par une femme infectée, car la syphilis se transmet incontestablement par la génération et par l'allaitement.

Il y a une foule d'accidents qui coïncident souvent avec la syphilis, et qui, à cause de cela, lui ont été attribués : ce sont la blennorrhagie, les végétations, les

excroissances, les caries, les exostoses, les douleurs, les bubons, etc. Les bornes de cet article ne nous permettent pas de développer cette proposition que ces symptômes ont une autre origine, et de réduire ainsi la syphilis à sa plus simple expression.

Les symptômes syphilitiques, tant primitifs que secondaires, sont, quoi qu'on en puisse dire, faciles à distinguer de ceux d'autres affections. Il n'est pas exact de dire que cette maladie soit un protée insaisissable et sachant prendre toutes les formes pour échapper au médecin qui la poursuit. Une étude attentive et soutenue permet d'arriver à un diagnostic certain, et qui n'a besoin ni du rapport souvent infidèle et quelquefois trompeur du malade, ni de la pierre de touche du traitement mercuriel, ni à plus forte raison de l'inoculation du pus douteux, moyen bizarre et fâcheux proposé dans ces derniers temps, et qui n'a pas même l'avantage de trancher nettement la difficulté.

Quant au pronostic, en voici les conditions explicites. Quand l'ulcère primitif est traité avec soin et intelligence, il peut finir là où il a commencé, sans laisser dans l'économie aucune trace. Si le pus des ulcères est absorbé et porté dans les ganglions lymphatiques (bubon), il y a probabilité que les symptômes de l'infection générale se manifesteront ; pourtant il y a des exemples nombreux où les malades en ont été exempts. Enfin, dans les cas les plus graves, on est complétement sous l'influence de la syphilis, mais on peut s'y soustraire et guérir sans retour par un traitement bien connu et certain dans ses résultats. Ajoutons que ce traitement n'a pas les dangers qu'on s'est plu à lui prêter.

Le traitement n'est pas le même pour la syphilis primitive et pour celle qui est devenue constitutionnelle. Le mercure, qui est indispensable dans le second cas, est inutile et même nuisible dans le premier : c'est ce qu'il est important de bien considérer. Ainsi donc, dès le début, il faut faire avorter la maladie par une vigoureuse cautérisation, pratiquée d'après les principes qui font agir dans les morsures d'animaux venimeux ou enragés. Si l'on arrive trop tard pour avoir recours à ce moyen, il faut, par des pansements multipliés et méthodiques, enlever le pus contagieux fourni par les ulcères, afin qu'il ne soit pas absorbé par les vaisseaux lymphatiques, et qu'il n'aille pas produire les bubons, et ensuite l'infection générale ou syphilis constitutionnelle.

Les moyens accessoires à ce traitement local ne sauraient le remplacer, tandis qu'à lui seul il compte de nombreuses et solides guérisons. Il ne faut pas cependant les négliger ; ce sont : le repos, la propreté, les bains généraux, le régime et les boissons tempérantes, les narcotiques, la saignée au besoin. Encore faut-il remarquer qu'ils sont dirigés moins contre la maladie elle-même que contre des complications.

Tout au contraire, dans le traitement de la syphilis constitutionnelle, les moyens généraux sont en première ligne, et les moyens locaux n'ont qu'une importance secondaire. Le mercure administré soit intérieurement, soit extérieurement, mais toujours de manière à être absorbé et porté dans les voies de la circulation, est ce sur quoi il y a le plus à compter, bien que d'autres substances médicamenteuses présentent aussi des cas de guérison ; et c'est en ce sens qu'on peut dire que le mercure est le spécifique de la syphilis. Peu de temps après qu'on a commencé à le donner, on voit d'abord que l'éruption papuleuse s'arrête, puis bientôt les papules déjà existantes s'affaissent et se flétrissent pour disparaître enfin tout-à-fait ; les ulcérations se détergent et se cicatrisent, laissant après elles des traces proportionnées à la durée de la maladie. Les pansements et les applications locales viennent en aide à la médication locale, et la cautérisation superficielle avec le nitrate d'argent rend surtout des services signalés. La durée moyenne du traitement est de six semaines à deux mois ; mais il y a quelques exceptions.

Malgré tous les reproches adressés au mercure, il reste établi que ce médicament, lorsqu'il est administré dans les circonstances convenables et avec mesure, ne produit que d'excellents effets. Il peut

être administré même aux enfants à la mamelle, sans autre résultat que la guérison de la maladie dont ils sont affectés.

La maladie syphilitique a été chez toutes les nations civilisées modernes l'objet des soins et de la surveillance de l'administration, éclairée par les conseils de la médecine. A mesure que la vigilance est devenue plus exacte et plus douce, les ravages de la syphilis ont diminué, et il est permis d'espérer qu'on les verra restreindre encore de jour en jour; on pourrait même croire, jusqu'à un certain point, à son extinction totale.

Il serait à souhaiter que, des idées plus justes sur cette maladie venant à se répandre dans le public, les personnes qui en sont atteintes, de quelque manière que ce soit, s'empressassent de réclamer les secours de l'art, lesquels, selon que nous l'avons démontré, ne sont jamais plus efficaces que quand ils sont administrés à une époque très rapprochée du début. F. R.

SYRA, *voy.* Cyclades, T. VII, p. 386, et Grèce, T. XIII, p. 12.

SYRACUSE (aujourd'hui *Siragossa*), ancienne capitale de la Sicile (*voy.*), sur la côte orientale, avec un grand port extérieur et un petit port intérieur. Syracuse passait pour une des villes les plus vastes et les plus belles de l'antiquité; on assure que sa circonférence n'avait pas moins de 178 stades. Du temps de sa splendeur, elle comptait plus de 300,000 habitants et formait proprement quatre villes, chacune entourée d'un mur particulier. La partie orientale, appelée *Acradine*, était défendue par des murailles d'une épaisseur extraordinaire et avait une grande place entourée de portiques au milieu de laquelle s'élevaient le Prytanée ou hôtel de ville et le magnifique temple de Jupiter Olympien. On y voyait aussi un palais où siégait la cour suprême. Les autres parties de Syracuse étaient *Tyché* avec un gymnase et le temple de la Fortune qui lui avait donné son nom; *Néapolis* ou la ville neuve, avec un amphithéâtre, le beau temple de Cérès et Proserpine, et le fort Olympium, ainsi appelé du temple de Jupiter; enfin l'île d'*Ortygia*, avec la fontaine Aréthuse, où s'élevaient le palais des rois, qui devint plus tard la résidence des gouverneurs romains, et les superbes temples de Diane et de Minerve, déesses protectrices de la ville.

Syracuse avait été fondée, l'an 735 av. J.-C., par une colonie corinthienne sous la conduite de l'héraclide Archias; elle devint bientôt la ville la plus puissante de la Sicile dont l'histoire, pendant longtemps, se rattache à la sienne. Jusqu'en 484, elle se gouverna en république. Dans cette année, après avoir chassé leurs orgueilleux patriciens, appelés *géomores* ou *gamores* (γαμόροι), les Syracusains se virent asservis par Gélon (*voy.*), tyran de Géla, qui agrandit la ville, et accrut sa population en y transplantant les habitants de Camarina, qu'il avait détruite. Ce prince fut le véritable fondateur de la puissance syracusaine; dès lors, la ville était plus puissante qu'aucun des petits états de la Grèce. On sait quelle victoire Gélon remporta sur Carthage, alliée des Perses, l'an 480. Hiéron Ier (*voy.*), frère de Gélon, lui succéda en 477. Sans avoir les mêmes talents, il se montra zélé protecteur des arts et des sciences, et conquit Naxos et Catane. Il mourut en 467. Thrasybule, autre frère de Gélon, se fit détester par ses cruautés, et fut chassé après dix mois de règne, en 466. Alors le gouvernement républicain fut rétabli, et pour célébrer le retour de la liberté, on institua les *éleuthéries*, jours de fêtes et de sacrifices solennels. Pour arrêter l'ambition de ceux qui auraient pu viser à la souveraineté, on promulgua (454) la loi du *pétalisme*, qui prononçait le bannissement contre les citoyens trop riches et trop influents. Les abus que cette loi enfantait la fit bientôt tomber en désuétude, et son abolition fut l'aurore d'une prospérité nouvelle pour Syracuse. Après avoir soutenu plusieurs guerres contre les Léontins, les Égestins, les Athéniens (*voy. Guerre du* Péloponnèse) et les Spartiates, les Syracusains se virent menacés par Carthage, dont les progrès dans l'île devenaient de jour en jour plus alarmants; et à ce danger extérieur vinrent se joindre les troubles occasionnés par le supplice d'Hermocrate. Le gendre de ce dernier, Denys (*voy.*), s'empara du commande-

ment de l'armée, se fit des partisans, se rendit maître de la citadelle et se proclama tyran l'an 405. Son fils Denys II (*voy.*) ayant été chassé par le corinthien Timoléon (*voy.*), Syracuse recouvra encore une fois sa liberté. Son libérateur lui donna de nouvelles lois, et établit un premier magistrat avec le titre d'*amphipolos* ou prêtre de Jupiter Olympien, dignité qui ne fut abolie que sous l'empereur Auguste. Timoléon se défendit avec succès contre les Carthaginois; battit, en 340, Amilcar et Asdrubal, et les força de conclure une paix désavantageuse. Vingt ans après la mort de ce vrai républicain, de nouveaux troubles agitèrent la ville : plusieurs tyrans s'emparèrent de l'autorité; parmi eux se distingua Agathocle (*voy.*), qui subjugua presque toute la Sicile, l'an 317. A la suite de longues guerres intestines et de cruautés inouïes, il fut empoisonné par Ménon (289), qui, à son tour, fut renversé par Icétas. La 9^e^ année du règne de ce dernier, Thynion et Sosistrate excitèrent une révolte contre lui. Fatiguée de ces luttes, la ville se donna à Pyrrhus (*voy.*), roi d'Épire et gendre d'Agathocle, qui en nomma roi son fils. Mais celui-ci s'attira par ses cruautés la haine de ses sujets, et fut obligé de se réfugier en Italie. Hiéron II (*voy.*), que son excellente conduite fit proclamer roi l'an 268, clôt le siècle d'or de Syracuse. Il eut pour successeur son fils Gélon (215), qui transmit le pouvoir à son fils Hiéronyme. Ce tyran voluptueux s'allia imprudemment avec les Carthaginois contre les Romains, et périt victime d'une conjuration (214). Après un siége que le génie d'Archimède (*voy.*) prolongea pendant 3 ans, Syracuse fut prise par Marcellus (212 ans av. J.-C.), détruite et soumise aux Romains.

A l'époque de sa puissance, sous le tyran Denys, elle avait pu entretenir 10,000 cavaliers, 100,000 fantassins et 400 vaisseaux de guerre. Les arts et les sciences y florissaient. Archimède et Théocrite y avaient vu le jour, et les Romains en enlevèrent une foule de chefs-d'œuvre qu'ils transportèrent en Italie. Aujourd'hui, Siragossa est le siége d'une intendance et d'un archevêché; mais elle ne compte plus que 16,805 habitants. La cathédrale était jadis un temple de Minerve. L'oreille de Denys est une grotte en forme de S, remarquable par son écho. Il y a dans les environs de vastes carrières (*voy.* LATOMIES). Le papyrus, arbre originaire d'Égypte et dont on fait du papier, croît sur le territoire de Syracuse. Dernièrement, on a découvert près de cette ville des bains antiques, d'une architecture curieuse et ornés de belles peintures, des ruines de temples et d'amphithéâtres, des catacombes, etc. *C. L.*

SYR-DARIA, *voy.* IAXARTE.

SYRIAQUES (LANGUE ET LITTÉRATURE). La langue syriaque ou *araméenne*, nom dont on trouve l'explication dans l'art. suiv., appartient aux langues sémitiques (*voy.* LINGUISTIQUE, T. XVI, p. 570). Elle nous est particulièrement connue par la traduction du Nouveau-Testament : le syro-chaldéen parlé du temps de Jésus-Christ parmi les Juifs en était une corruption, comme l'est aussi le *syrien* d'aujourd'hui qui se conserve dans la Mésopotamie. Cette langue ancienne est importante surtout pour l'étude de l'hébreu. Elle paraît avoir atteint le plus haut point de culture dans le VI^e^ siècle de notre ère. Dès le IX^e^, elle se corrompit par le mélange de l'arabe, qui la supplanta entièrement en Syrie dans le XVI^e^, époque où l'on commença à l'étudier en Europe. Le plus ancien monument de cette langue est la traduction du Nouveau-Testament appelée *Peschito*, laquelle date peut-être du II^e^ siècle. Il existe encore deux autres traductions, qui ne sont pas sans importance pour la critique, celle de Philoxène et celle de la Palestine ou de Jérusalem. Le reste de la littérature syriaque a été complétement négligé jusqu'à Clément XI, qui commença une précieuse collection de manuscrits syriens pour la bibliothèque du Vatican (*voy.*). Parmi les grammaires syriaques, nous citerons, outre les grammaires sémitiques réunies de Vater (*voy.*), celle de Hoffmann (Halle, 1827, in-4°); et parmi les dictionnaires, outre Castell (*voy.*) et d'autres lexiques polyglottes, ceux de Zanolini (Padoue, 1742, in-4°) et de Michaelis, d'après Castell (1788, 2 vol. in-4°). *C. L.*

SYRIE, grande province de l'Asie othomane, appelée *Aram* dans l'Écriture sainte, et aujourd'hui communément désignée, en Orient, sous le nom d'*Al Scham* ou *Cham* (Région du nord), à raison de sa situation relativement aux déserts de l'Arabie. La Syrie se déploie le long de la Méditerranée depuis l'Arabie-Pétrée, au sud, jusqu'à l'Asie-Mineure, au nord ; à l'est, elle est terminée par le désert, et dans sa partie supérieure par l'Euphrate (*voy.*), qui la sépare de la Mésopotamie. C'est une contrée plus étendue en longueur qu'en largeur, et parcourue d'un bout à l'autre par le Liban (*voy.*), grande chaîne formée de masses calcaires et abruptes, qui se rattache au nord à l'Amanus, branche du Taurus (*voy.*), se partage en deux séries de monts parallèles, dont l'une, à l'ouest et très rapprochée de la mer, garde le nom de Liban, tandis que l'autre prend celui d'Anti-Liban, et projette au sud ses derniers échelons jusque dans l'Arabie-Pétrée et vers les confins de l'Égypte. Parmi ses sommets méridionaux, le mont Carmel, groupe très avancé sur la côte, le mont Tabor (*voy.* ces noms) et la montagne des Oliviers sont célèbres dans l'Histoire-Sainte. Sous le rapport physique, on distingue en Syrie 3 régions : *le littoral*, longue bande très étroite, resserrée entre le Liban et les ramifications méridionales de cette chaîne d'une part et la Méditerranée de l'autre ; *la montagne* avec les vallées et les plateaux, qui en joignent les différentes parties ; enfin les terrains plats, à l'est de la montagne, formés de surfaces de roches nues et de sables, qui finissent par se confondre entièrement avec le *désert*. L'Oronte, tributaire de la Méditerranée dans son cours supérieur, et le Jourdain, qui suit une direction opposée vers le sud et se jette dans la mer Morte (*voy.* tous ces noms), marquent la limite entre les deux dernières régions. Ces courants principaux ont leurs sources auprès des sommets neigeux du Liban, dont les plus élevés atteignent une hauteur de 9 à 10,000 pieds. Hormis l'Euphrate, la Syrie n'offre point de fleuve du premier ordre, et dans beaucoup d'endroits le pays manque d'eau. La région pierreuse, aride et sablonneuse à l'est des monts est presque inhabitée. Une multitude de gorges âpres et sauvages, ainsi que de profondes et spacieuses vallées, traversent la montagne dans tous les sens ; et ces dernières, notamment celles qui s'ouvrent au pied occidental du Liban, présentent généralement un aspect ravissant. Elles offrent un sol éminemment propre à la culture, sont bien arrosées et contiennent les districts les plus fertiles et les plus peuplés. Sur le littoral, les terres sont d'une fécondité non moins remarquable, et le climat encore plus chaud, mais aussi moins salubre que dans l'intérieur du pays. Les tremblements de terre ont souvent affligé la Syrie d'une manière plus terrible même que la peste, et, en 1822 encore, une de ces commotions a renversé la moitié de la ville d'Alep.

Le pays fournit des grains de toute espèce, du maïs, du dourah (espèce de millet), du sésame, du riz, du coton, du tabac, du vin, de l'huile d'olives, du safran, de la garance, des dattes, tous les fruits les plus exquis, etc. Parmi les arbres, on distingue les cyprès et surtout ces fameux cèdres du Liban, si vantés dans l'architecture antique, mais dont l'espèce est devenue beaucoup plus rare aujourd'hui. Le règne animal présente une grande quantité de bétail, des buffles, des moutons à grosse queue, des chèvres, des gazelles, des porcs, des chameaux, des vers à soie, des abeilles et ces mollusques auxquels Tyr empruntait anciennement la matière tinctoriale pour ses pourpres précieuses. Le règne minéral, assez pauvre en revanche, ne donne que du marbre, un peu de fer et de la houille récemment découverte.

La Syrie a une grande importance sous le rapport commercial, à raison de sa situation sur la ligne routière que suivaient jadis les marchandises de l'Inde, débarquées au fond du golfe Persique, pour être de là expédiées en Europe.

Dans l'antiquité, la Syrie était divisée en quatre parties principales. La première était la Syrie supérieure et moyenne ou *Syrie* propre, dont une portion, comprise entre l'Asie-Mineure et l'Euphrate, formait la *Commagène* (*voy.*), et avait

pour chef-lieu Samosate. Dans la véritable Syrie des anciens, on trouve maintenant la grande cité d'Alep (*voy.*), primitivement *Beræa* ou *Chalybon*, avec son port établi à Alexandrette (Iskanderoun); Antakié, jadis Antioche (*voy.*), la capitale grecque des Séleucides, sur l'Oronte; et Latakieh (*voy.* Laodicée), port sur la Méditerranée. A côté de ces villes florissaient, dans l'antiquité, Séleucie (*voy.*) près de l'embouchure de l'Oronte, et, dans le voisinage du même fleuve, Émèse, patrie de l'empereur Héliogabale, qui y fut prêtre du soleil, et Apamée, où la reine Zénobie fut vaincue par Aurélien. Sous le nom de *Célésyrie* (*voy.*) ou Syrie creuse, on désignait plus particulièrement trois grandes vallées renfermées entre le Liban et l'Anti-Liban, à peu près au centre de toute la contrée. A cette province appartenait Damas (*voy.*), une des plus anciennes villes du monde, et encore aujourd'hui la plus importante et la plus peuplée de la Syrie; là s'élevait aussi jadis Héliopolis ou Baalbek (*voy.*), avec un célèbre temple du soleil, dont on admire encore les magnifiques débris.

La seconde partie de la Syrie, la *Phénicie*, dont on a traité spécialement sous ce nom, ne comprenait que la lisière de côtes étroite où dominaient, dans une haute antiquité, par le commerce, par l'industrie, par leurs flottes et par leurs richesses, les cités célèbres disséminées sur le littoral. Elle correspondait, en partie, à la Syrie creuse, qu'on y rattachait même, au temps des empereurs romains, sous le nom de *Phénicie libanienne*, et en partie aussi à la Palestine, jusqu'au promontoire du Carmel. Nous ne ferons que mentionner en passant les ports de Tripoli (*Terablus*), de Saint-Jean-d'Acre (*voy.*), la Ptolémaïde des croisés, au pied du Carmel; de Séid, l'antique Sidon; de Beyrouth (*Berytus*), et Sour, mauvaise bourgade sur l'emplacement de l'illustre et opulente cité de Tyr.

La troisième partie de la Syrie, la *Palestine* forme un plateau montagneux, d'une élévation moyenne de 3,000 pieds environ, traversé par divers rameaux, qui se propagent au sud du Liban et de l'Anti-Liban. Nous renvoyons également à son art. particulier pour la description de même que pour l'historique de cette terre à jamais célèbre comme le foyer du judaïsme, le berceau du christianisme et le théâtre principal des croisades.

Enfin la quatrième partie de la Syrie embrasse tout le désert, qui s'étend à l'est de cette contrée. On y trouve, à quelques journées de marche de Damas, l'oasis célèbre de la *Palmyrène*, où le petit village de Thadmor offre encore les superbes ruines de Palmyre (*voy.*), anciennement le riche entrepôt de toutes les caravanes qui circulaient entre l'Euphrate et la Méditerranée, et capitale d'un état puissant sous la reine Zénobie.

La population de la Syrie, beaucoup plus considérable autrefois, n'est maintenant évaluée tout au plus qu'à 2 $\frac{1}{2}$ millions d'âmes*, sur une étendue de 2,300 milles carr. géogr., ce qui est à peu près la grandeur de l'Angleterre sans la principauté de Galles. Elle présente un assemblage d'une foule de races hétérogènes, d'Arabes sédentaires, de Turcs, de Grecs, d'Arméniens, de Juifs, de Francs et de tribus nomades de Bédouins, de Turcomans et de Kourdes vers l'Euphrate. La montagne est occupée par d'autres peuples encore qui ont toujours eu leur gouvernement à part, qui souffrent impatiemment la suprématie des maîtres étrangers de la plaine, et vivent entr'eux dans un état continuel d'hostilités, entretenu par la diversité de leurs croyances religieuses. Ces montagnards sont les Druses, moitié idolâtres; les Maronites, chrétiens; les Moutoualis et les Ansariès ou Nossaïris, sectaires chiites, etc., qui presque tous ont déjà leurs articles dans cet ouvrage, et composent ensemble un chiffre d'un demi million d'âmes environ. L'arabe est aujourd'hui l'idiome dominant de la Syrie et s'y parle en différents dialectes. Il n'existe plus dans ce pays aucune trace de l'ancienne langue syria-

(*) Nous croyons que c'est encore trop. D'après les évaluations les plus récentes, la Syrie n'aurait pas 2 millions d'hab.; un mémoire de M. le baron Bois-le-Comte ne lui en donne que 1 $\frac{1}{2}$ million, nombre que le colonel Campbell, consul général en Égypte, élève toutefois jusqu'à 1,864,000, dont près de 1 million de musulmans. S.

que (*voy.*), et le turc y est borné à l'usage du gouvernement et de ses agents directs. L'ignorance et la superstition, l'anarchie et la tyrannie ont envahi toute la contrée; l'agriculture est négligée, tous les arts de l'industrie, et par conséquent aussi les villes où jadis ils prospéraient, sont en pleine décadence; le commerce languit et se ressent vivement des effets progressifs de la barbarie et de la misère du pays. La Syrie, sous la domination turque, a longtemps formé les 4 pachaliks d'Alep, de Damas, de Tripoli et d'Acre. Jérusalem (*voy.*), qui est une ville sainte, aux yeux des musulmans comme à ceux des chrétiens, relève immédiatement de Constantinople, avec le district dont elle est le chef-lieu.

Histoire. De grands souvenirs historiques se rattachent non-seulement à la Palestine et à la Phénicie, mais encore à la Syrie *proprement dite.* Les anciens Égyptiens, les Assyriens, les Grecs, les Romains et les Parthes se sont longtemps disputé cette contrée qui a constamment trouvé dans les avantages mêmes de sa position pour le trafic et pour la défense militaire, comme boulevard avancé de l'Égypte, le principal obstacle à son indépendance et à son développement politique. Sésostris, Alexandre, Pompée, les héros des Croisades et plus récemment Napoléon ont laissé l'empreinte de leurs pas sur cette terre jadis embellie par une civilisation dont il ne reste plus que de faibles vestiges.

Partagée primitivement entre une foule de petits états, dont un des plus anciens en même temps que le plus respecté fut celui de Damas, elle figura de bonne heure aussi comme une pomme de discorde dans les guerres des Hébreux et des Phéniciens avec les Pharaons d'Égypte, jusqu'à ce que, vers le milieu du VIII^e^ siècle *avant notre ère*, Teglath-Phalassar la fondit dans la monarchie assyrienne, avec laquelle elle subit plus tard la loi des Perses. Sous la domination macédonienne, après la bataille d'Ipsus (301 ans av. J.-C.), la Syrie devint le noyau d'un nouvel empire fondé par les Séleucides (*voy.*), qui firent tous leurs efforts pour helléniser le pays. Réduite en province romaine, l'an 63, par Pompée, cette contrée, grâce au voisinage de Jérusalem, fut une des premières converties au christianisme. L'an 638 de notre ère, le khalife Omar la soumit à ses armes, et, pendant près d'un siècle, Damas garda le rang de capitale du monde musulman, que lui avaient conféré les Ommëïades, en y établissant leur siége. Depuis la seconde moitié du X^e^ jusqu'aux dernières années du XI^e^ siècle, la Syrie, un moment reconquise par les Grecs, puis subjuguée tour à tour par les khalifes Fatimides (*voy.*) d'Égypte et par les Turcs (*voy.*) Seldjoucides, finit par devenir le but des glorieuses expéditions des croisés, qui, indépendamment du royaume de Jérusalem en Palestine, fondèrent, dans la Syrie proprement dite, les principautés chrétiennes d'Antioche et de Tripoli; mais, en 1291, les Latins perdirent les derniers restes de leurs conquêtes en Asie, lors de la prise d'Acre et de Tyr par les Mamelouks. En 1517, la domination de ces derniers fut renversée, en Syrie comme en Égypte, par le conquérant othoman Sélim I^er^. Cependant le pouvoir des Turcs n'a jamais été bien solidement établi dans le pays. A la fin du dernier siècle, le fameux Djezzar (*voy.*), pacha d'Acre, y secoua même, pour quelque temps, l'autorité de la Porte et domina sur presque toute la plaine; et depuis, la Syrie a été encore une fois complétement arrachée au sulthan par un autre plus puissant de ses vassaux, Mohammed Ali, dont le fils, Ibrahim-Pacha (*voy.*), en fit la conquête en 1832. Cette contrée resta ensuite sous la dépendance du vice-roi d'Égypte, qui eut néanmoins à lutter sans cesse contre les insurrections de la Montagne (*voy.* T. XIV, p. 451), jusqu'aux événements de 1840. Les opérations de l'escadre austro-britannique, chargée de l'exécution des mesures coërcitives ordonnées en faveur du sulthan, contre son feudataire insoumis, par le traité de Londres du 15 juillet, ayant alors amené la reddition des places maritimes de Beyrouth, de Séid et de Saint-Jean-d'Acre, Ibrahim-Pacha fut obligé d'évacuer la Syrie à la fin de la même année. L'émir des Druses, Béchir, de la famille de Chéhab, qui avait également réuni sous

son obéissance les Maronites et les Moutoualis, fut pris, déposé et transporté à Malte par les Anglais. Rendue à la Porte, incapable de la gouverner, la Syrie se trouve toujours dans un état d'agitation qui nécessite continuellement l'intervention de la diplomatie européenne dans les affaires de ce pays. Pendant que le fanatisme musulman, dans les villes, et les brigandages des nomades dans les campagnes, entretiennent partout les désordres les plus graves, l'anarchie règne dans la Montagne, où les tribus, de races et de religions diverses, placées par le divan sous l'administration directe d'un pacha qui n'a d'autre ressource que la violence pour masquer sa faiblesse, sont de nouveau aux prises. La difficulté de réprimer les sanglants excès dont nos coreligionnaires, surtout les Maronites, ont été fréquemment victimes de la part des Druses, semble même en ce moment ne laisser entrevoir de solution possible que dans le rétablissement de la famille de Chéhab, qui jouissait dans la Montagne d'une vieille autorité, que son dernier chef, l'émir Béchir, avait su faire respecter par toutes les tribus. On voit que la civilisation n'a rien gagné à l'intervention anglaise de l'année 1840 dans les affaires de Syrie; puisse cette cause sainte et chère aux nations modernes tirer au moins quelque fruit de l'institution d'un évêché protestant à Jérusalem confié à un prélat anglican, sous le patronage commun de la Grande-Bretagne et de la Prusse. De son côté, la France, qui marche en tête du monde catholique, exerce, dans ces contrées, son protectorat de tout temps réclamé et béni par leurs populations chrétiennes. Plus que jamais sa politique généreuse et désintéressée, et qui contraste sous ce rapport avec les convoitises d'autres puissances, semble mériter, de la part des chrétiens d'Orient, une confiance dont dépendront peut-être leurs destinées futures. M. le comte Léon de Laborde (*voy.*) et d'autres ont publié des Voyages en Syrie; on consultera aussi les *Souvenirs d'Orient* de M. de Lamartine, etc. CH. V.

SYRTE (en grec Σύρτις, mot dérivé de σύρω, je traîne), nom sous lequel les anciens désignaient les bancs de sable mobiles, jetés par les vents et les courants sur les côtes de l'Afrique septentrionale. Deux de ces bancs de sable se distinguaient par leur étendue. La *Grande Syrte*, aujourd'hui *Sydre*, à l'est, s'étendait depuis le cap Borion jusqu'au cap Céphale, et embrassait plusieurs îles, comme celles de Gaïa, de Pontia et de Misynos. La *Petite Syrte*, plus à l'ouest dans le golfe de Gadès, se terminait au promontoire d'Ammon, et enveloppait les îles de Cercina et de Meninx. Le pays entre les deux Syrtes s'appelait *Région syrtique;* il répond à l'état de Tripoli (*voy.* ce nom). X.

SYSTÈME (σύστημα, ensemble composé de parties ou de membres, de συνίστημι, composer, réunir). S'aider des faits dont on est le témoin et qui constituent l'expérience, en déduire des propositions, des principes vrais ou faux, les mettre dans un certain ordre, les enchaîner de manière à en tirer des conséquences et à s'en servir pour établir une doctrine, une théorie, c'est ce qu'ont fait Ptolémée, Tycho-Brahé, Copernic, en exposant le mécanisme du monde, Descartes pour les idées innées, Malebranche avec la vision en Dieu, Leibnitz lorsqu'il imagina les monades et l'harmonie préétablie, Spinoza en déifiant la force productive de la nature (*voy.* ces noms), c'est en un mot faire des systèmes; et trop souvent il est advenu que les créateurs de systèmes ont abusé des plus rares dons de l'esprit pour réaliser les fantômes de leur imagination et donner à l'erreur tous les semblants de la vérité. Le temps fait en général prompte justice de tous les faux systèmes, et ne reconnaît pour durables que les théories fondées sur une suite d'observations constatées, comme celles de Galilée, de Newton, de Cuvier (*voy.* ces noms). Les systèmes ainsi conçus, ainsi prouvés, cessent d'être des suppositions, ils deviennent des vérités, comme l'a dit Voltaire (*Dict. philos.*, art. *Système;* voir aussi le *Traité des systèmes* de Condillac). En histoire naturelle, un système est la distribution artificielle des êtres, une classification méthodique propre à faciliter l'étude de la nature,

comme le système de Linné, *Systema naturæ*, etc. (*voy.* LINNÉ et aussi MÉTHODE). En politique, c'est l'organisation et le jeu de la constitution des états: système féodal, système représentatif (*voy.* ces mots). En finances, on appelle système le plan qu'on se fait et les moyens à employer pour répartir l'impôt et établir le crédit; dans ce sens, on dirait: Le système de Law (*voy.*) a ruiné la France. A ce système, qui consistait à créer des valeurs fictives ayant autant de crédit que des valeurs réelles, méritent d'être assimilés bien d'autres systèmes politiques et sociaux qui ne sont pas moins illusoires et chimériques.

On appelle *systématique* ce qui rentre dans un ordre scientifique, ce qui se rattache à un corps de doctrines. Un homme systématique est celui qui, dominé par un certain ordre d'idées, habitué à une marche méthodique, veut en faire partout l'application et y ramener toutes choses, quelquefois en dépit de l'expérience et du bon sens. F. D.

SYSTOLE, *voy.* DIASTOLE et COEUR.

SYZYGIES, *voy.* LUNE.

SZISTOWA (PAIX DE), conclue le 4 août 1791, entre la Russie et la Turquie, *voy.* SÉLIM III. Szistowa est un bourg de la Roumélie, sandjak de Nicopoli, non loin du Danube. X.

Articles à reporter à la p. 459.

STAËL-HOLSTEIN (ANNE-LOUISE-GERMAINE NECKER, baronne DE) naquit à Paris, le 22 avril 1766. D'origine genevoise, son père, qui venait de s'associer avec les frères Thélusson, banquiers (*voy.* NECKER), était bien loin sans doute alors de prévoir la haute fortune politique qui lui était réservée en France. Sa mère (également l'objet d'une notice spéciale dans cet ouvrage *) se chargea de son éducation. C'était une femme de vertu et de savoir; mais la roideur pédantesque de ses principes, le puritanisme glaçant et dur de ses mœurs la rendaient tout-à-fait impropre à la tâche délicate et difficile qu'elle s'était proposée. Aussi, il ne tint pas à elle que le brillant génie de sa fille n'avortât, desséché dans son germe. Au lieu d'aider, en effet, par ses leçons et ses encouragements, au développement normal de cette nature que Dieu avait créée si expansive et si opulente, elle s'appliqua de tous ses soins, de tous ses efforts à la comprimer, à la fausser, à la pétrir selon un idéal étroit et mesquin fait à son image. Et peut-être serait-elle arrivée au but poursuivi par son aveugle sollicitude, si le correctif de cette inflexible discipline ne se fût rencontré pour l'enfant dans les douces paroles, dans les affectueuses caresses que lui prodiguait son père. Ceci explique le véritable culte que, dans sa pieuse reconnaissance, elle professa toujours pour lui. N'avait-il pas été la rosée vivifiante, le soleil fécondant de ses jeunes années? La tendresse et l'admiration qu'elle lui avait vouées acquirent même dans la suite, sous la religieuse inspiration des souvenirs de son enfance, des proportions tellement exagérées, que, si l'on en doit croire un de ses biographes, M^me^ Necker de Saussure, elle conçut pour sa mère une jalousie dont celle-ci se sentit bientôt atteinte elle-même. S'étonnera-t-on après cela de l'étrange proposition qu'elle avait, à l'âge de dix ans, faite à son père, d'épouser, afin de le fixer près de lui, le célèbre historien anglais Gibbon, qui était bien, on se le rappelle, l'homme le plus laid des *trois Royaumes-Unis*.

Dans l'enfance si occupée de M^lle^ Necker, tout fut sérieux, jusqu'à ses récréations mêmes. Son plus grand bonheur, dans les courts loisirs que lui laissaient ses études, était de faire mouvoir, dans une action tragique de son invention, des personnages découpés par elle dans du papier de couleur et dont elle improvisait et déclamait les rôles. Certes, rien de plus innocent que cette distrac-

(*) En s'y reportant, le lecteur verra que nous n'aurions pas jugé M^me^ Necker avec la sévérité dont use envers elle le brillant écrivain auteur de cet article; mais, couvertes de son nom, ses opinions n'ont pas besoin qu'un autre en assume sur lui la responsabilité. S.

tion qui était presque encore un travail; il fallut cependant qu'elle y renonçât, car, calviniste rigoureuse, Mme Necker n'était pas femme à entendre raillerie à l'endroit du théâtre. Un autre de ses bonheurs, très singulier pour un enfant et dont toutefois on ne songea jamais à la priver, était d'écouter discourir sur les sujets les plus variés, sur les plus hautes questions de littérature, d'histoire, de philosophie et de politique les quelques écrivains distingués qui fréquentaient le salon de sa mère. Chaque semaine, — à cette époque on savait encore causer, — ramenait à jour fixe, chez Mme Necker, Thomas, ce Lucain de la prose française, Marmontel, cette moitié de philosophe, qui, pour nous léguer sans doute la silhouette morale de son temps, intitulait sérieusement *Contes moraux* les contes que vous savez; Grimm, ce gazetier d'un esprit si fin et d'un si mauvais cœur; l'abbé Raynal, lourd, diffus, pâteux, emphatique écrivain, dont l'indigeste Histoire des deux Indes occupait très vivement alors l'attention publique.

Le charme que pouvaient avoir pour la précoce et pénétrante intelligence de Mlle Necker les graves matières traitées dans ces réunions ne saurait se comprendre, si la sévère direction imprimée par sa mère à ses études ne l'avait, dès l'enfance, familiarisée avec les plus sérieuses questions dont se soit jamais préoccupé l'esprit humain. Montesquieu ne quittait pas sa table de travail; *l'Esprit des lois* était le texte le plus habituel de ses méditations. A quinze ans, elle présenta à son père de nombreux extraits qu'elle avait faits de ce hardi et profond ouvrage, accompagnés de réflexions que lui avaient inspirées les passages transcrits par elle. Quelques pages, qu'elle écrivit vers le même temps sur la révocation de l'édit de Nantes, parurent à Raynal si fermes de style et de pensées, que l'abbé philosophe, dont l'indigence s'était déjà enrichie des aumônes de Pechméja et de Diderot, parla très fort de se les approprier, en leur donnant place dans une nouvelle édition de son Histoire des deux Indes.

Cette fièvre de travail avait occasionné de cruels désordres dans sa santé. En tendant, jusqu'à les rompre, les ressorts encore délicats de l'intelligence de sa fille, Mme Necker avait brisé son corps, arrêté dans son développement physique. Toutes les forces vitales s'étaient, chez son enfant, concentrées au cerveau. L'esprit en elle avait immobilisé la matière. Le danger était imminent. Le célèbre Tronchin fut appelé. Il prescrivit la campagne et la cessation de tout travail. Soustraite à la rude discipline de sa mère, Mlle Necker alla habiter Saint-Ouen. Elle respirait enfin; avec quelle ivresse! Une vie toute poétique commença pour elle. Ce ne fut plus dans les livres, fruits avortés de l'incomplet génie des hommes, qu'elle étudia, mais dans le grand livre de la nature, cette resplendissante création de l'infini génie de Dieu. Avec quelle avidité, avec quels transports elle en parcourut les pages immortelles! Comme elle se sentit heureuse de cette vie libre sous le ciel! Retrempé à cette source vive, son corps se redressa, son caractère fit peau neuve. De soucieuse, vaine et un peu pédante que l'avaient rendue sa mère et les livres, elle devint, par une transformation aussi rapide qu'inattendue, rieuse, aimable, pleine d'abandon et d'un naturel charmant. On ne songea plus à admirer en elle l'enfant *prodige*, pour mieux sourire à la jeune fille dont le cœur, longtemps fermé, s'ouvrait avec d'ineffables tressaillements à toutes les joies semées par Dieu dans les sentiers fleuris du premier âge. De tous les auteurs de sa bibliothèque, deux seulement l'avaient suivie dans sa solitude, les plus aimés : Richardson et Jean-Jacques. Il faut l'entendre raconter, à quinze ans de distance, ce qu'elle éprouva d'enivrement à la lecture de *Clarisse Harlowe*, faite au pied d'un arbre; comme son cœur battait dès que ses yeux se posaient sur ce roman, ce chef-d'œuvre! Ressuscités par sa puissante imagination, par son émotion plus puissante encore, les héros de cette vivante peinture du cœur humain étaient passés pour elle du domaine de la fiction dans celui de la réalité. Elle les voyait, elle les entendait; elle tremblait, rougissait, pleurait, se sentait mourir avec Clarisse; elle s'indignait de toute son âme contre Lovelace. L'en-

lèvement de Clarisse par son séducteur, c'est elle qui nous l'apprend, fut l'un des plus grands événements de sa jeunesse.

Lorsqu'après cinq ans d'une administration marquée par d'importantes et utiles réformes, Necker se retira, en 1781, devant les haines de la cour qu'il avait eu le courage d'affronter et la gloire de mériter, et publia, en réponse aux attaques de ses ennemis, son fameux *Compte rendu*, sa fille, se faisant l'organe des sentiments de la nation, lui adressa une longue lettre pour le féliciter. En vain s'était-elle cachée sous le voile de l'anonyme; son style et ses pensées la trahirent. Son génie avait déjà son cachet.

En 1786, M^lle^ Necker épousa le baron de Staël-Holstein, ambassadeur de Suède en France, et fut présentée à la cour où sa réputation l'avait précédée. L'accueil qu'elle y reçut fut très froid. Les courtisans s'amusèrent beaucoup « de ce qu'elle avait manqué une révérence et de ce que la garniture de sa robe était un peu détachée. » Dans une visite qu'elle fit quelques jours après à la duchesse de Polignac, amie et confidente de la reine, « elle oublia son bonnet dans sa voiture, » et les courtisans qui se le dirent, de rire davantage encore.

Cependant le moment approchait où le rire devait se glacer sur leurs lèvres. La révolution, dont la France était depuis longtemps chargée, allait faire explosion. A bout d'expédients, la cour elle-même ne voyait plus à la misère qui dévorait le royaume, à l'anarchie et à la banqueroute dont il était menacé, qu'un seul remède, la convocation des États-Généraux : remède décisif, qui, pour avoir été appliqué trop tard, la perdit. A cette question grosse de tant de tempêtes : Qu'est-ce que le Tiers-État ? l'abbé Sièyes se préparait à répondre avec une irrésistible logique : C'est tout ! et Mirabeau allait parler. L'année 1789 se leva enfin sur la France ; magnifique aurore que devait bientôt remplacer un soleil rouge du sang de tant de martyrs. Enthousiaste de la constitution anglaise, passionnée pour toutes les nobles idées de liberté, de réparation, de justice, M^me^ de Staël s'associa de tout cœur et de toute âme au grand mouvement national, tant qu'il se maintint dans les justes limites que lui avait tracées l'Assemblée constituante ; mais quand, rompant ses digues, il déborda, torrent fougueux, semant partout sur son passage la ruine et la mort, sans que sa pensée rétrogradât un seul instant par le regret vers un passé coupable devant sa raison, elle se sentit prise d'un profond dégoût mêlé de pitié pour ce peuple victime hier, bourreau aujourd'hui, et d'une profonde horreur pour les nouveaux tyrans dont il s'était fait l'instrument aveugle et sans merci. L'arrestation de Varennes lui causa un sentiment de douloureux effroi dont l'éloquente expression revit dans ses *Considérations sur la révolution française*. Elle pressentit dès lors le 10 août, et, pleine d'épouvante pour la famille royale, elle rédigea aussitôt un nouveau plan d'évasion des Tuileries, qu'elle envoya au comte de Montmorin. D'après ce plan, le roi, la reine et le dauphin, menés sur les côtes de Normandie, devaient être embarqués ensuite pour l'Angleterre. L'insistance qu'elle mit pour que le comte de Narbonne, dont le caractère léger inspirait peu de confiance à l'infortuné monarque, fût chargé de la conduite de cette difficile entreprise, empêcha qu'il ne fût donné suite à son projet. Le coup de hache qui trancha, sur la place de la Révolution, la tête de Louis XVI, eut dans son cœur un si affreux retentissement, qu'une partie de ses facultés en sembla un moment paralysée. Elle n'eut bientôt plus qu'une pensée, arracher le plus de victimes qu'elle pourrait au bourreau, et, dans l'accomplissement de cette noble et courageuse tâche, elle apporta, préparée qu'elle était au sacrifice de sa vie, toute l'ardeur, toute l'exaltation de son âme généreuse. Malheureuse de l'exécution du roi, elle entreprit de sauver la reine. Et certes le plaidoyer à la fois ingénieux et énergique qu'elle composa pour sa défense aurait eu les honneurs du triomphe, si la reine n'avait été fatalement condamnée par avance. Lorsque enfin Robespierre eut payé de sa tête les crimes de son ambition, elle publia deux brochures dictées par un ardent et sincère amour de l'humanité : *Réflexions sur la paix, adressées à M. Pitt et aux*

Français ; Réflexions sur la paix intérieure. La première fut citée avec éloge par Fox dans le parlement d'Angleterre. « Veulent-ils donc, » s'écriait-elle avec une sainte indignation dans ce brûlant pamphlet, en parlant de ceux d'entre les terroristes qui avaient survécu au 9 thermidor et qui travaillaient sans relâche à relever les échafauds partout renversés, « Veulent-ils donc nous forcer à retraverser une autre fois le fleuve de sang ? »

Sous le Directoire, Mme de Staël se fit l'âme du *Cercle constitutionnel*, dont Benjamin Constant (*voy.*), inconnu encore, se constitua l'orateur, pour défendre contre le club de Clichy cette administration qu'elle méprisait, mais dont le maintien lui semblait importer à la cause de la liberté. Ce fut à ses sollicitations près de Barras que l'ex-évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord, dut d'être rayé de la liste des émigrés, et sous ses auspices qu'il fut introduit aux affaires étrangères. Les protestations du jeune conquérant de l'Italie la trouvèrent incrédule. Déjà, pour nous servir de l'expression d'un poëte, Napoléon perçait pour elle sous Bonaparte. Arriva le 18 brumaire; son salon devint le quartier-général des opposants. Moins généreux que Louis XII qui, à son avénement au trône, ne voulut point se souvenir des injures faites au duc d'Orléans, Napoléon, consul, puis empereur, ne se rappela que trop qu'elle l'avait deviné et avait voulu barrer son ambition. Ce fut en vain que l'un des frères du futur César, Joseph Bonaparte, lui offrit, pour la gagner à la cause alors triomphante, la restitution de deux millions déposés par son père au trésor royal. « Il ne s'agit pas de ce que je veux, mais de ce que je pense, » lui avait-elle répondu ; et cette fière réponse avait coupé court à toutes les négociations. Un discours prononcé, sous son influence, par Benjamin Constant au Tribunat, et dans lequel il n'avait pas craint de signaler l'aurore de la tyrannie, irrita si fort contre elle le premier consul, qu'il enjoignit à Fouché, directeur de la police, de lui recommander, dans l'intérêt de sa tranquillité, de se montrer plus circonspecte à l'avenir. Ses fréquents voyages à Coppet, et la publication des *Dernières vues de finances et de politique* de son père que Bonaparte qualifia tout haut de « régent de collége, bien lourd et bien boursouflé, » achevèrent de la perdre dans son esprit. La vie de Mme de Staël, à partir de ce jour, ne fut plus qu'une incessante persécution. Fouché reçut l'ordre de s'emparer de sa personne. Sur l'avis que lui en donna secrètement Regnault de Saint-Jean-d'Angély, elle se cacha à la campagne. Bientôt elle quitta sa solitude pour aller habiter à Saint-Brice (près d'Écouen), chez une de ses amies, Mme Récamier, « cette femme si célèbre par sa beauté, et dont le caractère est exprimé par sa figure même. » Elle acheta ensuite, à dix lieues de Paris, une petite maison où elle se retira; mais elle y était à peine installée, que, malgré les pressantes sollicitations du général Junot et de Joseph Bonaparte, le commandant de la gendarmerie de Versailles fut chargé de lui signifier qu'elle eût à s'éloigner, dans les vingt-quatre heures, d'au moins quarante lieues de la capitale. Indignée, elle se réfugia alors en Allemagne, voulant, dit-elle, opposer l'accueil bienveillant des anciennes dynasties à l'impertinence de celle qui se préparait à envahir la France.

A Weimar, l'Athènes germanique, où elle chercha un abri, elle vit Gœthe, Wieland et Schiller, et les relations qu'elle noua avec ces génies illustres la mirent à même d'approfondir la langue et la littérature allemande (*voy.* aussi SCHLEGEL, p. 114). L'année suivante, Bonaparte, en troquant sa glorieuse épée contre la couronne impériale, donna gain de cause à ses pressentiments. Mme de Staël fit un voyage à Berlin, où elle fut accueillie avec une rare distinction par le roi et la reine. La mort de son père (9 avril 1804) la rappela bientôt en Suisse; et, ses affaires réglées, elle partit pour l'Italie. A son retour, elle séjourna une année à Coppet et à Genève, et elle commença à écrire *Corinne**, qu'elle alla achever dans une terre de M. Castellane, à douze lieues de Paris, et qui parut en 1807 (Paris, 2 vol. in-8°). L'immense succès qu'obtint en Europe ce roman,

(*) Cinq ans auparavant avait déjà paru le roman de *Delphine*, 6 vol. in-8°.

en rappelant son souvenir à l'empereur, lui suscita de nouvelles rigueurs de la part de la police. Fouché lui intima l'ordre de sortir de France. Elle retourna alors à Coppet où le prince Auguste de Prusse la visita. Elle alla ensuite passer l'hiver à Vienne, s'y lia avec le prince de Ligne et la princesse Lubomirska; puis elle revint à Coppet. Elle y composa et y joua, pour se délasser, quelques petites pièces recueillies dans ses œuvres, sous le titre d'*Essais dramatiques*, et y termina (1809) son ouvrage de *l'Allemagne*. Malgré la proscription dont elle était frappée, elle vint, quelques mois plus tard, afin de surveiller l'impression de ce livre, s'établir près de Blois, dans le vieux château de Chaumont, successivement habité par le cardinal d'Amboise, Diane de Poitiers et Catherine de Médicis; puis au château de Fossé, dans le Blésois, chez le comte de Sallaberry, et enfin chez le vicomte (depuis duc) Mathieu de Montmorency. Là elle apprit que les 10,000 exemplaires qu'elle avait fait tirer de son ouvrage de *l'Allemagne* avaient été saisis chez l'imprimeur et mis au pilon, et il lui fut commandé, de par le duc de Rovigo, ministre de la police, de sortir de France dans trois jours. Sa demande d'un sursis ayant été rejetée de la manière la plus ironique et la plus dure, elle regagna Coppet. Défense lui fut bientôt signifiée de s'éloigner de plus de deux lieues de sa demeure, où, proscrit pour l'avoir accueillie, le vicomte de Montmorency était venu la rejoindre. Au printemps de 1812, après huit mois d'une cruelle captivité, elle parvint à s'évader, et se sauva à Vienne. La fatigante surveillance dont elle y devint l'objet aussitôt son arrivée la décida à se réfugier à Moscou, puis à Saint-Pétersbourg, qu'elle quitta pour traverser la Finlande et aller habiter Stockholm, où elle commença à rédiger son journal : *Dix années d'exil*. De Stockholm, elle partit pour Londres; son premier soin, en Angleterre, fut de publier son ouvrage *Sur l'Allemagne* (1813, 3 vol. in-8°). La déchéance de Napoléon la ramena en France. Les Cent-Jours l'en éloignèrent de nouveau. Lorsqu'après Waterloo Louis XVIII reprit possession de son trône, il lui fit le plus gracieux accueil. Les deux millions dus à son père par le trésor lui furent restitués.

Tant d'épreuves avaient gravement altéré la santé de Mme de Staël. Après un voyage en Italie, qu'elle avait entrepris en 1816, dans l'espérance de se rétablir, elle mourut à Paris, le 14 juillet 1817. Ses restes furent transportés à Coppet. On eût pu graver sur sa tombe cette épitaphe célèbre : *Hic tandem quiescit, quæ nunquam quievit*. Ce ne fut que par son testament que l'on apprit son mariage avec M. de Rocca, jeune officier de hussards qui, criblé de blessures en Espagne, avait quitté le service, et qu'elle avait connu à Genève *.

Mme de Staël eut trois enfants : l'aîné, le baron Auguste de Staël (*voy.* plus loin); le puîné, Albert, tué en duel dans l'année 1813; et la duchesse de Broglie, morte en 1838 **.

Ses œuvres complètes, recueillies d'abord en 18 vol. in-8° et in-12, par la piété de son fils (Paris, chez Treuttel et Würtz, 1820-21, précédées de la *Notice sur le caractère et les écrits de Mme de Staël*, par Mme Necker de Saussure), ont eu depuis plusieurs éditions, sous tous les formats.

Elles comprennent : *Épître au malheur* et *Lettres sur J.-J. Rousseau* (1788); *Jane Gray*, tragédie (1789); *Réflexions sur la paix intérieure; Réflexions sur la paix, adressées à M. Pitt et aux Français* (1794); *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations* (1796); *De la Littérature, considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* (1800); *Delphine* (1802); *Corinne* (1807); *De l'Allemagne* (1813); *Dix années d'exil; Considérations sur la Révolution française*, ouvrage posthume publié en 1819, par les soins de son fils, en 3 vol. in-8°; *Essais dramatiques; Vie politique de*

(*) Le baron de Staël, qui avait continué de remplir ses fonctions diplomatiques à Paris jusqu'en 1799, était mort à Poligni, en se rendant à Coppet, le 9 mai 1802. S.

(**) Elle laissa aussi un fils de son second mari. Ce dernier, quoique âgé seulement de 30 ans, ne lui survécut que de quelques mois et mourut aux îles d'Hières, à la fin de janvier 1818. S.

Necker; Exposé d'une théorie des Gouvernements divers, qui ne parurent également qu'après sa mort.

Nous avons raconté sommairement les principaux événements de la vie si agitée de Mme de Staël; il nous reste à apprécier le caractère de son génie.

Sans jamais perdre son cachet distinctif, son originalité propre, notre littérature, dans ses différents âges, subit l'influence des diverses littératures de l'Europe, comme elle leur a imposé la sienne. Au XVIe siècle, c'est de l'Italie, si vivement éclairée alors par son Dante et son Machiavel, par Boccace, son inimitable conteur, Pétrarque, l'Arioste et le Tasse, ses poëtes bien aimés, qu'avec les Médicis nous vient la lumière. Au XVIIe siècle, Scarron, Molière, Corneille, en s'assimilant avec un rare bonheur le génie espagnol, en importèrent l'imitation en France. Avec Voltaire, qui fit à la Grande-Bretagne poétique et philosophique de nombreux emprunts, l'Angleterre infusa dans notre veine littéraire son sang le plus généreux et le plus pur. Pâle reflet des lettres françaises pendant le XVIIe et la première moitié du XVIIIe siècle, la littérature allemande se monta tout à coup à l'originalité par Klopstock, Herder, Gœthe, Schiller et les brillants disciples de ces beaux génies; mais entre la jeune Allemagne et la vieille France, le Rhin coulait toujours, barrière infranchissable. C'est à Mme de Staël que revient la gloire d'avoir fait franchir cette barrière aux lettres allemandes, accueillies sur sa présentation chez nous, au commencement de ce siècle, avec un enthousiasme, on se le rappelle, qui a porté et porte encore tous les jours ses fruits.

Le génie de Mme de Staël nous semble le merveilleux produit de ce double courant littéraire. Française par le fond des idées, elle est Allemande par le tour de l'imagination; son regard a une grande portée, mais il est rarement dégagé de tout nuage. Elle voit loin, mais une face des objets reste presque toujours voilée pour elle. Des choses, elle ne saisit ordinairement que le côté enthousiaste, si nous pouvons nous exprimer ainsi; presque tout ce qui est du domaine de la réalité lui échappe. L'émotion que vous éprouvez en la lisant, si vous êtes jeune, a plus de vivacité que de profondeur. Si les larmes vous viennent au bord de la paupière, elles ne tombent presque jamais, cristallisées qu'elles sont presque aussitôt que formées. L'ivresse qu'elle cause ressemble à celle du champagne, — fumée vite dissipée. Son coup d'œil ne va pas assez au fond des choses de la vie; du gouffre, elle n'aperçoit que les bords. Combien plus sûr et plus entrant était le regard de Cervantes, Fielding, Le Sage, l'abbé Prévost, ces maîtres du roman! *Corinne* n'est pas un roman, c'est un poëme : c'est l'idéal de Mme de Staël, comme *Delphine* est la réalité de ce qu'elle était dans sa jeunesse. Dangereux par ses tendances, son livre *Sur l'influence des passions* manque de plan dans la distribution des matières. C'est l'action, but de la vie, qu'il faut prêcher aux hommes, non le pouvoir et les charmes de la mélancolie qu'il faut leur vanter. Nous ne sommes déjà que trop enclins, par la faiblesse de notre nature, à nous immobiliser dans de stériles rêveries. Son ouvrage sur *La littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, démonstration de la perfectibilité indéfinie, n'est qu'un brillant paradoxe, qui fit conseiller à l'auteur, dans *le Mercure*, par Fontanes, de parler, de ne plus écrire. L'*Allemagne* et les *Considérations sur la révolution française* sont, à nos yeux, la plus haute expression du génie de Mme de Staël. L'*Allemagne* était toute une révélation. Aussi quel succès! et comme il s'est maintenu! Dans ses appréciations des acteurs et des scènes du grand drame révolutionnaire, on peut lui reprocher de n'avoir pas toujours réussi à dégager son esprit de sympathies et de préventions qui en troublent la netteté et en émoussent le tranchant; mais quelle sûreté de pinceau! quelle touche ferme et vigoureuse! quelle énergie! quel éclat! Montesquieu et Tacite ont souvent passé par ce livre.

Comme écrivain, Mme de Staël appartient à ce que l'on appelle en peinture l'école des coloristes. Elle relève de Rubens plutôt que de Raphaël. Son style coule bas, à chaque instant, suivant la pittoresque expression de l'un de ses com-

patriotes, M. Simon, tant il est chargé d'idées et d'images. C'est un éclatant compromis entre la sobriété si riche de l'auteur d'*Émile* et l'intempérance plus fastueuse que riche du chantre d'*Atala*. PH. CH.

STAËL-HOLSTEIN (AUGUSTE, baron DE), fils aîné de la femme célèbre dont on vient de lire la notice, et de son premier mari, ministre de Suède à Paris, naquit en cette ville le 31 août 1790. Pendant une vie d'une courte durée, il se distingua par des vertus modestes, par sa piété, par une inépuisable bienfaisance, et par des talents qui n'étaient pas au-dessous de cette noblesse de caractère. Dès son enfance, sa mère s'occupa de son éducation, et, après avoir passé quelques années au collége de Genève, où il put suivre plus tranquillement ses études, il l'accompagna en Allemagne, et reçut, pendant ce voyage, les leçons de M. Guill. Schlegel (*voy.*), que des sympathies littéraires unirent à Mme de Staël depuis cette époque. Peu de temps après, Auguste de Staël fut envoyé à Paris et mis en pension pour suivre les cours d'un collége; puis, ramené à Coppet par la vie forcément errante de sa mère, il fut rendu aux soins du célèbre littérateur allemand, en même temps que le digne pasteur Cellerier déposa dans son âme les germes de la foi chrétienne qui y prirent racine et portèrent d'excellents fruits. La Restauration le ramena en France ainsi que sa mère qu'il était allé rejoindre en Suède (1813) : il revit avec bonheur cette patrie qui lui était si chère, et lui consacra depuis tout son temps et ses forces. Protestant attaché à son église, il concourut à la fondation de la plupart des sociétés de Paris qui s'y rattachent, et particulièrement de la Société biblique (*voy.* T. III, p. 505), en 1818, de celle de prévoyance et de secours mutuels (*voy.* T. XX, p. 156), en 1825, etc. Mais il ne réserva pas ses bienfaits pour ses seuls coreligionnaires : ami de l'humanité sans acception de croyance, il s'associait à tous les efforts qui avaient pour but le progrès des lumières, le bien-être des classes laborieuses, le triomphe de la liberté qu'il regardait comme une condition essentielle de la civilisation. Il coopéra, en 1821, à la fondation de la Société de la morale chrétienne (*voy.* T. XVI, p. 224), qui le nomma son premier secrétaire avant de l'élire président en 1827, et de la caisse d'épargne (*voy.*) de Paris, dont il fut un des plus utiles administrateurs. La cause des Grecs excita son enthousiasme, et il ne prit pas moins chaudement parti pour l'abolition de la traite des noirs. On l'a dit avec raison, Auguste de Staël consacrait toute l'énergie de ses talents à seconder le mouvement philanthropique qui entraîne les esprits généreux de notre époque. Au reste, ces talents sont attestés aussi par de nombreux écrits; car il ne se borna pas à consacrer ses moments de loisirs aux devoirs de la piété filiale, en publiant, avec M. de Broglie (*voy.*), les ouvrages posthumes et une édition complète des OEuvres de son illustre mère (Paris, 1820-21, chez Treuttel et Würtz, 18 vol. in-12 et in-8°), puis aussi une édition complète des OEuvres de Necker, son grand-père, précédée d'une notice sur cet ancien ministre de Louis XVI. Outre plusieurs rapports et des brochures de circonstance, on lui doit des *Lettres* estimées *sur l'Angleterre* (Paris, 1825, in-8°), pays qu'il étudia surtout sous le point de vue religieux et philanthropique. Dans ce livre, on remarque cette parfaite rectitude de raison qui ne lui permettait jamais de substituer l'esprit de système à celui d'observation. Les divers écrits du baron de Staël ont été réunis et publiés par sa sœur, la duchesse de Broglie, sous ce titre : *OEuvres diverses de M. le baron de Staël, précédées d'une notice sur sa vie* (Paris, 1829, chez Treuttel et Würtz, 3 vol. in-8°). Il mourut le 17 nov. 1827, à Coppet, où il venait de présider à plusieurs réunions agricoles. Son fils, né orphelin peu de semaines après, ne lui a survécu que de quelques années. S.

T.

T, la vingtième lettre et la seizième consonne de notre alphabet, appartient à la plupart des langues et se prononce par une articulation forte en appliquant la langue aux dents de la mâchoire supérieure. C'est donc une lettre à la fois linguale et dentale, comme le *d*, son corrélatif, plus faible, plus doux, avec lequel il est fréquemment confondu non-seulement dans les langues germaniques (*deutsch*, *teutsch; thaler*, *daler*, *dollar*, etc.), et surtout dans le dialecte alémannique, mais aussi en latin, et même en français, où, à la fin des mots par exemple, quand le mot suivant commence par une voyelle ou par une *h* aspirée, *d* se prononce à peu près comme *t* (*grand homme*, *grand âge*).

En général, dans notre langue, on ne fait pas sonner le *t* final, à moins qu'il ne soit suivi d'une voyelle ou d'une *h* aspirée; mais dans un certain nombre de mots, surtout monosyllabes, tels que *chut*, *dot*, *net*, *rapt*, ou empruntés du latin comme *accessit*, *magnificat*, on le fait, au contraire, toujours sonner, même devant une consonne.

Une seconde difficulté que l'usage seul, aidé par la mémoire, peut apprendre à surmonter, c'est la prononciation du *t* devant la voyelle *i* suivie d'une autre voyelle : ainsi *partial*, *notion*, *factieux*, *diplomatie*, etc., se prononcent comme si l'on écrivait *parcial*, *nocion*, *faccieux*, *diplomacie;* et cependant il n'en est pas de même pour *tiare*, *antienne*, *partie*, *matière*. En arrivait-il ainsi en latin pour *scientia*, *patientia*? on en peut douter, et, dans tous les cas, le *t* n'était pas modifié au point de se confondre avec notre lettre *c*, que d'autres peuples prononcent comme *ts*.

Accompagné d'une *h*, il sert à exprimer le ϑ, dans les mots dérivés du grec *, *théologie*, *thyrse*, *pléthore*, sans qu'il en résulte dans la prononciation aucune nuance sensible; seulement la prononciation de l'*i* n'a pas lieu pour le *th* comme pour le *t*, et par cette raison nous avons écrit, par exemple, *Bagrathion* un nom plus connu sous la forme de *Bagration*, voulant empêcher qu'on ne prononce *Bagracion*, comme cela se fait par erreur. Le ת hébreu est aussi communément rendu, dans les noms propres, par *th*. En allemand comme en français, cette lettre double est à peu près l'équivalent du *t* simple, avec cette différence qu'il allonge souvent la syllabe qui commence par elle (*Thal*, *Ruthe*), mais non pas celle qu'elle termine (*Ruth*). En anglais, au contraire, et dans quelques autres langues, la prononciation du *th* a quelque chose de particulier; l'articulation devient plus fortement dentale, sifflante et désagréable à l'oreille par sa fréquente répétition, par exemple sous la forme de l'article *the*. Le turc est un peu dans le même cas : ainsi *Othoman* et *Osman* se confondent, et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas suivi l'usage d'écrire *Ottoman*.

En français, le *t* est, dans certains cas, une lettre euphonique, comme le *z* l'est abusivement dans la bouche du peuple : on le place, dans ce but, entre les pronoms *il*, *elle*, *on* et la 3e personne d'un verbe se terminant par une voyelle. Ainsi, au lieu de *a-on*, l'on dit et écrit *a-t-on*, sans doute par l'habitude où l'on était de dire *fait-on*, *est-on*, *dit-on*, etc.; au lieu de *sera-il*, on dit *sera-t-il*; au lieu de *m'aime-elle*, *m'aime-t-elle*.

Comme abréviation, T, chez les Romains, signifiait *Titus*, quelquefois *titulus* et *tribuni*. Chez nous, en logique, il signifie *terminus*; en musique, *tutti*, *tenor;* en bibliographie, *tomus*, *tome*. Dans cette Encyclopédie, où tous les renvois se rapportent aux tomes, et non aux volumes ou livraisons, on emploie constamment à cet effet le T. majuscule; t. minuscule se rapporte aux tomes de toutes

(*) Mais avant d'avoir la lettre Θ, les Grecs écrivaient TH : de là le nom de θῆτα, contraction de ταυ ητα. Notons toutefois qu'en hébreu il y avait déjà une lettre nommée *teth*.

sortes d'ouvrages. Dans les vieux documents, *t. a.* veut dire *testantibus actis*. Le signe monétaire T indiquait autrefois la ville de Nantes comme lieu de fabrication.

La lettre numérale T représentait chez les Romains le nombre 160, et le nombre 160,000 si elle était surmontée de la barre horizontale, $\overline{T}$. J. H. S.

TABAC (*nicotiana tabacum*, L.), plante de la famille des solanées (*voy.*) originaire des Antilles ou de l'Amérique méridionale, et introduite en Europe par les Espagnols vers le milieu du XVI^e^ siècle*. Depuis, ainsi que personne ne l'ignore, l'emploi des feuilles de tabac est devenu à peu près universel. On cultive aussi, pour les mêmes usages, mais peu fréquemment, du moins en Europe, plusieurs autres espèces congénères, telles que le *nicotiana rustica*, le *macrophylla* et l'*angustifolia*.

De même que beaucoup d'autres solanées, les nicotianes ont des propriétés à la fois narcotiques et drastiques. Jadis l'usage médical du tabac avait été préconisé comme une panacée; de nos jours, on l'a laissé tomber en désuétude comme étant plus dangereux qu'utile, excepté dans les cas d'asphyxie : la fumée du tabac, administrée aux noyés, moyennant un appareil convenable, devient souvent un stimulant très efficace. ÉD. SP.

Lorsque Christophe Colomb aborda pour la première fois à l'île de Cuba, au mois d'oct. 1492, il chargea deux hommes de son équipage d'explorer le pays. « Ces envoyés trouvèrent en chemin, dit-il dans son journal, un grand nombre d'Indiens, hommes et femmes, qui tenaient en main un petit tison allumé, composé d'herbes dont ils aspiraient le parfum, selon leur coutume. » L'évêque Barthélemy de Las Casas, contemporain de Colomb, dit, dans son *Histoire générale des Indes*, que le tison signalé par Colomb « est une espèce de mousqueton bourré d'une feuille sèche que les Indiens allument par un bout, tandis qu'ils sucent ou hument par l'autre extrémité, en aspirant la fumée avec leur haleine. Ces mousquetons sont appelés *tabacos* par les Indiens. » C'est encore ce nom que les habitants de la Havane donnent actuellement aux cigares.

Le tabac fut introduit en Europe au commencement du XVI^e^ siècle. En 1518, Cortez envoya des graines de cette plante à Charles-Quint. Quarante ans plus tard, vers 1560, Jean Nicot, ambassadeur du roi de France auprès du roi de Portugal, ayant reçu d'un marchand flamand, revenu d'Amérique, l'herbe qui produit le tabac, la fit connaître au grand-prieur, à son arrivée à Lisbonne; et, à son retour en France, il la présenta à Catherine de Médicis. La reine mit cette herbe en vogue, et la mode s'en empara avec fureur. Elle fut alors appelée *nicotiane*, du nom de l'ambassadeur, *herbe du grand prieur*, *herbe à la reine*. Le cardinal de Sainte-Croix, nonce en Portugal, et Nicolas Tornabon, légat en France, l'ayant introduite en Italie, elle reçut les noms d'*herbe de Sainte-Croix*, d'*herbe de Tornabon*. Elle fut encore nommée *buglosse antarctique*, *herbe sainte* ou *sacrée*, *jusquiame du Pérou*, etc.

Tant que dura l'engouement que le tabac avait fait naître, on lui attribua les vertus les plus merveilleuses; il guérissait de tous les maux. On trouve à ce sujet dans la *Tabacologia* de Neander, philosophe médecin, imprimée en 1622, une épigramme curieuse, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici.

Mais si le tabac eut ses panégyristes, il eut aussi ses détracteurs; et lorsque l'enthousiasme qu'il avait excité fut calmé, lorsqu'on l'examina sévèrement, il eut des ennemis. Les médecins s'élevèrent avec force contre lui; de ce nombre fut le célèbre Fagon qui, pour arrêter les progrès de la contagion, fit soutenir une thèse publique : *Ergo ex tabaci usu frequenti vitæ summa brevior*. Malheureusement pour le succès de la cause qu'il défendait, il s'était fait remplacer, pour présider à la discussion de cette thèse, par un confrère qui, repoussant énergiquement l'usage du tabac, eut à la main, durant toute la séance, une tabatière où il puisait incessamment. En regard de

(*) L'étymologie du mot *tabac* ou *tabaco* est incertaine; car les Caraïbes, auxquels les navigateurs européens ont emprunté l'usage de fumer le tabac, désignent ce végétal par le nom de *petum*.

cette thèse, et par opposition, on peut en citer une autre : *Non ergò nocet cerebro tabacum.*

Le roi Jacques Ier d'Angleterre publia un libelle contre le tabac. En Italie, le pape Urbain VIII excommunia tous ceux qui oseraient prendre du tabac dans le temple du Seigneur. Don Barthołomé de la Camara, évêque de Salamanque (1635), défendit aux prêtres de priser avant la messe et deux heures après. En outre, il défendait au clergé et aux paroissiens de priser dans l'église, sous peine d'excommunication majeure et de mille maravédis d'amende chaque fois. En France, au commencement du XVIIIe siècle, les curés tonnaient fréquemment, dans leurs chaires, contre ceux qui troublaient l'office divin par le bruit qu'ils faisaient en pulvérisant leur tabac. A cette époque, les priseurs portaient, au lieu de tabatière, un bout de tabac et une sorte de râpe pour le mettre en poudre à mesure qu'ils en avaient besoin. Le sulthan Amurat IV condamna les fumeurs à la mort ; le tsar de Russie et le chah de Perse défendirent l'usage du tabac dans leurs états, sous peine d'avoir le nez coupé, voulant sans doute punir le crime par la partie coupable *.

Aujourd'hui que l'usage du tabac est si répandu, que le cigare se rencontre partout, que les femmes même, les femmes de Paris, se hasardent à fumer la cigarette, le tabac n'est pas encore complétement amnistié, et M. Achille Richard, professeur à la faculté de médecine, répète dans son cours qu'en Angleterre, d'après des statistiques, sur 10 personnes qui meurent phthisiques, 8 ont fait usage du tabac.

Le tabac se prend en fumée par la bouche, en poudre par le nez, en feuilles par la bouche. L'habitude de fumer ne s'acquiert généralement qu'au prix d'un noviciat peu encourageant. La première fois qu'on fume, on est saisi de symptômes d'empoisonnement, de vertiges, maux de tête, envie de vomir, vomissements, anéantissement complet de la sensibilité. Ces symptômes disparaissent peu à peu, lorsqu'on a le courage de recommencer l'épreuve.

Le tabac en poudre se prend soit pour le seul plaisir d'aspirer une matière odorante, soit pour se procurer une excitation directe et souvent renouvelée. C'est un plaisir facile à se procurer, qui ne demande aucune préparation, qui n'entraîne à aucune perte de temps.

L'usage du tabac à mâcher est moins général. C'est une habitude réservée aux marins, parce que l'usage de la pipe leur offre trop de difficultés en pleine mer, et que d'ailleurs on ne peut, avec une pipe, paraître sur le gaillard d'arrière ou pénétrer dans l'intérieur du vaisseau. Cette habitude est également propre aux hommes du peuple, parce qu'elle est moins chère que la pipe. La *chique* est le pire de tous les usages du tabac.

Les gouvernements, empressés à saisir toutes les occasions de se créer de nouvelles ressources, ne tardèrent pas à mettre un impôt sur ce nouveau genre de consommation. Le gouvernement français donna l'exemple, et Richelieu, en 1621, commença à percevoir un simple droit de consommation. La levée de cet impôt resta placée dans les attributions de la ferme générale jusqu'en 1697. A cette époque, la ferme du tabac fut distraite de la ferme générale et louée à un particulier moyennant 150,000 livres, et une somme annuelle de 100,000 livres qui devait être payée à la ferme générale pour abonnement des droits d'entrée, de sortie et de circulation. En 1718, le prix du bail s'éleva jusqu'à 4 millions.

La ferme générale reprit le bail qui alla toujours croissant, et en 1790 le loyer était porté à 32 millions. Napoléon établit la régie en 1811 ; il prédit une branche de revenus de 80 millions : il annonçait alors ce qui arrive aujourd'hui. En 1842, le monopole revenait aux consommateurs à 90 millions *. La consommation du tabac augmente chaque année ; elle était de 16 millions de kilogr. en 1842 ; elle est portée maintenant à 18 millions de kilogr. L'existence du régime actuellement en vigueur, accepté provi-

(*) On sait qu'aujourd'hui même, en Russie, les Vieux-Croyants (*voy.* RASKOLNIKS) s'abstiennent rigoureusement de l'usage du tabac. S.

(*) En 1841, le produit brut de la *régie* du tabac était de 97,948,984 fr., et le produit net de 72 millions. S.

soirement par la Restauration, prorogé plusieurs fois, est assurée jusqu'en 1852.

L'Assemblée nationale avait décrété, le 24 février 1791, qu'il serait libre à toute personne de cultiver, fabriquer et débiter du tabac dans le royaume. Après l'établissement de la régie, la liberté de culture de tabac fut retirée; elle n'est plus autorisée que dans six départements, qui sont ceux où elle était la plus considérable sous le régime de libre plantation : le Nord, le Pas-de-Calais, le Bas-Rhin, le Lot, Lot-et-Garonne, Ille-et-Vilaine. Cette culture se fait pour l'approvisionnement de la régie et sous le contrôle des employés.

Le gouvernement, en s'emparant de la fabrication exclusive des tabacs, a établi des manufactures; elles sont au nombre de dix et elles sont établies à Paris, Lille, le Havre, Morlaix, Bordeaux, Tonneins, Toulouse, Lyon, Strasbourg et Marseille. Elles occupent environ 5,000 ouvriers. Paris seul en occupe 1,300. Chaque manufacture est dirigée par un régisseur chargé de la responsabilité générale de tous les travaux; un inspecteur préside à la fabrication, et un contrôleur surveille toutes les opérations, sans aucun pouvoir exécutif. Ces trois employés forment le conseil supérieur de la manufacture. Un sous-inspecteur est adjoint à l'inspecteur dans les principales manufactures*. Depuis 1831, le personnel de la fabrication se recrute parmi les élèves de l'école Polytechnique.

Sur les 18 millions de kilogrammes tant de tabac en poudre que de tabac à fumer, qui forment actuellement la consommation de la France, Paris fournit 4,200,000 kilogr., Lille à peu près autant; c'est-à-dire, entre ces deux villes, près de la moitié de la consommation totale.

Les tabacs fabriqués se répartissent entre 357 entrepôts. La vente en est actuellement confiée à 29,000 débitants spéciaux, soumis à un cautionnement fixé en raison de la population, et s'élevant du minimum de 50 fr., dans les petites localités, au maximum de 1,500 fr.

(*) L'ordonnance royale du 11 nov. 1842 a créé un directeur de l'administration des tabacs, secondé par 4 sous-directeurs. S.

à Paris. Une remise est faite par la régie aux débitants, de telle sorte que chacun d'eux réalise un bénéfice moyen de 480 fr. Les bureaux de tabac, à mesure de vacances, sont généralement donnés à des veuves de militaires sans fortune, à de vieux employés inférieurs privés de ressources.

Pour diminuer autant que possible l'introduction en fraude du tabac fabriqué à l'étranger, la régie fait vendre sur nos frontières des tabacs de moindre qualité à des prix réduits, dits *tabacs de cantine*. Le prix de ces tabacs s'accroît à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur de la France : ils s'élèvent successivement de 1 fr. 50 cent., à 2 fr. 15 cent., 2 fr. 55 cent., 3 fr. 40 cent.

L'approvisionnement pour la fabrication se fait avec le tabac indigène, le tabac d'Europe, le tabac d'Amérique.

Dans les manufactures, les feuilles sont soumises à une série d'opérations qui ont pour but d'amener le tabac à ses deux états principaux, le tabac *à priser* et le tabac *à fumer*.

1° *L'époulardage* ou triage des feuilles. Elles arrivent réunies, dans des boucauts, en petites poignées nommées *manoques*. On secoue légèrement ces manoques; on sépare les feuilles une à une; on jette celles qui sont avariées, et celles qui sont dans un bon état de conservation sont partagées en plusieurs tas, suivant l'usage ultérieur auquel elles doivent servir.

2° *La mouillade*. C'est l'opération la plus importante, celle qui demande le plus de soins et le plus d'habileté. Elle consiste à mouiller les feuilles couche par couche, avec une dissolution de sel marin, marquant 12° à l'aréomètre de Baumé. On forme ainsi des masses considérables que l'on abandonne pendant trois ou quatre jours. La dissolution de sel marin est nommée *sauce;* elle est faite dans les proportions de 17 parties d'eau et 4 kilogr. de chlorure de sodium pour 100 parties de feuilles de tabac. Cette liqueur salée n'est ajoutée que pour empêcher la putréfaction.

Lorsque la préparation du tabac était une industrie libre, chaque fabricant avait sa recette particulière pour faire la sauce,

et elle était, en général, additionnée avec des matières sucrées. On y ajoutait de la mélasse, du sucre brut, une infusion de figues, une solution de jus de réglisse; la fermentation qui s'établissait plus tard donnait naissance à une certaine quantité d'alcool qui s'emparait de l'arôme propre à chaque substance ajoutée. Le tabac acquérait ainsi un bouquet particulier qui devenait le cachet de chaque fabricant.

Les feuilles ayant repris un peu de souplesse, on les porte à l'*écotage*, opération qui consiste à enlever aux feuilles la plus grosse moitié de la nervure médiane. Les femmes, ordinairement chargées de ce travail, font alors un nouveau triage, en mettant de côté les feuilles les plus larges et les plus fortes qui servent pour couvrir ou *rober* le tabac roulé et les cigares. Les feuilles sont ensuite hachées, au moyen d'un système de couteaux mis en mouvement par la vapeur, en morceaux d'une largeur de 13 à 15 millimètres; puis elles sont disposées en masses considérables de 50 à 60,000 kilogr. Elles restent ainsi plusieurs mois, et, pendant ce temps, il se fait un premier travail de fermentation. La fermentation marche d'abord assez lentement; elle demeure quelque temps stationnaire entre 20 et 30° centigr., puis la température augmente et atteint le terme de 70° centigr. Lorsque le thermomètre accuse cette température, on défait les tas; si on laissait la masse subsister, le thermomètre monterait bientôt à 75° centigr., et alors le tabac se carboniserait. On attache une inscription sur chaque masse, indiquant la date de la mise en œuvre et la composition. C'est toujours 53 ou 54 pour 100 de tabac d'Europe, et 47 ou 48 de tabac d'Amérique; soit 50 parties de tabac d'Amérique : Virginie, Maryland, Kentucky; 30 parties de France; 20 parties d'Allemagne, Hongrie, Belgique, etc.

Le tabac résultant de cette première fermentation est soumis à la *pulvérisation*. Elle a lieu dans des moulins disposés sur une même rangée dans de vastes ateliers; le mouvement est communiqué par une machine à vapeur, et la combinaison des rouages est telle que la noix de chaque moulin ne décrit qu'une demi-révolution dans un sens et une demi-révolution dans le sens opposé. A mesure que le tabac est broyé, il tombe par le fond des moulins, et il est conduit, à l'aide de trémies, dans un réservoir commun, d'où il est puisé par une chaîne à auges qui vient le verser sur de larges tamis. De là, et à l'aide du mouvement et de l'inclinaison de ces tamis, les particules les plus grossières sont rejetées par la surface, tandis que la poudre la plus fine passe au travers des mailles et est recueillie à part.

La pulvérisation terminée, on mouille de nouveau le tabac et on le soumet, dans de grands encaissements en bois de chêne, à une nouvelle fermentation pendant laquelle son arôme se développe. Chacune de ces caisses contient environ 50,000 kilogr. de tabac en poudre. La fermentation marche comme la première fois; elle ne doit pas dépasser non plus le terme de 70° centigr. Pendant la fermentation, la destruction de la matière azotée de la nicotiane a lieu, de l'ammoniaque se produit, et l'odeur propre au tabac se manifeste. Il y a toujours aussi une certaine quantité de carbone mise à nu qui donne à la masse une couleur plus noirâtre. Il ne faut pas moins de 16 à 18 mois de préparations pour que le tabac en poudre puisse être livré aux consommateurs.

La fabrication du tabac à fumer ou *scaferlati* est basée sur d'autres principes : il ne doit pas fermenter. Pour le préparer, on choisit les feuilles légères, on les mouille avec une dissolution de sel marin; cette dissolution est faite dans les proportions de 30 pour 100 d'eau contenant 4 kilogr. de chlorure de sodium. On coupe les feuilles au moyen d'un système de couteaux en guillotine. A la manufacture de Paris, ces couteaux sont au nombre de douze sur une même rangée, et chacun d'eux peut couper 100 kilogr. de tabac par heure. Aussitôt que les feuilles sont hachées, on chasse l'eau en excès dont elles sont chargées en les soumettant brusquement à une température de 100° centigr. sur des plaques en cuivre chauffées par la vapeur. Cette opération est le *frisage*. Le tabac est étendu en-

suite sur des séchoirs, puis transporté dans un autre atelier, où on le distribue par cinq cents grammes dans des sacs de papier. Cette partie du travail s'exécute avec une rapidité étonnante.

Par le *filage*, on fait le tabac *roulé*, dont une partie est ainsi livrée à la consommation pour les fumeurs, et l'autre partie sert à la confection du tabac en *carotte*. Pour cela, on coupe le tabac roulé en longueurs égales auxquelles on donne le nom de *rôles*. On leur donne la forme de deux cônes tronqués opposés par la base; on les soumet à une forte pression, et on les fait sécher dans une étuve fortement chauffée.

On ne fabrique en France que les cigares (*voy.*) de 5 et de 10 cent. : une ouvrière habile peut en confectionner 250 par jour. Les autres cigares sont tirés de La Havane, qui en exporte annuellement 200 millions; la France, pour sa part, en reçoit 10 millions. On a essayé, ces dernières années, de faire venir des cigares de Manille et quelques autres espèces de cigares supérieurs; mais il est peu de personnes qui consentent à payer un cigare 40 et 50 cent. Il est une autre branche de produits, celle des cigarettes, que la régie commence à exploiter, et qui doit donner une notable augmentation de revenus.

La régie fabrique trois espèces de tabacs, le tabac dit étranger, le tabac ordinaire, le tabac de cantine. En prenant les tabacs ordinaires pour exemple, voici le tableau des

	Prix de revient du kilogr.	Prix de vente au débitant.	Prix de vente au consommateur.	Bénéfices de la Régie par kilogr.
Tabac à priser.....	1fr. 44c.	7fr.	8fr.	5fr. 56c.
Tabac à fumer.....	1 98	7	8	5 02 »
Rôles à mâcher.....	1 92	7	8	5 08 »
Carottes à râper.....	1 93	7	8	5 07 »

Le consommateur paie son tabac un peu cher, il est vrai, mais au moins il est assuré d'avoir un produit d'une qualité toujours constante; car rien n'est épargné dans les manufactures de la régie pour arriver à ce résultat, et l'active surveillance qui est exercée garantit suffisamment le public contre toute fraude qui pourrait être tentée. En serait-il de même si le monopole cessait, si la concurrence se trouvait rétablie? il n'est pas certain que le tabac se vendrait moins cher, et il est à peu près sûr qu'on ne l'aurait pas meilleur; bien plus, le consommateur serait exposé à recevoir un produit vicié par de mauvais mélanges, altéré peut-être par de dangereuses substitutions.

En terminant, nous devons une mention particulière à l'excellent mémoire de M. Barral, *Sur le monopole et l'industrie du tabac*, mémoire auquel nous avons fait de nombreux emprunts pour cet article. V. S.

TABAGO, une des petites Antilles (*voy.*), découverte par Colomb en 1498, prise par les Hollandais en 1632, plus tard occupée successivement par les Anglais et les Français, et restée en possession des premiers depuis 1814. Cette île a une superficie d'environ 6 milles carrés et une population de 16,000 habitants. Ses principaux produits sont le coton, le sucre et le rhum. Le chef-lieu, *Scarborough*, petite ville de 2,400 âmes, siége du gouverneur, a été réduit presque entièrement en cendres, en 1830, par des esclaves révoltés. X.

TABARIN. C'est le nom d'un fameux bateleur du commencement du XVII^e^ siècle, dont le souvenir nous est conservé par des vers de Boileau et de La Fontaine, et dont les bons mots, sous forme de questions, furent recueillis en des ouvrages autrefois fort communs et recherchés seulement par les clercs et par les valets, mais qui aujourd'hui sont devenus fort rares et sont payés fort cher par les amateurs.

Boileau, dans son humeur chagrine, blâmant Molière d'avoir fait ses admirables farces, lui reprochait d'avoir

Quitté, pour le bouffon, l'agréable et le fin,
Et sans honte à Térence allié *Tabarin*.

Déjà le même satirique avait écrit, dans le premier chant de l'*Art poétique*, par allusion au *Virgile travesti* de Scarron :

La licence à rimer alors n'eut plus de frein ;
Apollon travesti devint un *Tabarin*.

Le bon La Fontaine aussi a mentionné dans une de ses fables le célèbre bateleur dont il avait sans doute entendu souvent parler dans son enfance :

Dom pourceau crioit en chemin...
Le Charton n'avoit pas dessein
De le mener voir *Tabarin*.

M. Leber, l'écrivain moderne qui s'est le plus occupé de Tabarin, croit qu'il était d'origine italienne, et que son vrai nom s'écrivait *Tabarini*. Sa réputation commença d'éclater à Paris vers 1618, époque où il débuta sur la place Dauphine, en qualité de farceur associé d'un charlatan appelé Montdor, qui débitait ses drogues auprès du Pont-Neuf. L'apogée de la réputation de Tabarin, qui jouait ses farces en compagnie de son maître et de sa femme Francisquine, peut être fixée à 1622, époque où le libraire Sommaville publia le recueil de ses œuvres. On en connaît jusqu'à 5 éd. originales, dont la dernière parut en 1625, sans compter un grand nombre de pièces tabariniques, publiées séparément. M. Brunet a indiqué les plus précieux de ces recueils et de ces pièces dans son *Manuel du libraire*. M. Leber, dont nous avons déjà parlé, a fait paraître, en 1835, une monographie fort curieuse de Tabarin et de ses éditions, sous le titre de *Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur* (gr. in-18). On ne sait en quelle année Tabarin descendit de ses tréteaux, mais il est vraisemblable que son règne fut assez court. Un écrit de son temps le représente comme « un des plus naïfs esprits qui ayent esté de sa profession. » Cet écrit intitulé *La rencontre de GautierGarguille avec Tabarin dans l'autre monde*, ayant été publié en 1634, ressemble assez à une oraison funèbre.

Les œuvres tabariniques n'offrent que de grossières plaisanteries, et il est assez difficile de s'expliquer le goût qui les fait tant rechercher aujourd'hui par un petit nombre de curieux. A. T-R.

TABARY (ABOU-DJAFAR MOHAMMED), célèbre écrivain arabe. Le mot *Tabary* est une épithète, il signifie *né dans le Tabarestan* (*voy.* TABÉRISTAN). Le véritable nom est *Mohammed* ; quant à *Abou-Djafar*, ou *père de Djafar*, ces mots indiquent que Tabary avait eu un fils de ce nom. Tabary naquit à Amol, dans le Tabarestan, l'an 839 de notre ère, sous le règne du khalife Motassem, fils de Haroun-al-Raschid et frère d'Almamoun ; il passa la plus grande partie de sa vie à Bagdad, et mourut dans cette capitale l'an 923. Tabary avait embrassé dans ses études toutes les sciences musulmanes : interprétation du Coran, traditions prophétiques, jurisprudence et droit canon, histoire ancienne et moderne, rien n'avait échappé à son attention. Il passait pour l'homme le plus savant de son temps ; en ce qui concerne le droit canon, il est compté au nombre des docteurs qui ont mérité le titre de *Modjtahed*, parce qu'à défaut de textes du Coran et des traditions prophétiques, il pouvait de sa seule autorité trancher les difficultés auxquelles donnait souvent lieu le passage subit des Arabes de la vie nomade à la vie sédentaire. Tabary écrivit un grand nombre d'ouvrages ; un de ses biographes assure que, pendant 40 ans de sa vie, il ne laissa point passer un seul jour sans remplir 40 feuillets. On vante un commentaire du Coran de sa composition ; mais l'ouvrage qui lui a valu le plus de réputation et qui appelle sur lui l'attention de la docte Europe, c'est une chronique universelle, commençant à la création du monde et se terminant à l'an 914, quelques années seulement avant la mort de l'auteur. Pour se faire une idée de la nature et de l'importance de cette chronique, il faut savoir que les Arabes, antérieurement à Mahomet, s'occupaient uniquement de poésie, et qu'en fait de traditions historiques, ils se bornaient aux généalogies et à ce qui pouvait se transmettre de bouche en bouche. Après Mahomet, l'on chercha avec ardeur tout ce qui tenait aux traditions prophétiques ; mais en ce qui touchait à la science historique proprement dite, ce ne fut que sous Haroun-al-Raschid que l'on

commença à recueillir des matériaux. Tabary est le premier chez les musulmans qui composa ce qu'on appelle, non pas une histoire, car cela surpassait les lumières des Arabes à cette époque, mais une chronique; et cette chronique se ressentit naturellement de l'état arriéré où se trouvaient les musulmans à cet égard. L'auteur, voulant faire connaître les autorités sur lesquelles il s'appuie, indique, pour chaque fait et souvent pour la circonstance la plus minutieuse, les diverses personnes par la bouche desquelles le récit avait successivement passé; il donne quelquefois du même fait plusieurs récits différents, ce qui rend la lecture de l'ouvrage lente et fastidieuse. Ajoutez à cet inconvénient qu'en ce qui concerne les temps antérieurs à Mahomet, notamment les personnages de l'Ancien-Testament, l'auteur, en fidèle musulman, reproduit les fables ridicules qui avaient cours de son temps. Cette double circonstance, jointe à la haute estime dont jouissait l'ouvrage, fut cause qu'on s'occupa de bonne heure de l'abréger et de le traduire dans les langues vulgaires. Cinquante ans environ après la mort de l'auteur, le prince Samanide du Khoraçan et de la Transoxiane, Mansour, fils de Nouh, fit faire une traduction persane abrégée de cette chronique, par son visir Mohammed Belamy, et cet abrégé fut plus tard traduit en turc de Constantinople, en turc djaggatéen, et même en arabe. Il existe un abrégé arabe fait jadis sur l'original, et accompagné d'une continuation par Elmacin; cet abrégé, qui ne commence qu'avec Mahomet, a été publié en arabe et en latin, par Erpenius. Les abrégés et les traductions de l'ouvrage sont cause que l'original arabe est devenu extrêmement rare; aucune bibliothèque de l'Europe chrétienne n'en possède un exemplaire complet. Ockley mit à contribution, il y a un peu plus d'un siècle, pour son histoire des Sarrasins, quelques volumes dépareillés qui se trouvaient en Angleterre. Le savant M. Kosegarten a commencé la publication de quelques portions qui se trouvent dans la bibliothèque de Berlin. Deux volumes ont paru à Greifswald, sous le titre de *Taberistanensis annales regum atque legatorum Dei*, 1831 et ann. suiv., in-4°, en arabe, en latin et avec des notes; ces deux volumes traitent des premières années qui suivirent la mort de Mahomet. D'un autre côté, M. Louis Dubeux a commencé, sous les auspices du comité anglais de traductions orientales, la publication d'une traduction française, faite sur la version persane, sous le titre de *Chronique d'Abou-Djafar Mohammed Tabari, d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris*, Paris, 1836, in-4°. La *Gazette turque* de Constantinople a annoncé récemment qu'il venait de sortir des presses de cette capitale une édition de la *Chronique de Tabary*; mais la *Gazette* ne dit pas si c'est l'abrégé turc ou l'original arabe, et jusqu'à présent il n'est pas venu d'exemplaire de cette édition en France. R.

TABELLION, *voy.* NOTAIRE, GREFFE, etc.

TABÉRISTAN ou THABARESTAN, *voy.* PERSE, T. XIX, p. 439.

TABERNACLE (du latin *tabernaculum*, petite tente), sanctuaire des Juifs pendant leur vie nomade, renfermée ensuite dans le saint lieu, dont il devint la partie la plus auguste, la plus vénérée (*voy.* TEMPLE). — La fête *des tabernacles*, instituée en commémoration des 40 années passées dans le désert, se célébrait après la récolte des fruits dans le mois de *tisri* (fin septembre) et durait une semaine. Pendant ce temps, les Juifs devaient habiter sous des tentes ou dans des cabanes faites de branches d'arbres : de là le nom allemand de *Laubhüttenfest*. Cet usage, modifié suivant les mœurs modernes, est encore observé de nos jours. — Dans les églises catholiques, on appelle *tabernacle* une petite armoire placée sur le maître-autel et renfermant le saint ciboire rempli d'hosties consacrées. C'est de là qu'est tirée l'eucharistie (*voy.*) pour être offerte aux fidèles. Z.

TABLEAUX (GALERIE DE), *voy.* GALERIE, MUSÉE, PEINTURE, etc.

TABLE DE PYTHAGORE, *voy.* MULTIPLICATION.

TABLE-RONDE, institution de la chevalerie qui paraît avoir appartenu au XI^e^ siècle de notre ère et dont les mer-

veilles, rapportées dans un grand nombre de romans, de lais et de fabliaux (*voy.* ces mots) auxquels la tradition les avait transmises, ont longtemps occupé l'imagination des hommes de tous les pays d'Occident au moyen-âge. Mais malgré l'époque que nous venons d'assigner à l'origine de la tradition, les poëtes normands et autres ont généralement rattaché leurs récits relatifs à la Table-Ronde au roi un peu apocryphe des Bretons du pays de Galles, Arthus ou Arthur, l'époux de la belle Genièvre ou Ginevra, le protégé de l'enchanteur Merlin, qui régna, dit-on, de 517 à 542. A les en croire, Arthus, le modèle des chevaliers, aurait souvent, pour honorer la valeur, convié à de joyeux banquets les héros les plus renommés des îles britanniques : on se réunissait autour d'une table dont la forme ronde établissait une égalité parfaite entre tous les convives. Tous les guerriers distingués briguaient l'honneur de s'y asseoir, mais les plus vaillants étaient seuls admis, ce qui excita des jalousies telles qu'à la fin les chevaliers exclus se liguèrent contre le cénacle et lui livrèrent bataille sous la conduite de Mordred, un bâtard d'Arthus. Le roi lui-même périt dans ce combat, avec le plus grand nombre de ses preux ou paladins (*voy.* ce mot). C'est à ces faits, sur lesquels on peut voir aussi notre art. ARTHUS, qu'on a ensuite, surtout au temps des croisades, rattaché des légendes chrétiennes, notamment celle du *saing réal* ou *saint gréal* à laquelle un savant membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a consacré un article spécial dans notre ouvrage (T. XIII, p. 4). Quoique les premières chansons de gestes (*voy.*) bretonnes se taisent sur la Table-Ronde et que beaucoup de savants aient essayé de nier jusqu'à l'existence du roi Arthus, on a fait observer, pour en soutenir la réalité, qu'elle se trouvait attestée par une foule de monuments et de ruines historiques. C'est ainsi que dans le Westmoreland, dans le Monmoutshire, dans l'île d'Anglesea, etc., on rencontre certains endroits désignés sous le nom de *Table-Ronde du roi Arthus*.

Quoi qu'il en soit, voici, selon les auteurs du XII^e^ au XV^e^ siècle, les principaux statuts imposés par Arthus à ses paladins, qui étaient au nombre de 24. Ils consistaient : 1° à ne jamais déposer les armes; 2° à chercher les périls et les aventures les plus hasardeuses; 3° à défendre les faibles de tout leur pouvoir; 4° à ne faire violence à personne; 5° à ne point se nuire entre eux; 6° à combattre pour le salut de leurs amis; 7° à exposer leur vie pour leur pays; 8° à n'avoir d'autre but dans leurs actions que l'honneur; 9° à ne jamais manquer à la foi promise; 10° à remplir tous les devoirs de la religion; 11° à exercer ceux de l'hospitalité; et 12° enfin, à rapporter toutes leurs actions aux personnes qui étaient chargées d'écrire l'histoire de l'ordre.

Grâce à ces nombreux romans auxquels la Table-Ronde a donné lieu, et qui ont été publiés dans les différents idiomes de l'ancienne Europe, personne n'ignore les exploits fabuleux d'Arthus, de Tristan, de Lancelot du Lac, de Galban, de Palamède, etc., ni les actes merveilleux de l'enchanteur Merlin. Chrestien de Troyes (*voy.* CHRÉTIEN) a mis plusieurs de ces romans en vers; d'autres ont été traduits en prose par Luch du Guast, Gasse le Blond, Gauthier Map, Robert de Borron, Rusticien de Pise, etc. De nos jours, Creuzé de Lesser a publié un poëme héroï-comique sur *les Chevaliers de la Table-Ronde*. Des poëtes allemands*, italiens et flamands ont aussi été inspirés par les exploits du roi Arthus et de ses preux, et nous devons, dans notre langue, plusieurs éditions de nos anciens poëmes aux recherches érudites et infatigables de MM. Leroux de Lincy et Francisque Michel. D. A. D.

TABLES (LOI DES XII), *lex duodecim tabularum*, monument de la législation romaine.

A Rome, comme chez presque toutes les nations, il y avait des usages et des lois écrites. Les lois attribuées aux rois étaient réunies dans le recueil de Papirius (*voy.*); mais l'administration et la

(*) *Voy.* ESCHENBACH (*Wolfram d'*), pour Titurel et Parcival ou Parceval; AUE (*Hartmann von der*), pour Ivein ou le chevalier du Lion et pour Erek; GODEFROI DE STRASBOURG, pour Tristan, etc., etc. S.

distribution de la justice étaient sujettes à beaucoup d'arbitraire, à cause de l'obscurité et de l'incertitude de cet ancien droit ; d'ailleurs les origines diverses des plébéiens et la domination des patriciens avaient fait du gouvernement une espèce de secret ou symbole religieux que les consuls, successeurs des rois, appliquaient à leur gré et surtout au profit de l'aristocratie. On sollicitait une révision ; on réclamait l'égalité : le sénat résistait et cherchait à occuper le peuple dans des expéditions militaires. L'an de Rome 292, le tribun C. Terentilius promulgua une rogation qui demandait l'institution de dix législateurs : adoptée par le peuple, elle fut rejetée par le sénat et les curies, puis reproduite par Virginius, et ensuite d'année en année jusqu'à ce que le consentement des patriciens fût enfin arraché (*voy.* T. XX, p. 580). Il faut consulter Niebuhr sur les causes et les faits qui précédèrent cette réforme ; il faut connaître ses idées sur le *commercium* et le *connubium*, sur la propriété et la possession ; et, si l'on admet son système, il faudra bien reconnaître que la distinction qui séparait les deux ordres n'était pas moins profonde que la différence qu'il y a entre deux nations. Il attribue la cruauté de la législation des dettes à l'impossibilité où étaient les créanciers patriciens de prendre pour eux les propriétés plébéiennes : la personne devenait elle-même le gage, dit-il, et de là toute sa théorie sur les *nexi*.

L'envoi de sénateurs à Athènes, pour y étudier les lois, est-elle une tradition erronnée ou un fait historique ? Vico lui a contesté ce caractère, et après lui Bonamy, Gibbon, Lévesque et Niebuhr *; mais la thèse contraire a été défendue par Brunquell, Hoffmann, Heineccius, Pothier, Berriat de Saint-Prix. M. Giraud, dans son *Histoire du droit romain*, l'admet aussi : cette légation lui paraît conforme à l'intérêt des patriciens qui ne demandaient que des délais ; de plus, elle est en rapport avec le fait de la statue élevée à l'Éphésien Hermodore auquel on attribue la traduction et une partie de la rédaction des XII Tables. Cependant, après avoir admis cette tradition, M. Giraud émet l'opinion, selon nous bien fondée, que les sources de cette législation étaient romaines et qu'elle reproduisait le texte du droit antérieurement observé, en refondant dans un seul droit national les diverses lois de ces peuples. L'égalité des patriciens et des plébéiens fut posée en principe, car jusqu'alors les plébéiens n'étaient pas des personnes civiles. Il paraît que les XII Tables embrassaient le droit public, le droit civil et le droit pénal. Tite-Live se sert à leur sujet de l'expression *fons omnis publici privatique juris*. On fixa les bases du pouvoir judiciaire qui reposait encore entre les mains des consuls, et l'on régla la forme et la marche des procédures.

Quand les *décemvirs* (*voy.*) eurent fini leur travail, quand ils eurent satisfait à toutes les critiques qui leur parurent fondées, quand le sénat eut approuvé leur ouvrage, ils le portèrent devant les centuries ; enfin les curies, sous la présidence de leurs colléges de prêtres et sous les plus heureux auspices, confirmèrent l'acceptation qu'en avaient faite les centuries ; et comme on jugea que les dix premières tables ne suffisaient pas, on prorogea d'une année le pouvoir des législateurs, et deux nouvelles tables furent ajoutées aux premières. Les unes et les autres furent placées dans le *concilium* pour que tout le monde pût les lire.

Les savants ne sont pas d'accord au sujet de la matière sur laquelle furent gravées les lois. Les Tables étaient-elles de chêne, d'airain ou d'ivoire ? Ce sont des doutes qu'il faut éclaircir par la comparaison des passages de Denys d'Halicarnasse, de Diodore, de Tite-Live et de Pomponius. Les fragments que nous avons n'offrent évidemment qu'un texte altéré. Les enfants chantaient la loi des XII Tables, *tanquam necessarium carmen* ; mais, du temps de Cicéron, on commençait à les négliger (*Discebamus enim pueri* XII *quas jam nemo discit*). Vico en a conclu que les XII Tables étaient en vers ; mais les Romains appelaient *carmen* toute sentence solennelle. Il règne aussi beaucoup d'incertitude sur l'or-

(*) *Voir* aussi Lelièvre, *Commentatio antiquaria de legum XII tabularum patriâ*, Louvain, 1827. S.

dre des matières. Renversées dans le sac de Rome par les Gaulois, et probablement réduites en fusion par la foudre vers 685, elles furent toujours restaurées. Diodore atteste que de son temps on les voyait en bon état. Rittershuis croit qu'elles ont péri dans l'invasion des Goths. Les fragments que nous en avons aujourd'hui sont extraits d'auteurs plus ou moins dignes de foi. Le travail le plus estimé est celui de Jacques Godefroi. Quelques savants, parmi lesquels Funk et Terrasson, ont essayé de restituer le vieux langage des XII Tables ; mais ces tours de force sont quelquefois dangereux. Les textes de MM. Dirksen * et Haubold, et la publication qu'en a faite à son tour M. Zell en 1825, constatent le dernier état de la loi des XII Tables, d'après les Institutes de Gaius et la République de Cicéron. En mars dernier, il a été lu à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Berriat de Saint-Prix, un mémoire très savant sur la question de savoir si les créanciers romains avaient en effet le droit de mettre en pièces le corps de leur débiteur : « Il n'y a, dit-il, ni texte authentique, ni fait historique à l'appui. La discussion porte principalement sur le fameux passage d'Aulu-Gelle, *si plus minusve secuerunt*. «M. Troplong a soutenu la thèse opposée; c'est bien du corps du débiteur qu'il s'agit, selon lui, et non de son patrimoine; il attribue le défaut d'exemples à l'incertitude des traditions historiques. Dans la même séance, M. Giraud a appuyé de quelques observations l'opinion de M. Troplong, disant que la *section* du débiteur entre plusieurs créanciers n'était peut-être que la conséquence barbare d'un droit barbare; il pense néanmoins que ce droit n'a jamais été appliqué. P. G-y.

TABLES ASTRONOMIQUES, *voy.* Almageste, Alphonsines, Kepler, Lune, Soleil, etc.

TABLETTERIE, Tabletier. Les principaux objets du domaine de la tabletterie sont de petits ouvrages en bois, en écaille, en corne, en ivoire, en os ou en nacre, tels que des tabatières, des peignes, des pièces d'échiquier et de damier, des dominos, des jetons, fiches, billes à billard, dés à jouer, étuis à aiguilles, nécessaires de toilette, couverts en buis, brosses à dents, chausse-pieds, etc. Plusieurs de ces ouvrages rentrent en tout ou en partie dans les attributions de l'ébéniste, du marqueteur et du tourneur (*voy.* ces mots). La corne généralement employée en tabletterie est celle du bœuf que l'on dédouble, en la sciant, et qu'on étend à l'aide de moules en bronze et de presses en fer. Les tabatières sont une des branches les plus productives de ce commerce. Il en existe des fabriques d'une grande importance à Saint-Claude, dans le Jura. Elles sont en buis, et se recommandent, sinon par leur perfection, du moins par la modicité de leur prix. Les tabatières en carton vernis, qui sont d'invention moderne, se fabriquent en immense quantité à Sarreguemines, et chez l'étranger à Brunswic et dans le Hanovre. L'arrondissement de Beauvais fournit à la France et à toute l'Europe des brosses à ongles et à dents, des dominos, des dés, des couteaux à papier, des peignes, des boutons de chemise, des mètres, et autres mesures, etc. Les peignes en buis sont un objet important de commerce pour plusieurs de nos départements. Mais c'est surtout à Paris que se fabrique la tabletterie fine et de luxe; c'est là que se font ces charmants nécessaires de toilette et de voyage, dont les boîtes sont en acajou, en citronier, en palissandre, et qui sont si élégamment incrustés en cuivre, en ivoire ou en nacre. En somme, la tabletterie, industrie toute française, qui demande de l'adresse et du goût, est un de nos principaux objets d'exportation pour l'Europe et pour l'Amérique. D. A. D.

TABOR (Mont), *voy.* Sinai.

TABORITES, parti des Hussites opposé aux calixtins, *voy.* ce mot et Hussites.

TACHOS, pharaon d'Égypte, de la 29ᵉ dynastie (*voy.* Égypte, T. IX, p. 270), monta sur le trône vers l'an 363 av. J.-C. Menacé d'une invasion des Perses, il appela à son secours les Athéniens et les Lacédémoniens, qui lui envoyèrent Chabrias et Agésilas (*voy.* ces noms). Tachos

(*) On doit à M. Dirksen un ouvrage allemand intitulé : *Revue de tous les essais faits pour la critique et la restitution du texte des fragments des XII Tables*, Leipz., 1821, in-8°. S.

donna au premier le commandement de la flotte, et au second celui des troupes auxiliaires, en se réservant l'autorité suprême sur terre et sur mer. Agésilas mécontent abandonna son parti lorque les Égyptiens proclamèrent roi Nectanébo II; alors Tachos, obligé de prendre la fuite devant le roi de Lacédémone, alla chercher un asile en Perse, 361 ans av. J.-C. E. H-G.

TACHYGRAPHIE, *voy.* BRACHYGRAPHIE et STÉNOGRAPHIE.

TACITE (CAIUS CORNELIUS TACITUS), un des trois grands historiens de Rome, vécut toute la dernière moitié du 1^er^ siècle de l'ère chrétienne et pendant une assez grande partie du second. Les deux dates extrêmes de sa vie sont enveloppées d'incertitude et livrées aux conjectures. Un passage, trop peu curieusement interprété, de Pline-le-Jeune, son ami, a décidé les savants, après Juste Lipse, à retarder sa naissance de plusieurs années. Cette expression « à peu près du même âge* » ne permet pas, a-t-on dit, de mettre une distance entre eux de plus de cinq à six ans. Or, Pline avait dix-huit ans l'an 79 (832 de R.**), donc Tacite était né en 55 (808) ou 56 (809). Mais on ne remarque pas assez que Pline ajoute qu'il était lui-même un tout jeune homme (*adolescentulus*) quand Tacite avait déjà de la célébrité; on ne remarque pas, non plus, que la lettre fut écrite lorsque les deux amis étaient parvenus à une maturité assez avancée, époque de la vie où ce qui avait été disproportion d'âge entre jeunes gens n'est plus qu'une différence peu sensible. D'ailleurs, à la fin du règne de Domitien (96, 812), Tacite entrait dans la vieillesse, nous l'apprenons par son propre témoignagne ***; enfin, on tient aussi de lui-même qu'il fut préteur en 88 (841), dignité dont les lois annales interdisaient l'accès avant l'âge de 39 ans. Ainsi la 50^e^ année de l'ère chrétienne (de R. 803) est la moins reculée qu'on puisse lui assigner pour année natale.

La ville de Terni se flattait, mais sans preuve, de le compter au nombre de ses citoyens. L'ignorance où nous sommes touchant son origine, sa famille, et le lieu où se passèrent les jours de son enfance, nous prive d'une des plus intéressantes études de morale, savoir : quelle a pu être l'influence de l'éducation sur un tel génie? Toutefois, on a pensé, avec quelque vraisemblance, qu'il était fils de C. Cornelius Tacitus, chevalier romain, procurateur de César dans la Belgique sous Vespasien. Ce serait une manière d'expliquer comment il aurait conçu l'idée de sa *Germanie*, la proximité du pays l'ayant invité à un voyage instructif, et le voyage ayant laissé dans son esprit un intérêt profond et une sorte d'affection pour le pays et pour les habitants. Quoi qu'il en soit, on ne se hasarde pas trop si l'on affirme qu'il sortait d'une maison riche, en le voyant passer par les degrés ordinaires de la carrière des honneurs, qui étaient devenus des grandeurs onéreuses et vénales même, selon l'expression de Tacite*, depuis qu'on avait imposé aux titulaires l'obligation de donner des jeux et des spectacles.

L'exactitude et l'habileté dont il fait preuve dans le détail des usages militaires et des batailles ont induit de savants biographes à dire qu'il avait certainement porté les armes dans sa jeunesse. Mais ils oublient qu'alors chez les Romains les professions civiles et la vie des camps étaient entièrement séparées depuis longtemps, et à défaut d'autorités nombreuses qu'il serait facile d'alléguer, les paroles de Tacite lui-même suffiraient à soutenir cette assertion**. Ce qu'il sut du métier et de la tactique de la guerre, il avait pu l'apprendre dans la conversation de son beau-père Agricola et des amis de ce général. Il devait avoir acquis, jeune encore, une brillante réputation dans les tribunaux des centumvirs et des préteurs, pour qu'un consul, un commandant en chef de la province et des légions de la Bretagne, lui donnât sa fille en mariage, préférant les espérances d'un beau talent, surtout d'un noble caractère, à quelque grande alliance de puissance et de fortune.

Sa réputation avait formé aussi les pre-

(*) *Ætate propemodum æquales. Epist.*, VII, 20.
(**) Plin., *Ep.*, VI, 20.
(***) *Agric.*, 3.

(*) *Donec velut venundarentur. Ann.*, XI, 22.
(**) *Credunt plerique militaribus ingeniis subtilitatem deesse, quia castrensis jurisdictio,.. callitatem fori non exerceat, Agric.*, 9.

miers liens de cette amitié si tendre et si fidèle entre lui et Pline, qui le rechercha d'abord comme modèle *, et s'attacha à lui comme un frère.

Tacite ne cessa point, pendant les années qui suivirent, de voir ses honneurs croître sous Vespasien, sous Titus et même sous la tyrannie de Domitien **, lorsque les honnêtes gens pouvaient s'estimer assez heureux d'échapper aux délateurs et aux bourreaux. Il paraît que chez lui la force du génie était gouvernée par une haute raison, qui savait contenir les révoltes d'une indignation généreuse en dédaignant les bassesses de la servitude, et conserver une certaine mesure de dignité sans offenser les persécuteurs. Il se sera peint lui-même dans ce portrait d'Agricola : « N'affectant ni vaine résistance, ni ostentation de liberté, par où il provoquât la renommée et la mort ***. »

Il demeura éloigné de Rome plusieurs années. Quelques-uns ont supposé une condamnation, un exil ; conjecture gratuite, sans autre fondement qu'une probabilité tirée de la vertu de Tacite et de la méchanceté de Domitien. Nous accéderions plus volontiers à l'idée d'une commission de gouvernement provincial. En effet, Tacite partit un an après l'exercice de sa préture ****, et il revint ensuite siéger dans le sénat. Il y avait alors peu de temps que son beau-père avait expiré d'une mort qui faisait soupçonner par la rumeur publique un empoisonnement, et accuser par les plus discrets, au moins les vœux criminels de Domitien (93, 846). Ce furent des années de bien douloureuses épreuves que les trois dernières de cette tyrannie, durant lesquelles le sénat fut contraint de se rendre complice et quelquefois exécuteur des arrêts de proscription contre ses propres membres, et de se couvrir du sang des premiers citoyens *****.

Enfin arriva, presque en la même année, à quatre mois d'intervalle (sept. 96, 849, janvier 97, 850), la délivrance de Rome par le meurtre de Domitien et le comble des honneurs pour Tacite, qui, en succédant à Verginius Rufus dans le consulat, entendait les sénateurs confesser que c'était pour ce vieillard illustre et toujours si heureux le couronnement de sa rare fortune, d'avoir rencontré au delà du tombeau un tel successeur pour prononcer son éloge *.

Tacite n'avait attendu, pour se livrer à sa vocation d'historien, qu'un temps où il fût possible de penser selon sa volonté et de parler selon sa pensée. Il écrivit sa *Germanie* pendant le second consulat de Trajan (98, 851), Nerva régnant encore **; et sa *Vie d'Agricola*, commencée à la même époque ***, s'achevait peu après, quand Trajan régnait seul ****. Les deux grandes compositions de Tacite remplirent le reste de sa vie, qu'il prolongea on ne sait pas jusqu'à quel terme. Seulement, il paraît faire allusion à des conquêtes de l'an 115 (868) dans le IIe livre des *Annales* *****; il pouvait avoir alors 65 ans. On risque peu de se tromper, si l'on présume qu'il aura fait, encore quelques années, l'ornement du sénat d'Adrien.

Les critiques ont noté que les *Histoires*, qui retracent les événements de 68 (821) à 96 (849), avaient été écrites avant les *Annales* ******, qui remontent à l'an 14 (767), pour finir où les *Histoires* commencent; mais ils ne se sont pas demandé pourquoi, dans cette division et dans ce choix des deux sujets, l'auteur s'était décidé pour l'inverse de l'ordre chronologique, et pourquoi ses *Histoires* s'ouvrent par le règne éphémère de Galba. S'il a donné la priorité à ce dernier période, c'est qu'un plus-proche intérêt, une sympathie plus vive s'y attachaient; beaucoup de lecteurs avaient vu, avaient souffert les maux dont il y retraçait la peinture. Son choix arrêté, le commencement de la narration était nécessairement marqué par l'avènement de Galba, de qui datait l'ère nouvelle de l'empire, savoir : la fin de l'hérédité de la maison Julienne et l'inauguration de la souve-

(*) Plin., *Ep.*, VII, 20.
(**) *Hist.*, I, 1.
(***) *Agric.*, 42.
(****) Quatre ans avant la mort de son beau-père. *Agric.*, 45.
(*****) *Ibid.*

(*) Pline, *Ep.*, II, 1.
(**) *Germ.*, 37.
(***) *Nerva Cæsar*, etc. *Agric.*, 3.
(****) *Ibid.*, 44.
(*****) *Art.* 61 et note de J. Lipse.
(******) Il cite les *Hist.* dans les *Annales*, XI, 11.

raineté élective*. Il serait possible que Tacite n'eût obéi qu'à un sentiment d'art en se déterminant par la valeur et la facilité relatives des matières à mettre en œuvre, et, dans ce cas, il a lui-même rendu compte sans le vouloir des motifs de sa préférence : d'un côté, abondance et variété d'événements militaires et politiques, publics et privés**; de l'autre, monotonie ingrate de despotisme et de servilité sanguinaire***.

On a expliqué aussi la différence de noms des deux ouvrages : les *Histoires* offrent une exposition des faits contemporains plus détaillée, plus développée, telle que le rapport d'un témoin; les *Annales* extraient des monuments du passé les principaux souvenirs, chacun à sa date. Sans vouloir appliquer trop rigoureusement ces définitions étymologiques aux ouvrages de Tacite, et quoique les *Annales* étalent aussi d'admirables spectacles, des descriptions si animées, si magnifiques, cependant les proportions extérieures (54 ans en 16 livres, 14 livres pour 28 années) suffiraient à justifier la distinction des titres.

Le *Dialogue sur les Orateurs*, heureuse distraction au milieu de ses travaux plus graves, dut être une des productions de sa vieillesse, car il s'y représente lui-même comme un très jeune homme à une époque où il venait d'atteindre sa 25e année****. Il avait conçu le double projet d'un tableau de l'empire sous Nerva et sous Trajan, et d'un récit des événements antérieurs à Tibère*****; ni l'un ni l'autre ne se réalisa. On a coutume d'ajouter à l'énumération de ses œuvres un recueil de *Dits ingénieux*, opuscule né de ses loisirs et de ses délassements, que la postérité aurait ignoré sans une citation du grammairien Fulgentius Planciades : « Les victimes ont laissé leur épitaphe dans les mœurs de leurs enfants. » Nous n'aurions pas cru que ce fût la peine d'en faire ici mention, si nous n'avions voulu protester contre l'erreur commune d'appeler en français ce *liber facetiarum* un livre de facéties.

Le trait caractéristique, éminent, des écrits, comme des discours de Tacite, fut toujours une gravité majestueuse, σεμνῶς*; mais à cette gravité, qui soutient la noblesse des œuvres de l'esprit, il joignait une exquise sensibilité, qui en fait la beauté, la puissance immortelle.

Cependant si haut que soit le rang où son génie l'a placé, il n'a pas été à l'abri de la sévérité des censeurs chez les modernes. Dans notre opinion, pour ces maîtres de l'art, pour ces rois de la littérature, que tout le monde lit et relira éternellement, soit par goût et avec amour, soit seulement parce qu'il serait honteux de ne les pas connaître et même de ne les avoir pas étudiés, les éloges et les critiques importent peu à leur gloire. D'ailleurs les bornes de cette notice ne nous permettraient pas de nous livrer à une pareille controverse. Pour contredire les reproches d'impiété et d'athéisme, de préventions haineuses contre les juifs et les chrétiens, de malignité et de misanthropie dans les jugements sur les hommes, d'obscurité dans la phrase, de mauvaise latinité, nous nous en référons à l'apologie de M. Burnouf**, qui a suivi fidèlement et Brotier*** et Daunou****. Notre adhésion toutefois ne sera pas sans quelque réserve. Il faut distinguer dans le langage de Tacite : pour la partie purement grammaticale, le vocabulaire, les formes de la syntaxe, on ne saurait nier que sa diction porte la marque fortement empreinte de l'âge de Sénèque et des deux Plines, et que même elle est mêlée d'étranges idiotismes qui ne supportent point l'analyse, ou qui heurtent un sens droit. Mais pour le style, c'est-à-dire la couleur, le mouvement, l'harmonie de l'expression, la poésie, l'âme, la vie de toute éloquence, il n'y a aucun auteur en prose et en vers qui soit supérieur à Tacite. Racine ne l'a pas égalé dans le récit de la mort de Britannicus; Virgile

(*) *Hist.*, I, 16, *Hereditas fuimus... eligi cœpimus.*
(**) *Opus aggredior opimum casibus.*
(***) *Ann.*, IV, 32, 33. *Nobis in arcto inglorius labor... nos sæva jussa, continuas accusationes*, etc.
(****) *Dial.*, I, 17.
(*****) *Hist.*, I, 1; *Ann.*, III, 24.

(*) Pline, *Ep.*, II, 11.
(**) Trad. de Tac., *Introd.*
(***) Tac. ed. 4. *Præf.*
(****) *Biogr. univ.*, t. XLIV.

peut tout au plus comparer son épisode de la mort de Priam et de la désolation de Troie au tableau de la mort de Galba et de la révolution de Rome. C'est ce pathétique si vrai, si profond qui fait la grande supériorité de la narration et de la philosophie historique de Tacite sur la rapide et vigoureuse déclamation de Salluste. Lisez seulement les préambules des deux historiens, vous sentirez de quel côté est l'inspiration qui atteint au sublime de l'art par la vérité des sentiments et des convictions.

A considérer la teinte de mélancolie répandue sur les ouvrages de Tacite, on se ferait une fausse idée de la situation d'esprit dans laquelle il les composa. Il lui avait fallu, il est vrai, endurer une bien pénible et dure contrainte et de cruelles angoisses pendant les 15 années de Domitien. Mais depuis Trajan, que pouvait-il manquer à son bonheur? Sa femme, dans la maturité, ne démentit point sans doute les espérances de la jeune fiancée*. Il se vit renaître dans ses enfants; car un siècle et demi plus tard, l'empereur Tacite se vantait d'être de sa race**, et un préfet des Gaules, dans le v^e^ siècle, avait le même orgueil***. Il goûta les plus intimes douceurs de l'amitié dans le commerce de Pline et des hommes qui lui ressemblaient. Et l'anecdote de l'étranger qui, en lui parlant sans le connaître au spectacle, et apprenant qu'il le connaissait de nom par ses écrits, s'écria : « Vous êtes donc ou Tacite ou Pline! » cette anecdote prouve qu'il jouissait, de son vivant, de l'éclat de sa renommée. Ce n'est donc pas dans le fort des émotions, dans la réalité des douleurs, que la faculté de les peindre est plus énergique et plus présente. Il faut que l'âme, sortie de son trouble, ait eu le temps de se remettre et de se recueillir, pour se retracer à elle-même, par la mémoire, une image animée qui s'imprime dans le discours.

Si nous entreprenions de donner une énumération des éditions de Tacite, ou partielles ou complètes, nous remplirions plusieurs pages. Après avoir dit que la première (mais incomplète) fut celle de Venise, 1470, in-fol., qu'il nous suffise d'indiquer, à ceux qui voudraient le lire, les commentaires de Gronovius (Amst., 1673, et souvent réimpr.); de Brotier (Paris, 1776, 7 vol. in-12); d'Oberlin (Leipz., 1801, 2 vol. in-8°), qui ne rendent pas superflus les *Excursus* de Juste Lipse (Anvers, 1574, in-8°, et souvent réimpr. depuis). Si une traduction paraît nécessaire, les Français ont celle de Dureau de Lamalle, la plus hardie, de Burnouf, la plus savante, de Panckouke, la plus brillante d'exécution typographique, et non la moins heureuse en plus d'un passage (*voy.* ces noms). Les Italiens louent la précision nerveuse de Davanzati, les Anglais l'exactitude un peu diffuse de Ch. Gordon, les Allemands la fidélité élégante de Woltmann. N-T.

TACITE (MARCUS CLAUDIUS TACITUS), sénateur, puis empereur romain, qui, après la mort d'Aurélien (*voy.*), arriva au trône déjà âgé de 75 ans, et mourut six mois après, en 276. *Voy.* ROMAINS, T. XX, p. 592.

TACITE RECONDUCTION, *voy.* LOUAGE.

TACT ou TOUCHER (du latin *tactus*, dérivé de *tangere*, toucher). Ce mot désigne l'un de nos cinq sens, celui par lequel il nous est donné d'apprécier certaines qualités des corps, telles que leur température, leur forme, leur consistance, leur plus ou moins de sécheresse, leurs aspérités, etc. Il complète le sens de la vue, et y supplée même dans plus d'une circonstance, comme la nuit ou lors de la privation de l'organe visuel. Tous les animaux, sans exception, sont doués de ce sens, et plusieurs même paraissent ne posséder que celui-là. Chez l'homme, les sensations produites par le toucher s'exercent au moyen des nerfs en général et de la peau où ils se terminent, laquelle communique par les nerfs avec le cerveau. Mais les parties le plus spécialement destinées aux fonctions du toucher sont les mains (*voy.*), qui sont garnies d'un grand nombre de papilles nerveuses, et qui, par leur conformation, sont aptes à saisir les corps qu'elles touchent. Chez les animaux, le sens du toucher réside plus particulièrement

(*) *Agric.*, 9, *egregiæ tum spei filiam.*
(**) Vopisc., *in Tac.*, 10.
(***) Sidon. Apoll., *Ep.*, IV, 14.

dans d'autres parties du corps : ainsi la queue du singe, les lèvres du cheval, la trompe de l'éléphant, le bec des oiseaux, etc., sont pour eux les véritables organes de ce sens. Les philosophes et les naturalistes se sont beaucoup occupés de l'influence du toucher sur les autres sens, et plusieurs d'entre eux lui ont donné une importance qui a été victorieusement combattue par l'école moderne. Il est aujourd'hui bien démontré que la finesse du toucher ne peut avoir aucun rapport avec nos facultés supérieures, et qu'au contraire ce sens n'est que l'instrument de ces facultés, dont le siége est au cerveau.

Quant à la synonymie des mots *tact*, *toucher*, *attouchement*, on peut établir les distinctions suivantes : le *tact* est doué des qualités distinctives du sens, finesse, délicatesse, ou grossièreté, etc.; par le *toucher*, vous reconnaissez au contraire la qualité des choses : ainsi, un corps est doux ou rude au toucher; l'*attouchement* vous fait distinguer les circonstances particulières de tel acte relativement à tel objet. Employé plus fréquemment au figuré, le *tact* désigne une fonction de l'esprit, prompte, subtile et juste, qui semble prévenir le raisonnement et provenir d'un goût, d'un sentiment, d'un instinct. *Voy.* l'art. suivant. D. A. D.

TACT. En morale, c'est pour ainsi dire le sens du toucher appliqué aux choses de l'intelligence; c'est cette faculté d'appréciation, transportée de la main à l'esprit, qui fait que celui-ci juge avec promptitude et avec sûreté de la qualité des objets, de la valeur des questions dont il est appelé à connaître. *Avoir du tact*, c'est se former une opinion exacte et rapide des choses ou des individus avec lesquels on se trouve en rapport, par ses intérêts ou par ses habitudes. *Montrer du tact*, c'est ne s'écarter jamais, dans sa conduite, des convenances de sa situation; c'est observer, en tout, les égards et les bienséances qui sont le lien de la société et qui en font le charme; c'est user d'indulgence envers les autres, afin d'en rencontrer pour soi-même. L'*homme de tact* est celui qui, exempt de prévention orgueilleuse ou malveillante, comme de présomption blessante et hautaine, évite de se prononcer sur rien d'une manière trop absolue, n'a jamais l'air d'imposer son opinion pour être plus sûr de la faire recevoir, et combat l'erreur avec d'autant plus de succès qu'il ne donne point sa parole comme l'oracle de toute vérité. L'homme dont on peut dire qu'il vaut mieux avoir tort comme lui que raison comme tel autre est, à coup sûr, un homme de tact. P. A. V.

TACTIQUE et STRATÉGIE. Ces deux mots d'origine grecque ont été formés dans cette langue, le premier de τακτός (adjectif dérivé de τάσσειν), rangé, mis en ordre; le second, de στρατηγὸς, général d'armée (composé de στρατός, armée, et ἡγέομαι, je conduis). Les idées qu'ils représentent ont une telle connexion que nous avons pu les réunir en un seul article. La tactique, suivant son étymologie, est en effet cette partie de l'art de la guerre qui a pour but de former les troupes, de les discipliner, de les mettre en mouvement et de les ranger en bataille pour livrer le combat. La stratégie, suivant la définition de l'archiduc Charles d'Autriche*, est, à proprement parler, *la science du général en chef.* Le stratégète doit concevoir le plan de campagne; embrasser d'un seul coup d'œil tout le théâtre présumé de la guerre; tracer les lignes d'opération et diriger les masses sur les points décisifs pour obtenir un succès d'autant plus éclatant qu'il était moins prévu. Le tacticien, qui s'est occupé de l'instruction des troupes, a pour mission de régler l'ordre de leurs marches, de les disposer en bataille aux différents points indiqués par le stratégète, d'engager l'action, de la soutenir, et de manœuvrer pour atteindre le but proposé.

La tactique se subdivise en *tactique élémentaire* et en *grande tactique* ou *tactique générale*. La première s'occupe de l'instruction de détail des troupes, de la formation et des manœuvres particulières à chaque arme. La grande tactique embrasse l'ensemble des mouvements d'une armée et les diverses combinaisons

(*) Un des premiers auteurs militaires qui aient donné un traité de stratégie (*Die Grundsætze der Strategie*, Vienne, 1814, 3 vol. in-8°).

de l'ordre de bataille pour arriver à un résultat définitif.

Le tacticien doit posséder une connaissance approfondie des formes du terrain et se préoccuper sans cesse de l'habillement, de l'armement et de la subsistance des troupes. La *poliorcétique*, ou l'art de l'attaque et de la défense (*voy.*) des villes, est encore une branche importante de la tactique.

Ce qui a été dit, dans cette Encyclopédie, aux mots ARMÉE, INFANTERIE, CAVALERIE, ARTILLERIE, BATAILLE, ORDRE, MARCHES, ÉQUIPAGES, etc., formerait, par son ensemble, un traité à peu près complet de tactique et de stratégie. On a d'ailleurs indiqué à l'art. MILITAIRE (*art*) plusieurs ouvrages relatifs à ces deux arts. Dans le même article, on en a retracé rapidement l'historique ; nous pouvons donc nous borner ici à quelques données sur les progrès successifs de la tactique.

La tactique élémentaire des Grecs avait pour base le carré, dont l'élément le plus simple était le carré formé par quatre hommes; effectivement, quatre hommes se touchant dos à dos font face de tous les côtés et sont également résistants : c'est bien là la première combinaison de tactique qui ait dû se présenter pour la défensive De ce carré simple, les Grecs, par une agglomération successive d'hommes en nombres égaux sur toutes les faces, en profondeur comme en largeur, arrivaient à la *syntagme*, carré de 16 hommes en tous sens, et deux ou plusieurs syntagmes formaient une *phalange*. La formation de la phalange (*voy.*) par carrés successifs de 2, 4, 16, 32, etc., hommes de front, et sa décomposition en carrés analogues, constituaient la tactique militaire des Grecs. C'est par cette flexibilité de la phalange qu'on parvenait à franchir les obstacles du terrrain et à modifier l'ordre de bataille suivant les circonstances et les dispositions de l'ennemi qu'on avait à combattre.

La tactique des Grecs était plutôt défensive qu'offensive; celle des Romains était toute agressive, et leur organisation militaire se prêtait mieux à l'esprit de conquêtes qui les animait que l'ordre profond des Grecs. La légion (*voy.*) se formait en bataille sur deux ou plusieurs lignes; chaque ligne présentait autant de pleins que de vides, et, suivant les circonstances, les pleins se couvraient, ou bien aux pleins d'une ligne correspondaient les vides de la ligne suivante. Polybe, dans le parallèle qu'il a tracé entre la phalange et la légion, conclut judicieusement que l'ordonnance romaine est supérieure à celle des Grecs : « Tout lieu, tout temps, dit-il, lui convient, l'ennemi ne la surprend jamais; le soldat romain est toujours prêt à combattre, soit avec l'armée entière, soit avec quelques-unes de ses parties, soit d'homme à homme. Avec un ordre de bataille dont les parties agissent avec tant de facilité, doit-on être surpris que les Romains viennent plus aisément à bout de leurs entreprises que ceux qui combattent dans un autre ordre? » Ce peu de mots et l'ordonnance de la légion que l'on connait nous donnent le secret de la tactique élémentaire des Romains.

Les principes de la tactique générale des généraux les plus célèbres de l'antiquité sont encore les véritables maximes de la guerre : marcher comme on doit combattre; tenir ses forces réunies; se porter avec rapidité sur les points importants et décisifs; ne présenter à l'ennemi aucun côté vulnérable, etc.

Les anciens nous ont laissé plusieurs exemples mémorables d'opérations stratégiques bien conduites : la retraite des Dix-Mille, les batailles de Leuctres, d'Arbèles, etc.; la marche d'Annibal de Carthagène en Italie; les campagnes de Scipion l'Africain en Espagne; l'invasion des Gaules par César.

La tactique des Barbares envahissant par masses compactes l'empire Romain, et les faits brillants de la chevalerie qui se traduisent en actions de prouesse individuelle, ne présentent rien qui intéresse l'art militaire. Les principes de la tactique militaire ne reparaissent qu'après l'invention de la poudre à canon et des armes à feu. Les Suisses les premiers formèrent, à l'imitation de la phalange, de gros bataillons fraisés de piques pour mieux résister à la cavalerie; la cavalerie prit de la consistance et se divisa en cavalerie légère et en grosse cavalerie. L'artillerie,

arme nouvelle, joua un rôle important dans les batailles. Au xv^e^ siècle, il n'y avait point encore de système militaire fixe et régulier. Henri IV commença à débrouiller ce chaos, mais il était réservé à Maurice de Nassau et à Gustave-Adolphe d'être surnommés les régénérateurs de l'art militaire et de fixer par leurs leçons et par leurs exemples les véritables principes de la tactique moderne. Après eux Turenne et Condé, Eugène et les généraux célèbres du siècle de Louis XIV, firent faire de grands progrès à la science militaire. Frédéric II, par ses mouvements rapides, apprit aux modernes ce qu'était véritablement la grande tactique. Napoléon seul fut à la fois grand tacticien et grand stratégète : toutes les guerres qu'il a entreprises, et surtout ses campagnes d'Italie, d'Autriche et de Prusse, avaient un but stratégique qu'il a atteint en tacticien habile.

Dans nos armées modernes, chaque arme a sa tactique élémentaire : de là la tactique de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, ou tactique des trois armes. La grande tactique faisant agir des masses qui, par leur tactique particulière, se prêtent à tous les mouvements et à toutes les formes de terrain, a ses ordres de marche et d'attaque, ses lignes de bataille parallèle, oblique, perpendiculaire en échelons. La stratégie détermine le point décisif du théâtre de la guerre, établit la base des opérations, les positions offensives et défensives, les lignes d'opérations, les diversions, etc., en ne perdant jamais de vue ce principe fondamental de toute action de guerre : *réunir ses forces où elles doivent agir*. C. A. H.

TACTIQUE PARLEMENTAIRE, *voy.* ASSEMBLÉE.

TADJIKS, peut-être *Tasiks*, dénomination qu'on donne aux descendants des Arabes qui vivent en Perse. On en trouve aussi beaucoup dans le Séistan, et quelques-uns même en Russie. *Voy.* PERSE, T. XIX, p. 438.

TÆNIA, *voy.* VERS INTESTINAUX.

TAFFETAS, *voy.* SOIERIES et ÉTOFFES.

TAFFETAS D'ANGLETERRE, *voy.* AGGLUTINATIFS et COLLE DE POISSON.

TAFFIA, *voy.* CANNE A SUCRE.

TAFNA (LA), petite rivière de la province de Tlemcen, en Algérie, qui, avec ses affluents, forme la limite de la France du côté de l'empire du Maroc. Cette petite rivière, qui débouche dans la mer Méditerranée, est célèbre par le traité qui fut conclu sur ses bords, le 30 mai 1837, entre le général Bugeaud (depuis maréchal) et Abd-el-Kader. Par ce traité, bientôt mis en oubli, l'émir reconnut la souveraineté de la France et s'engagea à fournir à l'armée française une quantité considérable de froment, d'orge, et 5,000 bœufs. La France, de son côté, lui abandonna les provinces d'Oran, de Tittery, et même une partie de celle d'Alger, ne se réservant que la plaine de la Mitidja, Oran, Mostaganem, Arzew, et quelques autres points du littoral, avec cette réserve toutefois qu'il n'en céderait aucune portion à une puissance étrangère sans son consentement. Abd-el-Kader, jusqu'alors simple marabout, obtint ainsi un rang et des avantages qu'il ne pouvait guère espérer, et dont il ne tarda pas à se servir contre la France; de son côté, l'armée française, tranquille à l'ouest et au sud, put se porter sur Constantine (*voy.*), ville dont elle fit la conquête, ainsi que de toute la province. L'incursion inopinée d'Abd-el-Kader dans la Mitidja, en 1839, anéantit le traité de la Tafna. Depuis ce moment, la France fait une guerre à mort à cet indomptable Arabe qu'elle avait élevé de ses propres mains et qui, souvent réduit aux dernières extrémités, refoulé sur le territoire du Maroc, dépouillé de sa smala, a toujours su se créer des ressources nouvelles pour disputer pied à pied aux conquérants chrétiens le pays de ses pères et la domination sur les *vrais croyants*. Z.

TAGE (*Tajo* des Espagnols, *Tejo* des Portugais), le plus grand fleuve de la péninsule ibérique, prend sa source dans les monts d'Albarazin en Aragon. Bientôt grossi de quelques ruisseaux, il court à travers les plaines de Cuença, franchit une barrière de rochers, pénètre dans la province de Tolède, arrose les beaux jardins d'Aranjuez, entoure Tolède comme d'une ceinture, baigne Talavera, traverse l'Estramadure qu'il sépare de l'Alem-

Téjo, et, quittant l'Espagne au-dessous d'Alcantara, il entre dans le Portugal. Là il baigne Abrantès; puis, arrivé à Salvaterra, où il n'est plus qu'à environ 12 lieues de Lisbonne, il se divise en deux branches, le *Nouveau-Tage* et le *Mar del Pedro*, qui ne tardent pas cependant à se réunir, et il se jette enfin dans l'Océan au-dessous de la capitale, après un cours de 150 lieues (environ 600 kilom.). Le Tage, au jugement des hommes positifs, ne mérite pas la réputation que quelques poëtes et romanciers se sont plu à lui faire. Ses bords sont arides et escarpés; il roule avec la rapidité d'un torrent une eau trouble et rougeâtre; son lit est semé de rochers et de bas-fonds qui rendent la navigation impossible dans la plus grande partie de son cours. Les navires ne peuvent remonter que jusqu'à Abrantès, quoique le flux et le reflux se fassent sentir jusqu'à Santarem. Les principaux affluents du Tage sont à droite : la Xarama (qui reçoit l'Hénarès, le Manzanarès et le Tajuna), le Guadarrama, l'Alberche, le Tiétar, l'Alagon, l'Elga, le Ponsel et le Zezere; à gauche, la Magasca, le Salor, le Sever, le Zatas et l'Almansor. On sait que la navigation du Tage a récemment créé des difficultés, aplanies ensuite, entre l'Espagne et le Portugal, et que son embouchure forme le port de Lisbonne. *Voy.* ce mot. Z.

TAGÈS, divinité étrusque dont la tradition raconte ainsi la naissance : un laboureur de Tarquinies enfonça un jour trop profondément dans la terre le soc de sa charrue, et tout à coup il vit s'élancer du sol un jeune garçon à cheveux gris. C'était Tagès, fils d'un génie, et petit-fils de Jupiter, enfant par le corps, mais vieillard par la sagesse. A cette apparition inattendue, le laboureur poussa des cris qui attirèrent autour de lui les lucumons (*voy.*) des douze villes. Tagès chanta devant eux la science des présages, l'observation des éclairs, et mourut après avoir révélé la discipline religieuse. Ses paroles recueillies formèrent *les livres tagétiques* qui enseignaient l'art de tirer des prédictions de toutes sortes d'événements. Il est vraisemblable que ces livres étaient en vers étrusques; ce qui est certain, c'est qu'ils remontaient à une époque antérieure à celle où ils furent mis en écrit. Ils ne doivent pas être confondus avec les *livres de discipline* dont parle Cicéron, et qui étaient beaucoup moins anciens. X.

TAGLIACOZZO (BATAILLE DE), 1267, *voy.* CONRADIN, et GUELFES ET GIBELINS. C'est une ville napolitaine, de l'Abruzze ultérieure seconde.

TAGLIONI (MARIE), née à Stockholm, vers l'année 1806, était, par sa mère, petite-fille du tragédien Karsten, le Talma de la Suède. Son père, danseur napolitain, et depuis chorégraphe habile, lui donna ses premières leçons en France, et ensuite dans sa ville natale. Appelé à Vienne comme danseur, il y emmena sa fille, et la fit débuter, le 10 juin 1822, dans un ballet de sa composition qui portait le titre assez prétentieux de *Réception d'une jeune nymphe à la cour de Terpsichore*. On raconte que la jeune débutante, saisie d'un trouble insurmontable, oublia tout à coup devant le public le pas que son père lui avait montré, et qu'elle en improvisa immédiatement un autre qui obtint un succès d'enthousiasme. Dès ce premier jour, Marie Taglioni n'eut plus de rivale en Europe. A Stuttgart, où elle se rendit en quittant Vienne, elle fut accueillie avec une distinction toute particulière par la reine de Wurtemberg. Ses triomphes ne furent pas moins éclatants à Munich, et, de même qu'à Stuttgart, elle fut admise dans l'intimité de la cour. Mais il lui manquait encore la consécration du public parisien, sans laquelle aucune couronne d'artiste ne passe pour légitimement acquise en Europe. Elle vint donc demander un début à l'Opéra de Paris, et y parut pour la première fois le 23 juill. 1827, dans le ballet du *Sicilien*. Ce jour-là doit marquer à jamais dans les fastes de la chorégraphie (*voy.*), comme la date d'une révolution qui porta un coup mortel à la vieille école de danse qui se perpétuait méthodiquement depuis le siècle de Louis XIV. Mlle Taglioni donna pour la première fois l'idée d'une danse simple et élégante qui n'avait rien de commun avec les entrechats et les ronds de jambe de nos premiers sujets. Après avoir assuré son succès par

plusieurs représentations, elle retourna achever son engagement à Munich, et ce ne fut que le 30 avril 1828 qu'elle reparut à l'Opéra pour ne plus le quitter, du moins de quelques années. Dès lors, les créations ne lui manquèrent pas; on la vit tour à tour dans *Cendrillon*, dans *Flore et Zéphire*, dans *Guillaume Tell*, *Nathalie*, *la Révolte au sérail*, etc.; mais c'est surtout dans *la Sylphide* et dans *la Fille du Danube* qu'elle déploya le plus de talent et de charme. Après 6 ans de triomphes continuels, tant à Paris qu'à Londres et à Berlin, où elle alla passer une grande partie de ses congés, la Russie lui fit des offres si brillantes que l'Opéra ne put lutter de magnificence avec le tsar, et que force lui fut de se laisser enlever la sylphide à laquelle il devait depuis si longtemps la plus grande partie de son éclat. M^lle^ Taglioni retrouva à Saint-Pétersbourg l'enthousiasme que son inimitable talent soulevait partout sur ses pas. Elle y créa deux nouveaux ballets de la composition de son père, *la Gitana* et *l'Ombre*, qui lui valurent les ovations les plus inouïes et les cadeaux les plus riches de la cour impériale. Nous la supposions à jamais perdue pour nos plaisirs, lorsqu'après un voyage triomphal à travers l'Allemagne, elle nous fut rendue, au mois de mai 1844, pour quelques représentations seulement. C'est dans cette trop courte réapparition qu'elle a fait connaître au public parisien ces pas du *clair de lune* et des *fleurs*, dont la réputation était venue jusqu'à nous du fond de la Russie. Enfin, le 29 juin, elle nous a fait, dans une représentation à son bénéfice, dont la recette s'est, dit-on, élevée jusqu'à 25,000 fr., ses adieux, que nous devons croire définitifs. L'heure du repos vient donc de sonner pour cette remarquable artiste, qui, selon les expressions d'un de nos critiques les plus estimés, nous laisse, en nous quittant, la crainte « que jamais on ne retrouve une réunion plus parfaite des qualités que, dans les rêves de l'imagination la plus esthétique, on pourrait exiger pour former une danseuse accomplie. Ces qualités, M^lle^ Taglioni les a possédées toutes, et dans les plus justes proportions du goût et de l'art : force, élégance, légèreté, grâce, poésie, rien n'y a manqué, mais surtout on a admiré en elle une décence dans ses poses et une honnêteté dans sa danse, dont aucune danseuse n'avait pu donner une idée. Depuis son apparition sur la scène de l'Opéra, où elle a fait une révolution, beaucoup de danseuses lui ont emprunté beaucoup de choses, plusieurs lui ont dû une partie de leur réputation, mais aucune n'a su imiter cette pureté et cette chasteté qui répandent un si grand charme sur son talent. »

D. A. D.

TAHÉRIDES, *voy.* PERSE, T. XIX, p. 443, et KHORAÇAN, T. XV, p. 655.

TAILLE, mot qui, au propre, signifie la coupe de tel ou tel objet, mais qui affecte une foule de sens dans notre langue. Dans son acception primitive, on l'emploie pour désigner la préparation des pierres (*voy.*) susceptibles d'être scindées à l'aide de la scie ou du ciseau. On appelle également *taille*, le travail que le lapidaire fait subir aux diamants et aux pierres précieuses pour les ajuster et pour les polir. Dans l'ancienne division des monnaies, on désignait par ce mot le rapport de certaines pièces égales avec le marc d'or ou d'argent : ainsi *les louis sont à la taille de trente au marc*. En termes de gravure (*voy.*), la taille est l'incision faite dans le cuivre avec le burin ; une *taille douce* se fait avec les tailles, les hachures et les points. La *taille de bois* est celle qui est tirée sur une planche de bois. On nomme encore *jeune taille*, *taille de deux ans*, etc., un bois qui, après avoir été coupé, commence à revenir. Dans les usages domestiques, *taille* se dit d'un petit bâton fendu en deux parties égales, sur lesquelles l'acheteur et le vendeur font une double marque pour indiquer la quantité de pain, de vin ou de viande que l'un fournit à l'autre. Les deux morceaux de la taille doivent se rapporter exactement pour que les deux parties contractantes tombent d'accord. En termes de jeu, la taille est, au pharaon, à la bassette, au trente et quarante, la tournée que fait le banquier, appelé par cette raison *tailleur*, avec une seule et même quantité de cartes qui composent son jeu et qu'il a fait couper à un joueur. En musique, on appelait autre-

fois *taille* la partie de chant qui est entre la basse et la haute-contre. Ce terme n'est plus usité que lorsqu'il est précédé du mot *basse*, et dans ce cas il désigne la partie qui se rapproche le plus de la basse. En architecture et en sculpture, *taille* est synonyme de bas-relief, et sert à indiquer les figures de peu de saillie que l'on exécute sur le marbre, la pierre, le bronze, etc. Dans l'ancien langage, *taille* signifiait encore le tranchant d'une épée; mais depuis longtemps, ce terme n'est plus usité que dans la phrase : *frapper d'estoc et de taille*, c'est-à-dire de la pointe et du tranchant. Enfin, dans son acception la plus usitée, le mot *taille* s'entend de la stature du corps humain, et même de celle de certains animaux. La taille de l'homme varie communément depuis 4 pieds jusqu'à 6; au-dessous et au-dessus, ce sont des exceptions phénoménales qui constituent la classe des nains et celle des géants. Une taille est grande ou petite, noble, riche, aisée, etc. Très souvent, par le mot taille, on ne désigne que la partie du corps qui s'étend de la ceinture aux épaules; et c'est surtout en parlant des femmes que l'on peut dire, dans ce cas, qu'elles ont la taille fine ou forte, ou même qu'elles n'ont pas de taille. D. A. D.

TAILLE, opération chirurgicale ayant pour objet l'extraction des corps étrangers renfermés dans la vessie (*voy.* ce mot). Elle était connue dès la plus haute antiquité et s'est conservée jusqu'à nos jours, où son usage est de beaucoup restreint par la découverte de la lithotritie (*voy.*), mais où l'on est encore obligé d'y avoir recours lorsque des calculs (*voy.*) trop volumineux ou trop durs ne permettent pas de réussir par le broiement. On pénètre dans la vessie au moyen d'une incision faite aux parties molles, et l'on introduit par la plaie des pinces à cuillers avec lesquelles on saisit le calcul pour l'amener au dehors.

Suivant qu'on incise la vessie par sa partie supérieure ou par sa partie inférieure, on a la taille *hypogastrique* dans le premier cas, et dans le second la taille *souspubienne*, laquelle se divise en taille *par le grand appareil*, ainsi nommée à cause du grand nombre d'instruments qu'elle demandait autrefois, et taille *par le petit appareil* qui a plusieurs procédés. En effet, on peut tailler sur le milieu du périnée en long, ou sur le côté (taille *latérale*), ou bien encore transversalement. C'est le procédé de Celse renouvelé par Dupuytren. Il y a des chirurgiens qui ont pratiqué l'opération dont nous parlons en sondant la cloison qui sépare la vessie du rectum (taille *recto-vésicale*).

L'opération de la taille est une des plus délicates de la chirurgie; elle est fréquemment suivie d'accidents graves, et la mortalité à laquelle elle donne lieu est de 1 sur 5 : aussi est-elle maintenant réservée pour des cas tout particuliers. F. R.

TAILLE (finances). C'était, sous l'ancienne monarchie, le principal des impôts directs, qui comprenaient en outre les vingtièmes, la capitation et les dîmes (*voy.* ces mots). Son nom venait de l'entaille faite autrefois par les collecteurs sur deux morceaux de bois, dont l'un restait entre les mains du contribuable, mode de comptabilité grossier qui est encore en usage entre les boulangers et leurs pratiques (*voy.* plus haut). La taille différait de l'*aide* (*voy.*) en ce qu'elle était arbitraire (de là le mot *taillable à merci*), tandis que celle-ci ne se percevait que dans des cas prévus; de la *capitation*, en ce qu'elle n'atteignait que les roturiers. Le principe féodal était que le gentilhomme ne devait rien pour les fruits de sa terre. Payée d'abord aux seigneurs, la taille le fut ensuite au roi sous les noms de *fouage* (*voy.*), *taxe*, *subside*, etc. Charles VI augmenta cet impôt qui n'était que de 20 sous par tête sous le roi Jean, et lui donna le nom qu'il conserva depuis. Charles VII le régularisa sous celui de *taille de la gendarmerie*, et le rendit permanent comme l'armée, gage de la défense commune dont il était le prix. On y ajouta depuis le *taillon*, la *crue*, la *subsistance*, aggravations d'une charge déjà bien lourde, et rendue plus odieuse encore par un mode inique de répartition et de perception. La taille était de trois espèces : *personnelle*, *réelle* et *mixte*. La première s'imposait d'après la qualité de la personne, la seconde d'après celle de la terre. Les personnes et

les terres nobles en étaient exemptes. La taille *mixte* se divisait en taille de *propriété* et taille d'*exploitation*. La première était payée par le propriétaire; la seconde par le fermier. La noblesse et le clergé étaient exempts de la taille de propriété. Quant à celle d'exploitation, ils ne la devaient ni pour leurs prés, vignes et bois, ni pour 4 charrues de terres labourables qu'ils avaient la faculté de faire valoir eux-mêmes. Étaient assimilés sous ce rapport à la noblesse, les bourgeois de certaines villes, les officiers aux armées, ceux de justice et de finance, etc. La taille, qui pesait, comme on le voit, presque exclusivement sur la classe la plus pauvre, formait un peu plus de la moitié de la recette au commencement du XVII^e^ siècle. Sous Necker, elle n'était plus que le cinquième. L'Assemblée constituante fit disparaître ces restes d'inégalité, et substitua à la taille les contributions indirectes. *Voy.* Impôts. R-y.

TAILLEBOURG (combat de), 1242, *voy.* Louis IX, roi de France.

TAILLE-DOUCE, *voy.* Taille, Gravure et Impression.

TAILLIS, *voy.* Coupe.

TAIN, *voy.* Étamage.

TAITI, *voy.* Société (*îles de la*).

TAKROUR. Ce nom, peu usité encore dans la géographie vulgaire de l'Afrique, est cependant le seul accepté par les races indigènes pour désigner dans son ensemble la vaste région qu'elles occupent au sud du grand désert, entre le bassin du Nil et celui de l'Océan, jusqu'à une profondeur dont la vague limite serpente vers le 10^e^ parallèle de latitude N. Dès longtemps les voyageurs avaient entendu prononcer ce nom de Takrour, et l'avaient répété sous les formes les plus diverses, l'appliquant aux peuples plutôt qu'aux pays, et nous parlant ainsi de *Toucoulors*, *Toukirères*, *Tucorons* et *Tekayrne*; les géographes arabes, de leur côté, l'avaient consigné dans leurs descriptions, au moins dès le XI^e^ siècle. Quelle est l'origine de cette dénomination, et à travers quelles phases successives s'est-elle propagée à l'immense étendue de contrées qu'elle désigne aujourd'hui? C'est là une question difficile à résoudre avec les faibles lueurs qui éclairent pour nous l'histoire des révolutions de l'Afrique centrale. Il est à remarquer seulement que ce même mot, sous la forme *tagoror*, se retrouve comme appellatif dans l'ancien vocabulaire des îles Canaries, où il signifie le conseil, l'assemblée des chefs : or une idée de prééminence religieuse semble attachée, sur les bords du Sénégal aussi bien que dans la Nubie, qui marquent les deux bouts de la zone du Takrour, au titre de *Toukirères* ou *Tekayrne*, c'est-à-dire *gens du Takrour;* et les traditions musulmanes constatent que le foyer d'où le mahométisme s'est répandu dans les pays nègres de l'Afrique centrale était appelé Takrour par les peuples voisins : là devait se tenir, en effet, le conseil des imams, l'assemblée des fidèles, en un mot le *takrour* de la religion nouvelle. Les apôtres de cette religion parmi les populations nègres ont été surtout et sont encore les *Peuls* (*voy.*) : là donc où s'est trouvé, là où se trouve le centre de leur empire, là devait et doit se trouver aussi le noyau du pays de Takrour; et quand le chef de cet empire a la prétention d'être, au moins sous le rapport de la foi, le maître souverain de la Nigritie musulmane, assujettie, colonisée ou sillonnée par ses missionnaires, on ne doit point être surpris de le voir tracer une description historique du pays de Takrour, embrassant tous les états nègres dans lesquels, d'ancienne ou de fraîche date, l'islamisme s'est plus ou moins solidement établi. Telle est la clef de l'application successive du nom de Takrour d'abord à une seule ville sur le Niger ou Nil des nègres, puis à une contrée de plus en plus étendue, dont le centre se déplaçait vers l'Orient, jusqu'à ce qu'enfin *l'ornement du siècle, celui qui n'a point d'égaux parmi ses contemporains, le prince des fidèles et défenseur de la foi, Mohammed-b'Ellah*, chef du grand empire des Fellâtahs ou Peuls de Haousâ, lui ait donné la plus vaste extension qu'il eût encore reçue, et en ait fait le sujet d'un livre, dont un abrégé a été rapporté en Europe, en 1825, par le célèbre voyageur anglais Clapperton.

C'est d'après ce livre curieux que nous

allons esquisser à grands traits un tableau sommaire de cette grande région du Takrour, qui équivaut, ainsi que nous l'avons remarqué sous le mot SOUDAN, à ce que les Arabes appellent *Beléd-el-Soudân* ou Pays des nègres.

« A l'est la première province est le *Four* (vulgairement appelé Dâr-Four, *voy.*), grand pays ayant des forêts, des rivières et des champs cultivés, habité en partie d'étrangers à demeures fixes et en partie d'Arabes errants; on y élève beaucoup de troupeaux; l'islamisme y domine. A l'ouest de cette contrée sont le *Ouâday* et le *Begharmy*, dont la population est analogue à celle du Four; le roi de Begharmy ayant poussé l'oubli des lois divines et humaines jusqu'à épouser sa propre fille, le roi de Ouâday, Saboun, est venu châtier son impiété et dévaster son royaume. Au nord de ces pays sont des déserts arides fréquentés seulement au printemps par des nomades; au sud sont diverses peuplades nègres parlant différents idiomes et chez lesquelles la religion du prophète a fait peu de progrès. Immédiatement à l'ouest du Begharmy est le BORNOU (*voy.*), pays étendu, riche par-dessus tous les autres et très peuplé, où se trouvent des rivières, des forêts et de vastes plaines sablonneuses; la population se compose de Berbers, de Peuls, d'Arabes, et de nègres sujets des Berbers : ces Berbers, originaires de Syrie, transplantés dans le Yémen, puis en Éthiopie, établis ensuite dans le Kânem, y fondèrent un empire qui englobait le Ouâday, le Begharmy, le Haousâ et ses dépendances, mais qui s'affaiblit avec le temps et s'écroula. La province d'*Ahir* confine, au sud, avec le Bornou; elle est grande, offre de vastes plaines, et a pour habitants, des Touâriks, avec quelques restes de Senhêgah, et des nègres de Ghouber qui possédaient jadis le pays et qui ont été conquis par cinq tribus de Touâriks venus d'Aougelah, savoir, les Amakitan, les Tamkak, les Sendal, les Agdalar et les Agéranin, de la même race que les Berbers répandus dans le nord de l'Afrique.

« Au sud d'Ahir et à l'ouest de Bornou commence le HAOUSA, ayant des forêts, des rivières, des montagnes, des vallées et des landes sablonneuses; peuplé de nombreux habitants qui parlent tous un même langage, et renfermant sept provinces ou divisions principales, savoir : *Kaschenah*, *Ghouber*, *Kano*, *Zegzeg*, *Daoury*, *Ranou* et *Yérim*, gouvernées chacune par un prince; la population se compose de Peuls, de Touâriks, et surtout de nègres, originairement tributaires des Berbers et des Bornouens, sauf pourtant les Ghoubérites, qui sont de race libre et qu'on dit issus des Coptes d'Égypte. De ces sept provinces, Kaschena est la plus centrale, Ghouber la plus belliqueuse, Kano la plus fertile, Zegzeg la plus étendue; celle-ci, en effet, a poussé ses conquêtes fort loin dans le pays de *Bouschy*, réunion de plusieurs territoires habités par des tribus de nègres groupées d'après la communauté de langage; les plus importantes des subdivisions ainsi formées sont *Ghouwary*, qui renferme sept cantons divers, puis *Ghoundar*, *Rirouy*, *Yass*, *Kodour*, *Kotou*, *Aadem*, puis un second *Kotou*, et ensuite le grand pays de *Kornorfa* qui renferme une vingtaine de districts, enfin *Atagara* qui atteint les parages où arrivent les navires des chrétiens.

« A l'ouest de Kaschenah et de Ghouber s'étendent sept autres provinces dépendantes de Haousâ, savoir : 1. *Zanfarah*, état fondé par un prince venu de Kaschenah, agrandi par la conquête du Kaby et du Kaschenah, mais subjugué ensuite par le sulthan de Ghouber, qui y établit une nouvelle dynastie; 2. *Kaby*, où l'on voit des sables, des rivières et des forêts, tirant sa population de Sanghayah et de Kaschenah, gouverné par des princes tributaires des Peuls, qui furent dépouillés par une coalition de Ghouber, Ahir et Zanfarah; 3. *Yaoury*, qui a des montagnes et des vallées, s'étend sur la rive du Nil des nègres : ses habitants ont peu d'intelligence; 4. *Noufy*, ayant au nord et au sud des forêts, des sables, des rivières et des montagnes, avec une population industrieuse venue principalement de Kaschenah et mélangée de gens de Zegzeg, de Kano et d'ailleurs; la langue diffère de celle de Haousâ; 5. *Yarriba* offre des rivières, des forêts, des sables et des montagnes; on y trouve l'oiseau vert *babaga* qui

parle; il y a un port où abondent les navires des chrétiens; on suppose la population issue de la race de Nemrod : elle ressemble en tout à celle de Noufy; 6. *Barghou* a des forêts et des sables : ses habitants, indociles et entêtés, proviennent de tribus nègres sujettes des Peuls; 7. *Ghouromah* a des rivières, des forêts, des montagnes et des sables : ses habitants, semblables à ceux du Yarriba, sont voleurs et dépravés.

« Près du Ghouromah est le pays de *Mousy*, où l'on voit des arbres, des rivières, une mine d'or et une population de nègres. Immédiatement au nord de Mousy est *Sanghayah*, pays grand et fertile, peuplé d'un mélange de Senhègahs, d'Arabes bédouins et de Peuls, tous renommés pour leur attachement au mahométisme. Au sud de Sanghayah et à l'ouest de Barghou est la grande contrée de Mêly, habitée par des nègres issus, dit-on, des Coptes d'Égypte, et parmi lesquels se trouvent des Taurouds, des Peuls, des Arabes, des Juifs et des chrétiens, ainsi que des Sarankolés ou étrangers; ce pays renferme la province de *Barbara*, qui est très étendue et dont les habitants sont encore idolâtres; près du Barbara sont les pays de *Tauroud* et de *Fouta*, bien peuplés d'indigènes et de Sarankolés ou étrangers. Enfin, au delà de ces pays, est celui du *Damel*, qui confine à l'Océan et où l'islamisme est inconnu. »

Telle est, en abrégé, l'esquisse générale du pays de Takrour tracée par le sulthan Mohammed-b'Ellah, l'hôte de Clapperton. On y voit, comme noyau principal, l'empire de Haousâ, partagé en deux grandes divisions, l'une orientale, ayant pour chef-lieu Kaschenah; l'autre occidentale et ressortissant directement à Sakkatou; dans l'est un groupe d'états où domine Bornou; dans l'ouest un autre groupe de nations comprises en majeure partie sous le nom de Mêly. Voilà, au point de vue synthétique, la distribution des nombreuses contrées auxquelles s'applique, dans son acception la plus récente, la plus vaste, et, si l'on veut, la plus abusive, cette dénomination africaine de Takrour. *A...

TALAPOINS. On nomme ainsi les prêtres de Fo chez les Siamois. *Voy.* BONZES.

TALAVERA DELLA REYNA (BATAILLE DE), livrée les 27 et 28 juillet 1809, près du Tage, à 76 kilom. sud-ouest de Madrid, *voy.* WELLINGTON, VICTOR et JOSEPH NAPOLÉON.

TALBOT (JOHN), né à Blechmore, dans le Shropshire, vers 1373, fut un des plus grands hommes de guerre de l'Angleterre. Il descendait de Talbot, baron de Cleuville, un des compagnons de Guillaume-le-Conquérant. Membre du parlement en 1410, il fut nommé, quelques années après, lord-lieutenant d'Irlande par le roi Henri V, qu'il accompagna en Normandie lorsqu'en 1417 ce prince revendiqua ses prétendus droits à la couronne de France. Il se signala à la prise de Domfront et au siége de Rouen, força les Français à évacuer le Mans dont ils venaient de s'emparer, aida Suffolk à emporter d'assaut Laval et contribua à la reddition de Pontorson. Le comte de Salisbury ayant été tué devant Orléans, Talbot resta chargé, avec trois autres généraux, des opérations du siége de cette ville, que Jeanne d'Arc fit lever. Ce premier échec fut suivi d'une longue série de désastres. Dans ces circonstances difficiles, Talbot, devenu général en chef, soutint à lui seul la fortune chancelante de l'Angleterre. En 1433, il reprit plusieurs places de la Normandie; en 1435, il s'empara de Saint-Denis; en 1436, il défit complétement les Français près de Rouen; en 1437, il se rendit maître de Pontoise par escalade, et fit lever le siége du Crotoy; mais le manque d'argent et le défaut de secours l'arrêtèrent au milieu de ses succès et le forcèrent à se tenir sur la défensive. Pour le récompenser de ses éminents services, Henri VI le créa, en 1442, comte *de Shrewsbury* (en Angleterre) et, en 1446, comte *de Wexford et de Waterford* (en Irlande). Fait prisonnier à Rouen en 1449, il disparut pendant quelque temps du théâtre de la guerre. En 1452, nous le retrouvons dans la Guienne qui s'était révoltée contre Charles VII. L'armée française ayant mis le siége devant Châtillon de Périgord, Talbot se détermina à secourir cette place; mais il fut vaincu après un combat meurtrier et resta sur le champ de

bataille avec un de ses fils; le 17 juillet 1453. A une brillante valeur qui lui avait mérité le surnom de l'*Achille de l'Angleterre*, Talbot joignait toutes les vertus de l'homme privé et du bon citoyen. On lui éleva un monument à Whitchurch où son corps fut transporté. E. H-G.

L'illustre famille des Talbot figure encore aujourd'hui en tête des familles comtales de la pairie d'Angleterre et parmi les premières de celles d'Irlande. Son représentant actuel, le 16e du titre, est JOHN Talbot, comte de Shrewsbury, de Waterford et Wexford, né le 18 mars 1791 et en possession du titre depuis le 6 avril 1827. Son héritier présomptif est son beau-frère George Talbot. S.

TALC, substance feuilletée, écailleuse ou compacte; grisâtre, blanche ou verdâtre; douce au toucher, peu élastique, et se laissant facilement rayer par l'ongle. Elle se compose de plus de 60 pour 100 de silice, et de 30 de magnésie, ainsi que de quelques parties de fer et d'eau.

Dans les limites de composition que nous venons d'indiquer, le talc forme une espèce minérale; mais dans le langage habituel on comprend sous ce nom diverses espèces qui en sont très voisines: telle est la *stéatite*, substance compacte ou écailleuse que les bottiers pulvérisent et donnent sous le nom de *savon* aux personnes qui se chaussent à l'étroit; telle est aussi la *serpentine*, substance compacte, tendre, douce au toucher, dont on fait des vases et des marmites, d'où lui est venu son nom de *pierre ollaire*.

Ces substances, qui offrent tant d'analogie, ne forment point de dépôts considérables; elles se trouvent au milieu des roches schisteuses les plus anciennes connues sous le nom de *micaschistes*, dans les Alpes de la Savoie, de la Suisse et du Piémont. J. H-T.

TALENT, TALENTS, mots d'un fréquent usage, qui s'emploient pour désigner l'aptitude naturelle à bien faire certaines choses, une capacité supérieure, une rare habileté. L'art entre pour beaucoup dans le talent: aussi dit-on volontiers un talent acquis, et peut-on cultiver à la fois plusieurs talents, selon que l'on développe, au moyen de l'étude, la disposition particulière que l'on a pour diverses choses où il est beau d'exceller. La limite où les grands talents sont du génie (*voy.*) n'est pas toujours facile à tracer. Molière et La Fontaine sont des génies, et l'on parle du talent qu'ils ont montré, l'un dans la comédie, l'autre dans la fable. Le génie est-il autre chose que le talent? dit Voltaire. Sans doute, lui a-t-on répondu. Dans les lettres, par exemple, le génie, c'est la création, c'est le don d'inventer: il voit, il sent, il pense avec une originalité sublime. Le talent est une disposition heureuse grâce à laquelle on donne aux sujets que l'on traite et aux idées que l'on exprime une forme que l'art approuve et dont le goût est satisfait. L'ordre, la clarté, l'élégance, la facilité, le naturel, la correction, la grâce même sont le partage du talent. Peut-être le génie est-il le talent élevé à sa plus haute puissance. Ainsi, porté à ses limites extrêmes, un talent spécial est presque toujours unique :

La nature, fertile en esprits excellents,
Sait entre les auteurs partager les *talents*.

Boileau l'entend des génies spéciaux, dont les uns sont éminents dans un genre de littérature, les autres dans un autre genre. Mais, pour éviter toute confusion, nous devons distinguer. A nos yeux, les talents sont l'aristocratie de l'intelligence, dont le génie est la royauté. A lui, les pensées fécondes, les vues d'ensemble; à eux, une exécution plus ou moins habile. Le génie constamment secondé par les talents serait parfait dans un monde où la perfection est impossible. Aussi l'inégalité paraît sans cesse, l'équilibre est rompu à toute heure: La Mothe et Fontenelle, Marmontel et La Harpe, Fontanes et Millevoye, talents sans génie; Shakspeare, génie supérieur à son talent; J. Racine, talent supérieur à son génie. Singulière méprise du public! il s'engoue de certains hommes, et prend souvent pour génie l'informe ébauche d'un talent! A mesure que les talents deviennent plus communs, le génie devient plus rare: n'en seraient-ils que la monnaie? Nous exprimerons mieux notre pensée sous une autre image. L'humanité est un arbre immense où se voit incessamment un luxe de rameaux, de feuilles, de fleurs et de fruits. Mais, de

ces fruits, combien peu arrivent à leur maturité! cinq ou six dans les grands siècles, aucun dans les âges barbares! Ces fruits mûrs en si petit nombre, c'est le génie; les autres, c'est le talent à tous ses degrés. J. T-v-s.

TALENT (antiq.). C'était, chez les Grecs, un poids et une monnaie de compte. Multiple de la drachme qui était l'unité monétaire et pondérale, il pesait 60 mines ou 6,000 drachmes (*voy.* ces mots), 50 livres ou 26 kilogr., et valait également 60 mines, 6,000 deniers romains ou 5,700 fr. Le grand talent valait 20 mines de plus; selon quelques savants, il n'y avait pas deux sortes de talents; seulement, les latins auraient appelé *grand* le talent attique, en comparaison des talents des autres nations qui étaient d'une valeur un peu moindre, tels que les talents d'Eubée, de Rhodes, d'Alexandrie, etc. *Voir* Letronne, *Cons. sur les monnaies grecques et romaines.* F. D.

TALION (sans doute de *talis*, tel). On nomme ainsi une peine en tout semblable au crime qu'elle a pour but de réprimer. Elle existait du temps des Hébreux : *œil pour œil, dent pour dent*, comme il est dit dans l'Évangile. La loi du talion ne peut avoir été adoptée que par des peuples peu avancés dans la carrière de la civilisation. Elle constitue une aveugle vengeance indigne d'une société policée. On en trouve toutefois des traces dans la législation de la Grèce et dans celle de Rome (*Si membrum rupit ni cum eo pacit, talio esto*, dit la loi des XII Tables). Elle apparaît aussi dans certaines coutumes de la France ancienne; mais bien avant la révolution, le talion avait disparu de notre Code pénal, quoiqu'il contînt encore des dispositions fort peu dignes des lumières du XVIII^e^ siècle. A. T-R.

TALISMAN, mot d'origine arabe, qui signifie une image coulée en métal ou gravée sur la pierre à une certaine heure, sous l'influence de certaines planètes et acquérant ainsi des propriétés extraordinaires, qui doivent donner à son possesseur le moyen de faire des choses surnaturelles. Ce nom s'est ensuite étendu à toute production de la nature ou à tout produit de l'art ayant les mêmes vertus. Le talisman diffère en cela des *amulettes* (*voy.*) dont les vertus sont plutôt préservatives. Certains talismans étaient censés pouvoir rendre leur possesseur invisible, d'autres lui soumettaient les génies ou les éléments; avec leur secours, on pouvait aller en un instant d'un lieu dans un autre à travers les airs, ou bien franchir les mers; on pouvait frapper à coup sûr son adversaire sans craindre d'en être blessé; quelquefois même on pouvait se rendre favorable une personne aimée, etc. Toutes ces superstitions, reléguées dans les contes merveilleux, ont à peu près disparu des pays civilisés. Z.

TALLEYRAND (FAMILLE DE). Ce surnom, qu'un diplomate fameux a rendu célèbre de nos jours, fut pris, au commencement du XII^e^ siècle pour la première fois, par un descendant des comtes souverains du Périgord, GUILLAUME, fils d'Hélie III et de Vasconie de Foix *. Ce Guillaume n'ayant point laissé de postérité, son héritage retourna à son oncle BOSON III de Grignols, qui eut pour successeur HÉLIE V, surnommé *Talleyrand* dans plusieurs monuments de cette époque. Hélie nourrit pendant toute sa vie une haine profonde contre les Anglais, alors maîtres d'une partie de la France, et il ne cessa de les combattre, exemple que suivirent la plupart de ses successeurs. Assiégé dans le Puy-Saint-Front par Richard, duc de Poitiers, second fils de Henri II, il dut se rendre après une vigoureuse résistance; mais il saisit la première occasion favorable pour chasser les Anglais. Richard reparut devant Puy-Saint-Front, et Hélie fut encore une fois obligé de céder à la force. D'autres tentatives ne furent pas plus heureuses; ce ne fut que sous le règne de Jean-sans-Terre qu'il lui fut possible de rejeter la suzeraineté de l'Angleterre pour faire hommage de son comté à Philippe-Auguste. L'année suivante, il partit pour la Terre-Sainte et mourut en y arrivant. ARCHAMBAUD I^er^, son fils, n'ayant pas laissé d'enfant, le comté passa, en 1212, à son frère ARCHAMBAUD II. Ce dernier, ne supportant qu'avec peine les fran-

(*) *Voir* l'*Art de vérifier les dates*, éd. in-8°, 2^e^ partie, t. X, p. 203 et suiv.

chises accordées aux communes de Saint-Front et de Périgueux, voulut les en dépouiller; mais les bourgeois résistèrent énergiquement, et il en résulta des luttes continuelles qui se terminèrent par la ruine de la puissante famille des comtes de Périgord, en 1399. Archambaud II avait cédé, en mourant, à son neveu Boson, fils d'Hélie Talleyrand, la châtellenie de Grignols. Telle fut l'origine de la branche cadette des comtes de *Grignols*, princes de Chalais et de Talleyrand, dont nous avons à parler plus spécialement.

Les rapports de vasselage qui, conformément aux clauses de la cession faite par Archambaud, unissaient les seigneurs de Grignols aux comtes de Périgord, furent rompus sous Hélie II, fils de Boson, par un pacte de famille conclu en 1247 et confirmé en 1277. La terre de Grignols entra ainsi dans la mouvance immédiate des rois de France. Par son mariage avec Agnès, fille et héritière unique d'Olivier, seigneur de Chalais, Hélie acquit cette seigneurie qu'il réunit à ses possessions. Son petit-fils, Boson II, fut forcé, en 1363, de rendre hommage au roi d'Angleterre, alors maître du Périgord; mais il s'affranchit vraisemblablement de ce vasselage en même temps que les seigneurs de la Guienne. Nous trouvons, en effet, son fils Hélie III à la cour de Charles VI, y remplissant les fonctions de chambellan. Le fils de Hélie III ajouta à ses titres de seigneur de Grignols et de Chalais celui de vicomte de Fronsac qu'il tenait du chef de sa mère. Charles I^er^, son fils, prit le premier le titre de prince *de Chalais*. Son fils, Jean I^er^, conduisit à Charles VIII, qui venait d'envahir la Bretagne, le ban et l'arrière-ban de la sénéchaussée du Périgord, pour renforcer son armée. Ce fut le 3^e^ successeur de Jean, Daniel, qui obtint, en 1613, l'érection de la terre de Grignols en comté. Il laissa deux fils, dont le cadet, André, fut la souche de la branche collatérale des comtes de Grignols qui subsiste encore aujourd'hui, tandis que la ligne directe s'est éteinte *.

(*) C'est ici le lieu de rappeler ce Charles de Talleyrand, marquis d'Excideuil (et non pas prince de Chalais), dont parle Voltaire dans la préface de l'*Histoire de Pierre-le-Grand*, pour réfuter Oléarius d'après qui il aurait été relégué en Sibérie, ayant été ambassadeur du roi de France. Charles de Talleyrand a effectivement été arrêté à Moscou, en 1630; mais il n'avait pas la qualité qu'on lui prête, ainsi qu'il appert d'une lettre de Louis XIII écrite en sa faveur à Michel Fœdorovitch et que M. le prince Labanof a publiée. C'est de la part du prince Bethlen Gabor qu'il était allé en Russie; mais le roi de France le réclama, « d'autant que le dit marquis d'Eyxideuilh appartient à personnes qui tiennent grand rang en Nostre royaume, et que ses prédécesseurs Nous ont rendu de signalés services, et qu'outre ces considérations Nous Nous sentons obligés de protéger Nos subjects, principalement ceux qui sont eslevés par-dessus le commun. » S.

A l'aîné, Charles II, succéda son fils, Adrien-Blaise, qui n'eut pas d'enfant de sa femme Anne-Marie de la Trémoille, si célèbre depuis sous le nom de princesse des Ursins (*voy.*). Son héritage passa en conséquence à son frère, Jean II, dont le fils, Louis-Jean-Charles, fut créé grand d'Espagne de 1^re^ classe. Il ne laissa qu'une fille qui épousa, en 1743, son cousin, Gabriel-Marie de Talleyrand.

Les descendants d'André de Talleyrand n'ont marqué en aucune façon dans l'histoire jusqu'à Daniel-Marie-Anne, brigadier des armées du roi, qui se distingua au siége de Tournai, où il fut tué en 1745. Il laissa cinq fils, dont le 3^e^, Augustin-Louis, vicomte de Talleyrand-Périgord, lieutenant général, grand'-croix de Saint-Louis, mourut sans postérité. Le 4^e^, Alexandre-Angélique, entra dans les ordres. Né le 16 oct. 1736, l'abbé de Périgord n'avait pas encore 30 ans lorsque l'archevêque de Reims le demanda pour son coadjuteur. Il succéda à ce prélat en 1777, et signala son administration par la création de plusieurs établissements utiles. Nommé député aux États-Généraux en 1789, il se montra l'adversaire obstiné de toutes les réformes et surtout de la constitution civile du clergé. Il émigra en 1791, et habita successivement Aix-la-Chapelle, Bruxelles, Weimar, Brunswic, jusqu'en 1804 où le comte de Lille (Louis XVIII) l'appela dans son conseil à Mitau. Il suivit ce prince en Angleterre, et fut nommé grand-aumônier en 1808. En 1814, il revint avec le roi, dont il possédait toute la confiance, et entra dans la Chambre des pairs. Sa nomination à l'archevêché de Paris, en 1817, accrut encore son in-

fluence. La même année, le pape le créa cardinal pour le récompenser de la part active qu'il avait prise dans les négociations du Concordat, et de l'appui qu'il était toujours prêt à donner aux prétentions ultramontaines. Il mourut d'un cancer au visage le 20 nov. 1821.

Les deux fils aînés de Daniel-Marie-Anne et le dernier furent les fondateurs des trois branches actuelles de la maison de Talleyrand-*Périgord*.

GABRIEL-MARIE fut mis en possession de la grandesse d'Espagne, des droits de sa femme, Marie-Françoise-Marguerite de Talleyrand, sa parente, et rétabli par Louis XV dans le titre de comte *de Périgord*. Son petit-fils, AUGUSTIN-MARIE-ÉLIE-CHARLES est le chef actuel du nom et des armes de cette famille. Né le 10 janvier 1788, il fit la campagne de Wagram comme sous-lieutenant, et il gagna sur le champ de bataille tous ses grades jusqu'à celui de chef d'escadron auquel il fut promu, en 1814, pour avoir contribué à sauver la vie à son général. La Restauration le fit colonel, en 1815. Il fut désigné, en 1825, pour faire partie d'une commission chargée de réviser l'ordonnance sur l'instruction de la cavalerie. En 1829, il entra à la Chambre des pairs par droit de succession, son père Élie-Charles, prince duc de Chalais, créé pair de France le 4 juin 1814, étant mort le 31 janvier 1829. Depuis 1830, M. le duc de Périgord est un des membres les plus zélés et les plus actifs du comité spécial et consultatif de cavalerie. Il ne lui reste que deux enfants de son mariage avec Marie-Nicolette de Choiseul-Praslin : HÉLIE-LOUIS-ROGER, prince de Chalais, né le 23 nov. 1809, et PAUL-ADALBERT-RENÉ, comte de Périgord, né le 28 nov. 1811.

CHARLES-DANIEL fut le fondateur de la branche des princes de Talleyrand. Il mourut en 1788, laissant trois fils : 1° CHARLES-MAURICE, prince de Talleyrand, le célèbre diplomate, sur lequel nous reviendrons plus loin dans une notice détaillée; 2° ARCHAMBAUD-JOSEPH, duc de Talleyrand-Périgord, mort le 28 avril 1838, âgé de 78 ans; et 3° BOSON-JACQUES, comte de Talleyrand-Périgord, qui mourut le 1er mars 1830, sans descendant mâle. Le chef de cette famille est aujourd'hui ALEXANDRE-EDMOND, fils d'Archambaud-Joseph et de Dorothée, princesse de Courlande (*voy.* T. VII, p. 151)*, né le 2 août 1787, qui, depuis 1817, portait le titre de *duc de Dino*, par cession du prince de Talleyrand, son oncle, et en vertu d'un décret du roi des Deux-Siciles, qui avait mis pour condition à cette faveur que ce titre se transmettrait aux aînés de la famille. Cependant, lorsque Alexandre-Edmond devint prince et duc de Talleyrand, il fit prendre à son fils aîné LOUIS, né le 12 mars 1811, le titre de *duc de Valençay*, et au second, ALEXANDRE-EDMOND, né le 15 décembre 1813, celui de duc de Dino.

La troisième branche fut fondée par le 5e et dernier fils de Daniel-Marie-Anne, LOUIS-MARIE-ANNE, qui fut ambassadeur à Naples en 1788. Son fils aîné, le comte AUGUSTE de Talleyrand, né le 10 févr. 1770, ancien émigré, chambellan de Napoléon, ambassadeur en Suisse jusqu'en 1824, et pair de France depuis le 17 août 1815, mourut à Milan le 20 oct. 1832. Il avait eu quatre fils de son mariage avec Caroline-Jeanne-Julienne d'Argy : ERNEST, né à Orléans, le 17 mars 1807; LOUIS, né dans la même ville, le 2 juillet 1810; EUGÈNE, né à Berne, le 12 oct. 1812, et AUGUSTE, né dans cette même ville, le 14 juin 1817. Le 2e fils de l'ancien ambassadeur à Naples, ANATOLE-MARIE-JACQUES, comte de Talleyrand, né le 7 juin 1772, est mort à Paris en août 1838. Son frère, ALEXANDRE-DANIEL, baron de Talleyrand, né à Paris en 1773, ancien député, préfet de plusieurs départements sous la Restauration, et ministre plénipotentiaire pendant 5 ans, a été nommé pair de France le 26 juin 1838. E. H-G.

CHARLES-MAURICE de Talleyrand-Périgord, qui, après avoir reçu le titre

(*) Elle est, du chef de son père (*voy.* BIRON), duchesse *de Sagan*. Le dernier duc de Courlande avait acheté à la maison princière de Lobkowitz, en 1785, ce duché qui devint l'héritage de sa fille aînée. Après la mort de celle-ci, il échut à Mme la duchesse de Dino, aujourd'hui duchesse de Talleyrand-Périgord. On sait quelle grande influence cette dame, compagne inséparable du Nestor de la diplomatie, exerça dans le monde politique. S.

de *prince de Bénévent* (*voy.*), dut le transformer en celui de prince *de Talleyrand*, naquit à Paris, le 13 février 1754. Comme aîné de sa branche, il semblait destiné à en devenir le chef; mais une chute qu'il fit à l'âge d'un an lui enleva, en le rendant infirme, l'affection de ses parents qui le privèrent de ses droits à perpétuer leur race, et le reléguèrent dans l'Église, partage ordinaire des cadets. Élevé d'abord au collége d'Harcourt, puis à Saint-Sulpice et à la Sorbonne, il s'appliqua, loin d'une famille qui le répudiait, à ne trouver toutes ses ressources qu'en lui-même, et à perfectionner l'esprit et surtout la patience qu'il tenait de la nature. Il apporta donc dès le principe dans le monde, où il entrait sous le nom d'*abbé de Périgord*, cette science de la politique dont l'étude plus approfondie devait lui assurer de si éclatantes destinées. Son extrême réserve ne put tenir toutefois contre l'admiration que lui fit éprouver Voltaire, lorsqu'à l'époque du dernier voyage de cet homme célèbre à Paris, il lui fut présenté à deux reprises. Mais ses tendances philosophiques, alors que toutes les passions de l'ancienne société française commençaient à s'effacer ou à se fondre, ne l'empêchèrent pas, en 1780, de devenir agent général du clergé, et de conserver pendant 5 ans ces importantes fonctions, dans l'exercice desquelles il apprit le maniement des grandes affaires. Connu bientôt et recommandé à l'attention publique par les saillies de son esprit non moins que par le tribut qu'il avait cru devoir payer aux idées nouvelles, en contribuant à l'armement d'un corsaire contre les Anglais, il fut nommé en 1788 évêque d'Autun, et presque en même temps désigné pour faire partie de l'Assemblée des notables.

Un remarquable discours qu'il tint devant le clergé des quatre bailliages de son diocèse, et dans lequel il se prononçait prématurément pour l'égalité des droits et pour la liberté des intelligences, lui valut l'honneur d'être choisi pour le représenter aux États-Généraux. Dévoué au parti populaire, on le vit, dès le début de l'Assemblée constituante, entraîner par son exemple une grande partie des membres du clergé, et contribuer ainsi à la réunion des trois ordres. Le 7 juillet, il parut à la tribune et s'éleva avec force contre les mandats impératifs des bailliages, qui enchaînaient le libre arbitre des députés. Quelques jours après, il provoqua l'admission des citoyens à tous les emplois. Membre de plusieurs comités, il présenta un vaste plan d'éducation publique qui a peut-être servi de base au système actuellement en usage; il proposa l'uniformité des poids et mesures, fit plus d'une motion utile sur les impôts publics, et soumit à l'appréciation de l'assemblée la loi de l'enregistrement qui de nos jours existe encore à peu près telle qu'elle fut alors adoptée. Dignitaire du clergé et muni de riches prébendes, ce fut cependant lui qui provoqua la vente des importantes propriétés de cet ordre. Après tant de gages donnés au nouvel ordre de choses, il compléta son œuvre en faisant voter par l'assemblée le projet d'une fédération patriotique, qui, le jour de l'anniversaire de la prise de la Bastille, devait réunir dans le Champ-de-Mars les députés de toute la France; et, paré de ses habits sacerdotaux aux couleurs nationales, lui-même il officia sur l'autel de la patrie, et bénit les drapeaux des départements et des troupes. A la suite de cette solennité, l'évêque d'Autun reprit dans l'assemblée ses travaux de finances et se prononça en même temps pour la constitution civile du clergé. On sait quelles furent les conséquences de ce vote fameux. Talleyrand essaya d'abord de lutter en faveur de la liberté des consciences; mais, forcé de suivre le torrent et placé sous le coup de l'interdiction papale, il préféra renoncer à l'épiscopat et rentrer dans la vie civile. A cette époque, il reçut les derniers soupirs de Mirabeau, et, le lendemain de sa mort, il rendit un hommage public à sa mémoire, en lisant à la tribune le Discours sur les successions en ligne directe qu'il tenait de la confiance de l'illustre orateur.

La mission de l'Assemblée constituante touchait à son terme; Talleyrand fut chargé de justifier son œuvre dans une adresse à la nation, qui fut généralement admirée. Il avait donné trop de preuves de capacité pendant cette mé-

morable session, pour ne pas être appelé à d'importantes fonctions, en dépit de l'interdiction dont les députés s'étaient frappés eux-mêmes en abdiquant leurs pouvoirs. Il fut envoyé en Angleterre et accrédité, quoique sans titre spécial (*voy.* CHAUVELIN), pour établir une *alliance nationale*, en opposition avec l'*alliance de famille* que les agents de la cour cherchaient à resserrer sur le continent. La chute du trône au 10 août et le règne de la terreur ayant ébranlé les sentiments de neutralité qu'il avait inspirés au gouvernement britannique, il lui fut enjoint de quitter Londres dans les 24 heures; et au commencement de l'année 1794, il alla chercher un refuge aux États-Unis. Il y resta près de deux ans, demandant au commerce les moyens de refaire sa fortune compromise par la révolution; mais, fatigué de son inaction politique, il revint en France affronter le décret de proscription qui pesait sur lui, et que, par bonheur, son ancien ami, Chénier, fit rapporter, le 4 sept. 1795, en même temps qu'il lui ouvrait les portes de l'Institut où sa place était marquée dans la classe des Sciences morales et politiques*. Le 16 juillet 1797, il rentra enfin dans la carrière des affaires, et remplaça Charles Lacroix au ministère des relations extérieures. Mais il avait déjà une trop grande expérience des hommes pour croire à la durée du Directoire. Il tourna ses regards vers le vainqueur de l'Italie; et, lorsqu'au retour de Campo-Formio il fut chargé de le présenter aux cinq directeurs, il ne craignit pas, au milieu de cette ovation publique, de saluer l'astre naissant par ces paroles prophétiques : « Loin de redouter ce qu'on voudrait appeler son ambition, je sens qu'il nous faudra peut-être un jour la solliciter. » Le temps n'en était pas venu encore : aussi resta-t-il au ministère jusqu'au 20 juillet 1799; mais à compter de ce moment, il prépara la chute du Directoire, et quand Bonaparte revint tout à coup d'Égypte pour faire le 18 brumaire (*voy.*), il se trouva prêt à lui offrir son concours et à recueillir les fruits de la victoire.

(*) Il était aussi membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Redevenu ministre des affaires étrangères, il exerça une grande influence sur le premier consul en flattant sa passion dominante, celle de l'unité du pouvoir. D'après ses avis, Bonaparte relégua les deux autres consuls dans la direction de la justice et dans celle des finances, et il garda pour lui l'intérieur, la police, les affaires du dehors, la guerre et la marine, c'est-à-dire toutes les parties vitales du gouvernement. Talleyrand eut part, à cette époque, à toutes les grandes transactions politiques qui jetèrent un si vif éclat sur le consulat, le traité de Lunéville, celui d'Amiens, la consulte de Lyon, etc. Il concourut efficacement à la négociation du Concordat, et reçut en récompense du pape un bref qui le releva de ses anciens vœux et lui donna l'autorisation de rentrer dans la vie civile. Talleyrand en profita pour faire légitimer une union depuis longtemps contractée. Ce fut aussi sous son ministère qu'eut lieu la funeste catastrophe qui mit fin aux jours du duc d'Enghien (*voy.*); mais on ignore encore aujourd'hui, et on ignorera sans doute toujours la part précise qu'il eut à cet événement. L'inutilité de ce crime, non moins que la modération naturelle du ministre de Bonaparte, donnent lieu de supposer que son action, dans cette triste affaire, fut uniquement passive. Quoi qu'il en soit, Talleyrand conserva auprès de Napoléon empereur une portion de son influence, et il se garda bien de le perdre de vue au milieu des victoires qui l'entraînaient loin de la France. C'est ainsi que, pour ne pas se laisser oublier, il adressa de Strasbourg à l'empereur, après la reddition d'Ulm, un plan de traité avec l'Autriche, dont le but principal était d'éloigner cette puissance de l'Italie, et de lui donner en échange les provinces danubiennes, ce qui, dès lors, la rendait rivale de la Russie et alliée de la France. Napoléon n'approuva pas ce plan, que les circonstances devaient plus tard justifier; mais Talleyrand n'en resta pas moins son ministre. En 1806, il fut nommé grand chambellan, et reçut bientôt après, comme fief, la principauté de Bénévent en Italie.

L'année suivante, le 9 août 1807, on

le vit tout à coup, après le traité de Tilsitt, et sans qu'on ait su le véritable motif de sa résolution, renoncer à diriger la diplomatie de l'empire*, et échanger son portefeuille contre le titre stérile de grand dignitaire de la couronne. Toutefois, il n'y avait pas encore rupture complète entre lui et Napoléon; car il assista, l'année suivante, à l'entrevue d'Erfurt, et sa voix fut écoutée dans les conseils des deux arbitres du monde. Ce ne fut qu'au retour, et lorsque l'impopularité de la guerre d'Espagne devint constante, que le prince de Bénévent commença contre son maître et suzerain cette opposition sourde et incessante qui ne devait se terminer que par la chute de l'empire. Tous les documents contemporains portent à croire que, dès l'année 1812, l'habile diplomate, pressentant les événements, abandonna sans scrupule un sceptre chancelant, pour se mettre au service des espérances d'une dynastie rivale**. Des conditions furent faites de part et d'autre, et tandis que par son titre de vice-grand-électeur, le prince semblait continuer son appui à la régence de l'impératrice Marie-Louise, il négociait auprès des souverains alliés la reconnaissance du principe de la légitimité en faveur des Bourbons. A la suite du combat qui fut livré sous les murs de Paris en 1814, il feignit de vouloir suivre à Blois le conseil de régence; mais un avis transmis en secret au prince de Schwartzenberg lui fit rencontrer aux barrières de la capitale un détachement de cavalerie qui le força de faire rétrograder sa voiture. Par cette adroite combinaison, il se trouvait être à Paris le plus important, ou, pour mieux dire, le seul personnage officiel, lorsque les étrangers y pénétrèrent en vainqueurs. Après avoir décidé l'empereur de Russie à choisir pour demeure son hôtel de la rue Saint-Florentin, il mit tout en œuvre pour le gagner au parti de la déchéance de Napoléon et de sa famille; puis il s'empara de la direction du sénat, et en flattant habilement les hommes de la révolution et les amis de l'ancienne dynastie, il fit avorter les derniers efforts de Napoléon, et obtint de haute lutte la nomination d'un gouvernement provisoire dont il fut le chef. Dès lors, le retour des Bourbons fut assuré, et le prince de Talleyrand, à la tête du sénat, se porta à Saint-Ouen au-devant de Louis XVIII qui, en échange du trône qu'on lui rendait, promit une charte constitutionnelle, première condition de la restauration de sa race. Comme corollaire de ce grand événement, la France conserva son ancien territoire avec quelques annexes, et la transaction qui amena ce résultat fut confiée aux soins du prince de Talleyrand, nommé ministre des affaires étrangères de la nouvelle royauté.

Restaient encore à régler les questions politiques générales : un congrès européen se réunit à Vienne dans ce but important. Le roi désigna le prince de Talleyrand pour l'y représenter; et, malgré l'abaissement de la France, il faut rendre cette justice à l'ambassadeur de Louis XVIII, qu'il sut, à force d'adresse et de fermeté, la replacer au rang d'où les vainqueurs voulaient la faire descendre. Précédé au congrès par sa théorie de la légitimité qu'il avait inventée pour la circonstance, il s'introduisit dans le comité dirigeant, et il réussit à y faire admettre l'Espagne, le Portugal et la Suède. Grâce à lui, la restauration de Ferdinand Ier à Naples fut adoptée en principe, et le roi de Saxe conserva sa couronne convoitée par la Prusse. De tels résultats n'avaient pu s'obtenir sans être facilités par la désunion des puissances, et le prince de Talleyrand, qui l'avait provoquée, en profita pour signer, le 5 janvier 1815, un traité secret avec l'Angleterre et l'Autriche, contre les prétentions de la Russie et de la Prusse. Alexandre n'ignorait pas cette particularité; mais en ce moment l'intérêt commun rapprocha encore une fois les sou-

(*) Il ne partageait pas les opinions de l'empereur relativement à la guerre d'Espagne; mais M. Capefigue, dans sa notice un peu bizarre (*Les diplomates européens*, Paris, 1843), nie que ce fût là le motif de sa retraite du département des affaires étrangères. «La véritable cause de la disgrâce de M. de Talleyrand, dit-il, fut les mouvements actifs qu'il se donna pour négocier la paix avec l'Angleterre en dehors de Napoléon.» Nous citons ce passage sans en prendre sur nous la responsabilité. S.

(**) On a vu plus haut que l'abbé de Périgord, archevêque de Reims et oncle du prince, était depuis 1808 grand aumônier de Louis XVIII. S.

verains alliés, que la nouvelle du débarquement de Napoléon vint surprendre au milieu des intrigues du congrès. Talleyrand, mis au ban de l'empire, s'en vengea en coopérant au traité de Chaumont (*voy.*), qui livrait son pays à une seconde invasion.

Après la sanglante défaite de Waterloo, Talleyrand, de retour auprès de Louis XVIII et président de son ministère, obtint de lui des concessions plus libérales que celles qui avaient été octroyées en 1814. Puis il s'attacha à combattre les funestes exigences des souverains étrangers qui prétendaient punir la France de l'appui qu'elle avait prêté à l'ennemi commun, en la privant d'une grande partie des concessions qui lui avaient été faites à Vienne et en la frappant d'un impôt exorbitant. Mais cette fois le prince vint se briser contre la rancune du tsar; et quelques jours avant la signature du désastreux traité qui consomma l'humiliation de la France (*voy.* T. XIX, p. 234), il quitta le ministère, autant pour ne pas obéir aux violences d'un parti rétrograde que pour satisfaire la vengeance d'Alexandre (*voy.* RICHELIEU, T. XX, p. 501). A compter de ce moment, il ne reparut plus au pouvoir. Quoique décoré du vain titre de grand chambellan, qu'il avait déjà reçu de l'empire, il se jeta dans l'opposition libérale et ne négligea aucune occasion de faire au gouvernement une guerre sourde de salon et de tribune. C'est ainsi qu'on le vit blâmer hautement l'expédition de 1823 en Espagne, et s'ériger en défenseur de la presse. Il affecta du reste de se tenir éloigné de toute intrigue politique, et les instants qu'il ne donnait pas aux travaux de la Chambre des pairs, dont il faisait partie depuis sa formation, ou aux politesses du grand monde, il les consacrait à des excursions dans le midi de la France, ou à des visites à son royal manoir de Valençay (*voy.* INDRE).

Préparé de longue main aux événements de 1830 il consentit aisément à s'associer au régime nouveau, et sa nomination à l'ambassade d'Angleterre dès le mois d'août lui fit un devoir de consacrer sa haute expérience au premier besoin d'une dynastie naissante, le maintien de la paix (*voy.* T. XV, p. 525). On sait que sous la Restauration une conférence s'était formée à Londres entre les plénipotentiaires de la France, de la Russie et de l'Angleterre pour connaître de toutes les questions relatives à la Grèce : le prince de Talleyrand proposa de reprendre cette conférence et d'y adjoindre la Prusse et l'Autriche, dans le but de préserver de toute atteinte la paix de l'Europe, en consacrant l'indépendance du nouveau royaume de Belgique et en fixant la position des Pays-Bas démembrés. Une fois ce résultat obtenu, le prince, de concert avec lord Palmerston, imagina le traité de la quadruple alliance (22 avril 1834), qui, rapprochant la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, opposait les puissances de l'Occident à celles du Nord, dans l'intérêt de la cause constitutionnelle. Ce fut là le dernier acte de sa vie diplomatique. Il demanda et obtint son rappel; et depuis ce moment, il ne sortit plus de sa retraite, où le nouveau gouvernement venait encore solliciter ses conseils, que pour se rendre au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, afin d'y prononcer (janvier 1838) l'éloge du comte Reinhard, qu'il devait suivre de si près dans la tombe. Atteint d'une maladie cruelle et incurable, le prince de Talleyrand supporta avec calme une douloureuse et inutile opération; il se résigna alors à mourir, et, sur le point de paraître devant Dieu, il adressa au souverain pontife la rétractation de ses erreurs. Ses derniers moments furent témoins d'une royale visite, qu'il considéra comme *le plus grand honneur qu'eût reçu sa maison*. Bientôt après, il s'éteignit, le 17 mai 1838, à l'âge de 84 ans.

L'éloge du prince de Talleyrand a été prononcé, le 11 mai 1839, dans une séance publique de l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Mignet, qui a rendu pleine justice à cette forte intelligence, *l'un des restes les plus brillants de l'ancien esprit français*, *l'une des plus grandes renommées de la révolution*. Mais, avec M. Mignet, nous ne terminerons pas sans une parole de blâme pour ces nombreux changements dont le prince diplomate a essayé, mais en vain,

de justifier sa probité politique. L'intègre historien, repoussant ses excuses, a dit avec raison : « Quels que soient les services qu'on puisse rendre à son pays en conformant toujours sa conduite aux circonstances, il vaut mieux n'avoir qu'une seule cause dans une longue révolution, et un seul rôle noblement rempli dans l'histoire. » D. A. D.

TALLIEN (JEAN-LAMBERT), membre de la Convention nationale, naquit à Paris, en 1769. Le marquis de Bercy, au service duquel était le père de Tallien, se chargea des frais de son éducation. Il fit de bonnes études, devint clerc de procureur, puis de notaire, et se lança, à l'âge de 20 ans, dans le tourbillon de la révolution française. Employé en qualité de prote à l'imprimerie du *Moniteur*, vers la fin de 1791, il fit paraître un journal en forme de placard, intitulé l'*Ami du citoyen*, où il attaquait ouvertement la royauté constitutionnelle. La société des Jacobins, dont il était l'un des plus fougueux orateurs, payait sur ses fonds cette publication, où Tallien prenait le titre de *Fondateur de la société fraternelle de l'un et l'autre sexe, séant au palais Cardinal*. Le 8 juillet 1792, parlant au nom d'une des sections de Paris, il vint sommer l'Assemblée législative d'infirmer l'arrêté du département qui suspendait de leurs fonctions le maire Péthion et le procureur de la Commune, Manuel (*voy.* ces noms). L'un des fauteurs les plus actifs de l'insurrection du 10 août, il fut, en cette journée, nommé secrétaire-greffier de la Commune usurpatrice qui s'était emparée des pouvoirs. Le 30 du même mois, à la barre de l'assemblée, il réclama contre le décret portant révocation de cette Commune, dont il vanta le zèle à poursuivre les conspirateurs et les prêtres qui étaient tous arrêtés, et devaient bientôt *purger de leur présence le sol de la liberté*. Lui-même avait signé l'ordre de ces arrestations qui, trois jours plus tard, livrèrent tous ceux sur qui elles avaient porté au fer des bourreaux de septembre. La participation directe de Tallien aux crimes de ces exécrables journées ne saurait être mise en doute ; cependant, à l'exemple de Danton, il arracha à la mort plusieurs victimes, entre autres Hue, premier valet de chambre de Louis XVI; il assura aussi la retraite, hors de Paris, de Mme de Staël. Le 6 septembre, jour où les égorgeurs de la Force et de l'Abbaye mitraillaient les détenus de Bicêtre dans la cour de leur prison, Tallien vint annoncer à l'assemblée que les massacres avaient cessé; il parla en même temps de l'ordre avec lequel on avait procédé à ces exécutions, vanta *la justice et le désintéressement du peuple*, et finit en disant : *au surplus, il n'y avait là que des scélérats*.

Les élections à la Convention nationale ayant eu lieu sous ces sanglants auspices, Tallien, âgé de moins de 24 ans (la loi en exigeait 25), fut élu député par le département de Seine-et-Oise. Dès la séance d'ouverture, il rompit avec Péthion et Manuel. Celui-ci ayant demandé que Péthion, qui venait d'être élu président, fût logé aux Tuileries, eût une garde d'honneur, etc., Tallien dit au contraire qu'un représentant du peuple devait avoir son logement au cinquième étage. Quand vint la discussion sur le procès de Louis XVI, il s'opposa à ce qu'on lui permît de choisir des défenseurs; à l'époque du jugement, il vota contre l'appel au peuple, pour la peine de mort, et contre le sursis. Le jour même du supplice de l'infortuné roi, Tallien fut nommé président de la Convention. Trois mois après, il s'opposa de toutes ses forces, mais vainement, au décret qui traduisait Marat au tribunal révolutionnaire. Envoyé, avec Carra, en mission dans les départements de l'ouest insurgés contre l'autorité de la Convention, Tallien y tint une conduite modérée; mais il contribua de tous ses efforts au succès néfaste de la journée du 31 mai, et lorsque plusieurs des députés proscrits se furent soustraits à l'arrestation par la fuite, ce fut lui qui fit rendre contre eux le décret de mise hors la loi. Nommé commissaire de la Convention à Bordeaux, avec Isabeau, pour y poursuivre les débris du fédéralisme, après avoir immolé, comme complices des Girondins, les plus riches négociants, il écrasa de contributions arbitraires ceux qui avaient survécu, et envoya à l'échafaud, comme affameurs et

accapareurs, ceux qui ne purent satisfaire à ses exactions.

Cependant une circonstance fortuite fit tout à coup succéder à cette conduite violente et sanguinaire un système de modération. Vers la fin de 1793, Tallien découvrit, dans les prisons de Bordeaux, Mme de Fontenay, fille du banquier espagnol Cabarrus (*voy. princesse de* CHIMAY). Vivement épris d'elle à la première vue, il céda sans résistance à l'heureuse séduction que cette femme, douée de tant de moyens de plaire, exerça bientôt sur son cœur et sur ses volontés. Grâce à elle, la main qui avait signé tant d'arrêts de mort ne signa bientôt plus que des ordres de mise en liberté. Ce changement ayant été signalé au Comité de salut public par les surveillants qu'il avait envoyés à Bordeaux, Tallien fut soudain appelé à Paris, où il reçut un fort mauvais accueil de la part des comités, et surtout de Robespierre. Déjà traité en suspect, afin de regagner la confiance perdue, il affecta, au moins dans ses discours, la plus grande exagération révolutionnaire. Cette manœuvre lui réussit au point qu'en floréal an II, il fut, pour la seconde fois, porté au fauteuil de la présidence. Cependant Robespierre ne le perdait pas de vue. Instruit de ses liaisons avec Mme de Fontenay, en même temps qu'il replongeait celle-ci dans les fers, il faisait expulser Tallien de la société des Jacobins. Moins touché de ses dangers personnels que de ceux de la femme qu'il adorait, Tallien ne vit plus de salut pour elle et pour lui que dans la chute de Robespierre, et il s'occupa sans relâche à la préparer. Nous avons raconté à l'art. consacré au farouche dictateur les débats qui s'élevèrent entre lui et Tallien, six semaines avant la grande catastrophe du 9 thermidor. Tallien fut le véritable héros de cette journée qui sauva la France. L'énergie, le sang-froid, la présence d'esprit dont il y fit preuve en assurèrent le succès ; le principal honneur doit donc lui en revenir. Nul autre aussi ne mit plus de dévouement à assurer le gain de cette journée. Chef ostensible et réel du parti thermidorien, appelé au Comité de salut public, il usa de sa haute influence pour activer la mise en liberté des malheureux qui encombraient les prisons, il fit changer de fond en comble l'organisation du tribunal révolutionnaire et fermer l'antre des Jacobins (*voy.*). Pendant que cette réaction tutélaire s'opérait sous ses auspices, au commencement de 1795, Cambon lui ayant reproché d'employer à des manœuvres contre-révolutionnaires *tout l'or de la Cabarrus*, Tallien s'écria en pleine Convention que cette femme était son épouse !

Cependant l'ingratitude d'un parti commençait à s'unir contre lui à l'animosité du parti opposé. Aux récriminations de ceux dont il avait détruit le pouvoir au 9 thermidor, s'ajoutaient, de la part de ceux qu'il avait sauvés, des souvenirs qui portaient moins sur ses services récents que sur ses torts anciens. Le peu de mesure avec lequel il usait de son changement de fortune, le faste désordonné des habitudes de sa femme, augmentaient encore l'hostilité de ces dispositions : aussi Tallien vit-il rapidement décroître sa popularité. A peine reprit-elle quelque faveur à la suite d'une tentative d'assassinat dirigée contre lui, tentative dont on alla même jusqu'à révoquer en doute la réalité ; mais lorsque, dans la journée du 1er prairial (22 mai 1795), l'anarchie essaya de relever son drapeau dans Paris, pour la combattre, on vit reparaître en Tallien l'homme du 9 thermidor. Il était commissaire de la Convention auprès de l'armée de l'Ouest sous les ordres du général Hoche, à l'époque de la fatale affaire de Quiberon. De retour à Paris dans l'intention d'en atténuer autant que possible les suites, le parti révolutionnaire l'accusa de n'être revenu si promptement que pour sauver les émigrés proscrits par la loi, et, pour échapper à cette accusation, il s'empressa de provoquer les rigueurs dont ils tombèrent tous victimes. Non moins ardent à poursuivre les fauteurs de l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire, il fit créer une commission de cinq membres à la tête de laquelle il fut placé, et proposa, contre les journalistes organes du parti vaincu, des mesures destructives de toute liberté de la presse. Thibaudeau (*voy.*) l'attaqua violemment à ce sujet dans une

des dernières séances de la Convention, et le dépeignit comme un concussionnaire, dont l'influence vénale avait été au service de tous les partis. Lors de l'établissement du régime constitutionnel de l'an III, le sort fit entrer Tallien au conseil des Cinq-Cents. Privé de tout crédit et de toute considération, il se rejeta avec violence dans la voie de la révolution, et ne réussit par là qu'à se faire traiter de terroriste par les réacteurs, et de traître, vendu en secret à la cause de la royauté, par les révolutionnaires. Ceux-ci allèrent jusqu'à l'accuser d'avoir pris part à la conspiration royaliste de Brottier, Dunan et Lavilleheurnoy. Le 13 fructidor an V (5 septembre 1797), Dumolard ayant renouvelé à la tribune les reproches que, deux ans auparavant, Thibaudeau avait adressés à Tallien, celui-ci les repoussa dans un discours rempli de mesure, où, tout en faisant l'aveu de ses erreurs, produit de l'effervescence révolutionnaire, il protesta que ses intentions avaient toujours été pures. Allié du Directoire au 18 fructidor, loin de profiter du succès de cette journée pour se venger de ses détracteurs, il offrit un secours utile à plusieurs des proscrits.

Sorti, en 1798, du Corps législatif et non réélu, Tallien suivit en Égypte Napoléon Bonaparte. Devenu, en ce pays, administrateur des domaines nationaux, il rédigea au Caire un journal intitulé *la Décade égyptienne*. Après la retraite du général en chef, Menou, qui le remplaçait, força Tallien à se rembarquer pour la France, et envoya contre lui une dénonciation au Directoire. Le bâtiment qui le portait ayant été capturé par les Anglais, le club des whigs lui fit à Londres une brillante réception, et lui offrit un banquet où il fut placé à côté de Fox. Ayant reçu de la duchesse de Devonshire son portrait entouré de diamants, Tallien garda le portrait et renvoya la garniture. De retour en France, il y fut fort mal accueilli par le premier consul, et plus mal encore par sa propre femme, qui bientôt demanda et obtint le divorce. Déchu de toute faveur, et sans emploi pendant plusieurs années, ce fut seulement en 1805 que, sur la recommandation de Fouché et de Talleyrand, il obtint le consulat d'Alicante. Atteint en ce pays de la fièvre jaune qui lui fit perdre un œil, il revint en France, où le traitement dont il jouissait comme consul lui fut longtemps conservé. Sous la restauration, il demeura tranquille et ne fut nullement inquiété; mais il tomba à la fois dans l'oubli et dans une telle misère que, pour subsister, il fut obligé de vendre sa bibliothèque. A peine fit-on attention à sa mort, qui eut lieu le 20 novembre 1820.

La vie de Tallien est une de celles qui offrent le plus de sujets de méditations à ceux qui se jettent aventureusement dans la carrière des révolutions. On trouvera des détails curieux sur sa mission à Bordeaux dans le rapport de Courtois, souvent cité dans la notice consacrée à Robespierre. La fille unique de M^me^ de Fontenay et de Tallien, aujourd'hui comtesse de Pelet, reçut, à sa naissance, le prénom de Thermidor; elle s'en glorifie, et c'est avec raison. P. A. V.

TALLIPOT, arbre gigantesque de l'île de Ceylan. *Voy.* ce nom.

TALMA (François-Joseph), le plus grand tragédien peut-être qui ait illustré la scène française, naquit à Paris, le 15 janvier 1766. Il passa les premières années de sa vie à Londres où s'était fixé son père, dentiste de profession. Ramené à Paris, où il fut mis en pension, Talma n'était encore âgé que de 10 ans lorsqu'on vit éclore en lui la première étincelle de ce feu sacré qui est le génie de l'artiste. Chargé d'un rôle secondaire dans un exercice dramatique dirigé par son instituteur, il entra tellement dans l'esprit de la situation où se trouvait le personnage, qu'au milieu d'un récit pathétique il fondit en larmes et perdit connaissance. De retour en Angleterre, il suivit assidûment le théâtre, s'appliqua à l'étude de la langue anglaise, et joua avec un tel succès sur diverses scènes particulières, que plusieurs membres de la haute noblesse engagèrent son père à le laisser suivre, dans leur pays, la carrière où Garrick s'était à la fois illustré et enrichi. Mais Talma le père, qui voyait un plus sûr moyen de fortune pour son fils dans l'exercice de sa profession, le renvoya en France, où il étudia en effet,

pendant près de deux ans, cette branche de la chirurgie. Cependant une de ces vocations dont aucune résistance ne saurait vaincre la force appelait le jeune dentiste au théâtre. Après quelques essais en société, entré, en 1786, à l'école de déclamation, il y reçut les leçons de Larive et de Fleury, et, le 27 nov. 1787, il parut pour la première fois sur la scène française dans le rôle de Séïde de la tragédie de *Mahomet*, et dans celui de Dormilly des *Fausses infidélités*. On sait que tout aspirant au sceptre tragique devait alors se montrer aussi dans la comédie. Ce dernier genre ne convint jamais à Talma, dont la noble et sévère physionomie ne pouvait se prêter à l'expression de la gaieté ; dont l'organe puissant, mais un peu voilé, traduisait à merveille les impressions de la colère, de la fierté et de la mélancolie, mais était dépourvu de cette souplesse, de cette légèreté incisive qui doivent animer le débit du dialogue comique. L'exigence des règlements obligea pourtant Talma à s'essayer pendant quelques années dans le rôle de seconds amoureux et autres accessoires tellement modestes, que plus d'une fois on l'a vu paraître en scène rien que pour apporter une lettre.

Cependant son premier début avait fait reconnaître en lui toutes les qualités essentielles à l'acteur tragique, une haute intelligence, une sensibilité vraie et une énergie entraînante. Ce fut dans le cours de ses études qu'ayant joué le rôle de Polynice dans *OEdipe chez Admète*, de Ducis, celui-ci, après la représentation, lui dit gaiement en lui frappant sur le front : *Je vois bien des crimes sur cette tête-là**. La vogue ne fut pourtant acquise au jeune acteur qu'au bout de deux ans, mais il la conquit avec éclat, d'un seul coup, par la création du rôle de Charles IX, dans la tragédie de ce nom. On se rappelle d'ailleurs quelle influence les circonstances politiques exercèrent sur le sort de cette pièce, qui obtint un succès prodigieux et bien au-dessus du mérite littéraire de l'ouvrage ; ce succès était lié à celui de la révolution, dont Talma avait adopté les principes avec toute l'ardeur de son âge et tout l'enthousiasme d'une âme d'artiste. L'esprit qui dominait à la Comédie-Française était, au contraire, opposé au triomphe de cette cause. Longtemps ajournée, la représentation de *Charles IX* fit éclater de nombreuses dissensions au sein de la société dramatique. Appuyé par Mirabeau, excité par Chénier, encouragé par le public, Talma, en lutte ouverte avec la plupart de ses confrères, vit son caractère et ses intentions méconnus et attaqués d'une manière odieuse ; un duel eut lieu entre lui et Naudet, son principal antagoniste, et, malgré les généreux efforts de Larive, ses ennemis parvinrent à le faire exclure du Théâtre-Français. Il y était d'ailleurs regardé comme un novateur malencontreux, pour avoir essayé d'introduire la réforme dans les habitudes surannées du costume adopté dans la tragédie, réforme déjà tentée avant lui par M^lle^ Clairon et Lekain, mais où tous deux avaient échoué. Personne n'ignore que le bienfait en est dû à la persévérance éclairée de Talma, à son zèle pour la gloire de son art, à ses longues études sur toutes les parties de cet art, que personne n'a compris aussi bien que lui, de même que personne ne l'a autant honoré.

En 1791, la réunion de Talma à Monvel et à MM^mes^ Vestris et Desgarcins, dans le local encore occupé aujourd'hui par la Comédie-Française, devint le noyau d'une société dramatique rivale de celle qui siégeait au faubourg Saint-Germain. Les pièces de Ducis et celles de Chénier alimentèrent d'abord le répertoire de cette nouvelle scène, qui, depuis 1792 jusqu'en 1799, subsista à part sous le nom de *Théâtre de la République*. Le rôle d'*Othello* fit faire un pas immense à la réputation de Talma, et celui d'Égysthe, dans l'*Agamemnon* de Lemercier, vint y ajouter encore. A partir de cette époque, chaque nouvelle création fut un nouveau triomphe pour ce grand acteur, qui a prêté tant d'éclat à une foule de compositions modernes, et qui s'est montré le plus digne interprète des chefs-d'œuvre des anciens maîtres. On avait pu d'abord

(*) Cette anecdote a fourni à M. Ducis, peintre, neveu du célèbre poëte et beau-frère de Talma, le sujet d'une charmante composition, exposée il y a quelques années au Salon de peinture.

reprendre dans son jeu une chaleur trop peu réglée, quelque tendance à l'exagération. De nouvelles études firent disparaître ces défauts, et mirent à la place une mesure, une profondeur, une sagesse de diction, une combinaison d'effets, enfin un ensemble harmonieux de composition qui, en réalisant au plus haut degré l'idéal du personnage, ne laissaient jamais voir l'acteur. La pose, le geste, la parole, la physionomie, tout était d'accord dans Talma pour porter l'illusion au comble, et, à côté de moyens d'une admirable simplicité, naissaient à chaque instant dans son jeu des effets d'une puissance prodigieuse.

Ce fut surtout après la réunion des deux troupes, en 1799, que la supériorité de Talma sur tous ses émules apparut avec évidence. En vain, après la retraite de Larive, un engouement passager sembla assigner la première place à Lafont (*voy.* ces noms), qui venait de se produire avec éclat sur la scène. Cette place ne cessa pas un seul jour d'appartenir à Talma, et, pendant plus de vingt-cinq ans, il y acquit sans relâche de nouveaux droits. Pour énumérer ses titres à cette constante suprématie, il faudrait citer tous ses rôles. Nous ne pouvons nous dispenser cependant d'indiquer quelques-uns de ceux auxquels il imprima plus particulièrement le sceau de son génie. Nous rappellerons donc ceux d'Auguste, de Sévère, de Nicomède, d'Oreste, Néron et Joad; de Rhadamiste, OEdipe, Ladislas, Manlius, Hamlet, Macbeth; de Jacques Molay dans *les Templiers*, et de Leicester dans *Marie-Stuart*. A ces admirables créations dans la tragédie, il faut ajouter les rôles de Pinto, de Plaute, de *Shakspeare amoureux*, et de Danville de *l'École des Vieillards*, qui appartiennent à la haute comédie ou au drame historique. Cette merveilleuse flexibilité de talent, ces étonnants travaux qui firent de Talma l'idole d'un public éclairé, lui acquirent en même temps la faveur, nous devrions dire l'amitié du héros du siècle. Dès 1790, une liaison s'était formée entre Talma et le lieutenant d'artillerie Napoléon Bonaparte. L'acteur, déjà en renom, obligea en plus d'une circonstance le militaire encore inconnu. Celui-ci ne l'oublia pas, et le grand empereur acquitta avec usure les services rendus au jeune officier. Toujours reconnaissant et dévoué, Talma n'abusa jamais de sa faveur; admis dans la familiarité du souverain, jamais non plus il ne s'écarta des convenances de sa situation.

La jouissance d'une considération si bien acquise ne fut cependant pas toujours sans mélange d'amertume. Tandis que Talma portait si dignement le sceptre de la tragédie, le critique Geoffroy (*voy.*) exerçait, au *Journal des Débats*, une puissance de controverse que ses lumières et un goût exercé auraient pu rendre très profitable aux intérêts de l'art, si une partialité fondée sur les plus vils calculs n'eût été presque toujours la règle de ses jugements. Trop pénétré de la dignité de cet art pour rechercher une louange vénale, Talma ressentit peut-être trop vivement les atteintes d'une critique injuste et passionnée, et, une fois surtout, il les repoussa par un procédé aussi contraire à la prudence qu'à la modération. Disons cependant que le dard du folliculaire devint un puissant aiguillon pour le génie de l'artiste, et que Talma, ayant redoublé d'efforts, parvint, grâce à la persécution, à l'apogée du succès.

Presque sexagénaire, Talma termina sa carrière théâtrale par deux de ses plus remarquables créations, en établissant dans la *Jane Shore*, de Lemercier, le rôle du hideux Richard III, et celui du malheureux *Charles VI*, dans la tragédie de ce nom, par M. Alexandre de La Ville. Déjà, cependant, Talma était affecté d'une lésion organique qui compromettait son existence. Au commencement de 1826, il entreprit en Normandie une tournée dramatique où ses pas furent marqués par autant d'ovations. A son retour, le mal fit de rapides progrès; soumis à un régime sévère, il en éprouva un soulagement, à la suite duquel il se crut à tort en état de convalescence; une imprudence occasionna une rechute, bientôt suivie de la mort, et il succomba le 19 oct. 1826. Quand son danger fut connu, M. de Quélen, archevêque de Paris, pour lequel le grand acteur avait une considération toute parti-

culière, tenta deux fois de pénétrer auprès de son lit de mort pour lui offrir les secours de la religion, mais il ne put y réussir. On ne sait comment qualifier la préoccupation des témoins qui s'opposèrent aux effets d'un zèle que Talma lui-même eût sans doute mieux apprécié.

Homme excellent, étranger à toute intrigue et à tout esprit de coterie, Talma ne rendit que des services, et, s'il fit des ingrats, il ne fit jamais de mécontents. Sa bonté finit par désarmer l'envie, et sa tombe n'entendit que des éloges et des regrets. Ce grand artiste avait été marié deux fois; sa seconde femme, aujourd'hui comtesse de Chalot, fille de l'acteur Vanhove, s'est acquis une grande réputation au théâtre, dans le genre du drame et de la haute comédie.

Talma a publié, en 1825, un écrit intitulé *Réflexions sur Lekain et sur l'art théâtral*, brochure in-8°, de 72 pages. Cet essai, dont le style est d'une lucidité et d'une éloquence qui feraient honneur aux plumes les plus exercées, prouve que personne ne savait mieux que le Garrick français joindre au besoin le précepte à l'exemple, et que dans le grand acteur il y avait l'étoffe d'un excellent écrivain. P. A. V.

TALMONT (PRINCES DE), *voy.* LA TRÉMOILLE.

TALMUD. Par ce mot, qui signifie science orale, c'est-à-dire ce qu'on sait pour l'avoir entendu enseigner de vive voix, on désigne le livre qui est la source principale de la loi juive et du judaïsme. Le Talmud se compose de deux parties, la *Mischna* et la *Ghemara*. A l'époque de l'édification du second temple, il s'était développé, à côté de la loi de Moïse, des institutions juridiques et religieuses qui devaient leur origine soit à d'anciennes traditions, soit à une interprétation allégorique de la lettre de la loi, ou bien à de nouvelles idées répandues parmi le peuple; mais l'opinion générale les faisait toutes remonter à Moïse, aux prophètes et aux *soferim* qui devaient les avoir transmises de vive voix : de là le nom de *loi orale*.

Les premières traces de la *Mischna* se rencontrent du temps de Jésus; cependant cet ouvrage, tel qu'il est aujourd'hui, ne date que du III^e^ siècle. Ce fut le patriarche Jehuda-le-Saint qui entreprit le premier de le mettre en ordre, vers l'an 219 de notre ère, et une génération s'écoula avant qu'il fût terminé. Il comprend VI livres divisés en 60 ou 63 chapitres, et traite des prières et des bénédictions, de l'agriculture et du sacerdoce, du sabbat, des jours de fêtes et de jeûne, des dîmes, des lois du mariage et des vœux, des obligations et du droit criminel, de la morale et de l'autorité de la loi; du service du temple, des sacrifices et des priviléges du sacerdoce, du pur et de l'impur. Il est écrit en hébreu moderne.

La *Ghemara*, qui contient les opinions et les discussions d'une période postérieure s'étendant jusqu'au V^e^ siècle, n'est, à proprement parler, qu'un commentaire de la *Mischna*, écrit en idiome araméen. Cependant on y trouve aussi des fragments en hébreu, ainsi que des contes, des poésies, des récits qui ne laissent pas d'être importants. Il y a deux *Ghemaras*, celle de la Palestine ou de Jérusalem, qui embrasse 39 chapitres de la *Mischna* et a été rédigée vers la fin du IV^e^ siècle; et celle de Babylone, qui n'en comprend que 36 malgré sa quadruple étendue et qui fut terminée vers l'an 500. De là un Talmud *babylonien* et un Talmud *de Jérusalem*. C'est le premier qui jouit de la plus grande autorité dans les écoles juives.

Depuis le VIII^e^ siècle, le Talmud a eu un grand nombre d'habiles commentateurs ou glossateurs; mais aucun n'a surpassé Moïse Maïmonide (*voy.*) et Obadiah Bartenora, dont les commentaires (impr. à Naples en 1490 et 1492) ont été publiés en latin avec le texte par Surenhusius (*Mischna, seu totius Hebræorum juris, rituum, antiquitatum ac legum oralium systema, cum commentariis integris Maimonidis et Bartenoræ*, Amst., 1698-1703, 6 vol. in-fol.). Le Talmud a eu beaucoup d'éditions, dont la première, aujourd'hui très rare, portait ce titre: *Talmud babylonicum integrum*, Venise, chez Bromberg, 1520-22, 12 vol. in-fol.; une édition fort bonne est celle d'Amst., 1644-47, 12 vol. in-fol. Bromberg a imprimé en outre le *Talmud*

hierosolymitanum, Venise, 1524, in-fol. La dernière édition de la *Mischna*, en caractères hébraïques, est celle de Berlin, 1834. Différents traités du Talmud ont été imprimés séparément, et l'on en possède aussi des abrégés; d'ailleurs on a publié des anthologies talmudiques et des paraboles tirées de ce livre célèbre, sur le caractère, la forme et le style duquel on peut consulter les ouvrages de Jeschua, Wæhner, Luzzato, Zunz et Delitzsch. On n'en a jusqu'ici traduit que quelques fragments. *C. L.*

TALON, *voy.* PIED.

TALON (OMER), avocat général au parlement de Paris, mort le 29 déc. 1652, à l'âge de 57 ans, a offert un des plus nobles types de l'éloquence parlementaire en France avant le siècle de Louis XIV. La famille de Talon avait fourni dès lors, et elle a depuis continué de produire d'éminents personnages dans l'ordre de la magistrature. Après de fortes études, terminées sous la direction de Jean Dautruy, docteur de Sorbonne, d'abord son précepteur, puis son ami et son conseil, Omer Talon, destiné aussi à la robe, se fit recevoir avocat en 1613. Il prit bientôt un rang très distingué dans le barreau; il s'y était soutenu dignement pendant dix-huit années, lorsqu'il consentit à se risquer dans les fonctions d'avocat général, que son frère venait de résigner en sa faveur (15 nov. 1631). « Je ne pouvais, dit-il dans ses « *Mémoires*, me résoudre dans une « charge que j'avais vu et entendu avoir « été remplie des plus grands hommes du « siècle passé, reconnaissant bien que je « n'avais ni expérience ni suffisance qui « approchât de celles de tous ces mes- « sieurs.... »

Omer Talon avait épousé, en 1625, Françoise Doujat, fille d'un avocat général de la reine Marie de Médicis et de Gaston, duc d'Orléans. On peut expliquer par la déférence extrême qu'il montrait envers les suggestions du foyer domestique certaines tergiversations qui apparurent dans sa conduite pendant les troubles de la Ligue; contradictions dont le cardinal de Retz croit rendre suffisante raison en les imputant aux « tor- « rents qui courent dans ces sortes de « temps avec une impétuosité qui agite « les hommes en un même moment de « différents côtés. » Il faut reconnaître du moins qu'Omer Talon ne se laissa jamais pousser à la violence; et quant à la faiblesse qu'on peut lui reprocher, elle n'était pas de celles qui entachent l'honneur ou l'honnêteté des sentiments. Aussi conserva-t-il, par l'ascendant de son talent et de sa vertu, durant ces orages politiques, une notable influence sur les délibérations du Parlement. Les discours et harangues qu'il prononça au sein de cette compagnie se rapportent, pour la plupart, aux conjonctures difficiles et aux embarras du royaume; son langage, toujours noble et ferme, porte un cachet particulier d'effusion et de franchise, où se révèle l'application qu'il apportait, comme il le dit lui-même, à « rétablir dans nos cours l'ancien lan- « gage de nos ancêtres, ce langage qu'une « mauvaise et infâme adulation a mis « hors d'usage. »

Quant à ses *Plaidoyers en matière civile*, on y trouve raison, doctrine, érudition parfois trop prodiguée; mais c'était le vice du temps; un sens presque toujours droit, et dans chaque cause une exposition lumineuse des principes et des motifs de décider.

Les *Mémoires* qu'Omer Talon a laissés sur les affaires de son temps (continués jusqu'au mois de juin 1653 par son fils Denis, *voy.* plus loin), et auxquels se trouvent jointes des pièces justificatives, figurent avec honneur dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*; ils sont, selon l'expression de Voltaire, « l'œuvre d'un bon citoyen et d'un bon magistrat. » La première édition, due à Ant.-Fr. Jolly, parut à La Haye en 1732, 8 vol. in-12.

Un choix des *OEuvres d'Omer et de Denis Talon* a été publié en 1821, 6 vol. in-8°, par M. Rives, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation; l'auteur de cet article a rendu compte de cette publication dans la *Revue encyclopédique* de mai 1822, et signalé, par quelques extraits de ses principaux discours, le genre d'éloquence d'Omer Talon, en exprimant le regret qu'un assez grand nombre de pièces n'eût pas trouvé place

dans cette collection. Le recueil complet des manuscrits d'Omer et de Denis Talon que possède la bibliothèque de la Chambre des députés n'en conserve que plus de prix.

Né à Paris au mois de juin 1628, Denis Talon n'avait que 24 ans et demi et exerçait depuis deux ans déjà les fonctions d'avocat du roi au Châtelet, lorsque la mort de son père l'appela à la survivance de sa charge d'avocat général au Parlement de Paris. Il recueillit au début, comme héritage paternel, une flatteuse distinction, le titre de conseiller d'état, et justifia cette faveur anticipée par la dignité de son caractère et l'élévation de son talent.

L'une des premières affaires dans lesquelles il eut à porter la parole fut celle du docteur Arnauld contre les examinateurs de son livre des *Cinq propositions de Jansénius;* et l'on put pressentir dans les conclusions du jeune magistrat l'énergie qu'il déploya plus tard dans ses réquisitoires de 1663, 1665, 1677, 1683 et 1688, alors qu'il s'agissait de mettre un juste frein aux *entreprises ecclésiastiques* et au *débordement des idées ultramontaines*.

Plutôt que de se heurter contre l'inflexible droiture de sa conscience, on l'envoya procureur général aux grands jours d'Auvergne en 1665, pendant qu'on instruisait, avec une scandaleuse partialité, le procès du surintendant Fouquet. Denis Talon fut nommé par le roi président à mortier en 1693, et il mourut le 2 mars 1698. D.

TAMARIN ou Tamarinier (*tamarindus indica*, L.), arbre de la famille des légumineuses. Il croît dans les régions intertropicales de l'Asie et de l'Afrique; du reste, on le cultive dans ces contrées, ainsi qu'en Égypte, en Syrie et en Perse. Le fruit du tamarin renferme une pulpe acide, que les Orientaux recherchent à cause de ses qualités rafraîchissantes; ils en font des sorbets et des confitures; à forte dose, cette pulpe devient purgative : c'est à ce titre qu'elle trouve place dans la pharmacopée européenne. Éd. Sp.

TAMARISC ou Tamaris (*tamariscus* des botanistes anciens; *tamarix*, L.), genre type de la famille des *tamariscinées*. Les tamariscs sont des arbres ou des arbrisseaux d'un port très élégant, à rameaux effilés, à feuilles très petites, charnues, imbriquées sur des ramules filiformes, à fleurs roses ou blanchâtres très abondantes, disposées en épis grêles et cylindriques. L'écorce de ces végétaux est astringente; les médecins anciens lui accordaient des propriétés diurétiques et apéritives. Une espèce indigène dans l'Arabie Pétrée (*tamarix mannifera*, Ehr.) exsude une substance sucrée qui, suivant quelques commentateurs de la Bible, serait la manne (*voy.*) dont se nourrissaient les Hébreux dans le désert. Le tamarisc commun ou tamarisc de Narbonne (*tamarix gallica*, L.) et quelques autres congénères se cultivent fréquemment dans les plantations d'agrément. Éd. Sp.

TAMBOUR, mot dérivé de l'espagnol *tambor*, qui lui-même vient de l'arabe *altambor*, et sert à désigner le soldat porteur d'un instrument appelé *caisse*, auquel on donne aussi par extension le nom de *tambour*. Cette caisse, de forme cylindrique, composée d'un fût en cuivre, de deux cercles et de deux peaux, retenues et tendues par un cordage et dix tirants en buffle, sert, au moyen du bruit produit par le frappement en mesure de deux baguettes en bois des îles, à marquer le pas cadencé d'une troupe en marche. Tout porte à croire que cet instrument était en usage chez plusieurs peuples de l'antiquité, quoiqu'il fût inconnu aux Grecs et aux Romains. Il a été importé en Europe par les Sarrasins; il était déjà adopté par les Espagnols, les Italiens, les Allemands et les Anglais, lorsque, vers le milieu du XIV^e^ siècle, il a été introduit dans notre infanterie, où, depuis cette époque, l'usage s'en est conservé. Les tambours qui marchent à la tête des troupes furent d'abord considérés comme valets des chefs de corps, et portaient leurs livrées. Aujourd'hui, leur uniforme diffère peu de celui des soldats, sur lesquels ils ont seulement l'avantage d'une haute paie de 10 centimes par jour. Chaque régiment entretient une école de tambours recrutée des enfants de troupe et des levées nouvelles. Ils sont

sous les ordres d'un *tambour-major*, qui ne porte pas de caisse, mais qui est armé d'une forte canne en jonc surmontée d'une grosse pomme d'argent. Elle lui sert à régler les différentes batteries de caisse, que les tambours exécutent sur un simple mouvement de sa canne. Le tambour-major, dont la création paraît remonter jusqu'au règne de Henri II, est toujours d'une haute taille; son costume est richement galonné d'or et d'argent; son chapeau est orné d'un volumineux plumet aux couleurs éclatantes. Depuis l'ordonnance de 1762, le tambour-major est assimilé aux sergents-majors, et il a sous ses ordres immédiats des *caporaux-tambours*, appelés autrefois *tambours-maîtres*, dont le nombre correspond à celui des bataillons d'un régiment. Chaque compagnie a deux tambours, et jamais un détachement commandé par un officier ne marche sans un tambour. En présence de l'ennemi, un parlementaire est toujours accompagné par un tambour ou un trompette. Les différentes batteries du tambour sont : le *rappel* ou la *générale*, pour convoquer les troupes; la *retraite*, pour leur annoncer l'heure de rentrer à la caserne, ou encore la fin d'un combat; la *charge*, pour les faire marcher en avant contre l'ennemi; le *ban*, pour recevoir un officier à la tête des troupes; la *breloque* ou *fascine*, pour prévenir les travailleurs; la *diane*, le *roulement*, l'*assemblée*, *aux champs*, *au drapeau*, etc.

On appelle *tambour de basque* ou *tambourin* un petit cercle de bois recouvert d'une seule peau et orné de grelots, qui se joue avec le bout des doigts. On lui attribue une haute antiquité; mais on ignore d'où lui vient son nom, car il est inconnu au peuple basque, dont il semble le tenir.

Figurément, l'on dit de quelqu'un sur qui l'on a remporté plusieurs avantages prompts et décisifs, dans les affaires, qu'*on l'a mené tambour battant*. On dit proverbialement *ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour*, pour indiquer que des biens mal acquis se dissipent aussi aisément qu'ils ont été amassés.

D. A. D.

TAMERLAN, nom corrompu de *Timour lenk*, c'est-à-dire Timour le boiteux, sous lequel il est désigné par les Orientaux. Lui-même s'appela aussi *Timour-Kourkhan*, Timour, gendre du khan*, tandis qu'il figure dans les chroniques russes sous celui de *Témir* (l'Homme de fer) *Aksak* (le boiteux). Ce grand conquérant tatare naquit à Kesch, dans la Transoxane **, en mars ou avril 1336. Il était fils d'un petit émir de la monarchie mongole de Djaggataï ou Tchagataï ***, alors en décadence (*voy.* Mongols), et descendait, par les femmes, de Tchinghiz-Khan (*voy.*). Son éducation, toute guerrière, fut mise à l'épreuve dès l'âge de 12 ans; mais ce n'est qu'à 24 qu'il commença à attirer sur lui l'attention. Toglouk-Timour, descendant de Tchinghiz, avait usurpé l'empire de Djaggataï, et envahi la Transoxane en 1360. Tamerlan, chef de la tribu de Berlas, par la mort de son père et la fuite de son oncle, fut confirmé par Toglouk-Timour dans sa souveraineté de Kesch, et reçut même un commandement de 10,000 hommes. Une insurrection de l'émir Houcein ayant rappelé Toglouk dans la Transoxane, il y laissa son fils, Élias-Khodjah-Aglen, pour gouverner le pays avec l'assistance de Tamerlan. Mais celui-ci ne put s'entendre avec les autres ministres d'Élias, et il alla rejoindre dans le désert de Khiva l'émir Houcein, qui était son beau-frère. Après plusieurs aventures et une expédition dans le Séistan, où il reçut deux blessures qui le rendirent boiteux et manchot, il accompagna Houcein, à la poursuite d'Élias, devenu successeur de son père en 1363. La victoire et l'ambition furent alors sur le point de désunir Timour et Houcein; mais la politique prévalut, et, dans une grande diète réunie par leurs soins, un pauvre derviche

(*) M. de Hammer, dans l'*Histoire de la Horde d'or*, écrit *Gurgan*. S.

(**) Petite ville du khanat de Bokhara, au sud-ouest de Samarcande, qui figure sur la carte d'Arrowsmith sous le nom de *Chehri-Soubtz*. S.

(***) Ainsi nommée d'un fils de Tchinghiz-Khan et de sa tribu. La langue du Djaggataï est un idiome turc (*voy.*), dont un dictionnaire a été imprimé à Calcutta. D'après M. de Hammer (*loc. cit.*, p. 20), ce serait le même que celui des Ouïgours. S.

de la race de Tchinghiz-Khan, Kaboul-Aglen, fut proclamé khan de la Transoxane. Élias accourut aussitôt, et mit en déroute l'armée de Tamerlan et de Houcein ; mais, contraint à la retraite par la résistance des habitants et par la mortalité qui se déclara au milieu de ses troupes, il laissa le pays au pouvoir de ces deux rivaux. Ceux-ci s'observèrent en silence jusqu'à la mort de la femme de Tamerlan, arrivée en 1365; une fois ce dernier lien rompu, ils prirent les armes l'un contre l'autre. La crainte d'Élias les rapprocha encore une fois, mais ce ne fut pas pour longtemps. Enfin, après une nouvelle guerre suscitée par Houcein, cet émir tomba entre les mains de Tamerlan, qui le fit mettre à mort, ainsi que le khan Adel-Sulthan, qu'il avait substitué à Kaboul-Aglen; et il demeura ainsi seul maître de l'empire en 1370.

Proclamé *saheb kéran* ou maître du monde, Timour s'attribua le pouvoir souverain, tout en laissant le vain titre de khan aux princes de la race de Tchinghiz; il fit de Samarcande (Boukharie) sa capitale, et commença par rétablir l'ordre dans l'administration de ses états; puis, l'année suivante, en 1371, il courut aux armes, et entreprit la soumission de Kaschgar et du Kharizm, qui ne furent complétement conquis que dix ans après. En 1376, il marcha au secours de Toktamysch, descendant de Djoutchy et souverain de la Horde d'Or (*voy.* ce mot et KIPTCHAK) qu'Ourous-khan, autre descendant de Tchinghiz, avait dépossédé. Timour le rétablit sur son trône. Encouragé par ses succès, il envahit, en 1380, l'Iran (Perse), encore au pouvoir des Mongols, mais divisé entre un grand nombre de princes. Il subjugua tour à tour le Khoraçan, le Djordjan, le Séistan, le Mekran et l'Afghanistan. Il se contenta des hommages des princes du Mazanderan et de l'alliance d'Ahmed-Djelaïr, dont les états s'étendaient depuis l'Araxe jusqu'au golfe Persique. Mais saisissant le premier prétexte pour s'emparer de cette proie qu'il convoitait, il pénétra dans une des provinces de ce souverain, passa l'Araxe, et entra dans la Géorgie, dont il força le roi Bagrat V à embrasser l'islamisme (*voy.* T. XII, p. 356). Après avoir reçu la soumission du Chirvan, du Ghilan, etc., et avoir forcé dans leurs retraites plusieurs chefs des tribus turcomanes, il tourna ses regards sur les provinces du sud-ouest de la Perse, où régnait Chah-Choudja, qui pourtant avait conclu une alliance avec lui; mais le fils de ce prince ayant fait arrêter un ambassadeur de Timour, celui-ci pénétra aussitôt dans ses terres, et vint assiéger Ispahan, dont il s'empara en 1387. L'impôt de guerre ayant donné lieu à une émeute qui coûta la vie à 3,000 Tatars, Tamerlan, naturellement vindicatif et cruel, en tira une horrible vengeance. Il ordonna un massacre général de tous les habitants, et 70,000 têtes, incrustées avec le ciment et la brique, servirent à la construction de plusieurs tours, monuments de sa férocité. Il plaça ensuite un nouveau prince sur le trône, et retourna à Samarcande, où il employa deux années à étouffer les révoltes survenues dans ses états. En 1388, il alla repousser les hostilités de Toktamysch, qui, ne voyant en lui que l'usurpateur d'un trône qui devait appartenir à la descendance mâle de Tchinghiz, ne craignit point de payer d'ingratitude les services que Timour lui avait rendus. Après les préparatifs nécessaires, Timour passa le Sihoun (Oxus) : de grandes privations l'attendaient dans le désert; mais il pénétra néanmoins jusque dans les steppes d'Astrakhan et vainquit le khan du Kiptchak dans une bataille sanglante. Toktamysch prit la fuite au delà du Volga, et Timour, après avoir célébré son triomphe dans une fête qui dura 26 jours, retourna dans sa capitale par le chemin qu'il avait suivi à son départ*.

En 1393, il acheva la conquête de la Perse et de la Syrie, s'empara de Bagdad, de Bassora, de Mossoul, de Tekrit, et reçut la soumission des petits princes de la Mesopotamie et de la Basse-Arménie. Arrêté dans ses triomphes par de nouvelles hostilités de Toktamysch, il franchit, en février 1395, la chaîne du Cau-

(*) *Voir*, sur cette campagne, Karamzine, *Histoire de Russie*, t. V, chap. II; Charmoy, *Expédition de Timour-i-lenk*, Mém. de l'Acad. de Saint-Pétersb.; et Hammer, *Histoire de la Horde d'or*, p. 343, et suiv. S.

case, offrit encore une fois la paix au khan, et, sur son refus, marcha contre lui vers le Térek, près des bords duquel, à l'endroit où est aujourd'hui Iékatérinodar, il lui livra une bataille sanglante (15 avril), où il manqua lui-même de perdre la vie, et où il eût été vaincu si Toktamysch avait mieux profité de ses premiers avantages. Timour installa un nouveau khan sur le trône de Saraï, et poursuivit son ennemi jusqu'aux environs de Moscou, ville qui fut alors sauvée, dit-on, par l'image miraculeuse de N.-D. de Vladimir (26 août, v. st.). Laissant à son petit-fils, Mohammed-Sulthan, le soin de dévaster la Russie et une partie de la Pologne, il retourna en Perse en ravageant Azof, les pays du Kouban et du Caucase, et en s'emparant de toutes les villes fortes de la Géorgie. Il revint même un instant sur ses pas pour punir Saraï et Astrakhan, villes qui furent alors détruites. Le petit-fils de Timour, suivant ses traces, s'avançait en même temps jusqu'à l'embouchure du golfe Persique, et recevait la soumission du roi d'Ormus.

Après une année de repos dans sa capitale, Tamerlan, en dépit de l'opposition de ses émirs, résolut la conquête de l'Inde, en 1398, et parvint rapidement jusqu'à Delhy, en semant partout sur ses pas la terreur et la mort. On rapporte qu'avant d'entrer dans cette ville, il égorgea 100,000 captifs. Puis il passa le Gange, porta le fer et le feu chez les Ghèbres, qui habitaient sur les bords de ce fleuve. Après avoir reçu la soumission de plusieurs princes, et entre autres du roi de Cachemyr, il revint, en 1399, à Samarcande, où il fonda une superbe mosquée. Six mois après, les fautes de son fils, Miran-Chah, le rappelèrent dans la Perse occidentale; il eut bientôt mis à la raison le roi de Géorgie révolté, et puni les complices de son fils.

La défense d'un de ses vassaux et les sollicitations de l'empereur grec de Constantinople l'entraînèrent alors dans une guerre bien autrement importante contre le sulthan des Othomans, Bajazet I^er^. « Sache, lui écrivit-il, que mes armées couvrent la terre d'une mer à l'autre; que des princes sont mes serviteurs et se tiennent en rangs nombreux devant ma tente, que le sort du monde est en mes mains et que la fortune est ma compagne inséparable. Qui es-tu pour me braver? Pauvre fourmi turcomane, tu oses t'attaquer à l'éléphant? Si, dans les forêts de l'Anatolie, tu as remporté quelques victoires insignifiantes, si de timides Européens ont pris la fuite devant toi, tu dois en remercier Mahomet, mais non ta propre valeur... Écoute les conseils de la raison! renferme-toi dans les étroites limites de ton patrimoine, ne les franchis pas, ou tu es perdu. » Bajazet répondit fièrement : « Depuis longtemps je brûle d'envie de me mesurer avec toi! — Louange au Très-Haut, s'écria le conquérant, tu viens au-devant de mon sabre. » Après une première victoire remportée, le 22 août 1400, sur un fils de ce prince, il entra dans Siwas, en faisant passer sa cavalerie sur le corps de 1,000 enfants envoyés pour le fléchir. Mais détourné de sa vengeance contre les Othomans par les hostilités des Mamelouks, il pénétra en Syrie, prit Alep et soumit tout le pays jusqu'à Damas; puis, abandonnant encore la conquête de l'Égypte, il traversa l'Euphrate, et courut s'emparer de Bagdad révolté, où le sang coula pendant huit jours. Enfin il marcha contre Bajazet, à la tête d'une armée de 800,000 hommes; il rencontra le sulthan, qui était suivi de 400,000 combattants, sous les murs d'Ancyre (*voy.*), le 16 juin 1402, et, après une mémorable bataille, où le hasard et la valeur se réunirent pour favoriser Timour, le sulthan fut défait, et tomba entre les mains de son vainqueur, qui se hâta de faire briser ses fers et l'emmena à sa suite jusqu'à Ak-chehr, où ce malheureux monarque mourut l'année suivante. La prise de Smyrne acheva de soumettre l'Asie-Mineure à l'empire du Djaggataï. Timour rendit à la liberté plusieurs Français prisonniers depuis la bataille de Nicopolis. Il exigea un tribut de l'empereur de Constantinople et des Génois de Péra, laissa le fils de Bajazet, Soliman, régner sur la Turquie d'Europe, et son frère Mousa, sur celle d'Asie. Après avoir reçu la soumission des Mamelouks d'Égypte, et ordonné la reconstruction de Bagdad, il rentra en Géorgie, y mit

tout à feu et à sang, et revint enfin se reposer à Samarcande, après sept ans d'absence, en juillet 1404. Là, tout en s'occupant de la construction d'une somptueuse résidence, il rêvait, comme héritier et successeur des princes tchinghiz-khanides, la conquête de la Chine, et il avait même dans ce but fait des préparatifs immenses, lorsque, dès le début de l'expédition, il vint mourir à Otrar (sur le Syr-Daria), le 18 févr. 1405, à l'âge de 69 ans, et après en avoir régné 36.

La Vie de Tamerlan a été traduite en français par Petis de la Croix (*Histoire de Timour-Bec, connu sous le nom du grand Tamerlan*, Paris, 1722, 4 vol. in-12, avec cartes) d'après le texte persan de Cherif-Eddin-Ali, le plus exact de tous les historiens arabes, turcs ou persans qui se sont occupés de ce célèbre personnage. Lui-même a laissé, dit-on, un traité de politique et de tactique, en langue mongole, qui a été traduit en français, d'après une version anglaise, par Langlès, sous le titre d'*Instituts politiques et militaires* (Paris, 1787). On peut aussi consulter sur lui la *Bibliothèque orientale* d'Herbelot et les Mémoires du Bavarois Schiltberger (Ulm, 1473, in-fol.) qui fut son secrétaire particulier.

Après la mort de Tamerlan, son empire, disputé par ses petits-fils, resta enfin à Chah-Rokh, son 4e fils, et fut peu à peu morcelé, jusqu'au moment où Babour alla fonder, au commencement du XVIe siècle, dans l'Indostan, le puissant empire Mongol ou du Grand-Mogol (*voy.*) qui subsista presque jusqu'à nos jours. D. A. D.

TAMISE (en latin *Tamesis*, en anglais *Thames*). C'est par la réunion de l'*Isis* et de la *Thame* que se forme, sur la limite du comté d'Oxford et du Berkshire, à Dorchester, à 3 lieues au-dessous d'Oxford, ce roi des fleuves de la Grande-Bretagne, comme l'appellent nos voisins d'outre-Manche, en contemplant avec orgueil la gigantesque métropole de leur empire, Londres (*voy.*), cet immense entrepôt des produits des cinq parties du monde, dont il alimente la prospérité. L'Isis, qui doit ce nom, de classique mémoire, aux étudiants de l'illustre ville universitaire qu'elle baigne dans son chemin, en est généralement regardée comme la branche principale : elle a sa source dans le comté de Glocester, tandis que la Thame prend naissance dans celui de Buckingham. En suivant une direction occidentale à travers les comtés méridionaux de l'Angleterre, la Tamise arrose une foule d'endroits intéressants à divers titres. Nous nous bornerons à nommer Windsor, Richmond, Londres, Deptford, Greenwich, Woolwich, Gravesend, etc. Elle se jette dans la mer du Nord, près de Margate, par une vaste embouchure, qui n'a pas moins de 9 lieues de large, mais qui se trouve en partie obstruée par des bancs de sable. Toute la longueur du cours de la Tamise n'est pourtant que d'environ 90 lieues depuis la source de l'Isis, et de 60 à 70 depuis la jonction de cette rivière avec la Thame; mais beaucoup d'affluents viennent de part et d'autre grossir ce fleuve, navigable depuis Leehdale, sur un espace de 66 lieues. La marée se fait sentir dans son lit jusqu'à Richmond, à 25 lieues de la mer; il porte de grands vaisseaux de guerre jusqu'à Deptford, et les bâtiments marchands de 700 à 800 tonneaux n'y sont arrêtés que par le pont de Londres. De nombreux canaux abrègent la navigation de la Tamise, ou font communiquer ce fleuve avec les mers et les cours d'eaux qui environnent son bassin, comme la Manche, au sud, l'Avon et la Severn, à l'ouest, et le Trent, au nord. L'eau de la Tamise est fort saine et très estimée des marins pour les voyages de long cours. Considérée sous le rapport physique seulement, la Tamise, à raison du peu d'étendue de son cours, peut à peine prétendre, même en Europe, au rang d'un fleuve de second ordre; néanmoins la largeur de son lit et le volume des eaux qui le remplissent la rendent très remarquable, et ce fleuve est sans rival dans le monde pour son importance commerciale, par le mouvement incessant des innombrables navires qui s'y pressent et par la richesse des cargaisons qu'ils y transportent de tous les points du globe. CH. V.

TAMOULE (LANGUE), *voy.* INDIENNES (*langues*) et MALABAR.

TAM-TAM, instrument de musique

d'origine chinoise, ayant la forme d'un tambour de basque; on en joue en frappant dessus avec un marteau. M. Darcet a trouvé que le métal dont cet instrument se compose est un alliage de 80 pour 100 de cuivre et de 20 d'étain pur. Le tam-tam rend un son lugubre d'un effet extraordinaire par ses vibrations lentes et prolongées. Aussi l'emploie-t-on avec succès dans les marches funèbres ou dans certaines scènes dramatiques destinées à imprimer la terreur dans l'âme des spectateurs. X.

TAN. On appelle ainsi l'écorce du chêne (*voy.*) séchée et réduite en poudre grossière au moulin. Le commerce en fait l'objet d'une grande spéculation pour le tannage des cuirs. On l'emploie en médecine comme astringent. Pulvérisé plus fin et passé au tamis de soie, il porte le nom de *fleur de tan.*

C'est au tannin (*voy.*) que l'écorce de chêne doit ses propriétés; les jeunes écorces, de douze à quinze ans, jouissent d'une plus grande richesse en principe astringent : elles ont cette odeur fade particulière que l'on sent dans les tanneries. *Voy.* ce mot. V. S.

TANAIS, *voy.* Don.

TANAQUIL, *voy.* Tarquin.

TANASSERIM ou Tenasserim, contrée maritime de l'Inde au delà du Gange (*voy.* T. XIV, p. 598), que les Birmans ont dû céder à l'Angleterre, lors de la paix de 1826, et qui porte aussi le nom de *Mergui. Voir* Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. IV, 1re partie, p. 103 et suiv.

TANCARVILLE (comtes de), *voy.* Harcourt et Lorraine (*maison de*). — On voit encore le château de Tancarville près de Harfleur. *Voy.* Seine-Inférieure.

TANCRÈDE, héros immortalisé par le Tasse dans sa *Jérusalem délivrée*, et qu'il ne faut pas confondre avec son grand-père Tancrède d'Hauteville, dont les trois fils fondèrent la puissance normande dans la Basse-Italie. Fils du marquis Odon ou Ottobon, et d'Emma, sœur de Robert Guiscard (*voy.* ce nom), il naquit dans l'année 1078, et, tout jeune encore, il se distingua parmi ses compagnons par son adresse dans le maniement des armes et par la gravité de son caractère. Dévoré du besoin de faire parler de lui, plus encore peut-être que par piété, il fut un des premiers à partir pour la Terre-Sainte, lorsque Urbain II promit indulgence plénière aux chrétiens qui iraient combattre les infidèles (*voy.* Croisades, T. VII, p. 275). Avant de s'embarquer avec son cousin Bohémond (*voy.*), sous les ordres de qui il consentit à servir, il abandonna à son frère la part qui lui revenait de l'héritage paternel, et aida à s'équiper tous les chevaliers pauvres qui désirèrent l'accompagner en Palestine. Débarqués en Épire, Bohémond et Tancrède défirent les Grecs qui voulaient leur disputer le passage du Vardari et s'emparèrent de la Macédoine. L'empereur Alexis essaya alors de séduire ceux qu'il n'avait pu vaincre. Bohémond se laissa prendre à ses caresses, mais Tancrède, qui se méfiait de l'astuce des Grecs, repoussa toutes ses offres et alla rejoindre seul les autres chefs croisés arrêtés sous les murs de Nicée. Sa valeur brillante le plaça bientôt au premier rang parmi les plus influents et les plus illustres. A la bataille de Dorylée, il sauva l'armée enveloppée par 200,000 seldjoucides; mais il eut la douleur de voir son frère tué à ses côtés. Chargé ensuite avec Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon, d'éclairer la route que devaient suivre les croisés pour arriver à Jérusalem, il traversa le Taurus et prit Tarse par capitulation. Baudouin le suivit de près, et il eut assez de mauvaise foi pour se mettre en possession de la conquête de Tancrède qui, dans cette circonstance, montra tant de modération, qu'il mérita les éloges de toute l'armée. Il alla attaquer Mémistra, qu'il emporta d'assaut. Baudouin voulut également s'emparer de cette ville; mais cette fois Tancrède exaspéré résista, et les deux rivaux en vinrent aux mains. Cependant on parvint à les réconcilier, et Tancrède suivit les croisés devant Antioche, dont le siége ralenti par le manque de vivres, les maladies et l'indiscipline des soldats, dura plus de sept mois. A peine cette ville était-elle tombée en leur pouvoir, que les chrétiens s'y virent menacés par une armée persane formidable; Tancrède releva le courage de ses

compagnons et fit, à leur tête, une sortie qui fut couronnée du plus brillant succès. Au printemps de 1099, après avoir célébré la pâque à Antioche, les chefs des croisés résolurent de marcher sur Jérusalem. Pendant la route, Tancrède enleva Bethléem, et, devançant ses compagnons dans le désir d'être le premier à apercevoir les murailles de la ville sainte, il emporta d'assaut une tour qui est appelée encore aujourd'hui de son nom. La ville ne fut prise toutefois que le 19 juillet. Au milieu des scènes de carnage qui en signalèrent la conquête, Tancrède se montra seul peut-être fidèle à l'esprit de douceur du christianisme : il sauva la vie à plus de 1,000 musulmans, humanité qui l'exposa à la colère du clergé.

Cependant on apprit bientôt que le soudan d'Égypte s'avançait à la tête de forces imposantes pour arracher Jérusalem aux croisés. Les chrétiens marchèrent à sa rencontre et le battirent complétement à Ascalon (12 août). Dans cette journée, Tancrède défit l'avant-garde et s'empara du camp de l'ennemi. Il conquit ensuite Tibériade, sur les bords du lac de Génézareth, et mit le siége devant Jaffa. Godefroi étant mort sur ces entrefaites, il essaya de faire reconnaître pour son successeur son cousin Bohémond; mais Baudouin, frère de Godefroi, l'emporta, quoique le moins digne, et Tancrède, occupé à combattre l'émir de Damas, fut cité, comme coupable de rébellion, à comparaître devant le nouveau roi. Prince de Galilée, aimé et respecté de ses vassaux, Tancrède ne répondit que par le mépris à cette citation et se rendit à Antioche, dont le prince Bohémond avait été fait prisonnier par les Turcs. Ayant à défendre à la fois les états de son parent et contre les Turcs et contre les Grecs, il s'acquitta de ce devoir avec une admirable prudence. Il réussit à rendre Bohémond à la liberté, et il s'empressa de le remettre en possession de sa principauté. Bohémond étant parti pour l'Europe, afin d'en ramener de nouveaux croisés, Tancrède fut chargé, une seconde fois, de défendre Antioche, menacée non-seulement par les Turcs et les Grecs, mais par le comte Baudouin d'Édesse et par le chevalier Josselin de Courtenay. Il attendait avec impatience le retour de son cousin, lorsqu'il apprit que la mort l'avait frappé à Salerne (1111). Les troupes que ce prince avait rassemblées et qui étaient déjà arrivées en Grèce se débandèrent ou s'engagèrent au service des Grecs. Cette fâcheuse nouvelle n'abattit pas le courage de Tancrède. Il força le sulthan Mauduhd à repasser l'Euphrate; mais ce fut le dernier exploit de ce héros qui n'avait jamais été vaincu. Il mourut l'an 1112, laissant la réputation du vrai modèle de la chevalerie. Raoul de Caen a décrit ses hauts faits dans une histoire moitié en prose et moitié en vers, intitulée : *Gesta Tancredi*. *C. L. m.*

TANGENTE, *voy.* Cercle.

TANGER, le *Tingis* des Romains, qui donna son nom à la Mauritanie Tingitane, port et ville fortifiée du Maroc, sur le détroit de Gibraltar, en deçà du cap Spartel. C'est une ville déchue sous le rapport du commerce et qui n'a plus guère d'intérêt que par sa kasbah et comme séjour des consuls européens (*voy.* Maroc, T. XVII, p. 380). Au xv^e^ siècle, elle était au pouvoir des Portugais; mais en 1662 elle fut donnée pour dot à la princesse Catherine lorsqu'elle épousa Charles II. Les Anglais abandonnèrent Tanger en 1684, après en avoir fait sauter les principaux ouvrages, ainsi que le môle. Attaquée depuis à plusieurs reprises, bombardée par les Espagnols en 1790, cette ville vient de l'être encore une fois (le 6 août 1844) par une escadre française sous le commandement du contre-amiral prince de Joinville. S.

TANGOUT (*Tung-hiang*), contrée dans la partie nord-est du Tibet, attenante à la Mongolie, avec une ville du même nom, que les Chinois ont appelée *Hia* et les Mongols *Kachine*, et où Tchinghiz-Khan termina sa vie.

TANIÈRE et Terrier. On donne ces noms aux retraites où se réfugient quelques animaux. La *tanière* est une sorte de caverne naturelle dans l'épaisseur des forêts, au fond des rochers ou d'une cavité souterraine où se retirent les animaux sauvages, comme l'ours, le lion, etc. Le *terrier* est un trou que se creusent dans la terre le lapin, le renard, le blaireau (*voy.* ces noms), pour en faire leur domicile.

TANNEGUI DUCHATEL, *voy.* DUCHATEL.

TANNERIE. C'est le nom des ateliers où se préparent les peaux (*voy.*) par le tannage.

Le *tannage* est une opération par laquelle on combine le tannin (*voy.*) avec la peau proprement dite. Par cette combinaison, il se produit un composé insoluble, très difficilement perméable à l'eau, imputrescible, qui constitue le *cuir* (*voy.* ce mot).

On tanne les peaux de bœuf, de vache, de veau, de cheval, de mouton ou basane, de chèvre. Les peaux sont apportées aux tanneries ou vertes, ou salées, ou desséchées. Quel que soit l'état sous lequel elles se trouvent, elles subissent un certain nombre d'opérations avant d'être mises en contact avec le tan (*voy.* ce mot).

On les fait tremper à plusieurs reprises dans l'eau ; on les étend sur le chevalet, et au moyen d'un couteau non tranchant, on les débarrasse des matières charnues qui y sont adhérentes. Ensuite on les plonge, pendant quinze jours ou trois semaines, suivant la saison, dans une faible dissolution d'alcali ou d'acide. Lorsqu'on se sert de liqueur alcaline, c'est la chaux qu'on emploie ; lorsqu'on se sert de liqueur acide, c'est de l'eau aigrie par un mélange de farine d'orge et de levure. On appelle *jusée* l'eau aigrie par son contact avec la *tannée* ou le tan usé qui est la jusée aiguisée d'acide sulfurique : ce dernier procédé altère la peau. Ces opérations ont pour effet de faire gonfler les peaux pour enlever le poil qui les recouvre. Le débourrement s'obtient encore par le procédé *à l'échauffe*, qui consiste à placer les peaux les unes sur les autres dans un lieu dont la température est assez élevée. La fermentation qui s'établit agit sur la peau de la même manière que l'alcali ou les acides.

Lorsqu'on s'est servi de chaux, on chasse la portion de cet alcali qui a pu pénétrer dans le tissu de la peau en la plongeant dans l'eau jusqu'à ce que celle-ci en sorte parfaitement limpide.

Les peaux étant dilatées, les pores étant ouverts de manière à permettre la pénétration du tannin, on les met dans des *demi-jus* pendant trois semaines ; on les agite avec des pelles plusieurs fois par jour : c'est le *coudrement*. Alors, dans de grandes cuves, nommées *fosses*, construites soit en bois, soit en maçonnerie, et presque entièrement enfouies dans le sol, on met des couches alternatives de tan et de peaux. Quand les cuves sont pleines, on y fait couler de l'eau pour humecter la masse. Après trois mois, on lève les peaux pour renouveler le jus. On fait une deuxième écorce qui dure quatre mois, puis une troisième qui dure cinq mois. Ce temps suffit ordinairement pour les cuirs ordinaires ; pour les cuirs forts, il faut cinq poudres.

Le tannage *au sippage* ou *apprêt à la danoise* consiste à coudre les peaux comme des sacs, à les remplir de tan et d'eau, à fermer les sacs et à les coucher dans des fosses pleines d'eau de tan.

Après avoir été tannées, les peaux exigent diverses opérations pour devenir propres aux différents usages auxquels on les destine : c'est le travail du corroyeur (*voy.* ce mot). V. S.

TANNIN. Le tannin, ou acide tannique, a été obtenu pour la première fois par M. Pelouze à l'état de pureté. C'est un corps solide, incolore ou légèrement jaunâtre, inodore, incristallisable ; sa saveur est excessivement astringente ; inaltérable à l'air sec, il prend peu à peu à l'air humide une teinte plus foncée ; il est très soluble dans l'eau, moins soluble dans l'alcool et dans l'éther. La solution aqueuse du tannin rougit le tournesol, décompose les carbonates alcalins avec effervescence, précipite la plupart des dissolutions métalliques, en formant des composés salins désignés sous le nom de *tannates*. Les sels de protoxyde de fer ne sont pas précipités ; ceux de peroxyde donnent un précipité bleu foncé : c'est ce tannate de peroxyde de fer qui est la base de l'encre. La plupart des acides minéraux, sulfurique, chlorhydrique, phosphorique, arsénique, etc., précipitent la dissolution de tannin en une combinaison soluble de tannin et d'acide. La dissolution de gélatine produit avec l'acide tannique un composé insoluble, élastique, opaque. La peau dépilée par

la chaux et telle qu'on la prépare pour le tannage (*voy.*) sépare complétement le tannin de sa dissolution et forme avec lui un composé tout-à-fait insoluble, imputrescible, connu sous le nom de *cuir*.

La dissolution de tannin se conserve indéfiniment à l'abri du contact de l'air. Par l'action de l'air, surtout à une température élevée, elle se transforme en partie en acide gallique : l'oxygène de l'air a été absorbé, et il s'est produit un volume d'acide carbonique égal au volume d'oxygène absorbé.

L'effet vomitif de l'émétique est, dit-on, complétement neutralisé par quelques substances qui renferment du tannin : la poudre de quinquina, celle de noix de galle, la gomme kino.

Le tannin se trouve dans le bois, la racine, les feuilles, et particulièrement dans l'écorce de toutes les variétés de *quercus;* dans lés écorces de saule, de marronnier d'Inde, dans le sumac, la racine de ratanhia, le brou de noix, le thé, dans le cachou, le sang-dragon, mais surtout dans la noix de galle (*voy.*), d'où on l'extrait communément d'après le procédé de M. Pelouze. V. S.

TANSKA (Clémentine), qui porte depuis son mariage le nom de M^me^ Hoffman, un des meilleurs et des plus populaires écrivains polonais de nos jours, naquit à Varsovie le 23 nov. 1798. Son père, Joseph Tanski, était un poëte et un patriote distingué; ses grands parents périrent dans le fameux sac de Praga : M^lle^ Tanska put donc puiser dans les exemples et les traditions de sa famille cet ardent amour de son pays qui devait un jour respirer avec tant de force dans ses ouvrages. M^lle^ Tanska débuta dans la carrière littéraire en 1819 par un écrit en polonais intitulé : *Six nouvelles historiques*, où le choix des sujets, la noblesse des sentiments et les charmes du style annoncèrent à la Pologne un excellent écrivain de plus. Peu après parut d'elle un ouvrage beaucoup plus important, *Les souvenirs d'une bonne mère*, livre d'éducation, dont l'immense succès fut constaté par six éditions successives, deux contrefaçons et une traduction en langue russe. Il fut ainsi donné à M^lle^ Tanska de conquérir par son talent une influence aussi bienfaisante qu'étendue sur l'éducation des femmes de son pays, éducation beaucoup trop dirigée jusqu'alors vers des succès éphémères de vanité et de salon. Ses ouvrages *Amélie mère*, *Étrennes pour la petite Hélène;* un recueil périodique intitulé *Délassements pour les enfants*, *L'Écriture sainte racontée*, ne cessaient de répandre, sous les formes les plus variées, toutes les idées saines et généreuses qu'il était tant à désirer de voir présider à l'éducation des Polonaises. Aussi lorsque, en 1827, on créa à Varsovie un institut pour les gouvernantes, l'administration du royaume ne fit qu'obéir à un vœu bien prononcé du public en appelant M^lle^ Tanska à une chaire de morale dans cet établissement et en lui confiant la surintendance de tous les pensionnats de la capitale. Dès-lors s'agrandit le cercle de ses relations et de ses travaux; sa maison devint un lieu de réunion pour les hommes de lettres les plus distingués; l'influence de ses écrits et de son exemple s'accroissait tous les jours. M^lle^ Tanska épousa, vers cette époque, M. Charles-Alexandre Hoffman, conseiller de la banque de Pologne, connu depuis par des publications importantes sur les affaires de son pays. La révolution du 29 novembre porta M^me^ Hoffman à se mettre à la tête d'une société de dames qui se chargea de la surveillance des hôpitaux de Varsovie, où l'on ne comptait jamais moins, à cette époque, de 12,000 blessés ou malades. Après l'entrée des Russes, elle continua encore, pendant quelque temps, à exercer la noble mission qu'elle s'était donnée; puis, ne pouvant plus soutenir le spectacle de l'oppression systématique qui pèse sur sa patrie, elle aima mieux sacrifier tous les avantages matériels de sa position en Pologne et s'exila avec son mari en France, où elle partage son temps, à Paris, entre les soins donnés à l'éducation de quelques jeunes personnes et des travaux littéraires dont le succès s'étend à toutes les parties de l'ancienne Pologne. Les principaux écrits de M^me^ Hoffman, depuis 1831, ont été : *Caroline* et *Christine*, romans de mœurs, *Jean Kochanowski*, tableau historique du XVI^e^ siècle en Pologne, *Les*

saintes femmes, ouvrage biographique, et plusieurs parties d'un cours d'études complet à l'usage des dames. C. M-cz.

TANTALE, fils de Jupiter ou, selon d'autres, de Tmolus, et roi de Sipyle en Phrygie, avait épousé la nymphe Pluto. Favori des dieux, qui le visitaient souvent, il perdit leurs bonnes grâces par son arrogance. Les uns racontent qu'il irrita Jupiter par une trahison, d'autres qu'il vola le nectar et l'ambroisie, d'autres encore qu'il tua son propre fils Pélops (*voy.*) et le servit sur la table des dieux, ses convives. Autant on s'accorde peu sur son crime, autant les opinions varient sur son châtiment. Tantôt on le représente, un énorme rocher suspendu sur sa tête et menaçant à chaque instant de l'écraser sans qu'il puisse s'en garantir; tantôt, et c'est le cas le plus ordinaire, on nous le montre plongé jusqu'au menton au milieu d'un lac dont l'eau se retire lorsqu'il veut essayer d'étancher sa soif, et levant vainement les mains vers une branche chargée de fruits superbes, suspendue au-dessus de sa tête, qui se redresse dès qu'il veut y atteindre. Le *supplice de Tantale* est comme la personnification des désirs ardents toujours éveillés et jamais satisfaits, mais trompés au moment où l'on se croit près d'atteindre son but. *C. L.*

TAON (*tabanus*), nom collectif sous lequel on désigne vulgairement une famille de diptères (*voy.*), les *tabaniens*, qui ressemblent à de grosses mouches, ont le corps velu, les ailes étendues horizontalement de chaque côté du corps, et l'abdomen triangulaire. Ces insectes, extrêmement redoutés de nos animaux domestiques et particulièrement du bœuf et du cheval dont ils percent la peau avec leur trompe pour sucer le sang, commencent à paraître vers la fin du printemps, et deviennent surtout importuns pendant les temps d'orage. L'espèce la plus commune, et qui appartient au genre taon proprement dit, est le *taon des bœufs*, d'un brun noirâtre, avec des lignes jaunes sur l'abdomen et des yeux verts. Ces diptères sont répandus partout; le lion, dans la zone torride, et le renne, sous le ciel polaire, en sont également poursuivis. C. S-te.

TAPIOCA, *voy.* Manioc et Cassave.

TAPIR (*tapirus*), genre de mammifères de la famille des pachydermes ordinaires (*voy.*), et qui ont beaucoup d'analogie, dans la forme générale de leur corps, avec les cochons, mais qui en diffèrent cependant par la petite trompe charnue et rétractile que forme le prolongement de leur mâchoire supérieure, par leur peau presque nue, par la disposition de leurs doigts, en nombre impair. Ce sont des animaux herbivores, d'un naturel sauvage, vivant dans les forêts et recherchant surtout les lieux humides. Jeunes, ils vont par petites troupes; vieux, ils vivent solitaires. Nageant avec une grande facilité, ils trouvent dans les rivières un refuge contre leurs ennemis, bien qu'ils sachent, au besoin, se défendre avec vigueur contre les grands carnassiers. Sur trois espèces aujourd'hui connues, deux appartiennent à l'Amérique, et une troisième à l'Inde. Le *tapir d'Amérique*, l'une des espèces le plus anciennement connues, est de la taille d'un petit âne; sa peau est brune; on mange sa chair. Une seconde espèce a le poil long et noir. Celui *des Indes*, plus grand, est mi-parti de brun et de noir.

On trouve dans le terrain tertiaire des ossements fossiles de tapirs, dont une espèce aujourd'hui perdue, le *tapir gigantesque* (*dinotherium*), a dû égaler en taille les mastodontes et les éléphants. *Voy.* Paléothérium. C. S-te.

TAPIS, Tapisseries. L'art de fabriquer les tapis consiste à imiter dans un tissu un dessin quelconque avec des fils colorés, appelés *brins*, que l'ouvrier applique autour de fils non colorés qui forment la *chaîne*, et qui sont tendus soit horizontalement, soit verticalement (*voy.* Lisse). Les fils de la chaîne séparés en deux rangs, appelés *croisures*, laissent un passage libre à la *broche* ou *flûte* sur laquelle sont dévidés les fils de couleur, et dont le double mouvement d'allée et de venue se nomme *duite*. Dans les *tapis veloutés de haute lisse* ou *de la Savonnerie*, aussi remarquables par la beauté du dessin que par la richesse des couleurs, ces fils de laine colorés sont arrêtés au moyen d'un nœud sur la chaîne

et *ébarbés* avec des ciseaux à branches courbes; ils offrent alors l'aspect d'un velours de laine, ce qui a fait donner le nom de *veloutés* à cette espèce de tapis. Les *veloutés de haute laine*, qui sont livrés au commerce par Beauvais, Aubusson, Felletin et Tours, sont moins grands et moins fins que ceux de la Savonnerie; ils sont aussi moins solides, parce que la laine n'est que passée et non nouée à la chaîne. Les *tapis ras* qui se fabriquent à Aubusson et à Felletin sont moins chauds et moins moelleux que les veloutés; mais ils sont comme eux d'un seul morceau, et comme eux aussi ils exigent dans l'ouvrier quelques connaissances artistiques. Pour la confection de toutes les autres espèces de tapis, *moquettes veloutées* et *épinglées*, *tapis écossais*, *vénitiens* ou *jaspés*, il suffit d'un tisserand et du métier ordinaire. Les moquettes épinglées diffèrent des veloutées en ce que l'ouvrier ne coupe pas la laine qui forme comme une boucle à chaque poil. Aubusson, Turcoing, Abbeville, Amiens, Roubaix, sont en France les centres de cette fabrication. Les tapis écossais, qui s'exécutent comme les moquettes, sur un métier à la Jacquart, n'ont pas d'envers : Amiens et Nimes en fabriquent pour des valeurs considérables. Dans les tapis vénitiens, le dessin ne consiste qu'en rayures, tandis que dans les tapis jaspés, le fond est rayé ou chiné : ce sont les plus grossiers; ils se fabriquent dans toutes les villes que nous venons de citer, ainsi qu'à Bordeaux et à Paris. Tournay, en Belgique, Nottingham, en Angleterre, Tœfferegg, dans le Tyrol, Nicosie, Brousse, Kara-Hissar, Konieh, Pergame, Alep et Damas, en Turquie, Téhéran, en Perse, Djelallabad, dans l'Afghanistan, Hérat, dans le Khoraçan oriental, sont les principaux endroits où l'on confectionne des tapis à l'étranger.

La tapisserie n'est qu'une subdivision du tapis; seulement celui-ci couvre les siéges, les sofas, le parquet ou le pavé d'un appartement, et celle-là sert aussi à décorer les murs. La fabrication des tapis est évidemment la plus ancienne. Cette industrie était florissante en Égypte longtemps avant la sortie des Israélites, qui empruntèrent aux Égyptiens leurs procédés d'exécution. Dans des temps très reculés, la voluptueuse Babylone était renommée également par ses tapis que leurs couleurs éclatantes faisaient rechercher par les étrangers; et dans l'Asie-Mineure, Sardes, Milet, Samos se distinguèrent de bonne heure dans ce genre de fabrication. Cependant l'usage des tapis ne paraît s'être répandu généralement en Grèce qu'assez tard; jusqu'au siècle d'Alexandre, les pavés de mosaïque ou de stuc étaient le plus ordinairement employés. Peut-être fut-ce vers le même temps que s'introduisit l'usage des tapisseries proprement dites, connues depuis longtemps en Orient, puisqu'il en est question dans la description du tabernacle de Jéhovah. De récentes recherches semblent au moins avoir prouvé que les Grecs n'employaient point encore à cette époque les rideaux de tapisserie dans les théâtres. Pergame s'occupa surtout avec succès de cette fabrication. Ses habiles ouvriers donnèrent aux tapis des dimensions fort grandes, et vraisemblablement les premiers ils substituèrent aux animaux fabuleux qu'on y représentait ces colosses tant affectionnés par les Romains pour la décoration de l'*aulea*. Toutefois les *attalica peripetasmata* furent encore surpassés en magnificence par les tapis d'Alexandrie. Selon Pline, ce fut dans cette ville qu'on fit pour la première fois au métier des tapisseries ornées de dessins, avec des laines de diverses couleurs. Les fabriques d'Alexandrie excellaient principalement dans l'emploi de la soie qui donne à la tapisserie plus de vivacité et d'éclat, mais qui nuit à sa solidité. L'usage des tapis, introduit à Rome depuis la prise de Syracuse, y devint général après la conquête de l'Asie, et avec le luxe il se répandit dans tout l'empire. Cette industrie s'est probablement conservée dans différentes villes, entre autres à Arras, au milieu des bouleversements qui suivirent l'invasion des barbares. Au moins cette ville était-elle renommée, ainsi que Bruxelles, par la beauté de ses tapisseries, longtemps avant l'établissement de la manufacture des Gobelins (*voy.*). De nos jours, la fabrication des

tapis a pris une grande extension ; mais on se sert beaucoup moins qu'autrefois de tapisseries pour la décoration des appartements, comme on peut en voir encore dans la plupart des palais, et notamment dans la chambre à coucher de Louis XIV à Versailles. Les papiers peints et diverses étoffes d'un prix beaucoup moins élevé, auxquels on donne quelquefois, mais improprement, ce nom, les ont remplacées presque complétement ; et, à l'exception des tapisseries des Gobelins, qui sont employées exclusivement pour l'ornement des palais royaux, on n'entend plus guère, quand on parle de tapisserie, qu'un ouvrage de dame fait à l'aiguille sur un canevas d'une dimension plus ou moins considérable. Ce genre de travaux était fort répandu dans le moyen-âge. Parmi les tapisseries qui nous restent de cette époque, œuvres peu intéressantes, si l'on veut, sous le rapport de l'art, mais précieuses comme monuments archéologiques, nous citerons plus spécialement la célèbre tapisserie de Bayeux, attribuée à la reine Mathilde, qui représente la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard. E. H-G.

TAPISSIER. Ce nom se donne bien moins à celui qui fait ou qui vend les tapis, qu'à celui qui pose les tapisseries ou tentures, recouvre les meubles, etc. Sa profession s'exerce, comme on sait, sur une foule d'objets d'ameublement. Il orne les croisées, les lits, les dais, de rideaux en étoffes unies, imprimées, damassées, brodées, etc ; il recouvre les meubles de draps, de damas, de velours, de tapisseries, etc., rehaussés de clous dorés ; il fait les housses qui les protégent ; il habille des fausses portes, des banquettes, revêt les murs de tentures, tend des tapis à terre, en jette sur les tables, ainsi que des courtes-pointes sur les lits. Le tapissier est, en un mot, l'homme qui applique des étoffes de tout genre sur les murs et les meubles des appartements. Le menuisier, l'ébéniste, lui fournissent les squelettes qu'il habille, en les bourrant de crin, de foin même, et en leur donnant une sorte de souplesse au moyen de ressorts spiraux qui sortent de chez le quincaillier, ainsi que des patères, des clous, des charnières, etc., que le serrurier l'aide quelquefois à poser, et les ornements en cuivre estampé, doré ou mis en couleur, dont le tapissier orne les flèches, les ciels de lit, etc. Il emprunte au drapier, au marchand de soieries, au fabricant de dentelles, au tisseur, les étoffes de toutes sortes dont il a besoin. Enfin, le fabricant de broderies, le passementier, le doreur sur bois, lui apportent la richesse de leurs ornements. Pour mettre tous ces matériaux en œuvre, l'état de tapissier exige autant de goût que d'adresse et d'habileté. Décorateur des fêtes, le tapissier est souvent obligé d'improviser des ornements légers qui jouent le splendide. Il faut donc qu'il sache marier les couleurs de ses tentures aux glaces, aux tableaux, aux lustres, aux vases, aux porcelaines, aux fleurs, etc. La communauté des marchands tapissiers était déjà très ancienne à Paris à l'époque de la révolution. L. L.

TAPROBANE, *voy.* CEYLAN.

TARDIEU, nom d'une famille de graveurs célèbres, parmi lesquels nous citerons NICOLAS-HENRI, né à Paris en 1674, membre de l'Académie depuis 1713, mort en 1749. On distingue parmi ses ouvrages : une suite des *Batailles d'Alexandre* (*voy.* LEBRUN), qu'il grava sous la direction de son maître, G. Audran ; une *Madeleine* d'après Bertin ; *le Sacre de Louis XV ;* le plafond de la galerie du Palais-Royal et la sépulture des hommes illustres d'Angleterre. Son fils JACQUES-NICOLAS est l'auteur de quelques morceaux également estimés, comme *les Misères de la guerre*, *le Déjeuner Flamand* d'après Téniers, et l'*Apparition de Jésus à la Vierge* d'après le Guide. — Son cousin, PIERRE-FRANÇOIS, a laissé des gravures non moins recommandables, telles que *Persée et Andromède* et *le Jugement de Pâris* d'après Rubens. — ANTOINE-FRANÇOIS, dit de l'*Estrapade*, de la même famille, né à Paris en 1757, et mort le 4 janv. 1822, fut un graveur-géographe des plus habiles. Sans parler de la carte de Ferraris, à laquelle il travailla, on a de lui 8 plans des capitales de l'Europe ; les cartes des palatinats de Cracovie, de Plock, de Lu-

blin et de Sandomir; les atlas du *Voyage aux terres australes* de Péron, de l'*Histoire des guerres des Français en Italie*, de la 4e édit. du *Voyage d'Anacharsis*; quelques plans du *Voyage pittoresque en Grèce* de Choiseul-Gouffier, et une grande carte de la Russie d'Europe. — JEAN-BAPTISTE-PIERRE, né à Paris en 1746, mort en 1816, le premier qui ait élevé la gravure des cartes géographiques au rang d'un art, grava pour Marie-Thérèse la carte des Pays-Bas, en 53 planches; pour Louis XVI, les cartes des chasses du roi; pour Thümmel, 25 cartes topographiques de Saxe-Gotha, ainsi que les cartes du *Voyage* de Sonnini *en Grèce et en Turquie*, et celles de l'édit. de Volney. — Son frère, PIERRE-ALEXANDRE, né à Paris le 2 mars 1756, instruit à l'école de sa famille, et après avoir reçu les leçons de son parrain, J.-J. Wille, a exécuté, à la manière de Nanteuil et d'Édelinck, et avec un talent fort remarquable, un grand nombre de gravures d'après les tableaux des plus grands maîtres. Son portrait d'*Arundel* passe pour un véritable chef-d'œuvre. On n'estime guère moins son *Saint Michel* et son *Saint Jérôme*. En 1791, il remporta le grand prix de gravure, malgré la concurrence redoutable du célèbre Bervic, dont il occupa, depuis le 4 mai 1822, le fauteuil à l'Académie des Beaux-Arts. Il est mort à Paris le 3 août 1844. Il était membre de la Légion-d'Honneur depuis 1825. On cite encore, parmi ses nombreux ouvrages, deux portraits de Voltaire, d'après Largillière et Houdon, la reine de Prusse, d'après Mme Vigée-Lebrun, Montesquieu, d'après David, *Psyché* et le maréchal Ney, d'après Gérard, Napoléon, d'après M. Isabey, *Ruth et Booz*, d'après M. Hersent, les *Adieux de Louis XVI à sa famille*, d'après Monsiau, etc. E. H-G.

TARDIGRADES (de *tardus*, lent, et *gradior*, je marche), tribu de l'ordre des édentés (*voy.*), ayant les membres antérieurs très longs et le museau court. Il comprend les *paresseux* (*voy.*), l'*aï*, l'*unau*. Z.

TARENTE, ville antique d'Italie, aujourd'hui *Taranto*, et dont même le nom ancien devrait s'écrire *Tarante*, puisqu'il vient de Taras, fils de Neptune, son fondateur. Ce fut une république célèbre (*voy.* GRANDE-GRÈCE, T. XII, p. 755), qui prospéra longtemps par le commerce maritime et par de sages institutions, mais qui finit par tomber au pouvoir des Romains (l'an 272 av. J.-C.), après avoir vainement soutenu contre eux la guerre dite *des Tarentins*, qui fit venir Pyrrhus (*voy.*) en Italie. Archytas (*voy.*) fut un de ses plus illustres citoyens. Elle était située sur le golfe du même nom, et offrait au voyageur des monuments somptueux, mais aussi un grand relâchement de mœurs, conséquence des richesses qui s'y étaient accumulées. X.

TARENTE (PRINCES ET DUCS DE), *voy.* TANCRÈDE, LA TRÉMOILLE et MACDONALD.

TARENTULE, *voy.* ARAIGNÉE.

TARGE, *voy.* BOUCLIER.

TARGET (GUY-JEAN-BAPTISTE), né à Paris, le 6 déc. 1733, était fils d'un avocat au parlement de cette ville. Il montra, dès son enfance, une passion ardente pour le travail, et il obtint au collége Mazarin des succès qui pouvaient faire présager ceux qui l'attendaient dans une plus vaste carrière. Après avoir terminé son cours de droit, qu'il avait commencé, avant l'âge requis, au moyen d'une dispense accordée par Louis XV, Target fut reçu, le 6 juillet 1752, avocat au parlement de Paris. Il consacra d'abord plusieurs années à l'étude de la jurisprudence, de la littérature et de l'histoire; puis il se livra tout entier à l'exercice de sa profession, et se plaça bientôt au premier rang, à une époque où le barreau abondait en hommes supérieurs. Parmi les causes nombreuses qui jetèrent sur son nom un vif éclat, nous citerons celle de Damade contre Queyssat, célèbre par la lutte qu'il soutint sans désavantage contre Gerbier (*voy.*), et celle de Cazotte et de la Dlle Fouque contre les jésuites, dont les constitutions furent alors vivement attaquées par Target. Son plaidoyer pour la rosière de Salency se distingue par la grâce, l'harmonie et une élégance continue. Son mémoire pour le cardinal de Rohan, dans l'affaire du collier (*voy.*), est un admirable modèle de

discussion judiciaire. Par sa consultation pour la marquise d'Anglure, œuvre remarquable dont La Harpe a fait l'éloge, il eut la gloire d'attacher son nom à l'une des plus importantes réformes, en provoquant l'édit de nov. 1787, qui rendit un état civil aux protestants français.

Lors de la création du parlement Maupeou, Target se condamna, comme un grand nombre de ses confrères, à une honorable retraite; et, non content de repousser les menaces et les offres les plus séduisantes du chancelier, il publia contre lui les *Lettres d'un homme à un autre homme*, le meilleur, au dire de Mirabeau, des écrits polémiques qui parurent à cette époque. Après le rétablissement des anciens magistrats, il fut chargé de les féliciter, le 28 nov. 1774, à l'audience de rentrée, au nom de l'ordre des avocats. Ses lumières et sa probité courageuse lui firent bientôt obtenir le titre de conseiller au conseil souverain de Bouillon, et celui d'avocat de l'université de Paris. A l'occasion de la lutte que soutenait (1775) contre Linguet (*voy.*) l'ordre des avocats qui l'avait exclu de son sein, Target fit paraître, sous le titre de *la Censure*, un écrit dans lequel, après avoir tracé les devoirs de l'avocat, il se prononce pour le pouvoir disciplinaire, seul moyen de réprimer ces actes que l'honneur et la délicatesse réprouvent, mais que la loi pénale n'incrimine pas. Nous le voyons alors en relation d'amitié avec quelques-uns des esprits les plus distingués de son temps, Condorcet, Lacretelle aîné, Mirabeau, le président Dupaty. En 1785, il fut élu, à l'unanimité, membre de l'Académie-Française. La même année, Target, qui avait joint des *réflexions* et des *notes* à la traduction donnée par Mirabeau des *Observations* du docteur Price *sur l'importance de la révolution américaine*, reçut des lettres de citoyen libre de Newhaven, que lui adressa cette cité.

Élu député du tiers-état de Paris aux États-Généraux, dont il devint président en janvier 1790, il prit une part active aux travaux de cette mémorable assemblée, et notamment à la rédaction de l'acte constitutionnel. Il appuya la délibération du 17 juin 1789, par laquelle le tiers-état se constitua en assemblée nationale, et fit continuer les impôts existants, garantir la dette publique et déclarer le gouvernement monarchique. Il vota la permanence et l'unité du corps-législatif, et demanda que l'exercice du *veto* suspensif fût étendu à deux législatures. Il provoqua la suspension provisoire des vœux monastiques et appuya la suppression des parlements en demandant la continuation des bailliages et sénéchaussées dans leurs fonctions. Il fit aussi rendre plusieurs décrets sur l'éligibilité des députés, et fixer les conditions auxquelles les étrangers domiciliés en France pourraient exercer les droits de citoyen. Enfin, il fit régler le cérémonial de la fédération du 14 juillet, et il contribua beaucoup à l'adoption de la nouvelle division du royaume en départements.

En décembre 1792, Louis XVI l'ayant désigné pour son défenseur, Target n'accepta pas cette mission, et motiva son refus, qui est devenu le prétexte d'odieuses calomnies, sur l'état de sa santé, qui l'avait contraint de renoncer à la plaidoirie dès 1785, et qu'avaient récemment aggravé quatre années de travaux excessifs. Mais ce que ses détracteurs n'ont pas dit (et ce fait est aujourd'hui presque ignoré) c'est que, doué d'autant de noblesse dans le caractère que d'élévation dans l'esprit, il s'associa spontanément à la défense de l'infortuné monarque, et publia, sans pouvoir invoquer cette sorte d'inviolabilité qui protége le défenseur autorisé, des *Observations* dans lesquelles il dénonçait à la Convention son incompétence, et présentait, avec non moins de raison que d'énergie, tous les motifs qui pouvaient empêcher la condamnation de Louis XVI.

Depuis la création des nouveaux corps judiciaires, Target fit partie, soit comme juge, soit comme président, de deux des tribunaux civils de Paris. En l'an VII, il fut nommé membre de la Cour de cassation, et il occupa cette place jusqu'à sa mort. Ses collègues le désignèrent à l'unanimité pour l'un des commissaires chargés de présenter des observations sur le projet du Code civil. Il fut, en outre, un des cinq membres de la Cour suprême auxquels le gouvernement confia la rédaction d'un projet de Code criminel, et qu'il

chargea d'en suivre la discussion au Conseil d'état. Il était membre de l'Institut et de la Légion-d'Honneur. Durant les dernières années de sa vie, il passa dans la retraite, au milieu de sa famille et d'un petit nombre d'amis, les moments de loisir que lui laissaient ses devoirs. Il mourut aux Molières (Seine-et-Oise), le 9 sept. 1806.

Outre les ouvrages déjà cités, et un grand nombre de *discours*, de *rapports* et d'écrits de circonstance, on a de Target : *Observations sur le commerce des grains, faites en décembre* 1769, publiées sous l'initiale M., Amst. et Paris, 1776, in-12; *Les États-Généraux convoqués par Louis XVI*, avec deux suites, Paris, 1789, in-8°; *Projet de déclaration des droits de l'homme en société*, Versailles, sans date, in-8°. On trouve plusieurs de ses œuvres oratoires dans le t. VII du *Barreau français* et dans le t. III des *Annales du Barreau français*, qui contient en outre une *notice* sur Target, par M. Dumon, ministre actuel des travaux publics, et les *Observations sur le procès de Louis XVI*, que nous avons mentionnées plus haut.

Target laissa un fils, Louis-Ange-Guy (né à Paris le 4 oct. 1792, mort le 1er nov. 1832), avocat distingué qui devint, en 1830, préfet du Calvados et remplit ces fonctions avec une fermeté et une modération qui lui concilièrent l'estime de tous les partis. E. R.

TARGOUM, au plur. *Targoumim*, traductions et paraphrases chaldéennes de l'Ancien-Testament.

TARGOWIÇA (confédération de), les patriotes disent *complot* de Targowiça, *voy.* Pologne, T. XX, p. 13, ainsi que Branecki et Potocki (*Félix*). Elle eut lieu le 14 mai 1792. Targowiça est une petite ville du gouvernement de Kief, district d'Oumân, sur les confins de Kherson.

TARIF. Ce mot, qu'on croit dérivé de l'arabe, signifie, dans son acception la plus commune, un tableau indiquant les frais auxquels on est astreint dans certaines circonstances et surtout les droits auxquels certaines marchandises, certains actes ou objets sont soumis.

Les impôts de consommation s'établissent et se perçoivent généralement d'après des tarifs; il en est de même d'une foule de taxes locales, auxquelles on n'accorde peut-être pas une attention suffisante; enfin les tarifs sont employés quelquefois pour les impôts directs eux-mêmes. Il est, dès lors, facile de concevoir quelle grande influence les tarifs exercent sur la situation financière et économique des états.

L'autorité à laquelle appartient le droit de décréter l'impôt a naturellement le pouvoir d'arrêter les tarifs qui déterminent la quotité de l'impôt et servent de base à sa perception. Cependant le pouvoir législatif se borne quelquefois à établir une taxe en principe, et délègue au pouvoir exécutif le droit de faire les tarifs pour l'assiette et le recouvrement de cette taxe. Ces délégations ont lieu ordinairement quand il s'agit de taxes locales, embrassant des objets et des circonstances d'une nature toute spéciale que le législateur ne pourrait apprécier qu'imparfaitement, ou bien encore pour des matières sujettes à une mobilité que le pouvoir parlementaire ne peut suivre avec ses formes de délibération savamment compliquées. Ainsi, en France, par exemple, le pouvoir législatif, qui règle les tarifs pour l'impôt des portes et fenêtres et pour celui des patentes, pour les taxes sur les boissons, sur le sucre, sur le sel, sur l'enregistrement, sur le transport des lettres par l'administration des postes, sur celui des voyageurs et des marchandises par les canaux et par les chemins de fer, délègue au pouvoir exécutif le soin de déterminer les tarifs des droits d'octroi, des droits de voirie, de pavage, de mesurage, de jaugeage, de placement dans les halles, foires et marchés, et autres taxes qui se perçoivent au profit des communes. Il délègue également son droit quant aux tarifs pour les péages sur les ponts, sur les bacs et bateaux de passage, et pour le pilotage des navires. Enfin, pour certains objets, le pouvoir exécutif a reçu du législateur le droit d'arrêter des tarifs de douane, par exemple en ce qui concerne l'introduction ou la sortie des céréales. L'exercice de ce droit, à titre provisoire, dans l'intervalle des sessions législatives, est même très étendu.

Souvent le pouvoir législatif met pour

condition à sa délégation que les tarifs seront arrêtés par des ordonnances royales rendues, le Conseil d'état entendu. Mais ce n'est pas une règle générale; on peut même dire qu'il n'y a pas de règle à ce sujet, car il est des tarifs très importants qui ne sont pas soumis aux délibérations du Conseil d'état, tandis que d'autres de moindre intérêt lui doivent être soumis. Dans tous les pays, la composition des tarifs, et surtout de ceux qui se rapportent aux droits de douanes, ont donné lieu à de vives et longues controverses qui ne seront pas épuisées de longtemps; elles tiennent principalement à ce que ces tarifs, outre leur but fiscal, c'est-à-dire de procurer des ressources au trésor public, se proposent aussi de protéger ce qu'on appelle le travail national. Or, les limites raisonnables de cette protection, essentiellement variables selon les temps et les pays, sont extrêmement difficiles à rencontrer; et les difficultés inhérentes au sujet se compliquent de toutes celles que font surgir les intérêts et les préjugés individuels.

Quoi qu'on en puisse dire, c'est une règle dont l'expérience a vérifié la sagesse que, dans nos états modernes surtout, les tarifs modérés profitent également au trésor public, aux producteurs et aux consommateurs; ils servent aussi les intérêts de la morale en enlevant à la fraude ces stimulants puissants qui ont créé la profession de contrebandier. Il faudrait surtout se rappeler, quand on réclame l'extension du commerce national, qu'il est peu conséquent de demander en même temps, à l'égard des provenances étrangères, l'extension des prohibitions, ou les surélévations de tarifs qui arrivent aux mêmes résultats. *Voy.* Douanes, Impôts, Octrois, etc. J. B-R.

TARIFA (bataille de). Tarifa est une ville forte de la province espagnole de Cadix, sur le détroit de Gibraltar, en face de Tanger. Elle est célèbre par la victoire remportée par les Espagnols sur les Maures, le 29 oct. 1340. *Voy.* Alphonse XI.

TARN (département du). Ce dép., borné au nord-est par celui de l'Aveyron, à l'est par celui de l'Hérault, au sud par celui de l'Aude, au sud-ouest par celui de la Haute-Garonne et au nord-ouest par celui de Tarn-et-Garonne (*voy.* ces noms), reçoit son nom de la rivière du Tarn qui, prenant sa source dans le dép. de la Lozère, traverse celui du Tarn, de l'est à l'ouest, en passant à Alby, et va se jeter dans la Garonne auprès de Moissac. Il reçoit, près de la limite occidentale, à la pointe de Saint-Sulpice, l'Agout, venant du dép. de l'Hérault, et que l'on propose depuis longtemps d'unir par un canal au grand canal du Midi. Cette rivière reçoit à son tour le Thoré, le Dadou et la Sor. Le Tarn n'est navigable que depuis Gaillac. Le sol se compose de plaines et de vallons fertiles, mais au nord, à l'est et au sud s'étendent des chaînes de montagnes qui sont pour la plupart en plateaux du côté de l'Aveyron; on remarque surtout la chaîne du sud appelée la montagne Noire, qui porte les forêts de Nore, Ramondens, l'Alquier, etc.; les montagnes de l'est ont les forêts des Carmes et de Raissac, et les montagnes de l'ouest les bois de Grésigne et de Vaour. Les eaux de la montagne Noire sont recueillies en partie dans le bassin de Saint-Ferréol, qui est, comme on sait, le principal réservoir pour le canal du Midi (*voy.* l'art.). Dans les terres formées du détritus des roches calcaires et appelées *Caussées*, on cultive beaucoup de blé et de maïs. La récolte des plaines supplée à celle des montagnes qui est généralement pauvre. Le dép. a des mines de cuivre et de fer, de houille et de manganèse, des carrières de marbre, de granit, de gypse et d'argile plastique; dans la partie montagneuse, on entretient des troupeaux considérables de bêtes à laine dont la tonte, évaluée à 650,000 kilogr. par an, est employée dans le grand nombre de fabriques du pays. On cultive la vigne particulièrement à Rabastens et à Gaillac, de l'anis et de la coriandre dans les arrondissements de Gaillac et d'Alby; le dernier a conservé la culture du pastel qui autrefois était très importante pour cette contrée.

Le dép. a une superficie de 573,977 hectares, ou un peu plus de 290 $\frac{1}{2}$ lieues carrées, dont plus de la moitié, c'est-à-dire 326,410 hect. en terres la-

bourables; 80,291 en bois, 41,848 en prés et 31,243 en vignes; les landes et bruyères occupent encore plus de 60,000 hect. L'industrie s'exerce particulièrement sur le tissage des laines qui, depuis longtemps, a pris une très grande extension non-seulement dans les villes, mais aussi dans les campagnes; sur la bonneterie, la minoterie ou fabrication des farines; sur la tannerie, sur la papeterie, et sur la confection de l'acier qui occupe principalement l'usine de Sabo. Le dép. fait un commerce assez considérable de sa draperie, surtout pour les pays du midi; de ses farines, pâtes d'Italie, bougies, acier, etc.

Le départ. du Tarn se divise dans les 4 arrondissements administratifs d'Alby, Castres, Gaillac et Lavaur, comprenant 35 cantons et 319 communes, ayant ensemble une population (suivant le recensement de 1841) de 351,795 âmes, payant 1,646,290 fr. d'impôt foncier. En 1836 sa population était de 346,614 hab., présentant pour mouvement : naissances, 10,558 (5,468 masc., 5,090 fém.), dont 434 illégitimes; décès 7,159 (3,726 masc., 3,433 fém); mariages, 2,729. Le 9 juillet 1842 ce dép. avait 2,702 électeurs, qui nomment 5 députés, dont deux pour Castres (ville et arrondissement). Il fait partie de la 10e division militaire dont le quartier général est à Toulouse; ses tribunaux sont du ressort de la cour royale de Toulouse, et ses colléges et écoles de celui de l'académie de la même ville; il forme le diocèse d'Alby, siége d'un archevêché; pour le culte protestant, il y a quatre églises consistoriales à Castres, Mazamet, Vabre et Lacaune, dont dépendent une vingtaine d'écoles. Les protestants sont nombreux dans ce pays, et ils l'étaient bien plus avant la révocation de l'édit de Nantes.

La ville d'*Alby*, chef-lieu de préfecture, sur le Tarn, est très ancienne, et c'est d'elle, comme on sait, que la secte des Albigeois (*voy.*) a reçu son nom. Elle a une vieille cathédrale bâtie en briques, et couverte à l'intérieur de peintures; il y a un petit musée, une bibliothèque et une jolie promenade. La statue du célèbre navigateur Lapérouse (*voy.*), né dans cette ville, décore une place publique. La population se montait, en 1836, à 11,801 âmes. La petite ville de Réalmont (2,782 hab.), à quatre lieues d'Alby, se fait remarquer par sa construction régulière, et le bourg de Lescures par sa culture considérable d'oignons. Plus peuplée qu'Alby, la ville de Castres, sur l'Agout, comptant une population de 17,602 habitants, a un ancien palais épiscopal converti en sous-préfecture, avec un jardin public, de belles casernes et un grand hôpital; ses fabriques consistent en draperies, filatures de coton, tanneries et papeteries. Mazamet, ville manufacturière de 8,151 âmes, est remplie de fabricants de petite draperie; et Sorèze, ville de 2,916 âmes, sur la Sor, est connue surtout par son école qui a remplacé une ancienne abbaye. Une autre abbaye existait à Gaillac, ville de 8,199 hab., sur le Tarn, ayant deux hôpitaux et récoltant, comme Rabastens, situé également sur le Tarn, des vins estimés. Lavaur, ville de 7,205 hab., sur l'Agout, que traverse un pont d'une construction hardie, se signale par ses plantations de mûriers, par ses filatures de soie et ses manufactures de soieries. C'est sur le sommet d'une montagne qu'est située la ville de Puy-Laurens (6,280 hab.), où les protestants avaient anciennement une académie. Le dép. du Tarn se compose de l'ancien Haut-Languedoc et de l'Albigeois, et a été ravagé par les guerres religieuses. On remarque encore les vestiges d'un camp des Albigeois à la pointe Saint-Sulpice. D-G.

TARN-ET-GARONNE (DÉPARTEMENT DE). Borné à l'est par les dép. de l'Aveyron et du Tarn, au sud par celui de la Haute-Garonne, à l'ouest par ceux du Gers et de Lot-et-Garonne, et au nord par le dép. du Lot (*voy.* tous ces noms), il est traversé dans la partie du sud-ouest par la Garonne qui, venant du dép. de la haute-Garonne, reçoit au-dessous de Moissac l'Aveyron, lequel, dans son cours, a reçu le Tarn réuni au Tescou. Beaucoup de petites rivières vont grossir la Garonne, entre autres la Gimone, la Serre et le Rals à gauche, la Bargelone à droite. Un canal projeté entre Toulouse et Langon, et passant à Moissac, devra

longer le cours du fleuve qui traverse une grande vallée formée de terres argileuses, de marnes et de sables : c'est un sol très fertile ; il en est de même des bords du Tarn qui cependant souffre des débordements de cette espèce de torrent. Le dép. a des plateaux dont la hauteur n'excède pas 400^{m}, et qui sont terminés en partie par des escarpements laissant entre eux des ravins profonds. Le sol recèle des mines de fer et de houille, et des carrières de marbre et de pierres de taille. La récolte des céréales, des fruits et des légumes est abondante; on cultive beaucoup de mûriers, des châtaigniers, noyers, coignassiers, un peu de safran, du lin, du chanvre et du vin d'assez bonne qualité. On fait beaucoup de minoterie pour l'exportation. La pêche est productive dans la Garonne et dans ses affluents; on élève beaucoup de mulets, et dans les diverses espèces de gibier que l'on prend, on compte surtout les ortolans.

Sur une superficie de 366,976 hectares, ou un peu plus de 185$\frac{1}{2}$ lieues carrées, le dép. de Tarn-et-Garonne a 229,224 hect. (les $\frac{2}{3}$ de sa surface) de terres labourables; 45,387 de bois, 36,703 de vignes et 17,346 de prés. D'après le dernier recensement (1841), sa population est de 239,297 habitants; en 1836, elle était de 242,184, dont voici le mouvement : naissances 5,715 (2,917 masc., 2,798 fém.), parmi lesquelles 239 illégitimes; décès, 4,895 (2,517 masc., 2,378 fém.); mariages, 1,960. Il paie 1,648,805 fr. d'impôt foncier. Formé de portions du Bas-Quercy, de l'Agénois, du Bas-Armagnac et de la Basse-Marche de Rouergue, il se compose des trois arrondissements de Montauban, Moissac et Castel-Sarrazin, qui comprennent 24 cantons avec 192 communes. Pour l'élection de 4 députés, nommés par 2,276 électeurs (9 juillet 1842), il se divise en 4 colléges électoraux, dont 3 se réunissent aux chefs-lieux des arrondissements communaux et un 4^{e} à Caussade. Le dép. est, pour les tribunaux, du ressort de la cour royale de Toulouse, et pour l'instruction publique de l'académie de la même ville. Il forme le diocèse de Montauban et appartient à la 10^{e} division militaire, dont Toulouse est le quartier général. Ce pays est depuis longtemps habité par un grand nombre de réformés, qui, malgré les violences exercées contre eux sous le règne de Louis XIV, s'y sont maintenus; ils ont deux églises consistoriales, savoir : à Montauban et à Nègrepelisse; dans la première de ces villes, ils ont aussi une faculté de théologie.

Montauban, chef-lieu du dép., avec un évêché et un collége, est une ville de 23,865 habitants, dont environ 8,000 protestants, située sur la rive droite du Tarn. C'était autrefois la capitale du Bas-Quercy, et une place forte qui résista à Louis XIII et aux dragonnades de son successeur, qui la fit démanteler. Les faubourgs sont mieux bâtis que la ville dont les rues sont généralement étroites; ils communiquent avec celle-ci par un grand pont à l'entrée duquel s'élève une espèce d'arc de triomphe. Parmi les édifices de Montauban, les plus dignes de remarque sont : d'abord la cathédrale, construite dans le style italien sur une grande place, l'hôtel de ville, celui de la préfecture, situé également sur une place publique, et l'église Saint-Jacques; de jolies promenades ornent les terrasses formées sur d'anciens murs de la ville, et les bords du Tarn. A 4 lieues de Montauban, on trouve Nègrepelisse, ville de 3,142 âmes, sur l'Aveyron, que Louis XIII fit brûler pour venger le massacre commis par les habitants sur la garnison. Des forges considérables existent à Bruniquel (1,788 hab.), où l'on voit les ruines d'un château très ancien. Castel-Sarrazin auprès de la Garonne compte 7,408 hab.; elle est traversée par l'Azine, un des affluents de la Garonne. A quelques lieues de là, sur la Gimone, est située la jolie ville de Beaumont-de-Lomagne (4,211 hab.), très bien bâtie et environnée de vignobles. Moissac, sur la rive droite du Tarn, avait autrefois une abbaye riche, nombreuse et puissante. Aujourd'hui la ville fait, par le Tarn et la Garonne, un commerce considérable avec Bordeaux, et compte 10,618 hab. Des vignobles et des vergers couvrent les coteaux d'alentour. L'ancienne abbaye est détruite en grande partie; la ville n'a d'autres constructions remarquables que le pont sur le Tarn et

la fontaine publique. Il faut citer encore les petites ville de Caussade (4,540 hab.), sur le Lève; de Caylus (5,424 hab.), sur la Bonnète : toutes deux font le commerce des grains; et de Saint-Antonin (5,455 hab.), au confluent de l'Aveyron et de la Bonnète, sur laquelle sont établies un grand nombre de tanneries. D-G.

TARNOWSKI (Jean, comte), surnommé *le Grand*, naquit en 1488, à Tarnow, ville de la Galicie, d'un père qui fut castellan de Cracovie. Sa mère était petite-fille de Zawieski-le-Noir, célèbre sous le règne des premiers Jagellons. Confié de bonne heure aux soins du cardinal Frédéric, puis à ceux de Martin Drzewicki, évêque de Przemyzl et chancelier de la couronne, il eut occasion d'approcher du roi Jean-Albert, et il obtint la faveur de ce prince, ainsi que celle de ses successeurs, les rois Alexandre et Sigismond-Auguste. Doué de grandes dispositions pour l'étude des belles-lettres et pour l'art militaire, il voulut achever de s'instruire par l'expérience des voyages, et alla visiter les côtes de la mer Noire, la Syrie, la Palestine et enfin les côtes occidentales de l'Afrique, où le roi de Portugal, alors en guerre avec les Maures, lui confia un commandement important. Mais Tarnowski ne tarda pas à quitter le service de ce prince, pour continuer ses voyages, à la suite desquels l'empereur Charles-Quint le créa comte de l'empire romain. De retour en Pologne, il reçut du roi Sigismond la châtellenie de Woyniski, et, bientôt après, le palatinat de la Petite-Russie. On était alors en guerre avec les Russes : il se rendit à l'armée, où un corps de volontaires nobles le choisit pour chef. Après avoir débuté par une imprudente bravade, où du reste il n'exposa que sa personne, en défiant le plus brave de l'armée ennemie à un combat singulier, il racheta cette première faute par une conduite pleine de bravoure et de prudence. Lorsque Soliman vint mettre le siége devant Belgrade, en 1521, Tarnowski fut envoyé, avec 6,000 hommes de troupes auxiliaires, au secours du roi de Hongrie, neveu de Sigismond. Mais il arriva trop tard : Belgrade venait de capituler. Le roi ne lui en donna pas moins le bâton de grand-maréchal de la couronne. En 1531, il soutint en Pokucie une double attaque des Moldaves, et parvint à les vaincre à Obatyn, quoiqu'ils fussent cinq fois plus nombreux que lui. Cette victoire lui valut un brillant triomphe de la part du roi Sigismond, ainsi que du sénat, du clergé et des habitants de Cracovie. Après avoir chassé, en 1534, les Tatars de la Podolie, il se hâta d'aller prendre le commandement des armées polonaise et lithuanienne menacées par une nouvelle invasion du tsar Ioann Vassiliévitch, qu'il repoussa jusqu'au cœur de la Russie. En 1538, il porta la guerre chez les Moldaves, et força leur voïvode à reconnaître la suprématie du roi de Pologne. A la suite de ce nouveau succès, la diète de Pétrikau vota au brave général une récompense considérable, qu'il distribua entre ses compagnons d'armes. En 1548, le jeune Sigismond-Auguste ayant succédé à son père, Tarnowski lui assura, par sa protection toute-puissante, le concours de la diète, et réussit à rétablir la bonne harmonie entre la noblesse et le clergé, dont les divisions menaçaient de devenir sérieuses; puis il conduisit le nouveau roi à Dantzig qui refusait de reconnaître son autorité, et où le calme fut promptement rétabli par la fermeté et la prudence du grand-général. Vers la fin de sa vie, Jean Zapolié, élu roi de Hongrie, et chassé par les Autrichiens, vint demander asile à Tarnowski qui, malgré les menaces de Ferdinand, lui assigna pour demeure la ville de Tarnow, avec un revenu vraiment royal. Plus tard, Jean Zapolié, remonté sur le trône, lui envoya un bouclier d'or massif, et un bâton de commandement d'une valeur de 40,000 ducats. Les dernières années du grand-général s'écoulèrent paisiblement dans la ville de Tarnow, au milieu des jouissances de l'étude. Il y mourut, en 1571, à l'âge de 83 ans. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels nous distinguerons des *Conseils sur l'art militaire*, en polonais; un petit traité adressé à Charles-Quint *Sur les guerres contre les Turcs*, en latin; enfin un *Traité sur les lois*, et ses *Discours* les plus importants, prononcés à la diète

de Pologne, également en latin. D. A. D.

TAROT, *voy.* CARTES A JOUER.

Lorsque Jacquemin Gringonneur chercha dans le jeu de tarot un remède ou plutôt un soulagement à la folie du roi Charles VI, il se composait de 77 cartes, dont 21 numérotées avec figures, 56 de quatre espèces différentes, plus une sans numéro, que l'on nommait le *fou*. Parmi les autres cartes à figures, qui toutes sans doute avaient plus d'un rapport avec les idées religieuses et politiques de ces temps d'ignorance, on remarquait le *monde*, le *jugement*, le *soleil*, la *tour* ou *maison de Dieu*, la *mort*, le *pape* et même la *papesse*, noms étranges et qui pourraient faire supposer que la danse macabre n'a pas été étrangère à l'origine de ce jeu. Les autres cartes, divisées en quatre portions égales, avaient reçu les dénominations génériques d'*épée*, de *coupe*, de *bâton* et de *denier*, que les Espagnols ont conservées et désignent encore par les mots d'*espadillos*, *copas*, *bastos* et *dineros*, auxquels nous avons substitué nos quatre couleurs de piques, de cœurs, de carreaux et de trèfles, de même que nous avons remplacé les figures des tarots par nos rois, nos dames, nos valets et nos as. Ce jeu se jouait à deux personnes, et consistait à prendre à son adversaire le plus que l'on pouvait d'atouts ou de cartes à figures. On gagnait ordinairement à cent points, comme au piquet. Il a, du reste, complétement disparu de nos habitudes, et après avoir fait longtemps fureur en Suisse, en Allemagne et notamment aux célèbres eaux de Spa, il semble n'avoir laissé de traces qu'en Espagne, où il a résisté à la révolution opérée par les cartes françaises, et chez les diseuses de bonne aventure de tous pays, dont l'art divinatoire s'accommode bien mieux de leurs figures mystérieuses.

De ce jeu diffère à bien des égards ce qu'on appelle en Allemagne, en Russie, en Pologne, etc., *jeu de taroc*, qui se joue par trois personnes. Il se compose aussi de 78 cartes; parmi les 22 atouts ou tarocs le principal est celui qu'on appelle *scus* (du français *excuse*), représentant un arlequin, et le moins élevé le *pagat*; avec le 21^{e} atout, ces deux cartes forment ce qu'on appelle les *matadors*. Pour la règle du jeu, le lecteur consultera les traités spéciaux. D. A. D.

TARPÉIENNE (ROCHE), roche fameuse dans l'ancienne Rome, d'où l'on précipitait les criminels. Elle tirait son nom d'une jeune fille, nommée Tarpeïa, qui, dit-on, se laissa persuader par Tatius (*voy.*), roi des Sabins, de lui livrer un fort du mont Capitolin, dont son père était gouverneur. La dernière exécution de cette espèce dont il soit fait mention dans l'histoire est celle de Sextus Marius, condamné à mort sous Tibère. Le Capitole (*voy.*) s'élevait sur ce même rocher : de là le proverbe qu'on ne saurait assez rappeler aux ambitieux de tous les pays : *Du Capitole à la roche Tarpéïenne il n'y a qu'un pas.* X.

TARQUIN, nom porté par deux rois de l'ancienne Rome et qui était sans doute dérivé de celui de la ville étrusque (*voy.*) de Tarquinies.

TARQUIN L'ANCIEN (*Lucius Tarquinius Priscus*). S'il était permis d'ajouter foi à tout ce que les historiens romains nous racontent de ce prince, on pourrait dire que jamais il n'y eut un plus grand roi; mais leurs récits se contredisent sur des points si importants qu'on doit nécessairement admettre qu'ils n'ont recueilli que des traditions vagues, incomplètes, altérées, et qu'en cet état de choses, le plus sûr est de rester dans un doute légitime, jusqu'à ce que la découverte de nouveaux monuments authentiques vienne jeter quelque jour sur les origines si obscures de la ville de Rome (*voy.* ROMAINS). Ces réserves faites, nous n'hésitons plus à tracer d'après Tite-Live, Denys d'Halicarnasse et les autres historiens romains une rapide esquisse du règne du 5^{e} roi de Rome.

Tarquin l'Ancien était fils d'un riche négociant de Corinthe, nommé Démarate, qui, exilé de sa patrie, était allé se fixer à Tarquinies. Devenu possesseur d'une fortune considérable par la mort de son père, le jeune Tarquin ne voulut plus se contenter du titre de lucumon (*voy.*) dans sa ville adoptive, et son ambition naturelle était encore aiguillonnée par sa femme, l'impérieuse Tanaquil. Il alla donc s'établir à Rome, l'an 627 av.

J.-C. Selon les historiens modernes qui se sont occupés avec le plus de sagacité et de succès de recherches sur les commencements de Rome, il y entra en conquérant; selon les historiens romains, au contraire, il y arriva comme simple particulier et fut accueilli avec distinction par Ancus Martius, qui l'admit dans son conseil et le nomma, en mourant, tuteur de ses deux fils. Ingrat envers son bienfaiteur, Tarquin se fit élire roi, 614 ans av. J.-C., au détriment de ses pupilles. Pendant son long règne, il eut plusieurs guerres à soutenir contre les Latins, les Éques, les Sabins, les Étrusques, et il en sortit toujours victorieux. Rome lui dut non-seulement un accroissement considérable de sa puissance par la soumission de plusieurs villes voisines, mais encore une foule d'embellissements. Tarquin la fit entourer d'un mur en pierres de taille; il construisit des égouts, jeta les fondements du temple de Jupiter-Capitolin, traça l'enceinte du grand Cirque, entoura de boutiques le Forum. Quant aux institutions politiques, il ne paraît pas en avoir établi de nouvelles: il se borna à augmenter le nombre des sénateurs et des chevaliers. Enfin, après un règne glorieux de 38 ans, il périt assassiné, dit-on, par les fils d'Ancus Martius

TARQUIN-LE-SUPERBE (*Lucius Tarquinius Superbus*), son fils selon les uns, son petit-fils selon d'autres, fut le 7e et dernier roi de Rome. Gendre de Servius Tullius, il monta sur le trône, l'an 534 av. J.-C., souillé du meurtre de son beau-père et de sa première femme, Tullie, que son amour adultère pour sa sœur de même nom l'avait porté à empoisonner. Les historiens romains nous peignent ce prince comme un odieux tyran; cependant ils ne peuvent lui refuser les talents d'un bon capitaine et d'un habile politique. Il en donna des preuves dans ses guerres contre les Volsques et les Gabiens, ainsi que dans l'étroite alliance qu'il contracta avec les Latins et les Étrusques. Il était occupé du siége d'Ardée, lorsque l'outrage fait à Collatin par son fils Sextus, en la personne de Lucrèce (*voy.* BRUTUS), vint provoquer une révolution qui eut pour résultat l'abolition de la royauté et l'expulsion de la famille des Tarquins. Réfugié à Clusium, Tarquin parvint à intéresser à sa cause Porsenna, roi ou lucumon de cette ville, et lorsque celui-ci l'abandonna, il arma successivement les Sabins, les Latins, les Volsques contre Rome. Malheureux dans toutes ses tentatives pour reconquérir le trône, il finit par se retirer à la cour d'Aristodème, prince de Cumes, où il mourut quinze ans après son bannissement. E. H-G.

TARSE, *voy.* PIED, JAMBE, et INSECTES, T. XIV, p. 723.

TARTARE. Dans la mythologie grecque et romaine, c'était la partie la plus profonde des enfers, entourée d'un triple mur et d'un fleuve de feu, le Phlégéthon (*voy.*). Là, après le jugement de Rhadamante (*voy.* JUGES DES ENFERS) et sous la garde de Tisiphone (*voy.*), les coupables étaient punis d'horribles supplices. Les dieux mêmes ne pouvaient les en délivrer. Le Tartare était l'enfer des païens, comme les Champs-Élysées en étaient le paradis (*voir* Virgile, *Æn.*, VI, v. 576). *Voy.* aussi PLUTON, HÉCATE, ACHÉRON, STYX, CARON, etc. F. D.

TARTARIE, TARTARES, *voy.* TATARIE, TATARS.

TARTESSUS, *Tarschisch*, un des buts lointains de la navigation des Phéniciens, contrée en Espagne où fut fondée la colonie de Cadix. *Voy.* PHÉNICIENS et NAVIGATION, T. XVIII, p. 412.

TARTRATES, sels qui résultent de la combinaison de l'acide tartrique (*voy.*) avec les bases. L'acide tartrique peut s'unir en plusieurs proportions avec les bases salifiables, et former ainsi des tartrates et des bi-tartrates.

Il existe peu de sels de ce genre dans la nature : le tartrate d'alumine se rencontre quelquefois; le bi-tartrate de potasse et le tartrate de chaux se trouvent dans le raisin; le bi-tartrate de potasse existe encore dans le tamarin.

Les tartrates neutres solubles s'obtiennent en traitant leurs oxydes ou leurs carbonates par l'acide tartrique; le tartrate de potasse seul (*sel végétal, tartre tartarisé*) se prépare plus simplement en se servant de crême de tartre.

Les tartrates doubles sont le résultat de la combinaison du tartrate de potasse

avec un autre tartrate. Ainsi le *tartre martial soluble*, les *boules de Mars* ou *de Nancy*, le *tartre chalybé*, ne sont autre chose que des combinaisons de tartrate de potasse et de tartrate de fer.

Un des tartrates les plus employés est le bi-tartrate de potasse ou crême de tartre, *voy.* au mot CRÊME.

Pour le tartrate de potasse et d'antimoine, *voy.* ÉMÉTIQUE. V. S.

TARTRE. On donne ce nom au dépôt qui se forme, en couche plus ou moins épaisse, sur les parois des tonneaux dans lesquels on conserve le vin; il est mêlé avec une certaine quantité de lie et du tartrate de chaux. Dans le commerce, on appelle *tartre blanc* celui qui provient des vins blancs, et *tartre rouge* celui qui provient des vins rouges. Ils ne diffèrent l'un de l'autre que par la quantité de matière colorante qu'ils contiennent.

C'est de cette substance que s'extrait la crême de tartre (*voy.* au mot CRÊME).

Les *cendres gravelées* sont les résultats de la calcination du tartre ou de la lie de vin.

Le *flux blanc* et le *flux noir* s'obtiennent en mélangeant des proportions différentes de tartre et de nitre, et décomposant le mélange par le feu. V. S.

TARTRIQUE (ACIDE), *voy.* ACIDES, T. Ier, p. 154.

TARTUFFE est le nom d'un hypocrite sorti du génie de Molière; mais ce personnage résume si bien le vice dont il inspire la haine; il est si vigoureusement peint, si vivant, si vrai, qu'il reste à jamais reconnaissable. Boileau, si l'on en croit D'Alembert, prétendait que chaque demi-siècle, et presque chaque lustre aurait besoin d'une comédie nouvelle sur l'hypocrisie. Malheureusement les peintres sont plus rares que les originaux. Au reste, l'hypocrisie religieuse, celle que flétrit Molière, se ressemble plus qu'aucune autre. Les tartuffes que nous connaissons diffèrent-ils beaucoup de ceux que signale Cléante?

Aussi ne vois-je rien qui soit plus odieux
Que le dehors plâtré d'un zèle spécieux,
Que ces francs charlatans, que ces dévots de place,
De qui la sacrilége et trompeuse grimace
Abuse impunément, et se joue, à leur gré,
De ce qu'ont les mortels de plus saint et sacré;
Ces gens qui, par une âme à l'intérêt soumise,
Font de dévotion métier et marchandise,
Et veulent acheter crédit et dignités
A prix de faux clins d'yeux et d'élans affectés;
Ces gens, dis-je, qu'on voit, d'une ardeur non commune,
Par le chemin du ciel courir à leur fortune;
Qui, brûlants et priants, demandent chaque jour,
Et prêchent la retraite au milieu de la cour;
Qui savent ajuster leur zèle avec leurs vices,
Sont prompts, vindicatifs, sans foi, pleins d'artifices,
Et, pour perdre quelqu'un, couvrent insolemment
De l'intérêt du ciel leur fier ressentiment;
D'autant plus dangereux dans leur âpre colère,
Qu'ils prennent contre nous des armes qu'on révère,
Et que leur passion, dont on leur sait bon gré,
Veut vous assassiner avec un fer sacré:
De ce faux caractère on en voit trop paraître.

Sans doute il se produit des variantes de masques: le génie de l'hypocrisie, comme tous les génies, a tant de ressources! Mais tenez pour certain que les doctrines de la direction d'intention et des restrictions mentales sont toujours les plus puissants leviers qu'emploie Tartuffe: avec eux il peut jeter le trouble dans les familles, et, les circonstances aidant, ils lui suffiraient pour renverser l'état. J. T-v-s.

TASCHKEND, *voy.* KHOKAND, TURKESTAN; et Hammer, *Histoire de la Horde d'or*, p. 343.

TASMAN (ABEL-JANSSEN), un des plus célèbres navigateurs hollandais, naquit à Hoorn vers le commencement du XVIIe siècle. En 1642, il fut chargé, par le gouverneur-général de la Compagnie des Indes, Van Diemen, de reconnaître l'étendue du continent austral. Il mit à la voile le 14 août, et, le 24 novembre, il découvrit une terre à laquelle il donna le nom de son protecteur. Il découvrit ensuite la Terre des États ou Nouvelle-Zélande (*voy.* l'art. suivant), les îles des Trois-Rois, l'archipel des Amis, celui des îles Fidji, et rentra à Batavia après un voyage de dix mois. Le 29 janvier 1644, il entreprit un second voyage sur les côtes de la Nouvelle-Guinée et de la Nouvelle-Hollande; mais on n'en connaît pas les détails. L'époque de la mort de ce grand navigateur est ignorée. On lui doit une *Relation d'un voyage aux terres australes*, imprimée avec les voyages de Coréal à Amsterdam, 1722, in-12. X.

TASMANIE. Sous ce nom, adopté en l'honneur du navigateur Abel Tasman (*voy.* l'art. précédent), plusieurs géographes comprennent non-seulement la Nouvelle-Zélande (*voy.*), mais encore différentes autres îles voisines beaucoup moins étendues, ou même quelques groupes situés à une distance assez considérable de ces grandes terres australes. *Voir* les *Éléments de géographie* de M. Balbi, p. 533.

TASSE (LE), *voy.* TASSO.

TASSILE, TASSILON ou THASSILO, roi de Bavière, *voy.* BAVIÈRE, AGILOLFINGES et CHARLEMAGNE.

TASSO (TORQUATO), que les Français ont nommé *le Tasse*, un des plus grands noms de la littérature italienne, un des poëtes sur lesquels on a le plus écrit, et dont le vrai caractère moral et la situation réelle dans les annales intellectuelles de l'Europe moderne nous semblent mériter l'analyse la plus approfondie. Si l'on réduit l'histoire de sa triste et glorieuse vie aux simples faits et aux dates précises, on trouvera les documents suivants : beaucoup de commentateurs les ont obscurcis au lieu de les élucider.

Né à Sorrente au milieu du XVI^e^ siècle, en 1544, à une époque où la décadence italienne était non-seulement décidée, mais accomplie, et où il ne restait plus à ce beau pays qu'une seule gloire à conquérir, la gloire musicale, Torquato Tasso souffrit dès le premier âge, et fut associé aux douleurs de son père. Ce dernier, Bernardo Tasso, poëte aimable et savant, longtemps attaché au prince de Salerne et disgracié par lui, subissait les conséquences de cette condition précaire qui pesait alors sur les gens de lettres, dans les petites cours de l'Italie brillante et dépravée.

Bernardo, exilé par son maître et sans autre ressource que son talent*, appela à lui son jeune fils Torquato, dont il commença lui-même l'éducation. L'âme tendre de l'enfant s'exalta de bonne heure; ses premières études furent poétiques, et le premier développement moral de son intelligence fut une souffrance et une sympathie. Déjà les timides soupçons, joints aux théories platoniciennes et à une vive admiration pour l'idéal; déjà la crainte du monde et des hommes, et le sentiment maladif de la faiblesse et de l'isolement au milieu des intrigues sociales, avaient pénétré dans ce jeune esprit, quand il se rendit à Padoue pour y étudier la jurisprudence, puis à Ferrare pour assister à l'entrée solennelle de l'archiduchesse Barbe (1565). La mort de son père, qu'il perdit le 4 sept. 1569, le laissa seul au monde, sans fortune et sans appui; sa douleur fut sans bornes. Il s'était formé, entre le père exilé et l'âme délicate du jeune poëte, une de ces unions de choix, une de ces sympathies profondes qui dépassent de beaucoup l'affection filiale et les devoirs ordinaires de la parenté. Pauvre et triste, il quitta son pays comme la plupart des Italiens de ce temps, et chercha fortune en France. On le vit paraître à la cour de Charles IX sans y produire aucune sensation et sans y laisser d'autre souvenir que celui de son indigence. Un jour, ne sachant com-

(*) BERNARDO Tasso, né à Bergame en 1493, mort à Ostiglia (duché de Mantoue), où il venait d'être nommé gouverneur, en 1569, serait sans doute un poëte plus célèbre s'il n'avait pas été complétement effacé par son illustre fils. Le recueil de poésies qu'il publia à Venise, en 1531, sous le titre de *gli Amori*, puis sous celui de *Rime*, excita à un haut point l'attention et mérite encore aujourd'hui d'être lu, à cause du sentiment vrai et du charme de l'expression qui animent ces vers. *L'Amadigi*, poëme héroïque et romantique en cent chants, qui, s'il y régnait plus de gaieté, se placerait très près de l'*Orlando* de l'Arioste, et qui, terminé en 1549, parut pour la première fois en 1560 (Ven., in-4°), mit le sceau à sa réputation. Bernardo, d'ailleurs homme d'état distingué et qu'on chargea de différentes missions diplomatiques, appartenait à une famille noble et ancienne dont l'abbé Serassi a donné la généalogie (Rome, 1785). De cette famille était sorti, à la fin du XIII^e^ siècle, OMODEO Tasso, regardé comme l'inventeur, ou plutôt comme le restaurateur des postes, et la célèbre maison postale des Taxis (*voy.* TOUR) paraît s'y rattacher également. Depuis son mariage (1539) avec Porzia de'Rossi, la mère de Torquato, qu'il avait épousée à Naples, Bernardo jouit même de tous les avantages de la fortune, et, retiré à Sorrente avec elle, il y connut un bonheur presque parfait, après avoir traversé toutes sortes d'épreuves. Mais sa famille semblait dévouée à l'infortune; il perdit sa noble épouse et en même temps tout son bien, et il entra alors au service du duc de Mantoue. L'abbé Serassi a publié des éditions de son grand poëme (Berg., 1775, 4 vol. in-12) et de ses autres poésies (*ib.*, 1749, 2 vol.), avec la Vie de l'auteur. *Voy.* ce que nous avons déjà dit de Bernardo Tasso à l'art. ITALIENNE (*litt.*), T. XV, p. 171. J. H. S.

ment vivre, il emprunta un écu à je ne sais quel courtisan; fait que Brantôme n'oublie pas. Pendant l'année 1571, il vécut obscur à Paris et en Touraine des générosités de Catherine et du cardinal d'Este; on l'estimait comme un bel-esprit mélancolique, très peu fait pour la cour et le monde, comme un poëte de cinquième ou sixième ordre, qui faisait des vers d'amour avec assez de grâce. Il n'avait encore produit que le *Rinaldo*, épopée chevaleresque, où se manifestent des qualités d'élégance et d'harmonie qu'il devait perfectionner plus tard. Il repassa les Alpes en 1571, et fit jouer devant la cour de Ferrare, au printemps de 1573, cette élégie dramatique, mélange curieux de platonisme sentimental et de voluptueuse tendresse, l'*Aminta*, qui retrace si complétement la situation d'une âme malade de ses aspirations au beau moral et entraînée vers des jouissances ineffables. Lucrezia d'Este, qui épousa le duc d'Urbin, l'une des personnes les plus distinguées de l'époque, captivée par cette révélation singulière d'un génie nouveau prédestiné à reproduire toutes les émotions tendres, et touchée de la pauvreté, de la mélancolie et de l'étrange humeur de Torquato, voulut l'avoir à sa cour. Ce fut là que Torquato composa sa *Jérusalem délivrée;* là aussi que, bercé dans la rêverie et l'aimable chimère de sa création poétique, protégé par la duchesse, objet d'envie et d'ironie pour les membres moins favorisés que lui de cette petite cour, raillé par ceux qui relevaient sans pitié ses distractions, sa gaucherie et ses oublis du costume et de l'étiquette, il sentit, sous les influences fébriles de ces diverses causes, se développer en lui cette hallucination douloureuse qui ne voit dans le monde entier que périls, conspirations et embûches, et dont Cowper en Angleterre, J.-J. Rousseau en France, ont offert plus récemment les tristes exemples.

A une âme comme celle du Tasse, à une intelligence si délicate et si facilement malade, il fallait la solitude et la paix domestique, non le tumulte sourd et fatigant d'une cour intrigante et voluptueuse. Un jour, le 17 juin 1577, il crut qu'une des personnes attachées au service de la duchesse avait prétendu l'insulter, et sa douleur, son orgueil longtemps comprimés éclatèrent : il frappa cet homme devant la duchesse qui le mit aux arrêts pendant deux jours. L'imagination malade du poëte s'enflamma encore; le duc de Ferrare, prenant pitié d'une situation si touchante, crut devoir l'emmener à Belriguardo, une de ses maisons de plaisance, où il espérait le guérir. Mais le malheureux homme de génie était frappé au cœur; cette longue existence de contrainte, d'humiliation et de secrets soupçons l'avait vaincu. Dans les soins mêmes du prince, il n'aperçut que le pouvoir qui disposait de lui comme d'une chose et le sentiment amer de sa dépendance. Ceux qui l'avaient emprisonné, ceux qui le traînaient à leur suite, ne pouvaient-ils pas à leur gré enchaîner sa vie, ou même la terminer par le poison? Le 25 juillet 1577, il jeta sur ses épaules un sayon de berger, et, le front couvert d'un chapeau de pâtre, il sortit ainsi déguisé, gagna la campagne sans argent, et arriva exténué dans la maison de sa sœur, près de Sorrente. C'était en effet là qu'il aurait dû vivre et mourir; une retraite laborieuse et douce eût calmé la fièvre sans éteindre la flamme de ce génie mélancolique. Mais il était trop tard; les torts qu'il avait eus, ceux qu'il exagérait, la terreur que lui inspiraient les poursuites de ses ennemis, sa pauvreté profonde, le souvenir amer de sa longue contrainte, les étreintes de son orgueil blessé, l'irritable sensibilité de cette nature souffrante, tout le précipitait vers la folie. Un des principaux symptômes de cette aliénation réelle était sa fureur contre cette cour, ce duc, ces grands, ces courtisans, dont il jurait de se venger. En mars 1579, le duc, par une impardonnable faiblesse de son amour-propre et de son pouvoir, consentit à ce que le grand homme malheureux et fou, qui se portait son ennemi, et déclamait contre lui et sa cour, fût enfermé dans un hôpital de fous. Torquato y resta près de huit années entières, et ne fut rendu à la liberté et remis à Vincent de Gonzague qu'au mois de juillet 1586. Montaigne, pendant ses voyages, en 1580, vit ce spectacle désolant, la gloire de l'Italie dans

une maison de fous. Que la douleur mélancolique du Tasse le livrât à d'étranges soupçons, voisins de la folie, ou même à des actes insensés, c'est ce dont il est impossible de douter; que, dans cette situation même, la lucidité de son intelligence se soit conservée, c'est ce que prouvent les dialogues et les essais pleins de beautés de style, de grâces et d'exaltation idéale qu'il composa pendant sa captivité.

La tradition relative à ses amours prétendus avec la duchesse d'Urbin et la sœur de cette dernière, Léonore d'Este, amours que le duc aurait voulu punir, doit nous arrêter un moment; mais nous ne les rapporterons ici que pour mémoire*. Il est hasardeux de parler de ces faits équivoques et mystérieux de la vie intime, qui, par leur nature délicate, échappent aux témoins même les plus attentifs, et que l'existence domestique recouvre de ses voiles obscurs. La liberté des mœurs à cette époque, en Italie, la galanterie des petites cours rivales, la corruption et le raffinement d'esprit chez les princesses de ce pays et de ce temps, sembleraient militer en faveur de la tradition, que repoussent, d'un autre côté, les goûts ordinaires des femmes, attirées par l'éclat, la splendeur et la beauté. La tristesse du Tasse, ses distractions habituelles, la bizarrerie de sa tenue, son peu d'éclat au milieu des brillants courtisans, et son indigence mélancolique, offraient peu d'attrait à la brillante duchesse et à sa sœur qui l'honoraient de leur protection. Une liaison avouée et un arrangement ne semblent donc pas probables. Si l'on hasardait ici une conjecture fondée seulement sur les probabilités de l'époque, des caractères et des circonstances, il aurait pu se faire que la coquetterie innée des femmes dans tous les rangs, et la pitié honorable qu'inspire le talent malheureux, eussent porté la duchesse ou sa sœur, l'une et l'autre peut-être, à encourager et développer chez le poëte une reconnaissance trop tendre : de là serait née une passion exaltée, toujours flatteuse pour les femmes, ici fort intéressante; distraction précieuse et rare d'une existence de cour. Pour qui connaît les mœurs italiennes à cette époque et le cœur féminin en particulier, il y avait là une tentation périlleuse. Jusqu'où aurait-elle entraîné la duchesse ou sa sœur, placées ainsi sur une pente dangereuse? c'est ce qu'il est impossible de dire. Le poëte semble avoir cédé sans résistance à cet entraînement dont il a été victime, et qui expliquerait naturellement, si on l'admettait, ses orgueilleuses prétentions, sa situation spéciale à la cour de Ferrare, sa colère, le coup porté par lui à un serviteur, et enfin ses menaces hardies et la vengeance exercée par le duc. Le roman aurait ainsi sa suite logique et naturelle, et ce serait un des plus intéressants qui se puissent imaginer; mais, nous le répétons, ce n'est qu'une conjecture.

Depuis sa sortie de prison, Torquato Tasso resta pauvre, malade et fier. Après avoir inutilement voyagé de Naples à Rome et de Rome à Florence, en quête d'une situation meilleure, il mourut à Rome, le 25 avril 1595, dans les murs du couvent de Saint-Onuphre, au moment où les honneurs du triomphe poétique et la couronne de premier poëte italien de son temps venaient de lui être décernés. Peu de temps auparavant, fatigué de son incurable indigence et plus encore de la protection humiliante qui s'étendait sur lui, il avait passé six mois dans un hôpital de Rome, où il était entré volontairement.

Telle fut la cruelle destinée de l'un des hommes les plus purs, de l'une des organisations les plus exquises, de l'un des génies les plus charmants, de l'un des plus parfaits poëtes qui aient jamais paru au monde.

Il publia en 1562, à Venise, *Il Rinaldo*; en 1581, à Venise, *l'Aminta* et les *Osservazioni sopra l'Aminta*; à Venise, en 1580, *La Jérusalem délivrée*, intitulée d'abord *Il Goffredo**; un discours sur la *Jérusalem*; *Sophronia e Olindo*, tragédie. On a encore de lui *Le differenze poetiche, per risposta ad Orazio Ariosto*, Vérone, 1581; *Il Torrismondo, tragedia*, Bergame, 1587; *La*

(*) *Voy.* ce que nous en avons dit à l'art. de la maison d'Este (T. X, p. 178). On sait au reste quel parti un grand poëte allemand a su tirer de cette tradition dans sa tragédie de *Torquato Tasso* (*voy.* Goethe, T. XII, p. 589). S.

(*) La 1re édition donnée par l'auteur lui-même est celle de Ferrare, 1581, in-4°. S.

Gerusalemme conquistata, Rome, 1593, in-4° (l'édition de cet ouvrage, publiée à Paris, 1595, in-12, fut supprimée par arrêt du parlement comme contenant des maximes contraires aux droits de la couronne); *Le sette giornate del mondo creato*, Viterbe, 1607; *Rime*, Milan, 1619; *Romeo, ovvero del giuoco*, dialogue, Venise, 1681; *Il Forno, ovvero della nobiltà*, dialogue, Vicence, 1581; *Lettera nella quale si paragona l'Italia alla Francia*, Mantoue, 1581; *Il Gonzaga, ovvero del giuoco; Il Messaggiero; Della virtù eroica e della virtù femminile*, Venise, 1582; *Il padre di famiglia*, dialogue, Venise, 1583; *Il Gonzaga, ovvero del piacere onesto*, dialogue, Venise, 1583; *Dialoghi e discorsi*, Venise, 1586. Ce dernier recueil se compose des morceaux suivants : *Discorso sopra due questioni amorose; Il Cataneo, ovvero degl' idoli; Il Beltramo, ovvero della cortesia; Il forestiero napoletano, ovvero della gelosia; Della pietà; Il Gianluca, ovvero delle maschere; Dell' arte del dialogo; Il Ghirlinzone, ovvero l'epitaffio; Del giuramento falso; Dell' ufficio del siniscalco.* Citons enfin : *Apologia in difesa della Gerusalemme liberata*, Ferrare, 1585; *Risposta alla lettera di Bastiano de' Rossi*, Ferrare, 1585; *Parere sopra il discorso di Lombardelli*, Mantoue, 1586; *Il Manso, ovvero dell' amicizia*, dialogue, Naples, 1586; *Discorsi sull' arte poetica e sul poema eroico*, Venise, 1587; d'autres *Dialoghi e discorsi*, Venise, 1587; *Lettere familiari*, Bergame, 1588; *Lagrime di Maria Virgine*, poëme, Rome, 1593; *Dell' ammogliarsi piacevole contesa fra i due moderni Tassi, Ercole e Torquato*, Bergame, 1594; *Discorso in cui si ha notizia di molti accidenti della sua vita*, Padoue, 1629; *Il Montoliveto*, poëme, Ferrare, 1605; *Dialogo delle imprese*, Naples, sans date; *Delle sedizioni di Francia*, Brescia, 1819, publié pour la première fois par Agrati. Pour compléter ces indications, nous mentionnerons encore les éditions suivantes : *Opere raccolte da Foppa*, Rome, 1666; *Opere scelte*, Milan, 1804; *Opere*, Flor., 1724, 6 vol. in-fol.; Venise, 1735-42, 12 vol. in-4°; l'édition des œuvres complètes publiée par M. Rosini, Pise, 1821 et ann. suiv., 30 vol. in-8°*. On lui attribue faussement beaucoup d'autres ouvrages, tels que *La Gismonda*, *Gli amori d'Armida e la fuga d'Erminia*, etc., etc.

Le sentiment de la beauté, la perception de l'idéal éclatent dans ces divers ouvrages; la prose du Tasse en est imprégnée comme ses vers. Partout il semble tendre vers la perfection platonique et le règne de l'âme. Si l'on compare cette tendance exaltée du poëte avec les goûts et les mœurs de son époque et de sa nation, peut-être trouvera-t-on dans ce contraste l'explication naturelle de ses malheurs comme de son génie. En effet, il est le seul poëte du XVI^e^ siècle en Italie qui porte ce caractère; sérieux et mélancolique, il contraste avec l'Arioste, qui se jouait si lestement de la religion et de la chevalerie. Il faut entendre l'homme impur d'Arezzo parler au Tasse d'un ton de mépris, et lui dire que ses vers sont aussi ennuyeux que tristes**; il faut lire Cellini le ciseleur, qui nous apprend dans ses Mémoires avec quel naïf entraînement on revenait alors en Italie aux voluptés païennes les plus nues. Seul au milieu de ses contemporains, le Tasse a dû souffrir mortellement de ce désaccord irremédiable entre son âme et toutes les âmes, entre sa pensée

(*) On a parlé, à l'art. BAOUR-LORMIAN, de la principale traduction en vers que nous ayons de son épopée chrétienne, et à l'art. LEBRUN (duc de Plaisance), d'une bonne traduction en prose. Il en existe beaucoup d'autres, par exemple celle de Mirabaud, plus ancienne (Paris, 1724, 2 vol. in-12). Les Allemands vantent beaucoup celles en vers de Gries (*voy.*) et de Streckfuss (m. en 1844). L'*Aminte*, la *Jérusalem délivrée*, *Renaud* et d'autres productions de ce génie immortel ont été traduits dans toutes les langues du monde et particulièrement en français. On peut consulter, sur la Vie du Tasse, le grand ouvrage de Ginguené (*voy.*), et ceux des Italiens Manso, Serassi et Zuccala. Serassi a publié aussi un recueil de plus de 250 lettres du Tasse. Enfin nous citerons encore Giacomazzi, *Dialoghi sopra gli amori, la prigionia ed il genio di Torquato Tasso*, Brescia, 1827. Une appréciation impartiale, quoique tant soit peu sévère, du grand poëme chevaleresque et chrétien de Torquato Tasso, se trouve dans l'*Histoire de la littérature* (ancienne et moderne) de Fréd. Schlegel. *Voy.* aussi ce que nous en avons dit déjà à l'art. ITALIE, T. XV, p. 172. J. H. S.

(**) *Lettere dell' Aretino*, t. IV.

et toutes les pensées. Lorsque la génération ardente et voluptueuse qui l'entourait se précipitait avec fureur vers le culte des sens, il cherchait, lui, avec une égale ardeur et une persévérance enthousiaste, les passions idéales; spiritualiste dans un monde sensuel, chantre sérieux du triomphe chrétien à une époque peu sérieuse et peu chrétienne, il paya des douleurs de toute sa vie la gloire qui le place au rang des trois grands poëtes épiques de la chrétienté. PH. CH.

TASSONI (ALEXANDRE), poëte italien, né à Modène le 28 sept. 1565. Après avoir fait de bonnes études à Ferrare et à Bologne, il entra, en 1599, au service du cardinal Colonna en qualité de secrétaire, et plus tard d'administrateur de ses biens. On ignore s'il prit ou reçut son congé; mais nous trouvons Tassoni, en 1618, revêtu du titre de secrétaire de l'ambassade de Savoie à Rome. Cinq ans après, désireux peut-être de jouir de son indépendance, il se retira dans une maison de campagne où il passa trois années, partageant son temps entre l'étude et la culture des fleurs. Il fut tiré de sa retraite par le cardinal Ludovici, neveu de Grégoire XV, et à la mort de son protecteur, en 1632, il entra au service du duc de Modène François Ier, qui le nomma conseiller et le combla de bontés. Il mourut à la cour de ce prince, le 25 avril 1635, avec la réputation d'un des premiers savants de son siècle. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons les *Pensieri diversi* (Mod., 1612; nouv. éd., Venise, 1646), fruit de ses observations sur la société romaine. Il n'y laisse presque aucun sujet sans l'effleurer, et, malgré ses opinions quelquefois paradoxales, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître un esprit étendu et pénétrant. Ses *Considerazioni sopra il Petrarca* (Mod., 1609) sont une des critiques les plus judicieuses qui aient été faites de ce poëte. Cependant le chef-d'œuvre de Tassoni est *la Secchia rapita* (Paris, 1622, in-12, sous le pseudonyme d'*Androvinci Melisone*), poëme héroï-comique en 12 chants, où il raconte en vers burlesques les exploits des Modénois contre Bologne, exploits qui se bornèrent à l'enlèvement du seau d'un puits avec sa chaîne. Ce poëme a été trad. en franç. par Perrault (1678, 2 vol. in-12) et par de Cédols (1759, 3 vol. in-12). On en doit à Creuzé de Lessert une imitation élégante (Paris, 1796, in-18; 3e éd., 1812, in-18). E.H-G.

TATARIE (GRANDE et PETITE). Sous la première de ces dénominations, on entend ou le plateau central de l'Asie tout entier, renfermé entre la monarchie russe, l'empire chinois, le Tibet et la Perse (Zoungarie, Turkestan, Mongolie, Daourie, Mandchourie), ou seulement cette portion occidentale plus communément désignée sous le nom de Tatarie indépendante (*voy.* l'art. suivant). Sous le second, on désignait autrefois la domination tatare du midi de la Russie d'Europe, indépendante d'abord, puis soumise à l'empire Othoman, et dont dépendait la Crimée ou Tauride (*voy.*). C'est dans cette presqu'île qu'était le siége du gouvernement de la Petite Tatarie; seulement il faut observer que ce qu'on appelle des Tatars, dans cette contrée et dans celle du Volga, sont des Turcs et non pas des Mongols. *Voy.* TATARS. S.

TATARIE INDÉPENDANTE, ainsi appelée par opposition à la Tatarie chinoise, *voy.* KIRGHIZ, TURKESTAN, BOUKHARIE, KHARESM, KHOKAND, etc.

TATARS, et non TARTARES, orthographe vicieuse dont nous expliquerons plus loin l'origine. Il est peu de noms historiques sur lesquels il ait régné plus de vague et de confusion que sur celui-ci. Pour arriver à plus de clarté, il faut d'abord distinguer deux explications différentes qui en sont faites, l'une plus générale, l'autre plus spéciale, toutes les deux erronées. Suivant la première, on comprend sous le nom de Tatars indistinctement tous les peuples, en majeure partie nomades, répandus dans l'espace immense des steppes et des plateaux qui s'étendent au nord et à l'ouest de la Chine proprement dite, depuis la mer du Japon jusqu'aux rives de la mer Caspienne, entre le Tibet au midi et les déserts sibériens au septentrion; puis en outre, au sud-ouest de ces derniers, dans les plaines arrosées par l'Oural, le Volga, le Don et sur les bords septentrionaux de la mer Noire jusqu'au delà du Dnieper. Mais dans ce sens aussi large et tout aussi peu

défini que l'était chez les anciens la dénomination de Scythes (*voy.*), les Tatars présentent moins une famille naturelle qu'un énorme chaos de peuples, n'offrant d'autre analogie caractéristique que leur peu de cohésion et leur extrême mobilité. On reconnaît effectivement aujourd'hui dans la vaste circonscription de pays que nous venons de désigner trois races, ou, si l'on aime mieux, trois groupes parfaitement distincts sous le rapport de l'aspect physique autant que sous celui du langage. La première et la plus occidentale est la race turque, dont les Othomans et les Turcomans, dans l'Asie antérieure et en Europe, ne sont que des rameaux détachés (*voy.* plus loin et au mot Turcs). Les deux autres sont la race mongole et la race tungouse, dont les Mandchous (*voy.* tous ces noms), conquérants de la Chine, forment une branche. Ces peuples ont la peau d'un jaune olivâtre, tandis que les Turcs se rattachent à la race blanche caucasienne. Ces derniers professent généralement le mahométisme; on ne compte parmi eux qu'un petit nombre d'hommes convertis à l'Église russe. Les peuples mongols et tungouses, au contraire, sont à peu près tous partagés entre le lamaïsme et le chamanisme, surtout dominant dans leurs tribus les plus septentrionales. A ces trois groupes correspondent trois idiomes, également de nature différente : le turc, le mongol et le tungouse, avec leurs nombreux dérivés et composés. En y ajoutant le tibétain, à l'exemple d'Abel Rémusat, nous les comprendrons aussi tous ensemble sous la même dénomination de langues tatares, sans perdre de vue cependant que ce n'est encore là qu'un collectif imaginé par les linguistes uniquement pour la commodité d'aperçu qu'il procure ; car, nous le répétons, il n'existe aucune affinité particulière entre ces divers groupes de langues. Mais, bien qu'il ne soit plus permis aujourd'hui de confondre ces peuples ni leurs idiomes respectifs, il faut pourtant convenir que, dans beaucoup de tribus disséminées au milieu des nations plus considérables, la physionomie et le langage ont revêtu un caractère tellement mixte qu'il est souvent très embarrassant de décider à quel type et à quelle souche primitive il convient de les rapporter (*voy.* Bachkirs, Kirghiz, Nogaïs, etc.), incertitude qui s'explique pour peu que l'on tienne compte des vicissitudes multiples de l'état nomade en général et de la condition sociale de ces hordes barbares en particulier. Leurs pérégrinations continuelles, la polygamie qu'elles pratiquent toutes, et notamment leur coutume de recevoir au milieu d'elles les femmes et les esclaves enlevés dans leurs courses aux tribus ennemies, voilà plus de circonstances qu'il n'en faut pour rendre raison des fréquents mélanges du sang, des usages et des idiomes, en dépit de certaines répugnances qui se manifestent d'ailleurs entre les Turcs et les Mongols.

Dans sa seconde acception plus restreinte, la dénomination de Tatars ne s'entend que des peuples de la région longtemps appelée *Tartarie* (*voy.*) par les géographes et distinguée par eux en grande et petite, indépendante et russe, asiatique et européenne. Les Russes notamment comprennent sous le nom de Tatars les populations, maintenant soumises à leur domination, des ci-devant khanats de Kasan, d'Astrakhan, de la Sibérie occidentale et de la Crimée, et les autres tribus de même race au nord du Caucase, de la mer Noire et du Danube. Mais ces peuples sont en réalité turcs, et s'appellent eux-mêmes *Turuks*. On peut les considérer comme les plus avancés en civilisation de tous ceux que l'on a improprement qualifiés de Tartares, et ils repoussent comme une injure ce nom qui est pour eux synonyme de brigands.

Arrivons enfin aux vrais Tatars. Les Tatars primitifs, les seuls auxquels ce nom ait réellement appartenu, comme l'ont suffisamment établi les savants linguistes Abel Rémusat et Jules Klaproth, en se fondant surtout sur le témoignage des historiens chinois *, étaient une des principales branches de la nation des Mog-ho ou Mongols. Les annales de la Chine les mentionnent, dès le commencement du IX^e^ siècle de notre ère, sous le nom de

(*) *Voir* aussi Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. I^er^, p. 274 et suivantes.

Ta-ta. Ils erraient alors à l'ouest des autres Mongols, auprès du lac de Bouir-Nor, entre les rivières de Sougari-Oula, de Khalka et de Kerlon, dans le bassin du haut Amour. Leurs plus proches voisins étaient les Khitans, peuple de race tungouse, établi sur les confins septentrionaux de la Chine. Vaincues par ces derniers en 824, leurs hordes se dispersèrent : une partie subit dès lors la loi des Khitans, de même que les Joudchi, les ancêtres des Mandchous ; d'autres tribus se soumirent aux Mongols de l'est ; mais le plus grand nombre se réfugia vers le sud-ouest, à travers le désert de Gobi, dans les fertiles vallées de l'Yn-Chan, qui domine la courbure la plus septentrionale de l'Hoang-ho ou Fleuve jaune. Là ils vécurent longtemps en assez bonne intelligence avec les maîtres de la Chine, jusqu'à ce qu'ils se virent réduits à leur tour sous la dépendance de la dynastie des Liao (Khitans), puis sous celle des Kin ou khans d'Alton (Joudchi) ; plus tard enfin, ils rejoignirent leurs compatriotes sur l'Amour supérieur. Belliqueux et sauvages dans leur aspect, ils vivaient surtout de leurs innombrables troupeaux de chevaux. Plus d'une fois ils remplirent d'épouvante par leurs rapines les paisibles habitants du Céleste-Empire. Il en résulta que déjà chez ces derniers le nom de Ta-ta ou Ta-tché, comme dans les siècles suivants celui de Tartares en Europe, ne resta pas longtemps restreint à la tribu de l'Yn-Chan dans la bouche des Chinois ; peu à peu ils l'appliquèrent non-seulement à tous les Mongols, mais encore à des tribus de races différentes, qui les avaient frappés d'une égale terreur. C'est ainsi qu'au commencement du XIII^e^ siècle, ils distinguaient des Tatars de 3 ou 4 tribus différentes, savoir : 1° Les *Tatars blancs* qui se tatouaient, mais n'avaient rien de rebutant dans leur extérieur. Le prince qui les gouvernait du temps de Tchinghiz-Khan et se rangea sous la bannière de ce grand chef s'appelait Ala-Kouch (l'oiseau tacheté), et sa horde était très vraisemblablement une tribu turque, originaire de l'Altaï ; mongolisée depuis sous le nom d'Oungout, elle paraît avoir été la souche de la tribu nomade encore existante, qui s'appelle maintenant Ongnioud ; 2° les *Tatars sauvages* que l'on nous représente comme stupides et qui servaient d'esclaves aux précédents ; 3° les *Tatars noirs* qui étaient les Tatars originaires et parmi lesquels naquit Tchinghiz-Khan (*voy.*). Quant aux *Tatars* ou *Mongols aquatiques* (Klaproth), ils n'appartenaient ni à l'une ni à l'autre des deux races qui semblent indiquées par ces noms : c'était une tribu tungouse. Les véritables Tatars étaient donc en définitive la branche la plus occidentale des Mongols, bien connue dans le Céleste-Empire, ainsi que dans les steppes du nord-ouest. Cependant Tchinghiz-Khan, lorsqu'il eut réuni sous son commandement toutes les tribus mongoles et tatares et qu'il fut prêt à s'élancer avec elles à la conquête de l'Asie, adopta de préférence pour sa dynastie et pour les guerriers de sa nation le nom tout honorifique de Mog-ho (les audacieux), par lequel on avait déjà commencé à désigner cette nation tout entière dès le V^e^ siècle. Ce nom retentit dans toutes les contrées que le terrible chef de hordes frappa de son glaive irrésistible. Cependant celui de Tatars était plus usité dans le nord-ouest de l'Asie : aussi ce dernier prévalut-il quand Batu-Khan, neveu d'Oktaï et petit-fils de Tchinghiz, fonda au milieu des peuples turcs subjugués par ses armes, au nord de la mer Caspienne, le puissant empire du Kiptchak (*voy.*), entre la Sibérie et le Dnieper. Dans ce nouvel état, le khan, ses principaux officiers et quelques bandes d'élite qui formaient le noyau de ses troupes et avaient la garde autour de sa personne, étaient seuls Tatars, tandis que les masses étaient composées des anciennes populations vaincues, et en partie aussi de nouvelles tribus turques, que les Mongols avaient poussées devant eux ou fait entrer dans le gros de leur armée, lors de l'invasion. Le petit nombre des dominateurs, après avoir embrassé le mahométisme, finit par s'absorber entièrement dans ces masses ; mais à l'étranger on n'en continua pas moins à appeler de l'ancien nom de leurs maîtres tous ces peuples, même quand le démembrement du Kiptchak eut déterminé leur affranchissement complet du joug de la horde tatare. Nous

avons déjà parlé, aux articles Mongols et Batu, de la course destructive dont ce fameux chef, après la soumission de la Russie, menaça pareillement l'Europe occidentale. Ses hordes farouches et encore idolâtres ébranlèrent par leur choc la valeur polonaise et allemande, en 1241; l'effroi les avait précédées et, dans leur retraite, elles ne laissèrent derrière elles que des campagnes ravagées par le fer et par l'incendie. Leur sinistre et désastreuse apparition avait si vivement frappé l'imagination des princes et des peuples, qu'on les regardait comme un fléau déchaîné par le courroux céleste ou comme des démons sortis de l'enfer et liés par un pacte avec le roi des ténèbres. A la nouvelle de leurs progrès en Moravie et en Silésie, l'alarme courut jusqu'aux marches du trône de France; la reine Blanche en fut abattue, et c'est pour relever le courage de sa mère que le roi saint Louis lui adressa, comme on l'assure, cette pieuse et chevaleresque exhortation * : « Ma mère, voici une consolation d'en haut qui doit relever notre courage. S'ils viennent jusqu'à nous ceux qu'on appelle Tartares, alors de deux choses l'une : ou nous les refoulerons dans le Tartare qui est leur demeure, ou ils nous mettront tous ensemble sur le chemin du ciel. » Ces expressions et d'autres semblables attribuées à l'empereur Frédéric II trouvèrent un écho dans les terreurs de toute la chrétienté, et consacrèrent ainsi par une espèce de jeu de mot, fidèle reflet des craintes naïves du moyen-âge, l'altération du nom de Ta-ta ou Tatars en celui de Tartares. Même en Asie, les véritables Tatars, après s'être disséminés par la conquête, ne se réunirent plus que passagèrement en corps de tribus. On retrouve bien encore dans la grande Encyclopédie chinoise, qui parut en 1604, la dernière mention d'une tribu de Ta-ta, descendants des Yuan, anciens maîtres mongols de la Chine, retournés à leurs habitudes nomades dans le désert de Gobi, après leur expulsion du Céleste-Empire; mais, dans les temps modernes, la dénomination générique de Mongols, redevenue prédominante chez le principal peuple de cette famille, paraît avoir complétement effacé celle qui a été pendant si longtemps la terreur de l'Occident. Ch. V.

(*) *Erigat nos, mater, cœleste solatium, quia, si perveniant ipsi, vel nos ipsos quos vocamus* Tartaros *ad suas* Tartareas *sedes retrudemus, vel ipsi nos omnes ad cœlum subvehent.*

TATARS, courriers turcs de la Dobroutcha, *voy.* Othoman (*empire*), T. XIX, p. 39.

TATISCHTCHEF (Vassilii Nikititch), né en 1686, mort dans sa terre de Boldine, le 15 juillet 1750, après avoir rempli les fonctions de directeur des mines et de gouverneur d'Astrakan, est connu par son *Histoire de Russie depuis les temps les plus anciens* (en russe, Pétersb., 1769-84, 4 vol. in-4°), compilation fort indigeste des vieilles chroniques russes, mais remarquable cependant comme un des premiers essais faits en Russie pour écrire l'histoire nationale. Vassilii Tatischtchef appartenait sans doute à la famille ancienne de ce nom, issue, dit-on, des princes de Smolensk et dont plusieurs membres ont reçu et accepté le titre de comte. On regarde comme le membre le plus distingué de cette famille M. Dmitrii Tatischtchef, bailli de l'ordre de Malte et ancien ambassadeur russe à Vienne, homme d'état d'un grand mérite, mais aujourd'hui en retraite. S.

TATIUS (Titus), roi de Cures, *voy.*, Sabins et Romains, T. XX, p. 731.

TATIUS (Achille), *voy.* Achille Tatius.

TATOU (*dasypus*), genre de mammifères, de la tribu des *édentés ordinaires* (*voy.*). Ce sont des animaux d'assez petite taille, dont le corps épais, bas sur jambes, est, par une anomalie bizarre, enveloppé d'un test écailleux, dur, composé de plusieurs pièces, et qui offre une disparate frappante avec le pelage habituel des animaux de cette classe. Cette espèce de croûte, que l'on considère comme résultant des poils agglutinés, forme sur le front une plaque, et sur les épaules comme un grand bouclier suivi de plusieurs bandes parallèles et mobiles, lesquelles se joignent à leur tour à un troisième bouclier placé sur la croupe. Les membres et la queue sont recouverts d'anneaux ou de tubercules également durs. Quelques poils s'échappent entre

les écailles et sous le ventre. De grands ongles, propres à fouir, arment les pattes. La tête petite, terminée par un museau pointu, porte de longues oreilles et de petits yeux. Ce sont des animaux innocents qui vivent le jour dans des terriers dont ils ne sortent que le soir pour aller à la recherche des racines, des fruits ou des insectes qui composent leur nourriture. Les femelles sont très fécondes, Tous sont originaires des parties chaudes ou tempérées de l'Amérique. Leur chair est bonne à manger. Les principales espèces sont : le *kabassou*, le *cachicame*, l'*apar* et l'*encoubert*. C. S-TE.

TATOUAGE, coutume de plusieurs peuplades indiennes, surtout dans l'Océanie (*voy.*), de se dessiner sur la peau toute sorte de figures, soit comme insignes d'une dignité, soit uniquement comme parure. Le rang de l'individu détermine le mode de tatouage et les parties du corps qui doivent être soumises à cette opération. Les Indiens des classes inférieures ne se tatouent que les membres; ceux d'une classe supérieure se tatouent, au contraire, presque tout le corps. L'opération se fait au moyen de piqûres et d'incisions dans la peau; on frotte les plaies avec des couleurs indélébiles, et après la cicatrisation rien ne peut faire disparaître le dessin. *C. L.*

TAULER (JEAN), célèbre mystique allemand, surnommé le *docteur sublime et illuminé*, naquit en 1294, probablement en Alsace, et entra dans l'ordre des dominicains qu'il illustra par ses prédications à Cologne et à Strasbourg. Il mourut dans cette ville, le 17 mai 1361. Tauler exerça une influence extraordinaire sur le peuple, surtout depuis qu'encouragé par un laïc pieux, il eut renoncé à la scolastique pour se livrer tout entier au mysticisme. Ses sermons, comme ses ouvrages d'édification, se distinguent par la profondeur des pensées, la sincérité de la foi, un zèle ardent pour la morale, de même que par des tours ingénieux et beaucoup d'énergie dans le langage. La prose allemande n'a peut-être rien produit de plus remarquable avant Luther. Ses sermons ont été imprimés pour la première fois à Leipzig, en 1498; une édition plus complète en fut donnée à Bâle, en 1521, et de nos jours on les a réimprimés dans le langage moderne à Francfort (1826, 3 vol.). Ses ouvrages d'édification ont également été réimprimés par les soins de M. Casseder (Lucerne, 1823 et suiv., 3 vol. in-8°). M. Charles Schmidt, professeur de théologie à Strasbourg, a publié, en langue allemande, une *Vie de Jean Tauler* (Strasb., 1841, in-8°). *C. L.*

TAUNUS. On donne ce nom, bien connu des touristes, à la chaîne de montagnes riche en mines et en sources minérales entre le Mein et la Lahn, dans le comté de Katzenellenbogen (duché de Nassau). Le Taunus s'étend en deux chaînons parallèles à travers le territoire de Hombourg, de Kœnigstein et d'Epstein, jusqu'à Schlangenbad (*voy.*) où il se réunit aux montagnes du Rhingau. Ses points culminants sont le grand Feldberg (2,605 pieds), le petit Feldberg (2,458 p.), l'Altkœnig (2,400 p.), et le Trompette (1,560 p.). Ses châteaux en ruines sont au nombre des principales curiosités que l'on visite en faisant le voyage du Rhin. *Voy.* ce nom. *C. L.*

TAUPE (*talpa*), genre de mammifères carnassiers (*voy.*) de la famille des insectivores. Ce sont des animaux de petite taille, dont le corps ramassé, bas sur jambes, sans cou distinct, se termine par une tête allongée en une espèce de boutoir, soutenu par un os particulier. Leurs yeux, extrêmement petits, sont presque inapercus sous le poil qui les recouvre; les membres antérieurs, très rapprochés de la tête, sont remarquables par leur brièveté, par leur force, et par la structure des pattes dont les doigts, courts et presque confondus ensemble, forment une large main que terminent d'énormes ongles, plats et tranchants. A l'aide de cet appareil fouisseur, et s'aidant de son museau comme d'une tarière, de ses mains comme d'une bêche, la taupe creuse avec une rapidité surprenante des travaux souterrains où se montre un art admirable. Ce sont de longues galeries venant toutes aboutir à un gîte principal, et s'annonçant au dehors par les petits amoncellements que forme l'animal en rejetant les déblais qui le gênaient dans son opération. Ces demeures ne

communiquent pas directement avec l'air extérieur; et quand la taupe en sort, ce n'est que dans le but de choisir un autre point, pour de nouveaux travaux. La profondeur à laquelle elle creuse varie d'ailleurs selon la saison et la nature du terrain. Ce n'est que le matin et le soir qu'elle travaille et poursuit les vers dont elle fait sa nourriture : le jour elle reste endormie dans son gîte. La femelle soigne ses petits avec beaucoup de sollicitude, et les dépose sur un lit d'herbages, dans une espèce de chambre dont la voûte est supportée par des piliers de terre, et qui est située dans la partie la plus élevée de la *taupinière*, de manière à être à l'abri des inondations. La *taupe commune*, répandue dans toutes les parties fertiles de l'Europe, a le pelage d'un beau noir. On lui fait une guerre très active, parce que les galeries qu'elle creuse bouleversent les semis, et que les inégalités qui en résultent à la surface du sol empêchent de faucher au ras de terre. Cependant ces dégâts ont jusqu'à un certain point leur compensation dans la destruction considérable des larves d'insectes nuisibles qu'accomplit l'animal fouisseur. On a imaginé un grand nombre de piéges pour détruire la taupe; leur description appartient aux ouvrages d'agriculture; il suffit souvent, quand on a reconnu un nid, de placer plusieurs personnes armées de bêche autour du gîte, puis, à un signal convenu, de percer toutes les galeries qui sont en communication avec la chambre principale où l'animal se tient avec ses petits. C'est à tort qu'on a regardé les taupes comme privées de l'appareil de la vision, il existe même dans l'espèce connue sous le nom de *taupe aveugle*. Seulement, cet organe est très peu développé chez ces carnassiers, vu que leur vie souterraine ne le leur rend que d'une faible utilité.

On confond vulgairement sous le nom de *taupes* plusieurs genres voisins qui leur ressemblent; tels sont : le *chrysochlore* du Cap, ainsi nommé de son pelage d'un beau vert doré; le *condylure* d'Amérique, dont les narines sont entourées de petits appendices cartilagineux formant par leur réunion une espèce d'étoile d'un aspect très singulier. C. S-TE.

TAUREAU (*taurus*), *voy.* BOEUF.

TAUREAU (astr.), *voy.* CONSTELLATION et ZODIAQUE.

TAUREAUX (COMBAT DE). Ce divertissement national de l'Espagne remonte, selon quelques auteurs, jusqu'à la domination romaine, et semble être une imitation des jeux du cirque. Mais s'il faut s'en rapporter au plus grand nombre, c'est aux Maures que les Espagnols doivent l'importation de ces fêtes qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, en dépit des fréquentes excommunications du Vatican contre ceux qui s'y livraient. Elles sont même devenues peu à peu un tel besoin pour cette ardente population, qu'il n'y a pas aujourd'hui de solennité complète sans un combat de taureaux, ni de petite ville sans une place destinée à cet usage. Il existe même des écoles de *tauromachie*, par exemple à Séville. La plupart des grandes cités possèdent un cirque immense, dont quelques-uns, comme le *Coliseo de los Toros* à Madrid, peuvent contenir de 10 à 12,000 spectateurs. Leur étendue ne permet pas qu'ils soient couverts : aussi fait-on une différence de prix pour les personnes qui sont à l'ombre et celles qui ne peuvent trouver de place qu'au soleil. Dans les villes qui sont privées d'un cirque, toutes les fenêtres qui garnissent la grande place sont mises à la disposition de l'entrepreneur. Dès la veille de la fête, les taureaux, choisis parmi les plus audacieux de la Castille et de l'Andalousie, font leur entrée dans la ville, précédés par des bœufs domestiques, et dirigés par les *picadores* au milieu d'une foule compacte dont ils ne sont séparés que par une corde tendue de chaque côté de la rue. Parvenus au cirque, on les enferme dans un réduit protégé par une porte à coulisse, le *toril*. Le lendemain matin, avant l'heure de la fête, on lâche dans l'arène un taureau de *valde* (gratis), dont les cornes sont garnies de tampons, et quand l'animal a bien fourni à la multitude un avant-goût des plaisirs de la journée, il reçoit le coup de grâce; le cirque se vide, et la populace déguenillée fait place à la foule payante. Une grande quantité de femmes jeunes et belles, de tout rang et de toute condition, viennent étaler

au premier rang leurs riches costumes. A Madrid, une place d'honneur attend la reine; mais comme la jeune majesté a su jusqu'ici se soustraire à cette impérieuse passion du jeu national, c'est le corrégidor qui préside la fête. A peine a-t-il paru, qu'un officier de la ville, armé du bâton de commandant (*vara*), se présente devant lui suivi de quelques alguacils, et lui demande l'autorisation de faire commencer la course. Pour toute réponse, la clef du *toril* tombe dans l'arène aux pieds de l'officier, et un bruit de tambours et de fanfares annonce aussitôt l'entrée des combattants. Ce sont d'abord les *picadores*, au nombre de deux ou de quatre à cheval, et vêtus d'un pantalon de peau jaune doublé d'une garniture de fer, d'une veste ronde brodée d'argent, coiffés d'un chapeau blanc à bords rabattus, et portant à la main une lance de près de dix pieds de long (*garocha* ou *vara larga*), qui est gardée de manière à ne pouvoir s'enfoncer que d'un demi pouce dans la nuque de l'animal. Vient ensuite la foule des *chulos* ou *banderilleros*, ainsi appelés des petites flèches à banderolles de toutes couleurs qu'ils enfoncent dans les chairs du taureau pendant l'action. Ils sont à pied; leur démarche est agile; leur costume est en velours noir ou en étoffe de satin ou de soie, avec des ornements qui le rendent assez semblable à celui de Figaro. Ils sont munis d'écharpes roses et bleues, destinées à distraire la victime lorsqu'elle parvient au dernier paroxysme de la fureur. Après les *chulos* marche le *matador* (du latin *mactador*, immoleur), habillé de noir, le chapeau à trois cornes en tête, l'épée nue d'une main, et l'autre armée d'un petit drapeau de soie, appelé la *muleta*. Le défilé se fait gravement autour de l'enceinte dont la hauteur est de 5 pieds, et qui est percée de distance en distance d'ouvertures servant de refuge aux combattants. Tous les champions s'inclinent en passant devant l'image de la Vierge, puis devant le corrégidor, après quoi ils se retirent, ne laissant dans l'arène que les *picadores*.

Quelques instants après, un roulement de tambour annonce l'arrivée du taureau. Accueilli par les *viva* de la foule et rendu furieux par le bruit qui se fait autour de lui, il se jette sur les *picadores* qui lui opposent leurs *garochas*, dont la pointe s'enfonce dans son garot. Sa rage redouble: d'un seul bond il franchit la distance qui le sépare de l'un de ses ennemis, dont la monture roule dans l'arène percée d'un formidable coup de corne. Le cavalier lui-même court alors le plus grand danger, et il y succomberait sans la diversion des *banderilleros*, qui, sortant tout à coup de toutes les ouvertures pratiquées dans l'enceinte, lancent à la tête du taureau les petites écharpes dont ils sont porteurs, puis se retirent sitôt que le *picadore* est hors de péril. Après plusieurs courses fournies par les cavaliers, les *banderilleros* rentrent dans la lice, et, voltigeant autour du taureau, achèvent d'exalter sa fureur en plantant sur sa nuque leurs petites banderolles garnies de pétards qui s'enflamment. Enfin le *matador* se présente à son tour : s'avançant jusque sous la loge du corrégidor, il ôte son chapeau et demande, pour achever la victime, une permission qui lui est accordée. Déployant alors sa *muleta*, il marche courageusement au-devant de l'animal, qui, en voyant les couleurs éclatantes du drapeau qu'on lui présente, se précipite comme pour frapper l'ennemi que cet obstacle lui dérobe : c'est ce moment que choisit le *matador* pour lui enfoncer son épée entre la nuque et l'omoplate. Le taureau tombe comme une masse, et les *viva* retentissent de toutes parts, accompagnés d'une pluie de bouquets, de sucreries et même de pièces d'or. Il arrive souvent que l'animal ne tombe pas du premier coup, et alors les applaudissements se changent en huées contre le *matador*. Si même le taureau atteint son ennemi de ses puissantes cornes et le tue sur la place, tous les bravos sont pour le noble et adroit quadrupède, qui, du reste, n'en tombe pas moins sous le fer d'un second *matador*. Quand le drame est fini, les portes de l'arène s'ouvrent pour donner passage à un superbe attelage de mules richement caparaçonnées, qui entraînent le cadavre du taureau au bruit des fanfares. Puis une seconde re-

présentation commence, et ainsi de suite, jusqu'à ce que 6 à 8 taureaux, 15 à 20 chevaux, et quelquefois 1 ou 2 hommes aient ensanglanté l'arène. Aussi une sage prévoyance a-t-elle placé dans un coin obscur de l'amphithéâtre un chirurgien et un moine, toujours prêts à prodiguer leurs soins temporels et spirituels au malheureux *toreador* qui tombe, comme l'ancien gladiateur, pour les plaisirs du peuple. Hâtons-nous d'ajouter que ces sanglants combats, objet d'un bien dangereux engouement, surtout de la part des femmes, sont affermés par l'administration des hôpitaux, et que du moins les malades et les pauvres y trouvent leur compte. D. A. D.

TAURIDE, nom d'un gouvernement de la Russie méridionale qui comprend, outre la steppe des Nogaïs, l'ancienne Chersonèse taurique, ou presqu'île de Crimée, dont il a déjà été parlé au mot Chersonèse. On sait qu'il est souvent question chez les anciens tragiques grecs des Taures, peuple scythe, nomade et barbare (*voy.* Oreste et Iphigénie). Ces Taures furent au nombre des plus anciens habitants de la presqu'île; et outre de nombreux colons grecs qui s'y établirent plus tard, ils paraissent avoir eu pour voisins les Satarques et les Amazones. Depuis Hérodote (450 ans avant J.-C.), cette contrée parait avoir été conquise et dévastée par plus de 70 peuples différents. Elle obéit successivement aux Perses, aux républiquesgrecques, aux rois du Bosphore, dont Mithridate-le-Grand fut un des derniers, aux Romains, aux Sarmates, aux empereurs grecs, et enfin, dans le XII^e^ siècle, en partie au moins aux Génois. On donnait alors à la presqu'île le nom de *Krimm* ou *Crimée* que la plupart des auteurs dérivent des Cimmériens, et quelques-uns d'un mot tatare signifiant forteresse. « Aucune de ces deux explications ne nous parait satisfaisante, dit M. Schnitzler* : quoique adopté par les Tatars, le mot *Krimm* n'appartenait pas à leur langue, mais avait été donné au pays par les Grecs et signifiait pente de rochers (χρήμνη ou χρημνός, pente, lieu abrupt, *declivitas*). » En effet, on sait qu'au sud la presqu'île

(*) *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 727.

oppose une espèce de rempart à la mer. Quoi qu'il en soit, dans le XIII^e^ siècle, elle fut soumise par les Tatars, et fit partie de l'empire de Kiptchak (*voy.*); mais en abandonnant les villes de Krimm et de Caffa à son neveu, Mangou Timour jeta, dès 1265, les fondements du khanat particulier qui ne tarda pas à s'y établir. Les Turcs y étendirent bientôt leur domination. Ce fut en 1475 que Mahomet II conquit la Tauride, d'où il chassa les Génois et les Vénitiens. Les premiers y avaient possédé Cherson et Caffa (*voy.*), place de commerce importante; les derniers y avaient fondé la colonie de Tana. La Crimée, alors connue en Europe sous le nom de *Petite Tatarie*, garda cependant ses khans particuliers; mais ils devinrent tributaires et vassaux du sultan qu'ils étaient obligés de suivre à la guerre. On sait que la famille des Ghiraï ne régna pas sans gloire, et que plus d'une fois les khans, à la tête d'une armée belliqueuse et dévastatrice, firent trembler Moscou. Mais depuis 1698, les armées russes envahirent à plusieurs reprises la Crimée, et elles la soumirent complétement en 1771, sous les ordres du prince Dolgorouki. Par le traité de paix de Koutchouk-Kaïnardji, conclu en 1774, la Turquie reconnut l'indépendance de cette province. Le khan Chahin-Ghiraï, dont l'élection avait été appuyée par les Russes, ayant été chassé par le parti turc et obligé de chercher un asile à Saint-Pétersbourg, Catherine II déclara, le 19 août 1783, que la Crimée était réunie à son empire; et les Turcs, n'osant courir les chances d'une nouvelle guerre, la lui cédèrent formellement au mois de janvier suivant. Depuis fut formé le gouvernement de Tauride, qui, sur une étendue de 81,000 verstes carrées (mesure qui diffère peu du kilom.), compte 515,000 habitants.

La presqu'île est baignée, sauf du côté de l'isthme, par la mer Noire et par celle d'Azof. On a donné le nom de mer Putride ou Sivasch (en russe *Gniloïé-Moré*) à un golfe de la dernière, qui se dessèche dans les grandes chaleurs et vicie l'air par des exhalaisons infectes; on peut alors le traverser à cheval. A d'autres époques, il est navigable. Le nord de la

presqu'île manque d'eau et de bois, et n'offre qu'un sol maigre, imprégné de sel et peu propre à l'agriculture; mais la côte méridionale au-dessus de laquelle le Tchadyr-Dagh (montagne de la Tente) s'élève à la hauteur de 5,110 pieds peut se comparer aux pays les plus pittoresques et les plus fertiles du monde. Les vallées, coupées par une multitude de rivières et de ruisseaux, sont parfaitement cultivées. On y récolte des fruits du sud et des vins assez renommés, dont les plus estimés sont ceux de Soudak et de Koz. Les plus belles vallées sont celles de Balaklava et de Baïdar. Le voyageur Clarke, qui a visité ce pays en 1801, appelle les environs de Koutchouk-Koï et de Soudak un véritable paradis terrestre. La Tauride produit en quantité du blé, du millet, du tabac, du miel, de la cire et de la soie. On y élève beaucoup de bêtes à cornes, des chevaux et des moutons qui fournissent ces peaux d'agneaux grises, à laine frisée, qui sont si estimées. Les habitants, la plupart Tatars, professent le mahométisme. Cependant il y a aussi un assez grand nombre de Russes, de Grecs, d'Arméniens, de Juifs, de Bohémiens et de colons européens qu'y attirent la beauté du climat, la fertilité du sol et une exemption d'impôts pendant 30 ans.

Le chef-lieu de la presqu'île et de tout le gouvernement de Tauride est Simféropol, sur le Salghir, ville à laquelle une publication officielle de 1842 donne 12,891 hab., dont environ 8,000 sont des Tatars, les autres des Bohémiens, des Grecs, des Juifs Karaïtes, des Russes et des Arméniens; dans la langue du pays, elle s'appelle *Akh-métchet* (Église blanche). Un peu plus au sud-ouest est l'ancienne résidence des khans, Baktchisaraï (Palais des jardins), où l'on voit encore le palais de ces princes construit dans le goût oriental. Les villes de Féodosie (*Theodosia*) ou Caffa et de Kertch à l'est, d'Eupatoria à l'ouest, font un commerce maritime considérable, ainsi que Sévastopol, le grand port militaire sur la mer Noire auquel nous avons consacré un article particulier. En dehors de la presqu'île, dans le même gouvernement, nous mentionnerons la citadelle de Kinburn, position importante à l'embouchure du Dnieper, vis-à-vis d'Otchakof (*voy.*), et la forteresse de Pérékop ou Or, sur l'isthme du même nom, large de $8\frac{1}{2}$ verstes, qui unit la Crimée au continent. — *Voir* Pallas, *Voyage dans les gouvernements de la Russie méridionale pendant les années* 1793 *et* 1794 (Leipz., 1799-1801, 2 vol.), et *Tableau topographique de la Tauride* (Pétersb., 1795); Engelhardt et Parrot, *Voyage dans la Crimée et le Caucase* (Berlin, 1815, 2 vol.); Mouravief-Apostol, *Voyage dans la Tauride en* 1820; et Castelnau, *Essai sur l'histoire ancienne et moderne de la Nouvelle Russie* (Paris, 1820). Quelques autres ouvrages sont indiqués dans celui de M. Schnitzler, déjà cité, p. 729. On peut y ajouter le *Voyage* de M. Anatole Démidof, et celui du maréchal duc de Raguse, t. I^er^; seulement il faut remarquer que la plupart des noms y sont dénaturés*. *C. L.* et E. H-G.

TAURIS, *voy.* TÉBRIZ.

TAURUS (du mot *tour*, qui, dans les langues sémitiques, signifie montagne). Cette célèbre chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie (*voy.* NATOLIE) prend naissance près des sources de l'Euphrate, dans le pachalik de Marasch, et étend ses rameaux sur une grande partie de l'Asie occidentale. Le Taurus se partage en deux branches : l'*Anti-Taurus* ou *Hassan-Dagh*, au nord-ouest, dont une ramification, l'*Ala-Dagh*, traverse la Natolie et va se perdre dans la mer Noire; et le *Taurus* proprement dit, qui, sous différents noms, court au sud-ouest jusqu'à la mer Égée, et au sud jusqu'à la mer de Syrie, se rattachant par le Liban (*voy.*) au système des montagnes de l'Asie moyenne. Le point culminant du Taurus, l'Ardjs, autrefois *Argæus*, dans la Caramanie, au sud de Kaïssarieh, s'élève à près de 4,000^m^ au-dessus du niveau de la mer. Cette chaîne de montagnes, dont les sommets les plus élevés sont couverts de neige pendant la plus grande partie de l'année, et les flancs revêtus de belles forêts de sapins, de

(*) Nous signalerons en outre le *Guide du Voyageur en Crimée*, par C.-H. Montandon, Odessa, 1834; la carte de la Crimée méridionale, par M. de Kœppen, et l'ouvrage du même savant, intitulé *Krimskii Sbornik*, Pétersbourg, 1837, in-8°. S.

cèdres, de chênes, de hêtres, n'envoie cependant que de faibles cours d'eau à la Méditerranée ; mais elle en dirige de plus considérables vers le golfe Persique et la mer Noire. Entre les deux chaînes principales s'étendent des plaines plus ou moins vastes, coupées de collines et très fertiles, mais mal cultivées et semées de quelques rares villages.

L'*Amanus* des anciens, aujourd'hui *Alma-dagh*, dépend aussi du mont Taurus, bien qu'il en soit séparé. Il forme la limite entre la Syrie et l'Asie-Mineure, et la communication s'établit par le moyen de deux passages que les anciens appelaient l'un *Portes amaniques* du côté de l'Euphrate, et l'autre *Portes syriennes* du côté de la mer. X.

TAUTOLOGIE (mot que les Grecs ont formé de λέγω, je dis, et ταῦτα ou plutôt ταὐτό, la même chose), répétition vicieuse d'une même idée en différents termes. La tautologie n'ajoute rien à la vivacité de l'expression, à la clarté du discours ; elle annonce seulement en celui qui parle le manque d'idées ou l'ignorance de sa langue. X.

TAVANNES (Gaspard de Saulx, seigneur de), né à Dijon en 1509, était issu d'une famille très ancienne, qui remontait jusqu'à Gui, comte de Saulx dans le x^e^ siècle, et tirait son origine des comtes de Langres. Entré tout jeune dans les pages de François I^er^, il combattit aux côtés de ce prince à la bataille de Pavie et partagea sa captivité. Il se signala plus tard au siége d'Yvoi et à la bataille de Cérisolles, en 1544. Sous le règne de Henri II, il fut nommé maréchal de camp de l'armée qui envahit les Trois-Évêchés, et il ne contribua pas peu à la prise de Metz, ainsi qu'au gain de la bataille de Renti (1554). Deux ans après, il suivit avec le même grade le corps de troupes envoyé au secours du pape sous les ordres du duc de Guise, et, lorsque ce dernier fut rappelé, il resta chargé du soin de ramener l'armée en France. A dater de cette époque, il concourut à toutes les mesures qui furent prises pour exterminer les huguenots. Ce fut lui qui força Coligny à combattre à Jarnac (*voy.*) et à Moncontour, et qui, par ses habiles dispositions, prépara la victoire des catholiques, services qui furent récompensés par la dignité de maréchal de France, en 1570. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, auquel Brantôme l'accuse d'avoir pris une part odieuse, il obtint le gouvernement de Provence ; mais il mourut quelques mois après, l'an 1573, en se rendant au siége de La Rochelle, qui avait été résolu sur ses pressantes instances.

Le maréchal de Tavannes laissa deux fils. L'aîné, Guillaume, né en 1553, fut nommé, en 1574, lieutenant du roi dans le duché de Bourgogne, qu'il sut conserver aux rois Henri III et Henri IV. Il mourut en 1633. On a de lui des *Mémoires des choses advenues en France et guerres civiles depuis l'année* 1560 *jusqu'en* 1596 (Paris, 1625 ; nouv. éd. par M. Buchon, 1836). Le cadet, Jean, né en 1555, embrassa le parti de la Ligue, et obtint de Mayenne, en 1592, avec le bâton de maréchal de France, le gouvernement de la Bourgogne, qu'il disputa pendant trois ans à son frère. Après le triomphe de Henri IV, ce ligueur acharné se retira dans ses terres où il consacra ses loisirs à écrire les Mémoires ou plutôt la vie du maréchal de Tavannes son père (Lyon, 1657, in-fol.), qu'il y exalte en toute occasion. On ignore l'époque précise de sa mort. Nous ajouterons que la famille de Saulx-Tavannes subsiste encore aujourd'hui en la personne du duc Charles-Marie-Casimir, né en 1768, qui a succédé à la pairie de son frère, le 4 juin 1820. E. H-g.

TAVEL (vin de) *voy.* Gard.

TAVERNIER (Jean-Baptiste), fils d'un marchand de cartes géographiques d'Anvers, qui s'était réfugié en France pour échapper aux persécutions dirigées contre les protestants de la Belgique, naquit à Paris en 1605. Entraîné par la passion des voyages, il avait déjà visité, à l'âge de 22 ans, la plus grande partie de l'Europe, et, pendant 40 autres années, il parcourut dans tous les sens la Turquie, la Perse et les Indes, moins, il est vrai, en philosophe qu'en marchand. Le commerce des diamants lui ayant procuré des bénéfices considérables, il acheta, à son retour en Europe, la baronnie d'Aubonne, sur le lac de Genève ; mais un

abus de confiance dont il fut victime de la part de son neveu le força à vendre cette terre à Duquesne, et à entreprendre un nouveau voyage dans l'espoir de rétablir sa fortune. Il prit donc la route du Mogol à travers la Russie, malgré son grand âge; mais il mourut à Moscou en 1689. Chapuzeau et La Chapelle ont publié la relation de ses *Voyages en Turquie, en Perse et aux Indes*, Paris, 1677-79, 3 vol. in-4°, qui renferment beaucoup de renseignements aussi utiles qu'intéressants. X.

TAXE, *voy.* IMPOTS.—TAXE DES PAUVRES, *voy.* PAUPÉRISME.

TAXIDERMIE (de δέρμα, peau, et τάξις, arrangement), *voy.* EMPAILLEMENT.

TAXIS, *voy.* TOUR (*la*).

TAXONOMIE (de τάξις, arrangement, et νόμος, loi, règle), classification des plantes ou exposition des diverses méthodes de classification, *voy.* BOTANIQUE.

TAYGÈTE (MONT), *voy.* LACONIE.

TAYLOR, nom fort commun en Angleterre, comme l'est en Allemagne sa traduction *Schneider* (tailleur), mais que beaucoup d'hommes distingués ont rendu célèbre dans les sciences et dans l'érudition.

De ce nombre sont d'abord deux théologiens, THOMAS Taylor, mort en 1632, auteur de divers travaux d'interprétation biblique; et JÉRÉMIE Taylor, à la fois grand érudit et prédicateur éloquent, qui vécut de 1613 à 1667, et devint évêque de Down et Connor en Irlande.

Vers le même temps vécut JOHN Taylor, surnommé *le poëte d'eau*, qui, après avoir été batelier, rima des pamphlets politiques et fit des chansons populaires pleines de gaieté. Il mourut en 1654, et ses nombreuses poésies ont été réunies dans un vol. in-fol.

BROOK-TAYLOR, qui naquit le 18 août 1685 au village d'Edmonton, à 8 milles anglais de Londres, se distingua à bien des titres, mais dut surtout aux mathématiques une grande célébrité. A la fois philologue, mathématicien, musicien et peintre, il fut reçu membre de la Société royale en 1712 et en devint secrétaire en 1714. Il a publié, soit en latin, soit en anglais, divers ouvrages et mémoires: nous n'en citerons que le *Methodus incrementorum directa et inversa*, Lond., 1717, où se trouve exposé le fameux *théorème de Taylor*, formule algébrique, a dit de Prony, « qui constitue ce que les géomètres appellent une *série* ou un système, une suite de termes algébriques, liés entre eux par de certaines lois, et dont le nombre, en général infini, devient fini ou limité dans des cas particuliers. » Brook-Taylor mourut dans un âge peu avancé, le 29 déc. 1731.

Enfin, deux philologues du même nom, mais moins anciens, méritent en outre une mention particulière.

Le premier, JOHN, critique et érudit distingué, naquit en 1703, à Shrewsbury, d'un père qui exerçait dans cette ville la profession de barbier. Il fit ses études de théologie et de jurisprudence à Cambridge, où il fut nommé, en 1732, bibliothécaire de l'université. En 1751, il embrassa la carrière ecclésiastique, et obtint une cure qu'il édifia jusqu'en 1766, année de sa mort. John Taylor doit principalement sa réputation à ses ouvrages archéologiques, parmi lesquels se distinguent ses éditions des orateurs d'Athènes (Lysias, 1730; Démosthènes, 1748-57) et ses dissertations. On estime aussi ses *Elements of civil law* (1755; nouv. éd., 1769), et son édition du *Marmor sandvicense* (Cambr., 1743, in-4°).

Le second philologue de ce nom est THOMAS Taylor, surnommé *le Platonicien*. Né à Londres en 1758, il fut tellement rebuté par l'étude aride des langues mortes, qu'il abandonna la carrière ecclésiastique, à laquelle ses parents le destinaient, pour s'occuper exclusivement des mathématiques. Cependant un pasteur dissident parvint à le déterminer à reprendre ses études de théologie. Un mariage secret, contracté avec une jeune fille qu'il aimait depuis son enfance, le précipita dans la plus grande misère. Il fut obligé de se faire successivement maître d'école et domestique dans une maison de banque, ce qui ne l'empêcha pas de continuer avec ardeur à lire Aristote et Platon. Un travail excessif ayant altéré sa santé, il lui fallut se créer d'autres ressources. La libéralité d'un de ses

protecteurs lui permit de publier, en 1804, sa traduction de Platon (5 vol. in-4°), qu'il fit suivre, quelque temps après, de celles d'Aristote (9 vol. in-4°), de Pausanias, de Plotin, et d'autres écrivains de la Grèce. Parmi ses écrits originaux, nous citerons ses dissertations sur les mystères d'Éleusis et de Bacchus. X.

TCHAAD ou TSADE (LAC), dans l'Afrique intérieure, *voy.* T. I^er^, p. 236 et 240.

TCHAGATAI, *voy.* DJAGGATAÏ, TAMERLAN et TURKESTAN.

TCHEKHS, la plus importante des peuplades slavonnes qui envahirent la Bohême (*voy.*) dans le v^e^ siècle. On a émis différentes opinions sur l'origine de ce nom, qui se rencontre pour la première fois dans un monument du IX^e^ siècle, mais toutes sont aussi inadmissibles les unes que les autres. Aussi M. Schafarik, l'écrivain qui s'occupe avec le plus de succès des antiquités slavonnes, avoue-t-il franchement son ignorance à cet égard. On ne sait même pas d'une manière certaine de quel pays les Tchekhs étaient originaires; il est vraisemblable qu'ils émigrèrent de la Galicie, avec les Khorvates, les Doulébiens, les Lutchanes et autres tribus. Les Tchekhs s'établirent dans la moyenne Bohême, aux environs de Prague, et, favorisés par leur position géographique au centre du pays, sur les bords d'une rivière navigable, non moins que par leur force numérique, ils obtinrent sur les autres peuplades une supériorité telle qu'ils finirent par leur imposer jusqu'à leur nom. Soumis probablement par les Avares vers la fin du VI^e^ siècle, ils réussirent à secouer leur joug sous la conduite de Samo, guerrier intrépide qui se rendit redoutable même aux Francs. Les annalistes de cette époque ne les connaissent encore que sous le nom de Slaves ou de Vénèdes. Éginhard le premier employa celui de Bohêmes, qui a prévalu chez les étrangers sur celui de Tchekhs. Dans le pays, c'est toujours le nom national.

LANGUE TCHÈKHE, *voy.* BOHÊME. X.

TCHERKESSES et TCHÉTCHENTZES. Ce sont les deux principales tribus de ces belliqueux montagnards du Caucase, dont le sauvage héroïsme oppose obstinément une barrière au développement de la puissance russe sur les frontières de la Perse et de la Turquie d'Asie.

Aux articles CAUCASE et CAUCASIENS (*peuples*), on a déjà présenté la description de cette haute chaîne et la classification des races diverses qui l'habitent; nous nous bornerons donc à en récapituler les notions indispensables pour l'intelligence de notre sujet.

Un coup d'œil jeté sur la carte suffit pour faire voir que le Caucase barre entièrement, par sa ligne oblique allant du nord-ouest au sud-est, le grand isthme qui porte son nom, et qui s'étend entre la mer Noire et la mer Caspienne. A l'est, des hauteurs dominent sur toute la province du Daghestan (*voy.*) qui borde la mer Caspienne; et à l'ouest de celles-ci, entre la ligne de faîte du Caucase au midi et les courants opposés du Kouban et du Térek au nord, se place la contrée communément appelée *Circassie*, parce qu'elle est la patrie du peuple des Tcherkesses, nom que l'usage a converti en celui plus euphonique de Circassiens. Cette région centrale du Caucase se trouve ainsi comprise entre la Transcaucasie (Géorgie, Iméreth et Mingrélie) au sud, et la province de Caucasie proprement dite, au nord des deux rivières déjà nommées, tributaires l'une de la mer Noire, l'autre de la mer Caspienne. Une chaîne continue d'établissements cosaques, défendue par des forts et par des redoutes, forme, entre les deux extrémités marquées par les embouchures du Kouban et du Térek, une véritable frontière militaire destinée à servir au territoire russe de bouclier contre les incursions et les pillages des montagnards. La création de ces colonies armées, base principale de toutes les opérations des Russes contre le Caucase septentrional, remonte à Catherine II. Le plus important des districts dont cette ligne se compose est celui des Cosaques *Tchernomorskii*, c'est-à-dire de la mer Noire, transportés en 1788, par ordre de cette impératrice, dans les terrains marécageux au nord des bouches du Kouban. Au sud du cordon frontière, du côté des sources de cette ri-

vière et du Térek, s'étend jusqu'au pied même du Caucase la plaine fertile de la Kabardah (*voy.*), que l'on distingue en grande et en petite. Parmi les vallées sauvages et les gorges profondément creusées dont les monts inaccessibles qui la dominent se trouvent entrecoupés, une seule forme un passage direct des provinces du nord dans la région transcaucasienne. Cette route, déjà fameuse chez les anciens sous le nom de *Portes Caucasiennes*, est celle qui conduit de Mozdok, sur le Térek, à Vladikavkaz*, au cœur de l'isthme, d'où elle suit, à travers le pays des Ossètes, amis des Russes, un long et étroit défilé jusqu'à Tiflis, capitale de la Géorgie. Encore cette unique voie de communication terrestre est-elle d'un entretien très difficile, et n'offre de sécurité parfaite pour les voyageurs et les marchandises que sous l'escorte de convois militaires protégés par du canon. Un second passage, les anciennes *Portes Albaniennes*, existe, il est vrai, le long de la mer Caspienne, par Derbend dans le Daghestan; mais, outre qu'il entraîne un immense détour, il est plus difficile à parcourir que l'autre. En songeant d'ailleurs que sur la mer Noire, toujours sujette à de violentes tempêtes, la navigation est pleine de périls; qu'elle rencontre plus d'obstacles encore sur la mer Caspienne, à cause du manque de ports et de la nature inhospitalière des côtes, et qu'elle y souffre une interruption considérable par les glaces pendant la saison rigoureuse, on comprendra facilement de quel immense intérêt serait pour la Russie la soumission des belliqueux montagnards du Caucase.

On évalue l'étendue de la Circassie à environ 1,500 milles carr. géogr., ce qui serait un peu plus que la grandeur de la Bavière; et sa population, au total de $1\frac{1}{2}$ à 2 millions approximativement**.

(*) Ce nom signifie, pour ainsi dire, Dompte-Caucase.

(**) Dans ce chiffre toutefois sont compris la Kabardah et le pays des Ossètes habituellement soumis aux Russes. D'après une carte russe du Caucase, publiée en 1834, voici quelle serait la force des différentes peuplades du Caucase renfermées dans les limites indiquées ci-dessus :

Nogaïs	16,000 indiv.
Kabardiens.....	36,000 —

Les peuples dont cette dernière se compose, quelles que soient les différences qui les séparent, se ressemblent néanmoins presque tous par une certaine conformité de mœurs et d'habitudes guerrières, contractées par eux depuis des siècles dans leur commun séjour; analogie qui nous permet de les grouper autour de la plus célèbre de leurs branches, les *Tcherkesses*. Ceux-ci, qui parlent en plusieurs dialectes leur idiome distinct, s'appellent eux-mêmes *Adighés*. Ils habitent la Kabardah et toute la partie septentrionale du Caucase, au sud du Kouban. Leurs tribus de la Kabardah ont seules reconnu la suprématie impériale, mais toutes les autres, au nombre de dix, n'ont rien perdu de leur amour de l'indépendance, ni de leur haine implacable contre la domination russe. Celle-ci a rencontré des ennemis non moins acharnés dans les *Abazes* (*voy.*) ou *Abasèques*, autre peuplade divisée en 16 tribus et voisine des Tcherkesses, avec l'idiome desquels sa langue a beaucoup d'affinité. Ces Abazes sont répandus sur les deux revers du Caucase, vers les sources du Kouban, et l'on confond souvent avec eux les *Avkhasiens*, leurs voisins sur le littoral de la mer Noire. Quant aux *Ossètes* (*voy.*), que l'on trouve au centre du Caucase, du côté des sources du Térek, ils ont adopté les formes extérieures de la religion grecque et sont comptés parmi les tribus sujettes de la Russie, envers laquelle leur soumission est pourtant plus apparente que réelle.

Parmi les peuples du Caucase oriental, il faut citer d'abord, comme portant aujourd'hui le nom le plus fameux dans la guerre de ces montagnes, les *Tchétchentzes*, regardés comme une branche des Kistes, de même que les Ingouches et les Karaboulakhs*. Leurs demeures

Koumuks	38,800 indiv.
Ossètes.....	35,750 —
Tcherkesses ou Adighés.	501,000 —
Abazes	109,700 —
Avkhasiens.....	45,090 —
Svanètes.....	25,000 —
Tchétchentzes	198,000 —
Lesghis.....	530,283 —
TOTAL..	1 535,623

J. H. S.

(*) Sur la carte citée dans la note précédente,

s'étendent des montagnes du Daghestan jusqu'au Térek. Les *Lesghis* ou *Lesghiens*, autre peuplade très nombreuse et très ramifiée dans le Daghestan, combattent aujourd'hui pour la plupart avec les Tchétchentzes. Enfin mentionnons encore, pour mémoire seulement, plusieurs tribus turques ou tatares, disséminées sur toute la largeur de l'isthme, mais qui ne jouent dans les événements du pays qu'un rôle tout-à-fait secondaire.

Les Tcherkesses ont à juste titre la réputation d'être une des plus belles races du globe. En ce qui concerne les hommes du moins, il y a unanimité parmi les voyageurs anciens et modernes qui ont visité le Caucase; mais à l'égard des femmes circassiennes, les contemporains semblent hésiter à partager en tous points l'admiration des Orientaux pour ces beautés favorites de leurs harems; seulement ils ont été frappés de la noblesse et de la grâce qui se font remarquer dans leur maintien ainsi que dans tous leurs mouvements. Les Tcherkesses, comme presque tous les montagnards du Caucase, sont généralement d'une taille svelte et admirablement proportionnée, pleins de vigueur et avec cela d'une souplesse de membres et d'une agilité extraordinaires. Ils ont les cheveux et la barbe foncés, le teint clair, les traits réguliers et bien marqués, et une coupe de physionomie des plus expressives. Leur démarche est aussi fière qu'élégante. Si ces qualités leur sont quelquefois contestées par les Russes, leurs ennemis, ils sont d'accord avec tout le monde au sujet de la valeur toute homérique de ces belliqueux fils du Caucase. Une rare intrépidité s'allie dans ces âmes sauvages à des qualités chevaleresques qui en rehaussent l'éclat. Jamais les Tcherkesses ne se séparent de leurs armes, qui sont la carabine, un pistolet passé sous la ceinture, un long poignard et le sabre qu'ils manient avec une incroyable dextérité. Leur costume, très élégant, se compose d'un pantalon étroit, d'une tunique courte, serrée autour de la taille et munie de cartouchières sur la poitrine, enfin d'un bonnet rond galonné, entouré d'une fourrure noire ou blanche à longs poils. Pour se garantir du froid et de la pluie, ils se couvrent la tête d'un capuchon et s'enveloppent d'un manteau de feutre imperméable. Infatigables cavaliers, ils montent des chevaux de petite taille, mais d'une force et d'une ardeur telles qu'ils ont souvent parcouru jusqu'à 25 et 30 lieues dans l'espace d'une nuit. Malgré leurs préventions hostiles contre tout étranger qui ne leur serait pas déjà connu comme un ami, les droits de l'hospitalité, une fois accordée, sont inviolables et sacrés pour eux. L'hôte ou *konak*, comme l'appellent les Tcherkesses, est toujours prêt à défendre contre toute attaque et toute insulte, fût-ce au péril de sa propre vie, l'homme qui s'est confié à sa protection. Mais, d'un autre côté, la loi du talion exerce chez eux son cruel empire avec une inexorable rigueur; et les vengeances ne s'éteignent jamais dans leurs tribus. Dans le combat même, ils ne font point de quartier; après la lutte, ils emmènent en esclavage ceux qui se rendent à discrétion. Il paraît néanmoins qu'on a beaucoup chargé le tableau des tourments qu'ils font subir à leurs prisonniers; celui, par exemple, qui consiste à introduire par une plaie du crin de cheval haché dans la plante des pieds de ces malheureux ne paraît être que l'odieux châtiment pour le seul fait d'évasion. Les femmes sont, chez les peuples du Caucase, un objet de respect et d'égards. Néanmoins, c'est une condition du rude séjour de la montagne qu'elles ne peuvent s'exempter d'aucun des soins intérieurs du ménage, pas même des plus grossiers, ce qui nuit nécessairement aux charmes dont la nature les a pourvues. Les enfants mâles ne sont pas élevés dans la maison de leurs parents : remis dès l'âge le plus tendre aux soins d'un *atalik* ou père adoptif, ils ne rentrent dans leur famille naturelle qu'après avoir terminé leur éducation. La sobriété des Tcherkesses mérite des éloges. Il n'y a pas non plus, à ce faible degré de civilisation, de peuple aussi éminemment poétique, et doué d'autant de vivacité d'esprit,

les Kistes et les Karaboulakhs sont comptés parmi les Tchétchentzes. Sous le nom d'Ingouches on comprend tantôt toute cette peuplade, appelée aussi *Mizdèghes*, tantôt seulement quelques-unes de ses tribus. J. H. S.

d'imagination et d'éloquence naturelle. Comme nos preux du moyen-âge, ils ont leurs joûtes et leurs tournois. Ils n'ont jamais eu d'histoire écrite et ne connaissent pas même l'usage des signes alphabétiques; mais comme les montagnards de l'Écosse, ils ont leurs bardes ou rhapsodes, qui perpétuent et glorifient dans leurs chants les anciennes traditions du peuple et le souvenir des exploits de ses héros. Un fait qui doit étonner de la part d'un peuple si jaloux de son indépendance, c'est la coutume, ancienne chez les Circassiens, de vendre à de riches musulmans, en Turquie et en Perse, leurs jeunes gens des deux sexes; mais il ne faut pas perdre de vue qu'en Orient la condition des esclaves circassiens a toujours été telle, qu'elle comblait tous les désirs de ceux que l'on serait tenté de regarder comme des victimes dans ces transactions. Dans leur pays, les ressources des montagnards sont bornées à un peu d'agriculture, dont le soin repose en entier sur les esclaves, et au produit de leurs nombreux troupeaux de chèvres, de moutons, de gros bétail et de chevaux; la chasse et l'éducation des abeilles sont aussi au nombre de leurs occupations; du reste, ils sont presque entièrement dépourvus d'industrie. La laine, les peaux et la cire ont été longtemps leurs principales denrées d'échange contre lesquelles les traficants étrangers, entre autres articles, débarquaient pour eux sur les bords de la mer Noire des armes, des munitions de guerre et du sel; mais aujourd'hui le blocus rigoureux exercé par la Russie sur tout ce littoral a rendu les relations de ce genre de plus en plus rares, difficiles et dangereuses, et fait tarir les bénéfices autrefois considérables du marché des esclaves. Il n'existe d'ailleurs point de villes dans le Caucase. L'argile et le bois sont à peu près les seuls matériaux employés par les montagnards dans la construction de leurs rustiques demeures, réunies en groupes ou villages appelés *aouls*. Même les principales places occupées dans l'Avkhasie par les Russes n'ont qu'une importance toute militaire. Parmi ces forteresses et ports sur la mer Noire, nous nous bornerons à citer Anapa, Ghélendjik, Gagra, Soudjouk-kalé et Soukhoum-kalé*. Hors de la portée du canon de ces places, il n'y a jamais eu dans le pays de possession durable pour les Russes, et des hommes isolés ne s'aventurent jamais au delà de ces rayons étroits qu'au péril de leur vie. Une espèce de féodalité à laquelle manque cependant l'unité, c'est-à-dire une direction commune ou un chef suprême, forme chez toutes les peuplades du Caucase la base des rapports sociaux et d'un gouvernement moitié populaire, moitié aristocratique, comme celui des anciens clans écossais. Ce qui a déjà été dit du régime intérieur des Kabardiens (T. XV, p. 571), peut également s'appliquer à celui des autres tribus. Ajoutons que leurs chefs ou princes (*pchi*) sont héréditaires; que les nobles (*ouzden* ou *work*) sont les vassaux directs du chef, sous les ordres duquel ils se partagent le commandement, et qu'ils se montrent très fiers de leurs titres de famille. Les hommes libres ou simples paysans (*tchokotl*) qui forment le peuple sont les fermiers héréditaires des précédents, astreints à différents services et à diverses contributions, qui se règlent sur l'importance du troupeau de chacun. Mais toutes les distinctions de rang s'effacent dans les assemblées générales, où chaque assistant peut parler, et où les princes eux-mêmes ne parviennent à dominer que par l'ascendant que donnent la supériorité du courage et l'excellence des conseils.

Les Tcherkesses et les Abasèques, anciennement chrétiens, ont ensuite embrassé l'islamisme, mais ne sont rien moins que de stricts observateurs de la religion du prophète, à laquelle se mêlent, dans leurs croyances, différentes réminiscences du christianisme et du paganisme. Ils ne montrent pas de fanatisme religieux; mais il en est autrement des tribus du Caucase oriental et du Daghestan, qui poussent leur attachement au mahométisme jusqu'à la ferveur la plus sauvage et la plus exaltée; pour celles-ci, la guerre avec les Russes, c'est la guerre sainte.

Histoire. Strabon et Ptolémée, dans leur énumération des peuplades caucasiennes, mentionnent déjà des noms et des usages qui se rapprochent beaucoup

(*) *Kalé* signifie *fort*.

de ceux d'une partie des tribus encore aujourd'hui dominantes dans ces montagnes. Leurs rapports avec les Grecs de Byzance ayant pris une certaine activité sous le règne de Justinien, le christianisme s'introduisit chez les Abazes; quant aux Tcherkesses proprement dits, c'est vers le milieu du XIII^e^ siècle seulement qu'il en est fait mention sous le nom de Kergis, comme étant les voisins des Alains, Ases ou Ossètes, par les moines du Plan de Carpin (*voy.*) et Rubruquis. Encore païens, au rapport du premier, déjà convertis au christianisme, suivant le second, ces belliqueux montagnards ne se laissèrent point entamer, dans leurs siéges élevés, par le torrent impétueux de l'invasion mongole. A partir de la même époque, les Génois, maîtres de Caffa, en Crimée, nouèrent, avec les Abazes et les Tcherkesses, des relations de commerce et d'amitié qui subsistèrent jusqu'à la prise de cette ville par les Turcs, en 1475. Le zèle des Othomans sounnites, plus encore que les progrès des Sofis de Perse sur les bords de la mer Caspienne, fit peu à peu céder l'Évangile au Koran dans le Caucase. Obligés, pendant quelque temps, de payer tribut aux khans de la Crimée, les Tcherkesses recouvrèrent toute leur indépendance par la grande victoire qu'ils obtinrent en 1708. Leur premier contact avec les Russes, dont les armes leur ménagèrent plusieurs fois d'utiles diversions contre les Tatars, date de l'époque de la destruction des royaumes de Kasan et d'Astrakhan par Ioann IV Vassiliévitch, vers le milieu du XVI^e^ siècle; mais les prétentions des tsars moscovites à la suprématie sur le Caucase n'ont jamais trouvé beaucoup de faveur chez les Tcherkesses, si ce n'est chez quelques-unes de leurs tribus isolées de la plaine.

Tous les souverains de l'empire, depuis Pierre-le-Grand, n'en poursuivirent pas moins dans l'isthme leurs projets d'agrandissement aux dépens de la Turquie et de la Perse. Les armes russes débordèrent bientôt et finirent par envelopper tout-à-fait le Caucase. Le Daghestan, le Chirvan, la Géorgie et la Mingrélie (*voy.* ces noms) leur furent abandonnés par le chah, en 1813. De plus en plus alarmée par ce voisinage dangereux pour son territoire asiatique, la Porte, encore maîtresse de la côte de l'Avkhasie, n'avait rien épargné pour se rattacher les tribus guerrières du Caucase. Dans ce but, elle avait fait construire sur ce littoral, en 1784, la forteresse d'Anapa, qui devint le siége d'un pacha, et, avec Soudjoukkalé, un marché ouvert aux montagnards pour un trafic lucratif de denrées et d'esclaves. Deux fois les Russes réussirent à faire tomber ces places en leur pouvoir, dans la guerre de 1791 et pendant celle de 1807 à 1812; mais ils les restituèrent chaque fois à la paix. Convaincue qu'elle ne saurait se maintenir en possession de ce littoral sans l'appui des montagnards de l'ouest, la Porte fit proposer aux chefs de ces derniers par le pacha de Trébizonde, en 1825, de reconnaître le grand-seigneur pour suzerain, hommage dont leur esprit d'indépendance n'avait guère d'ombrage à prendre, et qui n'avait d'autre but que d'assurer le renouvellement de leur alliance défensive avec les Turcs. Ils acceptèrent, et, à la reprise des hostilités entre la Russie et la Porte, ils prêtèrent encore une fois l'assistance la plus vigoureuse au pacha d'Anapa; mais la forteresse succomba dans l'été de 1828, et sa chute entraîna celle de toutes les autres places qui tenaient encore pour les Turcs sur la côte orientale de la mer Noire. Le traité d'Andrinople (*voy.*) les remit définitivement au pouvoir de la Russie, en 1829. Les Tcherkesses et les Abasèques, au protectorat desquels le sulthan avait implicitement renoncé par l'article 4 du même traité, se trouvaient ainsi presque entièrement coupés de la mer et renfermés dans leurs montagnes. Le duc de Richelieu, créateur de la prospérité d'Odessa, ayant donné au gouvernement russe l'idée de chercher des accommodements avec ces tribus par le moyen pacifique des relations commerciales, un ancien négociant génois, nommé Scassi, et un Français d'origine, le chevalier Taitbout de Marigny, liés d'hospitalité avec un chef tcherkesse, furent chargés de plusieurs missions de ce genre, de 1813 à 1817; mais les arrière-pensées de domination, mal dissimulées dans ces ouvertures, n'échappèrent pas à

l'esprit pénétrant des montagnards, auprès desquels les distributions de présents, les concessions de grades et de titres n'eurent qu'un très médiocre succès. Pour les soumettre, il ne restait à la Russie qu'un seul parti à prendre, celui de la force; on confia la direction de la guerre au général Iermolof (*voy.*) qui, pendant la durée de son commandement (1817-27), déploya autant de vigueur que de sagesse et de modération. Isoler matériellement les tribus en coupant militairement le pays de plusieurs lignes fortifiées, et intercepter toute communication entre les montagnards et la mer par une garde vigilante et rigoureuse des côtes au moyen de l'occupation de tous les points importants du littoral et de l'équipement d'une longue échelle de bateaux rameurs montés par des Cosaques, tels sont les moyens qui ont été dès l'origine adoptés par les Russes pour bases de leur système d'opération. Ils poursuivent depuis plus de 15 ans leur but avec des efforts inouïs et au prix des plus grands sacrifices, et cependant cette lutte terrible paraît ne pas avoir eu jusqu'ici pour résultat l'extension de leur domination.

La campagne de 1840 a été notamment marquée pour eux par de cruels échecs : quatre de leurs forts près de la mer Noire y furent emportés d'assaut par les Tcherkesses. Les heureux coups de main du général Sass, alors très redouté comme le plus entreprenant, le plus fécond en stratagèmes et le plus hardi des chefs militaires russes sur le Kouban, avaient seuls procuré quelques succès que l'on pût opposer à ces grands revers. Dans ces dernières années, la lutte, sans rien perdre de son activité sur la ligne de ce fleuve, où, néanmoins, son caractère dominant est resté celui d'une guerre de partisans très sanglante et très opiniâtre, s'est engagée de nouveau avec une fureur nouvelle, surtout au sud du Térek et dans les montagnes du Daghestan, avec les Tchétchentzes, les Avares et d'autres tribus voisines. Dans cette partie du Caucase, le fanatisme religieux, enflammé par des guerriers prophètes qui ont su gagner un immense empire sur l'esprit de leurs tribus, a produit une certaine union chez ces dernières. Là, trois chefs s'attribuant une mission sainte ont successivement rallié autour de leurs personnes toutes ces peuplades et porté de rudes coups aux Russes. Le plus ancien, le fameux cheikh Mansour, avait commencé son rôle dès 1785; fait prisonnier dans Anapa, lors de la première reddition de cette place en 1791, il fut transporté à Schlusselbourg. Khasy-Mollah, qui éleva sa bannière en 1830, périt quelques années après, les armes à la main; mais le plus redouté des trois, celui qui rappelle à bien des égards l'âge héroïque, c'est Chamyl, le chef actuel de tous les montagnards insoumis de l'est. Auparavant un des plus fervents partisans de Khasy-Mollah, il est maintenant lui-même l'âme et la tête de la secte fanatique des Myrides et la terreur des Russes, l'Abd-el-Kader victorieux de la Caucasie. Parmi les événements si extraordinaires de sa vie, arrêtons-nous à un seul bien propre à donner une idée de la trempe de cet homme et du dévoûment sans bornes que lui a voué son parti. Au haut du rocher d'Akoulkho, dont le profond et rapide Koïçou baigne le pied de tous les côtés, sauf un seul, Chamyl tenait son dépôt principal d'armes et de munitions, et de ce nid d'aigle il répandait l'épouvante au loin sur toute la ligne du Térek. Au mois d'août 1839 cependant, le général Grabbe réussit à le bloquer dans ce refuge aérien. Chamyl n'avait que quelques centaines de ses partisans avec lui : le général russe disposait d'un corps d'expédition très considérable; il lui importait, quoi qu'il en dût coûter, de saisir son redoutable adversaire, mort ou vif. Quatre assauts furieux, dans lesquels les Russes eurent une perte de 3,000 hommes, les firent à la fin toucher au sommet de la montagne. Des cavernes presque inaccessibles suspendues au flanc de celle-ci offraient encore aux guerriers Tchétchentzes un dernier asile, d'où néanmoins il n'y avait plus de salut possible; l'unique issue vers la terre était gardée, et un cordon de soldats s'était formé tout à l'entour, sur la rive opposée du Koïçou, qu'ils empêchaient de traverser à la nage. Les intrépides Tchétchentzes ne désespèrent pourtant pas de sauver leur chef, et c'est leur vie qu'ils vont donner pour

la sienne. Avec quelques pièces de bois qu'ils trouvent sous la main, ils forment une espèce de radeau, le font glisser dans la rivière qui mugit au pied de leur antre, et se précipitent en masse dans les flots après cette faible planche de salut. On les a vus s'élancer : on accourt, et tous, en un instant, sont engloutis, frappés d'une grêle de balles. Mais un des leurs, un seul, est resté : c'est Chamyl; dans le moment même de cette scène terrible, il a découvert un point où la vigilance des ennemis se trouvait en défaut, et, gagnant heureusement la rive, il reparaît bientôt au milieu de ses compatriotes, qui saluent sa délivrance comme un miracle du ciel. Quant au général Grabbe, on juge de son désappointement auquel se joignirent, deux années plus tard, des expériences encore plus cruelles et plus amères. Échappé au désastre d'Akoulkho, Chamyl rassembla autour de lui une nouvelle troupe de montagnards dont le nombre grossit jusqu'à 15,000 hommes. Grabbe, plus impétueux que prudent, voulut encore une fois l'attaquer jusque dans son aoul fortifié d'Itchkéri, pendant l'été de 1842; mais il ne put triompher de la force des obstacles que les Tchétchentzes lui jetèrent sur sa route sanglante, et l'armée expéditionnaire, obligée de rebrousser chemin, subit un échec qui lui coûta plus de 2,000 hommes et la moitié de ses officiers. Cette défaite détermina le rappel de tous les généraux partisans de l'offensive, de Grabbe, de Sass, et même le remplacement du général en chef Golovine; mais le retour à un système d'opérations purement défensif ne porta pas de meilleurs fruits, car de nouveaux malheurs atteignirent les Russes à la fin de l'année, et les progrès constants qu'ont faits, depuis, les armes de Chamyl, mettront bientôt sans doute l'armée du Caucase, sitôt qu'elle aura reçu les renforts considérables qu'on lui destine, dans la nécessité de revenir à l'offensive avec un développement de forces plus énergique que jamais. D'après les nouvelles les plus récentes, Derbend même, avec ses magasins d'armes et de munitions, serait depuis le printemps au pouvoir de Chamyl. Un fait plus certain, c'est que les Russes viennent également d'éprouver contre les Tcherkesses un nouvel échec à Pédigorsk.

On peut consulter : Rob. Mignan, *A Winter Journey through Russia, the Caucasian Alps, and Georgia*, Lond., 2 vol. in-8°; de Marigny, *Three voyages to the coast of Circassia*, Lond., 1837; Edm. Spencer, *Travels in the western Caucasus*, etc., Lond., 1838; J.-Stan. Bell, *Journal of a residence in Circassia, ib.*, 1840, 2 vol. in-8°; Neumann, *Russland und die Tscherkessen*, Stuttg. et Tub., 1840; les *Études sur le Caucase*, de M. Alph. Denis, et la brochure sur la *Situation des Russes dans le Caucase*, par M. Hommaire de Hell, qui a commencé aussi la publication d'un voyage pittoresque intitulé *Les steppes de la mer Caspienne, le Caucase, la Crimée*, etc., t. Ier, Paris, 1843, in-8°, avec atlas in-fol. CH. V.

TCHERNITCHEF, nom d'une famille d'origine polonaise établie en Russie depuis 1493. Cette famille, dont la noblesse date de 1628, se divise aujourd'hui en deux branches. Elle a donné à sa patrie d'adoption plusieurs hommes distingués par leurs services comme généraux ou comme diplomates.

De la branche aînée, nous ne citerons que le prince ALEXANDRE IVANOVITCH, ministre de la guerre. Né le 30 déc. (v. st.) 1786, il n'était encore que colonel d'un régiment de Cosaques, lorsque l'empereur Alexandre, dont il avait gagné la confiance, le chargea, en 1811, d'une mission extraordinaire à Paris. Il profita de son séjour dans cette ville pour corrompre quelques employés du ministère de la guerre et se procurer les renseignements les plus détaillés sur le plan de campagne de Napoléon. La police ayant découvert cette violation du droit des gens, le colonel Tchernitchef quitta précipitamment Paris, et il venait de franchir le pont de Kehl lorsque l'ordre de l'arrêter arriva à Strasbourg par le télégraphe. Alexandre lui accorda un rapide avancement, et le nomma en 1812 son aide de camp général. En 1813, il commanda une division de Cosaques, à la tête de laquelle il fit beaucoup de mal à l'armée française. Après avoir dépossédé le roi de Wesphalie, il

entra en Hollande et pénétra en France par la Belgique. Le 14 février 1814, il se rendit maître de Soissons, et, le 31 mars, il accompagna à Paris son souverain, qui venait de lui conférer le grade de lieutenant général. L'année suivante, il reçut le commandement de l'avant-garde russe, prit Châlons-sur-Marne le 2 juillet, et rentra dans Paris le 12. De retour à Saint-Pétersbourg, il eut à remplir différentes missions en Autriche, dans les Pays-Bas, en Suède. En 1822, il suivit Alexandre au congrès de Vérone, et en 1825 à Taganrog, où il fut un des témoins de sa mort. L'empereur Nicolas, à l'occasion de son couronnement (1826), le créa comte; l'année suivante, il lui confia le portefeuille de la guerre, et bientôt après il le nomma général (en chef) de l'infanterie; enfin, en 1841, il l'éleva à la dignité de prince. Comme ministre de la guerre, le prince Tchernitchef se rendit, en 1842, à Tiflis pour apprécier par lui-même les difficultés que rencontraient les généraux russes dans leur guerre contre les peuplades indépendantes du Caucase (*voy.* Tcherkesses). Afin de mettre un terme aux pertes énormes qu'ils éprouvaient, il leur prescrivit de suivre un système défensif, où les troupes, protégées par des forts et des camps, ne seraient plus exposées aux attaques incessantes et meurtrières des montagnards.

La branche cadette avait reçu le titre de comte longtemps auparavant, en la personne de Grégoire Pétrovitch Tchernitchef. Né en 1672, Grégoire entra de bonne heure dans l'armée et servit avec distinction dans la guerre contre la Suède. En 1704, il fit prisonnier le commandant de Narva, exploit qui lui valut le grade de lieutenant colonel. Après la bataille de Poltava, il fut nommé commandant de Vibourg. Catherine Ire, qui ne l'estimait pas moins que Pierre-le-Grand, lui confia le gouvernement de la Livonie et le décora de l'ordre d'Alexandre Nevski. Anne Ioannovna le fit entrer dans le sénat et l'avança jusqu'au grade de général en chef, en 1730. Élisabeth enfin lui donna l'ordre de Saint-André et l'éleva à la dignité de comte en 1742. Il mourut à Saint-Pétersbourg le 30 juillet 1745, laissant quatre fils, Pierre, Grégoire, Zacharie et Ivan, qui remplirent des postes éminents soit dans l'armée, soit dans l'administration. Pierre embrassa la carrière diplomatique, fut chargé de plusieurs ambassades et mourut sénateur en 1773. Grégoire le précéda de plusieurs années dans la tombe. Zacharie, dans la guerre de Sept-Ans commanda avec le grade de lieutenant général un corps qui, envoyé d'abord au secours des Autrichiens, se rangea du côté de Frédéric-le-Grand, après l'avénement de Pierre III, et fut rappelé par Catherine II. Plus tard, il obtint un commandement en Pologne, la présidence du collége de la guerre et le titre de feld-maréchal; mais, en 1774, son grand âge l'obligea à se démettre de tous ses emplois. Il mourut dix ans après. Ivan enfin, général en chef, vice-président du collége de l'amirauté et sénateur, mourut en 1797. X.

TCHERNY-GEORGE, *voy.* Tserny-George.

TCHESMÉ, lieu insignifiant sur la côte de l'Asie-Mineure, en face de l'île de Chio, mais célèbre à cause de l'incendie de toute la flotte turque opérée par les Russes dans la nuit du 6 au 7 juillet 1770. Après un combat naval livré le 5 et signalé par la destruction des deux vaisseaux amiraux, qui sautèrent, les Turcs, défaits par les Russes sous le commandement d'Alexis Orlof (*voy.*) et de Spiridof, commirent l'imprudence de se réfugier dans l'anse étroite et peu profonde de Tchesmé. Ils y furent poursuivis par la flotte russe dirigée par les capitaines anglais Elphinstone (*voy.*) et Greigh. Un autre Anglais, Dugdale, lieutenant de vaisseau sous leurs ordres, se chargea d'incendier la flotte turque. Il conduisit son brûlot jusqu'au milieu de l'escadre ennemie, l'attacha lui-même aux flancs d'un vaisseau et s'échappa à la nage sans autre accident que les mains et le visage brûlés. Cet exploit lui valut le grade de contre-amiral; mais comme il ne put apprendre la langue russe, il fut mis à la retraite avec une pension en 1790. Greigh mourut contre-amiral au service de Russie dans la ville de Réval. Catherine II lui fit élever un monument en marbre de Carrare dans la cathédrale;

pour perpétuer le souvenir de la victoire de Tchesmé, elle fit ériger, dans son parc de Tsarskoié-Célo, un obélisque en l'honneur d'Alexis Orlof, et construire près de Saint-Pétersbourg, sur la route de Péterhof, un petit palais qu'elle appela de ce nom. X.

TCHINGHIZ - KHAN (nom que d'autres écrivent *Djenguiz-Khan* ou *Gengis-Khan*) naquit au sein d'une horde mongole dont son père Iessoukaï était chef, l'an 559 de l'hégire (1163-1164 de J.-C. *). Il reçut, en venant au monde, le nom de Témoudjine, sous lequel il accomplit ses premiers exploits et qui était celui d'un prince tatare que son père venait de vaincre au moment où il apprit la naissance de son fils. On connaît peu les détails de la vie du conquérant mongol avant l'âge de 40 ans; cependant on assure qu'il avait à peine 13 ans, lorsqu'il succéda à son père dans le commandement des 30 ou 40,000 familles qui étaient sous sa dépendance, et qu'après avoir étouffé une révolte des principaux chefs de tribus, il préluda aux horreurs dont il devait plus tard ensanglanter l'Asie en faisant plonger 70 de ces chefs révoltés dans des chaudières d'eau bouillante. L'opposition à son autorité n'en devint que plus vive, et c'en était fait de lui, s'il n'eût trouvé un puissant auxiliaire dans la personne de Oung-Khan **, souverain des Mongols Kéraïtes, qui lui donna même sa fille en mariage. Mais au moment d'en venir aux mains avec les rivaux de son gendre, aux pieds des monts Altaï, Oung-Khan, mieux édifié sur son compte, l'abandonna tout à coup. Témoudjine se retira en dévorant cette injure qu'il lava peu de temps après dans le sang de son beau-père (1202). Il tourna ensuite ses armes contre Taïanik, chef des Mongols Naïmans, qui venait de former contre lui une ligue beaucoup plus redoutable que les autres. Taïanik subit le sort de Oung-Khan, et cette nouvelle victoire rendit Témoudjine possesseur de la plus grande partie de la Mongolie, et de Karakorum (au sud du lac Baïkal, entre la Toula, l'Orgon et la Sélenga), dont il fit bientôt sa capitale. L'année suivante, il prit le surnom de Tchinghiz qui signifie *le puissant*, et fut reconnu en qualité de *kakhan* ou grand-khan des Mongols ou Tatars, au milieu des solennités d'une magnifique cour plénière, pour laquelle il convoqua toute son armée, tous les chefs des tribus soumises à sa puissance dans les lieux où il était né. Il dicta dans cette assemblée son code de lois civiles et militaires, qui est encore connu en Asie sous le titre d'*Yça Tchinghiz-Khani* *, et dont le principal mérite était d'être admirablement approprié au caractère et à l'ignorance de ses sujets. Lui-même n'avait reçu qu'une instruction très imparfaite; mais il n'en sut pas moins apprécier les gens de mérite qu'il attirait à sa cour sans acception d'origine et de religion, et favorisa les lettres auxquelles sa nation dut quelque éclat parmi les peuples asiatiques, sous ses successeurs.

Malgré ses triomphes, Tchinghiz-Khan n'avait pu parvenir encore à imposer son joug à toute la race mongole; le successeur de Taïanik refusait de le reconnaître. Le kakhan envoya contre lui un général qui lui rapporta sa tête (1207); ensuite il tourna ses armes contre les Ouïgours, Turcs qui habitaient le centre de la Tatarie, et n'eut pas de peine à soumettre cette nation paisible. Le roi du Tangout (*voy.*), voisin des Ouïgours et de la Chine, conjura le danger qui le menaçait à son tour, en donnant une de ses filles en mariage au conquérant mongol, qui dès lors ne fit que traverser son territoire pour entrer sur celui des Tatars-Kin ou Nieutché, qui occupaient la partie septentrionale de

(*) D'après M. de Hammer (*Histoire de la Horde d'or*, p. 56), le 26 janvier 1155, à Déloun-Bouldak (montagne de la rate), où l'ourte de sa mère Ouloun-Iké était établie, sans doute au campement d'Onan et Kloran dont il a été parlé à l'art. MONGOLS, T. XVIII, p. 43. Il avait dans la main des taches de sang, ce qui fut ensuite regardé comme un présage. S.

(**) M. de Hammer écrit *Owang-Khan*. Il raconte différemment ce qui va suivre, et, selon lui, le père du conquérant lui avait fait épouser, avant de mourir, une fille du prince de Khunkirat. Mais à l'époque dont il est question dans notre article, Témoudjine avait atteint l'âge de 40 ans. S.

(*) Langlès a donné, dans le 5e vol. des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibl. du roi*, tous les fragments de ce code qu'il avait pu recueillir dans les écrivains orientaux. S.

l'empire chinois connue sous le nom de Mâtchyn. En 1209*, il franchit la grande muraille, et, après plusieurs années de combats, il prit d'assaut la capitale nommée alors *Khan-Balec* ou *Yen-King*, et aujourd'hui Péking, et la livra au pillage et à l'incendie (1215); puis, après cet exploit, il retourna en Tatarie, et abandonna à ses généraux le soin de poursuivre l'empereur dans le midi de la Chine.

Pour lui, il employa le temps de son repos à faire des préparatifs immenses contre le Turkestan, dont il convoitait la possession. Un prétexte s'étant présenté, en 1218, d'entamer la guerre contre le puissant Khovaresm-Chah (*voy.* Perse, T. XIX, p. 444), il entra dans ses états à la tête d'une formidable armée de 700,000 hommes. Ses premiers succès ne furent pas décisifs; mais, l'année suivante, il détruisit, soit en personne, soit avec le secours de ses fils placés à la tête d'armées séparées, les principales villes du Kharizm, et en 1220 il conquit toute la Transoxane. Bokhara, Samarkande, Kharizm, Termed succombèrent successivement; il commit d'horribles cruautés dans toutes ces villes : le massacre fut surtout affreux dans la première ; et sous leurs débris fumants s'ensevelirent une foule de richesses précieuses pour la littérature et l'histoire. Dès les premiers jours du printemps, Tchinghiz entra dans le Tokharistan, tandis qu'un de ses fils ravageait le Khoraçan et que d'autres expéditions étaient dirigées contre l'Irak-Adjemi, l'occident de la Perse et les rives de l'Indus. Quelques villes de la Transoxane furent encore mises à feu et à sang par Tchinghiz, qui se vit obligé d'aller porter secours à ses généraux battus et dispersés par le Khovaresm-Chah. Plusieurs villes du Khoraçan ayant essayé de secouer le joug des Mongols, le terrible conquérant les détruisit de fond en comble, et, à en croire les historiens orientaux, il aurait fait périr près de 5 millions d'habitants dans les seules villes de Merw, Hérat, Nichapour et Balkh; puis il passa à d'autres horreurs. Mécontent du souverain du Kaptchak ou Kiptchak (*voy.*), qui avait *mal parlé de lui*, il envoya dans son royaume une armée sous son fils aîné Tchoutchi ou Djoutchi qu'il fit reconnaître roi du Kaptchak. Djoutchi y resta jusqu'à sa mort, arrivée six mois avant celle de Tchinghiz. Celui-ci ne tarda pas à poursuivre ses conquêtes à l'ouest du Kaptchak. Ses généraux battirent les Poloftses (*voy.*) et les poussèrent jusqu'au rives du Dnieper. Les princes russes qui l'avaient aidé de leurs armes furent défaits à leur tour à la fameuse bataille de la Kalka (*voy.* T. XX, p. 701), 1223 ou 1224. On sait que Batu-Khan (*voy.*), fils de Djoutchi, acheva la conquête de la Russie.

Tchinghiz prenait enfin un peu de repos dans le Khoraçan, en présidant une diète, où des mesures étaient proposées pour le gouvernement des immenses états qu'il avait conquis. Ses hordes commençaient à se fatiguer de toujours combattre; il les associa à son repos, et retourna à Karakorum, où il s'occupa paisiblement de l'éducation de ses petits-enfants. Cependant il entretenait toujours des troupes dans le cœur de la Chine, et il allait se voir contraint, à plus de 60 ans, de recommencer une guerre sanglante contre le roi de Tangout (1225). Il se mit à la tête de ses armées, et en moins de quelques mois il défit son ennemi qui lui opposait 500,000 hommes, et s'empara de tous ses états. La capitale seule osait résister encore; mais elle succomba au printemps de 1227, et afin de punir la population du Tangout de sa courageuse défense, Tchinghiz, qui avait hâte de se débarrasser de tout obstacle, pour en finir avec la Chine, ordonna le massacre du plus grand nombre de ses habitants.

Mais au moment de se mettre en marche pour entrer sur le territoire des Nieutché, il sentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Réunissant alors autour de lui ses fils et ses généraux, il leur fit ses adieux, leur recommanda l'union, et rendit le dernier soupir à Tangout, en août 1227 (10 de ramadhân 624). D'après ses dispositions, qui avaient été admirablement prises, les quatre fils qu'il avait eus de sa première femme se

(*) D'après M. de Hammer, en 1211. Plus de 90 villes, dit-il, furent ravagées dans la première campagne. La guerre dura cinq ans. S.

partagèrent son immense empire qui s'étendait de Tauris à Péking, sur un espace de plus de 1,500 lieues de longueur. La plus importante de toutes ces conquêtes, celle de la Chine, ne fut complétement achevée que par l'un de ses petits-fils, Koublaï, qui devint dans ce pays le fondateur d'une dynastie mongole. — On peut consulter sur Tchinghiz-Khan les ouvrages indiqués à l'art. MONGOLS. D. A. D.

TCHINN, mot russe qui signifie ordre, hiérarchie des rangs, et qu'on écrit aussi *tchine*, *voy.* RANG et RUSSIE, T. XX, p. 696.

TCHOUKTCHI (plur. de *Tchouktcha*), peuplade de la Russie d'Asie, qui habite à l'extrémité nord-est de cette partie du monde, sur les bords de la mer Glaciale, au milieu d'horribles solitudes, où le froid s'élève jusqu'à 40°. Les uns sont sédentaires, et vivent en été dans des cabanes de planches, en hiver dans des huttes de terre, assez rapprochées pour former des espèces de hameaux dont chacun est soumis à un chef particulier. Ils se livrent activement à la navigation et à la pêche et se nourrissent presque exclusivement de poissons. Les autres sont nomades, et possèdent de grands troupeaux de rennes, dont la chair est leur principal aliment. C'est une race d'hommes robustes, de taille moyenne, belliqueux et hospitaliers jusqu'à abandonner leurs femmes aux étrangers qui les visitent. Leur religion ne consiste qu'en pratiques superstitieuses; cependant quelques-uns ont déjà embrassé le christianisme et se sont soumis à payer un tribut à la Russie. On retrouve chez eux une coutume barbare qui existe chez d'autres peuplades du nord de l'Asie et de l'Amérique et qui s'explique par la rareté des vivres : ils mettent à mort les vieillards et tous les individus inutiles.

On regarde les Tchouktchi comme étant d'origine américaine. Leur langue, en effet, offre les plus grandes anologies avec celle d'une peuplade de même nom qui habite de l'autre côté du détroit de Bering (*voy.* T. XVI, p. 575). Cependant les Tchouktchi américains diffèrent sous plusieurs rapports de ceux de la Sibérie. Ils ont la tête grosse, la taille replète, de petits yeux, les pommettes saillantes, les cheveux noirs, longs et plats. Leurs habitations sont plus propres et plus commodes que celles de leurs voisins. Ils se nourrissent de poissons ainsi que de chair de chiens de mer ou d'autres animaux dont les peaux leur servent de vêtements et dont les os sont employés à faire des traineaux. E. H-G.

TEBRIZ, communément TAURIS, capitale de l'Adzerbaïdjan ou Aderbidjan (*voy.*), dans la Perse occidentale, l'*Atropatène* des anciens. Dans la langue de l'Arménie, dont elle dépendit anciennement, elle s'appelait *Gandsak*. Située sur la Spintcha et l'Adji, au milieu d'une plaine où ne se rencontre pas un seul arbre, cette ville, que sa magnificence et sa force avaient fait surnommer la *seconde Ecbatane* et la *ville aux sept enceintes*, est défendue par une citadelle et ceinte de hautes murailles flanquées de tours. Sa population, que Chardin évaluait à 500,000 âmes, ne s'élève plus qu'à 50,000. On n'y compte pas moins de 300 caravansérais et 250 djanies et mosquées. Ses bazars sont remplis des marchandises les plus précieuses de la Russie, de la Turquie et des Indes, pays avec lesquels elle fait un commerce étendu. Ses artistes et ses ouvriers en soie sont renommés pour leur habileté. Le chagrin, dont la Perse fait une consommation considérable, se tire surtout de Tebriz. Fondée en 760 par Zobéide, épouse du khalife Haroun-al-Raschid, Tebriz a été ruinée à plusieurs reprises par des tremblements de terre, ou ravagée par les Turcs et les Persans; mais, malgré ses malheurs, elle passe encore pour la seconde ville du royaume. Jusqu'en 1828, elle a été la résidence d'Abbas-Mirza (*voy.*), prince héréditaire de la Perse. Occupée au mois d'octobre 1827 par les Russes, elle fut restituée aux Persans en vertu du traité conclu à Tourkmantchaï, le 22 février 1828. E. H-G.

TECHNIQUE, du grec τεχνικός (τέχνη, art), propre à un art, qui appartient à un art. Chaque art, pour atteindre à son but, emploie des moyens, des procédés, des instruments, qui lui sont propres; il lui faut, pour nommer ses instruments, pour indiquer ses procédés, pour faire la démonstration de ses moyens,

des termes spéciaux : ce sont les *mots techniques*. Évidemment leur nombre tend sans cesse à s'accroître, puisque, dans toutes les sciences, dans tous les arts, le génie de l'invention tend au progrès. La langue grecque est toujours celle qui se prête le plus facilement aux créations de mots nouveaux pour exprimer les choses nouvelles : ses racines sont aussi généralement mises à contribution par la technologie, docile au précepte d'Horace :

Et nova fictaque semper habebunt verba fidem, si Græco fonte cadant. (Art poét., v. 52, 53.)

On appelle *vers techniques*, des vers faits pour aider la mémoire, en rappelant en peu de mots beaucoup de faits, de principes, etc. Les anciens en ont des exemples : Ausone renferme en 12 vers la durée de l'empire de chacun des 12 Césars. Nos vieux grammairiens aimaient les vers techniques, et coulaient dans ce moule barbare toutes leurs règles. Érasme, Despantère, Lancelot en ont usé. Le *Jardin des racines grecques* est bien l'image d'un *jardin* où l'on ne verrait que des *racines*. Admirez les graves solitaires de Port-Royal rimant ainsi la 1re règle de leur grammaire latine :

Tout nom d'homme soit masculin;
Tout nom de femme, féminin.
Lorsqu'un nom est commun aux deux,
Son genre est commun, non douteux.

Voltaire cite ce commencement de vers technique : *Mascula sunt pons, mons, fons,....* et fait observer que ce ne sont pas des vers dans le goût de Virgile. Cette grotesque versification a été appliquée à l'histoire, à la géographie, aux arts; et le XIXe siècle a vu paraître un *Panaroma universel* en vers de cette fabrique. Au lieu de citer des lignes si laborieusement rimées, rappelons que l'*Art poétique* de Boileau renferme un grand nombre d'excellents vers techniques, parmi lesquels se distinguent les quatre suivants sur le sonnet, où, selon le poëte, Apollon lui-même

Voulut qu'en deux quatrains de mesure pareille
La rime avec deux sons frappât huit fois l'oreille,
Et qu'ensuite six vers artistement rangés
Fussent en deux tercets par le sens partagés.

J. T-v-s.

TECHNOLOGIE, mot formé de deux noms grecs, τέχνη, art, métier, λόγος, discours, et que le Dictionnaire de l'Académie-Française définit Traité des arts en général. On en a fait surtout la science des arts industriels, la connaissance des procédés employés dans les arts et métiers. Quelques-uns ont étendu son domaine, borné d'abord à la simple explication des termes techniques, jusqu'à l'économie industrielle, science générale qui peut en effet lui servir d'introduction, mais qui doit être traitée à part, et dont on s'est déjà occupé, dans cette Encyclopédie, à l'art. INDUSTRIE. Pour nous, la technologie nous paraît être en quelque sorte la théorie de l'industrie pratique. Se rapportant surtout à la description des procédés industriels, elle les prend dans la pratique, pour les décrire, les raisonner, indiquer leurs perfectionnements et en retracer l'histoire, rechercher ceux dont ils sont susceptibles, mettre en même temps les procédés actuels à la portée des industriels qui les ignorent encore et les rappeler à ceux qui les connaissent, en leur recommandant de nouveaux moyens, en leur montrant l'analogie de procédés empruntés à d'autres professions, en recherchant des applications aux découvertes scientifiques, etc. Ce qui nous semble devoir particulièrement distinguer le technologiste, c'est d'être avant tout théoricien. Il ne met rien par lui-même en pratique, cela regarde l'industriel; il recherche les procédés, les discute, les compare et les divulgue : voilà sa mission. Mais pour cela, il faut naturellement que, homme de science d'abord, bon écrivain autant que possible, il ne soit pas étranger à la pratique des arts; il décrira d'autant mieux un métier qu'il le connaîtra bien, qu'il l'aura même pratiqué. L'homme qui veut utilement s'occuper de technologie devra donc descendre dans les ateliers, se faire expliquer tous les procédés, faire démonter les pièces qui entrent dans la composition des machines, s'exercer à les remonter lui-même, essayer de travailler dessus; après cela, possédant l'art qu'il veut faire connaître, il pourra s'y appliquer avec fruit, et ses connaissances scientifiques lui serviront à rectifier ce que la routine conserverait

d'erroné. C'est là ce que fit Diderot lorsqu'il voulut décrire certains mécanismes dans la grande Encyclopédie; on raconte même qu'il fit construire pour son usage un petit modèle du métier à bas, et que toute sa vie il prit plaisir à le démonter et à le remonter.

Ainsi définie et limitée, on voit encore quel champ immense embrasserait la technologie. Les procédés mis en usage dans l'industrie sont si variés, les matières sur lesquelles ils agissent si différentes, les professions auxquelles ils donnent lieu si diverses, qu'il serait bien difficile de cultiver à la fois convenablement toutes les parties de la science. On a donc essayé de classer les arts et métiers de manière à rendre l'étude de la technologie plus facile. Jetons un coup d'œil sur ces nomenclatures.

La première classification des arts et métiers qui paraisse avoir été tentée est celle qu'a donnée D'Alembert dans son tableau des connaissances humaines dressé pour la grande Encyclopédie. Partant du point de vue de son siècle et rapportant tout à la *nature,* ce savant ne distingue les procédés technologiques que par l'essence même de la substance sur laquelle ils s'exercent. Les arts, métiers et manufactures deviennent ainsi une dépendance de l'histoire naturelle. Le travail de l'*or* et de l'*argent* donne les états de *monnayeur*, de *batteur d'or*, de *fileur d'or*, de *tireur d'or*, d'*orfévre*, de *planeur*, etc.; le travail des *pierres fines* produit l'art du *lapidaire*, celui de *joaillier*, etc.; le travail du *fer* comprend les *grosses forges*, la *serrurerie*, la *taillanderie*, l'*armurerie*, etc.; le travail du *verre* forme la *verrerie*, la fabrication des *glaces*, la *miroiterie*, l'art du *lunetier*, du *vitrier*, etc.; dans le travail des *peaux* sont compris l'art du *tanneur*, du *chamoiseur*, du *peaussier*, du *gantier*, etc.; le travail de la *pierre*, du *plâtre*, de l'*ardoise*, se divise en *architecture pratique*, *sculpture pratique*, *maçonnerie*, art du *couvreur*, etc.; le travail de la *soie* donne le *tirage*, le *moulinage*, la fabrication d'étoffes diverses, telles que *velours*, *satin*, etc.; le travail de la laine donne la *draperie*, la *bonneterie*, etc., etc. Cette classification paraît la plus simple et la plus naturelle, mais elle réunit des industries bien différentes de fait, quoique s'exerçant sur la même matière, et l'on sait d'ailleurs combien de matériaux divers emploient certaines professions. Pour compléter son tableau, D'Alembert rangea quelques arts à la suite des théories scientifiques dont elles offrent des applications : ainsi l'*architecture navale* et la *navigation* devinrent des branches de l'*hydrodynamique*, etc.

C'est encore sur cette base qu'est fondée la division que l'on trouve dans l'*Encyclopédie méthodique* (Introduction du *Dict. des arts et métiers*); seulement on a fait une première classe des arts et métiers mixtes ou qui s'exercent sur des matières diverses, et réuni en classes générales les métiers qui se rapprochent le plus par les matières premières, comme les arts métallurgiques, etc.

Dans l'introduction d'un Dictionnaire de technologie en 22 vol., dont la publication a été achevée dans ces derniers temps, on ne pose que les deux grandes divisions d'*industrie agricole* et d'*industrie manufacturière*, celle-ci comprenant les arts *chimiques et physiques*, et les arts purement *mécaniques et de calcul*. Le docteur Andrew Ure, dans un chapitre de sa *Philosophie des manufactures* intitulé *Classification et rapport des manufactures*, sépare les arts *mécaniques* des arts *chimiques;* puis, se plaçant au point de vue exclusif du physicien, il range les premiers sous des titres se rapportant, suivant lui, aux propriétés physiques et mécaniques de la matière, savoir : la *divisibilité*, l'*impénétrabilité*, la *porosité*, la *cohésion*, la *ductilité*, la *malléabilité*, l'*inertie*, la *gravitation*, l'*élasticité*, la *mollesse*, la *tenacité*, la *fusibilité*, la *cristallisabilité*. Ainsi à la divisibilité se rapportent le *forage*, le *polissage*, la *fonte*, le *labourage de la terre*, etc. Le forage comprend à la fois l'art de créer des puits artésiens et de percer des trous dans une plaque métallique. Le polissage compte parmi ses variétés la coutellerie et la fabrication des verres d'optique. On reproche à cette classification de ne s'appliquer qu'à des procédés élémentaires dont plusieurs se

trouvent réunis dans une foule d'industries, et de ne considérer d'ailleurs à la fois qu'un seul des caractères de l'opération technologique, tandis qu'il est difficile de citer beaucoup de procédés industriels où il n'y ait plus d'une qualité essentielle de la matière mise en jeu en même temps ou successivement.

L'auteur de l'art. *Technologie* dans une Encyclopédie encore en cours de publication, considérant la technologie comme « la science des procédés par lesquels l'homme agit sur les forces et sur les matières premières fournies par la nature organique et inorganique pour approprier ces forces et ces matières à ses besoins ou à ses jouissances, » et prenant pour base ces besoins de l'homme, divise la technologie en sept branches principales, savoir : 1° la préparation des matières premières; 2° la nourriture de l'homme, en y comprenant ce qui a rapport aux médicaments intérieurs; 3° les vêtements; 4° les changements dans l'extérieur du globe pour le rendre conforme à nos desseins; 5° le mobilier, les ustensiles, les outils et les machines; 6° les modifications dans la nature ou dans l'apparence des objets pour les approprier à différentes destinations; 7° les instruments et procédés employés dans la pratique des sciences et des beaux-arts. Mais cet auteur se garde bien d'essayer une énumération des arts et métiers ainsi classés. Il avoue même que « cette division a les avantages et les inconvénients des classifications empiriques, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas de métiers qu'il ne fût possible de ranger dans une des sept classes principales, mais un grand nombre d'entre eux se rapporteraient à des classes différentes, et devraient être cités plusieurs fois. » D'ailleurs il nous semble que si la technologie est la science qui aide l'homme à s'assujettir la nature, il n'est pas plus rationnel de prendre les besoins de l'homme pour base exclusive d'une nomenclature technologique, que de prendre les produits de la nature, méthode dont l'Encyclopédie que nous citons blâme D'Alembert de s'être servi. Ce n'est, à notre avis, qu'en alliant les deux méthodes, et groupant les arts et métiers suivant les analogies diverses qu'on y découvre, qu'il est possible, dans l'état actuel de la science, d'établir leur classification. C'est ce que nous allons essayer de faire, autant que la faiblesse de nos moyens nous le permettra.

Et d'abord déterminons aussi exactement que possible le domaine de la technologie. C'est, avons-nous dit, la théorie de l'industrie pratique. Or, par ce mot industrie, on n'entend ordinairement ni l'industrie agricole, ni l'industrie commerciale, ni les professions libérales. Aussi, bien que ces branches d'industrie aient une partie technologique, c'est-à-dire des procédés manuels et des termes spéciaux, nous devons les exclure de la technologie proprement dite, et ne voir en celle-ci que la théorie des arts anciennement appelés *mécaniques*, prenant à la nature ou au producteur des matériaux qu'elle élabore et transforme jusqu'à ce qu'elle les remette aux mains du commerçant, qui les livre au consommateur. Ainsi nous trouvons d'abord deux genres d'opérations technologiques : la *préparation de matières premières*, et la *mise en usage* ou l'*arrangement définitif des matières déjà préparées*. Dans la 1re classe nous voyons des produits des trois règnes de la nature : *minéraux*, *végétaux*, *animaux*. Mais après leur extraction, production ou purification, ces produits ont souvent à subir quelques préparations préliminaires avant de recevoir les dernières manipulations qui les approprient définitivement à nos besoins. De là deux genres de travaux dans chacun des ordres de produits dont nous venons de parler.

1° Le *règne minéral* fournit des pierres, des marbres, des ardoises, du grès au *carrier* (*voy.* *); de la houille au *mineur-houiller*, de la chaux au *chaufournier*, du plâtre au *plâtrier*. On en extrait encore de l'albâtre, des meules, du sel gemme, du jayet, du bitume, du soufre, du tripoli, des pierres à fusil, etc., ainsi que des argiles, des sables vitrifiables,

(*) Afin de ne pas trop multiplier les renvois, nous remarquerons ici, une fois pour toutes, que le plus grand nombre des professions industrielles, aussi bien que les matières qu'on y met en œuvre, ont des articles spéciaux dans cet ouvrage. S.

des pierres précieuses, etc., etc., et surtout des métaux. L'extraction de ces matières se fait à l'aide de différents procédés plus ou moins analogues entre eux ; le *pic*, la pioche, la mine, le lavage, etc., donnent les principaux moyens de les enlever du sein de la terre. Mais alors, la plupart de ces produits exigent une certaine préparation qui les épure et les sépare des matières étrangères auxquelles la nature les a mêlés. Ainsi le carrier dégrossit les pierres; le chaufournier, le plâtrier font calciner dans des fours la matière calcaire ou le gypse; le briquetier-tuilier fait cuire des argiles pour former des briques, des tuiles, des carreaux, des creusets, etc. D'autres produits sont réduits en poudre ou raffinés. Enfin la chimie s'empare d'une foule de terres dont elle retire des sels, des acides, des oxydes, etc., qui servent, dans l'industrie, comme couleurs, comme réactifs, etc. On a déjà vu, à l'art. MINÉRALOGIE, l'énumération des procédés qui sont en usage pour séparer les métaux des matières auxquelles ils sont alliés dans la nature. Mais tout n'est pas encore dit pour eux. On les fond alors suivant des procédés particuliers (*voy.* FONDERIE, *Hauts*-FOURNEAUX, FORGES, MOULAGE, etc.). On les allie entre eux pour avoir de nouvelles combinaisons métalliques (*voy.* LAITON, BRONZE, CHRYSOCALQUE, MAILLECHOR, ARGENTAN, etc.), ou bien on les épure; puis on les lamine (*voy.* LAMINOIR), on les réduit en fil (*voy.* TRÉFILERIE), etc. Par une addition de carbone, le fer se transforme en acier (*voy.*), susceptible de recevoir la *trempe* qui le rend plus dur, mais plus cassant. Quelques métaux sont martelés ou planés (*voy.* PLANEUR) en planches minces. C'est ainsi que le fer devient de la tôle, etc.

2° Le *règne végétal* fournit aussi son contingent de matières premières à préparer. Nous n'avons point à nous occuper ici de la production de ces matières qui sont l'objet des soins de l'agriculture, mais nous avons à suivre leur exploitation. D'abord se présentent l'abattage des bois ou l'art du bûcheron, l'extraction des gommes, des résines, des matières tinctoriales, indigo, pastel, etc.; puis la préparation des céréales, la coupe, le battage et la conservation des grains, et, comme opération intermédiaire, leur réduction en farine ou l'art du meunier, etc.; ensuite vient la préparation des plantes textiles : ainsi nous trouvons ici le rouissage du lin et du chanvre ; enfin, il faut encore citer la préparation de la paille d'Italie, etc.

3° Dans le *règne animal* on compte d'abord les produits fournis par certains animaux : le miel, la cire, le musc, etc.; l'abattage des animaux, et comme intermédiaire, l'art de les assujettir à nos volontés, ce qu'on a nommé la *zootechnie*; l'art de la chasse et de la pêche, et par suite l'art de fabriquer les poudres détonnantes; puis l'art de dépouiller et de dépecer les animaux, l'équarrissage, la boucherie, la triperie, la boyauderie; enfin certaines préparations de leurs dépouilles ou de leurs résidus. Nous trouvons ainsi d'abord la tonte des brebis, puis le triage et le lavage des laines et des poils de cachemire ; les magnaneries et le dévidage de la soie, etc.; les crins, plumes et duvets pour la matelasserie et la plumasserie; les poils de certains animaux pour le feutrage; puis enfin la préparation des cuirs et peaux, le tannage, corroyage, vernissage, la mégisserie, parcheminerie, chamoiserie, maroquinerie, l'art du fourreur, etc.

Tous ces produits une fois arrachés à la nature et préparés d'une manière générale, il ne s'agit plus que de les approprier aux divers usages que l'homme veut en faire. Ce n'est donc plus la nature qui doit nous fournir maintenant la division, mais bien les besoins de l'homme. De là cinq sections spéciales dans lesquelles nous rangerons les industries en rapport plus immédiat avec le consommateur, et que nous rapporterons aux besoins de l'homme, savoir, dans l'économie domestique, l'habillement, l'habitation, l'ameublement, et les outils et machines. Ici encore nous rencontrerons des procédés intermédiaires qui font subir aux différents produits déjà énumérés une préparation les rendant plus propres aux usages définitifs auxquels ils sont destinés.

1° *Économie domestique*. Les besoins de l'homme dans l'économie domestique

se partagent naturellement entre les *aliments*, les *boissons*, les *soins d'hygiène et de santé*, l'*éclairage* et le *chauffage*. Pour la préparation des aliments solides, nous trouvons d'abord la boulangerie, et comme intermédiaire, l'art de la minoterie, de la féculerie; puis vient l'art culinaire (cuisinier, pâtissier, etc.), et comme intermédiaires, la fabrication de la gélatine, la préparation du beurre, du fromage, de la graisse, de la moutarde, l'épicerie, etc.; enfin, nous rencontrons l'art des conserves et du confiseur, avec la fabrication du sucre pour préliminaire obligé. Dans la production des aliments liquides, on trouve l'art de faire le vin, le vinaigre, l'huile, la production du lait, la brasserie, l'art de la distillerie, de la fabrication des liqueurs, l'art du limonadier-glacier, etc. Les arts relatifs aux soins hygiéniques et médicaux sont la parfumerie, la brosserie, l'art du coiffeur, la natation et les bains, puis l'art du blanchisseur, lessiveur, dégraisseur: comme intermédiaire, l'art de fabriquer le savon; enfin la pharmacie, comprenant la droguerie et l'herboristerie, c'est-à-dire la préparation et la conservation des médicaments, des drogues et des herbes officinales. Parmi les arts qui concernent l'éclairage, on trouve la préparation des liquides à brûler : huile à brûler, alcools dénaturés ou mêlés à des essences; des produits résineux, du gaz hydrogène; l'art du chandelier, et par intermédiaire, l'art du fondeur et du raffineur de suif; la préparation des cierges et des bougies, et comme complément, l'épuration de la cire. Dans les arts qui s'occupent des combustibles, on range la préparation du charbon de bois, la fabrication du coke, etc.

2° *Habillement*. Les arts qui concernent l'habillement se divisent en deux séries : ceux qui préparent les tissus, ceux qui confectionnent des vêtements. La laine, la soie, le chanvre, le lin et le coton sont susceptibles d'être peignés, filés, teints et tissés. La laine peut de plus être drapée, certains poils sont feutrés. Le crin, le verre même mêlé à la soie sont aussi employés à des tissus. Le tissage peut être uni ou broché et former des dessins. Les tissus sont encore susceptibles d'être apprêtés, blanchis, teints, imprimés, brodés ou ornés de passementerie (*voy.* Filature, Étoffes, Soieries, Drap, Broderie, Passementerie, Teinture, Impression sur étoffes, etc.). Quelques étoffes sont prêtes à servir à l'homme en sortant du métier, ou ne demandent qu'un léger travail, comme les objets de bonneterie, les couvertures, les tapis, les châles (*voy.* ces mots); d'autres sont fabriquées en pièces et servent aux ouvriers à l'aiguille pour préparer des vêtements. Parmi ces derniers métiers on range l'art du tailleur, de la couturière, des modistes, des chemisiers, de la lingère, du fabricant de casquettes, de parapluies. D'autres états se servent de peaux comme tissus, tels sont les gantiers, culottiers, bottiers, cordonniers. L'art de la chapellerie est basé sur le feutrage. Depuis qu'on recouvre les chapeaux d'hommes en peluche de soie, les carcasses se font d'un feutrage bien plus léger. La chapellerie et une foule d'autres métiers emploient aussi des fourrures, dont on fait des bonnets, des garnitures, etc. Le caoutchouc entre maintenant dans la fabrication des tissus imperméables (*voy.*); d'autres sont cirés et gommés.

3° *Habitation*. Les arts qui s'occupent de la construction des habitations sont de différentes natures. Les uns assouplissent les métaux, les autres travaillent le bois, les autres les pierres, etc. Parmi les premiers, on compte la serrurerie, la plomberie-zinguerie; les seconds sont la charpente et la menuiserie, et par intermédiaire le sciage de long ou les scieries mécaniques; les troisièmes comprennent les terrassiers, les tailleurs de pierre, les marbriers, les mortelliers ou fabricants de mortiers, ciments, bétons, enduits, etc., les maçons ou ouvriers mettant en place et rendant solides les pierres qui forment nos habitations, les couvreurs qui en recouvrent les toits, etc. Différents états se rapportent plus ou moins directement à ceux que nous venons d'indiquer. Ainsi, la maréchalerie se rapproche de la serrurerie; la layeterie d'emballage est une variété de la menuiserie, dont le travail est infiniment multiple; la sculpture pratique se rattache à la taille des pierres, le pavage à

la maçonnerie, etc. Les constructions navales, de bateaux, la construction des routes, la fabrication des voitures et le charronnage emploient des procédés industriels semblables à ceux qui sont usités dans la construction des bâtiments, et peuvent par conséquent être réunis à ces industries.

4° *Ameublement.* Des arts qui concernent l'ameublement, les uns se rapportent aux meubles, les autres à la décoration, d'autres encore aux ustensiles de ménage; nous y rangerons aussi l'industrie des bronzes, quoiqu'elle s'élève quelquefois à la hauteur des grandes constructions, et l'art de la papeterie et des produits qui s'appuient sur elle. Pour les meubles, nous trouvons l'ébénisterie, la tabletterie, la bimbeloterie, la fabrication des billards, des lits et meubles en fer, des coffres, etc. La décoration se compose de la vitrerie et peinture, à laquelle se rattache la peinture en voiture; la fabrication des papiers peints et tentures, l'art du tapissier, du matelassier, auquel appartient aussi le sellier-bourrelier, le cardage des laines et crins, la fabrication des fleurs artificielles, celle des cadres, la sculpture en bois, l'art du tourneur, la dorure sur bois, le moulage en plâtre, la miroiterie dont dépend l'étamage des glaces, la marbrerie et le polissage des marbres, la fabrication des cartons-pierres, stucs, mosaïques et compositions qui durcissent en séchant, etc. Les ustensiles de ménage sont de plusieurs natures : les uns sont de terre, les autres de métaux. Dans les premiers se rangent la fabrication des poteries : terre cuite, terre de pipe, faïence, poterie de grès, creusets, porcelaine, et leurs décorations (comme émail, vernissage, peintures, etc.), le coulage des glaces, cristaux, verres et pierres fines artificielles; les ustensiles métalliques se composent des ouvrages de chaudronnerie, tôlerie, ferblanterie, lampisterie, poterie d'étain, etc., et auparavant, comme intermédiaires, viennent la fabrication du fer-blanc et des moirés métalliques, ce qui se rapporte à l'étamage des métaux usité surtout dans la chaudronnerie, le vernissage de la tôle, la fabrication des toiles métalliques, la galvanisation du fer, etc. C'est encore parmi les ustensiles de ménage qu'il faut ranger les objets de vannerie, de fontainerie, de tonnellerie, de poêlerie, les balais, paillassons, chaufe-rettes, etc., etc. L'industrie des bronzes et orfévrerie se divise en bronzes, lustres, orfévrerie, plaqués, bijouterie, joaillerie; le monnayage, l'art du lapidaire, de la dorure et de l'argenture s'y rattachent. Comme étroitement lié à cette branche d'industrie, il faut compter l'art de mouler dans l'argile ou l'art du fondeur, puis la ciselure, l'ajustage, etc. Sous le titre d'art de la papeterie et gravure, nous comprendrons tout ce qui tient à la fabrication des papiers et cartons, à la gravure et à l'impression en taille-douce et en lithographie, à la fabrication des encres, des colles, au coloriage des images et à la préparation des couleurs, à la gravure et à la fonte des caractères, à la composition et à l'impression typographiques, au brochage et à la reliure des livres, enfin à la fabrication des papiers de fantaisie, cartonnages, registres, etc.

5° *Outils, instruments et machines.* Dans cette dernière section nous rangeons la quincaillerie, la taillanderie, les objets métalliques de mercerie, la coutellerie, les instruments de chirurgie, l'armurerie, l'horlogerie, les instruments de précision, les instruments de musique et les mécaniques proprement dites. Dans la quincaillerie nous comprenons une foule de petits outils servant aux arts, les limes, râpes, scies, cardes, pinces, tenailles, alènes, la clouterie, les ressorts, etc.; nous y joindrons encore les mors des chevaux. Dans la taillanderie, des outils plus gros : les faux, faucilles, truelles, pioches, pelles, etc. Les objets de mercerie sont les aiguilles, les épingles, les dés à coudre, les buscs de corsets, etc. La coutellerie comprend les couteaux, les ciseaux, les rasoirs, etc. Les instruments de chirurgie sont non-seulement ceux qui composent les trousses, mais encore des sondes, des forceps, des bandages, en y comprenant ceux qui sont destinés à maintenir les hernies, etc. Le sens du mot armurerie doit être un peu étendu pour comprendre non-seulement les armes à feu, mais aussi les armes blanches, armures, casques, objets d'équipement,

arcs, arquebuses, et même le forage des canons, etc. L'horlogerie s'occupe des montres, chronomètres, pendules, horloges et autres petits mouvements réguliers. Les instruments de précision sont d'une infinité d'espèces, et s'appliquent à la chimie, à la physique, à l'optique, à l'astronomie, à la géométrie, à la géodésie: on y trouve les phares, les lunettes d'approche, les balances, les poids et mesures, les hygromètres, baromètres, thermomètres, aréomètres, etc., etc. Les instruments de musique sont à cordes ou à vent; les premiers empruntent des caisses en bois à l'ébéniste et le facteur monte les cordes dessus; les seconds demandent au fondeur le corps de l'instrument, ou des petites pièces s'adaptant à des trous par où l'air peut s'échapper en produisant des sons variables. Enfin les grandes machines sont ou hydrauliques, comme les pompes; ou propres à l'agriculture, comme les charrues; ou destinées à la fabrication des tissus, comme les métiers; ou encore à imprimer, comme les presses; ou bien elles servent à écraser, comme les moulins, les manéges, les pilons, etc.; ou à travailler le fer, à le forger, le percer, le raboter, etc.; ou à creuser la terre, comme les sondes à forer des puits artésiens; ou à produire et à propager le mouvement, comme les machines à vapeur. *Voy.* tous ces mots et l'art. MACHINES en général.

Cette longue et cependant encore incomplète énumération des branches infinies dans lesquelles se ramifient les arts et métiers suffit pour démontrer l'importance de la technologie. Les gens du monde éprouvent à chaque instant, dans leurs rapports avec les ouvriers, combien quelques teintes de cette science leur seraient utiles. Les industriels eux-mêmes n'auraient qu'à gagner à l'étude des ouvrages où les hommes qui ont étudié leur art mettent à leur portée les méditations et les découvertes de la science. Quant aux savants, où pourraient-ils puiser de plus douces jouissances que dans des recherches qui aboutissent à l'amélioration du sort de leurs semblables par de nouvelles et sages applications de la science à l'industrie? Comment d'ailleurs la science ne reconnaîtrait-elle pas tout ce qu'elle doit de son côté à la technologie? La bonté des instruments n'est-elle pas le plus sûr garant de l'avancement des connaissances humaines? et l'art typographique n'est-il pas leur plus puissant auxiliaire?

Les cours du Conservatoire des arts et métiers de Paris, des écoles d'arts et métiers des départements (*voy.* CHALONS, LYON, etc.), et quelques cours gratuits et particuliers, ont pour but de répandre l'étude de la technologie; mais ils sont encore bien insuffisants. La nécessité d'écoles industrielles spéciales s'est fait sentir à de bons esprits; mais la crainte de voir négliger les études classiques en éloigne beaucoup d'autres. Des livres importants ont aussi déjà été publiés en France sur la technologie. Au XVIII^e^ siècle, la grande Encyclopédie s'était donné pour tâche d'expliquer tous les termes techniques des sciences, des arts et des métiers; une Description des arts et métiers paraissait sous les auspices de l'Académie des Sciences; l'*Encyclopédie méthodique* enfin contenait un Dictionnaire des arts et métiers. Depuis a paru le grand *Dictionnaire de technologie* dont nous avons parlé précédemment, et dans ce moment même nous recevons les premières livraisons d'un *Dictionnaire des arts et manufactures* qui renfermera la traduction du célèbre *Dictionnary of arts, manufactures and mines* du docteur Ure, le compte rendu de l'exposition de 1844 et la description de tous les procédés industriels nouveaux et les moins connus (gr. in-8°, à 2 col. avec fig. intercalées dans le texte). Nous devons encore citer les *Rapports du Jury central des expositions de l'industrie*, où l'on peut suivre les progrès industriels de notre pays; le *Dictionnaire de l'Industrie manufacturière, commerciale et agricole*, en 10 vol. in-8°, publié à Paris, de 1833 à 1841. L'*Encyclopédie-Roret*, ou collection de petits manuels in-18 sur chaque art ou métier, et une foule de recueils périodiques où l'on fait connaître les brevets d'inventions, où les nouvelles découvertes sont passées en revue, etc. Telles sont, par exemple, les *Archives des découvertes et des inventions nouvelles faites dans les sciences, les arts et les*

manufactures, tant en France que dans les pays étrangers, qui paraissent depuis le commencement du siècle chez MM. Treuttel et Würtz. L. L.

TE DEUM, cantique d'actions de grâces en usage dans l'Église catholique, ainsi nommé parce qu'il commence par les mots *Te Deum laudamus*, *Te Dominum confitemur*. On l'attribue communément à S. Ambroise ou à S. Augustin, et aussi, mais d'après une opinion beaucoup moins répandue, à S. Hilaire de Poitiers ou à S. Nicaise. Il se chante, les dimanches et jours de fêtes, à la fin de *matines*.

En dehors de l'office divin, c'est de ce morceau que l'on fait usage pour rendre grâces à Dieu de quelque bienfait signalé, tel que la cessation d'un fléau public, l'intronisation d'un nouveau souverain, etc.; on en fait plus communément usage pour quelque victoire remportée sur terre ou sur mer, d'où l'esprit de fronde a tiré ce dicton très vrai, quand il n'est pas trop généralisé, que le *Te Deum* des rois était le *De profundis* des peuples.

Comme, en ces dernières occasions, le *Te Deum* est d'ordinaire chanté en grande pompe, il a été souvent mis en musique par les compositeurs, et les développements que comporte le tableau des habitants des cieux et de la terre rendant au Très-Haut de solennelles actions de grâces, ont fourni assez souvent de belles inspirations. Le *Te Deum* jouit encore en France d'un privilége particulier qui consiste à servir de thème d'improvisation aux organistes, la veille des fêtes patronales: ceux-ci exécutent autant de morceaux qu'il y a de versets impairs. Ils ne cherchent point à exprimer sur l'orgue le sens des versets dont ils sont chargés, à l'exception d'un seul, dont les paroles sont : *Judex crederis esse venturus*. Ils tâchent alors de donner, au moyen des immenses ressources fournies par leur instrument, une idée du cataclysme qui doit précéder la fin du monde, dont, comme on sait, l'époque a déjà été plusieurs fois annoncée et fixée sans que cela ait porté le moindre trouble dans la marche calme et réglée de la mécanique céleste. J. A. DE L.

TÉGLATH-PHALAZAR, successeur de Phul ou Sardanapale II, fondateur de la seconde monarchie assyrienne, monta sur le trône 749 ans av. J.-C. Conquérant redoutable, il travailla avec succès à rendre à l'empire ses anciennes limites, et se fit craindre de tous ses voisins. Aussi Achaz, roi de Juda, l'appela-t-il à son secours contre Rasin, roi de Syrie, et Phacée, roi d'Israël, qui le tenaient assiégé dans Jérusalem, en payant sa protection des trésors du temple et du palais et en se rendant son tributaire. Téglath-Phalazar envahit la Syrie, ruina Damas, parcourut en vainqueur le royaume d'Israël, et emmena captifs dans ses états un grand nombre d'Israélites. Il mourut vers l'an 730, et eut pour successeur son fils Salmanassar. *Voy.* ASSYRIE. E. H-G.

TEGNER (ÉSAÏE), évêque de Wexio dans le Smaland, un des plus célèbres poëtes de la Suède, naquit dans la province de Warmeland en 1782. Il s'occupa de bonne heure de l'étude des sciences, et en 1812 il fut nommé professeur de littérature grecque à l'université de Lund. Plus tard il devint membre de l'Académie suédoise, ainsi que de plusieurs sociétés savantes, et, en 1824, il fut placé sur le siége épiscopal de Wexio. Il s'est illustré par un grand nombre de poésies dont les éditions, toujours recherchées, se succèdent rapidement, et parmi lesquelles on cite surtout son poëme didactique du *Sage*, le *Chant de guerre de la landwehr de la Scanie* (Stockh., 1809), un chant national composé en 1813 sous le titre de *Svea; les Enfants de la Cène* (Lund, 1821), idylle en vers hexamètres; *Axel* (Lund, 1822); enfin la *Saga de Frithiof* (1825) qui a été traduite en français et dans plusieurs langues. Tegner ne s'est attaché à aucun des partis qui divisent la littérature suédoise; il n'a voulu se soumettre servilement ni aux lois de la poétique française, ni à celles de la poétique allemande: il s'est contenté de prendre de l'une et de l'autre ce qu'il a jugé vrai et bon. Peut-être ses poésies manquent-elles de profondeur dans les idées, mais ce défaut est racheté par une foule de qualités; elles se distinguent en général par la vivacité des sentiments, une fine plaisante-

rie, une grande profusion d'images et un langage véritablement poétique. *C. L.*

TÉHÉRAN, ou plutôt TEHRAN, capitale de l'Irak-Adjemi (*voy.*), dans la Perse (*voy.*) occidentale, et résidence du souverain, est bâtie sur le versant méridional de l'Elbourz, au milieu d'une plaine fertile, mais dépourvue d'arbres, à 3,786 pieds au-dessus du niveau de la mer, et à 38 lieues de la mer Caspienne. Le climat y est très variable à cause des hautes montagnes qui l'avoisinent et dont descendent une multitude de ruisseaux. L'humidité du sol en rend d'ailleurs le séjour insalubre pendant les étouffantes chaleurs de l'été : aussi la cour et une grande partie des habitants l'abandonnent-ils à cette époque de l'année pour échapper aux fièvres et au mauvais air. Téhéran a la forme d'un carré long de $2\frac{1}{2}$ milles géogr. de circuit. Elle est ceinte de fossés et d'une épaisse muraille flanquée de tours, mais dans un si triste état, qu'elle ne pourrait opposer une résistance sérieuse. On y entre par quatre portes ornées de mosaïques, devant chacune desquelles s'élève, à la distance de 200 pas, une grosse tour ronde défendue par un fossé. Les rues sont étroites, sales, irrégulières ; les maisons, en briques crues, sont très basses, et ont rarement plus du rez-de-chaussée ; mais la plupart sont entourées de jardins délicieux. Téhéran ne compte pas moins de 150 caravansérais, autant de bains, 4 bazars, et plusieurs fabriques de soie, de coton, de tapis et d'ouvrages de fer. L'édifice le plus remarquable est le palais du chah, vaste bâtiment quadrangulaire, assez bien fortifié, qui renferme aussi le harem et le trésor du roi de Perse. La population, que Ker Porter évaluait à 60 ou 70,000 âmes, augmente tous les jours; on ne peut pas l'estimer aujourd'hui à moins de 130,000. Dans le XIV^e^ siècle, Téhéran était déjà une ville d'une certaine importance. Prise et détruite par les Afghans, elle fut rebâtie par Kérim-Khan. Mohammed-Khan l'embellit, la fortifia et y établit sa résidence. On voit dans les environs les ruines de Rai, l'ancienne *Rhagès* de la Bible, ville encore célèbre du temps d'Alexandre-le-Grand, où naquit Haroun-al-Raschid, et qui fut saccagée par Tchinghiz-Khan. A 2 milles au nord-est de Téhéran, on admire le château royal de Tachti-Kadjar (le trône des Kadjars, *voy.* ce nom), dont les terrasses en amphithéâtre rappellent les jardins suspendus de Sémiramis. Plus loin s'élève le Demawend, volcan éteint de 12,000 pieds de haut, auquel on attribue les nombreux tremblements de terre qui désolent le pays. E. H-G.

TEIGNE (*tinea*). C'est, dans l'histoire naturelle, le nom générique sous lequel on confond vulgairement toute une tribu de petits lépidoptères nocturnes (*voy.*) dont les chenilles vivent dans des fourreaux (les *tinéites* des entomologistes modernes). Ces papillons se reconnaissent facilement à l'exiguité de leur taille, à leurs ailes plissées dans l'état de repos et appliquées perpendiculairement sur les côtés du corps, ou roulées sur l'abdomen ; les chenilles à leur corps lisse, dépourvu de poils, et supporté par seize pattes au moins. On appelle *fausses teignes* les espèces qui vivent dans des gaînes fixes, formées aux dépens des feuilles ou des fruits dans l'intérieur desquels elles s'abritent et percent des galeries, d'où leur est venu aussi le nom de *chenilles mineuses*. Les *teignes proprement dites* transportent leur fourreau avec elles. Ce sont ces dernières, vulgairement désignées sous le nom de *vers*, qui attaquent les étoffes de laine, le crin, les fourrures, qu'elles coupent avec leurs mâchoires pour en fabriquer leurs fourreaux : telles sont particulièrement la *teigne des draps*, d'un gris argenté, qui se creuse des galeries dans l'épaisseur des étoffes de laine, et se construit un fourreau avec les brins qu'elle en détache ; la *teigne des pelleteries*, qui se distingue de la précédente par un ou deux points noirs sur les ailes, et qui coupe les poils des fourrures à leur racine pour s'en construire un tuyau feutré ; la *teigne des grains*, qui est couleur de café au lait et occasionne de grands dégâts dans nos départements agricoles du midi; la *teigne à front jaune*, qui ravage les collections d'histoire naturelle; l'*aglosse de la graisse*, qui, à l'état de larve, se nourrit de matières grasses, ronge le cuir, les couvertures de livres; la *galerie de*

la cire, dont la chenille fait de grands dégâts dans les ruches. Le camphre, le tabac et les autres substances odorantes à l'aide desquelles on croit pouvoir éloigner ces insectes destructeurs remplissent mal ce but. Le seul moyen vraiment sûr de se préserver de leurs ravages est d'envelopper les objets assez hermétiquement pour qu'ils ne puissent y déposer leurs œufs ; car il suffit que le papillon touche un instant au tissu pour y laisser les imperceptibles œufs d'où sortiront bientôt des légions d'insectes destructeurs. C. S-TE.

TEIGNE. En médecine, on nomme ainsi une éruption pustuleuse, spéciale au cuir chevelu, à peu près exclusivement propre à l'enfance et susceptible de se transmettre par contagion. Longtemps confondue avec des maladies survenant dans des conditions analogues et offrant plus ou moins de rapports dans leur marche et leur mode de terminaison, la teigne proprement dite peut être aujourd'hui assez facilement distinguée des autres éruptions susceptibles de se développer sur le cuir chevelu, mais qui appartiennent à un autre ordre. Outre les caractères que rappelle notre définition, la teigne, qui paraît siéger dans les follicules pileux, emprunte son caractère spécifique à la forme des croûtes qui constituent un de ses éléments le plus facilement saisissables : ces croûtes, plus ou moins nombreuses, isolées ou formant un tout presque continu à la surface du cuir chevelu, adhèrent fortement au tissu de la peau dans lequel elles semblent comme enchâssées ; d'une couleur jaune sale, elles sont très souvent traversées par un cheveu ; elles présentent une dépression centrale plus ou moins régulière qui donne au produit morbide quelque ressemblance avec les alvéoles d'une ruche à miel, ce qui a fait appeler la maladie du nom de *favue*, *teigne faveuse*, sous lequel on la désigne souvent dans la pratique.

La misère et toutes les conditions défavorables à la santé que cet état entraîne sont la cause la plus ordinaire sous l'influence de laquelle on voit la teigne se développer. Telle est la puissance de cette cause, que la contagion peut-être ne réalise la maladie que là où la misère y a, en quelque sorte, préparé l'organisme, et qu'après avoir disparu par le bénéfice de l'âge, on la voit, dans quelques cas, reparaître dans la vieillesse, quand, à cette période de la vie, l'homme retombe dans les conditions malheureuses de son enfance. Il suffit de signaler la part de cette cause dans la production de la maladie pour qu'on conçoive immédiatement que, lorsqu'il s'agit d'un traitement radical, il est de la dernière importance de soustraire les malades à cette influence funeste. Toutefois, quelque utile qu'il soit de rétablir par le moyen de la respiration d'un air pur vivifié par les rayons solaires, d'une alimentation substantielle, la constitution délabrée de la plupart des enfants atteints de la teigne, il est des cas où, avant d'en venir à ce régime, il faut combattre par des moyens appropriés les accidents d'irritation qui peuvent exister soit au cuir chevelu, soit dans divers organes internes. Lorsque la maladie est récente, il suffit souvent de moyens simples, et surtout de soins de propreté pour la voir disparaître assez rapidement. Il n'en est plus de même quand l'éruption, existant depuis un temps plus ou moins long, a profondément altéré le tissu à la surface duquel elle s'est développée : c'est alors qu'il convient d'attaquer le mal par des topiques plus ou moins énergiques. Tout le monde a entendu parler du traitement barbare de la calotte ; il est fort rare qu'on y recoure aujourd'hui. Voici sommairement la méthode suivie par les médecins modernes pour combattre les teignes rebelles. Après avoir coupé les cheveux, on détermine la chute des croûtes au moyen de cataplasmes émollients, puis on nettoie la peau à l'aide de potions huileuses, savonneuses ; cela fait, on recourt à l'usage des poudres ou des pommades épilatoires, dont des sels alcalins font la base. Les frères Mahon, bien qu'ils continuent à tenir leur procédé secret, ne paraissent point employer d'autres moyens. La durée moyenne de ce traitement est de trois mois environ. Il échoue parfois, mais il réussit le plus ordinairement. *Voy.* GOURMES, PEAU (*maladies de la*). M. S-N.

TEINT. C'est le coloris propre à la face humaine. Parmi les causes qui concourent le plus puissamment à imprimer au teint les différences qu'il présente, il faut placer la constitution, les habitudes physiques et morales, l'âge et enfin les maladies. Les femmes douées d'un tempérament dans lequel tend à prédominer l'élément lymphatique et nerveux ont une peau fine, douce, diaphane, sous laquelle on voit, en quelque sorte, circuler le sang; c'est à ces conditions anatomiques, aussi bien qu'à la vie plus sédentaire, moins laborieuse, qu'elles mènent en général, qu'il faut attribuer le teint particulier qu'on observe chez la plupart d'entre elles. Une constitution différente, caractérisée surtout par la prédominance sanguine ou bilieuse, une vie plus tourmentée, l'habitude de travaux plus pénibles, contribuent au contraire à donner à la face de l'homme un teint plus sombre, qui est loin toutefois d'exclure l'animation et qui s'allie merveilleusement avec la sévérité plus grande de sa physionomie. Des diverses habitudes physiques qui peuvent exercer la plus profonde influence sur le coloris de la face humaine, il n'en est pas dont l'action soit aussi puissante, dans ce sens, que l'insolation. L'homme qui passe une grande partie de sa vie à l'air libre et dont la face reste exposée au contact direct des rayons solaires, ne tarde point à voir son teint rougir, brunir fortement. Il en est de même, bien qu'à un moindre degré, du mode d'alimentation : sous l'influence d'une nourriture substantielle, très animalisée et arrosée d'un vin généreux, en même temps que toutes les fonctions s'accomplissent d'une manière plus énergique, le teint s'anime et devient l'expression fidèle d'une plus grande intensité de la vie. Les conditions inverses impriment au teint des modifications non moins profondes. L'homme qui mène une vie sédentaire, dont la face n'est point touchée par le contact vivifiant des rayons du soleil, qui n'use que d'aliments peu réparateurs, a le teint pâle, blafard : c'est la plante qui s'étiole dans l'ombre. Les habitudes morales exercent aussi une grande influence sur le teint; le savant pâlit sur les livres, comme l'ambitieux dans la poursuite de la gloire, et le voluptueux au milieu de la jouissance de ses vains plaisirs. L'âge fait perdre successivement au teint son éclat. Les maladies exercent en général une influence analogue; le visage pâlit à mesure que les souffrances se prolongent, et à la suite des maladies chroniques, qui minent lentement l'organisme, le teint devient terne, languissant, souvent presque cadavéreux. M. S-N.

TEINTURE. Les matières textiles sont rarement employées dans leur état originel. Par la teinture, on peut leur communiquer une variété considérable de couleurs; mais pour cela, il est essentiel qu'elles aient été préalablement soumises à différentes opérations : le lin, le chanvre, le coton, etc., et les tissus qui en proviennent sont soumis au *blanchiment;* la laine au *désuintage*, la soie (*voy.* ces mots) au *décreusage.*

La teinture est la fixation, à la surface des fibres textiles, de particules colorantes. Il est certains cas où les corps colorants peuvent s'unir directement aux tissus; mais le plus souvent, les tissus doivent être imprégnés de certaines substances qui ont reçu le nom de *mordants* (*voy.*); c'est même un fait d'expérience que, pour obtenir une bonne teinture, il faut soumettre tout tissu au *mordançage.*

Avant les importants travaux de M. Chevreul (*voy.*), nul principe ne dirigeait l'industrie dans les combinaisons des substances colorantes avec les matières filamenteuses. Aujourd'hui, grâce à cet habile chimiste, on connaît toutes les influences que les couleurs exercent les unes sur les autres; il a déterminé les teintes produites par deux couleurs juxta-posées qui, par le contraste, ne sont pas ce qu'elles seraient à l'état d'isolement; il a donné les moyens pour apprécier la distance qui sépare deux tons de la même gamme (*voy.* plus loin).

Les substances tinctoriales, telles qu'elles nous sont fournies par la nature ou le commerce, ne donnent pas des couleurs constamment semblables. Ainsi l'indigo fournit des teintes variées dans les mêmes cuves, tandis que *l'indigotine*, qui a été séparée des substances fauve,

rouge ou jaune que contiennent les divers indigos, présente des gradations parfaitement définies sur soie, coton ou laine.

Une fois les couleurs fixées sur les tissus, le lavage ne les enlève plus. Cependant il est certains agents qui les font pâlir, qui changent leur nuance, qui les font disparaître complétement. De ces agents, la lumière solaire est le plus puissant. Les couleurs qui perdent leur ton à la lumière sont dites *fugaces;* elles sont *faux teint* quand les acides ou les alcalis les font passer d'une teinte à une autre; elles sont *solides* ou *bon teint* quand elles n'éprouvent aucune altération. Il résulte des expériences de M. Chevreul qu'aucune des étoffes teintes avec l'indigo n'est, à proprement parler, décolorée, si le ton est élevé; pour les étoffes teintes avec le sulfate d'indigo, le curcuma, le carthame et l'orseille, le coton est, de toutes les matières textiles, celle qui se décolore davantage; pour le rocou, le coton se décolore le moins, et la soie vient ensuite; la soie et la laine, teintes avec le sulfate d'indigo et l'orseille, restent bien plus colorées que les mêmes étoffes teintes avec le rocou, le carthame, le curcuma.

Toutes les couleurs (*voy.*) que présente la nature ou produites par les arts naissent du mélange des sept faisceaux lumineux compris dans le spectre (*voy.* Lumière), et dont la réunion constitue la blancheur ou le blanc: ce sont le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé et le rouge. Les couleurs primitives sont le bleu, le jaune, le rouge. Ces couleurs primitives sont dites *franches* par M. Chevreul, et il donne à leur mélange binaire, le violet, le vert et l'orangé, le nom de *couleurs rabattues* quand on y a mêlé du noir depuis les tons les plus clairs jusqu'aux tons les plus foncés. Le violet résulte du mélange du rouge et du bleu; le vert se forme du mélange du bleu et du jaune; l'orangé provient du mélange du jaune et du rouge.

On se sert fréquemment des expressions de *tons* et de *nuances* dans des mélanges de couleurs faits pour produire certains effets. D'après M. Chevreul, le mot *ton*, relatif à une couleur, ne doit être pris que pour indiquer les modifications que cette couleur éprouve quand on l'abaisse par du blanc ou qu'on la rebausse par du noir. Pour signaler l'ensemble des tons fournis par une couleur modifiée de cette manière, M. Chevreul emploie l'expression de *gamme* dans laquelle la couleur pure est le ton normal; mais ce ton normal peut également appartenir à une gamme *rompue* ou *rabattue*, c'est-à-dire dont tous les tons ternis par du noir sont souvent employés sous le nom de *brunitures*. Le mot *nuance* (*voy.*) s'applique aux modifications que peut éprouver une couleur donnée par son mélange avec une petite quantité d'une autre couleur. On a de la sorte les tons des gammes bleue, violette, verte, etc.; les nuances du bleu, du jaune, etc.; et chacune de ces nuances constitue une nouvelle gamme.

On emploie souvent en teinture, dans le but de diminuer l'éclat des couleurs elles-mêmes, des *brunitures* ou *couleurs rabattues;* on les obtient par le moyen d'un bain formé de sulfate de protoxyde de fer, de bois de campêche, de noix de galle et de sumac; mais ces couleurs ne sont pas solides, et l'on arrive à des résultats plus avantageux par le procédé qui consiste à *rabattre* le rouge avec du jaune et du bleu ou avec du vert; l'orangé avec du bleu; le jaune avec du rouge et du bleu ou du violet; le vert avec du rouge; le bleu avec du jaune et du rouge ou de l'orangé; le violet avec du jaune, en ajoutant d'autant plus de couleur destinée à produire la bruniture que l'on veut rabattre davantage la couleur.

Les matières colorantes naturelles employées en teinture sont solubles ou insolubles dans l'eau. Lorsqu'elles sont solubles, on les soumet à l'action de l'eau chaude, placées dans un sac, et l'eau se charge du principe colorant qu'elles renferment. Les matières textiles étant mordancées, on les travaille dans le bain pendant le temps nécessaire à la fixation de la couleur que l'on veut obtenir. Le bain de teinture est amené à la température de l'ébullition ou à des températures inférieures particulières, suivant que l'on teint du coton, du chanvre, du lin, de la laine, de la soie. Une matière

textile ou un tissu quelconque, plongé dans un liquide, s'en imbibe difficilement d'une manière régulière. Si ce liquide était chargé d'une substance colorante, il en résulterait que la couleur ne serait pas également distribuée. Conséquemment, avant de plonger les fils ou les tissus dans un bain de teinture, on les mouille avec l'eau et on les tord pour en séparer l'excès de liquide. Lorsqu'on teint les matières textiles en fils, on place les *écheveaux* ou *mateaux* sur des *lissoirs* en bois que l'on fait reposer par leurs extrémités sur les bords de la chaudière; on les *lise* dans le bain pour leur faire prendre la teinture d'une manière uniforme. Si on opère sur des tissus, on les place sur un *tour* posé également sur les bords de la chaudière. On déroule au sein du liquide, et on laisse toutes les parties du tissu plongées dans le bain assez longtemps pour que le dépôt de la matière colorante se soit fait régulièrement. Que l'on agisse sur des matières textiles en fils ou sur des tissus, on les lave avec soin au sortir du bain de teinture. Les mateaux sont placés d'abord sur les chevilles, et tordus, puis lavés et tordus encore pour exprimer toute l'eau qu'ils peuvent abandonner. Les étoffes sont lavées dans un courant d'eau; et, dans les deux cas, les lavages sont faits avec beaucoup d'attention.

Lorsque les matières colorantes sont insolubles dans l'eau, on a recours à certaines préparations qui les disposent à se fixer sur les fils et sur les tissus. Voici, en peu de mots, comment on agit pour les couleurs rouges par la laque, et pour la teinture par l'indigo. 1° La laque est réduite en poudre la plus ténue possible; on en fait une sorte de pâte avec de l'eau; puis on y mêle de l'acide sulfurique, dans un vase de plomb. Après 24 heures de contact en été, et 48 heures en hiver, on ajoute au mélange 8 litres d'eau bouillante par chaque kilogr. de laque employée. On décante le lendemain. On sature l'acide avec la chaux éteinte ou le carbonate de soude. La laque donne à la laine une belle teinte écarlate que l'on peut aviver par un peu de fustet. 2° L'indigo, insoluble dans l'eau, peut se dissoudre dans deux véhicules : l'acide sulfurique et les alcalis. Traité par l'acide sulfurique, il conserve sa couleur; il la perd par les alcalis. La teinture obtenue par l'acide sulfurique est connue sous le nom de *bleu de Saxe*; la préparation par les alcalis est désignée par le nom de *bleu de cuve*. Pour teindre avec la préparation par l'acide, il est nécessaire d'ajouter un alcali qui, s'emparant de l'acide, précipite l'indigo. Dans le procédé de teinture *à la cuve*, on ajoute un acide. D'autres préparations de teinture où entre l'indigo sont désignées sous le nom de *cuve d'Inde*, *cuve au pastel*. Quelquefois, comme dans la cuve au pastel, il se passe des réactions très nombreuses, dont la connaissance permet de prévenir et de remédier aux accidents connus sous les noms de *cuves rebutées*, *coulées* ou *décomposées*, *vert brisé*. Voici, d'après M. Chevreul, le rôle que joue chacune des substances qui entrent dans la composition d'une cuve au pastel. Ces substances sont : l'indigo, le pastel vert, en pain ou desséché, le son, la garance, la chaux, souvent la potasse. Le pastel fournit de l'indigo, opère la fermentation, et enlève de l'oxygène à l'indigotine pour la rendre soluble. Le son, par la fermentation, enlève aussi de l'oxygène à l'indigotine, fournit un acide qui sature une portion de la chaux, et, en donnant à l'eau de la viscosité, la rend susceptible de mieux retenir l'indigo en suspension. La garance opère aussi par fermentation, elle augmente la viscosité du liquide, et fournit du rouge qui communique une teinte violette à l'indigo. La chaux enlève les acides aux sels existant dans la liqueur, elle dégage de l'ammoniaque, précipite plusieurs substances en excès, précipite elle-même de l'indigotine, et ralentit la fermentation. La conduite d'une cuve de ce genre est très difficile. Les caractères qui peuvent diriger l'ouvrier dans la préparation d'une cuve au pastel sont : la couleur de la liqueur, la couleur de la *fleurée* qui se forme à la surface, le son produit par la percussion.

Les couleurs obtenues *par double décomposition* sont celles qui résultent de la réaction de certains sels pouvant, par l'échange de leurs acides et de leurs bases,

donner naissance à un sel insoluble qui se précipite. C'est ainsi que se prépare le *bleu de cyanure de fer*, *bleu de Prusse* ou *bleu Raymond*, du nom de l'auteur du procédé par lequel on l'obtient. On passe les tissus, au moyen du tour, dans une dissolution de sulfate de peroxyde de fer contenant du tartre rouge, sel nommé tartro-sulfate de fer par M. Raymond, et on les reporte dans une autre dissolution de cyano-ferrure de potassium.

On appelle *couleurs composées* celles qui s'obtiennent par le mélange, en diverses proportions, des trois couleurs primitives. Pour les fixer sur les tissus, on fait passer ceux-ci dans des bains successifs préparés suivant la teinte que l'on recherche.

Les couleurs noires peuvent s'obtenir avec les substances qui renferment du tannin, comme la noix de galle, l'écorce de chêne, le sumac, et les sels de fer, principalement le sulfate et l'acétate. Mais comme les noirs ne sont solides qu'autant qu'ils contiennent un bleu foncé, on commence par donner à l'étoffe un *pied* de cette couleur soit naturelle, soit obtenue par le campêche et l'acétate de cuivre. On la passe ensuite, au bouillon, dans un bain de sulfate ou d'acétate de fer et de noix de galle, au moyen duquel on peut se procurer tous les tons, depuis le gris clair jusqu'au noir le plus foncé.

On peut augmenter l'éclat de certaines couleurs foncées par l'*avivage*, opération qui s'effectue en trempant l'étoffe dans une dissolution saline appropriée.

Les *substances tinctoriales* peuvent être divisées par groupes, suivant qu'elles sont fournies par des matières animales, minérales ou végétales.

Couleurs végétales. 1° La *garance* (*voy.* ce mot et les suivants). Elle renferme différentes matières colorantes; l'une a beaucoup de solidité, l'autre en offre fort peu; la première est d'un rouge foncé, la seconde d'un rouge vif et brillant. On applique sur le coton, au moyen de la garance, un rouge très solide connu sous le nom de *rouge turc* ou *d'Andrinople*. Le principe colorant de la garance, nommé *alizarine*, a été découvert par MM. Robiquet et Colin. 2° Le *bois de campêche*; M. Chevreul a découvert son principe colorant qu'il a nommé *hématine*. 3° Le *bois de Brésil*. Il fournit un rouge qui s'obtient sur le coton engallé et aluné; on donne plus de solidité à cette couleur en la passant dans un bain d'écorce de bouleau. 4° Le *carthame*. On en extrait une couleur rose qui s'unit bien au coton et à la soie. 5° La *gaude* teint la laine et la soie en jaune. 6° Le *rocou*, couleur peu solide, employée pour donner un pied aux soies que l'on passe ensuite à la gaude, à la cochenille, au carthame. 7° L'*orcanette*; 8° l'*orseille*; 9° le *safran*; 10° le *quercitron*; 11° le *fustet*; 12° le *curcuma*; 13° l'*indigo*; 14° le *sumac*; 15° la *noix de galle*, etc.

Couleurs minérales. 1° Le *sulfure jaune d'arsenic* ou *orpiment*, facilement soluble dans l'ammoniaque. Il produit une liqueur incolore dans laquelle il suffit de plonger la matière textile pour qu'en l'exposant ensuite à l'air le sulfure s'y fixe solidement. 2° Le *chromate de plomb*. Il donne à la soie une couleur jaune. Pour cela, on la passe d'abord dans un bain d'acétate de plomb, et, après l'avoir tordue, dans un autre bain de chromate de potasse. On la lave et on la tord avec soin. 3° Les *sels de cuivre*, etc.

Couleurs animales. La *cochenille*. C'est elle qui donne les rouges et les cramoisis les plus éclatants; on en extrait aussi le *carmin*.

On doit attribuer à l'art de teindre une origine très reculée. Les auteurs les plus anciens font mention d'étoffes de couleur, et il est venu jusqu'à nous des bandelettes de l'ancienne Égypte qui ont encore toute la fraîcheur de leurs teintes. Il est à présumer que les premières teintures furent dues à des matières animales. Telles étaient la *pourpre*, qui venait d'un insecte; l'hyacinthe, fournie par un poisson; le coccus ou kermès (*voy.* tous ces noms), tiré d'un vermisseau. Il paraît cependant que les Tyriens employèrent aussi certaines herbes pour teindre. Les teintureries de Sidon et de Tyr étaient les plus célèbres dans l'antiquité. Les Grecs estimaient surtout les laines teintes de Milet, les Romains recherchèrent toujours les étoffes de Phénicie. Au moyen-

âge, la teinture dégénéra en de grossières pratiques dans l'Occident; mais l'époque des croisades lui vit reprendre quelque importance, secondée qu'elle était aussi par les recherches des alchimistes. Ce ne fut cependant qu'à la fin du xv^e^ et principalement dans le xvi^e^ siècle qu'elle se releva tout-à-fait. Dès lors elle se développa graduellement et dut ses plus notables perfectionnements aux découvertes qu'a faites la chimie depuis la fin du siècle dernier. Il serait injuste d'oublier ici la part qu'a toujours eue l'établissement des Gobelins (*voy.*) dans l'avancement de la teinture. V. S.

TEK ou Teak, *Tectonia grandis*, L., arbre originaire des monts Ghates, dont le vrai nom indigène est *T'aïk*, et qui fournit un bois de construction précieux pour la marine indienne. On le trouve dans le Malabar, le Siam, le Pégu (*voy.* T. XIX, p. 355), etc. Il forme aussi des forêts considérables dans l'île de Java et dans différentes autres contrées.

TÉKÉLY, *voy.* Toekoely.

TÉLAMONES, *voy.* Caryatides.

TELCHINES. Suivant les uns, c'étaient de prétendus habitants primitifs de l'île de Rhodes, enfants de Thalassa, la mer; suivant d'autres, on appelait ainsi des colons venus de l'île de Crète, ou issus de Telchin de Sicyone. La tradition les représente comme artistes et comme prêtres: sous le premier rapport, ils furent habiles dans la métallurgie; ils avaient fait, pour les villes principales de l'île, la faux de Saturne, le trident de Neptune, les statues d'Apollon et de Junon; en leur qualité de prêtres, ils pratiquaient les enchantements et les arts magiques, c'est pourquoi ils étaient très mal famés : aussi croyait-on que Jupiter, pour les détruire, avait inondé l'île. Les mythographes voyaient dans les Telchines une race d'hommes venus du Péloponnèse qui introduisirent à Rhodes le culte de Neptune, culte qui produisit de l'inimitié entre eux et les Titans (*voy.*), lesquels adoraient la déesse Rhéa. Au reste, par leurs établissements religieux, les Telchines exercèrent, à ce qu'il paraît, une influence salutaire sur les sauvages insulaires; et même postérieurement, quand le culte du soleil eut été introduit dans l'île, et que Titan et les Titans en eurent été repoussés, leurs pratiques secrètes continuèrent, à Rhodes, dans le temple d'Ocridion, ancien héros, et peut-être le premier ministre du culte des Telchines. X.

TÉLÉGRAPHE (de τῆλε, loin, et γράφω, j'écris), machine servant à correspondre de loin et avec rapidité au moyen de signaux. L'idée de correspondre ainsi doit être très ancienne. On a sans doute commencé à la mettre en pratique dans l'Asie, contrée dont la nature montagneuse était essentiellement favorable à sa réalisation. On rapporte que, pendant la guerre Médique, le roi de Perse avait disposé d'un lieu à un autre un cordon de sentinelles qui se renvoyaient par la voix les nouvelles à faire parvenir, lesquelles arrivaient ainsi d'Athènes à Suze en 48 heures. Au dire de Diodore, il y avait de pareilles lignes de transmission établies dans tout l'empire Perse. D'un autre côté, il est déjà question de signaux de feu dans Homère; mais c'est Eschyle qui donne là-dessus les premiers détails précis. Dans sa tragédie d'*Agamemnon*, la nouvelle de la prise de Troie est donnée à Clytemnestre par une vigie fidèle qui, depuis dix ans, épie le moment où un feu allumé sur le mont Ida et répété de proche en proche apportera à Argos le signal de cet heureux événement. Ainsi, avant le v^e^ siècle qui précéda l'ère vulgaire, les Grecs connaissaient l'emploi de signaux convenus pour annoncer certains événements prévus. Deux siècles plus tard, Philippe, roi de Macédoine, père de Persée, mit surtout ce moyen en usage et fit faire de grands progrès à l'art des signaux (πυρσοί). Polybe donne sur ce sujet d'intéressants détails. Il indique différentes méthodes pouvant servir à annoncer les choses les plus imprévues. Par exemple, on commence par diviser les 24 lettres de l'alphabet grec en cinq colonnes; une vigie donne le signal en levant deux fanaux, la vigie suivante répond qu'elle est prête en faisant la même chose. Alors la première vigie lève à sa gauche un nombre de fanaux qui indique le numéro de la colonne où est la lettre, et à droite un autre nombre de fanaux indiquant le rang de la lettre dans

la colonne. Ainsi deux fanaux à gauche et quatre fanaux à droite signifient la lettre I. De ce moment, le moyen d'écrire télégraphiquement était connu, quoiqu'il présentât quelque complication dans l'exécution. Les Romains n'employèrent la télégraphie qu'un peu tard. César paraît s'être servi le premier parmi eux de signaux de feux. Les Gaulois avaient aussi connaissance de certains signaux, et César nous apprend que, lorsqu'il arrivait quelque chose d'important, les Gaulois s'en avertissaient les uns les autres par des cris qu'ils faisaient à travers les champs et qui se répétaient de proche en proche : de sorte, ajoute le grand capitaine romain, que ce qui s'était passé à Orléans au soleil levant était connu en Auvergne avant neuf heures du soir, malgré les 80 lieues de distance. A une époque postérieure, les Romains, en même temps qu'ils ouvraient d'admirables routes dans leur empire, élevaient de distance en distance des tours où se tenaient des vedettes chargées de transmettre les signaux qu'ils apercevaient. Un bas-relief de la colonne Trajane montre encore la représentation d'un poste télégraphique romain. L'art des signaux se perdit dans le moyen-âge. On en retrouve cependant quelques traces chez les Arabes et en Espagne. Les feux, les étendards, le bruit des instruments, et plus tard celui du canon servirent de moyens de transmission ; enfin, au xv^e^ siècle, un moine nommé Trithème publia un système de *stanographie* pour faire parvenir à l'aide du feu des nouvelles à quelque distance que ce fût ; mais on n'a que des notions incomplètes sur les moyens qu'il proposait d'employer.

La véritable création de l'art télégraphique appartient donc aux temps modernes, et c'est la France qui en a doté le monde. A la fin du xvii^e^ siècle, un de nos savants académiciens, Amontons, eut l'idée d'appliquer les télescopes aux télégraphes. Il proposa d'employer les lunettes d'approche à l'observation de signaux représentant les lettres de l'alphabet pour ceux qui en auraient la clef, signaux qui devaient être consécutivement transmis par des postes fixes dont la portée des instruments donnait la distance. Cette invention parut alors très ingénieuse, mais elle ne reçut que par curiosité quelque commencement d'exécution. La question fut reprise dans le siècle suivant. A cette époque, afin d'obtenir plus de rapidité, on imagina d'employer les caractères numériques pour l'intelligence des signaux ; et en 1784, le professeur Bergstræsser, de Hanau, publia un traité de *synthématographie* d'après ce système qui, perfectionné, a été mis en usage en Angleterre avec succès. Ce savant admettait des signaux de diverses sortes ; cependant s'il n'en avait que deux à sa disposition, il composait de leurs arrangements répétés un alphabet d'après les principes de l'arithmétique binaire. La réflexion du soleil au moyen d'un miroir lui fournissait aussi le moyen de faire correspondre deux personnes qui ne pourraient se voir. Pour cela, chacune d'elles doit diriger les reflets du soleil sur un endroit à l'ombre qu'elles aperçoivent toutes deux ; la répétition du signal à des intervalles fixes devient la base d'un alphabet. Deux hommes d'état français célèbres employèrent un moyen analogue pour correspondre dans une prison étrangère où ils se trouvaient enfermés au secret ; seulement leurs signaux se composaient de coups frappés à la cloison.

Malgré toutes ces recherches, la télégraphie n'avait encore été appliquée par aucun gouvernement. C'était à la révolution française qu'il était réservé de l'utiliser dans le système imaginé par l'abbé Chappe (*voy.* ce nom). Le 22 mars 1792, une nouvelle machine télégraphique fut présentée à la Convention par cet ingénieux inventeur. Il en avait eu l'idée au séminaire pour correspondre avec ses frères placés dans un pensionnat situé vis-à-vis, mais à une assez grande distance. Son instrument se composait d'une règle de bois tournant sur un pivot ; aux deux extrémités de la règle tournaient aussi sur des pivots des ailes moitié plus petites. Il obtenait ainsi, par la combinaison des diverses positions de ces règles, 192 signes que des longues-vues permettaient de voir facilement et auxquels on pouvait donner tels sens qu'on voulait. Aidés des conseils de Bréguet, les frères Chappe purent bientôt exécuter en grand leur

télégraphe. Un rapport fut fait à la Convention sur cette importante invention le 4 avril 1793, et l'assemblée vota 6,000 fr. pour l'établissement d'une ligne d'essai. Dès le 26 juillet le représentant Lakanal rendit compte des expériences faites sur la méthode tachygraphique proposée par le citoyen Chappe. Entrant dans les détails des procédés employés, le rapporteur annonçait que les expériences tentées le 12 juillet avaient parfaitement réussi sur une ligne de 9 lieues (les vedettes étant à Ménilmontant, Écouen et Saint-Martin-du-Tertre); ce qu'il y avait encore de remarquable, c'est que les dépêches restaient secrètes pour les vedettes mêmes chargées d'exécuter les signaux, et l'on avait calculé que la transmission d'une dépêche de Paris à Valenciennes pourrait se faire en 13 minutes 40 secondes. Des applaudissements unanimes accueillirent cette communication, et cette première ligne fut votée d'enthousiasme. La direction en fut confiée au ministre de la guerre, et Chappe reçut le titre d'ingénieur-télégraphe aux appointements de lieutenant du génie.

La ligne télégraphique de Paris à Lille fut terminée en 1794. La première nouvelle qu'elle transmit fut celle de la reprise de Condé. Le même jour, à l'ouverture de la séance, le président informe la Convention de cette importante dépêche. L'assemblée décrète aussitôt que l'armée du Nord a bien mérité de la patrie, et que désormais Condé prendra le nom de Nord-Libre. Peu de temps après, le président annonce que le décret est arrivé à sa destination et que tout le monde y applaudit. On le voit, l'encouragement ne manquait point. La Convention décréta la formation de nouvelles lignes pour rattacher Paris aux frontières de la France, et assurer ainsi partout l'action incessante du gouvernement. En 1798, la ligne de Lille fut continuée jusqu'à Dunkerque, et, en 1803, Napoléon, qui connaissait toute l'importance de ce moyen de communication et s'en servit même à la guerre, la fit prolonger jusqu'à Bruxelles avec embranchement sur Boulogne. En 1809 et 1810, on y rattacha successivement Anvers, Flessingue et Amsterdam. La ligne de Strasbourg avait été créée en 1798 et ramifiée jusqu'à Huningue, et la même année on jugea nécessaire de tirer une ligne de Paris à Brest en y joignant un embranchement sur Saint-Brieuc. L'année suivante, le Directoire effectua la ligne du midi, qui s'arrêta à Dijon; en 1805, Napoléon décréta la ligne de Paris à Milan, et, en 1810, il la prolongea sur Venise. La Restauration fit exécuter celle de Lyon à Toulon, et depuis on a établi celle de Paris à Bayonne en passant par Orléans et Bordeaux; enfin une ligne de Paris à Rouen et au Havre avec embranchement sur Boulogne vient d'être décidée dernièrement.

Le télégraphe en usage aujourd'hui est encore à peu près le même que celui perfectionné par les frères Chappe. Il consiste en un régulateur mobile sur un axe et dont les ailes ou petites branches sont également mobiles, indépendamment les unes des autres. Le régulateur, la branche principale, est susceptible de quatre positions : verticale, horizontale, oblique de droite à gauche, oblique de gauche à droite. Les ailes peuvent former des angles droits, aigus ou obtus. On trouve dans les 192 combinaisons les lettres de l'alphabet et une foule de signes de police connus des *stationnaires* ou employés de chaque poste, et qui leur servent à indiquer qu'ils sont prêts, les obstacles qui interrompent la transmission des dépêches, comme le brouillard, etc. Mais cela ne suffisait pas pour traduire vivement une longue dépêche : on a donc réuni deux à deux les signes primitifs, et l'on a ainsi obtenu 36,864 signaux distribués d'après un vocabulaire que l'on renouvelle à volonté. Ces signaux sont affectés à chacune des syllabes possibles dans notre langue suivant la combinaison des consonnes avec les voyelles et diphthongues. Une multitude de signaux restent encore pour exprimer des phrases convenues ou des événements prévus. Les frères Chappe ont été singulièrement aidés dans la composition de cette sorte de langue tachygraphique par un de leurs cousins, Léon Delaunay (mort prématurément en 1798), ancien consul à Lisbonne et à Philadelphie, et qui était très versé dans la con-

naissance des chiffres diplomatiques. Dans ces derniers temps, on a perfectionné la langue télégraphique, et l'on a même essayé, en 1838, d'en corriger le mécanisme. Ainsi un des télégraphes des tours de l'église Saint-Sulpice, à Paris, n'a plus son régulateur mobile, les ailes agissent au bout d'un axe constamment horizontal; mais, au-dessus, une petite tige transversale prend toutes les positions du régulateur ordinaire. Les lignes télégraphiques se composent de stations plus ou moins éloignées, suivant les localités. Le *guetteur* chargé de faire agir la machine n'a qu'à imiter, avec des manivelles qui impriment le mouvement, le signal qu'il a sous les yeux, et ce signal se trouve répété par le télégraphe placé au comble du bâtiment. Tout en exécutant cette manœuvre assis, le même individu peut voir les signaux du poste voisin au moyen d'une lunette à sa portée, les enregistrer, et en faire successivement d'autres, ou répondre à ceux qu'il a vus. A l'extrémité de chaque ligne, il y a un directeur qui correspond directement avec le poste central à Paris. Dans le système actuel, il n'y a d'initiés aux dépêches que le fonctionnaire chargé de les composer et le traducteur qui les déchiffre; et encore les chefs du gouvernement pourraient-ils s'en passer, composer eux-mêmes une dépêche dont celui à qui elle est adressée aurait seul la clef. La vitesse de transmission est telle que l'on peut, quand l'état de l'atmosphère le permet, faire parvenir un signal à Lille (58 lieues, 22 postes intermédiaires) en 2 minutes. Le même espace de temps suffit pour transmettre un avis de Calais à Paris (68 lieues), par 33 télégraphes; à Strasbourg (120 lieues) en 7 minutes, par 46 stations; à Lyon (119 lieues) et à Brest (144 lieues) en 8 minutes, par 54 télégraphes.

« La télégraphie, a dit M. A. Denis, est, de tous les ressorts employés par le gouvernement, l'un des plus puissants, comme il en est le plus rapide. C'est aujourd'hui la sécurité de l'état, sa force administrative... En effet, apercevoir instantanément tout ce qui se passe aux distances les plus éloignées, réagir sur ces points par des ordres immédiats; connaître, prévenir, diriger tous les grands événements avant que les masses, ayant pu en obtenir connaissance, se laissent effrayer, arrêter ou entraîner par eux; éviter ainsi les bouleversements, protéger les frontières, satisfaire à des besoins pressants, réparer des désastres, donner aux rapports administratifs et diplomatiques la promptitude, pour ainsi dire, de la volonté dirigeante, telle est l'immense et haute fonction qu'est parvenue à remplir la télégraphie parmi tous les rouages mis en usage dans la grande machine du gouvernement. Selon nous, et quand on y regarde bien, la télégraphie se trouve être, dans l'organisation sociale, l'expression la plus active du génie de la civilisation. »

Mais à une époque où les voies de communication prennent une activité et une vitesse jusqu'alors inconnues, il faut aussi que le télégraphe redouble, pour ainsi dire, de promptitude. Les interruptions causées par l'arrivée de la nuit seraient un très grand inconvénient, si l'on n'avait le moyen certain d'y porter remède. Le télégraphe central, placé d'abord pendant quelques années sur le Louvre, était muni de fanaux qui permettaient d'apercevoir les signaux la nuit: ils ne furent supprimés que parce qu'ils augmentaient les frais d'entretien, et que le jour suffisait pour transmettre toutes les dépêches; mais aujourd'hui ne faut-il pas que l'action du gouvernement puisse se porter à toute heure sur tous les points du royaume? La télégraphie de nuit est donc un complément indispensable à l'art télégraphique. Les essais faits au moyen d'un crédit alloué à cet effet par la loi du 11 juin 1843 ont suffisamment démontré la complète possibilité de son établissement. Aussi le ministre a-t-il pris l'engagement de créer, dans le prochain budget, un service de télégraphie de nuit sur une ligne assez étendue. Avant 1831, l'administration ne recevait guère que la moitié des nouvelles confiées au télégraphe. Aujourd'hui, pendant l'été, ce sont les deux tiers ou les trois quarts qui lui parviennent, et à chaque perfectionnement que l'on apportera, soit à la clarté des signaux, soit à la richesse de leurs combinaisons, cette quantité devra augmenter.

Cependant le télégraphe n'est pas toujours occupé par les nouvelles politiques. On s'est demandé s'il ne serait pas dès lors utile de mettre ce rapide moyen de transmission au service du commerce. On conçoit bien que le gouvernement n'abandonne pas à la connaissance publique le secret de ses communications ; mais ne lui serait-il pas possible, tout en conservant d'ailleurs son alphabet spécial, d'utiliser les repos du télégraphe par des envois de nouvelles au compte des particuliers, à la condition d'une surveillance attentive, et par l'intermédiaire de son administration ? Lui-même ne pourrait-il pas faire parvenir officiellement les cours de la bourse et autres nouvelles commerciales dont la prompte arrivée n'enrichit maintenant qu'un petit nombre de spéculateurs? Les sciences n'auraient-elles pas aussi quelquefois à profiter de la communication immédiate d'une nouvelle en des lieux éloignés? Il est permis de croire, en effet, que le jour où les hommes auront le télégraphe pour se transmettre leurs pensées, et les chemins de fer pour se transporter eux-mêmes et apprendre à se connaître, ce jour-là ne sera pas loin de celui où ils ne voudront plus former qu'une seule et unique famille.

Depuis qu'on a pu apprécier les admirables résultats de l'invention des frères Chappe, toutes les nations ont cherché à se l'approprier. Différents essais ont été tentés, s'en rapprochant plus ou moins heureusement ; de nouvelles machines ont été proposées, tant en France qu'à l'étranger. La place nous manque pour examiner tous les systèmes imaginés, et même pour rappeler les noms de ceux qui se sont consacrés à ces recherches. Disons seulement ici qu'en Angleterre, où les brumes sont encore plus fréquentes qu'en France, le télégraphe de Chappe n'a pas dû suffire. Le télégraphe établi sur le bâtiment de l'Amirauté à Londres est composé d'un cadre rectangulaire portant six disques octogones mobiles, chacun à part, sur un axe horizontal, et les changements de position de ces disques forment les signaux à interpréter. D'autres fois des fanaux sont placés derrière des volets mobiles, et donnent des signes numériques dont la connaissance est basée, comme nous l'avons dit, sur le système télégraphique du docteur Bergstræsser.

Tous ces systèmes n'ont pas suffi néanmoins à l'impatience de nos contemporains. On a cherché dans l'électricité un moyen de communication encore plus rapide. L'idée de pareils télégraphes avait été mise en avant dès 1790. En 1796, on s'en occupa en Espagne. Dans ces derniers temps ils ont été mis en faveur, par suite de l'établissement des chemins de fer qui les rendent plus faciles à construire. On en a élevé à Munich, en Belgique, le long du chemin de fer de Londres à Bristol, et MM. Weathstone et Cooke, à qui l'on est redevable de cette intéressante application de l'électro-magnétisme, viennent d'en terminer un de Paddington à Slough, le long du Great-Western rail-way. Leur appareil se compose de fils d'archal supportés par des pieux le long de la voie, et qui servent de conducteurs. Les signaux se font à l'aide d'aiguilles magnétiques adaptées à un cadran sur lequel sont figurées les lettres de l'alphabet et d'autres signes. La transmission du fluide électrique, par un petit appareil galvanique, fait prendre la même position aux aiguilles placées aux deux extrémités de la ligne, en sorte que le signe indiqué à l'une d'elles avec la main se répète naturellement à l'autre. Pour donner l'éveil au stationnaire, un petit marteau, soulevé par un courant électrique, frappe sur un timbre. Ce système de télégraphe, aussi ingénieux que rapide, a cependant le désavantage de ne pouvoir être qu'alphabétique, c'est-à-dire de ne rendre qu'un nombre de signaux borné; mais ce qui nuira surtout à son établissement, c'est la facilité avec laquelle il peut être détruit ou arrêté par un accident ou par la malveillance, puisqu'il suffit de la rupture des fils pour empêcher absolument toute communication entre les deux stations. *Voir* Chappe, *Histoire du télégraphe*, Paris, 1825, 2 vol. in-8°, avec planches. L. L.

TÉLÉMAQUE, fils d'Ulysse (*voy.*), roi d'Ithaque, et de Pénélope, était encore au berceau lorsque son père partit pour la guerre de Troie. Pendant son enfance, il tomba un jour dans la mer,

mais des dauphins le rapportèrent sur le rivage. Homère nous le représente comme un jeune homme à l'époque du retour de son père. Minerve, sous la figure de Mentor (*voy.*), son gouverneur, lui conseilla d'éconduire les amants de sa mère, en leur promettant que si Pénélope voulait se remarier, il la renverrait dans la maison paternelle où se célébreraient les noces. Lui-même devait s'embarquer sur une galère à vingt rames pour aller chercher Ulysse à la cour de Nestor à Pylos et à celle de Ménélas à Sparte, Minerve lui ayant annoncé qu'il était retenu de force dans une île, et qu'il le délivrerait par sa prudence. Si Ulysse était mort, il devait, à son retour, lui élever un monument, marier sa mère, et se défaire de ses amants par ruse ou par violence. Télémaque commença dès lors à agir en maître dans la demeure paternelle, mais en ayant soin de dissimuler ses projets. Les amants de Pénélope n'ayant point voulu l'écouter, il assembla le peuple pour lui demander aide et protection. Mais cette tentative étant restée infructueuse, il implora Minerve qui prit la figure de Mentor pour l'encourager dans son dessein, et le lendemain il arriva heureusement à Pylos. De là il se rendit à Sparte, accompagné de Pisistrate, fils de Nestor, et y apprit de Ménélas que son père vivait encore auprès de la nymphe Calypso (*voy.*). Cependant Ulysse étant rentré dans ses états, Minerve lui apparut de nouveau, et lui conseilla de retourner à Ithaque, pour se concerter avec son père sur les moyens de se débarrasser des amants de Pénélope. Le lendemain, Télémaque entra armé dans la ville; il était suivi d'Ulysse, qui s'était déguisé en mendiant, et qu'il fit asseoir à la table des poursuivants de sa mère, en défendant à ces derniers de l'insulter. Mais une querelle ne tarda pas à s'élever, et les amants de Pénélope furent massacrés. Télémaque aida son père à soumettre les Ithaciens. On raconte que, dans la suite, Ulysse, jaloux de son fils, le bannit. Quelque temps après la mort du roi d'Ithaque, Télémaque épousa Circé, dont il eut, dit cette fable, Latinus et Rome, duquel la ville de Rome prit son nom. Des traditions d'un âge postérieur le font vivre dans le pays des Tyrrhéniens, et lui attribuent la fondation de Clusium. On raconte aussi que les sirènes le firent périr. Tout le monde connaît le célèbre roman de Fénelon (*voy.*), *Les aventures de Télémaque*. *C. L.*

TÉLÉOLOGIE (des mots grecs τέλος, but, au gén. τέλεος, et λόγος, discours), nom donné, en philosophie, à la science qui s'occupe de démontrer l'existence, la sagesse et la bonté de Dieu par le but final de la création, par la liaison admirable et par l'harmonie parfaite de ses diverses parties. La preuve *téléologique* de l'existence de Dieu, qui offre plus d'un point d'analogie avec la preuve physico-théologique, ne jouit pas d'une valeur bien haute dans la philosophie allemande; on ne peut guère citer que M. Herbart (*voy.*) qui en ait pris la défense contre les attaques du panthéisme moderne. En Angleterre, au contraire, on y attache beaucoup de prix. On lui reproche de tirer des conséquences de faits isolés, et, par suite, de présenter le but final des choses sous un point de vue incomplet, en même temps qu'elle ne donne pas une idée suffisante de tous les attributs de la Divinité. Kant et son école prétendent même que la notion de but n'est qu'une forme de l'esprit humain, et ils soutiennent qu'on ne peut prouver que quelque chose y réponde dans la réalité. *C. L.*

TÉLESCOPE (de τῆλε, loin, et σκόπη, la vue), instrument d'optique, composé de verres et de miroirs, dont l'effet est de rapprocher et de rendre plus distincts ou de découvrir les objets très éloignés qu'on n'aperçoit que confusément à la vue simple ou même qui sont invisibles. Nous avons parlé ailleurs du télescope de Galilée ou de Hollande et des autres télescopes *à réfraction*, connus plus généralement sous le nom de lunettes (*voy.*); nous n'avons donc à nous occuper ici que du télescope *à réflexion* ou *catadioptrique*, inventé par le Père Mersenne et perfectionné par Grégory, Newton, et surtout par Herschel à qui cet instrument doit un degré de perfection inconnu jusqu'à lui. Le télescope *newtonien* se compose d'un

tube muni d'un grand miroir concave en métal, qui renvoie l'image de l'objet à son foyer; entre ce point et le grand miroir sphérique, on place un petit miroir plan également de métal, sous une inclinaison de 45°. L'image est renvoyée par ce petit miroir à un oculaire, placé dans un petit tube latéral, qui la fait apercevoir en l'amplifiant. Le télescope *grégorien* se compose de deux miroirs de métal, concaves, l'un plus grand percé à son centre d'un trou circulaire; l'autre plus petit, d'une autre sphéricité, et placé parallèlement vis-à-vis du grand, de manière que leurs axes soient sur la même ligne, mais que leurs foyers ne coïncident pas. A l'extrémité du tube, du côté du grand miroir et vis-à-vis du trou circulaire, on ajuste un autre tube de moindre dimension avec un ou deux verres oculaires qui reçoivent l'image réfléchie par le petit miroir. Dans le télescope *de Herschel* (*voy.*), le petit miroir est supprimé et remplacé par une lunette qui s'applique immédiatement à la première image focale. X.

TELINGA (LANGUE), *voy.* INDIENNES (*langues*).

TELINGANA, *voy.* GOLCONDE, DEKKAN et INDE.

TELL (géogr.), district du Maghreb renfermant les terres labourables sur la lisière du désert, *voy.* BARBARIE, T. III, p. 24.

TELL (GUILLAUME), personnage dont la tradition et les chroniques ont fait le libérateur de la Suisse. Suivant ce qu'elles racontent, Tell était un paysan de Bürgeln (Uri), près d'Altorf. Au temps où il vécut, la Suisse était divisée en une foule de petites seigneuries ecclésiastiques ou laïques, tenues par des vassaux de la maison de Habsbourg ou de l'empire d'Allemagne. Albert I^er^, dévoré du désir d'agrandir ses possessions et voulant réunir les quatre cantons de Schwytz, Uri, Unterwalden et Lucerne à ses états héréditaires, les engagea à se détacher de l'Empire et à se soumettre directement à lui, comme archiduc d'Autriche. Ses propositions ne furent point acceptées, et dès lors ses baillis, ou avoyers, se livrèrent à tant d'actes de cruauté et de violence, qu'en 1307, Uri, Schwytz et Unterwalden formèrent une ligue, à la tête de laquelle se mirent trois hommes courageux, Walter Fürst, Arnold de Melchthal et Werner Stauffacher (*voy.* SUISSE, p. 570). Guillaume Tell, gendre du premier, faisait aussi partie de cette réunion de patriotes, mais il ne prit pas d'abord une part fort active à ses délibérations. Cependant la tyrannie de Gessler en vint au point que Guillaume Tell ayant refusé de se découvrir devant un chapeau qu'il avait fait placer au haut d'une pique, comme symbole de la domination autrichienne, il le condamna à abattre d'un coup de flèche une pomme placée sur la tête de son jeune fils. Tell sortit victorieux de cette terrible épreuve, mais malheureusement pour lui on découvrit une seconde flèche qu'il avait cachée dans son sein, et qu'il destinait au tyran, comme il l'avoua hardiment, si la première avait tué son enfant. L'avoyer le fit donc charger de fers et jeter dans une barque qui devait les transporter tous deux, lui et Tell, dans une forteresse de l'autre côté du lac des Quatre-Cantons. Dans le trajet, une violente tempête s'éleva. Gessler, se voyant sur le point de périr, fut contraint de recourir à son prisonnier, qui n'était pas moins renommé par sa force que par son adresse. Tell réussit en effet, malgré l'orage, à ramener la barque près du rivage, et, saisissant l'instant favorable, il s'élança sur un rocher, son arbalète à la main, tandis que du pied il repoussait la barque au loin. Gessler cependant échappa au danger; mais, en suivant le chemin creux qui conduit à Kussnacht*, il rencontra Tell qui lui perça le cœur d'une flèche. Sa mort fut le signal d'un soulèvement général et d'une guerre acharnée entre la Suisse et l'Autriche, qui dura jusqu'en 1499. Tell, dit-on, assista encore à la bataille de Morgarten, et périt dans un débordement du Schæcher.

Cette tradition, qui s'appuie sur une foule de chapelles, de tableaux et d'autres monuments, a été rejetée par plu-

(*) *Durch diese hohle Gasse muss er kommen*, etc. *Voir* l'admirable pièce de Schiller intitulée : *Guillaume Tell.*

sieurs écrivains*; mais Jean de Muller n'hésite pas à l'admettre comme un fait historique. Malgré l'autorité de ce grand historien**, il est d'autant plus permis de révoquer en doute toute cette histoire, qu'on ne trouve aucune trace d'un avoyer nommé Gessler, dans les archives de la Confédération suisse publiées par Kopp (Lucerne, 1835). *C. L. m.*

TELLIER, *voy.* Le Tellier.

TELLURE, corps simple se rattachant, par l'ensemble de ses propriétés, au groupe formé par le soufre et le sélénium, avec lesquels il est isomorphe. Cependant son aspect métallique et sa densité considérable, 7.138, le rapprochent encore plus des métaux que le sélénium. Il a été découvert en 1782 par Müller de Reichenstein. Il est excessivement rare, et pour cela sans usage ni importance. V. S.

TELLURISME, nom par lequel Kiefer, auteur d'un *Système du tellurisme* en langue allemande, a voulu désigner cette action particulière émanant de la terre, en latin *tellus*, dont il a été question à l'art. Magnétisme terrestre.

TEMBOUCTOU, *v.* Ten-Boktoue.

TÉMÉRITÉ, *voy.* Hardiesse.

TÉMOIN, mot sans doute dérivé de témoignage, *testimonium*, car son correspondant en latin est *testis*. Dans le langage du droit, on nomme *témoin* les personnes qui ont vu ou entendu une chose, ou qui simplement prêtent leur assistance pour la rédaction d'un acte.

La preuve par témoins des faits obligatoires ou libératoires n'est pas admise lorsque l'intérêt des parties excède 150 fr.; et dans le cas où les parties ont constaté ces faits par écrit, de quelque valeur qu'il s'agisse, la loi refuse la preuve *testimoniale* contre et outre le contenu de cet écrit. Mais ces règles ne sont point applicables aux opérations de commerce. Elles souffrent encore exception : 1° lorsqu'il existe un commencement de preuve par écrit, c'est-à-dire un écrit émané du défendeur, ou de celui qu'il représente, et qui rend vraisemblable le fait allégué; 2° toutes les fois qu'il n'a pas été possible au créancier de se procurer une preuve littérale de l'obligation. Cette seconde disposition concerne : 1° les obligations qui naissent des quasi-contrats, et des délits ou quasi-délits (*voy.* ces mots); 2° les dépôts *nécessaires*, et les dépôts faits par les voyageurs en logeant dans une hôtellerie, le tout en ayant égard à la qualité des personnes et aux circonstances du fait; 3° les obligations contractées en cas d'accidents imprévus, qui n'ont pas permis de faire un écrit; 4° le cas de perte du titre, par suite d'un événement fortuit, imprévu et résultant d'une force majeure; 5° enfin, la remise d'effets aux voituriers par terre et par eau (Cod. civ., art. 1348 et 1782). Observons que la preuve testimoniale n'est pas admise, même lorsqu'il s'agit de moins de 150 fr., dans le cas où l'écriture est exigée par la loi, comme pour la transaction et le compromis. En outre, si l'écriture n'a pas été employée selon la forme prescrite, l'acte n'a aucune existence légale, et il n'y peut être suppléé par la preuve testimoniale. Telles seraient des conventions matrimoniales rédigées par acte privé.

Sous l'ancienne jurisprudence, le témoignage de deux personnes était nécessaire pour établir un fait. La déclaration d'un témoin unique avait seulement la force d'une preuve qui pouvait être complétée par des indices. Nos lois modernes n'ont point fixé le nombre de témoins nécessaire pour former une preuve. Les auteurs, en général, enseignent que les juges peuvent se décider sur la déposition d'un seul témoin, et la Cour de cassation a consacré cette doctrine par un arrêt du 22 nov. 1815.

Il suffit de deux témoins pour les actes notariés, sauf les testaments (*voy.* ce mot). Ces témoins doivent être citoyens français, domiciliés dans l'arrondissement, savoir lire et signer. Quant aux témoins produits aux actes de l'état civil, il suffit qu'ils soient du sexe masculin, et âgés de 21 ans au moins.

En matière criminelle, la preuve par témoins est la preuve ordinaire, quelle que soit la valeur du dommage causé par

(*) Encore dernièrement, par le docteur Louis Hæuser, dans son ouvrage *Die Sage vom Tell aufs neue kritisch untersucht*, Heidelb., 1840, in-8°. S.

(**) *Voir* liv. Ier, ch. 18, surtout les notes 221 et suiv. Müller assure que la chapelle de Tell a été élevée à l'endroit où avait été sa demeure, et que le dernier mâle de sa famille fut Jean Martin Tell d'Attinghausen, mort en 1684. S.

le délit. En règle générale, la preuve des faits diffamatoires n'est pas admise, si ce n'est dans le cas d'imputation contre des dépositaires ou agents de l'autorité, ou contre toute personne ayant agi dans un caractère public, de faits relatifs à leurs fonctions (loi du 26 mai 1819, art. 20). Alors la preuve de la vérité de ces faits et la preuve contraire peuvent être faites par toutes les voies ordinaires, et en conséquence par témoins.

Les personnes citées comme témoins sont tenues de comparaître, à moins qu'elles ne se trouvent dans un cas d'excuse (Cod. de proc. civ., art. 263 à 265; Cod. d'instr. crim., art. 80 et 81). Elles reçoivent une indemnité.

Le *faux témoignage* consiste à déclarer en justice des faits dont on connait la fausseté. Le coupable de faux témoignage, en matière criminelle, soit contre l'accusé, soit en sa faveur, est puni des travaux forcés à temps. Si l'accusé a été condamné à une peine plus forte que celle des travaux forcés à temps, le faux témoin subit la même peine. En matière correctionnelle, la peine est la réclusion. En matière de police, la peine est la dégradation civique et l'emprisonnement d'un an à cinq ans. En matière civile, le coupable de faux témoignage est puni de la réclusion. La Cour de cassation a jugé que ce faux était punissable, bien qu'il n'eût pas causé de préjudice (arrêt du 14 juillet 1827). E. R.

TEMPE (VALLÉE DE), *voy.* THESSALIE et PÉNÉE.

TEMPÉRAMENT, manière d'être propre à un certain nombre d'individus et résultant de la proportion des systèmes qui composent l'économie animale : c'est ainsi que l'on dit tempérament *sanguin*, *nerveux*, *lymphatique*, *bilieux*. Les anciens, chez lesquels cette idée a pris naissance, admettaient un tempérament dans lequel les éléments divers étaient combinés dans une si juste mesure qu'aucun d'eux ne prédominait. C'était ce qu'ils appelaient *temperamentum temperatum* ou *ad pondus*; c'était l'idéal de l'homme physique, puisque notre nature imparfaite doit toujours être ramenée à un juste équilibre dont sans cesse elle tend à s'écarter. Mais si le fait de ces prédominances diverses est incontestable, l'explication qu'on en a donnée a varié suivant les époques et les théories en vogue. Galien, résumant celles de ses devanciers, établit sa doctrine des tempéraments, qui a dominé presque jusqu'à nos jours, sur la division des humeurs, savoir : sang, bile, pituite et atrabile, correspondant à une autre division, systématique aussi, du froid et du chaud, du sec et de l'humide, qui servait d'explication aux phénomènes organiques. Il pensait que ces différences matérielles étaient les causes de la diversité des caractères et des aptitudes, aussi bien que des prédispositions à tel ou tel genre de maladie. Maintenant, tout en reconnaissant l'influence physique de ce qu'on appelle tempérament, on croit devoir chercher ailleurs les causes des phénomènes intellectuels et moraux, et d'ailleurs même on n'a pu conserver les divisions anciennes, puisque l'atrabile, admise par les auteurs grecs, est un être de raison.

Le tempérament s'estime d'après les rapports qui existent soit entre la masse des solides et celle des liquides, soit entre les divers systèmes et appareils organiques. Ainsi, par exemple, on voit tel sujet chez lequel le système sanguin est développé d'une manière exagérée, tellement que le sang s'échappe pour ainsi dire par tous les pores, que tous les organes deviennent le siége de congestions ou d'inflammations; tel autre, au contraire, dont tous les tissus pâles sont engorgés de fluides blancs; tel autre, enfin, dont les muscles vigoureux et bien nourris suffisent à une locomotion énergique. On en voit chez lesquels tout semble aboutir à la sensation et à la perception, tandis que toutes les autres fonctions sont languissantes ou imparfaites; et d'autres encore, chez qui l'appareil biliaire semble avoir pris un accroissement anormal. Des nuances nombreuses séparent ces types primitifs qui nous représentent les tempéraments sanguin, lymphatique, nerveux et bilieux. De plus, ces tempéraments peuvent s'allier soit primitivement, soit consécutivement avec une bonne ou une mauvaise constitution, qui en modifie les caractères sans les transformer complétement.

Les formes extérieures qu'on assigne aux tempéraments sont les suivantes : pour le tempérament lymphatique, formes arrondies, couleur blanche, tissus mous et peu rénitents, sécrétions muqueuses abondantes, peu d'énergie physique et quelquefois morale, souvent coïncidant avec une certaine activité intellectuelle. Chez les gens sanguins, ceux que les anciens appelaient bilieux, les formes sont au contraire saillantes et heurtées, le système osseux et musculaire bien développé, la couleur généralement foncée, la physionomie expressive : il y a aussi beaucoup de puissance intellectuelle et morale. La prédominance du système nerveux s'allie le plus ordinairement avec une certaine exiguité de formes, une mobilité extrême, une rapidité excessive des sensations à laquelle se joint cependant, chez beaucoup de sujets, une grande aptitude à la contention soutenue et à la production d'œuvres importantes.

Les tempéraments qu'on peut appeler *mixtes* sont plus communs que les types précédents, mais le tempérament moyen est extrêmement rare aussi; au physique comme au moral, l'homme est dans l'obligation de lutter incessamment pour maintenir l'équilibre entre des puissances opposées qui tendent à l'entraîner. On connaît un tempérament athlétique dans lequel le système locomoteur acquiert une prépondérance considérable en même temps que le système nerveux et les facultés intellectuelles semblent rester dans une proportion inférieure à la moyenne. La combinaison de ce tempérament avec celui qu'on appelle nerveux est une de celles qui présentent le plus d'avantages.

En médecine, l'étude des tempéraments n'est point à négliger : en effet, à chacun d'entre eux se rattachent des dispositions plus particulières à telle ou telle espèce de maladie, et des indications spéciales à tel ou tel genre de traitement. Mais il faut considérer davantage encore la constitution présente du sujet et son idiosyncrasie, c'est-à-dire cette manière d'être toute personnelle et absolument exclusive qui imprime son cachet à tous les actes de l'économie dans l'état de santé comme dans l'état de maladie. Il ne faut pas croire qu'un praticien exercé ait beaucoup de peine à se mettre au courant du tempérament du malade qui le consulte, et par ce motif différer de recevoir les soins d'un nouveau médecin.

F. R.

TEMPÉRANCE, modération dans l'usage des aliments et des boissons : cette dernière espèce a reçu le nom plus spécial de *sobriété*. C'est une vertu, c'est-à-dire une résistance à nos instincts, qui, en maintenant l'ordre et la régularité dans le jeu de nos organes, assujettit la chair à l'esprit et assure en quelque sorte l'exercice du libre arbitre. Elle conserve et répare la santé, et elle est en général le gage d'une vie longue, exempte de maladies et d'infirmités. Il ne faut pas croire cependant qu'elle exclue le plaisir, car de nombreux exemples prouvent que les gens tempérants sont plus gais et plus heureux que les autres : aussi la voyons-nous de tout temps recommandée par les philosophes; la plupart d'entre eux la placent en première ligne et la considèrent en quelque sorte comme la vertu qui met sur la voie de toutes les autres et qui en rend jusqu'à un certain point la pratique plus facile (*voy. vertus* CARDINALES). En ne mangeant pas jusqu'à être appesanti, en évitant de boire jusqu'à s'étourdir, il est évident qu'on est en mesure de régler ses désirs et de pratiquer la continence, la discrétion et la prudence.

La devise des stoïciens : *Sustine, abstine!* qu'on peut traduire par *résignation et modération*, devrait être renversée; car, en effet, de ces deux vertus, c'est la première qui mène à la seconde, tandis que l'intempérant aura beaucoup de peine à devenir sage, en supposant qu'il ait pu l'être jamais.

Comme c'est une vertu terre à terre, si l'on peut ainsi dire, et particulièrement accessible, il n'y a pas d'excuse pour ceux qui ne se conforment pas à ses lois; mais pour qu'elle porte des fruits réels et durables, il faut qu'elle soit pratiquée d'une manière intelligente et avec persévérance. Toutefois, il faut dire que même lorsqu'elle est en quelque sorte imposée et indépendante de la volonté individuelle, elle n'en produit pas moins

d'excellents résultats, ne fût-ce déjà qu'en prévenant les maux sans nombre que produit l'intempérance.

On sait que de nos jours des *sociétés de tempérance* se sont formées dans la Grande-Bretagne et en Irlande, d'où elles ont été importées sur le continent. Les tournées et les *meetings* entrepris à cet effet par le P. Mathieu ont occupé naguère encore une place importante dans les journaux de tous les pays. Cependant, ici même, le *ne quid nimis* trouve son application : il y a loin du précepte de ne pas abuser des boissons fermentées à cet engagement qu'on cherche à faire contracter de s'en abstenir complétement. Aussi le gouvernement prussien, sage pourtant et austère, s'est-il cru obligé de défendre aux militaires de son ressort de s'affilier à ces sortes de sociétés. F. R.

TEMPÉRATURE, mot emprunté du latin et formé de *temperare*, modérer. Il désigne la constitution ou la disposition de l'air, selon qu'il est chaud ou froid, sec ou humide. C'est le thermomètre (*voy.*) qui est la mesure de la température, laquelle offre de grandes variations, car le maximum de chaleur observé en dehors de l'action directe des rayons du soleil est de 45° centigr., et le maximum du froid 50°. Il en résulte une échelle de 95° centigr. où la température peut être placée suivant les pays et diverses circonstances particulières. La température *moyenne* d'un lieu est celle qui résulte de l'observation faite dans ce lieu tous les jours et pendant un long laps de temps. Ainsi la température moyenne de l'année, à Paris, est de + 10°.6 centigr.; à Rome, de + 15.8; au Caire, de + 22.4; à Stockholm, elle est seulement de + 5.7; et au cap Nord, c'est par 0 que s'exprime cette moyenne. On entend aussi par température moyenne cet état de l'atmosphère qu'un homme bien constitué et bien portant ne trouve ni chaud ni froid et qui, pour nous, est placé entre le 15e et le 17e degré. La température moyenne du corps de l'homme est de 29 degrés. *Voy.* Chaleur.

Nous avons dit à l'art. Climat que la sphère terrestre se divisait en cinq zones parallèles, représentant trois sortes de climats, les climats chauds, les climats tempérés et les climats froids. Nous avons expliqué à l'art. Saisons comment le mouvement annuel de la terre, en offrant alternativement au soleil tantôt son pôle nord, et tantôt son pôle sud, établissait la différence des saisons, eu égard à celle des climats. Si nous généralisons ces grands effets astronomiques, nous en tirons cette conséquence que les alternatives du chaud et du froid sont bien moins sensibles entre les tropiques, d'où le soleil s'éloigne à peine, que dans les régions tempérées et surtout dans les régions froides, où les jours deviennent ou très longs ou très courts. C'est ainsi que, dans ces derniers, l'échelle thermométrique parcourt pendant l'année une étendue de 40 à 50 degrés, tandis que dans nos climats tempérés le thermomètre, qui descend rarement jusqu'à — 10°, ne monte qu'à 25° de chaleur, et que la température des tropiques ne varie que de 15 à 20° tout au plus. Il en résulte que les habitants de nos régions tempérées, qui passent alternativement par les diverses variations du froid et du chaud, s'acclimatent bien plus aisément dans les autres régions que les habitants du tropique ou des régions froides ne peuvent le faire hors des limites que la nature leur assigne. Les mêmes lois régissent le règne animal et le règne végétal qui, à peu d'exceptions près, ne peuvent impunément habiter un climat différent de celui qui leur est propre. Mais outre ces effets généraux causés par la diversité des climats et des saisons, il existe une foule de circonstances physiques qui empêchent que les températures du globe soient exactement semblables dans toutes les zones parallèles de même degré, en l'un et l'autre hémisphère (*voy.* Isothermes). Ainsi, par exemple, en adoptant pour principe que chaque cent toises de hauteur diminue d'un degré la température du lieu, et que chaque cent pieds creusés dans la terre augmente d'un degré la chaleur, il est évident que, même dans le voisinage de l'équateur et des contrées les plus torrides, on rencontre sur les pics de certaines montagnes une température froide, et parfois des neiges (*voy.*) éteruelles. Au contraire, plus le sol est,

déprimé et plus la chaleur augmente, quelle que soit la température moyenne de son parallèle. C'est ce qui explique pourquoi les hautes montagnes de l'Asie et de l'Amérique, qui offrent à leur sommet les productions végétales des climats les plus froids, se couvrent en descendant et par gradations des productions des climats tempérés, et enfin de celles du tropique. Une autre cause de la différence des températures est l'exposition des terres par rapport aux régions polaires ou aux régions équinoxiales. Ainsi les Alpes, réchauffées sur leur versant méridional par les rayons d'un ardent soleil, projettent une chaleur constante sur les contrées de l'Italie et du Piémont, tandis que leur versant septentrional impose à la Savoie et au Tyrol sa rigoureuse influence. Il arrive même parfois que des régions parallèles et recevant les rayons du soleil sous un angle égal d'inclinaison annuelle ne partagent pas la même température: c'est ce qui se passe en Afrique, où les vents alisés, après avoir rasé la surface de l'Océan indien, apportent une douce fraîcheur sur les côtes orientales, et, après avoir continué leur course à travers un désert brûlant, arrivent embrasés sur les côtes occidentales. Ce résultat s'observe au reste généralement, quoiqu'à de moindres degrés, sur toutes les côtes des continents, en raison de l'évaporation de la mer qui refroidit le courant de l'air, lequel, dans sa course diurne d'orient en occident, se réchauffe en traversant les terres. La température est encore puissamment modifiée par l'humidité qu'entraîne le voisinage des mers ou la réunion de plusieurs fleuves, comme en Hollande. Les îles et autres contrées maritimes, toujours chargées de brouillards et de brumes épaisses, comme l'Écosse, ne sont pas aussi exposées que d'autres contrées sous la même parallèle aux chaleurs de l'été ou aux rigueurs de l'hiver. Les plaines du Nil, les savanes noyées de l'Amérique, les bords marécageux du Gange reçoivent d'importantes modifications de l'humidité qui y règne, et les végétaux que l'on y récolte n'ont pas les mêmes qualités que ceux des régions parallèles. Il en est de même de l'homme qui subit toutes les influences de ces diverses températures, et qui, généralement pâle et flegmatique dans les vallées profondes et humides, est vif et impétueux lorsqu'il a pris naissance sur un territoire sec et élevé que visitent souvent la chaleur et la lumière. D. A. D.

TEMPÊTE (*tempestas*), nom donné aux violentes agitations de l'air, déterminées par un vent (*voy.*) impétueux et accompagnées souvent de pluie, de grêle ou de neige. La tempête diffère de l'*orage* (*voy.*) et de l'*ouragan* en ce qu'elle a ordinairement plus d'intensité et de durée que ces deux phénomènes. Ce mot s'applique d'ailleurs plus spécialement, en termes de marine, à la force du vent qui soulève les vagues de la mer. Un navire en proie aux fureurs de ces deux éléments, tantôt élevé sur la cime des flots, tantôt précipité entre deux montagnes liquides, court alors les plus grands dangers; et si, par malheur, il se trouve dans le voisinage d'un banc ou d'une côte hérissée de rochers, l'impossibilité qu'il éprouve de pouvoir diriger sa marche rend sa perte presque inévitable. Les marins ont donné le nom de *grain* à une tempête de courte durée et où les vents jouent un rôle plus important que les vagues. Les anciens, qui déifiaient toutes les forces de la nature, avaient élevé des autels au dieu des tempêtes. Ces crises majestueuses où une force incommensurable semble soulever l'abîme impressionnent vivement l'imagination de l'homme, même habitué aux grands spectacles que présente la mer. Les lettres et les arts se sont attachés à en reproduire les terreurs; l'on sait que J. Vernet se fit, dans une traversée, attacher à un mât au milieu de la tourmente pour en contempler l'effet et les diverses scènes pleines de grandeur. Parmi les descriptions poétiques d'une tempête, nous citerons celle de l'*Énéide* de Virgile, ch. Ier, v. 81-123, et ch. III, v. 192-208. D. A. D.

TEMPLE. On a vu à l'art. AUGURES que chez les Romains on appelait *templum* la partie de l'horizon que ces prêtres choisissaient pour observer le ciel et prédire le cours des événements : de là vinrent ensuite les mots *templari*, *contemplari*, regarder, contempler. Dans

ce cas, un temple était donc un espace consacré à une pratique religieuse; plus tard ce terme fut appliqué à des espèces de chapelles construites le plus souvent sur des hauteurs pour abriter la statue de quelque divinité ou un autel destiné à recevoir des sacrifices, et finalement aux édifices religieux en général. Les temples furent d'abord de simples enclos, des tentes, des cabanes (*voy.* ARCHITECTURE); mais avec les progrès de la civilisation, ils devinrent des bâtiments somptueux. Dans la partie la plus reculée étaient placées les images des dieux : c'était le lieu saint par excellence, l'*adyton*, impénétrable aux regards de la multitude, et accessible seulement aux souverains pontifes; le mystère et l'obscurité devaient envelopper le lieu où les dieux manifestaient leur présence. Dans le reste du temple, les prêtres célébraient régulièrement le service divin avec ses mystères ; les profanes n'y étaient admis en processions solennelles qu'à certaines fêtes; les personnes pieuses s'assemblaient devant l'édifice, toujours trop petit pour contenir la foule qui se pressait à ses portes. Le polythéisme (*voy.*) multiplia les temples à l'infini, et quelques-uns ont laissé sur le sol classique de la civilisation antique d'admirables témoignages de la religion et de la culture des peuples anciens. En Asie, où le nombre des temples était proportionnellement moindre que dans la Grèce et à Rome, il arrivait souvent que des nations entières unissaient leurs efforts pour en construire un seul. C'est ainsi que les Hébreux, à qui leur religion monothéiste ne permettait pas la pluralité des temples, trouvèrent dans celui de Jérusalem le centre de leur culte et de leur nationalité. On en a donné la description à l'art. JÉRUSALEM, T. XV, p. 345.

Aujourd'hui les temples des juifs sont communément désignés sous le nom de *synagogues* (*voy.*), et en France, on ne sait pourquoi, la dénomination de temple est réservée, dans le langage ordinaire, pour désigner les églises protestantes, qui prétendent cependant avoir à ce dernier titre le même droit que les églises catholiques. *Voy.* ÉGLISE. X.

TEMPLE (sir WILLIAM), homme d'état et écrivain distingué, né à Londres en 1628; il appartenait à la branche cadette de la maison des Temple, dont la branche aînée fut investie du titre de duc de Buckingham et portait aussi celui de comte de Temple. William Temple ne parut sur la scène politique qu'en 1660, après la restauration de Charles II. Nommé membre de la Convention d'Irlande, il se signala tout d'abord par une vigoureuse opposition au poll-bill. En 1661, il fut élu, en même temps que son père, membre du parlement irlandais par le comté de Carlow, et, l'année suivante, ce parlement le choisit pour un de ses commissaires auprès du roi. Peu de temps après, il quitta l'Irlande pour aller s'établir à Londres avec sa famille. En 1665, vers le commencement de la guerre avec la Hollande, il fut chargé d'une mission secrète à Münster, et le succès qui la couronna lui valut le titre de baronnet et de résident à la cour de Bruxelles. En 1667, le cabinet anglais l'envoya négocier à La Haye le traité auquel l'accession de la Suède fit donner le nom de *triple alliance*, et qui avait pour but de garantir les Pays-Bas de l'invasion des Français. Nommé ambassadeur extraordinaire, Temple assista ensuite comme médiateur au congrès d'Aix-la-Chapelle ; mais, en 1669, la politique de l'Angleterre ayant changé, il fut rappelé. On voulut le charger de faire naître des prétextes de guerre avec la Hollande : il refusa et se retira dans sa terre de Sheen près de Richmond, où il écrivit ses *Observations sur les Provinces-Unies* et une partie de ses *Mélanges*. Cependant l'opinion publique ayant forcé Charles II à conclure la paix, il fut renvoyé de nouveau en Hollande, en 1674, pour négocier les conditions de la paix qui fut signée à Nimègue. Nommé secrétaire d'état à son retour en Angleterre, il conseilla au roi la création d'un conseil privé composé des ministres et des membres les plus influents des deux Chambres. Lorsque Charles II prononça, en 1681, la dissolution du parlement, sir William Temple blâma fortement cette mesure ; dégoûté même de la politique, il donna sa démission de représentant de l'université de Cambridge et

reutra dans la vie privée. En vain Guillaume III voulut-il le tirer de sa retraite; il refusa toutes ses offres et mourut en 1698. Ses *OEuvres* ont été publiées in-fol., à Londres, 1750, 2 vol., et in-4°, 1814, 2 vol. *Voir* Courtenay, *Memoirs of the life, works and correspondence of sir William Temple* (Lond., 1836, 2 vol.).

A la même branche de la famille de Temple appartient lord Palmerston qui est l'objet d'une notice particulière. *C. L.*

TEMPLIERS, nom donné à un ordre religieux et militaire qui, comme celui des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de l'ordre Teutonique, dut son origine aux croisades. Guigues ou Hugues des Païens, Geoffroi de Saint-Omer et sept autres chevaliers français, le fondèrent en 1118, dans le but de secourir, de soigner et de protéger les pèlerins sur les routes de la Palestine, devoir auquel s'ajouta plus tard celui de défendre la religion chrétienne et le saint sépulcre contre les Sarrazins. Les Templiers prononçaient les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, et dans le principe ils vécurent uniquement des bienfaits des seigneurs chrétiens de la Palestine ou des aumônes que les âmes pieuses de la chrétienté envoyaient dans la Terre-Sainte. Le roi de Jérusalem Baudouin II leur donna pour demeure un palais attenant à l'emplacement de l'ancien Temple, et c'est de là que leur vint leur nom. Le pape Honorius confirma leur ordre en 1128, au concile de Troyes, et les soumit à la règle de saint Benoît modifiée par saint Bernard (*voy.* CITEAUX), qui prit le nouvel ordre sous sa puissante protection. Le bruit de leurs exploits leur attira non-seulement un grand nombre de confrères avides de combattre sous leur bannière, mais il leur valut d'immenses donations en immeubles et en numéraire. L'ordre était d'abord divisé en trois classes : les *chevaliers*, les *écuyers* et les *frères lais;* mais en 1172 on y en ajouta une quatrième, celle des *prêtres*, chargés spécialement de célébrer le service divin et de tenir la correspondance. Les Templiers portaient tous sans distinction une ceinture de lin qui devait leur rappeler leur vœu de chasteté. Le costume des ecclésiastiques était blanc, celui des frères lais gris ou noirs, et les chevaliers avaient par-dessus leur armure, toujours d'une grande simplicité, un manteau blanc de lin ou de laine, orné d'une large croix latine en laine rouge pour signifier qu'ils devaient verser leur sang au service de l'Église. Ils portaient à l'index de la main droite un anneau d'or portant l'empreinte de la même croix. C'était dans la classe des chevaliers, tous nobles de naissance et véritables propriétaires des biens de l'ordre, que les chapitres choisissaient les maréchaux et les chevaliers bannerets qui commandaient en temps de guerre, les drapiers, chargés de ce qui concernait le costume, les prieurs, chefs des différentes maisons ou prieurés, les abbés, les commandeurs et les grands-prieurs qui gouvernaient toutes les maisons d'une province, et enfin le grand-maître, général de l'ordre. Ce dernier avait rang de prince et se regardait comme l'égal des souverains, l'ordre ayant obtenu du pape des exemptions qui l'affranchissaient de toute juridiction spirituelle ou temporelle, et le soumettaient directement au saint-siége. Avec de tels priviléges et une force armée toujours disponible, les Templiers étaient en état non-seulement de tirer tout le parti possible de leurs possessions, mais encore de les augmenter soit par des conquêtes, soit par les legs dont la pieuse libéralité du siècle récompensait leurs exploits. Aussi leurs biens s'accrurent-ils d'année en année, surtout en France, car la plupart des chevaliers étaient français, et le grand-maître, comme Hugues des Païens, le premier de tous, était ordinairement de cette nation. En 1244, l'ordre possédait 9,000 bailliages, commanderies, prieurés ou maisons, plus ou moins indépendantes de l'autorité temporelle. Tous ses membres lui appartenaient corps et âme : à leur réception, ils devaient renoncer à toute relation de famille; il leur était défendu de rien posséder en propre; c'était l'ordre qui se chargeait de leur entretien. On conçoit combien une pareille organisation devait lui donner de puissance, et on s'explique ce sentiment d'orgueil que lui reprochèrent

des évêques et des princes. Ce ne fut pas le seul vice des Templiers. A la suite des richesses se glissa parmi eux le luxe, et en même temps le désir de conserver les avantages dont ils jouissaient. Aussi les croisés les accusèrent-ils plus d'une fois d'avoir préféré leurs avantages particuliers à ceux de la religion, et d'avoir entretenu des rapports coupables avec les ennemis de la chrétienté. Hâtons-nous de dire que tous les historiens ne sont pas d'accord sur ce point; cependant il est prouvé que lorsqu'ils virent le royaume de Jérusalem marcher rapidement à sa ruine, les Templiers cherchèrent à sauver leurs possessions de la Palestine par des traités avec les Sarrazins. Ils n'en furent pas moins obligés, en 1291, d'abandonner la Terre-Sainte avec ses derniers défenseurs et de se retirer dans l'île de Chypre, où ils établirent le siége de leur ordre, placé jusqu'alors à Jérusalem. De là le grand-maître, avec une troupe choisie de chevaliers et de frères, continua à guerroyer contre les Sarrazins.

Le dernier successeur de Hugues des Païens, Jacques-Bernard de Molay, originaire de Bourgogne, élu grand-maître, quoique absent, peu de temps après la mort de Guillaume de Beaujeu (1291)*, essaya vainement de réformer l'ordre. Les tentatives de quelques Templiers pour s'immiscer dans les affaires de l'état, le secret et le mystère dont ils enveloppaient leur administration intérieure, et surtout leur influence et leurs richesses, les rendirent suspects aux princes. On parlait de plans ambitieux tendant au renversement des trônes et à l'établissement d'une république aristocratique, ainsi que d'opinions contraires à la foi catholique, que l'ordre nourrissait dans son sein; mais ce qui acheva de les perdre, c'est qu'ils eurent l'imprudence de prendre le parti de Boniface VIII contre Philippe-le-Bel. Sous prétexte de délibérer sur une nouvelle croisade et sur la réunion des Templiers avec les chevaliers de Saint-Jean, Clément V, successeur de Boniface, et qui agissait de concert avec le roi de France, appela près de lui le grand-maître Molay et soixante chevaliers, en 1306. Le 13 octobre de l'année suivante, Philippe-le-Bel fit arrêter tous les Templiers de ses états, mit le séquestre sur les biens de l'ordre, s'établit avec sa cour au Temple, résidence de l'ordre et de son grand-maître à Paris, et fit commencer à l'instant une instruction par son confesseur, Guillaume de Paris, inquisiteur et archevêque de Sens. Pour justifier la violence de ces mesures, on accusa l'ordre de toutes sortes d'infamies et d'hérésies. Le mystère qui présidait à leur initiation (*voy.* Baphomète) ne donnait que trop de crédit à ces accusations. Bientôt plusieurs d'entre eux avouèrent, sous la torture, ce qu'on voulait savoir d'eux. La suppression de l'ordre était décidée; le roi Philippe convoitait ses richesses, et les inquisiteurs, qui appartenaient presque tous à l'ordre des Dominicains, ennemis des Templiers, poursuivaient avec acharnement leur condamnation. Clément V se récria d'abord contre la manière dont était traité un ordre qui ne relevait que du saint-siége; mais l'habile Philippe sut bientôt l'amener à prendre ouvertement part à sa suppression. Deux cardinaux furent adjoints à la commission d'enquête, et d'autres ecclésiastiques aux tribunaux d'inquisition dans les provinces, afin de conserver les formes de la légalité. Le procès continua ainsi, et en 1310 l'archevêque de Sens fit brûler vifs, comme relaps, cinquante-quatre chevaliers qui refusaient de se reconnaître coupables des crimes qu'ils avaient d'abord avoués. Cet exemple fut suivi dans d'autres diocèses, et un grand nombre de Templiers périrent victimes de l'arbitraire et de l'avarice. Charles de Sicile imita le roi de France. En Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Italie et en Allemagne, les Templiers furent également arrêtés, mais presque partout on les reconnut innocents. Les synodes de Salamanque et de Mayence nommément justifièrent complétement l'ordre. Cela n'empêcha pas le pape d'en prononcer la suppression au concile de Vienne, par une bulle datée du 2 mars 1312. Ceux qui avouaient les crimes dont on les accusait devaient être absous

(*) *Voir* la chronologie des grands-maîtres du Temple, dans l'*Art de vérifier les dates*, éd. in-8°, 2e partie, t. V, p. 336-58. S.

après un léger châtiment; mais ceux qui persistaient à nier devaient être jugés. Du nombre de ces derniers furent le grand-maître Molay, et Guy, grand-prieur de Normandie, vieillard de 80 ans; illustres victimes que le roi fit brûler vifs de son autorité, le 18 mars 1314. On sait qu'ils montèrent courageusement sur le bûcher qui fut dressé pour eux à Paris, dans l'île aux Juifs, à l'endroit où se trouve maintenant le terre-plein du Pont-Neuf. Les biens-fonds de l'ordre furent abandonnés aux chevaliers de Saint-Jean, ses trésors destinés à une nouvelle croisade, mais le roi de France et le pape s'emparèrent de la majeure partie. En Espagne et en Portugal, les biens des Templiers servirent à doter de nouveaux ordres militaires. Quant aux chevaliers, quoique relevés de leurs vœux, ils entrèrent presque tous dans l'ordre des Hospitaliers. Ce fut en Allemagne que l'ordre du Temple subsista le plus longtemps; il possédait encore une maison à Gœrlitz en 1319. En France, on a voulu de nos jours le ressusciter comme société religieuse; mais cette tentative n'a abouti qu'à donner de l'aliment à la malignité du public. — Parmi les nombreuses histoires de l'ordre du Temple, on doit citer celle de Wilcke, en langue allemande, Leipz., 1826, 2 vol. in-8°. *C. L.*

TEMPOREL. Cet adjectif, qui s'applique à ce qui passe avec le temps, ce qui est périssable, se dit surtout par opposition à *éternel* et *spirituel*, pour signifier les biens et les possessions de la terre. Ce mot est aussi synonyme de *séculier* et s'oppose à *ecclésiastique;* on dit ainsi: juridiction, puissance temporelle. Pris substantivement, il s'entend du revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice. Enfin il se dit de même de la puissance temporelle des rois, lesquels, après une longue lutte avec le saint-siége, se sont décidément affranchis, quant au temporel, de la puissance prépondérante du sacerdoce. Z.

TEMPS (du latin *tempus*), idée qui se forme en nous par l'observation de l'ordre dans lequel se succèdent les phénomènes de la nature, et qui nous fait concevoir les choses comme ayant une durée dans leur existence. En effet, lorsque nous comparons les êtres qui nous entourent, nous les voyons survivre les uns aux autres; pendant sa vie, un homme voit passer plusieurs générations d'une foule d'autres animaux; différents arbres ont été contemporains de plusieurs générations d'hommes, et la terre a déjà vu se renouveler un nombre indicible de fois les êtres et les substances qu'elle porte. De là résulte une inégalité dans la durée des objets de la création, qui se fait même sentir dans les divers individus de chacune de leurs espèces. La comparaison de toutes ces existences et le souvenir des événements qui les ont marquées nous donnent naturellement la notion du temps. Mais cette intuition est toute abstractive; rien de réel n'y répond dans les corps, dont elle n'est ni une détermination ni une qualité; elle n'ajoute ni ne retranche rien à leur existence.

On peut concevoir, quoique nous n'en ayons aucune notion, un temps antérieur ou postérieur à celui que nous connaissons; et en étendant indéfiniment ces durées, nous arrivons à l'idée d'éternité (*voy.*), qui est le temps infini, sans commencement ni fin, expression au-dessus de notre intelligence, attribut essentiel de la Divinité. Ainsi le propre du temps est d'avoir un commencement et une fin.

Quoique la succession de nos idées puisse nous faire juger de la longueur ou de la rapidité du temps, c'est ordinairement le mouvement qui sert à le mesurer. Le retour périodique des phénomènes astronomiques a dû être le premier moyen de reconnaître la durée du temps; le mouvement diurne de la voûte céleste, qui ramène tour à tour la clarté solaire et le calme de la nuit, a donné l'idée du jour; puis les phases lunaires ont fait inventer le mois, divisé en semaines. Mais le soleil subit des variations dans le temps qu'il reste chaque jour sur les différents points de la terre. Après un certain intervalle, il revient dans les conditions où il s'est déjà trouvé autrefois, position que caractérisent certains phénomènes terrestres (*voy.* Saisons) : cette période a pris le nom d'année (*voy.* tous ces mots). Malheureusement ce retour ne coïncide pas exactement avec la révolution diurne des cieux ni avec les mouvements lunaires;

de là, nécessité d'établir de nouveaux cycles ou périodes qui ramènent tout au même état et dont les calculs ont donné naissance à la science du calendrier (*voy.*). D'un autre côté, on ne tarda pas à s'apercevoir que les mouvements de corps terrestres donnaient aussi la mesure du temps, et qu'il était possible de les comparer aux mouvements célestes : la clepsydre, le sablier, les horloges (*voy.* ces mots et CHRONOMÈTRE), servirent à mesurer les parties du jour, qui prirent le nom d'heures, minutes, secondes, etc. Pour mieux se reconnaître dans la mesure du temps, on a imaginé des points desquels on part, et qui forment des périodes de toutes sortes qu'on ajoute les unes aux autres : ainsi le jour commence à minuit, les mois se comptent par jours à partir du premier ; les années commencent avec le 1^er^ jour du mois de janvier ; enfin les peuples comptent leurs années suivant des ères (*voy.*) particulières datant souvent d'un grand événement qui les intéresse, comme la naissance du Christ, etc. La connaissance de toutes ces divisions forme la science nommée *chronologie* (*voy.* l'art.), de χρόνος, temps.

Les astronomes distinguent entre le temps *solaire* et le temps *sidéral*, lesquels résultent du mouvement de la terre par rapport au soleil ou aux étoiles fixes. Chacun de ces temps se divise en temps *vrai* ou *apparent* et en temps *moyen*. Le soleil est en effet loin de mettre toujours le même intervalle pour revenir au méridien d'un lieu quelconque. L'obliquité de l'écliptique, la forme elliptique de l'orbite terrestre, l'inégalité du mouvement du soleil en longitude donnent lieu à une variation très considérable dans la durée du jour solaire vrai. Cette variation s'élève à plus d'une demi-heure, relativement au temps moyen. Celui-ci, réglé sur la vitesse moyenne de la terre, est d'une durée toujours égale : c'est lui que marquent nos montres et nos horloges. Le midi vrai du soleil a lieu quelquefois 16 minutes avant midi moyen, et d'autres fois 14 $\frac{1}{2}$ minutes après. Cette différence entre les deux midi s'appelle *équation* (voy.) *du temps*. Elle est calculée pour chaque jour de l'année et insérée sous ce titre dans les éphémérides astronomiques (*voy.* T. IV, p. 502 et suiv.), ou bien encore, ce qui revient au même, on note en temps moyen le moment de la culmination du soleil au méridien. On a aussi imaginé des horloges *à équation* dont une aiguille marque le temps vrai à l'aide d'un mécanisme particulier : quelque ingénieuses que soient ces machines, leur complication les rend trop faciles à se déranger pour qu'il ne vaille pas mieux s'en rapporter au calcul. Le temps sidéral est celui qui s'écoule depuis l'instant où une étoile passe au méridien jusqu'à celui ou elle y revient : ce temps est un peu moindre que le jour solaire moyen. L'effet de la précession et de la nutation est de faire varier le temps sidéral, en sorte qu'il faut, comme nous l'avons déjà dit, distinguer aussi le temps sidéral vrai et le temps sidéral moyen. Une autre distinction à faire dans l'usage du temps est celle des lieux où il est compté. Ainsi la position diverse des contrées terrestres en longitude donne des temps locaux divers, de façon que le midi d'un pays n'est pas la même heure que celui d'un endroit situé sous un autre méridien. Cette considération a surtout son importance en astronomie. Enfin le temps *civil* n'est autre chose que le temps solaire moyen, en usage habituellement et donné par une horloge bien réglée.

On emploie aussi l'expression de *temps*, en météorologie, pour désigner l'état de l'atmosphère. C'est ainsi qu'on dit le beau temps, le mauvais temps, selon qu'il fait du soleil ou qu'il pleut ; un temps doux, pour indiquer une température de l'air ni trop chaude ni trop froide, etc. L. L.

TEMPS (myth.), *voy.* SATURNE.

TEMPS (gramm.), *voy.* VERBE.

TENAILLE (fortif.), *voy.* BARBACANE et FAUSSE-BRAIE.

TENAILLER, c'est saisir, pincer avec des tenailles. Ce mot s'employait, sous notre ancienne jurisprudence criminelle, pour désigner un genre de supplice qui consistait à tourmenter un criminel avec des tenailles rougies au feu, en lui brûlant et arrachant les chairs. Cette affreuse torture n'était, du reste, habituellement appliquée qu'aux criminels de lèse-majesté au premier chef. D. A. D.

TENANCIER. En droit féodal, et

dans son acception la plus étendue, le mot *tènement* (de la basse-latinité *tenementum*, action de tenir) signifiait *possession*. Dans un sens plus étroit, il désignait un héritage que l'on tenait d'un seigneur, à certaines charges et conditions. L'ancienne coutume de Normandie appelait *franc-tènement* un héritage tenu sans hommage et sans parage, en fief-lai, par une convention particulière entre le bailleur et le preneur. On nommait *tenancier* le possesseur d'un tènement, et *franc-tenancier* le possesseur d'un franc-tènement. Dans les coutumes d'Anjou, du Maine, de Touraine et de Loudunois, le *tènement de cinq ans* était une prescription qui procurait au tiers acquéreur d'un héritage, après cinq ans de possession, l'affranchissement de certaines charges imposées sur son immeuble. En Angleterre, suivant Blackstone, les francs-tenanciers (*free-holders*) sont ceux qui ont une propriété en biens fonds transmise par la mise en saisine. Ainsi, ajoute ce jurisconsulte, les propriétés d'héritages et les propriétés pour la vie sont des propriétés de franc-tènement. E. R.

TENANTS, *voy.* Blason, T. III, p. 575.

TÉNARE, promontoire du Péloponnèse, aujourd'hui cap Matapan, fameux par ses carrières de marbre noir et de pierres à aiguiser, mais surtout par sa caverne, que les anciens regardaient comme l'entrée des enfers, et par le temple de Neptune qui se trouvait dans le voisinage. X.

TENASSERIM, *voy.* Tanasserim.

TEN-BOKTOUE, Timboctou ou Tombouctou, pays de la Nigritie ou Soudan, situé sur les deux rives du Niger (*voy.*) ou Djoliba, et encore peu connu des Européens, malgré les tentatives d'exploration d'intrépides voyageurs, tels que Mungo Park, Laing, Clapperton, et de plusieurs autres qui périrent presque tous victimes de leur zèle. Un Français, René Caillé (*voy.*), fut plus heureux. Caché sous un déguisement, il entra dans Ten-Boktoue avec la caravane de Kakoudy, le 20 avril 1828, et y séjourna 14 jours. A son retour en France, en 1830, il publia le *Journal d'un voyage à Tembouctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale, précédé d'observations faites chez les Maures Bracknas, les Nalous, etc., pendant les années* 1824-1828, *avec des remarques géographiques par M. Jomard* (3 vol. in-8°). Le pays, bien arrosé et assez bien boisé, est fertile; il produit du riz, des dattes, des cocos, des figues, différentes sortes de fruits et de légumes, de l'indigo, de l'or, du plomb, du fer. Il possède de nombreuses espèces d'animaux domestiques, des bêtes à cornes, des chiens, des lapins. Parmi les animaux sauvages, nous citerons le lion, la panthère, l'éléphant, l'antilope, le loup, le renard, l'autruche, plusieurs variétés de singes, de perroquets, etc. Les habitants, de race nègre, sont en général doux, hospitaliers; ils vivent dans de petites huttes rondes, terminées en cône, construites en cannes et en terre glaise et couvertes de feuilles de cocotiers. Ils se tatouent le front, portent de longues chemises, des caleçons, des sandales, des boucles d'oreilles, des bracelets; ils sont monogames et laissent à leurs femmes plus de liberté que les mahométans; ils aiment avec passion le jeu et la danse, mais sont très sobres dans leur nourriture. Ils ont pour chef un roi nommé *chegar* (sulthan). Leur religion est un fétichisme grossier.

La capitale du pays, *Ten-Boktoue*, est située au milieu d'une plaine aride, à une demi-lieue du Niger. Quelques voyageurs ont porté sa population jusqu'à 200,000 hab., mais R. Caillé la réduit au chiffre bien modeste de 12,000. Elle est défendue par un fossé et une muraille percée de quatre portes bien gardées le jour et fermées la nuit. L'intérieur de la ville n'offre rien de fort remarquable; on cite pourtant le palais du sulthan, vaste bâtiment construit en pierres, plusieurs mosquées, de nombreux caravansérais et d'assez belles boutiques où l'on vend du sel, du tabac, toutes sortes de draps, du fer, des fusils, de la poudre, du plomb, des sabres, de l'opium, des épiceries apportées par les caravanes de Maroc, de Tunis, d'Alger et de Tripoli, qui prennent en échange des esclaves, des dents d'éléphants et de rhinocéros, de la poudre d'or, de l'or ouvré, des plumes d'autruche, de la gomme, de l'ébène, de l'indigo, etc. Pour le Mêly, *voy.* Takrour, p. 659.

TENCIN (Pierre Guérin, cardinal de), né à Grenoble, le 22 août 1680, d'une bonne famille de robe, fut élevé à l'Oratoire de Paris, et reçut de bonne heure le bonnet de docteur en Sorbonne. Il fut ensuite nommé grand-vicaire et grand-archidiacre de Sens, et abbé de Vézelai. Ce fut lui qui, en 1719, reçut à Melun l'abjuration du célèbre Law, et celui-ci, en échange, contribua puissamment à sa fortune. Devenu évêque de Grenoble, mais sans avoir reçu la confirmation de cet évêché, il accompagna, en 1721, le cardinal de Rohan à Rome, et y resta en qualité de chargé d'affaires de France. Le 2 juillet 1724, il fut sacré, par le saint-père, archevêque d'Embrun. De retour en France, il fut engagé, par les plaintes de plusieurs ecclésiastiques, à ouvrir, à Embrun, un concile, pour juger et condamner l'évêque de Sanez, dépendant de sa métropole, lequel avait publié plusieurs écrits en faveur de l'appel (*voy.* Appelants). L'évêque fut suspendu de ses fonctions. Mais, quoique approuvée par le pape et par le roi, cette décision souleva une foule de pamphlets et d'injures de toute espèce contre l'archevêque d'Embrun, qui se vit obligé de se justifier, en se livrant à une correspondance publique avec l'évêque placé sous sa suprématie. Les avocats qui appuyaient la cause de l'évêque de leurs consultations réussirent à intéresser en sa faveur le parlement. Deux mandements de l'archevêque furent supprimés par arrêt du conseil; mais le prélat n'en continua pas moins à signaler dans ses lettres pastorales les livres dangereux, suivant lui, pour l'état et la religion. L'intervention du prétendant d'Angleterre, Jacques III, lui fit obtenir le chapeau de cardinal, en février 1739, et, après avoir assisté au conclave de 1740, il fut transféré à l'archevêché de Lyon, dont il ne prit possession que le 20 juillet 1742. Soutenu à la cour par le crédit du cardinal Fleury, qui le fit nommer ministre d'état, et le désigna même, dit-on, pour lui succéder au ministère, il fut oublié après la mort de son protecteur, et il se retira dans son diocèse, où il vécut paisiblement sans prendre part aux querelles de l'Église et du parlement, jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 2 mars de l'année 1758.

Claudine-Alexandrine Guérin de Tencin, sœur du précédent, naquit à Grenoble, en 1681, et fut, comme son frère, destinée à la vie religieuse. Mais ses goûts étaient en complète opposition avec les volontés de sa famille. Après cinq ans de séjour dans un couvent des environs de sa ville natale, elle prit la résolution de le quitter en dépit de la règle et de ses vœux. Mais tout ce qu'elle put obtenir ce fut de passer, en qualité de chanoinesse, au chapitre de Neuville, près de Lyon; puis elle vint à Paris vers 1714, et y obtint sa sécularisation. Alors commença pour elle une vie de scandales malheureusement trop en rapport avec les mœurs de cette époque. Après avoir eu le régent pour amant, *madame* de Tencin devint la maîtresse du cardinal Dubois, et fit servir son crédit à la fortune de son frère, sans, pour cela, négliger la sienne. Sa maison était le rendez-vous de la plus brillante compagnie; elle accorda tour à tour ses faveurs à d'Argenson, à Bolingbroke, aux maréchaux d'Uxelles et de Médavi, etc. Elle eut deux enfants de Villion, colonel d'un régiment irlandais; et l'on sait que le célèbre D'Alembert (*voy.*) lui dut le jour, et eut pour père un commissaire provincial d'artillerie, connu sous le nom de Destouches-Canon. A la suite d'une aventure tragique, où l'un de ses amants, La Fresnais, conseiller au grand conseil, fut tué chez elle d'un coup de pistolet, elle fut enfermée à la Bastille le 11 avril 1726; mais elle en sortit par un acquittement le 3 juillet, et dès ce moment elle rompit avec ses habitudes de désordre pour se livrer tout entière aux charmes d'une société honnête et éclairée. Son salon, ouvert aux plus aimables seigneurs de la cour et aux plus célèbres littérateurs de tous les pays, devint une école d'esprit et de bon goût. Elle donnait par semaine deux dîners, où elle réunissait des hommes de lettres qu'elle appelait en plaisantant *ses bêtes*. Fontenelle était un de ses hôtes les plus assidus (*voy.* T. XI, p. 239), et Montesquieu lui dut peut-être le premier succès de son *Esprit des lois*, par l'espèce de patronage qu'elle accorda à cet immor-

tel ouvrage. Elle-même voulut écrire, et malgré la malignité publique, qui attribua ses ouvrages à ses neveux Pont de Veyle et d'Argental, elle s'acquit, comme auteur, un renom mérité par son roman des *Malheurs de l'amour*, et surtout par celui du *Comte de Comminges*, que La Harpe regarde comme « le pendant de *La princesse de Clèves*. » Aussi a-t-on souvent réuni les œuvres de M^me^ de La Fayette et celles de M^me^ de Tencin. Cette femme aimable et spirituelle, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de la brillante société du XVIII^e^ siècle, mourut à Paris, le 4 déc. 1749; et de même que son salon avait remplacé celui de la marquise de Lambert, le cercle de M^me^ Geoffrin (*voy.* ces noms) hérita de la célébrité du sien. D. A. D.

TENÇON, *voy.* TENSON.

TENDER ou ALLÉGE, *voy.* VAPEUR (*machine à*).

TENDON (*tendo*, du grec τείνω, je tends), tissu dense, serré, ordinairement aplati, qui termine les muscles, et par lequel ceux-ci s'attachent aux os, qu'ils doivent mouvoir par leur contraction. *Tendon d'Achille*, ou *corde d'Hippocrate*, est le nom particulier par lequel on désigne le tendon terminal des masses musculaires de la partie postérieure de la jambe (*voy.* ce mot et PIED). Achille, fils de Pélée, fut, dit-on, blessé à ce tendon, pendant le siége de Troie. M. S-N.

TÉNÉDOS (nom formé du grec τένος, long et étroit, et ἕδος, siége ou demeure), aujourd'hui *Bogdia*, île de l'Archipel, sur les côtes de l'Anatolie, vis-à-vis de la Troade, paraissant être le produit de quelque éruption volcanique. Déjà importante du temps d'Homère, cette île possédait un temple d'Apollon célèbre. La flotte grecque se cacha derrière ses côtes lorsqu'elle trompa les Troyens par une feinte retraite. Aujourd'hui encore elle est renommée par la douceur de son climat et par sa fertilité. Elle produit du coton, du blé, et surtout d'excellents vins muscats. Mais ce qui lui donne plus d'importance, c'est sa situation à l'entrée du détroit des Dardanelles. Dès l'année 1302, elle tomba sous la domination des Turcs, qui en sont restés les maîtres jusqu'à ce jour. La ville de Ténédos ou Bogdja est bâtie en amphithéâtre sur le penchant de deux collines et défendue par deux forts. Sa population s'élève à environ 7,000 âmes. E. H-G.

TÉNÉRIFFE, *voy.* CANARIES.

TÉNIERS, nom de plusieurs peintres flamands, mais illustré surtout par les deux dont nous allons parler.

DAVID Téniers, dit *le vieux*, et surnommé aussi le *Bassan*, parce qu'il sut imiter à s'y méprendre Giacomo da Ponte qui portait le même surnom, naquit à Anvers, en 1582, et y mourut en 1649. Il apprit les principes de la peinture de Rubens. Le désir de se perfectionner dans son art le conduisit à Rome où il séjourna dix ans. On a de lui de nombreux chefs-d'œuvre. Qui ne connaît ces joyeuses réunions de buveurs et de fumeurs, dont il n'est pas de musée qui n'en possède quelques-unes? Celui du Louvre en renferme d'un grand prix.

Son fils, portant aussi le prénom de DAVID, dit *le jeune*, plus célèbre encore que son père, comme peintre de la vie populaire, naquit à Anvers, en 1610, et mourut à Bruxelles, en 1694. Il prit pour modèle Adrien Brouwer. Il possédait un talent singulier à imiter la manière des meilleurs maîtres. L'archiduc Léopold d'Autriche le nomma premier gentilhomme de sa chambre. Il fut plus tard directeur de l'académie d'Anvers. Peu de peintres ont rendu la nature avec autant de fidélité que Téniers le jeune, et un moindre nombre encore l'ont égalé pour la légèreté de la touche et la beauté du coloris. Les sujets ordinaires de ses tableaux sont des scènes joyeuses qu'il peignait d'après nature; cependant il a aussi représenté des batailles, des animaux, des marines. On lui a reproché avec raison de tomber trop souvent dans le trivial. Quoique nombreux, ses ouvrages sont très recherchés. On a beaucoup gravé d'après lui. C. L.

TENNESSEE, *voy.* ÉTATS-UNIS.

TENOR, *voy.* VOIX.

TENSON, JEU-PARTI, PARTIMEN, CONTENCIO, dispute, débat, du latin *contensio*, pièce en dialogue chez nos vieux poëtes, surtout chez nos troubadours; assaut d'esprit en vers, dans lequel deux interlocuteurs défendaient

tour à tour par des couplets de même mesure et en rimes semblables leur opinion contradictoire sur des questions d'amour, de chevalerie, de morale, etc. « Les tensons, dit Jean de Nostradamus, estoyent disputes d'amours qui se faisoyent entre les chevaliers et dames poëtes entreparlans ensemble de quelque belle et subtile question d'amours, et où ils ne s'en pouvoyent accorder; ils les envoyóyent pour en avoir la définition aux dames illustres présidentes, qui tenoyent cour d'amour ouverte et planière à Signe, et à Pierrefeu ou à Romanin, ou à autres, et là-dessus en faisoyent arrêts qu'on nommoyt *lous arrests d'amours.* » Le jugement sur la tenson n'était pas toujours remis aux dames constituées en cours d'amours (*voy.*), mais à des arbitres choisis par les poëtes. La tenson n'avait pas non plus toujours pour objet une question d'amour : c'étaient parfois des plaintes alternatives langoureusement exprimées, et parfois encore des reproches amers, de sanglantes injures qu'échangeaient deux adversaires. Si la tenson avait plus de deux interlocuteurs, elle prenait souvent le titre de *torneyamen*, *tournoy*, *tournoyement*, pour indiquer que chacun prenait la parole à son tour, et disait son opinion sur la question proposée. *Voir*, sur les tensons et les jeux-partis, Fauchet, La Borde, Massieu, Le Grand d'Aussi, La Ravallière, Guinguené, Roquefort, et surtout Raynouard (*Choix de poésies originales des troubadours*, t. II). J. T-v-s.

TENTE. L'origine de la tente remonte à l'antiquité la plus reculée : Abraham et les patriarches habitaient sous la tente. De nos jours, les peuples nomades qui éprouvent le besoin de changer fréquemment de lieux n'ont pas d'autre demeure. Il n'est pas effectivement d'habitation qui soit plus facile à transporter et plus promptement établie. Une tente en bonne étoffe, bien dressée et spacieuse, offre un asile à l'abri des intempéries de l'air, et dans lequel on peut réunir le comfortable de la vie domestique.

Les armées grecques et romaines, après une journée de marche, établissaient leurs camps et dressaient leurs tentes. Cet usage se perdit au moyen-âge; pendant longtemps les armées prirent des quartiers d'hiver et n'eurent pas besoin de tentes : Louis XIV, qui eut des armées sur pied pendant toutes les saisons, fit reprendre la tente aux troupes. Les marches rapides de nos armées pendant les guerres de la révolution et de l'empire ne permirent plus de mener à leur suite un attirail aussi encombrant que celui qui est nécessaire au campement sous la tente; on fit bivouaquer les troupes. Les armées ne se servent actuellement de tentes que pour les camps de manœuvres. La nouvelle tente française en bonne toile de chanvre a 4^m de longueur sur 6^m de largeur; son ouverture est sur l'un des grands côtés; elle peut contenir 15 fantassins ou 8 cavaliers. L'ancienne tente, dite *canonnière*, avait $2^m.60$ sur $3^m.25$, et contenait 8 fantassins ou 4 cavaliers; son ouverture se trouvait sur un des petits côtés. *Voy.* l'art. Castramétation. C. A. H.

TENUE DES LIVRES, *voy.* Livres de commerce.

TENUIROSTRES, *voy.* Oiseaux, T. XVIII, p. 671.

TENURE, *voy.* Mouvance.

TÉPHRINE, *voy.* Lave.

TÉPLITZ, petite ville dans le cercle de Leitmeritz en Bohême, à douze milles de Prague et huit milles de Dresde, au milieu d'une plaine délicieuse bornée par l'Erzgebirg. Ses bains célèbres furent découverts, dit-on, en 762, et leur vertu curative y attira bientôt un si grand nombre de visiteurs qu'il se forma une rue, en slavon *alitsé*, *oulitsa*, qui prit, à cause de la chaleur de la source (*teplo*, chaud), le nom de *Teplicé* ou Téplitz. La ville, dont la population permanente ne s'élève pas au delà de 2,150 hab., forme un carré irrégulier; ses rues sont très propres et ses maisons offrent un aspect agréable. Le palais avec un théâtre et un beau parc public, l'église, l'hôtel de ville et le *Herrenhaus*, sont les monuments les plus remarquables. D'un rocher de porphyre à base de syénite jaillissent dix-sept sources alcalines salines, qui diffèrent essentiellement par le degré de leur température. L'eau est incolore, claire comme du cris-

tal, sans odeur, mais d'un goût légèrement salé et alcalin. Les sources de la ville sont les plus chaudes, celles du faubourg les plus froides, et celles du village de Schœnau, à quelque distance de Téplitz, tiennent le milieu entre les unes et les autres. Leur température varie de 38°.5 à 20°.75 R. Toutes doivent vraisemblablement leur origine à des causes volcaniques; ce qui semble le prouver, entre autres, c'est que, lors du tremblement de terre de Lisbonne, le 1er nov. 1755, la source principale se troubla, prit pendant une demi-heure une couleur jaune foncé, cessa de couler environ un quart d'heure, et reparut avec violence, trouble et épaisse d'abord, puis, au bout d'une demi-heure, aussi claire qu'auparavant. Les eaux de Téplitz se prennent habituellement en bains, rarement à l'intérieur, et elles sont d'autant plus efficaces qu'elles sont plus chaudes. On les recommande contre les douleurs rhumatismales et arthritiques chroniques, contre les exanthèmes, les dartres, les ulcères, les paralysies, suite de blessures, contre le rachitisme, l'hystérie, la dysménorrhée. Prises à l'intérieur, elles sont utiles contre la dyspepsie, les engorgements, les accidents hémorrhoïdaux, l'hypocondrie, la pierre, les affections de l'estomac et des intestins d'origine arthritique. Téplitz est visité annuellement par 4,500 à 5,000 étrangers. Les gouvernements d'Autriche, de Prusse et de Saxe y ont établi des hôpitaux pour un certain nombre de militaires. La vie y est moins chère, et l'étiquette y règne moins que dans les autres bains de la Bohème. Les lieux les plus remarquables des environs sont le parc de Dorn, le pèlerinage de Maria-Schein, la ville de Graupen, Wilhelmshœhe, Rosenbourg, le rendez-vous de chasse de Doppelbourg, le château et le musée de Dux, le château et le musée de Bilin, enfin le Donnersberg, haut de 2,741 pieds, d'où l'on jouit d'une vue magnifique. *Voir* Amb. Reuss, *Les Bains de Téplitz* (2e éd., Prague, 1835); Eichler, *Téplitz et ses environs* (Prague, 1833); Gross, *Les Sources minérales de Téplitz* (Leipz., 1832).—Ce fut à Téplitz qu'en 1813 les trois souverains de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, signèrent leur alliance contre Napoléon. En 1835, les monarques de ces trois états s'y réunirent de nouveau, et, le 29 sept., ils allèrent de là poser la première pierre du monument d'Ostermann sur le champ de bataille de Kulm. *C. L.*

TÉRATOLOGIE (de τέρας, -τος, prodige, et λόγος, discours), science des monstruosités, des choses extraordinaires, prodigieuses (*portenta*), soit dans la nature (*voy.* Monstre), soit dans les créations de l'imagination (*voy.* Chimère, Sphinx, Harpie, Gorgones, Griffon, Hippogriffe, Licorne, etc.). Sous ce dernier rapport, on peut consulter l'ouvrage de notre collaborateur, M. Berger de Xivrey, *Traditions tératologiques, ou Récit de l'antiquité et du moyen-âge en Occident, sur quelques points de la fable, du merveilleux et de l'histoire naturelle*, Paris, 1836, in-8°; sous le premier, on aura recours de préférence aux travaux de MM. Geoffroy Saint-Hilaire (*voy.*), père et fils. X.

TERBURG (Gérard), peintre célèbre de l'école flamande, naquit en 1608, à Zwoll, dans la province d'Over-Yssel, d'une famille d'artistes, dans laquelle il reçut les premiers éléments du dessin. Après avoir passé quelque temps à Harlem pour se perfectionner sous un maître dont le nom est resté ignoré, il entreprit un double voyage à travers l'Allemagne et l'Italie. De retour dans son pays, où son patrimoine lui garantit une grande aisance, il commençait à se faire connaître lorsque survint, en 1648, le congrès de Munster. Il fut tenté d'en être témoin, et s'y rendit en compagnie de plusieurs gentilshommes. Au milieu des fêtes et des magnificences de cette réunion diplomatique, dont le but sérieux était la pacification de l'Europe, il fit quelques portraits qui furent remarqués, et qui lui valurent l'honneur d'avoir à transmettre à la postérité, dans un seul tableau, les traits de tous les membres de cette fameuse conférence. Le talent qu'il y déploya mit le sceau à sa réputation et le fit particulièrement remarquer du comte de Pignoranda, ambassadeur d'Espagne, qui le décida à le suivre à la cour de Madrid, après la dissolution du con-

grès. Ce nouveau voyage, s'il ne fut pas inutile à la gloire de Terburg, mit plus d'une fois sa vie en danger; car, aimant le plaisir presque autant que son art, il ne craignit pas de braver la fureur d'un mari jaloux, et malgré la protection du roi, dont il avait peint le portrait, et qui l'avait créé chevalier, il lui fallut quitter brusquement l'Espagne pour se réfugier à Londres. De là, il passa en France, et, fêté à Paris comme partout, il y acquit un nouveau surcroît de fortune et de gloire. Las enfin de cette vie aventureuse, il revint se fixer à Deventer, s'y maria avec une de ses parentes, et reçut, de la confiance de ses compatriotes, le titre de bourguemestre. Il exerçait avec honneur ces importantes fonctions lorsque Guillaume III, prince d'Orange, étant venu à passer par Deventer, les habitants le supplièrent de leur laisser son portrait, et désignèrent leur bourguemestre comme le plus digne de consacrer ses pinceaux à cette glorieuse tâche. Le prince d'Orange fut si satisfait du talent de Terburg qu'il l'emmena avec lui à La Haye, et se fit peindre encore une fois par lui. Ce grand artiste mourut à Deventer, en 1681, et son corps fut transporté dans sa ville natale. — Les nombreux et remarquables ouvrages de Gérard Terburg l'ont fait mettre à la tête de cette fraction de l'école flamande qui, dédaignant les scènes populaires et triviales, s'est attachée à reproduire avec un fini parfait des sujets d'une nature plus relevée. Le Musée du Louvre compte parmi ses richesses quatre tableaux de Terburg : *Un militaire offrant de l'argent à une femme; La leçon de musique; Une musicienne; Un conseil de Magistrats*. La galerie de Dusseldorf possédait de lui : *La Nativité de Jésus-Christ; Un jeune homme cherchant les puces d'un chien*. Au musée de Dresde, on voit deux autres tableaux remarquables : *Une dame vêtue de blanc et debout devant un lit; Une dame assise jouant du luth et un cavalier qui l'écoute*. Parmi les tableaux du même maître qui sont restés des propriétés particulières, il faut citer au premier rang *Le Congrès de Munster*, qui faisait partie de la galerie de M^me^ la duchesse de Berry, et qui a été acheté, en 1837, par M. Anatole de Démidof, pour la somme énorme de 45,500 fr. On sait que ce chef-d'œuvre a été gravé par le célèbre Zuyderhœf. D. A. D.

TERCEIRE, la troisième des îles Açores (*voy.*), située dans l'océan Atlantique, au sud-ouest du Portugal, par 38°38′ de lat. N., et 15° de long. occ. Elle a une superficie de 10 ½ milles carrés géogr. et une population de 30,000 âmes; elle est entourée en grande partie de rochers escarpés qui ne laissent de libres que quelques passages défendus par des batteries. Le sol, d'origine volcanique, est fertile, et produit en abondance du froment, du maïs, des haricots, du millet, ainsi que du vin de qualité médiocre, des châtaignes, des olives, des citrons, des oranges, des pommes : l'élève des bestiaux est dans un état florissant. Les exportations consistent principalement en couleurs sèches, en bois de construction et en vin; le chef-lieu, *Agra*, siége du gouverneur et de l'évêque des Açores, a un bon port. Terceire est célèbre dans l'histoire par sa fidélité constante aux souverains légitimes du Portugal. Philippe II, qui conquit ce pays en 1580, ne put la soumettre que trois ans plus tard. Alphonse VI, détrôné par son épouse en 1668, y vécut huit ans en exil. A l'époque de l'usurpation de don Miguel, Terceire reconnut pour reine dona Maria (*voy.* ces noms), et le comte de Villaflor y établit, en 1829, une régence au nom de la fille de don Pedro. Terceire résista à toutes les attaques de don Miguel, et ce fut dans cette île que don Pedro (*voy.*) rassembla, en 1832, les forces avec lesquelles il se rendit maître d'Oporto. En récompense de ses services, le comte de Villaflor reçut le titre de duc de Terceire. *C. L.*

TÉRÉBENTHINE, substance résineuse contenue dans toutes les parties (mais plus abondamment dans l'écorce) des pins, des sapins et des mélèzes (*voy.* ces mots). La térébenthine est composée d'une matière résineuse fixe et d'une huile volatile qu'on peut en extraire par la distillation. Cette substance, plus ou moins liquide, tenace, gluante et plus ou moins transparente, s'enflamme avec une

très grande facilité; son odeur a quelque chose de particulier et varie suivant les espèces; sa saveur est âcre et nauséabonde. On l'emploie dans les usages pharmaceutiques et dans les arts, surtout pour la composition des vernis. Les espèces de térébenthines que l'on trouve le plus répandues dans le commerce sont celles dites *de Venise*, *de Suisse*, *de Bordeaux*, *de Boston*, etc. Les *baumes de Canada*, *de copahu* (*voy.*), sont aussi des térébenthines. Z.

TÉRÉBINTHACÉES, famille de dicotylédones polypétales, à étamines périgynes; son nom dérive du térébinthe, espèce du genre pistachier (*voy.*). La plupart de ces végétaux sont des arbres ou des arbrisseaux exotiques, en général remarquables par des sucs propres balsamiques; d'autres, au contraire, sont vénéneux et caustiques. Plusieurs espèces, telles que les *manguiers* (*voy.*), produisent des fruits mangeables. Éd. Sp.

TÉRENCE, poëte comique. Les Latins le nommaient Publius Terentius; les grammairiens et les éditeurs, après eux, ont ajouté Afer, donnant un nom de pays pour un nom d'homme. L'espace de sa vie est compris entre les deux dernières guerres Puniques, depuis la 8e année après la chute d'Annibal jusqu'à la 13e, peut-être moins, avant la ruine de Carthage (560 de R., av. J.-C. 194; 595, 159). Sa naissance se rencontre avec le second consulat du premier Africain, qui se rendit alors si impopulaire par une révolution aristocratique dans les dispositions théâtrales, la séparation des sénateurs et du peuple. Le jeune Carthaginois était destiné à devenir une des plus belles gloires des lettres romaines; amené à Rome esclave en bas âge, il devait être l'auxiliaire des Scipions dans cette lutte intérieure où l'atticisme allait vaincre la vieille rusticité sabine. « Pauvres humains! s'écrierait Plaute, nous sommes des jouets dans la main des dieux! *Enimvero Di nos quasi pilas homines habent.* » Ce même jeu de la fortune réalisait en sa personne une de ces fables romanesques si souvent reproduites dans la comédie ancienne, les enlèvements de jeunes garçons et de jeunes filles réduits en servitude par des pirates *. Seulement, pour lui n'arriva pas le dénoûment ordinaire, la reconnaissance des parents. Mais il trouva un père dans son maître, le sénateur Terentius Lucanus, qui, charmé de sa figure et de son esprit, le fit élever avec soin, et l'affranchit de très bonne heure. Cependant les biens ne lui vinrent pas avec la liberté. Il fallait vivre; que faire? vendre ses témoignages dans les tribunaux et ses menées dans les comices? se mettre à la suite d'un riche, comme flatteur et complaisant? telles étaient communément les ressources des affranchis; ou bien, une place de scribe dans les bureaux des édiles ou des questeurs. Son génie le fit poëte; l'imitation, plutôt qu'un instinct naturel, le fit poëte comique. Si l'on s'en tenait à la chronologie des programmes ** conservés par les grammairiens, il ne se serait avisé de sa verve qu'à l'âge de 28 ans. Mais comment alors ajuster cette date au récit de sa première entrevue avec Cécilius, qui était mort deux années auparavant (586-168)? Et pourtant l'anecdote est garantie par Suétone, et la substitution du nom d'Acilius à celui de Cécilius est un expédient plus commode que légitime. Aussi de bons esprits ont-ils pensé que le programme se rapportait à une seconde, peut-être à une troisième représentation. L'auteur de l'*Andrienne* n'avait probablement pas encore 25 ans lorsqu'il offrit, pour la première fois, son œuvre d'essai aux édiles. Les Ænobarbus, les Lentulus ne se piquaient point d'être fins connaisseurs en ouvrages d'esprit; mais ils ne voulaient pas acheter sans savoir la valeur de la marchandise du jeune et pauvre inconnu : ils le renvoyèrent au vieux Cécilius, qui avait partagé avec Plaute la suprême autorité sur la scène comique. Térence se présente à l'heure du souper, mal vêtu, l'air assez piètre et timide; son teint basané, sa taille petite et grêle ne prévenaient pas en sa faveur. On le fait asseoir sur un escabot, et il lit pendant

(*) Exemples : l'*Andrienne* et l'*Eunuque* de Térence, la *Cistellaria*, les *Captifs*, le *Pœnulus*, le *Rudens* de Plaute. Molière, dans ses premières pièces, a trop facilement imité ces inventions, que ne comportait point l'état social des modernes.

(**) *Didascaliæ*.

que le juge se met à table. Mais il n'était pas au vingtième vers, que Cécilius reconnait son égal; plus généreux encore s'il a pressenti le talent qui devait effacer le sien, il l'interrompt et l'invite à partager son souper. La pièce fut acceptée par les édiles. Dès l'apparition de son premier chef-d'œuvre, l'envie s'acharnait après lui, et elle ne cessa plus de le poursuivre. Tous ses prologues en gardent le triste ressentiment; il s'y plaint continuellement des cabales d'un vieux poëte, bien différent du bon Cécilius. Autre chagrin : l'*Hécyre*, la même année et l'année suivante, tomba deux fois, désertée pour des funambules et pour des athlètes. Mais il prit une brillante revanche, en 591 (163), par le succès de l'*Heautontimorumenos*. Deux ans après (593; 165), l'*Eunuque*, représenté deux fois en une seule journée, et le *Phormion* l'élevaient à l'apogée de sa gloire, et en même temps une troisième tentative obtenait enfin justice pour l'*Hécyre*. Sa renommée l'avait fait rechercher par la noblesse lettrée de Rome, les Galba, les Sulpicius, les Lælius, les Scipion, tous ceux qui auraient voulu adoucir les mœurs farouches des plébéiens et dérober leur appui aux hommes nouveaux, qui se faisaient un honneur et un mérite de défendre l'ancienne discipline. La sensibilité du poëte, peut-être la vanité de l'affranchi, était flattée de l'empressement, de la faveur, surtout de l'émulation de ces patriciens, qui se rapprochaient de lui et l'égalaient à eux par le commerce de la pensée et le culte commun de la poésie. Le bruit même courait que ses illustres amis n'avaient pas dédaigné de mettre la main à ses comédies; et il ne s'en défend qu'autant qu'il faut pour leur donner une satisfaction d'amour-propre sans les exposer aux reproches de la gravité romaine*. Le vrai, c'est que leurs conseils, et principalement leur goût, le sentiment de ce qui devait leur plaire ou blesser leur délicatesse, eut une grande influence sur ses compositions, sur sa manière d'écrire. Il avait bien pu, n'ayant pas encore contracté ces liaisons, au début de son *Andrienne*, décocher un trait de satire contre les philosophes et les savants de la Grèce, quelques années avant l'édit qui les expulsa de Rome (593; 161) : « Il faut que la jeunesse s'amuse; elle aime la chasse, les chevaux, les chiens, les discours des philosophes *. » On ne trouverait plus rien de pareil dans aucune autre de ses pièces. Quoiqu'il ambitionnât les suffrages du peuple, il y avait entre lui et le peuple un tribunal de critique élégante, qui le dominait. C'était en vue de cette critique, et non de la foule des spectateurs, qu'il travaillait ses écrits. Rien ne marque mieux l'antagonisme des antiques habitudes et des nouvelles doctrines, des vieilles préventions populaires et de la civilisation empruntée, que le théâtre de Plaute comparé à celui de Térence.

La compagnie de ses nobles patrons contribuait beaucoup à perfectionner son style, mais n'accommoda pas du tout sa fortune. Il se mêlait à leurs fêtes, il les suivait dans leurs villa, à titre de familier sans doute; sa fierté, nous aimons à le croire, ne lui permettait pas d'être leur parasite gagé. A la fin il se trouva ruiné, si l'on en croyait un narrateur plus malin que sérieux **; mais on sait que la fille de Térence épousa un chevalier romain après la mort de son père, et lui apporta en dot un jardin de 20 arpents, qui bordait la voie Appienne. Peut-être aussi les dégoûts que lui causaient ses envieux, plus encore que les craintes et les humiliations de la pauvreté, triomphèrent-ils de son courage. Les chagrins, surtout ceux qui touchent la gloire, prennent si fortement sur ces âmes tendres! Les applaudissements que reçurent les *Adelphes*, dans les solennités des funérailles de Paul-Émile (5941; 60), ne le consolèrent pas plus qu'ils ne rétablirent ses affaires. Il résolut de s'éloigner de Rome, pour quelque temps du moins; il allait chercher des inspirations

(*) Prologues des *Adelphes* et de l'*Heautontimorumenos*.

(*) *Quod plerique omnes faciunt adolescentuli,*
Ut animum ad aliquod studium adjungant aut equos
Alere, aut canes ad venandum, aut ad philosophos.

(**) *Dum se amari ab hisce credit, crebro in Albanum rapi,*
.....ipsus.....ad summam
Inopiam redactus est.

nouvelles dans la Grèce : il y trouva la mort au bout de quelques mois, dit-on, n'ayant pas encore atteint sa 36e année. On raconte qu'il périt dans un naufrage avec les traductions de 108 comédies de Ménandre qu'il venait d'achever; d'autres assurent que la douleur d'avoir perdu, avec son bagage expédié en avant sur un vaisseau, plusieurs comédies qu'il avait composées, le jeta dans une maladie dont il ne se releva point. Il serait difficile d'accorder de si longues études avec un retour si prompt. On aura pris la date de son départ de Rome, qu'il ne devait plus revoir, pour celle de sa mort. Mais à travers ces obscurités, ce qu'on peut démêler de plus vraisemblable, c'est qu'au moment où il s'apprêtait à rentrer dans Rome, riche d'espérance, l'imagination rafraîchie par un loisir savamment occupé, il périt dans la vigueur de son âge et de son talent.

Six comédies, traduites ou imitées de Ménandre et d'Apollodore, sont tout ce qu'il a laissé. On ignore ce que son voyage y aurait pu ajouter. Ces 6 comédies ont suffi pour l'élever au premier rang parmi les maîtres, et pour balancer la renommée des 120 pièces de Plaute, la surpasser même au jugement de la plupart des lecteurs et de plusieurs critiques de profession, principalement chez les modernes, et déjà chez les Romains. Si l'on s'en étonne, qu'on demande aussi pourquoi il est le seul, avec Plaute, dont les ouvrages se soient conservés? Le simple hasard ne rendrait pas raison de ce bonheur.

Quand les spectateurs décidaient du succès des poëtes, Cécilius qui entendait mieux que personne les combinaisons et les effets dramatiques, Plaute avec sa verve intarissable de bonne humeur et de spirituelle bouffonnerie, Névius plein de chaleur et de hardiesse, durent l'emporter avec éclat. Mais dès le règne d'Auguste, les mimes avaient contraint les comédiens à leur céder la place, comme la pompe et la bruyante musique des pantomimes avaient chassé les tragédiens. Désormais la comédie et la tragédie proprement dites étaient des poëmes de lecture et non plus de théâtre. Ce furent uniquement les hommes instruits, sensibles aux beautés, aux délicatesses de l'art d'écrire, qui apprécièrent avec réflexion, soit dans des assemblées d'élite, soit dans le silence du cabinet, cette ancienne littérature scénique. Presque tous les auteurs que le pédant Volcatius Sedigitus mettait au-dessus de Térence tombèrent dans l'oubli*. Cécilius, au dire de Cicéron, avait un mauvais langage; Névius était trop inculte et trop suranné; Atilius écorchait les oreilles; personne, après Volcatius, n'a parlé de Licinius, si ce n'est Donat, pour nous apprendre qu'il désola Térence par ses intrigues et ses cabales. Plaute et Térence soutiennent victorieusement l'épreuve de la lecture. Lus et relus sans cesse, la plume des copistes ne cessa point de les reproduire; c'est ainsi que, plus habiles et mieux inspirés, ils furent plus heureux que les autres pour se sauver du grand naufrage de l'antiquité. Térence a encouru justement le reproche de manquer de force comique, et de n'avoir que la moitié du génie de Ménandre, l'éthopée avec le doux parler, mais sans la veine de gaieté. Toutefois on se tromperait fort si l'on s'attendait à ne rencontrer chez lui que des acteurs dolents ou refrognés, et point d'agréable enjouement. Qu'on voie les bons tours de Syrus qui engage le grondeur Chrémès à recevoir dans sa propre maison, sans le savoir, la maîtresse de son fils (*Heautontimorumenos*); et le persiflage d'un autre Syrus dépistant par ses feintes sympathies un vieillard en courroux, dont il faut se débarrasser (*Adelphes*); et la joviale effronterie du parasite Phormion; et la curiosité si inquiète et continuellement déçue de Parmenon (*Hécyre*); et les ruses et les tribulations de Dave tourmenté, menacé par le père de son jeune maître et par le jeune homme même au service duquel il met ses fourberies (*Andrienne*). Mais le poëte ne se sent ni la puissance d'enfoncer assez avant la pointe du ridicule, ni la résolution de charger la peinture des personnages vicieux, de saisir très vivement les mauvais côtés du cœur humain. Trop souvent ses rôles d'esclaves, de vieillards, de matrones, de

(*) *Eum me judice errorem dissolvam tibi*
Ut contra si quis sentiat, nil sentiat.

courtisanes intéressent par de généreux sentiments. On dirait qu'il a peur de faire grimacer les masques et de plaisanter pour le peuple. Sa débonnaireté émousse les traits de la malice rieuse, âme de la comédie, et la mesure qu'il s'impose allanguit un peu sa muse : voilà ses défauts; mais ils tiennent à des qualités qu'on ne saurait trop louer. Nul poëte ne s'est montré plus scrupuleux observateur de la nature des caractères, des convenances d'état et de mœurs, de la vraisemblance des discours et de l'action; jusque là qu'un de ses héros ayant à exposer dans un récit ce qui vient de se passer derrière la scène, il remplace le long monologue de Ménandre, son modèle, par un dialogue où il fait intervenir un personnage de son invention, afin d'instruire le spectateur sans en trahir l'*intention* et le *besoin* *. Jamais ses acteurs ne sortent de leur situation et de leur emploi pour s'échapper en digressions burlesques, en moralités verbeuses. Nul n'est plus fin et plus judicieux moraliste; nul, précepteur plus discret : aussi est-il cité par les plus ingénieux autant que par les *doctes comme exemple* d'un art accompli **. Toutefois nous n'admettrons pas l'éloge sans quelques réserves, ne fût-ce que pour les nœuds toujours doubles (un jeune homme épris d'une courtisane avec un autre engagé dans un honnête amour) ***; ne fût-ce encore que pour les dénoûments amenés par d'étranges accidents **** et un peu brusqués dans la forme *****. Mais son art, eût-il été sans reproche, ne l'aurait point doué d'immortalité. C'est le style qui l'a fait vivre, et le fera vivre encore, toujours jeune d'élégance et de grâce, tant qu'il y aura des nations polies et lettrées; toujours étudié avec intérêt et avec fruit; « car, comme l'a dit si bien d'Aguesseau, les perfections essentielles du style sont les mêmes dans toutes les langues; et ce serait une erreur de croire que des auteurs latins ne puissent pas nous apprendre à bien écrire en français. » Et qui pourrait mieux enseigner que Térence le secret de cette *correction* naturelle où n'atteint pas la science du grammairien, de cette exquise et pudique élégance, brillante de pureté, non de parure; de cette précision qui ne retranche rien au charme du sentiment ou de l'idée; de cette grâce familière et retenue, qu'attendrit *quelquefois*, sans l'attrister, une légère ombre de mélancolie? Térence est le Virgile de la comédie latine. Il offre encore dans ses écrits un phénomène plus singulier. Presque contemporain de Plaute et d'Ennius, sa diction paraît plus moderne que celle de Lucrèce; il avait deviné plus de cent ans d'avance la langue du siècle d'Auguste.

Les éditions de cet auteur se comptent par centaines; il ne nous reste d'espace que pour en citer quelques-unes entre les plus remarquables : ce sera nommer en même temps les plus célèbres commentaires. La première, à ce qu'on croit, sans date certaine, est supposée de 1469; elle est enrichie des notes de Donat. D'autres, à peu près contemporaines, parurent à Venise, 1471, à Rome, 1472. Vinrent les recensions critiques et exégétiques d'Érasme, 1536; de Faërne, 1565; d'Antesignan, curieuse par la notation des mètres en marge; de Daniel Heinsius, 1615; de Vesterhovius, 1726, une des plus amples; de Bentlei, 1727, la plus ingénieusement hardie; de Zeune, 1774; de Bruns, 1812; de Perlet, 1821; de Lemaire, 1827, reproduction de celle de Perlet, qui résumait lui-même et les notes explicatives de ses devanciers, et les dissertations *de metris terentianis* de Bentlei. A ce propos, nous avertirons d'une inadvertance échappée à un savant et excellent biographe, qui, dans sa notice (*Biographie universelle*, t. XLV, p. 153, col. 1), où l'on trouvera tout ce qui manque à la notre, interprète la phrase de Quintilien : *Utinam intra trimetros stetisset*, en ce sens, que le poëte serait accusé de rompre ou de fausser la mesure du vers iambique. Quintilien n'exprime qu'un regret sur la licence, inconnue aux comiques grecs, et passée

(*) L'*Eunuque*, act. III, sc. 5.

(**) *Vincere.... Terentius arte.* HORAT.
Poeta artificiosissimus. DONAT.

(***) L'*Eunuque*, l'*Heautontimorumenos*, les *Adelphes*, *Phormion*; deux mariages aussi dans l'*Andrienne*.

(****) Des filles enlevées ou abandonnées, puis retrouvées.

(*****) L'*Andrienne* en particulier.

en usage chez les latins, de mêler dans le dialogue des vers de toutes sortes et de toutes mesures. Ajoutons encore que le témoignage du grammairien Rufin signifie, non pas que Térence termine les vers quelconques de ses premières scènes par un iambe, mais qu'il se renferme alors dans la mesure du vers iambique de six pieds. Les traductions françaises qui méritent d'être citées sont de M^me^ Dacier (1717, 3 vol. in-8°) et de l'abbé Lemonnier (1771, 3 vol.); celle-ci plus élégante et plus libre, celle-là plus instructive et plus précieuse, tant par les notes que par la correction du texte et par des figures copiées d'un manuscrit peut-être antérieur au IX^e^ siècle. N-T.

TERGLOU, *voy.* ALPES CARNIQUES et ILLYRIE.

TERME (*Terminus*), dieu protecteur des limites, dont Numa Pompilius introduisit le culte à Rome quand il divisa les terres entre les citoyens et mit des bornes aux champs. La tradition rapporte que lorsque Tarquin fit enlever les autels des dieux qui occupaient la roche Tarpéienne pour y construire le temple de Jupiter Capitolin, Terme seul ne voulut point céder la place au souverain de l'Olympe; et comme il n'était adoré qu'en plein air, il fallut laisser au-dessus de son autel une ouverture dans la voûte du nouveau temple. Les augures virent dans sa résistance opiniâtre un signe que les frontières de la république ne reculeraient jamais. On représentait ce dieu avec une tête humaine, mais sans bras et sans jambes, et on lui sacrifiait des agneaux et de jeunes truies. Sa fête, appelée *Terminales*, se célébrait le 21 ou le 23 février, jour qui terminait l'année romaine. *C. L.*

TERMINOLOGIE, science des termes techniques (*voy.*) ou des idées qu'ils représentent. Les termes particuliers pour désigner les objets spéciaux d'un art, d'une science, d'un métier, sont inventés par les personnes qui s'occupent de cet art, de ce métier, de cette science, et le plus souvent empruntés aux langues savantes, le grec ou le latin. Ordinairement, ils sont alors adoptés, sans altération essentielle, par toutes les nations qui se livrent à la culture des sciences et des arts. A mesure que ces sciences, empiriques ou spéculatives, se perfectionnent, la terminologie s'enrichit de nouveaux mots : cela est inévitable, on le conçoit; seulement il ne faut pas pousser à l'excès la manie de l'innovation à cet égard, de peur de hérisser la langue d'une multitude de mots étranges et inutiles. C'est ainsi que la terminologie philosophique a pris en Allemagne une extension vraiment effrayante. Z.

TERNATE, *voy.* MOLUQUES.

TERNAUX (GUILLAUME-LOUIS, baron), célèbre manufacturier, naquit à Sedan, le 8 oct. 1763, et fit son apprentissage des affaires commerciales sous les yeux de son père, qui, forcé de lui laisser la direction de sa maison lorsqu'il sortait à peine de l'enfance, n'eut à s'en repentir ni pour son fils, ni pour lui-même. Le jeune Ternaux était en pleine voie de prospérité quand éclata la révolution, qu'il salua d'abord avec enthousiasme. Mais bientôt décidé à en combattre les erreurs et les excès, il publia, dès l'année 1790, une brochure contre le papier-monnaie, sous le titre de : *Vœu d'un patriote sur les assignats*. Cette première manifestation lui valut l'honneur d'une dignité municipale, dont il ne fit usage que pour lutter contre les exagérations des partis. Compromis, après le 10 août, dans l'inutile mouvement de La Fayette en faveur du roi, il fut menacé à plusieurs reprises de perdre sa liberté, et il dut, en 1793, chercher son salut dans l'exil. Il refusa alors d'établir son industrie en Angleterre ou en Belgique, et attendit patiemment des jours meilleurs pour revoir la France. Ce moment arrivé, Ternaux vint se fixer à Paris, où il ne tarda pas à être élu membre de la chambre de commerce et du conseil général des manufactures. Il fonda plusieurs fabriques dans les Ardennes, sur la Marne, à Louviers, etc. Malgré ses grands travaux, il ne resta pas étranger à la politique. Il avait refusé son adhésion au consulat à vie, et plus tard il se prononça contre l'empire; mais Napoléon, juste appréciateur du mérite, ne lui garda pas rancune, et lorsqu'un jour, après une tournée dans les départements, il visitait les derniers ate-

liers de Ternaux, il lui dit avec bienveillance : « Je vous trouve donc partout ? » Et aussitôt, détachant sa croix, il l'attacha sur la poitrine de l'intègre et habile fabricant. Quelques années après, il le fit officier de la Légion-d'Honneur. Cependant Ternaux, croyant voir dans la Restauration de plus grandes garanties pour la sécurité du commerce, se rallia sans hésiter aux Bourbons ; et pendant les Cent-Jours, il crut devoir les suivre dans l'exil. Au retour de Louis XVIII, il reçut un commandement dans la garde nationale parisienne, et fit partie du conseil général du département de la Seine, ainsi que de plusieurs commissions où il rendit d'éminents services à l'industrie. A la suite des malheurs occasionnés par la disette de 1816, il adressa au roi un *Mémoire sur l'approvisionnement de la capitale*. Le roi lui expédia le titre de baron. Président du collége électoral du dép. de l'Eure, il refusa de se laisser porter à la chambre, et ce ne fut qu'en 1818 que, soutenu par le ministère, il l'emporta sur Benjamin Constant. Mais les preuves d'indépendance qu'il donna pendant deux sessions le brouillèrent avec le pouvoir qui s'opposa à sa réélection en 1823. En même temps, la guerre d'Espagne apportait dans son commerce une grande perturbation. Loin toutefois de se laisser décourager par cet échec, il redoubla d'activité et de patriotisme, et attacha son nom à plus d'une découverte, à plus d'une tentative utile à son pays. Tout en présidant une société d'encouragement pour l'instruction par l'enseignement mutuel, il appliquait son attention spéciale à perfectionner la fabrication des laines et à introduire une grande variété dans les tissus, dont plusieurs ont même été inventés par lui. Non content des immenses débouchés que lui avaient ouverts ses maisons de Livourne, de Naples, de Cadix et de Saint-Pétersbourg, il fit venir à grands frais du Tibet un troupeau de bêtes à laine, dont il voulut opérer le croisement dans le midi de la France, afin que le commerce des châles (*voy.* CACHEMYRE), qu'il avait porté à une si haute perfection, cessât d'être tributaire des orientaux. De notables améliorations qu'il introduisit dans les procédés de fabrication lui ayant permis de baisser les prix de ses produits, il s'attira la haine du petit commerce, mais en même temps il mérita l'estime publique, et reçut du gouvernement d'honorables récompenses. Il conquit encore de nouveaux titres à la reconnaissance de ses concitoyens par l'établissement des *silos*, espèces de souterrains dans lesquels se conservent les grains avec une économie des neuf dixièmes dans les frais, et par l'invention d'une substance alimentaire, qu'il nomma *terouen*, et qui se compose d'une combinaison du gruau de pomme de terre avec le bouillon d'os et la gélatine, lesquels, unis au jus de carotte aromatisé, forment une nourriture économique et substantielle.

La vie politique du baron Ternaux recommença aux élections de 1827, où il fut appelé à représenter le 10e arrondissement de la capitale. Toujours ferme et inébranlable dans ses convictions, il ne porta jamais à la tribune le talent de l'improvisateur, mais il sut les faire valoir par ses discours écrits, presque tous empreints d'un grand esprit d'à-propos. Signataire de la fameuse adresse des 221, il prit une part active aux événements de Juillet 1830. Mais une fois la révolution consommée, il oublia les orages parlementaires pour faire face, avec une résignation stoïque et une admirable constance, aux revers de fortune dont ses dernières années furent affligées. Il trouva d'ailleurs moyen de satisfaire à tous ses engagements avant sa mort, qui arriva à Saint-Ouen le 2 avril 1833. D. A. D.

TERPANDRE, poëte et musicien grec, natif de Méthymne ou d'Antissa dans l'île de Lesbos, vécut vraisemblablement vers l'an 650 av. J.-C. Lacédémone étant déchirée par des guerres intestines, on consulta l'oracle sur les moyens d'y rétablir la tranquillité. Apollon répondit qu'il fallait appeler le chantre de Lesbos. Terpandre se rendit donc à Sparte, et par ses chants, accompagnés des sons de la cithare, il y ramena la paix. Les mélodies de Terpandre, appelées dans la suite *lesbiennes*, servirent longtemps de modèle (*voir* Plehn, *Lesbiaca*, Berlin, 1826).

Ce musicien célèbre perfectionna beaucoup son art. On dit qu'il ajouta le premier trois cordes à la lyre, qui n'en avait eu jusque là que quatre. D'autres attribuent cependant cette invention à Orphée, à Amphion ou à Apollon. En tout cas, ce fut incontestablement Terpandre qui introduisit à Lacédémone la lyre à sept cordes. De toutes les découvertes qu'il doit avoir faites, la plus importante est l'écriture musicale. Quelques-uns en font honneur, il est vrai, à Pythagore; mais on a des raisons pour admettre l'opinion contraire. Comme les Lacédémoniens chantaient les poésies de Terpandre dans leurs festins, on le regarde aussi comme l'inventeur de la scolie (σχόλιον), espèce de ronde, ou chant bachique chanté tour à tour par les convives dans un festin, avec accompagnement de la lyre. *C. L.*

TERPSICHORE, *voy.* Muses.

TERRAGE, *voy.* Sucre, p. 526.

TERRAIN. Dans le langage ordinaire, on nomme terrain une étendue plus ou moins considérable de la surface du sol, qui se distingue, par certaines qualités, des autres portions de sol plus ou moins voisines: c'est dans ce sens que l'on compare un terrain de plaine à un terrain de montagne, un terrain fertile à un terrain pauvre, un terrain humide et marécageux à un terrain sec et aride, un terrain argileux à un terrain sablonneux, etc. Ces exemples font voir que, dans cette distinction de divers terrains, on s'attache exclusivement à des propriétés plus ou moins générales qui se manifestent à l'extérieur.

Les géologues prennent le mot *terrain* dans une toute autre acception : ils appellent ainsi l'ensemble de tous les matériaux constituants du sol, qui ont été produits ou placés dans le lieu qu'ils occupent, pendant un laps de temps plus ou moins long, et ils distinguent alors des terrains *anciens*, des terrains *moyens*, des terrains *modernes*, ou bien des terrains *primaires*, *secondaires*, *tertiaires*, qui composent pour eux de grandes classes principales qu'ils sous-divisent ensuite en terrains de *second* et de *troisième ordre*.

Admettant comme une vérité démontrée que le *sol*, c'est-à-dire la portion extérieure actuelle du sphéroïde terrestre, est presque entièrement composé de substances minérales solides, diverses par leur nature et par leur origine, qui ont successivement encroûté, pour ainsi dire, et enveloppé la masse planétaire originaire (*voy.* Géologie), la division de ce sol, considéré comme un tout, donne des sections chronologiques, analogues à celles dans lesquelles les historiens comprennent les faits et événements lorsqu'ils font successivement l'histoire de l'antiquité, du moyen-âge et des temps modernes, et lorsqu'ils séparent ces grandes périodes en siècles, en années, etc.

Cette dernière comparaison suffit pour donner une idée précise du véritable sens que l'on doit attacher, en géologie, au mot *terrain*. Poursuivie dans des détails, elle pourrait servir à faire voir qu'un terrain étant uniquement la somme de tout ce qui s'est ajouté au sol préexistant depuis une époque jusqu'à une autre époque, il peut être composé de matériaux de nature très-différente et dont le mode de formation a pu beaucoup varier. C'est qu'en effet, lorsqu'on veut connaître le sol sous tous ses rapports, que l'on pénètre dans son épaisseur, on reconnaît bientôt de grandes différences dans la nature, la structure et la disposition de ses diverses parties, et l'on est conduit à constater que les substances solides qui le constituent par leur réunion, 1° ne sont pas de même nature; 2° qu'elles n'ont pas été formées par la même cause; 3° qu'elles ont été produites à des époques différentes. Ces trois ordres de résultats sont jusqu'à un certain point indépendants les uns des autres, puisqu'à la rigueur on peut étudier la composition des matériaux du sol, les classer d'après leur nature minéralogique, sans s'enquérir de leur mode de formation ou de leur âge relatif; de même, on peut grouper ces matériaux suivant leur origine analogue ou différente, ou suivant leur ancienneté plus ou moins grande, sans avoir égard à leur nature. Il paraît donc convenable de désigner sous des noms différents les groupes, tout-à-fait distincts, dans lesquels on est conduit

à rapprocher les matériaux du sol, suivant que l'on considère celui-ci sous les trois divers points de vue de la composition, de l'origine et de l'âge. Les *terrains* seront les groupes ou sections déterminés par l'âge relatif; les *formations* seront ceux fondés sur les divers modes de formation ; les *roches* seront enfin ceux pour lesquels la nature ou composition aura seule été prise en considération. Il est vrai que ces trois expressions n'ont pas toujours reçu de la part des géologues le sens précis, nettement distinct, que nous venons de donner à chacune d'elles; trop souvent elles ont été employées les unes pour les autres, et chacune dans des sens tout-à-fait opposés, de telle sorte que, dans le langage et dans les écrits des géologues, il existe encore une grande confusion à cet égard : les uns disent indifféremment, par exemple, une roche, ou une formation, ou un terrain secondaire, ou bien marin, ou bien calcaire, tandis qu'il faut dire exclusivement une roche *calcaire,* une formation *marine*, un terrain *secondaire;* d'autres géologues considèrent les terrains comme les grandes divisions du sol, et ils sous-divisent chaque *terrain* en un plus ou moins grand nombre de *formations*, tandis que d'autres encore, dans une idée inverse, prennent les *formations* pour la représentation de tout ce qui s'est produit dans une grande période, limitée par des événements géologiques plus ou moins généraux, et divisent ces *formations* en plusieurs terrains caractérisés, soit par la nature des roches, soit par l'origine de celles-ci.

Cette incertitude dans la nomenclature géologique et la confusion qui en résulte viennent naturellement de ce que les premiers auteurs qui ont introduit les expressions aujourd'hui consacrées de *terrain* et de *formation*, et particulièrement l'école de l'illustre Werner, attribuant une même origine aqueuse ou neptunienne à la généralité des matériaux dont le sol est composé, croyaient, en conséquence, que les grandes différences de nature, de structure et de disposition de ces matériaux étaient en rapport avec leur ancienneté relative, ou le produit de circonstances particulières et locales : ils n'ont pas alors senti le besoin d'attacher une valeur tranchée à des expressions qu'ils employaient pour rendre des idées qui elles-mêmes n'étaient pas nettement arrêtées.

On distinguait dans l'origine les *terrains primitifs* des *terrains secondaires*, et cette distinction était fondée sur l'idée que les premiers, exclusivement composés de substances cristallines, ne contenant pas de fragments, avaient été formés antérieurement à l'action des causes qui ont depuis brisé le sol et avant la création des corps organisés. Les terrains secondaires étaient ceux qui, contenant des sédiments, des agrégats mécaniques et des fossiles, avaient été produits après un événement que l'on supposait nécessairement très grand, puisqu'il avait changé entièrement l'état des choses à la surface de la terre, qui était dès lors devenue habitable et peuplée. Mais des observations plus exactes et plus multipliées ne tardèrent pas à faire voir que, dans certaines parties du sol, on rencontrait à la fois, et alternativement, les caractères des terrains primitifs et ceux des terrains secondaires. De là l'établissement d'une classe moyenne de *terrains de transition* ou *intermédiaires*, qui semblait indiquer, comme on le disait alors, que la nature avait passé graduellement, et par oscillation, d'un état de production à un autre.

Enfin une analyse plus détaillée du sol ayant démontré que dans ses parties les plus profondes et les plus anciennes, comme dans les plus superficielles et les plus modernes, on trouve par place des dépôts, massifs ou stratifiés, cristallins ou sédimentés, avec ou sans fragments, avec ou sans fossiles, on reconnut que ces divers caractères n'étaient pas dus à l'âge, mais qu'ils provenaient des causes et des circonstances de production ; que des causes différentes, agissant simultanément, avaient, dans le même temps, produit des effets distincts, tandis que les mêmes causes, ne cessant d'agir depuis les époques les plus reculées jusqu'au moment actuel, avaient donné lieu à des produits analogues dans tous les âges.

Pour nous résumer et ne pas entrer

dans des développements que la nature de cet ouvrage ne nous permet pas, prenons un exemple vulgaire, et comparons les substances minérales qui composent le sol aux hommes d'un régiment. Ne pourrions-nous pas classer d'abord les hommes suivant la première lettre de leur nom, ou d'après leur taille, leur tempérament, etc., et sans faire attention aux fonctions qu'ils remplissent, ni au rang qu'ils occupent? Nous formerions alors des groupes comparables aux groupes de substances minérales désignés sous le nom de *roches*; nous ferions ensuite des tableaux dans lesquels nous rapprocherions ou séparerions ces mêmes hommes, en raison de leur grade, et nous aurions les soldats, les sous-officiers, les officiers, capitaines, commandants, etc: cette classification correspondrait à celle des *formations;* enfin les sections du régiment en 1er, 2^{e}, 3^{e} bataillon, et chacun de ceux-ci en compagnies, escouades, etc., seraient analogues à celles du sol en *terrains*.

Avec la nomenclature logique et scientifique que nous venons d'exposer, le géologue qui veut décrire le sol d'une contrée limitée et le comparer à celui d'une autre contrée peut le faire d'une manière simple et convenable sans difficulté. Le sol des environs de Paris, dira-t-il, est exclusivement composé de terrain secondaire supérieur, crétacé, et de terrain tertiaire inférieur. Dans ces deux classes de terrains, on ne rencontre que des formations aqueuses ou neptuniennes, et les terrains tertiaires sont particulièrement caractérisés par des formations marines qui alternent avec des formations d'eau douce lacustres, et par des formations fluvio-marines; les roches calcaires, arénacées, argileuses, gypseuses, meulières dominent dans ces diverses formations. Le sol de l'Auvergne, au contraire, se compose de terrains primaires inférieurs et moyens, sur lesquels reposent des terrains tertiaires: dans ces terrains tertiaires se voient des formations aqueuses exclusivement d'eau douce lacustres ou travertines, et des formations volcaniques; les calcaires et les marnes argileuses, les trachytes, les phonolithes, les basaltes et les téphrines sont les roches dominantes dans ces diverses formations.

Les terrains ne pouvant pas être caractérisés par la nature des roches ni par le mode des formations, puisque le même terrain peut être dans une localité composé de formations marines et de roches calcaires et argileuses, dans une autre de formations d'eau douce et de roches siliceuses, dans une troisième de formations ignées, volcaniques et de roches feldspathiques ou pyroxéniques, etc.; ce n'est que dans un ensemble de caractères, et surtout dans la superposition, que l'on trouve le moyen de les distinguer les uns des autres. Mais ici d'assez grandes difficultés se présentent, car toutes les sections chronologiques du sol ne se voient pas en rapport dans une même portion du sol. De grandes régions sont uniquement composées de terrains anciens; dans d'autres, à quelque profondeur que l'on parvienne, on ne traverse, à partir de la surface, que des terrains modernes; il faut chercher et trouver les points où ceux-ci reposent sur les premiers pour constater leur âge moins éloigné. C'est par une suite de recherches de ce genre que les géologues sont parvenus à distribuer en une série successive un certain nombre de groupes dont les caractères généraux, le *facies*, bien appréciés, suffisent bientôt à l'observateur pour déterminer l'âge relatif d'un terrain sans voir quelle est sa position par rapport à d'autres. Il en est de ces caractères des terrains fournis par certains minéraux, certaines roches, certains fossiles, comme de ceux auxquels un antiquaire reconnaît, par les monuments, les meubles, les armes, le style, etc., les diverses époques historiques, ou auxquels un artiste reconnaît les tableaux des différentes écoles.

Quant aux principes de nomenclature à adopter pour désigner les divers terrains, il s'en faut que les géologues soient d'accord: les uns proposent autant de noms qu'ils reconnaissent de groupes distincts, et ils empruntent ces noms soit aux roches, soit aux substances, soit aux fossiles, soit aux localités. Ainsi on a des terrains de grès rouge, de grès vert, crétacés; des terrains métallifères, carbonifères, houillers; des terrains trilo-

bitiens, ammonéens, anoplothériens; des terrains siluriens, dévoniens, oxfordiens, néocomiens, parisiens, etc.; ou bien on crée des noms tirés du grec: terrains œocènes, miocènes, pliocènes, comme l'a fait M. Lyell pour subdiviser les terrains tertiaires.

Il faut remarquer que tous ces noms significatifs, tels que *grès rouge*, *métallifères*, *carbonifères*, n'indiquent que des caractères dominants qui non-seulement ne sont pas absolus, mais sont souvent contraires au fait. Ainsi le terrain de *grès rouge*, qui marque une époque, peut n'être représenté, par place, que par des argiles et des calcaires; le terrain carbonifère peut ne contenir aucun atome de charbon, tandis que du grès rouge et du charbon peuvent se trouver dans des terrains de toute autre époque.

Il vaudrait sans doute mieux ne donner aux terrains que des noms insignifiants et sonores, ou même des numéros; mais, dans ce dernier cas, on tomberait dans l'inconvénient de ne pouvoir intercaler de nouveaux groupes, et la science est trop peu avancée pour que l'on ne sente pas chaque jour la nécessité de le faire; par cette raison, il est sage et prudent d'attendre, avant de vouloir formuler une classification des terrains. Pour le moment, la division du sol en trois grandes classes de terrains, *primaires*, *secondaires* et *tertiaires*, a le grand avantage de ne pas engager l'avenir; cette division naturelle, logique, ne signifie pas autre chose que terrains inférieurs ou anciens, terrains moyens ou intermédiaires, terrains supérieurs ou nouveaux, et cette classification sera toujours et partout applicable; il n'y a que les limites entre les trois grandes classes qui pourront varier. En partageant ensuite chaque classe en terrains inférieurs, moyens et supérieurs, on obtient le même résultat, et l'on a déjà neuf divisions générales, dans lesquelles il devient facile d'encadrer avec ordre un grand nombre des faits qui se rapportent à l'histoire du sol, sans qu'il soit besoin de surcharger la mémoire d'une multitude de mots aussi difficiles à retenir qu'à comprendre et souvent à prononcer. C'est malheureusement un préjugé trop généralement répandu, que ce qui paraît trop simple n'est pas scientifique, et la vérité a si peu de crédit, qu'il est presque aussi difficile de la faire voir aux autres qu'il l'a été de la reconnaître soi-même. C. P.

TERRASSEMENT, TERRASSIER. Le travail du terrassier a pour objet le déblai ou le remblai des terres, et s'applique au creusement d'un fossé, d'un étang, d'une cave, d'un puits, aux fondations d'une maison, à la forme d'une route où d'une rue, aux grands travaux de parcs ou de jardins, aux plantations, etc. Pour faire un terrassement, l'ouvrier jalonne le sol, y tire des niveaux, et, à l'aide de piquets plantés de distance en distance, il mesure la quantité de terre qu'il doit ou enlever ou rapporter, afin d'égaliser le terrain. Il a soin, pour faciliter le toisé de l'architecte ou de l'ingénieur, de laisser de loin en loin de petits piliers de terre qu'à cause de cela on nomme des *témoins*, et qu'on n'enlève qu'après l'ouvrage terminé. On a indiqué, à l'art. DÉBLAI, le temps qu'emploie un ouvrier terrassier pour enlever une quantité donnée de diverses terres. On a parlé au même endroit des outils dont il se sert à cet effet. Tout le monde sait qu'ils se composent surtout de la pioche, pour ameublir la terre; de la pelle, pour l'enlever et la mettre dans des brouettes, des tombereaux ou des wagons au moyens desquels des hommes, des chevaux ou des locomotives la transportent à l'endroit à remblayer. Là on la tasse avec une espèce de mailloche emmanchée verticalement. A mesure qu'on creuse le sol, on soutient la tranchée avec des planches et des madriers, de crainte des éboulements. Quelquefois un terrassement doit être épaulé de maçonnerie, comme dans les fortifications et les ornements de jardin, soit dans un but d'utilité, soit dans un but d'agrément.

On appelle plus particulièrement *terrasse*, l'élévation de terre ménagée dans les parcs ou jardins, surtout au-dessus d'une rivière ou d'une vallée, et plantée d'arbres, ou ornée de fleurs, de vases et de statues, pour servir à la fois de pro-

menade et de point de vue. Telle est la célèbre terrasse de Saint-Germain-en-Laye qui domine le cours de la Seine, dans une longueur notable, et d'où l'on jouit d'un magnifique coup d'œil. Celle de Meudon, moins longue, mais où la vue, plus resserrée, n'est assurément pas moins pittoresque, mérite aussi une mention. Par extension, on a donné le nom de *terrasse* à la couverture d'un bâtiment en plate-forme, où la terre n'entre pour rien, mais dont le but est le même. C'est surtout en Italie et en Orient que l'usage de ces sortes d'ornements est le plus répandu. D. A. D.

TERRAY (Joseph-Marie, abbé), né à Boen (dép. de la Loire), en déc. 1715, dut aux soins d'un oncle fort riche, et de plus médecin de la mère du régent, une excellente éducation qu'il sut mettre à profit et qui lui ouvrit les portes du parlement de Paris où il entra en qualité de conseiller-clerc en 1736. Jusqu'en 1753, époque où le parlement fut exilé à Châlons, il se fit remarquer par sa capacité dans les affaires, non moins que par la sévérité de sa vie privée. Mais lorsqu'après son retour il eut recueilli l'opulent héritage de son oncle, il s'opéra en lui une complète révolution. Poussé par un ambitieux espoir, il s'attacha à la marquise de Pompadour, et, pour plaire à cette favorite, il déserta, en 1755, les intérêts du parlement. Resté seul aux enquêtes après la démission de tous les membres de cette cour, il sut, à la reprise des séances, se ménager une position éminente, et se faire adjuger, pour prix du service qu'il rendit en prenant des conclusions contre les jésuites, la riche abbaye de Molesme. A compter de ce moment, l'abbé Terray ne se donna plus même la peine de cacher la dissolution de ses mœurs, survenue avec sa fortune. Devenu le bras droit du contrôleur général de Laverdy, il eut une grande part à l'arrêt d'exportation des grains qui amena d'infâmes spéculations dans lesquelles l'abbé Terray trouva moyen d'augmenter encore sa fortune, portée bientôt à 150,000 livres de rente. Laverdy ayant été remplacé, l'abbé Terray feignit de se jeter dans la partie des mécontents, et rédigea, en janvier 1769, les *Remontrances du parlement sur les édits bursaux*. Cet écrit fit une telle sensation que le roi se crut obligé d'appeler son auteur au contrôle général, but de son ambition (21 déc. 1769).

La première opération du nouveau contrôleur fut une banqueroute (*voy.* Finances, T. XI, p. 45) qu'il justifia par la nécessité de ne pas continuer le système de ses prédécesseurs, et de tracer une ligne entre leur administration et la sienne. Toutes ses mesures se ressentirent de ce début; elles lui firent perdre rapidement la faveur publique que ses écrits lui avaient attirée. Non content de voler, comme on disait alors, de l'argent *au nom du roi*, il en extorquait pour son propre compte au moyen des pots-de-vin de toute espèce qu'il prélevait sur tous les services qui étaient de son ressort. Une somme de 300,000 livres qu'il s'adjugea sur le renouvellement du bail des fermes, et sur celui des poudres, compromit un instant son crédit; mais la comtesse Dubarry, avec laquelle il partagea son bénéfice, le sauva de ce mauvais pas. Tous ces indignes profits, joints à ceux que lui procuraient ses spéculations sur les grains, le mirent à même d'étaler un luxe scandaleux qui souleva contre lui l'indignation générale. Voltaire, à qui les mesures du contrôleur général avaient fait perdre une somme considérable, le harcelait de ses sarcasmes les plus amers. Loin de s'en émouvoir, l'abbé Terray n'en poursuivait pas moins le cours de ses déprédations et de ses débauches. Louis XV récompensait ses honteux services par le don du cordon bleu et par celui de l'abbaye de Throarn, d'un revenu de 50,000 livres. Lors de l'abolition des parlements, l'abbé Terray, laissant à Maupeou (*voy.*) tout l'odieux de cette affaire, eut l'adresse de se tenir à l'écart, et, comme pour balancer tout le mal qu'il avait fait, il employa le peu de temps qu'il passa dans l'intendance des bâtiments, en 1774, à rendre des services réels aux beaux-arts qui étaient de son domaine. C'est à lui qu'on doit le rétablissement du voyage des élèves de l'école de peinture à Rome et l'exposition de la galerie du Louvre. La mort de Louis XV fut le signal de la chute de

l'abbé Terray. Exilé d'abord par le nouveau roi à sa terre de Lamotte-Tilly, il eut bientôt la permission de revenir à Paris, où il continua de spéculer sur les grains et d'écrire des pamphlets anonymes contre ses successeurs. Il mourut le 18 févr. 1778. D. A. D.

TERRE. La terre, séjour de l'homme, composée de parties solides et liquides, et entourée d'une atmosphère gazéiforme, est un globe faisant partie du système solaire, en tout semblable aux autres planètes (*voy.*), la troisième dans l'ordre des distances à l'astre qui les éclaire, et décrivant autour de lui une orbite elliptique dont il occupe l'un des foyers, tandis qu'elle tourne sur elle-même avec rapidité.

Rien ne paraît plus singulier, au premier abord, que de ranger la terre parmi les corps célestes. Que semble, en effet, avoir de commun cette vaste surface qui nous porte avec ces astres qui ne paraissent que comme des points dans les cieux? La terre est opaque : les astres brillent; nous n'apercevons en elle aucun mouvement : les astres changent continuellement de place, comme on s'en assure en les regardant soit à différentes heures du jour ou de la nuit, soit dans les diverses saisons de l'année. Ces oppositions si profondes en apparence, la science est parvenue à les expliquer d'une manière irréfragable, et il n'est plus permis de douter aujourd'hui de l'analogie de la terre avec les autres corps célestes.

Un des points qui ont dû intéresser le plus vivement l'esprit de l'homme, c'est la forme de la planète qu'il habite. Aussi trouvons-nous, dès la plus haute antiquité, des tentatives pour déterminer sa figure. Bien qu'arrêtés dans leurs moyens de recherches par les mers et le peu de rapports qui existaient entre les divers pays, les anciens ont pu cependant soupçonner la sphéricité de la terre. Cette forme se déduit en effet de plusieurs phénomènes physiques faciles à observer. Telle est, par exemple, la ligne circulaire qui termine de toutes parts l'horizon dans une plaine ou sur la mer; cette ligne change si le spectateur se déplace, mais la forme reste toujours celle d'une circonférence dont il occupe le centre. S'élève-t-il sur une montagne, il retrouve la même figure à l'horizon, seulement elle embrasse une plus grande étendue de terrain. Vogue-t-il sur les flots de l'Océan, la courbure de la surface des eaux est encore plus sensible. S'il se rapproche de la terre, les premiers objets qu'il voit sont les parties les plus élevées du sol ou le sommet des édifices; puis, à mesure qu'il avance, il en découvre les parties plus basses. D'un autre côté, celui qui attend un vaisseau sur le rivage aperçoit le haut des mâts avant d'en voir le pont. Ces phénomènes n'auraient pas lieu si la terre n'avait sa surface convexe. De plus, lorsqu'il fut reconnu que les éclipses de lune (*voy.*) sont causées par le passage de la terre entre cet astre et le soleil, la forme arrondie de l'ombre projetée a donné une nouvelle preuve de la sphéricité de la terre. Beaucoup d'autres raisons, comme les voyages de circumnavigation autour de la terre, dans lesquels les navigateurs reviennent au point de leur départ par une direction opposée à celle qu'ils ont prise en partant, corroborent encore le fait de la rotondité terrestre.

La forme ronde de la terre une fois établie, on a dû la considérer comme une sphère parfaite, car les inégalités de sa surface, qui paraissent si grandes à nos yeux, sont à peine appréciables comparativement à son volume, et, malgré ses aspérités, la surface de la terre peut être regardée relativement comme aussi unie que la peau d'une orange. Puis on se mit à rechercher les dimensions de ce globe immense. La première estimation de la grandeur de la terre est donnée par Aristote, qui rapporte une mesure de sa circonférence trouvée par *les anciens mathématiciens*. Une mesure plus authentique de la terre est celle d'Ératosthène, qui l'évalua d'après la distance de Syène à Alexandrie. D'autres calculs furent encore tentés par Posidonius et sous le règne du khalife arabe Al-Mamoun. Mais la difficulté d'estimer actuellement la longueur des mesures dont on doit s'être servi dans toutes ces expériences fait qu'il est impossible de savoir au juste la valeur des résultats. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faut arriver au XVII^{e} siècle pour trouver une mesure assez approximative de la terre. Alors l'heureuse tentative de

Fernel (*voy.* Degré et Hodomètre) avait dirigé l'esprit des géomètres vers cette recherche. Snellius imagina des procédés plus scientifiques et les mit en usage; mais un vice de calcul, que la mort l'empêcha de rectifier, lui ravit l'honneur de donner la première mesure exacte d'un arc de méridien terrestre. Picard (*voy.*) fut plus heureux ; il entreprit de nouvelles opérations et parvint au but. Cependant la variation de la pesanteur sous l'équateur, signalée par Richer (*voy.* Pendule), compliqua la question : on était amené à penser que la terre n'était pas une sphère parfaite, ainsi que les lois de la gravitation avaient pu le faire pressentir et que le calculaient Newton et Huygens. De nouvelles mesures furent opérées en France par La Hire et D. Cassini (*voy.* ces noms); seulement les degrés furent trouvés plus grands en allant du nord au midi, résultat par lequel on croyait confirmée la théorie de Newton et de Huygens, qui regardaient la terre comme un sphéroïde aplati vers les pôles. Mais des savants ayant fait remarquer qu'au contraire, dans cette hypothèse, les degrés devaient aller en croissant vers les pôles à partir de l'équateur, plutôt que d'abandonner les calculs probablement erronés déduits des observations, on préféra se figurer la terre comme un sphéroïde allongé aux pôles. Par bonheur, le gouvernement français ordonna aussitôt des opérations pour rectifier la mesure de la terre sur une grande échelle. En 1735, Godin, Bouguer et La Condamine partirent pour le Pérou; et l'année suivante, Maupertuis, Clairaut, Camus et Lemonnier, auxquels se joignirent l'abbé Outhier et l'astronome danois Celsius, allèrent en Laponie. L'aplatissement (*voy.*) de la terre fut prouvé, et les Cassini eux-mêmes, après avoir déclaré avec courage reconnaître des erreurs commises dans leurs calculs, se rangèrent à l'avis de leurs adversaires. La longueur du degré du méridien mesuré à l'équateur fut calculée de 56,753 toises, et celle du degré de Laponie, sous une latitude moyenne de 66° 20′, de 57,422 toises, ce qui donne $\frac{1}{213}$ pour l'aplatissement au pôle. Mais lorsqu'on compare ces mesures à celles que trouvèrent d'autres savants dans d'autres temps et en d'autres contrées, les résultats ne concordent plus, ce qui fait croire que les méridiens de la terre ne sont pas des ellipses, ni des courbes semblables. La mesure d'un degré austral, faite par La Caille avec la plus grande exactitude, semblerait en outre annoncer que l'aplatissement est plus considérable dans cet hémisphère que dans le nôtre, d'où il faut conclure que la terre n'est pas un ellipsoïde, ni même aucun autre solide de révolution parfait, mais un sphéroïde irrégulier. De la comparaison des diverses mesures d'arcs de la terre regardées comme les plus exactes, et renouvelées, comme on sait, en partie lors de l'établissement du système métrique français (*voy.* l'art. et les notices sur Méchain, Delambre, etc.), on a tiré ces conclusions que notre planète a, en dimensions générales, $12{,}754{,}863^{m}$ de diamètre équatorial, et $12{,}712{,}251^{m}$ de diamètre polaire; d'où il résulte pour différence ou aplatissement $42{,}612^{m}$. Ainsi le rapport des deux diamètres de la terre est à peu près celui de 298 à 299, c'est-à-dire que l'aplatissement est un peu plus grand que $\frac{1}{300}$, résultat qui s'accorde avec celui que donnent la théorie de l'attraction universelle et le calcul des variations des oscillations du pendule aux différents degrés de latitude. Après Newton et Huygens, Stirling, Bouguer, Maclaurin, Clairaut, Euler, Lagrange, Laplace et M. Mathieu, se sont occupés de la recherche du degré d'aplatissement de la terre aux pôles par la théorie. On s'accorde généralement à le fixer aujourd'hui, par les deux méthodes, à environ $\frac{1}{300}$.

Si la solution du problème de la figure de la terre est encore remplie de difficultés, il n'en est pas de même de l'explication des mouvements dont notre globe est incontestablement affecté. Nous avons déjà donné au mot Planètes quelques-unes des raisons qui ont fait transporter au soleil la fixité dont la terre avait pu d'abord paraître douée. A l'art. Soleil, nous avons fait voir comment les mouvements de la terre, supposés par une illusion d'optique appartenir à cet astre, produisaient le jour, la nuit, l'année avec ses saisons, et servaient ainsi de

base au calcul du temps ou au calendrier (*voy.* ces mots). Pour se rendre compte de tous ces mouvements, des cercles correspondants ont été imaginés par les astronomes dans les cieux et sur la terre. L'un, l'écliptique, indique la route que suit le soleil dans le cours d'une année. L'équateur est le grand cercle de la terre, également éloigné partout des pôles, qui partage le globe en hémisphère (*voy.*) austral et septentrional. Traversé par tous les méridiens, qui se réunissent aux pôles, il est à égale distance de chacun des points des différents parallèles qui marquent les degrés de latitude. Trois cercles parallèles à l'équateur, dans chaque hémisphère, coupent la terre en zones torride, tempérée et glaciale ou polaire (*voy.* CLIMAT). Les deux circonférences qui renferment les points où le soleil s'éloigne le plus de l'équateur (*voy.* SOLSTICE) sont nommées les tropiques; la région du ciel à laquelle ils correspondent prend le nom de zodiaque : c'est une zone que ne quitte jamais le soleil. Tous ces cercles ont des articles spéciaux dans notre ouvrage. Nous devons nous contenter ici de rappeler les principaux points de la théorie de la terre.

Et d'abord, nous savons que notre globe a deux mouvements distincts : l'un de rotation sur son axe (*voy.*), qu'on nomme *diurne*, l'autre de révolution autour du soleil, qu'on appelle *annuel*. Le premier s'effectue d'occident en orient en $23^h\ 56^m 4^s$ de temps solaire moyen. Mais dans cet intervalle, la terre s'étant avancée sur son orbite, sa situation a changé relativement au soleil, et un même méridien terrestre ne se retrouve en coïncidence avec cet astre qu'après une rotation entière, plus une petite partie de la rotation suivante, de sorte qu'en rapportant au soleil le mouvement de la terre sur son axe, la durée de cette rotation est en moyenne de 24 heures ; c'est ce mouvement qui produit l'illusion de la révolution quotidienne, d'orient en occident, de la voûte céleste et des astres qui y sont attachés. L'autre mouvement de la terre s'exécute en $365^j\ 5^h 48^m 51^s$: c'est ce qu'on appelle son année *tropicale;* mais le temps qu'elle met à accomplir sa révolution annuelle, en prenant une étoile fixe pour point de départ et d'arrivée, est de $365^j 6^h 9^m 12^s$: c'est l'année *sidérale*. Dans l'intervalle de cette révolution, le soleil nous fait l'effet de parcourir l'écliptique d'occident en orient. Comme le centre de la terre ne quitte jamais le plan de l'écliptique, avec lequel son axe forme un angle de plus de 66°, cette inclinaison étant à peu près constante, il s'ensuit que le soleil ne répond pas perpendiculairement deux jours de suite aux mêmes points de la surface de la terre : d'où naît le changement des saisons (*voy.* l'art.) et l'inégalité dans la durée des jours et des nuits. La rotation de la terre sur elle-même se manifeste aussi dans l'expérience par la diminution de la pesanteur à l'équateur et par la déviation dans la chute des corps. La révolution annuelle se démontre théoriquement comme une conséquence des lois de l'attraction universelle, et l'aberration de la lumière en fournit une preuve empirique.

Outre ces deux mouvements, la terre est encore affectée de quelques variations. Ainsi son axe n'est pas toujours exactement parallèle à lui-même dans sa révolution autour de son orbite ; il en résulte un changement périodique dans la position des pôles terrestres relativement aux étoiles et un déplacement des points équinoxiaux, phénomènes appelés *nutation* (*voy.*) *de l'axe* et *précession des équinoxes*. Les changements annuels de l'obliquité (*voy.*) de l'écliptique tendent actuellement à rapprocher les tropiques l'un de l'autre, jusqu'à ce qu'ils recommencent à s'éloigner. Enfin on peut signaler un mouvement qui fait varier les points de l'aphélie et du périhélie de la terre autour de l'écliptique.

Nous avons déjà dit ailleurs que la distance de la terre au soleil était d'un peu plus de 150 millions de kilom. En supposant le diamètre moyen de la terre de 12,733 kilom., on trouve que sa circonférence est de 40,000 kilom.*, et sa surface totale d'environ 510 millions de kilom. carr. dont les trois quarts sont couverts par la mer; à peine la moitié du

(*) C'est là, comme on sait, la base de notre système métrique, dont l'étalon primitif, le mètre, est la dix-millionième partie du quart de cette circonférence.

reste est-il habité. On comprend facilement que les différents point de l'équateur doivent parcourir chaque jour un cercle égal à leur circonférence : c'est à peu près 460^{m} par seconde, ce qui équivaut à la vitesse d'un boulet de canon. La densité moyenne de la terre est 5.5 fois plus grande que celle de l'eau, et les corps pesants qui tombent à sa surface parcourent environ 5^{m} pendant la première seconde de leur chute.

La terre, comme toutes les planètes, a dû être primitivement fluide; c'est du moins une opinion généralement admise aujourd'hui et qui se trouve confirmée par l'observation et la théorie. Ceci posé, la figure aplatie de la terre aux pôles s'explique facilement; car ce serait exactement la forme que prendrait en tournant sur son axe une masse sphéroïde liquide, sous l'influence de la force centrifuge. Le globe que nous habitons est composé d'air, d'eau, de fluides imponderables, et de couches terreuses et rocheuses qui sont la terre proprement dite. Cette partie solide de notre planète est formée de 50 et quelques corps combinés de diverses manières (*voy.* Minéralogie). La terre paraît contenir à son centre un noyau de matières minérales et métalliques en fusion à une très haute température, lequel est recouvert d'une enveloppe solide dont l'épaisseur varie et n'est pas bien connue. La chaleur centrale du globe, qui s'accorde avec les observations astronomiques, semble encore démontrée par l'augmentation de température qu'on observe à mesure qu'on s'enfonce dans des mines plus profondes ou qu'on descend des thermomètres dans les puits artésiens*, et aussi par la chaleur constante des eaux de sources thermales; enfin elle explique de la manière la plus satisfaisante les volcans et leur action, ainsi que les bouleversements qu'attestent les dispositions des roches et des couches terrestres. L'étude des diverses métamorphoses qu'a dû subir la terre et de ses cataclysmes (*voy.***) forme l'objet de la *géologie* (*voy.* ce mot, Terrain, Volcan, etc.).

(*) Cette augmentation est de 1° par 30^{m}.

(**) *Voir* surtout Cuvier, *Discours sur les révolutions de la surface du globe*, et Al. Brongniart, *Tableau des terrains qui composent l'écorce du globe.*

De ce refroidissement que paraît avoir subi la terre avant la venue de l'homme, ne serait-on pas autorisé, comme l'ont prétendu quelques philosophes, à conclure qu'il y a toujours une diminution lente, mais progressive, de la chaleur terrestre? La quantité de chaleur que le soleil envoie à la terre prise en bloc et à chaque point en particulier peut bien varier un peu, il est vrai, d'année en année; mais après une assez longue révolution, en supposant que la somme de chaleur contenue dans le soleil ne s'épuise pas, il est à croire que celle que la terre reçoit de lui se trouve identiquement la même. Toutes les causes qui modifient l'action du soleil sur la terre ne varient effectivement dans leurs effets qu'entre des limites fort restreintes, et elles se reproduisent égales à elles-mêmes dans des cycles dont l'étendue est plus ou moins exactement déterminée. Quant à la dépense de chaleur propre à la planète, dépense qui a dû être considérable au commencement, elle ne doit plus exercer désormais aucune influence appréciable sur la température de la croûte terrestre. Fourier a établi que la terre en est arrivée, quant à la déperdition de sa chaleur propre, à l'équilibre; et ce savant a calculé que, dans l'état actuel des choses, la chaleur que la terre porte en ses flancs ne pouvait contribuer à la température de la croûte terrestre que pour $\frac{1}{30}$ de degré en moyenne. Laplace a aussi contribué à renverser les théories de Buffon et de Bailly, qui voulaient que la terre marchât à une congélation inévitable et prochaine, en se servant de certaines observations lunaires pour prouver que la longueur du jour n'avait subi aucune variation; ce qui n'aurait pas eu lieu si la terre s'était refroidie et par conséquent resserrée: le grand géomètre en conclut qu'en 2,000 ans la température moyenne du globe n'a pas varié de la centième partie d'un degré centigrade.

La force qui maintient dans son orbite notre globe errant dans l'espace nous retient également à sa surface. La pesanteur, partout dirigée vers le centre de la terre, attire les corps pesants à sa surface, quoique dans les lieux diamétralement opposés ou *antipodes* les uns à l'égard

des autres, ils aient des positions contraires. Le ciel et les étoiles paraissent toujours au-dessus de la terre ; car l'élévation et l'abaissement ne sont relatifs qu'à la direction de la pesanteur. L'atmosphère (*voy.*) qui entoure notre globe est soumise à mille variations importunes, à une foule de météores (*voy.* ce mot et MÉTÉOROLOGIE) incommodes et dangereux ; le sol n'est fertile de lui-même presque nulle part, les animaux se font une guerre acharnée pour s'arracher une chétive nourriture. Il semble que les choses sont tellement ordonnées dans ce monde qu'il n'est point d'effets naturels qui s'y produisent dont l'homme ne soit exposé à recevoir du mal. Ainsi l'ont compris les premiers sages parmi les hommes, et cette idée est naïvement exprimée dans la *Genèse* sous forme d'une malédiction dont le Créateur aurait frappé notre premier père, en lui disant : « La terre sera maudite à cause de toi : tu en mangeras en travail tous les jours de ta vie ; et elle te produira des épines et des chardons ; et tu mangeras l'herbe des champs ; tu te nourriras de pain à la sueur de ton visage, jusqu'à ce que tu retournes à la terre de laquelle tu es formé ! » Mais cette dépendance même de la nature porte l'homme à lui résister et à la maîtriser à son tour. Son intelligence lui dit qu'il le peut ; le travail lui en fournit les moyens. Tout cède à sa puissante organisation. D'abord il arrache à la terre ses plus succulents produits, et il s'asservit les animaux, dispersant petit à petit ceux qui lui sont inutiles ou qui le gênent. Les éléments, enchaînés par ses mains, sont rendus impuissants à lui nuire et contraints de lui obéir et de servir à ses desseins. Croissant et multipliant, il étend sa race sur une plus grande surface de la terre, et c'est à son industrie qu'il demande une provision nourricière de plus en plus ample, que la nature lui accorde. Un jour il rejettera les guerres fratricides, où l'on se dispute un sol qu'elles ne font que ruiner, et il finira par ne plus rêver d'autres conquêtes que celles que Dieu lui a assignées de toute éternité : celles qui rendent la terre plus féconde et tous ses enfants laborieux plus riches et plus heureux. L. L.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la description de la terre, même sous la forme d'une simple esquisse : tout le monde sait qu'elle fait l'objet d'une science spéciale, la *géographie*, à laquelle, ou du moins aux prolégomènes de laquelle ressortissent aussi les faits astronomiques et physiques que l'on vient d'exposer, et dont on trouvera le développement dans les premiers volumes du savant ouvrage de Malte-Brun (*voy.*), enrichi en outre d'une histoire de cette science. Dans le nôtre, une grande part est faite à cette dernière, et il suffira, nous le croyons, de nommer les auteurs des principaux articles qui s'y rapportent, MM. Walckenaër, Klaproth, Guigniaut, Balbi, Depping, d'Avezac, Huot, Mac-Carthy, etc., pour faire naître dans l'esprit du lecteur une présomption favorable à leur égard. Outre l'art. GÉOGRAPHIE, on consultera ceux des cinq parties du monde, ou plutôt de la terre, EUROPE, ASIE, AFRIQUE, AMÉRIQUE et OCÉANIE, et ensuite les descriptions particulières de chacune de leurs subdivisions, pays, provinces, départements, etc. Aux art. DÉCOUVERTES (*voyages de*), HÉRODOTE, STRABON, PTOLÉMÉE, etc., on verra jusqu'où s'étendaient les notions sur la terre que possédaient déjà les anciens, et les noms de HUMBOLDT et de RITTER sont l'expression des connaissances, si prodigieusement perfectionnées, maintenant répandues à son sujet.

Mais il faudrait trop multiplier les citations s'il s'agissait de rappeler ici seulement les articles capitaux de cette Encyclopédie ayant un rapport direct à la description de la terre : outre les mots GÉOLOGIE et GÉOGNOSIE, GÉODÉSIE et ARPENTAGE, on comprend trop bien dans quelle étroite connexion sont avec elle d'autres sujets, tels que MINÉRALOGIE, MINÉRAUX et MÉTAUX, BOTANIQUE et VÉGÉTAUX, ANIMAUX et ZOOLOGIE, CULTURE, MONTAGNES, RIVIÈRES, MER, etc., pour qu'il soit nécessaire d'en placer ici l'énumération.

Disons cependant encore qu'au mot POPULATION (T. XX, p. 58) nous avons établi le nombre des habitants de la terre, dont on peut apprendre à connaître l'origine diverse et la filiation aux mots HOMME et RACES, les différentes langues

au mot LINGUISTIQUE, et les religions, avec le nombre des sectateurs de chacune, à ce mot même.

Bornons à cela nos renvois, contents d'avoir montré au lecteur, par un exemple de plus, que les articles de cette Encyclopédie ne doivent pas être envisagés isolément; car ils sont destinés à se compléter les uns par les autres. Aussi toutes les fois que le lecteur remarquera quelque part une lacune, il voudra bien, guidé par la connexité, se reporter ailleurs, afin de voir si on n'a pas profité pour la combler de toutes les occasions qui ont pu se présenter successivement. Quelquefois, hélas! sa bonne opinion pourra le tromper; mais souvent aussi une recherche attentive l'y confirmera, et nous compterons alors plus sûrement sur son indulgence à l'égard de notre ouvrage, où, nous le craignons, l'humaine faiblesse laisse empreintes ça et là ses traces. J. H. S.

TERRE-DE-FEU, groupe d'îles au nombre de 11 grandes et plus de 20 petites, dont la superficie totale est évaluée à 1,500 milles carrés géogr., situé entre le 52° 41′ et le 55° 11′ de lat. S. et entre le 67° et le 77° de long. occ., à l'extrémité méridionale de l'Amérique, séparé de la Patagonie par le détroit de Magellan, et de l'île des États par celui de Lemaire. Découverte par Magellan en 1522, la Terre-de-Feu a été ainsi nommée par ce célèbre navigateur à cause des feux qu'il y aperçut pendant la nuit et qu'il attribua à des volcans. Le climat y est extraordinairement froid; en beaucoup d'endroits, la glace ne fond jamais. Le mont Sarmiento, la plus haute montagne de ce groupe, paraît être un volcan; il a 5,000 pieds d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Ce pays a une flore toute particulière; les insectes y sont fort rares, et, à l'exception de quelques oiseaux de proie, on n'y rencontre non plus aucun oiseau terrestre. Les oiseaux aquatiques, tels que les canards, les oies, les mouettes, y sont nombreux au contraire. Le seul quadrupède est le chien. La mer est peuplée de baleines, de phoques et de tortues de toute espèce. Les habitants, nommés *Pécherehs* ou amis et *Yacanacus*, au nombre d'environ 2,000, sont une race d'hommes fort laids, petits, maigres, sans barbe, avec de longs cheveux noirs et un teint de rouille; ils sont au plus bas degré de l'échelle de la civilisation. Leurs vêtements consistent en peaux de chiens marins jetées sur les épaules et attachées autour des jambes. Ils aiment cependant à se parer de bracelets de coquillages et se peignent des cercles blancs autour des yeux. Leur unique boisson est de l'eau; leur nourriture ordinaire, de la chair d'animaux marins crue ou à moitié corrompue. Ils n'ont point d'habitations fixes. Leurs huttes ne consistent qu'en quelques perches rapprochées en forme de cône et recouvertes d'herbe. Une ouverture sous le vent sert à la fois de porte et de cheminée. Leurs canots n'annoncent pas plus d'industrie; mais leurs armes, leurs flèches, leurs filets et leurs hameçons sont travaillés avec beaucoup d'art, et ils s'en servent avec une grande adresse. *C. L.*

TERRE DE SIENNE, TERRE D'OMBRE, *voy.* OCRE.

TERRE FERME (*Terra ferma*), ancien nom du pays situé au nord de l'Amérique septentrionale, depuis l'isthme de Panama jusqu'à la Guyane. *Voy.* GRENADE (*Nouvelle-*).

TERRE-NEUVE (en anglais *New-Foundland*), île de l'océan Atlantique, située près de la côte orientale de l'Amérique du nord, entre 47 et 51° de lat. N., et entre 55 et 61° de long. occ. Cette île, découverte en 1497 par Sébastien Cabot (*voy.*), est de forme triangulaire; le détroit de Belle-Isle la sépare de la Nouvelle-Bretagne. Elle a 120 lieues de longueur, et 5,560 lieues carrées de surface. Deux baies profondes et opposées forment dans le sud-est une espèce de péninsule, où se trouve *Saint-Jean* (*Saint-John*), capitale de l'île et chef-lieu d'un vaste gouvernement qui embrasse en outre le Labrador, le Maine oriental et l'île Anticosti; elle a un bon port et une population d'environ 15,000 hab. Les autres villes principales de l'île sont la Conception (*Harbour-Grace*), ayant 4,000 hab.; Placentia, ancienne capitale avec un port, et Trinity-Harbour, autre port florissant par les pêcheries. Possédée d'abord par les Français, l'île de Terre-Neuve est passée, par le traité

d'Utrecht (1713), sous la domination de l'Angleterre. La France n'a conservé dans ces parages que les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, situées au sud de l'île, et en outre elle s'est réservé le droit de pêche dans le nord. On peut évaluer la population de l'île à environ 30,000 individus, parmi lesquels on compte quelques aborigènes de la tribu des Micmacs. La température de l'île est généralement très froide; la neige y tombe en abondance depuis novembre jusqu'en mai, et les vents qui soufflent alors des régions polaires poussent leurs glaces jusque dans les nombreuses baies qui la découpent. L'été, qui dure à peine quelques semaines en juillet et août, est sans cesse contrarié par des brumes épaisses. Les côtes sont formées de terrains abruptes et rocailleux. Dans l'intérieur, le sol est montueux, mais il ne s'y trouve pas de hautes montagnes. Les pentes du terrain produisent de distance en distance des marais, des étangs ou des vallées tourbeuses. Les productions sont celles des climats froids; les arbres résineux y dominent, surtout sur les hauteurs; les végétaux se réduisent aux plus communs de nos climats, tels que choux, navets, orge, avoine, etc. On y rencontre des ours blancs et noirs, des lynx, des renards, quelques lièvres, peu de chevaux et de moutons. L'île produit une espèce de chiens de haute taille, adroits et intelligents nageurs, qui se naturalisent très bien en Europe.

L'île de Terre-Neuve est surtout célèbre par la pêche de la morue (*voy.* l'art.), qui attire chaque année sur ses bancs une foule de navires anglais, français et américains, pour lesquels elle est une source inépuisable de richesses. D. A. D.

TERRE SAINTE, *voy.* PALESTINE.

TERRES AUSTRALES, nom qu'on donnait autrefois à la cinquième partie du monde aujourd'hui appelée Océanie (*voy.* ce mot). On le réserve maintenant pour indiquer la région australe (*voy.* ce dernier mot) découverte par Dumont d'Urville (*voy.*) aux environs du cercle polaire antarctique, au sud de l'Amérique. L'Adélie et la Terre Louis-Philippe en font partie. Z.

TERREUR (RÉGIME DE LA). On a donné ce nom au système politique inauguré le 31 mai 1793 par le triomphe de la Montagne sur les Girondins (*voy.*) et renversé le 9 thermidor (27 juillet 1794) avec Robespierre et ses partisans. *Voy.* CONVENTION NATIONALE, JACOBINS et ROBESPIERRE. Parmi les ouvrages spécialement consacrés à cette époque néfaste, nous citerons les *Souvenirs de la Terreur* (4 vol. in-8°) et les *Souvenirs thermidoriens* (2 vol. in-8°) de M. Georges Duval, ouvrages récemment publiés. X.

TERRITOIRE. Ce mot désigne l'ensemble des parties du globe sur lesquelles une nation constituée en société civile exerce les droits de souveraineté (*voy.*) qui lui appartiennent. Ainsi tout ce qui est renfermé dans les frontières (*voy.*) de l'état fait partie du territoire. Peu importe que ses diverses fractions soient réunies ou séparées, qu'on les considère comme métropole ou colonies; dans les rapports de nation à nation on n'y met aucune différence.

On distingue ordinairement dans le territoire de l'état le domaine public, les propriétés nationales et les propriétés privées. Le domaine public (*voy.*) embrasse tout ce qui est à l'usage de tout le monde sans que personne en ait la propriété, comme les lacs, les rivières navigables, les routes, les ports et la partie de la mer sur laquelle la nation étend sa puissance, etc.

L'état peut avoir à lui des biens dont l'usage est essentiellement destiné à l'avantage général; il a le droit, en se conformant aux lois constitutionnelles du pays, de les administrer, de les exploiter, de les aliéner comme le ferait tout propriétaire. Les biens privés appartiennent aux particuliers qui en jouissent et en disposent à leur volonté, pourvu qu'ils n'en fassent pas un usage prohibé par les lois et règlements. Ainsi, dans la réalité, quels que soient les droits individuels, toutes les portions de territoire sont destinées au service général de l'état, et, d'un autre côté, l'état leur doit également défense et protection. Dans l'intérieur, l'état fait les règlements qui concilient les droits de chacun avec le bien de tous; à l'égard des puissances étrangères, le ter-

ritoire est un tout compacte, qui, sous les rapports politiques, est censé appartenir à la nation elle-même. En conséquence de ces principes, la souveraineté de l'état est intérieure ou extérieure (*voy.* ÉTAT). Il exerce cette souveraineté à l'intérieur en maître et comme investi d'un *domaine éminent ;* il en étend l'action non-seulement sur la terre, mais sur les personnes et sur les choses qui se trouvent dans le territoire : *quidquid est in territorio, etiam est de territorio.* La souveraineté extérieure est purement passive ; elle se confond avec l'indépendance nationale : par elle, l'état règle ses rapports avec les personnes et les choses qui dépendent de l'étranger ou qui viennent de l'étranger.

On distingue souvent le territoire en *principal* et *accessoire*. Toutes ses portions ne sont pas toujours attenantes les unes aux autres. Le siége du gouvernement peut être dans une partie du monde, et ses dépendances se trouver dans des contrées plus ou moins éloignées (*voy.* COLONIES). Il en résulte fréquemment des différences dans le régime de l'administration, mais la souveraineté extérieure est toujours la même.

Le territoire, dans sa surface, est composé de terre et d'eau. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit au mot FRONTIÈRES de la portion de la mer qui est comprise dans le territoire. Quant aux lacs et rivières, la nation en règle l'usage comme celui de la terre. Ainsi la navigation et la pêche sont assujetties aux lois intérieures. Toutefois le congrès de Vienne a introduit en Europe un droit d'une grande importance en ce qui concerne les fleuves et rivières dont le cours navigable sépare ou traverse plusieurs territoires : la navigation en est libre à tous les peuples, sauf les règlements arrêtés en commun par les états riverains.

Quant à l'acquisition du territoire, les principes des puissances européennes, à l'égard de leurs possessions en Europe, diffèrent sous plusieurs rapports de ceux qu'elles suivent pour les autres parties du monde. En Europe, l'étendue de divers territoires est généralement fixée par des limites déterminées; cette étendue n'est modifiée que par des traités, et quelquefois par la conquête. Hors de l'Europe, on se permet d'occuper non-seulement les terres incultes et abandonnées, mais même celles sur lesquelles des peuplades sauvages sont établies. Les États-Unis de l'Amérique du nord ont adopté l'usage de transplanter les tribus indigènes en leur allouant des indemnités. Mais dans tous les cas, lorsque le territoire subit une modification quant à la souveraineté, les personnes qui restent sur le territoire aliéné sont incorporées à la nation qui l'acquiert et soumises à ses lois.

L'état, étant maître sur son territoire, a le droit d'en exclure les étrangers (*voy.* ce mot). Néanmoins l'usage reconnu entre les nations de l'Europe permet, en temps de paix, le passage et le séjour temporaire aux étrangers non suspects, à leurs voitures et vaisseaux. La seule condition qui est exigée consiste dans la représentation d'un passeport (*voy.*) régulier et émané des autorités compétentes. Il y a toutefois quelques distinctions à établir, à raison de la quantité des personnes et des circonstances dans lesquelles elles viennent sur le territoire.

Lorsqu'un étranger se présente avec un passeport régulier, et que son intention paraît être de voyager pour son instruction, pour sa santé, pour ses affaires, ou pour quelque autre but également innocent, on l'accueille avec facilité et bienveillance. Le gouvernement se réserve seulement le droit de lui retirer son permis de séjour, et de l'expulser du territoire, lorsqu'il croit que sa sûreté ou sa tranquillité y est intéressée.

Si un étranger vient demander un asile contre un danger imminent, s'il est poussé par la tempête ou par un autre accident imprévu, s'il est poursuivi par des armées ennemies ou par la justice du pays étranger, le droit naturel impose généralement à la nation qu'il implore le devoir de le mettre à l'abri du mal qui le menace. Seulement, en ce cas, on prend des mesures contre lui : on le désarme ; on lui assigne une résidence déterminée ; quelquefois on ne lui permet que de passer sans séjourner. Si le réfugié est accusé ou condamné à raison d'un crime commun et non politique, le gouvernement le livre souvent aux magistrats de son

pays, soit qu'il ait promis l'extradition (*voy.*) par un traité, soit qu'il consente à la faire volontairement.

Le passage des troupes étrangères et des vaisseaux armés en guerre, le transport des criminels ou des prévenus de crimes par des hommes armés, ne sont accordés que sur une réquisition préalable et par une concession spéciale.

Quand un étranger vient d'un lieu infecté par une maladie contagieuse, quels que soient les motifs qui le déterminent à demander l'entrée du territoire, on a incontestablement le droit de la lui refuser. Cependant, à moins d'un danger certain, la coutume est de le recevoir dans un lazaret ou de l'assujettir à une quarantaine (*voy.*), afin de s'assurer qu'il n'est point atteint de la maladie, ou de lui en procurer la guérison.

L'étranger admis sur le territoire devient sujet temporaire de l'état; il est obligé de se soumettre aux lois de police, et de payer les impôts exigés de lui. Ses droits publics et privés sont déterminés par la législation du pays.

Quant aux choses qui viennent de l'étranger, le gouvernement peut également en interdire l'entrée, ou ne la permettre que moyennant le paiement des droits d'importation. C'est ordinairement dans l'intérêt du commerce et de l'industrie du pays que l'on établit des droits de donane et qu'on règle les conditions auxquelles l'entrée du territoire peut être accordée (*voy.* Douane, Prohibition, etc.). Il n'est pas nécessaire de dire que les mesures et précautions sanitaires sont appliquées aux choses comme aux personnes qui viennent de l'étranger.

Il y a des pays dans lesquels la loi constitutionnelle ne permet à aucun étranger d'être propriétaire d'une partie du sol national. Dans d'autres contrées, il y a pour les étrangers certaines restrictions, connues sous le nom de droit d'*aubaine* (*voy.*), de *détraction* (en allemand *Abzug*), etc. P. R. C.

TERTIAIRES ou *Triaires*, *voy.* Infanterie, Légion, Batailles, etc.

TERTULLIEN. Quintus-Septimius-Florens Tertullianus, un des premiers et des plus grands défenseurs du christianisme, était né à Carthage vers l'an 160 de notre ère. Privé de bonne heure de son père, qui était centenier dans une légion du proconsul d'Afrique, il n'en reçut pas moins, par les soins de sa mère, une excellente éducation dans sa ville natale, où il étudia avec succès l'histoire, la philosophie, l'éloquence et le droit. Il se destinait à l'état de jurisconsulte; mais à une époque qu'on ne saurait fixer avec certitude, il abandonna la religion païenne dans laquelle il avait été élevé, pour embrasser le christianisme et pour recevoir la prêtrise. Il dut quitter sa femme pour suivre sa vocation, et il lui adressa, à cette occasion, *deux livres*, qu'il appelait son *testament*, et par lesquels il justifiait éloquemment le parti qu'il venait de prendre. Se faisant courageusement le défenseur des chrétiens persécutés par Plautien, ministre de Septime-Sévère, il écrivit le plus célèbre et le plus parfait de ses ouvrages, l'*Apologétique* (*voy.*), qu'il osa adresser, dit-on, au sénat romain, et même au ministre persécuteur. Tertullien était venu dans la capitale du monde; mais l'excessive intolérance de ses principes n'était pas faite pour lui gagner la bienveillance même de ses coreligionnaires dans Rome : aussi s'en retourna-t-il à Carthage, indigné de tout ce qu'il avait vu, et, entraîné par son caractère, il se jeta dans l'hérésie montaniste (*voy.* Montanus). Aussi incapable de se modérer dans la voie nouvelle qu'il venait d'embrasser que dans celle qu'il avait quittée, il employa à attaquer l'Église le même zèle qu'il avait mis à défendre les chrétiens à Rome. Il s'oublia jusqu'à insulter à plusieurs des croyances chrétiennes, et l'Église vit avec stupeur ce prince de l'éloquence soutenir les propositions les plus étranges et les moins spiritualistes. Il débitait ses extravagances dans le costume des anciens philosophes grecs (avec le *pallium*), qu'il avait adopté en quittant ses habits religieux. En butte, pour ce motif, aux railleries de ses compatriotes, il crut devoir leur adresser une réponse dans le même style que celui de l'attaque. Enfin il s'éloigna des montanistes, et devint le chef d'une secte qui n'eut ni consistance ni durée. Il mourut vers l'an 245, toujours en dehors de l'Église, et laissant après lui autant

d'ennemis acharnés que d'admirateurs sincères de ses talents et de sa gloire. Parmi ses défenseurs, on doit compter S. Cyprien, qui l'appelait *le maître*, et Bossuet, qu'une certaine affinité de pensées et de style entraînait à lui faire de fréquents emprunts; aussi M. de Châteaubriand, frappé de cette ressemblance, a-t-il appelé Tertullien *le Bossuet de l'Afrique*.

Ceux des nombreux traités de Tertullien qui sont parvenus jusqu'à nous sont : l'*Apologétique* ou Défense de la religion chrétienne; deux livres aux gentils (*Ad nationes*), traitant des mêmes matières que l'Apologétique; *Du témoignage de l'âme; Requête à Scapula* (*ad Scapulam*), l'un des officiers de l'empereur; *De spectaculis*, dirigé contre des jeux qu'il avait vu célébrer à Rome; *De idolatriâ; De coronâ*, éloquente défense d'un soldat chrétien; *Du manteau* (*De pallio*), dont nous avons déjà parlé; *De la pénitence; De la prière; Aux martyrs; De la patience; De la parure des femmes; Deux livres à sa femme*, déjà cités; *Que les vierges doivent être voilées* (*De virginibus velandis*); *Contre les Juifs; Traité des prescriptions; Du baptême; Contre Hermogène*, qui soutenait l'éternité de la matière; *Contre les valentiniens*, qui trouvaient dans Platon les dogmes du christianisme; *Traité de l'âme; De la chair de Jésus-Christ; De la résurrection de la chair:* ces trois derniers ouvrages sont des fruits de son hérésie; *Cinq livres contre Marcion*, qui professait la doctrine des deux principes, tenant des idées pythagoriciennes, platoniciennes et stoïciennes; *Le Scorpiaque* (*Scorpiace*), dirigé contre les caïnites et les gnostiques; *Contre Praxeas*, qui attaquait le dogme de la trinité; *Exhortation à la chasteté*, à propos des secondes noces qu'il condamne; *De la monogamie; De la fuite des persécutions; Des jeûnes.* Les Œuvres de Tertullien, ou au moins quelques-unes d'entre elles, font partie des collections indiquées à l'art. Pères de l'Église. La 1re édition est celle de Beatus Rhenanus publiée à Bâle, chez Frobenius, en 1521, in-fol.; d'autres éditions recommandables sont celles de Pamelius, Anvers, 1579, in-fol.; de La Barre, Paris, 1580, in-fol.; de Rigault, Paris, 1675, in-fol.; de Semler, Halle, 1770-73, 6 vol. in-8°; d'Oberthür, Würtzbourg, 1780-81, 2 vol. in-8°. On possède des traductions françaises de la plupart des ouvrages et traités de Tertullien depuis le livre *de la Couronne du soldat*, par Maceré, Paris, 1563, in-8°, jusqu'à nos jours. La vie de ce père de l'Eglise a été écrite par Allix, Du Fossé et d'autres; Ballenstædt et le docteur Neander (*Antignosticus*) lui ont consacré d'utiles travaux. D. A. D.

TESCHEN, chef-lieu de la principauté de même nom dans la Silésie autrichienne (*voy.*), avec 6,400 hab., deux gymnases, un musée et quelques fabriques. Ce petit pays, d'une superficie de 44 milles carrés, eut jusqu'en 1625 ses princes particuliers, vassaux de la couronne de Bohême, dont ils relevèrent depuis directement. L'empereur Charles VI le donna en 1722 au duc de Lorraine, dont le fils François-Étienne en hérita en 1729. Devenu empereur lui-même, il conféra la principauté à Albert, fils du roi de Pologne Auguste III, lorsqu'il épousa en 1766 sa fille, l'archiduchesse Marie-Christine (*voy.* Canova). Depuis ce temps, Albert, qui était duc de Saxe, fut appelé duc de Saxe-Teschen. Né en 1738, il mourut sans enfants le 10 févr. 1822, et ses riches collections, ainsi que la principauté, appartiennent maintenant à l'archiduc Charles. Dans cette dernière, on compte 9 villes, 279 villages et une population de 153,400 âmes. Teschen est célèbre par la paix qui y fut signée, le 13 mai 1779, entre Marie-Thérèse et Frédéric II, et qui mit fin à la guerre *de la succession de Bavière*.

Nous avons raconté ailleurs (*voy.* Bavière, T. III, p. 186) l'origine de cette guerre, qui, après d'inutiles négociations, éclata le 5 juillet 1778 par l'entrée du roi de Prusse en Bohême à la tête d'une armée de 100,000 hommes. Les Autrichiens, commandés par l'archiduc Joseph et Lascy, évitèrent une action générale, et le manque de subsistances força bientôt Frédéric à retirer ses troupes de la Bohême pour se jeter dans la Silésie autrichienne qu'il occupa, tandis que son lieu-

tenant, le prince de Hesse-Philippsthal, se faisait battre par le général Wurmser à Habelschwert, le 18 janvier 1779. Ce furent les seuls événements notables de cette guerre singulière à laquelle ne prirent aucune part ni le Palatinat ni la Bavière, les deux parties les plus intéressées cependant. Dès le mois de décembre 1778, la France et la Russie s'étaient portées médiatrices, et, le 14 mars 1779, leurs plénipotentiaires se réunirent à ceux des puissances belligérantes dans la ville de Teschen pour arrêter les bases d'un traité de paix qui fut signé le 13 mai. L'électeur palatin fut mis en possession de la Bavière sur laquelle il avait des droits légitimes; l'Autriche en retint néanmoins une petite portion, l'Innviertel, d'une superficie de 38 milles carrés; Frédéric seul ne demanda rien, pas même le remboursement des frais de guerre: il se contenta de l'honneur d'avoir défendu la constitution de l'Empire. X.

TESSIN ou Tesin (*Ticino*), rivière de la Haute-Italie, affluent du Pô. Il en sera question dans l'art. suiv.; rappelons seulement ici que sur les bords de cette rivière Annibal (*voy.*) remporta sur les Romains, l'an 218 av. J.-C., une victoire signalée, et qu'elle est également célèbre dans les fastes militaires de la révolution par les combats dont elle a été témoin.

TESSIN, un des cantons de la Suisse (*voy.*) qui a pris son nom du Tessin, fleuve de la haute Italie, lequel as a source au Saint-Gothard, traverse le lac Majeur, forme la limite entre le royaume Lombardo-Vénitien et celui de Sardaigne, et se jette dans le Pô au-dessous de Pavie. Ce canton ne consiste qu'en huit petits districts conquis sur les ducs de Milan par les Suisses à qui différents traités, de 1466 à 1512, en assurèrent la possession. Jusqu'en 1798, la Confédération suisse fit administrer par des baillis ces huit districts nommés alors les bailliages d'Ennetbourg. A cette époque, Bâle et Lucerne renoncèrent à tous leurs droits sur ce pays, et les habitants profitèrent de l'occasion pour se rendre indépendants. Le gouvernement central en forma deux cantons, celui de Bellinzone et celui de Lugano, qui, en 1803, furent réunis sous le nom de canton du Tessin et érigés en état indépendant, membre de la Confédération suisse. Le Tessin compte, sur une superficie de près de 49 milles carr. géogr., une population de 110,000 hab., presque tous d'origine italienne, et professant la religion catholique; 29,000 suivent le rite ambroisien et appartiennent à l'archevêché de Milan; les autres sont sous la juridiction de l'évêque de Côme. La constitution est représentative. Chacun des 38 cercles élit trois représentants au grand-conseil, qui exerce le pouvoir législatif, et qui nomme le petit-conseil, composé de 9 membres, auquel est confié le pouvoir exécutif. Les trois villes de Lugano (4,500 hab.), Locarno (1,800 hab.) et Bellinzona (1,500 hab.) sont alternativement le siége du gouvernement. Les revenus du canton sont évalués à 900,000 livres milanaises, et les dépenses à 800,000. En 1831, la dette publique s'élevait à environ 5 millions; mais une partie de cette somme a été amortie depuis. Le sol, quoique fertile, est si mal cultivé en quelques endroits que, chaque année, 11,000 ouvriers vont chercher du travail dans les pays voisins. 21 couvents, 6 à 700 ecclésiastiques, 182 avocats et notaires ne contribuent pas peu à épuiser le canton. L'instruction publique est généralement dans un état peu satisfaisant; presque toutes les écoles sont entre les mains du clergé. On ne néglige rien cependant pour les améliorer. Dans ces derniers temps, le Tessin a vu s'établir une foule d'imprimeries qui publient principalement des journaux et des livres défendus dans le reste de l'Italie. Proportionnellement, ce canton a produit moins d'hommes distingués que les autres parties de la Suisse; mais, en revanche, il a donné le jour à un plus grand nombre d'artistes que les 21 autres cantons réunis, et que beaucoup de contrées plus étendues de l'Italie, de la France et de l'Allemagne. Le terrain s'abaisse rapidement depuis le Saint-Gothard (8,000 pieds au-(dessus de la mer), jusqu'au lac de Lugano 832 pieds au-dessus de la mer; 500 pieds de profondeur) et au lac Majeur (636 pieds au-dessus de la mer; 1,100 à 2,000 pieds de profondeur); il consiste presque en-

tièrement en roches primitives. Dans les montagnes, on élève beaucoup de bestiaux et on fait de bon fromage; dans les vallées, on cultive la vigne et le murier, dont les produits s'exportent, ainsi que du bois, des fruits, des poissons, du marbre, etc. *C. L.*

TEST, *voy.* Carapace, Peau et Testacés.

TEST (serment du). Lorsque Charles II fut remonté sur le trône, en 1660, il voulut accorder aux catholiques une entière liberté de conscience; mais il rencontra une opposition insurmontable dans le parlement. Par un acte de 1673, ce dernier prescrivit le serment du *test* ou d'épreuve, dont le but principal était d'éloigner les catholiques des affaires. Celui qui le prêtait, et c'était une condition nécessaire pour obtenir un emploi public ou l'entrée du parlement, rejetait la doctrine de la transsubstantiation comme une superstition, et l'adoration des saints comme une idolâtrie. Jacques II essaya de l'abroger en 1688, mais sa tentative lui coûta le trône. Le serment du test fut maintenu jusqu'en 1817, où le parlement en dispensa les officiers de terre et de mer, en attendant qu'il l'abolît entièrement en 1828. *Voy.* Acte et Irlande, T. XV, p. 82. X.

TESTACÉS (*testa*, test, coquille), nom collectif sous lequel on désignait autrefois les animaux pourvus d'une enveloppe dure, calcaire. Quoique ce mot eût pu, par conséquent, s'appliquer aussi bien aux crustacés, à certains reptiles, à quelques zoophytes même (les oursins) qu'aux mollusques à coquille, c'est à ces derniers qu'était particulièrement appliquée l'expression de *testacés*, laquelle, assez vague, comme on le voit, se refusant à une formule générale quand on embrasse toute la série animale, doit être rejetée de la science, ou au moins disparaître de nos classifications. *Voy.*, pour ce qui concerne le mode de production de ces enveloppes, les mots Mollusques, Coquille, Crustacés, Oursins, Tortue, etc. C. S-te.

TESTAMENT (du latin *testamentum*, fait de *testatio mentis* *), acte révocable par lequel une personne dispose, pour le temps où elle n'existera plus, de tout ou partie de ses biens.

La loi française reconnaît en général à toute personne la capacité de donner par testament. C'est donc la capacité qui forme le droit commun, et l'incapacité est l'exception qui doit résulter d'une disposition particulière, comme celle qui concerne l'interdit, le mort civilement et le mineur âgé de moins de 16 ans. Il faut, relativement à la capacité, que l'on divise en capacité *de fait* et en capacité *de droit*, considérer deux époques : celle de la confection du testament et celle du décès du testateur. La capacité de fait, qu'on appelle encore la capacité *morale* ou *intellectuelle*, n'est exigée qu'au moment de la confection du testament, et n'est pas nécessaire à l'époque du décès du disposant. Ainsi, par exemple, le testament fait avant la perte de sa raison, par une personne morte en état de démence, serait valable. La capacité de droit est, au contraire, indispensable aux deux époques, de sorte que le testament d'un homme qui décède en état de mort civile serait nul, quoiqu'il eût été rédigé avant la condamnation qui a entraîné cet état. On n'a d'ailleurs aucun égard à l'incapacité passagère qui serait survenue dans le temps intermédiaire entre la rédaction du testament et le décès du testateur. Quant à la capacité de recevoir par testament, elle est aussi de droit commun, et n'est requise, pour le légataire ou l'héritier institué, qu'à l'époque de la mort du disposant.

D'après le droit romain, nul ne pouvait tester valablement sans instituer un héritier, qui était le représentant direct de sa personne. Le Code civil n'admet point ce principe, et déclare, au contraire, que chacun peut disposer par testament, soit sous le titre d'institution d'héritier, soit sous le titre de legs, soit sous toute autre dénomination propre à manifester sa volonté (art. 967).

On distingue trois espèces de testaments : le testament olographe, le testament par acte public, et le testament mystique. Le testament *olographe* est celui que le testateur écrit de sa propre main. Il doit être écrit en entier (ὅλως), daté

(*) Ou, tout simplement, substantif dérivé de *testari*, attester, tester. S.

et signé de la main du testateur. Le testament *par acte public* est celui qui est reçu par deux notaires, en présence de deux témoins, ou par un notaire, en présence de quatre témoins. Le testament *mystique* ou *secret* est celui que le testateur écrit ou fait écrire, et qu'il présente ensuite clos et scellé à un notaire, qui dresse un procès-verbal, appelé *acte de suscription*. Ce testament n'est assujetti à aucune forme particulière; il doit seulement être signé par le testateur. Mais l'acte de suscription, qui confère au testament les effets de l'authenticité, est soumis, par les art. 976 et 977 du Code civil, à de nombreuses formalités.

La loi autorise, en outre, l'usage de quatre espèces particulières de testaments dans les circonstances suivantes : 1° si le testateur est militaire ou employé dans les armées; 2° s'il se trouve dans un lieu avec lequel toute communication soit interrompue à cause d'une maladie contagieuse; 3° s'il est en mer dans le cours d'un voyage; 4° enfin, s'il se trouve en pays étranger. Mais ces actes ne sont valables que pendant un certain temps après que l'emploi des formes ordinaires est redevenu possible. Le délai varie suivant les cas.

Un testament ne peut être fait dans un même acte par deux ou plusieurs personnes, soit au profit d'un tiers, soit à titre de dispositions réciproques et mutuelles (art. 968). Ce genre de testament était déjà prohibé dans l'ancien droit, sous le nom de testament *conjonctif*. Ajoutons que le Code n'excepte pas même, comme le faisait l'ordonnance de 1735, les partages faits par des ascendants entre leurs descendants.

Toutes les formalités prescrites en matière de testament doivent être observées à peine de nullité.

On nomme *exécuteur testamentaire* celui qu'un testateur charge de l'exécution de son testament. La loi permet d'en nommer un ou plusieurs. L'exécuteur testamentaire est un mandataire, maître d'accepter ou de refuser sa mission, mais lié par son acceptation. Ses fonctions consistent en général à veiller à l'exécution fidèle du testament, et il peut, en cas de contestation, intervenir pour en soutenir la validité. Ses pouvoirs sont personnels et ne passent point à ses héritiers.

Le testament valable dans son principe peut être infirmé par l'incapacité de droit survenue dans la personne du testateur. Les dispositions testamentaires peuvent, en outre, être révoquées par le changement de volonté du testateur, ou devenir caduques, c'est-à-dire rester sans effet par un événement indépendant de la volonté et de la capacité du testateur. Le Code indique comme causes de caducité le prédécès du légataire, la perte de la chose léguée, l'incapacité ou le refus du légataire. Enfin, il détermine les cas où la disposition, qui ne peut recevoir son exécution au profit d'un légataire, se trouve préservée de la caducité par l'accroissement (*voy.*) au profit d'un autre légataire.

Dans le moyen-âge, on nommait *testament d'un déconfès* une sorte de testament que l'Église faisait pour les personnes qui mouraient sans lui avoir donné une partie de leurs biens, ce qui s'appelait mourir déconfès, et entraînait la privation de la communion et de la sépulture. Les parents devaient obtenir de l'évêque que des arbitres fussent nommés de part et d'autre pour fixer ce que le défunt aurait dû donner s'il avait fait un testament. Cet abus révoltant a duré plus de quatre siècles. La Thaumassière (*Coutumes de Berry*, liv. V, ch. 9) donne le texte d'un de ces testaments de l'an 1261.

On peut consulter sur toute cette matière le savant *Traité des donations, des testaments et de toutes autres dispositions gratuites*, etc., par Grenier, 4e éd., Paris, 1835, 2 vol. in-4°. E. R.

TESTAMENT (Ancien et Nouveau-), *voy.* Bible.

TESTIMONIALE (preuve), *voy.* Témoin.

TÉTANOS (τέτανος, de τείνω, je tends), maladie excessivement grave, et heureusement assez rare, caractérisée par une telle rigidité des muscles, que, quand celle-ci se généralise, les malades sont roides, tendus comme une barre de fer. Cette maladie peut se développer spontanément, mais, le plus ordinairement,

elle succède à des blessures, quelquefois fort légères. Les brusques variations de température, les chagrins agissant sur les blessés à la suite d'un combat malheureux, peuvent amener cette funeste complication. Certains pays paraissent y prédisposer d'une manière particulière, les Antilles, par exemple; mais ce n'est peut-être que parce qu'ils sont placés dans les conditions climatériques que nous venons de rappeler. Les moyens que l'on oppose ordinairement au tétanos sont, suivant les conditions, les saignées abondantes, les préparations opiacées à haute dose, etc. Ces moyens réussissent dans quelques cas, mais plus souvent encore ils échouent. M. S-N.

TÉTARD, nom que l'on donne aux reptiles batraciens qui, tels que les crapauds, les grenouilles, les salamandres (*voy.* ces mots), etc., naissent avec des formes différentes de celles qu'ils offriront lorsqu'ils seront à l'état adulte. *Voy.* BATRACIENS, REPTILES, etc. C. S-TE.

TÊTE, partie antérieure (supérieure dans l'homme) du corps des animaux, quelquefois réunie au tronc par une région plus étroite nommée *cou* (*voy.*), ainsi qu'on le voit dans presque tous les mammifères, tous les oiseaux et quelques reptiles, mais beaucoup plus fréquemment attachée au reste du corps sans intermédiaire apparent ou réel, comme on le remarque dans les cétacés souffleurs où les vertèbres cervicales sont à l'état de vestiges, chez les poissons où elles manquent entièrement, enfin dans tous les autres groupes plus inférieurs du règne animal.

La tête existe toujours dans les animaux vertébrés, la plupart des animaux articulés et des mollusques; elle ne fait défaut, d'une manière générale, que dans les zoophytes et les rayonnés, encore en trouve-t-on des vestiges dans quelques entozoaires. Cette région offre à elle seule plus d'objets d'étude que tout le reste de l'organisme, car elle renferme les appareils des sens de la vue, de l'odorat, du goût et de l'ouïe, quelquefois même les organes du tact, comme on en a des exemples dans les animaux munis de palpes, de tentacules et d'antennes. Elle est, en outre, le siége du cerveau et du cervelet (*voy.* ces mots) dans les animaux vértébrés, et renferme le ganglion nerveux principal dans les familles plus inférieures : aussi n'est-il pas d'animal, doué d'une véritable tête, qui ne périsse promptement à la suite de l'ablation de cette partie.

Les anatomistes divisent la tête des vertébrés (car chez eux seulement cette distinction est possible) en deux portions, le *crâne* et la *face* (*voy.* ces mots). Les proportions relatives, quant au volume, qui existent entre ces deux portions, sont toujours liées au développement plus ou moins grand de l'intelligence, comme on a pu le voir au mot FACE, ANGLE FACIAL; en effet, l'ampleur ou la petitesse du crâne correspondent généralement à un cerveau organisé sur la même échelle, tandis que l'amplitude ou le rétrécissement de la face sont au contraire en rapport avec le plus ou le moins de prédominance des organes sensoriaux les plus grossiers, l'odorat et le goût. Dans presque tous les animaux aquatiques, la tête est fort peu mobile, en raison sans doute de l'extrême facilité que l'eau prête aux mouvements généraux du corps; elle est, au contraire, douée de mouvements plus ou moins étendus chez les animaux terrestres, à moins que cette particularité d'organisation ne soit en partie rachetée, comme dans les insectes, par une disposition singulière des organes de la vue (*voy.* ce mot). Enfin, en terminant, nous ferons remarquer que la tête est globuleuse dans l'homme et dans les singes, pyramidale dans les poissons, en forme de poire dans les oiseaux, et aplatie à la manière d'une planche dans certaines espèces de poissons et de reptiles, tels que le remora, la matamata et le pipa.

On appelle *occiput* le derrière de la tête, *sinciput* ou *vertex* le sommet, *tempes* les parties latérales en avant des oreilles. C. L-R.

TÈTE (MAL DE), *voy.* CÉPHALALGIE et MIGRAINE.

TÉTHYS, fille du Ciel et de la Terre, épousa son frère l'Océan à qui elle donna des milliers d'enfants (les fleuves, les ruisseaux et les sources). Dans les hymnes orphiques, elle est appelée la reine à la tunique vert de mer. Téthys est la personnification de la mer, et son nom, qui signifie nourrice, paraît se rapporter à l'o-

pinion que l'eau est nécessaire à la production et à la nutrition de toutes choses. C'est ainsi qu'Aristote dit que l'Océan et Téthys étaient regardés comme le père et la mère de toutes choses par les anciens. Le mythe de Téthys, déesse primitive, a fini par se fondre dans celui de Thétis, mot auquel nous renvoyons. *C. L.*

TÉTRAPOLITAINE, *confessio tetrapolitana*. La confession des quatre villes (Strasbourg, Constance, Memmingen et Lindau) a été présentée à l'empereur et à la diète d'Augsbourg en 1530. *Voy.* Symboliques (*livres*).

TÉTRARQUE (mot grec formé de τέτρα, ou τέτταρα, quatre, et de αρχή, puissance). Dans les armées grecques, on appelait *tétrarque* le commandant de quatre loques ou compagnies. Dans certains états asiatiques, par exemple la Galatie, chacun des quatre princes qui régnaient sur le pays portait ce titre. On trouve aussi cette dénomination dans l'histoire juive, mais elle n'y conserve pas la même acception. *Voy.* Hérode. X.

TÉTRAS (*tetrao*). Sous ce nom, on désigne un genre de l'ordre des gallinacés (*voy.*) dont font partie les perdrix, les cailles (*voy.*), etc.; mais il appartient plus particulièrement au *coq de bruyère* dont nous avons à dire quelques mots.

Ce *tétras proprement dit* est de la taille du paon, mais il est plus gros dans toutes ses parties. Une plaque nue et parsemée de papilles charnues et d'un rouge vif surmonte les yeux; ses pieds, garnis en avant de plumes brunes jusqu'à l'origine des doigts, sont nus à leur face postérieure et ne présentent point d'ergot. Sa queue est arrondie. Son plumage est noirâtre et ardoisé. La femelle est moins grosse que le mâle, et la couleur de son plumage approche de celui de la perdrix. Le mâle relève les plumes de sa tête en aigrette, et fait la roue avec sa queue comme le paon et le dindon. On trouve les tétras dans les forêts de pins et de sapins qui couvrent nos plus hautes montagnes ou les plaines des pays du Nord. Ils se nourrissent des fruits et des jeunes pousses des sommités de ces arbres, ainsi que de baies de différentes plantes, de graines, de vers, d'insectes, etc. Cachés dans le jour, ils ne se montrent guère que le matin et le soir, au crépuscule et à l'aurore, pour aller chercher leur pâture. La femelle fécondée pond à terre et sur la mousse de 8 à 16 œufs qu'elle couve comme la poule. De même que le coq, le tétras se montre jaloux de ses femelles; d'un naturel farouche, il aime la solitude; mais, à l'époque des amours, il perche, crie, affecte des postures extraordinaires, se laisse approcher et prendre plus facilement. Aussi est-ce surtout à cette époque qu'on le chasse, en se levant avant le jour. C'est un gibier rare et excellent. On n'est jamais parvenu à élever de jeunes tétras : quand on cherche à les apprivoiser, ils refusent toute nourriture. Z.

TETZEL (Jean), en allemand *Tezel*, moine dominicain, fameux dans l'histoire de l'Église, *voy.* Indulgences, Luther, Réformation. Il mourut de la peste en 1519.

TEUCER, *voy.* Troie.

TEUCRIUM, *voy.* Germandrée.

TEUT ou Thuiscon, dieu des Germains dont parle Tacite, peut-être le même que Vodan ou Odin (*voy.*), et, d'après quelques mythes, le père du peuple allemand, qui le regardait comme né de la terre et comme dieu non-seulement de la guerre, mais encore de la justice. Selon certains mythographes, il aurait été un personnage historique, à la fois juge et chef militaire, celui qui aurait conduit dans sa nouvelle patrie la nation teutonne, laquelle se serait appelée ainsi, d'après son nom, *Teutisci*, *Theodisci*, *Teutsche*. *Voy.* Teutons. X.

TEUTATÈS, divinité gauloise dont on ignore à peu près le vrai caractère, mais que César et d'autres historiens latins ont confondue avec Mercure, moins sans doute parce qu'il présidait au commerce et à la parole, comme le fils de Jupiter, que parce qu'il était également chargé de guider les âmes dans le royaume des morts. On l'invoquait dans les combats, et on le représentait sous la forme d'un javelot; ses autels étaient souvent arrosés de sang humain. On l'adorait aussi sous la forme d'un chêne. Ses fêtes se célébraient principalement la nuit et dans les forêts; la plus célèbre était celle de la réception du gui (*voy.* ce mot et

GAULE, T. XII, p. 198). Il ne faut pas confondre Teutatès avec le Teut ou Thuiscon des Germains (*voy.* l'art. précédent). X.

TEUTOBURG (FORÊT DE), *saltus teutoburgicus*, théâtre, selon d'anciens auteurs, de la fameuse bataille où le chef des Chérusques, Arminius ou Hermann (*voy.*), détruisit, l'an 9 de notre ère et, à ce qu'on croit, du 9 au 11 sept., les légions romaines commandées par Quintilius Varus. Il n'est pas encore bien établi que ce soit la même forêt que celle qui porte encore aujourd'hui ce nom dans la principauté de Lippe. L'opinion la plus probable est que la bataille eut lieu à quelques lieues à l'ouest de Pyrmont (*voy.* WALDECK); on trouve effectivement en cet endroit une foule d'objets et de noms de lieux qui la rappellent, comme le mont d'Arminius ou Hermannsberg, montagne isolée à 1½ lieue environ de Pyrmont, où, selon la tradition, Hermann avait son château et où l'on voit encore des restes de murs, de retranchements, etc.; le Varenbusch (buisson de Varus), petite colline sur laquelle était la tente du lieutenant d'Auguste; le Kriegsbusch (buisson de guerre), le Siegesholz, le Siegesfeld (bois, champ de la victoire), le Blutbach et le Heldenbach (ruisseau du sang et des héros), tous à une distance plus ou moins rapprochée du Hermannsberg. On voit aussi dans cette contrée beaucoup de fossés et deux rangs de collines tumulaires sous lesquelles on a découvert des cendres, des ossements, des urnes qui semblent d'origine germanique. Enfin les habitants du pays ont conservé sur cette bataille plus de traditions que ceux des autres parties de l'Allemagne. — *Voir* Clostermeyer, *A quel endroit Hermann défit Varus* (Lemgo, 1822); et W. Müller, *Hypothèses sur la contrée où Hermann battit Varus* (Hanov., 1824, in-4° avec une carte spéciale). *C. L.*

TEUTONIQUE (ORDRE). Cet ordre religieux et militaire remplit un rôle considérable dans l'histoire du moyen-âge. Boulevard de la chrétienté vers le nord, il civilisa la partie septentrionale de l'Allemagne, et mérite d'être cité immédiatement après les confréries célèbres des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean (*voy.* ces noms), avec lesquelles son organisation lui donne de nombreux points de ressemblance. Sa fondation remonte à la fin du XII^e^ siècle. Dès 1128, un hôpital, spécialement destiné aux croisés et pèlerins d'Allemagne, avait été fondé à Jérusalem, sous l'invocation de la vierge Marie. Mais quand les croisés eurent été expulsés de cette ville, les Allemands furent, plus que d'autres, exposés, en Orient, aux maladies et aux privations de tout genre; car les Templiers réservaient leurs soins aux pèlerins de France, et les Hospitaliers à ceux d'Italie.

Pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, en 1190, quelques habitants de Brême et de Lubeck, qui avaient pris part à la croisade, touchés des souffrances de leurs compatriotes, établirent au milieu du camp une sorte d'ambulance couverte des voiles de leurs vaisseaux, et le duc Frédéric de Souabe, pour rendre durable et plus efficace cette œuvre de charité, la confia aux soins d'un ordre religieux et militaire qu'il fonda à cet effet. Une règle, semblable à celle que suivaient déjà depuis près d'un siècle les Hospitaliers de Saint-Jean et les Templiers, fut imposée à la nouvelle confrérie, dont l'institution fut confirmée, en 1191, par le pape Clément III et l'empereur Henri VI. Quarante Allemands de familles nobles furent les premiers chevaliers de l'ordre. Au vœu de servir les malades, ils devaient joindre celui de défendre la Terre-Sainte et la chrétienté contre les infidèles. Leur costume était composé d'une tunique noire et d'un manteau blanc, sur lequel se dessinait une croix noire entourée d'une broderie d'argent. Henri Walpot de Bassenheim* fut le premier grand-maître de l'*ordre des chevaliers teutoniques de la maison de Sainte-Marie-de-Jérusalem*; car tel fut le titre que prit cette confrérie, qui cependant ne résida jamais dans la ville sainte. Les revers successifs des chrétiens en Orient forcèrent même bientôt l'ordre à quitter Saint-Jean-d'Acre et à se retirer en Europe, où la faveur des papes et des em-

(*) Moine bernardin qui avait prêché l'Évangile chez les Prussiens et qu'Innocent III avait nommé évêque de Culm.

pereurs lui fit obtenir des priviléges et des terres. Le siége du chapitre fut transféré à Venise. Hermann de Salza, 4e grand-maître, dont l'histoire vante le courage et le noble caractère, prit part à la croisade de l'empereur Frédéric II.

Vers l'an 1228, une voie entièrement nouvelle s'ouvrit à l'activité guerrière et religieuse des chevaliers teutoniques. Les anciens Prussiens, peuple d'origine lettonne, habitant, au nord de la Pologne, les bords de la mer Baltique (*voy.* T. XVI, p. 458), se montraient opiniâtrement rebelles au christianisme. En vain les rois de Pologne et les ducs de Mazovie avaient essayé de les soumettre à l'Évangile : on leur faisait bien quelquefois accepter le baptême par la force des armes ; mais dès que la contrainte cessait, ils reprenaient leur culte et leurs mœurs barbares, et leurs incursions jetaient la terreur parmi les états voisins. Le succès récent des chevaliers Porte-Glaives (*voy.*), qui avaient réussi à détruire le paganisme en Livonie, inspira à Conrad, duc de Mazovie, et à l'évêque Christian*, l'idée d'invoquer contre les Prussiens l'assistance de l'ordre Teutonique. Ils offrirent au grand-maître Salza, avec l'agrément du pape et de l'empereur, la souveraineté du pays de Culm. Hermann Balk, un des maîtres de l'ordre, partit, en 1228, avec un petit nombre de chevaliers pleins de foi et d'ardeur pour la cause de l'Évangile, et prêts à combattre des ennemis mille fois supérieurs en nombre. De prompts succès couronnèrent leurs premiers efforts ; mais la conquête fut lente et pénible, et plus d'un demi-siècle s'écoula avant que l'ordre Teutonique fût entièrement maître de la Prusse. Les chevaliers établirent d'abord de petites forteresses sur la rive gauche de la Vistule, passèrent ce fleuve, fondèrent la ville de Thorn, et de là étendirent de plus en plus leur domination et celle du christianisme. Autour de leurs châteaux-forts vinrent se grouper des colonies allemandes, foyers de civilisation qui répandaient dans le pays les lois, les mœurs et les arts de l'Europe policée. La ville d'Elbing fut fondée non loin du bord de la mer, et son commerce avec Brême et Lubeck devint bientôt florissant.

En 1237, la fusion de l'ordre des chevaliers Porte-Glaives avec l'ordre Teutonique vint augmenter encore la puissance de ce dernier. L'infatigable Hermann Balk réduisit promptement à l'obéissance la Livonie, où de grands désordres régnaient depuis la défaite et la mort de Foulques, dernier grand-maître des Porte-Glaives. Les premiers succès des chevaliers teutoniques furent signalés par une grande modération. Leur douceur envers les vaincus, leurs soins charitables pour les malades et les pauvres affermirent leur autorité mieux que n'auraient pu le faire les persécutions du fanatisme. Malheureusement, après la mort d'Hermann Balk (1239), on s'écarta de cette voie salutaire. D'ailleurs, le nombre des colons allemands allant toujours en augmentant, les priviléges qu'on leur accordait devinrent bientôt des charges pour les indigènes, et ceux-ci ne tardèrent pas à se lasser du joug qui pesait sur eux. Svantepolk, duc de Poméranie, ayant déclaré la guerre à l'ordre, les Prussiens en profitèrent pour se soulever et rétablir leur ancien culte, symbole pour eux de leur antique liberté. Les chevaliers teutoniques furent assiégés de toutes parts dans leurs places fortes. Enfin, après de longs et sanglants combats et à l'aide d'une croisade auxiliaire de chevaliers allemands, ils parvinrent à réduire Svantepolk, et à soumettre les Prussiens, en leur assurant, par un traité formel (1249) la liberté personnelle et le droit de propriété. Une bulle d'Innocent IV établit en Prusse quatre diocèses, et mit ainsi un terme aux différends qui s'étaient élevés entre l'ordre et l'évêque Christian. La forteresse de Memel fut construite vers cette époque, ainsi que celle de Kœnigsberg, ainsi nommée en l'honneur d'Ottokar, roi de Bohême, venu, avec le margrave de Brandebourg, au secours des chevaliers. Une commanderie de l'ordre fut établie à Kœnigsberg.

Un nouveau soulèvement général des Prussiens eut lieu vers 1261 et dura pres de dix ans. Les chevaliers, ayant perdu presque toutes leurs forteresses, étaient sur le point d'évacuer le pays, lorsque,

(*) *Hochmeister* ou *Deutschmeister*.

en 1270, Conrad de Thierberg, maréchal de l'ordre, ramena la victoire sous ses étendards. Cette guerre ne se termina que par l'extermination presque totale des Prussiens, dont une partie émigra en Lithuanie. Enfin, en 1283, l'ordre se vit maître de la Prusse entière. Sa souveraineté, reconnue partout, était exercée par un *landmeister*, qui alternait dans le commandement des armées avec le *maréchal* de l'ordre. Chaque ville forte était gouvernée par un *commandeur* (*Comthur*). Le grand maître résidait à Venise, et la ville de Jérusalem était toujours censée être le véritable siége de l'ordre.

Toutefois le cercle d'action de l'ordre étant ainsi restreint à la Prusse, les chevaliers sentirent le besoin de concentrer leurs forces dans ce pays, et, en 1309, le grand-maître Sigefroi de Feuchtwangen alla s'établir, avec le chapitre, au château de Marienbourg (*voy.*). Cette ville, que les chevaliers avaient fondée dès 1274, et dont la situation était très avantageuse, devint la capitale des pays qui leur étaient soumis. Le XIV^e^ siècle fut la période la plus brillante de l'ordre Teutonique. Sa domination s'affermit et s'étendit encore par de nouvelles conquêtes en Poméranie. Grâce à son excellente administration et grâce surtout au gouvernement paternel, mais ferme, de l'illustre maître Winrich de Kniprode, les habitants de la Prusse purent jouir d'un état de bien-être, de sécurité, de liberté même, qu'on ne saurait retrouver à cette époque dans aucun autre pays. L'agriculture et le commerce firent de rapides progrès. Les arts et les sciences même n'étaient pas entièrement étrangers à ces contrées éloignées du centre de la civilisation européenne.

Mais à cette ère de prospérité succéda bientôt une affreuse période de décadence. Les démêlés de l'ordre avec la Pologne prirent un caractère de plus en plus grave; des guerres continuelles épuisèrent ses forces et ses ressources. Enfin, en 1410, Vladislas Jagellon, roi de Pologne, défit complétement les chevaliers teutoniques et leur armée dans la sanglante bataille de Tannenberg. Le grand-maître Ulric de Jungingen y trouva la mort avec toute la fleur de ses chevaliers. La chute de l'ordre semblait imminente. Il fut encore une fois sauvé, grâce à la rapidité avec laquelle Henri de Plauen, simple commandeur, s'empara de la direction des affaires et s'enferma avec quelques troupes dans le château de Marienbourg. Jagellon essaya de s'en emparer, mais, rappelé bientôt dans ses états que menaçait le roi de Bohême, il perdit tous les fruits de sa victoire.

Néanmoins l'ordre Teutonique ne put jamais se relever entièrement du coup terrible qui lui avait été porté. Manquant de soldats et obligé d'en prendre à solde, ses finances s'épuisèrent. On voulut y suppléer par de nouveaux impôts. Un mécontentement général fut la suite de ces funestes mesures, et si l'on ajoute à cela les dissensions intestines qui se glissèrent parmi les membres même les plus élevés de l'ordre, qui s'accusaient réciproquement de favoriser l'hérésie de Jean Huss, on ne s'étonnera pas de voir cette confrérie, naguère si florissante, déchoir par degrés jusqu'au point de devenir vassale des rois de Pologne. C'est ce qui arriva en 1466, où, après avoir soutenu encore une lutte désespérée contre les Polonais, les chevaliers conclurent avec Casimir IV un traité connu sous le nom de paix de Thorn, par lequel ils cédaient plus de la moitié de leurs états et ne conservaient le reste qu'à titre de fief et en reconnaissant la suzeraineté du roi de Pologne (*voy.* T. XX, p. 5). La résidence du grand-maître L. d'Erlichshausen fut alors transférée à Kœnigsberg.

A partir de la paix de Thorn, les chevaliers, dans l'impossibilité absolue de lutter avec avantage contre les rois de Pologne, supportèrent patiemment la position secondaire que le hasard des batailles et les fautes de leurs supérieurs leur avaient faite. En 1511, voulant s'assurer l'appui d'une maison puissante, ils élurent pour grand-maître Albert, margrave de Brandebourg. Ce prince jeune et entreprenant essaya bientôt, quoique neveu de Sigismond I^er^, roi de Pologne, de se soustraire au joug de la suzeraineté polonaise. Une guerre en résulta, qui mit encore le pays à feu et à sang, mais sans amener d'avantage dé-

finitif de part ni d'autre. Albert ne tarda pas à embrasser avec ardeur la cause de la réforme religieuse, et conçut la pensée hardie de sécula-riser la Prusse et de s'en faire proclamer duc héréditaire. Grâce à l'appui du roi de Pologne (avec qui il s'était réconcilié et dont, même comme duc de Prusse, il consentait alors à reconnaître la suzeraineté), ce coup d'état lui réussit (*voy.* PRUSSE, T. XX, p. 225).—Malgré les foudres du pape et de l'Empereur, Albert se fit luthérien, ainsi qu'un assez grand nombre de ses chevaliers. Les autres se retirèrent en Allemagne et nommèrent un nouveau grand-maitre, Walter de Kronberg, qui fixa son séjour à Mergentheim, en Franconie.

Cet événement peut être considéré comme le terme de l'existence politique de l'ordre Teutonique. Il continua cependant à se soutenir en Allemagne au moyen des revenus assez considérables qu'il tirait de ses vastes propriétés. Celles-ci, très morcelées et éparpillées dans tous les pays de l'Allemagne, présentaient ensemble une superficie de 40 milles carrés et une population de 88,000 habitants. Elles étaient distribuées en onze *bailliages* ou provinces subdivisées en *commanderies*. Le plus ancien commandeur de chaque province prenait le titre de *commandeur provincial*. Les grands-maîtres, chefs suprêmes de l'ordre et princes ecclésiastiques du Saint-Empire, se sont succédé jusqu'à nos jours. Le traité de Presbourg accorda, en 1805, à l'empereur d'Autriche les titres, droits et revenus de grand-maitre de l'ordre, qui fut définitivement supprimé par Napoléon le 24 avril 1809. Néanmoins l'archiduc Maximilien se fait encore appeler aujourd'hui *grand-maître de l'ordre Teutonique dans l'empire d'Autriche*. Ce vain titre est tout ce qui reste de tant de gloire et de puissance. — On peut consulter sur l'histoire de l'ordre Teutonique : Voigt, *Geschichte Preussens von der æltesten Zeit bis zum Untergang des Deutschen Ordens*, Kœnigsb., 1827-39, 9 vol. in-8° ; Stenzel, *Geschichte des Preussischen Staats*, Hamb., 1831 et ann. suiv., t. I-III; Kotzebue, *Preussens æltere Geschichte*, Riga, 1808-9, 4 vol. in-8° ; Duellius, *Historia ordinis equitum Teutonicorum hospitalis sanctæ Mariæ*, Vienne, 1727 ; le chev. de Wal, *Histoire de l'ordre Teutonique*, Paris et Reims, 1784, 8 vol. in-8°, et *Recherches sur la Constitution de l'ordre Teutonique*, Mergentheim, 1807, 2 vol. in-8° ; Kruft, *Abrégé chronologique de l'Histoire de l'ordre Teutonique*, Vienne, 1776; enfin l'*Art de vérifier les dates*, 2e partie, éd. in-8°, t. XVI, p. 471-99. S-F-D.

TEUTONS, *Teutones*, nom sous lequel les peuples germaniques apparaissent d'abord dans l'histoire, et qui leur venait sans doute de leur dieu Teut (*voy.* ce mot et GERMANIE). Ils se rendirent célèbres par la part qu'ils prirent à l'invasion des Gaules et de l'Italie, 114 ans av. J.-C. (*voy.* T. XII, p. 393), par les Cimbres (*voy.*) et d'autres peuplades de même origine. Après avoir remporté plusieurs avantages sur les Romains, les Teutons furent écrasés par Marius dans les environs d'Aix, l'an 102. Leur chef Teutobocus, fait prisonnier dans sa fuite, orna le triomphe du général romain. X.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME VINGT-UNIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME VINGT-UNIÈME.

	Pag.
Salm (maison de).	1
Salmanassar, *voy.* Ninive, Assyrie et Hébreux.	
Salomon.	2
Salonique.	3
Salpêtre.	3
Salpêtrière (hospice de la), *voy.* Hôpitaux et Hospices, Paris, etc.	
Salsepareille.	7
Salsifis, *v.* Chicoracées.	
Saltimbanque.	7
Salubrité, *v.* Police sanitaire, Infection, Méphitisme, Atelier, etc.	
Saluces (marquisat de), *voy.* Piémont.	
Salut (lit.).	7
Salutation angélique, *v. Ave Maria.*	
Salut public (Comité de), *voy.* Comité.	
Salvandy (comte de).	7
Salvator Rosa, *v.* Rosa.	
Salvi.	9
Salvien.	9
Salza (Hermann de).	9
Salzbourg.	9
Salzmann.	11
Samanides, *voy.* Perse.	
Samarcande.	11
Samaritains.	11
Sambuque, *voy.* Instruments de musique.	
Samnites.	12
Samogitie, *voy.* Courlande, Lithuanie et Russie.	
Samos.	13
Samothrace.	13
Samoyèdes.	14
Samson.	14
Samuel.	14
San-Benito, *voy.* Auto-da-fé et Inquisition.	
Sanche, *voy.* Navarre, Castille et Espagne.	
Sanchez.	15
Sanchoniathon.	15
Sancta-Clara, *voy.* Abraham a Sancta-Clara.	
Sanction.	16
Sand (Ch.-L.), *voy.* Kotzebue.	
Sand (George), *voy.* Dudevant (M^me^).	
Sandal (bois de).	16
Sandales, *v.* Chaussures.	
Sandjak.	16
Sandwich (îles).	17
Sang.	19
Sang (coup de), *voy.* Apoplexie.	
Sanglier, *voy.* Cochon.	
Sangsue.	20
Sanguine.	21
Sanhédrin.	21
Sannazar.	21
San-Salvador, *voy.* Guatémala.	
Sanscrites (lang. et litt.).	21
Sansonnet, *v.* Étourneau.	
Sansovin (le).	24
Sans-Souci (château de).	24
Santa-Anna.	24
Santa-Fé de Bogota.	26
Santander.	26
Santé, *voy.* Vie, Fonctions, Hygiène, etc. ; — Service de santé, *voy.* Médecin, Officier de santé, Hôpitaux, Lazaret, Ambulances.	
Santerre.	26
Santeul.	26
Santiago ou Compostella.	26
Santiago de Chili.	27
Santiago de Cuba.	27
Santorin, *voy.* Cyclades et Grèce.	
Sanzio (Raphaël).	27
Saône (riv.).	32
Saône (dép. de la Haute-).	32
Saône-et-Loire (dép. de).	33
Sapajou, *voy.* Singe.	
Sapeurs.	34
Sapeurs-pompiers, *voy.* Pompiers.	
Saphiques (vers), *v.* Sapho et Hendécasyllabes.	
Saphir, *voy.* Corindon.	
Sapho.	35
Sapieha (princes).	35
Sapience, Livres sapientiaux.	36
Sapin.	36
Saponification, *v.* Savon.	
Sapor, *voy.* Perse.	38
Sara.	38
Saragosse.	38
Sarasin, *voy.* Sarrasin.	
Sarcocèle.	38
Sarcopte, *v.* Ciron et Gale.	
Sardaigne (île de).	39
Sardanapale.	41
Sarde (royaume).	41
Sardes, *voy.* Lydie.	
Sardine.	47
Sardoine, *voy.* Calcédoine, Onyx et Agate.	
Sarigues, *voy.* Didelphes et Marsupiaux.	
Sarmates.	47
Saros, *v.* Chaldée et Lune.	
Sarpi.	48
Sarrasin (agric.).	48
Sarrasin (J.-F.).	49
Sarrazins.	50
Sarte (André del), *voy.* Vannucchi.	
Sarthe (dép. de la).	50
Sartines.	51
Sas.	52
Sassafras.	52
Sassanides, *voy.* Perse.	
Sasso-Ferrato, *v.* Salvi.	
Satan.	52
Satellites, *voy.* Planètes.	
Satin, *voy.* Soieries.	
Satire.	52
Satrape.	54
Saturnales, *voy.* Saturne.	
Saturne (myth.).	54
Saturne (astr.), *voy.* Planètes.	

Pag.

Saturne (extrait de), *v.* Plomb.
Saturnin (vers), *voy.* Latine (litt.).
Satyre. 54
Sauge. 55
Saül. 55
Saule. 55
Saumaise. 57
Saumon. 57
Saumur, *voy.* Maine-et-Loire (dép. de) et Militaires (écoles).
Sauriens, *voy.* Reptiles, Lézard, Iguane, Crocodile.
Saurin. 58
Saussure. 58
Saut, *voy.* Jambe et Tendon.
Sauterelles. 59
Sauvages. 60
Sauveur, *voy.* Jésus-Christ, Messie et Rédemption.
Sauzet. 61
Savanes. 61
Savants (*Journal des*), *voy.* Revue.
Savary. 62
Save. 63
Savigny. 63
Savoie. 64
Savon. 65
Savonarole. 68
Saxe. 69
Saxe (maréchal de). 76
Saxe-Altenbourg, *voy.* Altenbourg.
Saxe-Cobourg et Gotha, *voy.* Kobourg-Gotha.
Saxe-Cobourg-Saalfeld, *voy.* Kobourg-Gotha.
Saxe-Gotha, *voy.* Kobourg-Gotha et Gotha.
Saxe-Gotha-Altenbourg, *voy.* Gotha, Kobourg-Gotha et Altenbourg.
Saxe-Hildburghausen, *voy.* Meiningen.
Saxe-Lauenbourg, *voy.* Lauenbourg.
Saxe-Meiningen, *voy.* Meiningen.
Saxe-Saalfeld, *voy.* Meiningen.
Saxe-Teschen (duc de), *v.* Albert et Teschen.
Saxe-Weimar-Eisenach, *voy.* Weimar.
Saxo Grammaticus. 79

Pag.

Saxons, *voy.* Saxe.
Say. 80
Sayans (monts), *voy.* Altaï et Russie.
Sayn (comté de), *voy.* Wittgenstein.
Scævola, *v.* Mucius.
Scala (fam. della). 81
Scaldes, *voy.* Islandaises (lang. et litt.).
Scaliger. 81
Scamandre, *v.* Troie et Mysie.
Scandale. 82
Scanderbeg, *voy.* Skanderbeg.
Scandinave (littérature). 83
Scandinave (mythologie). 85
Scandinavie. 88
Scanie. 89
Scapin. 89
Scapulaire. 89
Scarabée, *voy.* Coléoptères et Glyptique.
Scaramouche. 89
Scarification. 90
Scarlatine, *voy.* Exanthèmes.
Scarlatti. 90
Scarpa. 90
Scarron. 90
Sceau. 91
Scellé. 92
Scène, *voy.* Théâtre, Dramatique (art), Actes, Avant-scène.
Scepticisme. 93
Schadow. 93
Schæffer. 93
Schaffhouse. 93
Schah, *voy.* Chah.
Schako, *voy.* Coiffure.
Schall, *voy.* Châle.
Scharnhorst. 94
Schaumbourg, *v.* Lippe.
Schaumbourg-Buckebourg (comte de Lippe-). 95
Scheele. 95
Scheffer (les frères). 96
Scheideck (mont), *voy.* Hassli (vallée de) et Berne (canton de).
Scheik, *voy.* Cheik.
Schelling. 98
Schemnitz. 100
Schérer (gén.). 100
Schériff, *v.* Chérif et Shérif.
Scherzo. 101
Schiavone. 101

Pag.

Schikaneder. 101
Schiller. 101
Schilling. 108
Schimmelpenninck. 108
Schinderhannes. 108
Schinkel. 109
Schiras, *voy.* Chiraz.
Schir-Koub, *voy.* Saladin, Égypte, Fatimides et Nour-Eddyn.
Schischkow, *v.* Chischkof.
Schisme. 109
Schiste. 111
Schlague. 112
Schlangenbad. 112
Schlegel (les frères). 112
Schleiermacher. 116
Schleissheim. 118
Schleswig, *voy.* Sleswig.
Schlœzer. 119
Schlosser (J.-G.). 120
Schlosser (F.-C.). 120
Schluter. 120
Schmalkalden, *v.* Smalkalde.
Schmid (chanoine). 121
Schmidt (M.-I.). 121
Schmidt (I.-J.). 121
Schneider (Euloge). 121
Schneider (philol.). 122
Schœffer, *voy.* Gutenberg et Typographie.
Schœll. 122
Schœn (Martin). 123
Schœnbourg (comtes et princes de). 123
Schœnbrunn. 124
Schœpflin. 124
Scholastique, Scholiaste, Scholies, *voy.* Scolastique, Scoliaste, etc.
Schomberg (comte de). 124
Schopenhauer (M^me^). 125
Schoppe (M^me^). 126
Schouten. 126
Schrévélius, *voy.* Grecque (langue).
Schrœck. 126
Schrœder (acteur). 126
Schrœder (M^me^). 127
Schrœder-Devrient (M^me^). 127
Schubart. 128
Schubert (G.-H. de). 129
Schubert (Fr.). 130
Schulenburg (fam. von der). 130
Schultens. 131
Schulze (phil.). 131
Schulze (poëte). 131
Schumla ou Choumla. 131

Pag.

Schuttery, *voy.* Milice.
Schuwalow, *voy.* Chouvalof.
Schwab (Gust.). 132
Schwabbach et Schwalbach. 132
Schwarzbourg (principauté de). 132
Schwarzbourg (maison de). 133
Schwarzenberg (princes de). 133
Schweidnitz. 135
Schweighæuser (père et fils). 135
Schwerin, *v.* Mecklenbourg-Schwerin.
Schwerin (comte de). 138
Schwytz (canton de). 139
Schypetars, *v.* Albanie.
Sciagraphie. 139
Sciamancie, *voy.* Divination.
Sciatérique, *voy.* Gnomonique.
Sciatique. 139
Science. 140
Sciences (Académie des), Académie des Sciences morales et politiques, *voy.* Académie, Institut.
Sciences occultes, *voy.* Magie.
Scieries. 147
Scindiah, *voy.* Sindiah.
Scio, *voy.* Chios.
Sciomancie, *voy.* Divination.
Scion, *voy.* Greffe.
Scipions (les). 147
Sclérotique, *voy.* OEil.
Scolastique, *v.* Philosophie, Réalisme, Duns Scot, Érigène, etc.
Scoliaste. 150
Scolopendre, *voy.* Myriapodes.
Scopas, *voy.* Étolie et Sculpture.
Scops, *voy.* Hibou.
Scorbut. 150
Scories, *voy.* Fer.
Scorpion (h. n.). 152
Scorpion (astr.), *voy.* Constellation et Zodiaque.
Scot, *voy.* Érigène et Duns Scot.
Scots, *voy.* Pictes, Calédonie et Écosse.

Pag.

Scott (sir Walter). 152
Scribe. 156
Scribe (Eug.). 156
Scrofule. 157
Scrutin. 159
Scudéri (G. et Mlle de). 159
Sculpture. 161
Scutari. 167
Scylax. 167
Scylla et Charybde. 167
Scymnus de Chios. 167
Scythes. 167
Seapoys. 168
Sébastiani (mar. comte). 168
Sébastien (Don). 171
Sébektekinides, *voy.* Gaznévides.
Sécante. 171
Sèche, *v.* Céphalopodes.
Séchelles (îles), *voy.* Seychelles.
Séchelles (Hérault de), *voy.* Hérault.
Second (Jean), *voy.* Jean.
Secours publics, *voy.* Hôpitaux et Hospices, Noyés, Asphyxiés, Incendie, Police, Salubrité, etc.
Secrétage, *voy.* Feutre.
Sécrétion. 172
Sectes. 173
Secteur. 173
Sections. 173
Sections coniques, *voy.* Cône.
Sécularisation. 173
Sedaine. 173
Sédécias, *voy.* Hébreux.
Sedjestan, *voy.* Séistan.
Seelande. 175
Segment. 175
Segrais. 175
Seguedilles, *voy.* Air et Boléro.
Séguier (fam.). 176
Ségur (fam. de). 178
Seiche, *v.* Céphalopodes.
Seid, Seyd ou Sidi, *voy.* Koréichites, Chérif et Fatimides.
Seigle. 181
Seigneur. 181
Seigneurie. 182
Seikhs, *voy.* Sikhs.
Seine (riv.). 182
Seine (dép. de la). 183
Seine-et-Marne (dép. de). 184
Seine-et-Oise (dép. de). 185
Seine-Inférieure (département de la). 187

Pag.

Seing, *voy.* Cachet et Blanc-seing.
Seing privé, *voy.* Acte.
Séistan ou Sedjestan, *v.* Perse et Khoraçan.
Seize (faction des), *voy.* Ligue, Barricades (journée des), et Guise (Henri de).
Séjan. 188
Sel. 189
Sélam. 196
Sélande, *voy.* Seelande.
Seldjoucides, *v.* Turcs.
Séléné, *voy.* Hécate.
Sélénite, *voy.* Gypse.
Sélénium. 197
Sélénographie, *v.* Lune.
Séleucides. 197
Séleucie. 197
Séleucus. 197
Sélim I-III. 199
Selle, Sellerie. 201
Seltz (eau de). 202
Sem. 202
Semailles, *v.* Semence.
Semaine, *voy.* Calendrier et Chronologie.
Séméiotique, *v.* Symptômes, Diagnostic, et aussi Notation.
Sémélé. 202
Semences, Semailles, Semis. 202
Semi-ariens, *v.* Ariens.
Séminaires. 205
Séminoles, *voy.* Creeks, Indiens d'Amérique et Floride.
Sémiotique, *v.* Séméiotique.
Sémiramis. 206
Semis, *voy.* Semences.
Sémites, Sémitique. 206
Semler. 206
Semoule, *voy.* Farine et Pâte.
Sempach (bataille de). 207
Sénat. 207
Sénatus-consulte, *voy.* Sénat.
Séné. 209
Sénéchal. 209
Sénef (bataille de), *voy.* Condé (prince de).
Senefelder (Aloys), *voy.* Lithographie.
Sénégal. 210
Sénégambie. 210
Sénèque (les deux). 213
Sennachérib, *v.* Assyrie.

Pag.

Sennar. 217
Senones ou Sénonois, *voy.* Gaule et Champagne.
Sens (les cinq). 218
Sens, Bon sens, Sens commun. 218
Sensation. 220
Sensibilité. 221
Sensitive. 223
Sensualisme. 224
Sentence. 225
Sentiment. 225
Sentimental (genre). 226
Sentinelle, *v.* Faction, Avant-postes, etc.
Sépales, *voy.* Fleur.
Séparation de corps et de biens. 226
Séparatistes. 227
Sépia. 227
Sept-Ans (guerre de). 227
Septante (les). 231
Septembre, *v.* Mois, Année, Calendrier, etc.
Septembriseurs. 231
Septentrion, *voy.* Nord et Points cardinaux.
Septimanie, *voy.* Narbonnaise et Languedoc.
Septime-Sévère, *voy.* Sévère et Romains.
Septique. 232
Sépulcre (Saint-), *voy.* Jérusalem.
Sépulture, *voy.* Mort, Funérailles, Enterrement, Embaumement, Inhumation, Cimetière, etc.
Sépulvéda. 232
Séquaniens, *voy.* Franche-Comté et Doubs.
Séquestre. 232
Sequin. 232
Sérail. 232
Séraphins. 234
Sérapis. 234
Séraskier. 234
Serbes, *voy.* Servie.
Serdar, Sirdar. 235
Serein, *voy.* Rosée.
Séreux (système), *voy.* Membranes, Sérosité.
Serf, Servage. 235
Serge (techn.). 237
Serge, *voy.* Papes.
Serge (S.) 237
Serin. 237
Serinette, *voy.* Orgue de Barbarie.

Pag.

Seringapatnam. 237
Seringat. 237
Sérique, Sères, *voy.* Ptolémée (Claude).
Serment. 237
Sermon. 238
Sérosité. 239
Séroux, *v.* Agincourt (d').
Serpentin, Serpentine. 239
Serpents. 239
Serranus, *voy.* Serres.
Serre (hort.). 240
Serre (h. n.), *v.* Ongle.
Serre (comte de). 240
Serres (Ol. et J. de). 242
Serrurerie, Serrure. 242
Serrurier (comte), *voy.* Sérurier.
Sertorius. 243
Serum, *voy.* Sang, Lait, Caséum.
Sérurier (comte). 243
Servage, *voy.* Serf.
Servan (les frères). 244
Servandoni. 245
Servet. 245
Servie; Langue et littérature serbes. 245
Servites, *voy.* Monastiques (ordres).
Servitude. 251
Servius, *voy.* Virgile.
Servius Tullius. 253
Sésame. 253
Sésostris, *voy.* Égypte.
Sesterce. 253
Seth. 253
Setier, *voy.* Litre.
Séton. 253
Sévastopol. 254
Sévère (Alexandre), *voy.* Alexandre Sévère et Romains.
Sévère (Septime). 254
Sévère (Sulpice). 255
Sévigné (Mme de). 255
Séville. 257
Sevrage. 258
Sèvres (dép. des Deux-). 259
Sexe, Organes sexuels. 260
Sextus Empiricus. 261
Seychelles (îles). 262
Seydlitz (gén. de). 262
Seymour (fam.). 262
Sforza (fam.). 262
S'Gravesande. 263
Shaftesbury. 263
Shakspeare. 265
Sharp (grav.). 268
Shawl, *voy.* Châle et Cachemyre.

Pag.

Shelburne (lord), *voy.* Lansdowne.
Shelley. 268
Sheridan. 269
Sheriff. 271
Shetland (îles). 272
Shiel (*lisez* Sheil). 272
Shilling, *voy.* Livre.
Shires, *voy.* Angleterre et Grande-Bretagne.
Shore (Jane). 272
Shrewsbury, *v.* Talbot.
Siam (roy. de). 272
Sibérie. 274
Sibylle. 278
Sicambres. 279
Sicard (abbé). 279
Sicile (île de). 280
Siciles (roy. des Deux-). 283
Siciliennes (Vêpres), *v.* Vêpres.
Sickingen (chev de). 286
Sicules. 289
Sicyone. 289
Siddons (mistress). 290
Sidelhorn, *voy.* Grimsel.
Sidéral, *v.* Année, Chronologie, Jour, Révolution, etc.
Sidérique, *voy.* Astral.
Sidérisme. 290
Sidmouth (lord), *voy.* Addington.
Sidney ou Sydney (fam.). 290
Sidney (géogr.), *v.* Galles méridionale (Nouvelle-), Colonies pénales et Botany-Bay.
Sidney-Smith, *v.* Smith.
Sidoine Apollinaire. 292
Sidon. 292
Siècle. 292
Siége, *voy.* Attaque, Défense des places, Blocus, Tranchée, Parallèles, Sape, Mine, Batteries, Artillerie, Mortier, Fortification, Brèche, Assaut, Capitulation, etc.; et les noms des villes qui ont subi les siéges les plus célèbres.
Sienne. 293
Sierra-Léone. 294
Sierra-Morena. 294
Sièyes. 294
Sigebert. 297
Sigillée (terre), *v.* Lemnos.
Sigisbée, *voy.* Cicisbeo.
Sigismond, emp. 297

Pag.

Sigismond, rois de Pologne. 297
Sigles. 297
Sigmaringen, *voy.* Hohenzollern.
Signature. 297
Signes, *v.* Écriture, Chiffre, Algèbre, Équations, Calcul, Formule, Zodiaque, etc.
Signification. 298
Sigonius. 298
Sigovèse, *voy.* Bellovèse.
Sihoun ou Sir-Daria, *v.* Iaxarte.
Sikhs. 299
Silas, *voy.* Paul (S.).
Silence (myth.), *v.* Harpocrate.
Silences (mus.), *v.* Notation.
Silène. 303
Silésie. 303
Silex, *v.* Quartz et Pierre à fusil.
Silhouette. 306
Silicates. 306
Silice, Silicium. 306
Silius Italicus. 306
Sillage, Sillomètre, *voy.* Loch.
Silles. 308
Silo, *voy.* Grains.
Silvain, *voy.* Sylvain.
Silvestre I et II, *v.* Sylvestre.
Silvestre de Sacy, *voy.* Sacy.
Simarre. 308
Siméon, *voy.* Tribus (les douze).
Siméon, *v.* Maccabées.
Siméon (S.). 308
Siméon Stylite. *v.* Anachorètes et Stylites.
Siméon (comte). 308
Similor, *voy.* Chrysocalque.
Simmern (Deux-Ponts-), *voy.* Palatinat.
Simnel, *voy.* Henri VII.
Simoïs, *voy.* Mysie.
Simon, *voy.* Maccabées.
Simon (S.) et autres. 310
Simon (Richard). 311
Simonide. 311
Simonie. 312
Simples, *voy.* Remèdes.
Simplicité. 312
Simplicius. 312
Simplon. 313

Pag.

Sinaï et Horeb. 313
Sinamari, *voy.* Guyane française.
Sinapisme. 313
Sinciput, *voy.* Tête.
Sind (fleuve), *v.* Indus.
Sind ou Sindhi. 314
Sindiah ou Scindiah. 315
Singapoure. 316
Singes. 316
Singulier, *voy.* Nombre.
Sinnis, *voy.* Procuste.
Sinto (religion de), *voy.* Japon.
Sinus, *v.* Corde (géom.) et Os.
Sion, *voy.* Valais, et Jérusalem.
Siphon. 318
Sipylus (mont), *v.* Taurus et Natolie.
Sir, *voy.* Angleterre et Baronnet.
Sirach, *voy.* Jésus Siracide et Ecclésiastique.
Sir-Daria, *voy.* Iaxarte.
Sire. 318
Sirènes. 319
Sirius, *v.* Chiens (astr.).
Sirmie, *voy.* Esclavonie.
Siroco. 319
Sirop. 319
Sirtes, *voy.* Syrtes.
Sirvente. 319
Sismondi. 319
Sistow ou Sistova. 324
Sistre. 324
Sisyphe. 324
Siva, *voy.* Indienne (religion) Adi-Bouddha et Trimité.
Siwah ou Syouah. 324
Sixte (mus.), *voy.* Intervalles.
Sixte I-V, papes. 325
Skager-Rag. 327
Skaldes, *voy.* Islandaises (lang. et litt.).
Skanderbeg. 328
Skrzynecki. 328
Slavata (comte), *v.* Bohême et Défenestration.
Slaves; Langues slavonnes. 331
Sleidanus. 336
Sleswig. 336
Smalkalde. 337
Smerdis, *voy.* Mages et Darius Hystaspe.
Smith (Adam). 338

Pag.

Smith (Sidney). 339
Smolensk. 340
Smollett. 340
Smyrne. 341
Snorri-Sturluson. 342
Snyders ou Snyers. 343
Sobieski. 343
Sociabilité, Socialisme. 346
Sociale (guerre), *voy.* Alliés (guerre des).
Société (sens divers), Sociétés commerciales, et Sociétés politiques secrètes. 348
Société (règle de), *voy.* Compagnie (règle de).
Société (îles de la), Taïti, etc. 356
Sociniens. 359
Socrate. 360
Socrate le Scolastique. 365
Sodium, *voy.* Soude.
Sodome et Gomorrhe. 365
Sœur, *voy.* Parent, Frère. — Sœurs de la Charité, Sœurs grises, etc., *v.* Charité, Hospitaliers (ordres).
Soffarides, *voy.* Perse.
Sofys ou Sophis (dynastie des), *voy.* Perse.
Sogdiane, *voy.* Perse et Boukharie.
Sogur, *voy.* Islandaises (lang. et litt.).
Soie, Soieries. 365
Soies, *v.* Poils, Cochon et Blaireau.
Soif. 369
Sol, *v.* Terre, Terrain.
Sol (monn.), *voy.* Sou.
Solaire, *voy.* Soleil, Année, Cadran, Cycle, Spectre, etc.
Solanées. 370
Soldat. 370
Sole, *voy.* Pleuronectes.
Solécisme. 370
Soleil. 370
Soleil (coup de), *voy.* Érysipèle et Insolation.
Soleil (bot.), *voy.* Hélianthe.
Soleiman, *v.* Omméyades et Soliman.
Soleure. 374
Solfatare, *voy.* Soufre.
Solfége, Solmisation. 375
Solide. 376
Soliloque, *v.* Monologue.

Pag.

Soliman I-III. 377
Solin. 378
Solipèdes, *voy.* Pachydermes.
Solis (Diaz de), *v.* Rio de la Plata.
Solis (Ant. de). 378
Solitaire, *voy.* Monastère, Ermite, etc.
Solitaire (ver), *voy.* Vers intestinaux.
Sollicitor, Sollicitor general, *voy.* Attorney.
Solling (forêt de), *voy.* Hanovre et Brunswic.
Solmisation, *v.* Solfége.
Solms (maison de). 379
Solo. 379
Sologne. 380
Solon. 380
Solstice. 380
Solution, Solubilité. 381
Somerset (comtes et ducs de). 381
Somkhet, *voy.* Géorgie.
Sommaires (matières et jugements). 382
Sommation. 382
Somme. 382
Somme (dép. de la). 382
Sommeil. 384

—

Somnambulisme. 385
Somptuaires (lois). 388
Son (phys.). 388
Son (techn.). 393
Sonate. 393
Sonde (iles de la). 393
Songe, *voy.* Sommeil.
Sonnenberg (baron de). 393
Sonnet. 393
Sophie Alexéievna. 394
Sophis, *voy.* Perse.
Sophisme, Sophiste. 395
Sophistication, *v.* Falsification.
Sophocle. 396
Sophonie. 400
Sophonisbe. 400
Soprano, *voy.* Voix.
Sorbes, *voy.* Slaves et Lusace.
Sorbier. 400
Sorbonne, *v.* Université.
Sorcier, Sortilége, *voy.* Magie.
Sorel, *voy.* Agnès Sorel.
Sorgho. 401
Sorite. 401
Sorlingues (iles). 401

Pag.

Sort, *voy.* Magie, Divination, etc.
Sostenuto, *voy.* Mouvement.
Sot, *voy.* Sottise.
Soter, *v.* Ptolémée, Antiochus et Séleucus.
Sothiaque (période), *voy.* Lever des astres, Cycle caniculaire, Aménophis IV, Année et Héliopolis.
Sotie. 401
Sottise. 401
Sou. 402
Souabe; et Miroir de Souabe. 403
Soubah, Soubahdar, *voy.* Inde et Mogol (Grand-).
Soubise, *voy.* Rohan.
Soubrette. 405
Soudan. 406
Soude. 406
Souffleurs (poissons), *v.* Évents.
Soufflot. 407
Soufis. 408
Soufre. 409
Soule (la), *voy.* Guienne et Béarn.
Souli, Souliotes. 411
Soulou (archip. de). 411
Soult (mar.). 411
Soumarokof. 416
Soumission, *v.* Enchère.
Sounna et Sounnites. 417
Soupape. 417
Soupir, *voy.* Notation (musique).
Source. 417
Sourcils, *voy.* OEil.
Sourd-muet, *v.* Surdité.
Souris, *voy.* Rat.
Sous (pays de), *voy.* Maroc.
Sous-Marines (forêts), *voy.* Forêts.
Sous-préfet, *v.* Préfet.
Sous-sel, *voy.* Sel.
Soustraction. 418
Souterrain, *voy.* Caverne, Grotte, Cave, Carrière, Mines, etc.
Southey (Rob.). 420
Soutman, *v.* Gravure.
Souwarow, *v.* Souvorof.
Souvenir, *v.* Mémoire.
Souverain (monn.), *v.* Livre et Guinée.
Souveraineté, 421

Pag.

Souvorof-Rymnikskii. 423
Souza (marquise de). 426
Sozomène. 427
Spa. 427
Spahis. 428
Spalding. 429
Spallanzani. 430
Spanheim. 431
Sparadrap. 431
Spart. 431
Spartacus, *voy.* Esclaves (guerre des), Crassus; et Foyatier.
Sparte. 431
Sparterie, *voy.* Spart.
Spartien. 436
Spartium, *voy.* Genêt.
Spasme. 436
Spath. 436
Spécifique. 436
Spectacles. 437
Spectre, *voy.* Revenant.
Spectre solaire, *v.* Lumière.
Spéculation. 438
Spencer (lord). 438
Spener. 438
Spenser. 439
Spéranski (comte). 440
Sperma Ceti, *voy.* Blanc de baleine et Cachalot.
Spessart. 441
Sphacteria (île), *voy.* Messénie et Navarin.
Sphakiotes, *voy.* Crète.
Sphère. 442
Sphéristique, *voy.* Paume (jeu de).
Sphinx (myth.). 443
Sphinx (h. n.). 443
Sphragistique. 444
Spielberg. 444
Spinola (marquis de). 444
Spinoza. 445
Spiritualisme. 448
Spittler (baron de). 450
Spitzberg. 451
Spleen. 451
Spolète (duché de), *voy.* Italie, Lombards et Romain (État).
Spondée, *voy.* Pied et Versification.
Spontanéité. 452
Spontini. 453
Sporades. 454
Sprengel. 454
Spurzheim. 455
Squale. 456
Squirrhe, *voy.* Cancer et Hépatite.

Pag.

Staal (Mme de). 456
Stabies, *voy.* Pompéï.
Stace. 457
Stade (antiq., métrol.). 458
Stade (géogr.). 459
Stadhouder, *voy.* Stathouder.
Stadion. 459
Staël-Holstein (Mme de), *v.* à la fin de la lettre S. 629
Staël-Holstein (Auguste baron de) *v.* à la fin de la lettre S. 635
Staffa, *voy.* Fingal, Hébrides, Grotte et Basalte.
Staffarde (bat. de), *voy.* Catinat et Louis XIV.
Stafford (fam. de). 459
Stahl. 460
Stair (lord). 461
Stalactites et Stalagmites. 461
Stanhope (comtes de). 461
Stanislas Ier, roi de Pologne. 463
Stanitza. 464
Stanley (lord). 464
Starostes. 465
Stathouder. 466
Statique. 466
Statistique. 467
Statue, Statuaire, *voy.* Sculpture.
Statu quo (*in*). 474
Stéarine, *voy.* Graisse.
Stéatopygie, *voy.* Hottentots.
Stedinghs (les). 474
Steffens. 474
Stéganographie. 475
Stein (baron de). 475
Steinkerke (bat. de). 476
Stella (J.). 476
Stellionat. 477
Stemmates, *v.* Insectes.
Stenko Rasine, *voy.* Rasine.
Sténographie. 477
Stentor. 480
Stephens (miss), *v.* Essex.
Steppes. 480
Stère. 482
Stéréographie, *v.* Projection.
Stéréométrie, *voy.* Géométrie et Solide.
Stéréotypie. 483
Sterlet. 486
Sterling, *voy.* Livre.
Sterne. 486
Stésichore. 486

Pag.

Stéthoscope, *voy.* Auscultation.
Stettin, *voy.* Poméranie et Oder.
Steward. 487
Stewart (Dugald). 487
Stewart (lord), *voy.* Londonderry.
Sthénie, *voy.* Asthénie.
Stibium, Stibié, *voy.* Antimoine.
Stich-Crelinger (Mme). 488
Stichomancie, *voy.* Divination.
Stigmates, *voy.* Fleurs et Insectes.
Stilicon. 488
Stilites, *voy.* Stylites.
Still de grain, *voy.* Nerprun et Laque.
Stilling, *voy.* Jung.
Stimulants, *voy.* Excitants, Amendement et Culture.
Stipite, *voy.* Houille.
Stipule. 489
Stobée. 489
Stockfisch, *voy.* Morue.
Stockholm. 489
Stocks, *voy.* Fonds, Rente.
Stofflet. 491
Stoïcisme. 491
Stolberg (comté et famille de). 491
Stomachique, *v.* Élixir, Liqueur, Toniques, etc.
Storax. 492
Storch (H. de). 493
Storthing, *v.* Norvége.
Strabisme. 493
Strabon. 494
Stradivarius. 501
Strafford (comte de). 501
Stralsund. 502
Strange, *voy.* Gravure.
Strangulation, *v.* Étranglement et Pendaison.
Strasbourg. 502
Strass (pierre de). 505
Stratagème. 505
Stratège. 505
Stratégie, *v.* Tactique.
Stratification, *voy.* Géologie et Terrain.
Stratonice. 505
Strauss. 505
Strélitz (les). 507
Strelitz (Mecklenbourg-), *voy.* Mecklenbourg.

Pag.

Strésiptères, *voy.* Rhipiptères.
Stries, *voy.* Cannelures.
Strogonof (fam.). 508
Strophades, *v.* Harpies.
Strozzi. 508
Struensee. 509
Strymon, *voy.* Macédoine et Thrace.
Stuart (maison des). 511
Stuc. 513
Sturluson, *voy.* Snorri.
Stuttgart. 513
Style (litt.). 514
Style (bot.), *voy.* Fleur.
Stylites. 515
Stylobate, *v.* Piédestal.
Styptique. 515
Styrie. 515
Styx. 518
Suard. 518
Subhastation, *v.* Encan.
Subjectif, Objectif. 519
Subjonctif, *voy.* Verbe.
Subleyras. 519
Sublimation, Sublimé. 520
Sublime. 520
Subordination, Insubordination, *voy.* Discipline.
Substance. 521
Substantif, *voy.* Mot et Nom.
Substitution. 522
Succession. 522
Succession d'Autriche (guerre de la). 524
Succession de Bavière (guerre de la), *voy.* Bavière et Teschen (paix de).
Succession d'Espagne (guerre de la), *voy.* Charles II, Louis XIV, Eugène (prince), Marlborough, Villeroi, Villars et Utrecht (paix d').
Succession de Pologne (guerre de la), *voy.* Stanislas et Villars.
Succin, *voy.* Ambre jaune.
Succubes, *voy.* Incubes.
Secours. 525
Suchet (mar.). 525
Sucre. 526
Sud, *v.* Midi et Points cardinaux.
Sud (mer du), *voy.* Pacifique (océan).

Pag.

Sudermanland ou Sudermanie (duc de), *voy.* Charles XIII et Suède.
Sudètes et Riesengebirg. 533
Sudorifiques, *v.* Sueur.
Sûe (Eugène). 533
Suède. 536
Suédoises (lang. et litt.). 548
Suétone. 553
Suette, *voy.* Sueur.
Sueur, Sudorifiques. 555
Suèves. 556
Suez. 556
Sulfètes, *v.* Carthage.
Suffragant, *voy.* Évêque.
Suffren (bailli de). 557
Suger. 558
Suggestion, *voy.* Captation.
Suicide. 559
Suidas. 560
Suie. 560
Suif. 560
Suif (arbre à), *voy.* Glottier.
Suint, *voy.* Laine.
Suisse. 561
Sulfates, Sulfures, Sulfites. 577
Sully. 578
Sulpice-Sévère, *voy.* Sévère.
Sulpicius, *voy.* Marius et Romains.
Sulthan. 584
Sulzbach (maison de), *voy.* Palatinat et Bavière.
Sulzer. 584
Sumac. 585
Sumarocow, *voy.* Soumarokof.
Sumatra. 585
Sumbava-Timor (îles de) *voy.* Océanie.
Summers (îles de), *voy.* Bermudes.
Sund. 587
Sunderland (comtes de), *voy.* Spencer.
Sundgau, *voy.* Alsace et Rhin (dép. du Haut-).
Sunna, *voy.* Sounna.
Supérieur (lac). 587
Superlatif, *voy.* Comparaison (degrés de).
Superstition. 587
Supin, *voy.* Verbe.
Supplice, *voy.* Peines, Exécution, Guillotine, Pendaison, Pal, Garrotte, Roue, etc.
Suppuration, *voy.* Pus.
Supranaturalisme. 589
Suprématie (serment de), *voy.* Allégeance.
Surdité, Sourds-muets. 589
Sûreté, *voy.* Police.
Sûreté générale (Comité de), *voy.* Comité.
Surface. 591
Surge, *voy.* Laine.
Surinam, *voy.* Guyane hollandaise.
Surlet de Chokier. 592
Surmulot, *voy.* Rat.
Surrey, *voy.* Norfolk.
Sursel, *voy.* Sel.
Surville (Cl.). 592
Survilliers (comte de), *v.* Joseph-Napoléon.
Suse. 593
Suspense (dr. canon), *voy.* Censures ecclésiastiques et Interdit.
Suspension, *voy.* Pendaison.
Sussex, *voy.* Heptarchie.
Sussex (duc de). 593
Sutties. 594
Suwarow, *voy.* Souvorof.
Suze (marquisat de), *v.* Piémont.
Suze (comtesse de La). 594
Suzerain, *voy.* Fief et Vassalité.
Svéaborg. 594
Swedenborg. 594
Swift. 597
Syagrius. 598
Sybarites. 598
Sycomore, *voy.* Érable et Figuier.
Sycophante. 598
Sydenham. 598
Sydney, *voy.* Sidney.
Syène, *voy.* Égypte.
Syénite, *voy.* Granit.
Sylla. 599
Syllabe, Syllabaire, *voy.* Mot, Épellation.
Syllepse, *voy.* Synthèse et Collectif.
Sylles, *voy.* Silles.
Syllogisme. 600
Sylphe, Sylphide. 601
Sylvain. 601
Sylvestre I-II, papes. 602
Sylvestre, *voy.* Silvestre.
Sylviculture, *voy.* Agriculture et Forêts.
Sylvie. 602

Pag.

Symbole, Symbolique. 602
Symboliques (livres). 604
Symétrie. 607
Symmaque. 608
Sympathie. 608
Sympathique (encre), *voy.* Encre.
Symphonie. 608
Symptômes. 610
Synagogue. 610
Synalèphe, *voy.* Crase.
Synallagmatique, *voy.* Contrat.
Synanthérées, *voy.* Familles naturelles et Composées.
Synaulie, *voy.* Harmonie (mus.).
Syncelle (le). 611
Synchronisme. 611
Syncope. 611
Syncrétisme. 612
Syndesmologie. 612
Syndic. 613
Synecdoche. 613
Synédrium, *voy.* Sanhédrin.
Synésius. 613
Synglosse, *v.* Polyglotte.
Syngraphe, *voy.* Charte.
Synode. 614
Synonyme. 615
Synovie. 616
Syntaxe. 616
Synthèse. 618
Syouah, *voy.* Siwah.
Syphilis. 620
Syra, *voy.* Cyclades et Grèce.
Syracuse. 623
Syr-Daria, *voy.* Iaxarte.
Syriaques (lang. et litt.). 624
Syrie. 625
Syrte. 628
Système. 628
Systole, *voy.* Diastole et Cœur.
Syzygies, *voy.* Lune.

T.

T. 636
Tabac. 637
Tabago. 641
Tabarin. 641
Tabary. 642
Tabellion, *v.* Notaire, Greffe, etc.
Tabéristan, *voy.* Perse.
Tabernacle. 643
Tableaux (galerie de),

Pag.

voy. Galerie, Musée, Peinture.
Table de Pythagore, *v.* Multiplication. 643
Table-Ronde. 644
Tables (loi des XII).
Tables astronomiques, *v.* Almageste, Alphonsines, Kepler, Lune, Soleil, etc.
Tabletterie, Tabletier. 646
Tabor (mont), *v.* Sinaï.
Taborites, *voy.* Hussites et Calixtins.
Tachos. 646
Tachygraphie, *voy.* Brachygraphie et Sténographie.
Tacite. 647
Tacite, emp. rom. 650
Tacite reconduction, *v.* Louage.
Tact ou Toucher. 650
Tact (mor.). 651
Tactique et Stratégie. 651
Tactique parlementaire, *voy.* Assemblée.
Tadjiks. 653
Tænia, *voy.* Vers intestinaux.
Taffetas, *voy.* Soieries et Étoffes.
Taffetas d'Angleterre, *voy.* Agglutinatifs et Colle de poisson.
Taffia, *v.* Canne à sucre.
Tafna (traité de la). 653
Tage. 653
Tagès. 654
Tagliacozzo (bat. de), *v.* Conradin et Guelfes et Gibelins.
Taglioni (M^lle). 654
Tahérides, *voy.* Perse et Khoraçan.
Taille (sens divers). 655
Taille (chir.). 656
Taille (fin.). 656
Taillebourg (combat de), *voy.* Louis IX, roi de France.
Taille-douce, *v.* Taille, Gravure et Impression.
Taillis, *voy.* Coupe.
Tain, *voy.* Étamage.
Taïti, *voy.* Société (îles de la).
Takrour. 657
Talapoins, *voy.* Bonzes.
Talavera (bat. de). 659
Talbot. 659
Talc. 660
Talent (au fig.). 660
Talent (antiq.). 661
Talion. 661
Talisman. 661
Talleyrand (fam. de). 661
Tallien. 668
Tallipot, *voy.* Ceylan.
Talma. 670
Talmont (princes de), *v.* La Trémoille.
Talmud. 673
Talon, *voy.* Pied.
Talon (O. et D.). 674
Tamarin. 675
Tamarisc. 675
Tambour. 675
Tamerlan. 676
Tamise. 679
Tamoule (langue), *voy.* Indiennes (langues) et Malabar.
Tam-tam. 679
Tan. 680
Tanaïs, *voy.* Don.
Tanaquil, *v.* Tarquin.
Tanasserim. 680
Tancarville (comtes de), *voy.* Harcourt, Lorraine (maison de), et Seine-Inférieure.
Tancrède. 680
Tangente, *voy.* Cercle.
Tanger. 681
Tangout. 681
Tanière et Terrier. 681
Tannegui-Duchâtel, *v.* Duchâtel.
Tannerie. 682
Tannin. 682
Tanska (M^me Hoffman). 683
Tantale. 684
Taon. 684
Tapioca, *voy.* Manioc et Cassave.
Tapir. 684
Tapis, Tapisserie. 684
Tapissier. 686
Taprobane, *v.* Ceylan.
Tardieu (fam.). 686
Tardigrades. 687
Tarente. 687
Tarente (princes et ducs de), *v.* Tancrède, La Trémoille et Macdonald.
Tarentule, *v.* Araignée.
Targe, *voy.* Bouclier.
Target. 687
Targoum. 689
Targowiça (confédération de), *voy.* Pologne, Branecki et Potocki.
Tarif. 689
Tarifa (bat. de). 690
Tarn (dép. du). 690
Tarn-et-Garonne (dép. de). 691
Tarnowski (comte). 693
Tarot. 694
Tarpéienne (roche). 694
Tarquin (les deux). 694
Tarse, *v.* Pied, Jambe, et Insectes.
Tartare (myth.). 695
Tartarie, Tartares, *voy.* Tatarie, Tatars.
Tartessus, *v.* Cadix, Phéniciens et Navigation.
Tartrates. 695
Tartre. 696
Tartrique (acide), *voy.* Acides.
Tartuffe. 696
Taschkend, *voy.* Khokand, Turkestan, etc.
Tasman. 696
Tasmanie. 697
Tasse (le), *voy.* Tasso.
Tassile, *v.* Bavière, Agilolfinges et Charlemagne.
Tasso (Torquato) 697
Tassoni. 701
Tatarie (Grande et Petite). 701
Tatarie Indépendante, *v.* Kirghiz, Turkestan, Boukharie, Kharesm, Khokand, etc.
Tatars (ethn.). 701
Tatars (courriers), *voy.* Othoman (emp.)
Tatischtchef. 704
Tatius (Titus), *voy.* Sabins et Romains.
Tatius (Achille), *voy.* Achille Tatius.
Tatou. 704
Tatouage. 705
Tauler. 705
Taunus. 705
Taupe. 705
Taureau, *voy.* Bœuf.
Taureau (astr.), *v.* Constellation et Zodiaque.
Taureaux (combat de). 706
Tauride. 708
Tauris, *voy.* Tebriz.
Taurus. 709

Pag.

Tautologie. 710
Tavannes (mar. de). 710
Tavel (vin de), *v.* Gard (dép. du).
Tavernier. 710
Taxe, *v.* Impôts;—Taxe des pauvres, *voy.* Paupérisme.
Taxidermie, *v.* Empaillement.
Taxis, *voy.* Tour (la).
Taxonomie, *voy.* Botanique.
Taygète (mont), *voy.* Laconie.
Taylor (les). 711
Tchaad ou Tsade (lac), *voy.* Afrique.
Tchagataï, *v.* Djaggataï, Tamerlan et Turkestan.
Tchekhs. 712
Tcherkesses et Tchétchentzes. 712
Tchernitchef (fam.). 718
Tcherny-George, *voy.* Tserny-George.
Tchesmé. 719
Tchinghiz-Khan. 720
Tchinn, *voy.* Rang et Russie.
Tchouktchi. 722
Tebriz. 722
Technique. 722
Technologie. 723
Te Deum. 730
Téglath-Phalazar. 730
Tegner. 730
Téhéran. 731
Teigne (h. n.). 731
Teigne (méd.). 732
Teint. 733
Teinture. 733
Tek (bois de). 737
Tékéli, *voy.* Tœkœli.
Télamones, *voy.* Caryatides.
Telchines. 737
Télégraphe. 737
Télémaque. 741
Téléologie. 742
Télescope. 742
Telinga (langue), *voy.* Indiennes (langues).
Telingana, *voy.* Golconde, Dekkan et Inde.
Tell (géogr.), *voy.* Barbarie.
Tell (Guill.). 743

Pag.

Tellier, *voy.* Le Tellier.
Tellure. 744
Tellurisme. 744
Tembouctou, *voy.* Ten-Boktoue.
Témérité, *voy.* Hardiesse.
Témoin. 744
Tempe (vallée de), *voy.* Thessalie et Pénée.
Tempérament. 745
Tempérance. 746
Température. 747
Tempête. 748
Temple (arch.). 748
Temple (sir W.). 749
Templiers. 750
Temporel. 752
Temps (astr.). 752
Temps (myth.), *voy.* Saturne.
Temps (gramm.), *voy.* Verbe.
Tenaille (fortif.), *voy.* Barbacane et Fausse-braie.
Tenailler. 753
Tenancier. 753
Tenants, *voy.* Blason.
Ténare. 754
Tenasserim, *voy.* Tanasserim.
Ten-Boktoue. 754
Tencin (card. et Mme de). 755
Tençon, *voy.* Tenson.
Tender, *voy.* Vapeur (machine à).
Tendon. 756
Ténédos. 756
Ténériffe, *voy.* Canaries.
Téniers (les deux). 756
Tennessee, *voy.* États-Unis.
Ténor, *voy.* Voix.
Tenson. 756
Tente. 757
Tenue des livres, *voy.* Livres de commerce.
Ténuirostres, *v.* Oiseaux.
Tenure, *voy.* Mouvance.
Téphrine, *voy.* Lave.
Téplitz. 757
Tératologie. 758
Terburg. 758
Terceire (île). 759
Térébenthine. 759
Térébinthacées. 760
Térence. 760
Terglou, *voy.* Alpes carniques et Illyrie.

Pag.

Terme (dieu). 764
Terminologie. 764
Ternate, *voy.* Moluques.
Ternaux (baron). 764
Terpandre. 765
Terpsichore, *voy.* Muses.
Terrage, *voy.* Sucre.
Terrain. 766
Terrassement, Terrassier. 769
Terray (abbé). 770
Terre. 771
Terre-de-Feu. 776
Terre de Sienne, Terre d'ombre, *voy.* Ocre.
Terre-Ferme. 776
Terre-Neuve. 776
Terre Sainte, *voy.* Palestine.
Terres australes. 777
Terreur (régime de la). 777
Territoire. 777
Tertiaires, *voy.* Infanterie, Légion, Batailles, etc.
Tertullien. 779
Teschen. 780
Tessin (riv.). 781
Tessin (canton du). 781
Test (h. n.), *voy.* Carapace, Peau et Testacés.
Test (serment du). 782
Testacés. 782
Testament (dr.). 782
Testament (Ancien et Nouveau-), *voy.* Bible.
Testimoniale (preuve), *voy.* Témoin.
Tétanos. 783
Tétard. 784
Tête. 784
Tête (mal de), *voy.* Céphalalgie et Migraine.
Téthys. 784
Tétrapolitaine (confession). 785
Tétrarque. 785
Tétras. 785
Tetzel. 785
Teucer, *voy.* Troie.
Teucrium, *voy.* Germandrée.
Teut ou Thuiscon. 785
Teutatès. 785
Teutoburg (forêt de). 786
Teutonique (ordre). 786
Teutons. 789

FIN DE LA TABLE DES MATIERES DU TOME VINGT-UNIÈME.